Oxford University
APR
84

N° 125 Janvier 1903

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les taiz e les murs.
WACE.

Tome XXXII

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris. ..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

32e ANNÉE. — 1903

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

Gaston Paris s'est éteint doucement le 5 mars, à Cannes, où on l'avait conduit dans l'espoir que le changement et un repos auquel il se fût difficilement résigné à Paris auraient, sur sa santé, gravement altérée en ces derniers temps, une influence favorable. Toutefois sa mort n'a pas surpris ceux qui, depuis plusieurs mois, assistaient au déclin progressif de ses forces et aux manifestations variées d'une maladie (le diabète bientôt compliqué d'une affection du cœur) qui, après avoir pour ainsi dire sommeillé pendant de longues années, semblait s'être subitement réveillée. Si les forces physiques avaient fléchi, la vigueur intellectuelle était restée entière. Le 27 janvier, pouvant à peine se soutenir, il vint à l'École des Chartes pour l'examen des thèses, et prit part à la discussion. Le 1er février, il fit chez lui, comme il avait coutume, sa leçon de l'École des Hautes Études, mais il dut aussitôt s'aliter et ne se leva guère que dans les jours qui précédèrent son départ pour Cannes (24 février). Tout travail exigeant un certain déploiement d'activité lui était devenu impossible, mais il pouvait encore lire, et jusqu'à son dernier jour il a relu des épreuves de la *Romania* ou de la Société des anciens textes. Il est mort comme il avait vécu, en travaillant.

Celui des deux fondateurs de la *Romania* qui reste debout fera effort pour continuer l'œuvre commune dans le même esprit que par le passé, sans se dissimuler que toute œuvre à laquelle G. Paris a donné sa puissante coopération subira, lui disparu, une inévitable diminution. Il essaiera, dans un prochain fascicule, de retracer la vie de l'homme éminent et bon dont il fut, pendant quarante ans, l'ami et le collaborateur, et qui, depuis la publication de la *Vie de saint Alexis*, était à juste titre considéré comme le maître de la philologie française.

72510

LA CHANSON DE LANDRI

Pierre le Chantre est l'auteur d'une curieuse satire, intitulée *Verbum abbreviatum* (1187-97) où il censure amèrement les vices de ses contemporains. Au chapitre qui traite de la simonie, notre moraliste s'emporte contre les prêtres qui, lorsque l'offrande ne vient pas, recommencent la messe à deux, trois et jusqu'à quatre reprises, et il emploie à ce propos la comparaison suivante[1] :

Hi similes sunt cantantibus fabulas et gesta, qui, videntes *cantilenam de Landrico* non placere auditoribus, statim incipiunt de Narciso[2] cantare; quod si nec placuerit cantant de alio.

Qu'est-ce que cette composition sur Landri?

L'abbé Lebeuf[3], les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*[4], au siècle dernier, de nos jours MM. Pfister[5] et Hückel[6], ont cru reconnaître dans ce passage une allusion à un *rythmus satiricus* anonyme, dans lequel un grand seigneur bourguignon,

1. *Verbum abbreviatum*, c. 27 : « Quid turpius quam, si ad primam faciem et primum introitum non offeratur, aliam assumere faciem, imo tertiam et quartam ut offeratur? Hi similes sunt, etc. » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CCV, col. 101. Voy. sur Pierre le Chantre l'*Histoire littéraire de la France*, XV, 289 sq.

2. *Sic.* Giraud de Barry, reproduisant ce passage au début du XIIIe siècle dans sa *Gemma ecclesiastica*, donne la variante « Wacherio » (éd. Brewer, II, 290). M. G. Paris pense à Warocher, le rustique héros de la *Reine Sebile*.

3. *Hist. d'Auxerre*, éd. Challe, III, 57.

4. A l'article des *comtes de Nevers*, éd. in-8, XI, 207.

5. *Études sur le règne de Robert le Pieux* (Paris, 1885, in-8), 51.

6. *Les poèmes satiriques d'Adalbéron* dans *Bibl. de la Faculté des lettre de Paris*, XIII, 1901, 79-80. Ce travail d'un très jeune étudiant est à signaler comme excellent, bien que nous n'adoptions point sa chronologie et certaines de ses interprétations.

le comte de Nevers, Landri, est violemment pris à partie. L'auteur de cette composition est certainement le trop fameux évêque de Laon, Adalberon, plus connu sous le nom d'Asselin[1]. On peut établir que ce *rythmus* a été composé en l'année 996[2]. Selon ces érudits, cette composition aurait joui d'une grande célébrité, puisqu'on la répétait encore cent cinquante ans plus tard, du temps de Pierre le Chantre.

Cette opinion ne me paraît pas soutenable. Le *rythmus*, dont le texte ne nous est connu que par un seul manuscrit, aujourd'hui disparu, n'a eu aucune portée. Il suffit de lire ce poème bizarre, d'un style entortillé, rempli de comparaisons saugrenues, d'allusions impénétrables à tous autres qu'à des contemporains au courant des intrigues de la cour de Hugues Capet, pour se convaincre qu'il n'a jamais pu exercer la moindre action. Vingt ans après sa composition, il était totalement incompréhensible. Au reste, Pierre le Chantre fait allusion, visiblement, non à un poème latin qu'on lisait ou récitait dans un milieu de clercs, mais à une chanson de geste (*cantilenam*, *gesta*), débitée devant un auditoire peu patient par des jongleurs (*cantantibus fabulas et gesta... auditoribus*). Ce rapprochement est donc à écarter.

Je crois que la phrase de Pierre le Chantre nous autorise seulement à admettre qu'il a existé une chanson de geste, malheureusement perdue, sur Landri, comte de Nevers.

Ce personnage a joué un rôle très important à la fin du Xe siècle et au début du XIe siècle. D'origine assez médiocre, il se distingua comme vaillant chevalier[3]. Il devint le gendre[4] d'Othe-Guillaume, qui gouvernait en réalité[5] la Bourgogne sous le nom de son beau-père, le duc Henri Ier, et reçut le

---

1. Hückel, *loc. cit.*, 69-70.

2. M. Hückel croit pouvoir fixer la date entre 1019 et 1023. Il se trompe à coup sûr. Dans un travail sur le règne de Hugues Capet actuellement sous presse (octobre 1902), nous établissons que ce *rythmus* a été composé entre mars et novembre 996, dans l'été.

3. Dans un acte de l'évêque de Nevers, Roclen, d'avril 986, souscrit par Othe-Guillaume, sa mère Gerberge et Landri, ce dernier est dit « gloriosus miles ». Voy. *Gallia Christiana*, XII, col. 320-321.

4. Voy. Raoul le Glabre, éd. Prou, p. 57.

5. Pfister, *op. cit.*, 254 sq.

comté de Nevers entre 986 et 990 [1]. Il défendit aussitôt ce pays contre le sire de Bourbon, Archambaud [2] (990). Trois ans plus tard [3], nous le trouvons auprès de Hugues Capet et de son fils Robert II. L'alarme est grande à la cour. On vient de découvrir un complot tramé contre les Capétiens par le comte de Chartres, Eudes Ier, et par Asselin. Ils voulaient, dit-on, livrer le royaume au jeune roi de Germanie, Otton III. Eudes aurait eu pour prix de ses services le titre de duc des Francs, Asselin l'archevêché de Reims. Un vassal de l'évêque de Laon s'offrit à soutenir par le combat singulier l'innocence de son seigneur. Landri conseilla au champion épiscopal de s'entretenir avec son suzerain de la véracité de l'accusation avant d'engager la lutte [4]. Au dire de Richer, l'évêque aurait avoué et défendu à son vassal de combattre [5]. C'est alors que les rois l'auraient fait arrêter. Le rôle important joué par Landri en cette affaire explique fort bien la rancune d'Asselin et les invectives contre Landri du *rythmus satiricus* où il raille les déconvenues du « Bourguignon ». La faveur de Landri avait grandi en effet. Il fut comte du palais ou sénéchal [6]. Il semble bien que ce soit lui qui, à la mort d'Eudes Ier, au printemps de 996 [7], se soit entremis pour l'union de sa veuve, Berthe, avec

1. Qualifié simplement chevalier (*miles*) en 986 (voy. page 2, note 3). Landri est dit comte en 990 (voy. note suivante).

2. *Annales Nivernenses* : « 991 (*sic*) : hoc anno fuit magnum bellum inter Landricum comitem et Archinbaldum II idus augusti diem martis. » (*Mon. Germ., Script.* XIII, 89.) Le 12 août tombant un mardi en 990, c'est évidemment en cette année, et non en 991 qu'eut lieu la bataille. C'est d'ailleurs la date que donnent les *Annales Vezeliacenses* : « 990. Bellum inter Ligerim et Elaverim fluvios, inter Landricum, comitem Nivernensem, et Archembaldum principem. » (*Histor. de France*, X, 317.)

3. Nous établirons dans le travail annoncé plus haut (p. 2, note 2) que la date de ce complot est de 993 et non de 995.

4. Richer, *Hist.*, l. IV, c. 96-98.

5. Nous ne connaissons ces événements que par le seul Richer. Il reste donc un doute sur la culpabilité d'Asselin. Interdire à son vassal le combat judiciaire peut très bien être le fait d'un esprit éclairé, mais l'acte fut interprété par les laïques comme un aveu de culpabilité. Richer est l'écho de ce bruit.

6. Voy. Hückel, *loc. cit.*, 76 note 143.

7. Et non en 994 ou 995. Cf. notre travail annoncé plus haut.

le jeune roi Robert II[1]. Il espérait que Berthe, régente des comtés de Chartres et Blois et des possessions champenoises de son mari pendant la minorité de ses fils Eudes II et Thibaut[2], lui livrerait Provins pour prix de ses services[3]. Il fut déçu, à la grande joie d'Asselin.

A la mort du duc Henri (1002) l'attitude de Landri se modifia vis-à-vis du Capétien. Il se trouva après Othe-Guillaume le plus puissant personnage de la Bourgogne. Le roi Robert II n'eut point d'adversaire plus décidé quand il entreprit la conquête de ce pays. Landri défendit victorieusement contre lui la ville d'Auxerre, clé du duché (1003)[4]. Le roi, pour s'assurer son alliance, dut l'investir de cette ville et du comté d'Auxerre et, en outre, donner en mariage à son fils Renaud sa propre sœur Adèle[5]. L'ancien « chevalier » devint ainsi l'allié de la famille royale[6]. Landri mourut en 1028, maître de l'Auxerrois et du Nivernais[7].

La valeur et la fortune de ce personnage méritaient d'attirer

---

1. Avant que l'assentiment du vieux roi Hugues eût pu être obtenu, Robert prit certainement Berthe pour maîtresse. Landri fut l'entremetteur. De là les vers railleurs d'Asselin (str. 24) : « Dormivit rex in lectulo. Landrici [illegible]. » Hückel traduit, avec peu de perspicacité à mon avis (p. 79 et 83) : « Le roi Robert a dormi tout seul. » Bien au contraire !

2. Léonce Lex, *Eudes, comte de Blois... et Thibaud, son frère* (Troyes, 1892, in-8°), p. 20-21.

3. *Rythmus satiricus*, str. 22, 23, 27 (éd. Hückel, p. 85). J'espère avoir montré que Provins était co-propriété de la maison de Chartres et du comte de Troyes. Voy. dans les *Annales de l'Est*, ann. 1901, p. 577.

4. Pfister, [illegible].

5. [illegible]

6. Il n'en fut pas [illegible] pour cela. A l'assemblée d'Héry les moines de l'abbaye de Montierender (diocèse de Châlons) s'étaient plaints des usurpations de Landri à leur dépens. Celui-ci les guetta pour leur enlever les reliques de saint Bercher qu'ils avaient transportées avec eux. L'hagiographe a cette phrase qu'il serait malheureux de ne pas relever : « [illegible] Roberti potentiam veritus, quoniam ipse rex [illegible] » [illegible] *Hist. de Fr.*, X, [illegible]. A Héry en Auxerrois le roi Robert venait de proclamer solennellement la paix de Dieu (1024). Cf. Pfister, [illegible].

7. *Art de vérifier*, XI, 207 ; cf. plus bas, p. 8.

l'attention de ses compatriotes bourguignons. Il a été certainement l'objet de récits légendaires qui se transmettaient encore près de deux siècles après sa mort.

Hugues de Poitiers, moine de Vézelay, entreprit vers 1160 d'écrire l'histoire de son abbaye [1]. Il rédigea comme introduction une courte histoire de l'origine des comtes de Nevers [2], qui est légendaire, exception faite des dernières lignes. Sur les ancêtres de Landri, voici ce qu'il nous apprend. Son grand-père, appelé également Landri, se distingua aux côtés de son oncle, le Poitevin Audegier (*Hildegarius*), évêque d'Autun [3], au siège du château de *Maers* en Nivernais [4]. Ce château était un repaire de brigands qui rançonnaient ou tuaient les voyageurs. Le duc de Bourgogne, Richard, vint en faire le siège « avec les grands et les évêques de toute la Gaule ». C'est grâce à la présence d'esprit du jeune écuyer Landri (*qui præerat cursariis*) que le chef des brigands put être arrêté dans sa fuite et pendu. Son château fut donné à Landri. Celui-ci eut d'une Angevine un fils appelé Boon (*Bodonem*), lequel tenait son nom d'un certain *Bodo de Montibus*, dont on ne nous apprend rien si ce n'est l'anecdote suivante. Quand son filleul eut grandi, il lui demanda ce qu'il désirait :

« Quid, filiole, tibi vis dari? » At ille : « Volo, inquit, ut tantum terrae mihi concedas, quantum contigui montis umbra die perlustraverit. » Quo concesso, surrexit juvenis summo mane in diebus aestivi temporis et coepit pro-

---

1. Voy. l'étude et l'édition d'Aimé Chérest dans le *Bulletin de la société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne*, XVI, 1862, p. 209-525.

2. Cette *Origo et historia brevis Nivernensium comitum* a été publiée par Labbe, *Nova Bibl. mss.*, I, 399, dont l'édition des *Histor. de France* (X, 258) n'est qu'une reproduction. L'édition de Labbe étant incomplète et fautive nous publions à nouveau ce texte en appendice d'après le manuscrit même qui a servi au P. Labbe.

3. Labbe a omis dans son édition un passage scabreux concernant l'évêque. Dans le fonds de l'historiette concernant Audegier, on reconnaît, bien que très altéré, le thème de la légende d'*Eginhard et Emma*. Voy. sur celle-ci Heinrich May, *Die Behandlung der Sage von Eginhard und Emma*. Berlin, 1900, in-8 (fasc. 17 des *Forschungen zur neueren Litteraturgeschiste* hgg. von Franz Muncker).

4. Mars-sur-Allier, Nièvre, canton de Saint-Pierre-le-Moutier.

prios limites circum circa ponere, sicut sole vergente umbra divertebat, et aedificavit ibi castellum quod dictum est Moncellis [1], et dilatavit terminos patris sui, genuitque filium nomine Landricum.

Nous sommes évidemment en présence d'un conte populaire dont on connaît beaucoup de variantes. Il s'est localisé en Nivernais, sans doute sous l'influence d'une préoccupation étymologique : expliquer le surnom de *le Comte* donné à Monceaux.

Ce Boon (*Bodo*) n'est pas, du reste, un personnage imaginaire. Le *rythmus satiricus* appelle Landri *Bodonis filius* [2]. Un des fils de Landri II porta ce nom, qu'il devait évidemment à son grand-père [3].

Hugues de Poitiers vante la générosité de Landri et en fait le héros d'une historiette qu'on pourrait intituler : « Les offres des trois comtes » [4].

Landri était un homme « large ». Il accueillait volontiers les pèlerins se rendant à Rome, quelle que fût leur condition. Lui-même entreprit un jour le saint voyage, et en noble société, car il avait pour compagnons les comtes de Poitou, d'Anjou et de Bourgogne. Les mêmes personnages se retrouvèrent de compagnie sur le chemin du retour. A *Biterna* [5], ils s'arrêtèrent trois jours pour se reposer et aussi célébrer le saint jour de Pâques. Le lendemain de la fête, Landri, fils de Boon, traita ses compagnons de route. Au sortir de table, le comte de Poitiers invita son hôte à regagner le Poitou, patrie de ses aïeux, où il serait comblé de fiefs. « Viens plutôt avec moi, dit le comte d'Anjou. Ta lignée maternelle t'y incite. » Le comte de Bourgogne prit alors la parole : « Pourquoi quitter le sol paternel pour courir çà et là, quand je puis et je veux t'y enrichir grandement?

---

1. Monceaux-le-Comte, Nièvre, canton de Tannay. Il est mentionné dans des titres de 1126, 1244, etc. Voy. G. de Soultrait, *Dictionnaire topographique de la Nièvre* (Paris, 1865, in-4).

2. Str. 16, éd. Hückel, *loc. cit.*, p. 84.

3. Dans une charte de l'évêque Roclen donnée à Nevers en l'an 1001, je vois les souscriptions suivantes : « S. Landrici comitis, S. Bodonis filii ejus (Bibl. nat., ms. lat. 9207, fol. 16 verso et Collection Baluze, t. 74, fol. 350). »

4. Deux sont des ducs, mais on sait que jusqu'au XIIe et même au XIIIe siècle le titre de duc, peu usité, était dans la pratique remplacé par celui de comte.

5. On verra dans les notes suivantes comment il faut interpréter ce nom.

— C'est vrai, dit Landri; tu peux beaucoup. Je te demande donc de daigner me concéder cette petite île [1] du *castrum* [2] de Nevers. En y ajoutant le titre de comte, tu te feras honneur à toi-même, et je n'en tiendrai que plus sûrement mon héritage qui est contigu [3]. » Ainsi fut fait. Landri reçut du comte de Bourgogne le comté de Nevers pour lui et ses successeurs, mais à charge d'hommage [4].

L'anecdote est certainement aussi controuvée que la précédente. A l'époque où Landri obtint Nevers (987-990), aucun duc d'Aquitaine ou de Bourgogne, aucun comte d'Anjou, n'a fait de voyage à Rome. La fin paraît, d'ailleurs, tendancieuse [5]. La mention de *Biterva* ou *Biterna*, où se passe la scène, est des plus curieuses. Il faut certainement y reconnaître *Viterbo*, à vingt lieues au nord de Rome, et d'autre part la forme *Biterna* ne peut guère être séparée du *Biterne* des chansons de geste [6].

---

1. Nevers situé sur un promontoire entre deux rivières, au confluent de la Loire et de la Nièvre, peut être considéré comme une presqu'île. L'épithète « parvulam » se comprend : la ville, demeurée dans les mêmes limites depuis l'époque romaine, n'avait pas plus de 1.400 mètres de circonférence. La nouvelle enceinte entreprise par le comte Pierre de Courtenay en 1194 la porta à 3.400. Voy. Née de la Rochelle, *Mémoires pour servir à l'histoire... de la Nièvre* (Bourges, 1827, 3 vol. in-8), II, 159-161. Aussi Hugues de Poitiers, écrivant vers 1160, dit de Nevers au début de l'*Origo* : « castrum antiquissimum quidem sed instar viculi exiguum. »

2. Le *castrum*, c'est la cité gallo-romaine dans les textes du haut moyen âge. On ne peut traduire ni par « château », ce qui en fausserait le sens ni par « ville ». La « ville » c'est en effet partout la réunion de la cité (le *castrum* romain) et du bourg, le *burgus* médiéval.

3. C'est-à-dire Monceaux-le-Comte (cf. p. 6, note 1). Monceaux est en réalité éloigné de Nevers d'une vingtaine de lieues.

4. Voy. l'Appendice.

5. Il est douteux en effet que les comtes de Nevers aient été aux XIe et XIIe siècles vassaux des ducs de Bourgogne. Depuis la campagne de Robert II les comtés d'Auxerre et Nevers paraissent relever directement du roi. Mais les ducs, en guerre perpétuelle avec les puissants princes qui tenaient les trois comtés de Nevers, Auxerre et Tonnerre prétendaient que ceux-ci étaient leurs vassaux. Vézelay eut beaucoup à souffrir, on le sait, des comtes de Nevers.

6. D'après le v. 2991 du *Roland* les boucliers de Biterne étaient renommés. La *Prise de Cordres*, v. 1235, vante les « pailes » de Biterne et les chapes de

Landri qui tint Nevers joue un certain rôle dans *Girart de Roussillon*, épopée foncièrement bourguignonne, malgré la forme limousine sous laquelle elle nous est parvenue [1]. C'est un des conseillers du héros et l'un des meilleurs [2]. Il est tué par un certain Auberi [3].

Dans *Aymeri de Narbonne*, il apparaît une seule fois [4] avec le surnom bien remarquable de Landri *de Mâcon*. Notre Landri n'a certainement pas possédé Mâcon, mais il a dû avoir des biens en Mâconnais. Nous avons en effet une charte de son père, Boon, de novembre 950, par laquelle il fait don à Cluny de manses en Mâconnais acquis de son parent, Renaud [5]. La charte porte les souscriptions suivantes qui sont à relever : « S. *Bodoni*, S. Gisoni, S. Attoni, S. *Landrici* [6]. » Ce dernier pourrait être le futur comte de Nevers. J'en doute néanmoins. Landri ayant vécu jusqu'en 1028, il n'est guère admissible qu'en 950 il fut en âge de souscrire un acte de donation. Je verrais plutôt dans ce Landri un frère de Boon, donc un oncle de Landri de Nevers ; ou encore le père de Boon, puisqu'il portait ce nom de Landri, au témoignage de Hugues de Poitiers.

Il apparaît que les comtes de Nevers étaient plutôt d'origine mâconnaise que poitevine, et que le renseignement de Hugues de

---

Palerne (Palerme) ; de même *Elie de Saint-Gilles*. Les *Narbonnais* en font une ville sarrasine d'Espagne. Mais un passage du *Dit de l'herberie* de Rutebeuf (éd. Kressner, p. 115) montre que Biterne est bien en Italie. C'est évidemment Viterbo, comme le conjecture Kressner (p. 301).

1. Voy. l'introduction de M. Paul Meyer à sa traduction de ce poème (Paris, 1884, in-8). Disons, puisque l'occasion s'en présente, que la popularité de ce poème en Poitou et la localisation d'épisodes importants en cette région semblent avoir pour origine une confusion entre Girart de Roussillon et le comte Gérart (gendre de Pépin d'Aquitaine), tige des ducs d'Aquitaine. Le dernier duc, Guillaume X, partageait cette erreur, si son testament est authentique (voy. sur cet acte Luchaire, *Louis VI*, n° 579).

2. *Girart de Roussillon*, p. 47, 73, 98, 100, 135-136, 153.

3. *Ibid.*, p. 191.

4. Au v. 1546. L'éditeur, M. Demaison, a bien reconnu le comte de Nevers (II, 269).

5. Le nom de ce parent se retrouve dans celui du fils aîné du comte Landri, son successeur aux comtés de Nevers et Auxerre.

6. *Chartes de Cluny*, éd. Bernard et Bruel, n° 783, I, 737.

Poitiers est erroné. Au reste, le Poitevin Audegier (*Hildegarius*), oncle prétendu de Landri (Ier), ayant gouverné le diocèse d'Autun de 875 à 893 [1], n'a pu se joindre au duc Richard pour assiéger un château du Nivernais, pour la bonne raison que cette contrée n'était pas encore rattachée au duché ou marquisat de Bourgogne que Richard commença à constituer vers 895. Elle était sous l'autorité des comtes d'Auvergne, ducs d'Aquitaine et marquis de Gothie [2]. L'origine angevine de la femme de Boon I est certainement le résultat d'une méprise. C'est Boon II, fils de Landri et petit-fils de Boon I qui épousa une Angevine [3].

Il ressort avec évidence de ces remarques que, les renseignements de l'*Origo comitum Nivernensium* étant sans fondement historique sérieux, la famille des comtes de Nevers a été l'objet de récits légendaires, récits traditionnels dans le Nivernais et contrées avoisinantes, dont un écho s'est transmis jusqu'à Hugues de Poitiers (1160). Nous ne serions pas autorisés à dire que certaines de ces légendes se sont transmises sous une forme épique, si une ligne d'un contemporain [4] de Hugues de Poitiers, Pierre le Chantre, sur la *cantilena* de Landri, ne nous y autorisait, du moins à mon avis.

II

Pierre le Chantre n'est point le seul qui, à la fin du XIIe siècle, ait eu connaissance d'un poème dont un Landri était le héros. M. Paul Meyer, après Fauriel [5], a relevé les allusions suivantes des troubadours dans l'introduction de son édition d'*Aye d'Avi-*

---

1. *Gallia christiana*, IV, col. 366-369.

2. Je renvoie toujours à mon travail en préparation. Il en résulte également que tout ce qui est dit du premier comte de Nevers, Rahier, soi-disant vassal de Richard, est sans valeur.

3. Il épousa Alix, fille de Foulques Nerra. Voy. Pfister, *op. cit.*, 243.

4. Ou à peu près. Pierre le Chantre a écrit la satire des vices de son temps, connue sous le nom de *Verbum abbreviatum*, entre 1187 et 1197, date de sa mort. Voy. *Histoire littéraire de la France*, XV, 288 et 293.

5. *Histoire de la poésie provençale* (Paris, 1846, 3 vol. in-8), III, 488-489.

ɣnon[1] et dans son compte rendu d'un travail de M. Birch-Hirschfeld[2].

1° Arnaud de Marueil (ou Pons de Capduelh) écrit :

> Vostre hom sui, donna gaya,
> E am vos mais que Landrics no fetz Aya.

2° Pierre Raymond de Toulouse :

> Plus fis...
> Que no fo Landrics a n'A ya.

3° Paulet de Marseille :

> Bella dompna plazens, ay
> Dit soven quar ieu nous ai,
> Quar vos am, que qu'ieu n'aya
> Mais qu'Enricx (*sic*) no fes n'Aya.

M. P. Meyer retrouve encore deux allusions dans des œuvres françaises du Nord :

4° La *Prise de Jérusalem* :

> Baron, ceste chançons n'est mie de folie,
> D'Auchier ne de Landri.....

5° Thibaut de Marly :

> Ce que je vos vueil dire et ce qu'avez oï
> Sachiez que ce n'est pas d'Auchier ne de Landri.

On le voit, ces allusions se réfèrent, non pas à une mais à deux compositions, l'une intitulée *Landri et Aye*, l'autre *Auchier et Landri*. De la première, qui n'a qu'un rapport de nom fortuit avec le roman d'*Aye d'Avignon*[3], nous savons seulement qu'elle avait pour sujet l'amour violent de Landri pour une certaine Aye. La seconde avait un caractère soit de parodie, soit d'ex-

---

1. Dans la collection des *Anciens poètes de la France*, 1861, un vol. in-12, p. XX à XXII. Cf. *Bull. de la Soc. des anciens textes*, 1899, 49.

2. *Romania*, VII, 451 et M. Birch-Hirschfeld, *Ueber die den provenzalischen Troubadours des 12 und 13. Jahrhunderts bekannten epischen Stoffe*, Leipzig, 1878, 1 vol. in-8 de 92 pages.

3. Les rapports que tente d'établir M. Birch-Hirschfeld (*op. cit.*, 68-69) entre ces deux compositions n'ont aucune vraisemblance ainsi que M. Paul Meyer l'a déjà fait observer.

trême fantaisie, puisqu'on la cite comme chose invraisemblable, mensongère.

Les rapports entre Landri, comte de Nevers, et une certaine *Aye* reposent-ils sur une réalité quelconque? C'est ce qu'il est impossible d'établir avec certitude. Je remarque seulement que ce nom d'*Aye* était extrêmement répandu dans le duché de Bourgogne au xe siècle, surtout en Mâconnais et Chaunois [1].

Je relève, presque au hasard, dans les *Chartes de Cluny* :

1° en 963 une *Aya* souscrit, *signum Aye*, un acte comme témoin [2], 2° en 969 une *Aia uxor condam Heyrici* souscrit *S. Aye* [3]; 3° en 980 une *Agia* (dont le nom est reproduit sous la forme parlée *Aie* dans le cartulaire A du xie siècle) est femme de Girart [4]; 4° en 949 une *Aya* est femme de Narduin (vicomte de Mâcon) [5]; 5° en 953 *Aia* femme de Robert [6]; 6° en 904 *Agia* fille d'Adalbornis et de Foltrudis [7], etc. Je trouve aussi la forme *Ai* : ainsi 1° en 941, la femme d'un certain Ardouin est dite *Agi* et *Ai* [8]; 2° à la même époque *Ai* femme de Raimbert [9]; 3° en 954 *Ai* femme d'Obert [10], etc.

Je dois signaler à ce propos que le prédécesseur de Landri au comté de Nevers, Geoffroi, a eu une femme dont le nom est écrit *Ava*, *Avane*, *Eva* [11]. On va s'écrier tout de suite que c'est un nom différent. Sans doute. Mais il est certain que, au xe siècle, *Agia* > *Aie*, *Eva* et *Ava* ont été confondus. Je vais en donner la preuve :

---

1. Cette forme a été créée par M. Longnon pour désigner le comté dont Chalon-sur-Saône était le chef-lieu. Elle s'autorise des formes *pagus Cavlonensis*, *pagus Calnensis* que nous offrent des textes du xe siècle, au lieu de *Cabilonensis*.

2. Bernard et Bruel, *Chartes de Cluny*, no 1157.

3. No 1253.

4. No 1513.

5. No 746.

6. No 851.

7. No 83.

8. Nos 512 et 533.

9. Nos 518 et 676.

10. No 887.

11. *Ava* et *Avane* dans une charte de juillet 940 en double rédaction (Bruel no 511). *Eva* dans un acte de 942-954 (no 554)

1° L'abbesse Ève, sœur du célèbre fondateur de l'abbaye de Cluny, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne et *comte de Mâcon*, est dite dans un même acte *Avan abbatissa*, *Aiam abbatissa*, *Aia abbatissa* [1].

2° Un seigneur du Mâconnais, nommé Bernard, apparaît dans un acte de février 929 avec sa femme *Evana* [2], laquelle, en 941, souscrit *S. Avane uxore sua* [3]. Peu après, celle-ci devint veuve et donna à Cluny une charte (942-954) qui débute ainsi : *Ava... pro anima seniore meo Bernart* [4]. Une vingtaine d'années auparavant cette *Evain* ou *Avain* est ainsi désigné dans deux chartes de juillet 928 : *Bernart et ucsor sua Aia* [5].

Il est donc bien certain, quoique la chose paraisse inadmissible au premier abord, que les deux noms ont été confondus. La confusion entre *Aa* < *Ava*, et *Aia*, est vraisemblable et nous pouvons admettre que le comte de Nevers en question a eu une femme dont le nom était écrit *Ava* ou *Eva* mais prononcé *Aye*. Il y a plus : la chose est assurée. En effet, dans un acte de 942-954, où cette comtesse de Nevers Ève figure avec son mari et ses nombreux fils [6], je relève parmi ceux-ci Guichard (*Wicardus*). Cette constatation permet d'identifier deux personnages d'une charte de la même époque passée à Blanot en Mâconnais (Saône-et-Loire, canton de Cluny). Nous lisons parmi les témoins : *S. Agie et filii ejus Wichardi* [7]. Cette *Agia*, mère de Guichard, c'est la comtesse de Nevers Ève.

Je laisse à la fantaisie du lecteur le soin de décider s'il y a quelque chose à tirer de ce fait que la femme d'un prédécesseur de Landri s'appelait *Aye*.

Quant à la seconde composition, *Auchier et Landri*, il est impossible de ne pas se rappeler, à propos du premier nom,

---

1. Bruel n° 74. On trouve à la Bibl. Nat., coll. Moreau, I, 148, une copie d'après l'original (disparu).
2. *Ibid.*, n° 370.
3. N° 534.
4. N° 555.
5. N°s 368 et 369. Dans toutes ces citations les textes dérivent des copies faites d'après les originaux.
6. Bruel n° 603.
7. *Ibid.*, n° 365 d'après une copie faite sur l'original.

l'*Alicherius* contre lequel le comte de Nevers, Rahier, soutint un duel tragique [1], resté fameux à Nevers [2]. Mais c'est tout ce qu'on en peut dire.

Je hasarde en terminant l'hypothèse que Landri a fourni son nom, rien que son nom au roman en vers *Doon de la Roche* [3]. Le héros de cette composition de pure fantaisie, dont l'action est censée se passer sous le roi Pépin, est Landri, fils de Doon, surnommé « de la Roche [4] ». Ce Doon de la Roche ne devrait-il pas son existence à Boon de Monceaux (*Bodo de Moncellis*), père du comte de Nevers, Landri? [5]. Je suppose que *Boon* a été changé en *Doon* sous l'influence de « Doon de Mayence ».

Si les rapprochements qui précèdent paraissaient acceptables, si l'on admettait que les premiers comtes de Nevers, et en particulier Landri (988-1028), ont été l'objet de récits épiques, nous devrions en conclure que la force de création épique s'est prolongée plus tard en Bourgogne que dans le reste de la France du nord. On sait en effet que *Raoul de Cambrai* offre le dernier témoignage (à propos d'un événement de 943) d'une formation épique vraiment populaire. A partir de la fin du xe siècle cette force créatrice est épuisée à jamais. On entre dans une longue période de *rifacimenti*, laquelle ne durera pas moins de quatre et même (en tenant compte de l'Italie) de cinq siècles.

---

1. Voy. ci-après le début de l'*Origo comitum Nivernensium*.

2. Une île gardait le nom du vainqueur au temps de Hugues de Poitiers. Il est bien probable que cette légende n'a été, au contraire, inventée que pour s'expliquer le nom de l'île. Les îles étant les lieux de combats singuliers favoris dans l'épopée, l'idée d'un duel s'est greffé là-dessus.

3. Il est contenu dans le ms. 4404 du fonds harléyen au British Museum. Je ne le connais que par l'analyse de Léon Gautier, *Épopées françaises*, II, 252-260. Je m'aperçois que M. de la Lande de Calan a eu l'idée de ce rapprochement dans son livre bizarre *Les personnages de l'épopée romane* (Redon, 1901, in-8), p. 172.

4. Il y a en Nivernais plusieurs localités de ce nom. La Roche est un fief de la châtellenie de Monceaux-le-Comte (cf. plus haut, p. 6, note 1). Par contre, un château de Montceaux était un fief mouvant de la Roche-Millay, l'une des quatre baronnies du comté de Nevers (voy. Soultrait, *op. cit.*, 160).

5. Dans l'édition d'une charte de l'évêque Roclen, donnée par Mabillon (*Annales Bened.*, IV, 696), le fils de Landri est même appelé Doon (*Dodo*); mais c'est une faute de lecture pour *Bodo* (voy., p. 6, note 3).

APPENDICE

Origo et historia brevis Nivernensium comitum [1]

PAR HUGUES DE POITIERS, MOINE DE VÉZELAY (VERS 1160).

Castrum Nivedunum, quod nunc dicitur Nivernis, situm est supra Nervium [2] flumen, in extremis Burgundie finibus, cui subterfluit Ligeris amnis qui dividit Galliam celticam et Galliam aquitanicam. [Erat] igitur castrum illud antiquissimum quidem, sed instar viculi exiguum. Prefuit ei comes Raterius, qui, jure hominii, de dominio comitis Burgundie illud tenebat. Is forte accusatus ab Alicherio milite quod thorum domini sui violasset, conflictum duellii cum ipso accusatore iniit infra insulam quae victoris nomine hodieque appellatur. Cum ergo Raterius astam vibrasset, percussit Alicherium sub maxilla et transfodit os ejus, dixitque : « Os ipsum luet mendacium quod loquaciter protulit » — « Nequaquam, ait Alicherius, mendacium, sed tam longum silentium adulterii tui os meum luit. » Statimque feroci animo insurgens percussit Raterium. Qui, cadens devictus et convictus, post modicum expiravit. Fuit autem diebus multis castrum prenominatum in manu comitis Burgundie ad quem jure dominii pertinebat. Tempore illo rex Francorum moriens puerulum filium reliquit. Hunc proceres Francorum, communicato consilio, tradiderunt Richardo Justiciario in tutelam, committentes illi totius regni curam. At ille pio affectu puerum enutrivit et regnum juste disposuit.

Et erat castellum in territorio Nivernensi, nomine Maerz, munitione et situ loci valde fortissimum hominumque frequentia ditissimum. Hujus habitatores pessimi latrociniis vacabant et viatores itineris contigui spoliabant, captivabant, occidebant. Quorum malicie fama cum in auribus Richardi Justiciarii percrebesceret, coadunato multo exercitu castellum obsedit, cui obsidioni cum aliis optimatibus et episcopis totius Gallie interfuit etiam Hildegarius, episcopus Eduensis.

Hic, genere Pictavensis, diaconus regis Francorum extiterat. Qui cum forte aliquando humanitus temptaretur, accidit quod rex pertesus e stratu suo nocte surgens et cuidam fenestre incumbens viderit Hildegarium in quodam diverticulo palacii ludentem cum quadam juvencula. Super quo rex valde miratus (hunc quippe magne honestatis sobrietas sibi commendaverat) rei exitum cautius expectavit. Erat autem nix multa super terram. Et ecce redeuntis Hildegarii prosecuta juvencula cepit manu complanare vestigia, ipsa quoque retrorsum incedens suos eque delebat calles. Miratus ergo rex versu-

---

1. Nous devons la collation de ce texte, dont l'unique ms. est à la Bibliothèque de la ville d'Auxerre (ms. 227. fol. 18 recto, col. 1 à 19 verso, col. 1) à l'extrême obligeance de M. Ch. Porée, archiviste de l'Yonne. — Le titre a été ajouté par une main du XVIIe siècle.

2. Un nom écrit d'abord a été gratté.

tiam mulieris rursum lectulo se recepit. Et cum mane rex surrexisset et divinis officiis adstaret vidissetque quod Hildegarius, qui tunc forte ebdomadarius evangelii pronunciandi erat, supposito vicario nequaquam ad altare accederet, voluit temptare utrum reverentia sacrorum necne Hildegarius abstineret. Vocansque illum jussit ut sacris vestibus indueretur, debito functurus officio sicut ebdomadarius. Hildegarius vero, conscius culpe sue, humiliter cepit dissimulare, cumque rex instaret, infirmum se esse respondit. Rex autem magis ac magis Hildegario insistebat, et Hildegarius multo magis se excusabat. Et cum rex monitionibus jussiones, jussionibus minas Hildegario intenderet, divinum humano Hildegarius timorem preferens, preceptum simul et iram regis dissimulans, exiit ab ecclesia. Factis igitur missarum sollemniis, clerici Eduenses proprio pontifice orbati, regi exeunti occurrerunt eique, juxta morem avitum, insignia pontificalia, scilicet anulum et baculum, optulerunt, petentes ab eo sibi pontificem dari. Tunc assistentes palatini, non quę Dei sed quę carnis sunt sapientes, singuli pro suis exorabant. Protinus rex, divinitus inspiratus, Hildegarium vocari precepit. Et timuerunt aulici ne forte rex indignatus eum de palatio pelleret (diligebatur enim ab omnibus). Cumque vocatus tremens assisteret, dixit ei rex seorsum jocose : « Mulam candidam quam nocte equitasti libenter insellassem si a te premonitus fuissem. » Perterritus Hildegarius timuit se delatum vel pervisum a rege, prociditque ad pedes regis et ait : « Peccavi, et sicut homo lapsus sum. » Cui rex ait : « Amodo tibimet caveto, et, sicut timori nostro Dei reverentiam preposuisti, ita quoque timorem Dei voluptatibus tuis deinceps prepone, nedum ob transgressionem juste sacra vereris, transgressionis pariter et negligentie debiti officii reatu tenearis. » Et convocato clero Eduensi cunctisque optimatibus, tradidit ei anulum et baculum, committens illi curam pontificatus ecclesie Eduensis.

Cum ergo eandem ecclesiam prudenti sollertia regeret, venit et ipse inter alios ad predictam obsidionem, quendam secum habens nepotem, nomine Landricum, et applicuit exercitus ad castellum et expugnavit illud fortiter. Ut autem vidit dominus oppidi quod sustinere non posset, grande convivium civibus suis preparavit et, recumbentibus omnibus, ipse simulato langore surrexit et clam conscendens equum per medias acies effugit. Et ascendentes velocissimi quique fugientem insecuti sunt, sed eum nullatenus apprehendere potuerunt. Cui forte occurrens Landricus, nepos Hildegarii, qui praeerat cursariis, percussum impulit ab equo captumque duxit ad tentorium Hildegarii. Et quoniam non est sacerdotis quemquam tradere morti, occultato milite, misit equum illius duci exercitus. Quo requirente militem, responsum est ei quod aviditate retinendi equum militem miles neglexerit. Missi ergo apparitores scrutati sunt tentorium Hildegarii et inventum militem simul cum equo suo suspenderunt in patibulo, captumque castellum dederunt possidendum Hildegarii nepoti Landrico.

Qui Landricus, accepta uxore stirpis Andegavorum, genuit ex ea filium, nomine Bodonem, quem Bodo de Montibus suscepit de sacro fonte. Is cum adolevisset, petiit a patrino suo aliquid sibi dari. Cui ille respondit : « Quid,

ait, filiole, tibi vis dari? » At ille : « Volo, inquit, ut tantum terre michi concedas quantum contigui montis umbra die una perlustraverit. » Quo concesso, surrexit juvenis summo mane in diebus estivi temporis et cepit proprios limites circum circa ponere sicuti sole vergente umbra divertebat, et edificavit ibidem castellum quod dictum est Moncellis et dilatavit terminos patris sui genuitque filium nomine Landricum.

Et factus est Landricus homo magne liberalitatis, et suscipiebat fere quotquot erant transeuntes per viam, nobiles et mediocres personas, properantes ad limina beatorum apostolorum Petri et Pauli. Eo nempe tempore omnis gallicana et britannica natio eadem plurimum frequentabat limina. Contigit autem et ipsum Landricum eandem aliquando cum multis aliis principibus peregrinationem subire. Inter quos fuerunt comes Pictavorum et comes Andegavorum necnon et comes Burgundie. Qui pariter cum Landrico redeuntes, sanctum dominice resurrectionis diem apud Biternam celebraverunt. Ut autem itineris laborem levarent fecerunt ibidem triduum. Sequenti vero die Pasche fecit omnibus convivium Landricus, filius Bodonis, et cum a prandio surrexissent, comes Pictavorum invitabat Landricum quatinus avorum suorum patriam secum repeteret, ubi eum maximis beneficiis cumularet. Cui cum Landricus grates referret : « Mecum potius, ait comes Andegavorum, venire debes, quo te maternum genus invitat. Et respondens comes Burgundie dixit : « Cur paternum solum hac vel illac peregrinaturus relinques [1], cum ego ibidem satis admodum possim velimque ditare? ». Ad hec Landricus respondit comiti Burgundie : « Verum est, inquit, quod plurimum possis. Peto ergo ut parvulam illam insulam castri Nivernis concedere mihi digneris quo mihi, comitis concessa dignitate, et tibi honor proveniat et ego contiguam hereditatem tutius retineam. » Respondit comes Burgundie : « Concedo, ait, sicut vis, et comitatum Nivernis, salvo jure hominii, tibi et heredibus tuis deinceps tribuo. »

Iste Landricus, primus hujus generis comes Nivernis factus, cepit usquequaque dilatare terminos suos habuitque filium, nomine Renaldum, qui conjunctus matrimonio sorori regis Roberti, filii Hugonis Capitonis, comitatum Autisiodori conjunxit comitatui Nivernis. Cujus comitatus gratia bello cum duce Burgundie conligens, apud Salligniacum occisus est, triumphum simul et hereditatem sanguinis Guillelmo, filio suo, relinquens.

Guillelmus autem per quinquaginta fere annos cum tanta comitatum tenuit industria et bellorum exercitio quod infra prescriptum spatium nec etiam ullus eorum summam colligere potuit qui pacem ita tenuerit, nec minori frequentia tempore qui sanguinem vel aliam corporis curam levabat, quinquaginta militum familiari contubernio mense sue usus fuerit. Et tamen, possessionibus multis datus quinquaginta milia solidorum in thesauro suo semper habuit. In quorum circa terminum vite sue basilicam sancti Stephani extra muros civitatis Nivernis edificavit. Dilatavit et ipse terminos intra fines Lingonum, comitatum Tornodorensium apponens comitatui Nivernis et

[1] Le ms. porte relinquet.

Altisiodori, unum de tribus componens. Genuitque filios duos, Guilelmum et Renaldum. E quibus Guilelmus curam Tornodori optinuit, Renaldus autem Malliacum et Huben[1], duo nobilia oppida, possedit. Uterque tamen superstite patre vita excessit.

Sane Guilelmus Tornodorensis ex propria uxore unam filiam habuit. Que conjuncta est in matrimonio Aimoni Borbonensi. Renaldus vero primam uxorem habuit filiam unicam comitis Foratensis; de qua filiam suscepit que conjuncta est Miloni de Curtiniaco. Qua defuncta, iterum Renaldus duxit uxorem filiam Lancelini de Balgentiaco; ex qua filium genuit nomine Gûilelmum, quem moriens patris tutele dimisit. Quo vita exempto, monarchiam Nivernensis et Autisiodorensis atque Tornodorensis provincie optinuit, finesque suos circa Ligerim et Alerium fluvios dilatavit. Qui justicie licet cultor eximius existeret, Vizeliaci tamen monasterium insolitis consuetudinibus sibi vendicare primus attemptavit. Hic genuit Guilelmum et Renaldum, quibus militia provectis, cum uterque Iherosolimitanum iter cum Ludovico rege Francorum et duce Aquitanorum arripuisset, pater illorum terrena celestibus commutans Cartusie conversus factus est.

(*Le reste de la page en blanc.*)

NOTE ADDITIONNELLE

J'ai tenté en parcourant les histoires de Nevers et du Nivernais et en consultant les plans anciens de la ville, de vérifier si le nom d' « Ile Auchier » s'était conservé. Mais ces recherches sont demeurées infructueuses. M. H. de Flamare, archiviste de la Nièvre, a bien voulu épuiser à notre intention toutes les sources de renseignements à sa disposition, mais il n'a rencontré aucun nom pouvant provenir de la déformation du nom d'Alicherus ou Auchier. L'*Ile-aux-Bœufs*, en aval du pont du chemin de fer, ne peut être le théâtre du duel. « Elle est un peu loin de la vieille ville pour qu'on ait « pu, de ses murs, apercevoir distinctement les phases du combat. Je ne vois « de possible que l'ancienne île traversée par le pont, où s'élevait une chapelle « à Notre-Dame, dont l'emplacement actuel serait vers l'extrémité sud du « pont, à main droite en venant de Nevers, emplacement connu aujourd'hui « sous le nom de Plateau de la Bonne Dame, bien en vue des murs de la « ville et dominé par la hauteur où sont le château, la cathédrale, etc. ». (Lettres des 27 août et 10 novembre 1902.)

Ferdinand Lot.

---

1. Mailly-le-Château (Yonne, arr. Auxerre, cant. Coulange-sur-Yonne); Hubans Nièvre (château de la com. de Grenois, cant. Brisson-les-Allemands).

LES MANUSCRITS FRANÇAIS

DE CAMBRIDGE [1]

III. — TRINITY COLLEGE

Le collège de la Trinité fut fondé par Henri VIII sur l'emplacement occupé par plusieurs anciens hôtels destinés à recevoir les étudiants. Il ne paraît pas qu'aucun des livres que devaient posséder ces établissements se soit conservé. Du moins est-il certain que les manuscrits actuellement conservés dans la bibliothèque du collège proviennent de donations dont aucune n'est antérieure au XVIIe siècle. Mais ces donations sont importantes par le nombre et par la valeur des livres donnés ou légués, de sorte qu'actuellement la bibliothèque de Trinity College est, entre les nombreuses bibliothèques de Cambridge, l'une des plus riches en manuscrits précieux. C'est à peine si celles de l'Université et de Corpus Christi College lui sont supérieures.

Des manuscrits de Trinity College, bon nombre sont en français, le plus souvent en français d'Angleterre, ou du moins renferment des parties françaises. Il s'y trouve plusieurs écrits qui, jusqu'à présent, n'ont pas été signalés et qui appellent des recherches variées. Il me serait impossible de rendre un compte exact et suffisamment détaillé de tous ces manuscrits sans donner au présent mémoire une étendue excessive. Aussi n'ai-je pas l'intention de les passer tous en revue. Je donne en note la liste des manuscrits dont je ne traiterai pas, soit qu'ils aient

1. Premier article, *Rom.*, VIII, 305 ; second article, XV, 236.

déjà été étudiés par moi-même ou par d'autres, soit que je me réserve de les étudier en une autre occasion [1].

Les manuscrits de Trinity College sont répartis en trois classes déterminées respectivement par les lettres *B*, *R*, *O*, qui désignent les cabinets où les livres de chacune de ces classes sont renfermés. En principe *B* contient les manuscrits théologiques, *R* les manuscrits historiques, littéraires, médicaux, etc., et les manuscrits orientaux [2]; *O* renferme la collection de Thomas

---

1. Les mss. que je laisse de côté sont les suivants :

B. 1. 45, fol. 19. Traité sur la confession, dont je donnerai quelques extraits dans une notice générale sur les traités de ce genre qui nous sont parvenus.

R. 3. 32. Rédaction de la chanson de Roland dont j'ai donné des extraits, en 1877, dans mon *Recueil d'anciens textes* (p. 209 et suiv.). Depuis, le texte complet a été publié par M. Förster. La version de la lettre du Prêtre Jean qui occupe les ff. 107 à 118 est celle dont on a le plus grand nombre d'exemplaires (*Romania*, XV, 177).

R. 3. 46. Vies en vers de saint Jean l'aumônier et de saint Clément (celle-ci est une traduction libre des *Recognitiones* augmentée de récits puisés à d'autres sources). Ce manuscrit a été, de ma part, l'objet d'une longue notice dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXVIII, 293 et suiv. Cette notice vient de paraître en tirage à part (Paris, Klincksieck).

R. 14. 30. Recueil de traités de médecine et de recettes médicales en latin et en provençal sur lesquels je me propose de rédiger un mémoire particulier.

R. 16. 2. Apocalypse en français, dont j'ai traité dans une récente publication de la Société des anciens textes français (*L'Apocalypse en français au XIIIe siècle*, 1901, p. CCXLIX-CCLIII).

R. 17. 1. La version du Psautier publiée en 1875 par Fr. Michel, dans les *Documents inédits*.

O. 1. 3. La coutume de Normandie en français.

O. 2. 21. Gautier de Bibbysworth. Voir mon *Recueil d'anciens textes*, p. 360.

O. 2. 29. Sermons français de Maurice de Sully. Réservé pour une autre occasion.

O. 4. 26. Ms. très incomplet et médiocre (XVe siècle) de l'Histoire ancienne jusqu'à César, sur laquelle voir *Romania*, XIV, 36.

O. 9. 34. L'*Alexandre* d'Eustache de Kent. Voir mon livre sur la légende d'Alexandre, II, 276.

2. Ce classement n'est pas rigoureux et ne pouvait l'être. Beaucoup de manuscrits offrent plus ou moins le caractère de mélanges et peuvent être placés indifféremment dans une catégorie ou dans une autre.

Gale († 1702), donnée au Collège en 1738 par le fils de celui-ci, Roger Gale († 1744).

Lorsque je commençai l'étude des manuscrits de Trinity, en mai et juin 1871, il n'en existait pas d'autre catalogue que celui que Bernard a inséré dans ses *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ* (Oxford, 1697, in-fol.). Dans la seconde partie du tome Ier (pp. 93-102), on trouve l'inventaire, naturellement fort sommaire, des manuscrits que possédait alors le collège. Plus loin, t. II, pp. 185-195, est imprimé le catalogue des manuscrits de Th. Gale, qui ne devaient entrer à Trinity qu'une quarantaine d'années plus tard. Récemment, M. Montague Rhodes James, qui a entrepris l'œuvre méritoire de rédiger les catalogues de toutes les bibliothèques collégiales de Cambridge, a mis au jour les deux premiers volumes du catalogue des manuscrits grecs, latins, anglais, romans, de Trinity[1]. Ce catalogue est rédigé avec le soin et la compétence dont M. James avait donné la preuve dans ses précédents catalogues des manuscrits du Collège d'Eton, du Musée Fitzwilliam, dont il est le directeur, de Peterhouse, etc. Si les ouvrages n'y sont pas toujours identifiés, si par suite la bibliographie laisse à désirer, les manuscrits sont décrits avec une minutieuse exactitude; les *incipit*, donnés lorsqu'il y a lieu, permettent au lecteur compétent de déterminer les ouvrages. Tout ce qui concerne soit l'ornementation soit l'histoire des livres est traité avec un soin particulier. Désireux de réserver à la publication des textes le plus d'espace possible, j'ai pu, en bien des cas, abréger la description des manuscrits que j'étudiais, renvoyant le lecteur aux notices de M. James.

B. 14. 39, 40. — Vie de saint Nicolas, par Wace. — Extraits du Miroir de Robert de Gretham. — Femina. — Extrait de Gautier de Bibbysworth. — Dialogues français, etc.

Ce manuscrit porte les deux numéros 39 et 40 parce qu'il formait autrefois deux tomes, et, en effet, il se compose de deux parties originairement distinctes, et d'époques différentes,

1. *The Western manuscripts in the library of Trinity College, Cambridge*. Cambridge, University Press, gr. in-8°; t. I, 1900; t. II, 1901. Le tome I contient

qui ont été reliées en un volume[1]. Hickes le cite à plusieurs reprises dans son *Thesaurus*[2] et même en a extrait un morceau important, une vie de sainte Marguerite en vers anglais, qui a été réimprimée en 1862[3]. En 1841, Thomas Wright publia, d'après le même manuscrit, quelques pièces anglaises[4]; puis, en 1844, il le cita à propos de la légende, en vers français, de saint Furseus (c'est une partie du *Miroir* de Robert de Gretham), et en imprima 21 vers[5]. Mais, en 1849, lorsque N. Delius préparait son édition de la *Vie de saint Nicolas*, par Wace, le manuscrit manquait sur les rayons[6], et depuis lors la même constatation a été faite mainte fois[7].

En 1886, décrivant ici même les manuscrits de l'Université de Cambridge, j'exprimais l'espoir que le précieux livre de Trinity College se retrouverait quelque jour[8]. Cet espoir s'est réalisé. Depuis 1896, il a repris sa place sur les rayons de la Bibliothèque. Il n'avait pas été volé, comme on l'avait craint. Il avait été emprunté irrégulièrement[9] par un fellow de Tri-

---

les mss. de la classe B, le tome II ceux de la classe *R*. Le troisième volume, actuellement sous presse, est réservé à la classe *O* (mss. Gale).

1. La reliure actuelle paraît dater du commencement du XIXe siècle.

2. *Linguarum veterum septentrionalium thesaurus grammatico-criticus et archæologicus*, auctore Georgio Hickesio, S. T. P. Oxonie, MDCCV. — Voir pp. 146, 149, 154, des citations de la vie de Saint Nicolas; pp. 154, 155, du traité intitulé *Femina*, et p. 224, la vie en vers anglais de sainte Marguerite. De plus, Hickes donne le fac-similé de quelques lignes sur la deuxième des planches placées en regard de la p. 144.

3. *Seinte Marherete, the meiden ant martyr*, in old english, first edited from the skin books, in 1862, by Oswald Cockayne, and now reissued. London, 1866 (*Early engl. Text Society*), p. 34-43. Cette édition n'est autre que celle de 1862, à laquelle on a mis un nouveau titre et ajouté un avertissement et quelques notes.

4. *Reliquiæ antiquæ*, I, 48, 144, 170.

5. *Saint Patrick's Purgatory* (London, 1844), p. 11.

6. *Maistre Wace's St. Nicholas* (Bonn, 1850), p. XII.

7. Par Cockayne, préambule de l'édition de sa *Seinte Marherete* (1862); par A. Way, préface du t. III du *Promptuarium parvulorum* (1865), par M. Ed. Stengel, notice du ms. Digby 86, p. 66-7 (1871), etc.

8. *Romania*, XV, 298.

9. Du moins il n'existe aucune mention du prêt.

nity, qui, étant allé occuper dans le nord de l'Angleterre une prébende dépendant du collège, emporta par mégarde dans sa nouvelle résidence le manuscrit en question, et quelques autres documents appartenant à Trinity. Après sa mort, en 1895, le paquet fut retrouvé, non ouvert, et le manuscrit, avec les autres documents de même provenance, fut renvoyé à Trinity[1]. Comme je l'ai dit plus haut, le volume actuel formait autrefois deux tomes ayant chacun sa pagination propre. Le second tome commençait à l'article *Femina*, dont il sera traité plus loin. Depuis peu, une nouvelle pagination, s'étendant à tout le volume tel qu'il se présente actuellement, a été faite. Le manuscrit ayant été minutieusement décrit dans le catalogue de M. James, je me bornerai à étudier et à faire connaître par des extraits les parties françaises.

Au fol. 34 *b*, entre des pièces très variées, les unes en latin, les autres en anglais, se trouve le sermon bien connu, et souvent attribué à l'archevêque Etienne de Langton, qui a pour texte la chanson *Bele Alis matyn se leva*. Il suffira de signaler cette pièce dont on a de nombreuses copies[2]. Présentement je passe à l'examen de textes plus importants.

1. *Prière à Jésus-Christ.* — Cette prière, en sixains alternativement français et anglais[3], fait suite à la vie anglaise de sainte Marguerite, imprimée par Hickes, *Thesaurus*, I, 222-31, et réimprimée par O. Cockayne. Hickes en a reproduit (*ibid.*, 144) le début en fac-simile. En voici les premières strophes :

---

1. Ces renseignements sont extraits d'une lettre adressée au *Times* à la date du [illegible] juillet 1896, par M. Alois Wright, fellow et ancien bibliothécaire de Trinity. Une découpure de cette lettre est insérée en tête du manuscrit. C'est en 1893, d'après M. A. Wright, qu'eut lieu le déménagement du fellow dans l'appartement duquel se trouvait le ms., mais le livre devait avoir quitté les rayons de la bibliothèque depuis longtemps déjà, puisqu'en 1840, Delius l'avait fait chercher vainement.

2. Voir Hist. lit. de la Fr., XVIII, [illegible]; XXIII, [illegible]; Lecoy de La Marche, *Chaire française au moyen âge*, 2e édition, 1886, p. [illegible]; G. Paris, *Mélanges Wahlund*, p. [illegible].

3. On a composé en Angleterre d'autres poésies où l'anglais est mêlé, de diverses manières, au français. Voir, par exemple, *Romania*, IV, [illegible], et, dans le ms. [illegible] de l'Université de Cambridge, une pièce publiée en 1864 par H. Bradshaw.

I Jhesuchrist le fiz Marie, (fol. 24)
Cil ke tut le munde fist,
De nus eit pité e merci,
Si li plest,
Ke nos almes ne seint dampnées
Par nul maufet.

II Loverd Christ *th*ou[1] havest us [bou*gh*t,
*Th*ou madest al this word of [nou*gh*t,
We biddet *th*e wi*th* word ant [thou*gh*t,
Conseil ant red,
*Th*at oure sole ne be
Furlore for no qued.

III Sire Deu, vus eistes tel,
Pere de tere et de cel,
Plus douz ke mel
Kaunt il est chaud;
A vus nus devum obliger,
Sire, an haut.

IV Loverd Crist, as *th*ou art king,
Fader ant sone, of alle *th*ing,
*Th*ou *y*ef us alle god endeng
Ant ti love
*Th*at we moden to thi blisse
Alle come.

V A un piler fu lié
E pur nus peccheurs turmenté.
Sire, merci par charité,
Par amur,
Ke nus ne seum acumbré
Nuyt ne jour.

VI Ibounden e was to a piler
Ant al to-torn was is her;
Sire, merci par charité,
Fur Godes love,
Milde bete *th*i swete cheres
Marie sone.

VII Mort desour la crois suffri,
Marie e seint Jon le vi,
E se ke penderent encouste de li
Le du laron;
Le un li cria merci :
Il out perdun;
Li autre aval cheït
En pu parfum.

VIII Deet he *th*olede up on *th*e tre
Ant wuden bo*th*en two ant *th*re
To save *th*o *th*at hise ben,
Ant luder ben comen.
Jhesu *th*i blisse us bi see
For *th*i swete moder love.
Amen.

2. *Vie de saint Nicolas*, par WACE. — On connaît de cette légende cinq mss. : celui que nous décrivons, deux à la Bodléienne (Douce 270 et Digby 86), un à l'Arsenal (3516, fol. 69) et un à la Bibl. nat. (fr. 902, fol. 117). Un seul, celui de l'Arsenal, a été exécuté en France; les quatre autres sont d'origine anglaise. Le plus ancien et le meilleur est le ms. Douce, qui est la base de l'édition donnée par Delius en 1850. Delius a fait aussi usage du ms. Digby et regrettait, comme on l'a vu

1. Ms. *you*, mais, pour éviter toute confusion, et n'ayant pas à ma disposition le *thorn* anglais, j'écris *th* ici et ailleurs. De même, plus loin, j'emploie *y* et *gh*, selon les cas, pour le *yoke*.

plus haut, de ne pouvoir consulter le ms. de Trinity, déjà disparu. Le ms. de l'Arsenal a été reproduit par Monmerqué, en 1834, pour la Société des Bibliophiles français, qui, à cette époque, tirait ses publications à trente ou quarante exemplaires [1].

Si Delius n'a pu utiliser le texte du ms. de Trinity, son édition n'y a pas beaucoup perdu, car la leçon qu'offre ce ms. est incomplète [2] et bien souvent fautive. On en jugera par le spécimen qui suit. Pour faciliter la comparaison, je joins, entre ( ), la concordance avec l'édition. On verra que le prologue manque à peu près complètement (les deux premiers vers sont l'œuvre d'un copiste), et que beaucoup de rimes sont dénaturées au point que, si on n'avait le secours des autres manuscrits, on pourrait croire que le poème a été composé par un Anglais du XIII[e] siècle.

De seint Nicholas ai pensé, (f. 48)
Un seint de grant autorité.
En romauns dirrum un petit (40)
De ceo ke le latin nous dit,
Ke li lai le puysent a[n]tendre
.....[3]
De Patre fu né, de une cité
Noble e riche de antiquité;
Mès puys est la chose empiré,
A bon pruf tut amenusé.
Pere e mere out de grant hautesse,
De parenté et de richesse. (51)
Asez urent or e argent
E mout vivai[e]nt seintement,
E tel enfaunt vodreient aver
Dount il puysent fere lour eir,
Nent soul de lour manauntise
Mès de tut lur conquest en autre [guise.
Tel fu cum il desiraient; (58)
Nicholas par noun l'apelaient.
Ne eurent enfaunt que soul cestui:
Taunt l'urent plus cher aumbedui.
Petit fu a lettre mis, (68)
Par grant entente fu apris.
Encore petit en bèrz jesout, (62)
De soul la mamelle vivout.
Si junout pur Deu amour:
Ne leitout que une fèz le jour,
Al megredi e al vendredi; (66)
Si li out Deus de sa grace empli.
Quant plus crust, plus amenda,
Ke plus servi, Deus plus l'ama.
La n'ert bachilers tut fourmez, (72)
De taunt de bountés alosés.
Sun pere prist definemen
E sa mere ensement;
De Nicholas firent lour eir,

1. Le volume de Monmerqué contient quelques autres textes relatifs à saint Nicolas, notamment une version en prose.

2. Elle omet notamment les vers 1350-1457.

3. Le vers omis est, dans le ms. Douce, *Qui ne sevent latin entendre.*

De quant ke il purraient aver;
E Nicholas tut departi,
Teres, mesouns, tut se feus vendi;
Si dona tut a povre gent, (*b*)
Ne fist autre reposement. (81)

Uns povres houme iluc maneit
Ke riches jadis esté aveit,
Mès en poverté ert venuz ;
De ceus avum plusours vuz
Ke de grant aver ke il aveient
En poverté grant descendeient.
Teus i a ke de poverté
Sount venuz en grant plenté. (89)
Ce povre houme out treis puceles,
Treis soue[s] files asez beles;
Entre eus katre ne urent ke [prendre,
Ne a engager ne a despendre ;
De vivre conseil ne troveient
Si a bordel[1] nen aleient.
Sein Nicholas pité en prist; (98)
Ore oiez cum faitement le fist.

Voici un autre morceau que je cite parce qu'il contient une série de vers qui manquent dans le ms. Douce, entre les vers 1283 et 1284 de l'édition de Delius [2] :

Grand dol aveit par la meson; (f. 55 *d*)
Ki dolent se le pere nun? (1275)
« Las! dolent », fet il, « cheitif!
Ne me en chout si mès ne vif,
Quant si tost ai mun fiz perdu.
E Deus! si poy jel ai eü.
E Deus! taunt fu lé quand jel oy!
E Deus! pur quei me dura si poy?
Ma joie me a durré petit.
Ore ai grant dol; veirs dist ki ce dist:
Après grant ris grant plur; (1282)
Après grant joie graunt tristur[3];
Après graunt gaine grant domage;
Après grant sauncté vent grant rage.
Uncore uy matin al jur
Nen avey mal ne dolor;
Grant mal m'est avenu en poy d'oure
Deus! ke pecché m'est coru sure!
Nen avei unkes nul enfaunt
For sul celi, si li amai taunt.
Perdu ai mun fiz e mun her;
Ne qui jamès nul autre aver.
Beu fiz, beu chers, taunt mar vus vi!
Mort, ke fet (*sic*) tu? ven, si me osci;
Mort, car me prens; si me rent
Celui dunt ai le quer dolent.
Beu fiz, de ceo sui angusus
Ke je ne puse murir pur vus.
Ey! sein Nicholas, ke en fray
De mon enfaunt ke perdu ay? »
Li pere e la mere ploreient, (1284)
Pleinent sai, si paumeient. . . . . .

---

1. Les autres mss. donnent *Se en galice* (Douce), *Si a galice* (B. N. fr. 902), *Se al gaeliz* (Digby). La bonne leçon *S'a gaelise* ne se trouve que dans le ms. de l'Arsenal (donnée en variante par Mommerqué, p. 305); elle avait été restituée par M. Tobler (*Romania*, II, 239).

2. Ils se trouvent aussi dans les autres manuscrits, par ex. dans B. N. fr. 902, fol. CXXV *c* et dans Digby. Delius a eu tort de les considérer comme une addition postérieure.

3. Ce proverbe se rencontre fréquemment, avec des variantes : Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, 2e éd., II, 240, 472.

Voici la fin (fol. 56 *b*) :

Ben deit hum bon seinur amer (1340)
E servir e honorer.
Ki ben sert bon seinur
Prou i avera e honur.
Bon sire sun sergaunt pas ne oublie
Quant veit ke il ad mester de aïe.
Pur ceo ke il aveit amé
Sain Nicholas e honoré,
Li mustra ke il li amout
E ke de li li remembrout. (1349)
Oez ke nus trovum lisaunt : (1458)
Ke li bers ert[1] en sun vivaunt,
Uns hume ert pelezinus ;
Taunt ert febles, taunt dolerus
Ne poeit sur ses pez estere
Ne sez mains a sun chef trere[2].
Pelenus (*sic*) est de tele nature
La ou se prent lungement dure ;
Ja del membre la ou il levera
Aider sai ne ne purra ;
Si li fet les membres seccher
Ke il ne se put ren aider. (1469)
Un hume ke out ceste enfermeté
Ne poeit aver saunté.
De une vile ou il mis aveit (*c*),
Ke Suun apelez esteit,
Fu a sein Nicholas mené,
Sur un cheval fu aporté
Li seint hume ou meister esteit :
Karame ert, si juneit.
Cil ke le malade mena
Sein Nicholas pur li pria
Ke Deu priast e requist (1480)
Ke cel malade sein fe[ī]st.
Savez ke sein Nicholas fist ?
Del oile de la laumpe prist,
Si en oignt le cors envirun
E fist a Deu un oreisun.
De ke il out fet, cil saili sus
Tut sein, unkes ne fu plus ;
Cil ke einz ne pout aler
Ne sai aider ne mover
E ke aveit le pelezin
Tut sein ala sun chemin. (1491)
Deu prium nostre seinur (1530)
Ke pur ce seint e pur sa amur
Nus doint de pecchez pardun
E vivre en confessiun,
Ke oud li regner pusum (1534)
In secula seculorum. Amen.

Deus, qui beatum Nicholaum pontificem tuum innumeris decorasti miraculis, tribue nobis graciam ut, ejus meritis et precibus, a gehenne incendiis liberemur, per Do. n. J. Ch. f. t.

3. Traduction en vers du *Veni Sancte Spiritus*. — L'écriture de cette pièce est différente de celle de la vie de saint Nicolas. Elle ne paraît cependant pas sensiblement plus récente.

Veni, Sancte Spiritus (f. 56 *c*)
Et emitte celitus
Lucis tue radium.
Veni, pater pauperum,
Veni, dator munerum,
Veni, lumen cordium.
Seint Esperiz, vus venez
E del ceil nus amenez,
De ta lumere nus relumet ;
De poveres pere cheir, venet ;
Dons de graces nus donet
E nos queris alumez. (f. 56 *d*)

1. Corr. *fist*. — 2. Voilà deux rimes bien corrompues ; Douce *ester-lever*.

Consolator optime,	Tu es trés bon consileir,
Dulcis hospes anime,	Duls hoste de alme, salus a amer,
Dulce refrigerium,	E duce freidure;
In labore requies,	Repos de traval tu es sur,
Iu estu temperies,	Refreidure en ardur,
In fletu solacium.	En plures es conforture.
O lux beatissima,	O lumere trés benuré,
Reple cordis intima	De ta grace le queor empler,
Tuorum fidelium.	Ke en tay unt cremor (*corr.* creance),
Sine tuo numine	Car, sanz ta deïté,
Nil est in homine,	Nule reyn ne est alumé
Nil est innoxium.	E sumus en nusance.
Lava quod est sordidum,	Ceo que soylé trovez lavez,
Riga quod est aridum,	Ceo que secce est arrosez,
Sana quod est saucium,	E ke forvehe le adressez;
Flecte quod est rigidum,	Ce que red est le abeseiz,
Fove quod est frigidum,	E si freid si nuriseiz
Rege quod est devium.	E nos plaies tretus sanez.
Da tuis fidelibus	De grace te seit dons donnez
In te confidentibus	A nus ke sumus feus clamez,
Sacrum septenarium	Sire, par ta franchise,
Da virtutis meritum,	Ecï vivere et morir,
Da salutis exitum,	Ke nus pussuns a ceil venir
Da perhenne gaudium.	En ta grant eglise. Amen.

4. *Les pronostics d'Ézéchiel.* — Ce court texte a été écrit, sur une page restée en partie blanche, par une main plus récente (XIVe siècle) que ce qui précède et ce qui suit. La pièce tout entière, composée d'environ 80 vers, a été publiée par Jubinal, dans ses *Jongleurs* et *Trouvères*, p. 124, d'après le ms. Bibl. nat. fr. 837, puis par moi, d'après un ms. de Rouen, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, année 1883, p. 89. J'ai donné à cette occasion la liste des manuscrits qui la renferment[1], et quelques renseignements sur les diverses rédac-

1. Cette liste, qui se compose de huit manuscrits, pourrait être augmentée. Le même poème se rencontre encore dans les mss. de Chartres 334, de Lille 130, dans un ms. ayant appartenu à M. de Verna (*Bibl. de l'École des Chartes*, LVI, 683), dans un ms. de Turin (*Rev. des l. rom.*, 4e série, VIII, 38), dans un ms. de Modène, etc.

tions qu'on possède de ces pronostics. J'ai dit que les textes latins comme les textes grecs étaient généralement placés sous le nom d'Esdras, ou, parfois, sous celui de saint Denis, et que je ne les avais jamais vus attribués à Ezéchiel. J'ajoutais toutefois (p. 87 du *Bulletin*) que l'attribution à Ezéchiel devait provenir de quelque rédaction latine de moi inconnue. Cette conjecture était fondée : M. L. Delisle a signalé un ms. latin où ces pronostics sont en effet attribués à Ezéchiel [1].

Ici la pièce n'est pas complète : on n'en a copié que les 10 premiers vers.

En terre de labour et de promissiun (f. 57 *a*)
Estoyt nn prophete ja [2], Ezechyel out nun.
Mult savyet del secle et de le lay dyvyne.
Mult ama Deu et la sue doctrine.
Puys qe il ert enfaunt todis leva matin,
Ala a l'escole pur aprendre latin.
Taunt se dona as ars et a sen des autors,
Les signes des esteiles sercha et les curs.
Taunt oyt et aprist de touts escriptures
K'il saveyt de le temps tote[s] les aventures.

5. Morceaux tirés du *Miroir* de ROBERT DE GRETHAM. — En 1886, dans mon mémoire sur les mss. français de l'université de Cambridge, j'ai donné de ce curieux poème une notice à laquelle je ne puis que renvoyer le lecteur [3]. Je rappelle seulement que l'ouvrage, dédié à une dame nommée Aline, est une exposition des évangiles des dimanches et fêtes, où sont incorporés de nombreux récits de miracles et autres histoires édifiantes. J'en connaissais alors deux exemplaires : celui de la Bibliothèque de l'université de Cambridge (Gg. 1.1) et celui du Musée britannique (Addit. 26773). Aucun des deux n'offre un texte complet : le premier abrège le texte en certains endroits [4] et de plus a perdu un feuillet entre les ff. 252 et 253 ; le second, par suite de mutilations du ms., commence au troisième

1. *Mélanges de paléographie*, p. 194.

2. La bonne leçon est : *Out jadis un prodome*. Il me paraît superflu de donner des variantes à ce mauvais texte : on pourra le comparer avec les deux éditions mentionnées plus haut.

3. *Romania*, XV, 296 et suiv.

4. C'est du moins ce que j'ai cru remarquer en comparant ce ms. avec les autres. De plus, il y a au commencement une répétition. La rubrique,

dimanche de l'Avent, et est aussi incomplet de la fin. En plus de ces deux manuscrits, j'avais pu établir, grâce à quelques vers cités par Th. Wright dans son livre sur le Purgatoire de saint Patrice, que le même ouvrage se trouvait dans le ms. de Trinity alors considéré comme perdu [1]. Mais je m'étais trompé en supposant que ce manuscrit contenait tout le *Miroir*. En réalité il n'en contient que des extraits, dont je donnerai tout à l'heure l'indication précise. Cette information n'est pas la seule que j'aie à ajouter à ma notice de 1886. Depuis lors, en effet, j'ai eu connaissance de deux nouveaux manuscrits (ce ne sont il est vrai que des fragments) du même poème. L'un appartient à la bibliothèque du Chapitre de la cathédrale d'York, l'autre m'a été communiqué, il y a une quinzaine d'années, par un généreux bibliophile, feu Eugène Piot [2]. Le fragment d'York, coté 16 k. 14, se compose de six feuillets de parchemin à deux colonnes par page et à 37 vers par colonne. Il contient donc environ 880 vers. L'écriture est de la seconde moitié du XIIIe siècle. J'en ai préparé, en 1887, une notice suffisamment détaillée, ainsi que d'autres manuscrits français de la même bibliothèque. Le temps m'a manqué jusqu'ici pour publier ce travail. Mais je profite de la présente occasion pour décrire le fragment du *Miroir*. Lors même qu'il était entier, le ms. d'York n'a jamais contenu le texte complet. C'est une série d'extraits tout à fait analogues à ceux que renferme le ms. de Trinity College. L'exposition proprement dite de l'évangile dominical a été supprimée, les exemples seuls ont été conservés. Le fragment d'York commence ainsi (premier dimanche de l'Avent) :

In illo tempore dixit Jesus discipulis suis : Erunt signa in sole et luna, etc. [Luc. XXI, 19] [3].

Uns curtillers prudume esteit
Ke Deu amout et Deu creineit.
Quanque il poeit esparnier,
Fors sul sun cors a sustenter

---

après le prologue, est ainsi conçue : *Dominica prima Adventus Domini*, mais le texte qui suit, *Cum appropinquasset Jesus Ierosolimis et venisset Bethfage* (MATTH. XXI, 1), est le commencement de l'évangile des Rameaux, et le même sermon reparaît plus loin, à sa vraie place, fol. 180.

1. *Ibid.*, p. 298.

2. Ce fragment, assez endommagé, se compose de deux feuillets, à deux colonnes par page et à quarante-deux vers par colonne. Je ne sais ce qu'il est devenu. J'en ai pris copie.

3. Se trouve dans le ms. de l'université de Cambridge Gg.1.1, fol. 141 *c*.

E ses ustils a achater,
A povres solt trestut duner.
A une feiz se purpensa :
« Eissi[1], » fet il, « plus n'en ira.
Si jeo chai en langur
Qui me feit[2] pur nient sujur ?
Si jeo devienc vielz et defreiz
Ki me durra pur nient cunreiz ?
Mieuz me valt aukes retenir
Dunt jeo me puisse sustenir :
Que qu'en vienge [ne] que que nun,
Ki rien ne tient mult est bricun.
Tut n'ai femme, n'ai enfaunz,
Mes aveirs me serra guaranz. »
Cum out pensé si l'ad fet :
Deners acoilt, deners acreit ;
Tant en fait, si cum li p[l]ot,
K'empli en ad un grant pot.
Ne demurro (*sic*) pas lungement
Ke Deu n'en prist vengement :
Uns mals en l'autre pié est feruz[3],
Dunt mult est maz et esperduz.
Ne pot uverer, ne pot aler ;
A l'un pié pot a peine ester.
Mires en ad plusurs mandé ;
De sun aver mult ad duné.
Ke qu'il prumet, que qu'il dunt,
Cum pur garir rien ne li funt.
En mires tant despent li soz
Que trestut est voist[4] li poz,
Ke cil que Deu ne volt aider
Pur nient se fera meciner...

Suivent les exemples du dimanche de la Quinquagésime, du jeudi après le premier dimanche de carême, du troisième et du quatrième dimanche de carême, du dimanche de la Passion, du deuxième dimanche après Pâques, ce dernier incomplet par suite de l'état du manuscrit. Je transcris ici ce qui subsiste de cet exemple. On pourra comparer ce nouveau texte avec le morceau correspondant du ms. de l'Université de Cambridge que j'ai publié dans la *Romania*, XV, 303. Les variantes données à cet endroit montrent que le ms. d'York se rapproche beaucoup du ms. de Londres :

Ego sum pastor bonus, etc. [Jo. x, 11] (fol. 6 *c*).

Dunt avint jadis a un prestre,
Qui de Canterbire[5] estoit mestre.
Quant lunges i out cumversé
Si s'est cuntre lit chuché ;
E, quant il quida devier,
Devant lui vint un bacheler ;
La mein li tendi, si li dit :
« Vien tei ici ad mei », et il si fist.
U ne volsit u ne deignast,
Cuvint lui qu'ove lui alast,

1. Mieux, dans le ms. de l'Université, *issi*.
2. Il faut corriger *fera*.
3. Cette leçon, évidemment mauvaise, se retrouve (voir plus loin p. 32), dans le ms. de Trinity. Mieux dans le ms. de l'Université : *Un maus li est al pié f.*
4. Mieux, ms. de l'Univ., *voidez*.
5. Le ms. de Trinity a la même faute (*Canterbury*). La bonne leçon serait *Cnaresburg* (Burgh Castle).

E en plusurs lius l'amena
E multes choses lui mustra.
D'enfer lui mustra le parfunt
E les poines qu'ilocs sunt ;
E puis le mena vers le ciel
U il vit e truva tut el.
Mès, quant al ciel aprocerent,
En l'eir un feu mult grant truve-
[rent.
Li feus ert a merveilles grant
E mult horible, mult ardant.
Li guiurs est lores entrez
E li presteres s'est arestez.
Einz el feu li guiur entra,
Mès unques li feu nel tucha.
Atant reguarda il le prestre ;
Si li dit : « Vien avant, danz
mestre ; (*d*)
Ja de cest feu ne te ert le pis
Fors sul de tant cum tu as mespris :
Tant arderas einz en icest feu
Cum tu as pris et nient rendu. »
Mult a envy e mult pensis
Li prestres einz el feu s'est mis ;
Li feu de tutes parz esteit,
Mès unques point ne [l'] adeseit.
Tut cel feu vit il repleni
D'almes ardantes od grant cri ;
E li debles les turmentolt
E l'un sur l'autre ad crorcs (*sic*)
[ruolt ;
Od crorcs (*sic*) ardanz, mès ferins [1]
[erent,
Les almes sanz merci geterent :
Nule n'esteit par sei several,
Mès chescune ert a altre mal ;
Chescune ert a autre peine ;
Si crierent a dure aleine.
Del cri, del plur, del guaiement
Iert li prestres en grant turment.
Quant il vint el feu bien avant,
Est vus un deble a fort curant,
Les oilz ardanz mult ruelout
E de sa bouche eschivout [2] ;
Un alme ardant en sun crorc tient
E vers le prestre grant curs vient [3],
Et criet fort en sun esleis :
« Di va ! treitre, fel malvais,
Prenc celui que tu as tué. »
Si ad sur lui l'alme rué.
L'alme descendi sur le prestre,
E si li art l'espaule destre.
L'arsun a feit mal li feseit,
Ceo li est vis murir deveit ;
Que d'arsun que d'espuntaille
La quida remeindre sanz faille.
(*Le reste manque.*)

Le fragment Piot, qui paraît écrit au commencement du XIVe siècle, appartenait à un manuscrit de l'ouvrage complet. Les morceaux qu'il renferme correspondent aux feuillets 198 *c*-199 *c* et 211 *b*-212 *b* du ms. de l'Université de Cambridge. Je ne juge point utile d'en citer aucun extrait.

Revenons maintenant à notre manuscrit de Trinity College. Il nous offre à peu près les mêmes extraits que le fragment d'York et commence de même. Seulement le texte est fort corrompu. Je donnerai en entier le premier morceau et les premiers vers des suivants.

---

1. C'est bien *ferins* et non pas *ferms* ; ms. de Londres *de fer*. — 2. Il y a plutôt *eschinout*. — 3. Il faut *tint-vint* ; même faute dans le ms. de Londres.

plus haut, de ne pouvoir consulter le ms. de Trinity, déjà disparu. Le ms. de l'Arsenal a été reproduit par Monmerqué, en 1834, pour la Société des Bibliophiles français, qui, à cette époque, tirait ses publications à trente ou quarante exemplaires [1].

Si Delius n'a pu utiliser le texte du ms. de Trinity, son édition n'y a pas beaucoup perdu, car la leçon qu'offre ce ms. est incomplète [2] et bien souvent fautive. On en jugera par le spécimen qui suit. Pour faciliter la comparaison, je joins, entre ( ), la concordance avec l'édition. On verra que le prologue manque à peu près complètement (les deux premiers vers sont l'œuvre d'un copiste), et que beaucoup de rimes sont dénaturées au point que, si on n'avait le secours des autres manuscrits, on pourrait croire que le poème a été composé par un Anglais du XIII[e] siècle.

De seint Nicholas ai pensé, (f. 48)
Un seint de grant autorité.
En romauns dirrum un petit (40)
De ceo ke le latin nous dit,
Ke li lai le puysent a[n]tendre
.....[3]
De Patre fu né, de une cité
Noble e riche de antiquité;
Mès puys est la chose empiré,
A bon pruf tut amenusé.
Pere e mere out de grant hautesse,
De parenté et de richesse. (51)
Asez urent or e argent
E mout vivai[e]nt seintement,
E tel enfaunt vodreient aver
Dount il puysent fere lour eir,
Nent soul de lour manauntise
Mès de tut lur conquest en autre [guise.
Tel fu cum il desiraient; (58)
Nicholas par noun l'apelaient.
Ne eurent enfaunt que soul cestui:
Taunt l'urent plus cher aumbedui.
Petit fu a lettre mis, (68)
Par grant entente fu apris.
Encore petit en bèrz jesout, (62)
De soul la mamelle vivout.
Si junout pur Deu amour:
Ne leitout que une fèz le jour,
Al megredi e al vendredi; (66)
Si li out Deus de sa grace empli.
Quant plus crust, plus amenda,
Ke plus servi, Deus plus l'ama.
La n'ert bachilers tut fourmez, (72)
De taunt de bountés alosés.
Sun pere prist definemen
E sa mere ensement;
De Nicholas firent lour eir,

1. Le volume de Monmerqué contient quelques autres textes relatifs à saint Nicolas, notamment une version en prose.

2 Elle omet notamment les vers 1350-1457.

3. Le vers omis est, dans le ms. Douce, *Qui ne sevent latin entendre.*

De quant ke il purraient aver;
E Nicholas tut departi,
Teres, mesouns, tut se feus vendi;
Si dona tut a povre gent, (*b*)
Ne fist autre reposement. (81)

Uns povres houme iluc maneit
Ke riches jadis esté aveit,
Mès en poverté ert venuz ;
De ceus avum plusours vuz
Ke de grant aver ke il aveient
En poverté grant descendeient.
Teus i a ke de poverté
Sount venuz en grant plenté. (89)
Ce povre houme out treis puceles,
Treis soue[s] files asez beles;
Entre eus katre ne urent ke prendre,
Ne a engager ne a despendre ;
De vivre conseil ne troveient
Si a bordel[1] nen aleient.
Sein Nicholas pité en prist; (98)
Ore oiez cum faitement le fist.

Voici un autre morceau que je cite parce qu'il contient une série de vers qui manquent dans le ms. Douce, entre les vers 1283 et 1284 de l'édition de Delius [2] :

Grand dol aveit par la meson; (f. 55 *d*)
Ki dolent se le pere nun? (1275)
« Las! dolent », fet il, « cheitif!
Ne me en chout si mès ne vif,
Quant si tost ai mun fiz perdu.
E Deus! si poy jel ai eü.
E Deus! taunt fu lé quand jel oy!
E Deus! pur quei me dura si poy?
Ma joie me a durré petit.
Ore ai grant dol; veirs dist ki ce dist:
Après grant ris grant plur; (1282)
Après grant joie graunt tristur[3];
Après graunt gaine grant domage;
Après grant sauncté vent grant rage.
Uncore uy matin al jur
Nen avey mal ne dolor;
Grant mal m'est avenu en poy d'oure
Deus! ke pecché m'est coru sure!
Nen avei unkes nul enfaunt
For sul celi, si li amai taunt.
Perdu ai mun fiz e mun her;
Ne qui jamès nul autre aver.
Beu fiz, beu chers, taunt mar vus vi!
Mort, ke fet (*sic*) tu? ven, si me osci;
Mort, car me prens; si me rent
Celui dunt ai le quer dolent.
Beu fiz, de ceo sui angusus
Ke je ne puse murir pur vus.
Ey! sein Nicholas, ke en fray
De mon enfaunt ke perdu ay? »
Li pere e la mere ploreient, (1284)
Pleinent sai, si paumeient. . . . .

---

1. Les autres mss. donnent *Se en galice* (Douce), *Si a galice* (B. N. fr. 902), *Se al gaeliz* (Digby). La bonne leçon *S'a gaelise* ne se trouve que dans le ms. de l'Arsenal (donnée en variante par Mommerqué, p. 305); elle avait été restituée par M. Tobler (*Romania*, II, 239).

2. Ils se trouvent aussi dans les autres manuscrits, par ex. dans B. N. fr. 902, fol. CXXV*c* et dans Digby. Delius a eu tort de les considérer comme une addition postérieure.

3. Ce proverbe se rencontre fréquemment, avec des variantes : Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, 2e éd., II, 240, 472.

plus haut, de ne pouvoir consulter le ms. de Trinity, déjà disparu. Le ms. de l'Arsenal a été reproduit par Monmerqué, en 1834, pour la Société des Bibliophiles français, qui, à cette époque, tirait ses publications à trente ou quarante exemplaires [1].

Si Delius n'a pu utiliser le texte du ms. de Trinity, son édition n'y a pas beaucoup perdu, car la leçon qu'offre ce ms. est incomplète [2] et bien souvent fautive. On en jugera par le spécimen qui suit. Pour faciliter la comparaison, je joins, entre ( ), la concordance avec l'édition. On verra que le prologue manque à peu près complètement (les deux premiers vers sont l'œuvre d'un copiste), et que beaucoup de rimes sont dénaturées au point que, si on n'avait le secours des autres manuscrits, on pourrait croire que le poème a été composé par un Anglais du XIII[e] siècle.

De seint Nicholas ai pensé, (f. 48)
Un seint de grant autorité.
En romauns dirrum un petit (40)
De ceo ke le latin nous dit,
Ke li lai le puysent a[n]tendre
.....[3]
De Patre fu né, de une cité
Noble e riche de antiquité;
Mès puys est la chose empiré,
A bon pruf tut amenusé.
Pere e mere out de grant hautesse,
De parenté et de richesse. (51)
Asez urent or e argent
E mout vivai[e]nt seintement,
E tel enfaunt vodreient aver
Dount il puysent fere lour eir,
Nent soul de lour manauntise
Mès de tut lur conquest en autre [guise.
Tel fu cum il desiraient; (58)
Nicholas par noun l'apelaient.
Ne eurent enfaunt que soul cestui:
Taunt l'urent plus cher aumbedui.
Petit fu a lettre mis, (68)
Par grant entente fu apris.
Encore petit en bèrz jesout, (62)
De soul la mamelle vivout.
Si junout pur Deu amour:
Ne leitout que une fèz le jour,
Al megredi e al vendredi; (66)
Si li out Deus de sa grace empli.
Quant plus crust, plus amenda,
Ke plus servi, Deus plus l'ama.
La n'ert bachilers tut fourmez, (72)
De taunt de bountés alosés.
Sun pere prist definemen
E sa mere ensement;
De Nicholas firent lour eir,

1. Le volume de Monmerqué contient quelques autres textes relatifs à saint Nicolas, notamment une version en prose.

2. Elle omet notamment les vers 1350-1457.

3. Le vers omis est, dans le ms. Douce, *Qui ne sevent latin entendre.*

De quant ke il purraient aver;
E Nicholas tut departi,
Teres, mesouns, tut se feus vendi;
Si dona tut a povre gent, (*b*)
Ne fist autre reposement. (81)

Uns povres houme iluc maneit
Ke riches jadis esté aveit,
Mès en poverté ert venuz ;
De ceus avum plusours vuz
Ke de grant aver ke il aveient
En poverté grant descendeient.
Teus i a ke de poverté
Sount venuz en grant plenté. (89)
Ce povre houme out treis puceles,
Treis soue[s] files asez beles;
Entre eus katre ne urent ke [prendre,
Ne a engager ne a despendre;
De vivre conseil ne troveient
Si a bordel[1] nen aleient.
Sein Nicholas pité en prist; (98)
Ore oiez cum faitement le fist.

Voici un autre morceau que je cite parce qu'il contient une série de vers qui manquent dans le ms. Douce, entre les vers 1283 et 1284 de l'édition de Delius [2] :

Grand dol aveit par la meson; (f. 55 *d*)
Ki dolent se le pere nun? (1275)
« Las! dolent », fet il, « cheitif!
Ne me en chout si mès ne vif,
Quant si tost ai mun fiz perdu.
E Deus! si poy jel ai eü.
E Deus! taunt fu lé quand jel oy!
E Deus! pur quei me dura si poy?
Ma joie me a durré petit.
Ore ai grant dol; veirs dist ki ce dist:
Après grant ris grant plur; (1282)
Après grant joie graunt tristur[3];
Après graunt gaine grant domage;
Après grant sauncté vent grant rage.
Uncore uy matin al jur
Nen avey mal ne dolor;
Grant mal m'est avenu en poy d'oure
Deus! ke pecché m'est coru sure!
Nen avei unkes nul enfaunt
For sul celi, si li amai taunt.
Perdu ai mun fiz e mun her;
Ne qui jamès nul autre aver.
Beu fiz, beu chers, taunt mar vus vi!
Mort, ke fet (*sic*) tu? ven, si me osci;
Mort, car me prens; si me rent
Celui dunt ai le quer dolent.
Beu fiz, de ceo sui angusus
Ke je ne puse murir pur vus.
Ey! sein Nicholas, ke en fray
De mon enfaunt ke perdu ay? »
Li pere e la mere ploreient, (1284)
Pleinent sai, si paumeient. . . . . .

---

1. Les autres mss. donnent *Se en galice* (Douce), *Si a galice* (B. N. fr. 902), *Se al gaeliz* (Digby). La bonne leçon *S'a gaelise* ne se trouve que dans le ms. de l'Arsenal (donnée en variante par Mommerqué, p. 305); elle avait été restituée par M. Tobler (*Romania*, II, 239).

2. Ils se trouvent aussi dans les autres manuscrits, par ex. dans B. N. fr. 902, fol. CXXV *c* et dans Digby. Delius a eu tort de les considérer comme une addition postérieure.

3. Ce proverbe se rencontre fréquemment, avec des variantes : Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, 2e éd., II, 240, 472.

plus haut, de ne pouvoir consulter le ms. de Trinity, déjà disparu. Le ms. de l'Arsenal a été reproduit par Monmerqué, en 1834, pour la Société des Bibliophiles français, qui, à cette époque, tirait ses publications à trente ou quarante exemplaires [1].

Si Delius n'a pu utiliser le texte du ms. de Trinity, son édition n'y a pas beaucoup perdu, car la leçon qu'offre ce ms. est incomplète [2] et bien souvent fautive. On en jugera par le spécimen qui suit. Pour faciliter la comparaison, je joins, entre ( ), la concordance avec l'édition. On verra que le prologue manque à peu près complètement (les deux premiers vers sont l'œuvre d'un copiste), et que beaucoup de rimes sont dénaturées au point que, si on n'avait le secours des autres manuscrits, on pourrait croire que le poème a été composé par un Anglais du XIII[e] siècle.

De seint Nicholas ai pensé, (f. 48)
Un seint de grant autorité.
En romauns dirrum un petit (40)
De ceo ke le latin nous dit,
Ke li lai le puysent a[n]tendre
.....[3]
De Patre fu nè, de une cité
Noble e riche de antiquité;
Mès puys est la chose empiré,
A bon pruf tut amenusé.
Pere e mere out de grant hautesse,
De parenté et de richesse. (51)
Asez urent or e argent
E mout vivai[e]nt seintement,
E tel enfaunt vodreient aver
Dount il puysent fere lour eir,
Nent soul de lour manauntise
Mès de tut lur conquest en autre [guise.
Tel fu cum il desiraient; (58)
Nicholas par noun l'apelaient.
Ne eurent enfaunt que soul cestui:
Taunt l'urent plus cher aumbedui.
Petit fu a lettre mis, (68)
Par grant entente fu apris.
Encore petit en bèrz jesout, (62)
De soul la mamelle vivout.
Si junout pur Deu amour:
Ne leitout que une fèz le jour,
Al megredi e al vendredi; (66)
Si li out Deus de sa grace empli.
Quant plus crust, plus amenda,
Ke plus servi, Deus plus l'ama.
La n'ert bachilers tut fourmez, (72)
De taunt de bountés alosés.
Sun pere prist definemen
E sa mere ensement;
De Nicholas firent lour eir,

1. Le volume de Monmerqué contient quelques autres textes relatifs à saint Nicolas, notamment une version en prose.

2. Elle omet notamment les vers 1350-1457.

3. Le vers omis est, dans le ms. Douce, *Qui ne sevent latin entendre.*

De quant ke il purraient aver;
E Nicholas tut departi,
Teres, mesouns, tut se feus vendi;
Si dona tut a povre gent, (*b*)
Ne fist autre reposement. (81)

Uns povres houme iluc maneit
Ke riches jadis esté aveit,
Mès en poverté ert venuz ;
De ceus avum plusours vuz
Ke de grant aver ke il aveient
En poverté grant descendeient.
Teus i a ke de poverté
Sount venuz en grant plenté. (89)
Ce povre houme out treis puceles,
Treis soue[s] files asez beles;
Entre eus katre ne urent ke [prendre,
Ne a engager ne a despendre ;
De vivre conseil ne troveient
Si a bordel[1] nen aleient.
Sein Nicholas pité en prist; (98)
Ore oiez cum faitement le fist.

Voici un autre morceau que je cite parce qu'il contient une série de vers qui manquent dans le ms. Douce, entre les vers 1283 et 1284 de l'édition de Delius [2] :

Grand dol aveit par la meson; (f. 55 *d*)
Ki dolent se le pere nun? (1275)
« Las! dolent », fet il, « cheitif!
Ne me en chout si mès ne vif,
Quant si tost ai mun fiz perdu.
E Deus! si poy jel ai eü.
E Deus! taunt fu lé quand jel oy!
E Deus! pur quei me dura si poy?
Ma joie me a durré petit.
Ore ai grant dol; veirs dist ki ce dist:
Après grant ris grant plur; (1282)
Après grant joie graunt tristur[3];
Après graunt gaine grant domage;
Après grant sauncté vent grant rage.
Uncore uy matin al jur
Nen avey mal ne dolor;
Grant mal m'est avenu en poy d'oure
Deus! ke pecché m'est coru sure!
Nen avei unkes nul enfaunt
For sul celi, si li amai taunt.
Perdu ai mun fiz e mun her;
Ne qui jamès nul autre aver.
Beu fiz, beu chers, taunt mar vus vi!
Mort, ke fet (*sic*) tu? ven, si me osci;
Mort, car me prens; si me rent
Celui dunt ai le quer dolent.
Beu fiz, de ceo sui angusus
Ke je ne puse murir pur vus.
Ey! sein Nicholas, ke en fray
De mon enfaunt ke perdu ay? »
Li pere e la mere ploreient, (1284)
Pleinent sai, si paumeient. . . . . .

---

1. Les autres mss. donnent *Se en galice* (Douce), *Si a galice* (B. N. fr. 902), *Se al gaeliz* (Digby). La bonne leçon *S'a gaelise* ne se trouve que dans le ms. de l'Arsenal (donnée en variante par Mommerqué, p. 305) ; elle avait été restituée par M. Tobler (*Romania*, II, 239).

2. Ils se trouvent aussi dans les autres manuscrits, par ex. dans B. N. fr. 902, fol. CXXV *c* et dans Digby. Delius a eu tort de les considérer comme une addition postérieure.

3. Ce proverbe se rencontre fréquemment, avec des variantes : Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, 2e éd., II, 240, 472.

3 Ke ben ne fet, tot se repent;
E si frews ensement;
Si vus ne apernet ard u engin,
Vus en averet male fin.

4 Ky ke iveresce e glotonie
Usit e suit par tute sa vie,
A la fin ert tard a dire :
U est li mire, u est li sire?

5 Lesset tute[s] ribaudies
E pecchés e vilaynies,
Car la joye poi dura,
Mès li peine grant sera.

6 Ment un franc dewent vilain
De dis, de fès et de reclaim,
Ne mie pur defaute de nature,
Mè[s] pur defaute de nurture.

7 Lesset orgul sur tute ren,
Car ele hunit vertue e ben;
Le sage hume vus gerpera
E maluré vus tendera.

8 Lescés voster avanter
E noveleries cunter,
Ne ne aymit losenger
Ne hume ke est enginer.

9 Ment hum ki est de grant gainz
Ki aver est e vilain,
E quid estre un sage hum,
Si est estapé bricun.

10 Ne seet lechur ne glutun (*b*),
Ne avantur ne felun,
Kar Jhesu Crist omnipotent
Het pechés e male gent.

11 Ki ke est avers, par ma fey,
Si cum ens nos liveris vey,
For si isci ne se repent,
Sera dampné verament.

12 Ky ke vuit sut (*sic*) de clergie,
Il dut lescer sa folie,
Mè[s] ke entre si e Paris
N'i ust acun si sutils.

13 Ami, ne sehet pas pereceos
Ne trichur ne irus,
Car checun de sest pecchés
Averat male destinés.

14 Si vus peccatis, fay penance,
Ke vus puchés san dutance
Murir quant Deu plera,
Sachés ke ceo vus sauvera.

7. Poème sur la Passion. — On connaît plusieurs poèmes qui ont pour sujet la passion du Christ, mais celui-ci n'a pas encore été signalé. Il est médiocre, et la copie est fort mauvaise. Aussi me bornerai-je à en transcrire deux courts extraits : le commencement et la fin [1].

Seignurs, plaist vus [a] escuter (f. 74)
Cum Deus wint en terre pur nus [sauver?
Cet devum ducement oïr

4 Si nus a lu volum venir.
Cet munde esteit tuz perduz,
Que[2] Deu n'i esteit ci venuz;
Ainz laumes tut adessé[3]

1. J'avais d'abord supposé que ce récit était un dernier extrait du *Miroir* qui aurait été déplacé, mais j'ai vérifié, à l'aide du ms. de l'Université de Cambridge, que, dans le *Miroir*, le récit de la Passion est tout autrement rédigé.

2. *Que*, corr. *Se*?

3. *Sic*, corr. *A. la fumes t. adossé*?

Deguerpi et deshonoré,
Quant li pius Deus nus visita,
Pur sa duçur, qui nos cria.
En tere vint pur nostre amur;
Mut devum amer tel seignur.
Char prist de la Vergine pucele;
Sa mere en fit; ele ert ancele.
Veez cum grant humilité,
Quel duçur e quel pité!
Que Deus hume pur nus dewint,
En après mort en sustint;
Ne se poet plus en[1] humilier;
Tant le devum amer[2] plus cher.
Trente deus annz e un poi plus
Fu en cet cecle Crit Jesus
Pur ensample e pur doctriner
Cum nus devum a lui aler
Par aumoines e orisuns
De alme, de cors afflicciuns.
Unques ne fit un sul pecché :
Pur le[s] noz fud crucifié.
Sil le requit humblement[3],
Uncore le feît il ensement.
Cil qui sun essample siuverunt
E tent sa vie ja n'i faudrunt[4].

Ore escutet cum Deus vint en [Jerusalem,
Ceo est la cité de Bethleem[5];
La cité vit, si la gardat,
Dous disciples i enveat : (*b*)
« Alet », dist il, « en cel chastel,
Un anne e un asniel
Que vus trov[er]ez m'amenet...

Voici la fin, où l'on reconnaît le récit de saint Matthieu, XXVII, 62 et suiv. :

Li felun s'asemblerent, (f. 80 *c*)
Vindrent a Pilate, si li demanderunt
Que le sepulcre gardast,
Que houme Jhesu nen emblast,
Kar dunc, dient, serreit le errur
Hastivement, mut peiur[6] :
« Jeo vus comand quel gardez
Autresi ben cum vus savez. »
Et cil qui veiler i deveient
Ignele pas si dormeient.
Al ters jur si leva sus
Nostre Sire rei Jhesus,
A ses apostles s'aparut,
Quarante jurs od eus fu;
Si lur mustrat la novele lei,
Puis les baisat checun par sei.
Issi nus puss'il sauver
E [a] sa glorie amener! *Amen.*

8. Maximes de Marie-Madeleine. — Les douze vers qui occupent une partie de la dernière colonne du feuillet 80 ne

---

1. Suppr. *en*.
2. Corr. *aver*.
3. Ce vers se rattache mal avec ce qui précède; peut-être le copiste a-t-il omis une paire de vers, ou davantage.
4. *Sic*; on pourrait supprimer *tent*.
5. Ces deux vers sont inadmissibles, non seulement parce que le premier est beaucoup trop long, mais parce qu'il est invraisemblable que l'auteur ait identifié Jérusalem et Bethléem.
6. « Et erit novissimus error pejor priore ». MATTH. XXVII, 64.

forment sans doute pas un poème complet. Je suppose qu'ils sont extraits de quelque poème moral ou plutôt *gnomique*, comme on dirait s'il s'agissait d'une œuvre antique. Je n'ai point souvenir de les avoir lus ailleurs, et j'ignore pour quelle raison la rubrique est placée sous le nom de Marie-Madeleine. En tout cas, je ne crois pas qu'ils soient tirés d'aucun des cinq poèmes français que nous possédons sur cette sainte.

Hic incipiunt proverbia Marie Magdalene (f. 80 *d*).

Sachet que sovent mustre le viere
Si li home est fol ou debonere.
Fol semblant suvent indite
La folie que in quer habite.
E sovent se repoet celer
Par faint semblant[1] de ben overer :
Mès meuz vaut aperte folie
Ke trop coverte felonie.
Trop tost et trop tart se decovere
Ke le mal ceile de que le muiere[2].
Fol semblant fet fol reduter
E bel semblant prodoume amer.

9. Effets des sept péchés capitaux[3]. — Ce morceau est un de ces résumés en forme de tableau synoptique que l'on rencontre souvent dans les manuscrits des derniers siècles du moyen âge. Seulement ces résumés sont en latin, et celui-ci est en français. Les sept vices sont rangés dans cet ordre : *orgueil*, *envie*, *ire*, *accidie*, *avarice*, *lecherie*, *glotonie*[4]. Je me borne à transcrire ce qui concerne les deux premiers.

(Fol. 81) *Orguil fet home* :

Avancer sei de benes ki il n'at pas en sei,
Feindre sei autre que il ne seit,
Controver noveleries,
Estriver sanz busoin,
Inobedient a Deu e a sun prome,
Pervers e contrarius,
Tenser sanz enchesum.

---

1. Ms. [illegible].
2. [illegible] Mais la rime avec *decovere* [illegible] est mauvaise, il faudrait [illegible]
3. Je me sers de l'expression actuellement en usage. Autrefois on disait plus [illegible] les sept péchés mortels ; voy. par ex. le *Tractatus de* [illegible] par lequel commence le ms. Digby. 86 (p. 1 de la notice de M. Stengel) et la *Somme le Roi*. Mais on disait aussi quelquefois « vices capitaux » [illegible] la note ci-après.
4. C'est l'ordre consacré. Toutefois la « glotonie » est parfois placée avant la « lecherie ».

Envie fet hume :

Fere traïsun a sun prome,
Aver joye de autri mal,
Haïr les bens de autri,
Grucer pur autri avancement,
Estre homicide,
De amer curage,
Depraver autri bens.

De même pour *ire*, *accidie*, *avarice*, *lecherie*, *glotonie* [1].

10. Sermon en vers. — Ce sermon pourrait être la suite de celui qui est transcrit ci-dessus sous le n° 6. Il est de même en quatrains et est précédé de la même rubrique *Sermo communis*. De plus, l'écriture est la même.

Sermo communis pls m' (fol. 82 v°)[2].

1 Deu vus dura grant honur
E grant joye e grant vigur,
Ne ja de ceo ne fauderet,
Tant cum de pecché vus garderet.

2 Bon[s] amis en averet
Tant cum leus[3] estere wolet,
E si averez sovent joye;
Jhesu Crist le vus otroiye !

3 Sen e saver e bon deliz
Averez aset e de duz[4];
Mès de une cose vus gardet :
Ke trop avers ne sehet.

4 Quant vus averet jolivé
Et tut le païs acaté,
Pus de Deu recorderet
E a li reverteret.

5 Curteysie e anseynement
Vus[5] apernet e afeitement,
Car une nature pot estre en tay[mise[6]

---

1. Le ms. de Trinity n'est pas le seul qui renferme ce petit morceau. On en trouve une autre copie dans le ms. I. 4. 4 d'Emmanuel College (Cambridge) qui paraît être de la fin du XIIIe siècle, et ne contient d'ailleurs que des écrits latins. Dans ce manuscrit, qui n'est pas paginé, notre morceau prend place à la suite d'un traité « de viciis capitalibus ». Les variantes, par rapport au texte de Trinity sont peu importantes : ainsi, dans le premier paragraphe, *encheisun* au lieu de *busuin*, et dans le second *Fere detractiun de son proeme* an lieu de *Fere traisun a*.

2. Je ne me rends pas compte des lettres *pls m'* qui suivent la rubrique.

3. Loyal.

4. Il faudrait un mot de deux syllabes se terminant en *-iz*.

5. *Vus* pourrait être supprimé.

6. On pourrait supprimer les deux premiers mots. Je soupçonne que l'au-

De celi ke tute ren justice [1].

6 Hehet Marie a amie,
Deus vus dura lonke vie :
Hele est cunfort a peccheurs
E funteine de tus bon murs.

7 Tut le munde vos amarat (*sic*),
Ki ke Deu emplayserat ;
Sur tutis humis serra loué
Ki ke aint dreit[e] leuté.

8 Par tut se vus[2] amé,
Cuveyté e desiré
Pur vostre grant curtasie ;
Deu vus durat lonke vie.

9 Ky ke est de bone afere,
Leus e sage, de heté chere,
Deit amer saincte Marie
Ke al juge pur vos prie. (*d*)

10 Aseit de duz e de wiande
E de quanke sun quor demande
Aveint le bon chrestian,
Si cum aveit sein Jan.

11 Après le jurs de ceste vie
Tut serat paremplie
Quanke nus de nut u jur [3]
Servi a Nostre Seinnur.

12 Lonke vie vus du[n]ra Deus,
Tant vivere ke tu seras veus,
Si vus seit plen de mors
Et de bonté e des honors.

13 Cil Deus ke nus ad formé
Nus dont bone volumpté
A estre franc e debonere
Par la vertue de ta (sa ?) mere.

14 Le buntés ke sunt en nus
Acunter ne puruns,
Car fort est a cunter
Ceo ke Deu nus post doner.

15 Mut seun fort e hardis
E sucurable a nos amis,
Car aumone est e curteysie
E charité e cumpanie.

16 Sehet tujurs permanent,
He vus averet la joye grant
Ke nul hume ne pet pencer
En le cel ke tant est cler.

A la suite se lit, au bas de la colonne, ce quatrain qui n'a guère de rapport avec la pièce précédente, bien que de la même écriture :

Si vus seiz messeger,
Cuncte, sages e leger,
Messunges ja ne trovet,
Ke mal facet vus tenet.

---

teur veut opposer *nature*, c'est-à-dire les qualités innées, à *norreture* ou *nurture*, les qualités acquises, mais il est possible qu'il y ait une lacune au miliee du quatrain, car le sens se suit mal.

1. Corr. *justise*.

2. Corr. *serez vus* ?

3. Après ce mot le texte porte *avec* ou *avei*, ce qui ne paraît pas avoir de sens ici. Il faudrait peut-être corriger le vers ainsi : *Quanke avrez de...*

Nous abordons présentement le second des deux manuscrits réunis actuellement sous la même couverture. L'écriture paraît être de la première moitié ou du milieu du XVe siècle, et les opuscules qui y sont réunis sont de la même époque. Cela est sûr pour l'un d'eux (celui qui sera publié ci-après sous le n° 12) qui a dû être composé en 1415, et probable pour les autres. Tous, à l'exception du dernier, sont des écrits didactiques destinés à l'enseignement du français en Angleterre.

11. *Femina*. — Tel est le titre du premier des opuscules que nous allons passer en revue. La rubrique initiale nous donne l'explication de ce titre : « Ce livre est appelé *femme* (*femina*) parce que, de même que la femme enseigne à l'enfant à parler la langue maternelle, de même ce livre apprend aux jeunes gens à parler correctement (*rethorice*) le français. »

Ce traité, qui est anonyme, est en vers de huit syllabes. Après chaque paire de vers est placée la traduction en anglais. Nous sommes au commencement du XVe siècle : le français n'est plus aussi généralement compris que cent ans plus tôt. L'objet de l'auteur est d'enseigner le français de France, qui est soigneusement distingué du français d'Angleterre. C'est probablement là ce qui est indiqué par l'expression de la rubrique « *rethorice* loqui gallicum ». Voici comment l'auteur s'y prend pour distinguer ces deux sortes de français. Dans ses vers — qui naturellement n'ont rien de poétique — il écrit les mots selon l'usage de France[1], puis il indique en note la prononciation usitée en Angleterre. Ainsi il écrit au premier vers *Beau enfant* (ce qui n'est pas absolument correct, car il faudrait *Bel*), et en note il nous avertit qu'il faut lire, c'est-à-dire prononcer, *beu enfaunt*. Il marque les appels de note par les lettres de l'alphabet. Il s'agit donc d'enseigner le français littéraire tout en conservant la prononciation du français d'Angleterre. Cette distinction entre le *french after the school of Stratford atte Bowe* et le *french of Paris*, comme disait Chaucer, est très marquée au

1. Bien entendu il peut arriver que de temps à autre le copiste ait trahi les intentions de l'auteur.

XIVe siècle dans la littérature française d'Angleterre : à côté de poésies écrites en un français très corrompu, on en rencontre (celles de Gower par exemple) qui sont d'une langue presque correcte.

Le traité est interpolé. Du fol. 93 au fol. 129, le ms. de Trinity contient le texte presque entier de l'*aprise de françeis* de Gautier de Bibbysworth[1], et un peu plus loin sont cités des vers latins. Je suppose que ces interpolations sont du fait de l'auteur de *Femina*, parce que les vers de Gautier de Bibbysworth sont accompagnés (après chaque paire de vers) d'une traduction anglaise.

M. Aldis Wright, de Trinity College, ayant l'intention de publier *Femina* pour le Roxburghe Club, je me borne à en donner de courts extraits.

(Fol. 88) *Liber iste vocatur* FEMINA, *quia, sicut femina docet infantem loqui maternam, sic docet iste liber juvenes rethorice loqui gallicum, prout infra patebit.*

Capitulum primum docet rethorice loqui de assimilitudine bestiarum.

Beau[a] enfant [b], pur apprendre
Ou franceis [c] devez bien[d] entendre
Fayre chylde, for to lerne
In frensh ye[2] *schal wel understande.*

Comment vous parlerez bealment[e]
Et devant lez sagez naturalment.
How ye schal speke fayre
And afore thyze wyze men kyndely.

Voici le début du morceau tiré de Gautier de Bibbysworth[3] :

(Fol. 93) *Hoc capitulum docet de proprietatibus infantium.*

Quaunt enfaunt est primez neez [4],
Covient q'il soit malloeez (*sic*),

Puis en soun biers ly cochez
E be[r]cere lui purveiez.

---

1. *Biblesworth* dans la plupart des manuscrits (*Bitheswey* dans le ms. Gg.1.1 de l'Université de Cambridge, *Romania*, XV, 312). C'est Bibbysworth, paroisse de Kimpton, comté de Hertford, comme l'a montré M. Aldis Wright, *Notes and Queries*, 4e série, VIII, 64 (1877).

2. J'écris *ye* avec *y*; il y a dans le ms. un *yoke*, signe que je n'ai pas à ma disposition; voy. p. 23, note.

3. Editions : Th. Wright, *A volume of vocabularies* (1857), p. 143; mon *Recueils d'anciens textes*, partie française, n° 37.

4. A partir d'ici je ne donne plus la version anglaise.

a beau *debet legi* beu. — *b* enfaunt. — *c* fraunceys. — *d* bein. — *e* belement.

Quaunt enfaunt comence a chatoner,
E einz qu'il sache as piés aler,
E il bave de sa nature,
Pur ses draps saver de baveure
Ditez donque a sa bercere
Q'ele face un bon bavere...

Le traité de Gautier se termine au fol. 129 comme suit (cf. *Romania*, XIII, 503) :

Et quaunt la table fuist ousté,
Grant poudre ove bon draggé
E d'autre nobleye fuist fusoun,
E ore finie icy ma resoun.
And of other nobley was fuson,
And now y ende here my resoun.

Mais l'ouvrage reprend aussitôt comme suit, avec un extrait de l'enseignement de courtoisie connu sous le nom d'*Urbain le courtois* que nous retrouverons plus loin en décrivant le ms. O. 1. 17 :

De moribus infantis.

Ore nurture jeo voile aprendre
A totez que sount d'age tendre ;
Now nurture y wyl teche
To al that ben of age tendre ;
E pur verité je vous di :
Hony est il que n'est norry.
Ore escotez, monn chier fitz,
Coment jeo voile que soiez norrys.
Jeo voile tout al primour (v°)
Que soiez humble et plein de doulçor.
Soiez ensi franke e [de]bonere,
Sanz mesditz et sanz meffayre,
E de beale porture entre le gent,
Ne trop hault, mès mesnement...

L'auteur de cette rédaction cite des autorités latines, par exemple le Pseudo-Caton (fol. 134) :

Dandum etenim est aliquid cum tempus postulat aut res[1],

ou encore les vers célèbres :

Si tibi copia seu sapiencia formaque detur, (fol. 135)
Sola superbia destruit omnia si comitetur[2].

Voici la fin du traité proprement dit (fol. 138 v°) :

Si vous disirez grant honour
Et dignitez d'emperour.
Emperour en droit [est[3]] nomez
Quy luy mesmez sciet justicier.
Ore priez Dieu issint puissetz finer
Qe a soun joye purrez vener.

1. Livre II, dist. 5.

2. Voir, sur ces deux vers, qui sont du XIIe siècle, les *Contes de Bozon* (Soc. des anc. textes français), p. 18. J'en ai cité à cet endroit de nombreuses copies. J'ajoute qu'on les retrouve dans le ms. B. 2. 32 de Trinity, au fol. 8.

3. Je restitue d'après l'anglais *ys named*.

Les ff. 139-146 sont occupés par une sorte de glossaire alphabétique disposé sur trois colonnes qui sont intitulées respectivement : 1° *Regula scriptionis*, 2° *Regula locucionis*, 3° *Regula constructionis*. Dans la première, l'auteur écrit les mots selon l'orthographe qui lui a paru la plus correcte (c'est en somme l'orthographe du français de France), dans la seconde est figurée la prononciation; la troisième contient la traduction anglaise. Voici du reste l'explication donnée au début tant en français qu'en anglais; mais je transcris le français seul :

(*Fol. 138 v°*) La rule qu'est ensuant e[n]seigne ensement coment vous scriverez vostre fraunceys, et ce est en la primere rule, la ou il dit *Regula scripcionis*... En le ij^e^ lieu prochein ensevant a part senestre, la ou il dit *Regula locucionis*, si com est escript en mesme la rule, en tiel manere lirrez vostre fraunceys; et issint une rule enseigne a scrivere et l'autre a liere (*fol*; 139); et en le tierce lieu, q'est devisé la ou il dit *Regula constructionis*, ceste rule enseigne le englysh dez voz parolez de fraunceys. Et en tiel manere la primere rule enseigne pur scrivere, la secunde pur lire, la tierce pur entendre et ensement enseigne plusours differencez du ffraunceys.

Il me paraît certain que ce glossaire n'est pas un ouvrage à part, mais est réellement la dernière partie du traité *Femina*. C'est toujours le même système, très régulièrement suivi, qui consiste à distinguer le français littéraire, envisagé spécialement au point de vue de la graphie, du français parlé en Angleterre. De plus les mots enregistrés dans ce glossaire sont ceux qui sont employés dans la partie précédente. Je vais en donner quelques extraits.

I	II	III
avant,	avaunt, *cum* u *legetur*,	To fore...
autre femme,	aultre femme,	another woman...
almez *vel* almes,	ames *vel* ame,	soulys or soule.
aidant,	aidaunt, *cum* u,	helpynge...
acier,	acer,	steel.
arsevesque,	arseveque,	a ershebisshope...
bien,	ben,	wel.
beau,	beu,	fayre...
chien, *sec. Pikardiam*, chaan, *sec. Parisium*,	cheen *vel* chan,	an hounde.

I	II	III
chiet, *sec. Pikardiam*, chiat, *sec. Parisium* [1],	cheet *vel* chaat,	an kat.
chiere,	chere,	diere.
chief,	cheef,	a hevede...
vient,	veint,	he cometh (f. 166).
vint,	*eod. modo*,	twenty.
vault,	vaut,	the worthe.
vostre,	votre,	youre.
veout, *vel* veult,	veut,	wyle.
viande,	viaunde, *cum u*,	mete.
ville,	vile,	a toun...

Les ff. 147-8 contiennent les noms de nombre cardinaux et ordinaux, les noms des jours, enfin quelques observations sur les pronoms et la conjugaison de quelques verbes.

12. *Dialogues français composés en 1415*. — Ces dialogues sont des modèles ou exercices de conversation analogues à la *Maniere de langage* que j'ai publiée en 1873 et dont j'ai, depuis, signalé diverses copies [2]. Ils sont plus courts et offrent moins d'intérêt pour la lexicographie, parce qu'ils sont moins riches en listes de poissons, de comestibles divers, d'objets d'habillement ou d'ameublement. Enfin ils sont moins anciens, le texte de la *Maniere de langage* que j'ai publié d'après le ms. Harleien 3988 étant daté de 1396, tandis que les dialogues du ms. de Cambridge sont évidemment de la fin de l'année 1415, puisqu'il y est fait allusion à la bataille d'Azincourt (25 octobre) comme à un événement tout récent. L'intérêt en est cependant très réel, d'abord parce qu'ils sont exactement datés, ensuite parce que la scène est placée en Angleterre [3], ce qui prouve qu'au commencement du XVe siècle, en Angleterre, même dans la classe bourgeoise, — les personnages mis en scène sont de

1. Je crois bien qu'ici le copiste a mal copié son original : la différence entre la forme picarde et la forme française n'est point du tout celle qui est ici indiquée.

2. *Romania*, XV, 262-3.

3. Les interlocuteurs de la *Maniere de langage* sont supposés voyager en France.

condition plutôt inférieure, — on avait à cœur de savoir lire et parler le français. Enfin, on y pourra puiser, comme dans la *Maniere de langage*, d'utiles notions sur la vie privée à la fin du moyen âge. La lexicographie française, et même anglaise, tirera quelque profit de certaines parties de cet opuscule, notamment de la liste d'étoffes que contient le § VIII.

Ces dialogues, pour être inédits, ne sont pourtant pas inconnus. Il en existe deux autres copies, l'une dans le ms. Dd. 12.23 de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge (fol. 7-13), l'autre dans le ms Add. 17716 (fol. 101-106) du Musée Britanique [1]. Je me suis servi de ces deux copies pour rectifier çà et là les leçons fautives du ms. de Trinity.

---

1. Signalés l'un et l'autre par M. Stürzinger, *Orthographia gallica*, p. XIV, (*Altfranzösische Bibliothek*, t. VIII). — Le ms. de Trinity est le meilleur des trois. Les deux autres suppriment ou modifient les traits locaux; le ms. de l'Université notamment substitue Londres à Oxford (§ III), ce qui est particulièrement absurde. Voici, comme échantillon, le commencement des deux textes :

MUSÉE BRIT., add. 17716

(*Fol. 102 v°*) Sire, boñ jour. — Sire, boñ jour a vouz, ou boñ jour vous doigne Dieux! — Sire, boñ matin a vouz! Sire, Dieux vous save! Sire, Dieux vous beneiguey! Sire, a Dieux soiez! Sire, Dieux vous doigne boñ jour et longe! Sire, Dieux vous doigne boñ joie et (*f.* 103) boñ sanité. Sire, Dieux vous guard! — Sire, et vous ausi. — Sire boñ soer. — Sire, boñ soer a vouz. Sire, vous estez bien encountrez. Sire, estez vous bien venuz. Sire, Dieux vous esploite! Sire, Dieux vous avaunce. Sire, prous vous face. — Sire, grant mercie. — Sire, vuilez vous manger ove nous? — Non, Sire; certez j'ay maungé. — Sire, bevez. — Sire, comencez. — Sire, pernez le hanap. — Sire non pas devaunt vouz, si vouz plest. — Par Dieux si frez. — Ore, sire a Dieux soiez. — Or, Sire, a Dieux, bon noet. — Sire, bon noet a vouz doigne Dieux et boñ repos. — Sire, vous estez bien encountrez. — Sire, vouz estez bien venuz. — Sire, coment ove vouz est il? — Sire, le melx pur vouz graunt mercie. Or, Sire, des queux parties veignez nous?...

CAMBRIDGE, Univ. DD 12. 23.

(*Fol. 7 v°*) Sire bon jour. — Sire, bon jour a vous, ou bon jour a vous doigne Dieu! — Sire, Dieu vous save! — E vous auxi. — Sire, Dieu vous doigne bon vie et longue! Sire, Dieu vous garde. — E vous auxi. Et après manger, vous dirrez ainsi : Sire, bon veprez ou bon soere! — Sire, bon seore a vous. — Sire, bon noet. — Sire, bon noet a vous doigne et bon repos! — Sire, reposez bien. — Sire, vous estes bien venu. — Sire, Dieux vous avaunce! — Sire, vostre mercie. — Sire, Dieu vous esploit. — Sire, Dieu soit ove vous. — Sire, voilez vous manger ove nous? — Nony, sire; certes j'ay mangé. — Sire, bevez. — Sire, commencez. — Sire, pernez le hanap. — Sire, non pas davant vous, se vous plest. — Par Dieu! si frez. — Sire, grand mercye. — Sire, prous vous face, ou si grande prous le vous face! — Ore, sire, des queux parties venez vous? — Sire, je veigne des partiez de France...

(*Fol.* 149) I. Sire, le boñ [a] jour. Sire, boñ jour a vous ; ou : boñ jour vous doyne Dieu ! Sire, boñ matyn. Sire, boñ matyn a vous. Sire, Dieu vous save ! Sire, Dieu vous benoy ! Sire, a Dieu soiez ! Sire, Dieu vous doyne boñ vie et longe ! Sire, a Dieu vous comande. Sire, Dieu vous doyne bon sanyté et bon joye ! Sire Dieu vous garde ! — Sire, et vous auxci. — Sire, bon soer. Sire, boñ soer a vous. — Sire, vous estez bien encountrez. Sire, vous estez bien venu. Sire, Dieu vous esploite ! Sire, Deu vous avaunce ! Sire, prou vous face ! — Sire, grant mercy. — Sire, voulez vous manger ove nous ? — Non, syre. Certys, j'ay mangeré (*sic*). — Sire, bevez. — Sire, comencez. — Sire, pernez le hanap. — Sire, noñ pas devant vous. — Si vous plest, par Deu ! — Sire, ferez ore. — Sire, a Dieu, boñ noet. — Sire, boñ noet vous doyne Dieu et boñ repos ! — Sire, coment ove vous est? — Sire, le meulx, pur vous graunt merciez. — Sire, des queux parties veignez vous ? — Sire, je veigne dez partiez de Ffraunce. — Sire, quelez novelx de par de la ? — Sire, le roy est en bon point, loiez soit Dieu ! ovesque toute sa compaignie en lez parties de Normandie, et il est en sanitee luy mesmes, mès plusours de sez gentz sount maladez et beaucope d'eaux sount mortz. Et en oultre le roy arryva illoeques, joust la ville de Harfleu, et avoit mys un graunt siege sur la dite ville ovesque le nombre de LX [b] m. persones, et, parmy la grace de Deu, il ad conquys la dicte ville [1], et est remeué de la dicte seege, et soy purpose pur aler vers Calays, par my la terre de Fraunce. Et puis j'ay oye dyre qu'ore tarde les seignours de Ffraunce, ovesque la nombre de L ou LX[m] persones armez, ount encontrez le roy par le (*v°*) chymyn, et le roy, ovesque le numbre de X[m] persones, ad combatuz ovesque eaux a un lieu apellé Agincourt, a quel bataille i sount pris et tuez XJ[m] personis dez Ffraunceys, et [c] sount tuez fors que .xvj. persones dez Englès [2], dount le duc d'Everwyk estoit un [3] et le counte de Suff. un autre ; et le roy avoit le champ et le victorie, loiez soit Dieu ! et mist toutz les autrez Fraunceys au fewez ; et issint le roy tient son chemyn vers Calays et soy purpose de retourner en Engleterre, par la grace de Dieu.

II. En oustre, sire, vous dy pur certeyn que les Ffraunceys que furent pris al dit bataylle Agincort, c'est assaver le duc de Orliaunce, le duc de Burbayne [4], et plusours autrez countes, chivalers, et esquiers vaillauntz, si bien d'autrez estraungez terrez come de Ffraunce, serount anmesmez [a] le jeody pro-

1. Le 22 septembre 1415 (Monstrelet, éd. Douët d'Arcq, III, 85).
2. 600, selon Monstrelet (III, 110), ce qui est moins invraisemblable.
3. Le duc d'York, oncle du roi d'Angleterre (Monstrelet, III, 110 et 119).
4. Brabant.

I. — *a*. On peut lire *bonn*, *bone*, peut-être *boun*. — *b*. *xl* dans les deux autres mss., ce qui est plus probable. — *C*. Suppl. [*ne*]? manque dans les trois mss.

II. *a*. Ou *anmesniez*? Mus. br. *amesnez*, Univ. *amenez*.

chein après le feste de seint Martyn [1] envers Loundres ; et ils sount arrivez a Dovere, et toutz lez gentz de Kent et d'Essexe suffisaunt furrount [b] moustrés en lour meilour array par le haut chymyn entre Canterbery et Londres, et lez gentes de Loundres bien [c] en armez et arrayez eux moustrerent [d] sur le Blakeheth [2] pur encountrer lez ditz Fraunceys, afyn q'ils purrount veyer quel poeple sount lessez derere le roy en Engleterre pur la saufgarde de mesme le rayme.

III. Syre, ou pensez vous chivacher anoet ? — Sire, a la prochene ville, si Dieu plest. — Sire, quel apellez la prochene ville ? — Sire, l'apellent Oxone [a], verement. — Sire, de celle ville (*fol.* 150) j'ay oïe parler graund bien de moult genz. Sire, come bien longe de cy est ycelle ville, je vous pri ? — Sire, nous avons bien x lewes illoeques unqore. — Ore, sire, lessoums chivacher [3] ensemble, je vous pri, quar je pense aler ou chivacher a mesme la ville, mès je ne coni pas ben le chymin, et, si me voillez l'enseigner, j'estoise grandement tenuz a vous. — Par ma foy, sire, volunters, et je suy trés lés de vostre compaignye, mès je me doute que je ne puisse mye vous suer, quar je suy en partye malade, et non pas toutz gariz unquore, et mon chivalx est laas et cloyé [4] devaunt et derere ; soun doos auxi da la seel est blessé, et l'un oil est ousté, mès unquore il n'est pas vougle ; et quaunt il vient a un fossé parfounde, moy covyent luy porter, quar, certis, il ne poet mye sez jambes hors de le tay lever. — Dunques, sire, aloums e[n]semble, en noun de Dieu, et nous y vendrouns en beu temps par le haut solayl, si Dieu plest. — Ore, sire, ou serroums loggez, quaunt nous voignoums la ? — Syre, a le molyn sur le hōp [5], en le rewe de Northgate [6], [que [b]] est le meillour hostell d'icelle ville,

---

1. Le 14 novembre.

2. Black-Heath, sur la r. g. de la Tamise, au sud-est de Londres.

3. C.-à-d. « chevauchons », *let us ride* On rencontrera plus loin d'autres exemples de cette sorte d'impératif composé.

4. Enclouè, blessé par un clou. Godefroy a *encloer* en ce sens (au Complément), mais non pas *cloer*. Angl. *to cloy* (Murray, *New engl. dict.*).

5. « A l'enseigne du moulin ». *Hoop* (voir *New engl. dict.*) désigne le disque de métal sur lequel était représenté le moulin.

6. La rue de Northgate correspond assez bien à la grande rue d'Oxford appelée actuellement Cornmarket. La porte du nord (Northgate) était tout près de l'église Saint-Michel. Le moulin mentionné dans le texte se trouvait juste en dehors de Northgate ; voy. A. Wood, *Survey of the Antiquities of the city of Oxford*, edited by Andrew Clark, I, 407 (*Oxford Historical Society*).

b. Ou *surrount ;* lire *serrount*, ou *ferount moustres*. — *c*. Trin. *by*, corrigé d'après les autres mss. — *d*. Corr. *moustrerount*.

III. *a*. Mus. br. *Oxenford*, Univ. *Loundrez*. — *b*. *Que* est restitué d'après Mus. br. Ce ms. remplace Northgate par deux signes semblables à ȝ ; Univ. supprime tout simplement Northgate.

com je suppose, qar nous y averommes boun chier et vitaille assez pur homez et chivachx, et boñ marché.

IV. Hosteller, hosteller! — Sire, sire, je su cy. — Purroums nous bien estre loggez cy eyns? — Certes, mes maistres, vous estez trés bien venuz tantostz. Combien estez vous en nombre? — Mon amy, nous ne sumus icy a present forsque vj compaignons et iij garçons, ovesque noef chivalx, et mès y sount plusurs de nous conpaignons derere. — Sire, vous serrez loggez icy bien assez tout si vous eussez .c. chivalx. Sire, ont (r°) vous chivalx beu? — Non pas unquore, quar il sount trop chaudez pur boire, pur ce que nous avouns chivaché fors de Tettysworde[1] tant que en cea, En auxci nous estoions pursuez ove larons icy a Shottore[2] [b]; et ce nous chivach n'eussent esté le meillours et la grace de Dieu [ne] nous eust eidé, nous n'eussomes mye escapé saunz robber, mès, loiez soit Dieu que nous ore sumus icy en savetté, quar nous y aviouns grant pour. Et pur ce lessez nous garçons amesner [c] nous chivalx suys et juys, en le rwe, en tanque ils soient enfreydez, et puiz les eawer et laver bien parfunde, issint que lez estrwez et senglez soient nectez, savant lez cellez ove hernoisez secchez; et puis regardez que nous eions un bon estabile chaud et bon literez tanque a la ventre de le chivalle, quar le temps est froyde; et auxci mettés waddes[3] de paile sek desouth lour senglez, et frotez bien lour jambys issint qu'ils ne soient mye crachez [d], et puis lour donez chascun chivalx ij botels de feyn et j derr. de pain.

V. Hosteler! — Sire? — Coment vendez vous del aveigne? — Sire, pur iiij d. le bussell. — Verement, c'est bon merché. Ore, ou est la dame de cyens? — Syre, ila (*lis.* ele) viendra tantost : ele est ovesque une commere, et ne demorra guerres. — Dame, bon soer. — Sire, vous estez trés bien venuz. — Sire, coment a vous est, et coment avez vous valu depuis que vous fustez derreinement ycy? — Dame, bien, grant mercy, et le meulx que vous vaillez bien. Coment vaille vostre maryt [a] et tout vostre mesnage? — Sire, bien, loiez soit Dieu et le meulx pur vous. Sire, (*f.* 151) vuillez vous approcher a la sale, ou vuillez mounter a la chamber? — Neny, dame, nous vollons prender nostre chamber par temps, et vollez vous nous faire a nou[s] un boñ fu en le chemené pur nous rechaufer, et

---

1. Tetsworth, Oxfordshire, près de Thame.

2. Shotover, petit monticule situé à peu de distance d'Oxford, vers l'Est.

3. L'anglais *wadde*, des bouchons ou coussinets de paille, pour empêcher le frottement des sangles.

IV. *b*. La leçon est changée d'une manière absurde dans Univ. : *fors de Rouchester tant que en cea... ove larons yci sur le Blachethe.* — *c*. Trin. *a mesme*, corrigé d'après les deux autres mss. — *d*. Univ. *drachez*.

V. *a*. Trin. *moryt*.

baillez a nous de vostre pain et un hannap de servoise pur nous rehaitier[b], quar nous sumus moillez et laas, et nous avons chevachez a jour de huy xl lewes et plus, par may foy. — Sire, c'est grant travaill pur vous qu'estez veille et maladez, et je vous promette que vous avrez le meillour servoise cy eins qu'est en ceste ville, et vous bevrez de mesme le pot que nostre sire bevroit c'il fust a l'ostell, quar je le mettray a broche[1] pur l'amour de vous. Et si vous vuillez boire de vyn, je [e]nnvoieray a une taverne[c] joust le quatrefu[r]kes[2], lou[3] une pip[e] de bon vin vermaill est novelment a broche, e a la corne sur le[d] hõp[4] vous averés de boñ malvesey[5e], romeny[6] bastarde[7], Osey[8], Tyr, vyn cret[9], vernage[10], ypocras et vyn blanc.

VI. Ore, beele dame, qu'avrens a soper? — Sire, vous averez a soper viande assez; mèz ditez a moy si vous vuillez avoir vostre viande apparallé cyens ou a le kewes[11]? — Nonil, dame, en vostre cusyne demesne, ou autrement en le chemeney devant nous. — Syre, quel maner de viande ayme vous meulx? — Dame, fayte nous avoir dez meillours vitaillez que vous avez ni que vous purrez trover a vendre. — Sire, j'ay cy eins boñs pulcyns, cha-

---

1. En perce, angl. *on broach* ou *a broach* (maintenant en un mot, *abroach*).
2. Actuellement Carfax.
3. Là où.
4. C'est une enseigne; cf. p. 50, note 5.
5. Malvoisie.
6. Vin de Romenie, c.-à-d. d'Asie Mineure, ou, plus généralement, de l'empire de Byzance; voir le glossaire de la *Maniere de langage*, sous *Rumney*.
7. Le vin bâtard est associé au vin de Romenie dans deux exemples de la première moitié du XVIe siècle cités par Godefroy, sous ROMENIE. *Vinum bastardum* est entendu par Carpentier (Du Cange, VINUM) au sens de « vinum mixtum ». Une définition plus précise est fournie par un ex. de 1598 cité dans le *New engl. dict.* : « Bastard wine, that is wine sod with new wine, called must. »
8. Le vin d'Osei, qui doit être un vin d'Alsace (*Aussai*), était fort connu en Angleterre; voir le gloss. de la *Maniere de langage*.
9. Halliwell, *Dict. of archaic and provincial words*, cite un ex. de *creete*. signifiant une sorte de vin doux. Le ms. de l'Université porte aussi *creete*. Carpentier (dans Du Cange, VINUM) cite un passage de la *Clavis sanationis* de Simon de Gênes où *vinum creticum* est ainsi défini : « fit ex vinis (uvis?) in vite passatis, postea expressis, et est dulce. »
10. Grenache; voir *Man. de lang.*
11. « Céans (dans l'hotellerie) ou [au dehors] chez le cuisinier ».

b. Ou *rehaiter*; la fin du mot est abrégée. — *c*. Trin. *tam'er*, corrigé d'après les deux autres mss. — *d*. Trin. *sire la*, corrigé d'après les deux autres mss. — *e*. Trin. *malmis ia*.

pons, gelyns, pygeons, owes, porrelles[1] joefnes et gras, perdrys, plovers et autrez oyseux petitz et grantz, heyrons, fesans et cockes du boys ou vide-cockes, becaces[a], allowes, esturneux[b]; dez gruez (*v°*) auxci et de gryvas et d'autre volatyl savage je ne fayle ryens, signes, malardes, columbes et pigeons; de poires et pomes[c] j'ay plentee; formage et noes vous ne faillerez point, et puis dez oues, boñ candelle, et a vostre lyt une damoy[se]lle beal[2]. — Dame, grant mercy de vostre soper, mès de nostre lyt lessom[d] parler, et de nostre dyner[e] demayn a matyn, et pus nous irrouns nostre chymin. — Syre, vostre lyt sera fayt bien tost et bealment pour vous coucher[f] et dormer en ycelle saunz songer[g] torment, dez[h] oraillers dez plumes et lynceux blancz, materassez, coverlitz et blanket, curtyns, testez et syllour[3] vous y averez tout entour. — Ore, dame, grant mercy de vostre beal cheir. Pernez le hanap et bevez le vyn cleir, quar, a vostre congee, voillon dormer. Appellez [l'] hosteler pur nous counter combien paieroum pur nous chevalx et nostre soper.

VII. Hostiller! — Syre? — Sount nous chivalx appareillez[a] pur toute la noet? — Sire, non pas unquor, mès lessez vostre garçon venir et dire[b] quei de provendir ils avrount. — Johan! — Mastyr, que vuillez vous? — As tu sopé? — Oyl, syre. — Tien le hanap et bevez une foiz, mès ne bevez mye trop haut pur doubte que vous soiez ivrez; et puis va a l'estable et oustez les sellez de lez chivalx, et eaux correiex et frotez bien; et auxci cerchez lour pees e le[s] stoppez de coyne, et pernez de grece et de bon servoise et les boillez ensemble, et lavez ove ycelle toutz lour jambes, et auxci pernez de ceef et de lyne[4] et le fryez ensamble en une paille veille de ferre ou d'aresme, et stoppez le pee del chival gris (*f. 152*) qu'esteit cloié, et puis lour donez de provendre

---

1. Faut-il lire *porcellès*? Dans la *Maniere de langage* (p. 386), les « porceus et porceletes » sont mentionnés, comme ici, entre les oies et divers oiseaux sauvages.

2. Sur ce complément habituel de l'hospitalité telle qu'on l'entendait anciennement, voir la préface de la *Man. de lang.* (p. 376).

3. Le *tester* est le fond du lit, la partie qui s'élève derrière la tête; le *syllour* est le ciel du lit. Voy. ma note sur ces deux mots dans la *Man. de lang.*, p. 384, n. 2, et sur le second, le *New english dictionnary*, CELURE.

4. Du suif et du lin?

VI. *a.* Trin. *betayes*. — *b.* Trin. *est ne veux*, Mus. br. *esturveux*, Univ. *esturneaux*. — *c.* Trin. répète *poires*. — *d.* Trin. *lessam*. — *e.* Mus. br. *D. gr. m. de vostre litz, mèz de nostre dysner lessonz parler*. — *f.* Trin. *toucher*. — *g.* Trin. *songer et* corrigé d'après Univ.; Mus. br. *et dormer en icell' sauger ou* — *h.* Univ. ajoute *pilouez* (l'angl. *pillows*) *ou*.

VII. *a.* Trin. *apparcullez*. — *b.* Trin. *dur*.

assez, c'est a saver a chascun chival une pek[1] d'aveyne et plus de pain, si vous veiez que bosoigne soit ; et demayn levez bien matyn, et appellez un fferrour, le meillour qui purra estre trovez a la ville, et lessez lui ferrer[c] le chivall blanc, le chival noire, le chival sor[d] et lez autrez hakeneys enveyroun. Et, Jakes, je toy promette verement, si ceste chose ne soit mye fait come je vous ay dit, ou si je trove ascun defaute en ta persone, je toy fray coruser issint que tu comparrez grevousement.

VIII. Hostiller! — Syre? — Baillez cea de jettours[2], et lessoms compter combien nous avons a la chambre et combien a l'estable. — Sir, j'ay compté ovesque vostre vadlet Guillam en la presence de sire Hughe, vostre chapeleyn. — Bien, de cella je suy content. Tïen ta mayn et pernez l'argent. Combien amounte, trestout compté? — Sir, il amounte a v s., j d. meyns. — Ore appellez la dame et emple le hanap et bayllez[a] nous a boire. Ffaitez nous avoir lez poumes rostez et mettez de payn tosté a le fès, que fra nostre beverache plus fresk[b]. Dame, bevez, *sive* commencez ; dame pernez vostre hanap. — Par Diee, sir, non pas devaunt vous, si vous plaist. — Dame, quei avrons demain a nostre dyner? — Sire, vous avrez viande assez, coytez, rostez et pestez ; mès dïtez moi vostre voluntè, quei vous aymerez meulz. — Dame, faïtez nous avoir braũn du sengler oveke mustarde, boñs joutes ovesque boef, motun et porc boïllez, (v°) et ceo sufficera pur hommes travaillaũntz. — Dame, ou est vostre maïstre[e]? — Par Diee, sire, il est alé a le feire d'une ville qu'est dys lewes de cy, appellé Wodestoke[d] 3. — Dame, quele merchaundye voet il vendre ou achater illoeques? — Sir, il ad la a vendre boefs, vaches, bovetz, veeles, tores, eysnes et joefnès porcz, senglers, troyes, chivalx, jumentz, polayns, berbys[e], motouns et berbys du mere, toups[f] 4, agnelx, kedux[5], cheverelx, asnes, mules et autrez bestes. Il a auxci la pur vendre .xx.

---

1. Mesure d'avoine, picotin ; « *peck*, picotin, la quatriesme partie d'un boisseau », Sherwood, *A dict. engl. and frensh* (imprimé à la suite de Cotgrave). L'ex. cité dans Godefroy est tiré d'un texte écrit en Angleterre.

2. Des jetons, pour faire les comptes ; God., GETOIR.

3. Woodstock, Oxfordshire, à 12 kil. au N. O. d'Oxford.

4. La leçon n'est pas douteuse, étant confirmée par le ms. du Musée ; mais le sens de *mere* est obscur. Quant à *toup*, c'est l'anc. anglais *tup*, encore usité dans le nord de l'Angleterre et en Écosse pour dèsigner un bélier. Il y a dans Gautier de Bibbysworth (mon *Recueil*, p. 362) un vers où *toup* est employé en ce sens : *A la lute derenez toup*, glosé par *wyn the ram atte wrestlyng*.

5. Dérivé à forme française de *kid*, chevreau? P.-ê. faut-il supprimer la virgule entre ce mot et le suivant?

c. Trin. *fercer*. — *d*. Trin. *croz* ou *cror*, Mus. br. *soere*, Univ. *sore*.

VIII. *a*. Trin. *balylez*. — *b*. Trin. *frersk*. — *c*. Univ. *marit*. — *d*. Univ. *Winchester*. — *e*. Ce mot manque dans Univ. et est remplacé dans Mus. br. par *rockes*. — *f*. Univ. *motuns e mereberbez, toupez*.

sackes, .iij. toddes, .iiij. percs et .v. clowes [1] de layne, deux centz peaux lanuz, .xiiij. draps longez et dys doszeyns de mellez d'Oxenford, .xx. kerseys d'Abyndone [2] .x. blanketz de Wytteney [3], .vj. rougez de Castelcombe [4], .iiij. russet de Colchester [5], scarletz, bloyes ou pers selestiens, plunketz [6] sanguyns et violetz en greyn rayés, motlez [7] de Sarisbury, et autrez divers colours de plusours sortz pur faire lyverées si bien as seignours abbees, et priours come as autrez gentils du pays. Il a auxci de lynge, toille, canvas ou cambre, cordes, savoñ, oyle, fere, peverez, jugebre et autrez espicerie et mercerye a taunt come lui coste .c. li.

IX. Syre, je vous pri, ou pansez vous chivacher ore de cy? — Dame, droit a Loundres, si Dieu plaist. — Sir, d'une chose je vous prieroy, si j'osasse ou fuisse si hardy. — Dame, pur l'amour de vostre maistre et de vous, je fray ce que je purray, savant moun estat, a vostre pleser. — Sir, j'ay icy

---

1. *Sac*, *tod*, *perc*, *clove* sont des mesures de poids. Le *sac* valait 28 *stones* (en fr. *pierres*, 14 livres), voir Du Cange SACCUS 2; le *tod* valait 2 *stones*; le *clove* un demi-*stone* (Murray. *New engl. dict.*, CLOVE). Sur *perc* je ne suis pas renseigné. On vendait la laine au poids : « Les laines vend on par sacs et par pois, par pierres et par claus et par livres » (*Le livre des mestiers, dialogues français-flamands composés au XIVe siècle par un maître d'école de Bruges*, p. p. H. Michelant; Paris, Tross, 1875; feuillet B 3 v°). Cf. aussi les Dialogues français-anglais de Caxton, chap. v.

2. Abingdon, Berkshire, à peu de distance d'Oxford. — *Kersey* est purement anglais; c'est une grosse étoffe de laine.

3. Witney, Oxfordshire. Le *blanket* est une étoffe de laine blanche (fr. *blanchet*); p.-ê. avons-nous ici le sens, qui s'est développé en Angleterre, de couverture. Witney est renommé depuis longtemps pour ses fabriques de *blankets*.

4. Castlecombe, Wilts. L'industrie de la laine était florissante à Castlecombe au XVe siècle. Elle n'a disparu que dans la première moitié du XVIIIe siècle. Voir *History of the Manor and ancient barony of Castlecombe in the county of Wilts*... by G. Poulett SCROPE, p. 3. [London] 1852. (Printed for private circulation). Le *rouget* était vraisemblablement une étoffe teinte avec la garance (Du Cange, ROGIA, ROJA). Je ne trouve ce mot en aucun dictionnaire avec le sens qu'il a ici.

5. Colchester, Essex. Le *rousset* est bien connu; voir Du Cange, RUSSETUS.

6. Plunket, « a coarse woollen cloth », est enregistré par Halliwell. Ce mot est sans doute le fr. *plonquié*, désignant une étoffe de couleur de plomb (Godefroy); cf. Du Cange, PLONQUATUS.

7. *Motley*, *motteley*, nom d'une étoffe mentionnée par Chaucer (Prol. des *Cant. Tales*, v. 273), est rattaché par M. Skeat (*Etym. dict.*) à un mot français *mattelé* enregistré par Cotgrave, mais d'ailleurs inconnu.

un fiz del age de .xij. ans, et, solunc vostre avys, il est là (*f. 153*) volunté de moun maistre et de moi pur lui estower a un boñ home de mestier en Loundres, la ou il purroit bien estre enseigné et governé en le manere d'apprentys illoeques. — Dame, appellez l'enfaunt et lessez moi lui veier. Moun fiz, avez vous esté a l'escole? — Oy, sire, par vostre congé. — A quel lieu? — Syr, a l'ostelle de Will. Kyngesmylle Esc'uen [a]. — Beau fyz, comben de temps avez vous demurez ovesque luy? — Sire, fors que un quart de an. — Cella n'est que un poi temps; mès qu'avez vous apriz la en ycel terme? — Syr, moñ maistre m'ad enseigné pur escrire, enditer, acompter et ffraunceys parler. — Et que savez vous en fraunceys dire? — Sir, je say moun noun et moun corps bien descriere. — Ditez moy qu'avez a noun? — J'ai a noun Johan, boñ enfant, beal et sage et bien parlant engleys, fraunceys et boñ normand. Beneyt soit la verge que chast[i]e l'enfaunt et le boñ maistre qui me prist [b] taunt! Je pri a Dieu tout puissant nous graunte le joye tous diz durant [1].

X. Auxci [2], sire, j'estoy ayr a le feste ovesque moñ chief, ove moñ teste, mez chiveulx recercilez, le frount devaunt, le col[a] derer, lez orellez, les oillez ove le vewe clere, les papiers et le purnelle, lez surcilez, le nees, lez narrez et le tendron, la bouche, ove le palet amount lez dentz, la lange, les gyngyves, lez faulx, le jowes et le mentoun, lez lyvres desus et desutz qu'enclosent lez dentz envyroun, le hanapel ove lez templez et le cervel, le fosselet [3], la gorge devaunt, la gargalette (v°) la ou moñ aleyne est passant. En my le teste est le greve, le cakenole [4] derere, la visage devaunt de tout le teste; je n'ay cure de la remanant. J'ay auxi le pys ou le peitryne [b], les espaulez,

---

1. Il semble que la réponse de l'enfant soit une formule rimée apprise par cœur.

2. On a dressé, au moyen âge, des diverses parties du corps certaines listes qu'on peut rapprocher de celle-ci : par exemple dans le *Dictionarius* de Jean de Garlande (Th. Wright, *A volume of vocabularies*, p. 121), dans Gautier de Bibbysworth (*ibid.*, p. 144-8); dans la *Maniere de langage* (p. 382). La plupart des *nominalia* commencent par une énumération de ce genre.

3. *Au cool troverez la fosset*, Gautier de Bibbysworth, éd. Wright, p. 146, glosé par *a dalk in the nekke*. C'est le petit creux qui se trouve derrière la tête, au-dessous de la protubérance occipitale.

4. *Cakenole*, le derrière de la tête, n'est pas relevé dans le dictionnaire de Godefroy. Cependant ce mot se trouve encore dans le traité de G. de Bibbysworth, dans un passage du reste obscur :

E[n] checun orayl si ad mulet *hole*
Par *cakenole* e cervel net.

IX. *a*. Univ. *Guilliam Scrivenere*, Mus. br. *W. K.*, ainsi abrégé, et le troisième mot manque. — *b*. Il faut entendre *aprist*, mais les trois mss. ont *prist*.

X. *a*. Trin. *cor*. — *b*. Trin. *pecteyne*.

blasoñ [1] et l'eschyne, ventre, os, dos, mamels, costees, coustees, umbyl [2] et la peel dehors que covere le vyt, lez coylloñs, le cuyl, la chaar et tout le corps En my lyeu, derer mez braas, j'ay lez coubtez sur queux je decline quant je su laas; par entre le coubte et la cowe de ma mayn, j'appelle un cubyt en longuer certein. Sur mez mayns j'ay les deyes, ou lez ungles d'eaux cressantz, et le poyn que clost la mayn, quant j'ay scié un poignoñ de blee dedeins la paum.

XI. Dedeins le ventre j'ay le coer ou qui je pause de mon seen d'apprendre et fayre bien, boweles en qels foy, esplen et renoun [3], estomak, veyns et pulmoñ, reyns et punyl dehors, feel dedeins et vescye. J'ay auxi lez jambes ou la ssure, quysseux et lez genules, nages et la forcheure, lez piés ove les kevyls, les urtiles, le plaunte et le taloñ dount le ffraunceys est comun. Auxi, sir, j'ay de draps qu'apparteignent a moñ corps de lynges et de laynes sengles, furrez et doublez dedeins et dehors, chausez, solers, botes ou hoseux et boteaux, chausemblez [4], esporons, chemyse, brays et brael, cote, purpoint et kertel [5], surkot, mantel, tabarde et cloke [6], hopelonde, chaperoun, pilion et chapelet et autre garnement, ove manchez longez, largez (*f. 154*) et bien taillez, et, si mestier y soit, j'ay une coiffe, peigne et un keverchief de soy, de fyle et de cotoun; mès je ne vuille mye oblier ma burse ne moun aguler; et quant ma femme serrat enseyntée, ele sera seintée de boñ seinture : s'il ne soit de soy il serra de quyr; moñ dage et moñ cutell bien trenchant, la gaigne beal, et espeye et bokeler d'acer fyn ou beal forure et lemel novel; mès je ne vuille mye tyrer moñ espeye hors de la forure saunz graunt eye [7] ou cause resonable, quar l'em dit en seinte Escripture : « Cyl qui coveyte ferer ovesque l'espeye, par espeye il sera feruz [8] ».

E pur tut certefier la parole
Conoustre covent la *cakenole*.

(Wright, *A vol. of. vocab.*, p. 146.)

Dans ce texte *cakenole* est glosé par l'anglais *herespon* (probablement faute, pour *hernes pan*, actuellement *harn-pan*, crâne ; voy *New engl. dict.*, HARN). Est-ce le même mot que *caquerole* (Godefroy et Cotgrave), coquille de limaçon?

1. *Blason* se trouve, au sens d'omoplate, dans Gautier de Bibbysworth et dans la *Man. de lang.* (p. 383, n. 1); voir Godefroy.

2. Cf. la *Man. de lang.*, p. 383 : « la poitrin, les mameles, les coustees, les costes, les flans, le dos, les os, l'eschine, le ventre, l'ombril ».

3. Rognon.

4. Le même que *chauncemele*, chaussure, dans le *Promptuarium parvulorum*, I, 71, (Camden Society).

5. L'angl. *kirtle* (voy. Murray, *New engl. dict.*), sorte de tunique.

6 CLOCHE 2, Godefroy, vêtement de dessus qui couvre toute la personne, l'angl. *cloak*.

7. Expression elliptique : « sans grant [besoing d'] aïe ».

8. MATTH. XXV, 52.

XII. Auxci, beal fyz, je toy [a] enseigne de comune langage et d'autre manere de parlance, et dez divers chosez, bestez et de gaynerie, issint que de parler droit vous ne faillerez mye. Si vous treiez a bone compaignie et guerpez les maveys et lour folye; mès d'un homme et d'une femme ne de lour enfaunt il ne bosoigne pas purparler taunt [b] de lour fiz, file ou filette, garsoñ, pusele ou garsette, valetz lowys, servauntz ne lour apprentys, veysyns, maistres, soveragnez seignours, subgitz, lour amys et bien voillantz, auxi dez emperours, roys, dukes, countes, barons, chivalers et esquiers. Lessom parler del pape auxi et dez ercevesques, evesques, archedekenes, denes, officials, prestres, clerkes, abbees, moignes et priours, freres et chanons, noneignies et autres religiousez ; de la roigne auxi et de la duchesse, d'autrez damez et de la countesse, de la (v°) soer et sorceresse, de les veillez, vewes et virgines, de lez ribaudes ou paillardez putaignes, putevilez et villayns laroñs, feloñs et traitours. Autre fraunceys j'ay aprys pour un chate, un rate et un sorys, lyvre, livre, levere et leverer a estables et brichetz, steiles pur la sale, docers, blankers ou quarreux, cheyres, aundyres, fourches de fere pur le feu, basyns, ewers et chausours, poz et paillez d'aresme, coupes d'or, pieces ou tassez d'argent en dorrez hanaps de ffraxmes ove les coverclez peyntez, launces de verre, hachez de guerre, coynes pour couper bastoñs de keyne et coignes [1] pur lez busches fendre, et largent coignée prendre [c] ; et autre armure, c'est assaver baysinet, ou lombrere et la ventaille, plates, pesynes [2] et habergeons, vambras, rerebras [3], quisseux et gauntz de plate, arkes, setes [4] et cordes pur les arkes, vesselle auxi d'argent et d'esteyne, c'est assavoir deux doszeins dez cuillers d'argent merchez ove le teste d'un libard [5], .iij. douszeyns plateaux, .iij. doszeins esquiles [6] et .iij. dos. saucers.

---

1. Des *coignées* pour couper, et des *coins* pour fendre le bois.

2. Manque dans les dictionnaires (*pessine*, vase à huile, dans Godefroy, ne saurait convenir). Mais le mot s'est conservé en ancien anglais : « *Pesane*, a gorget of mail or plate attached to the helmet » (Halliwell).

3. Avant-bras et arrière-bras, pièces d'armure. Le premier de ces deux mots est dans le Complément de Godefroy.

4. *Seietes*, flèches.

5. *Libard*, ancienne forme anglaise de *leopard*. On marquait autrefois l'argenterie en Angleterre avec une tête de léopard ou de lion (on sait que ces deux animaux ont été confondus en blason). Maintenant encore la marque anglaise est un lion passant.

6. Écuelles.

XII. *a*. Mus. br. *j'estoy*, qui semblerait préférable (à condition de lire *enseigné*) puisque le jeune homme récite ce qu'il sait et n'enseigne pas. Mais *bel fiz* ne s'accommode pas de cette leçon. Il vaut mieux supposer que ce passage est emprunté à un traité où un maître s'adressait à son élève. - *b*. Corr. *pur tant parler*? — *c*. *Sic* dans les trois mss.

13. Traité d'orthographe dont le début est :

(Fol. 155) Primo sciendum est quod litterarum alie sunt vocales, alie consonantes. Vocales quinque scil. *a e i o u*, et dicuntur vocales qui a per se plenam vocem habent.....

Ce traité se retrouve encore dans le ms. Addit. 17716, fol. 88, et dans le ms. 182, fol. 340, du collège d'All Souls (cf. Stürzinger, *Orthographia gallica*, p. III). Il y a dans ces deux mss. un préambule qui manque ici.

14. (Fol. 159) formules d'adresses de lettres selon la qualité des personnes, et modèles de lettres en latin avec traduction française.

15. *Le mari cocu, battu et content.* — Le manuscrit contient en ses derniers feuillets (ff. 179 v° et suiv.) une rédaction de ce conte qui est, à quelques variantes près, identique au récit de Boccace (septième journée, nouvelle septième). La principale différence est que l'action se passe en Bourgogne et non à Bologne. En outre, tandis que l'écrivain français nous introduit tout de suite *in medias res*, Boccace imagine un prologue romanesque où il feint que le héros du conte soit devenu amoureux de la dame avant de l'avoir vue, comme Guillaume de Nevers dans *Flamenca*. Du reste les deux récits sont à peu près semblables, sans que l'on puisse affirmer que l'un soit imité de l'autre. Ils ont plutôt une source commune.

Le conte français n'est pas inédit : il est publié depuis 1814, mais le livre où il a été inséré est tellement rare, au moins sur le continent, qu'il peut passer pour inédit. Ce livre est intitulé *Shakespeares jest Book*, Chiswick, from the press of C. Whittingham, MDCCCXIV, in-12. L'avertissement de la deuxième partie est signé S. W. S. (Singer). Dans cet avertissement (p. ix), Singer nous dit avoir trouvé le récit en question dans un curieux traité manuscrit sur l'art de parler français, composé du temps de Henri VI. Il cite en note le début de ce traité [1], ce qui nous

1. Voici ce début tel que Singer le transcrit (partie II, p. x) : « Ici comence un tretis de douls franceis qu'anformera aussi ban (lire *bien*) les petiz comme les granz a parler bien et parfaitement beau franceis selon l'usage et la maniere de Paris et Aurilians ».

permet d'identifier le manuscrit dont il s'est servi. Ce manuscrit est un petit livre fort analogue par le contenu aux mss. add. 17716 du Musée britannique et Dd. 12.23 de Cambridge, qui ont été mentionnés plus haut [1]. Je l'ai étudié jadis à Cheltenham, où il portait le n° 8188 de la Bibliothèque Phillipps. Il a été vendu en 1896, et j'ignore où il se trouve actuellement. Je sais seulement qu'il n'a pas été acquis par le Musée britannique. Sir Th. Phillipps l'avait acheté à la vente de la collection de Sir Richard Heber (*Bibliotheca Heberiana*, n° 771), et c'est peut-être chez Heber que Singer l'avait vu.

Dans le ms. Phillipps, comme dans les deux mss. précités du Musée britannique et de Cambridge, le conte est inséré assez maladroitement dans la *Manière de langage*, où il ne semble pas qu'il soit à sa place. Dans le ms. d'après lequel j'ai publié la *Manière de langage* (Harl. 3988) et dans celui d'Oxford (All Souls 182), il y a tout autre chose à cet endroit. Dans le ms. de Trinity, le conte forme comme un opuscule à part, à la suite des formules de lettres : je ne saurais dire si le copiste l'a trouvé en cette condition ou s'il l'a extrait d'un exemplaire de la *Manière de langage*. Quoi qu'il en soit, voici ce morceau (fol. 179 v°) :

M'amie, je vous em pri qu'il ne vous displest point de la compte que je vous compteray maintenant, quar verament je ne vous dirray point de me[n]songe. Vra[i]ment, m'amie, il est le plus meilleur compte que j'oy unques mais jour de ma vie. De par Dieux, donques je le vous dirray. Jadys y avoit en Burgoyne une dame bien gentyl et sage que passoit toutz lez autres dames de cel païs la aussi bien de beuté come de bounté. Et cele dame avoit un baroñ qe fust mult boñ chivaler et vaillant, auxi il avoit un esquier demurant en lour hostelle que fust bien joliet an coer [2], ꝛ astoit aussi home de mult boñ façoñ et beus, ꝛ si ben e gentilment entaillé du corps que ce fust mervailles. Et si avient un jour que cil esquier, si come il regardoit sur la dame del hostelle, que le corps ꝛ le coer luy furent trestout enravoiez pur la grant bracier d'amour qu'il en out devers la dame, en taunt ne savoit que dire ne que faire. Si endura de jour en autre très grandez païnez et dolours. Puis il pansa bien que soñ amour ne poett estre aperceu, ꝛ suffri tant de tristesse ꝛ dolour ou coer que nuyt [3] ne jour ne pouoit mye dormir. Si fust il naffrez trop pitousement

1. Cette identification a déjà été faite dans la *Romania*, XXIV, 485, à propos de la dissertation de M. W. H. Schofield sur la nouvelle de Boccace.

2 Ms. *oier*. — 3 Ms. *neynt*.

de la launce d'amour bien près a la mort. Si avient al darreins que l'escuier s'en ala parler a la dame tout en secret, ainsi lui disant : « Ma trés gentile, trés amiable ȝ trés soverayne dame, fist il, je vous em pri trés entierement de coer q'il ne vous desplece de ce que je vous dirray maintenant. — De par Dieu, fist ele, me ditez vous tout quanque vous vuillez, ȝ je n'en parlera[i] ja jour de ma vie, ne vous sourciez. — Ore, dame, fist il, mèz que vous ne desplese, je fu si dolourousement nauftré ou coer del ardant amour que pieça j'ay eu ȝ enquore ay divers vous, que je ne puisse pas longement endurer ne vivere saunz consolacion de vostre trés gracious persone, pour quoi, ma trés douce dame, fist il, eiez pitee de ma dolour, ou autrement vous serés cause de ma mort. — Donques, dist la dame, est ce voire que vous en (v°) avez tant d'amour envers moy coñ vous ditez? — Par moñ serement [1], fit il, beal trés douce dame, si est. — Ore, fist ile, je vous outtroie m'amours, mais pour acompler vostre desir plus privement, je vous dirray coment vous frez. Vous savez bien que moñ s[r] se purpose de chivacher hors de la ville demain après manger, et pur ce alez demander maintenant congé de luy, pur aler a vous amys que demurent en le païs icy, pur certeine[s] bosoynes que vous en avez a faire; ȝ quant vous l'av[r]ez fait, pur luy deceiver [2] plus sotilment, je vous conseille que vous en alez sur vostre chemyn, mais demayn anyut, quant il sera grant oscurtee, retournez si privement come vous purrez, et venez a ma chambre par le huse de chardyn [3] un poy devant my nuyt, pur cocher ovesque moy. » Lors dist [l']escuier : « Ma trés gentyl dame, je vous remercie soveraignement de coer de vostre amour ȝ curtaisie. » Et puis après, quant l'escuier avoit congee de soñ seignour pur aler a sez amys, si s'en ala bien matyn a la jour, et après manger le s[r] commanda sez varlets de seller lez chivalx pur chivacher hors de la ville. Donques vient la dame del hostelle a soñ s[r] et lui dist [4] ainsi : « Mon s[r], fist ele, vous ne chivacherez hors de ciens mais huy, si vous plest, quar il est déja bien près de nuyt, ȝ pur ce vous conseille d'ester [5] ceste journée, et alez vous demain. — Dame, il fist, je le vuille bien ». Si avenoit, après que le s[r] et la dame avoient soupé, ils s'en alerent coucher ensemble. Lor vient l'escuier a mynuyt tout privement a lour chambre, si com la dame luy avoit [6] enseingné, ȝ ne quidoit mye que le s[r] estoit couchee ovesque la dame. Et quant il fust venuz a coustee du lit lou [7] la dame coucha, la dame luy prist par la main, ainsi luy disant en soñ oraille : « Ne sonez vous mot, fist ele, pur nulle chose de mounde, mais escotez vous bien a ce que je vous dirray. » Donques la dame (*fol.* 180) se torna devers son s[r] pour luy eveiller, ȝ quant il fust eveillé, la dame luy dist ainsi : « Moñ s[r], fist ele, il y a un esquier demurant en vostre court, cil qui demanda congee de vous en soir [8], qui

---

1 Ms. *sourement*. — 2 Ms. *detemer*. — 3 Pour *jardyn*. — 4 Ms. *duist*. — 5 Ms. *daister*. — 6 Ms. *avoir*. — 7 Pour *la ou*. — 8 Corr. *ersoir*.

m'a parlé ꝛ requys d'amour pur coucher ovesque moy. Se vous ne creés mye, levez suz tost ꝛ vestez vous en ma robe, ꝛ app[a]raillez vous en manere ꝛ guyse de moy, ꝛ alez vous au[1] verger ꝛ l'attendez un poy, ꝛ vous verrez meintenant coment il viendra demenravoier[2]. » Donques le s[r] se comença pur estre marry, ꝛ dist : « Que dea, est ce voir que tu diz? — Vraiment, moñ s[r], fist ele, cy est. » Lor le s[r] se leva tost bien vigorousement, come un homme forsennez ꝛ soy vestoit come la dame lui avoit apris. Et puis s'en ala trés fort courrant devers le verger de prover ce que la dame lui avoit dit. Donques dist la dame a l'escuier tout ainsi : « Moñ amy, fist ele, n'avez vous point de talent pur esbatre ovesque moi? — Par mon serement[3], ma trés douce dame, fist il, je su si disconfiz ꝛ paoureux[4] ou coer que je n'ay plus d'apetit ne voluntee pur esbatre ovesque vous que un petit enfant qui n'entent point de mal. — Oie, fit ele, faitez vous un chose que je vous dirray, et vous en avrez m'amour as toutz jours mais devaunt toutz autrez du monde, saunz faire changement. — Par Nostre Dame de Boloigne, fist il, je le ferai trés volunters si je purrai. — Maintenant, fit ele, prennés un boñ bastoñ ꝛ alez vous au verger, ꝛ la vous troverez moñ s[r] arrayé en manere ꝛ guyse de moy, ꝛ batez lui bien, ꝛ donez lui dez boñs horions sur le dos, ainsi lui disant : « Va « t'en a toñ lit, mavaise putaigne que tu es, va t'en de par deable et de par sa « mere, ove tout, ou autrement je toy rumperay le col devant que tu te bou- « geras de cy » ; quar vra[i]ment, fist ele, se vous le faitz ainsi, il n'avra unques mais après mal suspeçoñ de nous, et en (7°) tiel manere nous purroms faire tout nostre desir en temps a venir bien et privement, saunz escient de lui ou d'ascun autre. — Si Dieu m'aide, ma trés gracious dame, fist il, je m'en irray voluntiers pur vostre comandement acompler. » Et quant il fust venu au verger, il regardoit le s[r] come le graunt deable, luy donaunt des horrions trés bien assis si com la dame lui avoit comandee, ainsi lui parlant com il fust apris par devant ; ꝛ tost après le s[r] se coura bien ignelment a sa chambre, et puis dist le s[r] a la dame ainsi : « Dame, fist il, cil escuier de quoi vous m'en parlastez m'a trés malement batu, quar il quidoit que vous y fustez, par quoy je say bien qu'il est bien loialx a vous et a moi, et pur ce je vous feray trés bien acorder, quar ce qu'il a fait il ne fist que soulement pur vous a tempter. — Ore, moñ s[r] je le feray a vostre comandement. » Et puis après la dame et l'escuier avoient tout diz lour voluntees d'esbatement et desduyt, saunz escient de nully, et en tiel manere le s[r] fust deceu par coyntise d'une fame, quar pur le greinur partie toutes les fames du mounde sount plains de maveistee ꝛ tresoñ. Et pur ce le sage Salemon dit ou livre de Sapience qu'il n'y a malice en toute le monde que surmonte la malice d'une maveise femme[5]. Dount je pri a Dieu qu'il vous vuille bein garder de eux. Amen.

---

1 Ms. *ā*. — 2 *Sic*. corr. *de mei ravoier* (ravir)? — 3 Ms. *sourement*. — 4 Ms *pauoreux*. — 5 Eccli. XXV, 26.

R.3.20. — BALLADES FRANÇAISES.

Ce livre, en papier et écrit vers le milieu du XVe siècle, est un recueil de poésies anglaises et françaises dont le détail est donné par M. James dans le t. II de son catalogue. Je me bornerai à relever ici les pièces en français, pour l'identification desquelles notre collaborateur M. Arthur Piaget, si versé dans la littérature du XVe siècle, a bien voulu me fournir des renseignements très précis.

Les pages [1] 25 à 37 renferment des rondeaux et une ballade en français composés par le comte de Suffolk [2] du temps qu'il était prisonnier en France, *whylest he was prysonnier in France*, dit une des rubriques, ou à sa sortie de prison. — Pages 82-3, la *Desputacion entre Salomon ly saage et Marcoulf le foole*. Premiers vers :

Salomon dit :	*Marcoulf respont :*
Mortalité et guerre	De putayne sourd maulx
Sount exil de terre	Et guerres mortaulx
Et destruizement.	Et perils des gens.

C'est une pièce bien connue se rattachant à un sujet sur lequel on a beaucoup écrit. Le texte du ms. de Trinity a été publié par Kemble, *Anglo-saxon dialogues of Salomon and Saturn* (*Ælfric Society*), p. 78. On a d'assez nombreuses copies des mêmes couplets [3]. Voici maintenant la liste des ballades françaises, accompagnée de notes que m'a fournies M. Piaget :

(P. 49) Rande (*lis* Rens to*i*). — A quoy? — Tu le savras.
Refr. Car jo ne ne soy meillour trover.
(Eust. Deschamps, X, XXVI).

---

1. Les pages, et non les feuillets, sont numérotées.

2. William de la Pole, comte de Suffolk en 1415, créé marquis en 1444, décapité en 1451. Voir Dugdale, *Baronage of England*, II, 186-9 ; *Dict. of national biography*, XLVI. 50 (POLE, William de la), etc. On sait que le comte de Suffolk fut fait prisonnier par Jeanne d'Arc (12 juin 1429). Mais il fut bientôt remis en liberté, après avoir payé une forte rançon. Il fut pour un temps (1433) le gardien de Charles d'Orléans.

3. Voir Kemble, *ouvr. cité*, p. 77 ; cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XXIII, 688-9, Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 548 ; *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1876, p. 82 ; 1877, p. 91, etc.

(P. 49) Icy comence un balade ffrançoys fait par le plus grand poetical clerk du Paris.

Le monde va en amendant.

(Cette ballade, qui a pour refrain *Ainsi que l'escrevisse va*, se trouve dans le ms. B. N. fr. 2206, fol. 103, sous le titre de « Ballade pour les Mondains »; dans Berne 205, fol. 206 v°; dans le ms. du cardinal de Rohan, fol. 20 [1]; dans le *Jardin de Plaisance*, éd. de Vérard, fol. CX.)

(P. 89) Tant de perilz sont a suïr la court.
Refr. D'avoir en court un pié hors et l'autre ens.

(Eust. Deschamps, II, p. 30; anonyme, d'après un ancien imprimé, dans Montaiglon, *Rec. de Poésies fr.*, IV, 32; se trouve en divers mss. : Turin, L. IV, 3, fol. 116; Berne, 473, fol. 93; Vienne (Autriche) 2602, fol. 42).

(P. 90) Qui ses besoignes veult bien faire.
Refr. Mon seigneur dit bien; il a droit.

(Eust. Deschamps, X. p. XXI; mais cette ballade n'est pas de Deschamps : voir *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1901, p. 66.)

(P. 91) Les biens mondains et toulx les accessoires.
Refr. Avisons nous : il nous convient mourir.

(P. 92) Puis que je suy fumeux, plain du fumée.
Refr. Quant on fume sans fere autruy dommage.

(Eust. Deschamps, X, p. XIV.)

(P. 93) Amours est bien par son noun appellez.
Refr. C'on lui respont : Encor n'est il pas temps.

(Eust. Deschamps, X. p. V.)

(P. 94) Ma doulce amour et dame souveraine.
Refr. Et loyaultés tenir ou que je soye.

(Le premier vers est semblable à celui de la pièce publiée dans les *Œuvres d'Eust. Deschamps*, X, p. LI.)

(P. 95) Vous me priez si amoureusement.
Refr. Je vous respons que je m'aviseray.

(C'est, comme l'indique la rubrique, la réponse à la ballade précédente.)

(P. 96) Je me merveil du desir qui m'esprent.
Refr. Je la regarde et n'ose dire rien.

---

1. Sur ce ms, dont on n'a plus qu'une analyse accompagnée d'extraits, voir *Romania*, XXI, 428.

(P. 97) Puis que desir me fait estre amoreux.
Refr. Dieu la parfist pour abellir le mond.

(P. 98) A vous, dame, humblement me complaine.
Refr. Vray corps gentilz, pour vostre amour mourray.
(B. N. fr. 2264, fol. 41 v°.)

(P. 99) Vous qui fuistes en jeunesse moult cointe.
Refr. D'amer aultruy ne d'aultruy estre amée.
(Ms. de Westminster Abbey, fol. 28, voir *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1875, p. 32.)

(P. 99) J'ay frequenté maint compagnon galant.
Refr. Alez a Dieux, car gales sont failliez.

(P. 100) J'ai veu et hanté longement.
Refr. Nul n'est prisié s'il n'ait chevanche.

(P. 101) On par[o]le de maladie.
Refr. Il n'est rage que d'avoir fain.

(P. 102) Je Fortune, de ce mounde emperier[e].
Refr. Car tot ou tarde, compter fault qui reçoit.

(P. 103) Que vaut tresor qui n'a joye ne leesse?
Refr. Qui plus avra plus dolent mourra.

(P. 103) Je voy les estas amender.
Refr. Par S. Mor! c'est tout a rebours.

(P. 104) Que fais tu, clerk, que veux tu que je die?
Refr. Me dis tu voir? Oïl, sainte Marie.
(Musée brit., Lansdowne 380, fol. 219; *Jardin de Plaisance*, éd. Vérard fol. lxij v°; Campaux, *François Villon*, p. 363.)

R.3.56. — PETIT TRAITÉ DE CONJUGAISON FRANÇAISE.

Pour la description de ce curieux petit manuscrit, composé de parties originairement distinctes (XIIIe et XVe siècle), et réunies sous une même couverture, je renvoie à la description donnée dans le t. II du catalogue de M. James. J'appelle l'attention en passant, sur une satire, souvent spirituelle, parfois un peu lourde et même grossière, de la cour de Rome et des mœurs du haut clergé vers la fin du XIIe siècle, qui occupe les ff. 35 à 42 du volume. C'est le récit des moyens par lesquels un très fabuleux archevêque de Tolède, appelé Grimoald, obtint du

pape Urbain (probablement Urbain III), le titre et l'office de légat d'Aquitaine. Ce petit roman est en latin : il ne serait pas à sa place dans un mémoire consacré à la littérature française. Je me borne à en donner le commencement en note [1].

Il est plus à propos de mentionner un court traité de la conjugaison française envisagée au point de vue syntactique, qui occupe les fol. 47 verso et 48 recto. C'est un morceau assez intéressant par sa date — l'écriture n'est pas postérieure au milieu du XIIIe siècle — et par la conception qu'il révèle. C'est l'œuvre d'un véritable grammairien, qui s'attache à bien établir le rapport des temps en latin et en français. Je ne connais pas d'autre exemplaire de ce petit traité, ce qui ne veut pas dire

---

1. Quo tempore Urbanus, Romane ecclesie avidissimus pontifex, beatissimorum corpora martyrum, Albani videlicet et Ruffini, Romam transferret, Galliarum collecta ecclesiis, dumque ea manibus propriis, utpote vir religiosus, marsupiis deauratis gloriosissime sepeliret, Grimoaldus, Toletane ecclesie archiepiscopus, quasdam predictorum martyrum reliquias forte inveniens, in gazofilatium sancte Cupiditatis transferre eas diligenter accuravit. Intelligens vero eas placere Romano pontifici (noverat enim viri compunctionem), easdem secum tollens Romam profectus est. Suspir[ab]at autem idem Toletanus pontifex ad habendam Equitanie legationem, quam ex beati Gregorii ordinatione, antiquis attestantibus privilegiis, Toletana metropolis obtinuerat. Unde ignavie, immo pudoris, videbatur si tante gravitatis persona, tam pinguis, tam rotunda, tam delectabilis suorum privaretur dignitate predecessorum. Ceterum, licet plenis arrideret calicibus, ([erat] enim fortis ad bibendum vinum), licet dies et noctes sterteret (vigilare enim non poterat), licet ventrem haberet pontificis (turgebat enim venter extentus non modicum utpote ubi saimo totus uno prandio sepeliri consueverat), licet innocentem proscribere, justum persequi, pauperem inescare, suis orphanum patrimoniis violenter emungere, religioni ascriberet ; licet in omnibus satageret, si quid modo forte veritatis attigisset, verecundari ; licet inquam preﬁnitis polleret virtutibus ceterisque quibus hac tempestate pinguissimi promoventur pontifices, minime tamen Romane ecclesie haberetur legatus, nisi preciosas supradictorum martyrum reliquias representaret Romano pontifici. Hiis igitur munitus, prout videbatur necessarium, Romanam ingressus est civitatem...

On sait que dans le monde des joyeux clercs du moyen âge, les reliques de saint Ruffin et de saint Alban désignaient tout simplement l'or et l'argent. Voir les textes que j'ai réunis à ce propos dans une note de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, III, 151.

que le manuscrit de Cambridge soit unique : un texte aussi court échappe facilement aux recherches[1].

Modus indicativus uno modo construitur. Preteritum perfectum modi indicativi verbi activi duobus modis construitur, verbi gracia : Amavi, *jo amai* et *jo ai amé*. Nullum aliud tempus ejusdem modi et verbi ejusdem variis modis construitur. Nullum tempus imperativi modi varias recipit constructiones. Presens et preteritum impertectum tempus optativi modi uno modo construitur. Preteritum perfectum et plus quam perfectum optativi modi tribus modis construitur, verbi gracia : Utinam amavissem, *la meie volunté jo aveie amé*, et *jo eüsse amé*, et *jo averai amé*. Futurum tempus uno modo semper construitur. Presens conjunctivi uno modo construitur ; preteritum imperfecti, duobus : Cum amarem, *cum jo avoe amé*, et *cum jo amasse*. Preteritum perfecti tribus : Cum amaverim, *cum jo amai* et *cum jo ai amé* et *cum jo eie amé*. Et nota quod quando construitur *cum jo aie amé*, tunc optative ponitur....

A la suite des observations sur les temps viennent, au feuillet suivant, des gloses sur un texte qui n'est pas déterminé. Les premiers mots glosés sont *immunis, nubere, facere, merere, crepare, discrimen*. Il y a quelques mots français dans cette glose : ainsi :

Crepare idem est quod sonare, et inde hec crepida, *bote a muine*..... crepare, *crever*..... (Fol. 49) cogere, *cunstreindre*, et cogere *asembler*..... Fistula, *cunduit... gute festre* et *frestel*..... (Fol. 50 v°) cratis, *gredil*, gall. et *cleie*..... celare, *celer* et *entailer*..... (Fol. 53 v°) Hoc idioma, *language*. Burnellus :

Mox idioma suum vertens Galienus et orans,
Subridensque parum, sic benedixit ei.

Hic poples, poplitis, *garet*. Unde Burnellus :

Poplite deflexo vertice pronus humi.

Burnellus, ailleurs *Brunellus*, est le nom du personnage principal (un âne) d'un poème en distiques composé en Angleterre, vers la fin du XIIe siècle, par Nigellus Wireker, préchantre de l'église de Cantorbéry, et plusieurs fois publié de la fin du XVe siècle au XVIIe[2]. Il a été imprimé en dernier lieu par Th. Wright, *The anglo-latin satyrical poets*, t. I (1872). Voir, sur l'auteur, le même, *Biographia britannica litteraria*, II, 353.

1. On sait qu'il existe des traités de la conjugaison française composés en Angleterre à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe ; mais ils n'ont aucun rapport avec celui dont on va lire le début.

2. Sous le titre de *Speculum stultorum* : voir Brunet *Manuel du libraire*, 5e éd., V, 1215, sous VIGELLUS.

O.1.17. — URBAIN LE COURTOIS. — LA PLAINTE D'AMOUR.

Ce manuscrit, qui a le format d'un petit in-4° (hauteur 0,195, largeur 0,135), se compose de 288 feuillets de diverses écritures, dont les 264 premiers sont écrits en latin. On trouvera, dans le t. III (sous presse) du catalogue de M. James, l'indication précise des ouvrages qu'il renferme. Je me borne à une rapide et sommaire énumération :

Fol. 1, les *Recognitiones*, ou *Petri itinerarium*, attribué au pape Clément I.
Fol. 105, un *provinciale*.
Fol. 110, l'*Historia Brittonum* de Gaufroi de Monmouth.
Fol. 185, les Méditations de saint Bernard.
Fol. 200 v°, Histoire d'Alexandre le Grand (c'est l'abrégé de Julius Valerius).
Fol. 212, l'Histoire des ducs de Normandie, de Guillaume de Jumièges.
Fol. 251, l'Évangile de l'Enfance.
Fol. 265 et suiv., les ouvrages français dont le détail est donné ci-après.

Au bas du fol. 267 on lit : *Liber mon. de Whalley*, l'abbaye cistercienne de Whalley, comté de Lancastre, fondée en 1296 par Henri de Laci, comte de Lincoln, dont les ruines existent encore.

1. *Urbain le Courtois*. — C'est, comme on disait au moyen âge, un « enseignement », ou, plus spécialement, pour employer un terme plus moderne, un traité de civilité puérile et honnête. J'en ai signalé jadis cinq manuscrits (y compris celui de Trinity) dans ma notice du ms. Douce 210 [1], publiant en même temps, d'après ce dernier manuscrit, les premiers et les derniers vers du poème [2]. Les mêmes vers sont de nouveau imprimés d'après le ms. Gg 1.1 de l'Université de Cambridge, dans la *Romania*, XV, 484. Enfin la leçon de ce dernier manuscrit a été publiée en entier, dans un *per nozze*, par M. L. Biadene [3], à qui j'en avais fourni la copie. Comme cette édition est naturellement fort peu répandue, je crois utile de transcrire ici le texte du ms. de

1. *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1880, p. 73.
2. Il faut maintenant ajouter à cette liste la copie renfermée dans le ms. B. 14. 40, décrit plus haut, p. 45.
3. Nozze Crivelluci-Brunst. Pisa, febbraio 1895.

Trinity, d'autant plus qu'il diffère beaucoup du ms. de l'Université.

Urbain le Courtois est un titre qui n'a été conservé que par une de nos copies, celle de l'Université. Je crois cependant que les deux vers où ce nom figure sont authentiques, et qu'ils ont été simplement omis par les autres copies. Le nom d'Urbain a été, selon toute apparence, emprunté à quelqu'un de ces poèmes latins qui contenaient des préceptes sur la manière de se comporter dans le monde, ou, si l'on veut, des règles de courtoisie. Nous connaissons au moins deux poèmes qui ont reçu le titre d'*Urbanus*. Je vais dire quelques mots de l'un et de l'autre. John Bale [1] nous apprend qu'un certain Daniel Churche, *sive Ecclesiensis*, homme de noble origine, ayant vécu pendant une trentaine d'années à la cour du roi Henri II, avait composé un poème latin intitulé *Urbanus*. Ce poème, Bale ne l'a pas vu : il tire ses informations d'une chronique qu'il désigne d'une façon assez vague (*quoddam chronicon nuper Londini repertum*), et qui nous est inconnue comme beaucoup des manuscrits vus par Bale ; elle doit avoir disparu vers le milieu du XVIe siècle, alors qu'une rage de destruction sévit sur les bibliothèques anglaises. Fabricius [2] ajoute aux données fournies par Bale cette notion nouvelle que le poème était en hexamètres et qu'il commençait par *Cum nihil utilius*. Il signale en même temps un manuscrit de ce poème à Trinity College, Dublin. Il est de toute évidence que l'identification proposée par Fabricius est purement conjecturale. Nous connaissons bien le poème didactique commençant par *Cum nihil utilius*. Il en existe de nombreux manuscrits, outre celui de Dublin, et il a été imprimé dès la fin du XVe siècle dans le recueil intitulé *Auctores octo continentes libros, videlicet Cathonem, Facetum, Theodolum...* [3] C'est le *Facetus* qui a été mis, bien à tort, sous le nom de

---

1. *Scriptorum illustrium majoris Britanniæ..... Catalogus*. Basileæ [1557], in-fol., p. 221. Le recueil alphabétique de notes de Bale qu'on a récemment publié à Oxford (*Anecdota Oxoniensia..... Mediæval and modern series*, part. IX) n'ajoute rien, sur le point qui nous intéresse, à ce que renferme l'ouvrage imprimé, et est même moins complet.

2. *Bibliotheca latina mediæ et infimæ latinitatis*, sous CHURCHE.

3. Hain, nos 1913-1919, Copinger, nos 717-743.

Jean de Garlande[1]. Rien ne permet de supposer qu'il ait été composé en Angleterre par un contemporain de Henri II. Mais, ce qui nous intéresse, c'est qu'il a été désigné, en certains manuscrits, sous le titre de *Liber Urbani*, d'où, assurément l'identification donnée comme certaine par Fabricius. L'un des manuscrits où le livre est ainsi appelé se trouve à Cambridge, Saint John's College, F 10. Dans cette copie on lit à la fin ces mots qui paraissent bien être une addition due à un copiste.

> . . . . . Liber explicit hicque *Facetus*.
> Scribitur *Urbanus*, sit scriptor a crimine sanus.
> *Explicit liber Urbani*.

Arrivons à l'autre poème, qui paraît avoir porté d'une façon plus spéciale le titre d'*Urbanus*. Celui-là semble devoir être identifié avec le poème composé, selon le *Chronicon* que mentionne Bale, par un personnage de la cour de Henri II. Il n'en subsiste, à ma connaissance, que deux extraits transcrits dans un manuscrit du XIIIe siècle, Bibl. nat. lat. 3718[2], fol. 80 et suiv.

---

1. Voir Hauréau, *Notice sur les œuvres authentiques ou supposées de Jean de Garlande*, dans les *Notices et extraits*, t. XXVII, 2e partie, pp. 16, 17-20. — Notons en passant qu'il existe de ce poème latin une ancienne traduction en vers français qui nomme aussi Jean de Garlande :

Qui de translater s'entremet,
Se il la matiere n'y met,
Ensamble toute la substance,
Chacun doit savoir qui fait en ce;
Non pourtant (*lis.* pourquant) si ne [doibt on mye
Si forment mettre s'estudie
A dire mot a mot la lettre,
Ains y doibt on oster et mettre
Et translater et transposer
Et de jolis mos ajouster
Pour plaire mielx a l'escouter,
Et pour la chose mielx entendre
A ceulx qui la veullent aprendre.
Pour ce vous ai ce devant dit
Que un livre [qu']a faire entendit
En latin JEHAN DE GUELLANDE,
De qui l'ame a Dieu recommande,
Vous vueil en françois resiter.
(B. N. lat. 14921. fol. 123.)

Il y en a une autre version, du XVe siècle, dans le ms. B. N. fr. 12478, fol. 269.

Ce *Facetus* est en hexamètres accouplés par la rime. Il ne faut pas le confondre avec un autre *Facetus*, celui-là en vers élégiaques, que M. Morel Fatio a publié ici même, XV, 224.

2. C'est l'un des nombreux manuscrits volés vers 1840 à la Bibliothèque nationale (alors royale) qui entrèrent dans la collection Barrois et qui furent rachetés de Lord Ashburnham en 1888. Voir Delisle, *Catalogue des mss. des fonds Libri et Barrois*, p. 192-3.

A la suite du premier extrait, qui est visiblement la fin du poème, on lit ces vers, reproduits, par M. Delisle dans la description du volume.

Rex vetus Henricus primo dedit hec documenta
Illepidis libro nova que scribuntur in isto.
Curvamen celi demittat, gaudia celi
Qui geminavit Heli merito tribuat DANIELI.
Qui dedit alpha et ω sit laus et gloria Christo.
Explicit iste liber qui vocatur Urbanus.

Ainsi le poème a pour titre *Urbanus*; il a été inspiré par le roi Henri II (il ne peut s'agir d'un autre) et l'auteur s'appelait Daniel. C'est donc avec raison que M. Delisle l'a placé sous le nom de Daniel Churche que nous connaissons par Bale.

Il ne paraît pas, du reste, qu'aucun des deux poèmes latins qui ont porté le nom d'*Urbanus* ait servi de modèle à notre *Urbain* français. Rien ne prouve, en réalité, que ce dernier soit une traduction du latin. Le titre peut avoir été emprunté à la littérature latine du temps : l'ouvrage lui-même est un recueil de préceptes dont aucun ne peut passer pour bien original, mais dont la rédaction et l'arrangement peuvent constituer une œuvre personnelle. Voici le texte du ms. de Trinity :

Uns sages home de grand valur,
Ki lung temps vesquist en honur,
De suen enfaunt se purpensa
Et de suen bien lui moustra,
Et dit : Beau filz, me escultez;
Si jeo di bien si l'entendez.
Nurreture vus voil aprendre
Tant cum tu es de age tendre,
Car, por voirs a vous le di,
Honyz est ki ne est norri.
Ore escultez, mon chier filz,
Coment voil ke seiez norriz.
Premer, tut a devise,
Amez Deu et sente Eglise;
Pere et mere honurez,
Bone grace en averez,
Bone sancté et lunge vie;
De cestes choses ne faudrez mie.
Li bon enfant deit ester
Devant son seigneur a manger;
Il ne se doit point apouuer,
Ne nul membre doit grater,
Et nul hom doit eschuer,
Ne nuly ne doit moker.

---

2 Le ms. de l'Université a de plus ici ces deux vers qui ont été omis par tous les autres manuscrits : *Urbane estoit il appelé, Ki en sun tens fust amé.* — 4 Mieux ailleurs *Et de son bon sens.* — 11-12 manquent dans Univ. — 22 Ailleurs *Nese vive char grater*, ce qui rappelle les vers du *Stans puer ad mensam* : « Nec nares fodias carnem propriam neque scalpes..... Nec carnem propriam verres digito neque scalpes » (Furnivall, *The Babees Book*, 1868, 2e partie, p. 30, 32).

De service deit aprendre,
Si il voille ben entendre,
Et de language ensement
Cum il a nurture apent.
Si hom vous doigne petit u grant,
Tant cum vous estes joesne enfant,
En genoillant le recevez
Et doucement lui merciez ;
Et si vous alez en cheminant
Et encountrez petyt u grant,
Voluntiers lui saluez
Et belement a lui parlez.
Si vous alez, cum surd, avant
Et ne diez tant ne quant,
Om dira delez vous
Ke vous estes desdeignous.
Si les escoles volez haunter
Vostre meistre devez duter ;
Et si vous savez voster lesçoun
Avant ke tun compaignoun,
Voluntiers lui apernez
Et belement a lui parlez,
Et ceo vous doint nurreture,
Curteisie et mesure.
Ne seiez pas mesdisant
A home, a femme ne a enfant.
Si riches home devenez,
De une chose vous porpensez :
Ne vous portez ja trop baut
Ne trop simples ne trop haut,
Més vous portez ouvelement
Cum a nurreture apent.
Si femme volez esposer,
Pensez de tei, mon filz chier,
Pernez nule por sa beauté
Ne nule ke soit en livre lettrié(*sic*),
Car sovent sunt decevables
Et relement sunt estables ;
Més pernez une que soit sage,
Ke vous ne i poise sa mariage.
Ta femme demeine amerez
Et nule autre desirer devez.
Fuez putaine et hasardrie
Et la taverne ne hauntez mie ;
Od bone gent sovent alez
Et les mauveis fuïr devez.
Si povres home devenez,
Trop esmaer vous ne devez.
Car Jesu Crist omnipotent
Fait succurs a tute gent :
Ke en lui bien se affie,
Succurs fait et bone aye.
Si vous une ami avez,
De une chose vous porpensez
Ke ja, por vostre fol delit,
A lui ne facez nul despit :
Et si enemi en avez,
Bien avisié soiez :
Se il tence vers vous,
Ceo vous pri par amours
A lui ne devez respouns doner,
Més la place devez fuer :
Si vous responez le jugelour
Le pys averez a chief de tour.
De lui ne pernez ja vengance
De espeie ne de launce,
Car autre foiz poez conquerre
Vostre dreit par lai de terre.
Si sages home devenez,
Chier filz, de ceo pensez :
Si nul conseil devez doner

---

28 Il manque ici, par comparaison au ms. de l'Univ., 24 vers ; cette lacune est causée par un bourdon. En effet le vers *Cum il a nurture apent* reparaît deux fois, dans le ms. de l'Univ., aux vers 28 et 54. — 41 A partir d'ici le ms. de l'Univ. diffère beaucoup du ms. de Trinity et le ms. Bodley 9 encore plus. — 60 Cette défiance à l'égard des femmes lettrées n'est point exprimée dans les autres mss. ; elle est toutefois assez générale au moyen âge. — 87 On préférerait *jangleur*.

A celui ke de vous ad mestier,
Lui conseillez sulunt la lai
Et lui diez la droite fai ;
Ne lui blandiez, jeo vous defent,
Ja por or ne por argent.
Lui diez la droite verité,
Ke autre foiz vous sache gré.
Et si pleidour devenez,
Bien avisé vous soiez.
Si l'em counte vers tei
Responez beal par bon lei.
Piez ne mains devez mover
Tant cum devez as genz parler;
Sans manaz u serement
Devez counter devant la gent.
De ceo ke ai a vous counté
Vous turnera a grant bounté,
Si vous le voillez retener.
Sachez por voir, mon filz cher,
De une chose vous dirrai;
Uncore entendez a moi :
Des biens ke vous avez avant [conquis
Porpensez vous en tun avis
Les despendre en dreiture,
Jeo vous prie, et en mesure.
Ne vous medlez od fole genz
Ke vendent terres et tenemenz
Et roflent les damoiseles
Ke sunt en chambre si beles.
Il achatent riches viandes,
Figes, rys et alemandes,
Bone servoise et bon vins,
Riches oisels et graces gelins,
Et al drein mokent le despendur
Ki lur ad fet tant honur.
Quant il ne puit plus durer
Ne despender a lur voler,
Si lui fra tost un despit :
Un autre vendra en son lit.
Tant cum la burse puet durer
Amour de femme poez aver,
Et quant la burse soit enclose
De femme ne averez autre chose.
Por ceo garnez vos compaignons
Ke vous avez e nunduns (?);
Ke il poent le melz faire
Et de lur folies retraire;
Et issi menez vostre vie
Ke vous amez le filz Marie.
Plus ne dirrai maintenant :
Chier filz, a Deux vous comant.

2. *La plainte d'Amour*. — J'ai déjà parlé ici-même, à plusieurs reprises, de ce remarquable poème (XII, 507; XV, 292; XXIX, 4). Je me bornerai à en citer les trois premiers couplets. Le premier ne se trouve que dans le ms. de Trinity.

Volez escuter un deduit (Fol. 266)
Ke jeo oy cestre (*sic*) autre nuit,
Tut en cochaunt,

---

123 *Roffler* n'est pas relevé dans les dictionnaires. Est-ce l'angl. *ruffle*, au sens de « troubler, mettre en désordre » ? Le ms. de l'Univ. porte *robent*; Bodley 9 *roebent*. — 126 Univ. *resyns*. — 127-8 Mieux dans Univ. *Bon vin e graces owes, Et puis après funt lur mowes*. Même leçon, ou à peu près, dans Bodley 9. — 131-4 manquent dans Univ. et Bodley 9. Il semble que ces vers devraient prendre place après le v. 138. — 138 Ici s'arrête le ms. de l'Université. — 139 *Garnez*, avertissez. — 140 La fin de ce vers est corrompue.

Entre trés duz fin' Amur
Et un prodome de grant valur
Issi disant :

Amor, amor, u estes vous?
— Certes, sire, en poi de leus,
Car jeo ne os.
— Pur quei nen osez estre veu,
Vous ki estes si bien conu
Et de bon los?

Jeo parlasse od vous a leiser,
Si il vous venist a pleiser,
Tut privement,
Por saver mon la verité
Pur quei vous estes si rebotés
De tute gent.

3. *La légende du bois de la sainte Croix*. — J'ai déjà signalé cette rédaction dans le ms. Gg. 1.1 de l'Université de Cambridge(*Romania*, XV, 326). Il y en a une autre copie dans le ms. B 282 de la Bibliothèque royale de Belgique, qui a appartenu jadis à E. De Coussemaker [1]. Ces deux manuscrits ont été, comme le nôtre, exécutés en Angleterre [2]. Ce ne sont probablement pas les seuls. Il suffira de citer les premières et les dernières lignes du ms. de Trinity :

(*Fol.* 273) Ki voudra saver et oyr de la verraye croiz, dont ele vint et de quel fust.... (*Fol.* 279) En ceste manere come jeo vus ai counté voleit Dieu ke nostre redempcion venit a lui de mesme le liu e de meisme le arbre dont nostre perdicion surdist premierement; et de mesme le frut et de mesme le buche crust nostre sauvacion. E issint come nus sumes por feme descordez, issint par femme sumes a Dieu reconciliez.....

4. Suit, fol. 279, la version française du *Speculum* de saint Edmond de Pontigni, archevêque de Cantorbéry, dont on a beaucoup d'autres copies, voir *Romania*, XXIX, 53.

---

1. *L'Apocalypse en français, au XIIIe siècle* (Soc. des anc. textes fr.), p. CCXXVI, note 1.

2. Deux mss. d'origine française contiennent a peu près la même rédaction : Bibl. de Sainte-Geneviève, 1194 (XVe siècle), et Rouen, 942 (*Catalogue général des manuscrits*, I, 238).

O.1.20. — Traités de médecine.

Volume assez gros (0 m. 198 sur 0 m. 155), 328 ff. en parchemin, composé de quatre manuscrits, tous écrits au XIIIe siècle, mais par des mains différentes. Le premier comprend les ff. 1 à 237, le second les ff. 238 à 297, le troisième les ff. 298 à 322, le quatrième les ff. 323 à 328. Le poème par lequel commence ce recueil est à deux colonnes; de même aussi la Chirurgie de Roger de Salerne, qui occupe le troisième manuscrit. Le reste est écrit à longues lignes.

1. Poème médical contenant près de 2000 vers et composé d'après un original latin (voy. v. 83) que je ne suis pas en état d'indiquer. Cet original n'était probablement rien de plus qu'un recueil anonyme de recettes médicales, comme on en a tant fait au moyen âge. Le traducteur était anglais, comme le copiste. On ne s'étonnera pas de rencontrer dans le spécimen qui suit beaucoup de vers trop longs ou trop courts. J'ai proposé diverses corrections, mais toutes ne sont peut-être pas légitimes. Il faudrait avoir étudié le poème en son entier pour arriver à faire le départ entre les fautes du copiste et les irrégularités imputables à l'auteur.

Qui cest livre vodra entendre
Bele raison il porreit aprendre;
Plusors choses il porreit oïr
Ke mult font bien a retenir.
Ce vous di jo por cors humain
Ki longes ne poent estre sain,
Ne dure gueres en saunté
Kar itele est sa qualité.
Le fais de quatre helemens,
De fu, de ewe, de terre, ȝ vens;
Ceus quatre que ci vous acont
De tele manere ensemble sont
Ke il sont entre eus si muable
Ke il ne poent estre estable:
Le fu si degaste ȝ confunt,
Ce sevent ceus ki veü l'ont.
De l'ewe vous dirai le voir:
En travail est [ȝ] jor ȝ soir;
Le vent est en travail sovent,
Et la tere, si com jo entent,
En travail sunt en tel endroit, (*b*)
Chaut sunt, secche, moiste ȝ froit;
Entr'eus a grant diversetés;
E s'i covient adversetés,
Divers maus ȝ enfermetés
Dont mainte gent sont engrotés.

---

2. 3 Suppr. *il*. — 6 Corr. *puet*. — 9 Corr. *Fais est?* 12 — Corr. *tel*.

Vous entendez bien que ce suhait,
Mès Deus encontre ce nus fait
Mult grant solaz ⁊ grant confort,
Ke il garist maint home de mort
Par herbes, bien est coneü,
Ou Deus a mis grant vertu,
Chaudes ⁊ moistes, douces, ameres
. . . . . .
Ki bien la force conustroit,
A maint home valer porroit.
Herbes ont mult trés grant vertus
De bois, de pré ⁊ de palu.
Semence, flors, fuile, racine
Mult par valent a medicine;
Maintes herbes poez voir
Ke multes maus poent garir;
Les herbes conustre poez.
Mès les vertus pas ne savez.
Voir pouez des herbes plusors
Foilles, semences, [fruis ?] et flors;
Vous ne savez lors qualitez
Ne lor vertuz ne lor bontez.
Et vous por quei les priseroiez
Kant vous sol lor nons conusez ?
A vis vous est n'ont nul po[o]ir
Kant chescun home les poes avoir;
Quant [ele] est plus chier achatée,
Tant est de vous plus desirée.
Eles crescent en bois ⁊ en prés,
En voies, en sentes ⁊ en blés;
Par ces fosses ⁊ par ces haies
Les troveras, poor n'en aies.
Il i a homes plus de mil
Que por lor plenté les tenent vil,
Ke mult encrescent ⁊ tauns sont;
Les grans plentés plus viles ont.
Mès, por ce qui il i a tauntes,
Ne sont eles mie meins vaillauntes,
Ne le meins ne sont vert[u]euses,
Profitables ne precïoses. (*d*)
Cil ki [bien] conust lor maneres
Les tient a bones ⁊ a chieres;
Mès cil qui la vertu ne siet
Ne poet chaloir si il les aime ou [hiet;
Si n'est nul home, al mien viaire,
Ki n'ait de medicine a faire
Ou por son ami ou por soi,
Ou por aucun autre, come jo croi.
Mult vault a proiser lor savoyr
Ke vous poet a bosoine valoyr,
Sen ⁊ savoir ⁊ riche fais,
Kar grant bien avienent après.
Ore vous voil par tant mostrer
Ke ai enpensé a translater :
Ce seroit eslit ⁊ scient
Qui mult vaudroit a plusor gent.
En romauns dirai le latin,
Puis l'escrivrai en parchemin,
Ke plusors le puissent aprendre
Que ne sevent latin entendre.
Et si aucun home a envie
Qui il por ce de mai meisdie (f. 2)
Ke en romauns l'ai translaté,
Jo li dirai la verité :
Mon sen demostrer mult m'est bon,
E si li plaist ce est bien saison;
Si envie a ⁊ il me hiet
Moi ne chaut gueres, Deus le siet,
Kar en tele chose me delit
Ke tornera a graunt profit.
Por vertin.
Por le vertin pernez la rue
O l'ere en terre creüe;
Triblez le bien, pressez le jus
Tant que ne poez traire plus;

---

30 Il faut prononcer *k'il*, ici et ailleurs. — 41 Corr. *veir*. — 45 Corr *Veir p. d'e* — 52 Corr. *poet*. — 63 Corr. *qu'il en i a*. — 69, 70 Lire *sait-hait*; de même vv. 93-4. — 70 Vers trop long : *Ne chaut?* — 72 On préférerait *K'il*. — 74 Suppr. *aucun*. — 75 *vault*, corr. *fait*? — 76 Corr. *bosoin*.

Pernez miel ȝ aubon de oef
Et un drap linge viel ou noef;
Bien l'emplastrez, ne vous soit grief,
Si le meȝez sor vostre chief.
Autre
Autre medicine ai ci trovée
Ki de plusors est mult loée;
Dauns Galiens le nous tesmoigne :
En le mois de mai pernez ve-[toigne,
Triblez le, si li donez le jus (*b*)
Plaine coupe ou auques plus...

Voici les derniers vers :

(Fol. 23) *Por feme ke targe d'enfaunter.*
Si femme targe d'enfaunter
Por tost mort ou vif fors geter,
Let de femme od oile bevra
Tost apres le delivra (*sic*).
Espeirement de enfaunt :
Si vous volez saver en ame[1]
Quaunt feme porte malle,
La face est plus vermaille,
Et si n'est pas de haille[2];
Si est la mamele destre
Plus graunt ke la senestre;
Auques vaut viaires
En plaisaunt ses aferes.

2. Suivent des recettes en prose. La première a la forme d'une légende. Elle se retrouve ailleurs sous des formes variables : en latin dans quelques livres d'heures, par ex. dans le n° 1 de la Bibliothèque de Saint-Brieuc (XVe siècle) : « Tres boni fratres ibant per unam viam et obviavit eis Dominus noster J. C. et dixit eis : Boni fratres, quo itis ?... » En anglais, mais sous une forme assez différente, dans les *Reliquiæ antiquæ* de Wright et Halliwell, I, 126.

Esperment a plaies.

Treis bons freres estoient ke aloient al mont d'Olivet por coillir herbes bones a plaie ȝ a garison. Et ancontrerent nostre Seignor Jesu Crist, ȝ nostre Seignor lor demanda : « Treis bons freres, ou alez vous ? » ȝ il responderent : « Al mont d'Olivet por coiller herbes de plaie ȝ de garison. » Et Nostre Sire dit a eus : « Venez o mai, ȝ me grantez (*c*) en bone fei ke vous nel diez a nul home ne a femme ne aprendrez : Pernez oile d'olive ȝ leine ke unkes ne fust lavee, ȝ metez sor la plaie ». Quaunt Longins l'ebreu aficha la launce en le costé nostre seignor Jesu Crist, cele plaie ne seigna, ele n'emfla point; ele ne puoit mie, ele ne doloit mie, ele ne rancla mie, ele n'es-

1. Je pense qu'il faut entendre *en esme*. Pour rendre au vers suiv. sa rime et sa forme régulière, on pourrait lire *Quaunt enfant malle porte femme*.
2. Corr. *faille* ?

chaufa mie. Ausi ceste plaie ne seine mès, n'emfle point, ne pue mie, ne doile mie, ne rancle point, n'eschaufe mie. En le nun del Piere, el nom del Fiz, el nun del seint Espirit. *Pater noster* treis fois.

Por malade aveiller.

Pernez le castor ȝ ardez le; ȝ quaunt il est ars, affumez le malade de cele fumée ki trop dort, ȝ il aveillera maintenaunt.

Voici les deux dernières recettes :

(Fol. 24 *b*) *Por entounement d'oreille.*

Por entounement d'oreille, sain d'anguille soit boilli (*c*) en la poielle, et puis refreidi, et puis i metez jus de jubarbe et la pudre de nois muscade triblée, et oile de lorier; tot ce seit quit ensemble et mis en neit veire, et de ceste oignement oignez l'oraile la ou ele dout, par laquel oignement oïe est recovré, et le nerf retrait en oint aloins.

Autre. Pernez aloine et vif argent estaint et aubun del oef et viel oint, et triblez tot ensemble; et por le sowef flairer si vous volez, si i metez encens.

3. Traduction en prose de la *Chirurgie* de Roger de Parme. — On sait quel a été le succès de la *Practica chirurgie* de Roger de Parme ou de Salerne. Non seulement on en possède de nombreux manuscrits, mais encore elle a été traduite au moyen âge en diverses langues. M. Ant. Thomas a cité plusieurs de ces traductions ici-même [1] dans le mémoire qu'il a consacré à la paraphrase en vers provençaux de Raimon d'Avignon, et entre autres une traduction française [2] qui est sensiblement plus récente que celle dont je vais donner un extrait. Nous trouverons plus loin, dans une autre partie de notre manuscrit, une troisième version de la *Practica chirurgie*, différente des deux précédentes.

Avant de transcrire les premiers paragraphes de la traduction qui occupe les ff. 24 à 45 du ms. de Trinity College, je crois utile de reproduire ici le début du texte latin d'après l'édition de 1546 [3] :

---

1. *Romania*, X, 63 et suiv. ; cf. *ibid.*, 456.

2. Bibl. nat., fr. 1288.

3. *Ars chirurgica Guidonis Cauliaci*... his accesserunt *Rogerii ac Guilielmi Saliceti chirurgiæ*... Venetis, apud Juntas, MDXLVI. La chirurgie de Roger de Parme termine le volume, fol. 362 et suiv. — Le même texte, avec beau-

I. De vulneribus quæ fiunt in capite.

Caput vulnerari diversis modis contigit : vulneratur enim aliquando cum fractura cranei, aliquando sine fractura ejusdem. Fractura vero cum vulnere aliquoties est magna et manifesta, aliquoties est parva. Sed, tam magna quam parva, alia est cum magno et amplo vulnere, alia cum parvo et stricto. Quæcumque vero fractura cranei sit, de læsione panniculorum cerebri semper est dubitandum ; nam aliquando pia mater, aliquando dura mater læditur. Cum vero dura mater læditur, per hæc signa cognoscitur : patienti dolor adest in capite, rubor in facie, oculorum incensio, alienatio, linguæ nigredo. Piæ matris læsio per hæc signa cognoscitur : defectus virtutis adest, ablatio vocis, pustulæ quoque solent in facie supervenire, sanguis et sanies a nasibus effluere et constipatio ventris adest, et rigor ter et quater in die solet patienti contingere, quod est certum signum mortis. Et omnibus vel pluribus de supradictis signis supervenientibus usque ad centum dies ad plus mors sequitur vel expectari potest. Et maxime, si aliqua menyngarum cerebri læsa sit, morietur æger in primo plenilunio adveniente, ut in pluribus hoc contingit. Quia ergo de fractura cranei sequitur maximum periculum, qualiter fracturæ cranei nos subvenire possimus, per ordinem prosequamur.

II. *De fractura cranei magna et manifesta cum largo et amplo vulnere.*

Cum fractura cranei magna et manifesta cum amplo et largo vulnere fuerit, ut si fiat ense vel aliquo simili, ita quidem ut os vel aliquid aliud debeat abstrahi, nisi sanguis multum fluat vel aliud impediat, os, sive aliud quod, removeri debet, illico abstrahatur, et subtilissimus pannus de lino inter craneum et duram matrem, velut ex obliquo, cum penna caute mittatur ; in ore vero fracturæ cranei pannus de lino vel de serico, quod longe est melius, ita quod extremitates panni undique sub craneo provide immittantur, ne putredo ab exterioribus fluens ad duram matrem decurrat et majorem læsionem cerebro inferat. De spongia vero marina diligenter lota et exsiccata idem fieri consuevit ; hæc enim putredinem ab exterioribus derivatam, velut bibula, recipit ; vulnus autem extrinsecus totum, undique peciis lineis in albumine ovi infusis et aliquantulum expressis diligentissime repleatur ; plumaceolus desuper ponatur, et, pro varietate partis capitis, caute ligetur. Bis in hieme et ter in æstate mutetur ; et patiens supra dolentem partem ad jacendum locetur. Cum hac cura est insistendum usque ad plenam cranei restaurationem.

III. *De superflua carne si super duram matrem excreverit.*

Si vero ante cranei reparationem aliqua superflua caro supra duram matrem excreverit, spongia marina bene lota et exsiccata ponatur ibi, quousque caro superflua corrodatur. Cæterum, si, post reparationem cranei, caro

---

coup de fautes d'impression en plus, se trouve dans la *Collectio Salernitana* de Salvatore de Renzi, II, 458 et suiv. Le début est imprimé, d'après un ms. de Florence, par Puccinotti, *Storia della medicina*, II, 2e partie (1870), p. 387.

super ipsum reparamentum superflua creverit, pulverem de hermodactylis secure ponere consuevimus. Vulnus autem extrinsecus cum panno solum et carpia usque ad finem perfecte curamus...

Voici maintenant le début de la version française, que je suppose avoir été faite en Angleterre comme les autres écrits médicaux du même volume; mais comme il s'agit d'un texte en prose, on comprend qu'il serait téméraire de l'affirmer absolument.

[I] *De tote* [*s*] *manieres de froisseüres* (fol. 24 *c*).

Il avient ke li chief est naufrez en diverse[s] manieres, kar il est a la fiez naufrez ovec la depesceüre del tès, a la fiez sauns depeceüre del tès. La depeceüre ovec la plaie est a la fiez grant (*d*) ꝛ aperte, a la fois petite ꝛ repuse [1]. Mais quaunt la depeceüre del tès ke om l'a petite est a la fiez ovec large plaie ꝛ grande, a la fiez avec petite plaie ꝛ estreite [2]. En quelcunque maniere la depeceüre del tès seit, il est a doter de la bleceüre des peaucellettes lesqueles envolupent le cervel, kar a la fiez la dure mere est blecee, a la fiez la pieue mere [3]. Quant la dure mere est blecie, ces sunt les signes : li naufrés ad dolor el chief, rojor en la face, enbrasement es euz, il est tot devez [4], la langue est tote noire. Mès quaunt la pieue mere est depecie, ces sunt les signes : il n'a point de vertu ne vois, bocetes suelent lever en sa face tot au comencement, sanc ꝛ merde sout decore de ses oreilles ꝛ de ses narines; il est tot serrés; (f. 25) il a freit .iij. fois ou .iiij. le jor, ꝛ ce est certainement signe de mort. Iceus signes sorvenans le naufrés ne poet vivre au plus de cent jours [5].

[II] *Por depeceüre.*

Quant la depeceüre del tès est graunt ꝛ aperte, si com ele seit faite d'espée ou de hache, si os ou autre chose deit estre estrait, tost seit estrait. Si la plaie seine trop, donkes un delié drapel de lin seit mis entre la dure mere ꝛ le tès

---

1. *Et repuse* (cachée) semble une addition du traducteur, si on s'en tient au texte latin imprimé. Toutefois un mot s'opposant à *aperte* (lat. *manifesta*) est bien ici à sa place.

2. Le texte pourrait se comprendre si on mettait ici une virgule au lieu d'un point, mais le sens serait bien mal rendu. Je pense qu'il faut terminer la phrase après *estreite*, comme dans le latin, et supposer qu'il y a une faute ou plusieurs dans ce qui précède. On pourrait proposer : *Mais, quaunt* [*ke soit*] *la despeceüre del tès ke om a* [*grande ou*] *petite, est...*

3. Le traducteur avait sous les yeux un texte comme celui de Florence (Puccinotti, II, II, 387), où *pia mater* est en second.

4. Pour *desvez* : lat. *alienatio.*

5. On voit qu'ici le traducteur omet un paragraphe.

en botaunt d'une penne en esclent[1]; drapeus de lin ou de seie, ki meilor est, seit mis en la depeceüre del tès, si ke les chiefs des drapelès seient de totes pars sor le tès, ke ordure n'i pust venir a la dure mere, ꝛ ke le cervel ne seit plus blessé. Om poet faire iceste chose d'esponge de mer (*b*) bien lavée ꝛ essuée, kar ele beit la porriture. La plaie dehors se[i]t emplée de drapelès de lin moilez en aubun de oef, ꝛ un poi après un orilier seit mis desus, ꝛ bien seit lié; .ij. fois en yver ꝛ .iij. fiez en esté seit remué la plaie. Li malade gise sor sa plaie; ꝛ si seit gardez[2] de si ke li tès seit garis. [III] Si morte char crest desur la dure mere devaunt ce ke li tés seit garis, esponge marine ne mie[3] bien lavée ꝛ faite seche seit mise de si a ce ke la morte char seit ostée. Si la morte char crest desur le repareillement del tès, poudre de ermodacles[4] metés sure. La plaie dehors seit garie[5] de linge drap ꝛ de coton. Come la plaie seit garie, apostolicum cirurgicum i seit mis. [IV] Si la depeceüre del tès est graunt ꝛ la la plaie petite, si ke om ne puisse saver si la depeceüre est grant ou petite, botés i le dei ꝛ tastés amont ꝛ aval, kar nous ne sentoms en nule manere si bien come del dei ke a ongle. Puis ke vous saverez de la depeceüre del tès si la plaie est estroite, fendez le en crois, ꝛ deseverez les quartiers del tès d'un estrument ke on apele *erùgo*[6]. Et si sanc ou autre chose ne destorbe, si os ou autre chose deit estre trait, ostez le tost avec pissicalloris[7], c'est un estrument. Si la plaie seigne mult ou autre chose destorbe, n'i faites nient. Metés .j. drap entre la dure mere ꝛ le tès, ꝛ faites totes les choses ke sont (*d*) dites devant. Metés les quartiers ensemble; emplez tote la plaie de drapelès moillés en aubun de oef. Metés .j. oreillier de drapel desure ꝛ liés le ꝛ laissez le issi del matin treske au vespre, ou del vespre treske au matin. Li malades gise sor la plaie. Quant vous revendrez al malade, si vous trovez les quartiers enflés ꝛ aoites[8], icest est bon signe; si vous les trovez retraiés

---

1. *En esclent* traduit « ex obliquo »; le sens propre serait plutôt « à gauche »; *esclenque* signifiant « gauche » (voir Godefroy); c'est l'anc. all. *slinc* (Förster, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, I, 561). Mais la locution *en esclant* n'est pas relevé dans Godefroy, et je ne l'ai jamais rencontrée ailleurs qu'ici et dans la seconde traduction (*en escleng*, ci-après, p. 92).

2. Il faudrait *gardé*, au neutre.

3. Suppr. *ne mie*, ou corr. *neuve*?

4. « Hermodacle, bulbe de colchique. » Dr Bos, au glossaire de la *Chirurgie* de Mondeville.

5. *Garie*, ici et à la ligne suivante, est pour *garnie*.

6. Rugine, anc. fr. *roisne*; voir Littré, RUGINE, et le gloss. de Mondeville, ROISNE.

7. Pinces, *piscarides* dans la traduction de Henri de Mondeville (éd. Bos, §§ 749, 1018).

8. *Aoite* (lat. adauucta) n'est enregistré dans God. que comme subst. fém.

ꝛ amenuisés, mauveisse signe est. Faites iceste cure desi treske li tès seit garis. Amenuisse donke les drapelès ꝛ metés les quarters en lor propre lui. Garisez[1] la plaie puis de drapeus ꝛ de coton. Nous metoms tant soulement drap en la plaie dont le tès est depeciez ; nous laissoms del tot en tot ointes choses ; apostolicom (*fol.* 26) cirurgicum seit mis sor une coreie, ꝛ la coreie seit mise sor la plaie sanée.

La version se poursuit assez régulièrement jusqu'au ch. XVII du latin ; de là nous passons au ch. XXI, dont voici la traduction :

(Fol. 29 *c*) *Quant home chiet del fort mal.* Trenchiez le quir el somechon del chief en crois, et faites pertuis en le tès, ke la matere s'en voist. Liez fermement le dervé[2]. Garisez la plaie come devant. — *A faire quiture.* Faites une quiture en la fontenelle del col deriere.

Suit le chap. XXIX du l. III (*Si intestinum per aliquod vulnus foras exierit et per largum vel ex obliquo...*) :

(Fol. 29 *d*) *Si les boele[s] issent.* Si les boueles issent par aucune plaie, et les boueus seient trenchiés, mès ke la graindre partie remaine saine, aidez le issi : si les boueus sont endurcis par froit, trenchez aucune vive beste par mi, et metés sor les boweus de si a ce que il seyent rechaufés...

Mais à ce chapitre s'arrête la traduction de la Chirurgie de Roger. La recette pour l'*apostolicom cirurgicom* (sic) et l'*apostolicom bastart* (fol. 30) ne sont pas de Roger, non plus que diverses recettes qui suivent. A partir du fol. 33 le copiste écrit à longues lignes, et non plus à deux colonnes. La première recette de cette partie du manuscrit commence ainsi : (Fol. 33) « *Poudre por la piere.* Poudre por piere, recet semence de persil, de fenoil, de ache, de lovache, les semences de chascon une once... » Ce recueil de recettes se termine comme suit :

(Fol. 43 v°) *Encontre sanc decorant de nés.* Encontre sanc ke decort (*fol. 44*) de nés, faites li ceste signe sor le front : *XX.* Si pernez après .j. festu a .ij. nous ꝛ coupez les nous, ꝛ puis escrivez cest signe en son front de son sanc.

A ce meime : pernez argille trés fort ꝛ le destemprez de vin egre, ꝛ de ce

---

au sens d'accroissement, avantage ; ici c'est un adj. à peu près synonyme d'*enflés* qui précède.

1. Pour *garnisez*.

2. Il y a dans le latin : « patiens autem in vinculis teneatur. »

faites .j. escrictoire de sus le front, ȝ de cele tere meimes ȝ et de cel vin faites une emplastre ȝ metez sor le flanc.

A ce meime : faites poudre de vers de tere o solsecle ȝ peivre, ȝ ice destemprez ȝ bevez en vin par .iij. lunisons. Derechief quisez le quer de .j. cicoigne ȝ l'ewe bevez, ȝ escrivez les nons des .iij. reis, Jaspar, Melchior, Baptizar, en .j. brevet, ȝ les portez sor vous.

Encontre sanc. Pernez bendes de linges cordeles, ȝ temprez en vin egre, ȝ liez les jointes totes.

Encontre le maille et le teie del oil novele, pernez le sanc de arundes secke, ȝ faites poudre, ȝ metez en l'oil au malade un petit ensemble. Encontre le maille del oil, pernez pel de colovre ȝ quisez en grasse de coc ou de oisel ke vit de ravine, ȝ puis colez parmi .j. drap, ȝ si le estuez (*v°*) en .j. vaissel de areime, ȝ metez en l'oil au malade.

A ce meime : pernez basme une partie, ȝ de fiel de oisel ȝ metez en l'oil.

Quisez le rouge lumaisson en ewe ȝ coillez la grasse, ȝ puis le colez ȝ en oignez les euz [1].

Collire as euȝ. As euz faitez tel collirie : pernez cire virge ȝ tuttie ȝ vert de Grece, saugeme; poudrez tot ȝ destemprez de bon vin.

Encontre festre, sanz trencher, faites tel emplastre de ces herbes : favee .iiij. poignes, des autres de chescune une : primerole, bugle, la racine de cucuel, mirfoil, gantelée [2], sanemonde [3], herbe Robert [4], pinpre, ȝ batez en .j. morter, ȝ pernez siu de moton ȝ fondez ȝ pernez le jus des herbes ȝ miel ȝ farine de orge, suffisantement, ȝ de ce faites emplastre ȝ l'eschaufez ȝ le metez si chaut com il porra suffrir; mès primes metez une tente en la plaie, ȝ après metez l'emplastre desus.

4. Court traité de médecine, qui n'est qu'une série de recettes. — Les trois premières lignes, dont la première est la rubrique, ont été grattées presque totalement.

(Fol. 45).....*a doner medicine.*
T.....
.....quant vodrés doner medicine a malades, se regardé[s] laquele humor li abunde el cors, ȝ quele maladie il ad. Se ce est fleume, vous le devès atraire par oximel donier, ȝ quant la matere est apparill[i]e, que vus le conustrés par l'especeté ou par la color del urine se li dictes [5] ainz que vus li donés medicine par troi jors de bones viandes ȝ

1. Cet emploi du limaçon contre une affection des yeux est recommandé ailleurs; voir les recettes publiées d'après un ms. de Cambrai par M. Salmon, art. 54 (*Études rom. dédiées à G. Paris*, p. 259).
2. Campanule gantelée, Joret, *Flore popul. de la Normandie*, p. 125.
3. Benoite, Dr Bos, *Chirurgie de Mondeville*, au glossaire.
4. *Geranium Robertianum*, Joret, *Flore pop.*, p. 49; cf. *Romania*, XII, 101.
5. Corr. *si le dietés*?

solubles, ȝ si mangut porées que soit fait de mauves ȝ de mercuriale, ȝ se i metés char de porc. Se vus n'avez porée, si pregnez oignions ȝ metés ovec la char de porc, ȝ se ce est en tens que on ne doit mie manger char, se mangut teles viandes : c'est a savoir menuise, perches, luz, roches, poissons a grosse[s] escardes[1] de mer ȝ de duce ewe...

Ce traité se termine (fol. 52) par un chapitre intitulé *Encontre fause fleume, scabie, roigne, dertre, manjue, ȝ tesche ȝ autre[s] choses*. Les deux dernières recettes sont les suivantes :

(Fol. 52 v°) *Autre.* Pernez tendrons de runce ȝ lovasche ȝ quisez en gresse de capon, puis metez en .j. boiste en cire.

Oinement a goute rose. Pernez demie marc peisant de blanc de Puille ȝ demi marc pesant de blanc plum ȝ demi marc pesant de blanc alun ȝ demi marc pesant de franc encens ȝ .j. marc pesant d'oile d'olive ȝ .j. marc pesant de vif argent ȝ .j. livre de vieuz oint.

5. Traité (apocryphe) d'Hippocrate envoyé à l'empereur César. — Ce traité, qui commence par la théorie des quatre humeurs, et n'est autre chose qu'une collection de recettes médicales, a été, comme on sait, extrêmement répandu au moyen âge. Les manuscrits latins en sont fort nombreux, et il en a été fait, au XIIIe siècle, plusieurs traductions françaises. Celle que nous avons ici se rencontre en divers manuscrits, par exemple Digby 86, fol. 8 v° (Bodleienne)[2], Harl. 2558, fol. 175 (Musée britannique). Dans ces deux mss., l'ouvrage est précédé d'une rubrique qui manque ici[3]. J'ai déjà signalé une autre version du même apocryphe dans un ms. de l'Université de Cambridge, et à ce propos j'ai cité d'autres versions[4].

(Fol. 53) Chascun veraiment, ȝ home ȝ beste ȝ oisel, qui cuer a en soi, a .iiij. humors, meïsmement cors d'ome, et queles sont les humors? Ce est a savoir l'une est chaude, l'autre est seche, la tierce est moiste, la quarte est

---

1. Écailles.

2. Voir la notice de M. Stengel, p. 4.

3. Dans le ms. Digby : « Ici comence le livre Ypocras ke il envead a Cesar l'empereur. » Harl. : « Ceo est la livre ky jeo Ypocras enveye a Sesar. »

4. *Romania*, XV, 274. Ajouter aux manuscrits cités a cet endroit les n°s 2261 et 3124 de la Bibl. Sainte-Geneviève. Je note en passant qu'il existe une version en provençal du même traité. Fr. Michel en cite les premières lignes d'après un ms. qui lui appartenait en 1856, dans son édition du poème de la guerre de Navarre, p. 782. Il a dû le vendre, mais je ne sais à qui.

froide. Par la chalor sont soustenues totes iceles choses par lesqueles nos vivons. Nostre os sont*sec qui force nos donent a soffrir travail. Froides sont les entrailles dont nous espirons, ȝ li sans est moistes qui norrist la vie. Par les os ȝ par les entrailles corent les veines, lesqueles governent le sanc ; li sans la vie ; la vie le cors sostient...

6. A la suite viennent des recettes empruntées à l'ouvrage de Platearius qui sera indiqué plus loin. En voici une contre la fistule ou « goute festre ».

(*Fol.* 191) Fistula si est une maladie que ome apele goute festre ; si est une plaie parfont estroit par desus en la superficie ; si vient acostomement de veus plaies sorsanées, come la bouche desouz est teint de venim, dont tote la norreture qui i vient torne a corrupcion, dont la superfice depece, et cort fors une porreture. Et come ele est une fiez resoudée ou .ij. foiz, si depece de rechief, et environ la plaie si naissent plusors bouches ; ȝ si vient a la fiez de cause reumatique sans plaie que l'on a eü devant...

Suivent diverses « cures ». Voici la dernière :

(Fol. 191 v°) *Autre.* Faites poudre en tele manere de cantaridis : pregne l'en cantarides vives ȝ les mete om en vin (f. 192) egre ȝ en sel, ȝ au tierç jor les mete om secchier au soleil, ȝ en face l'en poudre, ȝ mete l'en en goute festre ovesques une tente, ȝ face l'en une quiture en la fonteine del col. — Poudre precius a tuer cancre. Pregne l'en le jus des racines affodillorum .vj. ounces, ȝ chius .vj. onces[1], .x., de orpiment .j. once, ȝ les confise l'en en teu manere : les boille l'en en ewe ȝ i mete om .j. once de orpiment ȝ les lesse l'en boillir .j. poi, ȝ les confise om, ȝ les mete om au solein (*sic*) secchir, ȝ en face om trocisques, ȝ les estue l'en tant que on ait a fere por metre sor cancre.

Explicit *Amicum induit.*

Amicum induit qui justis amicorum petitionibus condescendit est le début de la *Practica brevis* de Platearius, dont les manuscrits ne sont pas rares[2], et qui a été imprimée dans l'ouvrage intitulé, *Practica Jo. Serapionis, dicta Breviarium* (Venise, 1497,

1. Un mot doit avoir été omis.

2. Bruges, 470 (Laude, *Catal. des mss. de Bruges*, p. 405). Cambridge, Trin. Coll. R. 14. 40 (James, *Catal.*, II, 325) ; Peterhouse, 0.5.1, fol. 119 (James, *A descriptive Catal. of the mss. in Peterhouse Library*, p. 73). Florence, Bibl. Laurentienne, Gadd. 201 (Bandini, *Bibl. Leop -Laur.*, II, 198). Oxford, Bodléienne, Ashm. 1428 ; Magd. Coll., 173. Paris, Bibl. nat. lat. 8160, fol. 9, etc.

in-fol.; Hain, n° 14695), fol. 169 et suiv. Le paragraphe sur la fistule et la recette pour la poudre de cantharides se lisent en latin, à la fin de la *Practica*, fol. 185 v° de l'édition citée.

Suit, de la même écriture, mais un peu moins grosse :

Pernez une poine de cikoré une de cerelaunge[1] ꝛ la terce de coupere, ꝛ une des racines de persil, ꝛ une des racines de fenoil, ꝛ une de menu ache, ꝛ une de lachim, ꝛ une de la semence de aniz, ꝛ une poine del escorche de saumbu[2] ꝛ demi poine de escroche (*sic*) de frene ꝛ deus poines de pollipode.

7. Traduction d'un autre traité apocryphe d'Hippocrate. — La rubrique attribue ce traité à Hippocrate, et il est certain qu'on y trouve beaucoup de choses prises à cet auteur. Mais en réalité l'original est l'œuvre d'un médecin anonyme de l'École de Salerne. Cet original a été imprimé pour la première fois, par Henschel, d'après un manuscrit de Breslau. Il est réimprimé (avec les notes de Henschel) dans la *Collectio Salernitana* de Salvatore de Renzi, II, 74[3]. Seulement notre traducteur a dû avoir sous les yeux un texte pourvu d'un prologue qui manque dans le ms. de Breslau, et dont il s'est borné à donner un résumé en forme indirecte. La traduction est du reste fort libre et renferme bien des passages que je n'ai pas trouvés dans le latin.

(Fol. 194) *Issi comence le sotil enseignement Ypocras a ces disciples que mult li avoient requis coment il deüsent visiter li malades.*

Li auctor dist au comencement de cest livre ꝛ parole a ses disciples qui l'avoient requis de cest livre faire, ꝛ dist qu'il a grant joie ꝛ grant leesse totes les foiz que il pense à lor peticion pur le preu que lor est a venir de sa doctrine s'il volent retenir; ꝛ dist qu'il ne lor dira se choses espruvées non ꝛ coneües. Et si lor dist qu'il n'aveient pas sa doctrine pur vil, por ce qu'il ont assés livres de fisique, que om estanche bien sovent la soif d'un roissel, com l'en ne poet venir a la funtaine. Ore vos dirons dunques un poi de bons comandemens que serront autresi com introductions de practique, car a la fiez si vaut mut l'art ove la main; c'est a dire que le practique vaut mut ove la theorique. Ore vus doig donques un novel comandement que vus facés trestoz autresi come jo faz et que vo[s] overés si com jo vus enseigneray.

---

1. Langue de cerf, scolopendre (Dorvault, *L'Antidotaire Nicolas*, p. 53).
2. Sureau.
3. De plus il y en a une rédaction en hexamètres dans le t. IV de la même collection, p. 145 et suiv.

(*V°*) O tu mires, com hom te requer[r]a que tu viengies veoir aucun malade, le nun de Nostre Segnur te puisse aider, ȝ li angeles Deu ke fist compaignie a Thobie, cum il ala en Ninive, ȝ le guiout ȝ menout, puisse guier ȝ conduire vostre cors ȝ vostre alme en totes vos ovres! Ore vus amoneste donques que vus enquerez ȝ encerchez par chemin, tot com vos irrés pur veoir le malade, dou messager, com longement li malades avera geü, ȝ en quele manere la maladie li avint, que vus puissez estre certefiez de la maladie par les signes que li messager vus dirra, si que vus ne seez pas esbaïs cum vus vendrez devant le malade...

A la suite de ce traité, du fol. 211 v° au fol. 213 v°, où finit le cahier, une main différente, mais de très peu postérieure, a écrit diverses notes de matière médicale. La première paraît abrégée de l'article *Olibanum* du livre *De simplici medicina*, ou « Circa instans » de Platearius; voir la *Practica Serapionis* citée plus haut, fol. 205 v°. Pour les deux autres, voir le même ouvrage, fol. 205 v° et 207 r°.

Olibanum, ceo est ensens. Il est chaud e seche el secunde degrei. Il ad vertu de cunforter et de confermer, de traire ensemble e de restreindre; il est bon encuntre les lermes des oylz e la dolur de denz e encontre le huuel e encuntre la grossesce et la roinssor des nariles, e encontre (*fol.* 212) indigestiun e ameres eructations, e pur les mameles engred[l]er[1] sun podre confit od eysil e enplastre sor un drap e mis sur le mameles. — Poine est chaude ȝ seche el secunde degrei; ele a vertu a delaire e a degaster.

Plum est freid e moiste el secund degré. Pernez un morter de plum et un pestel e metez la einz eve ȝ oile oviole[2] e movez le deques il seit espès; après sil metez sechier quinze jors au solail, e pus si metez oile rosat e movez le mut e suvent. Icest uniment mult vaut encuntre arsure de feu u de ewe chaude e encuntre chaudes apostemes e encuntre escorceüres de chalure encuntre roigne qu'en apele en englois les changles...

8. *Traité en vers sur les maladies des femmes.* — L'auteur indique, en termes généraux, dès les premiers vers, les sources auxquelles il a puisé. Entre ses auteurs, il nomme une dame appelée Cléopatras. Cette Cléopatra (sans *s*) était une femme médecin de l'antiquité, sur laquelle on a divers témoignages anciens, mais de qui il ne subsiste aucune œuvre authentique[3]. Ce nom a été pris par notre auteur dans un traité fort répandu

1. « Ad mamillas gracillandas ».

2. « Oleum rosaceum vel violaceum ».

3. A la suite de *Trotula*, on trouve dans le ms. B. N. lat. 7056 (fol. 86 v°) un traité qui commence ainsi : « *Incipit genecea* CLEOPATRE *ad Deodatam*. Desideranti tibi filia, karissima, et habere volenti commentarium curationis

appartenant à l'école de Salerne et connu sous le nom de *Trotula*; c'est ce traité qui est sa source principale. Mais je dois faire remarquer que les éditions de *Trotula* (j'en connais trois, de 1544, 1547, 1566) présentent un texte remanié d'où le nom de Cleopatra a disparu. C'est donc d'après un manuscrit que je rapporterai ici un morceau du texte latin que l'on pourra comparer au début du poème français :

....Earum (=mulierum) igitur miseranda calamitas, et maxime cujusdam mulieris gratia animum meum sollicitans, impulit ut contra egritudines earum evidencius providerem sanitati, ex libris Ypo. et G[alieni] et Cleopatre pociora decerpere desudavi, ut causas egritudinum et signa cum curis exponerem et dicerem[1]. Quoniam in mulieribus non tantus habundat calor ut pravos humores sufficiat desiccare qui in eis sunt, nec tantum laborem valeat debilitas earum tolerare ut per sudores valeat eos ad exteriora expellere natura, sicut in viris, propter hoc ad caloris recuperationem, eis quandam purgationem natura precipue assignavit per menstrua que vulgus flores appellat; quia, sicut arbores non ferunt fructus sine floribus, ita mulieres sine floribus officio sue conceptionis fraudantur. Hujus autem purgatio contingit mulieribus, sicut viris de nocte pollutio accidit, vi nature. Semper enim natura gravata a quibusdam humoribus in viris sive in mulieribus, juxta genus suum nititur honus suum deponere et laborem minuere. Contingit mulieribus hec purgatio circa quartum decimum annum, vel paulo citius, vel paulo tardius..... (*B. N. lat.* 7056, *fol.* 77, *corrigé çà et là, à l'aide d'un autre ms.*)

Prologe (fol. 214).

Bien sachiés, femmes, de ce n'aiés dotaunce,
Ci est escrit por voir de lor science,
D'enfant avoir ꝛ de lor enfanter,
De lor secrès tot i est devisé.
Trover poès totes les aventures;
Cerchies sunt les meillors escriptures
De Costentin ꝛ del bon Galien;
Diacorides cel i mist de son sen;
Sa part i mist li sages Ypocras

---

mulierum... » L'ouvrage est donné, d'après le prologue, comme traduit du grec. *Cleopatra* est probablement ici un nom imaginaire, car le même ouvrage se trouve ailleurs (par ex. Trinity Coll. R. 14.30, fol. 211) sous un tout autre nom. En tout cas ce n'est pas l'original de notre poème français.

1. On lit dans les éditions (par ex. *Medici antiqui omnes*, Venise, 1547, fol. 71) :

Quapropter ego miseranda illarum calamitate, presertim cujusdam matronæ instigatione compulsa, incepi diligentius contemplari de ægritudinibus quibus femininus sexus sæpissime molestatur.

Et une dame que out non Cleopatras.
Certeinement eles i troverent
Dont li max vient ꝛ coment en garront.
Por ce que femmes nen ont tant de chalor
Que eles puissent degaster lor humors,
Por ce remainent les humors en lor cors;
Pur la froidure nel poent geter hors.
Li home suent ꝛ tra[va]illent fortment,
Por ce s'espurgent, n'ont enfermeté tant.
Par nature vont homes a femmes conseiller,
Espurgement lor donent por aidër:
Doné lor a un grant espurgement, (v°)
Dames l'apellent fleur par engendrement.
Ne poent conceivre par nul engignement
Femme nesune sans fleur apparisant.
Arbres ne porte c' il ne florist avant:
Primes florist, a tous est conoissant,
Herbe ne porte ne grein ne semence
Se ains ne floris[t], de ce n'est pas dotance.
Selunc nature arbres ne porte fruit
S'il ne florist; ice conoissent tuit.
Por ce ai jo amené ces semblances
Ke femmes ont en fleurs grant conoissances.
A femme vient teu purgations
Si come a home vienent pollutions.
Pollutions avienent ꝛ tex flors
Quant habondance i a grant des humors;
Naturelement vient itel purgemens
Quant la femme a ou treise ou quatorse anz,
A la fiez, ou plus tart ou ançois,
Estre ne poent pas totes d'une lois:
L'une est froide, l'autre est plus chaude, (f. 215)
Ceste est humble, cele est plus baude...

L'auteur cite Galien, mais d'après *Trotula*, ainsi dans ces vers :

En un suen livre reconte Galiens (f. 216 v°)
Que jadis fist as escolers grant biens,

---

11 Corr. *troveront*. — 21. Le sujet de *done* doit êre *nature*; mais alors les deux vers précédents, dont le premier est trop long, doivent être corrompus. — 22 *Engendrement* n'a pas de sens ici. Il y a peut-être lieu d'intervertir ce mot avec *engignement* du vers suivant.

De une que out perdu ses flors
Par quatre mois, estre poet par plusors,
Mult devint magre ȝ perdoit le manger
De nule rien n'avoit el desirrier. (f. 217)
Par quatre jor[s] la comande a seignier...

Il cite Dioscoride (fol. 225), Oribase (*ibid.*), Hippocrate (f. 236), Constantin (f. 231). Tout cela est pris de *Trotula*, comme aussi le passage suivant où il est fait mention, peut-être par suite d'une erreur de texte, d'une reine de France.

Uns mires de Lions faet un autre mecine (f. 220 v°)
A cele que de France estoit clamée roïne[1] :
Preng gingebre ȝ savine ȝ foilles de lorier,
Titruiles[2] tot ensemble en un morter,
Sor les carbones mist ceste medicine
Sor la sele patie[3] fist s[e]oir la roïne
Ensi qu'en la nassance la fumée venist.
Bien fu de dras coverte, mult longement i sit.
Dame que tel mecine vodra fere sovent
Doit oindre sa nassance de ole rose devant...

On a remarqué que l'auteur associe en rime *en* et *an*, ce qui serait bien insolite de la part d'un écrivain anglais. J'incline à croire que le poème a été composé en France.

9. Le poème qui vient ensuite n'a que 172 vers. Ce sont encore des recettes pour les femmes. Toutefois, comme les vers sont de 8 syllabes et non plus de 10, je ne crois pas que ce soit, à proprement parler, la continuation du poème précédent.

Por tecches en le vis (fol. 234).

Laquele que soit, dame ou pucele, Femme ne sai en nul païs,
Ki desire avoir la face bele, 4 Por quei que ele ait teches en son vis,

1. On lit en effet dans un texte de *Trotula* (Trin. Coll. R. 14. 30) : Quidam medicus fecit regine Francie : accipe folia laure, savinam tere simul... » (fol. 189 v°). Mais il y a dans le ms. lat. 7056 (fol. 78 *a*) : « Quidam medicus fecit hoc *in regione* Francie... »

2. Corr. *triulez* ou *tribleȝ*.

3. Sic. corr. *percie*.

Que forment ne li mesaviene,
Por quele cuose ki avigne.
Si tecches a ki al vis apiere,
Si face prendre gome d'eere
Et fiel de tor triblé ensemble;
Le leu doit froter, com il me semble,
Totes les tecches doit froter
Et tot le vis mult bien laver;
Et en après, par dreiture
Doit avoir autre laveüre :
Foïr doit on a une besche
La racine de la lovasche;
Laver le deit z fere net
Et quire en .j. bel possonet
Ki soit de gaste del jor grant masse,
Tant que cele ewe soit grasse;
De cele grasse soit doldée (*sic*)
Et del plus clier abevrée.

Por faire clier vis (v°)

En le mois de mai, el tens novel,
Prenez le pain del cucuel;
Lavez le bien et fetes net,
Si le parez a un coutelet...

Ce petit poème se termine ainsi :

Por jaune[*s*] *cheveus avoir*[1] (f. 237).

Un bon conseil dirai a ceus
Ki desirent avoir jaune[s] cheveus :
Les trous de choles facent prendre
Secchir z arder puis en cendre;
De ce face om bone leissive,
Et de ewe de fontaine vive,
Prendre la flor de la genest;
Garder le poez si vous plaist,
L'an outre en outre tot plenier,
Ki bonement le veut secchier
En la leissive le quisez;
Eins que vostre chief moillez
Laver le poés par raison
O mult trés petit de savon.

10. Traduction en prose de la *Chirurgie* de Roger de Parme. — Cette traduction est fort différente de celle que nous avons rencontrée plus haut (art. 1). Elle me paraît inférieure, et de plus le texte en est assez souvent altéré. Elle est accompagnée de nombreux dessins, fort élégamment exécutés, qui représentent les diverses opérations décrites. Ces illustrations occupent la marge inférieure des pages.

De tote manere de plaies ke avenent al chef (f. 238).

A feiz avent que li chef est plaié en plusurs maneirs. Auchune feiz od la despesceür[e] del test, auchune feiz sanz despesceür[e] del test. Od la despesceür[e] del test est quant la plaie est achune fie grande et aperte[2],

1. On possède beaucoup de recettes pour blondir les cheveux : j'en ai publié une toute différente dans mes *Rapports*, p. 107, d'après un ms. d'Édimbourg. Il y en a plusieurs dans Trotula, *Medici antiqui* (Venise, 1547, fol. 79 v°).

2. Le traducteur n'a pas bien compris le texte (ci-dessus, p. 79).

achune feiz petite. Meis quant[1] la plaie petite u grande, l'une est od graunde e large plaie, e l'autre est od petite estroite plaie. La despeceüre del test, quaunt ele aveint od la blesceüre des toies del cervel, est tut dis a criendre, kar alchune feiz est blescé la toie que defent le cervel est[2] del test, que est apelé la dure meire, auchune feiz la toie que est sur le cervel, que est apelé la pie mere. Si la dure mere est blescé, ceo est la toie que defent le cervel del test, par ces signes le devez saver : la teste del plaié li doit duler, la face li doit roger, la veine des oiz li deit reesver, e la langue li doit nercir. En après, quaunt la pie mere est blescé, ceo est la toie que est sur le cervel, par ces signes le devez cunustre : li naffré ruvera, e sa voiz (v^o) li esgrevera, que a peines parler pura ; blorbetes[3] li survendrunt en la face. E al commencement li doit core hors des orreales e des narrilles sanc e pureture, e si deit estre costivé ; e pus en fuit[4], ceo que pis est, que la plaie doit trembler troi feiz u quarte (*sic*) le jor. Car ceo est certein signe de mort. En après de trestuz icels desquels ces signes que dit avum avendrunt, u si des autres signes plus i avenunt, deveit la mort de cels attendre al plus jesque a cent jors[5]. E pur ceo que de la despeceür[e] del test auchune feiz en aveint la mort, dirrum avant par ordre coment hom poeet aideir a la despeceüre del test.

De la depeceüre del tès.

Quant la despesc[e]üre del test est grande e aperte, si cum d'espee u de achune arme, issi que os u autre chose i deve estre fors treit, si mult sanc nel desturbe, u os u altre chose que deit estre trait hors, tut meintenant le traiz hors, e un drap de lin mult delié entre le test e la dure mere cointement en escleng metez dedenz, e dedenz le pertuz de la depeceüre del test metez un drap de lin u de soie u de alchune que mult mels vaut[6], issi que le ches del drap (*fol.* 239) de totes pars desuz le test seint mis proveablement, que la poreture que decurt des parties dehors ne decurge a la teie que dure meire est apelé, e ensi blesce le cervel plus que ainz blescé ne fud. Del espunge de la meir ben lavé e sechié poot hom meimes ceo faire, car ele, si com la cose que mut beit, receit la pureture que cheit de parties dehors.

Por empleir la plaie.

Tote la plaie seit emplie de peices linges u d'estupes que seint mis en albun d'oef, e de une plume seint sur mis. E por la diverseté de la partie del chef cointement seit mis desure. E en iver soit la plaie dous feiz remuée e en esté troiz foiz, char en esté naist plus tost pureture en la plaie que en iver.

---

1. Il faut probablement suppléer ici [*que soit*]. — 2. *est* doit être supprimé. — 3. « Pustulæ ». — 4. Sic, corr. *suit*. — 5. Traduction détestable. — 6. Il y a simplement, dans les textes imprimés : « pannus de lino vel de serico, quod longe est melius. »

Loez le naffré.

Si devez loer al naffré que il gise de cele part dunt se doit, que les homurs (*sic*) que decurrent a la tei[e] que dure mere est apelé ne la blescent. E ceste cure deit home faire jesque al plener reparraillement del test.

Por morte char.

Si il avient que devant le reparrailement del test auchune maleveise (*sic*) char e mort surcresse la teie que dure mere est apellé, l'esponge de la mer mie ben (*v°*) lavée, mès ben sechié metez desure, que par sa sause mangusce la morte [char]. E tant metez la desure que tote la maufaisse[1] char seit amortie.

Por morte char.

Après, si aveint que après le parraillement del test malvaise char surcresse le teste reparrallié, si metez seurement la pudre des hermodacles. Si devetz garir la plaie dehors od sul drap linge u od cotun queres(?) u drap linge, que est apelé charpie.

Cette traduction est beaucoup plus complète que la précédente, mais elle présente une interversion singulière, qui peut être attribuée au copiste, mais qui peut aussi avoir été causée par le texte latin que le traducteur avait sous les yeux. Au fol. 251 v° nous trouvons le prologue du second livre (« Nul ne me doit blamer de parole lunge quant mutes paroles brevement dites plus tornent a nunsaver que a profit.... [2] ») Puis vient le premier chapitre du second livre. Mais le deuxième chapitre est bizarrement mêlé au ch. XXIII du premier livre.

(Fol. 252 *v°*) *De plaie en le atherel.* Si la plaie vient al haterel d'espée u de auchune tele arme semblable, que la veine soit taillie que en apele organale, issi la devez aidier : cosez tute la veine od une aguille, issi que la veine ne soit percie, e del autre part metez l'aguille od un fil, que le fil s'aerde a la veine, e od cel fil bien la sacez e strainiez que sanc n'en issie. Si n'emplez pas pas la plaie de drap; e si ceo est en (*fol.* 253) iver, si metez embroche sur issi faire. (*Ce qui suit appartient au ch. XXIII du livre I.*) E si mult char i ad, liez les paupires desure, qu'il seunt desure prient[3]. E s'il n'i ad mult char, esrachiez les peilez e frotez les paupiers des devant dites foilles, tant qu'il seignent, et alez avant en la cure si cum devant dit est. A cel memes pernez les jus de

---

1. Cet emploi d'*f* pour *v* n'est pas sans exemple dans les manuscrits français exécutés en Angleterre ; voir l'*Hist. de Guillaume le Maréchal*, p. CXXXIX.

2. Ce qui précède est bien la fin (ch. XLIV) du premier livre.

3. « ..... palpebra vero ita semper ligetur ut superius comprimatur ».

chie[v]reſoil et les cimes del buissum e del aloisne e medlez od aubun d'oef et od eve rosat, e faites come emplastre, e metez desure [*Ch. XXIV*]. Si li oil lerment e rogissent les peilz estre nature n'i soient pas [es] paupiers, tailliez les veines qui sunt el frunt e es temples.....

La suite du chap. II du livre II se retrouve plus loin, après la transposition que je viens de signaler, au fol. 264. Le troisième livre commence, sans le prologue, au fol. 273 v°; le quatrième au fol. 291. La version se termine ainsi, avec le dernier chapitre du livre IV (*De spasmo*) :

(Fol. 296 v°) *Por crampe ki avent.* A crappe (*sic*) qui aveint en la plaie puet um saner en ceste maneire. Unnez de cel oignement que si doit estre fait : pernez oile muscelin une unce, petteroile (*petrolei*) unce une e demi, d'oile decomun e de bure de mai, uelement, dragmes .iiij..... (*fol. 297*). Icest oingnement vault mult e[n] checune gute crampe qui vient de replecion.

Mais nous trouvons ensuite deux petits paragraphes fort corrompus qui manquent dans les textes latins imprimés (fol. 298) :

Por la maladie que est apelé malum mortuum [1].

Ceste maladie malum mortuum est apelé communement, si il vient de malancolie, e naist as dereines parties del cors ; dunt ce ssunt les s'gnes : il a lee cruste e dure e sante moisture e od grature, e ceo doit estre la cure : E[s] purgier (?) la matire quinze jurs d'oximel, e sil porgiez puis od beneite medlé od yeralogodion [2] agusie de ellebrentire e le teirz jor après estuiez les jambes od herbes boillies en vin fort, e puis oignez le malade de neir oignement e de oignement qui soit a sause flegme [3] medlé ensemble e aguissez de lebre (?) e par sis jors checum jor dous foiz.

Del limazun

Pernez limazun, triblez en fort vin u quisez en lascive, et pernez la gresse qui soit noee e oignez les jambes ; pernez le test de grand nois e metez en pudre od fulugine e od crote de cheifre [4] e destemprez od saim dois [5] ; pernez

1. *Malum mortuum* est interprété par les Bénédictins, continuateurs de Du Cange, de la façon suivante : « Morbi genus pedum et tibiarum ; gall. *mauxmorz* », ce qui est bien vague. En réalité c'est la gangrène ; cf. ce passage de la *Maniere de langage* (p. 401 de mon édition) : « Ore regardez « comment ma jambe en est tout enflée. J'en ai grant cremeur qu'il devendra « un mormal, car il puyt vilaynement que un fumers pourriz tout plain de « fiens, caroinge et merde et de tous autres ordures et choses puans ». Cf. Godefroy et le gloss. de la *Chirurgie* de Mondeville, MORTMAL.

2. Confection inventée par Logadius (Dorvault, *L'Antidotaire Nicolas*, p. 35).

3. Voir le gloss. de Mondeville, FLEUGME SAUSSE.

4. Pour *chevre* ; cf. p. 93, note 1.

5. Sic, pour *dous*.

la terce suriz e le sel bruilli e destemprez od le jus de (*v°*) la parele, e puis triblant e en pestelant mellez od mel oint de porc, e faites enplastre e eschaufez sur une teule al fu, e metez sur le mal al plus chaut que li malade le poce suffrir.

Le reste de la page est blanc. Au fol. suivant commence le texte latin de la chirurgie de Roger : *Post mundi fabricam*. La copie s'arrête au ch. XVIII du l. III.

11. *Traité de la confession*. — Ce traité est-il traduit du latin ou a-t-il été composé originairement en français, je ne saurais le dire : toujours est-il que j'en connais deux copies, comme celle-ci exécutées en Angleterre : OXFORD, S. John's Coll. 75 fol. 86 *c*. PARIS, Bibl. nat. fr. 19525, fol. 82 v°.

Il n'est guère douteux qu'il en existe beaucoup d'autres.

(*Fol.* 323) Qui vodra bel e beaus vestu apparer devant la face Jhesu, il covent qu'il ait une robe qui a non confession. Qui bien ceste robe use, ja n'avera garde del felon. Au comencement deit l'en prendre garde qu'ele seit bien taillée, que ren n'eie que reprendre Ore dunc issi devom comencer. Quanque remort la concience devom regeïr umblement purement e leaument. Umblement par doçur de quor, purement par confession de buche, leaument par satisfaction de overaine...

L'ordre suivi pour l'examen de conscience est le suivant : les dix commandements, puis les sept péchés capitaux. Suivent des préceptes sur la manière de se confesser. Ce traité, qui occupe six feuillets, est incomplet de la fin. En voici les dernières lignes :

(*Fol.* 328 *v°*) Issi est li pecheor mut joyus e hetié e loe son creator nuit e jor. Ici pert il tote icele malveise savur qu'il avant aveit del ord delit de son pecché ; si entre en grant duçor que vient de la misericorde e de la grace Deu, dunt dit li prophete : « Guster e veez com suef e duz est li Sire. Cil est benuré qui met sa esperance en li[1] ». Pur ceo vus, qu'estes de pecché seinz devenuz, dutet Deu, quar il n'averont ja defaute de bien que li aiment et dutent : ceo sunt le deus gardeins que Deu ad mis pur garder ses.....

(*Le reste manque*).

O 25. TRAITÉ DE GÉOMANCIE. — TRAITÉS MÉDICAUX.

Ce recueil d'ouvrages variés est écrit tout entier en cursive anglaise du XIVe siècle. Au fol. 42 v° il y a une table des

1. Ps. XXXIII, 8.

éclipses de 1330 à 1386. Le manuscrit a sûrement été écrit entre ces deux dates. Je n'oserais l'attribuer à l'année 1330 : l'écriture ne me paraît pas si ancienne.

Je n'énumérerai par les divers traités latins, concernant le comput, l'astronomie, la théologie, que renferme ce volume : on en trouvera l'indication détaillée dans le troisième tome du catalogue de M. James. Je m'en tiendrai aux écrits français. Je suis, dans les citations, l'ancienne pagination, qui est par pages, non par feuillets.

1. *Traité de géomancie.* — Ce traité, intitulé « L'art de calculacione » est très probablement traduit du latin. Il y a quelques années, en faisant connaître un poème provençal, jusque là inconnu, relatif à la géomancie, je signalai un assez grand nombre d'ouvrages relatifs à cet art [1]. De ces ouvrages, plusieurs, à la vérité, ne m'étaient connus que par d'anciens catalogues. Depuis la publication du mémoire précité, j'ai eu occasion de prendre note de quelques traités de géomancie, en latin et en français [2], mais je n'ai rencontré ni un second exemplaire ni l'original de l'opuscule dont je vais transcrire le début. Il ne faut pas désespérer. L'étude des divers arts de divination n'a rien de bien attrayant et l'on ne s'étonne pas que le sujet ait été jusqu'ici peu exploré.

L'art de calculacione.

(P. 65) Cest art est appele iiij^{or} fabrica [3], et en autre manere la file de astronomie [4], et en autre manere science de garvel [5], solom ceo que jeo vous dirray. Pour ce que le grantz mestres que cest art fierunt, de la profunde astronomie trahierunt quant que voleynt estre certefié des choses que fuit [6], dount que jettereyns [7] lur questions en nette gravel, solom ceo que jeo vous dirray après. Ore vous voyl monstre[r] brevement coment vous devet

1. *Romania*, XXVI, 246 et suiv.
2. *Ibid.*, 478.
3. Plutôt *fabrice*. Cette dénomination doit venir des quatre figures formées avec les lignes de points jetés au hasard ; voy. le début du traité d'Hugo Satiliensis, *Romania*, XXVI, 248 et la note de la p. 267.
4. La géomancie est toujours considérée comme fondée sur l'astronomie. Voir le poème provençal, v. 7,8 (*Rom.*, XXVI, 266).
5. Corr. *gravel*.
6. Corr. *sunt*.
7. Corr. *Donques jetterent* ?

demaunder. A comencement vous devet prier Deu toust pusant que il vous certefie de choses que vous voylés saver, que la temps seyt clere et que la lune seyt en bone signe de firmament, et noun pace[1] de malveyns[2], et nomyment ou Scorpion, kar cest signe est figure o signe de fausté, et que vous demaundet choses avenauns que sunt a demaunder et dount vo: s est en doute, et le queor est anginee[3]; et si averés vostre pourpos. Pus pernez nette sablun et perpiterez[4] sur un table playne, et[5] pernez parchemyn et enke et jettez 4 ordnres[6] dez poyntz par lui, cum si vous verrez, et serrunt 16 linez e... et que checun de 4 ordnres content 4 linez; pus joynés ij poyntz tut joynez o un chif de le lines, quar, si seyt par[7], vous lierez ij poyntz de sieute, et si noun par un poynte, e si averez 4 figures que sunt appeleez mere, cum vous veyez issi.

Suivent des figures que je ne juge pas utile de reproduire. L'ouvrage se termine ainsi, p. 80 :

En questione de amur ou de heritage est mené. Celi que est en prisone tost issera, malades serra tost garra. L'an serra secche, vent serra grant et defaute de fruit et de semence. Nequedent que avera plus de un fruyte que de un aultre, d'estature de cors que il sera longe. Le col e[r]t blaunche, grosse teste, larges espaulez rounde face, petit

(*Le reste de la page est blanc.*)

2. *Recettes médicales en vers*. — Ce recueil se compose d'environ vingt-quatre recettes. Le versificateur était Anglais et savait mal le français. Il emploie *oier*, à l'infinitif, pour *oïr*, v. 27 ; il fait rimer *angoile* (anguille) avec *serfoile* (cerfeuil), v. 29. Le texte est d'ailleurs fort corrompu, et, en maint cas, je serais incapable de le corriger. Les traités de ce genre ne peuvent être utilement étudiés que par des personnes ayant sur l'histoire de la thérapeutique du moyen âge des connaissances spéciales qui me manquent. Ces textes abondent en termes botaniques que Godefroy n'a pas relevés ou qu'il a traduits avec la plus grande légèreté. Il est d'autant plus nécessaire de les signaler à l'attention des personnes compétentes. Mon ambition ne va pas au delà.

---

1. Pour *pas*. — 2. Corr. *en malveys*. — 3. Faut-il corriger *anguissié*? — 4. Précipiterez? — 5. Corr. *ou*? Les figures pouvaient être tracées avec le doigt sur du sable fin ou à la plume, sur une feuille de parchemin. — 6. C.-à-d. *ordres*. — 7. Nombre pair.

Checun sage e saine [1] (p. 172)
Se dut garder de maladie
Atende voluntiers a mei,
E bone saunté li aseygnerei,
Les queus herbes e especerie
Sount bones de norer [2] la vie
De eins la cors e par dehors.
Atendez a moy, jeo dirra [3] lors.

Contra [dolorem] capitis.

Sy tun chef est trop doylaunt,
Penez a tut meintenaunt
Puliol quit en eisil
E metez l'emplastre a vertil;
Aloyne e foile de lorer
Metez auci, jeo vous requerre,
En tens vient quidé(?)
Vus senterez vus mesmes amendé;
Mè[s] egremoine ne oble mie,
A la teste fest grant aye.

Contra dolorem oculorum.

Si vos eus sunt grevez,
Cerfolie meintenant metez,
Al aubun des oufs medelez bien,
E ceo vus vaudra sur tute rien.
E si vos oes lermunt trop,
Metez a eus legustrop;
Sentorie ne obliez pas,
Kar a eus fet grant solas.

Contra auditum.

Si vus ne poez pas bien oier
Pernez la grece de un sengler,
Medlet la grece de gros angoile [4],
E ne oblet pas la serfoile;
Pimpernele est mult fin,
A surdis tut jurs est enclin.

Voici la dernière de ces recettes (p. 174) :

Contra podagram.

Si la podagre auci avet,
Grece de baleyne medlet
A la herbe que ad noun herbive,
Kar cele tue la gute vive.
Grece de bausan e de gopil
Medlet auci su de cheveril,
Camamille e morele;
Auci pernet la parele.
Chaunfe (?),sareie e enrinencin(?)
A cuer potagre sunt enclin.
Medlet les avant nomez ensemble,
A la potagre toudront la tremble.

3. *Des pronostics de la mort.* — Traité attribué à Hippocrate. Le prologue nous apprend que ce livre aurait été trouvé dans le tombeau d'Hippocrate. Je suppose que c'est la traduction d'un opuscule ainsi intitulé dans un ms. de Balliol College [1], à

1. Lire *en sa vie*, pour rimer avec *maladie*. — 2. *norer* pour *norrir* ? mais le sens? — 3. Corrompu. — 4. Nous avons vu plus haut (p. 78), la graisse d'anguille employée pour la surdité.

1. N° 285 du Catalogue de Coxe.

Oxford : *Liber prescientie Hippocratis qui inventus est in sepulchro ejus in piccide eburnea.* Autres copies, avec un titre différent (*Secreta Ypocratis*) dans le ms. Ashmole 1471, fol. 184 (Bodléienne), et à Trinity, O. 2,21, fol. 138.

(P. 196) Ypocras le tresauge mire, ȝ que sour tutez altres sout la nature de humeyne corps, ȝ cum il vist que il deust morer, comanda que l'en prist cest livre ou estoit escrit la nature de tut le cors et secretz, ȝ que l'en le mist a son chif en sepulcre ou il gist. Un jour passa Augustus Cesar par devant la sepulcre, quida que la gist grant tresour, si commanda que l'en l'overist ; ȝ trova longues (*corr.* l'en ?) ceste livere a son chef, ȝ fu aporté a l'emperour. Li emperour comandast son mire que il gardast dedeynz ; list ly mire, si trova au comensement : Si li malade ad dolur ou emflure en la face, ȝ s'il ... [1] soure son neez, a le XX ȝ tressime jour morra...

Ce traité, que je n'ai examiné que superficiellement, n'ayant pas à portée les éléments de comparaison nécessaires, se termine ainsi :

(P. 218) *Pur enmegrer ceus que sunt trout crasse.* Pernez fenoil, si bevez en ewe longement, ȝ çoe fet les hommes ȝ femmes enmegrer. *Autre.* Fetz pain de pure sigle ; si le fetez lever par IX jours, ȝ a dissime jour fetz le quire al forn, ȝ quant vous trerrez hors, depecchez menuement en un pot de pur vyn plein ; si coverez au meuz que porrez en tere par IX jours ensinez (?), ȝ pus, cum vus volez doner a acun, pernez une poy de nugage (?) ȝ donez luy a beivere quant devra dormer, sil [2] devendra megre asset, *etc.*

Explicit liber Ypocratis philosophi et medici sapientissimi de diversis medicinis maxime corporibus humanis proficientibus.

4. *Recettes en vers.* — De la page 220 à la page 246 est écrit un poème d'environ 1800 vers, qui m'a paru n'être autre chose qu'une collection de recettes médicales. Le même poème se retrouve dans le ms. Bodley 761 de la Bodléienne à Oxford (fol. 21-27). Mais les différences entre les deux textes sont considérables. D'abord le texte de la Bodléienne ne contient guère que 780 vers ; puis, pour les parties qui existent dans les deux manuscrits, les variantes m'ont paru nombreuses. J'ai copié les 32 premiers vers et les huit derniers vers du ms. de Trinity. Mais, dans les extraits que je possède du ms. de la

1. Ms. *sgȝ* avec un signe d'abréviation sur l'*s*. — 2. Corr. *si* ou *cil*.

Bodléienne, je n'ai retrouvé que les vingt premiers. J'en donne les variantes. La leçon du ms. Bodley est précédée de cette rubrique : *Ici comence la novele cirurgerie en franceis par rime.* Et de même, à la fin, on lit : *Explicit nova cirurgia in gallico.* Cependant il ne m'a pas paru que l'ouvrage, simple recueil de recettes, ait trait à la chirurgie.

(*P.* 220) *Pur dolur de la teste.*

Quant le corps est en langur,
Quant le chi[e]f suspent dolur,
Pur veir donk fra que sage
Ky se garde de ceste rage.
La morele et la chinellé,
La gloteniere que foile ad lé,
Lovache et aune ensement
Boillé seint communement
En siu de moton ou en bure;
Pur veir bone est ceste cure.
Quant serunt quit [si] serrunt curt:
Par my un drap espès et fort
Templus et front en oyndras;
Pur veir sachez que garras.

Autre medecine bone.

La oyle prendras de la rose,
Car mut est durment bone chose,
Eisil et le jus de ere;
Un oignement en devez fere;
De tut treis ensemble joint
Serrunt le templus enoint.

Autre medecine trebone.

Kant la teste doudera
La mente lavée triblera;
Les temples en oindra[s] de le jus
Dou[s] f[e]iz ou trois od quatre ou plus.

Pur vertin de le chif.

En fisike trovom escrit
Que puliol en eisil quit
En la fumée pus receue
Par le narils, quant ert issue
Del vessel ou fu quit,
Pur vertin est bone elit.
Pus cele puliol prendez,
Entour la teste un plastre ferez.

. . . . . .

Ce recueil de recettes se termine ainsi, à la page 246 :

Pur verues remuer.

Verues assises al cors de home

. . . . . .

Autre cure.

Soufre e peiz ensemble boilez
E semence de eble bien triblez,
Tut ensemble aünez,
E pus le verues en oignez.

Autre cure

La egremoyne seit bien batue,
Pus lié sur le char nue;
Cet remue verament
Le verues hastivement.

---

5 Bodl. *Pernez marouil et chenille.* La *chenilée* (manque dans Godefroy), du lat. caniculata, est la jusquiame; voir P. Dorvault, *L'Antidotaire Nicolas*, p. XIV. — 6 Bodl. *gletonere.* C'est la bardane cotonneuse, *gloutognier* en Normandie (Joret, *Flore pop.*, p. 114). — 7 Bodl. *L. et camomille.* — 11 Mieux Bodl. *tort.* — 19-20 Bodl. *De trestut ensemble soit enoint | Bien les temples et le frunt.*

5. *Sur les maladies des femmes.* — Le reste du feuillet et une grande partie du feuillet suivant sont occupés par un poème d'environ 170 vers sur les maladies des femmes qui paraît distinct de ce qui précède. En voici le début, qui est fort corrompu :

Si com Aristotele nous dit
En Alisaundre en son escrit,
N'est pas reison ne afaitement
Que sues sount a tote gent
Le[s] maladies que aveinunt
En langor le cors teinunt [1].
A homme icel[es] n'ont overe
Ke femme cele, tant est covere
Ke envis unkes a nul home
Le voil mustrer, çoe [est] la sume.
Pur ceo aprenne medecine
E a dame z a meschine
Par quei puse privement
Sei eider sanz afient.

Des flours de femmes.

Escrit est que par atele reson
Com vint al mal polucion,
Tot est (*lire* en ?) meme la manere
Avent icest mal a la mulier.
Çoe vint par habundance des humours ;
Si l'apele feme cez flours...

Ces derniers vers rappellent évidemment le traité de Trotula dont nous avons rencontré plus haut une version rimée.

6. *Pronostics tirés du mois de la naissance.* — Ce court morceau se termine par un explicit ainsi conçu : *Explicit distinctio humane originis facta per menses et per dies.* J'en ai signalé jadis (*Romania*, XV, 331) un autre texte dans le ms. Gg 1.1 de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge.

Issi poyt home veyr saunz doutance (p. 426)
Le[s] proprietez de home par sa neysaunce [2].

Vous que lirrez lez chosez saunz [3], ne emmerveylez mye cum il fussent inpossibles, kar si il ne seyt pas partout si cum il enseigunt [4], ceo est pur la diverseté de conplexion et non pas pur la defaute de art.

Jenver. Enfant né en le moyns [5] de jenver amiable, coveytos, voluntrifs z irrous z de male creaunce serra...

---

1. Il semble que l'auteur se réfère au *Secretum secretorum*, qu'on attribuait à Aristote. Je n'ai pas trouvé le passage auquel il est fait allusion.
2. Nous avons ici une rubrique en vers, selon un usage fréquent dans les ouvrages français composés en Angleterre. Mais le second vers est trop long.
3. Céans.
4. Mieux, dans le ms. de l'Univ., *l'art enseigne*.
5. Ou *moyns*. Il faut lire *moys*.

O.2.14. — La passion, en vers. — Le Roman des romans. — Sermons français. — La dédicace des églises.

Ms. en parchemin, ayant à peu près le format d'un ancien in-4° (0,220 sur 0,155); 119 ff. Le premier cahier, écrit au xve siècle, contient une copie incomplète du *Secretum Secretorum*. Le reste paraît dater du commencement, ou pour ne pas trop préciser, de la première moitié du xiiie siècle. L'écriture est celle qu'on appelle en Angleterre « normande », par opposition à l'écriture cursive proprement anglaise (*court hand*). Mais il n'y a pas de doute que l'écrivain était Anglais. Les pages sont à deux colonnes et à trente-trois lignes par colonne.

J'ai transcrit cette partie du manuscrit presqu'en entier en 1871 et 1874. G. Paris, qui se trouvait avec moi à Cambridge en 1874, m'a aidé dans cette tâche. Mais je m'exagérais peut-être alors l'importance des copies que nous avons transcrites. Il suffira d'en donner quelques brefs extraits.

1. *La Passion.* — Je ne puis m'imaginer par suite de quel accident le copiste a écrit en tête *Sermones Mauritii parisiensis episcopi*. L'ouvrage par lequel commence le manuscrit[1] est un poème sur la passion du Christ dont j'ai énuméré jadis[2] de nombreuses copies, et dont j'ai publié en diverses occasions plusieurs extraits d'après des manuscrits différents[3]. J'ai montré que les variantes étaient considérables et qu'en beaucoup de manuscrits un poème sur la descente aux enfers était joint au récit de la Passion. Il n'en est pas de même ici. La descente aux enfers et les apparitions de Jésus à ses disciples, jusqu'à l'Ascension n'occupent que quelques vers. Entre les rédactions que j'ai fait connaître en mes précédentes notices,

1. Je ne tiens pas compte du premier cahier qui n'a rien de commun avec le ms. français relié à la suite.

2. *Romania*, XVI, 47.

3. *Romania*, XVI, 48 (ms. de l'Arsenal 5201); *ibid.* 227 (ms. de Grenoble); *ibid.* 244 (Musée brit. Add. 15606); XXV, 551 (Ms. du Fitzwilliam Museum, à Cambridge).

celle qui se rapproche le plus de la nôtre est celle de l'Arsenal (*Romania*, XVI, 48). C'est, à mon avis, la rédaction primitive. Je me borne à transcrire ici les premiers vers, sans donner de variantes, ni proposer de corrections. On trouvera facilement le moyen de remédier aux incorrections du texte en se reportant aux extraits publiés d'après d'autres manuscrits.

Sermones Mauritii parisiensis episcopi (f. 13).

Or escutez mult ducement,
Gardez qu'il n'ait parlement.
La passion Deu entendez,
Cument il fu pur nus penez.
Ne la poet oïr creature
Qu'il n'ait pitié, ja tant n'iert dure
Pur ceo qu'il ait puint d'entende-[ment
Al rei del ciel omnipotent.
La lettrure vus oïstes
Que recunterent les ewangelistes,
Meis ne seüstes que amunta.
Si bien cum ci orrez ja.
La feste as Juels aprismout,
Ceo dit li livres mot a mot,
Ke Pasche esteit appelez,
Sor tote rien esteit gardez.
Meis li prince de cele lei
Ki nen ourent cure de bon rei,
E li proveire e li meistre
Quereient a destre e a senestre
Cument Jesum peüssent prendre
E par boisdie en la croiz pendre.
Chés Caïphas sont assemblé,
Evesques fu de la cité.
Iluec unt lor conseil tenu;
La parole fu de Jhesu
Cum faitement le traieraient,
Sanz la gent qu'il mult doteient;
E dient tot privéement :
« Laissom aler tote la gent
« Qui sunt venu a ceste feste,
« Que trop grant noise n'i sait [fête ».
Siz jors ains que Pasche fu
En Bethanie esteit Jehesu,
La ou par grant pieté plura
Quant Lazarum resuscita,
En l'ostel Simun leprus,
Iceo sachez n'est pas suls :
Des disciples i out asez;
Judas n'i fu pas ubliez.
. . . . . .
. . . . . .
Si cum li treis jurz sont venuz (f. 24 *b*)
Quant Deu plout, s'en est issuz;
Mès pur nient se penerent issi,
Kar, quant Deu voleit, s'en issi.
Issuz s'en est si cum il voleit :
En enfern alat tot dreit.
De enfern brisa les sereüre[s]
E rumpi tutes les clostures;
Fors en getta la compaignie
Que del diable esteit ravie.
Il la conduist a son chier piere (*c*)
En sa gloire la ou il ere.
A ses apostres s'aparut;
Quarante jorz iluecques fut.
Mustra lur la novele lei,
Puis les beissa chascun par sei.
Issi nus puisset il salver
E noz almes de peines delivrer
Cum il pur nus suffri la mort
E fist a nus grant confort.
Amen.

2. *Le Roman des romans*. — Je me proposais d'étudier ce beau poème à propos du ms. de Trinity. L'étendue déjà considérable du présent mémoire m'oblige de remettre à plus tard cette étude. Je me bornerai à en énumérer les copies. Nous possédons, du *Roman des romans*, outre le ms. de Trinity, quatre manuscrits dont l'un est un simple fragment.

LONDRES, Musée brit., Old. royal 20. B. XIV, fol. 96.
OXFORD, Bodléienne, fonds Douce, 210, fol. 35 [1].
PARIS, Bibl. nat. fr. 19525, fol. 145 [2].
— — 25407, fol. 139.

Voici les premiers et les derniers quatrains, qui sont, dans le ms. de Trinity, au nombre de 257 :

1 Ici comence li Romanz des romanz; (f. 24 *c*)
Mult deit boens estre, kar li nons est granz,
E profitables e forment delitanz
E as oreilles e as quers des oianz.

2 Jeo nel comence par nule presumpcie,
Ne pur fiance de ma bone clergie,
Car petit sai e sui de fole vie,
E li men sens a ceo ne suffit mie.

3 Mès jeo sai ben ke nel puis unques doter,
Ke cil [ki] fist les langages muer
E fist l'asnesse a Balaam parler
Poet fole lange a ben dire aturner.

4 Sainz Esperiz sa grace mi enveit
Ki mon dur quer a bien dire apareit,
E teles paroles pronuncier mi ottreit
Ke li romanz de son non digne seit!

Fin (fol. 32). Les cinq derniers quatrains sont d'une écriture plus fine que ce qui précède, mais, sinon de la même main, du moins à peu près du même temps. Ils manquent dans les autres copies.

251 Judas vendi Jhesu Crist vairement,
Repenti sai, mès nel fist sagement;
Par repentance rendi il cel argent,
Mès desespeir lui toli sauvement.

1. Fragment, consistant en 17 quatrains, dont j'ai donné le texte entier dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1880, p. 69-71.

2. Les trois premiers quatrains et les deux derniers sont rapportés dans la préface (p. VI-VII) du *Besant de Dieu*, édité par E. Martin (Halle, 1869).

252 Car c'il eüst a Dieu merci crié,
Od bone fei e od simplicité,
Deus est si plains de grant pieté
Que il lui eüst sun pecchié pardoné.

253 Ore le prium dunc ententivement,
Qui descendi pur nostre salvement
Et de la Virgine volt nestre charnelment,
Si pout il ben cume rais omnipotent.

254 Quant il nasqui, une estaille aparut
Desuz la berche, la u li emſes jut.
Es vus li angeles as pasturs descendu (f. 32 *b*)
Qui lur nuncia la joie que la fu.

255 Icele joie tut le munde repleni;
Si serrums nus par la grace de li,
Si verraiment cum il descendi
Pur pecheürs salver par sa merci.

256 De noz pechez nus face vair pardun,
Devant la mort vaire confession.
Issi finist le rumanz al bon nun,
Mais de ma part le cries [1] d'une oraisun

257 Feit' en rumanz e en altretel guise,
Car cil fraunes home pur qui joe l'a[i] mise
Chevaler est e aime sainte Eglise.
Deus li otreit finir en son servise!

Suivent ces deux vers :

Si plus i a, joe n'en puis mès,
A ceste parole je me tès.

3. Le *Bestiaire* de GUILLAUME LE NORMAND. — J'ai énuméré 19 copies de ce poème dans mes *Notices sur quelques manuscrits français de la Bibliothèque Phillipps* (*Notices et extraits*, XXXIV, première partie, p. 235). Mais cette liste n'est pas complète. J'avais négligé de mentionner le ms. Arsenal 2691

1. Pour *creis*; le sens est : « Le roman.... finit ici, mais, je l'accrois d'une oraison ». Le poème s'arrêtait donc au quatrain 152, et l'oraison ajoutée est probablement l'œuvre d'un simple scribe.

(fol. 62), qui n'est que du XVe siècle, et le ms. de Trinity, dont je possédais depuis bien des années la description [1].

Q..... [2] (f. 32)
En toutes overaignes en deit
Estre loez, qui que il seit.
Livre de bone començaille
Ki avra bone definaille
E bon dit e bone matire
Velt Guillames en romanz escrire
De bon latin ou il le trove....

4. Sermon en prose. — Ce sermon, peut-être traduit du latin, se trouve encore dans les mss. Douce 282, fol. 1 (Bodléienne), et B. N. fr. 19525, fol. 153. Il paraît se diviser en plusieurs parties dont la première est la plus longue.

(Fol. 68) *Donavit illi nomen quod est super omne nomen* [PHILIPP. II, 29]. Seint Pol li apostles parole de Nostre Salvur e dit que [3] Deu pere celestre dunat a lui un nun ki est sur tuz altres nuns. Seint Jeronime dit que ceo est icest nun Jhesu. En la reverence de cest nun, ceo dit li apostres, si flechist e plie chescun genoil de celestiens, de terrestriens e des enfernals, li un volentiers, cumme filz e chiers amis, li altre envius, cum serf u felun entrepris; ceo est a dire en la reverence de cest nun sunt les mainies de la mansiun de trois estages a Deu enclinez. Li rois celeste ad un mansiun de trois estages : la suverein est li ciels, ki est soliers-estelé e chambre u clarté est e joie parmanable; la maẽne est cest siecle ki est cume sale u ad travail e luite e jur e nuit entrechanjable. L'estage plus bas est enfer, ki est gaole e chartre u peines sunt e puurs e oscurté estable...

(Fol. 85 *d*) *Dixit Dominus ad Jesum filium Nave ministrum Moysi* [4] [JOSUE I, 1]. Deu dist a Jhesu li filz Nave, qui ert ministre Moyse : Moyses, mun sergant est devié. Ore tei esdrece e passe cest flum Jordan, tu e cist poeple, en la terre que jeo vus dirrai...

(Fol. 90) *Misit Deus exploratores in abscondito et dixit eis* [JOSUE, II, 1]... Aléz sercher la terre e le burch de Jericho. Il dunt alerent e entrerent de nuiz..

---

1. Ajoutons que le ms. mentionné comme étant à Berlin (collection Hamilton) est le ms. du Fitzwilliam Museum (Cambridge) que j'ai décrit ici même (XXV, 555). — Le ms. Barrois 11 est le n° 518 de la vente de 1901. Je ne sais où il est actuellement.

2. Les deux premiers vers manquent : L'initiale seule a été faite : Q[*ui bien comence bien define | C'est verités seûe et fine*].

3. Ms. *quo*.

4. Ce texte et le suivant ne sont pas cités exactement.

(Fol. 97) *Cum autem esset Jhesus in agro urbis Jericho* [JOSUE, V, 13]. Ceo nus cunte l'estorie de la lei...

(Fol. 101 *c*) *Tulit autem unus ex filiis Israel aliquid de anathemate* [JOSUE, VII, 1]. Ceo dit l'estorie que uns home de la maign[i]e Israel.....

5. Sermon sur la dédicace des églises. — Ce sermon, qui n'a pas de rapport avec le chap. CLXXXII (*De dedicatione ecclesie*) de Jacques de Varazze, offre cette particularité qu'il commence par un prologue en vers. Il est incomplet de la fin et je n'en connais pas d'autre copie. Voici ce qui en reste dans le ms. de Trinity.

Ki volt oïr e volt aprendre (f. 109 *b*)
E de curage ben entendre
Le sacrement de seint Eglise,
Cum l'escripture le devise,
Ceo est des mustiers dediement,
Issi le dist l'em vulgarement,
Ces dous moz, « sacrer e dedïer »
En cest lui servent d'un mestier.
Dunée est la poesté
Sul as eveskes, de par Dé,
Les eglises [de] dedïer,
A els apent icest mestier
E nient a altre; c'est l'asise
De li qui fundat seinte Eglise.
Par un prodom de grant valur
A qui Deus dona la sue amur
En (*corr* Est) cest traité fors excepté;
E sul par lui sui ordené,
K'il s'en delite el oïr
E preu i ait del retenir,
E tut li altre ensement
De ceo reteg[n]ent esperement
De bien oïr e de bien faire
E lur ben fait a bon chef traire.
Le rimer dès ore larrum,
Kar pleinement parler voldrum
Pur bien espundre la escripture
E bien mustrer la sanz cuverture.
Ore dunc entende qui voldra,
Del bien entendre pru averat.

Pur ce que del dediement des eglises avons entrepris a parler, premerement fait a oïr que sune (*c*) cest mot eglise.

Eglise sune tant cum *convocatio*, l'asemble de cels qui sunt el regne Deu, e en ceo est la difference entre Sinagoge et seinte Yglise, ke sinagoge dit tant cume *congregatio*, asemble. Assembler poet l'om ensemble rainables creatures e nun reidnables creatures. Issi furent en la sinagoge gent que reisun entendirent. Li patriarche e li prophete ki entendirent par les escriptures le advenement Jhesu Crist (et la salvatiun Jhesu Christ [1]) et la salvatiun del munt, et asez i out de tels qui ren de ceo ne sourent, mès quiderent entre salvé par le sacrefize de la lei. Ceste eglise espiritelei (*sic*) est sacrée del saint Espirit et dedié a Deu par la sue grace e par sun sanc, del quel dediement est figuré et mustrancée la materiale, e veüm cument. Li evesques, quant il deit dedier eglise materiale, primers beneist l'ewe que defors estat, dunt il deit l'eglise aruser, e si el giet en cel ewe cum en altre ewe beneite. Après avirunent le

1. Les mots que j'ai mis entre ( ) doivent être supprimés.

eglise treis feiz dehors e gettet adès l'ewe beneité sur les mesieres e sur e pople, e li clerc et li poeple le siwent. E cum il fait celes treis processiuns, si deivent ardeir par dedenz duczc (*d*) cirges u duze chandeiles, e a chescun turn ke li evesques feit, si vendrat al maistre us de l'eglise e hurterat al hus del eglise de sa croce e dirrat : *Attollite portas principes vestras, et introibit rex glorie* [Ps. XXIII, 9]. Et li diakenes qui dedenz ert enclos lui respundrat : *Quis est iste rex glorie?* E li evesques respundrat : *Dominus virtutum, ipse est rex glorie?* [Ps. XXIII, 10] A la tierce fie overat li diakene l'us, e li evesques entrerat, e li clerc e li lai après lui. E dirrat li evesque, quant il entrerat : *Pax huic domui*. E cum il ert entrez, si se mettrat en oreisons od les clers, e prierat pur la satisfactiun de la maisun ki est a dedier. Après leverat et amonestera les atres a orer, sans dire *Dominus vobiscum*. Quant ceo ert fet, si escrivera del pié de sa croce un *a b c* el sablun qui ert getté en seinte eglise ; si cumencera a la senestre angle devers Orient ; si escriverat desque al destre angle devers Occident ; e derechef de la destre angle devers Orient desque al angle senestre devers Occident. Après ceo irrat devant le halt altel e dirra : *Deus in adjutorium meum*, od *Gloria Patri*, sanz *alleluia*. E puis frat un ewe beneit e si metra enz fiel...

(*Le reste manque.*)

O. 2.45. — CHARMES, POÉSIES DIVERSES, PROVERBES, etc.

Manuscrit ayant le format d'un in-8° allongé (0,220 sur 0,035) écrit d'une belle écriture normande en Angleterre vers le milieu du XIIIe siècle [1]. Il appartint jadis, et fut peut-être même écrit, à l'abbaye de Cerne, en Dorset. C'est un recueil d'opuscules variés, en latin et en français, où l'histoire littéraire peut puiser d'utiles éléments. Malheureusement le manuscrit, tel que le possède la Bibliothèque de Trinity, n'est plus complet. Une cinquantaine de feuillets en ont été détachés il y a un peu plus de soixante ans, et ont été vendus au Musée britannique où ils forment l'article coté Egerton 843 [2]. Ce fragment renferme divers écrits relatifs aux sciences mathé-

1. Voir cependant ci-dessous, p. 109, note 1.

2. Le Musée acquit ces feuillets le 11 août 1840 du libraire Rodd, en même temps que quelques autres manuscrits ou fragments, de même provenance. Tous ces livres portent, à la première page, la signature d'un érudit bien connu par ses travaux sur la littérature anglaise, James Orchard Halliwell († 1889). Celui-ci fut accusé du vol ; les apparences étaient contre lui,

matiques et notamment le traité de la sphère de Johannes de Sacrobosco. Il ne s'y trouve aucun écrit français[1]. Tout au contraire, le morceau, plus considérable, qui est demeuré sur les rayons de la Bibliothèque de Trinity contient quelques brefs textes qui méritent d'être signalés.

1. Je transcris une page du commencement, où il est question de l'usage qu'on faisait de certains psaumes comme charmes ou talismans.

(P. 4[2]) Si aucun voderat Deu supplier, vers li deit od gemissement devant la croiz .vij. feiz ces saumes dire : *Usquequo, Domine* [XII]; *Ad te, Domine, levavi* [XXIV]. — En besoign si vus chaez, dites ceste saume ententivement; si serrez delivre : *In te, Domine, speravi* [LXX]. — Quant aucun ve[n]rat la ou il creindrat, die treis feiz ceste saume od bon queor, e voist seur al conduit Deu : *Judica me, Deus* [XLII]. — Quant vus leverez del lit, dites treis feiz : *Dominus in nomine tuo* [LIII] et .iij. *pater noster*; si passerez le jur senz encumbrer. — Si vus en adversité estes e vulez par Deu estre delivre, dites cinc feiz a genuilluns et od lermes : *Exaudi Deus*; *Miserere mei, Deus, quoniam* [LV]; si serrez delivre. — Si aucun deit pleider a plus haut de sei, die : *Miserere mei, Deus, miserere* [LVI], e agenuille set feiz, e prie Deu humblement. Ki bataille deit fere, die neof feiz, ou aucun pur lui : *Eripe me Domine* [CXXXIX]; *Exaudi Deus deprecationem* [LX]; *Exaudi, Deus, orationem* [LXIII]; pus si averat l'aide Deu. — Ki est en volenté de peccher, die : *Deus misereatur* [LXVI], et prie ententivement; si ert delivre.

Après sunges dites treis feiz devotement :

Loverd Jhesu Crist, ich *the* bidde for *the* vif wunde and *the* diet *that thu tholedest* in *thare* holie rode *that thu* turne mine swevenes to blisse and to gode. Amen, amen, so mote hit beo for *thare* swete holie rode. *Pater noster* iij...

---

car on savait qu'il avait fréquenté assidûment la bibliothèque de Trinity. Il se défendit en disant qu'il avait acheté chez un libraire de Londres les manuscrits revendus par lui à Rodd, et qu'il en avait ignoré la provenance. Ce point n'a jamais été bien éclairci, et Halliwell a toujours eu, depuis ce temps, une mauvaise réputation à Cambridge. Quoi qu'il en soit, le Musée britannique se considéra comme légitime possesseur des manuscrits volés et repoussa les réclamations de Trinity. Voir sur cette querelle l'article HALLIWELL du *Dictionary of national Biography*, t. XXIV.

1. Il y a, dans l'Egerton 843 (fol. 33 v° et suiv.), une table, des années 1273 à 1396 avec des colonnes pour l'indiction, l'épacte, le concurrent, etc., d'où l'on pourrait conclure que le ms. n'aurait été fait qu'en 1273. Toutefois l'écriture m'avait paru antérieure à cette date.

2. Le ms. est *paginé*, non *folioté*.

Il semble bien que la pièce anglaise qui précède soit en vers; toutefois je ne réussis pas à trouver les rimes du commencement. A la suite vient cette courte pièce française :

Sire Jhesu Crist, rei pussant, (p. 5)
A vostre seint cors me comand;
E vostre seint sanc me seit salu
Ki pur nus en la seinte croiz fu espandu.
Amen, amen, issi seit pur ta grant vertu.

2. Formule de confession, qui se retrouve ailleurs, par ex. dans le ms. Gg. 1. 1 de la Blibliothèque de l'Université de Cambridge (*Romania*, XV, 340). Premières lignes :

(P. 6) *Ici comence la manere de confesser*. Benedicite Dominus. In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Jeo me rend cupable a nostre Seigneur Jhesu Crist et a nostre dame sainte Marie et a tuz les seinz Deu e seintes de tuz les pecchez ke jeo ai fet pus ke jeo fu né deske ore. Jeo ai mult pecché en orguil, en fierté, en baudur de queor, en surquiderie...

3. *Saluts à Jésus Christ et à la Vierge*. — Ces pièces sont écrites à longues lignes comme prose. La première (pour la seconde il y a doute) est en couplets de six vers monorimes. Ce qu'il y a de particulier, c'est que les vers ont seize syllabes (du moins en principe), avec un repos après la huitième. Nous possédons de ce genre de vers quelques rares exemples dans des pièces composées en Angleterre[1]. La seconde pièce a un refrain de deux vers.

(P. 7) *Dites icest a Deu devotement* :

Ave Jhesu, reis omnipotent, ki home peccheur eustes si chier,
Pur ki suffristes vostre cors si trés vile[ne]ment treiter.
Vos seintes meins e vos duz piez en croiz estendre e cloufichier.
E vostre cors precius de une lance agûe percier,
E les cinc plaies de salu pur nus peccheurs feistes seigner.
6 Defendez nus, sire Jhesu Crist, de pecché e d'encombrier.

---

1. *Romania*, XV, 309, 321. — Il faut mettre à part le vers de 16 syllabes, avec une syllabe féminine non comptée dans la mesure, à l'hémistiche, forme qui se rencontre en France vers la fin du moyen âge. J'en ai cité un exemple, *Romania*, XV, 310. Un autre est fourni par la pièce des quinze signes de la fin du monde dont le début a été publié par M. Tobler dans le *Jahrbuch f. roman. u. engl. Literatur*, VII, 403.

Ave Jhesu, ki vos duz braz pur mei voliez estendre
En cele gloriose croiz e pur mei cheitif pendre,
E suffrir si dure mort ke ne sui fors pudre e cendre.
Sire, donez mei grace ke jeo le sace entendre,
E en vostre seint servisse issi mun tens despendre
Ke mun espirit pusse a ma fin en vos meins rendre.
Amen.

Dites a nostre Dame seinte Marie mut devotement : *Ave Maria gracia plena*; *Dominus tecum, etc.*

Duce dame seinte Marie, eez de nus pité,
Ke ja de pecché mortel ne seium encumbré,
Ne ja pur nule folie a dure mort livré.
Amen, amen, duce puccle, pur ta seinte virginité.
Duce dame sainte Marie, preez vostre enfant
K'il nus salve de tuz mals, si cum il est pussant.

Duce dame seinte Marie, priez Jhesu Crist
K'il nus tuz salve si com de vus char prist.
Amen, duce dame, mere Jhesu Crist,
Beneit seit le hure ke il en tei se mist.
Il eit merci de nus ke tele te fist.
Duce dame seinte Marie, preez vostre enfant
K'il nus doint sa aïe e nus seit garant
Encontre tuz nos enemis ke nus haient tant.
Duce Marie, preez vostre enfant
K'il nus salve de tuz mals, si cum il est pussant...

De la p. 10 à la p. 324 le manuscrit contient un assez curieux mélange de morceaux latins, en vers et en prose, dont on trouvera l'énumération détaillée dans le troisième tome du catalogue de M. James. Je me borne à citer en passant :

P. 11, deux vers sur l'étymologie de PHILIPPUS, à joindre aux textes cités par Darmesteter, *Romania*, I, 360 :

Phi, nota fetoris, *lippus* gravis omnibus horis ;
Sit *phi*, sit *lippus*, semper procul ergo *Philippus*.

P. 19, traité d'arithmétique, en forme de dialogue : « Quia te, venerande preceptor, sepius audivi... » — P. 20, traité d'algorisme : « Omnia que a primeva origine rerum processerunt... » Cf. *Romania*, XXVI, 232. — P. 23, l'algorisme versifié d'Alexandre de Villedieu : « Hec algorismus ars presens dicitur esse... » Cf. *Romania*, *l. c.* — P. 82, un calendrier, etc.

— Les pages 309-322 sont occupées par diverses pièces goliardiques, à commencer par l'*Apocalypsis Golie*, à propos de laquelle Th. Wright [1] cite notre manuscrit.

4. *La patenôtre de l'usurier.* — Pièce composée en France, qui a été publiée par Méon [2] d'après le ms. B. N. fr. 837, fol. 219. J'en ai signalé autrefois une autre copie dans le ms. Harléien 4333 [3].

Pur chastier la fole gent (p. 324 *b*)
Ke plus eiment or et argent
K'il ne funt Deu et sainte Glise,
Ai un poi m'entente mise
A rimer et a conter
Ceo ke jeo ai oï reconter
Mestre Robert de Cursun [4]
L'autre jur a sun sermun,
Cum feitement li userier
Vet a muster pur Deu prier.
Li userers est par matin levez,
Tuz ses us ad defermez
Pur veer si aukun venist
Ke deniers emprumpter vousist...

5. *La confession de l'usurier.*

Plest vus oïr une mervaille (p. 327)
A ki nule ne se aparaille [5] ?
Bien la devez tuz escuter.
E[n] vos quers metre et escuter.
Dire voil la confessiou
Al userer e le pardon
Ke il out quant il dust morir.
Diable le sout bien merir
Le servise ke fet aveit,
Car unkes en sa vie n'aveit

---

1. *Latin poems commonly attributed to W. Mapes* (Camden Society), p. 1.
2. *Fabliaux*, IV, 99.
3. *Romania*, I, 208-9. Voici les premiers vers de la leçon du ms. Harléien :

Pur chatoier les riges (*sic*) genz
Ki miex ainme[nt] l'or et l'argent
Ai ge .j. pou m'entente mise
A rimoier e a conter
Ice que j'oii reconter
A maistre Robert de Dijon,
A Paris, enz en plein sermon,
Cum faitement li userier
Vient au mostier por Dieu proier...

4. *Robert de Chorson*, dans le ms. 837 (Méon). — Robert de Courson, chancelier de l'Université de Paris, légat du pape, mourut en 1218 au siège de Damiette (*Hist. litt. de la Fr.*, XVII, 395-6). Nous n'avons pas ses sermons. Mais Hauréau a prouvé qu'il était l'auteur d'une *Summa de Sacramentis*, attribuée à tort à Simon de Tournai, dans laquelle il s'élève avec une extrême violence contre les usuriers parmi lesquels il englobe à peu près tous ceux qui vivent du négoce (Hauréau, *Notices et extraits de qq. mss. latins de la Bibl. nat.*, I, 167 et suiv.).

5. Formule fréquente ; voir *Romania*, VI, 23. Le fabliau « du prestre qui dist la passion » commence à peu près de même.

Un jur esté sanz usure.
Mès la mort, ki rien ne asure,
De sa verge le tucha.
.....
.....

Mès la joie de paradis (p. 330)
Nus otrie cil ki nus fist nestre,
E nus mette tuz en sa destre,
En la joie pardurable
Od le pere esperitable. Amen.

6. *La Riote du monde.* — On sait qu'il existe de cette amusante *trufe* diverses rédactions, l'une en vers, les autres en prose. Elles ont été toutes publiées, dans la *Zeitschrift f. rom. Philologie*, VIII (1884), 275-289, XXIV (1900), 112-129, par M. J. Ulrich. Le texte du ms. de Trinity a pris place dans cette collection, VIII, 279. Premiers mots :

Jeo chevachoie l'autrier de Amiens a Corbie. Si encontrai li reis e sa mesnée. « Beaus amis », dist le rei, « dunt viens tu? — Sire, jeo vient de ça — Ou vas tu? Jeo vois la.... »

7. Recettes variées, analogues aux « quentyses bones et esprovées » que j'ai publiées jadis d'après un manuscrit d'Édimbourg [1].

(*P.* 349). Pernez drasche de oylle ȝ arnement ȝ vitreole, e destemprez ensemble e metez en un crusil ou en une lampe, e en oignez la meche de ceo, e alumez, e tuz en le ostel resemblerunt mors.

Pernez la gresse de la verte lesarde avec le cowe e vif argent, destemprez ensemble e metez en une lampe ou en une chandeille, e alumez, e la chambre resemblera argent.

Pernez archal .j. wyr [2] e enoignez le de suffre vif destempré un poi od oille, e estendez le archal en lung la meysun, e fichez autant de chandoilles cum vus unkes voldrez en lung del archal, e alumez une chandele al un but del archal ke la flamble atuche le archal, e tuz les autres par fei alumerunt.

Destemprez coperose od fiel de sengler, issi k'il seit cum oignement. Sil gardez en boistes e oignez, e les peilz cherrunt. Meimes ceo vus fra arsenik e coperose destempré od vin egre.

8. Proverbes vulgaires traduits en hexamètres. On sait que les clercs du moyen âge ont pris plaisir à mettre en vers latins des proverbes vulgaires. Le ms. Digby 53 (Bodléienne) qui remonte au commencement du XIIIe siècle, contient un certain nombre de ces traductions, accompagnées du pro-

1. *Doc. mss. de l'anc. litt. de la France*, (1871), p. 107.
2. L'anglais *wire*, fil.

verbe original. J'ai décrit jadis ce manuscrit [1]. Je publierai prochainement une étude sur d'autres recueils du même genre. Ici, le proverbe original est ordinairement donné sous la forme anglaise ; ainsi :

(P. 351) *Wel wot hure cat whas berd he licket.*
Murilegus bene scit cujus barbam lambere suevit.

C'est le proverbe français bien connu : *Bien set li chas cui barbe il leche* [2]. Mais le vers latin est transcrit ici incorrectement. Il faut *cui* au lieu de *cujus* [3]. Une fois seulement la forme française est donnée :

(P. 352) *Ki ne done ceo k'il aime ne prent ceo k'il desire.*
Qui non dat quod amat non accipit omne quod optat [4].

Dans la suite, ce recueil de proverbes, qui s'arrête au bas de la p. 356, omet les proverbes originaux et donne seulement les vers latins.

Notre manuscrit contient un feuillet de garde dont il convient de dire quelques mots. Ce feuillet de garde, formé d'une bande de parchemin assez étroite, est une colonne détachée d'une bible française écrite à deux colonnes par pages. On y lit la fin du premier livre des Macchabées. L'écriture (fin du XIIIe siècle ou commencement du XIVe) est anglaise, mais la traduction est bien française d'origine, car c'est la version qu'on rencontre dans ce que Samuel Berger appelle, à tort ou à raison, la Bible du XIIIe siècle, d'où elle a passé dans la Bible historiale de Guyart Desmoulins [5]. Je donne les premières lignes de notre

1. *Documents manuscrits* p. 170.

2. Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, 2e éd., I, 156, II, 474, 487. Cf. *Romania*, III, 123 ; XXXI, 477.

3. Cf. le ms. Roy. 13. A. IV, fol. 85 (Musée britannique).

4. Ce vers latin est cité par Nicolas de Byard (Bibl. Mazarine, 1030, fol. 70 *a*). Quant au prov. français il se rencontre, avec trois traductions latines différentes, dans le ms. Digby 53 (voir mes *Documents manuscrits*, p. 174).

5. S. Berger mentionne cette version dans son chapitre sur Guyart Desmoulins (*La Bible française*, p. 170-1), mais il n'a pas remarqué qu'elle est antérieure à Guyart Desmoulins, puisqu'elle se trouve dans la « Bible du XIIIe siècle ».

fragment en rétablissant le début de la première phrase à l'aide du ms. fr. 398, fol. 208d, qui est de la fin du XIIIe siècle. Je mets en italiques les mots restitués.

(I, XVI, 15) *Li filz Abboby les reçut en une petite forteresce qui est* apellez Doth par tricherie, et lur fist un grant mengier, et repoust homes en la meson; (16) et quant Symeon et ses fiuz furent enyvrez, Tholomer et sa gent se leverent et pristrent lur armes et entrerent ou il mangoient et occistrent Symeon et ses .ij. fiuz et aucuns de ses serganz. (17) Ainsi deçut Tholomer le pueple Israel et lur rendi mal por bien. (18) Lor escrist Tholomer lettres et l[es] envoia au roi qu'il envoiast gent en aide; et il li bailleroit la region et lez citez et les treüs.....

O.5.32. — GÉOMANCIE, GÉOMÉTRIE, LUNAIRE DE SALOMON, etc.

Ce manuscrit, du commencement du XVe siècle, est un recueil d'opuscules variés, en latin et en français, concernant la divination, la géométrie, la médecine. J'en donne quelques extraits qui acquerront un certain intérêt si on trouve d'autres manuscrits renfermant les mêmes textes.

Au commencement il y a divers tableaux servant à la divination. Il s'y trouve des sphères ou roues, analogues à celles que j'ai signalées dans la *Romania*, XXVI, 238. On y voit figurer « le roy des Tourcs, le roy d'Espagne, le roy de Ynde », etc., avec des réponses aux questions posées.

1. *Le livre Hermès le philosophe.* — Traduction plus ou moins libre d'un traité astrologique mis sous le nom du fabuleux Hermès Trismégiste : *Liber Hermetis de 15 stellis et tot lapidibus et de 15 herbis et de 15 imaginibus.* C'est ainsi qu'il est intitulé dans le ms. B. N. lat. 7440, fol. 13 v°. Le même titre, ou à peu près, est fourni par le ms. Ashmole 1471, fol. 50, de la Bodléienne. Du reste cet opuscule est rare en manuscrit, et il ne paraît pas qu'il ait été imprimé. La version de notre manuscrit commence ainsi :

(*Fol. 11*) Cy comence le livre Hermès le philosofre parlaunt des .iij. esteilles greyndres fixes et 15 pieres preciouses, 15 herbes vertuouses et des 15 figures miraculouses. Adounques, entre moutz des autres choses que les aunciens sages moustreront en lour escritz, cestui Hermès, trés auncien

piere des phylosofres et com des benoits dieux, fist cest livre et le departi en quatre parties pur ceo que principalment quatre vertues des choses sount en ycele contenuz... [1]

2. *Traité de géométrie.* — Il faut entendre ici « géométrie » en son sens propre, l'art de mesurer la terre. C'est un traité d'arpentage. Le prologue fait honneur aux Égyptiens de l'invention de cet art. La même idée est exprimée dans les traités de géométrie de Boèce et de Gerbert, qui toutefois sont fort différents de notre traité français. Ce traité est-il traduit du latin? Je n'oserais l'affirmer, bien que cette hypothèse me paraisse *a priori* assez probable. On peut du moins admettre que, sans avoir traduit proprement un texte déterminé, l'écrivain a emprunté sa matière à des écrits latins.

(*Fol.* 17) Un sage autour de geometrie dist qu'ele fust prymes trové en Egipte, que aunciennement fust la terre ou diverses sciences furont useez et apryses. Qar des Caldeus et Egipciens vindront eles a Gregeys, et puis des Gregeys as Arabiens et Latins. Et solonc ceo que le dit autour counte, la maniere et la cause pur quey ele fust prymes trovée illeok fust ceste. Nous savons bien que la terre d'Egipte est graunt partie, en certeyn seysoun del an, coverte del flom de Nil, estre les plus haustz lieus et les citeez, et pur cele cause sont eles assys le plus haut que les pays enviroun, issi que, quant l'ewe fust retrete, les gentz du pays ne porroient conustre les boundes de lour champs, quar les boundes furont ostée par l'ewe, dount grant estryf sovent sourdy entre eux, qar la terre de Egipte est si bone et plenturouse que damage lour semble a perdre un pié de terre...

3. *Le lunaire de Salomon.* — C'est une rédaction en vers toute différente de celle que Méon a publiée et dont j'ai indiqué diverses copies dans une précédente notice (*Romania*, XXIX, 77). Le texte que nous avons ici, et dont je ne connais pas d'autre exemplaire, se rapproche assez d'un texte en prose dont j'ai cité quelques lignes dans mes *Notices sur quelques*

1. Voici le latin : « Inter multa alia bona que antiqui patres sapientissimi narraverunt philosophi, Hermes Abydymon, pater philosophorum antiquissimus, sapiens et quasi unus benedictus a Deo, philosophis librum hunc edidit divisitque eum in 4 partibus, eo quod principaliter sunt 4 rerum virtutes, videlicet stellarum, lapidum, herbarum atque ferarum que in eis continentur... » (B. N. lat. 7440, fol. 13 *c*; XIVe siècle).

fragment en rétablissant le début de la première phrase à l'aide du ms. fr. 398, fol. 208[d], qui est de la fin du XIII[e] siècle. Je mets en italiques les mots restitués.

(I, XVI, 15) *Li filz Abboby les reçut en une petite forteresce qui est* apellez Doth par tricherie, et lur fist un grant mengier, et repoust homes en la meson; (16) et quant Symeon et ses fiuz furent enyvrez, Tholomer et sa gent se leverent et pristrent lur armes et entrerent ou il mangoient et occistrent Symeon et ses .ij. fiuz et aucuns de ses serganz. (17) Ainsi deçut Tholomer le pueple Israel et lur rendi mal por bien. (18) Lor escrist Tholomer lettres et l[es] envoia au roi qu'il envoiast gent en aide; et il li baillerois la region et lez citez et les treüs.....

O.5.32. — Géomancie, Géométrie, Lunaire de Salomon, etc.

Ce manuscrit, du commencement du XVe siècle, est un recueil d'opuscules variés, en latin et en français, concernant la divination, la géométrie, la médecine. J'en donne quelques extraits qui acquerront un certain intérêt si on trouve d'autres manuscrits renfermant les mêmes textes.

Au commencement il y a divers tableaux servant à la divination. Il s'y trouve des sphères ou roues, analogues à celles que j'ai signalées dans la *Romania*, XXVI, 238. On y voit figurer « le roy des Tourcs, le roy d'Espagne, le roy de Ynde », etc., avec des réponses aux questions posées.

1. *Le livre Hermès le philosophe.* — Traduction plus ou moins libre d'un traité astrologique mis sous le nom du fabuleux Hermès Trismégiste : *Liber Hermetis de 15 stellis et tot lapidibus et de 15 herbis et de 15 imaginibus.* C'est ainsi qu'il est intitulé dans le ms. B. N. lat. 7440, fol. 13 v°. Le même titre, ou à peu près, est fourni par le ms. Ashmole 1471, fol. 50, de la Bodléienne. Du reste cet opuscule est rare en manuscrit, et il ne paraît pas qu'il ait été imprimé. La version de notre manuscrit commence ainsi :

(*Fol. 11*) Cy comence le livre Hermès le philosofre parlaunt des .iij. esteilles greyndres fixes et 15 pieres preciouses, 15 herbes vertuouses et des 15 figures miraculouses. Adounques, entre moutz des autres choses que les aunciens sages moustreront en lour escritz, cestui Hermès, trés auncien

Dame, si verroyment come ceo est verroy [1],
Eyez en garde le corps et l'alme de moy [2].

Et après dites *Pater Noster* et cink *Ave Maria*. Icest orisoun envoia Nostre Dame seinte Marie a seint Morice, l'evesque de Paris [3], et qi chescun jour le dirra cynk foitz en l'onuraunce des cynk joies que Nostre Dame avoit de son cher fitz, et *Pater noster* et v. *Ave Maria*, ja en cest siecle hountage n'avera ne mès aventure ne lui avendra ne en court de terrien seignour vencu ne serra; tonere ne foudre ne lui damagera, viseyn qy [4] ne lui noiera [5], ne femme enceynte de son enfant ne perira.

Suit une table des jours égyptiaques, et, d'une écriture du XVIe siècle, un recueil de recettes médicales, les unes en latin, les autres en français.

TABLE DES MSS. DÉCRITS

B. 14. 39..... 20
B. 14. 40..... 13
R. 3. 20..... 63
R. 3. 56..... 65
O. 1. 17..... 68
O. 1. 20..... 75
O. 2. 5..... 95
O. 2. 14..... 102
O. 2. 15..... 108
O. 5. 32..... 115

---

1. Bodl. *D. cume co est veirs e jo ben le crei*, Harl. *D. si cum ceo ert veirs et eo le crei*.

2. Harl. *l'alme et le cors de mei*.

3. L'évêque Maurice de Sully († 1196) n'a jamais été canonisé. Toutefois ce n'est pas ici seulement qu'il est appelé saint. Le ms. Digby 86 (voir la notice de M. Stengel, p. 6) renferme une pièce en prose, analogue, mais non identique à celle-ci, qui est précédée de cette indication : « Nostre Dame seinte Marie envea cest oreisun a seint Morice, eveske de Paris. »

4. Lacune.

5. Il faut entendre *nuire*.

TABLE DES AUTEURS ET DES OUVRAGES

Amicum induit, voir PLATEARIUS.
Ballades françaises (R. 3. 20).. 63
Bele Alis matyn se leva, chanson (B. 14. 39)..... 22
Bibbysworth, GAUTIER DE —
Charmes, psaumes employés comme — (O. 2. 45)..... 109
Chirurgie, la nouvelle — en vers (O.2.5)..... 99
Cinq joies Notre Dame, *les* — (O. 5. 32)..... 117
Confession, formule de — (O. 2. 45)..... 110
— traité de la — (O. 1. 20).. 95
Confession de l'Usurier, *la* —, poème (O. 2. 45)..... 112
Conjugaison française, traité en latin de la — (R. 3. 56)..... 66
Croix, légende du bois de la sainte — (O. 1. 17)..... 74
DANIEL CHURCHE, voir *Urbain le Courtois*.
Dialogues français composés en 1415 (B. 14. 40)..... 47
Edmond de Pontigni (saint) traduction du *Speculum Ecclesie* (O. 1. 17)..... 74
Ezechiel, voir Pronostics d' —
Femina, traité pour apprendre le français (B. 14. 40)..... 43
Formulaire de lettres(B. 14.40) 59
GAUTIER DE BIBBYSWORTH, *Aprise de franceis* (B. 14. 40). 44
Géomancie, traité de — (O. 2. 5)..... 96
Géométrie, traité de — (O.5.32) 116
GUILLAUME LE NORMAND, *Bestiaire* (O. 2. 14)..... 105
Hermès, *le livre* — (O. 5. 32).. 115
HIPPOCRATE, traité apocryphe adressé à l'empereur César (O. 1. 20)..... 84
HIPPOCRATE, traité attribué à — sur la manière de visiter les malades (O. 1. 20)..... 86
— , traité attribué à — sur les pronostics de la mort (O. 2. 5)..... 98
Lunaire de Salomon, *le* — (O. 5. 32)..... 116
Macchabées, traduction des — , fragment (O. 2. 45)..... 114
Maladies des femmes, traité en vers sur les — (O. 2. 5).... 101
— , voir TROTULA.
Mari (le) cocu, battu et content, — récit en prose (B. 14. 40) 59
Médecine, traité de — en prose (O. 1. 20)..... 83
— , voir Poème médical, Recettes médicales, TROTULA.
Miroir, *le*, voir ROBERT DE GRETHAM, orthographe, traité d'— (B. 14. 40)..... 59
Passion, poème sur la — (O. 2. 14)..... 102
Passion, poème sur la — B. 14. 39)..... 38
Patenotre de l'Usurier, *la* —, (O. 2. 45)..... 112
Péchés capitaux, sur les — (B. 14. 39)..... 40
Plainte d'amour, *la* —, poème (O. 1. 17)..... 73
PLATEARIUS, *Practica brevis*, commençant par *Amicum induit*, extraits traduits en français (O. 1. 20)..... 85
Poème médical (O. 1. 20).... 75

Prière à J. C. en vers français et anglais (B. 14. 39)..... 22
Pronostics d'Ézéchiel, fragment en vers (B. 14. 39)..... 27
Pronostics de la mort, voir HIPPOCRATE.
Pronostics tirés du mois de la naissance (O. 2. 5)..... 101
Proverbes vulgaires traduits en vers latins (O. 2. 45)..... 113
Proverbia Marie Magdalene (B. 14. 39)..... 40
Recettes médicales en vers, pour les femmes (O. 1. 20)..... 90
Recettes médicales en vers (O. 2. 5)..... 97, 99
— en prose (O. 1. 20)..... 77
Recettes variées (O. 2. 45)..... 113
Riote du monde, la — (O. 2. 45). 113
ROBERT DE GRETHAM, extraits du *Miroir* (B. 14. 39)..... 28
ROGER DE PARME, *la Chirurgie*, trad. en français (O. 1. 20). 78, 91
Roman des romans, le — (O. 2. 14)..... 104
Salomon et Marcoulf (R 3. 20).. 63
Saluts en vers à J. C. et à la Vierge (O. 2. 45)..... 110
Satire en latin sur la cour de Rome (R. 3. 56)..... 66
Sermon en vers (B. 14. 39). 37. 41
— sur la dédicace des églises (O. 2. 14)..... 107
— sur Josué (O. 2. 14)..... 106
SUFFOLK, le comte de —, ballades et rondeaux (R. 3. 20).. 63
TROTULA, traité sur les maladies des femmes, traduit en vers (O. 1. 20)..... 87
Urbain le Courtois, poème (B. 14. 40)..... 45
— (O. 1. 17)..... 68
Usurier, voir *Confession* et *Patenotre*.
Veni sancte Spiritus, traduit en vers français (B. 14. 39).... 26
Wace, vie de saint Nicolas (B. 14. 39)..... 32

P. MEYER.

P. 86 (art. 7). Il semble qu'Arnaut de Villeneuve se soit inspiré de ce traité apocryphe d'Hippocrate dans ses *Cautelæ medicorum* ; voir *Hist. litt. de la Fr.*, XXVIII, 69.

P. 55, l. 1, *perces* est sûrement une mauvaise lecture pour *peres* (l'anglais *stone*).

A propos du charme commençant par « Treis bons freres... » (p. 77), j'aurais dû renvoyer à un mémoire de R. Köhler où sont rapportées des rédactions en latin, en italien et en allemand de la même formule (R. Köhler. *Kleinere Schriften*... hgg. von J. Bolte. III, 552-8).

MÉLANGES

LES NOMS DES ROUMAINS DE L'ISTRIE

Dans le langage philologique nous avons l'habitude de nommer les Roumains de l'Istrie *Istro-Roumains*, par analogie avec les *Macédo-Roumains* et les *Daco-Roumains*. Ce procédé est simple et clair. Mais ces noms ne sont pas ceux qu'ils se donnent à eux-mêmes [1] ou qu'ils reçoivent de leurs voisins.

Les Roumains de l'Istrie s'appellent eux-mêmes seulement *Vlah*, *Vlasi* et sont nommés par les Slaves, quelquefois aussi par les Italiens, *Čiči* et *Čiribiri*. Les *Čiči* sont les Roumains de la montagne de Cars; les *Čiribiri*, leurs frères, habitent au pied du Montemaggiore (en croate *Učka*).

Ces noms si curieux et si intéressants datent d'une époque historique. *Romîn* — malgré quelques dénominations provinciales sans importance — est le nom universel du peuple. Les écrivains des siècles passés ont employé quelquefois aussi *Rumîn*, forme justifiée par les lois phoniques.

Quand on soulève un peu le voile qui couvre l'existence des Roumains de l'Istrie dans les plus anciens temps, on peut trouver quelques noms qui concordent avec leur existence historique.

A. Covach, qui a fait connaître les *Istro-Roumains* au commen-

---

1. Les Roumains du sud du Danube s'appellent *Armîni*, nom qui n'est que le mot *Romîni* avec la prothèse de *a*, très usitée dans ce dialecte. M. Weigand les nomme en allemand *Aromunen*, forme qui ne me semble pas logique : on appelle les Roumains en allemand : *Rumänen*; en partant de là, si nous procédons logiquement, *Armîni* sera en allemand : *Arumänen*, et non *Aromunen*. *Aromunen* ressemble beaucoup au *Rumunen* de Miklosich, nom mal fait, qui n'est que la transcription allemande de *Rumun-i*, nom slovène des Roumains.

cement du XIXe siècle, les appelle : *Rimgliani*[1]. Ce nom est pour moi une preuve éclatante de l'ancienneté de leur séjour dans l'Istrie. Dans le nom *Rimgliani* nous avons en effet, à mon avis, le nom *Romîn* traduit en slave. Rome était nommée en vieux slave *Rymъ* ; l'évolution historique de ce mot nous donne pour le domaine slave méridional *Rim*. Quand on unit ce dernier mot avec la finale *-janinъ*[2], qui en slave sert à caractériser les différences ethniques et sociales, en observant la loi phonétique d'après laquelle entre les labiales et les palatales s'intercale toujours une *l* euphonique ou épenthétique[3], on obtient pour le pluriel la forme très logique : *Riml'ane* ou *Rimljane*, qui, dans l'orthographe italienne, devient *Rimgliani*.

A côté de *Rimgliani* on a aussi *Rumeri*, forme qui se trouve chez Ireneo della Croce[4]. *Rumeri* serait la forme rhotacisée *Rumării* pour *Rumânîi* transcrite en italien. Était-elle très usitée ? C'est ce qu'il est difficile de savoir, parce que nous manquons de données historiques. Ce nom, en tout cas, est aujourd'hui entièrement perdu.

Les Slaves méridionaux, quand ils ne veulent pas plaisanter, nomment les Roumains : *Vlah*, pl. *Vlasi*. Ce nom fut, plus tard, adopté par les Istro-Roumains eux-mêmes, ce qui n'a rien d'étonnant. Les Roumains, par suite des circonstances géographiques, ont toujours été en communication plus fréquente avec les Slaves qu'avec leurs confrères italiens, et ont été ainsi comme forcés de s'approprier le nom de *Vlah*, *Vlasi*, qui ensuite s'est généralisé.

Les choses ne semblent pas aussi claires si l'on se place à un autre point de vue. C'est un fait psychologique connu que les hommes de langue différente qui se trouvent en contact sont les uns pour les autres un sujet de railleries, parfois très naïves et sans malice. C'est ce qui est arrivé ici. Les Slaves de l'Istrie, Croates et Slovènes, et les Roumains, ayant entre eux des

---

1. Cf. Burada, *O călătorie în satele românești din Istria*, Iași, 1896, p. 4.
2. Leskien, *Handbuch der altbulgarischen Sprache* ³, p. 64.
3. *Ibid.*, p. 46.
4. *Historia antica, e moderna, sacra e profana della città di Trieste*, Venetia 1698 ; lib. IV, cap. VII, p. 334.

relations quotidiennes et se comprenant peu, se sont donné les uns aux autres des noms plaisants, et dans cette lutte les Roumains, moins nombreux que les Slaves, ont eu le dessous : les *Istro-Roumains* ont gardé les surnoms *Čiči* et *Ćiribiri*.

Je vois dans ces mots un simple procédé populaire, qui n'est pas rare dans le langage : de *će*, *ćire* et *bire*[1] les Slaves ont tiré les deux noms *Čiči* et *Ćiribiri*, qui ont été étendus à tout le peuple roumain de l'Istrie.

Dans *Čiči* je vois une répétition du mot *će*, entendu *ći* par les Slaves. Ce fait peut servir indirectement à la fixation de lieu d'origine des Roumains d'Istrie. Nous remarquons en effet que l'*e* était fermé : les Roumains venaient donc d'une région où on prononçait *e* fermé.

Ćiribiri nous présente une combinaison de *ćire* + *bire* : *Ćirebire* a donné *Ćiribiri* par assimilation. Cette étymologie populaire me semble plus probable que l'analyse savante de M. Byhan sur *Čiči* et *Ćiribiri*[2].

Mais aujourd'hui, les *Čiči* ne sont pas seulement, comme je l'ai dit, les Roumains de la montagne de Cars : on appelle de même les Slaves qui habitent le « Tschitschenboden » des cartes de l'état-major autrichien ; les *Ćiribiri* sont seulement les Roumains du Montemaggiore. Nos rares données historiques suffisent à montrer que cette différence existait déjà dans les temps anciens. A considérer la forme en elle-même, nous pouvons supposer que *Čiči* est plus ancien que *Ćiribiri*. *Čiči* est attesté depuis le temps d'Ireneo della Croce sous la forme *Chichi*. Son contemporain, le baron J. W. Valvasor, mentionne aussi plusieurs fois les *Tschitii*[3]. Il a quelques indications d'après lesquelles les Roumains seraient venus de la Turquie. J'ai moi-même entendu cette tradition dans le village de Žeiănu dans le nord.

Sur le mot *Tschitii*, Valvasor nous donne l'explication suivante : « Es sey aber gleich der Nam *Tschitii* von den angekommenen Walachen allererst eingeführt, oder von Ihnen daselbst angenommen worden ; so scheinet mir ganz vernunftmässig,

1. *će* = quoi, *ćire* = qui, *bire* = bien.
2. *Jahresbericht d. Inst. f. rum. Sprache zu Leipzig*, VI, pp. 368, 370.
3. *Die Ehre des Erzogthums Crain*, 1689, Cf. lib. I, t. I, p. 7.

er rühre her von den alten *Scythis*, als derer Nam auch vormals überaus weit gereicht. »

De cette étymologie tout à fait fantaisiste, il passe (lib. II., t. I, p. 256) à une autre plus curieuse, dont je citerai une partie : « Das dritte Geschlecht der Einwohner nennet man die *Tschitschen* (untern gemeinen Hauffen aber *Zizche*). Diese hausen zwischen Neuhaus (Castelnuovo) und S. Serff (S. Servolo) kommen zwar in der Tracht den jetzt beschriebenen Karstnern gar nahe; bleiben aber in der Sprache weit von Ihnen und reden ihre besondere, als die rechte *Iapydes* oder Nachkommen der alten *Iapydum*, welche von den alten Land- und Geschichtsverfassern beschrieben worden. »

Čiče est la forme collective slave de *čič, čiči* (p. ex. *listje* = des feuilles, *kamenje* = des pierres, etc.) et n'a rien de commun avec les Iapydes. C'est un fait constaté qu'au XVIIe siècle il y a eu des Roumains entre Castelnuovo et S. Servolo; ils se sont perdus dans la masse des Slaves.

L'ancienne forme *Rimgliani*, « roumanisée » par Urechiă (cf. Burada, 102) en *Râmleni*, superposée à *Čiči*, nous a donné un nom nouveau, *Čičiliani*, qui, un peu plus tard, par dissimilation, s'est développé en *Čičiriani*. Ce sont d'ailleurs des formes rares. Je ne les ai jamais moi-même observées.

Après l'analyse précédente nous pouvons conclure que les Roumains de l'Istrie ont emprunté leur nom *Vlah* aux Slaves. D'autre part il est visible que les Slaves, d'après les mots roumains très usités *če, čire, bire* ont créé les noms *Čiči* et *Čiribiri*, lesquels sont aujourd'hui connus dans toute l'Istrie.

Joseph Popovici.

DISETTE = *DECEPTA*.

On sait que le verbe latin decipere est souvent synonyme de fallere : Pline l'Ancien dit par ex., l. XVIII, 56 : « Sunt qui properent atque ita pronuntient, festinatam sementem saepe decipere, serotinam semper. » On sait qu'il signifie aussi destituere, sens fréquent surtout dans les inscriptions tumulaires où la fin d'hexamètre decepta marito[1] équivaut à viduata

1. *Carmina latina epigraphica conlegit Fr. Buecheler*, I, 627. 4.

marito. Rien ne s'opposera par conséquent à ce qu'on regarde *disette* ou *disete*, anc. fr. dial. *disiete*, comme le développement de decepta. On s'attendrait, il est vrai, à **deisete* **doisete* qu'on ne rencontre pas, mais les voyelles atones sont souvent capricieuses [1]. Quant au sens, le substantif de forme participiale *disette* decepta est à *faute falte* fallita comme decipere est à fallere. Ces substantifs signifient « manque, privation » et peuvent encore à l'occasion se dire l'un pour l'autre. Mais, dira-t-on peut-être, *décevoir* s'accorde mal avec *disette*. La parenté de decepta avec decipere ayant cessé d'être sentie, le substantif participial se dérobait à l'influence du verbe. Il s'ensuit que decipere et aussi recipere, et recepta, où le *c* est irrégulier, ont été entravés dans leur développement par concipere percipere *appercipere.

J. Cornu.

TANT MIEUX, TANT PIS, TANT PLUS, TANT MOINS

Tant mieux, *tant pis* appartiennent à l'usage courant. Jadis on disait aussi *tant plus*, *tant moins* : « Tant plus y estudions, tant moins y entendons », écrit Rabelais. *Pant.* II, X. Les dictionnaires enregistrent *tant mieux* et *tant pis* sans analyser ces expressions. Ce *tant* est un ablatif qui répond au latin tanto dans tanto melius, t. peius, t. plus, t. minus. Cet ablatif appartient à tout le domaine roman : voir Diez, *Gramm.* III, 3e éd. p. 395. D'après Mistral, le prov. a *tant miéus* ou *tant meiou*, *tant pis* et *tant mai*; le port. a *tant melhór*, *t. peór*, *t. maiór*, *t. mais*, *t. menos*, l'esp. *tanto mejor*, *t. peor*, *t. mayor*, *t. más*, *t. menos*. Mais nulle part cet ablatif ne s'est mieux conservé qu'en italien où il est encore en plein usage. Il suffit de renvoyer à Vockeradt, *Lehrbuch der ital. Sprache* I, § 434, *Anm.* 4. L'italien, l'espagnol et le portugais se servent couramment aussi de l'abl. quanto.

J. Cornu.

---

1. [Toute séduisante qu'elle soit, je ne puis dire que cette étymologie me convainque : l'*i* au lieu d'*ei*, *oi* me semble insuffisamment expliqué par

POCHE « CUILLER A POT »

Outre les sens bien connus de ce mot, qui semble avoir pour base l'anglo-saxon pocca, Littré mentionne aussi celui de « cuiller avec laquelle on sert le potage, ainsi dite de sa forme || cuiller de fer avec un long manche, dont les fondeurs se servent pour puiser le métal en fusion || cuiller dont se sert le raffineur de sucre », et rattache expressément ce dernier aux premiers. L'Académie (1878) ne connaît pas *poche*, « cuiller », ou ne veut pas le connaître, car, à Paris, la grande cuiller à long manche avec laquelle on sert le potage, se dit *louche* et non *poche*. Le même mot est aussi dans le composé *poche-cuiller*, qui est le nom vulgaire de la spatule, dite en allemand « Löffelreiher ». Le mot *poche* au sens de cuiller semble être inconnu aux dialectes de la région française, car il manque aux dictionnaires des patois que j'ai pu consulter. Cependant on le trouve dans un texte de l'an 1453 cité par Du Cange, sous *pochia* : « Jehan Esperon, cuisinier, frappa le suppliant d'une cuiller, autrement dit poche de bois », et La Monnoye dans le Glossaire des *Noei Bourguignon* traduit *poche* par « cuiller à pot », ce qu'il n'aurait pas fait s'il avait cru le mot intelligible à ses lecteurs français. Dans la Suisse romande *poche* et le diminutif *pochon* [1] appartiennent à l'usage journalier. Ce sont des mots empruntés au patois qui francisent *potsə* et *potson* [2], et par lesquels on désigne les cuillers à pot.

Poche, en tant qu'il signifie cuiller, n'est pas le même mot que *poche* dans *poche de toile* et a pour base le latin popia « cuiller en bois » qu'on rencontre dans le *Testamentum porcelli : Et nec nominando coco legato dimitto* popiam *et pistillum, quæ mecum attuleram.*

J. Cornu.

---

un « caprice », et l'évolution sémantique ne me paraît pas claire. Je songe depuis longtemps à une autre explication de *disette*. — G. P.]

1. Voir le *Glossaire genevois*, Genève, Paris 1827, et L. Grangier, *Glossaire fribourgeois*, Fribourg, 1864-1868.

2. Voir Bridel, *Glossaire du patois de la Suisse romande*. — *Potsə* et dérivés sont particuliers, semble-t-il, au franco-provençal. Ils sont en usage dans l'arrondissement de Pontarlier, dans le Forez, en Savoie, et ne sont pas étrangers aux patois du Jura bernois, ainsi que me l'apprend le Dr Dupasquier, quoique ces derniers ne soient plus franco-provençaux, mais bourguignons. A Lyon on dit couramment *pochon* pour « louche ». Le provençal a *pouchoun* au sens de grande cuiller de bois (Mistral), mais n'a rien qui corresponde à *potsə*.

COMPTES RENDUS

Etymologisches, von A. Tobler. Berlin, 1902, gr. in-8°, 12 p. (Extrait des *Sitzungsberichte der kön. preuss. Akademie*, 1902, VII).

M. Tobler nous donne ici trois nouvelles études d'étymologie française, toutes trois fort intéressantes, pleines de science et d'ingéniosité.

Maquereau, « Kuppler ». L'auteur signale les difficultés qui s'opposent à ce qu'on reconnaisse simplement dans ce mot, avec Diez, le néerl. makelaar, « courtier », et suppose que d'un verbe *maquier*, « arranger », (< néerl. maken), dont il cite au moins un exemple [1], on a tiré *maquerel*, soit par l'intermédiaire d'un **maqueor* **maqueur* [2], soit directement d'après l'analogie de couples comme *sauter sauterel* etc. C'est très séduisant. — Passant ensuite à *maquereau*, nom vulgaire du scombre, M. T. montre qu'il ne peut venir ni de macula, ni d'un primitif supposé *maca; il est porté à y voir, avec Mahn, un emploi figuré du premier mot : les pêcheurs prétendent, paraît-il, que le scombre pousse les aloses femelles du côté des mâles, et à cause de cela ils lui auraient donné son nom actuel [3]. Il ne me paraît pas impossible

---

1. L'autre exemple, tiré des *Dits artésiens* (VIII, 77), est douteux (voy. *Rom.*, XXVII, 493).

2. Parmi les dérivés analogues de mots en *-eor*, *-eur*, M. T. cite *couperet* : je crois plutôt que *couperet* est originairement un adjectif et qu'il est pour *couperez*, c'est-à-dire qu'il appartient au groupe des adjectifs en *-erez* que l'auteur lui-même a le premier étudiés.

3. Il est singulier que le nom français de ce poisson ait pénétré en anglais, hollandais, allemand, danois, suédois et norvégien; c'est généralement l'inverse qui a lieu. L'emprunt est très ancien, au moins en anglais, comme le montre la forme *mackarel*. Dans les langues romanes, au contraire, le mot est à peine connu. Rolland cite seulement le galicien *macreu*, qui paraît emprunté. Le prov. *macareu*, d'après Mistral, ne signifie « scombre » qu'à Avignon (où le sens peut être emprunté au français) ; partout ailleurs *macareu* n'a que le sens d'« entremetteur ». L'expression *faire lou macareu*, « attacher à la poupe d'un bateau un poisson femelle qui en attire d'autres qu'on prend avec le trident », est curieuse, mais, bien que s'appliquant à la pêche, elle dérive évidemment du sens d'« entremetteur » et non de celui de « scombre ». — Ce qui est encore notable dans le mot provençal, c'est son *a*, qui empêche de le croire dérivé du français (cf. plus loin).

que le *maquereau* « entremetteur d'amour » doive, au contraire, son nom au poisson, soit à cause de la croyance dont celui-ci était l'objet, soit parce qu'on attribuait peut-être à la chair de ce poisson, qui fait son apparition au printemps, des vertus aphrodisiaques [1]. M. T. remarque lui-même que *macarellus* (cf. angl. *mackarel*, prov. *macareu*), *macherel* comme nom de poisson apparaît dès le XIIe siècle, tandis que *maquerel*, « entremetteur », n'est signalé que pour la seconde moitié du XIIIe. Si on regardait la conjecture ci-dessus comme fondée [2], il resterait à chercher l'étymologie du nom du poisson [3].

Frayer, *froër*, *frais*. Les remarques sur *frayer* (= a. fr. *freier froier* < fr-care) ne sont qu'introductives. Le principal intérêt de l'article est dans ce qui concerne l'a. fr. *froër*, « briser », et le fr. *frais*. Pour le premier, l'auteur pense qu'il représente fraudare, en supposant que le sens intransitif, « se briser », est le sens primitif, et en comparant le sens analogue qu'ont en anc. fr. *faillir*, *mentir*, *desmentir* et *fausser* (qui est de même transitif et intransitif). Cette étymologie est fort belle, et peut bien être vraie ; j'ai toutefois quelques doutes : le passage du sens intransitif au transitif (*mentir*, *faillir*, ne l'ont pas fait [4]) est plus difficile que l'inverse (comme dans *fausser*), et d'autre part *froër* beaucoup plus employé transitivement qu'intransitivement, a dans son sens quelque chose à la fois de précis et de violent [5] qui ne paraît pas très bien

---

1. Le maquereau était aussi appelé *poisson d'avril*, et ce nom a passé à l'entremetteur ; mais ce peut être un simple jeu de mots fondé sur les deux sens qu'avait le mot *maquereau*, d'autant mieux que cet emploi de *poisson d'avril* n'apparaît pas, que je sache, avant le XVe siècle. Aujourd'hui *poisson* tout seul est synonyme de *maquereau* au sens spécial de « souteneur » que ce mot a pris, et en argot *dos vert* ou même simplement *dos* a le même sens. On peut se demander aussi quel rapport il y a entre le *poisson d'avril*, nom du maquereau, et le *poisson d'avril* désignant une farce faite le 1er avril.

2. Ce qui peut paraître l'appuyer, c'est la restriction du sens de *maquereau*, appliqué à un homme, en français : s'il dérive de *maquier*, « arranger (une affaire) », pourquoi se présente-t-il uniquement, dès son apparition, avec le sens déshonnête qu'on sait ? — Le nom d'*aigrefin* donné 1° à un officier d'infanterie, 2° à un aventurier peu scrupuleux, provient-il du nom du poisson ? Il faudrait trouver une analogie. Rabelais emploie le mot *aigrefin* pour désigner une certaine monnaie turque : d'où vient ce mot, qui pourrait être le point de départ des sens figurés d'*aigrefin* ?

3. M. T. ne parle pas du mot *maquereau*, « tache aux jambes causée par le voisinage du feu » (de même prov. *macareu*) : je ne sais comment ce sens (tombé en désuétude) se rattache aux deux autres.

4. M. T. cite toutefois pour *faillir* un exemple de *Troie* (8807) : *Trenchanz fu et forz li espiels, L'auberc deront et trenche et falt* et M. L. Constans a bien voulu m'informer que cette leçon est bien celle qui devra figurer dans le texte critique. *Desmentir* est pris transitivement au sens de « céder » sous l'influence de son emploi transitif au sens propre.

5. *Froër* signifie « briser violemment, mettre en miettes », tandis que *faillir*, *mentir*, *desmentir*, *fausser* ne s'appliquent qu'aux mailles de haubert, de la broigne (cf. l'opposition avec *fraindre* dans *Mains escus frais, mainte broigne*

s'accorder avec l'origine proposée [1]. — Je ne puis au contraire que me rallier à l'explication de *frais*, originairement *frait*, non point par l'all. frīd, mais par le lat. fractum, qu'avait déjà proposé Littré [2] : payer le *frait*, c'est proprement payer le bris, le dégât ; le mot étant surtout employé au pluriel, *les fraiz*, plus tard *les frais*, on a cru, par une erreur dont il y a plus d'un exemple, que le singulier était *frai* (M. T. relève certe forme déjà dans un texte antérieur au XIIIe s.), et on en a tiré les verbes *frayer* et *défrayer*. Ce qui prouve qu'il ne s'agit pas ici de frīd, c'est d'abord que la forme la plus ancienne et la plus régulière du sing. est *frait* (d'où l'anc. fr. *fraitier*) et ensuite que « jamais et à aucune époque en anc. fr. le mot ne se présente avec *ei* ou *oi*, qui aurait dû, tout au moins à l'origine, sortir d'un *i* bref, mais a toujours *ai* ou l'*e* qui en est venu ». L'auteur termine par cette intéressante suggestion, qu'il faut espérer qu'il développera : « Si le néerl. *vracht* (all. *Fracht*) n'est pas aussi égal à fractum et si par conséquent le fr. *fret* n'est pas simplement le sing. de *frais*, c'est ce que je ne veux pas examiner ici ; je dirai seulement que je ne vois pas ce qui s'opposerait à cette hypothèse. »

Narguer. L'étymologie proposée pour ce mot, ou plutôt pour *nargue*, d'où serait sorti le verbe, est très inattendue : *nargue* serait composé de la négation *ne* et de *argue*, subjonctif du verbe *ardre* ou *ardoir*, « brûler », employé impersonnellement. On aurait dit *n'argue* comme *ne chaille* : « que cela (ce qui a été dit, fait, pour effrayer, humilier, blesser) ne brûle pas », ce qui équivaut à dire : « que cela soit comme n'étant pas, qu'on s'en moque. » « Puis *nargue*, peut-être après avoir été quelque temps senti comme interjection (ce qui explique l'*s* de *nargues* dans Rabelais, IV, 53), a pris la forme d'un substantif, si bien qu'on a dit *faire nargue à*, *dire nargue de*, locutions qui ne signifient pas la même chose que *faire fi de*, mais qui grammaticalement ont la même valeur, et ce substantif est devenu le point de départ pour le verbe *narguer*, qui est à *nargue* ce que *pester* est à l'exclamation *peste*, et qui a pris la construction de *railler* et (anciennement) de *moquer*, c'est-à-dire la construction transitive. Que je ne sois pas en état de citer en ancien français *n'argue* « n'importe », cela me peine, mais ne me trouble pas. L'ancienne littérature française, que d'ailleurs, naturellement, nous sommes bien loin de connaître dans toute son étendue, ne contient certainement pas toute la langue de l'ancienne France. La tournure dont j'ai essayé de rendre vraisemblable l'existence à un moment donné peut très bien n'avoir été usitée que dans des limites

---

faussee) et veulent dire proprement non qu'elles sont brisées, mais qu'elles sont mises hors de service, qu'elles se distendent ou se disloquent et laissent passer l'épée ou la lance.

1. En note, M. T. se montre disposé à abandonner son étymologie de *estuet*, est opus, pour stupet, étant à peu près convaincu par l'explication sémantique de M. Walberg (cf. *Rom.* XXXI, 175).

2. Aussi pourrait-on penser à fractus, « bris », plutôt qu'au part. fractum.

restreintes et ainsi n'avoir pas pénétré dans la littérature jusqu'au jour, peut-être au XVIe siècle, où un écrivain de talent l'y aura introduite. D'ailleurs, si aujourd'hui je ne la connais pas, qui me dit que demain elle ne sera pas signalée par un autre? » On pourrait à la rigueur admettre ce raisonnement si c'était seulement la locution *n'argue* (ou *n'arge*, *n'arde*, ou encore *n'art*) qui fît défaut dans ce que nous connaissons de la vieille langue française (qui sans être complet, est cependant considérable); mais ce qui est bien plus grave, c'est qu'on n'y rencontre pas non plus un seul exemple d'*ardre* employé au sens de *chaloir* : on ne trouve jamais *il art*, *il m'art*, *cui art?* comme *il chaut*, *il me chaut*, *cui chaut?* non plus que *n'art* ou *n'arge* comme *ne chaut* ou *ne chaille*. Dès lors la construction si ingénieuse de M. T. n'est-elle pas tout à fait en l'air? [1] — Ajoutons qu'elle n'est pas moins hasardeuse du côté de la forme que du côté du sens. Les verbes en *-dre*, dit M. T., ont des formes en *g*, où nous sommes portés à attribuer au *g* la valeur de ž, mais où il peut très bien avoir la valeur de *g*, comme l'indique la graphie par *g* devant *a*, *o* (*argant*, *argoit*) et surtout la graphie *espargue*, attestée une fois pour le subj. d'*espardre*. Mais l'emploi du *g* devant *a*, *o* dans les textes picards ne prouve nullement (et M. T. le reconnaît lui-même) la valeur d'explosive de la consonne, et quant à *espargue*, il répond au latin spargat et n'est pas comparable à un *argue* < ardeat. Bien qu'on cite quelques exemples de *lange* = *langue*, l'emploi de *g* pour *gu* devant *e*, *i* est beaucoup plus rare que celui de *g* pour *ǧ* devant *a*, *o*, et si on avait prononcé *argue*, il serait très surprenant qu'on ne le trouvât jamais ainsi écrit. Je ne crois pas, pour ma part, que *ǧ* < dj appuyé ait pu devenir *g*, et ni l'it. *vengo*, ni le prov. *arga*, *perga* ne me semblent le prouver ni pour ces langues elles-mêmes (où il s'agit à mon avis de faits d'analogie et non de phonétique) ni surtout pour le français [2]. — L'étymologie d'un mot qui n'apparaît qu'au XVIe siècle est toujours très hasardeuse; je suis toutefois porté à croire que *nargue* ou *narguer* se rattache, comme on l'a supposé depuis longtemps, soit à nares [3], soit plutôt à nasus par un dérivé nasicare, qui a donné en anc. fr. *naquier* (voy. Godefroy, s. v. *naquer*, et *Rom.*, XXII, 68; norm. *naquer*), d'où *renasquier*, fr. mod. *renâcler* [4].

---

1. Cet emploi d'ardere ne se présente non plus dans aucune autre langue romane; il n'a jamais que le sens de « brûler » et l'emploi personnel, tandis que calere en italien, provençal et français n'a que l'emploi impersonnel et le sens figuré.

2. M. T. suppose aussi que de *morgant* = mordant « un chemin pourrait conduire, par le verbe (attesté) *morguer*, tiré par erreur de ce participe, au fr. mod. *morgue* ». Je ne connais *morguer* (XVIe s.) qu'au sens moderne et ne vois pas comment le rattacher pour le sens à *mordre*.

3. M. Tobler montre que Littré a commis sur le sens d'un *nasicus* cité par Carpentier une méprise qui a été reproduite par d'autres, et sur laquelle il a construit son étymologie.

4. Le *Dict. gén.*, qui de *renâcler* renvoie à la forme antérieure *renâquer*, *renasquer*, dit cependant : « Origine inconnue ». Elle ne me paraît guère douteuse.

La forme *narguer*, avec changement bien connu d'*s* en *r* devant sonore et son sens particulier, appartiendrait à un dialecte, d'où le mot aurait passé dans la langue générale [1].

G. P.

P. ANDRAUD. **La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval. Étude sur la littérature et la société méridionales à la veille de la guerre des Albigeois** (thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris). Paris, Bouillon, 1900, in-8° de VII-270 p. [2].

Écrire tout un livre sur un troubadour dont l'œuvre est uniquement composée de chansons amoureuses dans lesquelles deux vers, sans plus, renferment une vague allusion à l'histoire politique, cela paraît une gageure bien imprudente. Cette gageure, M. A. l'a tenue, et il l'a gagnée. De ces 270 pages pas une n'est de trop : s'il s'y trouve quelques longueurs, il n'y a pas de hors-d'œuvre proprement dits, et pas un instant notre attention n'est lassée; la majeure partie du livre, au contraire, se lit avec un vif plaisir et un intérêt soutenu. Cela tient d'abord à l'heureuse et logique disposition des matières, et aussi à un réel talent d'exposition : certaines analyses psychologiques ou littéraires, notamment, ont inspiré à M. Andraud des pages à la fois précises et délicates qui n'étaient nullement faciles à écrire. Les traductions sont aussi en général fort réussies, M. A. ayant très heureusement « interprété » les expressions techniques, à la fois si nettes dans le fond et si vagues dans la forme, de la langue des troubadours. J'avoue pourtant que je préférerais parfois un peu moins d'élégance et un peu plus de littéralité.

J'ai loué le plan de M. Andraud. Il est d'une grande simplicité : après une introduction (p. 1-10) assez peu originale, mais bien informée et agréablement écrite, sur « le Languedoc et le nord-est de l'Espagne à la fin du XIIe siècle », ou plus exactement sur le milieu où vécut Raimon de Miraval et les cours qu'il fréquenta, M. A. étudie successivement la vie du poète (p. 13-163), et son œuvre (p. 167-211); divers appendices nous donnent le texte de l'ancienne biographie et des *razos*, ainsi que des extraits des biographies modernes, l'analyse ou le texte de documents d'archives concernant la famille de Miraval, et une analyse métrique des chansons du troubadour. Toutes ces parties étaient nécessaires, et elles sont à leur place ; mais j'avoue que j'en aurais autrement compris l'importance respective et autrement réglé les

1. Le fait qu'on a *-guer* et non *-gier*, *-gue* et non *-ge*, ferait penser à une provenance méridionale; mais le prov. *nargo*, *narga* est-il ancien?

2. Le volume n'a paru qu'en juin dernier, la soutenance ayant été retardée jusqu'à cette date.

dimensions. M. A. me paraît surtout avoir trop insisté sur la biographie et trop peu sur l'étude littéraire : dans la première partie il se trouvait, par la force des choses, plongé dans le domaine des ombres ; la seconde, au contraire, lui offrait un terrain solide, où l'on s'étonne qu'il n'ait pas pris plaisir à s'installer plus délibérément.

Tout d'abord la date de la vie du poète a posé à M. A. un angoissant problème : toutes les œuvres de Miraval qui sont susceptibles de datation se placent entre 1190 environ et 1213 ; d'autre part M. A. croit avoir retrouvé son nom mentionné dans des documents d'archives qui conduiraient à placer sa naissance vers 1135. Or, toutes ses chansons ne sont pas des chansons d'amour ordinaire, œuvres banales où le cœur n'a aucune part et qui pouvaient même être composées pour un tiers : quelques-unes nous montrent un Miraval vraiment amoureux, torturé de désirs et de jalousie. L'une des femmes qu'il a chantées, celle qu'il appelle *Mais d'amic*[1], n'est nullement la maîtresse banale figée dans une olympienne impassibilité : c'est une fieffée coquette, dont les manèges apparaissent clairement à travers quelques strophes d'un aspect singulièrement passionné ; bien qu'il la serve depuis trois ans[2] (*S'adreg fos*), il n'a rien obtenu « que l'espoir », et il l'implore en vain, comme Alceste, de se déclarer nettement :

Ops es que vas me s'esclaire
O del tot me desman.
(*Enquer non a*, dans Mahn, *Ged.*, n° 1118.)

Elle le bannit de sa présence (*Selh que de chantar*) et fait à ses rivaux le meilleur accueil ; les torts de cette capricieuse amante lui sont clairs comme le jour : mais dès qu'elle ouvre la bouche, les rôles sont retournés et c'est lui qui implore son pardon :

Quels sieus tortz sembla vertatz
Cols sieus bels digz...
(*Pueis ongan*, dans Mahn, *Ged.*, n° 1109, coupl. 3.)

Les plus légères avances le rengagent et lui arrachent des cris de joie : il avoue qu'il a eu tort d'être si pressant et promet de ne plus essayer de tout comprendre dans la conduite de sa dame (*Ben sai*). En vain d'obligeants amis essaient-ils de l'éclairer sur son malheur :

Aissim venon tug d'eslais
Dire ma greu malsabensa[3]
(*Ara m'agra ops*, coupl. 3.)

---

1. Voyez p. 112, n. 2, la liste des pièces où est nommée *Mais d'amic*.
2. Ailleurs depuis deux ans cinq mois (*Enquer non a gaire*).
3. C'est-à-dire : « ils me disent ce qu'il m'est pénible d'entendre ; ils me font sur ma dame de mauvais rapports. » M. A. comprend donc à rebours quand il parle « des bruits que les médisants font courir sur son compte » (à lui Miraval). Des sentiments analogues sont exprimés dans *Selh que de chantar*.

Il refuse de les écouter, les accuse de perfidie, et se jette dans la mêlée pour défendre sa dame, ridicule paladin d'une cause à laquelle personne ne croit (*D'amors es totz*; — *Tot quant faz de be*). Il y a d'ailleurs çà et là des allusions à des événements réels : le poète maudit une traîtresse qui a mis le trouble entre lui et celle qu'il aime (*D'amor es totz*) ; il parle à deux reprises, en termes du reste fort obscurs (*Selh que de chantar*, *S'ieu en chantan*), d'un anneau qui paraît avoir joué un grand rôle dans l'histoire de ses amours. Se figure-t-on toutes ces pièces écrites par un homme de 55 à 75 ans? Que l'on puisse, à cet âge, ressentir tous ces sentiments, soit ; mais qui se résignerait à les exprimer tout haut, dans des pièces destinées à la plus large publicité?

Il y avait un moyen bien simple d'écarter cette grosse difficulté, et j'avoue que j'y aurais recouru sans hésitation : c'était de ne pas identifier le troubadour avec le Raimon de Miraval nommé comme témoin dans un acte de 1157 (Appendice I, nº 7)[1]. Je ne veux pas m'engager dans une recherche généalogique qui paraît sans issue; je remarque seulement que l'on trouve, dans l'acte de 1157 et un autre un peu postérieur (nº 10), trois frères nommés Raimon, Raimon-Ugo, Bernart, plus une sœur, Vidiana; et dans un autre de 1213 (nº 18), deux frères, Raimon, Guilhem, plus Raimon-Ugo leur neveu, et Alfansa leur sœur. N'y a-t-il pas là vraisemblablement les représentants de deux générations, et le Raimon de 1213 ne peut-il pas être le fils de celui qui avait l'âge d'homme en 1157? L'habitude, si fréquente alors, de se transmettre les prénoms de père en fils autorise parfaitement cette hypothèse.

Les allusions à des personnages contemporains sont fréquentes chez Miraval ; ceux-ci sont malheureusement désignés le plus souvent par des pseudonymes ; c'est une tâche pénible et décevante que d'essayer d'en pénétrer le secret, et M. A. a perdu là bien des pages. Qu'Audiart soit Raimon VI, le biographe le dit, et nous voulons bien croire qu'il le savait ; mais que Pastoret soit, comme le pense M. A., Raimon-Roger de Béziers, rien de moins certain : celui-ci, en effet, avait quinze ans « à la date qui marque à peu près le centre des aventures » auxquelles M. A. veut le mêler. Au reste je proteste moins contre cette identification en particulier que contre une regrettable obstination à agiter longuement des problèmes insolubles.

Les chapitres relatifs aux « aventures galantes » de Raimon de Miraval sont évidemment parmi les plus soignés du livre ; ils sont aussi parmi les plus intéressants. J'avoue néanmoins qu'eux aussi je les aurais bâtis un peu différemment. M. A. se résigne en général — quoiqu'il lui en coûte visiblement — à s'abstenir de toute hypothèse sur les personnalités dissimulées sous tel ou tel *senhal* ; mais il veut à toute force retrouver l'ordre chronologique

1. Rien dans cet acte ne nous amène nécessairement à l'identification admise par M. A. : Miraval, selon sa biographie, avait trois frères, et ici deux seulement sont nommés.

des pièces. Voilà encore une tentative chimérique[1] : la nature des sentiments exprimés n'est évidemment pas ici un point d'appui suffisant, et la rupture la plus caractérisée a pu être suivie d'une réconciliation et d'un renouveau de passion. Retrouver, d'après le ton des envois, quelles femmes Miraval a simplement prétendu louer, lesquelles il a aimées, et, d'après les pièces mêmes, de quelle sorte d'amour, voilà évidemment tout ce que permettait l'étude directe des chansons.

Les auteurs de *razos* prétendent en savoir bien davantage, et M. A. ne pouvait pas ne pas discuter leur témoignage : il l'a fait en général avec une critique avisée, mais trop timide, trop peu décisive en ses conclusions. Ce qui ôte encore à la netteté de celles ci, c'est que cette discussion est mêlée aux chapitres dont je viens de parler. Il valait la peine, ce me semble, d'étudier en elles-mêmes ces *razos*, de les étendre, si je puis dire, sur la table de dissection, et de montrer comment elles avaient été fabriquées : on fût arrivé, je crois, à cette conclusion que tous les éléments en ont été puisés dans les chansons, ou mal comprises, ou interprétées avec une incroyable fantaisie.

Nous pouvons écarter d'abord les trois dernières. La troisième n'est, comme le remarque M. Chabaneau, qu'une variante du début de la quatrième, et la cinquième prête à Miraval un rôle politique dont l'importance n'a pu être prise au sérieux par personne (ce serait lui qui, dans l'espoir de recouvrer son château, aurait décidé Pierre d'Aragon à joindre ses troupes à celles de Raimon VI). Quant à la quatrième, où il est raconté comment Miraval répudia sa femme pour obtenir la main d'Ermengarde de Castres, qu'Olivier de Saissac aurait ensuite épousée à sa barbe, M. A. en a fait bonne justice et montré que c'était un pur roman[2]. M. A. ayant lui-même mis hors de doute l'inanité des renseignements contenus dans trois *razos* sur cinq, il est étrange qu'il ait cru pouvoir emprunter quelque chose aux deux autres. Examinons-les brièvement à notre tour.

La première raconte comment la Loba de Puenautier, après avoir fait à Miraval des avances intéressées, lui préféra le comte de Foix, comment le troubadour, avec l'arrière-pensée de la tromper, prit ardemment sa défense, et comment, après en avoir été récompensé, il l'abandonna pour la marquise de Minerve. M. A. remarque bien (p. 104) que « la concordance entre la *razo* et le texte » des chansons n'est pas absolument complète ; néanmoins il ne signale nulle part le caractère romanesque de la première, et il lui emprunte même un

---

1. Sauf pour deux ou trois pièces qui portent en elles-mêmes des indications chronologiques et pour celles où sont nommés des personnages historiques comme Audiart ou le roi d'Aragon ; mais on voit combien étendues sont les limites où ces indications permettent de se mouvoir.

2. Sa démonstration est excellente, mais un peu longue ; il lui suffisait de rappeler que, dans un des sirventés sur lesquels s'est appuyé l'auteur de la *razo*, Mataplana engage Miraval à reprendre sa femme (vers 33, 37-8) : il n'y avait donc eu ni divorce ni répudiation.

renseignement précis, à savoir que la Loba serait la femme chantée par le poète sous le nom de *Mais d'amic*[1]. C'est témoigner trop de confiance à la *razo*. Remarquons d'abord qu'il n'y a pas dans ce récit la mention d'un seul personnage qui ne soit emprunté aux chansons de Miraval ou à la biographie de Peire Vidal; la liste des prétendus adorateurs de la Loba provient en grande partie du sirventés *A Dieu me coman, Bayona*[2]. Ce récit est du reste, dans son ensemble, fort invraisemblable : Miraval, qui est censé ne louer la Loba que dans l'intention de la bafouer ensuite, commence par entretenir avec elle de longues relations (*ac de lieis tot so qui a lui plac longa sazo*), et il ne l'abandonne que quand une occasion favorable se présente à lui. Mais cette invraisemblance n'est rien à côté du contresens sur lequel repose tout le récit : il est en effet en contradiction absolue avec la pièce qu'il prétend expliquer. Il fallait vraiment que son auteur, qui avait du reste un joli talent narratif[3], eût une bien médiocre idée du sens critique de ses auditeurs. Il affirme que Miraval abandonna la Loba pour la marquise de Minerve[4]. Or, que dit la chanson à laquelle ce récit sert d'introduction (*S'ieu en cantar soven*)? Exactement le contraire. Miraval y dit très nettement que s'il n'a rien obtenu de celle qu'il aime (*Mais d'amic*), il a fini par s'y résigner, et qu'il est résolu, puisqu'elle se laisse courtiser par d'autres adorateurs, à lui rendre la pareille et à courir lui-même d'autres aventures, sans que, du reste, il renonce pour cela à son service : fi des reproches, des injures malséantes, et vive pour chacun une honnête liberté! Voilà la pensée qui donne à la pièce tout son sel et tout son

---

1. Cette identification n'est pas donnée en propres termes, mais elle résulte de ce fait que les chansons alléguées sont celles adressées à *Mais d'amic*.

2. A ce sirventés est empruntée la mention de Bertrand et d'Olivier de Saissac, d'Aimeric (de Montréal est une addition de la *razo*), de Peire Rogier (qualifié ici « de Mirepoix » et substitué à son homonyme « de Carcassonne »); la *razo* ajoute le comte de Foix et Peire Vidal d'après la biographie de ce dernier. Le nom de *Gent Esquiu*, attribué dans deux manuscrits à la marquise de Minerve, doit aussi provenir du sirventés (v. 34). La première partie tout entière du récit est empruntée à la même biographie : l'auteur de la *razo* — qui paraît être aussi celui de ladite biographie — aura trouvé tout naturel de faire jouer à la Loba, vis-à-vis de Miraval, le rôle qu'il lui avait vu (ou fait) jouer ailleurs vis-à-vis de Peire Vidal. — Voici encore un exemple assez curieux des emprunts du nouvelliste aux chansons. Miraval avait dit (*Ben aial cortes messalgiers*, str. 5) : *Hueimais remanhal falhimens — Ab selha que falh e'n s'auci* (M. A. imprime, p. 126 note, *ab selha que falhens'auci*) : c'est de là évidemment que provient la phrase énigmatique qui a embarrassé tant de commentateurs : *Que lai tenian per morta tota donna que fezes son drut d'aut baro*, ce qui, rapproché du contexte, est fort clair : *falhir* désigne la faute de la femme qui préfère à un amant pauvre un « haut baron »; et *aucir se* signifie se perdre, se « tuer » de réputation.

3. Voyez la très juste appréciation de M. A. (p. 102).

4. Par une singulière inadvertance, cette marquise est dite, dans une copie de la *razo* (celle du ms P) femme du « comte » de Minerve.

sens. L'auteur de la *razo* a donc pris pour une signification de rupture ce qui n'était que l'énoncé d'un pacte, d'un marché, selon le mot du poète lui-même (*e fo plus adreg lo mercatz — que de luï sim partis iratz*). Et celui-ci répète dans l'envoi que, « où qu'il aille » (c'est-à-dire en quelque endroit qu'il porte ses hommages), *Mais d'amic* reste le « dernier terme de ses chants » et maîtresse de Miraval[1]. Quant à la marquise de Minerve, ce n'est pas une maîtresse nouvelle, mais simplement une protectrice, dont il entend faire l'éloge. D'abord il serait inouï qu'un troubadour nommât en toutes lettres l'objet de sa passion[2]; puis les expressions ici employées sont de pure courtoisie, destinées à solliciter faveur et protection; le poète ajoute même que cette protection ne s'est pas encore manifestée (*e pois de lieis no m'escai gratz*)[3]. Il fallait donc traiter cette *razo* comme elle le mérite, c'est-à-dire comme un simple roman, et ne pas lui emprunter même l'identification de la Loba avec *Mais d'amic* (p. 168) : en dehors de la *razo*, rien absolument n'appuie cette identification, et c'est en vain que l'on chercherait chez M. A. l'ombre même d'un argument[4].

La seconde *razo* se présente exactement dans les mêmes conditions que la première. M. A. ne s'en est pas non plus assez défié, et, quoiqu'il en ait montré lui-même l'invraisemblance (p. 116), il en accepte les indications presque sans réserve. Selon ce récit, Azalais de Boissezon, femme d'un sei-

---

1. On objectera peut-être que *Mais d'amic* est ici, non la femme à laquelle il est fait allusion dans toute la pièce, mais une des consolatrices cherchées par le poète. Non, car cette consolatrice, il ne l'a pas encore trouvée (*E Dieus me don l'autre an — Trobar domna prezan...*); et les envois adressés dans une autre pièce (*Amars me fai chantar*) à *Mais d'amic* dépeignent exactement la même situation :

Bona domna, on qu'aia domnejat,
Volh que tengatz Miraval domenjat
E mas cansos en cap d'autras amias.

Si tot m'avetz, Mais d'amic, cor irat,
A vostre ops ai Miraval si gardat
Que vos l'avetz e ieu n'ai enemigas.

Le rapprochement des vers 2 et 5 prouve que c'est bien la même personne que Miraval désigne par les surnoms de *Bona domna* et de *Mais d'amic*.

2. Qu'on se souvienne que Miraval lui-même n'a jamais nommé cette *Mais d'amic* qu'il paraît avoir aimée d'un amour si passionné. Il proteste d'ailleurs qu'il ne commettra jamais cette indiscrétion :

Domna, volh que Miraval vos aon,
Mas non volh dir quals etz ni don.
(*Ar ab la forsa.*)

3. De toutes les femmes qu'a chantées Miraval, *Mais d'amic* seule (dont le *senhal* est du reste transparent) est qualifiée *amia* (*D'amor son*, dans Mahn, *Werke*, II, 119).

4. Inutile aussi de chercher (p. 107) l'origine du « surnom » de Loba : c'est un simple prénom, forme féminine de *Lop*.

gneur de Lombers, comprenant que Miraval « était plus capable que quiconque de lui donner du prix, lui fit tous les plus beaux semblants que dame peut faire à chevalier ». Les éloges du poète attirent à Lombers le vicomte de Béziers, le comte de Toulouse et le roi d'Aragon; Miraval prie ce dernier d'intercéder en sa faveur auprès de la dame, mais celui-ci préfère plaider sa propre cause et la gagne aisément; c'est alors que le poète « fort marri » aurait composé la chanson *Entre dos volers*. Or il est aisé de retrouver toutes les sources de ce récit. Son auteur trouvait dans une seule chanson (*Cel cui jois tanh*) la mention des trois seigneurs qu'il a mis en scène. Le poète disait en effet :

Domna, Bezers ni Aragon
Ad ops de pretz nous valria
Tan cum Miraval faria...

et dans la strophe suivante il louait en termes assez vagues « son Audiart » c.-à-d. le comte de Toulouse. Notre nouvelliste aura vu dans les quelques vers qui viennent d'être cités la trace d'une rivalité (bien invraisemblable) entre le troubadour et les deux princes [1]. Il se sera souvenu d'autre part de certaines pièces qui paraissent vraiment faites pour exalter la beauté d'Azalais et lui attirer des adorateurs (*Baiona, per sirventes; Ar ab la forsa*). Dans celle-ci, Miraval semble vraiment inviter le roi [d'Aragon] à venir vérifier *de visu* le bien fondé de ses éloges. Rapprochant de toutes ces indications la phrase de la biographie où il est dit que toutes les femmes courtisées par Miraval le trompèrent, l'auteur de la *razo* aura sans aucune peine mis sur pieds le petit roman que nous avons résumé. Or ce roman n'est pas moins absurde que le précédent : en effet, la chanson où Miraval est censé « se plaindre de la trahison d'Azalais » se termine précisément par un envoi où Azalais est louée sans réserves. Il est bien question dans cette pièce d'une traîtresse et d'une autre femme dont le poète attend des consolations : la première n'est évidemment pas Azalais (mais bien probablement *Mais d'amic*); la seconde sans doute n'est pas elle non plus, puisqu'il est entendu que le poète ne nomme pas l'objet de sa passion. Du reste Miraval prétend ne la courtiser qu'en tout bien tout honneur (*mas no de re que sos pretz hais*, v. 18), ce qui suffirait à faire écarter cette hypothèse.

Or, ce roman, M. A. l'a accepté, au moins en partie : il croit qu'il y a eu entre Miraval et Azalais une « intrigue »; il croit à la visite qu'auraient faite a Lombers le roi d'Aragon et le comte de Béziers, à la part que le poète aurait eue dans cette démarche, à la rivalité qui l'aurait mis aux prises avec

---

1. Il est évident qu'il s'agit ici, non des personnages désignés par ces noms, mais des fiefs eux-mêmes : on sait que Miraval avait l'habitude (raillée par le Moine de Montaudon) d'offrir constamment son château à sa dame. Le sens est en somme : « Vous obtiendrez plus de gloire si vous possédez mon château (c'est-à-dire si vous acceptez mes hommages) que si vous possédiez (réellement) le royaume d'Aragon ou la vicomté de Béziers. »

ces deux illustres personnages (p. 120-1). Aussi est-il fort embarrassé d'excuser le rôle de son héros, duquel on peut se demander s'il fut plus vil ou plus ridicule. Mais si l'on rétablit la vérité des choses, ce rôle n'a plus rien, étant données les mœurs du temps, que de très naturel. Sans doute Miraval se fait le prôneur de la beauté d'Azalais, mais ce n'est pas à des rivaux qu'il s'adresse; il n'y a là qu'une flatterie un peu lourde par laquelle il entendait rémunérer sans doute l'hospitalité qu'il avait reçue au château de Lombers. M. A. a cru le voir s'effaçant — miracle d'abnégation! — devant un autre rival, le comte de Toulouse. Voici le texte sur lequel il s'appuie :

Quar es sos pretz tan cars e bos,
Ab N'Azalais vuelh paria,
E serai sieus tota via
Apres selha que no vol qu'om en gap.

« Car son mérite [d'Audiart] est si précieux et si rare que je veux le voir admis auprès de ma dame Azalais, et c'est à lui que j'appartiendrai toute ma vie, après celle dont je ne veux pas qu'on se moque. » Ainsi traduit M. A. Mais le sens est tout différent : il s'agit dans le premier vers, non du comte de Toulouse, mais d'Azalais; c'est d'elle que Miraval souhaite la société, c'est à elle qu'il veut appartenir « toutefois » (et non toute sa vie), c'est-à-dire après celle qu'il aime vraiment (et que par conséquent il se garde de nommer) et qui ne veut pas que l'on rie d'elle. M. A. n'a pas vu que le possessif *sos* du premier vers se rapportait par anticipation au nom propre exprimé dans le second [1].

D'un envoi inédit qu'il a découvert (cité p. 119, n. 1), M. A. croit aussi pouvoir conclure à la passion de Miraval pour Azalais; après quelques vers où il l'a célébrée, Miraval ajoute :

Novel' amors mi somo
Qu'iel serva d'aital razo...

Mais le pronom *l* se rapporte à l'objet de ce « nouvel amour » et non à Azalais elle-même.

J'ai si longuement insisté sur la première partie du livre de M. A. qu'il ne me reste plus la place nécessaire pour examiner la seconde comme elle l'eût mérité. M. A. aurait dû, ce me semble (je l'ai déjà dit), étudier de plus près la langue, le style et la versification de son auteur. J'avoue du reste qu'un travail de ce genre n'est jamais définitif que quand il est fait d'après une édition

---

1. Il y avait pourtant dans son poète même d'autres exemples de la même tournure, étudiée, on le sait, par M. Tobler (*Verm. Beiträge*, II, 78-80) :

Mas de mi dons es sa valors tan grans...
(*Be m'agrada*, v. 54.)

De cui ques vol baisse sos brius...
(*Entre dos volers*, v. 54.)

critique. Cette édition, M. A. nous la promet : ce sera alors le moment de combler la lacune que je viens d'indiquer [1].

L'appendice III est consacré à une analyse métrique des pièces de Miraval. C'eût été le cas de rechercher les imitations qui en ont été faites : c'est là, comme on sait, un critérium commode et sûr de la popularité d'un poète. Sans avoir fait à ce sujet de recherches particulières, je puis au moins indiquer quelques-unes de ces imitations. Le nº 11 (de la liste de Bartsch) est sur le même rythme et les mêmes rimes que le nº 392,8 (de Rambaut de Vaqueiras) ; peut-être y aurait-il moyen de retrouver de quel côté est l'imitation. Le sirventés de Peire del Vilar (365, 1), que j'ai récemment publié (*Mélanges Léonce Couture*, p. 115), est certainement imité du nº 20, dont il reproduit exactement le rythme et les rimes. Le fameux sirventés de Bernard de Rovenac (66,3) est sur le modèle du nº 22. Le nº 34 a servi de modèle à un sirventés de G. Figueira récemment retrouvé (*Studj di filologia romanza*, VIII, 460 ; cf. Schultz-Gora, *Ein Sirventes von G. Figueira*, p. 18). Enfin le nº 12 a fourni son rythme et ses rimes à un célèbre sirventés de P. Cardinal, comme M. P. Meyer l'a déjà montré (*Chanson de la Croisade*, II, p. XXXVIII).

J'ai dit que les traductions de M. A. étaient parfois insuffisantes. Voici quelques inexactitudes que je n'ai pas eu l'occasion de relever dans les pages qui précèdent :

Elam fetz tornar en soan
Tal don sui pecaire.
(*Enquer non a gaire*, coupl. 2.)

« Elle m'a fait mépriser de telle autre dame envers qui je suis coupable » (p. 90). Traduisez : « Elle m'a fait dédaigner telle autre dame... »

Mas aram ditz risen gaban
Qu'ops es que vas me s'esclaire
O que del tot me desman.
(*Ibid.*, coupl. 3.)

« Elle me dit en riant qu'il faut qu'elle s'explique avec moi ou qu'elle m'éconduise pour toujours. » Je corrigerais *aram* en *aral* et traduirais : « Je *lui* dis... », ou considérerais *m* comme datif explétif, et le sens serait le même (« je dis »).

L'envoi de *Tug silh quem van demandan* :

Ni mais ni mens noi cove per razo,

n'est nullement obscur (p. 94) : « Il y a [dans ce manteau] tout ce qui doit s'y trouver, ni plus ni moins ».

---

1. Dans le tableau des chansons avec renvois aux manuscrits (dressé p. 170 ss.), il y a un assez grand nombre d'erreurs, généralement empruntées à Bartsch : les sigles C et R, C et I notamment, sont assez souvent mis l'un pour l'autre.

Les deux sirventés échangés entre Miraval et Mataplana sont particulièrement difficiles, et M. A. est fort excusable de ne pas les avoir entièrement compris (p. 137-42). La netteté de son commentaire s'en ressent naturellement. Au v. 22 du sirventés de Mataplana,

Ben par qu'el cosselh es sirvens,

je comprendrais : « On voit bien qu'il se laisse conseiller par des goujats », ce qui expliquerait la riposte de Miraval (v. 12-13) :

Ni molher non longiei de mi
Per cosselh de menudas gens.

La traduction des vers 24-8 du premier sirventés ne me paraît pas si difficile : je corrigerais *l'enansa* en *s'enansa* et donnerais à *prendre* le sens, attesté en provençal et en français[1], de « recevoir des coups » (ici « être maltraité par l'opinion, ridiculisé »), et supposerais la phrase interrogative. Le sens serait : « Le chevalier le plus courtois a le droit d'abandonner une épouse qu'il a prise à la légère (*per enfansa*) ; si sa dame elle-même se compromet au point de nuire à sa réputation, doit-il se considérer comme lié par son hommage (je ne comprends pas *certan*) au point de ne pas changer de conduite (envers elle)? »

P. 145, l. 7 : « Miraval, en cherchant à se réconcilier avec Gaudairenca, avouait par là même ses torts à son endroit » (cf. v. 32-3). Il n'y a rien de cela dans le texte : c'est au contraire Mataplana qui conseille à Miraval de se montrer bon prince (*poing* est au subjonctif).

P. 148 :

Qu'adonc cujava qu'us empiers
Nom tengues ma domna en defes.
(*Ben aial messatgiers*, v. 21-2.)

Non pas : « Il ne me semblait pas que ma dame pût être en sûreté même dans un empire », mais plutôt : « Je ne croyais pas qu'un empire pût m'enlever ma dame », c'est-à-dire « qu'elle m'abandonnât pour un empire » (cf. v. 13-14).

A. JEANROY.

---

1. Dans un proverbe souvent cité, par exemple : « Le repruche dist hum suvent Que fols ne crient desi k'il prent » (Marie de France, *Fables*, n° 91, v. 33-4, éd. Warnke). — « On dit que fol ne doubte jusqu'il prent » (E. Deschamps, Ballade 382, refrain). — « Que fol no tem tro que pren » (Bern. de Ventadour, *Lo tems vai e ven*, v. 21). Cf. la note de M. Ulrich dans *Zeitschrift für franz. Sprache*, XXIII, p. 1, n° 123.

Les Enseignements de Robert de Ho, dits **Enseignements Trebor**. Publiés pour la première fois, d'après les manuscrits de Paris et de Cheltenham, par Mary-Vance YOUNG. Paris, Picard, 1901, in-8, 176 p.

On avait depuis longtemps signalé, dans un manuscrit de Paris [1], le poème moral dont l'auteur s'est caché à demi sous le nom de *Trebor*, où on avait sans peine deviné le nom de *Robert* renversé; mais on n'en savait pas plus long jusqu'au jour où P. Meyer fit connaître un second manuscrit, conservé à Cheltenham, et qui contient une fin absente de celui de Paris : dans cette fin, l'auteur, renonçant au vague de son anagramme, fournit à celui *qui Trebor conoistre voldra* le moyen de le faire, à l'aide d'un acrostiche qui donne *Robert de Ho*. P. Meyer a reconnu dans ce Ho un des trois villages anglais dont le nom actuel, *Hoo*, s'écrivait anciennement *Ho*, et plus probablement « celui du comté de Kent, sur la rive gauche de la Medway. » Ce Robert de Ho, qui écrivait sans doute à la fin du XIIe siècle [2], était un laïque (non seulement il adresse son poème à son fils, mais sa morale, tout en ayant, naturellement, un élément pieux, est essentiellement laïque) frotté de lettres. Il s'est proposé de donner un traité de morale pratique, pour lequel il assure avoir puisé dans Caton, Salomon, Stace, Horace, Homère, Virgile et Ovide; « mais », dit miss Young, « il attribue à Caton et à Salomon bien des choses qui ne sont pas d'eux..... Il a adapté plusieurs sentences d'Horace, mais je n'ai pu rien identifier de Stace, ni de Virgile, ni d'Ovide qu'il prétend citer. Il ne pouvait naturellement pas connaître Homère et il n'y a pas trace de Darès le Phrygien [3]. » Dans la der-

---

1. Ce manuscrit (B. N. fr. 25408) est le même d'après lequel j'ai publié (*Rom.* VIII, 167 ss.) une Vie de saint Alexis en vers octosyllabiques. J'ai dit qu'il me paraissait avoir été écrit dans l'ouest de la France. D'autre part, P. Meyer (*Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1883, p. 102) pense qu'il a été exécuté en Angleterre. Quoi qu'il en soit, des formes comme *pre* = *pri*, *lese* = *lise*, *soufest* = *soufist*, etc., ne sont pas anglo-normandes, et Miss Young aurait mieux fait de ne pas les conserver dans son texte, où elles contredisent souvent la rime.

2. Les arguments tirés de la langue par Miss Y. me paraissent, au moins en partie (la forme *grande* ne prouve rien; Miss Y. a oublié la 1re pers. *desire* au v. 2051, etc.) très plausibles; mais je ne puis admettre son interprétation des vers 1741-2, où elle voit une exhortation à la croisade Dans ce passage d'ailleurs peu clair, le *leu ancien* que nous devons *restorer*, et qui est *otrié* à saint Paul, n'est pas la Terre Sainte, mais le paradis, où la place laissée vacante par les anges rebelles doit, d'après une ancienne croyance, être occupée de nouveau par les hommes.

3. Ce n'est pas dans Darès qu'il eût fallu chercher des rapprochements, mais dans l'*Homerus latinus* (Italicus), si répandu au moyen âge. Toutefois il est probable que le nom d'*Omer* a été pris au hasard par le poète au prologue de *Troie*, comme celui d'*Estace* au roman de *Thèbes*, comme ceux d'Ovide et de Virgile à d'autres sources en langue vulgaire.

nière partie, qui semble avoir été ajoutée par Robert à sa première œuvre (terminée avec *Amen* au v. 2611 [1]), on lit une cinquantaine de vers qui se retrouvent à peu près tels quels [2] dans la traduction de Caton par Élie [3]. Il est probable, en dehors de ce cas spécial, qu'il a largement puisé dans la littérature latine et vulgaire de son temps [4]. Il a emprunté à Avianus le conte du *Convoiteux et de l'Envieux* [5] (v. 622 ss.) et la fable de *la Crabe et son fils* (v. 1569 ss.) [6]. Mais à ces élèments étrangers il en a joint de personnels : *E partie en a controvez E o les autres ajustez*. Ceux-là sont naturellement les plus intéressants : on notera surtout le passage (v. 1105 ss.) où sont énumérés tous les talents dont la réunion constitue la *curteisie* (bien combattre, bien monter à cheval, s'entendre à la vénerie de chiens et d'oiseaux, parler avec mesure, être *estable*, et, ce qui est bien caractéristique pour le temps, *versefier* avec art) et celui (v. 2327-2363) où l'auteur donne à son fils, s'il veut *contes conter Ou chansons de geste chanter*, l'avis de ne pas ennuyer ses auditeurs en leur demandant une attention trop prolongée et lui enseigne une *quointise* pour savoir ce qui en est réellement.

Malgré ces passages et quelques autres, le poème de Robert de Ho, écrit

---

1. Le ms. P ne s'arrête que douze vers plus loin et contient ainsi le commencement de la seconde partie, qui figurait donc dans l'original de P incomplet par la perte d'un cahier.

2. Les variantes sont intéressantes, et leur comparaison peut permettre de restituer le texte commun. Les deux vers suivants sont ainsi conçus dans le ms. de Robert et dans celui d'Élie :

ROBERT	ÉLIE
Creim ton mestre e seur seies	Crem tum maistre suef seies
En verite vif tutes veies	En nettete vif tute veis

Il faut probablement restituer (autrement que ne l'ont fait respectivement M. Stengel et Miss Young) :

Criem ton mestre, e suef seies;
En neteé vif totes veies.

La leçon *neteé* (ou *neteté*), au lieu de *verité*, pour Robert, est prouvée par les deux vers qui suivent, qui ne sont pas dans Élie : *Kar cil qui ordement vivra Alcune feiz l'en cou[s]tera.*

3. Miss Young, avec une prudence peut-être excessive, dit qu'il en résulte « que l'auteur connaissait la traduction d'Élie ou tout au moins quelque autre également connue d'Élie. » En tout cas il faut remarquer que Robert a des vers en plus, dont le pendant ne se retrouve pas dans Caton, ce qui prouve bien qu'il a eu pour base une traduction de Caton, et cette traduction peut fort bien être celle même d'Élie, qui est certainement antérieure à Robert.

4. Le passage sur Brut et Argal est sans doute, comme le dit Miss Y., pris dans Wace, plutôt que dans Gaufrei de Monmouth.

5. Il est à noter que Robert en offre une moralisation chrétienne.

6. Miss Y. a réuni pour chacun de ces deux récits de nombreux parallèles ; leur provenance directe d'Avianus est prouvée pour le premier par le fait que c'est Jupiter qui intervient, pour le second par le fait qu'il s'agit d'une mère crabe et de son fils (v. 1575) et non de sa fille.

dans un style sec et souvent obscur, est assez rebutant; en outre le texte, conservé dans deux manuscrits qui paraissent remonter à un archétype déjà fautif, est difficile à restituer et à comprendre. Miss Young a rempli avec beaucoup de conscience la tâche difficile qu'elle s'était assignée. Elle a entouré l'ouvrage de Robert d'un précieux commentaire, tant dans l'Introduction, où elle étudie la langue [1] et la versification [2], que dans les nombreuses notes où elle rapproche de son texte des passages parallèles, latins, français ou provençaux; ces notes prouvent une lecture étendue et attentive et serviront à l'étude de la poésie gnomique du moyen âge [3]. D'autres notes, rejetées à la fin, sont consacrées à l'interprétation des passages les plus difficiles et montrent que Miss Young s'est efforcée de les comprendre et y a souvent réussi.

L'édition est essentiellement une reproduction de P [4], avec les variantes de

---

1. Cette partie du travail est un peu confuse, et pourrait être plus approfondie. Je ne comprends pas comment l'étymologie de *cordele* est douteuse (p. 17; au reste la forme *leël*, *leële* est commune en anglo-normand); je n'hésiterais pas à corriger (v. 1256) en *amender* l'*enseignier* des mss., qui fournit le seul exemple de *é* : *ié* (le fait qu'on a successivement ici trois couplets en *é*, *ié*, *é* montre bien que le poète les distinguait); rien n'invite à croire (p. 18) que l'*s* devant une sourde était amuïe; il est bien inutile d'essayer (p. 21) de remplacer *large* au masc., qui est la forme de tous les textes depuis les plus anciens, par *larc*, dont on a à peine un exemple peu ancien; p. 22 l'auteur cite *el*, pronom pers. neutre, et renvoie à mon article sur cette forme (*Rom.*, XXIII, 161), mais dans les trois exemples qu'elle cite son texte (et sans doute le ms.) porte *il*; que veut dire cette phrase (p. 24) : « L'impératif se trouve pour le subjonctif : *crei* 194 (toutes deux formes de l'infinitif), *seu* 2232 »? le subjonctif se trouverait pour l'impératif dans *resan*, v. 1230, (mais dans le texte Miss Y., avec raison, a adopté la leçon de C, *refrein*) et dans *despis* 2687 (mais *despis* est l'impératif) : quant à *gard* pour *garde*, on sait qu'il est ancien et répandu.

2. Robert de Ho, qui met si haut le talent de *versefier*, s'est plu à montrer son habileté en variant la longueur et la disposition de ses vers : *Por fere entendre que je sai Mes vers tot autrement torner, Des que je me voudrai pener, Fere plus corz ou eslongnier, Ou, se je voil, entrelacier.* Il insère donc dans son texte en couplets octosyllabiques des morceaux en alexandrins, en vers de quinze et aussi de six syllabes; ces changements de rythme ont embarrassé les copistes; Miss Y., qui s'était trompée sur la forme d'un morceau en vers de quinze syllabes qu'elle avait essayé de réduire en alexandrins, a reconnu ensuite son erreur et l'a corrigée en appendice; ailleurs elle a bien rétabli le rythme, ce qui n'était pas toujours facile. Ses remarques sur la versification (qui est correcte) sont généralement bonnes, bien que certains détails prêtent à la critique (*feeil* : *consel* 157-8 n'offre une rime inexacte que pour la graphie; sur les vv. 641-2, voy. plus loin).

3. La disposition adoptée par Miss Y. pour ces notes n'est pas bien commode : elles sont confondues, au bas des pages, avec les variantes, et variantes et notes ont la même série de chiffres d'appel, ce qui fait qu'on a un peu de peine à s'y retrouver.

4. La graphie (pour les 2623 premiers vers) est celle de P; je crois que l'éditrice aurait pu sans témérité essayer de la régulariser (cf. ci-dessus, p. 141, n. 1).

C (sauf naturellement pour la fin qui n'est que dans C), mais l'editeur a essayé partout de rendre le texte lisible et correct. « Bien que P, dit-elle, fût en gros meilleur que C, j'ai pu souvent corriger sa leçon au moyen de celui-ci, et, sans C, une édition du poème, même de la partie précédant le v. 2624, serait à peine possible, tant les vers sont peu compréhensibles et les lacunes fréquentes. » Le texte qu'elle a ainsi constitué est vraiment très digne d'éloge et montre partout chez elle du soin, du savoir et de l'intelligence. Je présente ici quelques remarques sur des passages qui me paraissent susceptibles d'amélioration.

V. 12 *Virgille Qui plus sout de autres dis mile*, l. plutôt avec C *k[e] autre*. — 30 je préférerais la leçon de C, (*e*) *En un compein[g] fere roir*, à celle de P, *Sa compaignie est a fuir*, qui a bien l'air d'être due à un copiste qui ne comprenait pas son original. — 37-8 le poète dit que le sage est chez lui en tous pays : P *Cum a peisun qui veut noer errer Ou quil out vienge en la mer Cest sa demeine regiun*; C *Cum al peisson ki volt errer Quil vienge en la mer;* je lirais, en ponctuant autrement que ne le fait Miss Y. : *Cume al peissun qui veut noer, Ou qu'il aut [u] vienge en la mer, C'est sa demeine regiun* [1]. — 64-5 P *Fiz dez ne tables naiez cure Kar ices gieus sunt sans mesure*; C *Fiz ne des tables naiez cure Car itel ju est sanz mesure*, c'est la leçon de C qui est la bonne (on peut changer *itel ju* en *itels jus*) : P a voulu, comme ailleurs, améliorer son texte en introduisant le jeu de dés (Caton, l'original, n'a qu'un mot, *alea*, qu'Everard de Kirkham traduit par *tables*); mais *n'aiez cure* ne peut gouverner directement l'accusatif [2]. — 86 *mal[e] fame*. — 118 ponct. *Mes si cum te ferai entendre*. — 158 *Come*, impr. *Ço me*. — 171 l. *Et se tul(e) les, il lerra tei*. — 208 l. *K(e) o hom[e] genglour ne tenez*. — 219 l. avec C *E encore ice je te di*. — 249 *nen*, impr. *n'en*. — 250 *quoique*, impr. *quoi que*. — 252 ; au lieu de ? — 259 *qu'il*, impr. *quil* (cf. le parallèle cité en note). — 261 *Soufreté*, impr. *Soufrete*. — 263 impr. *ouelin* *aequalinum plutôt qu'*ovelin*. — 344 *E fet si covrir sun curage*, l. *set*. — 372 *qu nuist* plutôt que *quonnist*. — 375 l. *Se en t'ivrece mesferas*. — 401 l. *Ker la vie de [tot] chascun*. — 435 : après *sei*. — 460 *en*

---

1. A propos de la leçon de P, Miss Y. remarque (p. 2 et p. 161) que dans plusieurs cas « P offre deux mots synonymes dont l'un est évidemment la glose ou une correction de l'autre, et que dans les deux cas C préfère régulièrement la mauvaise leçon, c'est-à-dire la glose ou la faute. » Cela semblerait indiquer que dans la pensée de l'éditrice C est copié sur P, ce qui ne saurait être vrai, car il a trop de leçons préférables; il faut supposer que P et C dérivent tous deux d'un ms. qui portait déjà ces variantes. Sauf cela, la remarque de Miss Y. paraît en général justifiée, et l'a autorisée souvent à rejeter « une leçon qui se trouve dans les deux manuscrits, en faveur d'une qui ne se trouve que dans C. » Le fait est curieux, et il aurait été bon d'en réunir et d'en expliquer tous les exemples.

2. La note de Miss Y. sur ce passage est un peu hésitante. Au v. 71, — ou *cest*, comme elle le dit avec raison, indique plutôt un seul jeu, — il faut lire dans P *Qui par cest guaign[e] n'a nul preis* : *guaing* ne peut être la 3e pers. du prés. du verbe.

pernez, impr. *enpernez*. — 467 *L'eu ne puet mie a tote gent Guerre tenir ou element*; 581 *Kar ne puent pas eudurer Trestouz un fes ou element* : Miss Y. enregistre au Glossaire *element*, « querelle, guerre, force », et remarque qu'il n'y a « d'autre exemple de ce mot que celui de *Sainte Eulalie* » ; mais il faut dans nos deux vers lire *ouelement*, « également ». — 491. l. *Ker ki* [*un*] *autre het a tort*. — 499 P *Se vos eu ami*, C *Si vos avez eu .i. ami*, P *Esgardez a primes par qui* C *Esgardez primes pir quel queri*, P *Entre vos i sorde discorde*, C *Entre vos sorde la discorde*. Miss Y. remarque que le v. 499 « est incompréhensible dans les deux mss. », et elle adopte la leçon de C, en changeant *un* en *ui* : avoir en haine, in odio. Ce serait un bel exemple de *ui* < odium isolé; malheureusement notre passage n'autorise pas cet enrichissement du vocabulaire : il faut lire, je pense (les deux mss. remontant à un original corrompu) : *Se vos avez un enemi, Esguardez a primes par qui Entre vos sordi la descorde*, ce qui convient parfaitement au sens. — 509 l. *Se vostre veisin vous anore* (C *honore*, P *ahore*), *Matin ou seir ou a nule hore Que il vos veit* (leçon de P abandonnée à tort pour *feit*, *fet* de C). — 562 *en cel* plutôt que *en tel*. — 589 P *La tierce si est « ou » apelee*, éd. *s(i) est* ; je lirais plutôt *la t. rest*. — 603 l. *L'achesun de cel* [*sun*] *pechié* ; Miss Y. propose (à peu près) cette leçon en note, mais elle se demande si *achesun* ne pourrait pas compter pour quatre syllabes (cf. p. 11) : c'est impossible. — 642 P *Seignours irez vos vers Cologne*, C *vers Eskalone* : la rime avec *aresone* doit faire préférer cette leçon, en supprimant *vos*. — 671 l. *Ainz l'aresone l'envius* ; c'est le *coveitus* qui parle. — 685 impr. *ra dit* et suppr. *radire* au Glossaire. — 732 *apertenance*, l. *apercevance*, « circonspection, sagesse ». — 734 Suppr. la virgule. — 780 *gent(e)*. — 880 l. *K'el(e)s chieent*. — 909 suppr. la virg. après *bien*. — 918 je lirais *kel en puet aveir* pour *ke l'en*, ce qui modifie le sens (cf. la note). — 921 l. peut-être *Kar començail qui est boen*. — 968 parmi les treize fous qu'il caractérise, l'auteur cite *E qui ne se veut conseillier Ne d'autres ne se veut charier* ; Miss Y. conserve cette leçon de P, en renvoyant à son Glossaire, où elle traduit *se charier* par « se laisser conduire » ; mais, outre que ce sens est peu admissible, *charier* aurait trois syllabes ; C donne *E daltres nel vet cercher*, ce qui peut fournir la leçon *Ne d'autres ne le* (= le conseil, compris dans *conseillier*) *veut* (ou mieux *Ne a autres nel veut*) *cerchier*. — 980 l. *Il ne rest(e) mie sanz folour*. — 989 l. *Des folies te deiz guarder*. — 1046 et 1074 suppr. la virgule. — 1092 l. *ta* avec C pour *te*. — 1097 *le novel*, l. *de novel*. — 1123 *Ker de teus guarde ne vos donez* : Miss Y. suppr. *ne*, mais il est indispensable ; il faut supprimer *Ker*, ou peut-être admettre *nos* = *ne vos*. — 1175 l'auteur engage son fils à se méfier de l'eau dormante et de l'homme « simple » en apparence, car l'une brise souvent son écluse, et *Si fet simple home entre het Quant meins cuidez fet grand sorfet* ; Miss Y. traduit : « L'envie entre dans un tel homme simple ; au moment où vous vous y attendez le moins, il fait quelque grand forfait. » Elle comprend donc *het* comme *hé*, « haine » (et non « envie »), mais quand même ce mot aurait conservé le *t* final, ce qui est inadmis-

sible, son *e* fermé ne pourrait rimer avec l'*e* ouvert de *fet*. C donne : *Si jet li simple hom entreshait Quant ne quidez grant forfait*, et il faut lire : *Si jet le simple home entresait, Quant meins cuidez*, [*mout*] *grant sorfait* (plutôt que *forfait*). — 1210 l'auteur invite son fils à ne pas quitter le vieux chemin (v. 1208 l. *Kar asez tost feret*[*e*]; *pis*) pour *sente qui vait traversant* : *Kar tost guëneras itant Que tu en seras destorbé E de ta jornee arrieré*; que veut dire le mot *güener*? Miss Y. ne fait là-dessus aucune remarque et ne l'enregistre pas au Glossaire; j'avoue ne le connaître ni ne le comprendre : c'est sans doute une faute pour *geüneras* (ou p.-ê. l. *i peneras*). — Le v. 1214 n offre pas de difficulté si on met une virgule après *saches*. — 1327 l. *Fiz, contien tei en* [*tel*] *maniere*.— 1309 *deveer*, l. *deneer*(: *desresner*). — 13301. *hom*[*e*]. — 1372 *remès*, impr. *remés*. — 1392 l. *Idoncen deiz* [*tu*] *honte aveir*. — 1407 l. *Nient plus que* [*ne*] *puet cbaut sofrir*.— 1427 *Donc refet tost que* (mss éd. *quant*) *nul n'agree*. — 1466 l. avec C *Donc les ester le menacier; lessies* (sic) ne peut compter pour trois syllabes. — 1478 suppr. la virg. après *aperceveir* et en mettre une après *sens*. — 1519 *Mes que il dit verité*, l. *die*. — 1545 je lirais (à peu près avec C) *La desreine tient la premiere*, c'est-à-dire : « La seconde nature (l'habitude) domine la première » (l'explication donnée en note est peu plausible). — 1596 *D'ele*, impr. *De lé*. — 1636 *E par le louier qui englue A sei le cors l'ame si tue*, C *Le quor del home s'alme tue* : *quor* (= *cuer*) vaut mieux que *cors*; je lirais : *A sei le cuer ame si tue*, C *Le quor del home salme tue* : *quor* (=*cuer*) vaut mieux que *cors*; je lirais : *A sei le cuer l'ame se tue* — 1686 l. *K'il t'ai*[*t*]. — 1711-12 l. (d'après C) *Contenez vos solon les* (PC *lors*) *murs Ke vos a cez fere verreiz Entur qui vos conversereiz*. — 1783 *entornera*, impr. *en tornera*. — 1828 *requist* et non *requi*(*s*)*t* : cf. 1865. — 1830 inutile de changer en *ai* le *oi* des deux manuscrits. — 2049 l. *Que li hom puet bien a son aive, Veire, e oncore a son tresaive Bien resembler* [1]. — 1888 l. *Cum*[*e*] *veraie amie*. — 2060 impr. *Mal mout tost a* [*ce*]*lui repere*. — 2135 l. *Kil vuillent seulement ve*[*e*]*ir*. — 2195 *Ke nul hom n'en porreit descrivre* [2] *La disme partie ne dire* : les deux mss. ont *nel* qui n'est pas « évidemment faux », si on met *La disme partie* entre deux virgules. — Les vv. 2091 ss. sont altérés, et l'explication donnée en note ne satisfait pas. — 2199 *jamés*, impr. *jamès*, ou mieux *ja mes*. — 2325 l. *Quant qu'au mauvais avras* (C) *perdu*. — 2257 *le*(*i*) et non *le*[*i*]. — 2368 *Ne trop afie*[*s*] *a ton savoir* : l'*s* ajoutée à *afie* fausse le vers, et n'est pas nécessaire : l'auteur passe du subjonctif à l'impératif. — 2380 *De soz*, impr. *Desoz*. — 2503 point et virgule après *voleir*. — 2526 P *E gentille herite*, C *E gentillesce e richesse*; Miss Y. imprime : *E mout gentille herité*; mais *gentille* (qu'elle ne signale pas dans son étude sur la langue) est inconnu au moyen âge; l. *E gentillece e richeté*, ce qui est d'ailleurs postulé par le sens. — 2453 impr. *Icelui*. — 2537 *Car les uns*

---

1. Cette théorie de l'atavisme est à noter, et aussi l'opposition que fait l'auteur a la doctrine de l'hérédité si généralement acceptée au moyen âge.
2. Pour *descrire* : Miss Y. n'a pas noté cette rime.

par envie Remetent comme fel : Miss Y., au Glossaire, traduit *remettre* (sic) par « négliger, détruire »; mais comment entend-elle *fel*? elle y voit sans doute *felon* (en ce cas elle aurait dû noter la rime de *e* < ẽ avec *e* < a), ce qui toutefois ne donne guère de sens; *remetre* signifie ici, comme très souvent, « fondre », et il faut lire *sel* au lieu de *fel*. — 2549-50 deux points après *manantie*, virg. après *siecle*. — Je ne vois pas le moyen de restituer le v. 2565 (qui n'est que dans C); en tout cas *enfert* = infernum, malgré les rapprochements allégués par Miss Y., n'est guère possible — 2570 *Guai* ne peut avoir deux syllabes : l. *Guai* [*a*] *celi*. — 2605 P *Trestoz devum tesir aveir Por estre en cel deport*, C *Trestoz devons la teser*; Miss Y. imprime *Trestoz devun nos travaillier*, qui convient comme sens, mais s'éloigne du *tesir*, *teser* des mss. (aussi bien que les mots qu'elle propose en note); il faut sans doute *teseillier*. — 2606 l. *Deus nos* [*i*] *face eshaucier*. — 2626 ms. (à partir de 2624 on n'a plus que C) *Et nobliez mie quant tu viuras* : la comparaison avec le texte d'Élie de Winchester, que Robert copie ici, permet de restituer : *Et n'obliez, quant liu verras*. — 2651 *E repasteie relment* : Miss Y. imprime *re*[*e*]*lment*, mais au Glossaire elle enregistre *relement* « réellement? régulièrement? » Les variantes du texte d'Élie, *rerement*, *relement* (*relment*, *realment*), lui ont cependant indiqué la vraie forme et la vraie valeur du mot, *relement*, (qui revient au v. 2784), pour *rerement*, — « rarement »[1]. — 2672 *Kar maint hom*(*e*) *falt tost prov*[*e*]*eir*. *A ço qu'il quide bein saveir*, l. *Kar meint home falt, tot por veir*. — — 2681 l. *Ke la mal*[*e*] *de tei s'en* (*de*)*part*. — 2725 *De liu en liu e* [*si*] *rouler* : l'addition de *si* est inutile; *rouler* = *rooler*. — 2751 *Ton viel ami ne deis blasmer, S'il est changé, mais remembrer Del amor que premer*[*e*]*ment Entre vos fu mesle*[*e*]*ment*; je ne sais comment l'éditrice comprend le dernier vers; il faut imprimer *mesleement*, « mutuellement ». — 2771 ms. *a meimes lore*, éd. *a meisme ore*, l. plutôt *en es l'ore*. — 2776 mettre la virgule avant *beal* (cf. Élie de Winchester). — L'auteur engage son fils à ne pas multiplier ses visites dans une maison : pour un qui vient rarement, dit-il, on fera écorcher des moutons; mais à celui qui vient trop souvent on n'offrira que des œufs, et chichement : *E tant sovent i puet venir Ke as* (ms. éd. *des*)*oes puet il bien faillir* (éd. *faiblir*); *Neis les breses ou* (*il*) *quit serront En li sauf ne vocherunt*. Miss Y. imprime ce dernier vers (2791) : *En li « salve » ne vocheront*, et traduit : « Pas même les braises sur lesquelles on aura fait cuire les œufs ne lui diront « salve », ne lui feront la bienvenue. » C'est trop ingénieux, et cela n'explique pas *en li*. Il faut imprimer : *En l*[*u*]*i sauves ne vocheront*, « ils (les gens de la maison) n'appelleront pas bien employées en lui (comme don pour lui) même les braises ». — 2794 *Fiz, le ton despendre devras Selon iço que tu verras Felanee* [*si*] *se condone E si cum le ton te fois*(*s*)*one*. Miss Y. n'a pas admis *felanee* dans son Glossaire; en note elle dit « qu'on s'attendrait à *Felanee se con-*

1. Pour expliquer cette forme il ne faudrait pas dire que « notre poème présente souvent *e* pour *a* » : *rer* est la forme régulière de rarum.

doner », ou qu'on pourrait lire : [*Que*] *felanee se condone*, ce qui prouve qu'elle attache un sens à ce mot, mais lequel ? Je pense qu'il faut lire : *Selon iço que tu verras Ke l'anee le te condone.* — 2809 *Quant tu n*[*en*] *as de ren mesfait* : je préférerais *n'*[*i*]. — Les vv. 2825 N. sont très difficiles et l'explication qu'en donne Miss Y. n'est pas claire. Je proposerais : *Ki son pru lesse endormir, Tost li porra grant mal venir ; Ki enki* (= *encui*, « aujourd'hui ») *puet traire a fin E a terme desqu'al matin, Ben tost, par itel porloignier, Li avient puis tel destorbier Ke ja mes en tote sa vie La bosoigne n'avra finie.* — 2854 l. *E aorne cele* (ms. *ces*, éd. *celes*) *bontez* (ou mieux *bonté*, et au v. suiv. *verité*). — 2872 *bon*(*e*).

J'ai déjà eu dans cette revision du texte l'occasion de faire quelques observations sur les notes qui le suivent. J'en relève encore quelques-unes. Celle qui concerne le v. 60, avec la proposition de substituer *fust* à *funt*, qui va fort bien, m'est incompréhensible. — La difficulté signalée sur le v. 1120, *escoutez* s'accordant avec *vos* désignant une seule personne, n'existe pas : cet accord est plus ancien que l'usage contraire. — Au v. 1151 *La ou il a* signifie plutôt « là où il y a (quelque chose) ». — J'ai déjà indiqué que l'explication des vv. 1744 ss. était peu acceptable ; en tout cas il s'agit ici de saint Paul et non de saint Pierre. — V. 2372-3 : *Se li sages set cloufichier Li vẽziez set bien repleier* (suppr. *bien*, car *vẽziié* a toujours trois syllabes) ; Miss. Y., qui dans son Glossaire rend *cloufichier* par « fixer avec un clou », traduit ici : « Si le sage sait rester ferme, le rusé sait bien se replier », ce qui ne se justifie guère. J'imprimerais plutôt *clou fichier*, et je comprendrais : « Si le sage sait bien planter un clou, le rusé sait le replier » (opération fréquente quand on plante un clou).

Dans le Glossaire, Miss Young n'a voulu admettre que les mots « rares, douteux ou remarquables pour n'importe quelle raison. » Il y a naturellement dans tout choix de ce genre une part d'arbitraire. J'ai déjà signalé plus d'un mot qui aurait dû être enregistré ; je noterai encore *agacier* 2276, *arrierer* 1212, *tupet* 76 (au sens de toupie, sabot), intéressants par leur ancienneté, *loeiz* 1584, *sortisseür* 330, qui ne sont pas des mots fréquents. Le mot *hee* 1427, qui semble signifier « humeur, disposition », m'est inconnu, ainsi qu'à Godefroy, et n'aurait pas dû être omis. — En revanche, sans parler des mots qui ne semblaient pas valoir la peine d'être enregistrés, le Glossaire en contient plus d'un qui doit disparaître : *ahorer* 509 ; (voy. ci-dessus), *apertenance* 732 (id.), *ateser* 2288 (l. dans C *a teser, charier* ; voy. ci-dessus), *cloufichier* (id.), *element* 468, 584 (id.), *emperdre* 69 (le texte porte correctement *en pert*), *encuidier* 289 (le texte a encore la bonne coupure *en cuide*), *fin* 1158 (l'Errata corrige avec raison dans le texte *de fin* en *de fi*), *radire* 685 (voy. ci-dessus). Les traductions sont généralement bonnes ; quelques-unes sont erronées ou douteuses. Le mot *boitous* 137 (*boitousement* 147) semble bien signifier « bruyant », et Miss Y. le rattache avec grande vraisemblance au moy. angl. *boistous* (angl. mod. *boisterous*) ; mais je ne crois pas qu'il faille le reconnaître dans le *boiteuse* de Guillaume Guiart cité par Godefroy. — *Demander*, au v. 1297, est traduit par « être prié », ce qui ne peut être : *sanz*

demander veut dire « sans qu'on lui demande ». — Je ne comprends pas ce qui peut engager à traduire *enginnier* 356 (et non 357) par « arranger » : le sens du quatrain est : « Fils, ne soyez pas trop affligé si vous êtes jugé injustement ; car il est rare que ceux qui ont trompé les autres s'en réjouissent longtemps. » — *Bien empleier* 2291, « réaliser », *esaier* 1287, « décrier », ne sont pas des traductions absolument exactes ; mais il ne s'agit que de nuances. — *Frei* 1794, « mot douteux qui semble signifier *prison* ». C'est Jésus, au jour du Jugement, qui reproche aux pécheurs de ne pas l'avoir accueilli dans la personne des pauvres : *Et quant je jui en frei, Malade, dont de mei Veer n'eüstes cure.* Le passage de l'Évangile dont celui-ci est inspiré est : *Infirmus et in carcere, et non visitastis me* ; c'est ce qui a suggéré à Miss Y. son interprétation de *frei*, qui est plausible en soi ; mais on ne voit pas ce que peut être ce mot : serait-ce l'all. frĕd, d'où le b.-lat. fredum au sens d' « amende »? — *Hel* (qu'il aurait mieux valu ranger à *el*) signifie non « autre », mais « autre chose ». — *Lor* 2334 est *leur* et non *lors*. — *Norrir* ne peut signifier « croître, grandir » ; au v. 154 *font norrir* veut dire « font entretenir ». — *Parissable* 2858, « productif, fécond ». Il s'agit de la loyauté, source et condition de toutes les vertus, qui est utile à tous les âges et à toutes les conditions, et qui, notamment, *Al bacheler est parissable*. Le sens précis du mot, qui n'est peut-être pas très assuré (le passage n'est que dans C), m'échappe ; je ne vois pas comment Miss Y. est arrivée à sa traduction. — *Pleines* (= *plaines*) *paroles* 129 n'a pas besoin d'être changé en *planies*. — *Pleniere* 612 ne veut pas dire « absolution plénière », mais est adjectif et se rapporte à *charche*, « pénitence ». — L'art. *poi*, divisé en « adjectif », « pronom » et « adverbe » donnerait lieu à une discussion qui m'entraînerait trop loin ; en fait, *poi* dans notre texte est invariable et toujours adverbe. — *Premiere* 1538 ne signifie pas « la principale chose », ni 1545 « commencement » : c'est, comme je l'ai indiqué plus haut, la « première nature », opposée à la « seconde », l'habitude. — Sur *relement, remetre, repleier*, 107, voy. ci-dessus. — *Repouoir* 966 « pouvoir », aj. « aussi, de son côté ». — *Resort* 2611, « restriction ». *Ice seit sanz resort* signifie plutôt : « Que cela soit sans appel, sans retour ». — *Sordre* 501 (où il faut lire *sordi* et non *sorde*, voy. ci-dessus) signifie comme toujours « surgir, s'élever », et non « élever ». — *Sorfet* 1175, « injure, forfait, crime » ; plutôt « excès ». — *Tressaillir* 2386, « sauter, aller vite » : *Qui a honor veut tressaillir Contre ese l'estuet efforcir*, c'est plutôt « parvenir, monter (à travers les obstacles) ». — *Vuitters* 2096, que Miss Y. traduit par « méprisable » et rapproche de *witart*, est un mot bien douteux (C donne *motiers*) ; il rime avec *avers*, où Miss Y. voit *aver*, « avare », mais qui est peut-être une faute pour *laniers*.

Le nombre de ces remarques critiques, — qui prouve simplement l'intérêt que j'ai pris à la publication de Miss Young, — ne doit pas donner le change sur le mérite et la valeur de cette publication, qui sont très réels. La jeune romaniste américaine a choisi pour son début un travail devant lequel aurait reculé plus d'un philologue ayant de l'ancien français une pratique plus ancienne, et

l'a exécuté d'une façon qui lui fait honneur [1]. Elle a bien voulu, en souvenir de nos conférences de l'École des Hautes Études, inscrire mon nom à la première page de son livre, et, pour me faire plus de plaisir, elle l'a associé à celui de mon ami H. Morf, aux leçons duquel elle s'est formée. Elle ajoute que « l'ouvrage n'est pas digne d'être offert à ces deux maîtres » : c'est pousser trop loin la modestie; M. Morf ne me désavouera pas, je le sais, si je dis que nous regardons notre enseignement comme très bien employé quand il produit un travail aussi utile et aussi digne d'éloges que celui-ci.

G. P.

Über die Vengeance d'Alexandre von Jean le Venelais. Inauguraldissertation... von Karl SACHROW. Halle 1902. 74 p.

Die Vengeance Alixandre von Jehan le Nevelon [herausg. von] SCHULTZ-GORA [Berlin 1902. Tirée à 50 ex.]. 101 p.

Malgré la différence des noms donnés à l'auteur, il s'agit du même poème dans les deux publications dont les titres se lisent en tête de cet article. M. Sachrow, s'appuyant sur la majorité des mss. et sur la classification qu'il en a établie, adopte le nom que M. Wilmotte avait le premier assigné au poète, tandis que M. Schultz-Gora suit, pour le nom, le ms. qu'il reproduit Sur les autres problèmes que soulève ce texte, les deux philologues arrivent aussi à des conclusions différentes : M. Sachrow adopte l'opinion d'après laquelle le poème serait dédié au comte Henri le Large, de Champagne, mort en 1181 ; selon lui, l'auteur était originaire de la région comprise entre Soissons, Laon et Reims, et son nom serait peut-être à rapprocher de celui du village *Vantelay* (dép. de la Marne, cant. de Fismes). M. Schultz-Gora, sans apporter de raisons nouvelles, se range à l'avis de M. P. Meyer, qui, dans son *Alexandre le Grand dans la litt. fr. du moyen âge*, II, 263 et suiv., propose de voir, dans le « comte Henri » auquel le poète fait allusion, Henri V, comte de Luxembourg depuis 1288 et proclamé roi des Romains en 1308 [2].

Il est en effet extrêmement difficile de fixer la date de la composition de ce texte, car on n'y trouve aucune allusion historique qui puisse nous y aider [3], et l'analyse de la langue ne donne pas de résultats bien précis. Quoique les traits dialectaux que nous fournit l'étude des rimes ne soient pas très caractéristiques, ils rendent pourtant probable que la patrie de l'auteur est à chercher dans le nord de la Champagne, ce qui est en faveur de l'identité du protecteur de notre poète avec Henri Ier de Champagne. Il est

---

1. Je remarquerai en passant que le livre de Miss Y est écrit en très bon français.

2. [C'est l'opinion qui me paraît encore la plus probable. — P. M.]

3. De la mention, au v. 1196, d'*Arebloi*, nom de lieu figurant dans

vrai qu'un certain nombre de fautes de déclinaison et de formes verbales analogiques semblent parler contre un âge aussi reculé, mais d'autre part le texte offre aussi des traits archaïques. Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Examinons maintenant d'une manière un peu plus détaillée la thèse de M. Sachrow. Voici d'abord le tableau de classement qu'il a dressé des sept mss. de la *Vengeance*[1] :

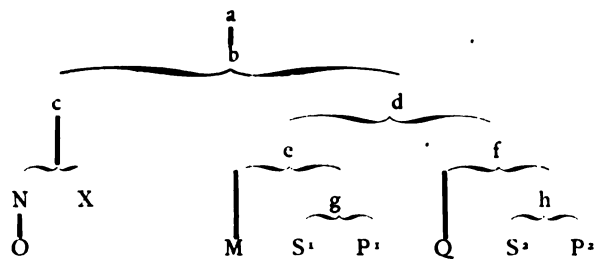

M. Schultz-Gora est d'un autre avis au sujet de la filiation des mss., bien que, comme il le dit lui-même, cette partie de son travail ne soit guère qu'une esquisse. D'après lui *NOX* + *Q* forment un groupe, *M* constitue à lui seul une autre famille, et *PS*, ayant puisé à la fois dans la source de *M* et dans celle de *NOXQ*, occupent une place intermédiaire.

Aucun de ces classements n'est exact, à mon avis. Il est vrai que les mss. *N* et *X* sont apparentés ; ils le sont même à un point que M. Sachrow ne soupçonnait pas, ne connaissant de *X* qu'un petit nombre de vers. Il est exact encore que *S* et *P* sont intimement liés ensemble ; mais M. S. et M. Sch.-G. se trompent tous deux en supposant pour ce groupe deux sources différentes dont l'une serait apparentée à *M*, l'autre à *Q* (*NOXQ*) : il n'en a certainement eu qu'une. Par contre c'est le ms. *Q* qui dérive de deux sources, dont l'une appartient à la famille de *NX*, l'autre au groupe *MPS* ; le copiste a généralement puisé à la première en écrivant les 450 premiers vers, à l'autre en écrivant le reste du poème. Je regrette que l'espace me manque pour citer ici les passages qui prouvent l'exactitude de cette assertion. Je dois me borner a dire que c'est là le résultat du classement que j'ai fait en vue d'une édition critique de la *Vengeance*, édition projetée déjà avant l'apparition de la thèse de

---

Foucon de Candie (voy. Schultz-Gora, p. 6), il n'y a pas grand' chose à conclure, la date de ce poème n'étant pas encore fixée. M. G. Paris le place vers 1170, M. Suchier vers 1195. Il en est de même des vers cités par M. Sachrow, p. 32, dans lesquels sont mentionnés les noms de *Fromont*, *Foucon* et *Thiebaut* ; d'ailleurs je doute fort de l'authenticité de ce passage.

1. *N* = Bibl. Nat. f. fr. 791 ; *O* = B. N. fr. 1375 ; *X* = Mus. Britt. 19 D. I. *M* = B. N. fr. 24365 ; *Q* = B. N. fr. 790 ; = *P* = Oxford, Bodley 264 ; *S* = B. N. fr. 1590.

M. Sachrow[1], et que je donnerai peut-être un jour ou l'autre, malgré tout. Le fait que le ms. *M* se rattache au groupe *(Q) PS* est attesté par les deux passages relevés par M. S., p. 30, — dont au moins le premier paraît absolument probant, — et auxquels on pourrait en ajouter une demi-douzaine d'autres.

D'après M. Sachrow, *N* serait, malgré bien des bévues imputables aux deux copistes qui l'ont exécuté (cf. p. 14 et 34), le meilleur, pour le fond, de tous les mss. du poème et aurait dans beaucoup de cas seul conservé la leçon originale. Mais dans à peu près tous les cas qu'il cite, — sauf ceux auxquels je viens de faire allusion, — la leçon de *N* est au contraire fautive. M. Schultz-Gora en a déjà indiqué deux, dans les notes des vv. 360 et 632[2]; il en est de même du v. 708, où selon M. S., p. 50, *N* offrirait seul la bonne leçon : *Mout resemble bien prince et hon de hardement* (*X*, inconnu à M. S., a *plain de grant h.*), tandis que le v. préc., *Des pierres de son hiaume tretout le champ resplent*, indique bien plutôt que *MQSP* ont la leçon originale : *Mout resamble bien roi por le chier garnement*. Au v. 862 la leçon de *N*, *Car laiens n'iert ja hom(me) par homẽ afamez*, serait la bonne (p. 40). Voici ce que portent les autres mss. : *X* (inconnu à M. S.) *C. l. n'i. ja homme par nul ost a.*, *MQPS Ja home n'ert l. destrains* (*QPS destruiz*) *ne a.* Ni la leçon de *X* ni encore moins celle de *N* ne sont admissibles ; la conjonction *car* n'a rien à faire à cet endroit. D'autre part l'acc. *home* paraît trop choquant ; je suppose qu'il faut lire *Ja hom n[en]e.* (ou *Ja [nus] hom, Ja [mais] h.*). J'ajouterai encore quelques mots pour montrer jusqu'à quel point M. Sachrow suit aveuglément le ms. *N*. P. 38, en parlant de la métrique du poème, M. S. nous dit que trois fois l'auteur admet à la rime le même mot dans deux vers consécutifs : v. 110 et 111 *seure*, v. 881 et 882 *Hongrie*, 1129 et 1130 *felon*. Or, que trouve-t-on dans les mss.? Dans le premier cas il y a *seure* : *d'envoiseure*, dans *NXQP*, *S* fait défaut, *M* écrit *demoiseure* ; dans le deuxième, où selon M. S. il faudrait lire *destriers de Hongrie* : *Hongrie*, ce ne sont que *NX* qui portent *d. de Hongrie*, — et ils omettent le second vers, qui est indispensable pour le sens, — *M* a *de Nubie*, *QPS de Sulie* ; dans le troisième *N* et *X* omettent de nouveau un vers authentique et indispensable. Voici le passage :

> Et ont trouvé l'estor merveilleus et felon.
> Et danz Clins lesse corre, vet jouster a Tesson ;
> Niez fu Antipater du lignage au felon.

Le second vers manque dans *NX*, ce qui rend ces lignes incompréhensibles dans ces mss[3]. Le ms. *N* est en effet médiocre, et la plupart de ses fautes

---

1. Voy. *Rom.* XXXI, 166. M. Freymond m'ayant averti qu'il n'avait pas renoncé à publier la *Vengeance* de Gui de Cambrai, projet annoncé ici même il y a douze ans, je lui ai écrit immédiatement que j'abandonnais mon plan de publier les deux textes ensemble.

2. Pour la numérotation des vers je suis toujours l'édition de M. Schultz-Gora.

3. P. 59 M. S. cite, comme doublet de *grieu*, *grejoit* (!), qui n'est naturellement qu'un lapsus du seul ms. *N* pour *grejois*.

se retrouvent dans *X*, — même *.xl.* pour *Cassadrant*, au v. 1362, que M. Sachrow cite comme un exemple frappant de la négligence du second scribe (p. 34). M. Schultz-Gora a très bien fait de prendre pour base de son édition *M*, qui est, de beaucoup, le meilleur manuscrit.

L'étude des rimes, qui à vrai dire n'offrait pas de bien grandes difficultés, est en somme assez satisfaisante. Je relèverai cependant quelques erreurs un peu fortes. P. 43, § 3 *nasé*, pour *nasel*, ne remonte pas à nasillum mais à nasalem. — *Ibid.* M. Sachrow voit un exemple de la désinence lat. arem dans le mot *merler*, v. 1221 ; c'est tout bonnement un infinitif (< misculare). — P. 44, § 4. Le subst. *complie* ne vient pas du lat. completa mais du fr. *complir-* — D'après M. S., *ibid.*, *fis* serait le produit de filius au v. 285, que voici : *Je l'envoierai querre, de lui sui je touz fis* (!). — L'assertion de M. S. que l'auteur de notre poème ferait rimer *oi* et *oi* < *ei* est due à une faute de lecture : au v. 67, laisse en *-oi* (*voi*, *roi*, etc.), les mss. portent non pas *andoi* mais *au doi*. — Il est exact que *an* et *en* riment ensemble, cf. les laisses 34, 46, 65, 71 ; mais il est à remarquer que la tirade 8 n'a sans doute contenu que des mots en *-ent* dans l'original, et que dans les mss. *NX* la tirade 77 est divisée en deux, la première en *-ant*, la seconde, qui commence avec le v. 1903, en *-ent*. — Il est exagéré de dire que *z* s'est changé en *s* dans la *Vengeance* ; il y a au contraire une tendance très marquée à tenir séparés ces deux sons. Ainsi les laisses 10, 20, 45, 50, 60, en *-is*, sont toutes pures, si ce n'est que le rég. *faintis* (< -icium) se trouve à la rime au v. 203, et *piz*, remplacé par *vis* dans les mss. *MP*, au v. 992 ; de même la laisse 57, en *-iz* (remarquez *massiz* 1274), tandis que dans la l. 14, en *-iz*, figurent les mots *païs*, *amis* (deux fois), *Moncenis*[1]. Les laisses en *-uz* et en *-iez* sont pures ; par contre on trouve la forme *trez* < *trabes* aux vv. 950 et 1592. A cet égard notre auteur n'est donc guère plus avancé que Chrétien de Troyes, voy. Förster, *Cligès* (grande éd.), p. LXXIII.

J'ai dit plus haut que le texte offre quelques fautes contre les règles de la déclinaison. Les cas où l'acc. a été mis pour le nom. ne sont pas nombreux ; il y en a une dizaine au plus[2]. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'il semble bien que l'auteur se soit quelquefois permis d'employer, pour les besoins de la rime, le nom. dans la fonction de l'acc. M. Sachrow veut éliminer ces cas en y supposant des assonances, mais cette explication se heurte contre le fait que, — malgré ce qu'en dit M. Schultz-Gora dans la note du v. 283, — il n'y a pas assonances dans le poème, si ce n'est *-é* : *or mie(r)* 328 : *destrie(r)* 343 : *nasé(l)* 1083, et ces formes sont bien connues d'ailleurs. Plusieurs de

1. Cette laisse est corrompue dans le ms. imprimé par M. Schultz-Gora.

2. Au moins un des six cas allégués par M. S. est à rayer : *Filote* au v. 974 est régime, non pas sujet. De plus il est à remarquer que dans un de ces cas le ms. *M* n'enfreint pas la règle, et que trois autres concernent le mot *gent*. Par contre, il faut ajouter quelques cas nouveaux.

ces incorrections peuvent être facilement écartées, mais il reste toujours les cas suivants : v. 700, *Et menrons* (corr. *iront*?) *avoec nous .xxx*^{m} *Persant* ; v. 1600. *Et dans Clins fu montez en l'aufesrant crenuz* (corr. *el ferrant qu'est c.* ?). Après *es vous* on trouve le cas sujet : v. 1549, *Atant es vous le roy Alior desbuschiez*, et peut-être au v. 1569 : *Guinars li niez le roy ez vous lasus montez NX* (les autres mss. *en est l. m.*). Les vv. 1056-8 me paraissent corrompus ; je propose de lire *Alior le fiert si* [*que*] *perce ses escuz*, | *Et l'aubers de son dos* [*est*] *d'ambes pars rompuz* | *Et l'arçons de la selle par desriere fenduz* ; voy. les variantes dans Sachrow, p. 49. Il est vrai que *percier* est généralement actif, mais il semble bien être neutre dans notre texte, v. 1170. Rien d'étonnant : les verbes analogues, tels que *depecier*, *desmentir*, *fausser*, *fraindre*, *froer*, *peçoier*, *rompre* etc. sont tour à tour actifs et neutres. — Pour le v. 862 cf. plus haut.

Il est vrai que les verbes de la 1re conj. ont, au moins deux fois sur trois, pris un *e* analogique à la 1re pers. sing. du prés. subj., vv. 357 (*lesse*) et 466 (*meine*). Par contre la 3e pers. n'offre jamais d'*e* ; les deux exemples allégués par M. Sachrow, p. 58, sont errronés. Dans le premier, v. 690, le verbe est à l'indicatif, dans le second, v. 453, il faut lire avec MPS(Q) *parolt*, non pas *chante* (NX). — D'autres traits relativement récents sont *cent mil* v. 628 ; *coureüz* à côté de *couruz* ; deux ou trois participes neutres traités comme masc. (Sachr., p. 53, et p.-ê. v. 1280) ; la rime *ai : oi* (*delaie : -oie* 1927), fréquente au milieu du XIIIe siècle (*Rose*, Rustebuef) mais qui se rencontre sensiblement plus tôt, p. ex. *Narbonnais* (vers 1210) 6652 *deloi : -oi*, *Rom. d'Alix* 394, 27, *moi, -ai* [1].

D'autre part le texte offre aussi des traits archaïques : les adjectifs de la 3e décl. lat. n'ont jamais d'*e* au fém., la 1re pers. du prés. ind. ne prend jamais d'*e* ni d'*s* non étymologiques ; le prétérit de *descendre* est *descendié* 334, les verbes tels que *mercier*, *crier* etc. riment toujours en *-er* [2] ; il n'y a pas d'« élision interne » sauf dans l'impér. *vez*, pas de rimes *-ai : é* (fréquentes au XIIIe s.) ; enfin le style paraît être de la bonne époque. L'ensemble des traits linguistiques que je viens de relever conviendrait le mieux à un poème de la première moitié du XIIIe siècle, me semble-t-il ; mais n'ayant à choisir qu'entre Henri le Large (1152-1181) et Henri de Luxembourg (1288-1308), — car il n'y a pas d'autre « comte Henri » possible, que je sache, — je penche, bien qu'avec hésitation, pour le premier, à qui s'applique d'ailleurs

---

1. On trouve la rime *paire : foire* dans les Fables de Marie de France, 79[45], mais l'éditeur, M. Warnke, doute de l'authenticité de cette rime ; voir l'édition, p. LXXXIII.

2. En revanche il y a quelques rimes de *ié : é*, ainsi *-iez : louez* 45, 1437 (< *laudatis* ; le ms. *M* écrit *loiez*, *louiez*), *-ié : ajorné* 319, où M. Sch. G. corrige *esclairié*, et *-ié : maint tref gironné* 326 ; voy. les variantes dans Sachr., p. 21. On pourrait conjecturer *maint* [*bon*] *tref* [*vergié*].

admirablement ce que dit notre poète de son noble protecteur, dans les vv. 46 ss. Le fait qu'aucun des mss. qui contiennent notre texte ne remonte au delà de la première moitié du XIVe siècle est étonnant, mais n'a pas une grande force probante. Évidemment le poème a pu se trouver, séparément ou joint au *Rom. d'Alix.*, dans des mss. plus anciens qui ne nous sont pas parvenus. Les plus anciens des mss. que nous ont transmis la *Vengeance* de Gui de Cambrai, écrite avant 1191, sont du milieu ou du troisième quart du XIIIe siècle [1].

On a beaucoup discuté sur le vrai nom de l'auteur de notre poème. Comme je l'ai dit au commencement de cet article, M. Sachrow s'est décidé pour *Jehan le Venelais*. Mais on a vu plus haut que je repousse le classement des mss. établi par M. S. et que, à mon avis, les quatre mss. qui présentent la forme mentionnée ne font, pour cette partie du poème, — l'auteur se nomme au v. 39, — qu'un seul groupe. M. Schultz-Gora défend la forme offerte par le ms. M, *li Nevelons*. *Nevelon* est connu en Champagne et ailleurs; pour l'emploi comme surnom M. Sch.-G. compare *Jean li Mikieus* relevé dans le *Cartulaire de Flines* (éd. Hautcœur). En fait, la leçon de *PS* remonte sans doute aussi à *li Nevelons*; je suppose du moins que le copiste de la source de ces deux mss. a lu *Jehans li nouel oirs*, erreur facile à comprendre au point de vue paléographique, et « corrigé » *J. li nouiaus hoirs*. De même je présume que *J. Nevelaux*, *Nevelaus* (sans article), comme écrit Wauquelin, provient de *Nevelous* pour *Nevelons*. Aussi avais-je, déjà avant de connaître l'édition de M. Sch.-G., adopté comme le plus probable le surnom de *le Nevelon*. La supposition qu'il faudrait lire *le Nevelois* n'est même pas appuyée par la langue du texte. D'un autre côté le surnom *le Venelais* est tout à fait obscur, et l'idée de le rapprocher du nom de lieu *Vantelay*, *Ventelay*, est bien extraordinaire. Selon M. Sachrow, p. 67, ce nom serait une faute pour *le Ventelais*, de *Ventelai* + *s*, formation à l'appui de laquelle il cite (*Estienes*) *li Viennes*, tiré du Rôle des Vassaux des ducs de Champagne, ne voyant pas que c'est là une simple graphie pour *Viennès*, *Vennais* (*Viennois*).

L'édition de M. Schultz-Gora est précédée d'une courte préface où l'éditeur traite de la date du poème et du nom de l'auteur; il y discute aussi la valeur des mss. et expose le principe qui l'a guidé dans l'établissement du texte. Puisque, comme nous l'avons vu, dans la classification de M. Sch.-G., le ms. *M* vaut à peu près autant que tous les autres ensemble, l'éditeur se borne à reproduire ce ms., s'en écartant seulement là où le texte est trop visiblement corrompu [2]. Je ne relèverai naturellement pas tous les passages

---

1. Voy. l'étude de M. P. Meyer sur les mss. du *Roman d'Alixandre* *Rom.*, XI, 213 ss.

2. Partout où M. Sch.-G. s'éloigne du ms. *M* il en indique la leçon au bas de la page; par contre il ne donne les variantes des autres mss. que dans certains cas spéciaux mentionnés dans les notes.

de moindre importance où, selon moi, l'accord des mss. prouve qu'il aurait fallu adopter une autre leçon, mais j'indiquerai les endroits où j'ai lu autre chose que M. Sch.-G. dans le ms.; je signalerai aussi quelques omissions ou lapsus de sa part, ainsi que d'autres cas d'une certaine importance.

V. 14 *la fin*, ms. *sa f.* (de même Wilmotte). — V. 31 *qui bon fust engendrez*, lis. *fu*, avec tous les autres mss. — V. 21, note : *is* n'est pas nécessairement un nom. à mon avis; cf. l'acc. *olis* attesté à côté de *olif*, et *lis*, *liz*. — V. 38 *S'oiez*, ms. *S'orez* (de même Wilmotte). — V. 54, note. D'après cette note, *Filote*, au v. 974, serait sujet; il résulte pourtant de la traduction parfaitement exacte que donne l'éditeur dans la note du vers en question que *Filote* est régime. — V. 62 *Qui Nicholas occist*; NX *Roi N.* vaut beaucoup mieux (PS *Que*)[1]. — V. 73, note. L'éditeur ne s'explique pas le mot *Palatine* offert par tous les mss., et se demande si c'est le nom de la bru de la reine Candace ou s'il faut restituer *palasine*, désignant la reine elle-même. Rien n'est pourtant plus clair; c'est le duc de *Palatine* qui avait ravi la bru de la reine, voy. le *Rom. d'Alix*. 373, 7 (var.), 374, 11 (var.), 31, 375, 15, 376, 4. — V. 80, note. Selon M. Sch.-G. le *Rom. d'Alix*. ne mentionnerait l'intimité d'Alexandre et de Candace qu'à la p. 497, au cours du récit d'un autre épisode; elle est cependant indiquée déjà pp. 380 et 382. — V. 108. Je ne sais pas trop pourquoi M. Sch. G. ne conserve pas, ici et ailleurs, la graphie *fuiz* < *filius*. Elle est intéressante par la métathèse et tout à fait régulière dans le ms. (elle se trouve en réalité déjà aux vv. 31, 43, 84, bien qu'il n'en soit pas fait mention). L'éditeur imprime bien *luie* < *liue* (*lieue*) 651, 785, 794. — V. 120 *fis*, ms. *fuiz*. — V. 199 *sera traiteur alevé*, l. *seront* (XS). — V. 202 *le preus et le gentils*, l. *qui est p. et g.* (NXQ). — V. 244 *grand*, ms. *grant* (faute d'impr.). — V. 280 ss. et note. Ce passage est altéré dans M; sans parler de *dē Antioche*, ce ms. est le seul qui écrive *Antigonus* pour *Antiocus*. Le fait relevé par M. Sch.-G. qu'au v. 1189 tous les mss. portent *Antigonus*, ne prouve rien, pas plus que la prétendue confusion dans le *Rom. d'Alix*. M. Sch.-G. aurait dû remarquer qu'*Antigonus* qui reçoit la Syrie p. 514 et *Antiocus* qui possède Antioche p. 534 (cf. notre poème) ne sont pas une même personne, et que parmi les douze pairs d'Alexandre, énumérés p. 14 ss. et 17 figure aussi bien Antiocus qu'Antigonus. Lisez, avec *NXQ : Dame, d'Antiocus m'est mout grant joie diz* : | *La cité d'Antioche tient, si en est saisis* etc. — V. 326 *tref de Nubie* (: *ié*), l. *tref gironné*, cf. ci-dessus. — V. 331 *atout leur chevauchie* (: *ié*), l. *et ont tant chevauchié* (NXQP). — V. 481 *Baucent*, ms. *Baucant*. — V. 501 ss. lire *Il vont par leur journees et ont tant chevauchié* | *Qu'a Vaugrenie viennent si sont joiant et lié* (NX); 503 l. *sont descendu*, 504 *montent*, 505 *Alior voit Faussent* (NX); voy. Sachrow. p. 30. — V. 507 Après la première moitié de ce vers l'éditeur a omis deux hémi-

1. Je ne cite jamais *O*, mauvais ms. du XVe siècle et qu'on peut regarder comme un descendant direct de *N*.

stiches; le ms. porte *Puis li a demandé* : [« *Comment as esploitié?* | *Que me man le li rois ?*] *Avra de moi pitié?* » — V. 509 *de*, l. *le* (faute d'impr.). — V. 539 Mettre ici le guillemet et les deux points placés devant le v. 542. — V. 540 *Et li bliaut forre a manieres deugie* (NX), l. plutôt avec QPS *d'ermine bien deugié*; M écrit *et d'ermine engoulé*. Pour le genre masc. du mot cf. R. de Cambrai, 1718, 6257, *ermine delgié*. — V. 553 *anui*, l. *orgueil* (NX) ; le mot *anui*, qui figure au v. précédent, est inadmissible ici. — V. 569 Lis. *Tel compaigne ne fu veue ne oie* (NX); voy. Sachrow, p. 30.— V. 575 *Aristes s'acorda*, l. *Aristé a.*, avec S (P *Aristes a.*, Q *Aristez a.*; NX font défaut); avec la leçon de M les vv. 577 sqq. donnent un contresens. — V. 629 *onques ne fu meillor*, l. *ainc hom ne vit m.* (ainsi NX; QPS *nus hons ne v. m.*). — V. 663 *fuire*, l. *fuir* (NXQPS). — V. 680 *Candaleon*, ms. *Candeolon*. — V. 739 *tretuit communement*, l. *li trahitour puant* (N ; X *paiant ?*). — V. 774 *est haute d'une loee* donne une syllabe de trop; le ms. porte *e. h. une l.* — V. 798 Lire *pesee* (faute d'impr.). — V. 810 *trestoute*, ms. *tretoute*. — V. 814 *œuvre*, ms. *oevre*. — V. 839 *en a ja pres s'eisine*, ms. *pris seisine*. Contrairement à ce qu'en dit M. Sch.-G. dans la note, tous les mss. écrivent *pris*, abrégé ou en toutes lettres. Il est vrai qu'en réalité Alior ne s'est pas encore emparé d'An. tipater, mais cette anticipation n'est pas plus frappante que celle de Florent au v. 1485, par exemple. — P. 853 *sont li molin fermez*, l. *ont les molins f.* (NX). — V. 862 Voy. plus haut. — V. 895 *croissie*, l. *trenchie* (NXQPS). — V. 907 *cendaus de tir*, l. *de Tir*; de même 1627, 1654 (cf. *pailes de Tir* Narb. 3973)s Ce nom ne figure pas à la table des noms propres. — Vv. 1015 et 1042 Il ne me paraît nullement certain que le v. 1042, *Sequeur le roi d'Ongrie, qu'il en a grant mestier*, contienne une faute commune à tous les mss., comme le veut M. Sachr., p. 27, ni que l'auteur ait confondu aux vv. 1017, 1023 et 1042 le *roi de Bougrie* et *l'amiral de Hongrie*, comme le suppose M. Sch.-G. dans la note du v. 882. D'abord, il n'y avait pas de roi *de Bougrie* dans l'original, à mon avis. Je crois, comme M. Sachrow, que cette épithète a été introduite par *M*, ou plutôt par la source de ce ms., peut-être à cause du v. 883 *Les Hongres et les Bougres ot en sa compaignie*; les ms. *PS* écrivent deux ou trois fois *roi de Bougie*, par conséquent cette expression remonte à la source commune de *MQPS*. En effet ce n'est pas, comme le dit M. Sch.-G. dans la note citée, seulement au v. 1042 que *M* porte, — ainsi que tous les autres mss., — *le roy d'Ongrie*, mais encore au v. 1541 : *Fiert le roy de Hongrie etc.* ; par contre il écrit *amiral de Bougrie* 1313. Il y a donc sans doute eu dans l'original un *roi* et un *amiral de Hongrie* (ou *d'Ongrie*). Au v. 1042 (cf. ci-dessus) on s'attendrait, selon MM. S. et Sch.-G., à voir figurer *l'amiral*, car c'est lui qui se trouve dans le danger le plus imminent et qui, plus tard, est fait prisonnier par les *Grieus*. Seulement, une trentaine de lignes plus haut, v. 1015 ss., il a été parlé aussi bien du *roi* que de l'*amiral*, et celui-là étant le personnage le plus important des deux, il n'est que naturel que ce soit pour lui qu'Antipater appelle le secours de Florent. C'est qu'apres le v. 1015 il manque dans *M* (et dans *N*) cinq vers que l'éditeur n'a pas cru

devoir introduire, mais leur authenticité est assurée par l'accord de *XQPS*, et, contrairement à ce que dit M. Sch.-G., ils sont absolument indispensables pour le sens. Voici le passage :

1015 Il (*le frère d'Alior*) lesse corre a eus tant com cheval li rent,
XQPS Sus l'escu de son col va ferir Malploiant (*X* Maupriant),
Le cuer qu'il ot ou ventre en deus moitiés li fent;
Si fort l'abati mort qu'a la terre l'estent (*Q* s'e.).
Quant ce voit l'amiraut s'en a le cuer dolent;
Il let corre vers els contreval un pendant,
Onques la gent Filote ne se mut tant ne quant,
Et li rois de Hongrie i vient esperonnant.
Lors remembra Filote de cel comandement etc.
Et tuit li .^{m}xxx. de leur tornoiement.

Remarquez l'expression *leur tornoiement* qui vient à l'appui de mon opinion que le roi et l'amiral sont du même pays. L'absence, dans *M* et *N* à la fois, des vers mis entre crochets, s'explique par la ressemblance entre le v. 1015 et le dernier des vers omis. — Pour les vv. 1056-8 voy. plus haut. — V. 1066 *lors a tret le branc nuz*, l. *lors fu* (NXQ). — V. 1137 *voide*, ms. *wide* (qu'on peut naturellement interpréter *vuide*); de même 1469. Cf. *veit* 1512. — V. 1201 Après ce vers l'éditeur a omis une ligne qui se trouve dans le ms. : [*Tiex .^{m}lx. homes fet après lui aler*]. — V. 1296 *voz comandemenz*, l. *mes c.* (NXPS; lacune dans Q). — V. 1362 *lez*, ms. *les*. — V. 1363 *vengement*, ms. *vengemens*. — V. 1365 *feire*, ms. *fere*. — V. 1380 *dist Alior*, l. *ce dist Philote* (XN). Le *roi* qui répond, au v. suivant, ne peut guère être qu'Alior. Cf. aussi le v. 1377. — V. 1410 *puise*, ms. *puisse*. — V. 1425 *si sont si aprochiez*, l. *si les ont a.*, avec NX, ou *ses ont si a.*, avec PS. — V. 1427 *cuiniez*. M. Sch.-G. observe dans la note de ce vers que Godefroy qui sépare *coignier* et *cuignier* n'a qu'un ex., du XVe siècle, de cette dernière forme. A vrai dire je ne sais pas pourquoi l'éditeur a introduit cette graphie, qui ne se trouve dans aucun des mss. : *M* porte, à ne pas s'y méprendre, *cuiriez*, — donc une leçon différente, — Q P écrivent *coigniez*, S *coingniez*; NX changent. — V. 1447, note (cf. aussi la note des vv. 952-953) M. Sch.-G. s'étonne de voir ici *Licanor* et *Filote* appelés frères, et incline à croire qu'après 1446 il manque un vers dans lequel il aurait été parlé de *Candeolus* et d'*Istré*, les frères d'Alior. Il n'en est rien. Ce qui est plus étonnant c'est que le savant éditeur n'ait pas remarqué les passages suivants du Rom. d'Alix.: *Frere estes et ami* [Licanor et Filote] *et d'une compaignie* 515,22, *Frere fu Licanor* [Filote] *qui tant ot vaselage* 539,18. Les deux y sont très souvent nommés ensemble, p. ex. 15, 3, 17,17, 65,11, etc. La ponctuation de M. Sch.-G. est mauvaise : effacer le point après 1446 et mettre le v. 1447 entre parenthèses. — V. 1458 *Lors ot souz Rocheflor mainte brogne sarti*$_{e}$ donne un contresens; c'est une faute du seul ms. M pour *saisie*. — V. 1570 Lire *.m. homes toz* (ou *bien*) *armez*; cf. la note du v. 21. — V. 1586 *le gon*

tanon levé (: *ez*), l. *com faucon empennez* (ainsi QPS; N *comme here airez*, X *c. hom a.*). — V. 1592 *a son tref*, l. *a sez trez* (avec QS; N *sez mez*, X *son tre*, P *son tres*). — V. 1629 et note. Le ms. *P* a en effet la bonne leçon *que il ne[l] pot soffrir*. La coïncidence entre *M* et *N* doit être fortuite. — Après le v. 1693 l'éditeur omet de nouveau deux lignes qui se trouvent dans *M* comme dans tous les autres mss. : [*Et ceus de Rocheflor fet en poudre venter. La moitié de ses tentes a il fet destraver*]; lis. plutôt, avec NX, *La moitié des esfors* (*Nestours*) *a il fet desarmer* (X *destorner*). — V. 1726 *Ont il li fet etc.*, l. *Li ont il f.* (XPS). — V. 1729 *Mout feist bien entr'eus*, l. *seist* (NXPS); avec *feist* il faudrait un *le* que la mesure n'admet pas. — V. 1760 Lire, ou bien avec S(P) : *Car cil ques destruira leur estoit trop prochain*, ou plutôt avec N : *Car cil les destruiront qui leur sont t. p.* — V. 1802 *cil les apercoit:*, l. *s'en a.* (NX); le plur. ne se comprend pas. — V. 1814 *O vaurez vo deserte*, l. *Ou avrez*. D'ailleurs le vers est interpolé. — La fin du poème est très altérée dans le ms. *M*, notamment on y trouve, surtout dans les laisses 75-77, un grand nombre de vers interpolés. Je n'en relèverai ici qu'un, 1857 : *Tant i ot de traitres que le nombre n'en se*, dans une laisse en *-é*; cf. plus haut et Sachrow, p. 45. — V. 1855 et note. L'accord de *NXQPS* prouve que *Divinuspater* est original (ou du moins qu'il s'est trouvé dans la source commune de nos mss.) et que la leçon de *M* est le résultat de la correction d'un copiste étonné de rencontrer ici tout à coup ce nom, qui n'avait pas été mentionné auparavant dans notre poème. Remarquez que la capture d'Antipater a été racontée déjà dans la laisse 74. D'autre part je reconnais que le début de la laisse 76, tel qu'il se lit dans les mss. cités, est assez curieux. Le voici (v. 1853) : *Quant cil de Rocheflor furent pris et maté* QPS — *Florent estoit mout preus si avoit grant biauté* (QPS *bonté*) — *Et Divinuspater, qui avoit mal pensé, Li Grieu se vont armer etc.* Pourquoi Divinuspater n'est-il pas « de Rocheflor » ? ou y a-t-il eu *Fl. qu'estoit* dans l'original ? Pour les qualités de Florent cf. les vv. 1707 sqq. Le ms. Q, qui prend souvent de grandes libertés avec le texte, se rapproche de *M* en écrivant : *Et Divinuspater qui le mal ot pensé* | *De quoi rois Alixandre fu mors et devié*, | (*Antipater i fu au conseil apelé*) | *Les grieus etc.* Quant au rôle de Divinuspater dans le complot contre Alexandre, il est à observer que d'après le Rom. d'Alix., p. 370, c'est en effet lui qui propose le premier d'empoisonner le roi. P. 504 où le récit de la trahison est repris depuis le commencement, le texte de Michelant paraît un peu embrouillé, mais c'est bien Divinuspater qui dit, v. 22, *Boin conseil ai trouvé, se il vous atalente* : | *Nous li donrons venin si que la mort en sente.* Il semble que l'auteur de la *Vengeance*, qui jusqu'ici n'avait mentionné qu'Antipater et Cassadrant, suivant, en cela le récit de Justin [1], se soit ici rappelé le rôle que Divinuspater avait

1. Voy. Sachrow, p. 70 s. Cassadrant est inconnu au *Rom. d'Alix.*, comme Divinuspater l'est à Justin.

joué dans le Roman, et en fait il continue à parler, par la suite, des « sers », des « cuverts » (au plur.) qui avaient empoisonné leur seigneur et qui attendaient encore leur punition, bien que Cassadrant soit mort depuis longtemps. On remarquera spécialement les vv. 1881 sqq. et 1894: de ce dernier il résulte que les « félons » étaient deux [1]. — V. 1882 *trairent*, ms. *traitrent*.

Comme on aura pu s'en rendre compte par les remarques précédentes, un texte critique établi d'après le schéma que j'ai exposé au début de cet article différerait sensiblement de celui de M. Schultz-Gora et aurait un aspect bien plus archaïque. Ce qui n'empêche pas celui-ci d'être déjà assez satisfaisant. On ne saurait nier que la présente édition ne porte des marques d'une certaine précipitation, mais ce fait s'explique sans doute en grande partie par le caractère même de cette publication [2].

E. WALBERG.

---

1. Le ms. *M* seul appelle, dans des vers interpolés, 1841 et 1857, *traïtrse* tous les hommes d'Antipater. Quant à Florent il était le fils d'Antipater, mais innocent du meurtre d'Alexandre.

2. Le livre porte cette dédicace : *Frau Rittergutsbesitzer Schultz-Gora zum 28 September 1902.*

PÉRIODIQUES

ARCHIVIO GLOTTOLOGICO ITALIANO, t. XV, puntata quarta, Turin, 1901. — P. 411, suite du travail de M. Giacomino sur *la lingua dell' Alione*. — P. 449, *Le basi* alnus, alneus, *ne' dialetti italiani e ladini* di C. Salvioni. Excellent travail de géographie lexicale dont nous ne pouvons résumer que les conclusions : alnus, alneus-a sont représentés, soit directement soit par des dérivés dont on peut déterminer l'aire d'extension, en Rétie et dans presque toute l'Italie. Les formes avec *-m-* (p. ex. émil. *umdan*) sont dues à l'analogie de *olmo*; les formes avec *o̩*, là où *o̩* ne peut pas provenir de a + l, sont dues à l'analogie de *olmo* ou de *orno*. — P. 456, C. Salvioni, anc. esp. *yengo, engar, enguedad*. Addition à l'article de Mme C. Michaelis de Vasconcellos sur ces mots dans la *Miscellanea Ascoli*, p. 521-537 (cf. *Romania*, XXX, 576). M. S. fait aussi remonter ces mots à ingenuus, mais sans recourir à la métathèse admise par Mme de Vasconcellos. La série des formes serait ingenuus > *genuus (cf. *fante* < infantem) > *yenguo* (cf. *yema* < gemma et *menguar* < minuare) > *yengo*. L'a port. *engeo* devrait dès lors être considéré comme une forme savante incomplètement assimilée.— Anc. esp. *brecuelo*. Rattaché à vehiculum > **beklo* > **bleko* + *-uelo*. — P. 457, *La vocal tonica alterata dal contatto d'una consonante labiale* di Silvio Pieri; p. 476, G. I. Ascoli, *Osservazioni al precedente lavoro*. M. Pieri s'est proposé de montrer qu'une consonne labiale *précédente* ou suivante peut abréger ou même faire monter d'un degré la voyelle tonique, c.-à-d. changer ē ī en ę̄, ō ū en o̩, ī en ī(ę), ū en ū(o). Il accompagne sa proposition de trois listes d'exemples, les uns se trouvent à la fois ou séparément sur des points différents de la Romania, d'autres paraissent limités à l'Italie; d'autres enfin, surtout italiens ou ladins, tendraient à assurer l'influence supposée même dans le cas où la consonne labiale est séparée de la tonique par une liquide. M. P. pense, ce groupement le prouve, que cette influence s'est produite à des moments très divers de l'évolution romane et même dès l'époque latine; parfois l'influence a pu se faire sentir à deux degrés : ī > ĭ > ĕ. Dès lors il est assez étonnant que les exemples de cette influence, qu'attesterait l'ensemble ou une fraction importante des langues romanes, soient si rares dans les listes de M. Pieri. M. Ascoli, dans ses *Osservazioni*, a soulevé cette difficulté, et, tout en remettant un jugement définitif après complément du travail de M. Pieri, il a présenté, avec des objections ou correc-

tions de détail, quelques remarques préliminaires utiles à résumer : pour pouvoir attribuer les phénomènes constatés à l'influence des labiales, influence dont on ne saurait d'ailleurs donner d'explication physiologique, il faudrait dresser une statistique comparative des cas où ces phénomènes se produisent en présence de labiales ou d'autres consonnes, ǫvu < ŏvum et it. *doglio* < dŏlium, en tenant compte du nombre des labiales dans l'alphabet et de la fréquence relative des consonnes des divers ordres auprès de la tonique ; il faudrait encore faire le départ entre les mots paroxytons où la tonique est en syllabe ouverte et les mots proparoxytons ou paroxytons avec tonique entravée, l'abrègement de la tonique pouvant dans ce second groupe être dû à la position. Ce départ fait, il ne reste de la première liste de M. P. qu'un sixième environ (21 mots sur 125 exemples) pour lesquels en général la modification de la tonique n'apparaît que sur un point de la Romania et peut s'expliquer souvent en dehors de toute influence des labiales voisines. — P. 481, *Postille lessicali sarde* di C. Nigra. Nous ne pouvons que signaler cette précieuse contribution à l'étude du lexique sarde, qui intéresse une centaine de mots. — P. 494, *Note etimologiche e lessicali* di C Nigra, quinta serie. 1. Ital. *armellino*, abricotier, forme dissimilée de **armenino* de Armenia. — 2. Mil. *bottūm*, débris, < mil. *bott*, morceau, + suff. collectif *-ume*. — 3. Bellun. *bulista, folisca*. De **favillisca*. — 4. Ital. *borar*, fr. *bourrer*, prov. *bourra*, etc. Ce verbe se rencontre en France, Provence, et dans la Haute-Italie. Il présente des formes en -are, -ire, ĕre, la forme en -are étant vraisemblablement primitive. Toutes ces formes auraient leur commune origine, malgré les différences de sens, dans *burra, si l'on admet le passage de « rembourrer » à « fouler », puis à « poursuivre ». — 5. Ital. *cacchione*, larve < *cacchio* (de catulus + *-one*). — 6. *Ancora l'it.* « *carpone* » (cf. Arch. Glott., XV, 281). M. N. n'admet pas l'étymologie de M. Pieri (*Miscellanea Ascoli*, 498, cf. *Romania*, XXX, 573) et maintient *carpone* < germ. krampf ; de plus, le rapprochement du fr. *crapaud* et d'expressions de la Haute-Italie équivalentes à *carpone*, mais formées avec des mots désignant le crapaud, permettrait de préciser le sens de *carpone* « à quatre pattes, avec l'allure du crapaud ». — 7. It. *cesso*. M. N. défend contre M. Pieri l'étymologie *cesso* < secessum, attestée en particulier par l'existence de *secesso* au même sens. — 8. Ancone *ciambott, ciammuotto*, crapaud, < *ʒampa*. — 9. Fr. occid. *civelle*, alevin d'anguille. Diminutif de *cive*, féminin de *ciu* < caecum ; cf. it. *ciecolina*, m. sign. — 10. Tosc. dial. *cofaccia*, cf. sarde *covaʒʒa* ; métathèse réciproque de *focaccia*. — 11. It. *limicare*, bruiner. Du lat. lima. Mais le rapprochement du travail lent de la lime et de la chute lente de la bruine paraît bien forcé. — 12. *Riflessi neolatini di* mataris, javelot. M. N. explique par *mattăris plus un suffixe augmentatif les formes françaises et provençales, *materas*, etc., trait d'arbalète. Un rapprochement entre la pointe triangulaire du trait et la tête de certains reptiles fit appliquer à ceux-ci le nom du trait (exemples italiens et frioulans pour mataris, exemples italiens et français pour des mots analogues). Un autre rapprochement entre la forme du reptile

et le col fin des *matras* de verre serait l'origine du nom de ceux-ci en it., *matraccio*, et en français. — 13. *Un antica metatesi « Micone-Cimone »*. Il s'agit de Mycon, allaité dans sa prison par sa fille. Son nom est attesté par Hygin (fab. 254) et par la légende d'une peinture de Pompéi, mais Valère-Maxime (V, 4) l'appelle Cimon. Est-ce une faute de scribe ? La légende étant populaire, ce pourrait être le résultat d'une métathèse qui impliquerait le maintien de c comme palatale pure devant i encore au Ier siècle. — 14. It. *nivola*, esp. *nublo*, prov. *nuble* ; prov. *nible*, *nivoul*, ven. *nibia*, etc. La première série postule *nubŭla, diminutif de nubes ou résultat du croisement nebŭla + nubĭla, avec des différences de déclinaison ; la seconde, à laquelle appartient le *nibles* de Boëce (cf. pour *nibles* < *nubilis Thomas, *Romania*, XXIX, 585), s'explique par nubila, avec métathèse des voyelles. — 15. *Riflessi di « oblata, oblatum »*. Formes germaniques prises par ces mots avec le sens ecclésiastique et le sens profane. Oblata serait revenu du moyen haut-allemand au français et à l'italien du nord, avec sens profane plus ou moins étendu. — 16. Bellun. *ómega*, nausée pour *vomega* (cf. *oler* < volere) de vomĭca. — 17. Côm. *orabbi*, pour *roabbi* par métathèse < *rotabulum, spatule. — 18. Ven. bellun. *orlivo*, *orvivo*, frioul. *orviv*, bord de la trame restant à découvert, de *orlo-vivo*, cf. sarde *voraviva* et it. *vivagno* expliqué par M. Pieri (cf. *Romania*, XXX, 616). — 19. Piem. *pessi* et formes voisines, « engourdi ». De picem (cf. fr. *empesé*). — 25. It. *rospo*, it. nord *rosc(o)*, lad. *ruosc*. M. N. abandonne le rapprochement avec le germ. *frosk* et ramène les formes italiennes à *broscus, (cf. bruscus, rubeta, dans Papias) ; *rospo* serait pour **grospo*, par métathèse de **brosco*. *Broscus est appuyé par le roum. *broască*. — 26. Bellun. *sgarba*, mamelle pleine, < germ. *skarpa ; exemples de transformations sémantiques analogues. — 27. Gén. *stralabià*, radoter de astrolabium, par suite d'une assimilation populaire facile à comprendre. — 28. Val Brozzo *turdól*, orgelet, de *triticeolum. Le *d* anormal peut être dû à l'analogie de l'équivalent *ordol* < hordeolum. — 29. Val Br. *ušella*, hirondelle. Fém. de *ušell* = *uccello* ; le changement de sens et de genre est remarquable. — 30. Dérivés et composés de ultra dans le franco-provençal et l'it. du nord. — P. 511, *Indici* di C. Salvioni.

Ce fascicule contient avec les titres et table du tome XV une note *A gli amici dell' Archivio* où M. Ascoli annonce, en termes émus, qu'il remet la direction de l'*Archivio* à M. Ç. Salvioni.

T. XVI, punt. prima, Turin, 1902. — P. 1, Salvioni, *Di* dun *per* un *nella poesia popolaresca alto-italiana*. Cette forme n'apparaît que dans l'Italie du Nord, seulement dans la poésie et plus particulièrement dans la poésie narrative ; elle n'appartient pas à la langue parlée. M. S. l'explique ingénieusement comme une extension analogique de la préposition légitime dans la formule initiale *cantar me plas d'una cançon* ou analogues ; la langue de la poésie populaire n'aurait plus compris la différence entre *cantare d'una* et *una cançon*. — P. 7, Engad. *sôbĝa*, valtell. *sobiga* ; de sublĭca, avec suffixe accentué, dans la seconde forme, sous l'influence de l'accentuation

flottante des déverbaux en Ica. — P. 9, V. de Bartholomaeis, *Contributi alla conoscenza dei dialetti dell' Italia meridionale ne' secoli anteriori al XIII.* — II. *Spoglio del* codex diplomaticus cajetanus. Les chartes latines étudiées ici vont du VIIIe au XIIIe siècle, et appartiennent au duché de Gaëte. Dépouillement phonétique, morphologique et lexical, celui-ci très intéressant. — P. 28, V. de Bartholomaeis, *Un antica versione del « Libro di Sydrac » in volgare di Terra d'Otranto.* Cette version appartient à la région de Brindisi. Le manuscrit qui nous en a conservé des fragments étendus est du XVe siècle. C'est en dire l'importance pour l'étude d'un dialecte très pauvre en textes anciens. M. de B. publie une petite partie du texte et l'accompagne d'une étude linguistique de l'ensemble. — P. 69, *Egloga pastorale e Sonetti in dialetto bellunese rustico del sec. XIII, editi a cura di* C. Salvioni. Le manuscrit qui a conservé ces textes (1112 vers) attribue l'églogue à Messer Paolo da Castello; l'attribution des sonnets reste douteuse. L'ensemble appartient à la première moitié du XVIe siècle. M. S. ne publie ici que le texte. — P. 104, lomb. *verti*, être nécessaire; M. S. propose la série oportere > **ovorti* > **ovèrti* par dissimilation. — P. 105, E. G. Parodi, *Studi liguri*, § 3, *Il dialetto di Genova dal secolo XVI ai nostri giorni.* Première partie : vocalisme. — P. 161, Salvioni, *Etimologie : mercanzia* pour *mercantia* est une extension de la prononciation scolaire du groupe latin -tiv au groupe -tív; surselv. *sepleká*, se blottir, de *placicare < placare; vén. *barodle*, lucarne, M. S. y voit un dérivé du radical baj-(bad-), ** bajoral* > *bavoral* (cf. *Krit. Jahresb.*, IV, 168) > *baorál* ou *barodl*; crémon. *grógol* de -rōtŭlu, comme l'italien *crocchio*, mais avec maintien de la posttonique. — P. 163, S. Pieri, *La sibilante tra vocali nell' italiano*, et p. 175, Ascoli, *Ancora della sibilante tra vocali nel toscano.* Meyer-Lübke a posé la règle : lat. s entre voyelles > it. *s* (sourde) après l'accent, *z* (sonore) avant l'accent. M. P. réunit un grand nombre d'exemples et propose une formule toute nouvelle : lat. s entre voyelles > it. *s*, les mots qui ont *z* ne sont pas héréditaires. Il faudrait alors admettre un emprunt pour des mots comme *vaso* (*vazo*). M. A. ne le pense pas. Il propose une solution d'un grand intérêt pour la phonétique latine : *s* et *z* sont réguliers en italien, mais correspondent à des sons latins différents, *s* < (n)s, *rimase*, *mese* < rema(n)sit, men(s)e, etc., *z* < s vraiment intervocalique, *uso*, *viso* (*uzo*, *vizo*) < usu, visu, etc. Il y a des exceptions, que M. A. explique par des influences analogiques. La démonstration est admirablement claire et paraît convaincante. — P. 174. Salvioni, *Etimologie* : Haute Ital. *crèf*, *lifrok*, *lifrón*. — P. 192, Salvioni, *Cronaca e bolletino bibliografico* : *Miscellanea Ascoli*, *Raccolte di studii critici dedicata ad. A. d'Ancona*; *Scritti vari di filologia...*, offerts à E. Monaci; livres divers.

MARIO ROQUES.

STUDI GLOTTOLOGICI ITALIANI, diretti da Giacomo DE GREGORIO, t. II. — Ce volume contient huit études d'importance diverse et sur des sujets plus divers encore. Nous ne signalerons que celles qui intéressent les romanistes. P. 96, dans des *Racimolature glottologiche*, M. R. Sabbadini cite deux passages d'Andrea Brenta et d'Æneas Silvius Piccolomini qui attestent chez les humanistes du XVIe siècle le sentiment de l'affinité du latin et du roumain. — P. 101-113. *Manipolo di etimologie sul dialetto sardo antico e moderno* di Tito Zanardelli. — P. 115-128. *Il consonantismo del dialetto gallo-italico di Nicosia in Sicilia* di M. La Via. Une étude du même auteur sur le vocalisme de ce dialecte avait paru au t. I des *Studi*; nous trouvons ici une collection de formes classées d'après les consonnes des originaux latins qu'elles représentent, mais sans aucun essai d'explication des destinées parfois très diverses d'une même consonne. — P. 225-238. *Sugli elementi arabi nel dialetto e nella toponomastica dell'isola di Pantelleria* di G. de Gregorio e C. F. Seybold. Le dialecte de Pantelleria n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune étude. L'île a été occupée par les Arabes dès la fin du VIIe siècle, l'arabe y était encore parlé au XVIIIe ; mais la population, réduite en 1798 à 600 âmes, a été portée dans le cours du XIXe siècle à près de 10.000 par des émigrations siciliennes. Aussi le dialecte actuel est-il sicilien et conserve-t-il très peu de termes arabes. Le trait phonétique le plus important est l'existence d'une gutturale analogue au j espagnol. Mais la toponomastique présente de nombreuses traces de l'influence arabe. — P. 239-245. M. Niedermann, *Das Verschreiben*. Collection de fautes relevées dans des dictées à l'école secondaire de jeunes filles de La Chaux-de-Fonds. Le texte dicté était français. Les fautes, soigneusement classées d'après la nature et la cause probable de l'erreur, sont pour la plupart bien connues des professeurs (*proprosé*, *catrhédrale*, etc.). Elles peuvent toutefois servir d'illustrations à quelques remarques de M. Grammont dans son livre sur la *dissimilation consonantique* (2e partie). — P. 248-301. *Ancora per il principio della varietà di origine dei dialetti gallo-italici di Sicilia* di G. de Gregorio. Nouvel épisode de la discussion entre l'auteur et M. Salvioni sur l'unité ou la variété originelle des dialectes de San Fratello, Piazza Armerina, Nicosia, etc. (cf. *Romania*, XXVIII, p. 70 et 409 et un exposé très sommaire de la question par M. Schneegans dans *Zeitsch. f. Rom. phil.*, XXVI, 375). M. de G. réfute peu des arguments de M. Salvioni, mais son étude est importante par la nouvelle collection de mots qu'elle contient, et qui distingue entre les formes de San Fratello, de Piazza et de Nicosia. A ces formes sont jointes les formes siciliennes correspondantes. Le travail est complété par l'impression d'une assez longue poésie de Nicosia, avec, en regard, la traduction dans le dialecte de San Fratello.

Mario ROQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN UND LITTERATUREN, CII (nouvelle série II). — P. 109, A. Tobler, *Zur Legende von heiligen Julianus* (Suite et fin; contient le texte de « la Vie de saint Julien » en vers, d'après le ms. de l'Arsenal, avec notes explicatives. — P. 179, A. Pillet, *Die altprovenzalische Liederhandschrift* N² (suite et fin). — Comptes rendus. — P. 224, Suchier, *Aucassin und Nicolete* (Schulze). — P. 229, Oelsner, *Dante in Frankreich bis zum Ende des 18 Jahrhunderts* (Wiese; éloges). — P. 441, C. Klöpper, *Französisches Reallexikon* (Risop). — P. 446, Ludwig, *Lope de Vegae Dramen aus dem Karolingisches Sagenkreise* (Farinelli; c. r. très détaillé et élogieux). — P. 464, *Index zu den wissenschaftlichen Arbeiten Wesselofskys* (Kolsen). — P. 466, Clédat, *Chansons de geste. Traduction* (Tobler; désapprouve le procédé).

CIII (nouv. série III). — P. 335, G. Dobschall, *Zu Petrarcas Sonnet « Era il giorno ch'al sol si scoloraro »*. — Comptes rendus. — P. 208, Thomas, *Essais de philologie française* (Cohn; c. r. important). — P. 403. Friedwagner, *Meraugis von Portlesguez* (Ebeling; cf. *Zeitschrift f. rom. Philol.*, XXIV, 508; XXVI, 452, 552. — P. 430, Heuckenkamp, « *Le Curial* », *par Alain Chartier* (Krause; éloges). — P. 434, Molenaer, *Li livres du gouvernement des rois* », *a XIIIth century french version of Egidio Colonna's treatise « de regimine principum »* (Tobler). — P. 439, Rydberg, *Zur Geschichte des franz. ə* (Meyer-Lübke; éloges). — P. 441, Westholm, *Étude historique sur la construction du type « li filz le rei » en français* (Tobler). — P. 451, *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville (Tobler). — P. 459, Schneegans, *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam* (Pillet). — P. 467, Torres, *Gramatica historico-comparada de la lengua castellana* (de Mugica; réserves).

CIV (nouv. série IV). — P. 331, G. Steffens, *Die altfranzösische Liederhandschrift der Bodleiana in Oxford, Douce* 308 (fin). — P. 129, Ebeling, *Zu « Vermischte Beiträge »*, III, 14. — Comptes rendus. P. 219, Marchot, *Le roman breton en France au moyen âge*; Wechssler, *Die Sage vom heiligen Gral* (Freymond). — P. 221, Bruckner, *Charakteristik der germanischen Elemente im Italienischen* (Mackel). — P. 230, Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch, II* (Appel). — P. 241, G. Paris, *La littérature normande avant l'annexion* (912-1204) (Tobler). — P. 245, R. Tobler, *Die altprovenzalische Version der « Disticha Catonis »* (Suchier). — P. 426, Wilmotte, *Les Passions allemandes du Rhin dans leur rapport avec l'ancien théâtre français* (Cloëtta). — P. 428, Jeanroy et Guy, *Chansons et dits artésiens du XIIIe s.* (Cloëtta). — P. 468, Sabersky, *Ueber einige Namen von Bergen, Thälern, etc. in der Umgebung von Madonna di Campiglio* (Gartner).

CV (Nouvelle série V). — Comptes rendus. P. 191, A. G. Ott, *Études sur les couleurs en vieux français* (Tobler; éloges et corrections). — P. 194, E. Walberg, Le Bestiaire *de Philippe de Thaün* (Tobler : éloges). — P. 197, Salmon, *Les* Coutumes de Beauvaisis *de Philippe de Beaumanoir* (Tobler; éloges). — P. 203, G. Lené, *Les substantifs postverbaux dans la langue fran-*

çaise (Tobler : élogieux). — P. 429, G. Körting, *Der Formenbau des franzõsischen Nomen in seinen geschichtlichen Entwickelung dargestellt* (Ebeling ; réserves et corrections). — P. 445, O. Schultz-Gora, *Zwei altfranzõsische Dichtungen* (Risop). — P. 451, Nyrop, *Grammaire historique de la langue française* I (Risop ; très élogieux). — P. 454, E. *Nonnenmacher, Praktisches Lehrbuch der altfranzõsischen Sprache* (Risop). — P. 465, Rennert, *Macias, o namorado, a galician trobador* (Tobler).

CVI (Nouvelle série VI). — P. 113, F. Liebermann, *Ueber die « Leis Wilelme »* (Sur les mss. fr. et lat., la langue et la date des *Lois de Guillaume* (1100-1120). — P. 294, R. Tobler, *Die Prosafassung der Legende vom heiligen Julian* (cette première partie contient l'introduction d'une édition de la version en prose de la légende de saint Julien, composée dans la première moitié du XIIIe siècle ; l'auteur admet une rédaction intermédiaire entre l'original latin et la rédaction qu'il publie). — P. 324, A. Schulze, *Neue bibliographische Mitteilungen.* — Comptes rendus. P. 195, Körting, *Der Formenbau des franzõsischen Nomens* (Ebeling ; fin). — P. 207, L. Wiese, *Die Sprache der Dialoge des Papstes Gregor* (Krause). — P. 221, F. Wulff, *La rythmicité de l'alexandrin français* (Tobler). — P. 426, Warnke, *Die Quellen des Esope der Marie de France* (Cohn ; compte rendu très détaillé). — P. 456, O. Zimmermann, *Die Totenklage in den altfranzõsischen Chansons de geste* (Springer).

CVII (Nouvelle série VII). — P. 79, R. Tobler, *Die Prosafassung der Legende vom heiligen Julian* (fin ; impression du texte). — P. 114, *A. Tobler, Zu der Ausgabe des Sone von Nansay* (nombreuses corrections au texte de Goldschmidt). — P. 129, H. Weiske, *Quellegeschichtliches zu* Aimeri de Narbonne. — P. 134, F. Liebermann, *Zu den* Leis Willelme (cf. *Arch.*, CVI). — P. 338, C. Appel, *Wiederum zu Jaufre Rudel* (cf. *Romania*, XXXI, 472). — Comptes rendus. P. 203, P. Genelin, *Germanische Bestandteile des rätoromanischen* (*Surselvischen*) *Wortschatzes* (Mackel ; réserves). — P. 219, Kohler, *Dantes Heilige Reise, freie Nachdichtung der Divina Commedia* (Arnheim). — P. 221, Th. Koch, *Catalogue of the Dante Collection presented by Willard Fiske* (Tobler). — P. 444, O. Söhring, *Werke bildender Kunst in Altfranzõsischen Epen* I (Freymond). — P. 447, G. Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* 2me édition (Tobler ; remarques et corrections). — P. 462, *Studi glottologici italiani diretti da* Giacomo de Gregorio (Niedermann).

S. D. G.

CHRONIQUE

Nous avons appris trop tard la mort de M. A. Gasté pour pouvoir l'annoncer dans notre dernière chronique. A. Gasté, né à Vire (Calvados), en 1838, est décédé à Caen le 26 mars dernier. Ancien élève de l'École normale supérieure, il avait enseigné pendant une quinzaine d'années dans les lycées, et était entré en 1878 dans l'enseignement supérieur comme maître de conférences de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Caen. Devenu titulaire en 1881, il passa, en 1884, à la chaire de littérature française, pour laquelle il se sentait plus d'aptitude. Il prit sa retraite en 1901 comme professeur honoraire. Gasté avait un esprit cultivé et aimait la recherche. Il a publié, dans les mémoires de diverses sociétés normandes, sur la littérature du XVIIe siècle, sur l'histoire et l'archéologie locales, un grand nombre de travaux qui ne sont pas de notre ressort. Mais nous devons rappeler ses études sur Olivier Basselin et sur les chansons normandes du XVe siècle qui ont complètement renouvelé une question jusque-là bien embrouillée (*Études sur Olivier Basselin et les compagnons des Vaux-de-Vire*, Caen, 1866; *Chansons normandes du XVe siècle publ. pour la première fois sur les mss. de Bayeux et de Vire*, Caen, 1866; cf. l'article de G. Paris dans la *Revue critique* de 1866, II, 347; *Jean le Houx et le Vaudevire*, 1874; *Les Vaux-de-Vire de Jean le Houx publ. d'après le ms. autographe du poète*, Paris, 1875. M. Gasté a publié des travaux, d'un caractère élémentaire, destinés à faciliter l'intelligence de la Chanson de Roland et des serments de 842. Nous en avons rendu compte lorsqu'ils ont paru (*Romania*, XVI, 626, 629).

— M. Joseph Couraye du Parc, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, est décédé le 27 décembre dernier. Il était né à Vire le 13 juin 1856. Il avait présenté comme thèse à l'École des chartes (1880) une édition de la *Mort Aymeri de Narbonne*. C'est cette édition qu'il publia, en 1884, après l'avoir revue et corrigée, pour la Société des anciens textes français. Très occupé par la publication du catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, dont il avait en ces dernières années la direction, il avait dû abandonner les études d'histoire littéraire pour lesquelles il montrait beaucoup de goût. Rappelons cependant qu'il publia dans les *Études romanes dédiées à G. Paris*, quelques chansons populaires recueillies en Basse-Normandie (cf. *Romania*,

XXII, 138), et dans les *Mélanges Julien Havet* d'intéressantes recherches sur *Jehan de Lanson* (cf. *Romania*, XXIV, 317).

— M. W. Zingarelli vient d'être nommé professeur pour les littératures romanes à l'Université de Palerme.

— M. Salvioni, qui était professeur à l'Université de Pavie, a été nommé titulaire à l'*Accademia scientifico-litteraria* de Milan, de la chaire de linguistique occupée jusqu'ici par M. Ascoli qui a pris sa retraite. M. P. E. Guarnerio a été chargé du cours laissé vacant à Pavie par M. Salvioni.

— La Société des anciens textes français vient de mettre en distribution l'édition des *Chansons de Gace Brulé* par M. G. Huet. Ce volume est le premier de l'exercice 1902. Deux autres volumes suivront prochainement. Entre les ouvrages sous presse il faut signaler, outre la nouvelle édition de *Robert le Diable* par M. Lôseth, que nous avons déjà annoncée (XXX, 156), et dont l'impression sera bientôt terminée, les éditions du *Tristan* de Béroul, par M. Muret, du *Tristan* de Thomas, par M. Bédier, des *Vers de la mort*, par M. Wulff, et un recueil de sotties (en trois volumes) par M. E. Picot. Ces volumes sont assez avancés pour qu'on puisse espérer les voir paraître au cours de l'année 1903.

— A l'occasion du dixième congrès des *Neuphilologen* allemand, le *Verein akademisch gebildeter Lehren der neueren Sprachen in Breslau* a publié des *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie* (Breslau, Preuss, 1902, in-8°), dont trois articles rentrent dans le cadre de la *Romania*. Le premier est une très bonne édition, accompagnée de notes, par M. C. Appel, de la *Danza general de la Muerte* (d'après le manuscrit de l'Escorial) ; le second est l'étude de de M. A. Pillet sur la pastourelle, dont M. Jeanroy a rendu compte ici (XXXI, 620), d'après le tirage à part ; le troisième est une étude sur le rapport des manuscrits de *Fierabras*, par M. C. Reichel, dont M. Friedel compte également rendre compte dans notre recueil.

— Dans le t. IX des *Mémoires inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* [1], M. J. Gauthier, archiviste du Doubs, a publié une série de 48 chartes en langue vulgaire comprises entre les années 1227 à 1280 (pp. 521-574). Ces chartes sont empruntées non pas seulement aux archives du Doubs, mais encore à celles de la Haute-Saône, du Jura, de la Côte-d'Or et du canton de Neufchâtel. Elles présentent, en raison de la diversité de leur origine, des caractères linguistiques assez variés. La variété, cependant, ne devait pas être en réalité aussi grande qu'elle paraît être : il faut tenir compte des habitudes de chaque copiste et surtout de l'influence variable exercée par le français littéraire. Au cours de la lecture nous avons relevé quelques formes (dont plu-

1. Besançon, impr. P. Jacquin, 1900. La disposition typographique de ce volume est fort incommode : les divers mémoires qu'il renferme ne sont point indiqués par des titres courants ; les noms même des auteurs et des éditeurs manquent, à leur place naturelle, et il faut les chercher dans une note de la p. VII.

sieurs déjà connues) qui ne sont pas sans intérêt : *devenre*, II, pour « devenir » ; *covont*, III, pour « couvent » ; *das*, IV, pour « des » ; *cas* (ou *ças*) *sas*, XXIII, « ces, ses » ; *de lor*, XXXVII, « d'eux », comme en provençal ; *messi*, XXXIV, XLIV, *monsi*, XXXVII, « messire, monsire » (déjà dans Godefroy), sous MESSIRE ; *luef*, XLIII, « lieu ». Les textes sont accompagnés de l'identification des noms de lieux et paraissent bien transcrits ; il y a toutefois quelques erreurs probablement typographiques *en qui*, p. 526, au lieu d'*enqui*, adv., *mon si*, p. 567, au lieu de *monsi*, etc.), et des formes qui, à première vue, semblent douteuses et qu'il aurait fallu au moins confirmer par une note ; ainsi, p. 527 : « ne en aucune de *cealeos* ne de autres que la maison de Clerefontaygne *teannee* ou soit vertue. » *Cealos* pour *celes*, et *teannee* pour *tiegne* sont des formes bien singulières. Dans la pièce XXI il y a successivement *laz* et *lai* pour l'art. féminin. Mais n'y aurait-il pas aussi *lai* dans le cas où l'éditeur a lu *laz* ? L'*i* final est souvent fait comme une sorte de *z*. Pièce XXIII, *mas avief* « mon aïeul » devrait sans doute se lire *mas aives*. Pièce XLVI « les *requerroient* et les lor *façoie* rendre » est certainement fautif ; il aurait fallu corriger *requerroie*. Pour certains mots il eût été bon d'avertir s'ils sont écrits dans les originaux en toutes lettres ou abrégés. — P. M.

— Un recueil d'un très grand intérêt pour l'histoire de la poésie et de la versification françaises au XVe siècle va paraître prochainement dans la collection des Documents inédits : c'est le recueil des *Arts de rhétorique* édité par notre collaborateur M. E. Langlois, doyen de la Faculté des lettres de Lille.

— Le P. Poncelet, bollandiste, a publié dans le t. XXI des *Analecta Bollandiana* (1902) un index fort commode des miracles de la Vierge qui ont été écrits en latin. Les miracles sont classés dans l'ordre alphabétique des *incipit*. A chaque *incipit* sont jointes de brèves indications bibliographiques, et notamment des renvois aux *Studien* de M. Mussafia, qui, on le sait, ne sont point un recueil commode à consulter. A la fin est un index des principaux miracles (*narrationes praecipuae*).

— Dans le t. XVII, n° 4 (oct. 1902) des *Publications of the modern language Association of America*. M. John E. Matzke, professeur de philologie romane à Stanford University (Californie), bien connu par son édition des *Lois de Guillaume le Conquérant* (*Rom.*, XXIX, 153), commence la publication d'un mémoire très détaillé sur les diverses rédactions grecques, orientales, latines, françaises de la légende de saint Georges. Ce travail paraît conduit avec beaucoup de soin et de critique : l'auteur connaît à fond toutes les sources de son sujet, aussi bien les livres imprimés que les manuscrits. Cependant nous aurions quelques observations à présenter au sujet des rédactions françaises en prose (M. Matzke ne traite pas encore des versions en vers français). Nous signalerons d'abord quelques erreurs matérielles. Le ms. B. N. fr. 23112 (p. 493) n'est pas de l'an 1200 ; il est postérieur de plus de 50 ans. L'erreur qui l'a fait attribuer à l'an 1200 a été mainte fois relevée. Il n'y a pas de *Bibl. civit. Carnot* (p. 511) : la *Bibliotheca civitatis Carnotensis* n'est autre, comme chacun sait, que la Bibliothèque de Chartres, indiquée du

reste dans la même page et à la page suivante [1]. Il y a inconvénient à classer pêle-mêle dans une même famille (la famille Y) des textes latins et des versions françaises (p. 492). A tout le moins faudrait-il distinguer clairement les premiers des secondes. De plus les subdivisions proposées pour cette famille Y sont fort contestables. M. M. y distingue onze rédactions dont les trois premières (α, β, γ) sont en français et les autres en latin. Il eût été évidemment plus naturel de mettre en premier les rédactions latines, mais de plus je dois faire observer que la rédaction α (Bibl. Ste-Geneviève, 588), publiée en appendice, est identique à la rédaction β, caractérisée dans la liste de la p. 492 par le légendier de Saint-Pétersbourg, mais qui en fait se trouve en un grand nombre de mss. comme il est dit du reste à la page suivante. Les différences qui se rencontrent entre ces divers mss. français sont sans importance.

P. M.

— Livres annoncés sommairement :

The Troubadours of Dante, being selections from the works of the provençal Poets quoted by Dante, with introduction, notes, concise grammar and glossary, by A. J. CHAYTON, Oxford, Clarendon press, 1902. In-8°, XXXVI, 242 pages. — Comme le titre l'indique, nous avons ici un choix de pièces empruntées aux troubadours que Dante a cités. L'idée est peu heureuse et ne peut s'expliquer que par le désir de mettre le nom de Dante sur le titre afin d'attirer l'attention et la souscription des personnes qui collectionnent les livres relatifs à Dante. Car, si l'on se place au point de vue des études dantesques, il fallait indiquer avec précision quelles pièces Dante a connues. Et il n'est pas douteux qu'il en a connu beaucoup auxquelles il ne fait aucune allusion. On sait depuis longtemps à quelle famille appartenait le manuscrit où il a puisé sa connaissance de la poésie des troubadours. D'autre part, si on se place au point de vue plus général de la littérature provençale, il n'y a aucune raison pour limiter le recueil aux troubadours mentionnés par Dante. Or le présent choix, étant précédé de généralités sur la poésie provençale et suivi d'une esquisse grammaticale et d'un glossaire, ne semble pas conçu spécialement au point de vue des études dantesques. Il faut aussi remarquer que l'auteur y a fait entrer des pièces que Dante n'a certainement pas connues, par exemple le n° I, *la revelatio de las penas dels yferns* publiée pour la première fois par Bartsch (*Denkmäler*, p. 310), qui est la traduction d'un apocryphe latin bien connu dont le texte a été imprimé ici même (XXIV, 365). Ce morceau n'a rien à faire avec les troubadours. Il est également bien douteux que Dante ait connu le *Documentum honoris*

---

1. Les n°s 190 et 500 désignent un seul et même manuscrit. Le n° 190 est l'ancien n°, et le n° 500 le nouveau. Cela est parfaitement indiqué dans le catalogue imprimé. De même le ms. « Bibl. civ. Carnot 193 » de la p. 501 n'est pas différent du ms. 501 de Chartres mentionné à la p. 511.

de Sordel, qui occupe quarante pages du volume. On ne voit donc pas bien ce que M. Chayton a voulu faire. Quant à l'exécution du travail, elle est de valeur moyenne. « Ce livre », dit l'auteur en commençant, « est une œuvre de vulgarisation qui n'a pas de prétentions à l'originalité. » Devant cette déclaration modeste, la critique se sent désarmée. L'auteur paraît avoir bien copié les textes imprimés auxquels il a emprunté les pièces réunies dans son recueil ; ses notes résument assez bien ce que d'autres ont dit, mais ce qu'il y a de bon, comme ce qu'il y a de faible, dans son travail est emprunté et par conséquent ne peut guère être discuté ici. Il serait injuste, par exemple, de lui reprocher d'avoir dit qu'uxor a disparu des langues romanes (p. xx), cette erreur n'étant pas de lui ; mais on peut l'engager à consulter Raynouard (IV, 365) et Godefroy sous *oissor*. Mais peut-être faut-il le retenir responsable de la traduction de *Roays* (Édesse) par Rodez, ce qui serait grave. Dans le glossaire, qui est assez détaillé, nous avons remarqué certaines formes douteuses et beaucoup d'interprétations vagues ou contestables ; mais les articles de ce glossaire ne contenant pas de références, le contrôle est difficile. — P. M.

La leude et les péages de Saint-Gilles au XIIe siècle ; textes en langue d'oc et en latin, publiés par Ed. Bondurand. Nîmes, 1902, in-8°, 27 pages (Extrait des mémoires de l'Académie de Nîmes). — Ces tarifs, concernent les péages de Saint-Gilles, de *Pelamorgues*, de la Fosse et de *Ra*. Les lieux de *Pelamorgues* et de *Ra* n'existent plus. M. Bondurand en a déterminé aussi exactement que possible l'emplacement. Ils étaient situés à une faible distance de Saint-Gilles, sur le Petit Rhône. Tous les documents sont en provençal : sauf une série de neuf articles latins, publiés en dernier lieu, sous le titre de *Pedatgia Sancti Egidii*. M. B. les attribue au XIIe siècle, ce qui est hasardé. En tout cas ils sont antérieurs à 1312 puisque les Templiers sont mentionnés dans l'un d'eux. Le manuscrit qui est fort endommagé n'est que du XIVe siècle. Peut-être n'est-il pas exempt de fautes : il semble cependant qu'on aurait pu en tirer un meilleur texte. Le commentaire, qui est copieux dénote une connaissance insuffisante de la langue ; ainsi, p. 14, note 14, p. 25, n. 4, l'éditeur suppose que le sujet est au pluriel et le verbe au singulier ; mais *totz avers* est au singulier (sujet), et non pas au pluriel. Voici quelques autres rectifications ou conjectures : art. V, *Burges* (à côté d'Arras) est Bruges et non pas Bourges. *Austrigotz*, art. XXV, mentionné à la suite de plusieurs étoffes précieuses, pourrait bien appartenir à la même famille que le fr. *osterin*, sur lequel voir *Romania*, XXIX, 429. Art. XXVIII, *de laca de Indi*, traduit par « laque d'Inde », est bien douteux ; ne faut-il pas entendre « de laque d'indigo » ? *indi*, pour indigo, se trouve en d'autres tarifs du même genre, par ex. dans celui de Tarascon publié par M. Bondurand (*Romania*, XX, 382) ; *indi* et *laca* sont cités dans le tarif de Trinquetaille (art. 26, *Cartul. de S. Victor*, I, XCV), voir du reste Raynouard, *Lex. rom.*, III, 557 et IV, 5. Art. XXXIII, *negens* doit se lire *negeus* et signifie « de même ».

Art. XXXIX. « Totz hom, d'on que sia, que *trancsporte* per Durensa », lire « que *traves* porte » ; *traves*, plur. de *trau* (poutre) se retrouve à l'art. XLI. Art. XLIII, « *moser* san Gili », lire *mosenher*. Art. XLV, *sagena* est un bateau sur lequel on peut voir Du Cange, SAGENA 2. Art. XLVIII, *donoria* est sans doute une faute d'impression pour *donaria*.

I primi influssi di Dante, del Petrarca e del Boccaccio sulla Letteratura spagnuola con appendici di documenti inediti. Saggio di Remando SANVISENTI. V. Hoepli. Milan, 1902, in-8°, XIV et 463 p. — Travail un peu rapide et insuffisant, mais agréable à lire. On s'étonne que dans le premier chapitre, M. Sanvisenti n'ait parlé ni d'Alfonso de Cartajena ni de Pietro Candido Decembri, qui ont joué un rôle important dans l'histoire des relations littéraires de l'Italie et de l'Espagne. A propos du marquis de Santillane, l'auteur dit qu'il s'était procuré « le opere di Jean de Meung, d'Alain Chartier, di Pierre Michaut, d'Honoré Bosset (*sic* pour Bonet), d'Ottone di Granson ». Il y a longtemps que l'on a remarqué que le *Michaut* de la Lettre au connétable de Portugal désigne *Machaut*. Le chapitre sur Imperiali, contrairement à ce qu'on pouvait attendre, nous apporte bien peu de nouveau. Juan de Mena devait être étudié à l'aide des anciens commentateurs, surtout de Fernando de Guzman, qui est capital. L'appendice contient quelques textes intéressants, entre autres une version des *Enuigs* de Jordi, d'après un ms. de l'Athénée de Barcelone. Le livre de M. Sanvisenti, couronné par l'Académie scientifique-littéraire de Milan, est dédié à notre éminent collaborateur, M. Novati. — A. M. F.

Notas á la versificacion de Juan Manuel par Federico HANSSEN (*Anales de la Universidad*, t. CIX). Santiago de Chile, 1902, in-8°, 27 pages. — Il s'agit des distiques rimés qui se trouvent en tête des « enxiemplos » du *Conde Lucanor*. M. Hanssen s'est servi de l'édition de Knust, qui ne suffit pas pour un travail de ce genre ; en second lieu, il est très douteux que ces distiques nous représentent toujours des vers. M. Hanssen établit des catégories qui semblent purement imaginaires et qu'il faudrait en tout cas contrôler tout autrement qu'il ne l'a fait.

Lou pichot Tresor. Dictionnaire provençal-français et français-provençal, par le R. P. Xavier de FOURVIÈRE, chanoine prémontré, avec la collaboration de son confrère le R. P. RUPERT. Avignon, Roumanille, 1902, in-16, XXIII -774-264 p. — Ce volume, d'une impression soignée, lisible quoique compacte, qui fait honneur aux presses de la maison Aubanel, a été composé avec amour pour les Méridionaux qui ne peuvent avoir le *Trésor* de Mistral ; les *Franchimans* s'en serviront aussi avec avantage. On aurait voulu que l'auteur expliquât, dans sa préface, plus clairement qu'il ne le fait, ou, mieux encore, indiquât dans le livre par des signes quelconques, ce qui lui appartient dans son œuvre et ce qui est simplement pris aux « dictionnaires de Mistral, de Doujat, d'Avril, de Piat et du Niçard Pellegrini ». Il répondra sans doute qu'il a voulu faire œuvre de vulgarisation et non de science, et nous passerons condamnation, d'autant

que nous laissons en général hors de notre cadre les parlers modernes quand ils ne sont pas l'objet d'études historiques. — Le « provençal » donné comme base au lexique est celui des félibres. Un système de « clefs » assez pratique, exposé dans la préface, permet aux « Occitaniens » dont le parler diffère de celui-là de retrouver sous la forme classique les mots de leurs idiomes respectifs. On trouve aussi dans cette préface un tableau des verbes irréguliers.

Vincenzo CRESCINI. *L'episodio di Francesca*. Padova, Draghi, 1902, 8°, 32 p. — Cette « lecture », qui inaugure une série, est tout à fait charmante. L'auteur, qui parlait pour une réunion de personnes du monde, a fait cependant plus d'une remarque qui intéresse les savants, notamment celle-ci : en faisant rappeler par Francesca l'épisode du premier baiser de Lancelot et de Guenièvre, Dante l'a sensiblement modifié : d'un récit froid, tout conventionnel (et même choquant, pour nous, par l'intervention et la présence de Galehaut), il a fait une scène émouvante, pleine de grâce et de vie ; le *disiato riso* baisé par Lancelot n'est pas dans le roman français, et ce n'est pas même Lancelot qui y donne le baiser : c'est Guenièvre qui, voyant que Lancelot n'ose pas, « le prend par le menton et le baise longuement ». Dante a-t-il eu un souvenir inexact ? Ou a-t-il changé exprès ? C'est vers la seconde explication que penche M. Crescini ; cependant il semble bien que le poète fasse allusion à un récit connu de tous (*il disiato riso*). On peut se demander (mais rien ne permet de le supposer en dehors du passage même de Dante) s'il aurait existé de cette scène une rédaction différente de la seule que nous connaissions.

Studien zur Erzählungslitteratur des Mittelalters, von Anton SCHÖNBACH. IV *Ueber Caesarius von Heisterbach*. I. Wien, Gerold, 1902, in-8, 92 p. — Le savant auteur se proposait surtout d'étudier les histoires que le prieur de Heisterbach († 1240) a racontées plus d'une fois, afin de comparer ses récits entre eux et de tirer de leurs variantes des conclusions sur la façon dont se transmettent les traditions orales. Il a été amené, ce dont nous devons nous féliciter, à étudier toute l'œuvre et la vie du pieux cistercien. Dans ce premier fascicule il passe en revue tous ses écrits, auxquels il en ajoute plus d'un qu'on ne connaissait pas, et imprime en appendice celles des historiettes édifiantes contenues dans ses Homélies (dont l'édition unique est peu accessible) qui ne se retrouvent pas dans le *Dialogus miraculorum*. Nous attendons avec un vif intérêt la suite de cet important travail.

Les Quinze joyes de mariage. Texte de l'édition princeps du XVe siècle. Première réimpression, par Ferdinand HEUCKENCAMP. Halle, Niemeyer, 1901, 12°, II-82 p. — On ne connaît de l'édition princeps (XVe s.) des *Quinze joies du mraiage*, qu'un seul exemplaire, conservé à la Bibliothèque Nationale ; M. Heuckenkamp l'a reproduit fidèlement, sauf quelques fautes d'impression trop grossières qu'il a signalées dans un court avertissement. Il a voulu par là faciliter l'étude critique et scientifique du petit chef-d'œuvre d'Antoine de la Sale ; l'éditeur a fait en outre de cette réimpression une élégante plaquette que les amateurs auront plaisir à posséder.

Die Triumphe Francesco Petrarcas in kritischem Texte herausgegeben von Carl APPEL. Halle a. S. M. Niemeyer, 1901. XLIV et 476 pp. — A première vue, cette édition critique, produit d'un travail minutieux et considérable, semble un effort disproportionné avec la valeur réelle des *Trionfi*, la partie de l'œuvre de Pétrarque qui a le plus vieilli et qui, il faut bien le reconnaître, n'intéresse plus que quelques érudits. Mais les raisons que donne le savant éditeur pour justifier son labeur sont à prendre en sérieuse considération ; il a si bien montré ce que nous apprennent ces fastidieuses compositions : quand on sait les lire, et, d'autre part, l'importance que leur donnent, par exemple, les œuvres d'art qu'elles ont inspirées, qu'on ne peut que se montrer très reconnaissant de la peine qu'il a prise d'en établir un texte aussi authentique que possible. L'appréciation des principes qui l'ont guidé et de la méthode qu'il a suivie appartient aux spécialistes ; mais on peut être sûr que cette édition sera longtemps celle dont on devra se servir : elle marque un progrès considérable sur les précédentes, soulève, et résout souvent, des questions que les autres éditeurs avaient à peine effleurées. — A. M.-F.

I Trionfi di Francesco Petrarca. Testo critico, per cura di Carl APPEL. Halle, Niemeyer, 1902, 12°, VI-132 p. — De sa grande édition des *Trionfi* M. Appel a extrait le texte critique qu'il publie dans cet élégant petit volume, avec une courte préface et quelques notes écrites en italien. C'est un grand service qu'il rend à ceux qui désirent lire les poèmes de Pétrarque dans un texte aussi bon que possible, sans entrer dans les longues et minutieuses discussions qu'en comporte l'établissement.

Dictionnaire étymologique de la langue gasconne, avec la racine celte ou grecque de chaque mot gascon, suivi du mot latin et français, par Alcée DURRIEUX, Auch, Impr. Foix, 1899 et 1901, 2 vol. in-12, 371 et 544, p. — M. Alcée Durrieux a découvert que le gascon n'est nullement du latin, mais du celte mélangé de grec (il ne connaît d'ailleurs nullement le celte et connaît fort mal le grec, à en juger par la façon dont il l'imprime). Il soutient cette thèse dans son premier volume et la démontre dans son second, en donnant l'étymologie grecque (parfois « celte ») des mots gascons, et en en rapprochant les synonymes latins, qui, naturellement, n'ont le plus souvent aucun rapport, et les mots français, qui ressemblent tantôt aux mots latins, tantôt aux mots celto-gréco-gascons. C'est bien de la place perdue ; mais faute d'un meilleur dictionnaire gascon (l'auteur est du Gers), les philologues pourront recueillir quelques mots intéressants au milieu de tout ce ballast[1].

Prof. Pietro TOLDO. *Etudes sur le théâtre comique français du moyen âge* et sur le rôle de la nouvelle dans les farces et dans les comédies. Turin, Loescher,

---

1. M. A. Durrieux, qui était extrêmement âgé quand il publia son livre, est mort peu après ; cette note était rédigée depuis longtemps.

1902, in-8, 189 p. (extrait des *Studj di filologia romanza*, vol. IX, fasc. 2). — M. Toldo, bien connu par ses travaux de littérature comparée franco-italienne, s'est proposé ici de démontrer, contrairement à l'opinion reçue, que « la farce du XVe et du XVIe siècle n'est, dans la plupart des cas, qu'un fabliau mis en action. » A notre avis, il n'y a pas réussi, et il faut s'en tenir à ce qu'ont dit là-dessus MM. Petit de Julleville, Picot, Bédier et Des Granges. Un cas comme celui de la farce *d'Ésope et du Couturier*, que M. T. examine en premier, est tout à fait isolé et s'explique par le fait que cette farce est l'œuvre d'un clerc (le *summuliste* du collège de Navarre), qui a puisé sans doute directement dans Pierre Alfonse (car ce que M. T. appelle le fabliau *Du tailleur du roi et de son sergent* est un chapitre de l'une des traductions en vers de la *Disciplina clericalis*). On ne lisait plus les fableaux à l'époque où ont été composées les farces qui nous sont parvenues : quand on trouve entre celles-ci et ceux-là des points de contact, c'est que les auteurs de farces ont pris, comme ceux des fableaux, leurs motifs dans la tradition orale, toujours vivante. Ce n'est d'ailleurs qu'un fait exceptionnel, le cadre habituel et l'allure de la farce étant tout autres que ceux du conte. Bien que nous n'acceptions pas la thèse générale de M. T., nous recommandons son livre à ceux qui s'intéressent à l'ancien théâtre et à l'histoire des contes : ils y trouveront beaucoup de remarques justes et de rapprochements intéressants. — Une partie du livre concerne les comédies de la Renaissance, qui, elles, ont très largement puisé dans la nouvelle, ce que l'auteur montre par plus d'un exemple qu'on n'avait pas encore signalé.

Guido Persico. *Cino da Pistoia e il primo sonetto della* Vita Nuova *di Dante*. Firenze, 1902, in-8, 15 p. (extrait de la *Rassegna Nazionale*). — Contrairement à M. Scherillo, l'auteur cherche à prouver, et, à ce qu'il semble, par de bonnes raisons, que le *parvente* adressé à Dante sur le premier sonnet de la *Vita Nuova* est bien de Cino da Pistoia, qui l'aurait envoyé à Dante, ainsi que sa *consolatoria* sur la mort de Beatrice, en 1292 environ, quand Cino étudiait à Bologne, et que la *Vita Nuova* avait été publiée en entier.

Provenzalische Chrestomathie, mit Abriss der Formenlehre und Glossar. Von Carl Appel. Zweite vermehrte Auflage. Leipzig, Reisland, 1902, gr. in-8°, XLII-344 p. — Cet ouvrage, dont on connaît le mérite et l'utilité, reparaît ici après une revision soigneuse qui fait, dit l'auteur, qu'il n'y a guère une page qui soit restée sans changements.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par L. DUPONT-FERRIER. Un fort vol. gr. in-8, avec 2 cartes. — Prix. **30** fr.

La Vie de Saint-Alexis, Poème du XIe siècle. Texte critique. Nouvelle édition accompagnée d'un lexique complet et d'une table des assonances par G. PARIS, membre de l'Institut de France. Un vol. in-18 jésus. — Prix..... **1** fr. **50**

P. Corneille et le théâtre espagnol, par G. HUSZÁR. Un vol. in-18 jésus. — Prix. **3** fr. **50**

Le Musée de la conversation, par Roger ALEXANDRE. 4e édition comprenant *les mots qui restent*, et, de nombreux articles nouveaux. La deuxième édition a été honorée d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix..... **15** fr.

Études sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave, par A. MEILLET, 1re partie. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **7** fr.

L'influence orientale sur la langue et la civilisation roumaines I. La langue, les éléments orientaux en roumain, par L. SAINÉAN. (Extrait de la *Romania*.) Brochure grand in-8. — Prix..... **5** fr.

Les éléments latins de la langue roumaine Le Consonantisme, par J.-A CANDREA-HECHT. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **5** fr.

Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion, par B. Haussoullier. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **13** fr.

Remarques et corrections au lexicon Cornu-Britannicum de Williams, par J. LOTH, Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes (Extrait de la *Revue Celtique*), br. in-8. — Prix... **2** fr.

Togail bruidne Da' Derga The destruction of Dá Dergas Hostel, edited with. Translation and Glossarial Index, by WHITLEY STOKES, D. C. L. Un volume in-8. — Prix. **8** fr.

Les vieux chants populaires scandinaves, Étude de littérature comparée. Tome II, Époque barbare, la légende divine et héroïque par L. PINEAU, docteur ès lettres. Un fort vol. gr. in-8. — Prix..... **15** fr.

Formation des villes, des États, des confédérations et des ligues dans la Grèce ancienne, par H. FRANCOTTE, professeur à l'Université de Liège. (Extrait de *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*.) Broch. in-8. — Prix..... **3** fr.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. ROESSLER. Un vol. in-8, avec huit planches hors texte. Prix..... **10** fr.

Essai sur un patois vosgien (cinquième section). Supplément au dictionnaire phonétique et étymologique par N. HAILLANT, in-8. — Prix. ..... **0** fr. **75**

Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien (Urimenil, près Epinal, par le même. Brochure gr. in-8. — Prix..... **0** fr. **50**

Choix de proverbes et dictons patois de Damas (près de Bompaire) (Vosges), par N. HAILLANT et A. VIRTEL, précédé d'un avant-propos de M. E. Fleuriel. Brochure in-8. — Prix..... **1** fr. **50**

Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933?), par R. POUPARDIN. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **15 fr.**

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassonne, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. MEYER, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un vol. petit in-8. — Prix ..... **9 fr.**

Les plus anciens mots d'emprunt du français, par G. PARIS, membre de l'Institut. In-4. — Prix ..... **2 fr.**

Histoire d'un chant populaire bourguignon, par F. FERTIAULT. Deuxième édition considérablement augmenté. In-4. — Prix ..... **4 fr.**

Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut. Un vol. in-8. — Prix ..... **6 fr.**

Le roman du Comte de Toulouse, par G. PARIS, membre de l'Institut. Gr. in-8. — Prix ..... **1 fr. 50**

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. FERTIAULT. Un vol. in-8. — Prix ..... **3 fr.**

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par G. PARIS, membre de l'Institut. Brochure in-8. — Prix ..... **2 fr. 50**

Études sur la civilisation française, par A. MARIGNAN. Tomes I et II : la Société mérovingienne. — Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Deux vol. gr. in-8. — Prix ..... **20 fr.**

Un historien de l'art français, *Louis Courajod*, par le même. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **6 fr.**

Le parler populaire dans la commune de Thaon (Calvados). Phonétique, morphologie, syntaxe, folklore, suivi d'un lexique de tous les mots étudiés, par CH. GUERLIN DE GUER. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **16 fr.**

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome XI, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix ..... **36 fr.**

— Table analytique des dix premiers volumes, par E. ERNAULT. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **18 fr.**

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. KAWCZYNSKI, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix ..... **5 fr.**

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (Section des sciences historiques et philologiques), 11e année 1902. Contenu : CALENDRIER. — DOCUMENTS. — RAPPORTS. — C. CLERMONT-GANNEAU, Où était l'embouchure du Jourdain à l'époque de Josué ? — A. MEILLET, Auguste Carrière. — Un vol. in-8. — Prix ..... **2 fr.**

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédᵈ GODEFROY. Tome IX et dernier. Un vol. in-4. — Prix ..... **55 fr.**

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS.

Stanford University Library
JUL 18 1968

N° 126 Avril 1903

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXXII

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages.

A. Thomas. Le suffixe *aricius* en français et en provençal..... 177
P. Rajna. Le origini della novella narrata dal « Frankeleyn » nei *Canterbury Tales* del Chaucer..... 204
P. Meyer. Recettes médicales en provençal d'après le ms. R. 14.30 de Trinity College, Cambridge..... 268

MÉLANGES

A. Jeanroy. Fr. *sémillant*..... 300
G. L. Kittredge. The chanson du Comte Herniquin..... 303

COMPTES RENDUS

J. Pirson. *La langue des inscr. lat. de la Gaule*; A. Carnoy, *Le latin d'Espagne d'après les inscr.* (M. Roques)..... 307
Collijn. Les suffixes toponymiques dans les langues française et provençale (G. P.)..... 312
R. Zenker. *Die Lieder Peires von Auvergne* (A. Jeanroy)..... 313
J.-N. Nassau Noordewier. *Bijdrage tot de Beoordeeling van den Willehalm* (Minckwitz)..... 317
F. Guillon. *Jean Clopinel dit de Meung* (E. Langlois)..... 323
A. Byhan. *Istroromanisches Glossar* (J. Popovici)..... 325

CHRONIQUE..... 334

Les prochains numéros contiendront :

R. Basset. Les documents arabes sur l'expédition en Espagne de 778.
Sv. Berg. La *Partalopa-Saga* (traduction française).
A. Delboulle. Mots rares et obscurs de l'ancienne langue (*suite*).
Ov. Densusianu. Notes de lexicographie roumaine.
J. A. Herbert. A new manuscript of Adgar's Mary-legends.
E. Langlois. Notes sur le jeu de la Feuillée, d'Adam le bossu.
A. Longnon. Le duc Naimon et la légende des barons hérupés.
F. Lot. Aleran de Troiesin. — Aubouin. — Luiserne. — Boson d'Escarpion. — Orson de Beauvais.
A. Piaget. La *Belle Dame sans merci* et ses imitations (*suite*).
M. Schwob. *Villoniana*.
H. Suchier. Recherches sur les chansons de *Guillaume d'Orange*. — La « Fille sans mains » (*suite*).
P. Toldo. Pel *fableau* di Constant du Hamel.
P. Toynbee. Dante's use of the word *Trattato* in the *Convivio* and *Vita nuova*.
R. Weeks. Études sur *Aliscans* (*suite*).

LE SUFFIXE *-ARICIUS*

EN FRANÇAIS ET EN PROVENÇAL

La juxtaposition de deux ou même de plusieurs suffixes est un fait qui n'est ni rare ni difficile à expliquer. Du participe natus le latin tire l'adjectif natalis, puis de l'adjectif natalis, employé substantivement au sens de « jour anniversaire de la naissance », il tire un nouvel adjectif natalicius, qui signifie « relatif au jour anniversaire de la naissance » : le procédé est très simple. Mais la complication se produit bientôt. L'esprit humain — pauvre boussole que le moindre courant analogique suffit à affoler — saute d'un bond du mot primitif au second dérivé et, ne s'arrêtant plus à considérer la juxtaposition des suffixes dans l'ordre où elle s'est formée, il ne fait pour ainsi dire qu'un bloc de la dérivation.

Voici un exemple frappant et qui date de loin.

Du substantif gens le latin a tiré l'adjectif gentilis, puis de l'adjectif gentilis un nouvel adjectif gentilicius. Les textes nous montrent que gentilicius s'emploie couramment au sens de « propre à une famille, à une nation », c'est-à-dire qu'il est purement et simplement synonyme de gentilis; donc, il peut être considéré comme dérivé de gens avec un suffixe -ilicius. Ce point de vue est artificiel, dira-t-on; sans doute, mais de quoi vit le langage, sinon d'artifices? En fait, on ne saurait douter de l'existence d'un suffixe composé -ilicius, affranchi de toute subordination vis-à-vis de -ilis et vis-à-vis de -icius, dès la fin du premier siècle après Jésus-Christ. Martial qualifie les efféminés qui passent leur vie en litière (cathedra)

de l'épithète pittoresque de cathedralicius [1]; cathedralicius a dû jaillir de son cerveau sans l'aide de cathedralis, qui est absolument inconnu au latin classique. Après tout, cathedralicius est d'aussi bonne venue que legatorius, employé par Cicéron et pieusement recueilli par nos antiquaires pour qualifier une province administrée par un légat [2].

Les textes latins antérieurs au moyen âge ne présentent que très rarement la combinaison de -aris ou -arius avec -icius. Je n'en ai relevé que trois exemples : capsaricius, fabaricius et sigillaricius. Le premier mot signifie « gardé par le capsarius ou garçon de vestiaire », ce qui est tout naturel [3]; le second n'est pas bon à grand' chose, car il ne se trouve que dans l'expression fab[a]ricii circenses d'un ancien calendrier [4] et le sens n'est pas plus sûr que la forme; le troisième vaut à lui seul plus que les deux autres. Spartien dit dans la vie de l'empereur Hadrien : « Saturnalicia et Sigillaricia frequenter amicis inopinantibus misit [5]. » Il faut sous-entendre munera : il s'agit de cadeaux faits à l'occasion des fêtes dites Saturnales et Sigillaires. Il n'y a là rien de particulier à remarquer : le rapport entre Sigillaricius et Sigillaria est exactement le même qu'entre Saturnalicius et Saturnalia, aussi simple pour le sens que pour la forme. D'autre part, on lit dans la vie d'Aurélien par Vopiscus : « Uxori et filiae annulum sigillaricium quasi privatus instituit [6]. » Ici, nous avons à faire à un sens très différent, si bien qu'on pourrait dire qu'il s'agit réellement d'un autre mot. Un annulus sigillaricius est un anneau qui sert de cachet : sigillaricius est donc tiré directement de sigillum, comme

1. Epigr. X, 13, 1.

2. Legatorius est fait à l'imitation de senatorius. L'Académie française a accueilli la locution *province légatoire*; comme il est fâcheux qu'on ne dise pas aussi *province sénatoire !*

3. Schol. de Juvénal, 8, 168.

4. *Corp. inscr. lat.*, I, p. 344 et 345; cf. Olcott, *Studies in the word formation of the lat. Inscr.*, p. 217. L'autre texte donne fabarici, que De Vit considère comme le nom. plur. d'un fabaricus (d'ailleurs inconnu) mais que M. Olcott rattache à fabaricius.

5. Chap. 17.

6. Chap. 50.

cathedralicius est tiré de cathedra. Le suffixe -aricius est né.

Les textes du haut moyen âge nous permettent de suivre, ou du moins d'entrevoir son développement. Un des manuscrits de la Loi Salique remplace caballum qui carrucam trahit par caballum carrucaricium, 38, 1. Le plus ancien recueil de formules que nous possédions, les *Formulae Andecavenses* (VIe siècle), parle de vignes affermées à moitié fruits sous le nom de vineas ad parciaricias (form. 30); l'évêque saint Pirmin, fondateur de Reichenau, mort vers 758, tire de mimus le substantif mimaritiae ; une charte lombarde de 765 appelle tectoras pallearicias des toits couverts en paille; une autre, du roi Didier (mort en 774), mentionne simultanément massaricias, bovolcaricias, aldiaricias. Dans la *Lex Alamannorum*, le chien à chasser le porc sauvage est appelé canis porcaritius, le chien à chasser l'ours, ursaritius; en outre, nous y voyons le suffixe, sous la forme féminine, servir à désigner un lieu, un établissement : une vacherie se dit vaccaritia, terme qui est également employé dans le capitulaire *De Villis* et dans le poliptyque de l'abbé Irminon. Dans ce dernier document, -aricius, substantivé sous la forme féminine (très rarement, neutre) incline vers le sens abstrait : le service, la corvée de l'ost s'appelle hostilaricium[1]; la corvée du bois, lignaricia[2]; la corvée du vin, vinericia[3]. Par la suite, les mots de ce genre deviennent rares dans les textes latins : pourtant, vinericia est encore au XIIIe siècle dans le pouillé de l'évêché de Nevers, et, au XIVe, le roi d'Angleterre Edouard III appelle ses chiens à chasser le daim canes damaricios[4].

Nous n'avons pas de témoignage direct sur la quantité de l'*i* dans le suffixe -aricius. Le latin classique distingue -icius,

---

1. Ce mot, où trois suffixes se sont agglutinés, ne se trouve qu'une fois; le terme ordinaire est hostilitium.

2. Variante lignericia, où l'on voit déjà un témoignage de l'affaiblissement français de l'*a* protonique en *e*.

3. Cette forme est constante; il est curieux que l'on ne trouve jamais vinaricia comme lignaricia.

4. Tous les exemples se retrouvent facilement à l'aide de Du Cange; c'est pourquoi je ne donne pas de références particulières.

qui s'ajoute aux thèmes nominaux, de -īcius, qui s'ajoute aux thèmes verbaux en prenant pour point d'attache le thème du participe passé : il dit caementīcius, d'une part, et factīcius, de l'autre [1]. La forme la plus ancienne de notre suffixe est probablement -arīcius ; mais comme, dans le latin populaire, -īcius a beaucoup empiété sur -īcius, il n'est pas surprenant que -arīcius se soit fait une place à côté de -arīcius. La péninsule ibérique ne semble connaître que -arīcius : portugais *cavallariço*, *porcariço* ; espagnol *asnerizo*, *cabrerizo*, *vaquerizo* et *vaqueriza*, etc. [2]. L'italien a les deux formes, selon les régions : *paglericcio*, *secchericcio*, *Vaccarizzo* (ville de la Calabre), à côté de *campereccio*, *casereccio*, *festereccio*, *seccherecciо*, *vaccareccia* (Oudin), etc. Le provençal a quelques traces de -arīcius, que je signalerai plus loin chemin faisant ; mais il donne la préférence à -arīcius. Cette dernière forme est la seule qui paraisse avoir des représentants dans le domaine français [3].

C'est à M. Horning que revient le mérite d'avoir signalé en français, sinon comme sûre, au moins comme probable, l'existence de représentants du suffixe latin -īcius sous la forme féminine allongée *-erece* [4]. M. Tobler a précisé, depuis, les données un peu vagues de M. Horning, en citant un certain nombre de mots en *-erez* aussi bien qu'en *-erece* [5]. M. Meyer-Lübke, se référant à ces deux auteurs, a écrit : « Le français

---

1. Novīcius, de novus, constitue une exception isolée.

2. Les formes espagnoles sont influencées par *asnero*, *cabrero*, etc. Le portugais est plus fidèle au type primitif.

3. *Tonniel brasserich* dans un texte de 1456, que Godefroy ne cite que de seconde main, n'est pas assez sûr pour qu'on table sur lui. Quant à *aveneris* « champ d'avoine », que l'on pourrait être tenté d'expliquer par *avenarīcius, c'est en réalité le pluriel de *aveneril*. Cf. Godefroy AVAINERIEUS, où est cité un passage de *Modus* ; j'ai collationné ce passage sur six manuscrits qui ont tous la désinence uniforme en *-ril* (Bibl. nat. fr. 1297, f° 87 v° : *aueneril* ; 1298, f° 84 r° : *aueneril* ; 1299, f° 122 r° : *auueneril* ; 1300, f° 128 r° : *auenril* ; 1301, f° 95 v° : *aueneril* ; 1302, f° 90 r° : *aueneril* ; 12399, f° 89 v° : *aueneril* ; Arsenal 3079, f° 215 v° : *aueneril* ; 5197 f° 58 r° : *auenril*). *Avenri* est encore vivant en Normandie et en Blaisois ; le type latin est sûrement *avenarīle.

4. *Literaturblatt*, année 1890, p. 105.

5. A propos du mot *banneret*, dans *Sitzungsb. der Acad. Wissensch. zu Berlin*, philos.-hist. Classe, année 1893, p. 23-24 (19 janvier).

offre peu d'exemples : le français moderne *banneret* représente l'ancienne forme *banerez*; viennent ensuite, en ancien français *fenerez* (juillet), *pasquerez* (semaine de Pâques), les adjectifs *chevalerez*, *jamberez* et quelques autres[1]. » J'ai déjà eu l'occasion de dire que le dévelopement de ce suffixe en Gaule était beaucoup plus considérable qu'on ne se le figurait jusqu'ici[2]. Je voudrais aujourd'hui passer en revue tous le mots français et provençaux qui, à ma connaissance, sont formés à l'aide de ce suffixe et fournir ainsi une contribution à la lexicologie de la Gaule, sans distinction entre la période ancienne et la période moderne, entre le français proprement dit et les patois, entre la langue courante et la toponymie. Mais avant de passer cette revue, il me faut examiner trois questions préliminaires : 1° de l'existence en Gaule de représentants du suffixe -ĭcius; 2° de la confusion entre le suffixe fém. -arĭcia et le suffixe -issa; 3° de la confusoin entre le suffixe masc. -arĭcius et le suffixe -ittus.

1° Du suffixe -ĭcius. M. Tobler a montré que l'expression *chevalier banneret* se présentait toujours dans les anciens textes sous la forme *chevalier banerez*; il en a conclu que *banerez* était dérivé de *baniere* à l'aide du suffixe *-ez* correspondant au latin -ĭcius. Cette explication est logique, mais elle ne me paraît pas conforme à la réalité des faits. *Banerez* n'est pas très ancien; il se trouve pour la première fois dans les *Coutumes de Beauvaisis* de Beaumanoir, éd. Salmon, § 1242. Le français possédait-il réellement au XIIIe siècle un suffixe *-ez*, issu du latin -ĭcius ? C'est difficile à croire[3], puisque nous ne voyons pas ce suffixe s'ajouter à d'autres mots qu'à ceux qui contiennent déjà le suffixe *-iere* et qui donnent naissance à des dérivés en *-erez*, comme *jascherez*, de *jaschiere*, pendant exact de *banerez*. A vrai dire, le français possède seulement le suffixe *-erez*; mais quand ce suffixe s'ajoute à des mots en *-ier -iere*, il se produit une sorte de superposition syllabique, et l'on dit *banerez*, *bruerez*, *jascherez*, *voierez* au lieu de **banererez*, **bruererez*, **jaschererez*, **voiererez*.

---

1. *Gramm. des lang. rom.*, II, § 417.

2. *Mélanges d'étym. française*, p. 23, 29, 48, 49, 88, 98, 119, 126, 136.

3. On a un curieux exemple de l'adj. fém. *cendresse*, dans Godefroy; mais il faut y voir le latin cinerĭcius et non un dérivé français de *cendre*.

Quand la désinence *re* appartient au thème et non à un premier suffixe, le suffixe *-erez* conserve, à l'origine, sa forme intégrale : bien que nous n'ayons pas d'exemple de **gaufrerez*, les formes *gauferais* (1334) et *waufferrais* (1360) témoignent clairement que **gaufrerez* a existé, car elles ne peuvent s'expliquer que par un phénomène de dissimilation.

2° Confusion entre -arīcia et -īssa. Dès le XIIe siècle on trouve en français des substantifs féminins en *-eresse* qui reposent sur des thèmes verbaux : *baleresse*, *lecheresse*, *tomberesse*, etc. Ils peuvent s'employer adjectivement : *femme lecheresse* dans Marie de France, *Fables*, I, 27 (édit. Warnke). Quelques manuscrits ont la graphie *-eresce*, ce qui pourrait nous incliner à croire que les mots de cette catégorie reposent sur des types latins en -aricia. Il n'en est rien cependant : ces mots sont, en réalité, formés d'après les masculins correspondants (*balere*, *lechere*, etc.) à l'aide du suffixe *-esse*, qui est le latin -īssa, grec ισσα, et ils correspondent à un type, peut-être fictif, -atorissa[1]. Les preuves de ce fait ne manquent pas. Au point de vue phonétique, la graphie fréquente *-erresse* et la rime en *-esse* et non en *-ece*, picard *-eche* (*lecheresse : pramesse*, Marie de France, *Fables*, I, 27 ; *felunesse : tenceresse*, Marie de France, *Fables*, XCV, 3 ; *ostesse* : *maistresse* : *cochonesse* : *venderesse* : *espesse* : *trekeresse*, Renclus de Moiliens, *Carité*, CLVI) sont des faits décisifs. Au point de vue sémantique, il y a une différence sensible entre un adjectif féminin en *-erece* et un adjectif féminin en *-eresse* : une flèche *berserece* est une flèche dont on se sert pour chasser (*berser*), tandis qu'une femme *tenceresse* est une femme *qui tance, qui aime à tancer*. M. Meyer-Lübke rattache à -īssa le lorrain *kem'rosse* (écumoire) et le poitevin *vent'resse* (pelle à vanner[2]). Il n'est pas douteux pour nous que ces deux mots contiennent le suffixe -arīcia : cf. l'expression picarde *paiele saimereche*, synonyme de *paiele saimeoire*, poêle à écumer. Il faut avouer cependant que lorsque la phonétique nous fait

1. Il n'est pas imposssible que -atorissa ait réellement existé, dans le latin vulgaire de la Gaule septentrionale, à côté de -atricem, qui était la forme classique, étant donné le peu de vitalité de -atricem dans le domaine de la langue d'oïl.

2. *Gramm. des lang. rom.*, II, § 367.

défaut — et c'est toujours le cas lorsque nous quittons la région normanno-picarde — nous sommes plus d'une fois incapables de nous prononcer entre les deux formations concurrentes. Il en est ainsi notamment lorsqu'il s'agit d'animaux de sexe ou de genre féminins. D'après l'expression *oiseau chaceret*, et substantivement *chaceret*, qui désigne l'épervier dans l'Est, et où il faut sûrement reconnaître un type *captiaricius, on peut croire que dans *jasse bateresse*, nom de la pie-grièche en Poitou [1], nous avons affaire au type *battaricia; l'analogie de *geline couveoire*, *geline couveresse*, d'une part, de *paiele saimeoire*, *paiele saimereche*, de l'autre, semble appuyer le type *cubaricia, plutôt que *cubatorissa. Cependant la sémantique ne conseillerait-elle pas plutôt de faire appel à *battatorissa, *cubatorissa pour rendre compte des mots *bateresse*, *couveresse*? La question reste pour moi indécise, et c'est pourquoi je ne fais pas figurer les mots de cette catégorie dans les listes qui suivent.

3° Confusion de -aricius et de -ittus. Le suffixe -ittus ajouté à un mot en *-ier*, *-iere* produit des diminutifs en *-eret*, *-erete*, dans l'Est *-erot*, *-erote*, *-erat*, *-erate*. Un *mercerot* est un petit *mercier* et une *banerete* est une petite *bannière*; les types étymologiques sont clairement *merciarittus, *bannaritta. Mais que faut-il penser de *chardonneret* et de *pâquerette*? Le nom ds l'oiseau doit-il s'interpréter par le « petit chardonnier » (cf. le wallon *cherdonî*, chardonneret), le nom de la fleur par « la petite fleur de Pâques ? » Ou bien avons-nous affaire à des formes altérées depuis une époque récente dont les types français primitifs étaient **chardonerez*, **pasquerece*? Je ne suis pas en état de me prononcer. J'hésite aussi pour l'explication de noms d'instrument comme *coulerette* (couloire) *écumerette* (écumoire), *percerette* (vrille); aussi ne les ai-je pas admis dans mes listes. En revanche, j'ai admis quelques mots en *-eret*, même quand ils ont des féminins en *-erette*, lorsqu'il m'a paru que la sémantique appuyait solidement l'hypothèse de formes primitives en *-erez*, par exemple *dameret*, *dimencheret*, *filleret* et quelques autres. Des recherches ultérieures dissiperont sans doute les ténèbres qui obscurcissent encore une partie du domaine où je

1. Rolland, *Faun. pop.*, II, 147.

me suis aventuré, et permettront d'en mieux fixer les limites.

J'ai divisé les mots formés à l'aide du suffixe -aricius en deux séries, selon qu'ils ont pour base un thème nominal ou un thème verbal. Chaque série se subdivise en trois sections : adjectifs, substantifs masculins, substantifs féminins. Les formations les plus anciennes sont celles qui reposent sur des thèmes nominaux : certaines remontent à l'époque impériale, comme le prouve l'emploi de sigillaricius par Vopiscus, et les textes mérovingiens et carolingiens ne semblent pas en connaître d'autres. Il est difficile de dire à quelle époque on a commencé à employer le même procédé de dérivation en l'appliquant à des thèmes verbaux : le jour où le verbe sigillare, que nous ne connaissons que par les glossaires, a été d'usage courant, sigillaricius a dû faire l'effet d'un dérivé de thème verbal. La coexistence de sigillaricius et de sigillare contenait en germe la dérivation de thèmes verbaux, qui est l'extension du procédé primitif. Dans la période française elle-même, il est parfois impossible de dire si tel adjectif en *-erez* vient d'un substantif ou d'un verbe : *laterez*, *palerez*, *tinglerez*, par exemple, appartiennent par indivis à *late*, *pal*, *tingle* et à *later*, *paler*, *tingler*.

I. THÈMES NOMINAUX

1. Adjectifs

ANGUILLEREZ, destiné à prendre, conserver les anguilles : *bacq anwillerech* (1395, dans God., ANWILERECH) ; *sacque anvillerech* (1534, *ibid.*, VILLEREÇ, lu *sacqueau villerech*) ; *sacque anvilleré* (1619, *ibid.*, lu *sacqueau villeré*).

ASNEREZ, relatif aux ânes : *raisins qu'on appelle asnerets* (XVIe s. Du Pinet, dans God., ASNERET). C'est la traduction du latin asinusca vitis, locution où le sens exact de asinusca est incertain. Cf. plus bas le substantif *asnerez*.

AUVEREZ, propre à faire des aubes de roue de moulin : *set ais auvereches* (1314, dans God., AUVERECHE, sans définition).

BANCHEREZ, propre à travailler sur un banc, sur un établi (?) : *coignée banchesresse* (1418, dans God., BANCHERESSE, sans définition précise). Bien qu'il soit question ci-dessous de *coignee becheresse*, ce qui semble la même chose au point de vue matériel, l'étymologie ne peut être la même.

BANEREZ, qui a le droit d'avoir une bannière, aujourd'hui *banneret*. Voir

Tobler dans *Sitzungsb. der Akad. der Wissensch. zu Berlin*, philos.-histor. Classe, 19 janvier 1893.

BASTAREZ, BASTEREZ, propre à coudre les bâts : *aguio bastaresso* (Mistral, *Tresor*) ; *aguille basterece* (*Sidrac*, dans God., BASTERECE).

BATAILLEREZ, garni de batailles (sorte de fortification) : *portes bateilleresses* (God., BATAILLEOR) ; *tour batelheresse* (J. des Preis, *Geste de Liège*, 1872). Parmi les exemples de God., BATAILLEOR et BATAILLERET, je me contente d'en relever deux, qui accusent nettement la présence du suffixe -aricius : *nef patillereche* et *ouvraige bataillerez*.

BECHEREZ, recourbé en forme de bec : *cognie becheresse* (1339, dans God., BECHERESSE, sans définition précise). Dans ce texte unique, la cognée *becheresse* s'oppose à la cognée plate ; il s'agit vraisemblablement de l'erminette.

BLAEREZ, propre à moudre le blé : *moulins bleerez et foulerez* (1327, dans God., BLAIERET, où on lit aussi un exemple anglo-normand postérieur qui porte : *molin blayeret* et *molyn blaieret*).

BOSEREZ, sali de bouse. Deux ex. dans Godef., BOUSERET ; dans l'un on lit *bouseret*, dans l'autre, *bouserez*. Comparez le nom de famille *Bousrez*, porté par un imprimeur de Tours.

BRAISEREZ, propre à moudre le brais : *mollin braserech* (1431, dans God., BRASSERECH) ; *molin braseret* (1448, Corbie, dans Du Cange, v° MOLENDINUM BRASARIUM). Il faut distinguer *braserech* (qui vient de *brais*) de *brasserich* (qui vient de *brasser*), ce que ne fait pas Godefroy.

BRUEREZ, qui vit dans les bruyères : *cocq bruerece, kok bruereche* (1317, dans God., BRUERECE). La forme masculine est refaite d'après le féminin.

BUGLEREZ, fait d'une corne de buffle : *cor bugleręz* (quatre exemples dans God., BUGLERET.)

CESSAREZ, payé à titre de cens : *unum sextarium frumenti cessaretz* (*Obit. de Solignac*, dans *Arch. histor. du Limousin*, VI, 356 ; il y a *cessaret* à la p. 358).

CHALMEREZ, qui se trouve dans les chaumes : *pierre chaumerette*, caillou que l'on ramasse à la surface des chaumes (Jaubert, *Gloss. du Centre*, suppl., p. 36).

CHEVALEREZ. 1. Fait pour un cheval : *sele chevaleresse* (*Grandes Chron. de France*, dans God.) 2. Qui se porte à dos de cheval : *biere chevalerece* (Chrétien de Troyes, *Erec*, 4725).

CHEVREREZ, qui nourrit des chèvres : *Haie Quievreleche* (1306), aujourd'hui *Haie Equiverlesse*, hameau de la commune de Fontenelle (Aisne).

COLDREREZ, qui fréquente les coudres : wallon *raine côrece* ; champenois et lorrain *raine côrasse* ; normand *raine coudrette* etc., grenouille verte, rainette (Rolland, *Faune pop.*, III, 74).

COLEREZ, qui sert à couler : *paelle colleresse* (XVe s., dans God., COULLERESSE).

COSTEREZ, qui est de côté. Signalé par Tobler d'après l'adverbe *costerecement*, employé par B. de Condé.

CROCAREZ, muni d'un croc : *arbalestas crocaressas* (*Cartul. de Montpellier*, dans Raynouard, II, 519).

DAMEREZ, propre aux dames. Le mot n'apparaît qu'à la fin du XVe siècle, et il a dès lors la forme *dameret*, *damerette* (O. de Saint-Gelais dans God., *compl.*). On donna d'abord le nom de *char dameret* au carrosse suspendu (Littré).

DIMANCHEREZ, habillé comme pour un dimanche. Mot qui ne se trouve que dans la locution *varlet dimancheret*, au XVe siècle (God.).

DOSSEREZ, qui forme dos (?) : *une eschine doceresse* (1386, dans God., DOSSERESSE). Il faut certainement lire *eschive*, au lieu de *eschine* ; c'est une variante de *eschife*, non mentionnée par God., mais qui se trouve dans *Thèbes*, 4004.

DRAPAREZ, propre à fouler le drap : *molis draparez* (XIIe s., *Cartul. de l'Artige*, charte n° 53, dans *Bull. soc. arch. du Limousin*, XLVIII, 317).

ESCORCEREZ, propre à broyer l'écorce, le tan : *moulin escorceraiç* (1257, Tournai, dans God., ESCORCERAIC).

ESPINEREZ, formé par des épines : *buisson espinerech* (Froissart, dans God.).

EUCEREZ, de la dimension d'une cheville (*euce*) : *tarere euchereç*, *ouecereç*, *heuceret* (Thomas, *Essais*, p. 293 et 295 ; Horning, dans *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXII, 560 et XXV, 614).

EVEREZ, mû par l'eau : *molyn eweret* (1305, dans God., EWERET) ; *ung sou eauweresse* (1585, Liège, dans God., *sou* 2). J'ignore ce que c'est qu'un « sou eauweresse ».

FENEREZ, propre à couper l'herbe pour faire du foin : *faz fainerece* (*Dial. saint Grégoire*, 22. 20, cité par Horning, Tobler et God.).

FENEREZ, FRENEREZ, FLAVEREZ, FLOEREZ (?). Ces quatre adjectifs se trouvent seulement au féminin dans la locution *cendre fenerece*, etc., enregistrée par God. J'ignore de quoi il s'agit ; mais il n'est pas douteux que nous soyons en présence du suffixe -aricius, et il est probable que ce sont des thèmes nominaux auxquels nous avons affaire.

FINEREZ, qui marque les limites (*fins*). Ne se trouve que dans la locution *chemin finerez*, particulière à la Bourgogne, sous la forme *fineroz*, *finerot* (God., FINEROT).

FOIREREZ, qui donne la foire : vosgien *herbe foerosse*, mercuriale (Haillant).

FROMENTEREZ, mélangé de froment. Ce mot ne se trouve que dans la locution *avoine fromenterece*, particulière à la région du Nord. On dit par extension *coupe fromenterece*, *boistel fromenterez*, coupe, boisseau d'avoine *fromenterece* (God., FROMENTERECE).

FRUITEREZ, qui sert à mettre des fruits : *corbisons fruiterés* (1324, Tournai, dans God., RICHART).

FUMEREZ, qui sert à charrier le fumier : *fourke fumereche* (1415, dans God., FUMERECHE).

GAUFREREZ, qui sert à faire les gaufres : *uns fiers gauferais* (1334, Tournai, dans God., WAUFRET, où il y a six autres exemples, tous de la même région).

GOTEREZ, qui supporte la gouttière : *mur goutterot* (1462, Meuse, dans God., GOUTEROT). Cf. ci-dessous l'article *goterez* substantif.

GRESSEREZ, qui sert à tailler le grès : *martel gresserech* (1335, Artois, dans God., GRESSERECH).

JAMBEREZ, qu'on fixe à la jambe : *eschaces jamberesces* (Renart, VII, 582, cité par Horning, Tobler, God.). S'emploie comme substantif masculin et féminin.

LAMPREIEREZ, qui tient de la lamproie : *anguille lampresse*, locution de la basse Loire (Rolland, *Faune pop.*, III, 97 ; cf. mes *Mélanges*, p. 98).

LATEREZ, qui sert à clouer les lattes : *cleu laterech*, *cleus laterés*, *clos laterat*, *claux laterés* (XIVe-XVe s. Artois et Franche-Comté, dans God., LATERET). Ajoutez *claus latterés* en 1319 (*ibid.*, PALER).

LOCEREZ, qui est en forme de cuiller (*loce*) : *tarrabrum quod vulgo dicitur loceret, de quo factores rotarum perforant rotas suas* (Du Cange, TARRABRUM ; God., LOCERET). C'est la cuiller, tarière des sabotiers actuels, que beaucoup de patois appellent encore *louce* (Labourasse), *losse* (Haillant), cf. ci-dessous *locerez* substantif.

MALEREZ, qui fait office de malle : *sas malerés* (1338, Nord, dans God., MALERET) ; *selle mallerece* (1393, Douai, *ibid.*, MALERECE).

MEITEEREZ, affermé à moitié fruits : *vigne moiterasse* (XIIIe s. Metz, dans God., MOITERECE). Cf. le subst. fém. *meiteerece*.

OBLIEREZ, qui sert à payer la redevance dite *oublie* : *six pains oublierez de rente* (*Cartul.* de Chartres, dans God., OUBLIERET).

PAROISSEREZ, attaché à la paroisse : *prestres paroisserez* (Guillaume Le Clerc, *Besant*, dans God., PAROISSERET).

PASQUEREZ, qui se mange à Pâques : *choulx pasquerés* (*Ménagier de Paris*, II, 143 ; cité par Tobler). God. a un exemple de *temps pasqueret* ; mais je crains qu'il ne soit pas sûr et qu'il faille suppléer *de* entre les deux mots : l'emploi de *pasquerez* comme substantif masculin sera noté plus loin.

PEAGEREZ, grevé d'un péage : *chemins peagerez*, *paaigerez* (1330 et 1338, dans God., PEAGERET).

PLOMBEREZ, qui sert à clouer le plomb : *cleu ploumerech* (1304, Artois, dans God., PLOMMERECH, où il y a deux autres exemples auxquels il faut ajouter en outre ceux qui se trouvent à l'article PLOMMERET).

PORCHEREZ, destiné à contenir des porcs : *fosse porcherece* (1303, Fontevrault, dans God., PORCHERECE).

POTEREZ. 1 Qui sert à faire des pots : *terre poteresse* (*Roman de J. César*, dans God., POTERESSE ; l'adjectif est encore vivant, dans le même sens, à Boulogne). 2 Qui sert à puiser dans le pot : *louce poterece* (*Poésies du XIIIe s.*, dans God., *ibid.*).

ROCHEREZ, qui vit dans les roches : *colombe rocheraye* (Cotgrave). Le féminin *rocheraye*, dû à une méprise, a fini par s'imposer même au masculin. C'est ainsi qu'on lit dans Mozin, *Nouv. Dict. complet* (1811-1812) :

« *Rocheraie* ou pigeon de roche, oiseau de passage de la grosseur du biset à *le rocheraie blanc, le rocheraie de la Jamaïque.* »

ROSEREZ (?) God. ne cite qu'un exemple : « *Garbelles rosereches*, 1551, compte, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens. » Il traduit imperturbablement par « de roseau ». D'autre part, à l'article GERBELE, il voit dans *garbelle* une sorte d'épice, ce qui ne cadre guère avec le sens attribué : l'adjectif qualificatif *roserez*.

SALMONEREZ, qui tient du saumon : *truite saumonneresse* (Taillevent, *Viandier*, éd. Pichon et Vicaire, p. 190, etc.). Manque dans God.

TABLEREZ, qui sert à clouer les boiseries (*tables*) : *claux tablerez, tavlerés*, etc. (1397-1533, Tournai, dans God., TABLERET). L'adj. s'emploie comme substantif masculin.

TANEREZ, propre à broyer l'écorce pour faire du tan : *moulin tannerez* (1298, dans God., TANNERET). On trouve dans Du Cange *molendinum tannerez* et *molendinum taneret*.

TAVERNEREZ, qui hante la taverne : *fol et taverneret* (*Etabl. de saint Louis*, dans God., TAVERNERET, où il y a trois autres exemples).

TERCEREZ, affermé au tiers des fruits : *vigne que Stevenins Marion tenivet tercerasse* (1338, Metz, dans God., TIERCERESSE). L'adjectif s'emploie substantivement aux deux genres.

TERRAGEREZ, qui sert à recueillir le droit de terrage : *grange terrageresse* (*Cout. de Montargis*, dans God., TERRAGEOR). L'expression a été recueillie par Cotgrave, Furetière et le *Dictionnaire* de Trévoux : ce dernier fait de *terrageresse* le féminin de *terrager*.

TERREREZ, qui sert à charrier de la terre : *brouette teresse, tierreche, teresche* (1406-1442, Flandre et Artois, dans God. TERRACE, 1).

TINGLEREZ, qui sert à clouer les tringles (*tingles*) : *claux tinglerés* (1432, Tournai, dans God., TINGLERET). La variante *tingnerés* (lire *tinguerés*), attestée en 1342 et 1492, est difficile à expliquer.

TORBEREZ, où il y a de la tourbe : *fossez tourberés* (1304, Corbie, dans God., TOURBERET).

TRUANDEREZ, de truand : *miracles truanderez* (Gautier de Coinci, dans God., TRUANDERET).

VACAREZ, VACHEREZ, où passent les vaches : *Porte Vackerece*, nom d'une porte de Douai, mentionnée dès 1255 sous cette forme (God., VACHERESSE) ; *Via Vacaressa*, nom d'une route romaine qui se détachait de celle de Nîmes à Montpellier et aboutissait à Aiguesmortes (Germer-Durand, *Dict. du Gard*, p. 57 ; Mistral).

VEIEREZ, qui appartient à la voierie, à la juridiction du voyer : *chemins reaux, voierez et paaigerez* (1330, *Cart. de St-Joseph en Val*, dans God., VOIERET, où il n'y a que cet exemple emprunté à Du Cange et où l'auteur traduit par « frayé, par lequel on a coutume de passer »).

VENDENGEREZ, qui sert à recueillir, à emmagasiner la vendange : *panier ven-*

dangeret (Rabelais, dans God., VENDANGERET); *granche vendemaresse* (1397, *ibid.*, VENDEMARESSE).

VIGNEREZ, qui sert à tailler la vigne : *serpe vigneresse* (*Cart. de St-Maur*, dans God., VIGNERESSE). L'adjectif s'emploie substantivement au masculin; voyez ci-dessous.

VINEREZ, qui sert à emmagasiner le vin : *celle vineresse* (*Sermons de saint Bernard*, p. 130, cité par Horning et Tobler). La graphie *ss* dans un texte aussi ancien, qui ne confond pas *s* et *ç* est surprenante, comme on l'a remarqué ; le scribe a dû penser à la désinence des noms féminins d'agents.

VOOGEREZ, qui ressemble à un vouge : *serpe vougeresse* (1472, Anjou, dans God., VOUGERESSE). Carpentier a relevé dans des lettres de rémission du Trésor des chartes, JJ, 189, nº 120, année 1456, bailliage de Mâcon, le substantif féminin *vougesse*, qui désigne un instrument identique à la *serpe vougeresse* de l'Anjou [1]. Mon confrère M. Gerbaux, qui a vu le registre JJ 189, m'affirme que Carpentier a bien lu et que le texte donne à trois reprises *vougesse* et non *vougeresse* : il est bien probable que l'original de la requête présentée à la chancellerie royale portait *vougeresse* avec le sigle abréviatif de *er*, et que les notaires ne l'ont pas remarqué.

2. SUBSTANTIFS MASCULINS

ABLEREZ, aujourd'hui *ableret*, filet à prendre les ablettes : *nous deffendons les ablerés essener* (corr. *essever*) *a terre* (1317, dans God. *Compl.*). La forme *ung abliere* citée par Carpentier dans Du Cange, ABLEIA, d'après un inventaire de 1511, est certainement fautive; mais faut-il corriger *une abliere*, *ung ablier*, ou *ung ableret*? On ne connaît par ailleurs ni *ablier* ni *abliere*.

ASNEREZ, plante recherchée par les ânes : *an'ro*, sorte de gros chardon (Roussey, *Gloss. de Bournois*).

BEZARETZ, lieu où il y a des bouleaux (*bez*) : *Bessarés*, commune de Saint-Étienne-de-Maurs (Cantal).

BOCAREZ : « *boucarés*, *boucharés*, variété de raisin noir » (Mistral). L'étymologie paraît être *bouc* : cf. *bouchard*, qui a le museau noir.

CABRAREZ, oiseau qui tète (ou qui passe pour téter) les chèvres : prov. mod. *cabraret*, hulotte ou chat-huant.

CHAPEREZ, drap à faire des chapes : *forz chaperez por faire chape a eau* (1243, Châlons, dans Godef., texte republié récemment par M. Fagniez, *Doc. rel. à l'industrie*, I, 151).

CHALMEREZ, oiseau qui vit dans les chaumes : *chaumeret*, espèce de bruant (Littré). Cf. *paillerez*.

CHASEREZ, éclisse, moule à faire les fromages : *hottereaulx*, *chaserez* (1467, dans God.). Jean Thierry a introduit la forme picarde *caseret* dans le

---

1. God. a omis ce mot, il faut se rapporter à Du Cange, VOUGETUS.

Dictionnaire françois-latin de Robert Estienne, d'où elle a passé dans Nicot, dans Cotgrave et dans Antoine Oudin, qui donnent aussi *chaseret*. Richelet, Furetière et l'Académie dédaignent ces termes ruraux. Trévoux reprend *chaseret*, qu'on est étonné de ne pas trouver dans Littré. Ce dernier donne en revanche *caserel*, qui n'est probablement qu'une coquille typographique pour *caseret*. Peut-être faut-il considérer notre mot, dont la forme primitive est douteuse, comme un diminutif de *chasier*, *chasière*; cependant *chasier* et *chasière* désignent ordinairement un ustensile différent, la cage où l'on fait sécher les fromages sortis du *chaseret*, ce qui me fait croire à un type latin *casearicium.

DAMEREZ, aujourd'hui *dameret*, homme dont la tenue, les manières rappellent celles d'une dame. Ce mot n'apparaît comme substantif qu'au XVIe siècle (1564, J. Thierry), et il a dès lors la forme actuelle *dameret*. (Voyez ci-dessus l'article DAMEREZ, adjectif). — Un cépage porte en Limousin le nom de *dameret* (Littré, suppl.).

DOSSEREZ, tapisserie garnissant le dos d'une chaise, d'un dais, etc. Quoique Froissart emploie déjà *dosseret*, la forme picarde *dosserech*, mentionnée au XVIe siècle par Du Tillet (God., DOSSERET) ne laisse aucun doute sur la présence du suffixe, -aricius. Les sens actuels du mot technique *dosseret* portent à le considérer comme un diminutif de *dossier*; cependant *dosserece*, dont il sera question plus loin, montre qu'il n'est pas impossible que *dosseret* se soit substitué à *dosserez*.

FAVEREZ, lieu où il y a des fèves : *Faverois*, commune du territoire de Belfort, *Faverois* en 1295, *Vaveresch* en 1303, *Faferas* en 1394.

FENEREZ, le mois où l'on fait les foins, juillet. Cité par Tobler d'après Godefr., qui ne donne que deux exemples (*fenerech*, *fenereç*), de la Flandre et de la Champagne[1].

FIGAREZ, lieu où il y a des figuiers : *Figarès*, ferme, commune de Bellegarde (Gard).

FILLEREZ, homme dont la tenue, les manières rappellent celles d'une fille. Le mot n'est employé que par G. Bouchet, cité par God., sous la forme *filleret*; il semble fabriqué sur le modèle de *dameret*.

GENESTEREZ, oiseau qui fréquente les genêts : *g'nétrot*, fauvette, sylvie des jardins (Haillant, *Essai sur un patois vosgien*, *Dict.*, p. 289).

GOTEREZ, mur qui supporte la gouttière (cf. ci-dessus *goterez*, adjectif). Le mot est encore vivant dans la Meuse (*goutterot*, mur sur lequel s'appuient

---

1. A cause même de sa rareté dans les textes, *fenerez* ne figure pas dans le *Glossaire des dates* du *Manuel de diplomatique* de Giry; on n'y trouve que son synonyme *fenal*. D'après Giry, *fenal* désignerait « fin juin et juillet dans les Flandres, juillet et août dans les chartes lorraines »; cette distinction n'est pas fondée. Partout *fenal* veut dire « juillet »; la *saint Pierre fenal entrant* n'est pas, comme le croit Giry, le 1er août, mais le 29 juin.

les chevrons, les gouttières, Labourasse). Il y a un autre substantif *goterez* tiré du verbe.

JAMBEREZ, instrument pour suspendre par les jambes : rouchi *cambré*, bâton courbe auquel on attache les porcs, veaux, moutons pour les écorcher ou enlever les entrailles (Hécart) ; meusien *jambrot*, traverse mobile retenue par un crochet de fer au sommet de la potence et à chaque bout de laquelle on attache, pour les suspendre, l'un des pieds de derrière d'un porc tué pour fendre ce porc et en ôter les viscères (Labourasse). Dans un autre sens, meusien *jambrot*, croc-en-jambe (Labourasse).

JASCHEREZ, le mois où l'on laboure les jachères, juin (Flandre et pays vallons). Cité par Tobler qui ajoute un nouvel exemple à ceux de Godefroy. Ce dernier a relevé *gasker* dans une charte de 1366, mais il est probable qu'il y avait un signe d'abréviation qu'il n'a pas remarqué.

LOBAREZ, lieu où il y a des loups : *Loubarès*, quartier du territoire d'Arles et montagne près de Saint-Jean du Gard (Mistral).

LOCEREZ, aujourd'hui *laceret*, *lasseret*, tarière en forme de cuiller. Voir ci-dessous l'article LOCEREZ adjectif ; cf. Littré, LACERET, LASSERET.

OSSEREZ, aujourd'hui *osseret*, couteau de boucher qui sert à trancher les os. Le mot n'a pas d'historique dans Littré ni dans Godefroy ; il apparaît en 1752 dans Trévoux (Hatzfeld-Darmesteter).

PAILLEREZ, oiseau qui se plaît dans la paille (des chaumes) : *pailleret*, bruant (Littré). Cf. CHAUMEREZ.

PASQUEREZ. 1. La semaine de Pâques. Cité par Tobler. God. en donne de nombreux exemples, PASQUERET, mais on ne voit pas pourquoi il a omis celui-ci, que Carpentier a inséré dans Du Cange, PASCHA INTRANS : « Pour sis vins deus livres dis sous tournois febles prestez a Monsr en Pasquerez entrant cccxliij ». Dans cet exemple il ne faut pas construire *entrant* avec *pasquerez*, comme le fait Carpentier, mais avec *cccxliij*. God. admet en outre un substantif féminin *pasquerie*, avec trois exemples pour l'appuyer : « ung messagier envoyet a Paris en *paskeries* » (1320) » ; « le vint cinquiesme jour d'avril *en pasqueries* » (1492) ; « le mardy *en pasque ries* » (1539). Peut-être faut-il lire *pasqueriés* partout et fondre ces exemples dans l'article PASQUERET ; toutefois la diphtongue *ie* ne serait pas régulière puisqu'elle correspondrait ici à un ĭ et non à un ē latin. 2. Cadeaux, consistant surtout en œufs, faits à l'occasion de Pâques. God. n'a pas d'exemples pour le moyen âge, mais il se réfère aux patois actuels de la Beauce, du Perche et de la Normandie. On peut ajouter le Bas-Maine : « *Pakrè*, œufs que les fermiers donnent à leurs propriétaires vers Pâques ; quête que font à domicile, vers Pâques, les bedeaux et les sacristains » (Dottin).

PORCHEREZ, porcherie : *Porcherais*-Casso, hameau, cne de Pont-Château, Loire-Inf.

TERCEREZ : « *tiercerets*, certaine crosse branches on the outside of a vault » (Cotgrave, traduit dans Godefroy).

VACARETZ, VACHEREZ : *Vacarès*, étang de la Camargue, ainsi nommé des trou peaux de vaches sauvages qui habitent sur ses rives (Mistral); *Vachere* hameau, cne de Demigny, Saône-et-Loire. Cf. plus haut, VACAREZ, ad

VIGNEREZ : « *vigneret*, serpette d'une forme particulière dont se servent le vignerons pour tailler la vigne » (Jaubert, *Gloss. du Centre*).

VINHAREZ, vignoble, prov. *vignares*, gasc. *bignarés*, dauph. *vigneret* (Mis tral).

3. Substantifs féminins

BERGEREGE, bergerie. Nom d'un domaine non identifié : *La Bergeresse en Bri* (1423, Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, p. 100).

BEZAREZA, lieu où il y a des bouleaux : *Besseresse*, nom de deux hameaux commune de la Courtine et de Saint-Priest-la-Plaine (Creuse).

BOSCAREZA, lieu où il y a du bois : *Boucheresse*, hameau, anc. paroisse, com mune de Clairavaux (Creuse), *Bostcharesses* en 1484.

BOSSAREZA, lieu où il y a du buis (?) : *Bousseresse*, hameau, commune d La Souterraine (Creuse), *Bossaressas* en 1427.

BOVAREZA, chemin des bœufs : via de la *bovareci* ; la *bovareci* que tendit a Vern : itinere de la *bovaressi* (Terrier du Temple de Vaulx de 1352, fos 8 16, 46; communication de M. l'abbé Devaux).

BOVEREGE, bouverie : *Bouresse*, hameau, cne de Lussac-le-Château (Vienne) *Boerecia* en 904 ; *Bouvresse* (Oise) ; *La Bouvresse* (Oise, cne de Beaulieu-les Fontaines).

CABRAREZA, lieu où il y a des chèvres : *La Cabroulasse*, hameau, cne de la Sal vetat (Hérault), *Cabrareza* en 1157 ; *Cabaresse* (pour *Cabraresse*), hameau cne de Salazac (Gard).

CALMAREZA, lieu où il y a des terrains incultes (*calm*) : *Chaumaresse*, hameau cne de Massiac (Cantal).

COSTEREGE. 1. Ce qui a des côtes : wallon *coisteresse*, sorte de pommes à côtes. 2. Ce qui a la forme d'une côte : anc. wallon *coestresse*. angle saillant d'un toit, dit aujourd'hui *côte*. 3. Ce qui garnit le côté : wallon *coisteresse*, rampe à jour d'un escalier portatif (Grandgagnage, I, 120 II, 516 et 567).

DOSSEREGE, jambage de maçonnerie : *jambes, parpaignes ou dosseresses* (*Cout de Montfort l'Amaury*, dans God., DOSSERESSE). La variante *dosserass* des coutumes de Paris et de Dourdan est probablement due à une substi tution de suffixe récente.

FAGNEREGE, oiseau qui vit dans les marais (*fagne*) : wallon *fagneresse*, litorne (Rolland, *Faune pop.*, II, 238).

FAVEREGE, lieu où il y a des fèves : *Favresse*, commune, et *Faveresse* ou *Favresse*, hameau, cne de Grauves (Marne). Je suis très surpris de voir que M. Longnon place *Favresse* dans la série des vocables géographiques remontant à un nom de propriétaire pris adjectivement et employé au

féminin et qu'il suppose un type *Faberitia[1]. Non seulement le nom d'homme *Faberitius est invraisemblable[2], mais la persistance d'un *e* devant l'*r* jusqu'au XVIe siècle (*Faveresces* 1145, *Favereces* 1163, *Faverezes* 1223, *Faveresses* 1268, *Faveressez* 1459) montre clairement que le type étymologique est *Fabaricias.

FORTAREZA, FORTERECE, français moderne *forteresse*, lieu fortifié. M. Tobler a consacré une petite dissertation à l'étymologie du mot *forteresse*[3] : il y voit une forme allongée de *fortrece*, sorti de *fortece* par l'épenthèse d'une *r*, comme le normand *jardrin*, de *jardin*. M. G. Paris accepte en grande partie la manière de voir de M. Tobler[4]; il se borne à rattacher la forme *fortelece*, où M. Tobler voit une dissimilation de *forterece*, à un type *fortalicia existant déjà en latin vulgaire. Je crois qu'il faut aller plus loin et admettre en latin vulgaire l'existence de *fortaricia à côté de *fortalicia. Quoique le provençal dise ordinairement *fortaleza*, il connaît aussi *fortareza*, qui figure dans une charte d'environ 1173 (*Gall. christ.*, III, 1074) : *fortareza* « lieu fortifié » fait pendant, en provençal, à *secareza* « lieu desséché ». La forme française *fortrece* est certainement sortie de *forterece*, par syncope, et non de *fortece*, par épenthèse.

FOIRERECE, herbe qui donne la foire : messin *foerasse*, mercuriale (*Chan Heurlin*, chant 1).

IVERNAREZA, lieu où l'hiver est rigoureux (?) : *Hyverneresse*, nom d'un hameau de la c^ne^ de Gioux (Creuse), au XVe siècle *Ivernaresses*[5], prononcé aujourd'hui en patois *Ivarnansa*.

JAMBERECE, wallon *jambresses* « planches mises à plat qui forment le bord supérieur d'un bateau et qui débordent vers l'intérieur ; on dit aussi *jondresses* » (Grandgagne, II, 531). *Jondresse* se rattache au verbe *jonde*, joindre (voy. ci-dessous). Quant à *jambresse*, il vient certainement de *jambe*, bien que le rapport exact, au point de vue sémantique, ne soit pas très clair : comparez l'emploi de *genou* à côté de *jambresse* dans cette définition : « *dône*, terme de l'atelier, bois servant à revêtir les j'noz et à soutenir la *jambresse* » (Grandgagnage, II, 522).

LOBAREZA, lieu où il y a des loups : *Loubaresse*, nom de deux communes (Ardèche, Cantal) et d'un hameau (Cantal). M. l'abbé Devaux me signale

---

1. *Dict. top. de la Marne*, introd., p. VIII.

2. On a effectivement Faberius, tiré de faber; mais avec le suffixe -icius, le latin dit Fabricius, d'après la déclinaison faber bri.

3. *Sitzungb.* de l'Académie de Berlin, 23 juillet 1896.

4. *Romania*, XXV, 621.

5. *Mém. de la soc. sc. nat. et arch. de la Creuse*, X, 325. — Ce village a donné son nom à une famille à laquelle se rattache l'helléniste Courtaud-Divernéresse (1794-1879) dont le buste a été érigé en 1882 sur une place de Felletin.

les mentions « foresta de la *Lovareci*, serva de la *Lovareci* » dans un document dauphinois de 1343 ; un mas du canton de Morestel (Isère) est aussi appelé *Lovarecia* en 1348 ; il ne paraît pas avoir subsisté avec ce nom. (Ul. Chevalier, *Coll. des Cartul. dauph.*, VII, 88 et 89).

MALERECE, selle faisant office de malle : *seoit sur une maillerace* (Perceforest, dans God., MALERECE).

MEITEERECE, ferme à moitié fruits : lorrain et romand *moiteresse*, *moiterasse*, etc. dans God. MOITERESSE, exemples de 1231 à 1491.

PANERECE, aujourd'hui *panneresse*, pierre, brique, etc., employée en parement, c'est-à-dire de façon à laisser voir son pan le plus large. *Panneresse* s'oppose à *boutisse*. Cf. Littré, Hatzfeld-Darmesteter, etc.

PORCAREZA, PORCHERECE, porcherie. Godefroy a plusieurs exemples de *porcherece*, comme nom commun dans des textes bourguignons. Noms de lieux : *Porcheresse* (Charente, Charente-Inférieure, c^ne^ de Genouillé ; Loiret, c^ne^ de Villamblain ; Luxembourg belge) ; *Pourcharessas* (Corrèze, c^ne^ de Lestars) ; *Pourcharesse* (Ardèche, c^ne^ de Dompnac ; *Pourcharesses* (Lozère) ; *Pourcheresse*, c^ne^ de Vabres, Haute-Loire ; c^ne^ de Celles, Puy-de-Dôme ; *Pourcheresses*, c^ne^ de Pébrac, Haute-Loire.

RODAREZA, lieu où il y a une fabrique de roues : *Rudersas*, hameau de la c^ne^ de Royère (Creuse), dont le nom est écrit *Roudaressas* dans tous les anciens documents, et Rotaricias dans une charte de 626, republiée par Julien Havet [1] et commentée au point de vue topographique par M. Zénon Toumieux [2]. La forme actuelle reproduit approximativement la contraction et le changement de *ou* en *u* usuels dans le patois de la commune de Royère ; on écrit aussi *Roudersas*, *Redersas*. Dans les communes limitrophes, le mot se réduit souvent à *Dersas*.

SECAREZA, SECHERECE, français moderne *sécheresse*, lieu desséché (en ancien provençal), état de ce qui est sec. A Bordeaux on dit *sequerisso*, ce qui suppose un type siccaricia. On sait que l'italien hésite entre *seccherecio* et *secchericcio* comme adjectif ; comme substantif, avec signification collective (branches sèches) et abstraite (sécheresse), il n'emploie que *secchericcio*.

TERCERECE, ferme au tiers des fruits : lorrain *terceresse*, *tercerasse*, etc., dans God. TIERCERESSE, exemples de 1240 à 1388.

VACAREZA, VACHERECE, vacherie. Nous avons déjà signalé vaccaritia dans les textes du haut moyen âge. Le mot ne paraît pas s'être conservé dans la langue commune [3], mais il est très fréquent dans la toponymie :

---

1. Mémoire paru dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, LI, 41, réimprimé dans *Œuvres de Julien Havet*, I, 232.

2. Mémoire paru à la fois dans les *Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, VII, 397 et dans le *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, XXXIX, 439.

3. L'italien connaît l'adj. *vaccareccio* « de vache », et le substantif *vaccareccia* « chair de vache » (A. Oudin) ; l'espagnol a *vaquerizo* comme adjectif

Lavaqueresse (Aisne) ; *Vacharesse*, c^ne^ de Berzème (Ardèche) ; *Vacheresse* (Charente, c^ne^ de Touzac ; Doubs, c^ne^ de Montandon ; Loire, c^ne^ de Saint-Hilaire-Cusson ; Haute-Loire, c^nes^ de Les Estables, Félines, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Voy, Siaugues-Saint-Romain, Venteuges ; Puy-de-Dôme, c^ne^ de Saint-Alyre ; Haute-Saône, c^ne^ de Faymont ; Haute-Savoie ; *La Vacheresse* (Creuse, c^ne^ de Janaillat ; Nièvre, c^ne^ d'Azy-le-Vif ; Seine-et-Oise ; Vosges) ; *Vacheresse-les-Basses* (Eure-et-Loir) ; *Vacqueresse* (Somme, c^ne^ de Quevauvillers).

II. THÈMES VERBAUX

1. Adjectifs

APOIEREZ, qui sert à s'appuyer : *caiere appoiraice* (1427, Tournai, dans God., TABLETE ; le mot n'est pas relevé à son ordre alphabétique. Le sens n'est pas douteux : cf. la locution synonyme *caiere apoieoire* (écrit *quayere appoyoire*), dans God., APOIOIR.

BAIGNEREZ, qui sert à se baigner[1] : *cuve baignereche* (1434, Valenciennes, dans God. BAIGNERECHE).

BAREREZ, qui sert à barrer (les tonneaux) : *vrille barreresse* (1616, dans Thibault, *Gloss. du Blaisois*).

BATELEREZ, adjectif de sens incertain, que l'on trouve appliqué aux villes qui n'avaient pas de commune, dites *viles batelereces* ou *bateïces* (Beaumanoir, *Cout. de Beauvaisis*, § 647, éd. Salmon, variantes) ; *batelerez* semble tiré d'un verbe *bateler*, comme *bateiz* de *batre*.

BATEREZ, qui sert à battre, à fouler le drap : *molin baterez*. Bien que le mot manque dans Godefroy, voici un exemple qui ne laisse aucun doute : *in molendinis baterez de Brana* (Matton, *Dict. top. de l'Aisne*, BATREZ). Le mot s'emploie aussi comme substantif masculin.

BERSEREZ, qui sert à tirer, à chasser (*berser*). Voir God., BERSERET, et compléter à l'aide des observations de Tobler. Le mot s'emploie aussi comme substantif masculin.

BOTEREZ, qui sert à bouter. 1. A bouter, à appuyer une construction : *ars bouterez*, *pilliers bouterez*. 2. A bouter, à fouler le drap : *molins bouterez*. (God., BOUTEREZ). Le mot s'emploie aussi comme substantif masculin.

(de vache) et comme substantit masculin (vacher) et *vaqueriza* (vacherie) comme substantif féminin. Il semble que le gascon ait eu un substantif analogue, à en juger par le nom d'un archidiacre d'Aire, *Peregrinus de Vacarissa* (1309, Limborch, *Hist. Inquisit.*, 2e partie, p. 8).

1. Cf. le lieu dit Calmis Baniaritia, mentionné, dès le milieu du VIIe siècle, dans la vie de saint Colombau, I, 15 (*Scripta rerum Merovingicarum*, IV, 80). On est surpris de voir M. Holder relever ce mot comme celtique dans son *Altcelt. Sprachschatz*.

BRASSEREZ, qui sert à brasser la bière : *tonniel brasserich* [corr. *brasserech* ?], (1456, dans God., BRASSERECH).

BUEREZ, qui sert à faire la lessive (*buer*) : *selburesse*, *salburesse*, *salburosse* [c'est-à-dire *sele buerece*], « trépied sur lequel on place le cuveau à lessive » dans la Meuse (Labourasse). Cf. *Mélanges d'étym. franç.*, p. 136.

CHACEREZ. 1. qui sert à chasser : *chiens chaceroiz* (God., CHACEROIS). 2. Qui chasse : *ojeau tsots'ret*, nom de l'épervier dans le Doubs (Tissot, p. 315). Le mot s'emploie comme substantif masculin.

CHARGEREZ, qui sert à charger, à garnir le métier à tisser : *traisme carcheresse* (God., CARCHERESSE, sans définition).

CHARIEREZ, qui sert à charrier : *selles canereches* (lire *carieresches*), *carreches*, *cariesches* (God., CANERECHE, CARIESCHE).

CHEVAUCHEREZ. 1. Dont on se sert pour chevaucher : *mantelet chevaucheret*, *cappe chevaucheresse*. 2. Par extension, qui est porté par des chevaux : *lictiere chevaucheresse* (God., CHEVAUCHERESSE, CHEVAUCHERET). Ajouter la variante *biere chevauchereee* pour *biere chevalerece*, dans Chrétien de Troyes, *Erec* 4725.

DANSEREZ, où l'on va danser. « A Epinal, il y a la *pierre dans'rosse*, rocher sur lequel on allait danser à la fête des Brandons » (Haillant, *Dict.*, COVROSSE, 2).

ESPOSEREZ, dont on se sert pour épouser : *annel espouserech* (God., ESPOSERET).

FOEREZ, dont on se sert pour mesurer les terres fouies (?) : *vint boniers et set verges fueresses en terre a le mesure de Liege* (1248, *Romania*, XIX, 86).

FOLEREZ, qui sert à fouler le drap : *molin folerez*. God. a plusieurs exemples, v° *foulereis*, *fouleret*. En voici d'autres encore : *le molin folerez de Saint-Bohere* (Arch. nat. JJ, f° 135, v°) : *les molins folerez de Chartres* (*ibid.*) ; *molendinum folerez* (Du Cange, GURGITUM, 1). Le mot s'emploie comme substantif masculin dans le même sens. — *Terre fouloreche* (1281, St Omer. dans God., FOULERESSE, sans définition : sur l'emploi de terre grasse pour fouler le drap, voir l'article *foulon* du *Dict. du commerce* de Savary des Bruslons).

FORSERECE, adj. fém., destinée à frayer (*forser*) : wallon *carpe fousseresse* (Grandgagnaige, II, 526).

FRASEREZ, qui sert « à fraser », écosser ou briser ? : *une paiele fraseresche* (1315, Artois, dans *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, LIII, 600 ; manque dans God.).

FRINGUEREZ, qui donne un air fringant : *cordons fringuerés* (*Amant rendu cordelier*, v. 1621).

FUMEREZ, qui peut se fumer : *bois fumerot*, nom de la clématite dans le Doubs (Rolland, *Flore pop.*, I, 6).

GUILEREZ, aujourd'hui *guilleret*. M. Tobler rattache *guilleret* à *guiller*, *guiler*, tromper. L'hypothèse est vraisemblable, bien que le rapport sémantique ne soit pas très clair. *Guilleret*, sous la forme fém. *guillerette*,

se trouve pour la première fois dans le *Monologue de l'Amoureux*, que M. E. Picot croit être des environs de 1460 (*Romania*, XVI, 481).

JOINDEREZ, qui peut *se joindre*, c'est-à-dire s'accoupler, se mettre au joug : vosgien *vaiche jédrosse*, *jédrasse* (Haillant, *Dict.*, p. 340).

MACHEREZ, qui sert à teindre : *cuve macheresse*, à Namur. Grandgagnage n'enregistre pas le mot, mais il emploie l'expression, v° FAUBITE ; au supplément, il a : « *machè*, ouvrier teinturier ». Je suppose un verbe *macher* « teindre » sans en connaître l'étymologie.

MALHAREZ, qui sert à fouler (*malhar*) le drap : *molin mailharet* (1471, Felletin, dans *Mém. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, X, 361).

NAGEREZ, sur lequel on peut naviguer. 1. En parlant de l'eau : *fossé nageret* (1340, Corbie, dans God., NAGERET). 2. En parlant du bateau : *navie nageresse* (Gloss. lat. fr. dans God., *ibid.*). Le mot s'emploie aussi comme substantif masculin.

PALEREZ, qui sert à *paler* (garnir de pieux) : *claux palerez*, *palerés* (1397, Picardie, dans God., PALERET, 1).

PENDEREZ, qui sert à pendre : *gibets ou arbres penderetz*, *pendrets* (*Cout. de Lorraine*, *de Gorze*, dans God., PENDERET).

PESCHEREZ. 1. Qui sert à pêcher : *batel*, *batelet*, *clou pescheret* ; *barque*, *ré peschereee* ; *treves peschereces* (God., PESCHERESSE, PESCHERET). 2. Qui pêche : *corbeau pescheret* [cormoran] (God., *ibid.*) ; *crot pescherot* [cormoran], en Bourgogne (Rolland, *Faune pop.*, II, 382) ; *crau pécherot*, *cro pescherot*, *aigle pescheresse* [balbuzard] (id. *ib.*, II, 8) ; *vert-copéchera* [martin-pêcheur] (Labourasse, p. 543, v° *vart-pochaw*) ; *martin pescheret* [martin-pêcheur] à Montpellier (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, LV, 240) ; *merle picheret* [martin-pêcheur] en Limousin (Rolland, *Faune pop.*, II, 72).

PETAREZ, qui pète : *rei petaret*, *roi pèteret*, troglodyte (roitelet) en Forez (Rolland, *Faune pop.*, II, 288) et en Lyonnais (N. de Puitspelu). En Lyonnais, *rei petaret* désigne et le roitelet et le hanneton à corselet plus soyeux, que les enfants considèrent comme le mâle. N. du Puitspelu se refuse à voir dans *petaret* l'idée de « péteur » ; dans ses *errata*, il retire l'étymologie absurde qu'il avait donnée, et se rallie à une idée de M. Horning (*Zeitschr. f. r. Ph.*, XIV, 223) d'après laquelle *petaret* se rattacherait au radical de *petit*. Mais *rei-petaret* veut incontestablement dire « roi-péteur » : comparez le nom de *vaco petouso*, *petouso* donné au roitelet dans le Midi de la France. — *Cane-petrasse*, *cane-pétrosse*, *cane-pétrote*, nom de la *canepetière* dans le Berry, la Beauce, l'Anjou, etc. On sait que cet oiseau fait entendre, dans la saison des amours, un crépitement guttural qui lui a valu son nom (Rolland, *Faune pop.*, II, 345).

PIQUEREZ, qui pique : *claux piquerés* (1441, Béthune, dans God., PIQUERET).

PLEIEREZ, qui se plie : *table ployeresche* (1552, Tournai dans God., PLOIERESSE). Se trouve aussi comme substantif masculin.

PORTEREZ, qui se porte : *chaere porteresse* (God., PORTERESSE).

RICANEREZ, rieur : *doux yeux blans et riquanerés* (*Amant rendu cordelier*, v. 1618).

ROLLEREZ, roulant : *civieres rouleresses*, etc. (God., ROLERESSE 2, et ROLERET). Le mot est particulièrement fréquent dans les inventaires angevins du roi René : *charlit roulerez*, *sourlit roullerez*, *couchette rouleresse*, etc. C'est à tort que God. a cru y voir un substantif masculin : *roulerez* qualifie toujours *charlit* qui vient d'être exprimé.

SAÏMEREZ, qui sert à écrémer (à enlever le *sain*) : *payelles saymereches* (1434, Valenciennes, dans God., SAIMERECHE). Il faut reconnaître le même mot, mal lu, dans *paielles saumiereces* (1363, Valenciennes, dans God., SAUMIERECE, sans définition). Le mot s'emploie aujourd'hui comme substantif féminin.

SEIEREZ, qui sert à scier : *couttel soiret* (1459, Reims, dans God., SOIRET).

SORDEREZ (?) : *derlieres sordreresses*, *derlière sordresse* (1328, Namur, dans God., SORDRERESSE) ; *derle sorderesse* (1328, Namur, dans God., DERLE). La *derle* est de la terre glaise ; faut-il rattacher l'adjectif *sorderez* à *sourder*, souiller, ou à *sourdre*, ou même chercher une autre étymologie ?

TAILLEREZ, qui sert à tailler : *serpe tallerotte* (1614, Nevers, dans God., TAILLEROT).

TECEREZ, qui tète encore : *vélo tos'ro* (Roussey, *Gloss. de Bournois*). La forme **tecier*, **tocier*, est répandue dans l'Est : elle repose sur un type *tittiare, tandis que le français propre *teter* repose sur *tittare.

TIREREZ, qui sert à traire (*tirer*) les vaches : *sielle tiresce* (1512, Tournai, dans God., TIRESCE).

VENDEREZ, qui est à vendre : *pain venderet* (1331, Laon, dans God., VENDERET). Cf. l'ital. *vendereccio*.

2. Substantifs masculins

BATEREZ, ce qui sert à battre. 1. Patois des Fourgs (Doubs) *bott'ret*, batte ; partie de la baratte (Tissot). 2. Moulin à battre, à fouler le drap (voy. ci-dessus *baterez* adj.) : *molendinum de Baterez* (XIIe s.), aujourd'hui, par changement de suffixe, *Le Batreau*, c[ne] d'Avenay (Marne) ; *Batret*, moulin, c[ne] d'Yvoi-le-Pré (Cher). —

BERSEREZ, chien de chasse (voy. ci-dessus BERSEREZ, adj.). Le sens de « carquois », donné par God. et d'autres, et celui de « javelot », admis par M. P. Meyer (*Girart de Roussillon*, p. 257), ne sont pas justifiés (voyez à ce sujet G. Paris dans *Romania* XIV, 602, et XXI, 291).

BOCEREZ, animal qui pousse la terre[1] : *bousserot*, un des noms de la taupe dans le Doubs (Rolland, *Faune pop.*, I, 9).

---

1. *Boucer*, pour *bouter*, forme des Vosges, du Doubs, etc., remonte soit au haut-all. bozan, soit à un type verbal *bottiare, formé en roman avec le suffixe -iare, appliqué au thème germanique primitif bott-.

BOTEREZ, moulin à foulon : *Boutrais*, hameau, cne de Saint-Pierre-des-Loges (Orne).

CHACEREZ, oiseau chasseur : vosgien *chaisserot*, *chassera*, épervier (Haillant); vosgien *chasserot*, autour (Rolland, *Faune pop.*, II, 38).

CHAVEREZ, outil pour creuser (*chaver*) la terre : *chavro*, patois de Tannois, près de Bar-le-Duc (Meuse), dans *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XVI, 475. Labourasse écrit *chavrot* et définit : « houe employée pour le provignage. »

COILLEREZ, registre des redevances à percevoir, à cueillir. Ce substantif s'est conservé jusqu'à la fin de l'ancien régime sous la forme *cueilleret*, qui est dans Trévoux, et qu'on s'étonne de ne trouver ni dans God., ni dans Littré.

COPEREZ, aujourd'hui *couperet*, outil pour couper. Le mot ne paraît pas attesté avant le XVIe siècle.

FENDEREZ, outil pour fendre : *fenderets*, *coupoirs* (1391, Reims, dans God., FENDERET). Cf. *refenderez*.

FOEILLEREZ, aujourd'hui *feuilleret*, outil pour feuiller, faire des feuillures. Ni Littré, ni le *Dict. gén.* ne distinguent, au point de vue de l'étymologie, *feuiller* « faire des feuillures » de *feuiller* « couvrir, se couvrir de feuilles » : ce sont pourtant deux mots bien différents. Tandis que le second vient de *foliare, le premier remonte à *fodiculare, c'est-à-dire qu'il est une simple variante phonétique de *fouiller*.

FOLEREZ, moulin à foulon : Les *Foulerets*, moulin, cne de Parigné-l'Évêque (Sarthe); *Foulleray*, cne de Montigny-le-Chartif (Eure-et-Loir), en 1477 *Moulin-Foulleret*; Le *Foulleray*, moulin, cne de Saint-Jean-sur-Mayenne (Mayenne).

FORMEREZ, aujourd'hui *formeret*, terme d'architecture. La définition donnée par le *Dict. gén.* est la suivante : « Arête saillante d'une voûte gothique ». V. Gay dit plus largement : « Bandeau en saillie sur un mur ou au-dessus d'une fenêtre, à la naissance d'une voûte d'arête dont il épouse la forme ogivale (*Gloss. archéol.*, p. 733). Il a un exemple de 1397, plus ancien que ceux des autres lexicographes, où l'on lit : « fenestres fourmés (corr. *fourmees*) d'estanficques, fourmoyrets et remplages. » Le voisinage du verbe *fourmer* précise l'étymologie; la graphie *fourmoyrets* semble contaminée par **fourmoir*, qui a pu se dire dans le même sens.

GOTEREZ, avant-toit formant gouttière : *goutteret* (1415, Meuse, dans God., GOUTTERET); vosgien *gott'rot*, même sens (Haillant). God. a plusieurs exemples bourguignons de *gocterot*, etc., mot qu'il ne définit pas, et qui s'applique à une partie d'un parement d'autel ou d'un dais : il s'agit vraisemblablement de la partie antérieure, comparée à la gouttière d'un toit.

GRAVEREZ, oiseau qui grimpe (gravit), grimpereau : *gravelet* (forme dissimilée), nom du grimpereau en Poitou et en Saintonge (Rolland, *Faune pop.*, II, 78).

GRIMPEREZ, oiseau qui grimpe, grimpereau : *grimperé*, nom du grimpereau

en Picardie ; *grimpelet* (forme dissimulée), nom du même oiseau en Normandie et en Savoie. De même qu'on a la forme verbale *griper*, à côté de *grimper*, on trouve *gripelet* dans le Luxembourg et *gripelat* à Metz comme nom du même oiseau (Rolland, *Faune pop.*, II, 78).

HUCHEREZ, oiseau qui huche, qui hue : *utcherot*, nom du chat-huant à Montbéliard (Rolland, *Faune pop.*, II, 41 [1]).

JETEREZ, instrument qui sert à jeter : meusien *jitrot*, bâton fendu par un bout et que l'on tient par l'autre, au moyen duquel on lance une pierre placée dans sa fente (Labourasse).

LANCEREZ, oiseau qui lance, qui poursuit les autres : lorrain *lancerot*, *rancerat*, épervier (Rolland, *Faune pop.*, II, 34).

MUCEREZ, oiseau qui se cache (qui se *musse*) : vosgien *meusserot*, troglodite (Labourasse).

NAGEREZ, bateau pour aller à la rame (pour *nager*) : *nageret*, petit bateau pour chasser le gibier d'eau (Littré).

NAIEREZ, bateau où l'on risque de se noyer : lyonnais *nayeret*, petit bateau fort dangereux dans lequel il ne peut tenir qu'une personne (N. du Puitspelu).

PARTAREZ, PARTEREZ, instrument pour partager, couper : lyonn. *partaret*, *parteret*, hache de boucher (N. du Puitspelu, Littré, suppl.) ; dans les Terres Froides du Dauphiné *partarai* et *partelè* (communication de M. l'abbé Devaux) ; *portrait*, marteau de paveur servant à ébarber et à tailler (Littré) ; manceau *partret*, *paltret*, couperet (Montesson) ; blaisois *palletret*, *paltret*, *poltrait*, couperet (Cotgrave, Thibault). Cf. mes *Mélanges*, p. 119.

PERCEREZ, outil qui sert à percer : patois des Fourgs *passeret*, vrille (Tissot).

PISSEREZ, vase pour pisser : patois des Fourgs *pseuret*, baquet à urine, vase de nuit (Tissot).

PLOIEREZ, ce qui sert à faire ployer, charnière, penture : *deux ployerés employés à pendre une feuiestre* (1443, Tournai, dans God., PLOIERET). On trouve plus souvent dans le même sens *ploieruel*, d'un type **plicariolum*.

RAMENEREZ, ce qui sert à ramener : *ramèneret*, trait au cordeau que le charpentier fait pour prendre la longueur des arêtiers d'un toit (Littré). Le mot apparaît dans la première édition de Furetière, en 1690.

REBATEREZ, outil pour rebattre [2] : *rebatteret*, outil pour façonner l'ardoise

---

1. M. Rolland groupe avec raison *utcherot* (Montbéliard) et l'ancien français *lucheran* (Cotgrave), auquel correspond aujourd'hui *lutzéran*, *lutzéron*, dans la Suisse romande ; mais je ne puis croire avec lui qu'il s'agisse du radical luc-, briller. Je vois dans *lucheran* une forme agglutinée pour *l'ucheran*.

2. *Rebattre* doit être entendu dans le sens de « rabattre » et non de « battre de nouveau » ; le *rebatteret* sert en effet à équarrir ou à arrondir

(Littré). Le mot a été relevé pour la première fois dans l'*Encycl. méthod., Arts et métiers mécan.*, t. I (1782), p. 55, où il est écrit *rebattret* (Mozin, Souviron et d'autres conservent cette orthographe) et donné comme usité dans les ardoisières de Rimogne (Ardennes).

REFENDEREZ, outil pour refendre : *refenderet*, coin de fer à l'usage des ardoisiers (Littré). Même provenance que le précédent ; d'abord écrit *refendret*.

TRACEREZ, outil pour tracer : *traceret* (on dit aussi *tracelet* et *traçoir*), poinçon servant à tracer les divisions des instruments de mathématiques ; outil de fer pointu dont les charpentiers se servent pour piquer et ligner le bois (Littré).

VERSEREZ, saison propre à *verser* (labourer) les terres, le mois de juin : *en waim, en mars et en verserés* (1322, Rethel, dans God., VERSERET). La forme *verserot* dont God. fait un article à part n'est qu'une variante phonétique. Ce terme correspond à *jascherez* dans la région plus septentrionale ; il est omis par Giry dans le glossaire des dates de son *Manuel de diplomatique*. Haillant, *Dict.*, p. 616, WOEYÉ, indique des exemples inconnus à God.

VOLEREZ, objet qui vole (en l'air) : berrichon *voleret*, volant rustique (Jaubert, Suppl.).

3. Substantifs féminin

AVALERECE, puits de mine que l'on creuse : *avaleresse*, bure que l'on avale, c'est-à-dire que l'on est occupé à creuser (Grandgagnage ; cf. Littré, suppl.).

BATERECE, action de battre : *battresse* ou *batteresse*, action d'une pluie violente et surtout de la grêle, qui battent le sol et les récoltes (Jônain ; cf. God., BATERESSE). — Nom de lieu : *Batresse*, étang, c^ne^ de Mouline (Vienne) ; *Baptresse*, hameau, ci-devant paroisse, c^ne^ de Chateau-Larcher (Vienne), anciennement *Batrizia*, *Batrezia*, *Batretzia*, etc.[1].

BOTERECE, nom de lieu : *La Bouteresse*, c^ne^ de Sainte-Agathe-la-Bouteresse (Loire).

BRUIERECE, bruit : Tel tempeste et tel *brueeresse* » (*Ovide moralisé*, dans God., BRUIERRESSE).

CHAPLERECE, action de *chapler*, carnage. Voir les exemples de *Troie* cités par Tobler.

---

1. Certains historiens, notamment l'abbé Le Beuf, interprétant le nom de ce hameau au sens de « action de se battre », y ont vu une raison de placer dans le voisinage la bataille livrée par Clovis à Alaric (Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 579). Il est probable que *Baterece* désigne l'emplacement d'un moulin à foulon.

COULERECE, outil pour couler : patois de Pont-Audemer *couleresse* ou *coulerette*, passoire (Robin).

CREMERECE, outil pour écrémer, écumer : meusien *crameresse*, vosgien *krémrosse* (dissimilation pour *krémrosse*) écumoire (Labourasse, CRAMATTE ; Haillant).

CRENERECE, outil pour *crener* (entailler) : wallon *krennress*, scie à refendre (Grandgagnage, RICRANNER). Cf. ci-dessous RECRENERECE.

CRIERECE, action de crier. Voir God., CRIERECE, et ajouter un exemple qui se trouve sous BRUIERRESSE.

CROISSERECE, action de grincer. Voir Tobler, et God., CROISSERECE.

ESCHAVERECE, outil pour excaver : wallon *haveresse*, écrit *xhavresse* en 1568 (God.), pic à l'usage des houilleurs (Grandgagnage, HAVER 3).

ESCUMERECE, écumoire : wallon *houmeresse* (Grandgagnage).

ESTESSINERECE, TESSINERECE, cuiller pour arroser (*estessiner*, *tessiner*) le rôti (Grandgagnage).

ÉTOQUERECE. 1. Carde pour *étoquer* (briser) la laine (DUHAMEL DU MONCEAU, *Art de la Draperie*, 1765, p. 27.) 2. Pièce de fer employée pour arrêter ou maintenir (*étoquer*) d'autres pièces (*Nouveau Larousse*). Un lexicographe distrait ayant écrit *corde* au lieu de *carde*, le sens 1 a été défiguré. On lit, par exemple, dans Littré : « *Etoqueresses*, terme de marine, cordes longues de huit à neuf pouces » et dans le *Nouveau Larousse* : « *Etoqueresse* (Marine), nom donné à certaines petites cordes. » Mozin a correctement : « *Etoqueresse*, f. Card. Espèce de cardes de 8 pouces et demi de long sur 5 de large. » Et dire que 5 pouces de large n'ont pu empêcher de confondre une *carde* avec une *corde* !

GUINDERECE, outil pour guinder : « *guinderesse* : de ce nom est appelée aux navires une poulie qui sert à guinder la voile du mast où elle est amarrée » (Nicot, 1606 ; cf. Litré, *Dict. gén.*, etc., et l'italien *ghindereccia*, cité *Romania*, XXXI, 135).

HACHERECE, outil pour hacher. 1. Wallon de Liège *hacheresse*, couperet. 2. Wallon de Namur *hacheresse*, planche épaisse sur laquelle on hache la viande (Grandgagnage, HACHER).

JOINDERECE, ce qui joint, ce qui sert à joindre : wallon *jondresse*, bordage, dit aussi *jambresse* (Grandgagnage, II, 531, JANBRÈSEZ) ; wallon *jondresce*, varlope (Grandgagnage, I, 257).

PASSERECE, outil pour passer une manœuvre : « *passeresse*, moyen ou petit cordage... pour bien serrer la voile contre le mât » (Villaumez, *Dict. de marine*).

PLAQUERESSE, carde pour *plaquer* la laine (DUHAMEL DU MONCEAU, *Art de la Draperie*, p. 27). Souvent altéré, par la suite, en *ploqueresse*.

RECEPERECE, outil pour *receper* (scier transversalement) : wallon *ricèperesse*, grande scie pour *ricèper* (Grandgagnage, *risèper*).

RECRENERECE, outil pour *recrener* (entailler en suivant une ligne courbe) :

wallon *ricranneresse*, espèce de scie servant particulièrement à préparer les bois de fusil (Grandgagnage, RICRANNER). Cf. ci-dessus CRENERECE.

REJETERECE, outil pour rejeter (gobeter, crépir) : wallon *r'gettress*, petite truelle (Grandgagnage, RIJET, 1).

REPARERECE, outil pour réparer (recrépir) : wallon *ripareresse*, *répareresse*, outil à l'usage des *ripareûz* ou recrépisseurs. A Namur, *répareresse*, partie de la machine appelée *bróie*, qui sert à élever les bois (Grandgagnage, RIPARER).

REPASSERECE, carde pour *repasser* la laine (DUHAMEL DU MONCEAU, *Art de la Draperie*, p. 27).

RETENTERECE, retentissement. Voir God. et Tobler.

SAIMERECE, outil pour *saimer* (aiguiser) : wallon *sémeresse*, pierre à aiguiser (Grandgagnage, SEMER 2).

SOPERECE (?) : wallon *sopresse*, partie d'un chariot, pièce de bois transversale sur laquelle repose et pivote le *hamai*. — A Namur *sopresse*, levain, probablement (Grandgagnage, SOPRÈSE 1 et 2).

TRAIERECE, action de *traire* (tirer). Voir God. et Tobler.

VENTERECE, outil pour venter (vanner) : poitevin *vent'resse*, pelle à vanner.

A. THOMAS.

LE ORIGINI DELLA NOVELLA

NARRATA DAL « FRANKELEYN »

NEI *CANTERBURY TALES* DEL CHAUCER

I

Il volume XVI delle *Publications of the Modern Language Association of America*, Baltimora, 1901, contiene nelle pagine 405-449 uno scritto, che, sotto il titolo *Chaucer's Franklin's Tale*, ha per intento di mostrare, donde questa novella sia tratta. Ne è autore William Henry Schofield, della « Harvard University », uno studioso assai ricco d'ingegno e coltura, col quale si ha caro di consentire e dal quale non è lecito dissentire senza matura riflessione. Però a me, che di quel problema avevo toccato quando appunto lo scritto dello Schofield ebbe a sopraggiungermi [1], s'impose il dovere di ripigliare e approfondire maggiormente l'esame [2], coll' animo pronto del pari a riconoscere erronee le idee che avevo manifestato, come a raffermarmi in esse. Questo esame fu condotto a termine ed esposto nella forma in cui, all' infuori di semplici ritocchi, qui lo presento, già da un intero anno. Che una recensione molto autorevole sopravvenuta poi di Ferdinando Lot [3] mi abbia preceduto nel manifestare — in succinto — un giudizio per una parte pienamente conforme al mio, non è cosa di cui io deva essere altro che lieto.

Lo Schofield sostiene che il racconto messo in bocca al « Frankelyn », ossia al « Possidente », risale ad un *lai* di antica

---

1. *Romania*, XXXI, 41-43.
2. V. nella *Romania* la nota 2 alla pagina 47.
3. *Moyen Age*, marzo-aprile 1902, p. 109-12.

tradizione celtica, conosciuto nondimeno dal Chaucer in una elaborazione francese [1] del genere di quelle di Marie de France, se pure non dovuta propriamente a lei [2]. In questa elaborazione, più probabilmente che nella fase anteriore [3], accadde che la materia venisse a combinarsi con elementi secondari di derivazione orientale; e da ciò nasce l'affinità coi numerosi riscontri spettanti all' Asia, e quella colla novella boccaccesca ritenuta in passato da molti, ai quali a me accadde di aggiungermi, l'originale del Chaucer.

Delle due parti in cui la tesi viene così a risolversi, essenziale è manifestamente la prima; l'altra mira soltanto a rimuovere obiezioni. E nella sostanza l'assunto è ben lontano dall' essere nuovo. In fondo si tratta unicamente di ridar credito all' affermazione che il Chaucer mette in bocca al suo narratore nel proemio al racconto. Egli ha nella memoria, e dirà il meglio che gli riesca, uno di quei *lai*, che gli antichi Brettoni, prendendo materia da svariate avventure, solevano rimare nella propria lingua, e cantar poi con accompagnamento di strumenti musicali, oppur leggere [4]. Che alle parole rispondesse il vero, non si prese a dubitare se non dopo avvertita la molta conformità col Boccaccio. Ma sebbene alquanto scossa, la fede perdurò in molti; sia facendo che il Chaucer attingesse simultaneamente al Boccaccio e ad un *lai* [5], sia attribuendo a comunanza o affinità di fonti le convenienze tra il poeta inglese e il prosatore italiano [6].

---

1. Passim.
2. V. p. 427 e la fine della nota a p. 432.
3. P. 435.
4. V. 11021-27 secondo la numerazione continuata ed usuale.
5. Così pensa, per esempio, il Landau, *Die Quellen des Dekameron*, 1ª ed. p. 32, 2ª ed. p. 94. Nel Dunlop, *History of fiction*, 2ª ed., II, 342, traduzione Liebrecht, p. 251, il vedere che al Tyrwhitt pareva proprio esser noto un *lai* di contenuto consimile, vien come a turbare (quanto, non si capisce bene) la convinzione a cui l'autore era condotto per suo conto, e che aveva espresso in forma affermativa, della derivazione boccaccesca.
6. Tale è l'opinione professata dallo Skeat (SCHOFIELD, p. 436) nell' edizione maggiore delle Opere del Chaucer (*The Complete Works of Geoffrey Chaucer Edited from numerous Manuscripts*, Londra, Frowde, 1894-95, sei volumi), che mi spiace di non avere a disposizione mia. Ma anche il Wright, *The Canterbury Tales*, Londra, Griffin, senz' anno (nella *Universal Library*),

Se non è nuovo l'assunto, sono quasi in tutto nuovi i mezzi coi quali lo Schofield si studia di dargli saldezza. Ed egli pensa di aver messo allo scoperto uno scoglio, su cui la costruzione poserebbe sicura.

Può darsi che a qualche conoscitore del Chaucer non fosse sfuggito che il nome di uno dei protagonisti del *Frankeleyns Tale* occorre anche nell' *Historia Britonum* di Goffredo di Monmouth, dove è chiamato a questo modo un principe fatto regnare sui Britanni nell' età di Claudio e di Nerone, del quale si sa dire parecchio e che si rappresenta con colori smaglianti : « Nullus eo in bello ferocior fuit, nullus in pace mitior, nullus jocosior, nullus in dandis muneribus profusior [1]. » Ma nessuno doveva essere venuto nell' idea, che dall' *Historia* resulti nota a Goffredo, e riferita appunto ad Arviragus, la novella nostra.

Perchè ciò sia pensabile, è chiaro che abbiam bisogno di una moglie ; e la moglie di Arviragus occupa realmente nella narrazione del cronista un posto cospicuo, ancorchè non cospicuo a quel segno che verrebbe fatto di pensare a chi, pago di ciò che lo Schofield riferisce, non ricorresse al testo. La donna è figliuola dell' imperatore Claudio. Il quale, trovandosi a guerreggiare contro quell' avversario terribile, coll' offerta delle nozze lo ammansa e lo induce a riconoscere la sovranità romana : « Erat autem nomen puellae Genuissa, eratque tanta eius pulchritudo, ut aspicientes in admirationem duceret. Et ut maritali lege copulata fuit, tanto fervore amoris succendit regem, ita ut solam cunctis rebus praeferret. » E così questi,

---

p. 114, aveva scritto : « The lay, from which Chaucer informs us that he took this tale, appears to be entirely lost; but Boccaccio who made up his *Decameron* from the popular fabliaux and tales of the time, has preserved a version of this story in that work, *Day* x. num. 5, as well as in the fifth book of his *Philocopo*. » Nè diversa era stata l'opinione del Sandras, *Étude sur G. Chaucer considéré comme imitateur des Trouvères*, Parigi, 1859, secondo io vedo soltanto attraverso alla recensione dell' Ebert, *Jahrb. für roman. und engl. Liter.*, IV, 106. V. anche una delle note preziose (p. 635), di cui W. Hertzberg corredò la sue lodatissima traduzione tedesca (*Canterbury-Geschichten*) dei *Canterbury Tales*, inserita nella *Bibl. ausländ. Class.*, Hildburghausen (ora Lipsia e Vienna), « Bibliogr. Institut », 1866-67.

1. L. IV, c. 16, p. 57 nell' edizione San-Marte. La prima menzione di Arviragus s'è avuta nel c. 12.

per eternare la memoria del matrimonio, suggerisce a Claudio di fondare nel luogo dove esso fu celebrato una città, che « de nomine eius » è detta « Kaerglou, id est Gloucestria [1] ». Della donna sarà poi fatto ancora un cenno. Avendo Arviragus scosso di nuovo il giogo, Claudio manda contro di lui Vespasiano. Una battaglia sanguinosa rimane di esito incerto : « Mane autem facto, mediante Genuissa regina concordes effecti sunt duces [2] », ossia, come si capisce dal contesto, Arviragus consente un' altra volta a riconoscere l'alto dominio imperiale.

In ciò che Goffredo dice di Arviragus e Genuissa lo Schofield vede spiccatissimo l'intento di rappresentarci una rara felicità matrimoniale : « The historian's chief solicitude is to exalt the happiness of this supposed marriage [3]. » Confesso che io non ce lo vedo punto. Che se nella versione inglese del Giles, riportata dallo Schofield in cambio del testo, Gloucester è fatta edificare « for a monument to posterity of so great and happy a marriage », nell' originale trovo invece « civitatem, quae tantarum memoriam nuptiarum in futura tempora praeberet ». Dell' affezione della moglie per il marito non una parola ; e al più, ripensando alle donne sabine, si potrà sperare d'indovinarne qualcosa dall' ufficio di pacificatrice adempiuto nella spedizione di Vespasiano. Ma ivi le cose son così poco manifeste, che di quella spedizione lo Schofield non fa neppur cenno. Dal fantasioso cronista ci è bensì rappresentato espressamente un marito tutto devoto alla moglie, stregato, si potrebbe dire, dalla sua bellezza: il che è ben diverso, pare a me, da un ideale di matrimonio. E da questo Arviragus così innamorato di Genuissa « ut ipsam solam cunctis rebus praeferret », riesce abbastanza diverso quello del Chaucer, che, dopo poco più di un anno di luna di miele [4], pianta la sua Dorigen,

---

1. C. 14-15.
2. C. 16.
3. P. 409.
4. L'espressione, v. 11118, « A yeer and more lasted this blisful lyf », si converte di accrescitiva in limitativa, se, invece di raffrontarla alla durata media di siffatte lune, la ragguagliamo ad un corso di vita. Certo, se l'anno nella mente del poeta fosse stato varcato di molto, egli non si sarebbe espresso a quel modo.

To seke in armes worship and honour:
For al his lust he sette in swich labour [1].

« For al his lust he sette in swich labour »! Come avrebbe potuto esprimersi più esattamente il poeta, se avesse avuto il proposito deliberato di mettersi in opposizione col cronista? E alle parole corrispondono i fatti, poichè l'Arviragus chauceriano rimane in Inghilterra ben due anni: « the book seith thus » (v. 11125); « così porta il libro ».

Non diciamo per ciò che qui da Arviragus la moglie non sia più amata. Quando alla fine, ricco di onore, egli ritorna, si potrà parlare anche dell' amor suo vivissimo nell' apostrofare come ineffabilmente felice la donna:

O, blisful artow now, thou Dorigen,
That hast thy lusty husbonde in thyne armes,
The fresshe knight, the worthy man of armes,
That loveth thee, as his owene hertes lyf!

(V. 11402-405.)

Manifesto tuttavia che nella rappresentazione del Chaucer, al rovescio di ciò che segue in quella di Goffredo, l'innamoratissima è la moglie. Quindi la lunga descrizione dello stato doloroso in cui essa è ridotta dalla partenza di Arviragus:

For his absence wepeth she and syketh;
.....
She moorneth, waketh, wayleth, fasteth, pleyneth.

(V. 11129, 11131.)

E gli sforzi incessanti e molteplici che fanno gli amici suoi per trarla da quello stato ottengono solo di renderla nel dolor suo più ragionevole.

Già da ciò si vede, quanto sia lontano dal vero lo Schofield quando sul principio egli afferma che « Un' analisi accurata del *Franklin's Tale* manifesta che in fondo esso non è altro che la

1. V. 11123-24. Mi attengo nel citare, solo permettendomi qualche volta di ritoccare l'interpunzione, al testo di una delle edizioni minori dello Skeat: *The students* CHAUCER *Being a Complete Edition of his Works Edited from numerous Manuscripts*; Oxford, Clarendon Press, 1897.

storia di un matrimonio singolarmente felice tra il gentiluomo britanno Arveragus e la sua bellissima moglie Dorigen[1] ». E questo concetto ritornerà poi di continuo nel corso del lavoro. « L'analisi accurata » è invece — mi duole assai il dirlo — un frantendimento completo. Crederebbe mai lo Schofield di potersi fondare su certi versi che troviamo presso la fine, al momento di prender commiato dagli sposi?

> What sholde I lenger of this cas endyte?
> Arveragus and Dorigene his wyt
> In sovereyn blisse leden forth hir lyf.
> Never eft ne was ther angre hem bitwene;
> He cherisseth hir as though she were a quene,
> And she was to him trewe for evermore.
> Of thise two folk ye gete of me na-more.
>
> (V. 11854-60.)

Bisognerebbe non saper vedere altro che la superficie, anzi, la superficie in un punto solo, per dar importanza a queste parole, le quali si riducono ad una formola di conclusione, comunissima nelle novelle. Interroghiamo qualche testimonio ingenuo: volgiamoci alla novellistica popolare, aprendo il primo libro che capita sotto mano, *La novellaja fiorentina* dell' Imbriani[2]. Nov. I: « .... Divennero padrone di tutta quella ricchezza e vissero e se la godettero e in pace sempre stettero. » Nov. III: « E così una cosa di celia, le riuscì di divenire una Regina. E visse bene... » Nov. IV: « Giovanna fece le viste di stare malata per qualche tempo e alla perfine fatta la pace collo sposo, vissero allegri e contenti, e credo ancora lo sieno. » Nov. V: « E così loro, gli sposi, senza più paura e timore se ne vissero insieme in pace. » Nov. VI: « Così se ne stiedero tutti uniti fino che camparono. E lei gli fece degli altri figli; rimasero ricchi di tutta la ricchezza delle sorelle, che avevano cose assai. » Si vuole che continui? Può continuare il lettore da sè, posto che ne senta il bisogno[3].

---

1. P. 406.
2. Nella ristampa del 1877, Livorno, Vigo.
3. Si vedano nello scritto di Enrico Filippini, « Come finiscono le nostre fiabe », *Arch. delle Trad. popol.*, XX, 489-506, le pp. 495 sgg. Alle indicazioni bibliografiche della p. 490 aggiungerò PETSCH (ROBERT), *Formelhafte Schlüsse im Volksmärchen*; Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1900.

Ben diverso, per poco che si osservi, è il contenuto del racconto. Ridotto ad un' espressione più semplice, se non forse alla più semplice in assoluto [1], esso ci presenta una moglie, che, sollecitata d'amore, crede di sbarazzarsi del sollecitatore col mettere all' amor suo una condizione, che crede di adempimento impossibile. All' innamorato invece, con grande smarrimento della donna, riesce di effettuarla; ed allora il marito concede e vuole che essa a sua volta adempia la promessa. Sennonchè l'innamorato, preso di ammirazione, rinunzia al conseguimento di ciò che aveva ardentemente desiderato. Abbiamo insomma un atto di singolare lealtà, che ne provoca uno di generosità singolare altrettanto; e la designazione di « generosità » può usarsi in entrambi i casi, sì da far apparire più piena la corrispondenza. Che ai due generosi se ne aggiunga un terzo nella persona di colui al quale si deve l'attuazione dell' impossibile, è cosa secondaria [2]. Essenziali bensì i sentimenti che vediamo regnare fra i coniugi. Se la moglie non fosse leale e devota, cederebbe nella prima fase alle sollecitazioni insistenti, o perlomeno si piegherebbe, in cambio di disperarsi, quando la sua richiesta è stata, contro ogni presunzione, sodisfatta; se il marito non volesse bene alla moglie, gran magnanimità la sua nel concederla per una volta a chi ha acquistato il diritto di averla! Ma essenziali quanto si voglia, queste sono pur sempre circostanze, sulle quali non è neppur necessario d'insistere. Facendone addirittura la parte sostanziale, lo Schofield mette un uomo colla testa all' ingiù, il capo in alto, e vuol poi persuaderci, ed è per suo conto persuaso, che quella sia la posizione

---

1. Nel fare questa riserva — dubitativa — ho davanti alla mente i riscontri orientali.

2. Oltre che secondaria, parrà anche da giudicare di data relativamente recente. Qui tuttavia è da distinguere. Nella specificazione nostra la non molta antichità par resultare dall' essere ancora manifesti i segni di una saldatura. Checchè si faccia per esaltare la condotta dell' incantatore e sollevarla al livello delle altre due, mai non accadrà che si riesca; giacchè, chi è dotato di un potere così meraviglioso, non dovrebbe curare di una ricompensa materiale, sia pure stragrande, troppo più di quanto dovrebbero aver bisogno di qualche miserabile lira i pretesi distributori di terni e di quaderne per il giuoco del lotto. Va considerato tuttavia che una rispondenza questo termine intermedio lo trova anche nei paralleli orientali : V. più oltre, p. 220.

vera. A me par di vedere come l'illusione si deva esser prodotta. Lo Schofield (e fu cosa meritoria), imbattutosi nell'Arviragus di Goffredo, corse colla mente al Chaucer. Il ravvicinamento generò l'idea legittima di un possibile rapporto. Tirando poi avanti per questa via, venne a concepire il rapporto come intrinseco, ossia tale da riguardare il contenuto narrativo ; e siccome le narrazioni poco o punto corrispondevano, la fantasia supplì, metamorfosando l'uno dei termini, e più ancora l'altro, sicchè alla fine i due riuscirono ben simili e tali da potersi sovrapporre. Come anche qui si vede, lo Schofield è dotato di una mente molto agile. Perchè l'agilità di virtù preziosissima non si converta in vizio, bisognerà ricorrere al morso e alle briglie.

Ma la convenienza del nome « Arviragus » ? — Poniam pure che poco le tolga la sconvenienza che ad essa si accompagna rispetto alla moglie, « Genuissa » in Goffredo, « Dorigen » o « Dorigene » nel Chaucer, in quanto il « Genuissa », se coglie nel segno, come ritiene il Lot [1], la spiegazione etimologica propostane dallo Schofield [2], sarebbe ad ogni modo farina del solo sacco di Goffredo. Ciò non importa. Per l'appunto la convenienza si oppone in modo energico all' idea cui dette nascimento. Ad un comparatore già così sperimentato doveva apparir subito inconcepibile che il nome si mantenesse tal quale nella supposta tradizione celtica primitiva, nell' elaborazione in lingua d'oïl, nella novella inglese. Perfino le pietre mutan forma precipitando giù giù tra i massi, dentro ad un torrente. Si veda se, in condizioni analoghe, si possa addurre un caso solo di persistenza. E qui le cose sono aggravate oltremodo dalla forma prettamente latina in cui il nome ci si offre. Altri, vedendo come Goffredo, nel trattare di Arviragus, si riferisca espressamente a Giovenale [3], e non trovando d'altronde nell' uso celtico dell' età sua

1. P. 110.

2. P. 414-16.

3. C. 16 : « Fama igitur eius per totam Europam divulgata, diligebant eum Romani et timebant, ita ut prae omnibus regibus sermo de eo Romae fieret. Unde Juvenalis caecum quendam Neroni dixisse in libro suo commemorat cum de capto rhumbo loqueretur, inquiens :

Regem aliquem capies, aut de temone Britanno
Decidet Arviragus. »

nulla che ben corrisponda [1], penserà che da Giovenale soltanto, al quale lo stesso Schofield non può a meno di conceder parecchio [2], sia emanato il personaggio [3]. Ma supponiam pure che Giovenale sia intervenuto solo per rifoggiare : o chi potrà mai capire che « Arviragus » s'avesse alla maniera stessa nel *lai* francese, attraverso al quale la sorgente celtica deve aver mandato l'acqua sua nella vasca del Chaucer ?

Siamo dunque sopra una strada erronea. Con tutto ciò il ravvicinamento tra il Chaucer e Goffredo può condurre anche ad una meta. Pareva che il poeta inglese avesse preso il nome « Arviragus » da Giovenale. Non sarebbe invece che a Giovenale lo deva solo mediatamente e che fonte diretta sia l'*Historia Britonum* ? Possibile che al battesimo desse una spinta il discorrere che il cronista faceva della moglie Genuissa; colla quale ipotesi, pur rimanendo dallo Schofield a distanza grandissima, si verrebbe ad avvicinarsi a lui di qualche passo. Ma sia di ciò quel che si vuole, che il Chaucer ripeta da Goffredo l' « Arviragus », mi pare veramente probabile [4]. Mi pare, perchè alla convenienza considerata fin qui, una seconda dello stesso genere, avvertita anch' essa dallo Schofield [5], sebbene, secondo me, frantesa [6], viene ad aggiungersi. L'altro protagonista del racconto, ossia l' innamorato, si chiama « Aurelius » ; ed « Aurelius » è nome ancor esso di un re brettone, che ha un posto de' principali nell' *Historia Britonum* : dell' eroe che ritoglie la Gran Brettagna agl' invasori Sassoni [7], del fratello e predecessore del re Uterpendragon, padre di Arturo. E si noti

---

1. Nulla deve aver trovato lo Schofield, ridotto a fare e riportar congetture intorno alla derivazione del vocabolo, p. 421 (non esatti i rinvii). E così il Lot avverte soltanto che *Arviragus* sarebbe in gallese divenuto suppergiù *Argwraug*. Non so se ci sia da cavare qualche partito da una moneta colla scritta *Arivog* citata dal San-Marte, p. 261. Non sarà la stessa « Silbermünze der Santones » che all' *Alt-celtischer Sprachschatz* del Holder, I, 216, fornisce invece *Arivos* ?
2. P. 410.
3. V. anche il Lot, p. 110.
4. E così pare al Lot, p. 111.
5. P. 418.
6. Non frantesa invece dal Lot, *l. cit.*
7. L. VIII, c. 1-9.

altresì ch' egli è nominato per la prima volta — coll' epiteto di « Ambrosius », di cui gli era facile spogliarsi e di cui si spoglia difatti anche in Goffredo [1] — poco dopo che s' è narrato di Arviragus e in maniera ed in sede cospicua [2]. Che di lui non si discorra soltanto dall' autore dell' *Historia*, poco o nulla detrae all' argomento. Solo nell' *Historia* abbiamo ad un tempo « Aurelius » ed « Arviragus » [3]. E la conoscenza di quell' opera per parte del Chaucer non è già costretta a rimanere semplice congettura, sia pur probabile quanto mai si voglia. « English Gaufride », unico tra i concittadini, ottiene dal poeta una statua dentro alla *Hous of Fame*, v. 1470, con Stazio, Virgilio, Lucano, ecc., e più specialmente coi narratori dei fatti di Troia, « the gret Omeer », Darete e « Tytus » ossia Ditti, « Guido de Columpnis », ed un « Lollius », di cui s' avrà da parlare avanti di giungere alla fine.

II

Mentre l'ingegnoso Critico fermò così fissamente lo sguardo sopra un punto affatto secondario, e, per un fenomeno che l'attenzione troppo prolungata ed intensa produce assai spesso, finì per vederci quello che non c' era, egli ebbe il torto di trascurare invece elementi di suprema importanza per il problema [4]. Non so dire quanto si sia occupato dei numerosi

---

1. Nell' edizione San-Marte « Aurelius Ambrosius » occorre, se ho contato bene, dieci volte; « Aurelius » ventidue, tutte nell' ottavo libro, ossia nella parte dov' egli sta propriamente sulla scena. In un caso, VIII, 2, trovo « Ambrosius » soltanto.

2. « Eorum nomina et actus in libro reperiuntur quem Gildas de victoria Aurelii Ambrosii inscripsit : quod autem tam lucido tractatu paraverat, nullatenus opus fuit ut inferiori stylo renovaretur. » E con queste parole si chiude il libro sesto.

3. Di un altro ravvicinamento, segnalato già esso pure dallo Schofield nel luogo indicato e che contribuisce alla persuasione del Lot, p. 110-11, discorrerò verso la fine.

4. Questo secondo torto è comune al Lot, il quale senza di ciò si sarebbe guardato bene dal conchiudere (p. 111) che « Le conte de Franklin n'a pas de sources à proprement parler ».

paralleli che il *Frankeleyns Tale* ha nelle regioni orientali [1]; ma certo egli è sorvolato impazientemente sulle varianti boccacceschе, di tanto più prossime al racconto inglese. Erro forse, dubitando forte che quella del *Filocolo*, ricordata meramente in una laconica nota [2], non sia neppur stata letta? Bisogna che io supplisca al difetto, e che mi faccia a istituire un confronto accurato, da limitarsi per ora al contenuto. Anzitutto è necessario nondimeno che siano rilevate le somiglianze e divergenze delle due redazioni italiane. E ragion vuole che si muova dalla più antica, dacchè, l'autore essendo il medesimo, s' ha in essa proprio una forma antecedente.

In una città non designataci altrimenti che come luogo nativo del narratore, e che solo alla geografia del romanzo dove la novella è inserita va debitrice dell' esser posta in Ispagna [3], un cavaliere di nobile schiatta e ricco assai prende in moglie una concittadina nobile anch' essa e bellissima, da lui amata. Ne innamora pazzamente un altro cavaliere per nome Tarolfo, e in molte maniere le dà a conoscere il suo amore e cerca di ottenere il ricambio. La donna sopporta in silenzio, sperando coll' indifferenza di indurlo a desistere; ma poichè Tarolfo continua, ella, dopo aver voluto rivelare la cosa al marito ed essere stata trattenuta dal timore del male che ne potrebbe nascere, pensa di cavarsi dall' imbarazzo con un artificio. Fa dire a Tarolfo che ciò ch' egli desidera non potrà mai conseguire da lei, se non donandole « del mese di gennaio in quella terra un bello giardino e grande, d'erbe, di fiori e d'alberi e di frutti copioso, come se del mese di maggio fosse ». Se la richiesta sarà adempiuta (dell' impossibilità che sia, si tien più che certa), giura solennemente di sodisfarlo. Tarolfo vede bene alla sua volta che gli è stato chiesto l'impossibile e perchè gli si è chiesto; ma

1. V. p. 433.

2. A p. 435.

3. Ciò è detto espressamente nella disputa intorno alla preminenza di generosità che tien dietro al racconto. Ivi, tra le ragioni addotte in vantaggio dell' incantatore, c' è il suo essersi sottoposto al lungo e pericoloso viaggio « di Tessaglia infino in Ispagna » (*Filocolo*, ed. Moutier, II, 63). Narratore è Menedòn, uno dei compagni che Fiorio ha condotto seco dal regno paterno (I, 344), che, nonostante perturbazioni di cui qui non mi devo occupare, è la Spagna pur sempre.

pure risponde alla donna, « che giammai non poserebbe, nè in presenza di lei tornerebbe, infino a tanto che l'addimandato dono non le desse ». E messosi a girare il mondo, dopo aver percorso invano molti paesi, è consigliato di andare in Tessaglia; dove una mattina, quando oramai dispera di trovar ciò che cerca, s'imbatte per la campagna in un vecchierello di povera apparenza, che va raccogliendo erbe e radici. Prende a interrogarlo, sente come si chiami Tebano, e come quelle erbe raccolga per farne medicamenti e così procacciarsi di che vivere; e alla sua volta finisce per manifestargli tutto l'essere suo. « Che doneresti », chiede Tebano, « a chi quello che tu vai cercando ti recasse ad effetto? » Tarolfo, pur pensando che si voglia solo farsi beffe di lui, offre la metà dei suoi grandi averi. Tebano butta via le erbe, prende i libri e gli altri strumenti dell' arte, e senza indugio si mette in cammino coll' impaziente Tarolfo. Giunti alla città innominata, vi si tengono celati per il momento. Ma quando è entrato il gennaio, Tebano, di nottetempo, a luna piena, esce scalzo di città, fa appropriate preghiere, sopra un carro tirato da draghi visita l'Asia, l'Africa, l'Europa, e ritornato prima che si compia il terzo giorno, manipola un liquido, che, sparso sopra il tratto di terreno scelto per farne il giardino, converte il suolo in un prato fiorente, e in alberi svariati coperti di frutti i bastoni secchi che vi s' eran confitti. Compiuta l'opera — nel dar conto della quale si spende nientemeno che un migliaio di parole — Tebano va ad avvertire Tarolfo. E questi, tutto lieto, si presenta alla donna e le annunzia l'adempimento della richiesta. Essa, stupita ed incredula, assegna l'indomani per accertarsi; e andata allora in compagnia di molti, vede con loro e sperimenta in più modi la realtà del miracolo. Costretta dunque a riconoscere l'obbligo proprio, domanda in grazia (per guadagnar tempo) ed ottiene che il mantenimento sia rinviato a quando un' assenza del marito ne dia l'opportunità. Afflitta si ritrae alla sua camera; cerca e non trova uscita; il dolore l'opprime; il marito se ne accorge, la stringe, e finisce per cavarne una relazione pienissima. Conosciuto che l'intenzione fu pura, trova che il patto vuol essere mantenuto e spinge egli medesimo la moglie riluttante, ammonendola tuttavia a guardarsi in futuro da promesse cosiffatte. E la donna va a Tarolfo e si dichiara pronta a compiacerlo. Tarolfo sospetta nella venuta qualche mistero; e il mistero gli

è manifestato. Pieno allora di ammirazione, rinunzia all'esercizio del suo diritto e commette per il marito ringraziamenti e scuse. Ringrazia lui la donna e se ne torna felice. Il ragguaglio della doppia generosità stimola all' emulazione anche Tebano, inducendolo a rifiutare qualsiasi ricompensa. E ne resulta il problema, quale fra i tre, marito, innamorato, incantatore, abbia compiuto l'atto più magnanimo.

L' andamento del racconto è nel *Decameròn* (X, 5) il medesimo. Nelle parole tuttavia l' esposizione combina solo tratto tratto e fugacissimamente; e dove è più diffusa e particolareggiata la prima forma, dove la seconda; e vengono poi anche ad aversi differenze vere e proprie. Specificando per quel tanto che metta conto di farlo, la scena è posta dal *Decameròn* nel Friuli, ad Udine; e il marito e la moglie, innominati nel *Filocolo*, sono chiamati Gilberto o Giliberto e Dianora, mentre perde il nome suo ed è detto genericamente « nigromante » il Tebano dell' altra redazione e Tarolfo si muta in Ansaldo. — Al levarsi del sipario Gilberto e Dianora ci sono rappresentati marito e moglie di già, in cambio di divenir tali sotto i nostri occhi. — L'accenno a « messaggieri » mandati da Tarolfo alla donna per sollecitarla d'amore, si viene a determinare in una « femmina », alla quale sentiamo parlare in forma diretta Dianora. — Il giardino è chiesto, non per un gennaio in genere, bensì per il prossimo. — Ma le divergenze maggiori vengono poi. Ansaldo, in cambio di andar per il mondo lui stesso, si limita a mandare; e al posto delle peregrinazioni, dell' incontro con Tebano, del ritorno in sua compagnia, che riempiono tre pagine nel *Filocolo*, vengono a mettersi poche linee[1]. Similmente se ne vanno le pagine, ricavate da Ovidio[2], in cui ci si rappresentavano le fattucchierie, e il giardino ci sorge dinanzi subitaneamente proprio la mattina del calen di gennaio. — Ritorniamo

1. «... In più parti per lo mondo mandò cercando, se in ciò alcun si trovasse che aiuto o consiglio gli desse : e vennegli uno alle mani, il quale, dove ben salariato fosse, per arte nigromantica profereva di farlo. Col quale messer Ansaldo per grandissima quantità di moneta convenutosi... »

2. Nel trattare questo punto, *Romania*, XIV, 433 sgg., lo Zingarelli non dovette accorgersi, come non ci badai poi neppur io (*Rom.*, XXXI, 40, n. 2), che alla derivazione accennasse già il Landau : *Quellen des Dek.*, 1ª ed. p. 108, 2ª ed. p. 340.

a differenze meno gravi. In cambio di andare, come Tarolfo, alla donna, Ansaldo la fa invitare al giardino — già visto da molti — per mezzo altrui, inviandole simultaneamente in prova frutti e fiori. — È del solo *Filocolo* la domanda di un indugio per l'esecuzione della promessa. Per contro soltanto nel *Decameròn* il marito, all' atto leale dell' inviare la moglie, accompagna la sollecitazione che essa tenti anzitutto di farsi prosciogliere. — E ancora accennerò che è più ampiamente descritta nel *Decameròn* la scena tra l' innamorato e la donna, che vi si accenna ad un' amicizia « strettissima e leale » fra i due gentiluomini a cui la rispettiva condotta dà luogo, e che non vi rimane sottintesa la sparizione del giardino — mantenuto per tre giorni — e la partenza del negromante.

Tutto sommato, per stretti che siano i rapporti, il Boccaccio non ha seguito sè stesso più di quello che altri novellieri abbiano in molti casi seguito lui senza incorrere in reato di plagio. Notevole come in qualche luogo egli si sia fatto addirittura, e saviamente, antagonista suo proprio. Dianora va all'innamorato « senza troppo ornarsi », mentre l'altra donna ci andava « ornatasi e fattasi bella [1] ».

Se noi ora ci volgiamo al Chaucer, troviamo un racconto che a prima vista par diverso assai, ma che, considerato da vicino, ci vien rivelando convenienze sempre maggiori. Rivestito d'altre carni, abbiamo il medesimo scheletro [2]. E in molta parte non si tratta nemmeno di carni. Sono abiti e nulla più, di cui il Chaucer ha rivestito, e parecchio anche infagottato la sua creatura. Di copiose aggiunte bisogna che lo Schofield stesso si avvegga [3]; e addita segnatamente [4], « 1°, la discussione sulla

1. Per il confronto estetico tra le due forme, v. *Rom.*, XIV, 440 (Zingarelli), e qualche osservazione mia temperatrice, XXXI, 40, n. 2 e 3.

2. Tale, con minori riserve, è anche il giudizio del Dunlop : II, 342 nell' edizione inglese, p. 251, nella versione del Liebrecht. Nè diverse appariscon le cose ad Alfons Kissner nella bella dissertazione dottorale, *Chaucer in seinen Beziehungen zur italienischen Literatur*, Marburg, 1867, p. 74.

3. P. 444. Ma come mai egli, così corrivo per solito alle affermazioni assolute, qui divien tanto cauto, da limitarsi nel principio a rappresentare le aggiunte come tali da potersi attribuire al Chaucer « with some confidence »? Meno male che, fatta l'enumerazione, soggiunge, « These passages... are clearly additions made by the English author ».

4. Traduco con qualche piccola libertà.

causa dell' esistenza del male nel mondo, a proposito degli scogli pericolosi sulla costa brettone » (v. 11177-202); « 2°, gli abbondanti richiami all' astrologia » (v. 11093, 11369-370, 11441-446, 11466-467, 11557-561, 11578, 11582-605); « 3°, l'invocazione di Aurelius ad Apollo » (v. 11343-391); « e 4°, il lamento di Dorigen alla Fortuna, in cui ella cita esempi di donne che si uccisero piuttosto che esser macchiate — lunga ed inutile digressione di un centinaio di versi (11667-768), presa dal trattato di S. Girolamo contro Gioviniano ». Già questi passi, sommati, « costituiscono un quarto all' incirca dell' intera composizione »; e lo Schofield non intende di aver fatto che una scelta.

Ma ciò che spetta in proprio al poeta inglese non si riduce davvero alle aggiunte vere e proprie. Le aggiunte valgono a farci meglio penetrare nella maniera sua di procedere; e ci dissuadono risolutamente dal ripetere collo Schofield [1], che egli « sembra in generale aver seguito assai da vicino il suo modello ». Con ben altra verosimiglianza diremmo piuttosto che egli tutto deve aver rimaneggiato, tutto rimpolpato. Quale ci si mostra manifestamente in molti casi, tale suppergiù vien fatto di supporlo anche quando il suo operare si sottrae ai nostri sguardi. E in verità io non so come sia possibile non riconoscere in tutta quanta l'esposizione un amore intenso dei fronzoli, dei particolari, delle molte parole, insomma della ridondanza.

Però l'operazione dello spogliare e dello spolpare apparisce doverosa. E qual sia il residuo, se essa è spinta all' ultimo segno, abbiamo visto di già (p. 210) : uno schema che, parola per parola, è applicabile alla duplice novella boccaccesca. Ma qui giova arrestarsi a uno stadio intermedio : togliere soltanto gli abiti, rispettare le carni.

Siamo nell' Armorica. Un cavaliere ama una bellissima damigella, e, dopo lunghi sforzi, riesce a toccarne il cuore e ad ottenerne la mano. Per un anno e più i due vivono insieme beati; ma poi il cavaliere lascia la moglie per andarsene in Inghilterra a guadagnar gloria nell' armi. La poveretta se ne rimane sconsolata. Solo dopo lunghi sforzi riesce agli amici suoi di scuoterla un poco. Essi la conducono a passeggiare lungo

1. *L. cit.*

la costa; ed ecco che la vista delle navi, tra le quali nessuna riporta il suo diletto, quella degli scogli, così funesti ai naviganti, suscitano nella mente sua pensieri dolorosi. Gli amici cercano allora altri svaghi: danze e giuochi. Un giorno, segnatamente, si festeggia in ogni maniera dentro ad un ridentissimo giardino; e, col dolore nell' anima, deve la donna rimanere presente. Ivi si trova fra gli altri un giovane scudiero, dotato di ogni pregio, innamoratissimo di lei. Quel giorno egli osa manifestarle la sua passione. Ella, come impietosita, finisce per dirgli, che, se rimuoverà tutti gli scogli della costa, avrà l'amor suo. Povera consolazione per il giovane, che, ritornato a casa, si dà ad invocare gli dei, rimanendo pur sempre in uno stato da far pietà! Lo sorprende un fratello, uomo dotto, e partecipa simpaticamente all' affanno. A lui sovviene un giorno di un libro di arte magica, che aveva visto ad Orleans nelle mani di un compagno, e di meravigliose illusioni, che con quell' arte sapeva bene potersi produrre. Di qui spera salvezza per il fratello suo, ch' egli induce ad accompagnarlo alla città de' suoi studi. Vicino ad essa incontrano un giovane studioso, che dà loro subito prova della propria scienza, mostrando come gli sia nota la cagione della venuta. E questi, condottili a casa, offre di quella scienza saggi ben maggiori; e patteggia poi una ricompensa di mille sterline per adempiere ciò che gli è chiesto. L'indomani tutti e tre si dirigono verso la Brettagna; ed ivi il mago, aspettato il punto astrologicamente opportuno, fa sì che più non paiano esserci scogli. Lieto, l'innamorato va alla donna — ora non più afflitta, perchè il marito è con lei — e le annunzia l'adempimento della condizione. Ella, rimasta sola, si dispera ed altro scampo non sa veder che la morte. Ma sopraggiunge il marito, e saputa ogni cosa, le dice di mantenere, celatamente, la promessa. La donna s'avvia, s'imbatte par l'appunto nell' innamorato, e, in mezzo a lamenti, gli dichiara come venga per osservare il patto, mandata dal marito suo stesso. L'innamorato è compreso di pietà per lei, d'ammirazione per il marito, e con generose parole la proscioglie, lasciandola ritornare a casa felice ed a render felice. Egli invece, oltre al resto, si trova sulle spalle il grosso debito verso il fattucchiero [1]. Sennonchè questi, ragguagliato dei fatti,

1. Qui il Chaucer ha deturpato grettamente il personaggio: l'uomo

dichiara di non volere un soldo. E però il narratore conchiude domandando : Chi fu il più generoso?

Quest' orditura è perfettamente analoga a quella del duplice racconto boccaccesco; mentre non si può già dire così, se ci si volge alla caterva dei riscontri asiatici e delle loro dirette propaggini [1]. Ivi si tratta di una fanciulla che ha promesso di dare sè stessa, prima che al marito, a un cotale (talora a un innamorato, talora a persona che ha solo appagato un suo capriccio), allorchè si farà sposa. La sera delle nozze, al momento di coricarsi, si mostra turbata o titubante; e lo sposo ha da lei la confessione del motivo. Bonario, le consente di mantenere l'impegno. Ella si mette in via; e per la strada trova pericolosi intoppi : in certe versioni un ladro soltanto, in altre successivamente un lupo od un mostro, ed un ladro. Sennonchè costoro, udito della sua singolarissima andata, altrettanto singolarmente la lasciano proseguir libera. E colui che ne aveva ricevuto la promessa, ragguagliato di ogni cosa, vuol gareggiare cogli altri e la rimanda o riaccompagna. Quindi il solito problema, se il vanto della generosità voglia concedersi al marito, al non marito (per comprendere tutte le versioni, non posso dire l'amante), o a chi viene a interporsi fra loro.

La somiglianza colle narrazioni che ci stanno a cuore è ben manifesta; ma non è meno manifesto che ci troviamo assai più discosti da esse che non siano esse fra loro. Come si vede, non hanno qui parte alcuna gl' incanti. Non già che l'incantatore manchi di qualsivoglia riscontro : al posto suo abbiamo il ladro, oppure il ladro ed il lupo od il mostro, i quali compiono ancor essi un atto stupefacente davvero; ma quanta diversità

---

d'affari, il riscotitore di gabelle fa capolino. Aurelius è disperato; non sa a che partito appigliarsi; gli toccherà di vendere i suoi possessi e di ridursi mendico. Tenterà (e tenta realmente) un modo di conciliare per quanto si può ogni cosa, chiedendo di poter pagare a rate, in due o tre anni! — Ben diverso da lui è Tarolfo, ben diverso Messer Ansaldo, i quali, senza titubanza di alcuna specie, offrono il compenso, e insistono per farlo accettare, almeno in parte.

1. Il mio annoverare tra le propaggini dirette, nonostante la provenienza immediata popolare, anche il racconto del Campbell (V. *Rom.*, XXXI, 42), avrà, credo, facile assenso dallo Schofield, a giudicare dal modo come a quella versione egli accenna a p. 433.

s'accoppia alla rispondenza! Poi, la promessa della donna è un fatto antecedente alle nozze; e costei promette di darsi la sera stessa delle nozze, prima ancora che al marito; e il promettere avviene con proposito di mantenere e non è sottomesso per nulla a condizioni che si ritengano fermamente non avverabili. Però si casca dalle nubi quando si trova che lo Schofield, in cambio di porre in una classe Boccaccio e Chaucer, in un' altra le redazioni orientali, dichiara che il *Frankeleyns Tale* « sta in un gruppo da solo, separato affatto da tutti gli altri racconti [1] », e rannoda invece alla famiglia orientale la novella boccaccesca [2].

A lui pare di potersi facilmente render conto delle cose a questa maniera [3]. Una redazione del racconto orientale affine a quella che il Boccaccio dovrebbe aver elaborato — anzi, nella sostanza, riprodotto fedelmente, quale correva allora per l'Italia — fu conosciuta e messa a profitto da chi dette forma francese al *lai* celtico [4], studiandosi di abbellirlo e di rifoggiarlo in modo conforme al gusto del tempo suo [5]. Di lì pressochè di sicuro il problema finale e tutto ciò che vi si connette [6]; di lì probabilmente l'incantatore [7]. Lasciamo pure che alla narrazione il problema sia tolto per surrogare in sua vece una conclusione immaginaria [8], ancorchè, sottoposta a questa operazione, la poveretta mi rassomigli ad un disgraziato a cui si strappassero

---

1. P. 433.

2. P. 436-7.

3. P. 436 : « The very obvious agreement between them » — Chaucer e Boccaccio — « is easily explained », ecc.

4. Se questo *lai* fosse fondato sopra un tema propriamente indigeno, oppure importato, lo Schofield, pur girando e rigirando dattorno alla questione (p. 433-35), non dice in modo esplicito. Mi pare tuttavia ch'egli deva inclinare piuttosto alla prima, che alla seconda idea. E allora, quelle analogie qualsiasi che paiono pure da supporre tra il preteso *lai* originario e il racconto orientale, sarebbero da considerare come fortuite.

5. V. p. 435 e p. 436.

6. P. 437 : « It is therefore in the highest degree probable that in the French lay for the first time the *débat*-motive, and all that it entails, was connected with the Arviragus story. »

7. P. 443. Veramente non ci sarà un grande accordo tra ciò che qui si dice e quanto si è venuto esponendo nelle p. 417-29.

8. Si crede di arrivare ad essa per via di pretese analogie nelle p. 437-43.

colle tenaglie le unghie, sovrapponendo poi alle orride piaghe un po' di cerotto. Ma, quanto all'incantatore, il male si è che di lui i paralleli orientali non sappiano proprio nulla! Viceversa, la sparizione delle rocce, in cui si vuol ravvisare un tratto originario del prototipo indigeno [1], trova invece un riscontro quanto mai appropriato nel giardino meraviglioso delle forme italiane. E aguzzando gli sguardi, si vede il giardino manifestarcisi più genuino di ciò che presso il Chaucer ne tiene il luogo. Rilevai nel mio primo lavoro [2] come il domandare la rimozione desideratissima degli scogli, così pericolosi per i naviganti, venga ad essere per parte di Dorigen un mettere « un altissimo prezzo al suo amore », là dove ciò che il contenuto richiede è la pura e schietta domanda di cosa che si creda impossibile, e che — aggiungo ora — tanto poco si desidera, da esserne l'avveramento causa di dolore intenso. Ma poniam pure che qui si accorra al riparo, dicendo che abbia solo torto il Chaucer di rappresentare desiderosa della cosa la donna; oppure che quel desiderio non abbia fatto se non suggerire lì per lì alla mente di lei la materia per specificare l'impossibilità che si aveva in animo di chiedere. Resta un guaio più serio. La sparizione delle rocce è illusione e null'altro. Ciò agli occhi dello Schofield costituisce — e può ammettersi — un tratto caratteristico celtico [3], sebbene, non proprio dei Celti soltanto [4]; ma noi dobbiam domandarci, se il tratto sia qui opportuno. Ora, mentre la condizione posta dalle donne del Boccaccio è stata adempiuta a puntino, Dorigen viene ad essere obbrobriosamente truffata; e quando Aurelius dice, v. 11645,

I have do so as ye comanded me,

e, v. 11650,

... wel I woot the rokkes been aweye,

egli è mentitore. Nè pretendiamolo in quella vece ingannato

---

1. V. p. 436 e 417-20.
2. P. 41, n. 4.
3. P. 418-19.
4. P. 420. Per mio conto mi limiterò a rinviare alle illustrazioni del D'Ancona alla novella XXI del *Novellino*: *Romania*, III, 169; *Studj di Critica e Storia letteraria*, Bologna, 1880, p. 309.

lui pure non meno di Dorigen; ingannato dal fratello, che fino dal principio non pensò che a mere apparenze (v. 11450-76), e dal negromante. Se anche mancano dichiarazioni esplicite della sua complicità, le trattative furono condotte unitamente dal fratello e da lui (v. 11531-43); e apparenze, e null' altro, vengono a presagire e promettere i saggi che il mago dà dell' arte sua come avviamento al contratto (v. 11501-20). E del resto, anche ingannato, Aurelius rinunzierebbe a cosa alla quale non avrebbe in realtà alcun diritto. Si è dunque lontani le mille miglia dal potersi sbarazzare delle redazioni boccaccesche. Certo esse possono riuscire importune : a quel modo che riesce importuno a un debitore che vorrebbe sottrarsi al pagamento il creditore che si presenta munito dei documenti che rendono chiaro il suo diritto e accompagnato dagli esecutori della legge.

Solo dunque per essersi fuorviato a rincorrer fantasmi lo Schofield non ha visto le persone che in carne ed ossa gli stavan davanti. Vano il fantasticare ipotesi intricatissime, e pur nondimeno inette a spiegar nulla, là dove i fatti parlano un linguaggio semplice e aperto. Nella stirpe di cui ci si occupa il *Frankeleyns Tale* e il duplice racconto italiano sono legati da una parentela affatto speciale. La questione fondamentale si presenta ancora nella forma in cui si affacciava prima che fosse pubblicato il nuovo lavoro [1]. Ancora siamo a domandarci, se voglia ritenersi, con taluni che il Chaucer e il Boccaccio abbiano attinto a fonti consimili, oppure con altri, ai quali venni ad aggregarmi anch' io nello scritto sulle Tredici Questioni del *Filocolo*, che il novelliere inglese seguisse il suo predecessore italiano. Meritorio bensì nello Schofield l'aver addotto un certo numero di nuovi argomenti favorevoli all' idea che a me parve da respingere, e propriamente a quella sua speciale determinazione, che, conformemente alle parole stesse del Chaucer, interpretate come ragion vuole che s'interpretino, gli assegna qual fonte un *lai* in lingua d'oïl, sul tipo di quelli che in buon numero ci sono pervenuti. Questi argomenti bisogna considerare e pesare con scrupolo.

---

1. V. p. 205.

III

In suffragio della sua tesi lo Schofield si richiama ad analogie tra il contenuto narrativo del *Frankeleyns Tale* e quello di taluno fra questi nostri *lais*. Qui verrebbe dunque a manifestarsi un' aria di famiglia. Sennonchè nella famiglia sono entrati per via di mera adozione, come lo Schofield stesso mette in rilievo [1], non so quanti stranieri. Quindi l'argomento non può avere efficacia se non in determinate condizioni; e in primo luogo saremo tratti a richiedere che le analogie abbiano vera consistenza.

Ne ha poca quella che si segnala [2] colla prima parte del *Doon*. L'orgogliosa che per sottrarsi al giogo del matrimonio mette qual condizione ai pretendenti prove oltremodo ardue, che nondimeno trovano chi le supera, spetta a ben altro tema che il nostro [3]. Ivi è cosa essenziale che si tratti di nozze e che il vincitore delle prove (prove d'altronde ben diverse) venga dopo un buon numero di vittime.

Partecipano sostanzialmente a questi caratteri, e già per ciò si trovano tenuti a distanza dal *Frankeleyns Tale*, i *Dous Amanz* di Marie de France [4]. Ho detto « sostanzialmente » : perchè vi fosse piena rispondenza bisognerebbe che chi affronta il cimento, che in questo caso consiste nel portare la donna desiderata, senza mai riposarsi, sulla cima di un monte, ne uscisse vittorioso. E uscirne potrebbe, se bevesse di un certo liquore; ma, nell' esaltazione dell' impresa, egli prima dimentica, e poi rifiuta di bere, e così cade morto avanti di raggiunger la meta. Accanto a lui muore anche colei ch' egli anelava a conquistare; poichè qui la donna riama il giovane che ora per lei si cimenta; e l'ardua prova è immaginata ed imposta dal padre, il quale, affezionato morbosamente

1. P. 433-35.
2. P. 416.
3. Si vedano le osservazioni premesse dal Paris al testo, *Rom.*, VIII, 59. E giova citare altresì GORRA, *Studi di Critica letteraria*, Bologna, 1892, p. 241-44.
4. P. 252 nell' edizione del Roquefort; 113, nella 1ª del Warnke, Halle, 1885.

alla figlia, vorrebbe evitare di staccarsene [1]. La fanciulla, simile per un certo rispetto a Medea ed Arianna, ha invece suggerito ella stessa l'espediente di quell' andata a Salerno, che procaccia all'amante il beveraggio meraviglioso che gli darebbe modo di trionfare. E quell' andata, per il riscontro che presenta col viaggio di Aurelius ad Orleans, ha illuso lo Schofield [2]. Ma, ohimè! si tratta di analogia in un punto affatto accessorio; e il Critico americano è manifestamente in errore, quando si crede in diritto di affermare che « i due *lai* incarnano temi congeneri ». I temi sono per contro profondamente diversi.

Veniamo all' *Eliduc*, o, se si preferisce, come preferisce l'autrice — la stessa Marie, — al *Guildeluec e Guilliadun* [3]. Stavolta il parallelismo ci si presenterebbe sotto la forma, certo non meno significativa, di contrapposto : « In ambedue le storie un leggiadro e valente cavaliere di Brettagna è marito felicissimo di una moglie bella e di alto lignaggio. Trascorso un certo tempo egli va in Inghilterra a prender servizio e ad attendere a guerra. In ambedue i casi la fida moglie

> Forment demeine grant dolur
> al departir de sun seignur ;
> mes il l'aseüra de sei
> qu'il li portera bone fei.
>
> (V. 81 sgg.)

Nell' uno dei casi, durante la separazione, la moglie è tentata da un avvenente cavaliere, ma si serba fedele al marito — e così i due trascorrono in una felicità ineffabile il resto della vita loro. Nell' altro il marito è tentato da una bella donna, e cede alle seduzioni, con questo effetto, che la felicità della moglie è annientata ed ella è ridotta a ritrarsi in una badia e a farsi monaca. »

Cosa sia da pensare di cotesto modo di rendere l'orditura

---

1. Qui c 'è tanto o quanto di mezzo l'*Apollonio di Tiro* ; al quale siamo ravvicinati anche dalla circostanza d: ll' esser vedovo il padre ed unica la figlia. Che sè il re dei *Dous Amanz* non si macchia d'incesto come Antioco, la sua condotta dà pur sempre luogo a mormorazioni : « Plusur a mal li aturnerent » (v. 33).

2. P. 417 e 425.

3 V. 22-23 : ROQUEFORT, p. 400 ; WARNKE, p. 186.

del *Frankeleyns Tale*, sappiamo da un pezzo[1]; ma neppur quella del *lai* è resa troppo meglio. Si rappresenta assai male la condotta di Eliduc dicendo che egli è tentato e cede : bisogna considerare le condizioni specifiche del fatto, che d'altronde rimane nella fase preparatoria; e assai male si raffigura, ponendocela innanzi come una tentatrice, la povera Guilliadun, non rea d'altro che d'essersi innamorata di un cavaliere ricco di ogni pregio, ch' ella ignora affatto vincolato da altri legami; Guilliadun, che appena viene a cognizione della realtà, cade in uno stato che par essere morte. Bensì il tema fondamentale può essere concepito in doppia maniera[2]. Lo chiederemo noi a Guildeluec, la prima e legittima moglie, la quale, amantissima del marito, scoperto ch' egli ha posto altrove il cuore, immola eroicamente sè medesima, dopo aver ridato ella stessa la vita alla rivale[3] ? Ne resulterà effettivamente una convenienza col *Frankeleyns Tale*; e non importerà nulla che sia di genere contrario a quella immaginata dallo Schofield, appartenendo essa al solito tipo delle analogie, anzichè all' altro men solito degli antagonismi; ma si tratterà di qualcosa di molto evanescente; e, come indicano, senza che s'abbia neppure lo scomodo di distrarre gli occhi, i riscontri che il *Frankeleyns Tale* ha in remote regioni, dal golfo celtico ci troveremo trasportati nell' aperto Oceano. Alle acque celtiche saremo riportati bensì, dato che nel *lai* si riguardi come secondaria la catastrofe, e come parte qualitativamente, e non solo quantitativamente precipua, quella specie di amore fatale, che attrae Eliduc a Guilliadun. Il nostro pensiero corre allora a Tristano ed Isotta la Bionda[4]. E l'amore fatale non è già il solo tratto comune. Si confronti quella parte del *Tristano* dove sta sulla

1. V. p. 209

2. Dovrei tener conto delle pagine (97-107) in cui Alphonse Bayot, *Le roman de Gillion de Trazegnies*, Louvain-Paris, 1903, discute l' « Origine de la légende du chevalier bigame », se il libro non fosse sopravvenuto solo durante la stampa.

3. In quest' ordine di idee è il Paris, « La légende du mari aux deux femmes », nella *Poèsie au Moyen âge, Deuxième série*, Parigi, 1895, p. 127.

4. Si veda l'elegante e profondo scritto del Paris, *Tristan et Iseut*, pubblicato prima nella *Revue de Paris*, 1894, e ristampato poi nel volume *Poèmes et Légendes du Moyen-âge*, Parigi, senza indicazione d'anno (1900); in questa seconda forma, p. 118 sgg., e segnatamente 137-40.

scena l'altra Isotta, Isotta dalle Bianche Mani. Ambedue i termini ci offrono un dramma con tre personaggi principali : un cavaliere e due donne, entrambe innamorate di lui. Delle due donne l'una è del pari fanciulla innocente; e il modo com' ella conosce il cavaliere ha tratti somigliantissimi : Eliduc e Tristano passano il medesimo mare e vincono i nemici da cui il padre della fanciulla stava per essere sopraffatto e che lo stringono nella sua stessa residenza. Nè l'impulso alla venuta è differente; chè, se i *Tristani* prosaici fanno che il loro eroe si conduca dalla Grande alla Piccola Brettagna per cercarvi rimedio ad una ferita avvelenata [1], la tradizione arcaica non sa di cotale occasione [2], che ripete il « motivo » dell' andata in Irlanda dopo il duello col Morholt, e (se immediatamente, oppur no, poco monta) riporta l'andata alle accuse dei malevoli, causa del resto per così dire periodica di allontanamenti dalla corte [3], ossia alla ragione medesima per cui, viceversa, Eliduc va dalla Brettagna Piccola alla Grande [4]. E ancora può aggiungersi che Eliduc e Tristano sono del pari mariti ad una delle donne, e che il loro cuore è con quella, colla quale legittimamente non dovrebb' essere. Ma se per tal modo il *Guildeluec e Guilliadun* si trova più che mai trascinato dietro il gran carro celtico [5], il *Frankeleyns Tale* non lo segue per nulla. Ha esso

---

1. Basti rinviare al Löseth, *Le roman en prose de Tristan* ecc., p. 44-45.

2. Essa rimane estranea affatto così al riflesso datoci da Eilhart von Oberge, come al gruppo di redazioni che mette capo all' opera di Thomas. La lascia quindi totalmente in disparte anche il Bédier nella sua meritamente fortunata rielaborazione, *Le roman de Tristan et Iseut traduit et restauré*.

3. Oltre a ciò che ci è dato dalle esposizioni seguitamente biografiche, s'abbia a mente quello che dicono i v. 11-14, 100-101 del *Chievrefoil* di Maria, i quali avranno valore generico o specifico, a seconda della disputabile collocazione cronologica dell' episodio, non ben chiara forse alla mente stessa dell' autrice. Cfr. SUDRE, in *Rom.*, XV, 550-56.

4. V. 41 sgg.

5. Ed ecco sorgere il problema, quale delle due forme voglia ritenersi anteriore. A prima giunta si direbbe risolutamente quella del *Tristano*; nel *Guildeluec e Guilliadun* non veniam punto a sapere, e non sa lo stesso Eliduc (v. 45), in che consistan le accuse che producono quell' esilio dalla corte, donde ha nascimento l'azione; nel *Tristano* lo sappiam troppo bene! Ma poi altre considerazioni suscitano dubbi; e anzitutto i nomi, schiettamente celtici nel *lai*, mentre del *Tristano* ciò non si può dire.

che vedere con tutto questo ordine di cose? Unico rapporto la somiglianza nel passaggio in Inghilterra di Eliduc ed Arviragus, che, se è essenziale per il primo, riesce invece un punto affatto secondario per il secondo.

Ed io mi sarei guardato bene dal chiamare a raffronto, per ciò che spetta a situazioni, l'*Equitan*. Che il protagonista innamori di una donna maritata, soffra per cagion sua [1], le apra l'animo e la supplichi di aver pietà di lui o egli morrà, è una semplice riva, donde si può salpare per cento direzioni. E nel caso presente ne prendiamo una opposta addirittura a quella del *Frankeleyns Tale*. Tra Equitan e la donna si stabilisce una tresca, la quale, appunto per macchinazione infernale di lei, avrebbe termine coll' assassinio del marito, se l'effetto non riuscisse precisamente il contrario dell' intenzione, e l'infedele ed il drudo non trovassero essi la morte in quel medesimo bagno di acqua bollente, che era stato preparato per l'altro.

Ancora il *Lanval*, e la rassegna potrà dirsi finita. Qui il confronto riguarda unicamente la scena della dichiarazione amorosa, della regina Ginevra a Lanval nel *lai*, di Aurelius a Dorigen nel *Frankeleyns Tale*. Il fatto avviene del pari in un giardino, dove Lanval e Dorigen, condottivi al modo stesso dal

---

1. Badiamo tuttavia che qui lo Schofield inavvertitamente travisa. P. 426: « Simile ad Aurelius, Equitan, che dimorava egli pure in Brettagna, » — circostanza di nessun peso — « soffriva per lungo tempo in causa delle sue ansie amorose, avanti di manifestare alla fine il suo affetto alla moglie dell'amico. » E p. 428 : « Ciascuno di loro » — Aurelius ed Equitan — « ...soffre acute angoscie prima che osi rivelare la sua passione. » Ora, Equitan si dichiara ed ottiene ciò che brama subito l'indomani del giorno in cui Amore « Une saiete a vers lui traite, Qui mult grant plaie li a faite » (v. 59-60), e i suoi patimenti si riducono ad una notte e poco più. Che se anche per l'addietro egli aveva desiderato la donna, di cui tutti celebravan le lodi, non poteva davvero quello chiamarsi innamoramento, neppur stando alle parole del testo (v. 42-45), dove a me par di scorgere contorcimenti e contradizioni. Ridotto nei suoi veri termini — ossia a nulla — il periodo della passione recondita, cessa anche ogni ragione di dire, colla credenza di stabilire un altro punto di contatto : « La donna è inconscia affatto dell'amore che ha destato » (p. 428). Dura bensì l'inconsapevolezza del marito, che lo Schofield associa con quella della moglie ; ma è inconsapevolezza di uno stato di cose diversissimo da quello del *Frankeleyns Tale*.

volere degli amici, se ne stanno in disparte[1] senza prender parte ai sollazzi altrui, perchè hanno altrove il cuore. Somiglianza c'è realmente. Ma che si tratti di cose accessorie, è reso quanto mai manifesto dal vedersi che non abbiam nulla di corrispondente, da una parte nel *Lai de Graelent*, che svolge il medesimo tema del *Lanval*, dall'altra nella duplice novella del Boccaccio, pur a noi tanto prossima.

Così è al di là di possibile che il riscontro non sia fortuito e che nondimeno non abbia che vedere col modello da cui il Chaucer ritraeva lo schema del racconto. E il medesimo può pensarsi rispetto ad altri ravvicinamenti di particolari che lo Schofield vien facendo[2], le rare volte che sotto la somiglianza sia supponibile un vero e stretto legame. Che il poeta prenda da esemplari estranei affatto all'orditura, riconosce lo Schofield medesimo, il quale sa bene, per esempio, donde sia tratta la già menzionata enumerazione delle suicide per castità[3]. Ed egli, pur pretendendo, per via di qualche vaga analogia con un luogo dell'*Equitan*, che il ragionamento al principio sulle condizioni necessarie perchè l'amore persista non sia stato introdotto senza un appiglio nell'originale[4], deve consentire ai predecessori suoi (ben difficile, per verità, disconoscerlo),

---

1. Questo dal Chaucer (cfr. *Lanval*, v. 255-56, ROQUEFORT, p. 222, WARNKE, p. 96) non è detto in modo espresso. Ma resulta bene dal contesto, e più poi da ciò che abbiamo più oltre, dopo che, udita la sentenza, l'innamorato se n'è ito, v. 11324-26 :

> Tho come hir othere freendes many oon,
> And in the aleyes romeden up and doun,
> And no-thing wiste of this conclusioun.

2. Qua e là, dentro alle pagine 425-31.

3. V. qui dietro p. 218.

4. P. 427-28. Un motivo di toccarvi di uguaglianza tra i coniugi potrebbe cercarsi nel fondo del racconto. La persuasione che sulla moglie non dev'essere esercitata signoria, riuscirebbe opportuna ispiratrice della condotta che dal marito si tiene. Temo tuttavia che attribuendo intendimenti siffatti all'autore del presunto *lai*, gli si faccia un onore soverchio. Si noti come da quelle sue premesse, esplicitamente almeno (cfr. TEN BRINK, *Gesch. der engl. Litter.*, II, 175-6), non deduca poi nulla lo stesso Chaucer, e il modo di agire di Arviragus riporti solo al rispetto per la parola data. Ed è bene che così sia. La devozione ossequiosa dei vv. 11051-64 toglierebbe molto alla magnanimità.

che s'aveva presente il *Roman de la Rose* [1]. Segnala d'altronde lui stesso due convenienze con composizioni di Guillaume de Machaut, e in una almeno delle due si mostra assai propenso a ravvisare un' imitazione diretta [2]. E se un fatto consimile s'avesse anche colà dove ci sentiam rinviare ad un *lai* come a vera e propria fonte? Guardiamo le cose da vicino.

Fa dire il poeta al Frankeleyn al momento di principiare la narrazione:

Thise olde gentil Britons in hir dayes
Of diverse aventures maden layes,
Rymeyed in hir firste Briton tonge;
Which layes with hir instruments they songe,
Or elles redden hem for hir plesaunce;
And oon of hem have I in remembraunce,
Which I shal seyn with good wil as I can.
(V. 11021-27.)

Un cominciamento siffatto trova rispondenza nei primi o negli ultimi versi, ed anche negli uni e negli altri, di quasi tutti i *lais* in lingua d'*oïl*. In generale nondimeno ogni singolo esempio ci dà meno assai che qui non s'abbia. Conta già fra gli esemplari più ricchi la chiusa del *Guigemar*:

De cest cunte qu'oï avez
Fu Guigemar li lais trovez,
Que hum dist en harpe e en rote;
Bone en est a oïr la note [3].

Ma c'è un caso, solo ed unico ch' io sappia, nel quale — e proprio anche lì al principio — troviam qualcosa di molto prossimo a noi. Voglio alludere all' *Equitan*, su cui anche lo Schofield ha fissato gli sguardi, tanto da riportare il passo a

1. V. *Anglia*, XIV, 258-9, nello scritto *Chauceriana* del Koeppel. I versi del *Roman de la Rose* di cui quelli del *Frankeleyns Tale* 11073-79 rendono l'eco ben chiaro, sono nell' edizione Michel 9198-203 (Koeppel, 8437-42), 10179-80 (9469-70), 10187-93 (9477-83). L'esame dei luoghi derivati nei *Canterbury Tales* dal *Roman de la Rose* va nello studio del Koeppel da p. 238 a p. 265!

2. P. 445-46. Fu merito del Sandras (V. p. 206, in nota) l'aver richiamato e fermato l'attenzione sugli obblighi che verso il Machaut ha il Chaucer.

3. ROQUEFORT, p. 112; WARNKE, p. 40.

fronte di quello del Chaucer. Sennonchè stavolta egli ha attenuato il valore del raffronto, col dire, assai inesattamente, che « ogni lay ha un prologo di questa specie » [1] :

Mult unt esté noble barun
Cil de Bretaigne, li Bretun.
Jadis suleient par pruësce,
Par curteisie e par noblesce
Des aventures que oeient,
Ki a plusurs genz aveneient,
Faire les lais pur remembrance,
Qu'um nes meïst en ubliance,
Un en firent, ç'oï cunter,
Ki ne fet mie a ubliër,
D'Equitan, qui mult fu curteis,
Sire des Nans, justise e reis [2].

Come si vede, alla stessa maniera che presso di noi, dal fatto singolo si risale al generico. Certo è possibile che il Chaucer abbia fatto ciò di proprio impulso, avendo davanti una delle formole consuete. Che del suo ce ne sia lì dentro, dice l'indicazione espressa ed insolita del linguaggio originario dei *lais*, e più apertamente poi l'affermazione, rispondente al presente e al passato prossimo, erronea nell' applicazione al passato remoto, che i *lais* fossero destinati anche alla lettura. Ed è da considerare come al *Lai del Fraisne*, che nell' originale principia laconicamente

Le lai del Fraisne vus dirai
Sulunc le cunte que ieo sai [3],

e poco meno laconicamente finisce,

Quant l'aventure fu seüe,
Coment ele esteit avenue,
Le lai del Fraisne en unt trové :
Pur la dame l'unt si numé [4],

il traduttore inglese premetta un proemio di ben 28 versi, che ha comune col nostro la caratteristica che ho segnalato :

1. P. 427.
2. ROQUEFORT, p. 114; WARNKE, p. 41.
3. ROQUEFORT, p. 138; WARNKE, p. 54.
4. ROQUEFORT, p. 176; WARNKE, p. 74.

We redeth oft and findeth ywrite
And this clerkes wele it wite,
Layes that ben in harping
Ben yfounde of ferli thing.
Sum bethe of wer and sum of wo,
And sum of joie and mirthe also,
And sum of trecherie and of gile,
Of old aventours that fel while,
And sum of bourdes and ribaudy,
And mani ther beth of fairy;
Of al thinges that men seth
Mest o love for sothe thai beth.
In Breteyne bi hold time
This layes were wrought, so seith this rime.
When kinges might our yhere
Of ani mervailes that ther were,
Thai token an harp in gle and game,
And maked a lay and gaf it name.
Now of this aventours that weren yfalle
Y can tel sum, ac nought alle.
Ac herkneth, lordinges, sothe to sain,
Ichil you telle Lay le Frayn.
Bifel a cas in Breteyne,
Whereof was made Lay le Frain,
In Ingliche for to tellen ywis,
Of an asche, for sothe it is
On ensaumple fair with alle,
That sum time was bifalle [1].

Ma questo riscontro ha per effetto di mettere in maggior luce le convenienze peculiari del proemio nostro coll' *Equitan* : alle quali accresce valore anche il fatto, rilevato dal Wolf, che l'altro proemio inglese di contenuto analogo che noi si possiede, quello del *Sir Orpheo*, corrisponde quasi alla lettera col « *Lay le Frayn* » [2], sicchè *Fraisne* inglese e *Sir Orpheo* da una parte, *Frankeleyns Tale* ed *Equitan* dall' altra, costituiscono due coppie. Però viene ad avvalorarsi il sospetto che proprio l'*Equitan* fosse presente al pensiero del Chaucer.

---

1. *Anglia*, III, p. 415.

2. *Ueber die Lais* ecc., p. 11. Ed ivi il proemio del *Sir Orpheo* si trova riportato.

E che il Chaucer fosse conoscitore di *lais* francesi, potrebbe meno di ogni altro contestare lo Schofield, in forza della tesi sua propria. Vorrà egli immaginare che non conoscesse assolutamente se non quel suo supposto originale [1]? Nè a lui sfugge come le somiglianze che s'è studiato di mettere in mostra con taluni dei *lais* di Marie de France, corrano gran rischio di non provare, se mai, altro che familiarità del Chaucer coll' attraente scrittrice, sebbene cotale idea sia indebitamente da lui formulata solo in maniera, da essere a buon diritto respinta [2]. Orbene : conoscitore di *lais*, non poteva il poeta sentire il desiderio di vestire una volta alla foggia loro, ossia di un genere di composizione spettante ad una razza che era elemento costitutivo della nazione, o almeno dello stato inglese, un racconto di tutt' altro tipo? Più che naturale allora il prologo; necessaria la trasposizione della scena nei paesi brettoni; ovvio che nomi brettoni, o creduti tali, s'imponessero ai personaggi. Però starebbe benissimo che il *Dorigen*, o *Dorigene*, come anche si scrive, fosse, giusta la convinzione dello Schofield [3], di deri-

---

1. Quale dato d'ordine positivo mi guarderò bene dall' addurre il racconto della Donna di Bath ; giacchè, se non è inverosimile che esso metta capo ad un *lai* in lingua d'oïl (v. G. PARIS, in *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 102), deve mettercelo attraverso ad altri anelli. Questo almeno mi pare potersi ritenere in mezzo alle nebbie che avvolgono il soggetto anche dopo il recente studio di G. H. Maynadier, *The Wife of Bath's Tale, its sources and analogues*, Londra, Nutt, 1902, e la sagace recensione di J. Koch, *Englische Studien*, XXX, 460-64. Quanto al rapporto fra l'episodio della resurrezione nel cosiddetto *Chaucer's Dream* e l'*Eliduc* (V. KÖHLER nell' ed. Warnke del 1885, p. CVII), è posto fuor di causa dopo che l'attribuzione di quel poemetto al l'autore dei *Canterbury Tales* ha perduto ogni ombra di credito.

2. Egli immagina un avversario, stando al quale il Chaucer mise insieme una storia nuova, di cui le singole parti sono semplici echi delle poesie di Marie de France, « e per cotale motivo chiamò un *lay brettone* ciò che in realtà era invenzione sua propria » (p. 432, n. 1). Ma no : non si tratta di questo, bensì dell' intromissione di elementi secondari affatto. Si senta anche il Lot, p. 111 : « Quant aux rapprochements de détail avec tel ou tel lai breton signalé par l'auteur, ils s'expliquent facilement par des réminiscences plus ou moins conscientes. »

3. P. 414. Il richiamo ad un *Dorguen* o *Droguen*, su cui la convinzione si fonda, e che sarebbe stato il nome della moglie di Alano I, è preso dal Tyrwhitt.

vazione celtica[1], e che i modelli greci sui quali io lo avevo supposto fabbricato[2], avessero servito soltanto a dargli una mano di vernice. Ma sia quel che si vuole di *Dorigen*, parlano un linguaggio chiaro l'*Arviragus* e l'*Aurelius*, dei quali ben conosciamo la provenienza. Essi mostrano in modo manifesto come il battesimo sia di fresca data e sia stato eseguito con acqua di serbatoio, non già di sorgente. Come mai nomi siffatti siano ancora oggidì potuti parer prova di provenienza celtica schietta, capisco assai poco[3].

IV

Questa tuttavia che son venuto esponendo è una mera supposizione. Di fronte ad essa mantiene a buon dritto il suo posto l'altra, che il Chaucer, additando qual fonte un *lai*, dica la verità. Non la dice egli forse quando fa che il « Clerk » dichiari di aver dal Petrarca la storia di Griselda[4] e che il « Monk » si richiami a Dante per il Conte Ugolino[5], e, sostanzialmente, altresì quando pone che il « Doctour of Phisyk » si riferisca a Tito Livio per Virginio e la figlia[6]? E poichè a me è rimasto affatto oscuro, donde il Boccaccio abbia cavato la novella sua[7], non potrò essere che lieto, se l'idea dello Schofield, debitamente corretta per ciò che concerne lo scrittore

---

1. Il Lot contesta. La moglie di Alano si chiamava effettivamente *Oburguen*. Sennonchè il « *Droguen* o *Dorguen* » del Tyrwhitt, anche spropositati, conservano lo stesso valore, purchè letti in vecchie cronache. E il Lot stesso cita un *Dorgen*, sia pure qual nome mascolino.

2. *Romania*, p. 41. Oltre che dell'atteggiamento assunto nel resto della parola, chiederei loro conto dell' *e* finale, che le rime mostrano del resto meramente grafico.

3. SCHOFIELD, p. 420-22.

4. V. 7902-16. E si veda ciò che dico più oltre, p. 245.

5. V. 14769-72.

6. V. 11935. Chi voglia saper bene come le cose stiano, ricorra alle illustrazioni del Hertzberg alle *Canterbury-Geschichten*, p. 639-40. V. per l'indicazione bibliografica la p. 206, in nota. La verità era già in parte stata vista e messa in luce dal Sandras (V. *ib.*). Me lo fa conoscere lo stesso Hertzberg, *Nachlese zu Chaucer*, in *Jahrb. f. rom. u. engl. Liter.*, VIII, 151.

7. V. *Romania*, XXXI, 41 e 45.

italiano[1], condurrà a risolvere questo enimma[2]. Bisogna dunque studiarsi di accertare, col raffronto dei particolari e delle parole, non più dell' orditura soltanto, quale ipotesi risponda meglio ai fatti : che il Boccaccio e il Chaucer prendano, direttamente o quasi, da un originale comune; oppure che il Chaucer si affisi nel novellatore nostro[3]. Mi rifaccio dal *Filocolo*. Le osservazioni speciali concernenti il *Decameròn* si soggiungeranno poi; e non richiederanno un lungo discorso.

Il « Frankeleyn » così principia a narrare:

> In Armorik, that called is Britayne,
> Ther was a knight that loved and dide his payne
> To serve a lady in his beste wyse;
> And many a labour, many a greet empryse
> He for his lady wroghte, er she were wonne.
> For she was oon, the faireste under sonne,
> And eek therto come of so heigh kinrede,
> That.....

E Menedòn, l'interlocutore del *Filocolo* :

> Nella terra là dove io nacqui, mi ricorda essere uno ricchissimo e nobile cavaliere, il quale di perfettissimo amore amando una donna nobile della terra, per isposa la prese : della qual donna, essendo bellissima.....

L'impostatura è identica; ma mentre il Boccaccio vien subito al fatto, il Chaucer si ferma a lungo sulla fase proemiale. La differenza si può immaginare del pari uscita da un' amplificazione, come da uno scorciamento. Sennonchè lo scorciamento è supposizione pretta : l'amplificazione, oltre ad essere conforme al

---

1. V. p. 221 e 223.

2. Vano il credere che alla soluzione porti un contributo il Boiardo. La storia di Prasildo, Iroldo e Tisbina, *Orl. Inn.*, I, XII, 4-89, in quanto abbia rapporti con quella del giardino incantato, anzichè un racconto indipendente e parallelo, come afferma lo Schofield, p. 436, è da ritenere col Dunlop, DUNLOP-LIEBRECHT, p. 251, e col Panizzi, nota finale al canto, una derivazione. E di succhi boccacceschi s'è nutrita anche in altra maniera. V. SAVJ-LOPEZ, *La novella di Prasildo e di Tisbina*, nella *Raccolta di Studii critici dedicata ad Alessandro d'Ancona*, p. 53 sgg.

3. Nell' esame che qui intraprendo riescono inevitabili alcune ripetizioni di cose dette nel mio primo studio, p. 42, n. 1 e 2.

procedere abituale del Chaucer, si trova per una parte messa fuor di dubbio dagl' imprestiti presi dal *Roman de la Rose*[1].

E c'è di più. Concepito il racconto come dev' essere[2], gli sforzi a cui Arviragus è sottomesso per conseguire la donna, nonchè essere inutili, turbano. C'è bensì qualcuno da cui logicamente ci dobbiamo aspettare che molto s'adoperi, vale a dire l'innamorato. Ed ecco dirci di Tarolfo il Boccaccio:

> .....E di tanto amore l'amava, che oltre a lei non vedeva niuna cosa, nè più disiava, e in molte maniere, forse con sovente passar davanti alle sue case, o giostrando, o armeggiando, o con altri atti, s'ingegnava d'avere l'amor di lei; e spesso mandandole messaggieri, forse promettendole grandissimi doni, e per sapere il suo intendimento.....

O sarebbe mai che quanto si fa fare inopportunamente dal Chaucer a chi diviene marito, fosse propaggine dell' agire più che opportuno dell' innamorato boccaccesco? Il sospetto della trasposizione s'accresce, vedendo che là dove l'affaticarsi è al posto suo vero, non abbiamo che un soffrire solitario. Aurelius ama da due anni passionatamente Dorigen (v. 11251-52), le sta vicino di casa ed è ben conosciuto da lei (v. 11273-75), sa assente da un pezzo il marito, e nondimeno non le ha osato manifestar le sue pene (v. 11253-55), e s'è limitato a sterili sfoghi poetici (11256-60) e a domandare pietà con sguardi non avvertiti od intesi (v. 11267-71).

Nel giardino ridente a cui, per tentar di svagarla, gli amici hanno condotto Dorigen, Aurelius trova finalmente il coraggio di dichiararsi. L'occasione è certo ben immaginata; e come tale non ha riscontro presso il Boccaccio. Ma non ci offre questi nulla a cui la mente possa volgersi? In quel giardino una lieta comitiva è venuta a passare nel sollazzo tutta una giornata: in un giardino ridente altrettanto (siamo del pari di primavera[3]) si è condotta al modo stesso a darsi spasso per un giorno intero la brigata, di cui una parte prenderà trastullo durante le ore calde porgendo orecchio alla storia di Tarolfo. E si badi. Al colloquio tra Aurelius e Dorigen mette fine il soppravvenire di amici, che nulla sanno e di nulla si accorgono,

---

1. V. p. 229-30.
2. V. p. 210.
3. *Cant. T.*, v. 11218-19 : *Fil.*, t. II, p. 22-23.

But sodeinly bigonne revel newe
Til that the brighte sonne loste his hewe;
For th' orisonte hath reft the sonne his light;
This his as muche to seye as it was night.
And hoom they goon in joye and in solas.....
(V. 11327-31.)

O perchè « revel newe »? Non vedo che il festeggiare sia mai stato interrotto, se non forse dal passeggiare di taluni su e giù per i viali, del quale d'altronde non ci si dà punto un perchè[1]. Non ci sarebbe allora il caso che l'interruzione fosse riflesso di quella che nella meridionale Mergellina divien necessaria quando « Apollo col carro della luce salito al meridiano cerchio » dardeggia raggi cocenti[2], sicchè la ripresa fosse da rannodare con ciò che nel *Filocolo* segue dopo esposte e disputate le tredici questioni? Ivi dice allora Fiammetta :

Noi veggiamo già Febo guardarci con non diritto aspetto, e sentiamo l'aere rinfrescato, e i nostri compagni avere ricominciata la festa, che qui vegnendo per troppo caldo lasciammo, e però ci pare di noi tornare similemente a quella.

Nè qui s'arresta la corrispondenza :

Sonarono i lieti strumenti, e l'aere piena d'amorosi canti da tutte parti si sentiva, e niuna parte del giardino era senza festa, nella quale quel giorno infino alla sua fine tutti lietamente dimorarono : ma sopravvenuta la notte, mostrando già la loro luce le stelle, alla donna e a tutti parve di partire, tornando alla città[3].

Poichè qui s'ha a fare con un tratto che nel *Filocolo* non appartiene alla novella, il legame sarebbe di tal natura, da mettere fuor di dubbio la dipendenza della rima inglese dalla prosa nostra. Però esso riesce ben più prezioso di certe convenienze minute, spiegabili anche solo colla conformità dell' ordito, nel colloquio — se diretto, o attraverso a mediatori, poco monta — tra la donna e il suo sollecitatore[4].

---

1. « Tho come hir othere freendes many oon, And in the aleyes romeden up and doun », v. 11324-25.

2. P. 31.

3. P. 119.

4. *Cant. T.*, v. 11299, « Tak this for fynal answer as of me » : *Fil.*, dentro ad un contorno differente, « ponessesi in cuore di non stimolarla più

Accompagniamo il poveretto nella peregrinazione in traccia di chi possa operare il portento richiesto. Aurelius e il fratello, partiti alla volta della dotta Orleans, giunti lì presso,

> A yong clerk rominge by him-self they mette,
> (V. 11485)

nel quale essi trovano il loro uomo, a quel modo che Tarolfo lo trova nella Tessaglia — la regione magica per eccellenza — in un vecchierello che vagando per la campagna « egli si vide davanti a piè d'un monte, ... il quale andava cogliendo erbe ». Se i due si manifestano poi col fatto pari di scienza, non vengono a contrapporsi solo sotto il rispetto dell' età. Lasciando altro, del vecchierello greco sentiamo che « i suoi vestimenti giudicavano lui esser povero » ; e che la sua sia povertà vera, non solo apparente, per quanto sia lecito meravigliarsene in chi tanto può, mostra subito il modo come accoglie le profferte della ricompensa, larghissima di certo : « ... Se questo facessi, a me non bisognerebbe d'andare più cogliendo l'erbe. » Invece il giovane d'Orleans nuota negli agi ; della sua casa ci è detto,

> So wel arrayed hous as ther was oon
> Aurelius in his lyf saugh never noon.
> (V. 11499-500.)

Che se quanto si mostra poi agli ospiti — foreste, parchi, cacce, un ballo a cui partecipa Madonna stessa, e Aurelius con lei, — è mera illusione, nulla indica che illusione siano queste magnificenze e la copia di cibi delicati. Ora, all' andamento del racconto corrisponde meglio, resultando così più verosimilmente originale, la versione italiana che l'inglese ; in quanto sarà ben altrimenti magnanimo, rinunziando al compenso, il

---

avanti ». — *Cant. T.*, v. 11301, « Aurelie, quod she, by heighe god above, Yet wolde I graunte yow to been your love » ; 11309, « Than wol I love you best of any man ; Have heer my trouthe in al that ever I can » ; 11313, « For wel I woot that it shal never bityde » ; 11321, « Madame, quod he, this were an inpossible » : *Fil.*, « Ella mandò così dicendo a Tarolfo, che..... ella volea da lui un dono, il quale come l'avesse ricevuto, giurava per i suoi iddii. e per quella leanza che in gentildonna dee essere, che ella farebbe ogni suo piacere..... fra sè dicendo : Questa è cosa impossibile..... Tarolfo,.... ancorchè impossibile gli paresse..... »

miserabile vecchierello che il ricco giovanotto. Ed ecco che infatti la povertà è l'argomento cardinale che s'adduce da Menedòn per assegnare a lui il primato nella discussione a cui la novella dà luogo.

Così Aurelius come Tarolfo sono, e troppo ben si capisce, impazienti d'indugio :

> But loketh now, or no necligence or slouthe,
> Ye tarie us heer no lenger than to-morwe;
> (V. 11544-45)

Amico, a me si fa tardi che quel che m'imprometti si fornisca; però senza indugio partiamo.....

Partono dunque; e arrivano alla patria loro nella stagione medesima; e possiamo anche dire, non nella stagione soltanto. Chè l' « assai vicini del mese » — il gennaio — « del quale era stato dimandato il giardino », non è nel *Filocolo* riferibile ad altro che al dicembre; che è il mese per l'appunto indicato espressamente dal Chaucer,

> And this was, as the bokes me remembre,
> The colde frosty seson of Decembre,
> (V. 11555-56)

di cui si fa una descrizione particolareggiata (v. 11557-67). Ma perchè dal poeta inglese si è scelto questo tempo? — Un buon motivo poteva essere l'imperversare maggiore delle tempeste, per cui riuscivano allora viepiù funesti gli scogli che Dorigen aveva desiderato fosser rimossi. Ma si sarebbe dovuto dire; e non se ne dice nulla; sicchè resta il dubbio che l'impulso, secondato forse perchè offriva l'opportunità di una descrizione adornativa, da far come riscontro alla rappresentazione delle attrattive primaverili dataci prima (v. 11218-29), sia venuto dalla storia del giardino incantato, ossia dal Boccaccio. Il « the bokes me remembre » risponderebbe allora al vero, e ne sarebbe in certo modo una spia.

Le fattucchierie seguono in maniera diversa. Da rilevare tuttavia che di fronte alla lunga esposizione degl' incantesimi nostri sta nel Chaucer un discorso non troppo breve di materia astrologica (v. 11582-603). Sia come si vuole, gl' incantatori adempiono il loro compito e i due innamorati s'affrettano a darne avviso. Parlino qui da soli i testi :

And to the temple his wey forth hath he holde,
Wher-as he knew he sholde his lady see.
(V. 11618-19.)

Madame,.....
(V. 11643)

I have do so as ye comanded me;
And if ye vouche-sauf, ye may go see.
Doth âs yow list.....
(V. 11645-47.)

He taketh his leve, and she astonied stood.
(V. 11652.)

... E dovendo essere il seguente giorno nella città una grandissima solennità, egli se n'andò davanti alla sua donna, la quale già gran tempo era che veduta non l'avea, e così le disse : Madonna, dopo lunga fatica io ho fornito quello che voi comandaste : quando vi piacerà di vederlo o di prenderlo, egli è al vostro piacere. La donna... si maravigliò molto...

Facciasi quel conto che pare di queste altre convenienze dentro a cornici disuguali :

And hoom she gooth a sorweful creature
(V. 11658.)

... La gentildonna..., tornando nella sua camera piena di noiosa malinconia...

For out of toune was goon Arveragus.
(V. 11663.)

... Vi piaccia tanto indugiarvi a richiedermi del vostro disio, che 'l signore mio vada a caccia, o in altra parte fuori della città...

La cornice conviene invece in questi altri passi :

Allas, quod she, on thee, Fortune, I pleyne,
That unwar wrapped hast me in thy cheyne;
For which, t'escape, woot I no socour,
Save only deeth or elles dishonour...
(V. 11667-71.)

... E pensando in qual maniera tornar potesse addietro ciò che promesso avea, e non trovando lecita scusa...

And told him al as ye han herd bifore...
(V. 11775.)

... dal principio infino alla fine gli narrò perchè dolente dimorava.

Ye shul your trouthe holden, by my fay!
(V. 11784.)

... Ye sholde your trouthe kepe and save.
(V. 11788.)

Ne make no contenance of hevinesse,
That folk of yow may demen harm or gesse.
(V. 11795-96.)

... Va, e copertamente serva il tuo giuramento, e a Tarolfo ciò che tu promettesti liberamente attieni.

Attenere, madonna Dianora non vorrebbe a nessun patto : « ... In niuna maniera io farò questo : avanti m'ucciderei che io facessi cosa che disonore e dispiacere vi fosse »; parole queste che ci ricordano come Dorigen abbia consumato un centinaio di versi (11670-766) a pensare appunto alla morte ed a passare in rassegna le eroine che la morte preferirono al disonore.

Nella scena tra la donna e l'innamorato vogliono particolarmente segnalarsi queste rispondenze :

Aurelius gan wondren on this cas;
And in his herte...
(V. 11818-19.)

Allora disse Tarolfo : Senza fine mi fate maravigliare..... La qual cosa udendo Tarolfo, più che in prima si cominciò a maravigliare e a pensar forte, e a conoscere cominciò...

And in his herte he caughte of this greet routhe,
Consideringe the beste on every syde,
That fro his lust yet were him lever abyde,
Than doon so heigh a cherlish wrecchednesse
Agayns franchyse and alle gentillesse.
(V. 11824-28.)

... E fra sè cominciò a dire, che degno di grandissima riprensione sarebbe chi a così liberale uomo pensasse villania.

I yow relesse, madame, in-to your hond
Quit every surement and every bond,
That ye han maad to me...
(V. 11837-39.)

... I' ho per ricevuto ciò che io di voi desiderava.

She thonketh him up-on hir knees al bare,
And hoom un-to hir housbond is she fare,
And tolde him al as ye han herd me sayd...
(V. 11849-51.)

Ringraziò la donna molto Tarolfo di tanta cortesia, e lieta si partè tornando al suo marito, a cui tutto per ordine disse quello che avvenuto l'era.

E il « philosophre », che ad Aurelius, il quale gli chiede facilitazioni per il pagamento, domanda (v. 11891),

Have I nat holden covenant un-to thee?

è più vicino, se si guarda bene, che non ne abbia l'aria a Tebano, che dice a Tarolfo,

Dunque per questo avrò io perduto ciò che da te mi fu promesso?

Ma non c'è bisogno di aguzzar l'occhio per ravvicinamenti come questi :

Everich of yow dide gentilly til other.
Thou art a squyer, and he is a knight;
But God forbede, for his blisful might,
But-if a clerk coude doon a gentil dede
As wel as any of yow, it is no drede.
(V. 11912-16)

Unque agl' Iddii non piaccia, che là dove il cavaliere ti fu della sua donna liberale, e tu a lui non fosti villano, io sia meno che cortese.

Sire, I relesse thee thy thousand pound,
(V. 11917.)

For, sire, I wol nat take a peny of thee
For al my craft, ne noght for my travaille.
(V. 11920-21.)

... Voglio che ciò che in guiderdone del servigio prender dovea tuo si rimanga siccome mai fu. Nè di quello di Tarolfo volle mai alcuna cosa prendere.

Lordinges, this question wolde I aske now,
Which was the moste free, as thinketh yow?
(V. 11925-26.)

Dubitasi ora quale di costoro fosse maggiore liberalità...

E per ciò che spetta a quest' ultimo raffronto, non sarà inutile rilevare come il vocabolo « questione » datoci dal Chaucer, in questa parte del *Filocolo* ritorni non so quante volte e sia messo in un' evidenza particolarissima. O non costituisce la storia del Giardino Incantato una delle Tredici Questioni d'amore?

Fino a qui il *Filocolo*, con cui un' osservazione propriamente scrupolosa conduce a riconoscere maggiori le somiglianze[1]; alle quali gioverà ancora aggiungere l'ambiente similmente pagano. Ci sono tuttavia alcuni passi dove il *Decameròn* par meglio convenire. Uno s'incontra subito al primo principio. Le parole

In Armorik, that called is Britayne,

combaciano con

In Frioli..... è una terra chiamata Udine,

in maniera da suscitar gelosia nel cominciamento riferito a p. 235.

Poi, è similmente di puro danaro la ricompensa che Aurelius ed Ansaldo pattuiscono col negromante; l'uno s'impegna a sborsare « a thousand pound » (v. 11536 e 11539), l'altro una somma a noi non precisata coll' espressione, « grandissima quantità di moneta »; mentre Tarolfo offre a Tebano la metà di quanto possiede, « castella » non meno che « tesori ».

Dopo che è stata eseguita l'opera d'incanto, Aurelius dice, tra l'altre cose, a Dorigen :

Ye woot right wel what ye bihighten me;
And in myn hand your trouthe plighten ye...
(V. 11639-40)

..... have your biheste in minde;
(V. 11647)

e Ansaldo manda a significare a Dianora che deva

ricordarsi della promission fattagli e con saramento fermata...

Dorigen,

Allas! quod she, that ever thes sholde happe!
(V. 11654.)

Dianora,

s'incominciò a pentere della sua promessa.

E quando l'una e l'altra vanno per adempierla, Dorigen ci va con « a squyer and a mayde » (v. 11797), Dianora « con due

1. Maggiori le avevo dette di già, avanti di essermi addentrato nel soggetto come ho dovuto far poi, nella seconda delle note richiamate a p. 235, n. 3.

suoi familiari innanzi e con una cameriera appresso »; il che viene a offrirci corrispondenza netta di linee, là dove il *Filocolo*, col suo « e presa compagnia », ci dà una sfumatura.

Finalmente (ed è forse la convenienza più notevole), saputo dalla dolentissima Dorigen il come e il perchè della venuta sua [1], Aurelius

> ... in his herte had greet compassioun
> Of hir and of hir lamentacioun
> And of Arveragus, the worthy knight,
> (V. 11819-21)

a quel modo che Ansaldo, saputo dalla donna « vergognosa e quasi con le lagrime sopra gli occhi » la grande « liberalità di Giliberto », « commosso, il suo fervore in compassion cominciò a cambiare ».

V

Questi i fatti. Si tratta ora di cavarne le conclusioni, senza lasciarsi annebbiare la vista da alcun preconcetto. E qui veniamo a dar di cozzo in un problema ben altrimenti comprensivo che il nostro non sia. Ebbe il Chaucer conoscenza del *Decameròn*?

Se Dio vuole, è passato per sempre il tempo in cui al cieco amor proprio nazionale di George Lillie Craik e di Sir Nich. Harris Nicolas [2] poteva esser lecito, abbandonando le sane tradizioni del Tyrwhitt e del Warton, di pretendere che il Chaucer nulla dovesse all'Italia nuova, della quale avrebbe ignorato del pari e la letteratura e la lingua. Uno stuolo di

---

1. Qui il Chaucer le fa dir tutto in due versi (11816-17), propriamente mirabili per concisione ed efficacia. Aurelius, incontratala, domanda dove vada :

> Un-to the gardin, as myn housbond bad,
> My trouthe for to holde, allas! allas!

Un vero scoppio di singhiozzi e di pianto. Diventa perfino superfluo il « half as she were mad » del verso precedente.

2. Al primo (1799-1866) originariamente, credo, nella *History of Literature and Learning in England*, pubblicata nel 1844-46; al secondo (1799-1848) nella biografia del Chaucer premessa ai *Poems* nell'edizione Aldina del Pickering, 1845.

studiosi tedeschi ha mostrato quanto siffatte idee offendessero il vero e messo bene in chiaro come l'azione italiana determini nella vita letteraria del Chaucer il trapasso da una fase medievale ad una moderna. Ma riguardo al punto specifico che ora ci occupa il dubbio è rimasto possibile anche dopo che tanta luce si è sparsa [1]. Non ci meraviglieremo dunque di certo che un anglo-tedesco, John Koch, nonchè del dubbio, si sia fatto sostenitore della negazione recisa precisamente nel conchiudere un lavoro tutto intento a indagare, cosa, nelle mani del Chaucer, divenisse la *Teseide* [2].

E invero, nessuno dei *Canterbury Tales* è resultato finora emanazione diretta della raccolta nostra. Dalla novella del « Frankeleyn », attualmente in causa, dobbiamo qui fare astrazione. Del *Reves Tale*, v. 3919-4322, H. Varnhagen nega, dentro ad uno studio particolareggiato [3], che abbia dipendenza dalla storia di Pinuccio, *Dec.*, IX, 6. Nè io vorrei ricondurre, come fu fatto, lo *Shipmannes Tale*, v. 12931-13364, a *Dec.*, VIII, 1. Quanto alla Griselda, è cosa nota come sia stata condotta sulla traduzione latina del Petrarca, anzichè sull' originale boccaccesco [4].

Per la Griselda sono tuttavia da osservare due cose. Se essa fu realmente composta come opera a sè, prima di metter mano

---

1. Fa piacere, in quanto mostra la spassionatezza della critica italiana, che non dia bando ad ogni incertezza Cino Chiarini, *La Casa della Fama di Chaucer*, Bari, 1902, p. 4, pur avendo egli stesso — *Intorno alle « Novelle di Canterbury » di Goffredo Chaucer*, nella *Nuova Antologia*, vol. CVI (nov.-dic. 1897), p. 331-34 — messo in luce ragioni validamente suffragatrici dell' idea che a noi deve riuscir più simpatica. Risolutamente, ma pur sempre serenamente affermativo è Carlo Segrè, *Chaucer e Boccaccio*, nel *Fanfulla della Domenica*, 25 nov. 1900.

2. *Ein Beitrag zur Kritik Chaucer's*, nel vol. I (1877) degli *Englische Studien*, p. 249-293. Tradotto in inglese da lui medesimo, il lavoro del Koch prese posto un anno dopo tra le pubblicazioni della « Chaucer Society ».

3. *Die Erzählung von der Wiege*, negli *Englische Studien*, IX, 240-66.

4. Proprio, si badi, sulla traduzione scritta, non sopra un' esposizione orale, come credette il Warton e non discredette il Dunlop, 2ª ed., II, 349 (vers. Liebrecht, p. 253). Misero le cose a posto il Hertzberg, nelle note alle *Canterbury-Geschichten*, p. 625-26, e il Kissner, nella dissertazione già indicata (p. 217, n. 2) e che quind' innanzi sarà da avere ben presente, p. 75.

ai *Canterbury Tales*[1], al suo non provenire direttamente dal *Decameròn* è tolta per ciò solo ogni portata che trascenda i limiti suoi propri. E nella condizione in cui ora si affaccia, quale *Clerkes Tale*, mi presenta una circostanza, che, se è dovuta a mero caso, riesce singolare di certo. Essa è seguita immediatemente dal *Marchantes Tale*, che conta come

> Whilom ther was dwellinge in Lumbardye
> A worthy knight, that born was of Pavye,
> In which he lived in greet prosperitee;
> (V. 9121-23)

e nel *Decameròn* si trova del pari contigua — solo seguendo, in cambio di precedere — alla storia, affatto eterogenea del resto, di un ricco signore lombardo, e precisamente pavese, cioè di Messer Torello[2].

E la forza dimostrativa della mancanza di una derivazione immediata incontestabile è d'altronde attenuata da più che una riflessione. Dice il Koch : « Non è ovvia la congettura, che, se il nostro poeta avesse realmente conosciuto » il *Decameròn*, « egli nei suoi così numerosi prodotti ne avrebbe preso direttamente perlomeno una novella, in cambio di rielaborare scritture più vecchie? » Qui col « così numerosi prodotti », in parte ci si conduce fuor di strada, in parte si esagera; se ci limitiamo, com'è dovere, ai *Canterbury Tales*, rammentiamoci che i *Tales*, non sono nemmeno il quarto di ciò che portava il disegno primitivo; sono cioè ventiquattro in cambio di centoventi all' incirca; e i ventiquattro si riducono a poco più che la metà, se deduciamo quelli spettanti a generi, che il Boccaccio non avrebbe mai accolto. Poi, dirimpetto alla congettura del Koch,

---

1. Tale non la fanno solo coloro che, in ossequio al Prologo, sono dominati dal pensiero di metterne la composizione in immediato rapporto colla supposta e non improbabile visita al Petrarca : con una determinazione cronologica diversa pensa così anche il Ten Brink, come resulta dalle p. 125-27 e 171 della *Gesch. der engl. Liter.*, t. II.

2. G. X, nov. 9 : « E avendo » il Saladino con piccola compagnia « cerche molte provincie cristiane, e per Lombardia cavalcando per passare oltre a' monti, avvenne che, andando da Melano a Pavia, ed essendo già vespro, si scontrarono in un gentile uomo, il cui nome era messer Torello d'Istria da Pavia, il quale con suoi famigliari e con cani e con falconi » ecc.

domanda posto quest' altra, che precisamente dal *Decamerón* il Chaucer sentisse molto ritegno a prendere. Non appartengono i *Canterbury Tales* a quel periodo della vita in cui il Chaucer, pienamente maturo, sa essere più originale, e risolutamente afferma il suo io, schernendo i rivali d'umile specie [1] e non risparmiando i maggiori [2]?

D'altronde la convenienza, o non convenienza, dei racconti costituisce solo un aspetto della questione, e davvero non il più importante. Quale metamorfosi abbia prodotto nel Chaucer la conoscenza della letteratura italiana, s'è ricordato poc' anzi. Delle tre nostre massime glorie trecentistiche, stampò orme nel suo spirito Dante [3]; gl' inspirò affettuosa reverenza il Petrarca; ma, per via di una peculiare affinità d'ingegno e tendenze, e insieme in grazia dello star meno in alto, e sopra un colle anzichè sopra rocce, esercitò su di lui un' azione di gran lunga maggiore il Boccaccio [4]. Ed ecco il *Filostrato* convertirsi nel *Troilus and Criseyde* [5]; la *Teseide* essere elaborata anzitutto qual poema a sè in una forma perduta [6], allogarsi in nuova veste nei *Canterbury Tales* qual narrazione del « Knight », e dare ancora perlomeno le mosse a quel misterioso frammento che è l'*Anelida and Arcite* [7]. E accanto alle derivazioni più ricche e patenti ce ne sono altre che meno appariscono. Quanto al concetto generale il *Monkes Tale* vuol essere ricondotto al *De casibus virorum*

---

1. TEN BRINK, *op. cit.*, p. 180-82.

2. *Ib.*, p. 164-65.

3. Contributo a questa parte dell' indagine è il recente lavoro, ricordato qui dietro (p. 245 n. 1), del Chiarini sulla *Casa della Fama*, che porta altresì il titolo *Di una imitazione inglese della Divina Commedia*.

4. Il parlare così è un far eco al Ten Brink, p. 51 sgg., che ha veduto più addentro e più largamente di ogni altro. Sarebbe tuttavia ingiusto non rilevare che egli aveva avuto ottimi predecessori nel Kissner, dissertaz. cit., p. 66 sgg., e nel Hertzberg, proemio alle *Canterbury-Geschichten*, p. 43 sgg.

5. Lo studio di questo soggetto riempie per buona parte (p. 13-58) il lavoro del Kissner.

6. V. TEN BRINK, p. 69-70, e lo scritto citato del Koch, che è appunto in particolar modo una ricerca sui rapporti fra le due redazioni.

7. Per il Koch, p. 280-91 (cfr. TEN BRINK, p. 196-98), noi avremmo qui anzi il principio di un rimaneggiamento della materia stessa, anteriore al *Knightes Tale*.

illustrium, donde esso anche ripete taluna delle « tragedie » di cui si compone [1], mentre poi un' altra ne deve al *De mulieribus claris* [2], suscitatore alla sua volta della *Legend of good Woomen* [3]; parecchi riflessi dell' *Amorosa Visione* ha segnalato il Koeppel [4]; qualcosa della vedova — vedova, si noti di due mariti — così sanguinosamente vituperata dal *Corbaccio*, pare a me di sentire nella Donna di Bath [5], sulla bocca della quale d'altronde la confessione sfacciata della sua vita e de' suoi appetiti potrebbe fors' anche essere stata messa dalla *Ruffianella*, cioè da una composizione attribuita al Boccaccio con molta insistenza [6]. Facile profezia il presagire che nuovi rapporti resulteranno dagli studi ulteriori.

Ma se il Chaucer ebbe familiari le opere minori del Certaldese, non so quasi comprendere come si possa immaginare possibile che ne abbia ignorato la maggiore [7]. Ignorato, in quanto non la leggesse; poichè del resto, arrivar fino al segno di pretendere che l'esistenza stessa gli rimanesse celata, sarebbe inescusabile balordaggine, per via di ciò che ne è detto nella

---

1. TEN BRINK, p. 183. « Here beginneth the Monkes Tale, de Casibus Virorum Illustrium », dicono apertamente i manoscritti; e il « casibus » si riflette nel « is y-fallen » del v. 13982, nel « fillen » del 13999. Le relazioni s'illustrano anche per il confronto di tutta la parte proemiale del Chaucer (compresi i vv. 13997-14004) colla prefazione boccaccesca. Quanto ad emanazioni specifiche, proviene dal *De casibus* (l. I, c. 1 e 17) il tratto concernente Adamo (v. 14013-14100).

2. Zenobia (v. 14253-380), di cui sarà da riparlare più oltre, p. 262.

3. Si capisce abbastanza che lo ammette il Ten Brink, p. 112-13.

4. Nel n. V dei *Chauceriana* : *Anglia*, XIV, 233-38.

5. Delle fonti del Prologo, in cui costei presenta cinicamente sè stessa, ha trattato per ultimo W. E. Mead in uno scritto che nelle *Publ. of the Mod. Lang. Assoc. of Amer.* precede immediatamente (p. 388-404) il nostro dello Schofield.

6. Per la *Ruffianella* e per l'attribuzione mi basti rinviare al Gaspary, *Gesch. d. it. Liter.*, II, 645, e al *Giorn. stor. d. Letter. it.*, XII, 239, n. 2, donde si ricaveranno anche le altre indicazioni bibliografiche occorrenti.

7. Però si meraviglia anche lo Skeat (p. XVI dell' Introduzione allo *Student's* CHAUCER) nell' atto stesso in cui dà a vedere di pensarlo : « Strano abbastanza, non c'è nulla che mostri che il Chaucer conoscesse, di prima mano, il *Decamerone* del Boccaccio. » Sull' incredibilità della cosa insistono, com' è naturale, tanto il Chiarini, *Nuova Ant.*, CLVI, 332, quanto il Segrè, *artic. cit.*

lettera d'invio e di dedica all' amico autore premessa dal Petrarca alla versione sua della Griselda. E sapendo dell' opera, non avrebbe desiderato di conoscerla da vicino ? egli così singolarmente portato al novellare dalle inclinazioni naturali, come mostrano in modo incontrovertibile i fatti ? Vorrei sapere in che tempo gli diventasse nota la pietosa storia della marchesa-villana. Se ciò avvenne comunque avanti il 1378, a nessuno sarà lecito pretendere che all' appagamento del desiderio mancassero le occasioni. In quell' anno il Chaucer fu mandato in Lombardia ai Visconti; e presso i Visconti di libri non si pativa difetto [1]. E quand' anche si pensasse che appunto colà gli venisse alla mano la Griselda petrarchesca, è poco concepibile che subito conosciuta quella egli non si desse alcun pensiero di scorrere, non foss' altro, l'opera per la quale il mirabile saggio doveva aver suscitato in lui interesse vivissimo [2]. Ma poi, ritardando fino a questo momento la conoscenza del *Decameròn*, si va contro ad ogni verosimiglianza. Se nel 1378 il Chaucer fu in Italia, c'era venuto di già sei anni innanzi. Ed allora vi era rimasto molti mesi, conducendosi pressochè di sicuro anche nella Toscana e precisamente in Firenze [3]; ed appunto a questa andata si riporta universalmente la sua trasformazione letteraria. Che in Firenze, nella città del Boccaccio, egli, poeta appassionato, venutosi certo a manifestare uomo di lettere con coloro coi quali ebbe a trattare, non sentisse almeno parlar molto di Messer Giovanni e non acquistasse notizia delle opere sue principali, penserà soltanto chi, per amor di una tesi, non rifugga dagli assurdi.

E accanto a quest' ordine di considerazioni viene a collocarsene un altro. Dello schema dei *Canterbury Tales* dice il Koch : « Si dovrebbe mai a un così insigne poeta, al fondatore dell' arte poetica inglese, al creatore di quella lingua, al padre dell' umorismo, si dovrebbe mai a un genio cosiffatto non voler consen-

---

1. V., a buon conto, D'ADDA, *Indagini sulla Libreria Visconteo-Sforzesca del Castello di Pavia*, t. II, Milano, 1879, p. VI sgg.; MAGENTA, *I Visconti e gli Sforza nel Castello di Pavia*, Milano, 1883, I, 112-17.

2. « Eine seiner Lieblingsdichtungen », chiama il Ten Brink la Griselda, II, 171.

3. V. TEN BRINK, *Chaucer. Studien zur Geschichte seiner Entwicklung und zur Chronologie seiner Schriften*, Parte prima, rimasta unica, Münster, 1870, p. 180-81 (n. 31).

tire tanto di fantasia da poter ideare da sè questo piano[1]? » Belle frasi e null' altro. Il fatto si è che il Boccaccio stesso, secondo spero di aver mostrato nello scritto sulle Tredici Questioni, non arrivò al suo disegno se non per gradi; e il fatto si è che prima di lui non abbiam nulla in Europa che propriamente corrisponda. I *Sette Savi*, voluti mettere al posto dell' opera sua dal Sandras[2] — insieme colla *Disciplina Clericalis*, collocata loro irragionevolmente al fianco —, sono ben altra cosa; ivi la cornice è essa stessa parte essenziale del quadro; il libro non ci presenta già una brigata novellatrice per mero passatempo. E senza paragone più lontana ci sta la progenie del *Pañćatantra*. Come poi fu apparso il *Decameròn*, tutte le raccolte congeneri, e molte anche delle non congeneri, si manifestano figliuole o nipoti sue. I *Canterbury Tales* farebbero eccezione. Il fenomeno — guardate caso! — del pari che in Italia, e solo pochi decennii dopo, si sarebbe prodotto presso di un popolo in condizioni tanto differenti dalle nostre e di tanto più immaturo.

Il caso riuscirebbe nondimeno ammissibile, se l'incorniciatura inglese trovasse un' altra spiegazione sodisfacente. E trovarla parrebbe. L'oste di Southwark propone, od anzi impone, ai pellegrini il partito del raccontare novelle

to shorte with your weye
In this viage;
(V. 793-94)

« per accorciare la via ». Ora, non soltanto il discorrere, cosa di cui sarebbe perfino ingenuo far parola[3], ma proprio anche il novellare, doveva con questo scopo essere in uso durante gl' interminabili viaggi del medioevo[4]. Il Chaucer si sarebbe dunque inspirato alla realtà.

La realtà non vorrà essere perduta d' occhio; ma, guardando con attenzione, si vede come tra essa e la supposta sua immagine vi sia molta differenza. Altro è il fatto che là dove due, tre,

---

1. *Engl. St.*, I, 293.

2. Nell' *Étude* a me nota solo di seconda mano. Mi ragguagliano sul punto attuale l'Ebert, *Jahr. f. rom. u. engl. Lit.*, IV, 104, e il Koch, nel luogo citato dianzi.

3. V. nel nostro Prologo stesso i v. 773-76.

4. Rinvierò alle mie *Fonti dell' Orlando Furioso*, 2ª ed., p. 236.

quattro persone cavalcavano o camminavano insieme, questi o quegli fra loro, ed anche tutti successivamente [1], intrattenessero con un racconto il compagno od i compagni, altro il porre che una brigata di trenta persone (anzi, par bene, qualcuna più) si appigliasse a un partito siffatto. Che razza di voci, non mai sentite sulla terra, bisogna prestare ai narratori, se si vuole che essi potessero essere uditi da tutti! Fossero almeno a piedi! Ma no: sono montati su cavalcature; il che rende senza confronto più lunga la schiera, ed aggiunge per soprappiù uno strepito di passi, quale ognuno può figurarsi.

Si dirà che il mio è un sofisticare e che non tengo conto dell' elaborazione fantastica; e mi si ricorderà che nemmeno la brigata novellatrice del Boccaccio riproduce la realtà vera [2]. Ma in quel caso appunto si vide come al disegno non reale del *Decameròn* sia preceduto quello ben reale del *Filocolo* [3]. Per il Chaucer nulla ci dà un motivo qualsiasi di supporre una fase antecedente; una fase, poniamo, in cui, invece di novellare soltanto, si novellasse e si discorresse di argomenti svariati. Tutto ciò che, tenendosi su codesta strada, s'immaginasse per rendersi conto delle cose, dovrebb' esser cercato tra le nubi, e più lontano ancora. E una volta che lì accanto sta il *Decameròn*, al quale non c'è che da volger gli occhi per vederci e poterne togliere ciò a noi occorre, io non so perchè gli occhi si dovrebbe ostinarsi a farli spaziare pel vuoto.

Nè fra la cornice del *Decameròn* e quella dei *Canterbury Tales*, pur così diverse, mancano convenienze speciali. Di eloquenza inconfutabile sarebbe una segnalata, non so se primamente, dal Ten Brink [4]. Una pestilenza fornirebbe l'occasione anche al pellegrinaggio inglese: i personaggi del Chaucer sarebbero incamminati a Canterbury per ringraziare san Tommaso « für die glücklich überstandene Seuche ». Non capisco tuttavia come ciò si possa dire. La turba (i personaggi nostri ne sono una frazione), che, venuta la primavera, s'avvia a quella volta

---

1. Trasporto alla vita reale ciò che mi è dato dal *Palamedès* : V. *Fonti*, p. 267.
2. *Romania*, XXXI, 75-76.
3. *Ib.*, p. 35, 70-74, 77.
4. *Gesch.*, p. 146.

The holy blisful martir for to seke,
That hem hath holpen, whan that they were seke,
(V. 17-18)

a me par costituita da persone guarite da infermità loro personali, non da una malattia epidemica [1]. Lasciando stare che allora si sarebbe costretti a supporre che anche il Chaucer avesse avuto la peste o si prendesse il gusto di attribuirsela, poichè al pellegrinaggio partecipa lui pure, ognuno vede quanto sarebbe strano il porre che i pellegrini fossero stati tutti malati effettivamente, anzichè essere in buona parte gente che avesse fatto voto di andare al Santo, se il flagello li avesse risparmiati. E s'aggiunge che nel tratto iniziale a cui appartengono anche i versi citati, il poeta parla di quel che avviene ad ogni ritorno della buona stagione, non di un fatto seguito in un determinato anno.

Ma se questo riscontro non regge, o si riduce a una semplice ombra, altri due mi accade di scorgerne. A quel modo che nel *Decameròn* ciascuno dei personaggi deve ogni giorno recitare la sua novella e si trova alla fine averne dette dieci, nei *Canterbury Tales*, stando al disegno primitivo, che è il solo valevole per noi, il turno si doveva ripetere quattro volte; e che ciò s'annunzi e stabilisca anticipatamente, v. 792-97, mentre poi non si riesce punto a fare che sia, indica bene la presenza di un esemplare dove qualcosa di analogo s'avesse in realtà : condizione ottimamente adempiuta dal libro boccaccesco, mentre i *Setti Savi* l'adempirebbero male, e unicamente in redazioni delle quali non è punto attribuibile al Chaucer la conoscenza. O ci sarebbe mai chi volesse supporgli noto il *Syntipas* greco, o il *Libro de los engannos* spagnuolo, che primi trasportarono in lingue europee quel tipo orientale, dove ad ogni Savio, in luogo di un solo racconto, vennero ad assegnarsene due, narrati tuttavia, si noti bene, da ciascuno di seguito nel giorno già suo, non con rinnovata vicenda [2]? Nè la mente sarà, credo, più disposta a correre alla *Storia* nostra *di Stefano*, dato che dietro alla redazione in

1. Però anche il Brandl, PAUL, *Grundriss der german. Philol.*, 1ª ed., II, 1, 678, facendo suo il riscontro del Ten Brink, gli mozza senza avvedersene le gambe, a « Seuche » sostituendo « Krankheit ».

2. V. COMPARETTI, *Ricerche intorno al Libro di Sindibad*, nelle *Memòrie del R. Istit. Lomb. di Sc. e Lett., Cl. di Lett.*, vol. XI, Milano, 1869; p. 9-10, 13-20.

ottava rima, troppo tarda per entrare in campo, ce ne sia stata una anteriore, di cui quella sia semplice versificazione [1].

Ho detto che nei *Canterbury Tales* il quadruplice compito per ogni individuo della comitiva è anticipatamente annunziato e stabilito. Lo annunzia e stabilisce l'oste; il quale, dopo essersi fatto concedere, ed avere esercitato, l'arbitrio di stabilire la legge, vien come ad imporsi da sè stesso qual sovrano per tutto il viaggio :

> And for to make yow the more mery,
> I wol my-selven gladly with yow ryde,
> Right at myn owne cost, and be your gyde.
> (V. 804-6.)

Ed ecco un altro riscontro col nostro libro, e un riscontro che accenna ancor esso a derivazione. Chè il concetto di quella curiosa creazione di un signore, dove il popolo non fa se non consentire, e, meravigliosamente docile, all' assenso accompagna perfino le preghiere (v. 812-20), presuppone, oso dire, il libero e spontaneo insediamento dei re e delle regine del *Decameròn*. E c' è motivo che si parli anzitutto del *Decameròn*, piuttosto che del *Filocolo*, perchè in questo le novelle sono eccezione, non regola, qual semplice varietà delle Questioni d'amore, e perchè la sovranità dell' oste, del pari che quella dei suoi riscontri nelle « Dieci Giornate », si estende ad ogni ordine di cose, a tutto l'andamento della vita. Anche il *Filocolo* tuttavia può pretendere ragionevolmente ad una partecipazione, per via dell' ufficio di « giudice » che l'oste attribuisce a sè stesso e che dalla turba gli è confermato [2]; egli giudicherà della bontà comparativa delle novelle, a quel modo che la Fiammetta del giardino napoletano giudica le Questioni.

Sicchè il Chaucer conobbe — non posso dubitarne — il *Decameròn*, e al *Decameròn* è da riportare la concezione dei *Canterbury Tales*. Così nella sua serenità ha continuato a pensare la scienza germanica [3]; così, segnatamente, giudicò il Ten

---

1. V. *Romania*, VII, 369-70, 388-89.

2. V. 798-803, 807, 816, 820. Toglie ogni dubbio che gli altri luoghi potessero lasciar sussistere il v. 816, « And of our tales juge and reportour ».

3. Segnalerò l'Ebert, *Jahr. f. rom. u. engl. Lit.*, IV, 104; il Kissner — al quale da W. Hertzberg, *ib.*, VIII, 154, si attribuisce ben meritamente, contrap-

Brink [1]; e il parere di un uomo di tanto valore, in un dominio nel quale ognuno gli riconosce singolarissima competenza, basterebbe da solo a bilanciare non so quanti dissensi. Che qualche impulso indeterminato possa essersi ricevuto d'altronde, che altri coefficienti si siano poi venuti ad aggiungere, non significa nulla per il problema fondamentale. Nè mi fa ostacolo la differenza di fattezze. Anche nel mondo delle idee si può esser figli di tale a cui poco o punto si assomigli, anzichè di qualcuno con cui la somiglianza apparisca maggiore. Maggiore per più di un rispetto sarebbe colla cornice immaginata dal Sercambi. Questi pure conduce la sua comitiva a viaggiare [2]; e se parte delle novelle sono narrate nelle città dove la brigata si ferma, altre sono dette in cammino [3], non diversamente dalle chauceriane, e, beninteso, col medesimo intento di cacciare la noia e di far parer breve la strada [4]. S'aggiunga poi che la persona cui è commesso il governo — « il preposto », come qui si chiama — rimane sempre la stessa, in cambio di mutar giornalmente [5]. Che se dalla cornice si porta un pochino lo sguardo sul quadro, il Sercambi si avvicina al Chaucer di quanto si allontana dal Boccaccio nel trovar buona qualsivoglia materia narrativa, senza distinzione di sorta: e così, per limitarmi a pochi esempi spiccati, colla storia di Piramo e Tisbe ci offre un riscontro per quella che, pur non essendo profferito il

---

ponendolo al Sandras, « ein klarer durch keine vorgefasste Meinung oder partikulare Interessen getrübter Blick » —, p. 76; il Brandl, *l. cit.* Stuona il Körting, *Grundriss der Geschichte der englischen Literatur*, Münster, 1887, p. 169.

1. Si leggano attentamente le pagine 143-46. Dico « attentamente », perchè in una recensione pubblicata nell' *Anglia*, t. XII, da R. W[ülker] ne vedo riassunto in modo inesatto il contenuto (p. 473).

2. V. la « Prefazione » del Renier alle *Novelle inedite di* Giovanni Sercambi *tratte dal Codice Trivulziano CXCIII*, Torino, 1889, p. LII-LIII.

3. *Ib.*, p. LV-LVI. Ma a me, desideroso di ragguagli testuali, ne ha fornito la pronta e troppe volte sperimentata cortesia del dotto bibliotecario della Trivulziana, Emilio Motta.

4. Tra gli esempi favoritimi dal Motta, scelgo questo, che precede alla novella V, *De summa justitia*: «... Et pertanto che il camino non increscha alla brigata, fue pregato l'altore che dovesse passare il camino con qualche dilettevole novella, fine che al bel castello di Prato sarà la sua posata. »

5. P. LII, e, testo, p. 5-6.

nome, dirò di Coronide, emanata del pari, sebbene ingrossata con tutt' altre acque, dalle *Metamorfosi* di Ovidio [1]; al fianco di Virginia mette Lucrezia [2]; al miracolo del fanciullo devoto della Vergine, che, sgozzato da Giudei, può far conoscere lui stesso il delitto e provocarne la vendetta, dà per compagno il miracolo della Vergine, che, parlando e stendendo la mano a benedire da una pittura, induce un Giudeo a convertirsi [3]. Con tutto ciò non isperi il Giovanni lucchese di sbancare il fiorentino, sebbene una conoscenza dell' opera sua sia cronologicamente possibile [4], e, con un po' di sforzo, si lasci anche mettere in rapporto coll' andata in Lombardia del 1378. Se mai (nè inclino troppo a pensarlo) al Sercambi non sarebbe da consentire che un' azione modificatrice; e a rifiutargli la parte principale sono indotto da ragioni d'ordine generale, anzichè dalla divergenza, non abbastanza conclusiva, per quanto ragguardevole, dell' essere nel suo novelliere commesso ad una persona sola l'ufficio dell' intratte-

---

1. CHAUCER, *Maunciples Tale* : SERCAMBI, *Novelle inedite*, 93, p. 326.
2. CHAUCER, *Phisiciens Tale* : SERCAMBI, *Nov. ined.*, 26, p. 109.
3. CHAUCER, *Prioresses Tale* : SERCAMBI, *Nov. in.*, 25, p. 105.
4. V. RENIER, Prefaz., p. L e LVIII. Naturalmente, sarebbe da pensare alla redazione del misterioso Codice Baroni (*ib.*, p. XLIX sgg.), posto che l'ipotesi, schizzata dal d'Ancona e dal Renier accuratamente disegnata, che quella redazione costituisse una forma primitiva dell' opera, risponda alla verità. Ma essa, pur avendo molto per sè, non è al di sopra dei dubbi. Ci sarebbe il caso che si trattasse invece di un rimaneggiamento, Dio sa di chi. Che il codice non fosse autografo del Sercambi, come Bernardino Baroni pretendeva, resulterà poco dubitabile a chi esamini bene e confronti colla lezione trivulziana l'unica novella trascritta di là — poniam pure con molto arbitrio e scarsa avvedutezza — che noi si conosca. Curioso che il Codice Baroni, sempre a Lucca sul finire del secolo XVIII, sia sparito per l'appunto (RENIER, Pref., p. LII) quando venne sul mercato toscano il manoscritto posseduto ora dalla Biblioteca Trivulzio. Mi comunica il Motta, che esso fu offerto al Marchese G. G. Trivulzio dal libraio fiorentino Molini con lettera del 17 novembre 1807; e l'affare fu conchiuso al principio del 1808. Naturale che la vecchia idea che i due codici, e conseguentemente le supposte due redazioni, siano in realtà una cosa stessa, sia tentata di rimetter fuori il capo. Ma essa deve anche ritrarlo; poichè, per quanta poca fiducia si voglia riporre nell' accuratezza degl' informatori nostri Bernardino e Luigi Baroni, restano a stabilire la distinzione dati non contestabili di fatto.

nere con racconti la brigata, cioè a lui medesimo [1]. Un servigio tuttavia il Sercambi rende in ogni caso a noi; giacchè la derivazione non impugnabile in nessuna maniera del disegno suo dal boccaccesco [2] mostra coll' evidenza dell' esempio come ne possa altrettanto bene derivare quello del Chaucer. Non occorreva neppure, come si vede, un grande ingegno per sostituire una comitiva in moto alla brigata fissa del *Decameròn*. E al Chaucer, meravigliosamente disposto all' osservare, i viaggi suoi propri, oltre all' idea fondamentale, ebbero, credo, a fornire il mezzo di avvivarla, facendogli successivamente incontrare tipi anche più svariati di quelli che, scegliendo, egli venne a rappresentare tutti riuniti insieme. Mi si lasci andare più in là coll' immaginazione, e figurarmi che le reminiscenze del *Decameròn* e la realtà vissuta si associassero nella mente del Chaucer, producendo l'embrione dei *Canterbury Tales*, appunto per via, mentre il cavallo avanza passo passo e il suo cavalcatore ha tutto l'agio di meditare.

Ho detto « le reminiscenze del *Decameròn* ». Per consentire all' opera del Boccaccio l'azione che io son convinto spettarle, non occorre davvero che il poeta inglese se la trovi attualmente fra le mani. E la conoscenza acquistatane può essere di fresca data (chi ci assicura che il pensiero di emularla non nascesse fin dal primo viaggio in Italia?), e può anche risalire a molti anni addietro. Quindi si vede più che mai, quanto sia illegittima la deduzione voluta ricavare dal non essersi accertate relazioni dirette di novella a novella [3]. Bensì la memoria non basta nel caso speciale donde siam mossi, e a cui è ora da far ritorno. Si avverta tuttavia che, pur non avendo più a disposizione sua il *Decameròn* tutto intero, il Chaucer potrebb' esser-

---

1. RENIER, Pref., p. LII-LIII, LV, e poi il testo, verso la fine del Proemio, p. 8. Dato che la redazione baroniana fosse l'originaria, avrebbe per noi importanza il sapere se il novellatore rimanesse costante anche in essa. Chi per una frase di Bernardino Baroni, « novelle, raccontate DA una brigata », *op. cit.*, p. XLIX, si credesse in diritto di affermare risolutamente che no, farebbe troppo assegnamento sul rigore delle parole.

2. La conformità era ben maggiore col testo baroniano; il quale pertanto nell' ipotesi che ravvisa in essa il primo getto assume l'ufficio di forma mediatrice, o di trapasso. V. la solita Prefazione, p. XLIX-LI, LVIII.

3. P. 245.

sene procacciato qualche parte. E si capirebbe che attraesse in modo particolare il suo desiderio la Giornata decima, che dava compimento all' opera, che conteneva la Griselda, che per nobiltà costante di contenuto s'inalzava sull' altre tutte. Ad essa, rammentiamocene, insieme colla novella di Messer Ansaldo, appartiene anche l'altra di Messer Torello, a cui siamo stati portati da un curioso indizio [1].

Quell' indizio nondimeno è un virgulto, aggrappati al quale noi non vorremmo di certo star sospesi sopra un abisso. Quanto alle ragioni ricavabili dal *Frankeleyns Tale*, convien riflettere che il più delle somiglianze sono comuni al *Decameròn* e al *Filocolo*, e che, data un' orditura consimile, convenienze minute vengono facilmente ad accompagnarcisi per nuova produzione, e non per derivazione soltanto. Ne viene che anche un fautore dell' origine boccaccesca di quel racconto, deva essere disposto a rinunziare alla presenza attuale dell' uno o dell' altro dei due modelli possibili. Nè la scelta saprebbe allora esser dubbia. Ben più che il fatto delle convenienze maggiori, riesce eloquente la circostanza che solo col *Filocolo* ci si siano manifestati di quegli appigli, che costituiscono un agganciamento con questa opera [2], e conseguentemente con questa versione.

Di fronte al *Frankeleyns Tale* il *Filocolo* potrebbe dunque bastare a render conto così delle somiglianze proprie come di quelle del *Decameròn*. Ma per il fatto stesso che allora tutto riposi sulle sue spalle, diventerà più che mai difficile e pericoloso il disfarsi di lui pure. Se anche dopo il raffronto minuzioso rimane spazio per la congettura, così legittima prima [3], che i rapporti fra il Boccaccio ed il Chaucer, quantunque prossimi e pur avendo l'aria d'esser diretti, siano dovuti invece a comunanza di modelli, quello spazio si è venuto facendo assai angusto. Della libertà di foggiare a piacimento un modello supposto, del quale non s'abbiano a temere le smentite, è da usare con grande cautela. Per preferire questa ipotesi all' altra, di tanto più ovvia e suf-

1. P. 246.
2. V. p. 236-37.
3. V. p. 234-35.

fragata anche dalle condizioni storiche, occorrono ragioni ben forti. Vediamo se s'abbiano.

Una può consistere in convenienze estranee al Boccaccio che venga fatto di scoprire tra il *Frankeleyns Tale* e i paralleli orientali. In generale non è dubitabile che lo scrittore italiano ci dà una forma più arcaica che il poeta inglese. Mentre il giardino rigoglioso di pieno inverno si rannoda ad una tradizione largamente diffusa [1], la sparizione, o diciam meglio dissimulazione delle rocce, costituisce un tratto necessariamente legato ad una determinata localizzazione, e però, anche all' infuori di altri argomenti [2], si dà a conoscere per cosa relativamente tarda. Tuttavia certe somiglianze peculiari coi remotissimi cugini nel *Frankeleyns Tale* accade di scorgerle.

Quivi, non altrimenti che nei riscontri asiatici, la donna è richiesta e promette sè stessa direttamente, non già per via di mediatori, come presso il Boccaccio. E costoro m' hanno ben l'aria d'intrusi. Sono intrusi nondimeno dei quali era facilissimo sbarazzarsi; e però sulla loro assenza non vorrei mai fondarmi.

C'è dell' altro; ed è curioso che ci metta dinanzi in funzioni secondarie un giardino là dove appunto con ufficio principale esso non apparisce. Richiesta e promessa avvengono in un giardino così nel *Frankeleyns Tale*, come nel gruppo indiano della *Vetâla-pañcaviṃçati* [3] e in quello persiano del *Tûtî-nâmeh* [4]. E il giardino s'ha di nuovo quando la promessa deve essére adempiuta: a quella volta s'avviano tanto Dorigen, quanto Lâvaṇyavatî in Gambhaladatta [5] e le consorelle persiane, per le quali ultime la cosa ha una ragion d'essere intrinseca, dacchè loro creditore è lì appunto il giardiniere. In questo secondo momento il giardino mi pare nel Chaucer semplice conseguenza del tanto discorrere che se n'era fatto nel primo [6]. È dunque di quel-

1. Qualche utile indicazione in DUNLOP-LIEBRECHT, p. 251 e 475 (n. 181).

2. V. p. 222.

3. V. nel lavoro di V. Bettei, *Vettâlapañcaviṃçatikâ*, le pp. 138 sgg. : *Studi Italiani di Filologia Indo-iranica diretti da* FR. L. PULLÉ, vol. III (1899).

4. *Romania*, XXXI, 43.

5. BETTEI, p. 145. Desiderando ragguagli su questa redazione della *Vetâla-pañcaviṃçati*, si potranno avere dallo stesso Bettei, *Giorn. della Soc. Asiat. Ital.*, vol. VII (1893), p. 99-100.

6. In cotal modo di vedere mi conferma il doverci venire anche per

l'accordo soltanto che dobbiam renderci conto. E allora, a contrastare i diritti o le pretese delle redazioni remote e dissimili, si presenta quella prossima e simile del *Filocolo*, che, se non ha il giardino essa stessa, se lo trova dattorno, e in maniera tale, da dar luogo a ravvicinamenti come abbiam visto seducentissimi [1].

Stremato, a dir poco, quest' ordine d'argomenti, l'ipotesi dell' indipendenza ancora non rovina. Studiosi assidui del Chaucer giudicano, o giudicherebbero, aliena affatto dai procedimenti suoi la metamorfosi della materia che la derivazione boccaccesca condurebbe ad ammettere [2]. Nel Chaucer la parte

---

Gambhaladatta, considerato che tra le versioni indiane la sua, non primitiva davvero, sembra esser la sola a metter le cose così. E si noti con quali parole il testo è riassunto dal Bettei : « Il luogo dell' appuntamento era l'angolo sud del giardino ove s'eran visti. » A un appuntamento, o qualcosa di simile, allude anche il Chaucer quando avviene l'andata, v. 11807-8 :

> As she was boun to goon the wey forthright
> Toward the gardin ther-as she had hight;

nè d'altronde senza accordo preventivo si capirebbe, come Dorigen possa pensare di trovare Aurelius in quel luogo. Ma il fatto si è che il riferimento non ha riscontro, ch' io veda, in ciò che precede. Bisogna che il poeta abbia creduto di aver detto ciò che in realtà non aveva. E ne resulta ch' egli aveva la mente piena dell'idea del giardino : cosa per noi non indifferente.

1. V. ancora p. 236-37.

2. Se la nota che si legge alla p. 432 muove nello Schofield da una concezione diversa da quella di cui qui si tratta (V. la nota mia 2 a p. 233), egli non è meno risolutamente avverso a quest' altra. « Familiar as I am with Chaucers methods, I regard it as impossible that he has in this instance proceeded as you suppose », mi dice in una lettera scritta dopo aver letto le pagine mie nel lavoro sulle Tredici Questioni del *Filocolo*. Col « giudicherebbero » intendo di riferirmi segnatamente al Koch, del quale è opportuno riportar testualmente le parole precedenti a quelle, che a p. 246 ho dato tradotte : « Wenn auch einige erzählungen der Canterbury Tales ähnlichen inhalts sind, wie ein paar novellen des Boccaccio, so ist doch durch nichts nachgewiesen, dass er eine dieser direct benutzt hat. Die übereinstimmungen beider autoren sind vielmehr dadurch zu erklären, dass sie denselben quellen, französischen fabliaux, gefolgt sind. Würde Chaucer dem Decameron selbst entlehnt haben, so hätte er sicher, wie wir aus der sonstigen behandlung seiner originale mit gewissheit folgern können, dasselbe in den hauptzügen genau nachgeahmt und dieselben personennamen beibehalten. »

inventiva è per solito minore. A me pare nondimeno che il dedurre da questo fatto analogico un canone assoluto, senza distinzione di circostanze e in particolare di tempi, sia un far torto al poeta [1], quand'anche non riesca contradittorio, come si trova essere, allorchè l'affermazione venga da tali, che vogliano invece supporlo dotato di tanta forza creatrice, da aver architettato da sè i *Canterbury Tales* [2]. Non perdiamo mai di vista che il nostro racconto appartiene al tempo della maggiore maturità. Ma poi, si dovrà bene riconoscere da tutti che, data al *Filocolo* l'importanza che gli spettava e scrutati ben addentro i rapporti, il nuovo è venuto a scemare d'assai [3]. Tale continua ad apparire la partenza di Arviragus per l'Inghilterra e lo stato in cui rimane la moglie. E se qui l'ispirazione fosse venuta dalla *Fiammetta*, tutta intenta a rappresentarci un dolore simile a quello di Dorigen, ancorchè non legittimo allo stesso modo [4], e sforzi non meno molteplici per procurarne lo svago, fatti segnatamente, invece che da amici devoti, dal troppo dabbene marito [5]? Un' altra opera boccaccesca verrebbe ad aggiungersi a quelle che sappiamo essere state nelle mani del Chaucer. Si tratta d'altronde pur sempre dell' atrio. Quanto all' edificio vero e proprio, la sola diversità ragguardevole colle forme boccaccesche si riduce realmente alla sparizione degli scogli di

---

1. Si cfr. il modo di vedere che manifesta il Ten Brink in parecchi luoghi; p. es., p. 170, 180, 185. E forse che già al *Troilus and Criseyde*, per tanta parte mera traduzione, il Chaucer non aveva dato un' impronta sua, determinata bene dal Kissner in quel suo esame comparativo, che il Ten Brink, *Studien*, p. 72, dichiara eseguito « in musterhafter weise »? Istruttivo poi in sommo grado il fatto che ci presentano le emanazioni della *Teseide* : col *Knightes Tale*, che viene a surrogarsi alla prima redazione, confermata ben più fedele, come avevano pensato il Tyrwhitt, l'Ebert (*Jahrb.*, IV, 95), il Kissner (p. 59), dallo studio approfondito del Koch (V. specialmente p. 282); e con quell' *Anelida and Arcite*, che, dovunque si collochi, comunque si giudichi, apparisce una trattazione liberissima della materia e dei personaggi.

2. Il passo del Koch che ho riportato dianzi, precede di poche righe le parole enfatiche che ho tradotto a p. 249-50.

3. V. in particolare p. 235 e 238.

4. Qualche riguardo merita altresì Griseida nella prima fase della separazione da Troiolo (così è da dire, anzichè, come si suole, « Troilo ») : *Filostrato*, pte 6a, st. 1 sgg.

5. V. nell' ed. Moutier le p. 91 sgg.

fronte al giardino invernale [1] : diversità da non richiedere per essere introdotta nessuno sforzo enorme di fantasia. Già, poichè gli scogli una novità sono di sicuro, se non verranno dal Chaucer, bisognerà attribuirli a qualche rimatore minuscolo. E basta immaginare il Chaucer posto un giorno lui stesso sopra una scogliera nell' atteggiamento di Dorigen, v. 11169 sgg., per aprire un ben agevole adito (e quanti altri se ne possono fantasticare !) alla concezione [2] ; come basta supporre che sia stata di fresco tra le mani sue una raccolta di *lais*, perchè tutto ciò che sa di *lai*, principiando dal Prologo, riceva spiegazione più che sodisfacente.

Eppure quel Prologo, coll' affermazione di un' origine che non è punto la boccaccesca, continuerà a far da spauracchio per molti. Accostiamoci dunque, e vediamo cosa lo spauracchio sia in realtà.

Rilevai altrove [3] come nel Chaucer s'abbiano allegazioni di autori rispondenti alla verità. Qui è il luogo di soggiungere come accanto alle indicazioni veritiere vengano a mettersene non poche affatto cervellotiche e traviatrici [4]. E talune di queste s'in-

---

1. DUNLOP, II, 342, « ... The circumstances are precisely the same as in the Decameron, except that the impossible thing required by the lady is, that her lover should remove the rocks from the coast of Britany » ; KISSNER, p. 74, « *The Frankelines Tale* stimmt zu Decameron, X, 5, nur dass die Lokalität von Italien nach der Bretagne verlegt ist und die Bedingung statt des blühenden Gartens bei Boccaccio eine Felsenversetzung ist. » Non pare significativa questa concordanza d'impressioni?

2. A ricordi personali ha pensato anche il Lot, p. 111, n. 1; il quale in pari tempo suppone altresì, p. 110-11, che la concezione sia da riconnettere con un trasporto merliniano di enormi macigni dall' Irlanda all' Inghilterra, di cui narra particolareggiatamente — con attenuazione tuttavia del meraviglioso — Goffredo di Monmouth, VIII, 10-12, e che è eseguito in servizio di quell' « Aurelius », che deve aver fornito il nome all' innamorato del Chaucer (V. p. 212-13). Siffatta associazione di elementi è certo notevole, e non era sfuggita allo Schofield, p. 418. Posto il legame dei due portenti, non sarebbe poi facile decidere, se si venisse dagli scogli ai macigni e da questi ai nomi « Aurelius » e quindi « Arviragus », oppure se dai nomi si passasse ai macigni e agli scogli.

3. P. 234.

4. V. segnatamente HERTZBERG, *Canterbury-Geschichten*, p. 42 e 44 (n. 67 et 71).

contrano precisamente in composizioni di cui il Chaucer va debitore al Boccaccio [1].

Nel *Monkes Tale* è ricavata dal capitolo 98 del libro suo *De claris mulieribus* la parte concernente Zenobia [2], v. 14253-380; e in quel capitolo si conta di lei con maggior larghezza. Sennonchè il Chaucer rimanda chi voglia saperne di più

..... un-to my maister Petrark...,
That writ y-nough of this, I undertake.
(*C. T.*, v. 14331-32.)

O dove mai, se vorremo far nostro pro del rinvio, troveremo nel Petrarca di che appagare il desiderio?

Cosa fosse destinato a diventare l'*Anelida and Arcite*, noi non sappiamo [3]; e l'ignoranza impedisce di giudicar nettamente anche della dichiarazione che abbiamo in principio,

First folow I Stace, and after him Corinne.
(V. 21.)

---

1. KISSNER, p. 7-9; HERTZBERG, p. 44; TEN BRINK, *Studien*, p. 85-86. Tra le allegazioni credute lesive dei diritti boccacceschi lascio in disparte il « Trophee » dato dal v. 14123 dei *Canterbury Tales*; non perchè col Ten Brink io lo creda senz' altro eliminato dalla lezione « as trophee », qual trofeo, che il Hertzberg, *Cant.-G.*, p. 656, e *Jahrb. f. r. u. e. Lit.*, VIII, 155, sostituisce congetturalmente a « saith Trophee »; ma perchè il Boccaccio non è lì in causa. A torto fu creduto dal Sandras (V. *Jahrb.* ecc., l. cit., p. 152), seguito dal Kissner, p. 8, che il Chaucer prendesse dal *De casibus illustrium virorum* il tratto che nel *Monkes Tale* riguarda Ercole. Qual fonte fu additato dallo stesso Hertzberg il « metrum » col quale nel *De consol. Phil.* di Boezio termina il quarto libro; e di colà emanano infatti i versi 14101-16. Quanto allo stabilimento delle famose colonne, a cui si annoda l'allegazione, non proviene più da Boezio, ma neppure, che io veda (ho riscontrato anche il *De genealogia Deorum*), dal Boccaccio. Però il « saith Trophee » c'interessa solo indirettamente, dato che possa aver spinto il Lydgate a dichiarare, preludiando a que' suoi *Falls of Princes* che sono appunto traduzione del *De casibus*, « a boke whiche called is *Trophe* in Lumbarde tonge » originale del *Troilus and Criseyde* : opinione professata dal Hertzberg (*Jahrb.*, p. 156), e non punto inconciliabile coll' idea di W. M. Rossetti (*Athenaeum*, 1868, 2° sem., p. 401 e 465), che quel « Trophe », « trophy », trofeo, voglia come tradurre « Filostrato », che, a detta del Boccaccio, « tanto viene a dire, quanto uomo vinto e abbattuto da amore ».

2. Il Boccaccio tratta di Zenobia anche nel *De casibus*, l. VIII, c. 6.

3. V. p. 247.

Poniam pure che alla fantastica Corinna s'intendesse di assegnare un dominio, sul quale il Boccaccio non avesse giurisdizione alcuna. Di supporre il medesimo per Stazio, non ci è consentito dal *Knightes Tale*, che, se Dio vuole, si lascia paragonare in modo ben positivo colla *Teseide*. Ed ivi, allorchè, prima del solenne combattimento finale che deve decidere fra i due rivali Arcita e Palemone, Emilia sagrifica a Diana, il Chaucer, che vien seguendo da vicino l'esemplare [1] accorciandolo, dà a siffatto procedimento, usuale per questa redazione [2], anche un' espressione aperta col dire :

> And dide hir thinges, as men may biholde
> In Stace of Thebes, and thise bokes olde.
>
> (*C. T.*, v. 2295-96.)

Ma no : non a Stazio ricorreremo nè ad altri antichi, se vorremo sapere i particolari che qui si tacciono; bensì alle stanze 75-76 del libro VII della *Teseide*.

L'essere spogliato a benefizio di Stazio è cosa che il Boccaccio vorrà portare in pace, conscio com' egli è che dal poema di Stazio ripete effettivamente parecchio la *Teseide* [3]. Gli cocerà più assai un altro caso, ben più curioso di certo, che da un pezzo costituisce per gli studiosi del Chaucer un enimma tormentatissimo.

Là dove nel libro I del *Filostrato* Troiolo [4] si riduce dal tempio dove i suoi occhi si son fissati su Griseida, nella solitudine della propria camera avendo la donna nel cuore, piace al Boccaccio di fare ch'egli dia sfogo all' animo suo anche col canto :

> E quindi lieto si diede a cantare.
>
> (St. 38.)

Cosa egli canti, il Boccaccio non dice; bensì nel *Troilus and Criseyde* il Chaucer gli mette in bocca tre strofe, non liete di certo, che afferma di tradurre fedelmente dal suo autore, designandolo col nome di« Lollius » :

---

1. Si vedano nello studio del Koch, *Englische Studien*, t. I, le p. 265-66.
2. KISSNER, p. 59-62.
3. Si veda in particolar modo il Crescini, *Contributo agli studi sul Boccaccio*, Torino, 1887, p. 224 sgg.
4. V. p. 260, n. 4.

And of his song nought only the sentence,
As writh myn autour called Lollius,
But pleynly, save our tonges difference,
I dar wel sayn.....

(I, st. 57.)

E le tre strofe sono realmente traduzione; traduzione, come si sa da gran tempo, del sonetto del Petrarca,

S'amor non è, che dunque è quel ch'io sento?

Non per questo s'immagini che con « Lollius » venga qui dunque ad essere designato il cantore di Madonna Laura; « myn autour » non può, quanto all' intenzione, riferirsi che alla fonte del poema in generale. Ciò è chiaro di per sè [1]; e riceve poi conferma solenne dalla st. 237 del l. V:

The whiche cote, as telleth Lollius,
Deiphebe it hadde y-rent from Diomede
The same day,

pone il Chaucer; che è un far eco al Boccaccio, VIII, 8. Nè pago di queste allegazioni, egli eleva al suo « Lollius », come già accadde di ricordare [2], anche una statua nel *Hous of Fame*, dandola compagna a quella di Omero e degli altri che

Was besy for to bere up Troye.

(V. 1472.)

Dopo vane ricerche e fantasticaggini, tutti oramai s'accordano nel ritenere che il « Lollius » provenga dal

Troiani belli scriptorem, Maxime Lolli,

---

1. Come sarebbe mai concepibile che il Chaucer volesse a quel modo chiamare « myn autour » uno scrittore di cui avesse trasportato egli stesso nel poema una lirica, che non aveva nulla che vedere con esso? Però si è perlomeno espresso poco felicemente il Kissner, colle parole, p. 8, n. 1, « ... wenn er nun doch als seinen Autor Lollius nennt und damit hier zur Abwechselung Petrarca begreift... » Più logica bensì la congettura del Kissner stesso, che l'intrusione potesse forse essere avvenuta di già nell' esemplare del *Filostrato* che il Chaucer si trovava davanti. Più logica; ma smentita, come del resto m'aspettavo, dal comune consenso di tutti i manoscritti — una trentina! — da me riscontrati nelle biblioteche di Firenze.

2. P. 213.

che udiamo dalla bocca di Orazio al principio della seconda Epistola del libro I [1]. Fosse poi quel verso letto in forma corrotta [2] o interpretato sbadatamente a sproposito dal poeta o da predecessori suoi, o servisse semplicemente — che non sarà la supposizione meno probabile — a suggerire un nome alla fantasia, poco importa. Sia come si vuole, è ben certo che il Chaucer non si trovò fra le mani l'opera di nessun « Lollius ». Al Koch, venuto tra l'altre cose a immaginare che forse in capo all' esemplare suo del *Filostrato* si leggesse « Hic incipit Lollius » [3], temo assai che non sarà mai accaduto nè accadrà di trovare anche solo un fautore.

Lo scopo delle allegazioni dall' aspetto solenne, così di quelle che riguardano il Boccaccio come delle numerose compagne, meglio che da altri è stato messo in luce dal Kissner [4]. Si vuol prendere un' aria dotta e accreditare le cose che si dicono. In forma determinata si mira colà dove indeterminatamente si tende anche colle tante allegazioni degli « olde bokes », che a noi stessi è accaduto di veder dati per rincalzo a Stazio [5]. Il Turpino dei poemi romanzeschi può adempire l'uffizio d' illustrazione efficace. Abbiam dunque in generale un capriccio inno-

---

1. L'idea fu prima, a quanto pare, fatta pubblica da R. G. Latham, *Athenaeum*, 1868, 2° sem., p. 433, indotto a parlare da una congettura infelice strombazzata una settimana prima dal giornale insieme con quella sul « Trophe »; congettura che graverebbe la coscienza di W. M. Rossetti, se candidamente egli non si fosse affrettato a far pubblica confessione del suo errore (p. 465). E subito egli dichiarò anche la sua conversione alla fede del Latham. Il quale, con modestia non frequente, l'aveva messa innanzi come cosa probabilmente non propria di lui solo : « My own view, and that I believe of others... » Infatti già pensava così, com' ebbe a dire più tardi (*Studien*, p. 87), il Ten Brink. E l'idea è tanto naturale, che a me pure s'affacciò avanti di vedere che fosse cosa vecchia.

2. Il Ten Brink, *op. cit.*, p. 87-88, propone l'ipotesi che il codice usato dal Chaucer portasse « scriptorum » invece di « scriptorem », e così nel verso seguente « te legi » in cambio di « relegi ».

3. Prima che nell' *Anglia*, III, 190, ciò dovrebb' esser stato detto nella versione inglese (V. qui addietro, p. 245, n. 2) del lavoro che io conosco dagli *Englische Studien*.

4. P. 9.

5. P. 263.

cente. Ma proprio innocente possiam noi dichiararlo anche nel caso del Boccaccio ?

Tale io lo direi di buon grado, se vi fosse qualche luogo in cui del Boccaccio si parlasse con termini paragonabili a quelli che si usano per Dante e per il Petrarca : l'interesse del Chaucer a far discendere da fonti alte e recondite le sue narrazioni verrebbe allora ad essere conciliato coi doveri della gratitudine. Ma un luogo siffatto non esiste. Mai e poi mai il nome di colui verso il quale s'hanno gli obblighi di gran lunga maggiori esce dalla bocca. La cosa ha suscitato meraviglia da un pezzo [1]. E si badi. Il Boccaccio non è defraudato unicamente a beneficio di personaggi che appartenessero o sembrassero appartenere all'antichità : abbiam visto il Petrarca messo al posto suo per la Zenobia [2] ; e conforme alla giustizia non sarà nemmeno che al Petrarca soltanto rimanga tutto il merito della Griselda. Che verso Messer Francesco il Chaucer potesse sentirsi attratto da sentimenti particolari, di cui vien naturale il chieder conto alla presunta visita, che ne riesce efficacemente suffragata e che io vorrei mettere in rapporto con un' andata a Venezia, non è certo un buon motivo per far torto ad un altro. Per togliersi dalle difficoltà il Koch non vede scampo se non in un' ipotesi, ch' egli stesso riconosce dover a prima giunta parer strana [3]. Il Chaucer avrebbe ignorato, di chi fossero le opere boccaccesche da lui messe a profitto, in quanto fossero anonime nel manoscritto o nei manoscritti che gli stavano fra le mani. In cotal modo di pensare il Koch dovrebbe sentirsi confortato non poco dalla notizia che il *Filostrato* è anonimo realmente in nientemeno che sedici dei ventisette codici, che io conosco a Firenze [4]. Con tutto ciò io giudico l'ipotesi inammissibile. Essa è inconciliabile

1. Ten Brink, *Studien*, p. 85 : « Es ist schon vielen auffallend gewesen, dasz Chaucer, während er Dante und Petrarca mit verehrung nennt, nicht ein einziges mal des Boccaccio gedenkt und in den diesem letztern nachgeahmten dichtungen sich auf ganz andere namen als seine quellenschriftsteller beruft ».

2. P. 262.

3. *Engl. Stud.*, I, 291.

4. Il motivo di codesta condizione di cose è da cercare nel fatto che il Boccaccio dovette tacere il proprio nome, allorchè, giovane ed ignoto, pubblicò primamente il poema.

colla conoscenza che il Chaucer manifesta, non già semplicemente di questa o quella scrittura, ma di tanta parte della produzione letteraria di Messer Giovanni; e ne confermano l'insostenibilità la dimora prolungata del 1372-73 in Italia e la venuta in Firenze stessa [1].

In qualche accidente che allora seguisse sarebbe mai da cercar la causa del singolare contegno? O starà essa invece nella moltiplicità dei debiti? Il problema è increscioso, non comporta una soluzione positiva [2] e però io lo metto volentieri in disparte [3]. Ma nessuno potrà contestare che il Boccaccio è leso nei suoi diritti coi silenzi, è leso colle parole. E così penso non sia troppo contestabile la conseguenza che viene a resultarne per la questione intorno alla quale mi sono tanto affaticato. Che il Chaucer dia come derivata da tutt' altra fonte che il Boccaccio la novella narrata dal Frankeleyn, non è punto un motivo che dissuada dal credere che l'abbia potuta prender da lui. Strano sarebbe invece che, dovendola al Boccaccio, il Chaucer lo dicesse.

Pio RAJNA.

---

1. « Chaucer mag nun wohl den berühmten Boccaccio in Italien haben preisen hören », dice anche il Koch, dandosi un poco la zappa sui piedi.

2. « Die ursache dieses verfahrens zu entschleiern, sehe ich keinen weg », dichiara il Ten Brink, di seguito alle parole che ho riportato poco fa.

3. Non tralascerò tuttavia di riferire le parole esplicite del Segrè nell' articolo del *Fanfulla della Domenica* (V, p. 245, n. 1), conosciuto da me soltanto mentre correggevo le bozze : « Ma... come si spiega quel Lollius, che interviene a rubare i diritti di autore del Certaldese non solo, ma anche una volta di Messer Francesco? La matassa è delle più imbrogliate, nè si può, a mio credere, sbrogliare senza colpire un poco l'Inglese, e accusarlo di mala fede. Mi pare questo oblio frutto più di artificio che di ignoranza : egli non ha citato mai il Boccaccio, o n'ha cangiata la targhetta alla mercanzia, perchè ha voluto traviare il lettore : ed è questa forse una prova della coscienza, ch' egli aveva, di aver mietuto con soverchia larghezza nel fertile e giocondo campo del poeta del *Decamerone*. »

RECETTES MÉDICALES EN PROVENÇAL

D'APRÈS LE MS. R. 14.30 DE TRINITY COLLEGE (CAMBRIDGE)

Petit livre en parchemin (hauteur 14 cent., largeur 10) comprenant 136 feuillets écrits à longues lignes par diverses mains. Les huit derniers feuillets ont été écrits en Angleterre au XIVe siècle ; tout le reste a été copié à la fin du XIIIe siècle et (cela est certain du moins pour les 66 premiers feuillets), dans le midi de la France. Le volume a perdu 112 feuillets au commencement ; en outre, plusieurs des feuillets qui subsistent ont été grattés de telle sorte qu'on peut à peine çà et là reconnaître quelques lettres. Au XVIe siècle il était complet. A cette époque en effet, appartient une foliotation qui commence actuellement au fol. 113 et s'étend (avec quelques irrégularités vers la fin) jusqu'au fol. 242. C'est d'après cette ancienne foliotation que je ferai mes citations, sans tenir compte de la pagination moderne (au crayon) qui n'est marquée que de loin en loin.

Le fol. 113, qui est actuellement le premier, a été gratté des deux côtés, comme aussi les suivants, jusqu'au fol. 118 r°. Mais, à la fin l'opérateur s'est lassé : le verso du fol. 117 et le recto du suivant sont imparfaitement grattés, et rien ne serait plus aisé que de faire reparaître l'écriture si la chose en valait la peine[1]. On se proposait vraisemblablement de faire place nette pour écrire autre chose : ce qui est certain c'est que l'écriture supprimée contenait le commencement du recueil de recettes médicales qu'on ne peut plus lire qu'à partir du

1. Cette opération ne devrait être autorisée qu'à la condition de faire immédiatement une transcription des pages ravivées, car le seul réactif qui puisse être employé sans inconvénient (le sulfhydrate d'ammoniaque) ne donne pas de résultats permanents.

fol. 118 verso. Ce recueil commençait au fol. 113 ; on lit encore au haut de la première page les mots..... *adsit nobis gracia* qui annoncent le début d'un ouvrage.

Le manuscrit devait être en Angleterre au commencement du XVe siècle, car on a ajouté à cette époque, dans la marge inférieure du fol. 210 verso, à la fin du traité de Trotula, une recette *ad pilos delendos*, dont l'écriture est incontestablement anglaise. Les huit derniers feuillets, que j'attribue au XIVe siècle, sont ajoutés.

Celui qui a gratté les premiers feuillets a, de place en place, exercé ses ravages en d'autres endroits : ainsi aux ff. 126 v°, 147 v°, 149 r°, 160 v°. Il est à noter qu'il n'a rien attenté contre les parties latines du manuscrit. Sûrement il ne s'intéressait point aux textes provençaux et ne pensait pas que personne pût s'y intéresser.

Le manuscrit de Trinity est un recueil d'opuscules médicaux dont voici l'énumération sommaire :

I (fol. 113-143 r°). Un recueil de recettes en provençal, dont les premiers feuillets, comme on l'a vu plus haut, sont maintenant illisibles. Rubriques en vermillon.

II (fol. 143 v° -160). Un autre recueil de recettes provençales, entre lesquelles plusieurs charmes. Ce recueil a été écrit vers le même temps que le précédent, mais par une autre main. Les rubriques sont de la même encre que le texte. Sur le fol. 161 recto ont été écrites de deux mains différentes, trois recettes. Le verso est blanc, de même que le fol. 162.

III (fol. 163-186). Le *Pomum ambre* (latin). C'est une compilation de remèdes dont on possède divers manuscrits et qui a été traduite en français et en anglais. Les remèdes sont classés selon la forme sous laquelle ils se présentent : poudres, électuaires, pilules, sirops, emplâtres, onguents[1]. Le titre de *Pomum ambre* vient des premiers mots du traité : « Pomum ambre dupplicatum ad reuma suspendendum, et contra cerebri debilitatem... »

IV (fol. 187-210). *Trotula, De ornatu mulierum*. Premiers mots : « Cum auctor universitatis Deus, in prima mundi origine,

1. J'ai dit quelques mots de cet opuscule dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXXII, 595.

rerum naturas singulas juxta genus suum distingueret... » Ce traité, qui appartient à l'École de Salerne, mais dont la date est encore incertaine et dont l'auteur reste assez mystérieux, a été très fréquemment copié au moyen âge, sous des titres variables. Ainsi, dans le ms. B. N. lat. 7056 (fin du XIIIe siècle), il a pour rubrique initiale : *Incipit summa que dicitur Trotula.* Il a été publié trois fois au moins, en 1544[1], 1547[2], et 1556[3]. Mais ces trois éditions reproduisent le même texte, qui, je l'ai dit dans un précédent mémoire[4] est très remanié, au moins dans la forme. Nous avons vu qu'il avait été traduit, ou du moins largement mis à profit en deux poèmes français[5]. Je montrerai en une autre occasion qu'il a été traduit en prose française. Le titre *De ornatu mulierum* s'applique mal au traité tel qu'il se présente dans notre manuscrit : il n'y est en effet question que des maladies ou infirmités des femmes et des soins à donner aux jeunes enfants, et il ne saurait y avoir de doute sur l'endroit où il se termine, puisqu'on lit au fol. 210 verso cet explicit en forme d'hexamètre : *Finito libro reddatur gratia Christo. Amen.* Mais les manuscrits du traité de *Trotula* présentent des variantes considérables, surtout vers la fin. Le ms. B. N. lat. 7056 contient (fol. 84 *b*) un *Dentifricium ad dentes nigros dealbandos*, et (fol. 84 *c*) un *unguentum ad faciem dealbandam*, qui justifieraient en une certaine mesure le titre

---

1. *Experimentarius medicinæ, continens Trotulæ curandarum ægritudinum muliebrium, ante, in et post partum, lib[rum] unicum nusquam antea editum.* Argent[orati], 1544; in-fol.

2. *Medici antiqui omnes qui latinis literis diversorum morborum genera et remedia persecuti sunt, undique conquisiti et uno volumine comprehensi, ut eorum qui se medicinæ studio dediderunt commodo consulatur.* Venetiis (Aldus) 1547, in-fol. — Le traité intitulé *Trotulæ curandarum ægritudinum .... liber unicus* occupe les ff. 71-80.

3. *Gynæciorum, hoc est de mulierum tum aliis tum gravidarum parientium et puerperarum affectibus et morbis libri veterum ac recentiorum aliquot, partim nunc primum editi, partim multo quam antea castigatiores...* Basileæ, per Thomam Guarinum, MDLXVI; in-4°. — Trotula se trouve dans ce recueil (col. 215) sous ce titre : *Erotis medici, liberti Juliæ, quem aliqui Trotulam inepte nominant, muliebrium liber longe quam antehac emendatior.*

4. Ci-dessus, p. 88.

5. Ci-dessus, pp. 88, 101.

adopté par le manuscrit de Trinity. De plus, à la suite du traité sur les maladies des femmes, le ms. 7056 en contient un autre attribué également à Trotula, qui a spécialement pour objet les soins de la beauté; il est intitulé *Alius tractatus qui dicitur minor Trotula* [1], et les chapitres dont il se compose ont pour rubriques : *de ornatu faciei*, — *de ornatu labiorum*, — *qualiter dentes dealbantur et mundificantur*, — *ad fetorem oris*, — *contra fetorem mulierum*.

V (fol. 211-220). Voici un nouveau traité sur les maladies des femmes. Il est attribué à un certain *Ascarius* (ou *Ascarus*) *philosophus* que je ne connais pas. Dans le ms. B. N. lat. 7056 il se présente avec une tout autre attribution et un commencement différent. Mais d'abord citons les premières lignes du ms. de Trinity :

Incipit epistola quedam brevis Ascari philosophi [2]. Ascaritanus philosophus scripsit hanc epistolam decerptam et defloratam a libris phisicalibus virtute filie sue Margarite de signis egritudinum mulierum, et cure quas in gremio nature pacientes rubore confuse verentur medicis elicere. Hic autem Ascari (*sic*) Cleopatre regine fuit phisicus denunciatus. Hunc autem libellum transtulit Enricus Constantinopolim, familiarius Manuel imperatoris, et scripsit regine Anglie.

Do signis humorose matricis. Signa humorose matricis oculorum dolor, caput subcalidum.....

Je ne connais pas ce Henri qui aurait été familier de l'empereur Manuel Comnène, et dont, par conséquent, l'activité devrait se placer vers le milieu et dans la seconde moitié du XIIe siècle. La reine d'Angleterre pour laquelle il aurait écrit serait très probablement Aliénor de Guyenne, femme de Henri II. Ce qui complique la question c'est que le même traité nous présente, comme je l'ai dit, un tout autre début dans le ms. 7056 [3].

---

1. Premiers mots (fol. 84 *c*) : « Ut ait Ypocras in libro quem de pronosticorum sciencia composuit, omnis qui de medicine artis studio seu gloriam seu delectabilem amicorum copiam consequi desiderat... »

2. Cette rubrique est écrite deux fois : une fois en vermillon et une fois en encre noire.

3. Voici ce début (fol. 86 *c*) : « *Incipit genecea Cleopatre ad Deodatam*. Desideranti tibi, filia karissima, et habere volenti commentarium curationis mulierum, laboravi, et eligens duos preclarissimos libros, Theodoten et Meoticum,

Le traité d'Ascarus paraît se terminer, dans le ms. de Trinity, au fol. 214. A cet endroit en effet se trouve cette rubrique : *Incipit Trotula.* Le traité qui suit, et qui est tout différent de celui qui occupe les feuillets 187 à 210, commence ainsi : « De passionibus mulierum utile previdi vobis scribere, supervenientibus plurimis et diversis passionibus sepius de matrice, ex quibus aliquando quedam insanabiles sunt.....*De motione matricis.* Quando matrix mota fuerit, dolor et sinthomata valida adherent et sicius non occuratur, vulnera erunt in illis locis... » Ce début se retrouve dans le ms. 7056, même plus correct [1], mais il fait partie du traité attribué à Cleopatra. A la fin de la copie du ms. de Trinity (fol. 220) on lit *Explicit Trotula.* Celui qui, un jour, voudra nous donner une édition critique de Trotula, aura une belle occasion de faire preuve de patience et de critique.

VI (fol. 221-228). *Tractatus de secretis mulierum cum aliis.* Premiers mots : « Reumatizat flegma ad nares frequentius et facit corrizam quam sic curabis. Accipe olibanum et in vino coque et ablue inde nares et fumum ejusdem fac recipere.... » Tout ne concerne pas les femmes dans ce traité, qui, au fond, n'est qu'une collection mal ordonnée de recettes entremêlées de charmes ; ainsi (fol. 222 verso) : *Ut pili nascantur in quocumque loco...* ; (fol. 223) *Unguentum probatum ad artheticam, podagram...* ; (fol. 225) *Experimentum probatum contra epilentiam...* ; (fol. 226 v°) *Ad volatilia capienda.* A propos de la fièvre l'auteur fait mention d'un « rex Willelmus » que je ne saurais identifier [2].

---

magno ac diligenti studio in latinum ex greco transtuli, quia bona sunt in memoria durare. Memineris autem me tibi sepius precepisse et jusjurandum a te exegisse ut nulli tam gloriosam rem facile credideris. Nunc ergo, si eam perdideris, tue culpe queraris. Cupiditas enim hominum non habet certam fidem. Paciar enim Atheodata dici medica, reginarum (*corr.* regine ?) Cleopatre soror Arseones Arsetioes (*sic*), que remedia medicinalia quibus sepe usa sum, et ubi experta, conscripsi, et in populo tradidi. Et ut posteritas mea beneficio hujus artis aput feminas duret, ante miseria (*sic*) de viciis que mulieribus accidere solent indicandum esse credidi.

Signa humorose matricis. Oculorum dolor, caput subcalidum... »

Ce texte est certainement corrompu en plusieurs endroits.

1. Au lieu de *sicius*, il y a *si cito* qui est évidemment la bonne leçon.

2. (Fol. 227) « Quidam quartanarius a nullo medico liberari potuit, cui

VII (fol. 229-234). Ces six feuillets forment un petit cahier indépendant du reste du manuscrit, et qui, par l'écriture est certainement antérieur de plus d'un demi-siècle. Ils contiennent un recueil de recettes médicales dont le texte est souvent corrompu. La fin manque. Premières et dernières lignes :

Oleum in quo cocta est primaveris facit cutem extensam et sine rugis. Sucus semper nive mixtus cum oleo roseo dolorem capitis qui est ex nimio sole tollit. . . . . .

. . . . . .

Ad phistuiosos microcosmi da os hisdoti (?) cremati et liga, sub sexus discretione cognoscatur divisio, et masculus masculo et femina femine [1].

VIII (ff. 235-242 [2]). Ces feuillets écrits au XIVe siècle et en Angleterre, contiennent des recettes les unes en latin, les autres (ff. 237-240) en français. Voici la première des recettes françaises :

Pur emflure de jambes ȝ de braz, pernet la ruge carsuns, si lmincet menu ȝ metet en un pot ȝ des especes lies o seoc(?) ȝ bren de furment ȝ le siu de mutun ; si lesset quire ensemble, que il seit ben espès ; si pernet un drap que puisse coverir le emflure ; si liet entur l'a[m]plastre, si cuset entur le emflure, si lesset estre tute la nut ; si garra. Probatum est.

Parmi ces recettes il y a des charmes. En voici deux :

(*Fol. 237 v°*) Al hum malade, que vus ne savet si il murra u nun, pernet le of que est punt devant prime en cel jur que il est en la maladie, e escrivȩt sur le of od enke ces lettris + ȝ Go.s.p.p.x.p.x.g.y.x.s.q.ȝ. Pus metet le of fors en sauf desuz la severunde de la meisun, e pus lendemain depescet le of. Si sanc s'en ist, si murra, ȝ si il n'ist nule signe de sanc si garira. — Si tu veus saver si li malades vivera u nun, al visiter di trei fes : *am eo evopan vot arche* +. Si il garrat, si se turnerat vers tei ; si nun si se turnerat sun dos vers tei.

On possède un grand nombre de ces charmes composés de lettres dont, en général le sens nous échappe [3]. Il s'en trouve

---

quedam vetula succum tapsi barbarici tribus diebus ante accessionem dedit, et statim liberatus est. Quam rex Willelmus jussit vocari, et confessa est quomodo fecit. »

1. Il est évident que cette recette a été mal transcrite.
2. Le feuillet 235 est placé entre les ff. 241 et 242.
3. Voir par ex. *Leechdoms, wortcunning and starcraft of early England...*

plusieurs dans la partie provençale du manuscrit, comme on le verra plus loin.

Présentement je vais faire connaître par des extraits les articles I et II, qui sont l'objet principal de cette notice. Il me serait impossible d'en donner dans la *Romania* le texte entier, et d'ailleurs une édition complète exigerait des recherches auxquelles je suis mal préparé. Toutefois, les morceaux que je publie suffisent à montrer que ce texte présente un intérêt considérable, sinon pour le fond, du moins au point de vue lexicographique. Les autres recueils de recettes provençales que je connais sont beaucoup moins importants à tous égards.

I. Recettes médicales en provençal.

Ces recettes sont en grande majorité tirées de l'*Antidotarium Nicolai* et du *Liber de simplici medicina*, autrement dit (d'après les premiers mots) *Circa instans*, de Platearius. Ces deux ouvrages ont été souvent imprimés à la fin du XVe siècle et au XVIe; l'*Antidotarium*, notamment, édité pour la première fois en 1471 à Venise, chez Nicolas Jenson, a été souvent réimprimé à la suite des œuvres de Mesué. Mais ces éditions ne peuvent être utilisées pour la recherche des sources de nos recueils en langues vulgaires de recettes médicales. Le texte en effet en est très remanié, sinon pour le fond du moins pour la langue comme l'a été celui de Trotula. J'ai donc dû faire usage, pour l'annotation des recettes provençales que je publierai ci-après, d'un manuscrit. J'ai eu recours à cet effet au ms. lat. 7056 de la Bibliothèque nationale, où l'*Antidotarium* occupe les feuillets 123 à 147 [1].

On observera que nulle part l'original latin n'est traduit exactement. En général les formules sont abrégées. J'aime à croire que les recettes ne perdaient rien en efficacité. Car, dans les recettes compilées par Nicolas, il y a beaucoup de substances

---

collected and edited by the Rev. O. Cockayne (Collection du Maître des roles), III, 40.

1. Je ne mentionne pas les feuillets du ms. dans mes citations : les articles de l'Antidotaire sont rangés dans l'ordre alphabétique des noms de médicaments : ils sont donc faciles à trouver.

inertes ou du moins peu actives que l'on pouvait écarter sans inconvénient. Le point est de savoir si les retranchements ont été opérés avec intelligence. Remarquons aussi que le traducteur provençal substitue aux poids (onces, dragmes, etc.) spécifiés dans les textes latins, des équivalents plus ou moins approximatifs, évaluant les poids en deniers et mailles.

Le manuscrit de Trinity n'est lisible, comme on l'a dit plus haut, qu'à partir du fol. 118 v°, et encore cette page est-elle plus ou moins endommagée, comme si on avait commencé à la gratter. On y lit les rubriques suivantes : *De unguento scabiei.* — *De macula oculorum.* — *Contra ficum.* — *De lentiginibus faciei.* — *De ung[u]ento.* Je transcris deux de ces recettes :

Contra ficum. Ad home ques aura fic, pren lo suc de la plantage e de la polvera dels carbos de la figieira, e per .viiij. jorns e tu n'i met, e guerra.

De lentiginibus faciei. Ad home o a femena ques aura lentigines en la cara, pren lo sanc de la lebre e molla l'en la cara.

La recette qui vient ensuite, et qui n'est plus entièrement lisible, est sûrement celle de l'*unguentum album* de Nicolas, mais cependant il y a quelques différences :

De ung[u]ento. Enguen blanc per ostar salsa fleuma, so es pura rasca e gratige. Pren del bon [1] blanc iiij. d. peszans e d'ences .viiij. d. peszans. Aquestas cauzas deus pizar cascuna em per se, pueis deus penre la polvera del blanc et ab .j. pauc d'oli e tu la destempra, e met o en .j. mortier de coire ab la polvera del litargion e del mastic e de l'esces, e pisa o fort tro que sia blanc. Can sera ben mout e ben espes (*fol.* 119) com el, e tu i met .j. pauc d'oli et autre pauc d'aiga rosa, e fai o boillir tan que non sia trop clar ni trop espes, e pueis, can te volras onhe tota la rasca de gratige o tota ronhna, e guerra.

Mais les articles qui suivent ne viennent pas de l'Antidotaire et j'en ignore la source : •

De natione pilorum. Cant tu volras far naisser pels en alcun luec, pren la fenida de la rata e destempra la ab mel, e aqui on tu onhneras naisseran pel.

---

1. Corr. *plon* ? Antidot. : « Unguentum ad salsum fleuma lib. j. R. ceruse ℥ (*ce signe désigne l'once*) ij, litargiri ℥ j, olibani, ʒ (*dragme*) iij, mastici ʒ ij, unaqueque species per se teratur, pulvis ceruse cum pauco oleo distemperetur; postea addatur litargirum, deinde mastix et olibanum, cum pistello semper agitando paulatim; ponatur acetum, et cum incipit inspissari, addatur oleum et aqua rosata, et tamdiu ducatur donec fiat nec multum spissum nec multum liquidum. »

De eodem. O pren de las abellas e crema las e fai ne polvera e mescla las ab lo mel, et onh ne aquel luec on volras far naisser los pels.

De aganocio. D'aganos fai poizon d'aital guisza : Pren de cerieiras agras e geta ne los clos [1], e fai las boillir en aiga et en laig de cabra pur bollir ad avem (?) part [2]; fai cozer .iij. taillos de rafe, e cascuna cauza tu cola em per se; pueis mescla o tot essems e dona lo a beure e fai li emplaust de la sa de [3] ben pastada ab lo vinagre blanc, pueis escalfa on [4] e faissa l'en lo ventre.

Emplaust[r]um ad cotidianam. A febre cotidiana, cant hom es fors fenis, pren del suc del glaujhol e del suc de la menta, e tot aquest suc fai boillir essems; pueis pren de las roszas e de las violas, e cos las ad una part ab de vinagre blanc, e de tozs aquezs suscs (*sic*) e d'aquestas roszas e d'aquestas violas fai emplaust ab farina d'ordi, e pauza l'al cor.

Je ne retrouve sûrement l'Antidotaire qu'au fol. 126 :

Litrotipun [5]. Aquest lectoaris dona ad home quesz es tot jorn irazs e per malencolia. Mot es prophettos [6] e bos per gran frevoletat et ad home ques a soven mal el ventre. Ad home que ren la memoria e sens li aggusza [7]; bos es per frenezi e per litargia [8] e per apoplexia e per totas malautias de la testa e per moutas autras; si es rix, usze ne de matin e de vespre.

Contra freneszim lectoarium. Filos atropos [9], aquest lectoari dona ad una malautia ques a non frenezi et als sanguinoszos, e per la peira franner el bescle [10], o si vols pozs lo aguzar de .iij. obolos peszans d'esscamonea [11], e pueis lo i dona ab lo vin caut de matin.

---

1. Ms. *cloy* avec une *s* au-dessus de l'y, qui toutefois n'est pas exponctué. « *Clos* noyau, en Languedoc » (Mistral). De même Sauvages.

2. Corrompu ; corr. *ad una* (ou *ad autra*) *part*? mais cette correction ne suffit pas.

3. Faut-il corriger *l'asa fetida* ?

4. Pour *o*. Cf. p. 291, n. 7.

5. Double erreur : d'abord il faudrait *lithotripon* ; ensuite ce nom est celui d'un remède qui prend place plus loin. La rubrique du § correspondant de Nicolas est *Electuarium pliris arcoticum* (Dorveaux, § 31).

6. *Sic*, corr. *profechos*.

7. « Memoriam reparat, sensum acuit. » Supprimez *que* avant *ren*.

8. Il n'y a rien de tel dans le texte latin.

9. Lire *Filantropos*. Ce § manque dans la traduction.

10. Tout cela est assez éloigné du texte. Voici le latin : « Proprie valet nefreticis, stranguriosis de frigida causa, calculosis in renibus et vesica, mirabiliter lapidem frangit et fractum potenter educit; facit etiam ad duriciem splenis et epatis ». — *Bescle*, rate (Mistral). Raynouard (II, 244) a un ex. de *bescles*, au plur., qu'il rend par « fressures ».

11. Cette prescription n'est pas celle de l'Antidotaire.

Contra singultum. Gariofilatum [1] ad home quesz a sanglot, quen meta en la boca, e guerra.

Contra malam eructuationem. Ad home que rotara per malvaizas humors dona l'en lo vespre e guerra.

Omettant quelques recettes, je reprends un peu plus loin. C'est toujours à l'Antidotaire de Nicolas que nous avons affaire, mais remarquons que les rubriques latines ne viennent pas de Nicolas : peut-être se trouvaient-elles dans quelque compilation à laquelle notre provençal aura puisé.

(Fol. 127 v°) *Contra quodlibet malum capitis.* Pigra, molt es bos aquest lectoari a tot mal de testa ques hom a pres per freig el ventres [2]. — *Pilule auree* [3]. Per so] apella hom pillulas aureas, car, aissi con aurs es plus [precios] ques autre metal, aissi son plus caras ques autras pillolas. Aquestas son plus preciosas [4] als oils et al cap, e per aucir e per ostar la ventoszetat del ventre e del[s] budels, e purgara [5] mout ricamen ses tota angoissa. Dona l'en .v. o .vij., e, si es trop durs, .xj. [6].

(*Fol.* 128) Si [7] tu vols far la recepte pren de l'aloen e de l'escamonea egalmen .xx. d. pesans, de las rosas e de la grana del api egalmen .vij. d. e mesalla pesans, de bon safrant e de la coloquintida egalment .j. onsa, e pueis

---

1. Cet article et le suivant viennent du § *Gariofilatum* de l'Antidotaire. mais la formule du remède manque.

2. Le texte est incomplet : Voici ce qu'il y a dans l'Antidot. : « Pigra Galieni... mirabiliter valet ad omnem capitis frigiditatem, et stomachi digestionem procurat, vomitum stringit, frigiditati matricum multum subvenit, conceptionem confortat... »

3. Le ms. devrait marquer ici un alinéa, car cet article sur les *pilulæ aureæ*, est distinct du précédent. Antidot. : « *Pillule auree... auree* dicuntur quia, ut aurum preciosius est omnibus metallis, ita et iste sunt preciosiores et efficatiores aliis; precipue capitis sunt purgative, lumen oculorum et auditum acuunt aurium, ventositatem stomachi et intestinorum expellunt et sine molestia purgant. »

4. On ne sait trop comment ponctuer, et *son plus preciosas* paraît faire double emploi avec *plus caras* qui précède. Il faudrait quelque chose comme *aquestas valon als oils...*

5. *Sic* on attendrait *purgan* (ou *purgon*).

6. Obscur; la façon d'administrer ces pilules manque dans le ms. latin dont je me sers, et il y a dans l'imprimé : « dentur in sero .ix. vel .xj. cum mulsa aut cum vino. »

7. Cet alinéa n'est autre chose que la recette des *pilulæ aureæ* de l'alinéa précédent. Seulement la fin diffère un peu du texte de Nicolas.

fai de tot aisso polvera ben prima, e met la temprar ab aiga boillida, de la goma e del diagragran, e pueis fai ne pillulas a for de cesze, e met las en cuer onh d'oli d'olivas o de bagas, e pueis ne dona lo vespre .v. o .vij.

De castoreis [1]. *Pillule castoree.* Aquestas pillulas son mot bonas per lo palazin : .j. o .iij. l'en deu[s] destemprar ab aiga cauda, et aquel' aiga si deu metre per las nars, e fai lo jaszer envers, can lo volras [2] metre dejostal fuec ; adonc si deu guirar daus la terra et ubrir la boca [3], e gitara la fleuma que curara los oils el mal del flanc e mozs autres.

Contra cruzeszam oculorum. Pillule sine quibus esse nolo. Aquestas pillulas son mot bonas per ostar la cruzeza del oil[s] e del [4] cap purgar de fleuma e de colera e de totas malas humors [5].

Ad lucem confortandam [6]. Aquestas pillulas, qui las usa, gardon lo vis ad home e la testa. Lo vespre, dona l'en .xj. o .xiiij ab ous o a[b] farina.

Ad debile[m] confortandum. Rosata novella [7], qui vomitara trop per lo ventreil, can sera trastornazs, bos es per confortar home ques a trop gran debilitat ; es bos per sanc [8] estancar e per gardar la sanitat longamen ; dona l'en de matin e de vespre ab aiga freja.

Contra febres. (*V°*) *Rubea trociscata.* Aquest letoari dona a las tersanas, a las cotidianas, sil dona, ans quel prendal mal, ab lo rodostamata. Distempra ne lo comot [9] d'una aillana [10].

Contra malum capitis, quando non potest dormire. Ad home ques aura mal en la testa, que non poira dormir, las nars e la testa l'en onh coma dengeir [11],

---

1. Ce sont les *pillule diacastoree* de l'Antidotaire.

2. Ms. *molras* ou *uiolras*.

3. « ... ita ut patiens supinus jaceat aliquantulum juxta ignem; item vertat se et ore aperto dimittat ipsum flegma exire. »

4. Il faudrait *pel*.

5. « Precipue valent ad cataractas et obscuritates oculorum, caput mire purgant a colera, flegmate et melancolia et ab omnibus humoribus, visum confortant et custodiunt. »

6. C'est la suite du § précédent.

7. C'est le § *Rosata novella* de l'Antidotaire, le premier § de la lettre *R*.

8. Il faudrait *set*, Antidot. : « vomitum et subversionem stomachi aufert, debilitatem et sitim reprimit.

9. Ce mot, qui revient plus loin, est évidemment le même que *comout* dans Pierre d'Auvergne : « Qui d'aver sai a grant *comout* », où le sens est évidemment « quantité, abondance » (E. Levy, *Prov. suppl. Wört.*). *Faire comot*, dans le *Breviari* (*ibid.*), signifie « abonder » en un lieu, et par suite se trouver spécialement en ce lieu.

10. ... « data cum rodostomate ad modum avellane. »

11. Ou *deugeir*. Je ne sais ce que cela veut dire, et je n'ai pas trouvé l'original de ce passage.

mot li dara gran sanitat ; per ostar la fleuma agra destempra lo ab la tiszana e gerra.

Contra diversas febres. Requies, aquest lectoari pozs donar a la tersana et a la cotidiana et a la cartana agusa, e dona lo ab vin caut [1].

Contra quodlibet venenum. Irraca [2], aquest es plus cars de trastozs los autres. Aquest es bos contra tot veri e per morsura de serpen e de can enrabiat e de tota autra bestia. Can tu lol volras donar, destempra lo ab suc de menta e dona l'en a beure, e desobre la nafra tu l'en fai emplaust. Ad home ques aura los bos malaig [3] si'n pauza j. pauc desobre. Ad home ques aura cotidiana o cartana ab lo vin caut lal destempra ; enan sia i cuejha la ruda o la genciana, e dona l'en a beure.

Contra duas febres. Triofilon [4], aquest lectoari es mot bos per guerir las febres cotidianas e las cartanas ; en uvern las (corr. *lo i?*) dona apres manjar el vespre ab lo vin caut.

Qualiter possis stare juvenis. Trifera sarracenica [5] fai home qui soven l'uza estar jovencel. Aquest es bos per lo fetge refrejar e per guerir la malautia ques hom appella ictericia, so es mal de que es home gruey. Bos es per ostar mal de testa de que hom pren colera rubea, can aonda trop en home ; aquest es bos per ostar color [6] (*fol.* 129) d'ome e per ostar tota febre tersana. Aquest lectoari dona ad home per restaurar lo vis can hom lo pert per trop gran calor. Donar ne pozs lo vespre, lo comot [7] d'una castanna destemprat ab aiga cauda.

Contra tortuositatem stomachi. Trifera magna, aquest lectoari pozs donar per la torcion del ventre guerir ad homen o a femena ab aiga cuejha en que sia cuejha la grana del anis e del mastic, de cascuna .j. pauc, pueis l'en dona a beure ; a femena propriamen ques aura mal en la maire [8], pren l'artemiza ben pisada e cos la e dona la i ab la trifera.

Contra malum matricis [9]. Autra causa per la maire : pren l'artemiza bem

---

1. Pris du § *Requies* de l'Antidotaire.

2. Faute pour *Tyriaca*. Cet article est tiré du § *Tyriaca diatessaron* de l'Antidotaire.

3. Le latin, qui est obscur, n'éclaircit guère ce passage : « venenosa etiam apostemata sanat superinuncta ; bonum melannum, quod Salernitani scagiam vocant, curat. »

4. *Trianfilon*, dans l'Antidotaire, le § manque dans la version publiée par le Dr Dorveaux.

5. « Trifera dicitur quia hominen juvenilem facit. »

6. *Sic*, corr. *calor?*

7. « In modum castanee » ; « en quantité », dans la trad. française.

8. « ...datur contra omnia vicia matricis. »

9. Cet article et les deux suivants sont pris du § *Trifera magna* de l'Antidotaire.

pizada, e met i j. pauc d'oli d'olivas e de bagas o de murceolon [1], e fai ne subpositori en la boca de la maire.

Quando non potest concipere mulier. A femena que nom pot aver efan, si tu destempras d'aquest letoari, .j. onsa ab lo vin en que sia cuejha la mandragora, e pueis lo met ab lo cristeri per la boca de la maire, e si podia aver .j. pauc de basme [2], e n'i metia, ses dupte auria efan.

Quando puer terretur dormiendo. Als efans ques an paor en dormens e non podon dormir e parlon en dormens, pren d'aquest lectoari .j. pauc e destempra lo ab lag de femena tan con ten .j. ceszer [3], e tu l'en dona a beure e guerra.

Qualiter fiunt cirupi contra febrem [4]. Si tu vols far issarop rosat, pren las rosas secas ij. lb. e d'aiga .vij. lb, e .iij. lb. de sucre e faiz o tot essems bollir en .j. pairol; e can comensara bollir ajas de claras d'ous .iij. o .iiij. ben batudas ab aiga freja (*v°*) .j. pauc, o [5] bat las tan que fasson escuma, et aquesta escuma tu i metras, e can comessara bollir, aquela escuma tu deus soven menar ab .j. paleta tro sia espes; e can fara lonc fil que tirara, adoncs es cueiz. Aquest issarop daras contra tota calor ostar [6]; es bos per cofortar e per guerir menaszos. Atressi pozs far issarop viulat [7]; aquest sera bos a las febres tersanas et ad home que non poira issir a cambra.

Contra plevezinum [8]. Issarop fai contra plevezin e ticis. Aquest faras en aissi : Pren .iiij. lb. d'aiga e .xij. d pesans de violetas e de requicia e de papaver blanc, egalmen .iij. mesalladas peszans de cascun, e de la grana del codoig e de la grana de la malva ben mundada e de la grana del[s] melos, la mezolla, e de la grana de las bortolaigas [9] e de la grana de las cogorlas, la meszola, e de la goma del dragagan e de la goma arabica egalmen .viiij. d. peszans; totas aquestas cauzas pisza fort e met o en aiga bollir, e boil o tan que l'aiga torne en doas lb.; pueis cola o per .j. drap, e met i .iij. lb. de sucre; pueis i met .viiij. ples culliers d'aiga cauda.

Contra menaszon cirupum [10]. Issarop per estancar tota menaszon. Pren de sucre una lb. e mieja de mirtilli, e de roszas e de sumac e de gacia e de las balaustias e de lipoquistidos epodii [11] egalmen .vij. d. peszan, e de sorbas vers .x. e de requicia e de dragagan, de goma arabica egalmen .vij. d. pes-

1. « ...cum arthemisia trita bene et oleo muscelino admixta. »
2. Il n'est pas question de baume dans l'Antidotaire.
3. « ...in modum ciceris ».
4. § *Syrupus rosaceus* de l'Antidotaire.
5. *Sic.* corr. *e.*
6. Il faudrait supprimer *ostar*, ou mettre *per* au lieu de *contra*.
7. Antidot. *Syrupus violaceus.*
8. Antidot. *Syrupus contra pleuresim et peripleumoniam* (*sic*).
9. « BOURTOULAIGO... lat. *portulaca*, pourpier » (Mistral).
10. Antidot. *Syrupus contra omnem ventris solutionem.*
11. « ...rosarum, sumach, acatie, balaustie, spodii ypoquistidos. »

zans, e de nespolas vers .v. e de cormas vers .x., e tot aquo que fara a pizar e tu piza, et aquo [1] que poira fondre e tu laissa fondre, e pueis o boil tan que no i aja forsa .j. lb. d'aiga [2], e pueis o cola ; pueis o torna sobrel fuec, e met i lo sucre, e boilla tan tro sia espes, et ab claras d'ous batudas tu o esclargizs.

Les recettes qui viennent ensuite ne sont point tirées de l'Antidotaire de Nicolas. La première toutefois, est écrite, avec bien d'autres, sur la marge (fol. 140) du manuscrit de l'Antidotaire (lat. 7056) dont je me sers. Elle a pour titre : *Sirupus de mirobolano ad coleram*. Quant aux recettes de sirops qui suivent, je les ai vainement cherchées soit dans les additions marginales du manuscrit précité, soit en d'autres livres, et notamment dans le *Pomum ambre*, ou pourtant sont énumérées près de soixante espèces de syrops.

Contra coleram. (*Fol.* 130) Issarop per curar la colera e la ventoszitat e la ictericia e tot lo cors. Pren de mirabolas citris [3] e de violas e d'eisseis, de cascun egalmen .iiij. s. peszans ab .vij. lb. d'aiga, e pueis met i atrestan de suc de sumuera [4] con del sucre, e fai ne yssarop.

Contra continuam. Issarop per la febre cotidiana. Pren de la grana del api e de la grana del ereissel [5] e de la grana del fenoil egalment .j. d. pesan e de la grana del[s] melos e de la grana de las cogorlas e del citruli .viiij. d. pesans, e del reobarbi .iij. mesallas peszans e del sucre .j. lb.; e sil malaute a tos. met i de las amenlas e de gragagan e de la gorna arabica egalmen .j. d. pesan, e pueis fais en aissi con es dig els autres issarop[s].

De duritate splenis. Issarop per mollezir lo bescle cant es durs, e per guerir home cant es ictericis et es cruecs et a la ffebre cartana [o] tersana, et a totas malas urinas que son de calor. Pren las razis del fenoil e del api e de l'esseil e de scariola dometgua ; si pren del (*sic*) salvatga e de reopontit [6] dometgue ; tot aisso fai boillir en aiga e met i .j. paüc de la polvera scandali (*corr.* sand-), e can sera ben cueg, e tu o cola ; pueis met i tan ques assas n'i aja ; e d'aiso pozs totas las menaszos guerir.

---

1. Ms *aque*.

2. « ...et bulliant ad quantitatem libre unius. »

3. Sur le *mirobolanus citrinus*, voy. Dorveaux, *Antidot. Nic.*, p. 76.

4. Corr. *fumitera*. La formule du ms. 7056, f. 140 *b* en marge, porte : « R. corticem mirabolani citrini, kebul. (= kebule *ou* kebuli) ynd[ici] ana ʒ xxx, ros. ʒ xv, viol., podagre, lini, fumit. ana ʒ x, absinthii ethimocriti ana ʒ v ; infundantur omnia in tribus libr. aque calide... »

5. Cette plante, que je ne puis identifier, reparaît dans l'autre recueil (p. 296, l. 4).

6. Rhapontic (*Cent. rhapontica* L.).

De quolibet malo humore. Issarop que fara purgar totas las malas humors ses gran angoissa, et es bos per donar a las ricas gens que non volon penre poizos amaras[1]. Pren lo polip›di e del sinegrec[2], de la razis de la grana, e de las cataspucias[3] (*v°*) e de la razis de la balca[4], e de la razis de launabilla (?) egalmen, e lavas las e pisza las fort e met o en un pairoil que sia sobrestannat e faiz o bollir .j. pauc, e pueis cola o e fai ne issarop; e sit vols met i .j. pauc de camfora, e pueis e tu o destempra ab aiga can lo volras donar.

Issarop acetos[5]. Pren de bon vin agre e pueis o met en .j. mortier, e pueis vena epatica; i met mais autra lb. de sucre e mescla o fort, e can volras e tu o dona ab aiga tebeza.

Contra sitim. Issarop contra set ostar o vomit estancar. Pren lo suc de las milgranas mieja lb. e del tamaris, e .viiij. lb. de sucre, e d'aigua de plueja tan que pro n'i aja per meszura, e faiz o en aissi co comanda els autres issarops.

De cognitione fleumatum. Quant tu veiras home mot negre et aura la boca amara e la saliva er aitals, adoncs podes saber que salsa fleuma[6] li aonda. Si la boca es dousa e la saliva es aitals, adoncs podes saber que doussa fleuma li aonda. Aquest deu aver tota ora mal cor, cossi volia gitar, e la orina de lui deu esser alques grossa et .j. pauc rossa et espessa; lo fegge simple deu purgan (*corr.* purgar) ab la benedecta et ab lo catarticum imperial[7] et ab l'aiga et (*corr.* en) que sera cueg lo polieg.

A salsa ab la gerapigra o ab deodoritonana carditum et ab ieralogodion[8]. Colera rubea ques aonda dels ols deu[s] purgar ab (*fol.* 131) trifera sarracenica, ab l'aiga en que sia cuejha cassia fistula. Melencolia deus purgar ab ierologodion. Lo sanc deus purgar cant aonda trop, fai llo sagnar o ventoszar[9], si el a mal en la testa, de la vena sephalea; si el a mal el polmo o el bescle, de la vena mejana; si el a mal el ventre del (*corr.* o el) fetge, de la si el a mal el[s] ronnos, de la vena del pe justa la cavilla; e si non es temps de sagnar, fai lo ab las ventosas.

De cognitione pocionis. Quant tu auras donada ta poizo, aissi poiras conoisser sil mena ben: non deu sentir el ventre nulla torcion. Adonx li deus donar

---

1. La préoccupation d'indiquer des remèdes appropriés aux gens riches et délicats se manifeste déjà plus haut (p. 276, *Litrotipun*).

2. Corr. *fenugrec.*

3. « Catapuce, épurge (*Euphorbia Lathyris*, L.) », Dorveaux, *Antid.*, p. 52.

4. *Bauco* (Mistral) est un nom qui s'applique à diverses graminées.

5. Il y a bien, dans le *Pomum ambre*, un *syrupus acetosus*, mais la recette est tout autre.

6. *Salsum flegma* désigne ordinairement une sorte d'ulcère; voir la *Chirurgie* de Mondeville, éd. Bos, au glossaire (*fleugme sausse*).

7. Confection laxative sur laquelle voir Dorveaux, *Antid.*, p. 20.

8. Sur la *yerapigra* et le *yeralogodium*, voir Dorveaux, *Antid.*, p. 97.

9. Le ms. marque ici un alinéa qui ne me semble pas justifié.

del sabrier de la gallina .j. pauc, e pueis fai l'endurar [1] .j. pauc, que si lai era remazut de la poizon que s'en issis.

De temperata comistione. Garra que non mange [2] ni beva trop, que non lo prenda la febre, e sil mena, al segon jorn lo deus bannar, e gara lo del freig.

Quot diebus custodiatur. Gara lo per .iiij. dias, que non fassa nulla obra, e fai li manjar bos condugs. Encaras deus purgar ad aquels que seran escolorit metra fi .j. d. pesan d'escamonea [3]; a la fleuma .ij. d. peszans; a la malencolia .iij. d. Si febre li vene, fai li banh. Si non pot aver bainh, onh lo del dialte [4] entre dos fuex devan e dereire; si non gueria de la febre per la primieira preizon, pren l'aigua en que sia cuejha la goma arabica, e dona l'en a beure.

De siti post pocionem. (*V°*) Motas ves s'esdeven ques hom que pren poizon a tan gran set ques [5] nos pot estener de beure, e beu ques hom non o sap; per aisso effla lo ventreil et a gran torcion. En aissi lo deus guerir : pren d'aiga cauda et .j[a]. p [6] plena d'oli e fai li beure d'aquela aiga cauda, et el meszeis si meta .j[a]. pluma en la boca o sozs dezs, e fassa ne issir aquel beure, car si non o fazia, ben poiria morir.

De pocione nimis extenta. Motas ves s'esdeven ques hom dona poizon que s'esten el cors de l'ome, e nom pot issir. Aisso pozs conoisser a la torcion del ventre e dels budels, et effla tro que ven em peril de mort. Aissi li pozs acorre : fai lo bannar, o si non lo bannas, onh lo al fuec ab bos onnemens cautz lo ventre ab .j. teule caut o ab la fisicanea, e cofortara li tot lo cors e las naturas, e deu lo menar, e si aiso no volra [7], fai li lo cristeri en aissi : pren de las malvas e del polieg e de l'agaric, pisza e cos ne en aiga, cola o e met i .j. pauc d'oli, e d'aquela metzina ques hom li aura donada i met .j. pauc, e pueis met la i desozs.

De pocione debilitante nimis. Motas ves s'esdeven que las metzinas [8] que hom dona ad home lo mena trop, per so car el es trop frevols, autra car es trop agusada. Sil pren dissenteria ques es gran peril de mort, e per aco deus tost ponnhar con guerisca. Pren d'aiga e fai cozer goma arabica e de las amenlas e del blanc e dels teules nous e de diacodion [9] (*fol.* 132) e de la roszada, e dona lo i a beure, e s'es obs esmet lo i en bain e non sia trop caut. Aquesta dissinteria pozs conoisser al sanc que fara a tozs dias.

---

1. Jeûner.
2. Ms. *maige.*
3. La phrase n'a guère de sens; lacune après *escolorit*? Corr. *fi* en *si* ?
4. Dialthée, sorte d'onguent; voir Dorveaux, *Antid.*, p. 58.
5. Corr. *que.*
6. Le reste du mot a été laissé en blanc; *padela* ?
7. Corr. *valia* ?
8. Corr. *la metzina.*
9. Confection à base de pavot; voir Dorveaux, p. 13.

De cognitione urinarum. Si tu vols conoisse[r] las urinas, aissi o trobaras : can veiras en la urina desobre gran escuma e desozs veiras .j. selcle tot entorn, sapias ques el a gran ventozitat el ventre et el[s] budels.

De febre[1] *acuta.* Urina, can la veiras grossa, et .j^{a}. nevolina blanca, et aura febre aguda, mort significa.

De eodem. Urina, can la veiras negra, can le malaute auran (*sic*) febre aguda et e mieig aura una nevolina negra, mort significa.

De yctericia. Urina sitrina, so es gruega, plena d'escuma et e mieig cossi avia purs ponjhezs[2] gruex, icterícia mort significa.

De petra. Urina blanca con laig, se n'i a pauc et es mot tenva, peira significa.

De dolore tocius corporis. Urina, can sembla ques aja el mieig bren, et aura un pauc diarria, significa, si el fons de la urina ves grans fresum, significa dolor de ronnos, pueis[3] per tot es mesclames aquel fresum que semblara pols per tot lo cors es la dolors.

Urina de femena piucella deu esser clara con aiga.

De urina hominum et mulierum. La urina dels homes e de las femenas conoisseras can compannia auran essems, aquela deu esser trebolla, e la luxuria pozs conoisser (*v°*) desobre e desozs.

De urina pregnancium. Urinas de las femenas prenh, can auran engenrat apres .j. mes o dos o tres, aquela deu esser mot clara e per mieig veiras nevolinas blancas e motas; en aissi o pozs conoisser.

De urina mulierum. L'urina de las femenas pozs conoisser can auran las flors : aquela deu esser mot espessa, e deu esser alques con sanguinolenta.

De dolore matricis. Si en la[s] urinas de las femenas ves goma, et es grossa et espessa, signa[4] dolor de maire.

De urina mortifera. Urina, can veiras que n'i aura petit [e] desobre nivolas anar coma de calort (*sic*), mort signat.

Voici la fin de cette partie du manuscrit :

(Fol. 141 v°) *Contra vicium pectoris.* Contra lo mal viszi del pieig de tiszis e d'asmaticis e de defeci (?), qui al comensamen s'en dona sueinh ben poira guerir. Pren de la mirra .vij. d. peszans e de la goma arabica .j. onsa, e de figas .j. cartairon e de sucre j. quartairon e de vin blanc tro que pro n'i aja

---

1. Le rubricateur a écrit *Debre*

2. Des points; la graphie ordinaire est *ponchz*. Ce qui suit n'est pas très clair; faut-il entendre « signifie la mort par la fièvre » ? ou n'est-ce pas plutôt : « signifie fièvre [et] mort » ? ou, enfin, ne faut-il pas supprimer *mort* ?

3. Ms. *p*, surmonté d'une barre. Cette restitution est douteuse et la fin du paragraphe m'est obscure.

4. Corr. *significa.*

et aisso sera bona poison ad home[s] ques auran (*fol.* 142 [1]) mal el pieig del plus fortzs malautias del ventreil li cossomira tozs los mals viszis, per que

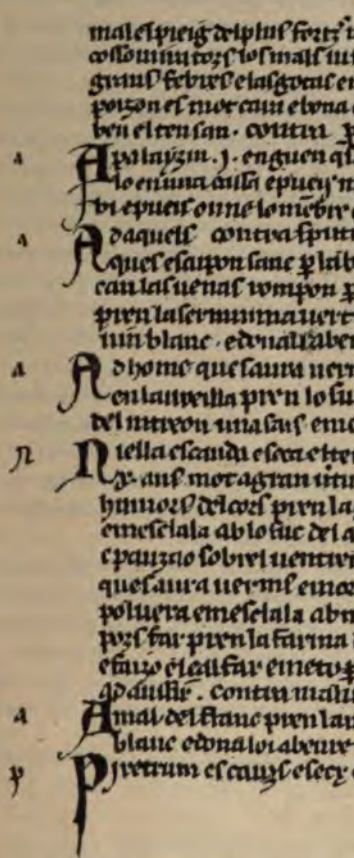

hom pren las grans febres e las gotas en la testa et els ols. Aquesta poizon es mot cara e bona e guerizs tot home quen beu el ten san.

Contra paraliszim. A palayzin .j. enguen ques a non diarrogon [2]. Escalfa

1. Le recto de ce feuillet est reproduit ci-après en fac-similé. Il est bon d'avertir que les rubriques, qui ici se confondent avec le texte, s'en distinguent fort bien dans l'original, puisqu'elles sont, comme les initiales des paragraphes, en vermillon.

2. Il y a, dans l'Antidotaire de Nicolas, la formule d'un onguent appelé *unguentum aragon*, mais il est fort différent de celui-ci.

lo en una cassa, e pueis met i de la polvera del euforbi, e pueis onne lo membre en que es le mal, è guerra.

Contra sputum sanguinis per os. Ad aquels ques escupon sanc per la boca, et esdeven si ora [1] laora can las venas rompon, per so car son trop plenas. Pren la sermunna [2] vert e seca la e fai la bollir ab vin blanc, e dona li a beure d'aquel vin.

Contra vermes aurium. Ad home ques aura verms en l'aureilla pren lo suc dels arcens [3] e la polvera dels nitreon una sais [4] e met lol per l'aurella.

Quid sit nigella. Niella [5] es cauda e seca el ters gra, pos dura .x. ans; mot a gran vertut de traire las humors del cors. Pren la grana et fai ne polvera e mescla la ab lo suc del arcens [6], e fai ne emplaust, e pauza o sobrel ventreil penjhenil del efan ques aura verms, e morran. Als autres, pren la polvera e mescla la ab mel e fai ne letoari. Autra pozs far: Pren la farina de la niella ab lo vinagre e faiz o escalfar [7], e met o en la aurella per los verms ad aussir.

Contra malum inguinis. A mal del flanc, pren la niella e fai la bollir ab vin blanc e dona lo i a beure .ij. jorns o tres.

Quid sit piretrum. Piretrum es cauzs e secx el ters gra; (1°) pos dura .v. ans. Gran fors' a ad home ques a encombrat lo servel de malas humors de fleuma e de colera, et aura lo ventre plen de ventoszitat [8]. Pren lo piretre e fai lo usar ad home ques aura aquestas humors, e fai lo mastegar entre las dens, e si el a palaizi, el ne guerra; e sil fas bollir ab vin blanc ab las figas, e quel fassas beure lo vin e manjar la figas, mot lo cofortara.

Contra paraliszim [9]. Cant li palaizin fer home, pren lo piretrum e fai ne polvera e mescla i .j. pauc d'oli ab aquela polvera en .j. pauc de vin pur, e faiz o bollir, pueis fai ne emplaust sobre tozs los membres on le palaizi sera e la gota artetica; e si podias aver de l'erba de piletra tota vert, si la pisa fort, pueis fai la jaser en vin blanc .xx. jorns, e pueis o boil, e pueis o cola e met en aquel suc colat .j. pauc de cera et .j. pauc d'oli e faiz o bollir tot essems, e

---

1. Ce mot est à supprimer.
2. Il faudrait probablement *sermuntana*, la sermontaine.
3. Cette lecture est certaine, mais il est probable que le copiste aura écrit *arcens* au lieu *d'aicens*: « immittatur pulvis nitri confectus cum succo *absinthii*. »
4. *Sic.*
5. Platearius, *De simpl. med.*, NIGELLA.
6. « Contra lumbricos fiat emplaustrum ex farina ejus et succo absinthii circa umbilicum, et precipue pueris. » Platearius, *ibid.*
7. Ms. *elcalfar*.
8. Ce qui précède ne vient pas de Platearius, où on lit seulement (sous PIRETRUM) : « Cerebrum a superfluitate fleumatica mundificat. » Ce qui suit, au contraire, est pris de Platearius.
9. Cet article est le développement des dernières lignes du § PIRETRUM.

sera bon onnhemens ; pueis onhe lo palaizin el[s] membres on sera la gota artetica e las autras gotas.

Quid sit piper[1]. Pebres es cauzs en lo cart gra e secs el mieig del ters gra. De .iij. manieiras n'i a ; mas le negres a mais de forsa ad home que sera refrejazs de totas malas humors. Pren lo pebre et .j[a]. herba ques a nom ellebo-rum album, e d'una espessia ques a nom euforbium[2], e del castor, e fai ne polvera ben prima e met las (*sic*) per las nars, et estornudara. (*Fol.* 143) Mot es bos e cars, que mai val que son[3] peszan d'argen ; et aquest estornut ne fara issir lo mal de la testa.

Contra guttam caducam[4]. Contra epilencia, so es una gota de ques hom cas, e fai perdre la memoria, et ades aquest mal mou de passio, pren la ruda e trai ne lo suc e met i .j. pauc de la peonia et .j. pauc de vi, e dona lo i a beure.

Ad debiles roborandos. Diasatirion[5], aquest lectoari das als despoderazs dels rennos, et ad home que sera refrejazs, que nom porra aver companna ab las femenas per qualques (*sic*) ocaizon ; aquest lo guerra. Dona l'en lo matin e de vespre ab lo vi.

Contra quamlibet guttam. Pren de cerbe[6] et vin blanc e clar, plus del vin en doble que de la cerbe, e cosz o fort, pueis pren d'oli d'olivas e mescla o e coga entro que remanga la liquor de l'oli ; pueis pren de cera blanca nova et mescla o tot et on ne lo luec gotos *cotidie ad ignem* o al soleil tro sia guerizs.

Contra crematuram. A cremadura pren d'oli d'olivas et atrestan de claras d'ueus, e bat o fort tro ques tenga et on ne la crematura, e guerra e nom paraliticara.

II. Recettes variées, charmes

Le recueil de recettes compris dans les ff. 143 v° à 160 est, comme on en jugera par le fac-similé, d'une tout autre écriture que le recueil précédent. Les usages graphiques diffèrent aussi notablement, bien qu'au fond la langue soit à peu près la même : l'un et l'autre recueils appartiennent visiblement à la

1. Certaines parties de cet article viennent du § PIPER de Platearius.
2. Ms. *eliforbium*.
3. Ms. *s*.
4. Cette recette est indiquée dans le § RUTA de Platearius.
5. Ms. *Dijasanirion* ; mais cf. l'*Antidotaire Nicolas* (Dorveaux), p. 8. Cet article n'a qu'un rapport éloigné avec le § SATIRION de Platearius.
6. Il y a bien dans Platearius un § SINAPIS, mais il ne paraît pas que le présent article en vienne.

région voisine du Rhône en son cours inférieur. Mais la différence la plus grande est dans la nature des recettes qui les composent : celles du second recueil ont un caractère beaucoup moins exclusivement médical ; un grand nombre ne sont rien de plus que ce que nous appelons des remèdes de bonne femme. Il y a aussi beaucoup de charmes, le tout jeté pêle-mêle. Cette curieuse collection mériterait assurément d'être publiée en entier. Je ne puis en donner ici que des extraits. Pour la facilité des renvois je numérote les paragraphes.

Il n'y a pas lieu de chercher, à proprement parler, les sources d'une collection formée d'éléments aussi variés. Çà et là on trouve la mention de remèdes qui sont indiqués dans les livres de médecine du temps, mais il paraît bien que la plupart de ces recettes sont recueillies d'après une tradition orale. Le compilateur était-il médecin ? Je serais porté à le croire ; l'admission de formules superstitieuses, de charmes, n'est pas une objection. On trouve parfois des charmes intercalés dans des compilations dont le caractère médical n'est pas contestable. Il y en a un grand nombre dans le *leechbook* qui occupe le second tome du recueil publié par Oswald Cockayne pour le Maître des roles[1]. Ce qui me porte à croire que le compilateur était un médecin, quelque modeste praticien de campagne, c'est une référence fort précise qui est donnée au § 47. Il y est question d'un remède, inédit ce me semble, pour la goutte. Ce remède, qui n'est peut-être pas beaucoup moins efficace que ceux auxquels on a recours à notre époque, consiste à prendre des bains dans une eau où on aura fait bouillir des tortues terrestres (*tartugas bosca*[*i*]*rencas*[2]) et à s'appliquer la chair de ces tortues, aussi chaude que possible, sur les parties douloureuses. Et l'auteur ajoute : « Je sais cela d'une façon certaine par le père de Berenguier Pallada de Sainte Marie de la Mer[3], qui gisait dans son lit, perclus, et ne s'en pouvait lever si on ne l'en levait ; et je le sais par son fils qui lui fit faire ce bain. » Nous ne savons rien de plus sur ce

1. *Leechdoms, wortcunning and starcraft of early England*, ...collected and edited by the R. Oswald Cockayne. London, 1864-1866.

2. On ne trouve plus actuellement la tortue terrestre dans le Midi de la France. Il y en a encore en Italie, en Grèce, en Espagne.

3. Les Saintes-Maries-de-la-Mer, ch.-l. de c. de l'arr. d'Arles, lieu de pèlerinage célèbre en Provence ; voir *Mireio*.

Berenguier Pallada, mais il y a là une indication suffisante sur le pays auquel appartenait le compilateur.

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, époque où fut rédigée notre compilation, pouvait se dire médecin tout homme qui pratiquait l'art de guérir, ou, si l'expression est trop ambitieuse, l'art de soigner les malades. Il n'était pas besoin d'une qualification officielle. Sans doute, à Montpellier une licence, obtenue à la suite d'examens, était imposée; cela est constaté par les Statuts donnés à l'École de médecine en 1220 [1], mais il est bien probable que cette garantie n'était guère exigée que dans le territoire de la cité. On n'avait pas coutume en ce temps de poursuivre les gens pour exercice illégal de la médecine. Que notre homme ait été un vrai médecin ou un *quack*, comme on dit en anglais, il faisait de la médecine populaire. Ses recettes sont d'une grande simplicité : pas de ces remèdes composés qui remplissent les traités latins du temps ou des âges précédents; pas de termes scientifiques; tous les termes employés sont vulgaires, parfois même très vulgaires (voir art. 10, 17, 19). Et c'est ce caractère populaire de nos recettes qui en fait le principal intérêt. Le recueil commence ainsi, en latin :

(*Fol.* 143 v°) Ad fistulam vel crancum. Accipe mel coctum bene dispumatum, et, dum mel cepit bullire, mitte in illud farinam tritici, et de hoc [fac] emplaust[r]um, et pone super malum, duas vices vel tres, calidum, et sanabitur.

Ut mulier cito pariat. Homo solvat suam cincturam et cingat parturientem ter, et dicat : « Ego te cingo, Christus te solvat [2]. »

Après un certain nombre de recettes et de charmes en latin, le provençal commence ainsi :

1. (Fol. 144) Si vols hom[e] sanar de gota caduzcha [3], pueja al nis de la ronde [4], negun non te veira, e pren un delz polzis, et, ans que torns a terra, tol

1. Voir A. Germain, *L'École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement* (Montpellier, 1880, extrait des Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier), p. 16 et suiv.

2. Superstition bien connue. Elle est mentionnée dans un livre rouergat du XVe siècle (*Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1890, p. 94). Voir aussi Thiers. *Traité des superstitions*, I, 274 et 383.

3. La *gutta caduca* mentionnée plus haut (p. 287), le mal caduc, l'épilepsie.

4. Il y a dans Raynouard, III, 550, 551, *irunda, irondre, ironde*.

li lo ca[p], e pois obre li lo cap, et atrobaras ins doas peiras de las cals es la una roja e l'autra blancca. La roja ajuda en las demandadoiras cauzas, si om sobre se la porta; la blancca, si es lavada en l'aiga, da n'a beure ad aquel que a la gota, e pueis sera sans [1].

2. A gota que longament esta en cors d'ome et de femena, pren de la fuella de la savina, e cos la en aiga, et en aquela aiga fai l'omen bainar, e sera gueritz.

3. A gota, quin qua : cuelg solsegia, aicesta erba, de la scima tro a la razits, (v^o) cascuna per :xij. oras e per .xij. dies, e dona ad aicel o ad aicella a beure una ves cascun dia.

4. Item, ad aquest mezeus : pren lo cor de la granoilla, del mascle a l'ome, del femen a la femena, e da l'en a mangar, e sera garitz.

5. A gota que es en las gautas o en austres (*sic*) luecs, prin (*sic*) de la vervena e trissa la, e mescla la ab la clara del ou, e d'aiso fai enplaust e pausa l'en desobre.

6. A gota a sanar, pren de la ruda e cos la ben ab oli tant tro que voilla ardre, e d'aisel oli ung lo loc on la gota fer, e desobre pausa la ruda, e desobre la ruda pausa la lana suzolenta cauda, e sanara.

7. A gota a sanar, prin aloen e destempra ab clara d'ou, e d'aiso fai pegomas [2], e pausan desobre la gota, e sanara.

8. A gota pessima, pren .xxx. ous de gallina et co [3] los en aiga, e pueis trai de quascun los moiols. De la clara fai quet vols, pueis mescla los moiols ab sain vielg de verre [4], en la sarta lo ferra [5] tant tro que sia faig enguent cais, e mescla i .iij. fels de porc, et ab aiso ung lo loc on la gota er a calor de foc o del soleil.

9. *Ad oculos* lagainoses, pren ierziziris (*sic*) e mescla lo ab la clara del ou, e fai enplaustre e pausal desobre l'oil tron quant sia garitz.

10. A femna trop luxuriosa, pren [6] lo coillo destre del lop e mesclal ab oli et ungan soven lo con [7] dedinz.

11. Si vols forz dens aver, pren lo mastege e mastegel ab las dens.

12. Ad aquest mezeus, lava soven las dens ab aiga freida.

13. Ad aquest mezeus, pren lo mentastre e fai en polvera, e mesclal ab lana suzolenta et ab lo mel, et ab aiso brega las dens soven.

---

1. Sous cette forme, cette superstition ne m'est pas connue. Mais on sait que certaines pierres trouvées dans le nid de l'hirondelle, selon d'autres dans son ventre, passaient pour guérir diverses maladies, et notamment l'épilepsie. Voir Eug. Rolland, *Faune pop. de la France*, II, 318.
2. « *Pegoumas*, emplâtre de poix » (Mistral). N'est pas dans Raynouard.
3. Pour *cos* (cuis),
4. Raynouard (V, 503) n'a que *ver* au sens de verrat.
5. Corr. *freja* (plutôt *freg* ou *fregis*)?
6. Ms. *prena*.
7. Le ms. répète ici *soven*.

14. Si vols aver clara votz, pren lo suc del polieg e beu ne en dejun.

15. (*Fol. 145*) Si cremas ta cara ab lo soleil, en aisin la podes emendar : escampa del comin en vinagre quant quet voillas, e fara graissa ; bregas la cara, e si as la cara tacada, pausa i d'aizo que es dig desus en la nueg quant vos ires jazer ; et al mati lava [1] la cara ab aiga freida.

16. Si vols que la boca ben ti flaire, pren lo polieg sec e manjan per una ves cascun dia, o del sarpol, o, sis vol, mastege la semensa del api o la foilla rubi tems [2] ò la, s'en lau [3] la boca ab vin san.

17. A nafra clausa obrir o sanar, pren la merda del porc [4] e mescla la ab vinagre et ab molsa [5] cocha, e pausa l'en desobre.

18. A pruzige [6] et a roina, pren la semensa de l'api e trisa la ab lo vin et ab lo mel,et oigne tot lo cors, et er sanatz.

19. Ad aquest mezeus pruzigen [7] que es torn lo cul, pren la salvia et cos la ab aiga e lava t'en lo cul.

20. Si vols anar foras [8] tart, beu .iij. globs de bo vin soven en dejun.

21. A la nieiras [9] ad aucir, cos la [se]mensa del cogombre salvatge en aiga et escampa l'aiga per la maison.

22. Ad aquest meteus, cos la foilla del cardo en vinagre et escampal per la maison, e mor[r]an totas.

23. A rabia a sanar, pren la plena man de la cemensa del comin salvaige e trissa la e da l'en a beure ab aiga, a home o a bestia o a can.

24. Als lunatics [10] que sofron lo cors de la luna, pren la peonia e lia la li al col d'aquel o d'aquella, e si aquesta erba esens portava ab se, unquas aquest mal non aur[i]a, e si la mas [11] enan ab vos tempestag nous nozeria.

---

1. Ms. *lava laval.*

2. *Sic,* avec un signe d'abréviation sur le premier jambage de ce que je prends pour une *m* ; ce mot doit être le nom latin d'une espèce de ronce, *rubi...*

3. Subjonctif de *lavar* ; le nom de la substance avec laquelle on doit se rincer la bouche manque après *o la.*

4. Pour les pustules, les furoncles, l'auteur recommande « la merda dels cans cauda » et « la merda de la cabra » (fol. 153).

5. « *Mulsa, mulsum,* potio ex melle et vino confecta » (Du Cange).

6. La première syllabe est écrite en abrégé (*p̄*), mais plus loin *pru-* en toutes lettres (Mistral, PRUSIGE).

7. Il y a sur l'*e* un signe d'abréviation qu'on ne peut rendre que par *n*. Ce n'est pas plus extraordinaire que *tron* (9) *aissin* (15), etc.

8. Cette expression, qui est suffisamment claire par elle-même, n'est pas relevée dans les dictionnaires.

9. Les puces. Le mot n'est pas dans Raynouard.

10. Ms. *lunatirs.*

11. *Sic,* corr. *l'avias* ?

25. Ad fluxum sanguinis escrieu aquestas quaractas e lia las li al col, e si non o crèzes, escrivas las en un coltel que ajal mange blanc, e fires ne un porc e ja non eisira sanc : *F c i l i s s e x h t t t t n c c o a t ȝ* (v°) *h g h x g g 9*[1]. Aqui meteus escrieu aquestas : * *u h n b s e n ȝ ꝛ s r o o a d s h c c c h x x p o l x a v s i h i a r c o i l i p o n s i o r.*

26. Ad aquest meteus conjurament de sanc a estancar : Sans Acarias[2] fon degolatz davan l'altar, el sanc de lui fon cais peira, et en aisi lo sanc d'aquest ome sia fagt. *In nomine Patris et Filii et Spiritu*[*s*] *Sancti. Amen, amen.* Fi. f. f.[3].

27. Ad aicel cui lo sen vaireja[4], escrieu aquestas letras e lia las li al col : Malignitatz te gadzaignet[5], e nostre seiner Jhesu Crist te sanet, la Verge madona sancta Maria te salvet, m̃ m̃ a. ȝ vos.

28. A enfantament[6] mort, pren la sadriega[7] et ab la soa semensa trissa la e do l'en ab vin a beure.

29. Ad aquest mezeus, pren lo suc de la vervena e da l'en ab aiga freida a beure, e de mantenent sera deslieura[da].

30. A febres, coil la vervena dizen aiso : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen*, et ab una orazon domenegal[8], e trisa la, e da l'en a beure ab aiga benedicta.

31. A trastota febre escrieu aiso en carta verge e fai al febricitant .viiij. dias sobre se portar * IHC ÷ IHC ÷ IHC ÷ SOTER YNOS[9] ADONAI O.

32. A quarta[na] febre, pren .j. poma e trenqua la en tres parz, et escrieu en ella aquestz nom desobre [es]crig ab .j. ferre agut, e pois da n'a manjar ab pan al febricitant.

33. Encara per febre escrieu en carta verge e pen lo al col del febros, mas non sia legiz, ne cant anara ad alcuna cauza non neta nol porte ab se : ÷ *Ego sum alpha et ω primus et* (fol. 146) *novissimus, initium et finis*[10], *Dominus noster Jhesus Christus.*

34. Ung[u]entum a febre a tolre. Pren lo suc d'aquesta erba jusquiami, el suc del api, el suc de la menta, el suc de la febrafuga, e mesclal a vinagre, e d'aiso ung las gautas els piegs e las plantas e las mans totas, e gerra.

---

1. Cette reproduction est approximative : les *t* notamment sont douteux.
2. [*Z*]*acarias*?
3. *Fiat, fiat, fiat.*
4. Le prov. mod. *vareja*, « vaciller, chanceler » (Mistral).
5. Cette notation par *dȝ* se retrouve ailleurs ; voir la préface de *Guillaume de La Barre*, p. lxxvij.
6. Faut-il suppl. [*d'enfant*]?
7. Prov. mod. *sadreio*, « sarriette des champs » (Mistral).
8. Cf. Joret, *Les incantations botaniques*, dans *Romania*, XVII, 337.
9. Corr. *yios*? Ce signe tient ici la place d'une croix cantonée de quatre points qui ne peut être reproduite en typographie.
10. APOC. I, 8, 17.

35. A febres a sanar escrieu aiso en quarta verge e lia la al col del febros : *Stephanus, Portarius, Sanbucius, Diontius, Eugenius, Gesilius et Quiriatius* [1]. — A febres (*suivent des lettres*). — A febres a sanar escrieu aiso en .iij. ostias : en la premieira ÷ *qualis pater* α *et* ω ÷, en la secunda ostia ÷ *talis filius vita on* ÷, en la tersa ostia ÷ *talis Spiritus Sanctus remedium* ÷ *on* ÷ ; e pois da n' a manjar al febros una apres l'autra, e cant totas .iij. las aura manjadas sera gerit.

36. A trastotas febres escrieu aiso en parg[a]min verge, e pausan sobre l'autar desotz lo calice e[n]troque tres mesas i sien cantadas desobre : + *on lona, omi, om, one, omi, onus, om, one, omi* ; e pueis lial al col del febros. — Item, per .viiij. dias, sobrel cap del febros, *Quicumque vult* [2] trastot el premier dia, .viiij. vegadas, al segon .viij., al ters .vij., al quart .vj., al sinquen dia .v. vegadas, al sejen .iiij., al seten .iij., al ochen .ij., al noven .j. En aisi sera deslieures de trastota la febre.

37. A febres escrieu aiso e pois lia al col : *Beatus Petrus* l'apostol jazia davan la porta de Galilea, e venc nostre seiner Jhesu Crist [3] e dis a lui : « O Peire, per que tu jazes aisi ? » Sain Peire respon a lui : « Seiner, car plens so de febres. » Nostre Seiner toquet lui, e de mantenent sain Peire tornet sans, e Nostre Seiner (*v°*) dieis a lui : « Peire, qual causa tu vols de me ? » Sains Peire dis ad el : « Seiner, qui aura aquesta paraula o la porta escricha non deu aver febres. » Nostre Seiner dis a lui : « Peire, sia fag aisi com tu vols ÷ » [4].

Voici une recette qui, pour n'avoir rien de médical, n'en est pas moins curieuse :

38. (*Fol.* 155) Si vols saber de .ij. omes ques volon combatre cal sera vencutz, pren la cera benedicta .j. carga de .ij. sols [5] e depart las en doas partz, de tal gisa que pese cascuna partida egal de .xij. d., e d'aqui fai .ij. siris egalment grans, e pausa aicel davant .j. altar prop .j. det d'espazi, et escri en cascun del[s] siris lo nom d'aicel[s] que se volo combatre, et escomprent

---

1. Cette formule se trouve, sous une forme plus correcte, à la fin d'un traité des maladies des femmes en partie tiré du traité bien connu de Trotula, que renferme le ms. B. N. lat. 7056, fol. 100 *a* : *Tres guttas ante accessionem bibat lactis mulieris ita ut ignoret quid biberit* (rien, dans ce qui précède, n'indique le sujet de la phrase). *Item Eugenius, Stefanus, Porcatius* (*Porcarius* ?), *Sambutius, Dyonisius, Gelasius, Blasius et Quiryacus. Hec super se portet.* Il n'est pas dit pour quelle maladie ce charme est recommandé, mais les recettes qui suivent se rapportent à la fièvre.

2. Début du symbole d'Athanase.

3. On a en diverses langues des formules du même genre, où figurent, comme ici, Jésus et saint Pierre ; seulement elles concernent le mal de dents (R. Köhler, *Kleinere Schriften*, III, 545).

4. Voir la suite sur le fac similé. Il y a de bien bonnes recettes.

5. Soit 24 deniers.

diel alm. pere q̃l causa tu uols de me saml pere dis ad
el. seiner q̃ aura a ẽsta pmula ola porta escriella. nõ den
auer sobriel. nũ seiner dis alm pere sia fag aisi cõ tu uols
℣ A sobriel ẽmal. col. iiii. plantal de plantage ab
a. orazõ dñi cal. segẽdriel sol estien escrisa la ecclẽpa. ab au
ga e cal len abeure q̃ir memola sore. Je a ẽmal cal
l tauanc lo sol estieur. viii. uorus de plantage ab lal sol
llal escrisaou tot esemc ien. ecclẽpa. ab auga. cal len abeu
re q̃ir aura lo mal e sanara. ad aiel q̃ nõ an bela co
len pũe lamina e escrisa la ecclẽpa la ab orti mel e cal len abe
ure en deuan. A solusio del uentre ad esterner. pũe aq̃ q̃
el mal entuien e melelan. i. glop maga e col lo seuel su en lar
m e cal len amaĩar. ad aiel q̃ nõ por pielar pũ una
lebre uiua el mel de mal ⁊ aulsc la en i. ola noua ma mal
ermala tota ab lo sanc ⁊ ab la pel ⁊ ab los ossel ⁊ ab la semda
q̃ ẽsta polũa dausella dal abeure e ha peim en la uerliga
aq̃ merueil sera fi e ha. ad aiel q̃ sterbaill enõa len so sen
pũ de la genlana. e la semenla de la uida. escrisa la sorc
niel ecclẽpa la ab uiagre e cal en abeure encobram so sen

A semena q̃ nõ purga en malauna. pũe del polipodi
ecel centeuir maue e ẽ so ellemc cuin e cal len abeure. p
⁊ uin. dias ecel a tenc nõ tena auga mal uin sim mg
ebeuan p melsina ⁊ aisi samam. Si uols q̃ semena ui
ual e ẽmue pũe la razic del espac e ha len al col. E
la semna uiual e ẽmue pũe de la plantage e da len abeu
re p so luc on lesim etc esameur sia aresi.

p so q̃ la semna uiual e ẽmue pũe artemisia e pũe la ala
senestra coisla eq̃ir auna e ẽmue la erba hirola hom si nõ
obasia uo lal mslsina apiel. Je pausa sobriel cap de iiii
. iii. grans de pipauer. ⁊ aresi nom cascall. en nal e ẽm
tana. Je pũe locosi ⁊ anetõ. e cal len abeure e cemanteu
enr e ẽmtana. Je pũe la razil del polopodion eq̃ir comel
ana ad auer lal colors pausa lal la razil sobriel pel e demãe
nẽt e ẽmtana ouien o meur. Si la semena apiel le fan
tasme ñ p̃ga ten pũe la soilla de la romegnera eco la en la o
la ab seu ⁊ ab auga ⁊ aiso pausa li sobriel uenc en al tali. Si
uols saber de semna pũe cal e ẽmt a el uentre pũe lapi nere
e sec epausal sobriel cap de iiii. q̃ ella ñ o q̃pta esi pimera mẽ
nẽtra masele auna fil si semena nũa semena. si neuer
no sera uiual. ad enfantamiẽe de semena pũe. i. pena
de uouur e ha la li al deslue pe. cuiual e ẽmtana. Si
uols saber la semena q̃ a el uentre. si auna fil o filla tau di
laur della mereuilla en auga celeza e si nara auna fil si no
filla. ⁊ de mlier filiũ e scrieu aq̃sta carac tal en carta
e ha al col de iiii ẽ uno filo de li

A cauamiẽ de sanc de las semenas q̃ p natũ lo perdo escrieu
aq̃stas caracter. iiii. en. i. a cauleta q̃ sia del tamg e ha
la li sobriel uentre. a. p q o y o. Si uols q̃ om p
dens te am escrieu aq̃stas letras en carta uge e pois pu
ta las esemc ab te. ℣ I. ℣ q. R H. e r a v. q q.

Si uols parlar ente pũ apis pũ uũ cauilla negra

amdos aicels siris egalment. E quant los auras escomprezes[1], e tu, seiner Dieus, en demostra sobre nos la to[a] misericordia. *Declaratio sermonum tuorum*; *da intellectum, Domine. Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto*, ab *Pater noster*; et aisi com come[n]saran ad ardre, de mantenent veiras aicel que premieirament come[n]sara ad ardre enasprezira sas flamas si combatre si devo; si nos devon combatre, cremaran ambedui egalmen et en pas; e si se conbaton, esgarda los siris entro en la fin, et aicel que premieirament sera crematz significa lo vencut, et aicel que pois cremara longament significa lo venscedor.

Fin (fol. 158 v°):

39. Si vols que blat non si afole[2], pren de la fenida[3] del porc mascle, que non sia crestatz, ains l'apele om verre, petit o gran, e aquele fenida lia en un drap e met la ins en l'arca o el granier o el sol, o la on lo blat sera, e non s'afollara blat tant co aco i sia.

40. Si vols eser amatz per femena, pren .j. meailla[4] viella e muella la en cresma, e tota moillada met la e cera bezeneita[5], e pois fai cantar .xiij. messas sobr' ella, e pois met la en ta boca e baia cella que tu amaras, e garda pois que la cera ni la mezolla non crem.

41. La dieta[6] es aitals : maninc[7] carn de mouto e de gallinas e de perditz

---

1. Lacune ? Ce qui suit est une incantation qui n'est pas annoncée, et dont il se peut que le commencement soit omis.

2. Ms. *sia fole*.

3. Plus haut, fol. 119, il est question de « la fenida de la rata », puis, fol. 150, de « la fenida las cabras ». Je ne connais pas ce mot.

4. Les mots *amatz p. f. p. .j. meailla* ont été grattés par un lecteur qui voulait rendre cette précieuse recette inutilisable. — Raynouard (IV, 175, sous MEDULLA) enregistre *mealha* au sens de « moelle » avec un exemple tiré de B. de Born (*Un sirventes on motz non falh*), mais ce mot est entendu dans l'édition de M. Ant. Thomas et dans la seconde édition de M. Stimming, au sens de « maille », demi-denier. Cependant le sens de moelle ou de jaune d'œuf serait admissible, car plus bas notre texte porte *mezolha*. On pourrait supposer qu'ici *meailla* est une faute pour *meoilla*.

5. Pour *benezeita*.

6. Je ne sais pas à quoi se rapporte cette prescription ; je ne pense pas que ce soit à l'objet indiqué dans la recette qui précède.

7. On rencontre plus haut (fol. 152 v°) *maninge*. Le subj. pr. *manenc* (de *mangar*) est employé dans le poème de la Croisade albigeoise, v. 4641 (cf. *Romania*, VII, 434). La forme plus ordinaire *mange* se lit plus bas. Au fol. 150 v° se trouve le pl. *maniggo* : « Si vols que las abeillas not *maniggo* » ; au fol. 151, l'ind. pr. *maninga* : « e pois geta aicel lart ad .j. can, e sil *maninga* l'om vieura. »

e de cabrit e carn de porc que aja estat .ij. dias en sa, et estenga [1] se de carn de vaca e de carn de lebre, e de carn de conil manje .j. petit, e mange salvages auzels e d'aquels de l'aiga .j. petit; e manje sebas et ab la borage (*fol.* 159) e ab lo fenol et ab l'ereisel cueg mange bledas [2] .j. pauc, favas e lentillas e mil non maninc ges; sezers et amenlas e ris mange, ous cueg en aiga manje, lops [3] e pieisos ab escama et anguillas e pasarx [4] mange d'anguilas, e de bestina [5] e de rajada [6] se garde e de peis sens escapa [7]; ous de rajada pot ben manjar, vin blanc e vin castain [8] adagat beva, pan de fromen e be fresc manje, codons e milgranas duosas [9] e razims scecs e figas seccas mange, datils manje .j. pauc, e non ma[n]ge carn raustida, gingibri e safran e cardamonis e semensa de fenoil en sas salsas; piment giroflat beva, mel escumat mange. Si usat de jazer petit ab femena tot temps sia malegransa [10] et ab alegres omes. Uze diasene [11] en que aja aur e musc et ambre, et aiso que sia fin.

42. Use aquestas pillolas contra malencoria : prèn de lapis armenius [12] e de lapis lazuli, de cascun egalment, e dos aitans de seme, e metes i u pauc de mastec o del lu, et aquestas use pillas [13] .j. ves la setmana. Ab la gauda manje de pluis (?) o de diamargariton [14]; e manje de safra e sos manjars, e gingibri et anis carvit, cardamoni en derier; si aiso non prophieitava, fasa .j. cochura lai on los .ij. tes se joignon; prena pois ab carn de porc [15] fresca peis salat ab eruga [16] el raïs del rave ab mel e seba cruza, ab que la razitz [17], e fasa *ructurium* [18] de cantaridas, cant sera sazons.

---

1. Du verbe *estener* sur lequel cf. *Rom.*, XXI, 221
2. *Ereisel*, voir p. 281, n. 5. — « Bledo, poirée, bette, plante potagère » (Mistral). Raynouard (II, 227), « blette » avec un ex. tiré de l'*Elucidari*.
3. Des loups de mer.
4. Corr. *pastatz*.
5. Je ne connais pas ce mot.
6. Raie (Raynouard et Mistral).
7. Je ne connais pas ce mot. On ne peut corriger *escama*, puisque le poisson à écailles est permis.
8. Je ne sais ce que c'est que cette sorte de vin.
9. Pour *dousas*.
10. Corr. *en alegransa*?
11. « Diasène en Diasenne », confection dont le sené était la base (Dorveaux. *L'Antidot. Nicolas*).
12. Pierre d'Arménie, carbonate de cuivre (Dorveaux, *L'Antidot. Nicolas*).
13. Construction singulière : on attendrait *use aquestas pillas*.
14. « Confection dont les deux sortes de perles étaient la base » (Dorveaux, *L'Antid. Nic.*, p. 58).
15. Ms. *porc*.
16. Chou-roquette, *Brassica eruca* L.
17. Il doit manquer ici quelques mots.
18. Un cautère (De Cange, RUCTORIUM et RUPTORIUM; Bos, Gloss. de la *Chirurgie* de Mondeville, RUPTOIRE).

43. *Ad refrigerendum* lo postairol, *accipe stercus asine virgini mulieri* curgilla... [1] *fac sibi balneum et homini asini inveni* [2].

44. Si vols de vin trebol, aisi trebol que no sia mudatz que aja perduda sa sabor, far tornar bel e clar, pren ad .j. sestier de vin .j. ou de galina, e pren aquest idem [3] aitant vin cot volras esclarzir, e ajas .j. escudela, e bat la clara el moiol e gita ins el vaisel del vin, et ab una verga e tu remena ins fort aisi co sic [4] fazias piment, et asi [5] o fai lo vespre el sera clars e bels l'endeman, e sia ab la fes o ses la fes. Empero, (v^o) si estava gaire que non si voges, seria adeus agres, et aqui meteus va a fons aquo del ou et esclarzis lo vin.

45. Si vols guerir de postema, pren la rusca de la radiz del amalin (?) quant sera lavada de la terra, e co[s] la en aiga tan tro sia mola con pasta, e pois frigis la ab saïn de porc e fai ne emplaust e pausa sobre la postema on pus caut poiras, e tota la traira foras, et aisso fai .j. ves lo jorn.

46. Si vols gerir de mal de cranc que nais en la niola [6] o en autre loc dins la gola, fai cozer l'erba que a nom basillas en aiga, e can sera ben coita fai ne emplaust e lial defora aqui on sera lo mal tot caudet, e ceras dins .vij. jorn tot gerit, mais .ij. ves aja del sanc del drago be mont et ab lo det pausan desus lo mal dins la boca.

47. Si vols gerir de gota, ajas tartugas boscarencas, e fai las fort cozer, e fai ne baig e baina te ins [7] .viiij. jorns, e las carns de las tartugas non gietes jes del baig, ans las tenga[s] ab la ma aitan caut cant sofrir poira la ont aura lo mal; et aiso sai ieu aita cert con per son paire d'en Berenguier Pallada, qu'es de Sancta Maria de la Mar, que jazia contrag e[l] lieg e non s'en podia levar qui non l'en levava; e o sai per so fil que li fez far lo bain; e tota ora que las tartugas pusca aver pot far aquest bang, e si per aiso non ger, bons meges er aquel quel ge[r]ra.

48. Si vols gerir de mala buba que ven en aisensa (?) pauc e pauc, prin lili blanc, la foilla vert, e pisa la ab saïn de balena, e fai ne emplaust e pausa desus .ij. ves lo jorn, e seras geritz.

49. Ad aquest meteus, pren .j. gal jove e ten lo que non pusca tener la

---

1. Ms. *uaet* avec signes d'abréviation sur l'*u* et sur l'*e* (*vera*[*m*]*ent*?).

2. J'ai copié littéralement cette recette, évidemment corrompue et que je ne sais comment restituer. *Postairol* se comprend aisément, quoique non relevé dans les dictionnaires. *Inveni* est écrit *jueni* avec abréviation sur le *j*; corr. *juveni*?

3. Je ne puis lire autre chose que *id*', c'est-à-dire l'abréviation d'*idem*.

4. Corr. *si*?

5. Corr. *e si o faiz*.

6. On lirait aussi bien *mola*, mais cf. le prov. mod. *nivouleto*, *niouleto*, luette (Mistral). Une autre forme, en prov. ancien, est *leula*, voir le vocab. de mon édition de *Flamenca*.

7. Ms. *inis*.

soa natura mai sus en la buba, et adonxs lo gal remanra se fortmens, et apres tornara lo gal totz blancs, et adonxs tu l'en osta e neus[1] er meravilla s'adonxs non mor lo gal, et ajas atretan tost .j. autre gal e fai atretal, et aiso te tant, si sofrir o pot, [tro] tota la buba n'aja tracha de radiz; mais enans que acomens aja omes apareillatz que tengo lo malaute per gran forsa, que mout gran pena li es a sofrir. *Hoc probatum est.*

50. Si vols gerier[2] de mala buba, pren .j. gavel de vitz viellas, e .j. bel sol escobat tu las crema e pren d'aquelas cenres et (*fol.* 160) ab oli tu las pasta, e pausan desus, e tota traira lan de razis mot breument, e non li durara[3] gaire d'afan, e vol ne pausar .ij. ves o .iij. lo jorn per refrescar, que coic[4] torna per lo brac que tra, *et hoc probatum est.*

51. Si vols gerier de roina, on que l'ajas, o de rasca o d'esquintadura de cara e de tota escorgadura, pren lo graujol[5] que nais sus en las teulas de de las maios e pisa lo, et ab aquel suc, cant l'auras calfat, que sera tebes, destempra alaquana e pausa la sus cant cera a fort[6] d'emplaust, et apres .iij. jorns levara s'en tot lo mal, e gera, que sus non ferre ren dins aquels .iij. jorns, e seratz geritz, que mout fort eisuga, et es de frejor.

52. Si vols que femna, cant a jagut ab ome, aja bel efant, cant se levara de lieg on aura jagut om ab ela, si tant es que aja jagut consebut, gare se que non encontre ome si bel oc, que si encontrava p[ri]mieirament al levar del lieg o dins sa cambra, o al eisir de sa cambra o de sa maio o en[7] qualque luec lo primier encontret[8] que trobara si era contrah e tortz, o de alcun mal aip de faiso d'alcun de sos membres, aitals seria aquel efant. Item, si era encargada d'efant feme et encontraria femna ab negun d'aquest mals aibs, aitals seria aquel efan; si encontrava bela femna, bel efant feme aur[i]a. *Et oc custodiunt Saraceni.*

53. Si vols gerir de tota corensa, prin .j. ola nova e met ins de pes qu'en sia demieja, e fai la fort boillir, et ajas .j. sella traucada[9], e mit la desotz, e fai o de giza que tot lo fum iesca per lo trauc, e fuman fort la natura, et aquel fum totas las venas estreinera et escalfara, e seras geritz. *Et oc probatum est.*

---

1. Corr. *nous* ?

2. Pour *gerir*. C'est de même qu'on trouve plusieurs fois, dans ce texte, *dormier*, pour *dormir*.

3. Corr. *donara* ?

4. Il y a bien *coic*, mais avec un signe d'abréviation sur l'*i*. Je ne sais pas comment entendre ce mot; *coit*, cuit ?

5. Ce ne peut pas être le glaieul (Mistral, GLAUJOL, cf. GRAUJO) qui sûrement ne pousse pas sur les toits; ce doit être une espèce de mousse.

6. Corr. *for*.

7. *O en*, ms. *om* avec une barre sur l'*m*.

8. Corr. *encontre* ?

9. Chaise percée; cf. le roman d'Esther, v. 92 (*Rom.*, XXI, 206).

54. Si vols far bescueg e vols saber cant merma de .viiij. que de farin[a] auras, .viij. que de bescueg, si ben es fag a razon.

55. Si vols far de vin mudat que sia franx e ben clars, prin del bo vinagre fort, que sia ben franx, e mit ne en lo mueg .iiij. sestiers, e de .ij. no si cambiara mais. Per aiso non pert sa sabor. *Et hoc probatum est.*

56. Si vols vaisel de vin mudat adobar, que sia franx, pren sal e .ij. aitans de cenres, et ajas .viiij. aitans d'aiga en .j. par, fai o boillir be e pois met ins el vaisel e clau li be tot sos traucs, e remena aquo ins per tot, e pois laisa l'estar tro l'endema.

L'écriture du verso a été grattée, de telle sorte qu'on peut à peine lire çà et là quelques mots. Au recto du feuillet suivant (fol. 161) se lisent, de deux écritures différentes (fin du XIIIe siècle)[1], les trois formules qui suivent :

Ad furtum istam horationem scribe in cera benedicta, et claude in ea argentum vivum, et dorsum ejus tange, et mox tibi cofitebita (*corr.* confitebitur) furtum. Hec est oratio : Horemus. Deus qui in monte Calvarie signum sante crusii (*corr.* crucis) ostendisti, per Judam depreenssum, qui Judas tradidit filium tuum, demo[n]stra michi quidquit perdutum (*sic*) habes, et dic per eundem dominum nostrum Jhesum Christum filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate [cum] Spiritu Sancti (*sic*) Deus, per omnia secula seculorum, Amen. Set siendum est quod oratio ista debet esse scripta super cera.

Si vols guerir home de menazon, pren del lag de cabra blanca, et ajas lo ters de vinagre, ɜ fais l'en beure ganres ves lo jorn, e ren plus fort non est[r]eng, ɜ si esta .j. petit, ades cera pres aissi con formatgue.

Bevenda az ome nafrat per conoiser si deu guerir. Pren cauls vermeils, tanarida betonica, cosouda major e menor, capillis Veneris nepta, semen de carbe, de cascu lo ple ma, roza major, dos plenas mas, e sia coit ab las dos parts d'aigua, e la tersa de vi blanc, e coz a[n]tro veina a la mitat, e met i la mitat de ple ma de l'erba pilosella. Al nafrat dona a beure lo mati una copa el vespre autra, entro que sia guerits ; e si gieta fora la premieira copa, deu morir, e si la rete deu guerir.

J'aurais voulu joindre à ces extraits des observations grammaticales et un glossaire, mais la *Romania* est fort encombrée, et il faut faire court.

Paul MEYER.

---

1. Les deux premières formules sont de la même écriture. L'écriture de la troisième est différente. Aucune de ces deux écritures ne reparaît dans le reste du manuscrit.

MÉLANGES

FR. *SEMILLANT*

L'adjectif *sémillant* est aujourd'hui l'unique représentant d'une famille autrefois nombreuse ; l'ancienne langue avait en effet le verbe *semillier*, l'adjectif *semilleus*, et le substantif *semille*, pourvus de sens variés, sur lesquels nous allons revenir.

Quelle est l'étymologie de ces mots ? Diez, partant sans doute de l'adjectif *semilleus*, veut le tirer d'une racine gaëlique *sim*, « vif, léger ». Mais cette racine n'existe pas dans les langues celtiques, si on en croit M. Bugge [1] ; celui-ci partant probablement du verbe, le dérive du latin *sub-miculare, qui, ayant signifié d'abord « briller, étinceler », aurait ensuite désigné la vivacité des mouvements.

Cette étymologie soulève au moins deux objections : 1° il serait peu vraisemblable qu'un dérivé de micare subsistât, alors que le simple n'a survécu dans aucune langue romane [2] ; 2° un dérivé de *micare* se terminerait, non en *-illier*, mais en *-eillier*. On comprend donc que les auteurs du *Dictionnaire général* se soient montrés sceptiques à l'égard de l'hypothèse de M. Bugge, et qu'ils aient rangé *sémillant* parmi les mots « d'origine inconnue ».

Il est pourtant une étymologie qui se présente d'elle-même, à la suggestion de laquelle il est, si je puis dire, impossible d'échapper si on lit avec quelque attention l'article *semille* du

---

1. *Romania*, IV, 305. Le fait que cette famille n'est représentée qu'en français semblerait appuyer l'hypothèse d'une étymologie celtique ; mais M. Thurneysen, excellent juge en la matière, conteste aussi l'existence de la racine gaëlique *sim* (*Keltoromanisches*, p. 111).

2. M. Bugge, il est vrai, dit le contraire, mais sans alléguer aucun exemple.

Dictionnaire de M. Godefroy [1]. *Semille* n'est-il point le représentant rigoureusement phonétique d'un *seminicula, qui nous apparaît comme un dérivé possible de semen [2] ? Si d'autre part, on trouve attesté pour *semille* le sens de « semence », l'existence de ce dérivé ne sera-t-elle point rendue extrêmement vraisemblable ? Or c'est précisément ce que permet de constater l'article auquel je viens de faire allusion [3]. Il s'y trouve deux exemples où *semille* a le sens de « semence » ou de « race ». Avons-nous affaire au sens propre ou au sens figuré ? C'est ce qu'il est assez difficile de dire, et, aussi bien, ce qu'il importe assez peu de savoir, l'un se dérivant, en français comme en latin, immédiatement de l'autre [4]. La seule objection que l'on pourrait faire à *seminĭcula, au point de vue phonétique, c'est qu'il devrait donner un dérivé en *-eille*. Mais aucune substitution de suffixe n'est plus fréquente, peut-être, que celle de -ĭcula à -īcula : que l'on songe à *vitīcula, *cratīcula, *anatīcula. La difficulté est si mince que M. Thomas, dans son article *antille* [5], n'a même pas songé à la signaler.

La difficulté, en effet, n'est pas d'ordre phonétique, mais d'ordre sémantique : elle consiste à trouver le pont qui nous conduira sans effort du sens de « semence » aux diverses acceptions où sont pris ordinairement les mots *semilleus*, *semille*, *semillier*, et que notre devoir est d'abord de préciser

Une « semille » dans la plupart des exemples cités par Godefroy, c'est une idée, un caprice, une invention de l'esprit, le plus souvent fâcheuse ou perverse : Jean de Meun qualifie de *merveilleuse semille* l'audace de Jason partant pour conquérir la Toison d'Or [6], d'*estrange semille* la machination de la vieille maudite qui introduit Myrrha dans le lit de son père [7]. Froissart

---

1. M. Godefroy a tort de faire deux articles de *semille*, « malice, tour » et « race ? ». Nous allons montrer que c'est le même mot.

2. Comp. germinare, *germer*, luminaria, *lumière* et seminare, *semer*.

3. Tous les exemples cités sans indication de source lui sont empruntés.

4. Cf. notre locution « mauvaise graine ». Le passage de l'*Escoufle* cité par Godefroy associe à *semille* le verbe *assemillier*, « germer, se développer », dont il y a un autre ex. dans Guillaume de Machaut.

5. *Mélanges d'étymologie française*, p. 17.

6. *Roman de la Rose*, éd. Michel, v. 10262.

7. *Ibid.*, v. 22195.

dira d'un personnage aux ruses redoutables qu'il était *cruels et pleins de merveilleuses semilles* [1]. S'agit-il dans tous ces exemples de la conception de l'esprit ou de l'acte qui en est la conséquence immédiate? Peu importe, ce me semble. Le substantif y est, comme on le voit, précisé par une épithète. Il doit en être de même, *à fortiori*, dans les exemples antérieurs, et c'est en effet ce que nous constatons dans ceux d'Étienne de Fougères et du Reclus de Molliens, où il est question de *males semilles*. On voit que l'épithète est le plus souvent défavorable [2].

On comprend donc que *semilleus* ait aisément signifié « sujet à de fâcheux caprices, rusé, trompeur »; c'est, à peu de chose près, le πολυμήχανος d'Homère. Dans le *Roman de la Rose*, la Fortune est *semilleuse*, un personnage antipathique *despiteus et mal semilleus*. Parfois aussi, il est vrai, le mot signifie simplement « agité, pétulant » (sans doute d'abord « désagréable par sa pétulance ») : Martin le Franc dit que le vin a sur l'homme des effets divers suivant les tempéraments, qu'il rend les uns *dormilleus*, les autres *semilleus* : nous nous rapprochons singulièrement ici du sens de notre *sémillant* (dont le premier exemple connu est de 1564).

Semillier a naturellement tous les sens apparentés à ceux-là. Il signifie simplement, dans le passage de G. Guiart cité par Godefroy, « s'agiter »; nous le trouvons aussi dans Jean de Meun avec celui de « s'ingénier » : *tant semilla por gens destraindre*, est-il dit de Jupiter s'ingéniant pour nuire à l'humanité [3]. Il s'agit donc bien ici, non plus de mouvements du corps,

---

1. A ces exemples, on peut ajouter les suivants, que veut bien me fournir M. G. Paris : *Se leur enfant fait trop semille, — Et il hante hasart et bille...* (*Fables en vers du XIIIe siècle publiées d'après un ms. de Chartres* par G[ratet] D[uplessis], p. 61; cf. *ibid.*, p. 40 : *Trop est cointes et semilleus.*

2. Cependant à la fin du XIVe siècle, Froissart peut encore parler des *nobles semilles* de sa protectrice la reine de Hainaut. Le mot paraît être synonyme de « bonnes actions, bonnes œuvres ». Scheler (*Poésies de Froissart*, III, 401) incline vers le sens, suggéré par le contexte, mais, selon moi, trop précis, de « fondations pieuses ». Nous nous rapprocherions ainsi du sens primitif de *semen* et la survivance serait curieuse; mais je n'ose y croire.

3. Ed. Michel, v. 21068. C'est un second ex. du mot, à joindre au seul que citent Godefroy et le *Dict. général*. (Je m'aperçois au dernier moment qu'il a déjà été cité par Roquefort dans son *Glossaire*.)

mais d'une opération de l'esprit, entendue dans un sens nettement défavorable.

Revenons maintenant à notre question : comment ces sens divers peuvent-ils s'être attachés à un dérivé de semen ? Je suppose qu'il faut partir de *semillier*, sorti lui-même, comme *semilleus*, de *semille* pris au sens propre, et je m'explique fort bien que ce mot ait été employé dans l'acception de « s'agiter ». Et cela sans doute par l'intermédiaire d'une métaphore qu'auraient peut-être quelque peine à comprendre ceux qui seraient tout à fait étrangers aux choses des champs. Mais quiconque a jamais plongé la main dans un sac de menue graine bien sèche, de millet par exemple, ou même de blé (n'oublions pas que nous partons d'un diminutif de semen), quiconque a transvasé de pareilles graines d'un récipient dans un autre est tout disposé à admettre qu'un verbe tiré de *seminicula ait pu désigner le mouvement vif, pressé, d'un objet qui fuit entre les doigts et étincelle en fuyant. Le sens primitif de *semillier* serait un sens concret, sans rien de dépréciatif ; puis on serait passé de l'idée d'agitation matérielle à celle d'agitation de l'esprit : c'est alors que se serait développée la nuance péjorative qui infecta d'abord *semillier*, *semilleus* ; quant à *semille*, après avoir longtemps vécu dans son sens étymologique (de « semence, lignée »), il aurait, lui aussi, souffert de cette contagion et fini par désigner les caprices, les boutades d'un esprit *semilleus*.

Si le lecteur trouve cette explication médiocre, je souhaite qu'il rencontre mieux. Mais j'espère au moins qu'il acceptera sans scrupules l'équation *semille* > *seminicula.

A. JEANROY.

THE CHANSON DU COMTE HERNIQUIN

In an erudite study of « La Mesnie Hellequin » published in the *Études Romanes dédiées à Gaston Paris* (1891), M. Gaston Raynaud remarks that our knowledge of the lost *Chanson du comte Hernequin* (*Hellequin*), alluded to in the thirteenth-century poem on the capture of Neuville by the Flemings, would be very imperfect but for an analysis of it preserved by Sir Walter Scott : « Mais nous jugerions impartaitement de ce que devait être ce poème, si, par un heureux hasard, le résumé ne

nous en avait été conservé par Walter Scott dans les notes qu'il a jointes à son ouvrage sur la poésie écossaise. Très amateur d'anciens romans de chevalerie, Walter Scott avait dû lire ce poème, aujourd'hui perdu pour nous, dans une traduction en prose française ou dans une imitation anglaise, qui jusqu'ici n'a pas été retrouvée » (p. 61). He adds : « Le poème, venu du Nord, passe en Normandie, puis en Angleterre, où, sous une forme très abrégée, Walter Scott nous l'a conservé » (p. 63).

The passage in Scott runs as follows :

« The chief of this band [that is, the *Familia Hellequinii*] was originally a gallant knight and warrior ; but, having spent his whole possessions in the service of the emperor, and being rewarded with scorn, and abandoned to subordinate oppression, he became desperate, and, with his sons and followers, formed a band of robbers. After committing many ravages, and defeating all the forces sent against him, Hellequin, with his whole troop, fell in a bloody engagement with the imperial host. His former good life was supposed to save him from utter reprobation ; but he and his followers were condemned, after death, to a state of wandering, which sould endure till the last day. Retaining their military habits, they were usually seen in the act of justing together, or in similar warlike employments. See the ancient French Romance of *Richard sans Peur*[1]

Unfortunately M. Raynaud overlooked Scott's reference to the source from which he derived his account of the earthly career of Count Hellequin : « See the ancient French Romance of *Richard sans Peur*. » Scott did not draw the résumé which appears so valuable to M. Raynaud from any old or mysterious source, whether French or English, but from chap. II of the *Histoire de Richard sans Peur* as printed in *La Bibliothèque Bleue, entièrement refondue, et considérablement augmentée*, Liège, 1787, I, 14 ff. This becomes immediately obvious when we compare the English summary with the chapter in question.

The history of the chapter is curious, and at once deprives Scott's words of all their supposed significance with regard to the lost *chanson de geste*. In the sixteenth-century prose romance of *Richard sans peur*[2], the following chapter comes immediately

1. *Minstrelsy of the Scottish Border*, 2e éd. 1803, II, 194-5. The passage is not in the first edition, 1802 (see II, 186).

2. My statements about the sixteenth-century prose romance are based on an edition of 1601 (in the Bibliothèque Nationale), which Dr. A. C. L. Brown

after that in which Richard finds « la mesgnie de Hellequin » dancing in the forest :

Cy se deuise de la mesgnie de Hellequin, & qui il estoit.

« On nous dist l'histoire qu'il fut un vaillant cheualier en son temps, & eut grande lignée de sa semence. Cestuy cheualier Hellequin, en vne guerre que fit Charles Martel contre les Sarrazins, qui estoient entrez en France, despendit tout son bien & et cheuance a iceux guerroyer. & mesmement il vendit vn beau chasteau qui siet en la Duché de Normandie pour fournir à ses affaires, tellement qu'apres la guerre finie, luy qui n'auoit rien, il commença a piller le peuple, luy & ceux de son lignage commencerent a guerroyer & forcer les gentilshommes, dames, & damoiselles, & prindrent leurs chasteaux, & aussi prindrent les heritages de plusieurs orphelins, dont tout chacun demanda vengeance a Dieu contre luy. Adonc il aduint qu'il mourut, & fut en danger d'estre damné, mais Dieu luy fist pardon, pour ce qu'il auoit bataillé contre les Sarrazins & exaucé la foy. Si fut condamné de Dieu que pour vn temps determiné luy & ceux de son lignage feroient penitence, & iroient toute la nuict parmi la terre pour leurs penitences faire, & endurer plusieurs maux & calamitez, dont aduenoit qu'en allant parmy le monde ils faisoient plusieurs merueilles longues a racompter : & ainsi endurerent maintes peines et trauaux pour l'accomplissement de leur penitence, & aucunes fois ils trouoient les gens par le chemin, & aussi les trouoit on en maintes formes, principalement en dançant, comme fist le duc Richard. »

In the fourteenth-century verse romance of *Richard sans Peur* there is absolutely nothing to correspond to the chapter just quoted, although everything else that the sixteenth-century prose romance has to say about Richard's aventure with Helle-

---

and Dr. R. H. Fletcher have had the kindness to examine for me : *L'Histoire de Richard sans Peur*. Nouuellement reueu, corrigé & imprimé à Lyon, par Barthelemy Ancelin. 1601. For the verse-romance I have used the reprint of Crapelet, published by Silvestre, Paris, 1838 (*Romant de Richard*, etc.). The prose romance is reprinted by Le Roux de Lincy in the *Nouvelle Bibliothèque Bleue*, 1843, p. 51-96. He uses a late copy and omits most of the chapter « Cy se deuise de la mesgnie de Hellequin ». and the whole of the following chapter (« Comment Richard sans peur parla a Hellequin, & des dons que luy fit Hellequin »). He also omits two chapters which follow the adventure of the Appletree : « Comme Richard sans peur combatit un diable qui estoit entré au corps d'un excommunié », and « Comme un ange & un diable s'apparurent à Richard pour auoir iuiement de l'ame du moyne. » All these omitted chapters, except the first, are taken from the romance in verse, with slight changes in phraseology.

quin is, with one trifling exception, merely the poem turned into prose [1].

The whay in which the prose romance treats the poem may be seen by comparing the following passages :

> . . . au deuant de luy vint vng sien escuier,
> Mais mort estoit passe auoyt vng an entier.
> Quant Richart l'apperceut moult s'alla merueiller,
> Mais n'en eut point paour; auant luy demanda
> Dont venoyt ne qu'il quiert ne qui l'amena la
> « Comment! se dit Richart, ne fus tu pas pieça
> Seneschal de ma court et mourut vng an a ? »

Car il veit passer par devant luy un sien escuyer, lequel estoit trespassé ij y avoit un an tout entier. Et quand le duc Richard sans peur le veit, il en fut moult esmerveillé : ce nonobstant il n'en eut point de peur, meis tres hardiment lui demanda dont il venoit, ne qu'il queroit, & aussi qui l'amenoit en ce lieu-là : « Comment (dist-il) ne fus tu pas (il y a long temps) seneschal de ma cour, & mourus il y a un an passé ?

Clearly, then, this chapter is a sixteenth-century fabrication. Yet even if it were genuine, it would not afford us the information about Hellequin's career that we find in Scott. For this we must go to the eighteenth-century version in *La Bibliothèque Bleue*. Here we have a long account of Hellequin's life, based on the few vague statements of the sixteenth-century prose. The additions in the *Bibliothèque Bleue* are of course of no value. They are merely the embellishments of Jean Castillon, of the kind mentioned in the publisher's preface : « L'Auteur ne s'est pas contenté de les rajeunir, il a tâché de les rendre dignes de toute sorte de lecteurs, en les refondant entièrement, et en y ajoutant des situations et des épisodes nouveaux » (vol. I, p. xij).

Sir Walter Scott was early acquainted with Castillon's pipe-clayed *Bibliothèque Bleue* of 1787, and there is a copy in his library at Abbotsford [2].

G. L. KITTREDGE.

---

1. The « prologue » of the edition of 1601 ends as follows :
« Et aussi qu'il leur plaise prendre le petit liure en gré, en corrigeant les fautes, si aucunes y sont trouuées, lequel a esté nouuellement translaté de vieille rithme en prose. »

2. [J. G. Cochrane] *Catalogue of the Library at Abbotsford, Edinburgh*, 1838, p. 112.

COMPTES RENDUS

Jules Pirson. **La langue des inscriptions latines de la Gaule** (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. XI); Bruxelles, 1901. In-8, XVI-328 pages.

Alb. Carnoy. **Le latin d'Espagne d'après les inscriptions.** Étude phonétique et morphologique ; première partie : *Vocalisme*; Louvain Istas, 1902. In-8, 119 pages (tirage à part du *Muséon*, n. s., II, 1901).

J'ai réuni ici les titres de ces deux ouvrages, bien que le second soit inachevé [1], et j'en rapprocherai l'*Histoire de la langue roumaine* de M. Densuşianu [2] (I, III, *Le Latin*, §§ 14-16, Inscriptions latines de la péninsule balkanique), parce que leur publication simultanée pourrait marquer le début d'une série de travaux nécessaire : une collection de relevés des particularités linguistiques présentées par les inscriptions latines, relevés qui se répartiraient assez naturellement suivant les grandes divisions du *Corpus* (sauf à remettre à leur place géographique les *inscriptiones antiquissimae* et, quand il y a lieu, l'*instrumentum domesticum*) et qui en remplaceraient les index grammaticaux incomplets et trop sommaires. L'état d'avancement du *Corpus* permettrait l'établissement immédiat d'un certain nombre de ces nouveaux index et l'on peut espérer que les autres n'auraient pas à attendre trop longtemps [3]. Ils nous renseigneraient enfin d'une manière exacte sur le contenu grammatical des inscriptions, sur leur valeur, si discutée, pour la connaissance du développement latino-roman, peut-être aussi sur quelques problèmes posés par le latin vulgaire, celui de l'unité du latin, par exemple; du moins, si sur beaucoup de points ils ne donnaient, comme je le crois, que des résultats négatifs, ils auraient l'avan-

1. M. Carnoy annonce la publication de la 2e partie de son travail dans le *Muséon* et en tirage à part pour cette année.

2. Cf. *Romania*, XXX, 415, et XXXI, 643

3. J'hésite à faire à M. Pirson un grief de n'avoir pas attendu la publication intégrale du volume XIII du *Corpus* ; il a en effet recueilli ses matériaux aux mêmes sources où iront puiser les éditeurs de ce volume et, ce semble, sans en avoir négligé d'importante. Il y aurait cependant intérêt, en général, à laisser le matériel épigraphique passer à l'épreuve des critiques du *Corpus* avant de l'utiliser définitivement ; de plus un index, tel que je l'imagine, devrait, pour inspirer et mériter confiance, être de vérification facile ; il est difficile de se reporter à vingt recueils. Enfin la disposition typographique est assez délicate dans un travail de ce genre pour que la possibilité de

tage de couper court aux travaux de dépouillement que chaque romaniste est forcé de reprendre pour son compte personnel, après tant de devanciers qui n'ont pas fait connaître le bilan de leurs recherches, et par là ils éviteraient pour l'avenir un fâcheux gaspillage d'efforts.

Ces index devraient être dressés avec un soin et une rigueur extrêmes, qui manquent encore aux trois bons travaux cités plus haut. M. Densuşianu s'est seulement proposé de relever dans les inscriptions du troisième volume du *Corpus* les particularités intéressantes pour l'histoire du roumain. Je ne doute pas que son choix ait été bien fait et précédé de recherches scrupuleuses, mais il est trop évident que, pour être définitifs et d'utilité générale, nos index devraient être absolument complets. On n'en devrait même par exclure les fautes probables des lapicides : en effet, telle graphie à qui on prêterait d'abord ce caractère pourrait par la suite, rapprochée d'autres, devenir au contraire l'indice d'un phénomène important. Je regrette par exemple de n'avoir pas trouvé dans le travail de M. Pirson les exemples de chute de r devant t i, MAFUSIO (Parnans, an. 527 ; XII, 2193), TESIA (Tourdan, an. 563 ; XII, 2187), et peut-être MATIAS (Narbonne, an. 541 ; XII, 5341) : il n'y a vu sans doute que des erreurs, mais on a donné récemment (*Romania*, XXIX, 603) des deux premières formes une interprétation toute différente, et il ne faut pas oublier que des formes voisines se rencontrent ailleurs[1]. Même pour les phénomènes bien attestés on ne devrait pas se contenter de quelques exemples, mais les donner tous ou du moins en établir la statistique et en indiquer la répartition géographique. Pour le vocabulaire en particulier, il me paraît insuffisant de noter surtout, comme l'a fait M. Pirson, les mots et les sens nouveaux, et il y aurait lieu de relever tout ce qui n'est pas conforme à l'usage classique, et dont il importe de connaître l'extension, même si l'on en possède des exemples en dehors des inscriptions.

Il faudrait apporter une grande attention au classement des phénomènes dans ces index : pour que la comparaison fût facile et complète entre les diverses sections du trésor épigraphique, ce classement devrait être objectif, fondé sur des caractères extérieurs et non sur l'interprétation plus ou moins lointaine et variable des faits ; cela entraînerait sans doute à ranger un même phénomène sous plusieurs rubriques, phonétique, syntaxe ou morphologie ; peu importerait, et d'ailleurs chaque auteur donnerait, mais seulement en

---

supprimer des références compliquées et diverses entre en ligne de compte. — Je profite de cette note pour annoncer l'apparition du 1er fascicule de la 3e partie du volume XIII : *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum instrumenti domestici* collegerunt Otto Hirschfeld et Carolus Zangemeister, edidit Oscar Bohn, 1901. — Il offre naturellement peu à glaner ; j'y ai relevé quelques exemples de syncope et d'épenthèse et, sur des vases divers, mais qui semblent de même origine gauloise, des formes en -us et en -o, -onis du même nom Arrus, -o, -onis (10010, 171 et 172), Miccius, -o, -onis (10010, 1355 gf, 1356 a).

1. Cf. Seelmann, *Aussprache*, 350.

seconde ligne et comme accessoire, l'interprétation qui lui paraîtrait la plus convenable. L'on éviterait ainsi qu'un phénomène phonétique ou lexical passât inaperçu, comme cela peut se produire dans le travail de M. Pirson, parce que l'auteur y a vu plutôt une modification morphologique ou une liberté de style. Le classement devrait être très minutieux, groupant les divers exemples d'un phénomène selon les conditions où il se produit : structure interne des mots, entourage, place dans la phrase, etc. De plus il faudrait constituer autant que possible aux divers exemples leur état civil : date de l'inscription, lieu d'origine, nature (funéraire, militaire, chrétienne, métrique, imitée d'un modèle, etc.), et même qualité, — car il importe souvent de savoir si on a affaire à une inscription barbare, mais soignée, ou au travail d'un ouvrier étourdi ou inintelligent. Enfin il serait parfois utile de ne pas s'en tenir aux formes exceptionnelles, mais d'indiquer au moins dans quel rapport elles sont avec les formes normales. Nous hésiterons à voir dans PRAETEREENS (II, 3256) une forme intermédiaire entre praeteriens et *praetereuns, comme on l'a dit, si nous savons que le graveur a bien écrit PRAETERIENS quelques lignes plus haut. Et de même l'opposition de toutes les inscriptions d'une région, à une certaine époque, nous fera hésiter à attribuer une grande importance à un exemple unique d'un phénomène.

Ces index, tels que je les conçois, seraient fort longs à établir et le travail, tout objectif, assez ingrat. Je ne doute pas cependant qu'ils soient réalisables et le premier fascicule de l'étude de M. Carnoy pourrait en fournir une preuve. C'est un travail très soigneux et complet, auquel un dépouillement antérieur des inscriptions d'Espagne ne me permet d'ajouter rien d'important. Les phénomènes y sont en général bien classés ; pourtant il y aurait là quelque peu à reprendre : il est peut-être légitime de voir dans DIENENSIS (II, 3125) pour Dianensis un fait d'assimilation, mais on peut y voir autre chose et par exemple une influence du j (di) initial ; dès lors je voudrais trouver ce phénomène sous la rubrique *changement de A en E* en même temps qu'au chapitre de l'assimilation. M. C. ne s'est pas non plus suffisamment astreint à observer la règle, qu'il s'était fixée lui-même, de donner d'abord tous les exemples avant de les interpréter : cela rend en certaines parties de son travail, les recherches assez difficiles. Par contre ses exemples sont munis de tous les renseignements nécessaires à l'estimation de leur valeur et sur ce point le travail est irréprochable. Pour l'interprétation des phénomènes, j'ai quelque peine à voir dans ficet pour fecit la preuve que l'i final de feci avait déjà agi sur ē tonique au début du IIIe siècle (p. 23) ; je ne vois pas pourquoi ae pour ē à la finale des adverbes (p. 75) paraît peu sûr à M. C., les exemples en sont répandus un peu partout [1].

1. Je signale à M. C. deux expressions à éviter : *assez bien de* (p. 76 et 108) pour *un assez grand nombre de*, et *de loin* devant un superlatif pour *de beaucoup* (p. 70).

Le travail de M. Pirson pourrait être complété sur quelques points : chute de r devant ti ; — aphérèse[1], SPANILIA (XII, 488) ; — dissimilation, PELEGER (cf. Le Bl. 656 et *N. R.* 292) ; — déclinaison, HOS ADITOS (XII, 499), etc. — Je note ici que j'ai vainement cherché dans le livre de M. P. la forme SIX, que M. Mohl (*Romania*, XXIX, 604) a rapprochée du fr. *sis*, mais je ne crois pas qu'il y ait là une lacune dans le dépouillement de M. P. : il faut, bien entendu, ne pas tenir compte de l'inscription 565 de Le Blant (Coudes, VIe siècle, XIII, 1530) où on lit $\overline{\text{VII}}$X, exemple de numérotation rétrograde = XVII. — M. P. aurait dû être plus large dans son étude du vocabulaire : adjutare (XIII, 906), adolescens (enfant de *quatre* ans, Le Bl., *N. R.*, 106), concomis, (XIII, 2399), dece septe (Le Bl., *N. R.*, 2) et autres mots (cf. pour quelques-uns Le Blant, *Recueil*, préface, CXIX), sont assez rarès pour mériter une mention. Le classement n'est pas assez rigoureux et dépend trop de l'interprétation des phénomènes propre à l'auteur. Pourquoi i pour e dans TRIS = tres est-il rangé dans les modifications morphologiques (p. 119) ? Pourquoi l'emploi si curieux de facere pour l'expression des dates (facit Januarius dies tot) dans les inscriptions chrétiennes manque-t-il au chapitre du *Vocabulaire* et est-il relégué à la fin de la stylistique (p. 316)? etc. L'interprétation des faits, juste en général, est parfois bien hardie : à l'explication du maintien de quadrúvium par les formes contractées quádruvis où u serait normal (en latin ou en roman?), je préfère encore l'hypothèse d'une influence de quatuor ; il me paraît difficile de voir dans CAILVI pour calvi(i) la preuve d'une mouillure de l (p. 76) ; VIXSISIT est-il bien un parfait en si et non une dittographie (p. 151) et faut-il décidément accorder à FIFILIA plus d'importance qu'à FILILIAE ou à VEVENES (= *venis*) et en faire l'ancêtre du diminutif *fifille*?[2]

Il y a dans l'exposé de M. Pirson trop de formules inexactes et trompeuses : l'expression *langue-mère et langues-filles* (p. 102) devrait être bannie ; la distinction entre le fait graphique et le phénomène linguistique qu'il représente est trop facilement oubliée dans des phrases comme celles-ci : *la tendance de* ē *à passer à* ī s'est accentuée (p. 2) ; — [e pour ī à l'atone] constitue un des traits caractéristiques de la *langue* latine des Ve et VIe siècles ; — la *langue vulgaire* recourait au *signe* de l'aspiration... pour supprimer l'hiatus à l'intérieur d'un mot, ex : DAGNIHIL (p. 82) ; — certains vocables... prennent à l'accusatif pluriel la désinence is au lieu de es (p. 118), etc. Ce sont là d'ailleurs critiques de détail qui n'ôtent pas beaucoup au livre de M. P., des-

1. Je signale à ce propos la dissertation de M. Leo Sommer, *De prosthesi et aphaeresi e glossariis latinis illustrandis*, Iéna, 1900.

2. Il y a dans le travail de M. Pirson quelques pages un peu confuses, mais intéressantes, sur l'élargissement des thèmes dans la déclinaison des substantifs féminins au moyen de n. M. Pirson ne connaissait pas encore le travail de M. Philipon sur les accusatifs en *-on*, *-ain*, et, s'il n'a pas vu la question aussi largement que ce dernier, il faut reconnaître qu'il s'est approché de la solution. Mais l'hypothèse d'une origine grecque était peu probable.

tiné à rendre des services, sinon à servir en tout de modèle aux travaux futurs sur le latin épigraphique.

MM. Carnoy, Densuşianu et Pirson se sont posé tous les trois la question des différences locales du latin. M. Densuşianu est très net dans sa réponse : le tome III du *Corpus* ne lui a montré « que des faits connus et qui se retrouvent plus ou moins souvent dans les inscriptions des autres provinces romaines... Seuls quelques mots d'origine grecque apparaissent ici pour la première fois ou plus souvent qu'ailleurs ». Conclusion semblable chez M. Pirson : « Une foule de particularités qu'on serait tout d'abord tenté de considérer comme spéciales à une province se retrouvent dans les textes provenant d'autres régions. D'autre part les traits qui restent isolés après la comparaison trahissent des altérations d'un caractère si général qu'il serait très hasardeux d'y reconnaître des différences locales. » M. Carnoy n'a pas encore donné sa réponse définitive à la question, mais il a, chemin faisant, indiqué, dès la première partie de son travail, quelques traits du latin des inscriptions d'Espagne où l'on pourrait voir des hispanismes ; il n'a d'ailleurs présenté ces hypothèses qu'avec les réserves nécessaires : nous avons déjà exprimé des doutes sur la valeur de ficet qui se trouve un peu partout ; de même le changement de ē en ī devant palatale (p. 29) pourrait bien être un indice de la fermeture de l'e dans cette position, telle que l'espagnol la présente, s'il n'y en avait pas d'exemples dans les pays où ē est resté ouvert. M. C. remarque que la graphie e pour ī en hiatus se présente surtout dans le nord de la Lusitanie, et, dans cette région, beaucoup plus fréquemment que i pour e en hiatus, ce qui rendrait difficile l'explication du premier phénomène par l'épel inverse : une prononciation ouverte de i̯ étant vraisemblable en celtique et en ibérique, nous aurions dans les inscriptions lusitaniennes une trace de ce vocalisme ; mais nous remarquerons, avec M. C., que les exemples du phénomène en question appartiennent à des noms propres non latins, où nous ignorons si e représente i̯ ou tout autre son, et qui ne peuvent en tout cas rien prouver pour les modifications locales du latin importé. Les inscriptions du nord et du centre de l'Espagne ne présentent pas d'exemples de confusion de o-u à la finale, n'y a-t-il pas là quelque indice du maintien de la distinction en asturien ? mais les exemples sûrs, très nombreux dans d'autres pays, sont très rares même dans les autres régions de l'Espagne, ce qui diminue la valeur de la remarque. Enfin M. C. signale (p. 62) octuber comme l'ancêtre de l'a. esp. *otubre*, ptg. *outubre*, mais en reconnaissant que cette graphie n'est pas inconnue ailleurs ; il aurait dû dire qu'elle est en particulier plus fréquente en Gaule qu'en Espagne. Si bien que notre conclusion sera la même pour le travail de M. C. que pour ceux de MM. Pirson ou Densuşianu : s'il a existé des dialectes du latin parlé, les inscriptions ne nous permettent jusqu'ici d'en saisir aucune trace [1].

Mario ROQUES.

1. Exception faite peut-être pour le vocabulaire.

Les suffixes toponymiques dans les langues française et provençale. Première partie : développement des suffixes -anus, -inus, -ensis... par Isak COLLIJN, Upsal, Almqwit, 1902. In-8, 110-XI p. (thèse pour le doctorat).

Les romanistes suédois nous ont déjà donné plus d'un intéressant travail sur la toponymie française ; celui de R. Collijn vient s'y ajouter. Il est fait avec conscience et savoir, mais l'auteur, bien qu'il ait parfaitement le sens de la méthode historique, ne s'y astreint pas assez. Par « suffixes toponymiques » il entend les suffixes à l'aide desquels on tire d'un nom de lieu ou de pays soit celui du district dont le lieu est le centre, soit celui des habitants du lieu ou du pays. Or les noms de cette dernière catégorie sont très rares dans l'ancienne langue, où les villes ou régions très importantes ont seules produit des noms désignant leurs habitants : pour les autres, — et même très souvent pour celles-là, — on disait d'ordinaire simplement : *cil, ceus de* (Mantes, Brie, etc.). Aussi presque tous les noms qu'on a éprouvé, — dans des milieux lettrés bien plus que populaires, — le besoin de former à l'époque moderne sont-ils de création purement savante, reposant souvent sur des étymologies erronées et quelquefois extravagantes. L'étude de leur formation serait une curiosité plutôt qu'une recherche vraiment scientifique. Il aurait fallu, pour traiter le sujet qu'avait en vue M. C., suivre dans le cours des siècles l'apparition successive des noms en question, et soigneusement séparer ceux qui se présentent dans les textes vraiment populaires de ceux qui n'apparaissent que dans des documents d'un caractère visiblement savant. Pour avoir entassé pêle-mêle les formations anciennes et modernes, M. C. a enlevé à son travail, au moins en bonne partie, l'intérêt historique et philosophique qu'il aurait pu avoir. Il donne par exemple en une même liste (p. 15) comme dérivés populaires en *-ain* des noms de toute antiquité comme *chartain* (il ne cite que *chartrain*, qui est postérieur) et *aigues-mortain*, tout récent, *loirain* (de *Loiret*, département !), *bellifontain* (de *Fontainebliaut* compris comme *Fontaine belle eau*, etc.). Il ne suffit pas de dire ensuite que « quelques-uns de ces mots sont formés d'une manière plus ou moins irrégulière, même savante » ; il fallait en faire des catégories distinctes. Ailleurs (p. 22), à propos de la forme grotesque *mussipontin* ou *mussipontain* (de Pont-à-Mousson), l'auteur remarque gravement que « la forme provençale est *mussipontin-ó* », comme si le provençal pouvait posséder un nom pour les habitants de Pont-à-Mousson ! Ou bien encore (p. 26), en opposant *cellèen* (de Sceaux), *fuxéen* (de Foix), comme « de formation savante » à *scéen* (de Sceaux), *ayéen* (d'Aï), *fontainebléen* (de Fontainebleau), il semble admettre que ceux-ci sont de formation populaire. — Cela n'empêche pas qu'il n'y ait de fort bonne choses dans le livre de M. C., et que la liste même des formations qu'il a patiemment recueillies (où ? on voudrait souvent le savoir) ne soit assez curieuse. L'auteur connaît bien les textes anciens, bien qu'il n'en ait pas

fait à notre avis l'usage qu'ils comportaient La polémique contre l'explication par l'acc. fém. des noms de rivières en *-an*, *-ain*, *-ien* (p. 37) n'est pas convaincante, mais mérite d'être lue. *Parisie* (p. 106) peut bien équivaloir à *Parisié* et représenter (ainsi que *Parisi*, p. 105) Parisiacus. Gavrai, dans la Manche (p. 29), n'est pas « sur le territoire breton ». Pourquoi les dérivés *lovérien*, *sagien*, *sparnacien*, *vélavien* etc. auraient-ils (p. 42) « un sens plus ou moins plaisant » ? G. P.

R. ZENKER. **Die Lieder Peires von Auvergne, kritisch herausgegeben mit Einleitung, Uebersetzung, Kommentar und Glossar**. Erlangen, Junge, 1900. In-8°, x-266 p. (Extrait des *Romanische Forschungen*, t. XII).

Cette édition, pour laquelle M. Zenker n'a évidemment pas ménagé sa peine, est également soignée, sinon également réussie, dans toutes ses parties. L'une des meilleures me paraît être l'introduction (bien qu'on puisse lui reprocher d'être un peu diffuse et non exempte de répétitions). Elle comprend quatre chapitres : dans le premier (p. 1-16), l'auteur discute diverses questions d'authenticité et il écarte, pour des raisons qui m'ont paru très solides, six pièces, qu'il a d'ailleurs imprimées (mais non traduites) en appendice ; puis il réunit (p. 16-40) tout ce qu'il est possible de savoir ou permis de deviner sur la vie du poète, et étudie ses œuvres au point de vue littéraire (p. 40-66) et métrique (p. 66-78). Pour la biographie, M. Z. a tiré des textes tout ce qu'ils pouvaient donner ; ce n'est vraiment pas sa faute si quelques-uns des plus importants à cet égard sont précisément des plus difficiles à interpréter. Il est fâcheux toutefois que ces intéressantes pages soient déparées (voy. p. 38, 39, 58) par une grave erreur, reposant sur un contresens : M. Z. attribue en effet à Peire d'Auvergne de nombreux exploits guerriers sur la foi d'un vers (III, 23) qui signifie tout autre chose[1]. L'étude littéraire témoigne de beaucoup de finesse et de goût, et M. Z. y a fait preuve (ainsi que dans son commentaire) d'une rare connaissance de la lyrique provençale, surtout dans sa plus ancienne période ; j'y signalerai notamment la traduction et le commentaire du curieux sirventés de Bernart Marti contre Peire d'Auvergne, et les pages consacrées à la comparaison entre celui-ci et son modèle Marcabrun. L'étude métrique n'est guère, comme on pouvait s'y attendre, qu'une statistique. M. Z. a raison de faire ressortir chez le poète la recherche de l'allitération, qui est évidente ; mais il a eu tort de citer des exemples où la rencontre est certainement fortuite : il va jusqu'à noter l'identité entre une consonne initiale et une consonne dans le corps d'un mot : *fals*, *tafurs* ; *esquivar*, *contra*. A ce compte, il

1. La faute a déjà été relevée par M. Schultz-Gora (*Literaturblatt*, 1902, col. 73).

n'est pas une proposition qui ne présente un ou plusieurs exemples d'allitération... N'y a-t-il pas, dans la phrase même que je viens d'écrire, sans y mettre le moindre artifice, quatre *p* à l'initiale?

La constitution du texte, je regrette d'avoir à le dire, ne mérite pas les mêmes éloges. Je ne reprocherai pas à M. Z. de ne pas avoir tout compris : il faut bien reconnaître que Peire d'Auvergne est, avec Marcabrun et Rambaut d'Orange, un des plus redoutables représentants du *trobar clus*; beaucoup de passages m'embarrassent autant, et même, comme on le verra, plus que M. Z., et je crains bien que ces énigmes ne résistent longtemps encore à la sagacité des plus experts provençalistes[1]; je regrette bien plutôt que M. Z. ait passé auprès de véritables difficultés sans paraître les soupçonner, sans les signaler du moins, et, d'autre part, qu'il n'ait pas réussi à comprendre des passages d'une très moyenne difficulté. Ces deux reproches seraient, je crois, justifiés par une étude complète de l'édition. Je ne puis entreprendre cette étude, qui exigerait beaucoup de temps; je me bornerai, comme l'a déjà fait M. Coulet[2], à l'examen de deux pièces. Je choisis la quatrième des chansons d'amour (les deux premières ayant été examinées par M. Coulet et la troisième n'étant pour moi qu'un rébus) et la seconde des pièces religieuses (XVI dans l'édition), la première ayant déjà été publiée par M. Appel[3].

IV, 13 L segles vol qu'om se captenha
Segon qu'el pot sempres faire,
Qu'en breu temps plus asazona,
Qu'a pro d'aisso don ac fam.

M. Z. voit dans *segles* le sujet de tous les verbes des vers 14-16 ; aussi ne faut-il pas s'étonner que sa traduction n'ait pas grand sens. A mon avis (et je vois que cet avis est aussi celui de M. Schultz-Gora) le sujet de *pot* et de *ac* est *om*, et celui de *asazona* (pris au sens intransitif) est *jois* (v. 12); de plus je ne comprends pas les vers 15-16, et je propose, fort dubitativement d'ailleurs, de lire au vers 15, avec I, au lieu de *breu*, *bru* (K *briu*), ou de corriger ce mot en *brau*; le mot *breu* a pu être amené indépendamment dans deux groupes de manuscrits, par la fréquence de la locution *en breu temps*; au

1. Certaines pièces, la troisième par exemple, sont tellement obscures que M. Z. eût mieux fait, à mon avis, de reproduire simplement le texte des manuscrits : le lecteur n'y eût pas perdu grand'chose, et il eût été dans de meilleures conditions pour en tenter à son tour la reconstruction.

2. *Annales du Midi*, XIV, 374.

3. J'avais écrit ce compte rendu en vacances, sans avoir sous les yeux celui de M. Schultz-Gora. J'ai reconnu après coup (cette constatation ne peut du reste que me flatter) que sur plusieurs points, je m'étais rencontré avec lui. Je supprime naturellement les observations qui feraient double emploi, mais je conserve celles où je me sépare sur quelques points de détail de mon savant collègue, et celles aussi où il me semble que j'ai ajouté quelque chose à ses remarques.

vers 16 je lirais avec le groupe *y*, *ab*. Je comprendrais : « Le monde veut qu'un homme se conduise de son mieux (même dans l'adversité), car la joie mûrit plus vite par un temps contraire qu'avec ce dont il (l'homme) eut le plus grand désir » (à savoir les encouragements de sa dame).

25 Mout fai ves mi gran temensa
Car tan pauc si abandona ;
Jois qu'enaisi trop bistensa
Mout mostra mal 'entressenha.

M. Z. traduit : « Ma dame fait preuve à mon égard de trop de timidité en se montrant si réservée ; joie qui hésite si longtemps manifeste de fâcheux signes. » Cette traduction, quoiqu'elle soit (ou par ce qu'elle est) très littérale, n'est ni claire ni exacte. Je comprendrais : « Ma dame m'inspire de grandes craintes (en lisant, avec *x*, *mi fai granda*), en se montrant si réservée : joie (la joie espérée par le poète, le succès) qui rencontre (*trob* de *trobar*) de telles hésitations présente des signes fâcheux » (c'est-à-dire j'ai bien peu de chances de réussite).

Il y a du reste entre ces vers et ceux qui les précèdent d'une part, ceux qui les suivent de l'autre, une contradiction que M. Z. eût dû signaler : le poète avait reconnu (v. 23-4) que sa dame faisait déjà beaucoup en lui adressant la parole et en tolérant ses hommages ; puis brusquement il se plaint que ce ne soit pas assez et n'aperçoit plus que de médiocres chances de succès ; enfin, passant encore une fois de la plainte à la résignation (v. 32) il poursuit : « Mais qu'elle me traite comme il lui plaît, car (M. Z. traduit à tort ce *que* par « quoique ») elle ne me fait point tant souffrir ; ses liens ne sont pas tellement lourds : aussi suis-je celui qui ne veut pas l'accuser. » Je ne puis résoudre cette contradiction et incline à croire que ces brusques sautes d'idées sont voulues et font partie des procédés du poète.

Il y a entre les deux parties de la strophe suivante une difficulté toute pareille. Je traduis la traduction de M. Z. : « Sans avoir péché, j'ai fait pénitence et il est injuste qu'elle me refuse l'absolution ; depuis longtemps je l'implore (cette absolution) ; j'aurai encore à souffrir longtemps (le texte dit plus énergiquement : *assatz cuig que mal m'en prenha*), *car* il est perdu celui qui désespère ; voilà pourquoi j'ai bon espoir et j'implore votre don. » Qui ne voit que le *car* souligné fait à cette place un véritable contresens ? Néanmoins ni dans la traduction ni dans le commentaire M. Z. ne signale la difficulté. Faut-il prendre *assatz* au sens de « trop » et comprendre : « Assez [et trop], j'ai cru que mal m'en viendrait : [je préfère espérer], car... » ? — Le vers 40 est bien plat et je le comprendrais tout autrement : *don* est, à mon avis, non *donum*, mais *dominum*, et je lirais, non *vostre*, qui n'est que dans A B, mais *nostre* (j'ai lu *nostre* dans E) et comprendrais : « Je fais appel à Notre-Seigneur qui a condamné le désespoir. » S'il n'y a pas dans l'Évangile de verset qui puisse être allégué ici, la condamnation du désespoir se dégage d'une foule de passages.

On voit que l'étude de cette pièce a surtout justifié le premier de mes reproches ; celle du nº 16 montrera, je l'espère, que le second est également fondé.

V. 11. La leçon adoptée : *d'outracujat albir* est peu intelligible ; il est remarquable du reste que V seul donne le *d* initial (*dautracujat*) ; contrairement à M. Schultz-Gora qui adopte la leçon isolée de R (*lotracudat dalbir*), je lirais : *li outracujat albir* et comprendrais : « les esprits présomptueux ». — 14. L'expression *restar de galop* aurait eu grand besoin d'un commentaire explicatif.

16-17. M. Schultz-Gora a parfaitement compris ces vers : « Raillerie et Outrecuidance, si parfois elles croissent, poussent en feuilles, ne fleurissent jamais. » Mais il paraît avoir renoncé à traduire la fin de la strophe, bien qu'il ait identifié *n'eisson*, confondu par M. Z. avec *naisson*. C'est qu'en effet il faut résolument écarter *traitor*, qui donne du reste une syllabe de trop, et lire avec V*a* (représentant deux familles) *l'intrador* [1]. Le sens est : c'est un jardin d'une bien fâcheuse espèce (je traduis approximativement *respeit*) que celui où rien ne pousse, « et tel que tous ceux qui y entrent en sortent boiteux ». — 27. Je lirais *bocail* (= *boca li*) avec T*a*. — Le vers 30 est traduit à contresens : « Il devrait souvenir à quiconque ne serait pas insensé... » — La strophe VI est ainsi traduite : « Il devrait bien penser à la mort, celui qui regarde en face le crucifix et voit comment Dieu, pour nous sauver, souffrit la mort, et comment il la tua en se laissant crucifier pour nous. Nous mourrons tous, car notre richesse ne nous protégera pas plus que la sienne n'a protégé Job. » On voit combien le raisonnement est incohérent : c'est que M. Z., égaré par une expression fréquemment appliquée en effet à Jésus-Christ, n'a pas compris les vers 39-40 : ils signifient au contraire : « Puisque la mort a frappé celui-là même qui se fit crucifier pour nous, comment hésiter à croire que nous mourrons aussi ? » Il faut modifier la ponctuation, mettre un point et une virgule après *mort* (39) et une virgule après *crotz* (41). — Au vers 41 *non* (donné par E*a* + V) fournirait un meilleur sens que *nous*. — 52. *Garde* serait une forme incorrecte du subjonctif : corriger *que nos gart* (le vers n'est du reste (sous cette forme) que dans V).

A. JEANROY.

---

1. La bonne leçon est à peine altérée par T (*lun traidor*) ; C R manquent ; E est donc seul à donner *li traitor*. — Au vers 16 on est tout étonné de trouver une variante de C, alors que la strophe manque dans ce manuscrit.

Bijdrage tot de Beoordeeling van den Willehalm. Proefschrift der verkrijging van den graad van Doctor in de Nederlandsche Letterkunde, aan de Rijks-Universiteit te Groningen..... door Johanna Maria NASSAU NOORDEWIER. Te Delft bij P. I. Koumans, 1901. In-8°, 128 p.

L'auteur de cette petite thèse hollandaise (qui a été présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Groningue) s'est imposé la tâche, assez ingrate du reste, d'examiner de nouveau et à fond trois des questions multiples que soulève une lecture minutieuse du *Willehalm* : c'est à savoir 1° si Wolfram d'Eschenbach, en composant sa paraphrase poétique d'*Aliscans*, a connu et utilisé d'autres branches du vaste cycle de Guillaume d'Orange; 2° si la rédaction française dont il s'est servi, est, ou non, identique avec une de celles qui nous ont été conservées; 3° si le *Willehalm* est resté inachevé.

En se posant une fois de plus la question de savoir si Wolfram a été au courant des parties essentielles de la biographie poétique de Guillaume d'Orange, Mlle N. N. s'est rangée à l'opinion négative de MM. Suchier [1], Rolin [2], Jeanroy [3], Ph. Aug. Becker [4], non sans appuyer par des propositions nouvelles une argumentation qui tend à nous faire paraître Wolfram sous un jour peu propice à son ambition de poète.

Mlle N. N. a enrichi le chapitre curieux qui pourrait s'intituler « les fils d'Aimeri dans les versions étrangères » d'une remarque perspicace. Elle est sûre que Wolfram n'a pas connu le poème de *Guibert d'Andrenas* (p. 7, 55.). La connaissance de cette branche française ne lui aurait laissé aucun doute sur ce personnage intéressant qu'il se garde d'énumérer parmi les frères de Guillaume. Car au début de son poème, il fait mention d'un fils d'Aimeri qu'il appelle tout simplement Gybert, mais plus tard, en parlant du roi *Schilbert, der künic von Tandarnas* (*Wh.* 240, 26; 249, 29), il désigne ce dernier comme un allié de la famille de Guillaume, accouru pour prêter son appui contre les Sarrasins. Pourquoi le poète allemand a-t-il scindé ce personnage en deux? Mlle N. N. est portée à croire à un manque de mémoire de Wolfram (p. 27 ff.) [5].

Elle ne tient aucun compte du fait que le poète s'attache strictement au

---

1. *Ueber die Quelle Ulrichs von dem Türlin und die älteste Gestalt der prise d'Orenge*, 1872.
2. *Aliscans mit Berücksichtigung von Wolframs von Eschenbach Willehalm*, 1894.
3. *Notes sur la légende de Vivien*, dans *Romania*, XXVI, 175.
4. *Der südfranzösische Sagenkreis und seine Probleme*, 1898.
5. M. Bernhardt (*Zum Willehalm Wolframs von Eschenbach*, dans *Ztschrft. f. deutsche Philologie*, XXXII, 1900. 36-55), se dispense de toute explication, quoiqu'il soit d'avis que Wolfram a pris des libertés avec la généalogie de Heimrich von Narbon.

nombre de sept fils d'Aimeri, tandis que les manuscrits d'*Aliscans* ne présentent que six fils : Guillaume, Ernaut, Buevon, Bernart, Guibert Aïmer, Garin d'Ansëune n'y est pas mentionné une seule fois, Wolfram lui substitue un autre personnage nommé « Berhtram ». Encore faut-il ajouter qu'il ne confond jamais ce Berhtram avec Bertran le Palazin, fils unique de Bernart de Brusbant. Pourquoi a-t-il complété le nombre de sept? Est-ce une pure invention de sa part? En parcourant tout le poème on n'en voit pas la nécessité [1].

Mlle N. N. se hâte de nous fournir de nouvelles preuves de l'ignorance lamentable du poète quant au *Covenant Vivien*. Wolfram remplace le serment solennel de ne jamais fuir « *plein pié de terre* » devant les ennemis de la foi, fait devant Dieu et devant Guiborc, par des termes vagues, des expressions toutes faites, comme par ex. *Wh.*, 41, 10, « *Vivians ungerne flôch* ». Quant à l'évidente allusion au *Charroi de Nimes* qu'on a relevée dans le *Willehalm* (298, 13) « *ich was sô lange ein koufman-unz ich Nimes gewan, die guoten stat- mit wagen* », elle est censée problématique parce qu'elle nous laisse douter si Wolfram a connu le stratagème employé par Guillaume. Pour expliquer la mutilation du nez du héros, Wolfram se sert évidemment d'une tradition orale (*Wh.* 91, 27, 55) au lieu de profiter de l'allusion qui se trouve dans *Aliscans* (éd. Guessard, 4070) ou de l'indication qui est explicitement donnée dans le *Charroi de Nîmes* (v. 134, 55). — La traduction littérale du vers « *mameles tordre a cortoises moilliers* » (*Wh.* 297, 14) ne représente pas une réminiscence directe du vers 574 du *Charroi* : il ne faut point penser à un emprunt direct, parce que Wolfram aime à ennoblir le caractère des Sarrasins [2]. — Et ainsi de suite.

J'en conviens, grâce à de tels procédés on peut accumuler les preuves négatives à l'infini. Je suis loin de croire que Wolfram ait connu et surtout conservé beaucoup de détails concernant les faits antérieurs de la vie de son héros, mais je persiste à voir dans son prologue une composition spontanée, née de certaines indications, puisées à différentes sources : légendes, traditions orales, branches françaises du cycle de Guillaume d'Orange. Quant à son modèle français, qui, dit-on, a contenu encore d'autres allusions, dispa-

---

1. M. Jeanroy, dans une étude magistrale sur le cycle de Guillaume au court nez (*Romania*, XXVI, 198), nous avertit que l'idée de faire de Vivien le fils de Garin est assez tardive et doit appartenir en propre à l'auteur des *Enfances*. Dans *Aliscans*, cette parenté n'est indiquée nulle part. — Quel raisonnement nous autorise donc à affirmer avec M. Bernhardt que Wolfram n'ayant pas trouvé le nom de Garin dans son modèle, a eu l'idée de compléter la liste en y introduisant Berhtram? — M. Cloetta a démontré (*Die Enfances Vivien*, Berlin, 1898) que, d'abord, Vivien était censé être le fils d'une sœur de Guillaume. Le *Willehalm* (380, 21) fait mention de cette parenté.

2. Il l'aurait donc gardé par inadvertance; ou l'aurait-il sauvé pieusement pour l'avoir trouvé dans *Aliscans*?

rues de toutes les rédactions françaises qui sont parvenues jusqu'à nous, je ne crois pas que l'on soit autorisé à attribuer à cet original toutes sortes de petites déviations, ni, d'autre part, qu'on puisse nier qu'il s'y soit trouvé d'autres variantes considérables, en invoquant le témoignage des manuscrits français conservés qui s'accordent autrement sur tel ou tel point. On se demanderait en vain par exemple, quel passage du récit d'*Aliscans* se serait prêté sans effort à une interpolation de l'histoire de l'exhérédation des fils d'Aimeri : même à l'occasion de l'apparition du chétif Aimer : elle n'aurait guère été à sa place.

Dans la 2e partie de son travail, Mlle N. N. enregistre les intéressantes découvertes qu'elle pense avoir faites en établissant une comparaison suivie du texte du *Willehalm* avec les *Storie Nerbonesi* et la rédaction en prose (Ms. fr. 1497).

Pour les *Nerbonesi*, elle a relevé trois parallèles avec des passages correspondants du *Willehalm*. La mention du stratagème employé par Guiborc pour cacher à l'ennemi le manque complet de défenseurs, n'est pas nouvelle [1]. Mais en ne faisant que renouveler (à son insu) cette constatation, elle a le mérite de fixer notre attention sur le vers : « *und ruortez sô mit sinnen* » (*Wh.* 230, 8) qui semble confirmer l'hypothèse d'une source commune. — En rapprochant *Wh.* 465, 19 des *Storie Nerbonesi*, II, 526 (où il est question de l'enterrement des rois païens), elle s'élève contre ceux qui exagèrent le mérite personnel de Wolfram (p. 40). Mais je trouve que les honneurs que l'auteur des *Nerbonesi* fait rendre aux princes sarrasins morts sont motivés par les égards qu'on doit à leur frère Rainouart : l'Italien invoque la sainteté des liens de famille! Quant à Wolfram, son Guillaume d'Orange semble rivaliser de nobles qualités avec Richard Cœur de Lion, dont la mémoire encore récente devait être sacrée aux chevaliers de l'Europe entière. - Le rapprochement des *Storie Nerbonesi*, II, 513, avec *Wh.* 328, 9, 364, 4, ne sert à rien.

La rédaction en prose fournit d'amples matériaux à conjectures. Je laisse de côté l'explication de l'épisode relatif au message consolateur de l'ange qui apparaît à Vivien [2] (p. 42, 55). Ce n'est pas le moment de traiter à fond toutes ces questions. *P.* (Mlle N. N. désigne ainsi la rédaction en prose) s'accorde avec Wolfram pour diminuer le rôle héroïque de Guiborc en attribuant à Guillaume la résolution d'aller demander le secours du roi. *P.* adoucit (et presque de la même manière que Wolfram) l'invraisemblance du voyage de Guillaume d'Orange à Orléans, caractérisée par le vers : « *que une*

---

1. La note de M. Raymond Weeks (*Romania*, XXVIII, 128, compte rendu de Becker, *Der Quellenwert der Storie Nerbonesi*) semble lui avoir échappé.

2. Le raisonnement de M. Rolin (cf. *Aliscans*, Einl. XVIII) me paraît aussi obscur que celui de Mlle N. N.

nuit ne prist il herbergaje. » — *P.* fixe le chiffre exact (*quarante solz*, f° 380) de la somme que le Guillaume de Wolfram refuse de payer au *castelain*. — Dans *P.* aussi bien que dans le *Willehalm*, Orléans est le domicile d'Ernaut de Gironde. On le voit déjà, des points de vue vrais et faux surgissent pêle-mêle dans cette énumération. Il se peut que parfois les remanieurs aient fait effort, sans s'être entendus, pour effacer la naïveté primitive de l'ancienne épopée. Il y a dans ce chapitre une découverte qu'il faut admirer sans réserve. Le dialogue entre Terramer et Guiborc qui se trouve dans le *Willehalm* (*Wh.* 215, 55) et qui reparaît dans *P.* (f° 392) me semble représenter un épisode digne d'être restitué aux textes français. Je me risque même à en retrouver une faible trace dans les vers 4032 ss. d'*Aliscans*. Ils me semblent représenter l'écho de cet entretien du père avec sa fille dans un monologue de Guiborc désespérée :

Por vostre amor m'iert la teste copee
Et ma cars arse, a la porre ventee,
Ou jo serai en la mer afondree,
Une grant pierre entor le col ruee;
Comment k'il prenge, n'en puis estre escapee
Ke je ne soie a dolour lapidee.

Mlle N. N. a eu tort de ne pas diviser ce chapitre intéressant en deux parties distinctes, dont l'une devrait traiter les épisodes que le *Willehalm* a en commun avec les *Nerbonesi* et *P.*, et l'autre, les omissions contestables. Les pages 52-54 de son opuscule contiennent de judicieuses remarques sur les « laisses similaires » et les épisodes qui concernent le côté fantastique du rôle de Rainouart [1]. C'est ici encore que j'insérerais l'épisode du moutier Saint-Vincent, qu'omettent tous les manuscrits français, sauf A.

Reste à savoir si Mlle N. N. se prononce en faveur d'une rédaction plus ancienne ou rajeunie. La conclusion trop laconique de la page 58 nous laisse dans le doute. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cette question importante [2].

Dans son troisième et dernier chapitre, l'auteur a suivi l'exemple des interprètes antérieurs de Wolfram qui ont cherché et trouvé pour les passages concernant Aélis et Rainouart, examinés séparément, des explications variées. Mais il ne faut point perdre de vue l'ensemble. Car de l'examen judicieux du

1. Türheim ne les a pas connus non plus.

2. Je me risque à indiquer en passant trois des circonstances qui, à mon avis, semblent accuser l'ancienneté du modèle : 1° Wolfram ignore le nom de la sœur de Guillaume, mariée au roi Louis. 2° Quand Rennewart, pour son équipement, ne demande ni glaive, ni coursier, mais un grand tinel, c'est un juif de Narbonne (qui est au service d'Ermengart de Pavie) qui lui donne ce qu'il demande. 3° Le combat de Rainouart contre son père ne se trouve pas dans le *Willehalm*. (Je réfuterai prochainement la théorie de M. Kohl : *Zu dem Willehalm Ulrichs von Türheim*; cf. *Zeitschrft. f. deutsche hil. Phil. XIII*, 156.)

rôle amoureux de Rennewart dépend toute solution approximative de la question compliquée de savoir si Wolfram a terminé son poème à son gré, ou l'a laissé inachevé. Je me dispense donc de récapituler les remarques spirituelles que Mlle N. N. consacre aux opinions de Gautier, Guessard, Clarus et San Marte. Je suis d'accord avec elle pour repousser l'argumentation étrange de M. Rolin [1]. Mais je m'étonne que Mlle N. N. cite plusieurs passages du *Willehalm* [2] sans insister sur les termes vagues et le style guindé qui rendent méconnaissables les intentions du poète. Pourquoi ne pas avouer que Wolfram ne parle jamais de la fête qui doit terminer le récit de tant de combats ? Le poète est toujours empressé d'amplifier les moments joyeux. Il regrette même une fois la tristesse de son sujet, qui lui prête rarement l'occasion de dépeindre un moment de joie :

Wh. 280, 21. Diz maer bi freuden selten ist.
ich müeste haben guoten list,
. swenne ich freude drinne funde.

En examinant les passages indiqués ci-dessus, Mlle N. N., au contraire, arrive à la conclusion que Wolfram a connu la fin de la chanson. La mort doit avoir interrompu son récit. Ces conclusions ne sont pas nouvelles, et l'argumentation laisse à désirer. Voici pourquoi : 1° le choix des passages qu'elle accompagne d'un commentaire, est incomplet [3] ; 2° elle n'y suit pas même le fil de la narration ; 3° elle néglige d'étudier l'œuvre du continuateur Türheim ; 4° en perdant de vue l'ensemble, elle ne s'est point aperçu combien le poète allemand aime à improviser aussitôt qu'il s'agit de chanter l'amour. En établissant des relations suivies entre les deux amants, Wolfram s'est souvent détaché de son modèle : il a donné l'essor à sa fantaisie.

On peut regretter que les résultats ne soient pas en proportion avec les peines infinies qu'a prises l'auteur. Le titre de la thèse en question m'avait fait d'abord espérer que l'auteur aurait enfin démêlé le mérite personnel de Wolfram, et que, par conséquent, son travail, tout en résumant les recherches récentes, aurait une portée psychologique. Mais l'analyse de l'opuscule en question nous a démontré combien sont lents les progrès que permet de faire une connaissance même approfondie de la littérature allemande du moyen âge. Le génie un peu obscur de Wolfram ne sera peut-être jamais complètement saisi par nous autres romanistes, tandis que les germanistes se heurteront toujours (et peut-être sans trop s'en apercevoir) à des obstacles imprévus quand ils voudront nous suivre de près dans les voies de notre domaine

1. Cf. Rolin, *Aliscans*, *Einl.* IX.
2. *Wh.* 284, 855 ; 330, 2855 ; 285, 1355 ; 291, 2 ; 420, 22.
3. Voici l'ensemble des passages qui sont à examiner : *Wh.* 191, 25 ; 192, 15 ; 213, 13-14 ; 270 ; 271 ; 284, 1455 ; 285 ; 287, 1155 ; 318, 1355 ; 331, 17 ; 418, 14, 15 ; 431, 16.

spécial. Mlle N. N. me semble être plutôt germaniste [1], mais en s'adonnant à des recherches aussi compliquées que celle qu'exige toute étude sur le *Willehalm*, elle a fait preuve de connaissances louables dans le domaine de l'ancienne épopée française [2].

Je me dispense d'autres remarques, comptant bientôt reprendre le sujet inépuisable du *Willehalm* dans une étude spéciale (dont les commencements datent de 1894), et qui, je l'espère, me permettra d'établir quelques points de vue nouveaux.

M. J. Minckwitz.

Jean Clopinel dit de Meung. *Le Roman de la Rose* considéré comme document historique du règne de Philippe le Bel, par Félix Guillon. Paris, Picard, et Orléans, Loddé, 1903, in-8°, 223 pages.

J'éprouve quelque hésitation à parler ici d'une publication dont la valeur scientifique est loin de répondre aux exigences de cette revue ; mais peut-être épargnerai-je quelques heures d'une lecture sans profit aux personnes dont le titre du livre aurait pu solliciter l'attention. M. Guillon [3] considère la seconde partie du *Roman de la Rose* comme « une sorte de chronique rimée des principaux faits du règne de Philippe IV » (p. 152), écrite sur l'ordre du roi [4], de qui elle devait servir les projets contre la noblesse et la papauté. Chez Jean de Meun se tenaient « maintes réunions de bourgeois, de publicistes et de poètes, sincères gallicans, commentant » les événements politiques : Enguerrand de Marigny, Guillaume de Nogaret, Pierre Flotte, Pierre Dubois, et d'autres, dont l'énumération occupe trois pages (p. 26-28), y donnaient « le mot d'ordre pour disposer les esprits en faveur de la cause royale ». « L'ostel de la Tornelle fut l'arsenal d'où partirent les mille traits satiriques contre la noblesse, le clergé et la cour de Rome qu'on lit dans *Baudoin de Sebourg*, *Renart le Contrefait*, le *Roman de la Rose*, *Fauvel*, la *Chronique métrique*, les écrits pamphlétaires de Dubois, etc. » (p. 28). C'est

1. Autrement elle aurait su profiter des excellents conseils de M. Van Hamel, qui, sous le titre de *Guillaume d'Orange*, a publié d'intéressants articles dans le *Gids* de 1898 (cf. *Romania*, XXVIII, 150).

2. Mais pourquoi n'a-t-elle tenu aucun compte de l'épisode du tinel ? Je ne prétends pas éclaircir cette question. Mais quel motif aurait conduit Wolfram à supprimer cette histoire d'un gros sapin coupé par Rainouart lui-même et si grand qu'il couvrirait cent chevaliers de son ombre ? Serait-ce à cause de la cruauté de Rainouart qui tue le pauvre forestier ? Mais d'où lui vient l'épisode du juif de Narbonne qui est pour ainsi dire fourrier d'Ermengart de Pavie ? Car cette tradition appartient à la chanson d'*Aymeri de Narbonne* (cf. aussi *Girart de Vienne*).

3. En exposant le contenu de son livre, j'y suppose un ordre qui n'y existe pas.

4. « Jean de Meung a continué le roman sur l'ordre et d'après les vues du roi, comme firent également pour Philippe IV, dans le même but, J. Gielée, G. de Rome, G. de Paris, J. de Paris, F. des Rues » (p. 29, n° 1).

en 1296 que Jean de Meun commença son poème, il le termina nécessairement avant novembre 1305, date de sa mort, sûrement après la bataille de Courtrai (1302); mais, « au fur et à mesure de leur composition », ses vers « étaient lus avec empressement par le peuple », à qui on les communiquait.

Lorsque M. G. affirme que la composition de la seconde partie du roman doit être placée entre 1296 et 1305, que fait-il des témoignages nombreux, décisifs, qui prouvent que l'achèvement du poème est plus ancien d'une trentaine d'années? A qui rappelle les vers où est mentionné Charles d'Anjou, « qui ore est de Sicile rois », il répond que le passage n'est pas de Jean de Meun : « Quoiqu'on n'attribue généralement à Guillaume de Lorris que les 4149 (*sic*) premiers vers du roman, des commentateurs pensent, et avec juste raison, qu'il continua son poème jusqu'au vers 10114 »(p. 191). C'était bien la peine que le poète prît soin d'indiquer deux fois, en termes très précis, dans le roman même, puis dans le prologue de *Boèce*, l'endroit exact où commence son œuvre! D'ailleurs, la ligne de démarcation est tracée entre les deux parties du poème par le contraste entre les caractères des auteurs, plus encore par la différence des rimes, riches dans l'une, léonines dans l'autre; enfin cette ligne est marquée dans les manuscrits soit par une rubrique, soit par une miniature, soit par un intervalle laissé en blanc. Une quinzaine au moins de manuscrits sont certainement antérieurs à 1296, mais M. G. sans les avoir vus, affirme que tous sont du XIVe siècle [1]. Méon a signalé un *arrangement* du Roman de la Rose daté de 1290, en donnant au remanieur le nom de La Porte [2], j'ai eu moi-même l'occasion de mentionner cette composition, en appelant l'auteur Gui de Môri [3] : « En 1310, dit M. G., un poète nommé La Porte reprit ce roman, en y ajoutant, retranchant et en renversant toute la marche » (p. 172)... « Gui de Mori, trouvère, cite en 1330 le *Roman de la Rose* comme un des ouvrages les plus populaires de son temps (G. Paris). A la bibliothèque publique de Tournai, on conserve un manuscrit de ce roman revisé et modifié par ce trouvère à cette date » (p. 173)[4].

---

1. Ailleurs pourtant il dit (d'après P. Paris) que trois des mss. de la Bibl. Nat. sont du XIIIe siècle (p. 176).

2. Dans la préface de son édition du *Roman de la Rose*.

3. *Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, II, 150.

4. Le remaniement de la première partie du roman fut terminé, et celui de la seconde partie commencé

> En l'an de l'incarnation
> Jhesu Crist par duplication
> De .VIc. et .V. et .XL.,
> Le jeudi devant çou c'on chante
> *Resurrexi*

L'auteur, dans un prologue, ne veut pas faire connaître son nom

> Autrement fors que par mos teus
> C'on entre par moy es osteus.

Méon a conclu de ce dernier vers, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il

C'est le commentaire du *Roman de la Rose*, « considéré comme document historique du règne de Philippe le Bel », qui fait le sujet principal du livre, et qui en occupe la plus grande partie ; ce commentaire est une accumulation de citations, de traits souvent faux ou mal compris, sur les mœurs et la vie du moyen âge, recueillis dans quelques ouvrages dont les auteurs seulement sont cités : Millot, Gidel, H. Martin, Velly, etc., Chateaubriand surtout, — banalités qui d'ailleurs ne se rapportent pas plus au temps de Philippe le Bel, qu'au XIIe siècle ou au XVe. En même temps que ces écrivains, à qui il doit le fonds de ses connaissances historiques, M. G. se complaît à citer à tout propos, souvent hors de propos, des poètes du moyen âge, que très apparemment il n'a pas lus ; il parle à plusieurs reprises des infortunes conjugales du Bossu d'Arras, « l'auteur de *Saint-Nicolas* » (*sic*, p. 11), de celles « de Villon et de tant d'autres qui, dans leurs poésies, se plaignirent grandement de s'être engagés dans les liens du mariage » (p. 125). Dans un exposé des œuvres de Jean de Meun, il compte « son *Testament*, composition dévote de 1708 vers en quatrains monorimes, où l'auteur débute par une invocation à la Sainte-Trinité,... l'Épitaphe *des Trespassez*,... et une autre composition sous le titre de *Codicille*... de 2120 vers en couplets monorimes qui débute ainsi : Ly pere et ly fils et ly Sainctz Esperis » (p. 153-154). Chacun sait que le second de ces poèmes est le *Codicille*, que le premier est le *Testament* et que le troisième est encore le même *Testament*. M. G. ne se contente pas de dédoubler les œuvres de Jean de Meun, il est tout disposé à lui en donner d'autres : « Parmi les dits joyeux dont le poète fait mention au début de son *Codicille* (lire *Testament*)... on pourrait y (*sic*) comprendre ceux de la *Borgoise d'Orleans* et des *Brayes au Cordelier* » (p. 13). La raison unique de ces attributions est que l'action de ces fabliaux se passe à Orléans[1].

Dans un des appendices qui terminent son volume, l'auteur s'est proposé de compléter un travail qu'il a publié en 1885 sur Guillaume de Lorris, en expliquant comment Jean de Meun a connu le nom de celui dont il continuait le poème. Supposer qu'un manuscrit donnait ce nom serait une hypothèse trop simple ; voici en quelques mots le raisonnement de M. Guillon. L'auteur de la première partie du roman s'est représenté sous les traits

---

s'appelait La Porte. Mais dans le poème il se nomme « Gui de Moiri », et dans plusieurs rubriques d'un manuscrit inconnu de Méon, écrit en 1330, exposé au musée de Tournai, il est appelé « dant Gui de Mori ». Gui Laporte, un Picard, était sans doute originaire de Mory (Pas-de-Calais).

1. Il serait cruel et sans intérêt de relever toutes les méprises qu'une ostentation déplacée d'érudition a fait commettre à l'auteur ; on voudrait voir dans quelques-unes des fautes typographiques, telle la mention, parmi les critiques qui se sont occupés du *Roman de la Rose*, de « F. Heinrich von Ueber den Stil. Guillaume de Lorris und Jean de Meung » (p. 186) ; mais on ne saurait expliquer de même le titre *Mirabilibus Hibernia*, constamment donné au livre de « Sylvestre Girard ou Gerald » (*lire* Giraut de Barri). —

d'Amant, mais aussi, du moins momentanément, sous ceux de Déduit, qui est vêtu

> D'un samit portret a oysiaus
> Qui ere tout a or batus.

Ces deux vers « décrivent un blason : *d'or à trois aiglettes de... (gueules)* », qui est celui du poète. Les armes des seigneurs de Loury-au-Bois sont *d'or à la face d'azur, accompagnée de trois aiglettes de gueule* ; un des membres de cette famille, au XIIIe siècle, s'est appelé Guillaume. Donc Jean de Meun devait savoir que Guillaume de Loury, ou de Lorris, était le nom du poète anonyme (p. 198).

J'aurais désiré, en terminant cette note, signaler dans le livre de M. Guillon quelque renseignement intéressant, ne fût-ce qu'un détail ; je ne suis pas arrivé à l'y découvrir.

E. LANGLOIS.

A. BYHAN, **Istrorumänisches Glossar**. (*Sechster Jahresbericht des Instituts für rum. Sprache*, p. 174-398.)

Le dialecte si intéressant des Istro-Roumains, quoiqu'il ait déjà attiré l'attention d'assez nombreux savants, n'a pas encore été suffisamment étudié. Le glossaire de M. Byhan est assurément très méritoire. L'auteur a profité de recherches antérieures, mais il n'a rempli qu'une partie de la tâche qu'il avait entreprise : son glossaire ne peut suffire pour connaître dans son ensemble et ses détails la vie des Roumains de l'Istrie [1].

L'histoire du glossaire istro-roumain est plus ancienne qu'on ne pense. Elle remonte à Ireneo della Croce. Depuis lors, sauf dans les documents d'ordre religieux encore peu connus, il n'est plus question des Istro-Roumains jusqu'à la première moitié du XIXe siècle, époque à laquelle A. Covaz les a retrouvés et les a rendus à leurs frères de la Dacie, comme un précieux cadeau. Cela imposait évidemment aux Daco-Roumains l'obligation de mieux les connaître. Nous ne parlerons que pour mémoire des notices enthousiastes d'Asachi et des travaux plus sérieux de Maiorescu [2]. M. Ascoli, Miklosich,

---

M. G. ignore que la traduction de Végèce a été publiée par la Société des Anciens textes, mais il annonce, d'après la *Romania* (XI, 629), que la version de Priorat « sera prochainement publiée dans la Bibliothèque du *cercle militaire* (*sic*) de Stuttgard » (p. 15).

1. Un voyage que j'ai fait chez eux en 1899 m'a éclairé sur bien des questions qu'aucun livre ne résout. Je mets mes notes à profit pour présenter quelques remarques sur le lexique istro-roumain.

2. M. T. Maiorescu (avec le concours du libraire Socecû) a imprimé pour la deuxième fois le « *Itinerar in Istria si vocabular istriano-român* » de son père (à Bucarest, 8°, 1900). Je regrette beaucoup qu'un travail d'une telle importance ait eu une seconde édition si mauvaise. Depuis longtemps déjà,

M. Ive et M. Gartner ont ensuite entrepris quelques recherches. Aujourd'hui, M. Weigand et ses élèves, M. Nanu et M. Byhan, espèrent pouvoir amener à leur perfection les études sur les Istro-Roumains.

Le glossaire de M. Byhan est, après celui de M. Nanu, le deuxième essai portant sur tout le lexique istro-roumain. L'apparition de ce glossaire a contribué au progrès des études istro-roumaines. M. Byhan est un travailleur diligent, mais il n'a pas toutes les qualités d'un lexicographe. Il se borne à copier tous les mots consignés dans les travaux antérieurs et à les critiquer d'une façon souvent trop sommaire[1].

L'étude attentive de ce glossaire nous amène à nous demander quelle est la méthode à suivre dans l'étude du lexique istro-roumain. En me basant sur les faits réels, je puis affirmer qu'il est impossible de rédiger un glossaire istro-roumain loin des gens et de leur pays. Les observations directes faites jusqu'ici ne sont pas suffisantes, et plus d'une prononciation fausse est encore admise. Même remarque à faire au sujet des différences locales et de la circulation des mots. M. Byhan a accepté trop facilement le résultat des enquêtes de M. Weigand. Les formes notées par M. Weigand ont été souvent recueillies à un seul endroit, ce qui est évidemment insuffisant. Les villages istro-roumains sont d'époque très diverse. Si nous comparons par exemple l'époque de Ireneo della Croce avec la nôtre, la justesse de cette observation est frappante. Le domaine roumain de l'Istrie était autrefois plus grand qu'aujourd'hui, et s'il a diminué, ce n'est pas seulement par la dénationalisation de l'élément roumain, c'est aussi par le manque d'une immigration homogène, qui l'aurait soutenu. Je penche à voir le motif des différences locales dans l' « admigration » qui était probablement suffisante pour les causer. Mais il faut joindre aussi aux causes externes les causes internes, qui sont absolues et spontanées.

Le glossaire de M. Byhan a des défauts plus grands encore. L'auteur aurait pu nous donner une classification historique et philologique des matériaux utilisés. On s'étonne qu'il n'ait pas pris en considération les différences de temps et de lieu dans l'évolution du trésor lexical des Istro-Roumains. Il aurait dû contrôler le rapport des mots istro-roumains avec ceux des autres dialectes roumains. Il nous donne parfois des équivalents daco-roumains tirés du glossaire du *Codicele Voroneţean* : c'est tout à fait insuffisant. Pour un contrôle complet, il faut toujours avoir recours à tous les monuments littéraires existants.

---

l'*Itinéraire* de Maiorescu avait besoin d'être revu. Cet ouvrage, qui témoigne de la grande diligence et de l'amour de l'auteur pour sa langue, aurait dû être mis au courant des derniers progrès de la philologie. Une revision aurait été très utile, parce que cet itinéraire est le fondement, posé dès 1873, de la dialectologie roumaine.

1. Je rappelle la critique du glossaire de M. Byhan, faite par M. Bartoli (*Studj di filologia romanza*, VIII, fasc. 23, cf. *Rom.*, XXXI, 478). Ce compte rendu très étendu (90 pages) est basé sur l'observation des faits réels. Il est nécessaire pour comprendre le glossaire de M. Byhan.

Une erreur comme *patita* (amante) pour *patit-a* daco-roum. = *a păţit, suferit*, (cf. Bartoli, 23) est très semblable aux fautes de M. Weigand, par exemple *siratše* (*Banater Dialekt*, 129) pour *se radže* = dr. *se rade* (*se rase*). Je cite encore quelques fautes empruntées à M. Weigand, sans la critique qui eût été très nécessaire. M. Byhan cite (*Jahresb.*, VI, 241) d'après M. Weigand (*Jb.*, I, 134) « *ʒo̯š-ai fakut mai mun, nogo ke am urdineit* ». *Nogo* même avec la remarque de M. Weigand (*Jb.*, VI, 397) n'est pas général, je l'ai remarqué aussi à Villanova. Le sens donné par M. Byhan p. 291, d'après *Jb.*, III, 323, *à obialā*, est inexact. *Obialā* n'est pas « guêtre », mais « linge de pied ». Je mentionne encore *šiʒmā* de M. Weigand, *Jb.*, III, 323, cité par M. Byhan, p. 370, avec la remarque que un *ʒ* ne se change jamais en un *ʒ* devant une autre consonne. En Banat existe seulement *šiʒmă* et jamais *šiʒmā*.

Un dictionnaire ou un glossaire doit, à mon avis, représenter fidèlement la vie d'un peuple. La vie physique des Istro-Roumains se présente sous deux aspects. Les gens du nord, à Žeļānu, sont charbonniers, et d'après une permission spéciale, colporteurs de vinaigre dans la banlieue de Vienne. La vie dans une grande ville, à Fiume ou à Vienne, et pleine des soucis du pain quotidien, leur donne une certaine souplesse. Au contraire, les Roumains de Valdarsa, liés à leurs sillons, sont plus conservateurs. Outre leur manière de vivre, leur milieu est différent. Les Roumains du nord sont en contact avec les Slovènes, et ceux du sud avec les Croates. Je puis remarquer en passant que pour étudier les éléments slaves de ce dialecte, il faudrait avoir des dialectes slaves de l'Istrie une connaissance qui nous manque encore. Il faut d'ailleurs remarquer que les Istro-Roumains sont comme noyés dans une mer de Slaves. S'ils existent encore, c'est grâce à la force latine, qui les fait résister à la dénationalisation. Ils savent toujours compenser leurs pertes. Le fait qu'une fille roumaine mariée dans une famille slave la dénationalise n'est pas rare. On en a aussi des exemples dans d'autres provinces, en Serbie, Hongrie, etc. En revanche, une fille slave mariée avec un Roumain devient Roumaine, par exemple à Žeļānu.

Dans les parlers des Istro-Roumains, nous avons affaire à un usage normal, qui nous présente un compromis très intéressant entre les forces internes et externes de leurs habitudes de langage. La filiation de leur dialecte n'est pas conditionnée par les circonstances topographiques, mais plutôt par l'isolement des villages. Du reste, on remarque aussi en Valdarsa de petites différences locales.

Je me permets de supposer, d'après l'état réel des faits, qu'il y a en Istrie, pour le dialecte roumain, deux zones, une au nord, aujourd'hui limitée à Žeļānu, et une au sud, en Valdarsa, dans sept villages roumains. Je fais cette répartition à la fois d'après la phonétique, la morphologie et la lexicologie. Je regrette beaucoup de ne pouvoir développer dans ce compte rendu les preuves, ce qui nous entraînerait trop loin dans l'histoire de ce dialecte intéressant, mais je me réserve de les publier une autre fois.

Le manque de communication entre ces deux zones a causé un certain

antagonisme, résultat des ambitions locales, mais restreint et réglé par le génie et le sens esthétique de la langue. L'un caractérise l'autre. Par exemple j'ai entendu une critique simple, mais juste, d'un Roumain de Valdarsa sur les Roumains de Žejănu : « Chaque village a une autre langue, mais notre langage à nous est plus clair et plus joli ; ils ne prononcent pas si juste que nous. »

Sur l'analyse physiologique des sons du dialecte istro-roumain, je ferai quelques remarques, car la transcription de M. Weigand est quelquefois inexacte. M. Bartoli a déjà corrigé quelques erreurs ; je puis en relever d'autres.

Le signe *ę* de M. Weigand, accepté par M. Byhan, représente en réalité trois sons (fait constaté par M. Bartoli, 34) : 1° un *e* ouvert correspondant au dr. *ă* ; 2° l'*e* du p.p. en *-eit* ; 3° un son semblable au dr. *ă* de la terminaison sans article des féminins. Mon impression auditive diffère peu dans cette question de celle de M. Bartoli. La première catégorie est toujours ouverte, la deuxième est différente, *-eit* est variable, mais l'*e* n'est pas si ouvert que le premier. Pour *e* de la troisième catégorie de la terminaison des féminins, je garde dans la pratique la transcription de J. Maiorescu jusqu'à ce que le son ait été étudié expérimentalement.

La transcription de M. Byhan, basée sur l'audition fausse de M. Weigand, des mots *kręstę*, *vęrę* (pp. 254, 380), est inexacte, car le premier *e* est un *e* très ouvert, le second est un *ă* roumain, avec un *e* pour base, à mon avis. La détermination de ces sons dépend des expériences qui se feront avec des appareils phonétiques. Mais si on ignore les différences de qualité de ces sons, il ne faut jamais oublier les conditions primordiales de l'évolution des sons. On sait que *e*, dans les deux premières catégories, est sous l'accent, tandis que la terminaison en roumain est toujours sans accent, sauf dans les mots empruntés.

Je mentionne encore le fait très curieux de l'*ă* dr., qui devient en istro-roumain *ă*. Cet *ă* devient parfois une diphtongue observée déjà par Maiorescu, M. Nanu, M. Bartoli et aussi par moi. M. Nanu nous présente un cas *koḷoaku* (cf. Byhan, 244). J'ai entendu de la bouche d'un Valdarsien *s"ăre* pour *sore* (*sole*), qui est la forme légitime.

Pour *č*, *ć*, M. Byhan généralise un *ts̆*, ce qui est aussi inexact. *ŝ* pour *ś* est incorrect. *ŝ* est semblable à la prononciation vénitienne, laquelle n'est pas générale pour les mots roumains. On peut, il est vrai, entendre *ŝarpe* pour *šarpe*, mais *ŝtecu* est, à mon avis, douteux, du moins je ne l'ai jamais entendu.

Le complément de M. Bartoli nous montre d'une manière évidente que le glossaire de M. Byhan n'a pas exploité tout le matériel lexicologique du dialecte istro-roumain. De mon côté, je rectifierai ici seulement quelques mots en me plaçant toujours au point de vue exposé ci-dessus [1]. Pour la rédaction

1. Dans les *Studj di filologia romanza*, t. IX, sous le titre de *Nuove postille al Dizonario delle colonie rumene d'Istria*, j'ai donné une foule de mots inconnus à nos savants.

prononciations, p. ex. les prêtres prononcent *biserică*, le peuple régulièrement *besărikă*, pl. *besăriš*.

bat, 6, est une forme secondaire de *bo̯t* (Byhan, 198), certainement empruntée du croate.

batič, artic. *-u*, pl. *-č*, Maiorescu, 94; manque dans Miklosich. *Batič* n'est pas seulement *ciocan de coasă*, mais généralement « marteau ». Byhan, 198, connaît *bo̯tiš*.

bek, Byhan, 192, est mal transcrit. M. Gartner nous présente pour l'italien *becco* (mouton, bec), sous 646 (et non 636) et 886, deux formes différentes. *Bec* est certainement la forme de 636; pour *băc*, cf. le mot suivant. Pour *bec*, il y a chez M. Gartner, 886, *klyun*, mot inconnu de M. Byhan.

bik, Byhan, 194, est aussi mal copié. Maiorescu, 95, connaît seulement *bîk*. Miklosich, 20, nous présente *bik*, *băk*, erreur attribuée par Byhan à Maiorescu. Bartoli a remarqué la faute. En effet, *bik* est tout à fait inconnu aux Istro-Roumains. On dit seulement *băc-u*, v. le mot précédent.

biso̯ẓe, de Byhan, 194, est corrigé par Bartoli, 41. J'ai entendu ce mot à 4, mais dans une forme fém. *urâ bisagă*, pl. *doi bisagi*. Je ne puis savoir la raison du changement du genre, car M. Bartoli nous présente *bisâgele*.

brâu est bien noté par Maiorescu, Byhan est dans l'erreur. Bartoli, 42, donne l'opinion de Maiorescu. Généralement *brâu* = cordon, ruban. Le mot avait à Schitazza le sens d'écharpe. En ir., pour écharpe, on dit partout seulement *kănitsă*.

drob, Byhan, 210, d'après la remarque de Bartoli, 45, est usité aussi dans Valdarsa. J'ai noté à 4 *drob de kâš* = morceau de fromage.

fătă, Byhan, 213, et Bartoli, 45, est inconnu en Valdarsa, où on a pour ce mot les expressions suivantes : *omu se našte*, *blaga* (bou, oia, vaka, puriću, etc.) *se zleže*, mais *porči ši porkele se poležescu*, et enfin *krstianu se porodę*. Tous ces mots sont d'origine slave, excepté *se našte*.

fermentă, Byhan, 214. J'ai remarqué à 8, *jo fermenteẓ*, au lieu de *jo fermentu* de M. Nanu. L'explication de *jo fermenteẓ* donnée par mes paysans était : *lukru ši miseẓ*. Le mot est identique avec le dr. *frământ*.

flamund, Byhan, 216, Bartoli, 46, est entendu par moi à 4, *hlamund*, pl. *-ẓ*.

găt, Byhan, 225, n'a pas été observé par moi. On dit seulement *gut*. Quant à l'étymologie, c'est une autre question. *Gut*, *-u*, pl. *-urĭ* et *gutură* observé aussi par Maiorescu, 107.

gîrkl'an, Byhan, 225, nous présente le mot d'après M. Nanu, *ɣo̯rtlęn*. Le mot est-il croate? je l'ignore. Mais je crois qu'il vaudrait mieux, si le mot existe en ir., l'expliquer à l'aide du *gîrclean* (cf. aussi *beregată*) du dr. ban.

gubăst, 6, fém. *-ă*, est croate. Chez Byhan, 223, nous trouvons *gobêst*.

gură, Byhan, 227. Nous avons beaucoup plus d'applications pour le domaine roumain, j'indique seulement pour ir. *gură de jâzer*, 6, et *gură de pîpă*, 7.

kemeșă, art. *-a*, pl. *-š*, *-ele*, 5, 6, Byhan, 252. Le mot n'est pas général. A 8 il est perdu, on dit seulement *košulja*.

korn, 8, Byhan, 247, avec les formes suivantes : *kornu* pl. *korne*.

koruna Byhan, 248, est très intéressant, parce qu'il représente différentes nuances de sens originaire, qui ont été oubliées par M. Byhan. Le sens général du mot était « couronne ». Il nous présente dans les dialectes roumains des formes très intéressantes. Pour l'ir. les résultats des recherches de M. Nanu et pour le mgl. les résultats de M. Weigand ne me paraissent pas satisfaisants. Du lat. *corona* nous avons en roumain *cunună*, ir. *coruna* et les dérivés : *a încununa*, *a cununa* = faire un mariage, mettre une couronne sur la tête. La forme postérieure *coroană* désigne la monnaie et la couronne des monarques, d'où le verbe *a încorona* = couronner. Pour le premier sens je puis donner les formes méglènes : *curùn* inf. *curunari*, d'où le dérivé *curunatiţĭ* s. pl. dans le sens de taxe d'un curé pour le mariage ; p. ex. *popa dună curunatiţi* = le prêtre recueille les taxes, v. M. Papahagi *Românii din Meglenia*. (Texte si glossar), Bucuresci, gr. 8°, 1900, p. 39. En ir. le mot n'existe plus avec ce sens. On dit seulement : *astăz se* (l'usage du pronom relatif est un reste du dr.) *megu pozakoni* (syntaxe et mot slaves). Le mot *koruna* 7, ne signifie pas « haie d'épines », mais seulement la couronne d'épines de la haie, de même en Banat *cunună de spini* = ir. *coruna de spir*. Pour M. Nanu il faut observer qu'il est difficile de parler de la terre « *prende se kosia* ». A 8 on appelle *koruna* seulement les parois d'un grand trou. Le manque de terre a obligé les paysans à pratiquer des grands trous dans les roches ; on apporte la terre sur les parois où se développe la pauvre récolte de ces Roumains. Le nom de *koruna* est tout à fait justifié, par l'aspect. Pour la couronne on emploie généralement le mot allemand *Krone* sous la forme *kruna*, laquelle existe aussi chez les Slaves.

kosište, ast.-*a* 4 comme en Banat, cf. aussi *dirjală* avec le sens de « manche de la faux. »

krĕstă, ast.-*a*, pl. *-e*, *-ele*, 6 Byhan, 254 et Bartoli, 55. D'après la phonétique je crois que cette forme est la seule générale.

krevăr quelquefois est prononcé comme le mot slave *kravar*. Mais on peut remarquer que le roumain *vakar* est aussi connu et usité. Dans le sens de taureau comme l'a remarqué aussi M. Byhan est invraisemble.

kuru de pipă, 7, Byhan, 259. Cette expression existe aussi en dr. ban.

lušie, 6, Byhan, 269, mal présenté. Je crois qu'il y a influence slave.

mătsăku, 4, forme masc. de *mačka*, « matou ». La forme *mo̯tšo̯k-u* de M. Weigand (v. Byhan, 282) me paraît invraisemblable. J'ignore si la forme est à rapprocher de la forme albanaise *matšok* ; mais je pense que le mot est le même que le dr. *mîţoc* (*mîţ-oc* suffix augm.).

mără, Valdarsa, dans la locution *de mâre mără* = noble, et aussi, ironiquement, aristocrate.

meẓ,-u, 5, Byhan, 275, Bartoli, 60. Le mot *meẓ* de Maiorescu n'existe plus aujourd'hui. La forme que j'ai observée était dans la phrase : *kora-i de krai*, *miezu-i n luntru la glindă* = dr. *coaja ghindei e afară*, *iar miezul în lăuntru*,

Parallèlement à *meʒ* on trouve en Valdarsa aussi : *mlèʒ*, p. ex. *ântrâ kârele de pogače-i mlèʒ* = dr. *între cojile pogăcii îi miez*.

mletesk, Byhan, 278, Bartoli, 60, existe aussi à 2, ex. *mletesk sekâra*. Nous avons en Banat *mlešiu* = ir. *matsolu* = fléau.

mîrkesk, se mîrkesk oile, 8, comme en Banat (coitus extra-naturel des moutons).

multa = *kaštig* = *pedepsa* ; ces trois formes sont simultanément usitées dans le sens d'amende pécuniaire.

mun = *munt*, lequel est plus usité, ex. *maĭ mun* = dr. *mai mult* = beaucoup plus.

nădesk, -i sâpunu, sekura, etc., aussi dans la forme *a pure nâda*, 4, = souder de nouveau. A 6 *a prenădi roba* = coudre une pièce, réparer les linges.

năkovâla existe aussi à 6 (Byhan, 285) = enclume.

obl'alâ, pl.-*e* 4. Le mot existe donc aussi en Valdarsa. M. Byhan, 291, nous donne une forme *obęlę*, laquelle, je crois, n'est pas justifiée.

obruču, 6, Byhan, 292, dans le sens de cerceau.

ovtsâr, optsâr et *čobân*. Il y aussi *pekurâr*, cf. dans le dialecte du Banat *păcurar* = berger.

pastir-u, pl. *-i*, 4, du même village que le mot de M. Gartner cité par Byhan, 303, et dont la forme est phonétiquement fausse.

pârts de M. Weigand, cf. Byhan, 319, me paraît incorrect. J'ai entendu *pîrts* 8, il y a aussi *pîrts de capre* (évolution du *î* en *i* justifiée).

pâstor, Byhan, 303, existe aussi en Valdarsa, par ex., au lieu de *koňaru* (mot slave), on dit aussi *pâstoru de kâl'* 4 = un berger de chevaux.

pekât, -u, pl. *ele.*, par Byhan, 317, ex. dans la phrase *pekâtele se očetesku ân pîrgatorie* (les péchers se nettoient dans le purgatoire).

peza 8 = balance. Le verbe est *spezesk spezîi*, 8 je n'ai pas constaté la forme de M. Byhan, 306, *pezesk*.

pîrkolitsâ, aussi *pɤkolitsâ* 4 = une histoire comique. Le mot est slave, v. aussi M. Weigand dans les addenda au glossaire de Byhan, p. 398.

plúknesk, -i, it 4 = cracher. La forme de M. Gartner (v. Byhan, 310) est fausse, l'avis de M. Byhan est tout à fait justifié.

prâh-u, Byhan, 321, = poussière et poudre, ex. *prâh de pukša ši pre kâle-î prâhu*. En Banat *prah-praf* par l'intermédiaire de *prau a donné *prau* = poudre ; la poussière de la rue s'appelle en Banat *pulbăr*

prikini, Byhan, 319, a deux sens : 1° luxer, disloquer, et 2° détacher. Pour le premier sens la remarque de M. Bartoli, 37, contre M. Byhan relativement à *abate* est juste, parce qu'on dit pour « disloquer » : p. ex. *fata ș-a prikinit mâra* 6 = la fille s'est disloqué la main. *Prikini* = détacher, de M. Byhan et M. Nanu, est général à 8.

ruʒa, Byhan, 332, n'est pas bien traduit : *ruʒa* désigne seulement la fleur du raisin. Pour « vigne », existe à 8 le mot *loza*, comme en Banat.

sårčirä, Byhan, 346, a pris la même extension que le dr. *însărcina* = peser, charger. On dit p. ex. en dr. *însărcinată* (o muiere) = grosse, enceinte; en ir. on dit *ăn sarčirä-i* = dr. ban. *grę* de *greu* (lourd).

skof 4, Byhan, 339, inexact. La phrase suivante peut nous expliquer la faute de M. Byhan, *skofu-i pre kåp la veskovu, kårle ferme* = la mitre est sur la tête de l'évêque, qui donne la bénédiction.

skutek, Byhan, 342, a encore un autre sens. *Skutek* est le tablier des paysannes replié en forme de poche pour y mettre quelque chose. Cette habitude existe aussi dans la Croatie.

stup, Byhan, 355, a perdu son sens. Il est employé comme le mot dr. *à* 4 (ruche).

Joseph POPOVICI.

CHRONIQUE

La mort de G. Paris (5 mars) a eu, par tout le monde lettré, un douloureux retentissement. De toutes parts ont afflué au Collège de France les télégrammes et les lettres de condoléances, les adresses [1]. De maint côté on a manifesté le désir d'honorer la mémoire du défunt, soit par des publications spéciales, soit par des fondations ayant pour objet de permettre à des étudiants en langues romanes de poursuivre en France leurs études. Cette dernière façon de perpétuer le nom d'un maître vénéré est assurément celle que G. Paris eût le plus goûtée. A tous ces amis connus ou inconnus, la famille adresse ses vifs remerciements, auxquels le directeur de la *Romania*, à qui aussi maints témoignages de condoléances ont été envoyés, se permet de joindre les siens.

De nombreuses notices ont déjà paru sur G. Paris, qui toutes rendent un juste hommage au savant éminent, et dont la plupart portent le témoignage d'une profonde sympathie pour l'homme. G. Paris n'était pas seulement un grand savant, c'était un grand cœur. Il avait des trésors de bonté pour tous les travailleurs en qui il reconnaissait le désir sincère d'apprendre. Et cette bonté ne se manifestait pas seulement en paroles, elle ressortait en quelque sorte de tous ses actes et de toutes ses pensées. Entre ces notices, on signalera ici les suivantes :

FRANCE : A. Beaunier (*Figaro*, 7 mars); G. Deschamps (*Temps*, 7 mars); A. Chaumeix (*Débats*, 7 mars); Melchior de Vogüé (*Débats*, 8 mars); M. Bréal (*Revue de Paris*, 15 mars); M. Sepet (*Polybiblion*, mars); J. Psichari (*Grande revue*, 1er avril).

ALLEMAGNE : E. Stengel (*Die Nation.*, 21 mars); H. Morf (*Frankfurter Zeitung*, 11 et 12 mars); M.-J. Minckwitz (*Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 23 mars).

BELGIQUE : O. Grojean (*Revue de Belgique*); Wilmotte (*Revue de l'instr. publ. en Belgique*).

FINLANDE : W. Söderhjelm (*Neuphilologische Mitteilungen*, Helsingfors).

HOLLANDE : J.-J. Salverda de Grave (*De Nederlansche Spectator*, 1903,

1. Le jour des obsèques, M. Levasseur, vice-président de l'assemblée des professeurs du Collège de France, a donné, à la suite de son discours, l'énumération de celles de ces adresses qui, à cette date, avaient été envoyées par divers corps savants.

nº 15); A.-G. Van Hamel (*De Gids*, avril, en hollandais; *Museum* 1er mai, en français).

ITALIE : V. Crescini (*Il Veneto*, de Padoue, 10 mars); P. Rajna (*Marzocco*, Florence, 15 mars); Fr. d'Ovidio (*Fanfulla della Domenica*, Rome, 15 mars); A. d'Ancona (*Giornale d'Italia*, Rome, 16 mars); Ascoli (*Rendiconti* de l'Institut Lombard, 2e série XXXVI, p. 351); E. Teza (notice lue à l'Académie des Sciences de Padoue, le 22 mars); E. Monaci (*Nuova Antologia*, 1er avril).

ROUMANIE : O. Densusianu (Bucarest).

SUISSE : G. Muret (*La Semaine littéraire*, Genève, 14 mars).

Les obsèques de G. Paris ont été célébrées avec solennité le 12 mars. Dans la cour du Collège de France, à la place où lui-même, en 1892, avait prononcé l'éloge funèbre d'E. Renan, des discours ont été lus par MM. Chaumié, ministre de l'Instruction publique; F. Brunetière (Académie Française); G. Perrot (Académie des inscriptions et belles-lettres); Levasseur (Collège de France); G. Monod (École des Hautes Études); P. Meyer (Conseil de Perfectionnement de l'École des Chartes); Morel-Fatio (au nom des anciens élèves de G. Paris); L. Havet (au nom des anciens élèves non romanistes de G. Paris); E. Berger (au nom de la Société de l'École des Chartes); G. Steffens (au nom de l'Université de Bonne); A. Thomas (Société des anciens textes français). Ces discours ont paru, en totalité ou en partie, dans les *Débats* et dans le *Temps* du 13 mars; ceux qui ont pour auteurs des membres de l'Institut ont été réunis par les soins de ce corps savant. On reproduira ici ceux qui ont été prononcés par des collaborateurs de la *Romania*.

Discours de M. Paul Meyer,
membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.

L'École des chartes a sa grande part dans le deuil qui nous afflige. Gaston Paris avait conservé une affection filiale pour cette école où il avait brillé comme élève, où il était rentré en 1881, à la mort de son père, comme membre du Conseil de perfectionnement. Il prenait une part active aux travaux de ce Conseil, assistant aux examens, critiquant et discutant avec une incomparable autorité les thèses qui lui étaient soumises. La dernière fois que nous le vîmes parmi nous, c'était à la fin de janvier, sa fatigue était si évidente, la pâleur de son visage attestait si clairement les ravages de la maladie, que nous avions le cœur serré par l'angoisse, tandis que, d'une voix affaiblie, il argumentait avec sa précision et sa logique habituelles. Nous l'admirions, mais, le connaissant, nous n'étions pas étonnés. L'énergie dont il fit preuve ce jour-là, il la montra dans toutes les circonstances de sa vie. Elle avait sa source dans un profond sentiment du devoir. Pour lui, le devoir, dans les petites choses comme dans les grandes, comportait une obligation absolue, qui n'admettait aucun tempérament. Et cette obligation il l'étendait parfois au delà des justes limites. Le devoir du professeur, chef d'école, ayant pour ainsi dire charge d'âmes, n'était pas limité, selon lui, à l'œuvre de l'enseignement *ex cathedra* : il se continuait en dehors de la salle des cours. Ceux qui n'ont pas vécu près de G. Paris sont frappés, assurément, du nombre et de la variété de ses écrits : ils admireraient bien davantage s'ils savaient qu'il a été pour beaucoup de ses élèves un collaborateur bénévole, révisant et surveillant leurs publications. Combien de fois ne l'ai-je pas vu négliger ses propres travaux pour revoir ceux des autres ! Le terme d'« altruiste », introduit par la philosophie positive, semblait avoir été créé pour lui.

Dans ces commissions qui nous enlèvent la meilleure part de notre temps, et où, par son ascendant naturel, il prenait bientôt une place prépondérante, il se laissait charger de la plus lourde besogne. Qu'il s'agit d'examiner une proposition, de rédiger un rapport, de faire un discours, on le trouvait toujours prêt. Il eût été incapable de conserver une fonction qu'il ne se serait pas cru en état de remplir selon les exigences de sa conscience. Pendant plus de vingt-cinq ans il avait été l'une des lumières de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques, dont il était vice-président. Il y a quelques mois, sentant ses forces diminuer, il donna, je devrais dire il imposa sa démission. Plus d'une fois il me manifesta l'intention de se retirer du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes. Par amitié pour moi il y renonça. Il aurait pu du moins, et je l'y invitais, alléger sa tâche. Il ne le voulut pas.

Entre les nombreuses commissions dont il faisait partie, celle à laquelle il a rapporté la collaboration la plus efficace et la plus prolongée est la commission académique de l'*Histoire littéraire de la France*. Il y était entré comme membre adjoint, peu après son élection à l'Académie des inscriptions ; il y remplaça son père, comme membre titulaire, en 1881. Pendant les vingt-cinq ans qu'il y a travaillé, il y a accompli plus que sa part de l'œuvre commune. Les articles qu'il écrivit pour l'*Histoire littéraire* ne sont pas de ceux qui valent à leurs auteurs « les glorieux suffrages du grand public qui ne peut louer que ce qui l'intéresse », comme le disait notre regretté confrère Hauréau. Mais, au sentiment des hommes compétents, les mémoires qu'il a publiés sur les romans de la Table ronde dans notre trentième volume, sur Joinville dans le trente-deuxième, sont de véritables livres qui suffiraient à illustrer un savant.

G. Paris n'obtint que tardivement ces « glorieux suffrages du grand public » que dédaignait Hauréau. La notoriété lui vint d'abord, sans qu'il la cherchât, par sa petite *Histoire de la littérature française du moyen âge* également remarquable par l'habile classification des faits, par la critique avec laquelle sont résolues les questions d'origine, de date, d'attribution, par la mesure dans l'appréciation des œuvres. C'était, dans sa pensée, la première partie d'un « Manuel d'ancien français » qui devait rester inachevé. Combien d'œuvres il commença qu'il ne put finir, combien de projets il forma qu'il ne put réaliser ! C'est encore en vue du grand public qu'il publiait, il y a peu de mois, dans une collection de ces résumés que les Anglais appellent des *primers*, un ouvrage du même genre, mais plus étendu par le sujet : un exposé général, en moins de 200 pages, de la littérature de la France pendant le moyen âge (*Mediæval french Literature*), embrassant toute l'histoire littéraire de nos ancêtres depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la fin du XVe siècle. Dépourvu de tout appareil d'érudition, ce petit livre est une merveille d'exposition claire et serrée. Lorsqu'il paraîtra en français il aura chez nous le succès qu'il obtient maintenant en Angleterre.

Ses articles de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes*, qui attirèrent aussitôt l'attention générale, ont été composés dans ces dix ou douze dernières années. Il y fit paraître des qualités de style et une richesse d'idées qui, en dehors d'un cercle restreint, étaient ignorées de ceux qui avaient entendu parler de lui comme d'un grand savant. Ceux de ces articles que, par suite de circonstances particulières, je suis en état d'apprécier, son essai sur Fr. Mistral par exemple, m'ont frappé par leur parfaite justesse. En Angleterre, où les savants les plus illustres aiment, plus que chez nous, à répandre leurs idées en dehors du petit monde des spécialistes, il eût été classé parmi les premiers *essayists*.

Il pensait, lui aussi, que le devoir des savants est de travailler non pas seulement au perfectionnement, mais encore à l'expansion — je n'oserais dire à la vulgarisation — de la science. Il croyait surtout qu'il importait au premier chef de répandre la connaissance des bonnes méthodes de travail. Avant même de poursuivre cette tâche dans son enseignement — et il avait professé dès l'âge de vingt-sept ans — il y avait travaillé par ses écrits. Ce devait être, dans sa pensée, le but final de la *Revue critique*, qu'il fonda, avec quelques amis, il y a trente-sept ans. Certes les quatre jeunes hommes qui, à la fin de l'année 1865, se réunirent dans l'arrière-boutique d'une modeste librairie pour établir les bases d'une revue légèrement révolutionnaire, étaient animés des mêmes

sentiments. Tous, forts d'une science qu'ils ne pouvaient pas posséder depuis bien longtemps, tous avaient le ferme propos de signaler les bons livres, et, plus encore, de stigmatiser les mauvais, de renouveler notre haut enseignement, de réformer bien d'autres choses, mais celui des quatre qui formula avec le plus de netteté le *credo* de la jeune école, ce fut G. Paris. Presque toutes les conceptions qu'il développa plus tard se retrouvent en germe dans ses articles des quatre ou cinq premières années de la *Revue critique*. Et quand, en 1868, Duruy fonda l'École des Hautes Études, c'est parmi les directeurs et collaborateurs de la *Revue critique* qu'il trouva la plus grande partie de son personnel. Maintenant, et depuis une trentaine d'années, nous avons cause gagnée. L'enseignement technique, spécial, rigoureusement scientifique, que nous avions en vue, a triomphé; parfois même nous avons pu craindre que notre succès ait été trop complet. Lorsqu'il devint visible que les idées pour lesquelles luttait la *Revue critique* gagnaient du terrain, les quatre fondateurs du recueil se retirèrent les uns après les autres, cédant leur place à quelques-uns de leurs collaborateurs, et suivirent chacun sa voie.

C'est vers ce temps (1872) que G. Paris et son plus ancien compagnon d'études fondèrent la *Romania*. Puis naquit la Société des anciens textes français (1875), à laquelle Paris réserva jusqu'à son dernier jour la meilleure part de son activité.

Mais Paris n'avait pas renoncé à la critique des livres d'érudition, œuvre qu'il jugeait de première importance et à laquelle la sûreté de son jugement et l'étonnante variété de ses connaissances le rendaient éminemment propre. Il publia un grand nombre de critiques très spéciales dans la *Romania*. Il est tel de ces comptes rendus qui renouvelle le sujet traité dans le livre critiqué. Ailleurs, dans le *Journal des Savants*, auquel il collabora pendant plus de vingt ans, il pratiqua un genre de critique plus large, admettant non seulement l'examen des livres, mais aussi une ample exposition des sujets traités. Il aimait ce journal, où il pouvait, sans négliger la pure érudition, répandre le trésor d'idées générales dont il était pourvu. Aussi éprouva-t-il un vrai chagrin quand il vit que ce vénérable recueil, né sous Louis XIV, interrompu pendant la Révolution et l'Empire, revenu à la vie en 1816, était menacé de mort subite par le retrait de la subvention ministérielle qui le faisait vivre. Il fit des efforts énergiques, hors de proportion peut-être avec le but à atteindre, pour prolonger l'existence du journal qui lui était cher. Et il y était parvenu, au prix de quels soucis! lorsque sa mort est venue compromettre l'avenir de l'œuvre si péniblement reconstituée. Puisse le *Journal des Savants* trouver un directeur digne de celui qui, déjà accablé par la maladie, a su retracer son histoire d'une façon si magistrale dans le premier fascicule de la nouvelle série!

Si j'ai fait quelque effort pour mettre en son plein jour la valeur morale du savant hors pair que nous avons perdu, et que nous ne remplacerons pas, je n'ai rien dit de la direction de son esprit. En raison même de l'indépendance de ses idées, ses sentiments étaient ceux d'un pur libéral. Il était libéral à l'ancienne mode, à la façon de Laboulaye, l'un de ses prédécesseurs au Collège de France. Aussi n'eut-il jamais le désir ni même la velléité de jouer aucun rôle politique. Ceux qui ont joui de son commerce, ou qui l'ont entendu dans certaines assemblées, par exemple au Conseil supérieur de l'instruction publique, savent avec quel esprit large et ouvert il envisageait les questions qui nous divisent. Je n'ai guère parlé des qualités de l'homme privé. Il serait difficile, en ce moment, à celui qui pendant quarante ans fut son ami et son collaborateur, d'en parler sans éprouver une émotion difficile à contenir. Qu'il me suffise de dire qu'il y avait en lui une noblesse de cœur que jamais n'effleura une pensée égoïste, une sensibilité exquise qui parfois le rendit malheureux. Toute injustice, toute atteinte à la vérité, l'exaspérait; et si d'injustes accusations étaient dirigées contre ceux qui avaient son estime, il s'en indignait et en souffrait plus qu'eux-mêmes. Jamais je n'ai connu ami plus sûr et plus dévoué. Irrésistiblement, lorsque je pense à lui, me revient en mémoire ce vers naïf d'une de nos vieilles chansons de geste :

Li cuers d'un homme vaut tot l'or d'un païs.

Discours de M. A. Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Paris, président de la Société des anciens textes français.

Au nom de la Société des anciens textes français, je viens adresser le suprême adieu à celui qui fut son principal fondateur et qu'elle choisit pour la présider à huit reprises différentes. Atterré par le coup qui nous a frappés si brusquement, je ne chercherai pas à peindre au vif nos regrets et l'intensité d'une douleur à jamais inconsolable ; mais je veux, en rappelant quelle place notre Société a occupée dans la vie et dans le cœur de Gaston Paris, faire comprendre combien grande est notre part dans cette communauté de deuil et de détresse qui nous réunit, aujourd'hui, autour de sa chère dépouille. La Société des Anciens Textes français est née pour ainsi dire de lui et c'est surtout par lui qu'elle a vécu depuis sa naissance, c'est-à-dire-pendant ving-huit ans. Il nous a donné à la fois et le prestige de son nom universellement honoré, qui nous a gagné dès la première heure les sympathies empressées de tous les hommes d'étude et de quelques autres, non seulement en France mais à l'étranger, et le concours efficace de son labeur infatigable, auquel nous devons la partie la plus solide et en même temps la plus brillante de l'œuvre accomplie jusqu'ici. Un bon nombre de nos volumes ont paru sous son nom ; mais la liste de ces volumes ne suffit pas à donner une idée de son activité. Il n'est guère de volumes dans notre collection qui ne doive quelque chose à sa science incomparable, toujours prête à venir en aide à ceux qui en avaient besoin et qui s'adressaient à lui sans relâche, sans ménagement, sans merci, avec l'illusion égoïste que cette source merveilleuse ne tarissait jamais. Le télégraphe nous avait déjà apporté la nouvelle foudroyante de sa mort que l'un de nous recevait encore une feuille d'épreuves où sa main défaillante avait inscrit de suprêmes observations. Nos regrets seraient des remords si nous ne savions quelle joie intime c'était pour lui que de se donner tout entier à ce qu'il aimait. Et comme il les a aimés ces textes de langue d'oïl ou même de langue d'oc, où sommeillent des parcelles d'âme de la vieille France, que nul mieux que lui ne sut éveiller et animer ! Lui que tant de tâches plus éclatantes sollicitaient, lui qui n'ignorait aucune des jouissances que donnent les manifestations les plus hautes et les plus délicates de l'esprit humain, il ne craignait pas, que dis-je ? il se faisait gloire de descendre au rôle modeste d'éditeur, de commentateur, voire de simple copiste quand il s'agissait de quelque texte médiéval. Non content d'en pénétrer le sens intime, il savait retrouver sous les défaillances des scribes somnolents, comme par delà les audaces novatrices des générations oublieuses, la pureté, la sincérité de l'inspiration et de l'expression primitives. Penché sur le berceau de notre langue et de notre littérature, il s'absorbait dans le labeur philologique comme dans un culte religieux. Comment ne pas reconnaître que l'amour des anciens textes français était la forme concrète par excellence que revêtait dans son cœur épris d'idéal cette passion pour la science, pour la vérité, pour la patrie, dont il a donné tant d'autes preuves, et qui illumine de reflets d'auréole toute sa carrière scientifique, intellectuelle et morale ! Aussi, Messieurs, maintenant que nous le pleurons, du milieu de nos larmes surgit, comme émané de lui, un rayon de sérénité et de réconfort. Oui, maître vénéré, nous ferons violence à notre douleur, nous nous débattrons contre l'angoisse qui étreint nos cœurs, nous secouerons la stupeur qui paralyse nos esprits pour nous appliquer de toutes nos forces à ce qui a été votre pensée la plus chère. Cette tâche que vous nous avez assignée et dont vous nous avez fait comprendre par votre exemple toute la noblesse, toute la sainteté, nous la continuerons stoïquement, sans vous, hélas ! mais en pensant à vous, en nous inspirant de vous, en travaillant en quelque sorte pour l'amour de vous, afin de disputer à la mort le principe de vie que vous nous avez laissé.

Discours de M. Morel-Fatio, professeur suppléant au Collège de France, au nom des anciens élèves de Gaston Paris.

Les anciens élèves de Gaston Paris doivent un dernier adieu à l'incomparable maître qu'ils viennent de perdre et qu'ils pleurent. Nous sommes encore si meurtris du coup qui nous a frappés que nous ne pouvons pas mesurer toute l'étendue de cette perte, mais nous sentons du moins très vivement qu'un grand esprit a disparu qui nous guidait et nous réconfortait, qui maintenait l'union et la noble émulation parmi nous.

Il fut, en effet, dès ses débuts dans la carrière de l'enseignement, un directeur de conscience tout autant qu'un directeur d'études, un juge singulièrement habile à discerner chez ses élèves ce qui les rendait aptes à collaborer à l'œuvre commune, un merveilleux excitateur révélant à chacun sa vocation et les meilleurs moyens d'utiliser ses efforts ; plus encore, il fut l'ami affectueux et dévoué de ceux qu'il sentait dignes de son estime et de sa confiance.

Gaston Paris, qui concevait le monde entier de l'érudition comme une plus grande patrie et honorait sans se préoccuper de ses origines quiconque mettait au service de la science des intentions pures et désintéressées, était avant tout profondément attaché à son pays et soucieux de sa grandeur morale. Il aimait parfois à rappeler qu'il était de pure race française et que les liens qui rattachaient depuis tant de générations sa famille au sol de la Champagne n'avaient jamais été rompus ; bien souvent, il mêlait à ses conversations intimes le nom de son village d'Avenay et les souvenirs des années d'enfance qui le lui rendaient si cher.

Oui, il fut un vrai Français de France ; il possédait éminemment les qualités qui ont toujours distingué les meilleurs de notre nation : la vigueur intellectuelle alliée au sens critique le plus fin, la pénétration prompte et sûre, l'art si difficile d'assembler des faits et d'en extraire des idées, le don du mot juste et expressif, et, comme couronnement, la grâce souriante, la bonté exquise qui prêtaient un charme si vif à son commerce et lui ont valu tant de précieuses, tant d'illustres amitiés.

Ce cœur généreux a cessé de battre, ce beau foyer de lumière qui nous éclairait et nous réchauffait s'est éteint. Nous sommes comme désemparés ; mais ne nous laissons point abattre : ce serait bien mal répondre à ce qu'il attendait de nous. Son âme vaillante et fière n'approuvait pas les hommes qui s'abandonnent. Nous l'avons vu dans ses dernières journées, le corps déjà ruiné par la maladie et soutenant à peine la pensée encore alerte et précise, lutter héroïquement contre la souffrance pour conserver à ses élèves, à ses élèves étrangers surtout, accourus de si loin pour l'entendre, le bénéfice de sa parole et de ses conseils.

Que cet exemple nous soit toujours présent ! Efforçons-nous de remplir strictement tous nos devoirs comme il le faisait lui-même sans trêve ni repos ; accomplissons notre tâche dans le champ qui nous est assigné, en nous inspirant de ses travaux et de sa doctrine. Ainsi seulement nous réussirons à rendre à sa mémoire le culte pieux qui lui est dû, et nous aurons mérité le titre, qui est et restera notre orgueil, celui d'élève de Gaston Paris.

Discours de M. L. Havet, membre de l'Institut, au nom des anciens élèves, non romanistes, de Gaston Paris.

Si on me demande à quel titre je viens parler ici, je dirai que je représente ceux qui ont eu le bonheur d'être les élèves de Gaston Paris, mais qui ont consacré leur vie à des études autres que les siennes. Je pourrais répondre aussi que si je suis à cette place, c'est que la douleur se soulage à exprimer l'admiration et la tendresse.

Je me rappelle qu'en un moment où j'avais à Gaston Paris une obligation particulière, je lui offris une brochure insignifiante avec cet envoi d'auteur : « au maître, au patron,

à l'ami et à l'*anima cortese*. » Dans cette salutation de Dante à celui qu'il appelle le bon maître, j'enfermais l'idée qui, par-dessus tout autre, unit ici nos tristes pensées. Car ce que nous pleurons, ce n'est pas seulement le savant et le professeur. Ce n'est même pas, tout d'abord, l'ami incomparable, si délicat à pénétrer dans l'âme d'autrui, qui savait cultiver et flattait en chacun ce qu'il voyait en lui de meilleur; qui aidait les jeunes avec la bonté d'un père et la simplicité d'un camarade, et qui, dans ces jours terribles qu'on n'oublie jamais, et qui peu à peu font de notre mémoire un cimetière, trouvait les mots qui bercent et apaisent. Tout cela ne vient qu'au second rang. Pour ma part, j'ai commencé à aimer Gaston Paris dans un temps où je ne lui devais rien encore; où je ne me doutais pas que je pusse jamais me dire son ami; où j'étais d'ailleurs incapable de mesurer sa maîtrise et de pressentir l'action qu'il exercerait sur la pensée savante de ce pays et de l'univers. Mon instinct novice a été d'emblée à lui, comme l'œil à la lumière. Et il me semble que l'objet principal de notre deuil n'est ni la blessure des cœurs, ni une science décapitée; ni la France, amoindrie d'un fils plus filial que tout autre, et qui a fait plus que personne pour réveiller toute la poésie des ancêtres, le son de leur voix, leur sentiment et leur pensée. Il y a pis encore que ce multiple désastre : il vient de disparaître une nature unique, un équilibre exquis des facultés les plus hautes, où l'on n'aurait pu dire ce qui était le plus noble, de l'esprit ou bien du cœur.

Soudain s'est évanoui un charme que les années n'avaient pu vieillir, et qui serait demeuré printanier jusque dans l'hiver de l'âge. Déjà je ne sais plus, ou je ne veux plus savoir, combien les cheveux de mon cher maître avaient blanchi; mais je vois et je verrai toujours ce sourire, qui à soixante ans restait plein de la candeur première. La cruauté de la mort semble avoir saisi Paris dans sa fleur, comme le jeune naufragé, en qui, dit le poète grec, les flots mouvants ont effacé la beauté de la jeunesse.

Dans l'ordre de la science, Gaston Paris était un génie. J'emploie exprès ce grand mot, qui ne se dit guère que des poètes, des capitaines et des géomètres, et ce n'est pas l'affliction d'aujourd'hui qui me le suggère. Il y a une vingtaine d'années, je me rappelle avoir discuté avec un autre très cher maître, aujourd'hui disparu, si le terme de génie était applicable aux qualités qui rendent supérieur un critique, un linguiste, un déchiffreur, un commentateur. Et comme la question ne pouvait se résoudre par la théorie, nous y répondions *oui*, Bergaigne et moi, en invoquant comme preuve l'exemple de Paris.

C'est parce qu'il était un génie qu'il a fécondé d'autres études que les siennes. A ses leçons romanes, Beljame venait apprendre comment on doit publier Shakspeare; Psichari, par l'histoire du vieux français, s'orientait dans la phonétique byzantine. Dans le *Saint Alexis* de Paris, livre où il semblait ne remuer que de la poussière française, j'ai puisé des enseignements, les plus précieux que j'aie jamais rencontrés, sur l'art d'exploiter les manuscrits latins. Lui-même, d'ailleurs, savait tout et aurait pu tout enseigner. Mieux que personne, il sentait qu'il y a une science et non pas des sciences. A vingt-cinq ans, il fut un des fondateurs de la *Revue critique*, qui renouvela chez nous, en bloc, toute l'atmosphère de toutes les études historiques et philologiques, sans distinction de spécialités et de filières.

Le génie se manifestait chez lui par un signe qui m'a souvent frappé. Jamais je ne l'ai vu lire un livre : le livre était déjà lu, compris, jugé, digéré, et ce qui s'y trouvait d'utile alimentait déjà et vivifiait la pensée du maître. Jamais je ne l'ai pris en flagrant délit de travail : l'œuvre était faite. Sa mémoire était aussi prodigieuse que certaines autres qui ne sont que des mémoires; la rapidité de son jugement était une divination.

La vigueur et la netteté de la pensée étaient liées à la droiture du cœur. Nul Français n'a été plus passionné pour tout ce qui était l'âme de la France, plus amoureux non seulement de nos chefs-d'œuvre de tous les âges, mais des premiers balbutiements de la pensée nationale, et aussi des chansons qui vivent encore sur des lèvres françaises; sa critique, pourtant, habitait la région où les patries se confondent. Dans l'enseignement qu'il nous donnait, et par la parole et par la pratique, le vrai avait son double aspect, celui du savoir et celui de la morale. Lui-même a expliqué à quoi le goût du vrai

doit servir : « Les hommes sont divisés, nous disait-il dans un banquet, par les vérités dont ils se croient possesseurs, mais la recherche de la vérité les unit. » Il savait la solidarité nécessaire du mensonge avec l'outrage et l'injustice. On pouvait deviner à l'entendre dans sa chaire, l'homme pour qui tout spectacle d'iniquité et de fraude serait une souffrance aiguë et personnelle. Il a été au Collège de France, à l'École des hautes études, pendant bien des années, le même idéaliste qu'il était il y a huit jours, le 4 mars, veille de sa mort, dans une leçon enfantine, où ce tendre père enseignait à s'amuser de Don Quichotte, mais à ne pas se moquer de lui.

Le plus beau des enseignements, c'est de laisser de soi un souvenir qui coûte des larmes, et qui pourtant réconforte. C'est plein d'un tel souvenir que je dis adieu à mon maître bien-aimé.

M. George DONCIEUX est mort le 21 mars, dans sa quarante-septième année, à la suite d'une longue maladie qui, depuis plus d'un an, lui interdisait tout travail. C'était un homme très cultivé et doué d'un esprit très fin. Il s'était particulièrement appliqué à l'étude de la poésie populaire et y apportait une critique minutieuse dont témoigne son mémoire sur *La Pernette, origine, histoire et restitution critique d'une chanson populaire romane*, publié dans le t. XX de la *Romania*. Il s'occupait, depuis plusieurs années, d'un ouvrage considérable sur la légende de Marie-Madeleine qu'il n'a pu achever. C'est à cet ordre de recherches que se rattache la publication (*Romania*, XXII, 166) d'un fragment en vers du miracle opéré en faveur d'un seigneur de Marseille, par l'intercession de la Madeleine. Il avait aussi commencé l'impression d'un *Romancero populaire de la France*, qu'il laisse interrompu et qu'on espère pouvoir achever.

— Le congrès historique de Rome, que nous avons annoncé précédemment (XXXI, 641) s'est tenu en effet dans cette ville, au Collège Romain, du 2 au 9 avril, sous la présidence de M. le sénateur P. Villari. Il avait été divisé en huit sections, dont l'une, la troisième, était réservée à l'histoire littéraire. Nous relevons dans le programme particulier de cette section les communications suivantes : Piaget, *Le temps recouvré, poème de Pierre Chastelain, composé à Rome, en 1450*; W. Förster, *L'autenticità dei codici d'Arborea*[1]; d'Ancona et Fumagalli, *Sul dizionario bio-bibliografico italiano*; F. Flamini, *Di alcune inosservate imitazioni italiane in poeti stranieri del Cinquecento*; P. Meyer, *Expansion de la langue française en Italie, pendant le moyen âge*; Luiso, *Di un commento inedito alla D. C., fonte dei piu antichi commentatori*. Le nombre des congressistes venus de l'étranger, en particulier de France et d'Allemagne, était considérable. Les séances ont été très suivies. Le comité directeur du Congrès, de concert avec le gouvernement italien et avec la municipalité de Rome, avait organisé d'intéressantes excursions et des expositions variées, particulièrement à la Bibliothèque Victor-Emmanuel et à la Casanatense. Le congrès a parfaitement réussi à tous égards, et ceux qui y ont pris part en ont rapporté un agréable souvenir.

---

1. L'auteur a montré que dans la masse de ces documents fabriqués — sur lesquels voir *Romania*, I, 264, 395; V, 506 — il en est quelques-uns, d'une époque tardive, qui sont authentiques. Mais on le savait.

— M. Eugène Rolland vient de publier le t. IV de sa *Flore populaire ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore* (libr. Staude, Paris, 2, rue des Chantiers). Ce volume contient la fin des Hespéridées, les Camelliées, Rutacées, Rhamnées, Juglandées, Térébinthacées, Légumineuses, Mimosées, Zygophyllées. On sait que dans cet ouvrage, dont le t. I a paru en 1896, M. Eug. Rolland a relevé un grand nombre de dictons, de formules diverses, de croyances superstitieuses, dont beaucoup remontent au moyen âge.

— Nons avons reçu le prospectus d'une revue américaine qui sera consasacrée à des recherches sur les langues et littératures modernes : *Modern philology. A quarterly Journal devoted to research in modern Languages and Literatures*. Chicago, The University of Chicago Press; Leipsig, Harrassowitz; London, Luzac and C°. La partie romane sera sous la direction de M. Th. Atkinson Jenkins. Le premier numéro est annoncé pour le 1er juin 1903.

Livres annoncés sommairement :

Kristian von Troyes *Yvain* (*der Löwenritter*). Textaustgabe mit Einleitung, Anmerkungen und vollständigem Glossar herausgegeben von W. Foerster. Zweite umgearbeitete und vermehrte Auflage. Halle, Niemeyer, 1902. In-12, LXVI-249 p. — Nous nous bornons présentement à annoncer cette nouvelle édition du petit *Yvain*; le titre dit en partie ce que le savant éditeur y a ajouté de nouveau, c'est-à-dire d'importantes remarques sur le texte et un glossaire complet (pour lequel il a été aidé par plusieurs de ses élèves), qui sera certainement le bienvenu. Mais ce que le titre ne dit pas, c'est l'importance de l'introduction, où, sans parler de remarques précieuses sur la constitution du texte, M. Foerster émet sur les sources de Chrétien et le sens de son poème, des opinions en partie nouvelles et indique de curieux rapprochements. Cette introduction appelle un examen que nous ne pouvons entreprendre ici et pour laquelle la publication très prochaine du livre de M. Brown (voy. *Rom.*, XXX, 622) nous fournira une occasion naturelle. — G. P.

Manfredi Porena. *Delle manifestazioni plastiche del sentimento nei personaggi della Divina Commedia*. Milano, Hoepli, 1902. In-12, XII-190 p. — Ce petit livre se lit avec grand plaisir. L'auteur y approfondit vraiment, en l'étudiant sous un aspect nouveau, notre connaissance de l'art merveilleux de Dante; il fait voir combien, dans cet art, tout est travaillé jusque dans les dessous où on ne pénètre que par la plus attentive réflexion. Il s'agit, le titre le dit, du rapport des gestes et de l'attitude des personnages mis en scène avec leur caractère et leurs sentiments. La fine et judicieuse étude de M. Porena méritait le prix qu'elle a obtenu dans la *gara Dantesca* de 1900 entre les professeurs de l'enseignement secondaire. Un appendice est consacré à Matelda, dans laquelle l'auteur voit une allégorie, non comme on

le fait d'ordinaire, de la vie active, mais de la félicité terrestre, et il allègue de bonnes raisons en faveur de sa thèse. Un second appendice donne la description des caractères physiques des personnages dans les *Promessi Sposi*. — G. P.

Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon, par l'abbé Reure. Paris, Champion, 1902. In-8, 16 p. — L'auteur remarque qu'il existe près du château de Montcorbier, une ferme appelée *les Loges*, et il suppose que le père de François de Montcorbier (plus tard Villon), qui est aussi appelé François des Loges, pouvait tenir ce second nom de cette ferme ; il croit en outre possible qu'il descendît d'un bâtard de la maison de Montcorbier. M. Reure ne donne ce rapprochement que comme une « simple conjecture » ; comme telle elle n'a rien d'invraisemblable, surtout dans la première partie. — G. P.

Die Stellung des relativpronomens zu seinem Beziehungsworte in den ältesten französischen Sprachdenkmälern... (von) Karl Gustave Ullmann. Greifswald, Kunike, 1901. In-8, 42 p. (diss. de docteur). — Le titre de cette dissertation dit assez de quoi elle traite ; il serait difficile de l'analyser. — G. P.

Les plus anciens monuments de la langue française, publiés pour les cours universitaires, par Edward Koschwitz. I. *Textes diplomatiques*, sixième édition, revue et augmentée avec deux fac-similés. II. *Textes critiques* et *Glossaire*. Leipzig, Reisland, 1902. Pet. in-8, 52 et viii-92 p. — A la sixième édition de son petit livre si commode, M. Koschwitz donne pour complément un second fascicule qui contient des textes critiques et un glossaire. Il a eu l'idée, dont j'avoue que je ne saisis pas bien l'utilité, de reproduire la restitution de *Saint-Léger* que j'ai donnée il y a trente ans, et celle de la *Passion*, que M. Lücking a tentée il y a vingt-cinq ans : des essais de restitutions nouvelles eussent été plus intéressants. M. K. en donne pour les *Serments*, pour *Eulalie* et pour le fragment de Valenciennes (pour le *Sponsus* il adopte celle de M. Cloetta amendée par M. Morf). Il y aurait beaucoup à discuter surtout sur les deux premiers textes : changer l'o de *poblo*, *nostro*, etc., l'*a* de *salvament*, *cadhuna*, *contra*, etc., en *e*, est très contestable ; le *g* de *sagrament* doit être gardé ; *seindre* (ou *seindro*) serait préférable à *sendre* ; dans *Eul. beileisour*, appuyé au glossaire sur l'étymologie *belliatiorem, n'a aucune raison d'être ; *menace* pour *manatce*, *verginitet* pour *virginitet* ne se justifient pas, non plus que les graphies *is* pour *s* et *l* simple pour *ll* ; *en figure colomb*, avec la suppression de *de*, est contraire à la grammaire (*Et* pour *e* au v. 11 est une faute d'impression). Le travail le plus méritoire est la restitution du *Jonas* ; il appelle un examen attentif. Pour le glossaire, M. K. reconnaît les obligations qu'il a à celui de M. Stengel ; il l'a revu avec soin et amélioré ; je ne l'ai pas lu avec assez d'attention pour voir si l'on peut y relever des erreurs d'interprétation (*Betfagé* dans la *Passion* n'est pas Béthanie). — G. P.

A. Salverda de Grave. *De franse i in het Nederlands*, 1902. In-8, 29 p. (extrait de la *Tijdsch. v. Ned. Taal- en Letterkunde*, t. XXI). — Dans ce

nouveau chapitre des *Contributions à la connaissance des mots français empruntés au néerlandais*, M. de Grave étudie ce qu'est devenu l'*i* des mots français. Cette étude intéresse surtout l'histoire phonétique du néerlandais, l'*i* des mots français en lui-même n'offrant rien de notable. On relèvera cependant quelques remarques qui intéressent le français et même le roman, comme celles (p. 20) qui concernent sicera et le représentant néerlandais, assez singulier, de ce mot, *ceiser*. — G. P.

Il Cancionero Classense 263. Nota di Antonio Restori. Roma, 1902. In-8, 40 p. (extrait des *Rendiconti della P. Accademia dei Lincei*, vol. XI, fasc. 3). — Liste complète des pièces contenues dans cet interessant recueil, compilé en 1589 à Madrid, par le Pisan « Alonzo de Nabarete », appartenant à une famille Navaretti dont d'autres membres ont possédé des manuscrits espagnols qui se trouvent aussi à Ravenne. — G. P.

E. Bourciez. *Les mots espagnols comparés aux mots gascons (époque ancienne)*. Paris, Fontemoing, 1901. In-8, 23 p. (extrait du *Bulletin hispanique*, t. III). — Cette étude, ou plutôt cette esquisse, du savant professeur à l'Université de Bordeaux, est tout à fait neuve et intéressante. M. Bourciez cherche à montrer qu'entre l'Espagne et la Gascogne il y a un certain fonds commun de mots et d'acceptions qui indiquent une ancienne communauté entre les peuples d'origine ibérique au sud et au nord des Pyrénées. Il y réussit certainement en partie, bien qu'on puisse se demander s'il n'y a pas une bonne part de hasard dans les rapprochements qu'il fait, et si on n'en obtiendrait pas de presque aussi nombreux et frappants en étudiant comparativement le lexique de deux régions quelconques de la *Romania* (n'a-t-on pas signalé des ressemblances entre le roumain et le sarde et même le portugais?) Je me bornerai à faire remarquer que plus d'un mot hispano-gascon dont M. B. admet l'existence dans tout le midi de la France a aussi existé dans le nord et n'est tombé en désuétude qu'à une époque plus ou moins récente : tels sont napus, narix, mulgere, calcaneum, rhonchare, passarem (existe encore dans le fr. *passe*, *passereau*), etc. La « coïncidence qui est peut-être à certains égards la plus curieuse de toutes (p. 20) », celle du nom du chèvrefeuille, en esp. et port. *madreselva* ou *madresilva*, en béarn. *seubemay*, cesse d'être frappante si l'on remarque que non seulement *maireseuvo* ou formes analogues se retrouvent en languedocien et jusqu'au delà du Rhône, *séuvomaire* en languedocien, mais que l'it. a également *madreselva*, qu'on lit : « *periclimenon*, id est *matrissilva* vel *caprifolium* », dans les gloses de Tours du XIIe s. (Foerster, *Altfranz.-Uebungsbuch*, col. 214), et que *matrisylva* et formes semblables se trouvent (voy. Diefenbach) dans divers glossaires latins-allemands, glosant *caprifolium* ou *gallitrichium* (l'origine du nom s'explique sans doute si on compare l'it. *abbracciabosco* ou *abbracciaboschi*). — L'essai de M. B. n'en est pas moins fort remarquable; l'auteur lui-même n'exagère pas la valeur démonstrative de ses ingénieux rapprochements, il y fait preuve en général d'une critique circonspecte et d'un savoir sûr. — G. P.

Di un recente lavoro sui dialetti di Lugano e di Mendrisio, par C. SALVIONI. Lugano. In-4, 8 p. (Extrait du *Bollettino storico della Svizzera it.*, vol. XXXIII, pp. 141-149). — M. Salvioni montre que la dissertation de K. Brösel, *Die betonten Vokale der Sprache in Kanton Tessin südlich von Monte-Cenere* (*Mendrisio-Lugano*), outre qu'elle a une base insuffisante, fourmille d'erreurs de tout genre (l'auteur a notamment confondu très souvent, dans les mots qu'il a recueillis lui-même, les explosives sourdes et les sonores), et conclut que c'est une de ces publications *che della scienza hanno solo l'apparenza e la pretesa*. On trouvera dans cette critique plusieurs observations d'un intérêt plus général et un petit complément à la *Bibliografia dei dialetti ticinesi*. — G. P.

Carlo SALVIONI. *Nomi locali lombardi*. Milano, 1902. In-8, 18 p. (Extrait de l'*Archivio storico lombardo*, t. XXIX). — Importante étude sur les noms de *Muggio* (metula + -ato) et *Vigevano* (Vicus Gebuin). Telle est la solution que donne l'auteur de deux problèmes qui ont beaucoup occupé les savants; il la justifie par une discussion serrée où il touche plusieurs questions intéressantes pour la philologie romane. — G. P.

Carlo SALVIONI. *Dell' antico dialetto pavese*. Pavia, 1902. In-8, 64 p. (Extrait du *Bolletino della Società Pavese di Storia patria*, 1902, fasc. I-II). — Cette étude est fondée sur trois manuscrits, de caractère pieux, du XIVe et du XVe siècle. M. Salvioni donne d'après eux, comme caractérisant l'ancien dialecte de Pavie en regard du lombard, les quatre traits suivants : chute du *ẓ* entre voyelles; dr > *r*; *ẓ* remplaçant d tombé, primaire ou secondaire; *-oma* ou *-omo* à la 1re pers. plur. de l'ind. présent et futur. L'étude grammaticale est suivie d'un précieux lexique. — G. P.

MÉLANGES LÉONCE COUTURE. *Études d'histoire méridionale* dédiées à la mémoire de Léonce COUTURE (1832-1902). Toulouse, Privat, 1902. Pet. in-4, XLIV-360 p. — Ce beau volume avait été préparé pour fêter les soixante-dix ans de M. L. Couture, homme d'un rare mérite, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, dont les études ont porté sur tous les aspects de l'histoire du Midi et particulièrement de la Gascogne, mais qui, médiocrement philologue (voy. *Rom.*, IX, 339 et non VIII, 432, comme porte la notice de Mgr Batiffol), était surtout un excellent critique en matière littéraire (voy. *Rom.*, *ib.*, p. 338), historique, philosophique et théologique. Le destinataire est mort avant l'achèvement du recueil, et c'est à sa mémoire que l'ont offert ses anciens disciples, et ceux qui, de près ou de loin, l'aimaient et l'estimaient. Ils sont extrêmement nombreux, mais vingt-trois seulement ont fourni des contributions écrites (sans parler de la *Bibliographie* des écrits de Couture et de la notice de Mgr Batiffol, remarquable à tous les points de vue, qui ouvre le volume). De ces contributions, la plupart sortent de notre cadre; nous nous bornons à signaler celles qui y rentrent. — P. 115-126, A. JEANROY, *Un sirventès historique de 1242* (montre que le *sirventès* de P. de Vilar, qu'on attribuait jusqu'ici à 1226, se rapporte sûrement à la guerre faite en 1242 par Henri III

à Louis IX, où le roi d'Angleterre fut aidé par les barons méridionaux et les rois espagnols; M. J. donne de cette pièce intéressante un texte amélioré et une traduction soigneuse). — P. 127-136, H. Courteault, *Une chronique béarnaise inédite du XIVe siècle*. — P. 193-212, Ducamin, *Deux textes gascons originaires de Montesquieu-Volvestre* (documents du XVe et du XVIe s., avec tradction en parler moderne. — P. 257-266, A. Thomas, *Étymologies gasconnes* (l'auteur, avec sa pénétration et sa critique ordinaires, ramène quatorze mots béarnais et gascons, peu faciles à identifier, aux mots latins butyrum, considerium, cubium, doga, ervilia, eximius, genesta, lapsus, litanias, merenda, papyrus, viticula, et présente chemin faisant plusieurs observations dignes d'être notées, entre autres celle qui regarde l'emploi, non moins fréquent en gascon qu'en espagnol, du suffixe -aris « combiné avec un nom de végétal pour désigner un lieu où abonde ce végétal »). — P. 349-357, G. Paris, *Naimeri ou Aymeric* (montre que la forme *Naimeri*, fréquente dans les textes français du nord pour le nom d'Aimeri de Narbonne, indique bien une origine méridionale pour les prénoms où elle figure, sans d'ailleurs rien prouver par leur date; p. 354, l. dern., lire *Andrea da Barberino* pour *Francesco*. — G. P.

Reliquie probabili o possibili degli antichi dialetti italici nei moderni dialetti italiani e negl' idiomi romanzi in genere. Memoria letta alla R. Accademia ... di Napoli da Francesco d'Ovidio. Napoli, 1902. In-8, 42 p. (Extrait des *Atti dell' Accademia*, vol. XXIV). — Ce mémoire remonte à vingt ans; il est le prologue d'une série d'études qu'avait faites l'auteur en 1882 et qu'il se propose enfin, ce dont nous lui serons bien reconnaissants, de mettre au jour. Il ne pose ici que les données générales de la question; il le fait avec une admirable clarté et une parfaite circonspection. On trouve là un exposé sommaire, mais vraiment magistral, des résultats acquis et des principes dirigeants de la philologie romane. Je suis pour ma part porté à être peut-être encore plus réservé que l'auteur sur les survivances prélatines dans le roman. Le rapport du toscan avec les dialectes italiens ne saurait être comparé à celui du latin avec l'étrusque, l'ibérique, le gaulois ou même l'osque, non seulement pour les raisons que donne excellemment l'auteur, mais parce que le toscan et les dialectes italiens sont apparentés de bien plus près que le latin, et ces langues ont un fonds lexical et grammatical commun, etc. Il me semble qu'on a un pendant bien voisin du rapport du latin avec les langues indigènes dans celui de l'espagnol et du portugais avec les idiomes américains : au Mexique, par exemple, comme en Gaule, la population est en immense majorité indigène et a complètement adopté l'espagnol : les langues primitives ont-elles influencé le castillan autrement qu'en lui fournissant un certain nombre de mots? — Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'attendre avec impatience les mémoires subséquents où le savant professeur de Naples entrera dans l'examen des faits particuliers. — G. P.

Étude sur l'emploi des pronoms personnels sujets en ancien français, par Hilma BORELIUS. Lund, 1902. In-8, 16 p. (Extrait de *Från Filologiska Foreningen i Lund*, II). — L'auteur de cette étude constate que l'histoire de l'emploi des pronoms personnels sujets en ancien français est encore fort mal élucidée; elle pense avoir trouvé, pour les propositions subordonnées, une règle qui consiste en ceci que le pronom personnel est omis quand entre le mot qui introduit cette proposition et le verbe est intercalé tout autre complément qu'un pronom personnel atone, tout autre adverbe que *en*, *y*, *ne*; dans le cas contraire il est exprimé. Les textes qu'elle étudie montrent en effet une proportion considérable (de 65 à 75 °/o) d'applications de cette règle, mais il y a bien des exceptions. La dissertation est toutefois intéressante et montre une bonne méthode et un esprit investigateur. — G. P.

Den ridderiga Kärleken i Medeltidens litteratur, af Johan VISING. In-8, 1901, 21 p. (Extrait de la *Nordisk Tidskrift*). — M. J. Vising retrace à grands traits, avec son élégance accoutumée, dans cet article destiné au grand public, l'histoire de la conception médiévale de l'amour « courtois », depuis son origine en Provence jusqu'à sa diffusion dans toute l'Europe. On y trouvera plus d'une fine observation et la traduction en vers de pièces provençales, françaises, italiennes et allemandes. — G. P.

Words and their ways in english speech, by James Bradstreet GREENOUGH and Georges Lyman KITTREDGE. London and New York, Macmillan, 1902. Pet. in-8, XII-431 p. — Ce livre charmant, écrit pour le grand public, mais reposant sur des recherches de première main et rempli d'idées intéressantes pour tous les linguistes, contient bien des pages, notamment sur le rapport du français et de l'anglais, que les romanistes liront avec profit. Un index très complet permet de retrouver facilement les mots dont les auteurs ont parlé. — G. P.

Kr. NYROP. *Manuel phonétique du français parlé*. Deuxième édition, traduite et remaniée par Emmanuel PHILIPOT. Paris, Picard, 1902. In-8, VIII-184 p.). — Nous ne parlons pas, en règle générale, des ouvrages qui ne concernent que le français moderne; mais le livre de M. Nyrop se distingue de ceux du même genre en ce que l'auteur joint à une pratique excellente du français parlé une connaissance de l'histoire du français qu'atteste sa *Grammaire historique*. La première édition, en danois, était inaccessible à beaucoup de ceux qu'elle aurait le plus intéressés : M. Philipot a rendu un vrai service en la traduisant, mais, pour emprunter les paroles de l'auteur lui-même, « il ne s'est pas contenté d'une simple traduction, même avec toutes les améliorations et additions que nous lui avons fournies : partout où nos descriptions lui ont paru un peu sommaires, il les a élargies et remaniées, et il a introduit çà et là dans le texte des observations dues à ses études personnelles ». — G. P.

Beiträge zur romanischen und englischen Philologie dem X. deutschen Neuphilologentage überreicht von dem Verein akademisch gebildeter Lehrer der neueren Sprachen in Breslau. Breslau, Preuss u. Günger, 1902. In-8,

quatre-212 p. — Ce volume contient cinq mémoires, dont trois intéressent la *Romania*. Le premier est une édition améliorée de la *Danza general (de la Muerte)*, par M. C. Appel, accompagnée de notes et précédée d'intéressantes remarques sur le rapport des trois plus anciennes versions (française, néerlandaise, castillane) de la *Danse de la Mort* entre elles et avec leur original sans doute français. Le deuxième est l'étude de M. Pillet sur la pastourelle, dont nous avons rendu compte (XXXI, 620). Le troisième, dû à M. Reichel, est consacré à la classification des manuscrits de *Fierabras* : il sera l'objet d'un compte rendu spécial. — G. P.

Chansons, jeux partis et refrains inédits du XIIIe siècle, publiés et annotés par A. Jeanroy. Paris, Picard, 1902, in-8, 68 p. — Nous avons ici le tirage à part de trois publications qui ont paru dans la *Revue des langues romanes* en 1896, 1897 et 1902, et dont nous avons parlé en leur temps ; mais les trois dernières pages contiennent des corrections au texte, dont une partie est due à la critique ou à des communications privées.

Aachen in Philippe Mouskets Reimchronik, von Edouard Teichmann. Aachen, Cremer, 1902. In-8, 100 p. (*Festschrift der Generalversammlung des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine in Düsseldorf von 22 bis 25 September 1902*). — M. Teichmann, le profond connaisseur de tout ce qui concerne Aix-la-Chapelle, soumet, dans cet écrit, à une minutieuse analyse tous les passages (qu'il reproduit et traduit) de Philippe Mousket où le chroniqueur tournaisien parle d'Aix. On trouvera dans son commentaire nombre de remarques précieuses non seulement pour l'histoire fabuleuse d'Aix-la-Chapelle, mais pour l'histoire poétique de Charlemagne (voy. notamment ce qui concerne le prétendu enterrement de l'empereur assis sur un trône et non couché dans un cercueil, fable qui est d'ailleurs inconnue à Mousket et qui paraît avoir été inventée à l'occasion de l'ouverture du tombeau de Charles par Otton II). — G. P.

Die direkte Rede als stilistisches Kunstmittel in den Romanen der Chrestien de Troyes... (von) Alfons Hilka. Breslau, 1902. In-8, 62 p. (dissert. de docteur). — Nous n'avons ici que le commencement d'un travail qui sera sans doute fort étendu, et que l'auteur se propose de publier complet quelque jour. Dans cette introduction il n'est même pas encore parlé de Chrétien de Troies : après trois courts chapitres sur le discours direct dans l'épopée en général et dans l'épopée antique nous avons un chapitre sur le discours direct dans l'épopée populaire française, où sont successivement étudiés le monologue, le dialogue et le « discours en chœur » dans les chansons de geste. Le sujet est neuf et intéressant; il est traité par M. Hilka avec intelligence et jugement, et nous serons heureux de voir la suite de son travail (je noterai ici que j'ai donné, dans un récent article du *Journal des Savants*, juillet 1902, quelques remarques sur le monologue dans Chrétien, et j'ajouterai que M. J. Mettrop se propose d'étudier le monologue dans l'ensemble de la poésie romanesque du moyen âge français). — G. P.

Zu den Anfängen der französischen Novelle. Von Karl VOSSLER. Berlin, Duncker, 1902. In-8°, 36 p. (Extrait des *Studien zur vergl. Litteraturgeschichte*, p. p. M. Koch, t. II). — M. E. Langlois a le premier fait connaître le curieux recueil de nouvelles en prose du XVe siècle, composées sans doute à Sens, et conservées dans un manuscrit du Vatican ; il l'a copié et m'a proposé de le publier avec lui. M. Vossler, ayant eu connaissance de ce projet, a très courtoisement renoncé à l'édition à laquelle il avait songé de son côté. Il s'est contenté de donner une analyse des nouvelles, qu'il a fait précéder d'une courte et judicieuse introduction sur l'histoire de la nouvelle en France, et à laquelle il a joint des remarques comparatives qui n'épuisent pas le sujet, mais qui ont une réelle valeur. La comparaison de la plupart des « contes décrits » avec les formes versifiées du XIIIe siècle que nous en avons, montre que l'auteur n'a souvent fait que les dérimer et les abréger. M. V. apprécie très bien le caractère du recueil, pour la forme duquel il me paraît cependant trop indulgent. Son idée d'y reconnaître le livre (ou une partie du livre) que le chevalier de la Tour-Landri avait composé pour son fils me paraît n'avoir rien pour elle : le style de la Tour-Landri et celui de notre nouvelier n'ont aucune ressemblance. En revanche M. V. a raison de dire que l'influence italienne sur le recueil sénonais se borne à peu près au nom même de « nouvelles », et que le recueil, dans son fond et dans son esprit, est tout français et encore pleinement médiéval. — G. P.

Etymologie du mot huguenot *appliqué aux protestants de France*, prouvée par des textes authentiques antérieurs à la Réforme, par Charles de GRANDMAISON. Tours, Péricat, 1902. In-8°, 8 p. (extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, janvier 1902). — Des « textes authentiques antérieurs à la Réforme » ne peuvent, naturellement, rien prouver pour l'application du mot *huguenot* aux protestants ; aussi M. Grandmaison prouve-t-il seulement que *Huguenot*, diminutif de *Hugon*, était employé à Tours, comme prénom et nom de famille, dès la fin du XIVe siècle au moins. Cela ne laissa pas tout de même d'avoir un certain intérêt, puisque le nom de *huguenots* donné aux réformés paraît bien être né à Tours ou aux environs, et que s'il est, comme c'est problable, une adaptation de l'all. *eidgnoss*, il a pu se modeler sur le nom de quelque réformé tourangeau. Notons à ce propos les formes *uganau*, *esganau*, *iganau*, qui ont dû servir d'intermédiaires entre l'allemand et le français, et dont la dernière surtout est encore assez voisine de l'original. — G. P.

Zur Kenntniss des Alttogudoresischen, von Wilhelm MEYER-LÜBKE. Wien, Gerold, 1902. In-8°, 75 p. (Extrait des *Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften*, t. CXLV). — Ce beau travail est le dépouillement phonétique, morphologique et lexicographique du *Condaghe di San Pietro di Silki*, récemment publié (Cagliari, 1900) par M. Bonazzi, qui contient de nombreux actes en vulgaire des XIe, XIIe et XIIIe siècles. On y trouvera à chaque page de précieuses observations, qui dépassent souvent de beau-

coup le domaine proprement sarde. Notons en particulier ce qui est dit, p. 33 et ailleurs, sur la grande question du maintien du *c* en logondorien, la discussion sur la persistance de l'ablatif (p. 12), et, parmi les nombreuses remarques étymologiques, celles qui concernent ilex, *pulletrus, *adcaptare. Notons encore que l'auteur donne (p. 35) pour la particule pronominale *iteu, itteu* la même explication qu'a publiée ici (XXXI, 591) M. Guarnerio, qui nous l'avait envoyée dès le mois de mai 1902 et qui d'ailleurs, comme le remarque M. Meyer-Lübke, l'avait annoncée dès longtemps. — G. P.

Dictionnaire savoyard, publié sous les auspices de la Société florimontane par A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX. Paris (Bouillon) et Annecy (Abry), 1902. In-8, LXII-446 p. — A Constantin mourut en 1900, laissant de très nombreux matériaux qui, revisés et complétés par M. Desormaux, professeur au lycée d'Annecy, ont formé le présent dictionnaire. Les matériaux étaient classés ou plutôt groupés selon des systèmes différents; le plan n'était pas arrêté, de sorte que le labeur qu'a dû s'imposer M. D. ne laisse pas d'être considérable et on lui doit des éloges pour l'intelligence et le soin qu'il a apportés à la mise en ordre et à la publication du dictionnaire. Nous devons toutefois formuler sur certains points quelques réserves, sans entrer dans une critique détaillée, la *Romania* ne pouvant consacrer aux études sur les patois qu'un espace très restreint. Le premier auteur avait pris comme base le patois de la vallée de Thônes, qui est passablement uniforme. M. D. a cru devoir y ajouter un certain nombre de formes recueillies dans les communes des environs d'Annecy; il y a même des mots d'autres parties de la Savoie, de sorte que l'ouvrage mérite, jusqu'à un certain point, son titre de *Dictionnaire savoyard*. Nous n'aurions pas conseillé ces additions. Il en résulte une œuvre très inégale, plus complète pour une région que pour les autres. La notation des sons nous laisse quelques doutes. M. D. dit dans sa préface que les fiches de M. Constantin, « datant d'époques assez éloignées, n'avaient pas toutes été rédigées d'après un même système graphique ». En ce cas nous aimerions à savoir comment a procédé M. D.; quel système a-t-il adopté? Nous voyons d'ailleurs (p. XXXIX) que, dans certains cas, M. D. s'est écarté de la graphie de Constantin. L'unité de graphie est pourtant indispensable dans tout travail sur un patois. Certains détails de prononciation sont expliqués d'une façon bien obscure, ainsi, p. XXXV : « Nous représentons le *th* dur anglais par *çh* et le *th* doux par *jh*. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Les localités où les mots ont été recueillis sont indiquées entre ( ), ce qui ne peut qu'être approuvé. Mais la façon dont elles sont indiquées est bien compliquée et incommode. Ainsi *4Tv* signifie Les Villards (cant. de Thônes) et *4T'v* Villaz (cant. de Thorens), le chiffre arabe désignant l'arrondissement (ici Annecy), la lettre capitale le canton désigné par son initiale, la lettre minuscule étant l'initiale du nom de la commune. C'est ingénieux, mais il n'eût guère été plus long d'écrire le nom en entier. On

ne saurait blâmer en principe la comparaison avec des patois apparentés ou même avec l'anc. fr., mais il ne faut pas en abuser. Ainsi, au mot *huitante*, qui est tout français, et qu'il eût mieux valu enregistrer sous la forme patoise *witdnta*, on nous cite, d'après Godefroy, un vers du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* où figure *uitante*. A quoi bon ? Divers ouvrages sur le patois savoyard, en partie rédigés d'après les notes de Constantin, sont annoncés : nous voudrions que M. Desormaux trouvât l'occasion de mieux expliquer la phonétique du patois en tenant compte des variétés locales, et qu'il revisât le système graphique de Constantin. La « liste des textes anciens » (p. LIV) n'est pas complète : il y manque, entre autres, les deux chansons « en savoysien » insérées dans *La fleur des chansons* (vers 1530, voir Brunet, *Manuel*, II, 1286-7). — P. M.

Giulio BERTONI. *La Biblioteca estense e la coltura ferrarese ai tempi del duca Ercole I* (1471-1505). Torino, Lœscher, 1903. In-8, XI-307 pages. — Cet ouvrage, d'un jeune érudit qui s'est déjà fait avantageusement connaître par ses publications sur la littérature provençale, n'est pas proprement une histoire de la célèbre bibliothèque d'Este, bien qu'on y trouve rassemblés de nombreux renseignements, en partie inédits, sur les origines, l'entretien et les accroissements de cette bibliothèque ; c'est plutôt comme l'indique le sous-titre, une histoire de l'activité littéraire à la cour de Ferrare dans la seconde moitié du XVe siècle. Il y a là d'intéressants chapitres sur la connaissance de la littérature française (ch. IV), sur la culture grecque et latine (ch. V) au même temps, qui seront consultés avec fruit. L'ouvrage contient un appendice de documents, entre autres un fragment du Catalogue de la bibliothèque de Borso d'Este (1467) et se termine par une bonne table. Qu'il nous soit permis d'exprimer en passant le souhait que le catalogue des mss. de l'Extense, commencé par M. C. Frati (voir *Rom.*, XXVIII, 152), soit continué, selon un plan réduit, toutefois, car les catalogues trop développés risquent fort de rester inachevés.

An english Commentary on Dante's Divina Commedia, by the Rev. H. F. TOZER. Oxford, Clarendon Press, 1901. In-8, VII-628 p. — Cet ouvrage, imprimé avec l'élégance et l'entente des choses typographiques qui caractérisent la *Clarendon Press*, est une preuve nouvelle de l'activité avec laquelle les Anglais se livrent à l'étude de Dante. L'auteur, plus connu jusqu'ici par ses travaux sur l'archéologie et la géographie de la Grèce, n'a pas prétendu, cela va de soi, présenter des explications nouvelles. Il a su faire un choix judicieux entre les gloses innombrables qui ont été publiées sur la Divine Comédie, et il a sur bien des commentateurs le talent de s'exprimer avec concision. Ce commentaire est fait pour accompagner l'édition de la D. C. publiée par le Dr Moore, à la Clarendon Press, en 1900.

Testaments de l'officialité de Besançon (1365-1500), par Ulysse ROBERT. T. Ier (1265-1400). Paris, impr. nat., 1902. In-4°, 551 pages (Collection des *Documents inédits*). La série des testaments reçus par l'officialité de Besan-

çon est, malgré les pertes nombreuses qu'elle a subies au XVIIIe siècle, l'une des plus importantes collections de ce genre qui existent. Grâce à un ancien inventaire, M. Robert a pu dresser la liste de tous les documents dont elle se composait lorsqu'elle était entière. Le premier volume, qui vient de paraître, contient 113 testaments, précédés d'une introduction qui occupe les 267 premières pages du volume, introduction dans laquelle M. R. a fait l'histoire de la collection, et l'étudie à tous les points de vue. Son travail paraît, sauf découverte, peu probable, de nouvelles pièces, définitif. Il intéresse surtout l'histoire de la Franche-Comté, mais beaucoup de détails curieux pour l'histoire des mœurs y sont relevés. Nous n'aurions pas annoncé ici cette importante publication qui se compose en grande partie d'actes latins et qui, par conséquent, reste en dehors du cadre de la *Romania*, s'il ne s'y trouvait bon nombre d'actes qui sont en langue vulgaire et où l'on peut recueillir des traits caractéristiques de l'idiome local : nos 3 (1271), 8 (1282,) 12 (1297), 21 (1315), 27 (1316), 30 (1320), 34 (1328), etc. On y remarquera particulièrement de nombreux exemples de la 1re pers. sing. du prés. de l'indic. en *oi* et de la 3e pers. sing. du prés. du subj. en *oit* : « Fais et *ordenoi*, et vuil que ainsi soit et *demoroit*, mon testament en tel meniere » (no 3). « Après, je... doin, outroi et *laissoi*... » no 8; plus loin, également au présent, *laissois*, etc.

Notice d'un manuscrit de Trinity College (Cambridge), contenant les vies en vers français de saint Jean l'Aumônier et de saint Clément, pape, par Paul MEYER. Paris, impr. nat. (Klincksieck), 1903. In-4o, 51 pages (Extrait des *Notices et extraits*, t. XXXVIII). — C'est la publication que nous avons annoncée précédemment (*Rom.*, XXXI, 472). Il est probable, bien qu'il y ait certaines différences dans la versification, que ces deux poèmes, jusqu'ici inconnus, qui comptent respectivement 7732 et 14988 vers, sont du même auteur. Cet auteur était anglais (ou du moins normand d'Angleterre) et composait au commencement du XIIIe siècle. La présente notice donne environ un millier de vers de la vie de saint Jean et 1418 de la vie de saint Clément, cette dernière composition étant essentiellement une adaptation des *Recognitiones*.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par L. DUPONT-FERRIER. Un fort vol. gr. in-8, avec 2 cartes. — Prix. **30** fr.

La Vie de Saint-Alexis, Poème du XIe siècle. Texte critique. Nouvelle édition accompagnée d'un lexique complet et d'une table des assonances par G. PARIS, membre de l'Institut de France. Un vol. in-18 jésus. — Prix..... **1** fr. **50**

P. Corneille et le théâtre espagnol, par G. HUSZÁR. Un vol. in-18 jésus. — Prix. **3** fr. **50**

Le Musée de la conversation, par Roger ALEXANDRE, 4e édition comprenant *les mots qui restent*, et, de nombreux articles nouveaux. La deuxième édition a été honorée d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix..... **15** fr.

Dictionnaire savoyard, publié sous les auspices de la Société florimontane, par A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX. Un fort vol. gr. in-8. Accompagné d'une carte des localités citées (départements de la Savoie et de la Haute-Savoie) et d'une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards. — Prix..... **10** fr.

La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval. Étude sur la littérature et la société méridionales à la veille de la guerre des Albigeois, par P. ANDRAUD. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **6** fr.

Quæ judicia de litteris fecerint provinciales, par le même. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **3** fr.

Études sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle. La comédie sans titre, publiée pour la première fois d'après le manuscrit 8163 de la Bibliothèque nationale et les miracles de Notre-Dame par personnages, par F. ROY. Un fort vol. in-8. — Prix..... **10** fr.

Études sur le théâtre français au XIVe siècle. Le jour du jugement. Mystère français sur le grand schisme, publié pour la première fois d'après le manuscrit 379 de la Bibliothèque de Besançon et les mystères Sainte-Geneviève, par le même. Un vol. in-8. — Prix..... **6** fr.

Études sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave. par A. MEILLET, 1re partie. Un vol gr. in-8. — Prix..... **7** fr.

L'influence orientale sur la langue et la civilisation roumaines I. La langue, les éléments orientaux en roumain, par L. SAINÉAN. (Extrait de la *Romania*.) Brochure grand in-8. — Prix..... **5** fr.

Les éléments latins de la langue roumaine Le Consonantisme, par J.-A CANDREA-HECHT. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **5** fr.

Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion, par B. Haussoullier. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **13** fr.

Remarques et corrections au lexicon Cornu-Britannicum de Williams, par J. LOTH, Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes (Extrait de la *Revue Celtique*), br. in-8. — Prix... **2** fr.

Togail bruidne Da' Derga The destruction of Dá Dergas Hostel, edited with Translation and Glossarial Index, by WHITLEY STOKES, D. C. L. Un volume in-8. — Prix. **8** fr.

Les vieux chants populaires scandinaves, Étude de littérature comparée. Tome II, Époque barbare, la légende divine et héroïque, par L. Pineau, docteur ès lettres. Un fort vol. gr. in-8. — Prix..... **15 fr.**

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. Roessler. Un vol. in-8, avec huit planches hors texte. Prix..... **10 fr.**

Essai sur un patois vosgien (cinquième section) Supplément au dictionnaire phonétique et étymologique par N. Haillant, in-8. — Prix..... **0 fr. 75**

Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien (Urimenil, près Epinal, par le même. Brochure gr. in-8. — Prix..... **0 fr. 50**

Choix de proverbes et dictons patois de Damas (près de Bompaire) (Vosges), par N. Haillant et A. Virtel, précédé d'un avant-propos de M. E. Fleuriel. Brochure in-8. — Prix..... **1 fr. 50**

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassonne, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. Meyer, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un vol. petit in-8. — Prix..... **9 fr.**

Les plus anciens mots d'emprunt du français, par G. Paris, membre de l'Institut. In-4. — Prix..... **2 fr.**

Le roman du Comte de Toulouse, par le même. Gr. in-8. — Prix..... **1 fr. 50**

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par le même. Brochure in-8. — Prix... **2 fr. 50**

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. Fertiault. Un vol. in-8. — Prix..... **3 fr.**

Études sur la civilisation française, par A. Marignan. Tomes I et II : la Société mérovingienne. — Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Deux vol. gr. in-8. — Prix..... **20 fr.**

Le parler populaire dans la commune de Thaon (Calvados). Phonétique, morphologie, syntaxe, folklore, suivi d'un lexique de tous les mots étudiés, par Ch. Guerlin de Guer. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **16 fr.**

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome XI, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix..... **36 fr.**

— Table analytique des dix premiers volumes, par E. Ernault. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **18 fr.**

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. Kawczynski, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix..... **5 fr.**

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (Section des sciences historiques et philologiques), année 1903. Contenu : Calendrier. — Documents. — Rapports. — C. Clermont-Ganneau, Où était l'embouchure du Jourdain à l'époque de Josué ? — A. Meillet, Auguste Carrière. — Un vol. in-8. — Prix..... **2 fr.**

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédéric Godefroy. Tome X et dernier. Un vol. in-4. — Prix..... **55 fr.**

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

N° 127 Juillet 1903

ROMANIA

Stanford University Library
SEP
22
1903

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXXII

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... ..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages.

H. Suchier. Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (premier art.) 353
E. Langlois. Notes sur le *Jeu de la Feuillée* d'Adam le bossu 364
J.-A. Herbert. A new ms. of Adgar's Mary-legends 394
F. Lot. *La Mesnie Hellequin* et le comte Ernequin de Boulogne 422

MÉLANGES

G. P. *Or est venus qui aunera* 442
A. Thomas. Sur un vers du *Pèlerinage de Charlemagne* 442
E.-S. Sheldon. *Debé, debait* 444
A. Delboulle. *Belirer*. — *Loure, Loerre*. — Origine du mot *sabrenas* ou *sabrenand* 445
A. Thomas. Fr. *geline* 447
P. M. *Avoir son olivier courant*. — *Chanjon*, enfant changé en nourrice. — Charme en vers français 450

COMPTES RENDUS

E. Oder. *Mulomedicina Chironis* (O Densusianu) 454
R. Weeks. *Aimer le cletif* (E. Langlois) 455
J. Tiersot. *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises* (P. M.) 457

PÉRIODIQUES 460

CHRONIQUE 469

Les prochains numéros contiendront :

G. Paris. Le cycle de la gageüre.
A. Delboulle. Mots rares et obscurs de l'ancienne langue (*suite*).
Ov. Densusianu. Notes de lexicographie roumaine.
A. Longnon. Le duc Naimon et la légende des barons hérupés.
F. Lot. Aleran de Troiesin. — Aubouin. — Luiserne. — Boson d'Escarpion. — Orson de Beauvais.
A. Piaget. La *Belle Dame sans merci* et ses imitations (*suite*).
M. Schwob. *Villoniana*.
H. Suchier. Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (*suite*). — La « Fille sans mains » (*suite*).
P. Toynbee. Dante's use of the word *Trattato* in the *Convivio* and *Vita nuova*.
R. Weeks. Études sur *Aliscans* (*suite*).

RECHERCHES

SUR LES

CHANSONS DE GUILLAUME D'ORANGE

La question de la formation du cycle épique de Guillaume d'Orange compte parmi les plus obscures de l'histoire littéraire. C'est une de ces questions qui entraînent naturellement les esprits aventureux dans la région des hypothèses. M. Raymond Weeks regarde le roman italien des *Nerbonesi* datant du XVe siècle comme représentant souvent un état de la tradition antérieur aux chansons françaises qui nous restent. Suivant un autre savant, M. Philippe Auguste Becker, le cycle entier de Guillaume, loin d'être le résultat d'un travail lent et graduel de la tradition populaire pendant plusieurs siècles, ne serait dû qu'à l'activité plus ou moins factice de quelques moines du XIIe siècle et de leurs continuateurs.

Dans les pages qui suivent, je n'entends pas ajouter à ces hypothèses une nouvelle explication de la formation du cycle entier. Seulement je voudrais fixer quelques points qui, bien que se rapportant à des traits particuliers, me semblent ne manquer ni d'importance ni de sûreté. J'éviterai toute polémique qui ne se présente pas d'elle-même sur ma route. Le lecteur ne laissera pas de remarquer, par exemple, que l'édifice entier de M. Becker s'écroulera du moment que l'on reconnaîtra Aïmer, frère de Guillaume, pour un personnage en même temps de provenance historique et de tradition vivante.

I. — Bertrand de Bar-sur-Aube

On sait que l'auteur de la chanson de *Girard de Vienne* s'appelle Bertrand et qu'il l'a composée à Bar-sur-Aube. Lui-même nous l'apprend vers le commencement du poème.

Ce fu en mai, qu'il fait chaut et seri,
Que l'erbe est verz et rosier sont flori :
A Bar sor Aube, un chastel seignori,
La sist Bertranz en un vergier pensis,
Uns gentiz clers qui ceste chançon fist.

Je crois que ce passage permet plus de conclusions qu'on n'en a tiré jusqu'à présent. Demandons d'abord aux historiens de la ville de Bar-sur-Aube des renseignements sur le château seigneurial, dans le verger duquel la jeune âme de Bertrand a couvé cette belle et impétueuse chanson de geste.

Suivant ces historiens [1] il y avait à Bar-sur-Aube deux châteaux. Le premier était bâti sur le penchant de la montagne Sainte-Germaine au lieu dit le Châtelet. Ce château, mentionné plusieurs fois sous la désignation de *vieux château*, semble avoir été abandonné vers le milieu du XIIe siècle. A partir de ce temps, quand on parle du château de Bar-sur-Aube, on entend le château construit dans la vallée. Le château nouveau doit avoir existé en 1091, car dans une charte de cette année, l'autre édifice est déjà qualifié de vieux château (*in veteri castro Barri*, Blampignon, p. 78). Il en est encore question dans une charte de 1151. C'est la dernière, à notre connaissance, où il en soit fait mention. Partant il est hors de doute que c'est le château nouveau qui est entendu dans le passage précité de Bertrand.

M. d'Arbois de Jubainville, à l'ouvrage duquel (p. 90-92) j'emprunte ces renseignements, donne du château nouveau la description suivante :

Henri le Libéral y fit bâtir (dans le château) l'église Saint-Maclou pour en être la chapelle, et y mit des chanoines pour la desservir. Le palais s'élevait entre l'église et la rivière. Mais, suivant la tradition, ce palais et l'église ne suffisaient pas à remplir l'enceinte du château. Cette tradition est confirmée par les documents écrits; en effet, il est question dans les chartes de maisons que possédaient dans ce château divers particuliers. Ainsi, en mars 1263 (v. st.), Vilain d'Espagne, damoiseau, reconnaît devoir aux chanoines de Saint-Maclou un cens payable sur deux maisons à lui appartenant, sises à Bar-sur-Aube dans le château devant l'église Saint-Maclou (Cart. Saint-

1. L. Chevalier, *Histoire de Bar-sur-Aube*, Bar-sur-Aube, 1851. — D'Arbois de Jubainville, *Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne 1077-1284*, Paris, 1859. — Blampignon, *Bar-sur-Aube*, Bar-sur-Aube, 1900.

Maclou, XIIe s. [1]). En 1270 le comte de Champagne, roi de Navarre, donne au chapitre de Saint-Maclou un terrain situé à Bar, devant l'église Saint-Maclou, lieu dit le Château de Bar, près la maison du doyenné de Saint-Maclou, vers le milieu dudit château, entre les halles d'Ypres et celles où les drapiers de Cambrai vendent pendant les foires. Ces indications peuvent donner l'idée de l'étendue qu'avait le château ; nous supposons qu'outre l'église Saint-Maclou, il comprenait au moins une grande partie de la place qui porte actuellement le nom de place Saint-Maclou et l'espace qui se trouve entre la rivière d'Aube, l'église et la rue des Moulins. Une des portes d'entrée subsiste sous une tour juxtaposée à l'église Saint-Maclou ; une autre correspondait sans doute au pont, aujourd'hui détruit, dont les fondations apparaissent dans les eaux basses à l'extrémité de la rue Saint-Maclou. La tour est la seule partie des bâtiments civils du château qui existe encore... Elle sert de clocher à l'église jadis collégiale, aujourd'hui paroissiale de Saint-Maclou.

J'ai voulu citer *in extenso* ce passage, qui me semble propre à éclairer plus d'un point. Il fait voir que dans l'enceinte du château il y avait de l'espace pour un verger, et ce sont peut-être des parties du verger que l'on a employées au XIIIe siècle comme emplacements de maisons. Comme ce château était la propriété du comte de Champagne, la question se pose de savoir si ce n'est pas le comte ou un membre de sa famille qui a chargé Bertrand de la composition de *Girard de Vienne*.

Les comtes de Champagne aimaient assez le séjour de Bar-sur-Aube. M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. III, p. 251) énumère sept chartes données par Henri II à Bar-sur-Aube à des dates différentes. Toutefois on ne voit guère l'intérêt que le comte lui-même pouvait prendre à l'histoire de Girard de Vienne. Mais sa fille Scholastica était l'épouse de Guillaume V de Vienne, comte de Mâcon, et les comtes de Vienne rattachaient leur famille au célèbre héros épique. De là leur prédilection pour le nom de Girard : c'est de ce nom que s'appelaient le père de Guillaume V, un de ses frères et son fils aîné.

J'ose donc présumer que Bertrand, lorsqu'il écrivit sa chanson au château de Bar-sur-Aube, avait été chargé de cette tâche par Guillaume de Vienne, gendre du comte de Champagne, peut-être aussi par Scholastica, l'épouse de Guillaume. La part des dames a été vraiment énorme dans le développement de la littérature au XIIe siècle, et Scholastica était fille de

1. Évidemment il faut corriger XIIe s. en XIIIe s.

la comtesse Marie, petite-fille de la reine Éléonore, qui l'une et l'autre, parmi les dames protégeant les poètes, se trouvent au premier rang.

Malheureusement on ignore la date du mariage de Scholastica avec Guillaume de Mâcon. Je penche à croire qu'il a été accompli vers 1190. Scholastica mourut en 1219; le comte Guillaume, qui avait succédé à son père mort en 1184, décéda en 1224. La composition de *Girard de Vienne* est à placer entre ces deux jalons, ce qui ne change rien à l'opinion reçue. Guillaume a été aussi le protecteur du chansonnier Guiot de Dijon, et son père Girard celui de Guiot de Provins, qui honore sa mémoire par un passage de sa *Bible* (v. 334) et qui dédie une chanson [1] à un comte de Mâcon qu'il sera permis d'identifier avec Girard.

On sait que Scholastica avait reçu comme dot des droits à percevoir sur les foires de Bar-sur-Aube.

Il est possible que Bertrand ait été logé au château en qualité de chanoine de Saint-Maclou [2]. Là-dessus il faudrait pouvoir consulter le Cartulaire de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube écrit vers la fin du XIIIe siècle, et qui est maintenant en la possession de M. Aubertin, maire de la commune de Bayel.

II. — Monglane

Suivant le début de *Girard de Vienne* le vieux Garin, père du héros, réside à Monglane, *la fort cité antie*, où il est entouré de ses quatre fils. Tout ce que nous apprenons sur la situation de cette *cité*, c'est que *defors les murs cort li Rosnes bruianz*. Si célèbre que soit devenu dans la suite Monglane, qui a donné le nom à l'une des trois grandes gestes de l'épopée

1. Publiée dernièrement par M. Baudler, *Guiot von Provins*, Halle, 1902, p. 81.

2. Ces chanoines furent établis en 1159. La chapelle de Saint-Maclou qui leur fut assignée existait déjà au XIe siècle. Les chanoines étaient enterrés sur la hauteur de la montagne Sainte-Germaine où était l'ancien cimetière (Blampignon, p. 32, 78). A partir de 1165, les chanoines, pendant quelques années seulement, occupèrent l'église Sainte-Madeleine (d'Arbois, p. 63, 64; Blampignon, p. 33, 34).

française, personne n'en a encore retrouvé la position. C'est en vain que l'on feuillette les ouvrages sur les chansons de geste : ils ne nous fournissent aucun renseignement à ce sujet, sauf un passage de l'*Histoire littéraire de la France*, duquel je parlerai par la suite.

Pendant un certain temps, j'ai cru pouvoir atteindre la solution du problème : c'est lorsque le hasard me fit rencontrer en Suisse le nom du manoir Glane et celui de la famille noble de Glane. Tout d'abord je crus que c'était là l'origine du Monglane épique, mais depuis je suis revenu de cette hypothèse qui m'avait fait suivre une fausse piste. Cependant comme la supposition que j'abandonne maintenant reste du moins dans le domaine du possible, je résumerai ici en quelques mots les recherches que j'ai faites à ce sujet.

Que l'on se rappelle avant tout l'ingénieuse hypothèse de l'auteur de l'*Histoire poétique de Charlemagne*. Suivant G. Paris, la tradition originaire ne connaissait ni les trois frères d'Arnaud de Beaulande ni leur père Garin de Monglane (*Hist. poét.*, p. 80 et 326). « Arnaud était le plus ancien aïeul qu'elle donnât à la geste : Girard de Vienne, Renier de Gennes, Milon de Pouille et leurs enfants n'étaient aucunement mentionnés. Les enfants de Garin et la geste d'Arnaud n'étaient pas réunis pour former une seule famille, celle de Monglane. Cette soudure est tout artificielle, et l'œuvre des arrangeurs de seconde main; la preuve en est que les poèmes où figurent les nombreux descendants d'Arnaud de Beaulande ne nomment jamais ses prétendus frères, tandis que ceux-ci et leurs enfants figurent dans des chansons qui ne connaissent pas les premiers. On ne les voit réunis que dans des poèmes postérieurs, et nous croyons que l'auteur de *Girart de Viane* est celui qui, vers le commencement du XIIIe siècle, a fondu ces deux gestes en une seule. »

Les recherches nombreuses et approfondies consacrées à l'épopée française depuis 1865 n'ont fait que confirmer cette séduisante hypothèse. Elle ne serait pas affaiblie non plus, si nous supposions que Bertrand, en réunissant les deux familles en une seule généalogie, avait de son gré ajouté l'ancêtre de toute la geste, Garin de Monglane, et que ce personnage n'était dû qu'à son invention. Bien que la chanson de *Girard de Vienne* soit assez tardive, datant de la fin du XIIe siècle au plus tôt, je

ne connais pas d'allusion à ce nom de Monglane qui soit antérieure à l'ouvrage de Bertrand. Il se peut donc que ce soit Bertrand qui ait inventé ce nom, ou du moins qui l'ait introduit dans l'épopée.

Voici les faits qui m'ont suggéré cette idée [1].

En Suisse, la noble maison de Glane (ou Glanne, Glannes) était illustre et ancienne. Elle était d'origine étrangère, et c'est à tort qu'on la décore du titre de comte, qu'elle ne prend dans aucun acte. Le manoir des sires de Glane s'élevait jadis à une lieue au-dessus de Fribourg, au confluent de la Glane et de la Sarine, sur un rocher qui s'avance en forme de promontoire. Le premier de ces seigneurs dont il soit fait mention est Ulric, qui épousa en 1078 Rihlende de Villarswalbert (Walpertswyl) et à qui Guillaume III comte de Bourgogne inféoda une partie du Vully et de grandes possessions à Arconciel, Illens, Sales et Farvagny.

Pierre et Philippe, fils d'Ulric, furent en 1127 assassinés avec Guillaume III de Vienne, dit l'Enfant, fils de Guillaume II, dit l'Allemand, dans l'église de Payerne. Pierre de Glane laissa un fils unique appelé Guillaume et quatre filles, dont Emma épousa Rodolphe II comte de Neuchâtel, Ita Aymon II comte de Genève, Agnès Rodolphe I comte de Gruyère, Julienne le frère cadet de ce dernier, Guillaume de Montsalvens.

En 1137, Guillaume de Glane, se trouvant sans postérité,

---

1. J'ai consulté sur la matière les ouvrages suivants : J. Kuenlin, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*, t. II, Fribourg, 1832, articles *Glane* et *Hauterive* (ouvrage peu correct). Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, t. I, Fribourg (Suisse), 1841, p. 22. *Mémoires et documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. I, p. 49 et 60, t. XXII, p. 575. *Mémorial de Fribourg*, t. II, 1855, p. 5-7, 342. Menabrea, *Les origines féodales dans les Alpes occidentales p. p. l'Académie royale de Turin*, série 2, vol. XXII et XXIII, Turin, 1865, p. 248, 274. *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. IV, 1888, p. 26; t. V, 1893, p. 10-12. — Je dois de précieux renseignements sur les sires de Glane en Suisse à l'archiviste d'État, M. Schneuwly, et une très savante notice sur ceux de Glaine, près de la Grande-Verrière (Saône-et-Loire), à l'auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, M. Ernest Petit.

fonda sur les bords de la Sarine un monastère cistercien, Hauterive, où il prit l'habit religieux [1]. Il y mourut en 1142 et fut enseveli solennellement dans un mausolée qui se voit dans l'église à côté du grand autel. Il fit démolir, dit la tradition, son château ; les matériaux furent employés à la construction de la maison consacrée à Dieu. Le riche héritage de Guillaume fut partagé entre ses quatre sœurs.

Or les sires de Glane descendaient, ou prétendaient descendre, de la première race des comtes de Vienne. Cela se trouve souvent mentionné dans les ouvrages consacrés à leur histoire, par exemple, dans Guillimanni *Helvetia*, l. II, cap. 14, texte de 1598 reproduit dans le *Thesaurus historiae Helveticae*, Tiguri, 1735. Pour pouvoir me rendre compte de la nature de cette parenté, j'ai prié M. le Dr Holder, bibliothécaire à Fribourg (Suisse), de vouloir bien me procurer un : copie de la *Généalogie manuscrite des sires de Glane*, appartenant à la Bibliothèque cantonale, et M. Holder a eu l'extrême obligeance de répondre à ce désir. Selon ce texte, disposé en forme de table, Ulric de Glane était fils de Guillaume de Vienne et de Maurelle de Glane, et Guillaume de Vienne fils de Guillaume le Grand comte de Bourgogne mort en 1087 et d'Étiennette de Vienne, qualifiée d'héritière du comté de Vienne dans l'*Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, XI, 109.

Je laisse à d'autres, et surtout au savant archiviste de Fribourg, M. Schneuwly, la tâche d'examiner le fond historique de cette généalogie. Ici j'en retiens seulement le fait que les sires de Glane prétendaient descendre, ou bien descendaient réellement, de la première race des comtes de Vienne. Quant à Etiennette (ou Stephania) nommée dans la *Généalogie*, on trouve sur elle les renseignements les plus authentiques dans le savant ouvrage de M. Ulysse Robert, *Histoire du pape Calixte II*, Paris, 1891, p. 2 et 3. M. Robert énumère neuf enfants d'Etiennette. Le mari de Maurelle de Glane n'en est pas.

Revenons maintenant au poète Bertrand. Ne pouvant connaître le nom du père historique de Girard de Vienne disparu

---

1. Astrolabe, quatrième abbé d'Hauterive, est probablement le fils de ce nom d'Abailard et d'Héloïse.

dans la tradition (il s'appelait Leuthard), Bertrand[1] devait donner à son héros un père imaginaire.

Je supposais donc que peut-être notre clerc qui connaissait les relations des Glane avec les Vienne, avait attribué au père de Girard le nom de Garin de Monglane. La différence entre Glane et *Mon*glane ne fera guère de difficulté. Bertrand place Monglane sur le Rhône, peut-être parce qu'il le croyait situé dans les environs de Vienne. Si le père de Girard dans la chanson est appelé Garin, Bertrand peut avoir choisi ce nom parce que le premier comte de Mâcon s'appelait Warin (*Art de vérifier les dates*, XI, 9). Toutefois la sûreté de cette présomption est en raison inverse avec la fréquence du nom *Garin*.

Tout compte fait, il se peut que le nom de Garin de Monglane soit un nom factice forgé dans une vue généalogique par un poète familier avec le passé et la parenté des comtes de Vienne.

Une autre explication de Monglane a été proposée, avec hésitation il est vrai, par Paulin Paris (*Hist. litt. de la France*, XXII, 444) :

> Quant à Montglane, l'incertitude des indications topographiques chez les trouvères ne nous permet pas d'affirmer que ce soit le *Glanum* des anciens, près du Rhône, sur une élévation voisine de Saint-Remy et de Tarascon ; lieu qui conviendrait à notre texte [*Enfances Garin de Monglane*], comme étant sur la limite des provinces longtemps occupées par les Sarrasins d'Espagne, et comme ayant dû rentrer des premiers sous la domination des souverains d'Aquitaine .

Cette hypothèse mérite un sérieux examen. La ville de Glanum a été détruite au ve siècle. Elle était située un peu au sud du Saint-Remy actuel, près d'où passait au moyen âge un bras de la Durance appelée la Duransole. La distance de Saint-Remy au Rhône est de quinze kilomètres. Or le Girard historique a eu des relations avec Saint-Remy, comme je le montrerai par la suite. Bertrand, en sa qualité de clerc, a pu connaître celles-ci ; il est possible même qu'elles aient été conservées dans la tradition. Il est vrai que le nom de Glanum

---

1. Ou bien une tradition qu'il suivait, ce qui reviendrait presque au même.

ne semble pas avoir survécu à la destruction de la ville[1] ; cependant le nom de la ville disparue a pu se transmettre à un château fort qui pourrait avoir été en la possession du Girard historique.

Tout compte fait, je laisse la question en suspens. Au cas où Monglane serait l'ancien Glanum, il faudrait croire que le nom avait subsisté dans la tradition. D'autre part, si *Monglane* provenait du manoir situé en Suisse sur la rivière de Glane à laquelle il doit son nom, il faudrait croire que le nom de *Monglane* a été forgé par le poète que protégeait Guillaume V de Vienne, comte de Mâcon.

Ce qui peut singulièrement servir d'appui à l'hypothèse de Paulin Paris, c'est que le nom primitif de Saint-Remy était *Freta* et que dans quelques chansons notre Girard est appelé *Girart do Frete*, comme le fera voir le paragraphe suivant.

III. — Les trois Girards

Parmi les fils de Monglane le plus renommé est Girard de Vienne, le protagoniste de la chanson de Bertrand. On sait que ce héros est un personnage historique, Girard, gouverneur du royaume d'Arles de 853 à 870. L'épopée le chante sous trois noms différents : Girard de Vienne, Girard do Frete (Fraite, Frate), Girard de Roussillon. L'identité originaire de ces trois héros épiques a été prouvée en 1878 par M. Longnon[2], mais mise en doute en 1884 par M. Paul Meyer[3]. Je me range tout à fait du côté de M. Longnon, qui montre que la chanson de *Girard de Vienne* contient au moins autant de traits

---

1. Le comte de Villeneuve cite une charte de 1198 (p. 1138 et 1141 du t. II de sa *Stastistique du département des Bouches-du-Rhône*, Marseille, 1824), dans laquelle les habitants de Saint-Remy firent valoir les anciennes immunités de Glanum ; le souvenir de Glanum n'était donc pas tout à fait éteint. Il serait important de connaître la teneur de cette phrase. Je ne sais pas si la charte est publiée.

2. *Girard de Roussillon dans l'histoire*, dans la *Revue historique*, t. VIII, p. 274-279.

3. *Girart de Roussillon, chanson de geste traduite pour la première fois*, Paris, 1884, p. XV-XVI.

historiques que celle de *Girard de Roussillon*. Vienne est la ville antique de ce nom dans le département de l'Isère; c'est le fief de Girard; son lieu d'origine s'appelle Monglane. Le nom de Roussillon a été expliqué par M. Paul Meyer, p. xxx : c'est, d'après la chanson provençale, un château situé sur le mont Laçois à deux kilomètres environ de Pothières (Côte-d'Or); la Seine passe tout près.

Reste à considérer le surnom *do Fraite* connu surtout par son emploi dans la chanson d'*Aspremont*. « Girart do Fraite », vassal rebelle de l'empereur Charles, réside à Vienne. Turpin dit de lui dans *Aspremont* : *si est estraiz de .ij. empereors* (éd. Guessard [1] 13, 47), et un peu plus tard Girard dit lui-même (17, 50) : *je sui estraiz de .ij. empereriz*. Bien que cette dernière donnée ne soit peut-être pas historique prise à la lettre, il y a toujours dans ces paroles une grande part de vérité; pour s'en convaincre, on n'a qu'à relire les pages 246-249 du mémoire de M. Longnon.

L'endroit *le Fraite* a été identifié par M. Longnon avec le Saint-Remy actuel, dont le nom primitif était *Freta* ou *Fretus*. M. Paul Meyer combat cette opinion, mais à tort. Il y objecte, p. xvi, qu' « il est absolument impossible que la forme Freta ait produit, soit en français soit en provençal, la forme *fraite* ou *frete*. On sait que le *t* entre deux voyelles s'efface en français et devient *d* en provençal ». La portée de cette objection me semble nulle. Voici pourquoi.

Freta comme nom de lieu ne saurait être antérieur à la fondation du lieu qu'il désigne, c'est-à-dire au ve siècle. Il se peut que le *t* latin entre deux voyelles fût déjà atteint avant ce terme, et personne ne niera qu'un mot introduit après l'accomplissement d'un changement phonétique n'y participera plus. Prenons le mot *chapitre* que je suppose avoir été introduit en français vers le viiie siècle. Est-il impossible que ce mot provienne de *capitulum*, parce qu'il n'a plus participé aux changements antérieurs atteignant les *p* et les *t* entre voyelles? Pour *Freta* il se présente pourtant encore un autre expédient pour satisfaire à la conscience phonétique la plus rigoureuse : le nom de lieu en question dans les documents ne se rencontre

1. Sur cette édition qui n'a jamais été publiée, voir *Rom.* XIX, 203, note 2.

pas avant le xe siècle, et, ce que M. Paul Meyer sait mieux que personne, rien ne nous force à admettre que la forme employée dans une charte du xe siècle ait été la forme authentique du nom primitif. Elle peut fort bien être due à une latinisation d'une forme vulgaire. Si par exemple la forme étymologique au lieu d'un *t* en avait eu deux, le scribe du xe siècle, lequel ne prononçait plus à l'italienne les *tt* du latin vulgaire, a pu fort bien remplacer *t* double par *t* simple. Je continue donc à croire que *le Fraite* n'est rien autre que le *Fretus* ou *Freta* des documents. Ce nom de lieu, comme l'a montré M. Deloche[1], était en usage au xive siècle. Sa situation, sans être absolument celle du lieu de naissance de Roumanille, en était très rapprochée, partant très voisine aussi de l'antique Glanum.

L'opinion de M. Longnon restera donc debout, l'opinion que le nom *le Fraite* de la chanson d'*Aspremont* est le nom *Freta* ou *Fretus* des documents et que ces dénominations désignent un endroit situé dans le voisinage immédiat de Saint-Remy. Cet endroit comme lieu de naissance de Girard ne pourrait-il pas avoir un fond historique ? L'histoire ignore le lieu de naissance de Girard comme celui de Charlemagne. La vie latine de Girard de Roussillon le fait naître à Avignon, éloigné de Saint-Remy de cinq lieues au plus ; on croit qu'il s'y retira et qu'il y mourut. Son père Leuthard et sa mère Grimildis peuvent avoir habité la Provence, et la tradition épique cette fois avoir eu une base dans un fait réel. Girard paraît avoir possédé un manoir près de Saint-Remy, car l'église de Reims, qui avait des possessions à Saint-Remy, les lui avait confiées pour être par lui protégées et administrées (Deloche, p. 58).

Je soutiens donc contre M. Paul Meyer l'opinion reçue et généralement acceptée dès le moyen âge : les trois Girards ont pour base un seul personnage historique, Girard gouverneur du royaume d'Arles et en même temps avoué du prieuré de Saint-Remy.

Le lecteur a déjà vu, sans que je l'aie dit expressément, que

---

1. *Saint-Remy de Provence au moyen âge*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXIV, 1892, p. 94, note.

l'identité de *le Fraite* avec *Saint-Remy* plaide fort en faveur de l'autre identité de *Monglane* avec *Glanum*. Il est très curieux que nous ayons ici deux traditions épiques absolument indépendantes qui aboutissent à un seul endroit. S'il était permis de supposer que Leuthard avait eu un manoir appelé Monglane perpétuant le nom de l'ancienne ville Glanum et situé près du lieu appelé Frète ou le Fraite[1], tout s'expliquerait à merveille. Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier que l'une de ces coïncidences est un fort appui de l'autre.

D'autre part il paraît évident que le château de Roussillon, situé près de Pothières et, suivant la chanson provençale, possédé en alleu par le père de Girard, manque de toute base historique. Ce château n'a jamais existé. Il y a des ruines antiques sur le mont Laçois, et comme Girard devait être très populaire à Pothières et dans les environs, il s'est formé là une tradition locale prenant les ruines sur le mont Laçois pour les débris du château du pieux fondateur de Pothières. Quant au nom *Roussillon*, je n'ai rien à ajouter à ce qu'en dit M. Paul Meyer, p. XXXI.

IV. — Aïmer le Chaitif

Suivant une théorie de G. Paris la formation des familles épiques est souvent due à la réunion de héros isolés en un groupe. Tel personnage peut avoir existé à l'état isolé, avant d'avoir été introduit dans la famille où nous le trouvons. Ainsi un frère de Guillaume, Garin d'Anseüne, se rencontre à l'état isolé dans la *Chanson des Saxons*, un autre frère, Hernaut de Gironde, dans *Girard de Roussillon*. Quelquefois un même personnage a, dans différentes chansons, une position différente. Ainsi Hernaut de Gironde, dans les chansons du cycle de Guillaume, est fils d'Aimeri de Narbonne, dans *Gaufrey* il est fils de Doon de Mayence, et dans *Maugis* beau-père de Maugis.

Je signale ici une curieuse coïncidence que j'ignorais lors de l'impression de mon édition des *Narbonnais*. Dans les *Nar-*

1. Le nom vulgaire ne se rencontrerait-il plus dans les chartes de la contrée du XIIIe siècle ou du XIVe ?

bonnais, Bueve de Comarchis, frère de Guillaume, devient le gendre et le successeur d'Yon roi de Gascogne, et le païen Clargis, baptisé sans changer de nom, devient duc d'Auvergne. Dans la chanson d'*Aspremont* (éd. Guessard 18, 54-71), il est question de deux neveux de Girard do Fraite, fils de son frère Milon, appelés l'un Bueson ou Buevon, l'autre Clairon (cas sujet Claires); celui-là est appelé de Gascogne, celui-ci d'Auvergne. Comme la chanson d'*Aspremont* est antérieure aux *Narbonnais*, je penche à croire que les données de celle-là ont plus de droit à être regardées comme primitives, et que les données de celle-ci en sont imitées.

Pour l'un des frères de Guillaume je crois pouvoir démontrer qu'il a existé non seulement dans la tradition épique, mais encore dans la réalité historique, avant qu'on l'ait rattaché à la famille d'Aimeri. C'est Aïmer le Chaitif.

Dans les *Narbonnais* nous apprenons l'adoubement d'Aïmer par la main de Charlemagne. En vain l'empereur l'invite-t-il à rester auprès de lui et à le servir comme l'un de ses grands feudataires. Aïmer refuse. Il fait vœu devant Dieu et les hommes qu'aussitôt sorti de la terre des chrétiens il ne couchera plus jamais sous un toit.

> Chevron ne late n'ert sor moi por oré,
> Ne ne jerrai desoz fete levé,
> Se Sarrazin ne m'ont enprisoné ;
> Mes an montaignes o en bois o en pre
> Lez les rivieres ferai tandre mon tre. (2918 ss.)

Et cette téméraire promesse, Aïmer la tiendra à la lettre. Au siège de Narbonne, quand il arrive avec ses hommes, ceux-ci n'ont pas le même air que ceux des autres conducteurs de troupes.

> ... Lor escu sont noir et anfumé,
> De ledes armes sont trestuit adobé,
> Si en resamblent plus fier et desreé
> Que cil qui sont si richement armé. (6823 ss.)

Aïmer dit à Hermanjart, qui voit arriver cette troupe noire :

> Ci voi venir le gentil bacheler
> Que l'an apele le Chetif Aÿmer.
> Ainz ne doingna dedanz vile osteler;
> Tozjorz se paine de Sarrazins grever. (5926 ss.)

De même dans *Aliscans* [1]. Aïmer n'est pas avec son père à Paris :

> En Espaigne est entre les Sarrasins,
> U se combat et par nuit et par dis. (2602-3.)

Quand il arrive à Orange, Guillaume veut le loger dans son palais; mais Aïmer refuse d'y entrer :

> Defors les autres (?estres *ou* murs) fist sa gent osteler. (4258)

Et quand l'ost se forme pour la bataille, ses guerriers ont le même air sauvage que dans les *Narbonnais* :

> (Il) n'ont escu ne soit frais et croisis.
> Leur hauberc sont enroïlliés et pris,
> Leur elmes quas, n'eurent pas brans forbis,
> Ains est cascuns de sanc beté noircis. (4916 ss.)

Presque chaque fois qu'il est question d'Aïmer, il se montre avec ces mêmes traits héroïques.

Dans le *Couronnement de Louis* Guillaume renseigne Corsolt sur sa personne, énumérant ses frères. Il se contente de les nommer, sauf pour Aïmer au nom duquel il ajoute quatre vers peignant ses qualités héroïques :

> Qui n'entre en loge ne feste chevroné,
> Ainz est tozjorz al vent et a l'oré
> Et si detrenche Sarrazins et Esclers,
> La vostre gent ne puet il point amer. (827 ss.)

Et dans *Aimeri de Narbonne* le poète lui consacre ces vers :

> [Il] ne vost onques gesir, tant com fu vis,
> En tor entie ne en palés votiz,
> Ainz guerroia sor Sarrazins toz dis. (4593 ss.)

C'est une des plus belles figures de l'épopée française, ce héros franc qui, dès son adoubement, fait vœu de ne jamais coucher sous un toit et de s'acharner contre les infidèles sans trêve ni repos. Tandis que les autres troupes portent des

---

1. Je cite *Aliscans* d'après l'édition que trois de mes élèves, MM. Wienbeck, Hartnacke, Rasch, publient à Halle et dont l'impression est presque terminée. D'ailleurs cette édition conserve la numérotation des vers de l'édition Guessard.

armes neuves et reluisantes, les guerriers d'Aïmer sont noircis de rouille et de sang.

Or, ce grandiose personnage n'est pas un produit de l'imagination ; c'est un homme réel : c'est Hadhemar comte de Narbonne, le même qui combattait à côté de Guillaume dans l'expédition de Barcelone en 801.

J'espère que l'on ne m'objectera pas les soi-disant « lois phonétiques ». Les changements phonétiques n'étaient plus les mêmes dans la période franque que dans la période romaine, qui l'avait précédée. Un nom Hadhemarus introduit du temps de Dagobert ou de Pépin ne donne plus le même résultat qu'un Hadhemarus (plutôt Hathumerus) introduit du temps de Vercingétorix. Je renvoie à ce que j'ai dit plus haut (p. 362) pour répondre aux objections de M. Paul Meyer.

En 801 le Sarrasin Zaddo, gouverneur de Barcelone, avance jusqu'aux environs de Narbonne, où il est fait prisonnier. On prépare une expédition contre Barcelone avec trois armées. La ville est assiégée ; les habitants envoient à Cordoue pour avoir du secours. Le roi des Sarrasins fait partir aussitôt une armée, qui parvient jusqu'à Saragosse. Là ils apprennent qu'une armée franque leur barre le chemin. C'était Guillaume, premier porte-drapeau, Hadhemar et avec eux une forte troupe :

Venientibus porro his qui missi fuerant Caesaraugustam, latum est eis de exercitu in via sibi obviam constituto. Erat enim ibi Willelmus primus signifer, Hadhemarus et cum eis validum auxilium (*Astronom.*, cap. 13, dans Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, II, p. 612, 32).

Après la paix de Barcelone les Francs y laissent le comte Bera comme défenseur de la ville.

Le comte Hadhemar reparaît à plusieurs reprises dans les annales du règne de Charlemagne. En 800 il est envoyé par Louis en mission auprès de Charlemagne, qui se trouve à Rouen. Dans les deux expéditions de 809 et de 810 contre Tortose, il est l'un des chefs de l'armée franque [1].

En 809, Louis divise ses troupes en deux armées, dont lui-

1. Il serait fort curieux que Aïmer dans les chansons eût été qualifié de seigneur de Tortose, comme le prétendait Paulin Paris (*Hist. litt.*, XXII. 498). C'était cependant une erreur : elle a été rectifiée par M. Siele (*Ueber die Chanson Guibert d'Andrenas*, Marbourg, 1891, p. 23).

même conduit la plus grande contre Tortose, tandis qu'il envoie Isembard, Hademar, Bera, Burell avec les autres, le plus vite possible, vers l'intérieur, afin qu'ils passent l'Èbre et que, pendant que lui-même attire l'ennemi du côté de Tortose, ils l'attaquent subitement par derrière ou du moins qu'ils l'effrayent en dévastant la contrée. Par conséquent, pendant que le roi marche sur Tortose, les dits guerriers se rendent dans la région de l'Èbre supérieur, marchant la nuit et se cachant le jour dans les forêts, jusqu'à ce qu'ils passent à la nage le Cinca et l'Èbre. Ils firent ainsi six jours de marche ; le septième ils passèrent les rivières.

Interea in loco, cujus est vocabulum Sanctae Columbae, divisit copias suas in duo, quam maximam quidem partem secum contra Tortosam ducens, porro Isembardum, Hademarum, Beram, Burellum cum reliquis expeditissime ad superiora dirigens, ut Hibero flumine transito, dum hostes ad se defigerentur, ab istis insidiis ex inproviso aggrederentur, aut certe turbata regione in pavorem solverentur. Igitur rege Tortosam tendente memorati viri tamdiu superiores Hiberi partes, noctibus euntes et diebus silvarum lustra sectantes, obambulaverunt, usquequo Cingam et Hiberum natando pariter transierunt. In quo itinere sex dies transigentes, septima transmearunt (*Astronom.*, cap. 14, dans Pertz, *Mon.*, II, p. 613, 30 ss.).

En 810, les hommes d'Hademar, de Bera et des autres chefs, après une marche de trois jours, privés de tentes et n'ayant d'autre toit que le ciel, n'osant faire du feu pour ne pas être trahis par la fumée, se cachant le jour dans les forêts, employant la nuit à des marches forcées, atteignent le quatrième jour l'Èbre, qu'ils passent en bateaux, sauf la cavalerie qui le passe à la nage :

At vero hii qui ad opus supradictum sunt deputati, Hademarus scilicet, Bera et reliqui, trium dierum emenso itinere — erant enim sine sagmatibus — coelo pro tecto utentes, foco, ne fumo deprehenderentur, renuntiantes, silvis se die occulentes, nocte quantum posse dabatur iter agentes, quarto die Hibero conpactis navibus ipsi quidem transpositi, equos autem natatui commiserunt (*Astronom.*, cap 15 dans Pertz, *Mon.*, I, p. 614, 32).

Cette méthode de faire la guerre est à peu près celle que l'on nomme aujourd'hui la guérilla, la même que dernièrement les Boers ont employée contre les Anglais. Je cite le premier journal qui me tombe sous la main, la *Saalezeitung*, de Halle, du 18 juin 1902.

« Ces dernières poursuites privèrent les Boers de toutes leurs provisions. Dewet ne couchait jamais dans un édifice, craignant d'être fait prisonnier. Les détachements ne dormaient jamais au même endroit deux nuits de suite. Ils tâchaient de la sorte d'empêcher de la part des troupes anglaises les terribles surprises nocturnes. »

Il faut que les récits des exploits d'Aïmer aient fait une forte impression sur les âmes des contemporains. Plus d'une fois il avait passé une série de jours en pays ennemi, n'osant faire du feu, couchant le jour en plein air, *coelo pro tecto utens*, employant les nuits à faire des marches forcées. Tel apparaissait Hadhemar aux Français du IXe siècle, tel apparaît encore Aïmer dans les chansons du XIIe. Seulement la tradition a grossi les proportions. Aïmer fait vœu de ne jamais coucher sous un toit; il emploie sa vie entière à verser le sang des infidèles. De même qu'ils sont décrits dans les chansons de geste, les armes toutes couvertes de rouille et de sang, de même devait être l'aspect qu'offraient en réalité ce chef intrépide et ses braves guerriers.

Reste à mentionner un trait qui regarde l'Hadhemar de l'histoire : il était en 812 comte de Narbonne. M. Émile Cauvet en a donné la preuve dans son *Étude historique sur l'établissement des Espagnols dans la Septimanie aux VIIIe et IXe siècles* (*Bulletin de la Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne*, t. I, Narbonne, 1877), p. 512-515. Nous avons un document du 2 avril 812 qui énumère les noms de huit comtes, un autre du 10 février 816 qui nomme les sept comtés correspondants (auxquels il faut ajouter Besalú), un troisième du 11 septembre (et non pas du 30 août) 834, qui montre à l'évidence qu'Adhemar avait été comte de Narbonne [1]. Voici les noms des huit comtes en question : Bera de Barcelone, Gaucelin de Roussillon, Gisclafred de Carcassonne, Odilo de Besalú (comp. *Hist. gén. de Lang.*, I.933), Ermengar d'Ampurias, Adhemar de Narbonne,

1. Ces documents sont imprimés dans l'*Histoire générale de Languedoc*, t. II, *Preuves*, col. 73. 109. 185. Le troisième (texte et fac-similé) se trouve aussi dans le *Bulletin... de Narbonne*, I, p. 112. La littérature ayant rapport au premier et au second est relevée par Sickel, *Acta regum*, *Kar.* 241, *Lud.* 79, et par Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, I, n° 470 (456), 608 (588).

Laibulf de Béziers, Erlin de Gerona. Erlin est peut-être pour Erluin ; autrement on pourrait penser à l'Hernaut de Gironde des chansons de geste.

La portée de cette circonstance saute aux yeux. Guillaume a combattu près de Narbonne, Aïmer était comte de Narbonne. Ces rapports avec la ville de Narbonne ont fini par faire de ces deux héros des Narbonnais. Ils avaient combattu côte à côte en Espagne : de frères d'armes on en a fait de véritables frères[1].

Aïmer a le surnom de *Chaitif* pour avoir été prisonnier des Sarrasins ; mais la chanson qui nous racontait sa captivité est perdue. Il va sans dire que des captivités immédiatement suivies de la délivrance, telles qu'on en trouve dans l'épopée, ne comptent pas.

Suivant la *Mort Aimeri* (v. 1384) Aïmer est tombé en Espagne contre les Sarrasins. Un Hadumar, autre que le comte de Narbonne, était comte de Gênes et tomba en 806 contre les Sarrasins de la Corse. Il est possible que l'épopée ait confondu les deux homonymes et attribué à l'Hadhemar de Narbonne la mort de celui de Gênes. Pourtant, l'histoire ne rapportant rien sur la mort du premier, la tradition pourrait tout de même avoir raison.

Au XIIe siècle on a composé une chanson racontant comment Aïmer enleva à un païen qui s'était emparé de *Venice*, appelé Rogon ou Drogon, sa femme, la belle Soramonde, qu'Aïmer fit baptiser et épousa. Cette chanson romanesque est perdue ; nous en connaissons le contenu par des allusions plus ou moins vagues (dans *Aliscans*, les *Narbonnais*, *Aimeri de Narbonne*, la Chronique d'Aubri de Trois-Fontaines, etc.). Ces allusions placent d'une commune voix Venice en Espagne. Je suppose qu'il s'agit en effet de Benisa, ville espagnole située près de Denia et ayant appartenu aux Maures jusqu'en 1245. Au XIIe siècle on a confondu ce Venice avec la ville italienne du

1. Il est probable que Garin d'Anseûne, frère de Guillaume, est aussi un personnage historique. Il demeure aux environs de Narbonne : Anseûne, appelé au Xe siècle Amseduna, est l'Oupia actuel (Hérault). L'archevêque Aimeri de Narbonne fit don de cet alleu, en 958, au chapitre de Saint-Paul. Voir l'abbé Sabarthès, *Etude historique sur l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne*, Narbonne, 1893, p. 173, et *Romania*, IV, p. 191.

même nom [1], et ainsi s'explique le nom *Saint-Marc de Venice* (*Venis*) qu'on trouve en plusieurs passages d'*Aliscans* (4179, 4920, var. du v. 2602). Par contre, le cri de guerre d'Aïmer, *Venice la gastee!* (*Aliscans* 5132[a]), peut être dû à la vieille tradition.

V. — LES TROIS GESTES D'APRÈS LA *MORT AIMERI DE NARBONNE*

M. Couraye du Parc a publié la chanson de la *Mort Aimeri de Narbonne* à Paris, en 1884 [2]. C'est une chanson d'un caractère assez archaïque, mais très personnel en même temps, comme je le ferai voir.

On sait que l'épopée populaire est censée former un grand ensemble dont les branches particulières ne sont pas toujours nettement séparées de ce qui précède et de ce qui suit. L'auteur de la *Mort Aimeri* place la sienne tout à la fin du grand courant épique :

> Seignor, oez, qui chançon demandez!
> Soiez en pes, et si m'oez conter
> D'une aventure, onques ne fu sa per,
> Coment les jestes vindrent a decliner,
> Les anciënes dont l'en soloit parler.

---

1. On sait que le français du moyen âge appelait la ville des lagunes *Venice* et que cette forme s'est conservée en Angleterre.

2. Je propose en note quelques corrections au texte imprimé. Je laisse de côté tout ce qui regarde le choix des leçons et la ponctuation. 133 *un*] lisez *une* — 159 ce vers est identique à un vers de la chanson du comte Rainaut — 242 lisez *As porz d'Ossau* — 304 lisez *volses* — 311 *Un*] lisez *Une* — 450 *poines* — 469. *C.*] *mil* cp. 781 — 530 *mes* — 562 *espie* — 641 .LX.] .XXXX. cp. 621 et 658 — 673 supprimez *Li* et lisez *Rois Galafers* cp. 798. 956 — 794 *Tante* — 1027 *Qui l'ot* — 1074 *Pent l'a* — 1107 *menent*] *muevent* — 1228 [*i*] *sont* — 1230 .IIII.]. III. — 1236 .XXII.] .XIIII. cp. 1228-1231 — 1316 *seignor*, peut-être à corriger en *saignos* (sanglent) — 1320 *est*] *es* — 1396 etc. *Cheneliu* — 1478 [*i*] *est* — 1589 *Pristrent iluec mil borjois* — 1605 supprimez *Biax* — 1607 et 1608 *nostre* — 1615.XIII.] .XIIII. — 1637 *fes* — 5168 *de l'amananderie* (plantation d'amandiers). Ce mot se retrouve dans Brisebarre de Douai, voir Ch. Bonnier dans *Otia Merseiana*, III, Liverpool 1903, p. 34. — 1674 *Et arriverent* — 1687 *Li amirals monte de maintenant* — 1797 *ne la*] *la ne* — 1874 *et*]

Il répète la même pensée à la fin du poème :

Et l'estoire est ci endroit aconplie.
Damedex gart toz cels qui l'ont oïe
Et moi avuec qui la vos ai fenie.
Ne troverez qui avant vos en die,
S'il ne fausse l'estoire.

C'est donc la dernière chanson, non par la date de la composition (je la crois composée entre 1150 et 1170), mais suivant la date des événements racontés; c'est la fin du vaste ensemble que nous appelons l'épopée. La question, qui divise encore les savants, de savoir si le cycle des croisades doit être compris dans l'épopée, est résolue dans les passages cités en sens négatif.

De la *Mort Aimeri* il nous reste deux versions : la plus récente dans deux manuscrits (*C* et *D*) du milieu du XIIIe siècle, la plus ancienne dans deux manuscrits (*A* et *B*) écrits vers 1300. Nous avons en outre deux fragments de manuscrits, se rapprochant l'un et l'autre du texte de *D* : celui trouvé à Dusseldorf (XIVe siècle) a été mis à profit par M. Couraye du Parc; il embrasse, à quelques lacunes près, les vers 511-791; l'autre, écrit pendant la seconde moitié du XIIIe siècle et coté *Nouv. acquis. franç.* 6298 à la Bibliothèque Nationale, contient les vers 2324-2757.

Avant d'aborder quelques particularités de la chanson qui me semblent remarquables, je relève ici un passage fort curieux, mais un peu obscur où le poète fait une division de l'épopée en trois gestes antérieurement au célèbre début de Girard de

---

o — 1878 *Aguiere* — 1999 *Li*] *Les* — 2017 ss. La rime est en *ue-e* : *s'orgueillent, brueille, vueille, s'esluengne* — 2100 *graciez*] *merciez* — 2211 supprimez *a* — 2249 lisez *baillier* — 2267 *damajes* — 2396 *Auquaire* — 2444 supprimez *la* — 2462 *roche*] *montaigne* — 2704 *sor*] *son* — 2736 *envoit* — 2744 et 2753 .XX.] .X. cp. 2182 et 2756 — 2775 *remés* — 2848 *home* — 2908 *sera m. r. servie* — 2934 *Asez* — 2939 *soltive* cp. 3142 — 2950 *buies* — 3227 *of*] *a* — 3238 *n'en*] *nen* — 3241 supprimez le premier *et* — 3288 *ont*] *oent* — 3314 *en*] *ne* — 3322 *ançoive*, aujourd'hui *anchois* — 3359 *Qui*] *Que* — 3380 *A lor forfet*] *A la forest* cp. 3651 — 3471 *l'a*] *la* — 3481 *ne vois*] *neu os* — 3511 *remés* — 3658 *aiue* — 3837 *entoise* — 4074 *aprochier* — 4134 *Cele*. — En comparant le songe d'Aimeri avec le récit de la chanson, je crois constater que certaines parties de celle-ci ont été mutilées par un remanieur.

Vienne. Voici ce passage constitué à nouveau d'après les manuscrits [1].

XCVIII Oés, seignor! Que Diex vous beneïe,
Li glorieüx, li filz sainte Marie!
Nus hons ne puet chançon de geste dire,
Que il ne mente, la ou li vers define,
As mos drecier et a taillier la rime.
[Mes ce qu'espont l'escriture Latine],
Ce est bien voirs; gramaire le devise.
Viés hons la fist de l'ancïene vie:
Huës ot non, si la mist en un livre
Et seela el moustier saint Denise,
La ou les gestes de France sont escriptes.
Or est bien drois que verité vous die,
Qui eles furent et de quel baronie.
Charles li rois a la barbe flourie
De Jursalem aporta les reliques
De cel saint fust ou Diex souffri martire
Et la corone, qu'il ot el chief, d'espines
Et les sainz clos et la sainte chemise,
Qu'emprés sa char avoit sainte Marie
Quant ele fu de son chier fil delivre.
Ce aporta en France la garnie.
Ce fu une des gestes.

XCIX L'autre si fu du fort roi Charle Maigne,
Cel qui conquist Baiuiere et Alemaigne,
Bascle, Navarre et Poitau et Bretaigne
Et Normendie et Anjou et le Maine,
Oncle Rollant, qui fu mors en Espaigne
En la bataille fiere.

3056 *B* que il, *A* quil — 3057[a] *manque* — 3059 Viés] *AB* Mes — 3065 Charles] A k', B k' l' — 3066 A jursalem, B Ierl'm.
3067 Diex] *AB* il — 3074 AB k'lm'— 3078 *AB* Roll'.

1. Manuscrits : *A*, à Londres, Musée britannique, Old royal 20 D XI f. 256[v3]; *B*, à Paris, Bibliothèque nationale, fr. 24370, f. 23[d]; *C*, Musée britannique, Old royal 20 B XIX, f. 185[a]; *D*, Musée britannique, Harl. 1321 f. 211 (autrefois 204)[b]. Les fragments D^2 et D^3 ne correspondent pas au passage en question. Je dois à M. Max Fœrster, professeur d'anglais à Wurtzbourg, la transcription des textes de Londres.

C La tierce fu dant Aymeri le riche.
3081 La soie geste fu la plus seignourie.
Il ot .vii. filz, bons chevaliers nobiles :
Crestiënté essaucierent et tindrent.
Otes li rois, li sires d'Yspolite,
3085 Icil fu oncles aus chevaliers nobiles ;
Moines devint dedenz sa saine vie,
Si en fu s'ame et sauvee et garie,
En paradis coronnee et florie.
Des or comence bone chançons nobile,
3090 Si com les dames de terre Femenie
Sont en prison dedenz Esclabarie [1].

Le vers que j'ai intercalé après le vers 3057 est nécessaire au contexte. Autrement on ne comprendrait pas ce qui suit, et le *a* du vers 3059 resterait sans relation. — *Gramaire* (v. 3058)

3083-85 *manquent dans B* — 3084 *AB* Li rois otes.

1. Les manuscrits *C* et *D* ont remplacé ce passage par un autre tout à fait insignifiant que j'imprime en note, pour compléter le dossier.

XCVIII-C 3053 Oez, seigneur, que Dex vos beneïe,
3054 Li glorïeus, li filz sainte Marie!
a Ceste chançon est de grant seignorie,
b De bone estoire et de grant baronie,
c C'est del paraje de la jeste enforcie
d Et del plus fier qui onques fust en vie :
e Com Aymeris a la barbe florie
f Si fu ocis desoz Esclabarie,
g La o l'ocistrent la pute jent haïe.
h Ainz tex domajes en France la garnie
i Ne fu por home qui onques perdist vie
j Puis le tens Charle a la barbe florie
k Et puis Rollant a la chiere hardie.
3081 La soe jeste fu tozjorz esbaudie ;
3083 Crestiënté fu par lui essaucie.
a Mout l'ama Dex li filz sainte Marie,
3087 Que s'ame en fu et sauvee et garie,
3087 En paradis coronee et florie.
3089 Hui mes comence la chançon seignorie,
a Bone, bien fete, de grant chevalerie,
b Qu'onques par home ne fu meillor oïe.

3053 *D* Oiez — 3054 b *C* bone, *D* grant — d *D* do plus tresfier — e *CD* **Ay'**, *D* forie — f *C* si, *D* com ; *D* Aclabarie — g o *manque dans C* — j *C* **la tens k'**, *D* **le tans ckl'** — k *C* Roll', *D* Rol' — 3083 *C* lui, D aus — 3089 a *D* bone et — b **qu'onques]** *C* que, *D* onques

signifie la langue latine, comme chez Philippe de Thaon et ailleurs.

Laissant de côté les vers banals de *C D*, nous allons considérer le texte primitif.

Hues, qui y est nommé, a été pris par plusieurs savants et par l'éditeur même pour l'auteur, réel ou prétendu, de la chanson de geste. On n'arrive pourtant pas à ce sens sans forcer la signification des mots. Une autre explication que je vais soumettre au lecteur me semble de toute évidence. Je crois que ce Hues n'est autre que l'historien Hugues, moine à Fleury. On lui doit plusieurs chroniques latines, parmi lesquelles l'ouvrage *Modernorum regum Francorum actus* dédié à l'impératrice Mathilde, par conséquent écrit après 1114. La première laisse du passage cité est la traduction française d'une phrase qui se trouve au commencement de l'ouvrage de Hugues de Fleury. Voici ce commencement après le prologue que je supprime :

Karolus igitur Calvus, Lugdovici Pii imperatoris filius, post bellum Fontanidum Francorum obtinuit regnum anno incarnacionis divinae 842, et regnavit annis ferme 38. Qui cum esset vir gloriosus atque magnanimus valde, edificavit in regno suo Compendium villam, et eam Karnopolim suo de nomine vocari precepit; quam etiam preciosa domini nostri Iesus Christi *sindone* nobiliter insignivit. Obtulit etiam serenissimus rex sancto martiri Dionisio *unum de clavis* quibus in cruce fuit adfixum corpus dominicum et quandam *ligni sanctae crucis* portiunculam cum quadam particula *spineae coronae* nostri redemptoris (Pertz, *Mon. germ. hist.*, SS. IX, 377).

La chanson nomme ces mêmes reliques : un morceau du bois de la croix, une partie de la couronne d'épines, les saints clous, mais elle ajoute la chemise de la vierge Marie [1]. Ces mêmes reliques jouent un grand rôle dans l'épopée française, comme le

1. Suivant Pückert, *Aniane und Gellone* (Leipzig, 1899), p. 123 note, le bois de la croix n'aurait été apporté à Saint-Denis qu'après 1124. Serait-il permis de rajeunir l'*Historia moderna* de Hugues de Fleury au point de la croire postérieure à ce terme ? Mais le bois de la croix se trouvait à Saint-Denis au XIe siècle, suivant un texte (*Descriptio qualiter* etc. dans Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen*, Leipzig, 1890, p. 124), qui connaît aussi la chemise de la sainte Vierge (*interulam quoque beatissime Marie matris ipsius Domini, semper virginis, quam in ipso partu habuit*, p. 120, 22) et que Pückert, pour la partie en question, croit postérieur à 1124.

témoignent le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* et *Fierabras*[1].

Notre poète avait-il lu Hugues de Fleury? Ce n'est guère admissible : il ne sait pas même la différence entre un livre et une charte, puisqu'il croit (v. 3061) que le livre est scellé. Un clerc de Saint-Denis peut lui avoir communiqué le contenu du passage latin. Ce clerc peut avoir connu à Saint-Denis le savant Hugues en personne; car il est de toute probabilité que ce dernier, qui a rédigé une *Historia regum Francorum monasterii sancti Dionysii*, a habité Saint-Denis pendant quelque temps. Je constate que l'auteur de la *Mort Aimeri* a été à Saint-Denis, et comme sa langue paraît appartenir à l'Ile-de-France — sauf quelques petits traits dus sans doute à un léger remaniement dans les manuscrits *A* et *B*, — il est probable qu'il habitait Saint-Denis[2]. Partant, la *Mort Aimeri* est une chanson proprement française, le premier texte français, que je sache, qui montre l'imparfait en *-oe* correspondant au latin *-abam* (comp. les rimes de la laisse XLV)[3].

Dans le récit latin de Hugues de Fleury, il s'agit de Charles le Chauve. Dans la *Mort Aimeri*, au vers 3065, il est question de *Charle le roi a la barbe florie*. Ce n'est pourtant pas Charle-

---

1. Voir encore G. Paris dans la *Romania*, IX, p. 32, note 3, sur des récits de Jean des Prez. Une expédition de Charles le Chauve à Constantinople, d'où il aurait rapporté des reliques, est racontée dans le *Liber de compositione castri Ambasiae* (publié dans le *Spicilegium* de d'Achery).

2. L'auteur de *Fierabras*, à coup sûr, n'était pas de Saint-Denis, à considérer sa langue. Le nôtre, soit dit en passant, fait figurer un chevalier français, Jofroi, appelé tantôt « de Saint-Denis », tantôt « de Paris ». Jofroi, prisonnier des Sagittaires, est délivré par une demoiselle française, Blancheflor, qu'il emmène en son pays et qu'il épouse. Il est traité avec une prédilection visible : lorsque le chef des Sagittaires a mis à mort Aymeri et Garin son fils, c'est à Jofroi de Saint-Denis qu'est réservé l'honneur de les venger en tuant le terrible adversaire. A moins que le poète ne se cache sous ce nom lui-même, ce sera toujours un argument de plus en faveur de Saint-Denis comme son lieu d'origine. Je note en passant le vers 2272 où le roi de France jure *par Saint-Denis, cui hom je sui del chief* (c'est-à-dire, dont je suis le vassal immédiat).

3. Voici encore quelques particularités de sa langue : *vermoil* au fém. 141. cf. 3370 — *taigne* (teneat) 667 — *dones* (dominas) 1097 — *entre lor* 1241 — *elmes* 1668. 3167. Cette dernière forme est un emprunt au provençal, comme d'autres noms d'armes (*osberc* etc.).

magne, que le poète introduit aussitôt comme chef de la deuxième geste, et qu'il distingue visiblement du premier.

> L'autre si fu du fort roi Charle Maigne,
> Cel qui conquist...

Je n'ose pas conclure de là, bien que ce soit toujours une possibilité, que la *barbe florie* des chansons de geste ait tiré son origine de la superbe barbe de Charles le Chauve. Charlemagne, suivant les images, ne portait que la moustache franque [1].

Les trois gestes, telles qu'elles sont distinguées ici, embrassent évidemment, la première l'histoire exacte représentée par les chroniques rédigées en latin et en prose, la deuxième et la troisième l'ensemble des chansons de geste, la deuxième étant consacrée aux exploits de Charlemagne, la troisième à celle d'Aimeri et de sa postérité. Ces deux gestes sont les mêmes qui sont qualifiées d'*anciënes* au début de la chanson.

A la troisième geste appartient *li roi Otes, li sires d'Yspolite* qui se fit moine dans la force de l'âge. Oncle des fils d'Aimeri, par conséquent frère d'Hermanjart, il faut qu'il ait été fils de Didier roi de Lombardie, qui lui aussi se fit moine « dedenz sa saine vie ». D'ordinaire nous lisons qu'Hermanjart est sœur de Boniface roi de Pavie et que ce dernier mourut célibataire, sans laisser d'héritier; c'est pourquoi, suivant les *Narbonnais*, Garin d'Anseüne sera son successeur.

Un roi Oton revient en plusieurs endroits des chansons de geste, qualifié quelquefois de sire d'Espolice (*Spoletium*, en Italie). Rarement il est désigné comme fils du roi Didier. C'est le cas dans *Lohier et Mallart*, chanson de geste perdue, mais dont il nous reste un remaniement en prose en traduction allemande. L'auteur de cette chanson semble avoir puisé à la même source que notre poète, quand, au début de la *Mort Aimeri*, celui-ci parle de l'antagonisme entre les deux princes impé-

---

1. Une seule fois dans la chanson Charlemagne est appelé *a la barbe florie*, au vers 2413 où l'éditeur, on ne sait pourquoi, a remplacé *Car Charlemagne*, leçon de la version primitive. par *Charles li rois*, leçon de la version rajeunie. L'épithète *a la barbe florie* peut fort bien avoir remplacé ici une autre épithète de l'original, comme *a la chiere hardie*.

riaux Lohier et Louis [1], et encore quand, dans *Lohier et Mallart*, il est question d'Oton fils du roi Didier, lequel y joue d'ailleurs un rôle peu honorable.

Dans *Anseïs de Cartage*, le même vers (9347) se lit dans l'un des manuscrits :

Droit a Pavie manda le roi Oton,

et dans un autre

En Espolisse manda le roi Oton.

On voit que ce dernier scribe, du moins, identifiait Oton de Pavie avec Oton d'Espolice [2].

Ce personnage doit sans doute son existence à la tendance qu'on avait à rattacher la généalogie des maisons nobles d'Italie aux ducs de Spolète et aux rois de Lombardie. Beaucoup de familles italiennes faisaient remonter leur lignée à Didier, comme beaucoup de familles françaises la leur à Girard de Vienne [3]. Je renvoie au *Stemma Desiderianum* d'Eccard, 1708, et à l'ouvrage analogue d'Imhof, *Historia Italiae et Hispaniae geneologica*, Nuremberg, 1701. Voici la série généalogique que l'on dressait en Italie :

Didier, Everard, Guido, Atto Anscharius.

Ce dernier, père d'Adelbert marquis d'Ivrée [4], pourrait être l'Oton des chansons de geste appelé quelquefois *Aton* ou *Haton* (voir L. Willems, *L'élément historique dans le Coronement Looïs*, Gand, 1896, p. 73 ss., Baist dans la *Zeitschrift für Romanische Philologie*, XVIII, 272).

Notre poète, ayant appris quelque part qu'Oton d'Espolice était fils du roi Didier, et sachant d'ailleurs que la femme

---

1. Voir Zenker, dans *Beiträge zur Romanischen Philologie, Festgabe für G. Gröber* (Halle, 1899), p. 188-190, et le même, *Das Epos von Isembard und Gormund* (Halle, 1896), p. 136.

2. Un duc *Otes de Pavie* joue un rôle dans Gui de Warwick. Cf. aussi *Gaydon*, p. 144, et *Hate de Pavie*, dans *Foucon de Candie, p. p. Tarbé*, p. 98, *Oton de Pavie*, p. 139.

3. Lalanne, dans le *Dictionnaire historique de la France*, art. *Vienne*, énumère jusqu'à vingt et une familles nobles, toutes issues de la maison de Vienne. Voir aussi Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanoise*, l. VI, chap. 46.

4. Suivant Imhof, p. 3.

d'Aimeri en était la fille, a combiné, ingénieusement, il faut l'avouer, ces deux données pour ajouter ainsi un nouveau titre de gloire à ceux qui distinguaient déjà la race des Narbonnais.

Car notre poète, s'il n'était pas un savant, était du moins un curieux qui aimait à intercaler dans son récit ce qu'il avait appris ailleurs. Ainsi quand Aimeri, pour débarrasser les maisons et les rues de Narbonne des cadavres, les fait brûler dans les champs près de Narbonne — *defors Nerbone les ardent par les chans* —, le poète ajoute cette remarque d'archéologue : *c'estoit costume de l'anciënor tens* (v. 2732).

A côté de Hugues de Fleury il [1] avait à sa disposition un ouvrage latin de géographie ou d'ethnographie, fabuleux cela va sans dire, semblable aux dérivés du *Pseudocallisthène*, à la *Lettre du Prêtre Jean*, ou à l'*Imago mundi* d'Honorius d'Autun ou d'Augsbourg [2]. C'est un ouvrage à retrouver. Là il a pris le nom de pays *Ortobrie* 2470, 2488, 2915 provenant d'*Artabri*, peuple antique d'Espagne. Les deux *o* de la forme *Ortobrie* au lieu des deux *a* de la forme latine du mot semblent prouver que le poète ignorait le latin, et qu'il dut ses renseignements à la communication orale d'un autre.

Les quatorze mille pucelles du pays de Femenie forment un peuple gouverné par une femme. Elles rappellent les Amazones aussi en ce qu'elles exécutent des danses. Autrement elles ne leur ressemblent guère; car elles ne sont pas belliqueuses. Cette nation de pucelles n'a d'autre raison d'être dans la chanson que de fournir des robes de femmes aux guerriers d'Aimeri, quand il veut employer ce stratagème pour reprendre Narbonne [3]. Leur apparition pourrait fort bien provenir d'un récit populaire ; elle est dans le genre des traits qui s'ajoutent au cours de la tradition orale.

Les Sagittaires, par contre, n'y figurent que pour donner au poète l'occasion d'étaler son érudition. Ils n'ont rien à faire

---

1. C'est-à-dire lui *ou sa source*. Que le lecteur veuille bien suppléer ces trois mots toujours là où il y a lieu.

2. Honorius était probablement Allemand, voir là-dessus Dieterich dans *Mon. Germ. hist., Libelli de lite*, t. III, p. 31.

3. V. 2539 2540 *As males corent puceles et meschines s'en traient dras de diverses baillies.*

avec Narbonne. Ils s'emparent des pucelles laissées en Ortobrie sans protection suffisante, et ils les mènent dans leur ville Esclabarie dans les cachots. C'est pour Aimeri un motif d'entreprendre contre eux une expédition belliqueuse, pendant laquelle il succombe avec deux de ses fils sous leurs traits envenimés. Remarquons que dans cette partie de la chanson la géographie est toute fantaisiste : Aimeri avec les quatorze mille pucelles va à Esclabarie et de là en Ortobrie, à ce qu'il semble, rien que pour changer de vêtements.

Les Sagittaires sont décrits avec tous les détails désirables (2416-2468). Cette description se base sur les deux significations qu'a eues le mot latin *sagittarius* : comme traduction de κένταυρος et comme traduction de *Scytha*. L'une et l'autre se trouvent dès l'antiquité ; cette dernière est déjà dans Pline. Notre poète, ou bien sa source, a combiné et confondu les deux significations. Il dit des Sagittaires : *Devant sont homes et cheval par derière* (2502). On trouve dans le *Dictionnaire* de Godefroy des exemples de l'emploi en ancien français de *sajetaire* pour centaure. Les autres traits se rapportent aux Scythes. Les Sagittaires cueillent les « herbes et épices » qui croissent aux environs d'Esclabarie [1], et ils vont en Égypte les échanger contre du fer et de l'acier dont ils font leurs armes. C'est donc un peuple qui, avant ce commerce avec l'Égypte, avait vécu dans l'âge de la pierre. Ils sont surtout d'excellents archers ; ils emploient des flèches envenimées. Ce peuple ne cultive pas la terre et ne mange pas de pain. Les Sagittaires font la chasse aux ours et aux cerfs, dont ils mangent la chair crue et dont ils boivent le sang.

---

1. D'après *Aliscans* (5705 ss.), les Sagittaires ne connaissent pas le froment : *D'espices vivent et d'odour de pieument*. Ici encore Hugues de Fleury pourrait avoir fourni à notre poète des renseignements ; il parle des Scythes en même temps que des Amazones, et il dit de ceux-là : « Scythæ per incultas solitudines errare soliti non agrum exercent. » Cf. *Hugonis Floriacensis Chronicon, ex musaeo Bernh. Rottendorffii*, Münster 1638, p. 29. Comme le texte imprimé de cette chronique reproduit une version très abrégée, il faudrait pouvoir consulter les manuscrits complets, surtout le ms. parisien lat. 4890, où le deuxième livre est précédé de la rubrique : *De situ Scitie et diversis eiusdem regionis gentibus et earum moribus* (*Mon. Germ. hist., SS.*, IX, p. 339, note).

D'autres traits se retrouvent dans le chapitre consacré aux Sagittaires dans la rédaction provençale de la Lettre du prêtre Jean (imprimé dans mes *Denkmäler der Provenzalischen Literatur*, tome I, Halle 1883, p. 348). Suivant ce texte les Sagittaires, du nombril aux pieds, sont faits comme des chevaux. Près d'eux demeurent des hommes sauvages dont la race ne plaît pas à Dieu et qui craignent surtout les grands serpents de ce pays-là. Ces serpents jouent un grand rôle dans la *Mort Aimeri*, où ils sont décrits en détail (2510 ss.), et après la défaite des Sagittaires l'armée chrétienne s'efforce de les extirper.

Je ne connais pas la source immédiate de ces parties de la chanson ; mais je crois que quelques données pourraient provenir en dernier lieu de Pomponius Mela. Ce géographe nomme les *Artabri* que l'on ne connaissait guère au moyen âge. Il mentionne les Amazones et les *Moschi* leurs voisins habitant entre la mer Noire et la Caspienne. Dans une énumération de montagnes il fait suivre les *montes Amazonici* immédiatement des (*montes*) *Moschi*, et je me demande si le nom de *Muciterne*, capitale de Femenie dans la *Mort Aimeri* (v. 1674), ne pourrait être un composé de *Moschi* et de *terre* changée en *terne*.

Plusieurs traits qui sont rapportés des Sagittaires rappellent les mœurs des Magyars, telles que nous les peignent les chroniqueurs du xe siècle : ceux-ci étaient d'excellents cavaliers et de fort habiles archers ; ils mangeaient de la chair crue et ils buvaient du sang ; ils ne cultivaient pas la terre, mais se nourrissaient des produits de la chasse. Ici un passage me semble assez remarquable. Le poète avertit le lecteur de se donner garde de confondre les Sagittaires avec les païens ou les Sarrasins ; ils sont plutôt Turcs :

> Ce ne sont pas paien ne Sarrazin,
> Mes Turs felons du regné d'Orquanie[1]
> Et Sagitaire, a qui ja Dex n'ait. (v. 3355 ss.)

Cette distinction entre les Sarrasins d'une part et les Turcs et les Sagittaires de l'autre rappelle un passage du chroniqueur Ekkehard IV, qui proteste contre la confusion fréquente chez ses contemporains des Hongrois avec les Sarrasins, écrivant :

---

1. La rime est fausse ; on pourrait lire *du regne Orquanin*.

« qui Ungros Agarenos putant, longa via errant » (Pertz, *Mon. Germ. hist.*, II, p. 119, 14). Dans la littérature du temps les Hongrois sont souvent appelés Turcs (voir Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reiches*, 2e édition, III, p. 450). Suivant notre chanson, les Sagittaires guerroient contre le peuple congénère des Turcs d'Orquenie, qui habitent une île fortifiée; cette guerre est terminée par une trêve (2457-2468).

Ces coïncidences m'ont suggéré une idée au sujet d'Esclabarie, ville des Sagittaires. C'est une ville détruite et abandonnée, *une cité frete et gaste*. Elle est située en Espagne (vv. 3023, 3417 s.). Charlemagne l'avait incendiée et démolie dans la même campagne que celle où il prit Narbonne. Tout cela est de la fantaisie pure. Les Sagittaires se sont emparés de cette ville en ruines et ont redressé quinze tours de ses fortifications (v. 2417). Or on sait que Sabaria en Pannonie était une ville importante détruite au Ve siècle et dont les ruines imposantes n'ont pas encore tout à fait disparu. Si l'on pouvait supposer le nom *Sabaria* défiguré en **Slabaria* et rapproché par là du nom des Slaves (en latin *Slabi* ou *Sclabi*), ce serait là une explication du nom *Esclabarie*. Malheureusement je n'ai pas réussi à trouver un **Slabaria* pour *Sabaria*. Le pays des Slaves est d'ailleurs appelé *Esclavonie* (3098).

Quoi qu'il en soit, je crois avoir démontré que pour de grandes parties de cette chanson de geste, nous nous trouvons en pays d'érudition plutôt que de tradition épique.

VI. — Ragnar Lodbrók

On n'a pas encore remarqué que le célèbre viking Ragnar Loðbrók est mentionné dans la *Mort Aimeri* au vers 1059.

> Puis lace l'elme Raguenel de Moncler,
> Un roi paien, ullague fu de mer :
> Set vint galies seult avuec lui mener,
> Quant il aloit sor crestiëns rober;
> Fait i avoit un charbocle fermer :
> De la clarté soloit veoir par mer.

L'éditeur renvoie les deux derniers vers aux variantes; je crois que c'est à tort, car le manuscrit qui les contient n'a guère coutume de faire des additions de ce genre.

Il me semble hors de doute que Raguenel n'est autre que le terrible Ragnar. La forme *Raguenel* rappelle la forme irlandaise du même nom, laquelle est *Raghnall* (Steenstrup, *Normannerne* II, p. 382).

Ragnar s'est fait connaître et redouter en France surtout par son invasion de 845, remontant la Seine jusqu'à Paris, qui alors, la veille de Pâques, vit les vikings pour la première fois (Steenstrup, II, p. 154). Suivant Prudentius Galindo, continuateur des *Annales Bertiniani*, Ragnar avait avec lui cent vingt bateaux, nombre qui ne s'éloigne pas trop du nombre *set vint* de la chanson. Steenstrup (I, 215) mentionne l'expédition d'un viking, qui n'est pas nommé, expédition dirigée contre l'Irlande en 849; cette dernière flotte consistait en cent quarante bateaux. Le nombre donné par la chanson est donc dans le domaine du vraisemblable.

Cela me ramène à la question de savoir si pour ce passage le poète n'a pas eu recours à une source latine. Si le nombre des bateaux semble l'affirmer, j'avoue d'autre part que la forme *Raguenel* a plutôt l'air populaire, et le passage entier ne peut en aucune façon provenir d'une chronique latine. Il est possible qu'à Paris des traditions aient gardé le souvenir de ce pirate, et qu'à son nom se soit rattachée la légende du carboncle qui, fixé au casque, lui permet par sa clarté de faire route sur la mer pendant la nuit [1].

Wace et Benoit, qui, à la suite de Guillaume de Jumièges, l'appellent, l'un *Lotroc*, l'autre *Lotrocus*, ignorent le nom *Raguenel*, ou bien, s'ils l'ont connu, ils n'ont pu identifier le porteur de celui-ci avec le porteur de celui-là.

H. SUCHIER.

(*A suivre.*)

---

1. Un « carboncle » qui éclaire est aussi mentionné au vers 85, ce qui plaide en faveur de l'authenticité des vers 1063 et 1064 rejetés par l'éditeur. Consulter sur de telles pierres Uhl dans la *Festschrift zum siebzigsten Geburtstage Oskar Schade dargebracht* (Königsberg, 1896), p. 301-307; Rajna, *Origini dell' epopea francese*, p. 446; Constans, *Roman de Thèbes*, II, p. 336; Paul Meyer, *Girart de Roussillon*, p. 25, note; Oskar Jaenicke dans *Altdeutsche Studien* (Berlin, 1871), p. 45; le *Chevalier du Papegau*, p. p Heuckenkamp (Halle, 1896), p. 47, 6.

NOTES SUR LE JEU DE LA FEUILLÉE

D'ADAM LE BOSSU

I

Jadis Paulin Paris [1], Magnin [2] et d'autres, choqués des rôles attribués à maître Adam, à son père, à sa femme, dans le *Jeu de la Feuillée*, ont conçu des doutes, mais sans s'y arrêter, sur la paternité de cette pièce. Pour les mêmes raisons, M. Guesnon a nié récemment, en termes formels, que le drame fût du célèbre poète : « Dans ce qu'on a appelé *Li Jus Adan*, c'est Adam que l'on joue; il n'est pas l'auteur, mais le sujet des scènes où on le parodie, où lui et les siens sont bafoués. S'il y a jamais collaboré, c'est malgré lui, et le comble de l'invraisemblance, à nos yeux, serait de supposer que lui-même et son père en aient été les auteurs [3] ».

Une affirmation aussi tranchante, jetée en travers de l'opinion générale, méritait quelque justification plus amplement développée.

On a généralement exagéré la portée de quelques plaisanteries d'Adam sur les charmes de sa jeune épouse. Il ne la voit plus, dit-il, maintenant que ses désirs sont assoupis, parce qu'elle a fait pour lui « trop grant marchié de ses denrées », des mêmes yeux dont il la regardait quand « pris fu au premier bouillon ». Son teint ne lui semble plus aussi frais, sa taille aussi fine, sa chevelure aussi dorée. Certes, l'atticisme de ces facéties n'est pas du plus pur, mais elles ne contiennent rien, en définitive,

---

1. *Histoire littéraire*, XX, p. 653.
2. *Journal des Savants*, 1846, p. 550.
3. *Moyen-Age*, 1902, p. 172-173.

de blessant pour la jeune femme, qui savait, comme aussi les spectateurs, ce qu'il en fallait retenir. Le poète a soin, d'ailleurs, pour éviter qu'on s'y trompe, d'ajouter aussitôt, par la bouche de son ami Riquier, qu'il serait surprenant qu'on pût oublier si vite « faitures si delitavles ». Ces plaisanteries, sur lesquelles personne assurément ne pouvait se méprendre, ne sont qu'un prétexte à Adam, je dirais volontiers une précaution oratoire, pour présenter de Marie un portrait dans lequel la plus belle femme du monde se reconnaîtrait avec plaisir. Aussi, quand Riquier dit à Adam : « Maître, si vous me la laissiez, elle serait fort à mon goût », celui-ci lui répond : « Je vous en crois sans peine ». Et finalement le poète annonce qu'il n'exécutera pas son projet d'aller à Paris, parce qu'il n'a pas le courage de s'arracher aux bras de sa femme, « qui est mole et tendre ».

De maître Henri, le jeu plaisante, en termes inoffensifs et visiblement sympathiques, la répugnance à délier les cordons de sa bourse, l'amour de la bonne chère, la crainte de se compromettre auprès des puissants.

Au sujet d'Adam, il nous dit qu'il interrompit ses études de « clergie » pour épouser une jeune fille dont la beauté l'avait troublé; qu'il avait promis à ceux qui le dissuadaient de briser ainsi son avenir, de s'éloigner de sa femme, après son mariage, pendant deux ou trois ans, pour aller à Paris « aprendre »; que le moment arrivé de tenir sa promesse, il est très hésitant; enfin qu'il est très amoureux, gai et bon faiseur de chansons. Est-ce ainsi qu'on « bafoue » un homme ?

Quel que soit du reste le jugement qu'on porte sur les parties du jeu dont le poète, son père et sa femme font les frais, l'argument de M. Guesnon ne saurait être pris en considération, d'abord parce que nous ne connaissons pas suffisamment Adam pour affirmer que tels écarts de langage et de goût ne peuvent lui être imputés; en second lieu, parce que, si les propos tenus sur le compte des siens surprennent sous sa plume, on doit trouver non moins extraordinaire qu'un autre ait osé les écrire.

Avec des arguments de cette nature, qui reposent uniquement sur une appréciation personnelle des convenances, on peut faire de la critique littéraire, mais non pas de l'histoire, et c'est une question d'histoire qu'il s'agit ici d'élucider.

Voici, par contre, une preuve, assise sur une base plus solide, en faveur de l'attribution à maître Adam le Bossu du *Jeu de la Feuillée*. Dans les trois manuscrits qui nous l'ont conservé intégralement ou partiellement, le poème est intitulé *Li jus Adan* (Bib. nat., fr. 25566), *Le jeu Adan le Boçu d'Arraz* (Bib. nat., fr. 837), *Le jeu Adan le Boçu* (Vatican, Reg. 1490). Pour M. Guesnon, le nom d'Adam désigne, dans ce titre, non pas l'auteur, mais le sujet du drame. Il n'a pas remarqué que la grammaire s'oppose à cette traduction. Le nom de personne employé dans cette construction, avec fonction de génitif possessif, est nécessairement celui de l'auteur; s'il désignait l'objet du poème, il serait précédé de la préposition *de*, qui lui donnerait la valeur d'un ablatif : *Le jeu d'Adam*. C'est ainsi qu'on a, d'une part, le *Doctrinal Sauvage*, la *Somme Laurent*, la *Bible Guiot*, le *Livre Albumazar*, l'*Épître maître Jean de Meun*, la *Règle saint Benoît*, les *Établissements le roi de France*, le *Bestiaire maître Richard de Fournival*, etc., et, d'autre part, le *Jeu de saint Nicolas*, l'*Histoire d'Aiol*, le *Livre de Ballaam et Josaphat*, le *Roman de Renard*, etc. Les deux cas peuvent se rencontrer naturellement dans un même titre, pour indiquer à la fois l'auteur et le sujet de la composition : *Li Lai Ernoul le Vielle de Gastinois, et cis est de Nostre Dame*[1]. Que l'on compare les titres des différentes œuvres d'Adam le Bossu dans le manuscrit Bib. nat., fr. 25566, où elles sont réunies : *Les Canchons maistre Adan de le Hale, les Partures Adan, li Rondel Adan, li Motet Adan, (li Jus du Pelerin), li Gieus de Robin et Marion, li Jus Adan, du roi de Sezile, li Ver d'Amours, li Congiés Adan, li Ver de le Mort*.

Donc le titre *Jeu Adam* signifie Jeu dont Adam est l'auteur; c'est celui de toutes les copies; contre cet accord des manuscrits l'opinion de M. Guesnon ne saurait prévaloir.

II

Que le *Jeu de la Feuillée* « ait été composé pour une séance solennelle du Puy, on ne doit aucunement le contester, et, à

1. G. Raynaud, *Bibliographie des Chansonniers français*, I, 159.

vrai dire, chacun tombe d'accord là-dessus [1] ». Malheureusement la plupart des critiques qui se sont rencontrés sur ce point n'ont accepté cette opinion que parce que d'autres l'avaient émise avant eux ; ceux qui ont essayé de la justifier n'ont pas produit de raisons sérieuses. L'affirmation de M. Guy est empruntée à M. Bahlsen, qui la doit à P. Paris. Je voudrais une autre preuve que celle du consentement unanime. Mais, dira M. Guy, « les plaisanteries que le fils de maître Henri adresse au nouveau prince de l'académie littéraire sont, à cet égard, concluantes [2] ». Peut-être, en effet, concluantes, mais dans un sens opposé.

Le nouveau prince du pui [3] est Robert Soumeillon, dont le nom revient à deux reprises dans la pièce [4]. Une première fois Adam se contente de railler « sen pui [5] », et ceux qui se proposent d'y porter des chansons : un concours de jeu de dés serait mieux leur affaire. Mais plus tard il revient à la charge, et cette fois pour accabler Robert Soumeillon, non pas de simples brocards, mais de sarcasmes blessants, de traits injurieux. Il ne lui suffit pas de tourner en ridicule ses prétentions de bourgeois singeant les paladins et les chevaliers de la Table ronde, son habit vert à raies rouges, sa vanité, sa dissimulation ; de rappeler une aventure récente dont le souvenir devait lui être cuisant ; il l'accuse, en termes exprès, d'être l'homme le plus hypocrite, le plus fourbe qui vive entre la Lys et la Somme.

De tous ceux qu'Adam a touchés du fouet de sa satire, per-

---

1. H. Guy, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adan de le Hale* (Paris, 1898, in-8°), p. 337. — Je ferai cependant remarquer que dans la *Littérature française du moyen âge*, M. G. Paris ne fait, à propos du *Jeu de la Feuillée*, aucune allusion au dit pui.

2. *Ibid.*

3. M. Guy croit que le nouveau prince du pui fut élu le jour même de la représentation (*loc. cit.*, p. XL). S'il en était ainsi, comment son élection aurait-elle pu être mentionnée dans la pièce ? Comment Wautier as Paus et Thomas de Clari auraient-ils pu se vanter « l'autr'ier » de présenter des chansons à son pui. Si quelque part un prince devait être élu à la Chandeleur, c'était bien, semble-t-il, dans la confrérie de la sainte Chandelle.

4. Vers 404-415 et 717-759.

5. Remarquer l'expression dédaigneuse : « sen pui ».

sonne n'a été cinglé comme Robert Soumeillon ; c'est avec une évidente animosité qu'il parle de lui ; ce n'était pas le prince de son choix et il s'est probablement bien gardé de rien faire pour « son pui » : c'était bon pour des Wautier as Paus et des Thomas de Clari.

Quoi qu'il en soit des sentiments du poète à l'égard du nouveau prince, qu'il ait boudé ou non son pui, peut-on considérer comme un point d'histoire incontestable que Robert Soumeillon ait organisé à ses frais [1] une fête, qu'il aurait présidée, pour s'y faire bafouer et diffamer? A quiconque lira le texte même du jeu sans se préoccuper des commentaires d'un tel ou d'un tel, pareille hypothèse paraîtra plutôt déraisonnable.

Ajoutons que, si l'on admet, et c'est aujourd'hui l'avis de tous, que la pièce a été spécialement écrite pour être représentée aux fêtes des kalendes de mai [2], il n'est pas nécessaire de chercher dans la tenue d'un pui une autre occasion de la même représentation.

III

On a conclu d'un vers du *Jeu de la Feuillée* que la pièce fut écrite en vue d'une représentation où les femmes devaient assister. Ce vers indiquerait plutôt le contraire. En tous cas il est susceptible de différentes interprétations, desquelles j'exclus précisément celle qui a été communément adoptée et qui me

---

1. « Le prince que les membres du Puy venaient d'élire a certainement contribué de ses deniers à la représentation de la *Feuillée* » (Guy, *loc. cit.*, p. 340, n. 3). Cette note a pour objet d'atténuer, tout en l'approuvant, l'affirmation de M. Bahlsen que Riquier « a couvert les frais de l'entreprise ». Si la représentation avait eu lieu à l'occasion du pui, Riquier, simple membre de la confrérie, n'avait pas à s'occuper des dépenses occasionnées pour cette fête.

2. Avec cette date du 1er mai s'accorde parfaitement une autre date mentionnée dans la pièce et que je n'ai vue relevée nulle part : dame Douce, dont la grossesse commence à se manifester, et à qui on demande « Quant fust avenus chis afaires », répond : « Il n'a encore waires, Che fu un peu devant quaresme » (v. 283-285).

semble inadmissible. Je fais allusion au passage où le père du « dervé » dit à son fils : « Taisiés pour les dames [1] ».

Si ces quatre mots indiquent qu'on doit s'imposer, en présence des femmes, une certaine retenue de langage, si peu gênante soit-elle, ils prouvent nécessairement que les femmes n'assistaient pas à la représentation. Celles qui auraient pu entendre le vers 44, le vers 266 ; celles qui auraient pu voir le geste dont le vers 419 était accompagné pouvaient tout entendre et tout voir ; elles n'avaient pas à craindre que la grossièreté, l'obscénité de l'expression, du geste et de l'idée fussent dépassées. Rapproché de ces vers, l'avertissement du père à son fils, tel qu'on l'a compris de nos jours, devient un non-sens.

Les personnages qui évoluent sur la scène d'un théâtre forment un groupe absolument indépendant de ceux qui peuplent les gradins de la salle ; ils sont censés ignorer que des spectateurs les écoutent et les regardent. Si, dans un jeu de la même époque que celui de la Feuillée, un aveugle dit à son guide :

Nus ne m'ot fors que tu seulment,

il n'en résulte pas que la pièce était jouée devant des banquettes vides ; quand un acteur dit à son partenaire : « sois convenable, on nous entend », cet « on » désigne des personnages en scène et non des spectateurs. Ce n'est donc pas dans les rangs de ceux-ci qu'il faut chercher les dames pour qui le père du fou impose silence à son fils. Il y avait, à ce moment, sur la scène, tout au moins une femme, dame Douce ; il y en avait probablement d'autres parmi « le commun », si cette expression désigne une foule de personnages muets. On pourrait, il est vrai, supposer qu'elle s'applique seulement à l'ensemble des acteurs, car c'est à une invitation qui semble s'adresser à ceux-ci : « faisons tous le veau », que répond « li kemuns », en mugissant : « moie » [2]. Mais, outre que la première interpré-

1. V. 425. — « Cet avertissement du prud'homme nous montre que le beau sexe assistait à la représentation, et que l'auteur, par déférence, surveillait un peu son langage » (Guy, *loc. cit.*, p. XLI).

2. V. 376-378. — M. Guy, n'ayant pas compris ce passage, en conclut « que le texte est, à n'en point douter, corrompu », et « que les expressions *Li*

tation est plus naturelle, d'autres détails de la pièce semblent faire allusion à des figurants. Le moine trouve parmi les offrandes qu'il a reçues un « crespet »,

Que ne sai quels caitis offri (v. 894).

Lorsque tous les autres acteurs ont quitté la scène, il voit encore autour de lui « baisseletes, enfans et garchonnaille » (v. 1093-1094).

Mais, à l'instant où le père impose silence à son fils, celui-ci précisément ne disait rien de grossier. En vain prétendra-t-on qu'il s'apprêtait « à proférer des énormités[1] » ; rien n'autorise cette supposition. Il avait simplement poussé le cri « bau ». C'est là une donnée essentielle dont la solution du problème doit tenir compte : ce n'est pas pour empêcher le fou d'être indécent que son père parle des dames, c'est simplement pour le calmer, pour l'intimider. J'ai montré d'autre part que ces dames ne peuvent être des spectatrices. Ces deux considérations m'ont amené à les identifier avec les « beles dames parées » du vers 587, c'est-à-dire avec les fées. L'heure approche où elles devraient arriver :

Car c'est droite coustume estavle
Qu'eles vienent en ceste nuit (v. 566-567) ;

et bientôt Riquier va imposer silence au fou[2] et au moine, en disant à celui-ci que, sans lui,

Dame Morgue et se compaignie
Fust ore assise a ceste tavle (v. 564-565).

Les fées inspiraient de la terreur aux simples et aux gens du peuple[3], et lorsque Rainnelet apprend qu'on les attend, il tremble de tous ses membres :

Aimi ! sire, il i a peril !
Je vauroie ore estre en maison (v. 584-585).

Kemuns ... moie ... que les copistes ont arrangées à leur guise, ne sont que les débris d'une phrase mutilée » (*loc. cit.*, p. 342). Les vers sont complets, les rimes exactes, et rien ne révèle une lacune.

1. Guy, *loc. cit.*, p. XLI.
2. Précisément au moment où il pousse de nouveau le même cri « bau ».
3. Cf. *Aucassin et Nicolette*, p. 22, l. 30 de l'éd. Suchier.

Si cette conclusion est acceptée, le seul argument ayant une apparence sérieuse sur lequel on se soit fondé pour prétendre que les femmes assistaient à la représentation du *Jeu de la Feuillée* ne pourra plus être invoqué. Il sera permis de supposer que le public devait être en principe exclusivement masculin ; et le reproche de grossièreté qu'on fait à Adam le Bossu s'en trouvera considérablement atténué.

IV

En discutant la question de savoir si le jeu d'Adam fut représenté à l'occasion d'une assemblée solennelle de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras, et si l'on a le droit d'affirmer que les femmes faisaient partie du public, je n'ai eu en vue que la première représentation, celle qui fut organisée par l'auteur, et pour laquelle le drame fut spécialement composé. Mais j'entends bien que la pièce a pu être jouée plus d'une fois, même en l'absence du poète, et mes observations ne visent pas ces reprises. Je me crois même en mesure de signaler dans le poème une interpolation commise à l'occasion d'une de ces représentations ultérieures.

La fée Morgue, promettant à dame Douce de la venger d'un homme qui l'a offensée, lui dit :

> Je l'arai bien tost a point mis
> En sen lit, ensi que je fis
> L'autre an Jakemon Pilepois,
> Et l'autre nuit Gillon Lavier (v. 863-866).

Ce dernier vers, qui fait allusion à un événement antérieur seulement de vingt-quatre heures à la représentation du drame, ne peut s'expliquer que comme une addition faite après coup ; à moins de prétendre qu'en un jour la fin de la pièce, 230 vers au minimum, a pu être écrite, et la pièce entière étudiée, montée et jouée.

L'interpolation étant constatée [1], la question se pose de savoir

1. En admettant même que l'expression « l'autre nuit » ne désignerait pas nécessairement la nuit immédiatement précédente, l'interpolation n'en paraîtra pas moins évidente, je crois, lorsqu'on aura lu les lignes qui suivent.

si elle est d'Adam lui-même. Elle se trouve précisément dans un passage rimé en sixains *aab ccb*[1]. Voici le sixain dont fait partie le vers 866 :

E l'autre nuit Gillon Lavier.

MAGLORE

Alons, nous vous irons aidier.
Prendés avoec Agnès vo fille,
Et une qui maint en chité,
Qui ja n'en avera pité.

MORGUE

Fame Wautier Mulet[2] ?

DAME DOUCE

C'est chille (v. 866-871).

Ce sixain a éloigné du vers 865,

L'autre an Jakemon Pilepois,

avec lequel elle rimait, la phrase chantée par les fées :

Par chi va la mignotise,
Par chi ou je vois (v. 873-874).

Il fallait donc y ajouter un septième vers en *-ois* :

Alés devant et je m'en vois (v. 872).

On remarquera dans ces vers les rimes *fille : chille*, *vois : vois*. *Vois* a dans les deux cas identiquement le même sens ; rimant avec lui-même, il constitue contre les lois de la versification une faute qu'un bon rimeur, tel qu'Adam, ne se permettait pas. Le féminin *chille*, formé sur *chil*, était-il employé par Adam ? On n'en trouve aucun autre exemple dans ses rimes. Avait-il une *l* mouillée ? C'est peu probable. Jacquemart Gielée accouple *cille* avec *fille* (*Renart le Nouvel*, v. 5239-40) et avec *concille*

---

1. Et non pas en tercets *abb* | *acc* | *dee* | *dff*, comme le dit M. Guy (*loc. cit.*, p. 362, n. 1). Ce rythme est emprunté au *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel.

2. Un Wautier Mulet, sans doute celui dont il est ici question, est mort en 1274 (*Le Moyen-Age*, 1900, p. 33, n. 2), mais l'expression « fame Wautier Mulet » n'implique pas que le mari soit encore en vie.

(v. 57-58), mais aussi *concille* avec *ghille* (v. 6637-38, 7259-60) ; pour lui, *fille* n'avait pas l'*l* mouillée, ce qui n'était pas le cas pour le poète d'Arras.

L'addition n'est donc pas de l'auteur du jeu ; elle a été faite à son insu, lors d'une reprise de sa pièce.

Gillon Lavier devait être un personnage connu, sinon l'allusion n'aurait pas touché les spectateurs. On peut par conséquent espérer que M. Guesnon trouvera son nom dans le Registre des jongleurs et bourgeois d'Arras ; et si la date de sa mort est celle où il fut « mis en sen lit », elle sera aussi celle de la représentation qui fut l'occasion de l'interpolation.

Il est utile de remarquer que le seul manuscrit qui donne intégralement le *Jeu de la Feuillée*, c'est-à-dire le seul où se trouve cette interpolation, est précisément celui du *Jeu de Robin et Marion* dont le texte a été interpolé par l'auteur du *Jeu du Pèlerin*.

Ernest LANGLOIS.

A NEW MANUSCRIPT

OF ADGAR'S MARY-LEGENDS

The collection of Miracles of the Virgin in octosyllabics, by the Anglo-Norman versifier William or Adgar, which is contained in Egerton ms. 612 (British Museum), has been much studied since Wright's article [1] on « William the Trouvère » first called attention to it. There is no need here to attempt a complete bibliography of the subject; but reference must be made to Dr. Neuhaus's edition of the text [2], to Prof. Mussafia's discussion [3] of its relations with other collections of Mary-legends, and to Mr Ward's description [4] of the manuscript. But Eg. 612 is unfortunately imperfect at the beginning, and also wants a leaf after f° 5. These deficiencies were not made good by the discovery of four leaves from another copy among the mss. at Dulwich College [5]. This fragment, however, which was edited by Dr. Neuhaus in 1887 [6], is of great interest, supplying a new introduction and dedication, and helping to correct the text for two of the tales [7].

The ms. which we are now enabled, through the courtesy of its present owner, to bring to notice, appears to be in a

1. Th. Wright, *Biogr. Brit. Lit.* Anglo-Norman period (1846), p. 464.
2. *Adgar's Marienlegenden*, ed. C. Neuhaus, Bd. IX. of Dr. W. Förster's Altfr. Bibliothek (Heilbronn, 1886).
3. A. Mussafia, *Studien zu den mittelalt. Marienl.*, IV (Wien, 1891), pp. 12-15, 26-85.
4. H. L. D. Ward, *Cat. of Romances*, II (1893), pp. 708-717.
5. G. F. Warner, *Cat. of the Dulwich College mss.*, 1881, p. 346.
6. *Das Dulwich'er Adgar-Fragment*, Aschersleben.
7. See Mussafia, IV, 31-52.

complete state. It does not, however, extend to more than half the length of Eg. 612, being a copy of a shorter collection made for the lady named as patroness in the Dulwich fragment t. Iwill perhaps be found convenient if we preface the description of this new manuscript with a brief summary of the contents of the two others.

Eg. 612 contains forty [1] tales, three of which (n°s 1, 5 and 6) are imperfect. Prefixed to n° 2 is an introduction, in which the author states that he was « primeseinet » Willame and baptized Adgar, and that he has taken the miracles which he narrates from a book in the aumbry of St. Paul's Cathedral in London. A second introduction precedes n° 11 ; here Adgar says that his original is in Latin, and that he is translating it for his friend Gregory. After n° 40 is an epilogue, in which Adgar congratulates himself on having reached the end of the St. Paul's book, the compiler of which he names « Mestre Albri ..... Ki divins esteit mult vaillant » ; and declares that he too will end his work now, though he could recount many more miracles of Our Lady from other sources. This is followed by a dedication to Gregory and a prayer to the Virgin.

The Dulwich fragment (henceforth called D) contains : 1° the latter half of the Theophilus-legend (= ll. 559-1102 of Eg. n° 17); 2° an introduction to a book of Miracles of the Virgin, which the author names « Gracial » and dedicates to « Dame Mahaut » ; 3° rather more than half of the Vision of Wettin (= ll. 1-186 of Eg. n° 23).

The library of the late Sir Henry Hope Edwardes was sold by auction, by Messrs. Christie, Manson and Woods, in May 1901. Lot 598 wasthus described in the sale-catalogue [2] :

Vies de Saints en vers, Manuscript of the XIIIth century, on vellum (16 leaves) written in double columns, brown morocco extra, gilt edges, by Bedford.

---

1. Not counting the miracle of the abbess, the authorship of which is doubtful, since it comes after epilogue and dedication, and is separated from them by a copy of the Romance of Gregory. Neuhaus omits it; but it is printed as an appendix to the present article.

2. *Catalogue of the choice and valuable Library of Sir Henry Hope Edwardes, Bart. deceased*, p. 73. The purchaser very kindly placed it for some months

The manuscript consists of 16 vellum leaves, measuring 23 by 16 centimetres, the first eight leaves in double columns, the last eight in triple, 34 to 43 lines to a column. In two hands of the 13th cent. (probably *circ.* 1240), the change occurring at f° 3, top of col. 2 (beginning of art. 2). Initials in red and blue. The contents are I. Vie de Ste Marguerite, f° 1; II. Miracles de Nostre Dame, by Adgar, f° 3, col. 2.

I. *LIFE OF SAINT MARGARET.*

This lite does not seem to be known. It is in 85 mono-rhymed quatrains. The opening stanzas are

I A la Deu loenge e a la sue gloire
Faire volums d'une virgine memoire,
A qui Dieus dona[1] vertu e victoire.
Co qu'en dirum estrait est de l'estoire.

II Pois icel hure ke Dieus en terre vint
E passion pur pecheurs sustint,
Qui Deu ama e dreite veie tint,
Baptizé fut e crestien devint.

VI En Antioche, une cité mult riche,
Ot un paen une mult gente fille.
De grant bunté ert tute replenie;
Le nun de li si est dit Margarite.

The last three stanzas are :

« E Deu ! » dist-il, « par ta sainte pitié,
Ne m'establir ceste chose a pechié ! »
Dressa l'espée, le chief li ad trenchié,
Li angle Deu i furent aparillié.

Cele sainte alme en unt el ciel portée;
Devant celi l'unt mise e aloée,
En ki servise ele fu tant penée.
Ore est el ciel reïne coronée.

---

at the disposal of the present writer, only stipulating that his name should not be disclosed.

1. Read : *A cui dona Dieus.*

A cele glorie peussent tuit cil venir
Qui li aiderunt le soen liu acheir,
E cel eglise acrestre e asurdir,
Ou l'un deit Deu e la virgine servir. *Amen.*

II. *MIRACLES DE NOSTRE DAME*, BY ADGAR.

The Prologue is in three parts : 1° ll. 1-62, a general introduction, in which the author names his book « Gracial » and dedicates it to the Holy Trinity and to Our Lady ; 2° ll. 63-78, an appeal to good people in general, and to « Dame Mahaut » in particular, to listen to the miracles which he is going to narrate as he finds them in his « essamplaire » ; 3° ll. 79-86, an invocation of the Virgin.

This is identical with Part 2 of D. But it is printed in full below, collated with Dr. Neuhaus's edition of the Dulwich text — the edition being rare [1] and the ms. mutilated.

Of the twenty-two tales which follow, n°s 10-22 are also found in Eg. ; and n°s 1-9 are only new versions of well-known stories, being the first nine of the series of seventeen tales which Prof. Mussafia [2] has called H M. As the ms. has no rubrics or other headings, the tales are indicated in the following list by the short titles used by Mr Ward in the *Catalogue of Romances*.

1. Hildefonsus of Toledo (= HM1. Ward, II, 604), f° 3 v° *b*. Printed below.
2. The drowned Sacristan (= HM2 ; Ward, II, 604), f° 4 v°. Printed below.
3. Clerk of Chartres (= HM3 ; Ward, II, 605), f° 5 r° *b*. Printed below.
4. Five Gaudes (= HM4 ; Ward, II, 605), f° 5 v° *b*. Printed below.
5. The Charitable Almsman (= HM5 ; Ward, II, 605), f° 6. Printed below.
6. Ebbo the Thief (= HM6 ; Ward, II, 606), f° 6 r° *b*. Printed below.
7. Monk of St. Peter's at Cologne (= HM7 ; Ward, II, 606), f° 6 v° *b*. Printed below.
8. Pilgrim of St. James (= HM8 ; Ward, II, 606), f° 7 v° *b*. Printed below.

---

1. The British Museum does not possess a copy.
2. *Studien*, III, 55 ; Ward, II, 590, 604-9.

9. The Priest who only knew one Mass (= HM9; Ward, II, 607), f° 8 v°. Printed below.

10. Two Brothers at Rome (= Eg. 612, n° 1), f° 9 r° *b*. 216 lines, of which the first 66 are printed below, Eg. wanting the first 65.

Next, as in Eg., comes the introduction in 47 lines, in which the author names himself Guilleaume or Adgar, and speaks of his « esanplaire » at St. Paul's. Begins : « Suvent fet Deu merveiles meintes », f° 10. It will be seen from the photograph which accompanies this notice that the text hardly differs at all from that of Eg., which has been printed more than once [1].

11. Prior of St. Saviour's, Pavia (= Eg., n° 2). 119 lines, beg. *Avant dirai ço k'ai enpris*, f° 10 r° *c*.

12. Hieronymus made Bishop of Pavia (= Eg., n° 3). 62 lines, beg. *En la cité, dunt ore cuntai*, f° 10 v° *c*.

13. Stained Corporale (= Eg., n° 4). 92 lines, beg. *En une eglise renumée*, f° 11.

14. Jew of Bourges (= Eg., n° 5), f° 11 v°. Printed below, Eg. wanting all but the first 29 lines.

15. Milk : 23 plants in flower (= Eg., n° 6). 300 lines, the first eight of which are printed below, Eg. being imperfect. f° 12.

16. The Nun who saw the world (= Eg., n° 40, but without the introductory ll. 1-96, and concluding more briefly). 322 lines, beg. *De la nunein vus dei cunter*, f° 13 r° *b*.

17. Mary-image insulted (= Eg., n° 37). 68 lines, beg. *En Costentinoble la fere*, f° 14 v°.

18. Wife and Mistress (= Eg., n° 34). 42 lines, beg. *De deus femmes dirai brefment*, f° 14 v° *c*.

19. Rustic Church enlarged (= Eg., n° 30, but omitting the introduction). 210 lines, beg. *Bien sai ke Deu nul ne despit* (answering to l. 35 of Eg.), f° 15.

20. *Mater Misericordiae* (= Eg., n° 15). 42 lines, beg. *Uns malades mult angoisez*, f° 15 v° *c*.

21. Death of Julian the Apostate (= Eg., n° 16). 88 lines, beg. *Endemeters ke Juliens*, f° 16.

22. Abbot « Elsimun » and the Feast of the Conception (= Eg., n° 22). 146 lines, beg. *Li reis Guilleaume de Engleterre*, f° 16 r° *c*.

---

1. P. Meyer, *Rec. d'anc. textes*, II, 343 ; Neuhaus, *Adgar's Marienlegenden*, p. 8.

Phototypie Berthaud, Paris

Ends : E Deu la nus duinst si tenir
Que turner li puise a pleisir. *Amen.*

f° 16 v° *c* (prolonged one line beyond cols. 1 and 2).

It is curious that the Edwardes ms. includes neither of the two tales found in D (Theophilus and Wettin). This omission would lead us to suppose Edw. imperfect, but for the « Amen » at the end of n° 22, and the prolongation of the last column in order to finish the tale. Perhaps the archetype of Edw. was incomplete. But it seems possible, on the other hand, that Adgar made a selection, for the Lady Maude, from the longer series which he dedicated to Gregory; and that Edw. represents this selection. The order in D is certainly confused. It can hardly be supposed that the prologue to the « Gracial » was meant by Adgar to come anywhere except at the beginning of that book; and it seems unlikely that, while so popular a legend as that of Theophilus was expressly excluded from it, it should have begun with the Vision of Wettin. We know of no Latin collection of Mary-legends in which the latter tale comes first, and there is no obvious reason for giving it special prominence in a book designed for the amusement and edification of a lady.

The text of D, as regards Wettin at all events, is undoubtedly nearer the original than that of Eg. (see Mussafia, IV, 32-3), although the ms. is assigned by Mr Warner to a much later date. The Edwardes ms., on the other hand, probably represents a later redaction than Eg., being considerably shorter in six of the tales (Edw. 15-19, 22). But it would of course be impossible, without a minute comparison of the two texts, to say positively whether the discrepancies are due to abridgment or interpolation. For the other tales, so far as they are still extant in Eg., the two mss. have practically the same text. It is not easy to account for the variations in the order. Neither Eg. nor Edw. seems to follow throughout any Latin original now extant; and perhaps neither of them exactly represents Adgar's own arrangement.

Prologue.

Mut fet bien ki sun sens despent (f. 3 r° *b*)
En tel liu dunt l'en eit[1] amende-[ment.
Meillur uvre ne put hume fere
Que sei et autre a Deu atrere.
Qui suls i vient, mene[2] a dreite vie,
Mieldre ki i meine cumpanie.
Pur ço qui set se deit pener
Que plusurs puisse a Deu mener.
Ki ben set et ne s'entremet,
Mielz li venist estre muet,
Kar de Deu li ert repruvé
Pur quei sun saveir[3] ait celé.
Si en avra mal guerredun :
Deu le fra juger a larrun.
Qui sages est ne l'a de sei ;
De sul Deu l'ad, sachez[4] en fei.
Par sei ne put grant sens aprendre;
Pur ço le deit as autres rendre,
Que de Deu del cel ne ait mal grè.
Endreit mei m'en sui purpensé
Que aukune chose voil treiter,
Que de Deu ne aie repruver.
Uvraine ai emprise[5] gloriuse,
Dunt vul mener vie penuse,
Que m'alme en ait[6] guerredun
E de mes pechiez veir[7] pardun.
El nun del pere faz l'escrit,
Del fiz et del saint esperit,
De la dame sainte Marie[8]
Ki desuz Deu est nostre aïe.
De ses vertuz voil[9] cunter,
Ki duces sunt a escuter.
Enz el livre puet l'em oïr
Cume l'em deit la dame servir.
Cest livre a nun « Gracial »,
Pur ço qu'en grace est cumunal.
Tut estret[10] de grace seinte
De meint humme, de femme [meinte, (f. 3 v°)
Si est cummun a tute gent
Ki de Deu servir unt talent.
Estreite est d'icele reïne
Ki est pleine de grace fine;
De la Deu grace est replenie,
Cume[11] sa mere et sa duce amie;
Pur ço est « Gracial » numez
Cest escrit, si l'apelerez.
A Dampnedeu l'escrit present
E a sa mere ensement;
A lur loenge, a lur hunur
Seit le livre fet par dul[ç]ur[12].
Sel presentase a chevaler,
Tost me dunast un cheval cher;
A riche dame u a meschine,
Tost me dunast pelice hermine;
Mes tel dun sereit tost alé.
Al rei le faz de majesté
E a sa mere gloriuse,
Ki tant est sainte et[13] preciuse,
A la dame en faz present[14].
Deu seit a mun cumencement,
E la[15] dame sainte Marie,
De qui treiter vol par sa aïe !

Escutez, bone gent senée,
Ki en Deu estes asemblée,
E vus, dame Mahaut, premers,

---

1. *D* gent aient. *The line is too long* (En liu dunt eit amendement ?). — 2. *Suppress* mene. — 3. *D* auer. — 4. *D* co saciez. — 5. *Read* emprise ai. — 6. *Insert* [bon] ? — 7. *D* en ait. — 8. *Lines 29 and 30 are wanting in D, having been cut away by the binder ; the beginnings of lines 1-28 are wanting for the same reason.* — 9. *D* i uoil. — 10. *D* est estrait. — 11. *Here and elsewhere read* cum. — 12. *The leaf has been mutilated, and afterwards repaired, just at this point*; *D has* dulcur. — 13. *D omits* et. — 14. *D* cest present. — 15. *D* ma.

A vus dirai plus volentiers
Des miracles, des [1] grant sucurs,
Ke fet nostre dame a plusurs;
A tuz et a tutes ki l'eiment,
E ki de bon quor la reclaiment.
Unkes ne fu hum ki l'amast
Que ele bien ne li guerredunast.
Pur ço voil jo de li treiter
Q'a [2] mun busuin aie luier. (f. 3 vº *b*)
Mes n'en voil treiter, ne ren faire,
Fors dreit sulum mun essamplaire;
Se ço ne seit essanple u dit
Ki bien se cuntenge en l'escrit.

Sainte Marie curunée,
Reine d'angles bonurée [3],
Mere Jesu nostre Seinur,
Entendez, dame, a cest pechur!
Preez pur mei vostre fiz cher,
Que de vus me duinst si treiter
Ke meindre puisse el ciel amunt,
E tut cil ki lire l'orrunt.

1. Hildefonsus of Toledo. For the Latin text, see Pez, *Pothonis... Liber de Miraculis S. Dei Genitricis Mariæ* [4], cap. 1.

En Tulette, la grant cité,
U li puples est mut loé,
Ert uns arcevesques eslit
Qui ama Deu de quur parfit.
Mut ert de grant religiun,
Danz Hildefuns aveit nun.
Mut se pena el Deu servise
E mut eshaucha sainte eglise.
Od tut ce k'il fist si grant ben
Nostre Dame ama plus ke rien,
La mere Deu sainte Marie.
Cist prudom ert de sainte vie;
En sa loenge un livre fist,
U sa virginité descrist.
Tant plot a la dame cel fet
Del livre ke cil ot estreit,
Qu'en un jur, la u il se seeit
E le livre en sa main teneit,
Vint la dame a lui veirement;
Sil mercia mut ducement.
Li archevesques s'en esjohi,
E de [ceo] mut plus la servi;
E establi ke en l'uitime jur
Einz la feste nostre Seinur (f. 4 rº)
Que l'en la feste dunc feïst
De la vailante mere Crist;
Uit jurs ainz la nativité
Fust fete la solemnité,
E d'an en an, et refust anvel,
Tuz tens .viij. jurs ainz le noel,
Que se l'ennunciaciun
Venist dedenz la passiun,
U en la semaine de pasche,
Ainz noel fust fete par tasche;
E mustra ben en sun cuvent
La raisun pur quei et cument:
Si cum Dei deina de li nestre,
Si deust la feste ainz la sue estre.
Puis en cuncille general
Fist cele feste cumunal;
Uncore i est si celebrée
Par les mustier[s] de la cuntrée.

1. *Read* del ? — 2. *D* E a. — 3. *Lines* 80 *and* 81 *are wanting in D, cut away by the binder.*

4. At the end of a volume entitled *Ven. Agnetis Blannbekin... Vita et Revelationes* (Viennæ, 1731). This collection is analysed fully, and the attribution to Potho disproved, by Mussafia, *Studien*, I, 22-30, II, 53-5. — For another text of the same Miracle, see *Romania*, XXIX, 35.

Dunc vint a lui la dame bele,
U il sist en l'evesqual sele
Ki de l'auter esteit pres mise.
Sil mercia de cel servise.
Une bele aube en sa main tint;
Dist li ke de paraïs vint.
Dist : « Cest vestement que ci ai,
De paraïs ça la portai,
Del paraïs, mun tres cher fiz.
Dedenz avras joie et delitz.
Vest ceste aube, ke ne forveies,
Al festes mun fiz et as meies.
En ceste chaere serras
Quant te plaist et quant vudras.
Mes saciez tres bien que après tei
Ne sera nuls hum sanz derei;
Hum n'i purra sanz peine entrer,
Ne ceste aube, fors tu, user.
Se aucun le fet par fol talent
Jo en prendrai le vengement ».
(f. 4 r° *b*)
Cum dit li ot la profecie,
Si s'en parti la Deu amie,
E laissa lui le vestement
K'aporté li ot en present.
E cil mut forment l'encheri,
E mut nettement le vesti
El servise ai Deu e el sun.
Icist hum devint seint et bon;
Pus ala boneureement
Del secle al Deu saint cuvent.
Mut bone essanple as suns laisa
D'amer cele k'il tant ama.

Arcevesque esteit eslit
Uns clers après sun saint obit;
Siagrius esteit numé.
Mut li fu poi de la bunté
Del saint ki anz archevesche i fu.
Cestui ad diable deceü,
Quant en la chaere s'asist,
Que nostre Dame ainz cuntredist.
La sainte aube voleit user,
E cumencha si a parler
Ensement : « Cume sui hum vivant,
Si fu cil ki mei fu devant,
Dunc me puis jo ben aturner
Del vestement qu'il sout user.
Evesque sui, cum il esteit,
E ordené en tel endreit.
Je l'userai tut ensement ».
E vesti sei del vestement.
Mes, si tost cum il le vesti,
De la chaere aval chaï,
E si l'estreinst le vestement
Que mort chaï susdeement.
La gent k'i furent içe virent,
De poure [1], de dute fuïrent.
Cel saint vestement idunc pristrent,
(f. 4 v°)
El tresor del mustier le mistrent;
Si guardent hunurablement.
Uncore i est il verement.
Si benignement hunura
La dame celui qu'ele ama,
Hildefuns, sun tres cher ami,
Pur ço que de gré la servi;
Siagrius, qui li fist tort,
Ne put guarir de male mort.
Par ço nus mustre apertement
Ke quiqunke [2] la sert bonement
La grace Deu avra pur veir
E la sue, matin et seir.
E Deu servir la nus duinst
E de nos pecchez nus esluinst!

1. Read *pour*. — 2. *Read* qui q'unc.

2. The Drowned Sacristan. For the Latin text, see Pez, cap. 2.

En un mustier un muine esteit,
Qu[i] la segresteinerie aveit
Del mustier et des apentiz.
Trop ama seculers deliz.
Diables l'ot forment espris,
En grant lecherie l'ot mis.
Ja seit ço ke feïst folie,
Mut cria a sainte Marie;
Quant devant sun auter ala
De mut bon qur la salua,
E dist suvent: « Ave Marie,
Pleine de grace, Deu amie,
Damnedeu seit ensemble od te,
Ma chere dame, pens de mei ».
Un fluvie esteit pres del mustier,
U cist frere seut repairer,
Quant il alot en sa folie
Pur parfere sa lecherie.
Avint une nuit k[e] il vot
Aler al mal k'il fere solt;
A l'auter Nostre Dame ala,
E la dame bel salua;
Turna s'en puis ver cel mestier,
Uveri les portes del mustier,
Vint al fluvie, passer quida; (f. 4 v° *b*)
Mes diable ens le trebucha.
Il neia [tot] sudeement,
Cum cil qui ert en gref turment;
Par sun pecché perdi sa vie.
D'enfern vint l'orde cumpanie
Pur icele alme seisir,
Cume cele qui fist sun pleisir.
Malfé la pristrent et enmenerent,
Envers enfe[r]n la debuterent.
Li angles Deu, ki ço virent,
Par la Deu grace i descendirent,
Kar il pensent par aventure
Sucurre icele creature.
Li diable plein de felunie
Distrent as angles grant folie,
E dient: « A quei i venez?
En ceste alme rien n'avrez,
Kar par iço qu'ele a urée
Nus est ele a reisun dunée. »
E li angle se turent tuit,
Que en li ne truverent frut,
Dunt li puissent faire aïe.
Estes vus tost, sante Marie,
E dist par grant autorité
As mauvès, qui furent desvé
Od esperit de culvertise:
« Pur quei avez ceste alme prise? »
Li diable li respundirent,
Qui tut tens les almes haïrent:
« Pur ço que si fina sa vie,
A nostre pleisir, en folie. »
E la dame lur respondi:
« Vus i mentistes, enemi!
Bien sai [que], quant cil i ala,
A mei vint, si me salua,
E quei qu[e] il unkes mesfist,
Tuz tens ainz a mei cungé prist
Al aler et al revenir;
Pur ço le vus f[e]rai guerpir. (f. 5 r°)
N'ert mie de vostre purchaz.
S[i] vus dites ke tort vus faz,
Metum le jugement avant
Devant mun fiz, qui est puisant. »
Si cum il estriverent si,
Si plut a Deu, la [1] sue merci,
Pur l'amur sa mere chere,
Ke l'alme au cors venist ariere,
Ke el secle preïst penitence
De ses mesfetz en pacience.
Endementers que cest estrif
Dura si entur cest chaitif,
Vint li tens que li [2] moine el muster
Durent lever al Deu mester,

1. Suppress *la*. — 2. Suppress *li*.

Pur chanter matines la nuit.
Mut s'esmerveillerent trestuit
Ke lur seins ne sunerent mie.
D'eus leverent une partie
E quistrent mut lur segrestein
Amunt et aval, tut fu [1] en vein.
E quant ilukes nel truverent,
Aval a l'eue s'en alerent;
Tru[v]erent le mort et neié
E enz en l'eue aukes plungé.
Treistrent en l'eue le dolent,
E s'esmerveilerent durement
Par quel achesun i venist
Cil muines, et quei i queïst.
Si cume il de ço plus parlerent,
E cume plusurs choses mustrerent
De cel muine, de cel chaitif,
Saut il sus entre eus, sain et vif.
Li autre, ki ainz de lui parlerent,
De poür, de dute tremblerent.
Icel [2] i ot, ke ke il deïst,
Ki mut volenters s'enfuïst;
Mes cil les prent a cunfortier
E par ordre tut a cunter,
Cum li avint par sa folie,
E del sucurs sainte Marie;
E cil loerent Deu forment (f. 5 r° *b*)
E la chere dame ensement.
Li freres, ki si fu guari,
De bon qur la dame servi;
Sulement ne laisa il mie
Sun delit de cele folie,
Mais chascun autre mauvès fet.
Suvint lui assez del malveis plet
Dunt li diable estriverent,
Quant envers enfern le menerent.
Mut demena puis bone vie,
Si ke Deu ad la cumpainie.
E Deu la nus duinst purchacer
Ke maufé n'i eit que enginnier!

3. The Clerk of Chartres. For the Latin text, see Pez, cap. 3, or *Romania*, XXIX, 36.

En Chartres, la bele cité,
Mist un clers de grant legierté;
Mut esteit de legieres murs,
Cures del secle ama plusurs;
Delit ama ultre mesure;
En iço mist tute sa cure.
Nequedent il ot en memoire
La mere Deu, le rei de gloire,
Si cume nus de l'autre cuntames,
Ke des muines maint numasmes.
Icist soleit tut ensement
Saluer la dame suvent.
Suvent li dist : « Ave Marie,
Dame, de vus requer aïe »!
Avint que cest clerc fu ocis
Cruelement de ses enemis.
Li puples i vint de la cuntrée.
Pur sa fole renumée
Jugierent ke digne n'esteit
D'estre en cimitere par dreit :
Defors le dust hum enterrer,
Iço voleient bien pruver.
Crestienté li defendirent;
Li prestre defors l'enfuïrent;
Sanz messe et sanz tute dreiture,
Mistrent le cors en sepulture
Cum cheitif de si fole vie,
Ki tuz jurs demena folie. (f. 5 v°)
Quant trente jurs jeu i aveit
Si vilment et en tel endreit,
Nostre dame sainte Marie
Vint a un clerc de bone vie;

1. *Suppress* fu. — 2. *Read* Tel?

Dist li, cum fust par maltalant :
« Vus avez fait mut malement
De mun chancelier, qui est ocis,
Qui par tort est la defors mis.
Defors cimitere meïstes
Mun chancelier, si mesfeïtes. »
Li clers prist a esmerveilier;
Dist : « Ki est vostre chancelier ? »
E la dame sainte li dist :
« Cil ki la fors si villement[1] gist,
Icil est mi chiers chanceliers;
Si me servi mut volentiers;
Quant devant mun auter ala
Mut bonement me salua.
Demain par matin le pernez,
El cimitere le metez;
Enterrez le a mult gran hunur,
Cume celui ver ki[2] ai grant amur. »
Cil vint avant, al puple dist
Cument la mere Jhesu Crist
Li aveit dit et cumandé;
De tut en tut l'a recunté.
Li puples mut s'esmerveilot
Des merveiles ke cil cuntot,
E cel mort de terre leverent;
Dedenz sa buche dunc tru[v]erent
Une flur mut bele et mut chiere;
La lange truverent entere,
Cume preste de Deu loer,
Dunt la dame solt saluer.
Tut cil, ki dunkes iluc furent,
Apertement s'en aparceurent[3]
Ke la buche alkun bien fet out,
K'a la sainte dame mut plot,
U fust salu, u fust priere;
E par ço fu sa lange entiere.
(f. 5 v° *b*)
Pristrent sus sun cors, sil portterent,
El cimitere l'enterrerent.
Mutes graces a Deu rendirent
E a la dame, ki ço virent.
Creire devum veraiement
Ke pur lui nel fist sulement
Nostre dame sainte Marie,
Mes pur nus treire de folie,
E ke nus amun Deu et li,
Ke des pecchiez aium merci.

4. Five Gaudes. For the Latin text see Pez, cap. 4.

Uns autres clers, prudum et bier,
Mist en un liu, nel sai numer.
Icist servi Deu bonement
E sa chere mere ensement.
Od ço ke sun servise fist
Ceste antieune su[v]ent dist :
Gaude, Dei genitrix chiere,
Tute l'antiune en sa priere.
Cist cumencha mult a languir
Encuntre ço k'il dut murir;
E cumença mult a trembler,
De poür de mort a suer.
Dunc vint a lui sainte Marie
E dist lui : « Je sui vostre amie.
A que avez poür si grant,
Ki *Gaude* me deïstes tant,
Ki tantes feiz me nunciastes
Goie, quant l'antiune chantastes?
N'aiés poür, ne vus dutez;
Sachez, ke mal ne sentirez.
La goie, ke a mei nunciastes,
Quant tantes feiz me saluastes,
Des ore en serez parçuniers
Des goies et des granz luiers

---

1. *Read* vilment. — 2. *Read* Cum c. cui. — 3. *Ms.* aparceurerent.

Ke de mei aveir esperastes,
Quant *Gaude* de bon qur chan-
[tastes. »
E quant li clers si l'entendi,
Del mal quidot estre guari,
Ne prist guarde de la tristesce.
Reseer voleit par leesce ; (f. 6 r°)
Maïs l'alme s'en parti aneire
Dreit en paraïs tut sun eire,
Si cume la dame ainz li premist
Goei [1] et leesce od Jesu Crist.
Pener nus devum volentiers
A purchacier icels luiers ;
Servir la dame en tute guise,
Ki eissi rent as suns le [2] lur ser-
[vise.
Vis m'est ke quiqunkes la sert
De bon luer sera bien cert.
E Deu la nus duint [tant] servir,
Que en paraïs puissum venir !

5. The Charitable Almsman. For the Latin text, see Pez, cap. 5.

Uns povres [3] hum, suffretus
[forment,
Mist en une vile entre gent,
Ki chacun jur ala requerre
Sun pain d'us en us par la terre ;
Ki d'iço ke il si aquist
E ke par le travail kefist,
Si purchaça a mangier [4] bien.
E cist ama sur tute rien
La mere Deu, si l'enhurot,
De tut sun quor la reclamot.
De si bon quor la dame ama,
Que d'icel pain, ke il purchaça,
Duna as autres buisuinus,
As mendians, as suffreitus ;
Tut pur amur sainte Marie
Fist de ses almones partie.
Cist hume, quant murir deveit,
Cria a la dame a espleit,
Que de sun serf eüst merci,
Si[l] deliverast de l'enemi [5],
E que paraïs li dunast,
En goi et en repos [6] le menast.
Dunc vint sainte Marie a lui ;
Dist li, « A mei ert tun refui,
Ore t'en vien a mei sans delai,
En paraïs bien te mettrai. »
Plushurs genz cele voiz oïrent,
Qui en la meisun escut firent,
(f. 6 r° *b*)
E la verité fu tost [7] pruvée,
Kar l'alme est del cors sevrée.
Si tost cume la dame l'ot dit,
Murut cel povre sur sun lit,
E l'alme en paraïs s'en vait
Od Nostre Dame en goie et hait.
Deu duinst itel definement
A tute crestïene gent !

6. Ebbo the Thief. For the Latin text, see Pez, cap. 6.

Ci poez merveiles oïr
De ces ki Deu volent servir
E sa duce mere ensement.
Amer [les] deivent [8] tute gent ;

---

1. *Read* Goie. — 2. *Suppress* le. — 3. *Read* povre. — 4. *Ms.* mangrer. — 5. *Ms.* del lenemi. — 6. Pès, *substituted for* repos, *would restore the proper measure of the line.* — 7. Tost, *which makes this line too long, should be transfered to the next line, after* est. — 8. *Ms.* denient.

Ne put[1] li biens estre perdu
Ki seit fait en nun de Jesu.
Chascun bien est gueredunez,
Et li mal ensement mustrez.
Si cume je crei, n'est nul pechur
Ki face bien pur Deu amur,
Dunt Deu ne rende gueredun,
Par fei et par cunfessiun.
Cil ki sa bone mere sert
De bon luier sera bien cert;
Ja seit içq qu'il seit pechur,
Ki envers la dame ait amur,
Deu l'amera mult pur sa mere.
Oez que vus dirai de un lere,
Si cume je trufs en cest sermun,
Ebbo, me senble, aveit a nun,
Ki mult embla et mult mal fist.
Autri aveir embla et prist,
Dunt paisseit sei et ses vassaus.
Mut ert malfesant, mut fist mals,
Mes nequedent, od la folie,
Forment ama sainte Marie,
E honura a sun poveir
Cume sa dame en bon espeir;
Tuz tens, quant [il] ala embler,
Prist ainz la dame a saluer,
E fist a li sa hureisun
Od bon quor, od devociun.
(f. 6 v°)
Vint a un jur, si cume soleit,
Embla aveirs et pris esteit,
E cil ki od l'aveir le pristrent
Od le mal fet avant le mistrent,
E fu dunc tost gugé a pendre.
Li dolent ne se pout defendre;
Menerent le et sil pendirent,
Pendant pur mort le deguerpirent.
Si tost cum il ert suspendu,
Vint a lui la mere Jesu;
Sil sucurut par sa merci
Que deus jurs sanz mal i pendi;
Vis li ert que ele le sustint
De ses deus mans, pus ke ele i vint.
Quant icil, qui iluc le pendirent,
Revindrent la et vif le virent
E sanz mal, joius et haité,
Mut se tindrent a enginné;
Quiderent que pendu ne fust
A pleine hart, si cume il dust.
Estiker[2] vulent le chaitif,
Pur ço que si lunges ert vif;
Dreit a sun guittrun le fer mistrent,
De l'estiker mult s'entremistrent.
Mes Nostre Dame i mist sa main;
Le fer refist venir en vein;
E li leres en haut lur crie,
E dit lur de sainte Marie,
Cume ele i est, cum le defent.
Cil s'en esmerveillierent forment,
De la dame orent grant poür
E sil despendent pur s'amur.
Pristrent la dame mult[3] a loer
E sil laisent tut quite aler.
Cist s'en turna, muine devint,
E saintement puis se cuntint.
Deu et sa mere ben servi,
Des icel jur, tant cum vesqui.
Deu nus duinst faire sun servise,
Que diables par sa cuintise
(f. 6 v° *b*)
N'ait en nus part, grant ne petit,
Mais ke de Deu seün eslit!

---

1. Put *means* pot *or* puet. — 2. *Registered by Godefroy under* estachier, *though it is a different verb.* — 3. *Read* P. mult la d.

7. The Monk of St Peter's at Cologne. For the Latin text see Pez, cap. 7.

En la grant cité de Culuine
Ad uns mustiers u mistrent [muine ;
Cel mustier si est de saint Perre.
Un moine i ot jadis lecherre ;
Mult amat seculer delit,
E si despist mult sun habit.
Plus ama femme od bele chere
K'en sun mustier fere priere.
Tant purchaça par ses deliz
K'il ot, puis qu'il fu moine, un [fiz.
Mut ama les deduz del mund,
Iceus k'encuntre riwele sunt.
Avint un jur k'il prist puisun
Od freres de cele maisun.
Pur mal guerpir la prist el jur ;
Mais il chaï en mal greinur,
Si ke ne pout aver cumfort,
Que ne murust de male mort
Sanz cumfessiun a dulur
E sanz le cors Nostre Seinur.
Li diable l'alme seisirent
[E] envers enfern la ravîrent.
Saint Pierre en hout pité [mut] [grant,
E vint a Jesum le puisant,
Criant pur sun muine merci.
E Jesu bel li respundi :
« Dunc ne sez tu ke David dit
El sauter, par mun esperit,
« *Domine, quis habitabit*
« En ta maisun », ce dit David,
« U ki reposera el mund
« U tu, Sire, et ti angle sunt ?
« Cil ki sanz male tecche vient,
« E fait justise et ço maintient. »
Cument put cist dunc entrer hi,
Qui od tecche i vient sanz merci
E sanz justise et sanz bone ovre ?
Sis mesfet asez le descuvre. »
(f. 7 r°)
Cume saint Pierre iço entendi
A tuz seinz recria merci,
Q'il deusent pur sun serf preer
Que malfé nel peust travailier ;
E il si firent bonement ;
Requistrent Deu pur le dolent.
E Deu lur redist de David :
« *Domine, quis habitabit* ? »
Si cume a saint Perre aveit dit ;
La saume lur mustre et l'escrit.
Quant cil ne porent espleitier,
Dunc ala saint Perre prier
Nostre dame sainte Marie,
Des virgines la cumpainie ;
Kar il solt bien, cum veirs esteit,
Ke li pius Jesu les orreit.
Dunc se leva[1] sainte Marie
Od sa vailante cumpainie ;
A nostre Seinur s'en ala ;
E il encuntre eles leva ;
Dist a sa mere bonement
E a sun glorius cuvent :
« O chiere mere, humain sucurs,
E vus, mes treschieres sururs,
Que requerez, que voleiz ci ? »
E la dame requist merci
Pur le frere ki issi ert mort,
K[e] diables tindrent si fort.
Li Sauverres dunkes li dit :
Ja seit iço[2] ke li saint escrit
Dient ke nus ne put entrer
Pur esgoier, pur reposer

1. *Ms.* lava. — 2. *Read* ço.

En mun tabernacle u je maien,
Ne en mun saint munt suverain,
Fors cil ki vient sanz tecche et [mal,
E en justise seit leial,
Nequedent, pur ço que a nus [pleist,
Cumand ke li diable leist (f. 7 r° *b*).
Cele alme el cors repairer,
Ke[1] puis se puist adrecier
E faire penitence digne,
Ke a nus venir seit benigne,
E ait od nus joie suveraine;
Par nus seit delivré de peine. »
Quant sainte Marie la bele
Dist a saint Perre la novele
Ke sis hum ert si delivrez,
Vers les culverz s'en est turnez,
De une grant clef, ke en sa main [out,
Les culverz en veie chaçot.
Li malfé durement fuïrent
E del tut l'alme guerpirent.
Saint Pierre l'alme cumanda
A deus beaus enfanz, si rova,
K[e] il au cors le remenassent,
Si ke de rien ne se targassent.
Li enfaunt le resusciterent,
A un frere le cumanderent
Qui moine esteit de cel mustier
Ke je numai el chef premer.
E li freres le remenat;
E humblement li depreat,
Ke chascun jur pur lui chantast,
Pur ço que si bel le menast,
« *Miserere mei, Deus.* »
Dist li : « Servise vus frai plus;
Vostre sepulcre aturnerai,
E de balais le neierai.
Vostre sepuchre vieu avez
Ainz que fusez resuscitez. »
Li freres de mort releva;
De tut par ordre recunta,
Cume li avint, en[2] quant ke vit,
Pitusement l'a trestut dit;
E cume il guari par l'aïe
Nostre dame sainte Marie (f. 7 v°)
Cume des dïables fud ravi,
Cume saint Pierre cria merci
As sainz et a sainte Marie,
Par qui il ot icele aïe.
Si aucuns cest miracle ne creit
K'il fust si des diables toleit,
Dunc penst en sun quor et re- [penst,
E sei meimes en bien assenst
De la bunté, de la vertu,
Que overer put la mere Jhesu
Sur tuz seinz et [sur]tutes seintes
Ki a sun cher fiz funt lur pleintes,
Ki Sires est de ciel, de terre.
Ki de bon quor vult ço enquerre
Tute ostera la mescraance
E debutera la dutance.
E se il de la clef cuntredit,
Que cil es mains saint Pierre vit,
Dunt le diable espoentad
Quant l'alme si bel delivrad,
Idunc repenst en sun curage,
Que ço que n'ad cors ne visage
Estre ne put mustré el munt
A ceus ki cors ne visage[3] ne unt
Fors par cors de aperte semblance;
Pur ço ne vei ge ci dutance.
Deu put certes, et jur et nuit,
Fere quant ke il vult sanz cun- [duit.
Sa grant vertu loeie seit,
E sis nun glorius et beneit!
Lui puissum nus trestuz servir,
Que diable n'i ait[4] ke envaïr!
Amen, dites trestuz de aïr!

1. *Read* k'ele. — 2. *Read* et. — 3. *Read* vis? — 4. *Ms.* ni iait.

8. The Pilgrim of St James. For the Latin text see Pez, cap. 8.

Teisir ne devum ne celer, (f. 7 v° *b*)
Ke danz Huges soleit cunter,
Ki de Cluini abes esteit.
Dunt[1] sun moine cunter soleit
En l'onur sainte Marie,
Qui al moine fist bel aïe.
Cel frere esteit[2] par nun Gerard [dit,
Si cume nus truvom en l'escrit.
Tant cume cil lais hum esteit,
Mut cuveitad en bon endreit
De aler a saint Jame le ber,
E par pelerinage iloc[3] urer.
Purchaça ço dunt out miestier
A despendre meint bel dener.
Meimes le jur ke il aler dout,
A sa femme vint, si cum li plout,
Fist sun delit et sun talent;
Mais ne sai pas veraiement
S'ele fu sa dreite muilier
U altre pur sei deliter.
Ala puis, od meint cunpainun,
Envers saint Jame le barun.
Cum il fud en l'eire entré bien,
Vint a lui li culvert chien,
Li diable, humain enemi,
Une nuit quant cil se dormï,
Ki se demustre a la gent
En clarté de angle suvent.
A cestui vint en tel semblance
Cume saint Jame fust, sanz dutance,
E dist li tut apertement :
« Pur le fet, k'as fet folement,
Ne poez salvaciun aveir,
Se tost ne fetes mun voleir,
Sanz mal le poez faire et sanz [blame (f. 8 r°)
Ço su je tis sire saint Jame :
Tez pendanz tei estut coper,
E tei meimes puis tuer.
Or le fai tost delivrement;
Par cest fet averas sauvement ».
Cil quidout ke ce fust sain Jame,
E que fere le pust sanz blame;
Trest sun cutel, ne l'en fu gueres,
E [tot] trencha ses genitares;
Puis se feri [ens] el guitrum,
Ke a mort se rend de randun.
Cum il dejeta mains et piez,
Sunt sis cumpainun esveilez,
Oïrent le chaitif gorgeier,
Pristrent dunc a esmerveiler.
Chascun endreit sei s'esmerveile,
E alument une chandele;
Virent dunc le dolent gesir,
Le sanc de sun guitrun builir.
Laisent mort iluc le dolent,
Si s'en fuient delivrement;
Les hummes del païs duterent,
E pur la poür s'en turnerent,
Que l'en a mal nes demenast,
E de cele mort nes retast,
Ke fait le eusent par felunie,
Pur sun aveir, u par envie.
Si tost cume le chaitif fu morz,
Vint diable par sun efforz,
Seisi [a] l'alme del dolent,
E si s'en esjohi forment,
Ne se fist mie poi heité
Del dolent qu'ot si enginné.
Cum diable l'alme enmenerent,
En coste d'un mustier passerent,
Ki de saint Pierre establi fud.
Ço avint, par la Deu vertu, (f. 8 r° *b*)
Que saint Jame les encuntra,

1. *Read* D'un. — 2. *Read* ert. — 3. *Suppress* iloc.

E sant Perre od lui ala.
Dunc dist saint Jame fierement
Al mestre diable del covent :
« Pur quei as pris, felun mastin,
L'alme de mun pelerin? »
E li diable ad tost retreit
En dit, en voleir, et en feit,
E al derein cument se ocist.
Mais sain Jame encuntre ço dist
Ke li culvierz ne johireient
Le chaitif que enginné aveient,
E dit lur aperte pruvance :
« Sachez, ke en la meie semblance
Le deceüstes par semblant :
Tut cume a mei obeïsant
Fist simplement, et si se ocist;
Nent pur vus, mes pur mei le fist;
E se alcun de vus ço defent,
[Si] vienge tost au jugement
Nostre dame sainte Marie :
De la verur ne faudrum mie. »
Cil s'en alerent, mes dolent,
A la dame pur jugement.
Quant la chose ert tute mustrée
De ça, de la, en la assenblée
Devant la dame e sun cuvent,
Li fel l'encuserent forment.
La dame, pleine de pité,
Ad dunc l'alme dereichné
Par tel fait et en tel maniere
K'al cors dust repairer ariere,
K'el siecle se peust espurgier,
Que malfé nel pust chalangier.
Par la dame sainte Marie
Out cel chaitif icele aïe.
Ke l'alme vente el cors ariere;
(f. 8 v°)
Par la dame, par la priere
Ke saint Game priad pur lui,
Pur ço que a lui prist einz refui.
E quant cist hum fust repairé,
Truva sei tut sein et heité;
Mes el guitrum de la nafreüre
Truva un poi de sursaneure,
En testemoine de la plaie;
En ço est pruvance veraie.
Mais ses barniltez, k'il ainz prist,
Duinst s'engendreüre deffist,
Ne li sunt restoré a dreit,
Fors un petit pertuis estreit,
Par unt il sa date rendi,
Si cume nature cunsenti.
Cist fu fet muine en l'abeïe
Qu'el chef avant numai Clunnie,
E vesqui puis mult lungement,
E servi Deu mult bonement,
Qui nus duinst sun servise faire,
Que malfé ne nus puise atraire,
E que part n'ait en nos uveraines,
E delivrés seiun de paines!

9. The Priest who knew only one Mass. For the Latin text see Pez, cap. 9.

Un prestres ert messe chantant;
Parroisse out eglise hantant.
Mult se cuntint honestement,
E vesqui gloriusement;
Mes gueres ne sout de letreure,
Kar en ço n'out mise sa cure.
Une messe sout sulement;
Cele chanta il bonement
En l'onur Deu, ki nus rent vie,
E en l'onur sainte Marie;
Ço fud *Salve, sancta parens* (f. 8 v° *b*)
Icele chanta il tuz tens;
Autre ne sout, autre n'aprist;
De bon quor cele sule dist.
Li clerc, ki la messe oïrent,
Suvent le pruveire escharnirent,

E a l'eveske s'en alerent,
De tel fait forment [1] l'encuserent.
Li eveske en out grant ire,
De ço k'il altre messe ne solt dire,
E fist le tost a lui venir,
La verité en vout oïr ;
Demanda lui, se veirs esteit
De la messe ke issi diseit.
Li prestre verité li dist,
Ke autre messe unkes n'aprist,
Ne autre chanter ne saveit
Fors cele sule ke diseit.
Li eveskes en out irur,
Si l'apela fel traïtur
E susduitre de Crestiens,
Faus pruveire, povres de sens ;
Tut li defendi sun mestier.
E cil se mist el repeirer,
Revint a sa maisun dolent,
Plainst sei a Deu pitusement,
E cumencha mult a plurer
De ço ke ne pout mes chanter.
La nuit puis k'il li defendi,
La u li eveskes dormi,
Vint la dame sanz mensiunge,
E parla mult od lui par sunge.
Si li dist alkes fierement :
« Tu as erré mult folement.
Cument osas tu currucer (f. 9 r°)
Mun proveire, mun chanceler,
E le servise Deu defendre,
E le mien, u il seut entendre ?
Certes, se tu plus tost ne fais
K'il face sun servise en pais,
Cum [il] unkes miez le solt faire,
Tu en avras hunte et cuntraire,
E murras el trentisme jur
A chaitiveté [2] et a dulur. »
E li eveskes, ki ço vit,
Esveilla sei, saili del lit,
Puis le proveire fist mander,
Sun curuz li volt parduner.
Li prestres devint dehaitez.
Li eveskes chiet a ses piez,
E si [li] demande pardun
Del dit de la defensiun,
Que dit li out par estutie ;
Pitusement merci li crie.
De la dame tut li recunte,
Cum ele [3] li premist mort et hunte.
E li prestre pardun li fist
Del surfet ke a tort li dist.
Puis li cumanda bonement
Chanter la messe a sun talent
K'il solt de la dame chantier.
Dist li : « Ore vus vol cumandier
Ke autre messe ne chantez
Fors cele sule ke savez. »
E solt durement mal gré
As clers ki l'orent encusé.
Si l'ama puis par bon talent,
E honura le durement
Pur amur la dame chere ;
L'ama puis [en] meinte manere,
Bien le paisset, bel le vesti,
Si lungement cum il vesqui.
Tut si set nostre chere dame
Defendre de hunte et de blasme (f. 9 r° *b*)
Cel[s] ki la servent bonement,
U ki rien funt de sun talent,
Cume ele fist sun chapelain,
Ki la servi de bone main.
Ore nus duinst Deu, li veir sau-[vere,
Pur amur de sa chere mere
Itele essanple a cesti prendre,
Ke nos almes li pussum rendre !

1. *Ms.* formére. — 2. *Read* chaitivesce *or* chaitivier. — 3. *Suppress* ele.

10. Two Brothers at Rome. For the Latin text see Pez, cap. 10.

En Rume, la riche cité,
Mistrent dui frere a grant feirté :
Li uns esteit cuinte et vailanz
E nobles mult et enpernanz ;
Icist esteit Pirres numé,
Archediacre en la cité,
Del mustier del barun saint Perre.
Avers esteit de grant maniere ;
Li autres ert Estieunes clamé,
Juges de meimes la cité.
Suvent prist duns pur jugemenz,
Par unt il destruist plusurs genz ;
Fals jugemenz fist pur luiers,
Les dreiz torz, les torz dreiturers.
Mult par out la lange vendable,
Kar le dreit fist tenir a fable.
De l'iglise de saint Lorenz
Toli treis maisuns, li dolenz ;
De un'eglise de saint Anneis
Toli il un curteis maneis.
Tut içó fist il a grant tort.
Avint ke sis frere fu mort,
E fu tost en peines mené
Pur sa duleruse averté.
En peines fu de purgatoire.
Cum cil ki Deu out en memoire,
Ses malfez deüst espenir
E le regne Deu deservir.
Li juges, ke est Estieunes dit,
Murut après, sans lung respit,
E fu tost cume chaitif jugé (f. 9 r° c)
Pur les granz mals k'ot enginné.
Quant saint Lorens le vit mener
Par desdein le prist a esguarder
E mult cruelement l'envaï
Pur les maisuns, k'enz li toli,
Treis feiz le feri cruelement,
Estreinst sun braz durement,
Mult le turmenta, et si l'estreinst
Ke cil de la dulur s'en plenst.
Sainte Anneis od sa cumpainie
L'a despit pur sa felunie,
K'einz li out feit, tant cum vesqui,
Del curtil k'a tort li toli
Idunc [fist] li omnipotent
De cel chaitif tel jugement :
« Pur ço ke cest chaitif toli
L'aveir a la gent sanz merci,
E prist aveir et duns suvent
Pur juger felunessement,
A nient turna la verité ;
Pur ço est dreit k'il seit damné,
Od Juda seit, le traïtur,
Si ke jamais ne veie jur. »
Oir poez sentence dure
A tuz ki as plaiz mettent grant [cure ;
Ci puent li jugeur aprendre
Ki tant aiment as plaiz entendre ;
Ci puent oir lur luier,
K'il avrunt pur les plaiz traiter,
Pur haut parler et encuper,
Par faire tort et dreit celer.
Ohi ! quel luier il avrunt,
Quant del siecle s'en partirunt !
Pur lur grant sens sufferunt peine,
K'il nel mistrent en bone uvraine,

etc. as in Eg , n° 1, l. 1 (= l. 66 here) *et seq*. See Neuhaus, *Adgar's Marienleg*. p. 4.

14. Jew of Bourges (= Eg., n° 5). Only the first 29 lines remain in Eg. : they have been printed by Neuhaus, p. 19, and by Wolter, *Der Iudenknabe* (Halle, 1879, n° 2 of H.

Suchier's Bibliotheca Normannica), p. 78. The Latin version on which this is based is that of Pez, cap. 31 (Wolter, p. 44); not the longer version of Cleop. C. x., which was printed by Wolter, p. 47, and by Neuhaus, *Die lat. Vorlagen zu den altfr. Adgar'schen Marienleg.* (Heilbronn, n. d. [1886]), p. 10.

En Biturre, une cité, (f. 11 v°)
Avint un fait mult renumé,
Que uns moines cunter soleit,
Qui de Cluse moines esteit.
Cil moines ert Perres numez ;
De bone vie fud[1] loez.
Bien dist ke il en la cité fud,
E ke il[2] i vit ceste vertud.
Al jur de Pasches veirement
Avint mult gloriusement
Ke enfant a crestïen[3] alerent
Al mustier, et od els menerent
Un enfant, fiz a un j[u]eu,
Ki folement reclaiment Deu.
Od els solt aprendre lettrure,
Latin, ebreu ; par enveiseure
Cil enfes vint enz el mustier
Od les enfanz, pur enveiser.
Avint puis ke tute la gent
Vindrent a l'acumungement,
E reçurent le cors Deu ;
Si fist li enfes al jueu.
Sur l'auter esteit un ymage
De sainte Marie en parage ;
Un veil li fu sur le chef mis.
Al fiz al J[u]eu ert avis
Que ele cum vive moilier
Aida[4] al prestre a cumengier ;
(f. 11 v° *b*)
A chahun duna[5] de la gent[6]
De cel saint acumungement.
Revent li enfes a maisun.
Sis peres le met a raisun,
U il esteit tant demuré,
E li enfes ad dunc cunté
Cument il vint al mustier,
E cum puis vint a l'acumengier,
Cume od les enfanz od receu
Le glorius cors de Jesu.
E quant sis peres l'entendi,
Par curuz l'enfant envaï ;
Ne sout ke faire ne que dire,
Tant ot el quor curuz et ire ;
Reguarda entur sei adès,
E vit un fur ardant bien près ;
Aneire i curut od l'enfant,
Sil geta en cel ré ardant.
Si tost cume ert enz el fur mis,
Vint la dame de paraïs,
Sainte Marie, et aparut,
De tuz mals l'enfant sucurut,
Sil guari del fu et del ardur,
Que puint n'i senti de chalur.
Itele sembla al enfant
Cume cele ke il out veûe avant.
La mere al enfant s'escriad,
Bati ses mains, l'enfant clama,
Cume custume est de meres pieu[e]s,
Seient crestienes u j[u]eues,
Quant veient mesavenre rien
A cels ki eles volent bien,
E surketut a lur enfant,
Dunc guaimentent et funt cri grant.
Si fist la mere a ceste enfant ;
Guaimenta et plura tant
Ke en mult poi d'ure out asemblée
Tute la gent de la cuntrée (f. 11 v° *c*)
Crestïens, Gïeus, ensement ;
Mult tost i asenbla grant gent

1. *Eg.* mult. — 2. *Eg.* k'il. — 3. *Eg.* enfant crestïen. — 4. *Eg.* aidast. — 5. *Eg.* dunast. — 6. *Eg. breaks off here.*

Al fur ardant et acur[ur]ent
E l'enfant vif dunc aparçurent,
E sanz mal, tut sein et heité,
Si ke de feu n'esteit tuchié.
Del fur le pristrent, sil menerent,
E ducement li demanderent
Cument il fust guari itant
El fur entre le feu ardant.
E il lur dist : « Duce cuvine,
Icele honurable reïgne,
Qui ert sur l'autel el mustier,
Qui aida al prestre a cumengier,
Ki nus duna le cors Jesu,
Ele m'aida ore od grant vertu ;
Si me aida cele boneurée
Ke odur ne senti de fumée,
Feu ne chalur neis ni senti.
Ne del chief [nul] peil ne perdi. »
Li crestïen ki ço oïrent
A la dame graces rendirent.
La gent ver le gïu se pristrent ;
De li malfere s'entremistrent,
Ço fu au pere al enfant :
Geterent le el fur ardant.
Si tost cum il fu mis enz,
Tant tost ert ars li dolenz.
Quant ço ert veu en l'asenblée
Tuit ensemble en la cuntrée
Crestïen, j[u]eu, ensement
Servirent Deu omnipotent
E sa mere la dame sainte,
Ki fist et fait merveilles meinte.
Ore nus seit la duce reïne
De perils, de pecchez mescine,
Ki est et mere et meschine !

15. Milk : 23 plants in flower (= Eg., n° 6). The first eight lines are :

Ja avint en une cuntrée, (f. 12 r°)
Ke Europe est apelée,
Ke uns clers i fu mult renumé,
De grant religiun loé.
Deu et sa mere mult servi ;
De tut sun quor i entendi.
Mult les servi, matin et seir,
De bon quor et de bon vuleir (= Eg. l. 1).

APPENDIX

THE ABBESS DELIVERED BY THE VIRGIN

In Egerton 612, Adgar's Mary-legends end with an epilogue, a dedication to Gregory, and a prayer to the Virgin. This last is immediately followed by a copy of the Romance of Pope Gregory (a well-known poem, and assuredly not by Adgar); then comes the miracle of the Abbess delivered by the Virgin, like the rest in octosyllabics — the whole ms. being continuous and in the same hand. In the epilogue Adgar states explicitly that he has come to the end of his exemplar, and

that he does not intend to go beyond it. So that there is a strong presumption against his authorship of the Abbess-story. But this presumption does not amount to conclusive proof; for there seems to be room for doubt (see above, p. 399) whether the tales in Eg. are in the order in which Adgar himself arranged them, and in the re-arrangement (supposing that there has been any) one of the tales may conceivably have become altogether detached from the rest, and been silently added by the copyist when he discovered his omission. On this supposition the opening line (« De plusurs nunains cunté ai ») would suggest that the proper place for the tale was immediately after n° 40, « The Nun who saw the world ».

The story of the Virgin's intervention on behalf of the erring abbess is one of the most popular of all the Mary-legends, and practically all the great Latin collections include it. But in its present form it has certain features not found in the ordinary versions — the most noteworthy of these being the betrayal of the abbess by the nun in whom she has confided. The same features appear in Royal 20 B. XIV, a 14th cent. collection in Anglo-French verse, analogous in many respects to Adgar's collection [1], and translated from a compilation in Latin which must have been identical (except for two or three stories) with the Oxford ms. Balliol 240. The Toulouse ms. 482, which is very closely allied with Qxf. (see Mussafia II, 17-35), and which includes the original Latin of all the Mary-legends that were undoubtedly versified by Adgar, contains the same text as Oxf. for the Abbess-story. And this text, which is printed below from Royal 6 B. XIV [2], is clearly the original of the Eg. version. It seems therefore probable enough, *a priori*, that it was in the book of « Mestre Albri » and was translated by Adgar. But it is only fair to state that an industrious philologist [3] has decided against Adgar's authorship of this poem, after a careful comparison of its language with that of the other Mary-legends in Eg.

---

1. See Mussafia, IV, 15-18, 34-80, 84-5; Ward, II, 728-734.

2. For a description of this ms., see Ward, II, 637-642.

3. Rolfs, « Die Adgarlegenden », in *Rom. Forsch.*, I, 179-236; but see *Romania*, XII, 132.

For the ordinary version, see Pez, cap. 36; Vinc. de Beauvais, *Spec. Hist.*, VII, 86; Herolt, *Prompt. Exempl.* (ed. 1728), n° 659; T. Wright, *Latin Stories* (Percy Soc., 1843), n° 38; etc.

De [1] *abbatissa instinctu diaboli impregnata, et in die partus per sanctam matrem misericordię liberata.*

Sanctimonialis quedam fuit abbatissa in quodam monasterio, que cunctis sibi subjectis sororibus erat odiosa, quia sine discretione in sacro ordine extitit fervida; quod nequaquam sibi prospere cessit. Nam instinctu diaboli et propria fragilitate decepta concepit. Unde mox mestissima effecta, meditari cepit cui revelaret secreta sua. Excogitato itaque ingenio, quandam ex sororibus prepositam constituit omni monasterio, paulatimque eam sibi familiarem faciens, demum totius secreti sui consciam ascivit. O nusquam tuta fides! Ipsa, que debuisset secretum celare, revelavit; factumque est per eam notum archidiacono, per archidiaconum episcopo. Surgit exinde maxima commotio. Omnibus fit sermo in commune, abbatissam illam deponi [2] vel etiam ardere debere. Quid amplius? Venit dies partus, et ecce in capitulum, insidiis ductus, cum omnibus clericis adest episcopus. Producitur clamore sororum tam abhominabile crimen in medium. Videres quosdam aures obturare, alios ne inter Christianos abbatissa veniat judicare, illos deridere, hos [3] probrare, omnes insimul eam contemptui habere. Quid ageret inter talia abbatissa? Non est opus verbis edicere quantus dolor, timor et tremor erant pariter illius in corde. Spe itaque animata, spe, inquam, que sola hominem nec in morte derelinquit, confugit viriliter ad mitissimam et misericordissimam dominam nostram sanctam Mariam. Ad quam enim, nisi ad illam? Ad illam, dico, que omnibus ad se confugientibus in necessitate prebet auxilium, que est omnium peccatorum refugium, omniumque Christianorum solatium? Ad illam confugit abbatissa in tanta necessitate, ante altare illius orans et plorans, multoque cum gemitu, singultu et lacrimis vota exaggerans. Nec defuit mater misericordie. Nam, cum pre nimia tristicia cordis altus sopor abbatisse irrepsisset, adest domina nostra sancta Maria, piarum piissima, angelorum obsequio comitata; primo ream increpans, post confessionem vero et votum illius piis visceribus eandem benigne consolans. Cumque abbatissa in somno, ut sibi visum est et verum fuit, infantem pareret, ac tanta quasi obstetrice astante, jussit mitissima domina angelicis spiritibus ut puerum genitum ad quandam animam sibi dilectam deportarent, et quatinus illum ad servicium suum diligentissime enutriret ex sua parte salutando juberetur; quod et factum est. Igitur inter ista opera misericordie fit in capitulo maximus tumultus miserie. Mittuntur ab episcopo clerici, ut

1. Ms. Royal 6 B. XIV, f. 87.— 2. *Ms.* deponere. — 3. *Ms.* hoc.

cum dedecore abbatissam ad judicium adducant. Cum vero esset adhibita, direxit episcopus legatos ut uterum ejus diligentissime considerarent; qui nullum hujusce rei signum omnino invenientes, mirantes renuntiaverunt. Destinantur alii et alii diversi ordinis et sexus, etiam ex [ac]cusantibus, qui idem mirati reportant. Ad ultimum pergit ipse incredulus episcopus, et videns eam alacrem et sanam et omnino ab omni pondere liberam, felle commotus jussit ignem copiosum accendi, et in illum accusatores et accusatrices abbatisse precipitari. Hec ut illa audivit, ad pedes episcopi se prosternens omnem rei seriem ordinatim enarravit. Admiratur episcopus supra quam dici potest, benignissimamque Dei genitricem cum omnibus aliis excelsa voce collaudans, extimplo cum clericis ad personam pergit, puerumque sicut predictum est a sancta Maria commendatum invenit. Qui septem annis inibi nutritus, postea in curia episcopi studiosissime extitit edoctus. Defuncto autem episcopo, in cathedram pontificalem honorifice est sullimatus, ubi sanctissimam vitam ad finem usque perduxit. Per omnia et in omnibus benedictus Deus. Amen.

De l'abesse enceintée (Eg. 612, f. 96 r°) *Par la dame deliverée.*

De plusurs nunains cunté ai;
D'une abe[e]sse vus dirai,
Cument la dame de pitié
La delivera puis sun pechié. (f. 96 r° *b*)
La sainte dame bonement
Ses vertuz mustre a tute gent;
A halz, a bas, ki unt mestier,
Est sa pitié refui premier.
Ceo senti tres bien une dame
Ki ert abesse de grant fame.
En ordre ert de tel fervur
Ke de ses nunains out haûr,
Pur ceo que sanz discretiun
Les encrepa e par tençun.
E ceo n'ist pas de bon curage,
Ainz[est] fait d'orguil e d'ultrage,
Kar ki suz sei velt guverner
Plusurs e bien endoctriner,
Li covendra changer sovent
Maniere de chastiement:
Les uns deit [om] par bel atraire,
A alcuns grant destresce faire,
Ke tuz sulunc lur qualitez
A la parfin seient salvez.
Ceste abbesse esteit trop fiere,
E forvea en tel maniere
Ke par sa propre frailleté
Perdi de son cors chasteé.
En ses deliz si se cuntint (f. 96 v°)
Ke pur veir enceinte devint.
Mais en effrei de l'aventure
Ert sis pensers de grant cure;
Ne solt quel cunseil avreit,
Del fes cum se delivereit.
Mult crient del mund la huneisun;
Plus crient nature e raisun,
Ki la destreinent a guarder
Ceo qu'en sei sent fructifier.
De ceo fist ele sagement,
Ke [ki] desturbe a escient
Naturele engendr[ë]ure,
Vers Deu mesprent ultre mesure.
Grant pechié est del desturber,
Greignur, l'engendrure tuer
E a Deu tolir sa faiture,
Pur ki soffri passiun dure;
Maint est en pechié engendré,

Ki puis demeine grant seinté,
Dunt en escrit plusurs trovom,
E en noz tens alcuns veüm.
Ceste abe[e]sse s'amesure
De trop doleir pur sa porture.
Une des nunains prist a sei,
E li mustra tut en secrei (f. 96 v° *b*)
Puis li bailla la seignurie
De sei e de sa abbeïe,
K'ele ait pleine poesté
A parfaire sa volenté.
Quide par tant sei delivrer,
Quant tens vendra d'enfanter.
Mais ki seit debonerté,
Mustrer a altre en poesté,
Sovent faldra de cumpaignie
Quant plus avreit mestir d'aïe.
A ceste dame avint issi;
Kar cele, en ki sule mercî
Sei tute cumandé aveit,
La volt mettre en grevus plait.
D'eus tant dit mot prové adès,
Ki dist *Nusquam tuta fides*.
Eelment[1] ert ore nuls trové
Ke plus n'aimt sei que lealté;
Ja n'ait tant pramis ne bel dit
Ke pur un petit de purfit
Ne turt sun queor a ceo haïr
Ke ainz desira a guarantir.
Ceste nunain li fist issi,
Ke sa dame tost descoveri
De ceo dunt ele en bone fei (f. 97 r°)
Mustré li aveit en secrei.
La nunain sa dame enpeira
Vers uns, vers altres, e quida
Ke, si sa dame fust hunie,
A li remeindreit la baillie.
A l'evesque dit la novele
De l'abe[e]sse, e la querele;
E il volt saveir, sanz sujor,
S'il out eü verai cuntor,
Ceste abe[e]sse est anguissuse
De son peril, et poeruse.
Par certeins signes veit tres bien
Qu'a l'evesque n'est celé rien.
De l'aventure, endreit de sei,
Est sis queors en grant effrei.
N'ad ore ami, ne neis amie,
De ki espeire aveir aïe.
Pur nient de cumfort pensereit,
Kar riens el mund ne li valdreit.
A la parfin prent a penser
De cele, ki est bone sanz per,
Ki est refui a pecheürs,
E de tuz mals verai sucurs.
A cele sovent merci crie,
Ke el siecle no seit hunie. (f. 97 r° *b*)
Od lermes, od gemissement,
Requiert la dame bonement.
En li sule est sa fiance;
En altre rien n'at esperance.
Son jor aparceit trop haster,
Ke par dreit enfant deit aver.
E ses nunains a grant espleit
Tres bien guaitent cel terme dreit,
E dunc volent faire venir
Le clergié, tut pur li hunir.
Quei vus ireie jo plus cuntant?
Maimes li evesque vint batant
Od tut le mielz de l'evesquié,
Ke l'abe[e]sse seit jugié.
Dreit lendemain, sanz targer plus,
Frunt jugement de li pitus.
Ki l'abeisse dunc veïst
Iceo plaindre dunt ainz joïst,
Cunter pureit de grant dolur
K'ele demena sanz sujor.
Ainz out de plaindre grant matire.
Ore voldreit mult mielz eslire
Ke [Dex?] li dunast bel murir,

1. *Read* relment?

E par sa mort sun doel finir.
E nepurquant pas ne se ublie (f. 97 v°),
De la dame sainte Marie;
Devant sun alter vait plurer
E de ses mals merci crier.
Tant deprie la sue aïe,
Tant se repent de sa folie,
Ke la dame pitusement
Alegier volt sun grief turment.
L'abeesse est anguissuse
De requere la gloriuse.
Tant gient e plure a leisier,
Ke sa[1] li covint [a]dormir.
En dormant li est a vis
Ke la dame de paraïs,
Od sa tres bele cumpaignie,
Lui vint mustrer la sue aïe.
Primes la prist mut a blasmer,
Ke fol delit voleit hanter
La u essample de netté
A tuz deveit aver mustré;
E nepurquant, pur ceo qu'en lui
Aore aveit mis sun refui,
A ceste feiz de huneisun
La volt guarir par tel raisun
Ke jamais plus de tel folie
Ne eust teche ne cumpaignie. (f. 97 v° *b*).
L'abe[e]sse, tut en dormant,
Grée bien [i]cest covenant,
E pramet que od la sue aïe
Demener voldra nette vie.
Atant comence a travaillier;
De son enfant, dunt out mestier,
Ke ainz le jor delivré fust,
Ke li evesque ne la[2] seüst
E la dame, del ciel reïne,
Ki mere Deu est e meschine,
Issi purvit sa deliverance
Ke guaires n'out grieve pesance;
E puis, quant li enfant fud né,
Si l'ad la dame comandé
A dous de son tres bel covent,
Qu'il le portent priveement
A une dame del païs,
Ki en seinté vesqui tut dis,
E li comandent de sa part
Ke l'enfant nurise e gart
Desque il ait sen e scient
De li servir devotement.
Selunc ceo, qu'ele ot comandé,
Si est l'emfant tant tost porté.
La dame atant s'en departi, (f. 98 r°)
E l'abesse s'en esperi
De son sunge si delitable,
Ke ja senti bien veir provable,
Par ceo ke est legiere e seine,
De mals alegie e de peine.
Si ne seit nul si mescreant
De cest miracle bel e grant,
Ke cele, ki ad suz Deu poeir
De faire trestut sun voleir,
Ne peust si grant vertu mustrer
En ceo que ci me oez cunter.
Ore est haitie cest'abesse.
E ses nunains après la messe
L'evesque od ses clers funt venir
En lur chapitle, pur oïr
Cum[e] l'abesse s'est portée,
E cum les ad deshonurée[3];
Mult la dejugent, e bien plus,
Ke de mesfaire eüst en us,
E tant que plusurs en ruvirent
De ceo k' iloec cunter oïrent.
Alkuns dient ke digneté
Perdre deveit tut sun eé;
E alkuns, k' en relligiun

---

1. *Read* si. — 2. *Read* le. — 3. The rhyme is in contradiction with the grammar.

Demurer ne pot par reisun. (f. 98 r° *b*)
Li evesque tres bien oï
Coment chascune s'esjoï
Del deshonur, ke si avint
A l'abe[e]sse kis maintint;
Comanda as clers qu'il alassent
E de son estat espiassent,
Si sun forfait si apparust
K'en sun ventre emfant eüst.
Cels, si cum lur est comandé,
L'unt asez veu e espié;
Ne veient en li nul semblant
Ke seit grevée d'emfant;
Ainz repairent e unt mustré
Qu'en la dame n'unt rien trové
Ke seit provance de folie,
Ne que peust turner a vilanie.
Puis vunt altres a espleit,
E meimes ceo dient tut dreit.
E li evesque dunc leva,
E l'abe[e]sse araisuna;
Ne solt par riens aparceveir
Ke par dreit dust emfant aveir
En son ventre, ne neis semblant
Ke fole fust ne tant ne quant.
A ceo blasment mult les nunains (f. 98 v°).
Ke par signes issi certeins
Lur dame pristrent a enculper
E faillirent en ceo prover.
Errant unt fait un jugement
Ke tel peine e tel turment
Suffrir covendra as nunains
Cum freit lur dame, e nient mains,
Se sur li eussent veir prové
Ceo qu'a l'evesque eurent mustré.
Cum l'abeesse ceo veeit,
Ke ses nuneins coveneit
A tort estre deshonurées
E de lur pleinte trop blasmées,
As piez l'evesque chiet errant,
Merci li crie en plurant,
E cunte tute s'aventure,
Cument la dame, virge pure,
Li ad esté defensiun
Encuntre aperte huneisun,
E coment ele sun enfant
A nurrir bailla meintenant.
Li evesque ariere enquist
De cel emfant, se veir deïst;
E fud iloec l'emfant porté,
E quant que ele dist a veir prové. (f. 98 v° *b*)
Dunc veïssez communement
Uns e altres pitusement
Plurer de joie e de tendror,
E mercïer lur Creator
E la dame sainte Marie
Ki as soens fait itel aïe.
E li evesque ad comandé
A l'abbe[e]sse de bon gré
Ke se peine en sa maisun
Garder selunc religiun;
Kar sur cele ki l'ad guarie,
De li ne velt aveir mestrie.
Mais l'enfant [en] prist a garder
E sulunc Deu endoctriner.
Cil par tens mult pruz devin[t],
E si seintement se cuntint
Ke, quant l'evesque devia,
Le poeple en sun liu guverna;
E ama Deu e sa justise,
E mult valut a sainte iglise.
Issi set la sainte reïne
Mustrer as suens sa merci fine.
Suvent quant unt greinur mester
Les fait tut quites d'encumbrer.

J. A. Herbert.

LA *MESNIE HELLEQUIN*

ET LE COMTE ERNEQUIN DE BOULOGNE

Dans la dernière livraison de la *Romania*[1], M. Kittredge a montré que M. G. Raynaud s'était mépris[2] en croyant retrouver dans un passage de Walter Scott une courte analyse d'un poème perdu sur Hernequin, comte de Boulogne. Dans son compte rendu du mémoire de M. Raynaud, M. G. Paris[3] avait fait de prudentes réserves sur l'identification d'Hellequin, chef de la fantastique *Mesnie* avec un comte de Boulogne, Hernequin, tué à Saucourt en 880, en combattant les Normands. Le regretté maître faisait observer, en outre, que l'existence de ce personnage au IXe siècle était contestable, car aucun document contemporain n'en faisait mention. Néanmoins, il concluait en ces termes : « Malgré tout il reste comme assuré des recherches de M. Raynaud, l'existence d'une chanson de geste sur le *comte Hoillequin* et comme vraisemblable le fait que cette chanson expliquait, comme le rapporte Walter Scott, le nom de *Mesnie Hellequin*. » Cette dernière phrase ne peut plus naturellement être maintenue après la découverte de la source de W. Scott faite par M. Kittredge. Faudrait-il aller plus loin et dénier toute réalité au comte Hernequin ? Je ne le crois pas. Ce personnage est certainement historique, mais pour des raisons

1. Avril 1903, p. 303-306.

2. *La mesnie Hellequin*. — II. *Le poème perdu du comte Hernequin*, dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris* (1892), p. 51-69.

3. *Romania*, XXII (1893), 139.

tout autres que celles qu'a alléguées M. Raynaud, et, puisque l'article de M. Kittredge redonne de l'actualité à la question de la *Mesnie Hellequin*, je demanderai à la *Romania* d'accueillir un mémoire sur les comtes légendaires de Boulogne, mémoire rédigé il y a cinq ou six ans déjà et détaché d'un assez volumineux travail manuscrit sur les anciennes dynasties féodales de la France. J'espère qu'il contribuera à débrouiller le problème compliqué des rapports du comte de Boulogne et du chef de la *Mesnie*.

Lorsqu'on ouvre l'*Art de vérifier les dates* et les histoires locales du Boulonnais et du Nord de la France, on rencontre une suite de comtes qui portent les noms de Guillaume [1], Hernequin, Regnier, Ernicule, Gui à la Barbe blanche, Baudouin. Une particularité singulière c'est qu'il est impossible de trouver la moindre allusion à ces personnages dans les documents contemporains des IXe et Xe siècles. Les textes qui les signalent sont seulement au nombre de deux : 1° la *Chronique de Guines et d'Ardres*, écrite peu après 1203 par le curé d'Ardres, Lambert [2]; 2° une *Généalogie des comtes de Boulogne* composée entre 1279 et 1314 [3]. Nous ne traiterons ici que des comtes Ernicule et Hernequin.

I. *Ernicule.* — Il n'est connu que par Lambert d'Ardres. Celui-ci rapporte incidemment qu'Ardolphe, seigneur de

---

1. J'ai traité du premier, Guillaume dit de Pontieu, en 1890, dans un petit article, le premier de ceux auxquels la *Romania* (XIX, 290-293) a bien voulu accorder l'hospitalité.

2. Éditée par le Mis de Godefroy-Menilglaise. Paris, 1855, in-8.

3. Elle est reproduite dans les *Chroniques anglo-normandes* de Francisque Michel, III (1840), p. XIII sq.; Paulin Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, III (1840), p. 201-208. Les notes du Mis de Fortia (*ibid.*, p. 209-211) sont de nulle valeur. Le dernier comte cité est Robert « qui encore est ». Il s'agit de Robert d'Auvergne, comte de Boulogne de 1279 à 1314. Cette généalogie se retrouve sous forme latine dans le ms. 184 de la bibliothèque de la ville d'Arras. C'est d'après ce ms. qu'ont été publiés quelques fragments par André Duchesne, *Histoire de la maison de Guines*, *Preuves*, p. 5 (Paris, 1631, in-fol.), reproduits dans les *Historiens de France*, XI, 346; et plus complètement par Mone dans *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, 1835, col. 346-347. — Je ne sais lequel du texte latin ou du texte français est l'original et la chose n'a pas grande importance.

Guines, dont il fait le fils d'un certain Sifrid le Danois, épousa Mahaut, fille du célèbre comte de Boulogne Ernicule : « Famosissimi Boloniae comitis Erniculi filiam Mathildem duxit uxorem[1] ». Dans le système généalogique de Lambert, Ardolphe est cousin d'Arnoul II, comte de Flandre (de 965 à 988) qui lui donne l'investiture de la seigneurie de Guines. Ernicule, beau-père d'Ardolphe, aurait donc vécu dans la première moitié et jusque vers le milieu du xe siècle. Lambert ajoute que cet Ernicule est enseveli en l'abbaye de Samer-au-Bois, où il est appelé *Ernuldus*, en compagnie de deux de ses fils, *Ernulphus* et *Eustachius*[2]. Il s'élève avec violence contre ceux qui prétendent qu'Ernicule a possédé non seulement Boulogne mais Saint-Pol et Guines et qu'il a partagé ces territoires entre ses trois fils. Le curé d'Ardres a interrogé vainement témoins et chroniques : il n'a rien appris de pareil et il oppose un autre système à celui des « Boulonnais ».

De ceci il faut seulement retenir que Lambert n'a pas produit à la légère son *Ernicule* et qu'on ne doit pas le repousser de parti pris.

II. *Hernequin*. — L'esprit de la *Généalogie* de la fin dn XIIIe siècle est bien différent de celui de Lambert. Celui-ci a tenté honnêtement, ou à peu près, de faire œuvre d'historien. L'auteur de la *Généalogie*, qui commence au roi Arthur et nous énumère une foule de soi-disant comtes de Boulogne mérovingiens et carolingiens, suit les traces de Gaufrei de Monmouth. Il prend çà et là des noms historiques[3] et brode autour d'eux des récits dont son imagination de faussaire lui fournit la matière. Disons de suite, parce que la chose ne vaut guère la peine d'être discutée longuement, que Gui à la Barbe[4],

1. P. 39 et 41.

2. P. 41.

3. Ainsi Helgaud, comte de Pontieu, Florent dont il fait un comte de la même région. Il y eut des Florent, mais aux XIe et XIIe siècles et ils étaient comtes de Westfrise.

4. P. Paris, III, 206. Gui est inconnu de Lambert d'Ardres. Les détails sur ses enfants sont chronologiquement inadmissibles. Gui à la Barbe a dû être inventé pour expliquer la possession par l'abbaye de Samer des terres d'Estrehem, Fossemes, La Haie-en-Campagne. Ce monastère avait en effet perdu toutes ses archives lors des invasions normandes. Les titres les plus

Regnier [1] et, sans doute, Baudouin [2], n'ont pas plus de consistance que les Legiers, Eymes, Ronulphes, etc., [3] de l'époque mérovingienne.

En ce qui touche Hernequin, on nous raconte sa lutte désespérée et inutile contre les païens conduits par Gormond et Isembard. L'auteur a puisé la connaissance de ces derniers dans une épopée bien connue [4]. Mais le personnage d'Hernequin n'y figure point. L'a-t-il pris à quelque autre récit épique ou est-ce décidément le fruit d'une invention personnelle?

Avant de répondre à cette question il est nécessaire de bien nous rendre compte de ce que représente ce nom de *Hernequin*. La finale *-kin* indique de suite que nous sommes en présence d'un diminutif, lequel est propre aux dialectes bas-allemands et aux régions romanes adjacentes. Il ne commença à se répandre, semble-t-il, qu'au xe siècle [5], mais sa fortune fut rapide et très grande, même dans les pays romans du Nord où il fut employé non seulement pour les noms de provenance germanique, mais encore pour les mots d'origine latine [6]. Dans la région romano-germanique du Boulenois et du Ternois un nom comme *Her-*

---

anciens actuellement conservés ne remontent qu'au début du XIIe siècle. Voy. Haigneré, *Dictionnaire du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*, t. III, p. 377.

1. Regnier doit son existence à une légende étymologique. Nous n'en parlerons pas ici pour ne pas abuser de la patience des lecteurs de cette revue. Disons seulement qu'il est nommé occasionnellement dans un *Christmas carol* édifiant (p. 53-61) raconté par un vieillard au comte Eustache de Guines pour l'exhorter à être « bénin » envers les siens et non « tortignex » (lire *torcignex?*), comme Renier, envers l'abbaye de Samer.

2. La *Généalogie* est encore seule à nous parler de ce Baudouin et de ses enfants. Il provient sans doute d'une confusion avec Baudouin IV de Flandre (988-1035). L'*Art de vérifier les dates* fait gravement mourir en 1033 ce personnage dont on ne sait rien et dont l'existence est fort douteuse.

3. Voy. P. Paris, *loc. cit.*, III, 201-202.

4. Voy. *Romania*, XXVII, 1898, 1-54.

5. Voy. le mémoire fondamental de Stark dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. LII (1866), 340.

6. Ainsi dans l'Artois on trouve non seulement *Hannequin* « Petit-Jean » (*Hanchen*) dont le radical et le suffixe sont tous deux germaniques, mais *Jeannequin* avec radical roman. Cette formation est extrêmement répandue dans cette région, et quand le début du mot subit, par surcroît, une aphé-

nequin ne peut donc être qu'un terme familier, un « Kosename ».

Reste à retrouver la forme normale de ce nom. Je ne crois pas douteux qu'elle ne soit *Arnoul*.

Les deux graphies *Arnulfus* et *Ernulfus* sont usitées simultanément[1]. Retranchons, par un procédé très répandu, la finale d'*Ernulfus*, nous avons *Erne* ou *Erno*. Cf. *Rode* de *Rudolf*, *Agilo* de *Egilolf*, *Guigo* de *Wigoldus*, *Ado* de *Adulfus*, *Ago* de *Agilulfus*, etc. [2] Par un procédé non moins usité, ce nom abrégé peut maintenant prendre une finale à sens hypocoristique. C'est ainsi que, sur territoire allemand, *Lüdeke*, *Lütke* provient de *Liudolf*, *Reinke* de *Reinold*, *Gerke*, *Giercke* de *Gerold* ou *Gerulf*[3]. Les diminutifs en *-kin* (*-chin*) étant propres au bas-allemand et aux régions romanes influencées par ce dialecte, dans le Boulenois *Erne* donne régulièrement *Erne-kin*.

La seule difficulté c'est l'*h* initiale. Mais c'est un fait fréquent qu'une *h* adventice se place en tête sous l'influence des nombreux noms propres germaniques commençant par une aspirée[4].

Maintenant il saute aux yeux que *Hernequin* > *Ernekin* n'est autre qu'*Arnoul*, comte de Boulogne, neveu et ennemi d'Arnoul le Grand, marquis de Flandre de 918 à 965 [5].

---

rèse, il en résulte des formes où l'on a peine tout d'abord à reconnaître le nom normal. Ainsi *Frekin* est l'hypocoristique d'*Ermenfroi* > Irminfredum.

1. Je citerai entre autres exemples celui de la complainte du xe siècle racontant l'assassinat de Guillaume de Normandie par Arnoul I, comte de Flandre. Celui-ci est dit *Arnulfus* dans l'un des mss. (xe siècle), *Ernulfus* dans le second (xe-xie siècle). Voy. Jules Lair, *Étude... sur Guillaume Longue-Épée*, p. 62-64. Philippe Mousket l'appelle « li quens *Ernous* » (éd. Reiffenberg, I, 85), etc. Cf. plus bas, p. 428, note 4 et p. 429.

2. Stark, *loc. cit.*, 273-275, 291.

3. *Ibid.*, 303, 313, 315, 316.

4. On a des exemples de *Harnulf* pour *Arnulf*. Le nom de l'archichapelain de Charles le Chauve, *Ebroinus*, est écrit dans les diplômes de ce roi tantôt Ebroinus (J. Tardif, *Monuments historiques. — Cartons des rois*, nos 153, 162), tantôt *Hebroinus* (*Historiens de France*, VIII, 480, 481, 484). On sait que, dans un nom répandu, l'*h* initiale est restée par erreur : *Henricus* > *Aimricus*.

5. Sur ce personnage, voy. Léon Vanderkindere, *La formation des principautés territoriales belges*, 2e éd., Bruxelles, 1902, I, 54-88.

C'est évidemment cet Arnoul ou Ernoul dont Lambert d'Ardres latinise le nom populaire en *Erniculus*. Lui-même nous avertit, au surplus que, à l'abbaye de Samer, le nom de ce personnage est écrit *Ernuldus*, forme refaite avec une erreur de finale sur le français *Ernoul*. Nous tenons donc pour établi que *Hernequin*, *Erniculus* et le comte de Boulogne *Arnoul* sont une seule et même personne.

Un mot sur la situation du Boulenois : A la mort de Baudouin le Chauve, marquis de Flandre (879-918), le Boulenois, le Ternois et l'abbaye de Saint-Bertin étaient passés à son second fils Allou (*Adalulfus*), célèbre dans les légendes du temps[1]. Allou mourut le 13 novembre 933 et fut enseveli à Saint-Bertin[2]. Ses comtés et l'abbaye passèrent à son frère aîné, le marquis de Flandre, Arnoul I, dit « le Vieux » ou « le Grand ». Toutefois il est évident que celui-ci concéda, en fief évidemment, le Boulenois à un des fils de son frère Allou, nommé Arnoul. Allou avait laissé un autre fils dont le nom est demeuré inconnu. Le marquis de Flandre l'accusa de trahison et le fit périr. Mais Arnoul de Boulogne, frère de la victime, pressa si fort son oncle que le vieil assassin dut faire appel à l'intervention du roi. Lothaire fit la paix entre les deux Arnoul, et le vieillard qui venait de perdre son fils unique, Baudouin III, témoigna sa reconnaissance au souverain en lui léguant ses États (962)[3]. Quant à Arnoul de Boulogne, nous le

---

1. Voy. Lair, *Guillaume Longue-Épée*, p. 54, en note.

2. Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium*, cap. 105 ; *Vita sancti Bertulfi* (dans *Mon. Germ. Script.*, XV, 638).

3. Je modifie assez sensiblement l'exposé de ces faits que j'ai donné dans *Les derniers Carolingiens* (p. 43), où je subissais l'influence de l'erreur enracinée qui fait mourir Allou sans postérité. Folcuin ne dit rien de pareil, non plus que la *Flandria generosa* originale (éd. par Bethmann dans les *Mon. Germ. hist.*, IX, 317). Cette assertion se trouve pour la première fois chez Lambert d'Ardres (éd. Godefroy-Ménilglaise, p. 19). C'est dans sa chronique et dans la *Flandria generosa* interpolée (éd. par De Smedt, *Corpus chronicorum Flandriae*, II, 31) que Jean d'Ipres a été la puiser à la fin du XIVe siècle, et c'est de sa compilation, longtemps très appréciée, que cette erreur s'est répandue dans les histoires locales. — La paix devait être rétablie dès la fin de 961, car le 30 novembre de cette année, « Arnulfus nepos » souscrit un

retrouvons le 31 janvier 969 souscrivant[1], sans doute comme vassal, une charte de son cousin, le marquis Arnoul II et, le 1er avril 988, un acte du fils de ce dernier, le jeune Baudouin IV[2]. On perd sa trace depuis lors. On n'a même pas de textes anciens prouvant d'une manière indubitable que la dynastie qui donna des souverains à l'Orient et à l'Angleterre descende de lui. Il semble avoir été enterré à l'abbaye de Samer[3] qu'il avait enrichie[4].

La forme *vulgaire* et difficilement reconnaissable du nom du comte Arnoul, dans la *Généalogie* et Lambert d'Ardres, la grossière erreur commise par le premier texte qui distingue de Hernekin le comte « Ernous » de Boulogne[5], soi-disant

---

acte d'Arnoul I et de Baudouin. Voy. Folcuin, *Gesta abbatum Sithiensium* (*Mon. Germ.*, *Script.*, XIII, 632). — Selon une généalogie du XIe siècle, acceptée par M. Léon Vanderkindere (*op. cit.*, 2e éd., I, 80, 271-292), le comte Baudouin plus connu sous la forme *Baldzo* (le « Bauces » de l'épopée), auquel Arnoul I confia la tutelle de son petit-fils Arnoul III, était fils naturel d'Allou de Boulogne. Nous persistons à croire avec les *Annales Blandinienses* que Bauces était fils du comte Raoul (frère d'Arnoul I). Il est curieux de voir la *Généalogie* nous parler des démêlés d'Hernekin avec son oncle le comte de Flandre (appelé à tort Baudouin). Il semble qu'il y ait un souvenir de la lutte historique d'Ernoul de Boulogne contre le comte Arnoul et peut-être Baudouin III, fils de ce dernier.

1. *S. Arnulfi Bononiensis comitis.* Voy. Van Lokeren, *Chartes de Saint-Pierre de Gand*, I, n° 45.

2. *Ibid.*, n° 64.

3. Pas-de-Calais, arr. Boulogne, chef-lieu de canton.

4. Les archives anciennes de ce monastère ont malheureusement disparu (cf. plus haut, p. 424, note 4). Mais dans une charte d'Étienne de Blois de 1145, celui-ci rappelle les bienfaits accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs, les deux Eustache « et Ern[ulfi], comitum Boloniensium quorum scripta autentica vidimus ». Cette charte est connue par un vidimus tiré des registres du Parlement de décembre 1299. Voy. Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, II, 138.

5. *Chronique de Guines*, p. 39 et 41. Il est intéressant de noter que le traducteur de la fin du XVe siècle a rendu en français (*ibid.*, p. 38 et 40) *Erniculus* par *Ernekin* (sans *h* initiale). Il est singulier qu'il soit tombé juste, car il n'avait d'autre source écrite que le texte latin de Lambert d'Ardres, et c'était, d'ailleurs, un homme peu sagace. Le souvenir d'Ernekin aurait-il persisté dans la région ?

père de Fromont de Lens[1], prouvent que ces récits reposent tous deux sur une tradition orale. Cette tradition est, de part et d'autre, foncièrement la même. Lambert sait qu'Ermicule a été enseveli à l'abbaye de Samer dans le même sépulcre que ses fils. La *Généalogie* nous raconte la fin d'Hernequin d'une manière plus dramatique. Blessé par les païens, il meurt en prières dans l'abbaye devant l'autel de saint Pierre. Son écuyer et sa femme tombent morts au même instant : « Quant ce vit Berte, se feme, si se laissa caoir sor lui et morut iloec avoec lui. » Baudouin, son fils aîné, ne lui survit que trois jours[2]. Nous sommes évidemment en présence d'une même légende locale. Lambert la tenait des moines de Samer. Quant à l'auteur de la *Généalogie* il était lui-même moine de cette abbaye, comme l'a très bien vu Paulin Paris[3]. On a dit plus haut que Lambert combat passionnément les Boulonnais qui prétendent que le comte a possédé, outre Boulogne, les seigneuries de Saint-Pol et de Guines et qu'il a partagé ces territoires entre ses trois fils. Or la *Généalogie* attribue également à un comte de Boulogne la possession de ces trois comtés. Il est vrai qu'elle le nomme « Gui à la Barbe ». Mais, étant donné qu'elle fait mourir Baudouin en même temps que son père Hernequin, la substitution à ce dernier d'un comte imaginaire était forcée. Lambert et la *Généalogie* ont donc encore en commun certaines assertions sur l'extension du pouvoir du comte Arnoul[4].

1. Par cet artifice les comtes de Boulogne se trouvent rattachés à la geste de *Garin le Lorrain*. Le résidu réel c'est que les comtes de Boulogne ont réellement possédé Lens. Cette localité semble avoir été le chef-lieu du comté d'Escrebieu (*pagus Scarbeius*) et celui-ci appartenait aux comtes de Boulogne dès le xe siècle.

2. Paulin Paris, *Les manuscrits françois*, III, 204-205.

3. *Ibid.*, 208.

4. N'en déplaise à Lambert d'Ardres, ce sont les « Bolonienses » qui ont raison. Guines, situé dans le *pagus Bononiensis*, a relevé primitivement des comtes de Boulogne. Quant à Saint-Pol, c'est le chef-lieu de Ternois (*pagus Teruanensis*). Ce pagus avait pour maître, à la fin du xe siècle, un comte Arnoul, vassal de Baudouin IV, marquis de Flandre, au témoignage des *Miracula S. Bertae* (*Mon. Germ., Script.*, XV, 566). Nous n'hésitons pas à l'identifier avec le comte de Boulogne, d'accord avec M. Léon Vanderkindere, *op. cit.*, I, 331.

Nous avons montré que, en ce qui touche Arnoul de Boulogne, Lambert et la *Généalogie* de la fin du XIIIe siècle avaient une source commune et que cette source était une tradition orale. Faut-il croire que celle-ci se présentait sous une forme épique ? La déduction n'est certainement pas obligatoire. Néanmoins la couleur du récit de la *Généalogie*, l'épithète de « très célèbre » accolée par Lambert au nom de son Ernicule, enfin un passage du petit poème burlesque, le *Siège de Neuville*, la rendent fort vraisemblable :

> Assés l'avés oït van Gerbert, van Gerin
> Van Willaume d'Orenge qui vait le chief haclin,
> Van conte de Bouloigne, van conte Hoillequin,
> Et van Fromont de Lens, van son fils Fromondin [1].

Ce poème du XIIIe siècle, en jargon mi-picard, mi-flamand, est une parodie des chansons de geste dont un certain nombre sont énumérées. Il semble qu'il en ait existé une concernant le comte de Boulogne nommé Hoillequin, dans lequel M. Gaston Raynaud [2] a vu notre Hernequin. Il est vrai que M. G. Paris s'est demandé [3] si la phrase « van conte Hoillequin », au lieu d'être en apposition ne distinguait pas, au contraire, le comte Hoillequin du comte de Boulogne et il a proposé de rapporter ce dernier au roman des *Enfances Godefroi* où, dans une rédaction remaniée, le comte Eustace de Boulogne joue un rôle capital. On peut se demander aussi — et nous y reviendrons plus loin — si l'on peut croire synonymes les formes *Hernequin* et *Hoillequin*. Quoi qu'il en soit, la persistance de souvenirs attachés au comte Arnoul est établie.

Seulement ces souvenirs n'ont conservé rien, ou à peu près, d'exact au sujet du rôle véritable joué par ce personnage. Les moines de Samer montraient son tombeau et celui de ses fils. On sait que rien n'est plus propre que la vue de ce genre de monuments à exciter l'invention populaire. En Boulenois il était impossible de n'être pas influencé par l'épopée pontivoise

---

1. Bibl. Nat., ms. fr. 12615, fol. 213 recto. Cf. Raynaud, *loc. cit.*, 59. Édité par Scheler, *Trouvères belges* (Louvain, 1879), II, 170.

2. *Loc. cit.*, 59-60.

3. *Romania*, XXII, 1893, 139. Et aussi M. Guy, *Essai sur... Adan de le Hale*, p. 406.

de *Gormond* et *Isembard* racontant les ravages des Sarrasins dans une contrée toute voisine [1]. Si l'on ajoute à cela le désir de donner une étymologie à certaines localités [2], on aura à peu près les éléments nécessaires et suffisants pour une composition à laquelle le comte Arnoul [3], familièrement nommé Ernequin, prêtera son nom et rien de plus.

Cette préoccupation étymologique dont nous parlons est visible dans le passage de la *Généalogie* concernant le village de Mirendoel [4] : Hernequin blessé et poursuivi par les païens arrive sur le bord de la Canche suivi d'un seul écuyer : « Et si avint que li quens Hernequins regarda a merveilles derriere lui et vit le grant compaignie des Sarrazins qui les kaçoient. De coi cis lieus ou il passa a Kance est encore apelés Mirendoel [5]. »

On pourrait à cette occasion se demander si une légende étymologique analogue n'a pas prolongé le souvenir d'Hernequin jusqu'au XVIIe siècle. Le P. Jacques Malbrancq rapporte en effet que la petite ville de Wimille se serait ainsi appelée parce que « huit mille » (8.000) Français du comte Hernequin y furent tués par les Danois en 881 (*sic*) : « monumenta Bononiensium cesa e nostris millia octo enumerant et cum pagum Albimeri flumini assidentem aiunt exinde *Wimille* hodiernam nomenclaturam sortitum fuisse, scilicet e theutonica istius aetatis sic gallice sonantem [6]. » Malbrancq ne sait d'Hernequin que ce que lui en apprend la *Généalogie* du XIIIe siècle. Or celle-ci ne parle pas de Wimille. On pourrait donc croire que ces « monumenta Bononiensium » sont une version perdue de cette généalogie [7] ou d'un autre texte. Nous

1. Cf. *Romania*, XXVII, 1898, 1-54.

2. Dans mon édition de la *Chronique de Saint-Riquier* d'Hariulf, j'ai signalé (p. XLII) des inventions analogues destinées à expliquer les noms des villages de Mesoutre et Dourier en Pontieu.

3. On sait que, aux Xe et XIe siècles, ce personnage n'était presque jamais appelé dans l'usage par son vrai nom. Celui-ci était remplacé par un sobriquet ou un hypocoristique.

4. Localité disparue.

5. *Loc. cit.*, III, 204-205.

6. *De Morinis*, II, 351.

7. D'autant que Malbrancq en parle tantôt au singulier (I, 647), tantôt au pluriel : « ex genealogiis » (I, 686, 912; II, 313-314, 350, 594, etc.).

avons affaire en réalité à une invention de Malbrancq. La généalogie prétend que Hernequin tint tête aux païens avec 30.000 hommes. Ceux-ci lui en tuèrent 10.000 et il s'enfuit avec 20.000. Le jeu de mots est donc impossible dans la *Généalogie*. Au reste, Malbrancq ne nous a pas complètement trompé. En marge de la p. 350 du t. II, il a bien mis « ex genealogiis Bononiensium », mais il ajoute honnêtement : « hic probabiles adduntur circonstantiae *e natura locorum*. » Wimille est évidemment au nombre de ces conjectures suggérées par « la nature des lieux ».

Les historiens locaux ont pieusement reproduit les explications de Malbrancq. Cet excellent Père Jésuite, il faut bien le dire, a écrit une des œuvres historiques les plus exécrables que l'on puisse rêver et d'autant plus détestable que, pendant deux siècles, il a été parole d'évangile pour les érudits boulonnais [1] qui se bornaient à le copier. Malbrancq était moins un imposteur qu'un esprit extraordinairement faux et *incritique*. Ses *Scholia in librum VII* [2] qui nous intéressent particulièrement, nous le montrent soucieux de la valeur des sources qu'il utilisait. Ainsi il combat les assertions de Lambert d'Ardres sur Sifrid le Danois, Ernicule, Guillaume de Pontieu. Seulement il n'a pas assez de vigueur d'esprit pour éliminer certains textes. Il les combine tous en tentant de résoudre les incohérences et les contradictions au moyen d'hypothèses ou d'interprétations d'une ingénieuse ineptie. Et comme ses scholies ont été acceptées de confiance, il en est résulté que l'histoire ancienne du Boulonnais est demeurée dans le gâchis le plus complet.

Il n'y a donc rien à tirer de son récit sur Wimille. La seule chose dont on puisse être redevable à Malbrancq, c'est une erreur sur le sens de *Hernequin*. Il a eu la malencontreuse idée de changer ce nom en *Henñequin*. Il l'interprète judicieusement par Petit-Jean : « Hennekinus qui antiquo theutonismo sonat Joannem Parvum [3]. » Ses connaissances philologiques n'ont

---

1. Voy. entre autres Hector de Rosny, *Histoire du Boulonnais*, I, 370.
2. Voy. t. II, 912, 917, etc. ; cf. 594.
3. *De Morinis et Morinorum rebus* (Tornaci, 1639-54, 3 vol. in-4°), t. II (1647), p. 314.

donc servi qu'à égarer les érudits [1] et à les lancer sur une fausse piste [2].

Nous revenons maintenant à la question des rapports de *Hernequin* et d'*Hellequin*. Après ce que nous avons dit plus haut du vrai *Hernequin*, nous ne pensons pas que la thèse de M. Raynaud qui voit l'origine de la légende de la « Mesnie fantastique » dans une bataille du IXe siècle, ait la moindre chance d'être maintenue [3].

A priori elle n'était admissible pour aucun folk-loriste. Le thème de la chasse fantastique est trop répandu pour qu'on puisse croire qu'il soit parti d'une petite région de la France, et sa signification mythique ne peut découler du souvenir d'une bataille historique du IXe siècle [4]. Un témoignage antique, celui de Virgile, montre que la Germanie le possédait dès avant l'ère chrétienne [5]. Enfin il est reconnu aujourd'hui que le conducteur de la chasse sauvage n'est autre à l'origine que le grand Dieu germanique Wodan [6]. Sur ce point la question peut être considérée comme réglée.

N'est-il pas évident, au contraire, que c'est sous l'empire de la légende très répandue [7] de « la Mesnie Hellequin » que l'auteur

1. Dont M. Raynaud, *loc. cit.*, 59.

2. C'est encore Malbrancq qui a eu l'idée funeste d'identifier Hennekin > Hernequin avec le comte de Boulogne très historique, Erkenger, lequel vécut sous le règne de Charles le Simple. Voy. sur ce personnage, Vanderkindere, I, 51-53. Rien ne permet de rapprocher son nom de Hernequin.

3. Ou plutôt M. Raynaud cherche à démontrer l'influence d'un événement de cette époque sur le thème de la *mesnie* où il reconnaît (bien à tort) le combat de l'hiver et de l'été.

4. C'est ce qu'a bien vu M. Guy : « Était-ce dans les chroniques qu'il fallait rechercher l'origine d'une créature chimérique, d'un génie de la tempête et des airs? Nous ne le pensons pas. Autant s'appliquer à découvrir les ancêtres de Riquet à la Houppe et de Cendrillon! » (*Essai sur Adan de le Halle*, p. 406-7).

5. *Géorgiques*, I, 474-475 : « Armorum sonitum toto Germania caelo — Audiit. »

6. Wolfgang Golther, *Handbuch der germanischen Mythologie* (Leipzig, 1895, in-8°), 283-295.

7. Selon Gautier Map (*De nugis curialium*, éd. Wright, p. 14 et 180), ces « phalanges noctivagae » se sont montrées en Petite Bretagne et dans la marche de Galles et de Hereford. Le moine de Peterborough qui a écrit la der-

du *Siège de Neuville* a légèrement modifié le nom du « *comte* » et, de *Hernequin* a fait *Hoillequin* ?

Néanmoins, il n'est pas sans exemple que le nom d'un personnage historique se soit substitué à celui d'un être mythique. En Allemagne même, dans la Westphalie et la Saxe, Hackelberg, « der wilde Jäger », est peut-être un personnage historique du XVIe siècle dont la renommée a supplanté celle de Wode ou Wodan [1]. Dès le moyen âge, nous connaissons plusieurs tentatives d'explication de la chasse maudite. La troupe hurlante, ce sont les âmes des défunts. Plus d'un y a reconnu des parents ou des amis [2]. Le chef a été certainement considéré comme un personnage méchant transformé en démon pour expier ses crimes. Mais on conviendra qu'il eût été étrange de faire subir cette transformation au vaillant comte Hernequin qui est supposé périr dans sa lutte contre les païens.

Il est certain que cet absurde rapprochement entre un comte Hellequin et la chasse sauvage a été fait, précisément dans cette *Histoire de Richard sans Peur*, imprimée en 1601, où M. Kittredge a reconnu la source du passage de Walter Scott invoqué par

---

nière continuation de la *Chronique anglo-saxonne*, raconte que, en 1127, les moines de l'abbaye et les paysans n'ont cessé depuis le début du carême jusqu'à Pâques d'entendre le tumulte de chasseurs gigantesques montés à cheval, les abois des chiens et le son du cor dans la forêt qui s'étend de Peterborough à Stamford Qu'adviendra-t-il de ce prodige? il ne sait. Puisse Dieu y veiller! (éd. Thorpe, I, 378 et II, 224; éd. Plummer et Earle, I, 258). — Il y aurait selon Hampson (I, 315) allusion à la chasse sauvage dans une homélie édifiante que composa, à la fin du Xe siècle, pour l'*Ash-Wednesday*, Ælfric le Grammairien. Cf. *Metrical Lives of saints*, éd. Skeat, I, 264 (*Early English text Society*, fasc. 82). La chose me paraît fort douteuse. — La croyance à la chasse fantastique a persisté longtemps en Écosse. Des gens l'ont aperçue le 23 juin 1744 et le 21 juillet 1785 et en ont porté témoignage. Voy. R. T. Hampson, *Medii ævi kalendarium or dates, charters and customs of the Middle ages*, London, I (1841), 310-314. — En France cette croyance a été universellement répandue, mais c'est seulement dans le Nord-Est et la Normandie que la *mesnie* a un chef du nom de *Hellequin*.

1. Raynaud, *loc. cit.*, 52, 63. Cf. sur la « Sage von Hackelberg der wilde Jäger » les articles signalés par Golther (*op. cit.*, 285, note 3), et que je n'ai pu lire.

2. Voy. les exemples reproduits par MM. Raynaud et Guy. Ajoutez pour l'Allemagne celui du comte Emicho (mort en 1117) cité par Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3e éd., 1854, II, 1231.

M. Raynaud. On y rapporte qu'un vaillant chevalier, Hellequin, dépensa tout son bien et même vendit un beau château « en la duchié de Normandie » pour fournir aux frais d'une guerre que soutenait Charles Martel contre les Sarrasins. Malheureusement la guerre finie, comme ce gentilhomme restait sans ressources, il commença lui et « son lignage » à fouler le peuple et à commettre mille excès. A sa mort il eût été damné si Dieu ne lui avait pardonné pour avoir « exaucé la foy ». Mais lui et son lignage furent condamnés à faire pénitence en se livrant chaque nuit à une de ces courses ou danses fantastiques comme en rencontra le duc Richard [1].

M. Kittredge a fait observer que le roman versifié du XIVe siècle, source de l'*Histoire de Richard sans Peur* de 1601, ne possède point ce passage, qui est par conséquent une fabrication du XVIe siècle. Celle-ci ne présente aucune difficulté. Il est tout naturel, on vient de le dire, de voir dans la chasse infernale un châtiment. Dès le début du XIIIe siècle, Hélinand qui transformait Hellequin en Karlequin prétendait que ce dernier était un roi Charles-Quint (*sic*), tué sur le champ de bataille et ayant subi la punition de ses péchés [2]. Ce qui est intéressant dans le récit de 1601 c'est la mention de la lutte d'Hellequin contre les Sarrasins. Muni de ce renseignement, l'auteur a bâti le reste de sa fable au moyen d'une suite de raisonnements plus ou moins conscients. Si Hellequin a lutté contre les païens, il ne peut être damné pour l'éternité. Aussi a-t-il soin de nous

---

1. *Romania*, XXXII, 305.

2. Helinand copié par Vincent de Beauvais, *Spec. hist.*, l. 29, c. 118. Cette transformation en Charles-Quint est passée de là dans la *Chronique de Normandie* et d'autres textes des XIVe, XVe siècle (voy. les citations de Raynaud, p. 58 et Guy, p. 394, 40, note 1). L'origine est une tentative de combinaison, due à Helinand, de la « Mesnie Herlequin » avec les légendes ecclésiastique des « visions » montrant un roi Charles (Charles Martel, Charlemagne Charles le Chauve, Charles le Gros, selon l'occurrence) subissant en l'autre monde la pénitence de ses fautes. C'est là une interprétation « savante », par suite sans intérêt pour nous. Elle est d'ailleurs absurde. Même en comptant Charles Martel, il n'y avait eu que quatre princes de ce nom avant l'époque d'Helinand (commencement du XIIIe siècle). Il est singulier qu'on la retrouve en Allemagne, en Hesse. Voy. Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3e éd. II, 890.

dire qu'il n'a été condamné que « pour un temps déterminé [1] ». Il ne peut avoir péri sur le champ de bataille car il eût été droit au ciel. En conséquence ses méfaits sont postérieurs à ses exploits. Ils s'expliquent très bien si l'on suppose que Hellequin, comme tant de gentilshommes, a dû engager ses terres pour subvenir aux frais de la guerre. Sa victoire même a été une cause de ruine. Et si son beau château est en Normandie, c'est sans doute parce que Richard sans Peur qu'il rencontre est duc de cette région.

Mais d'où le remanieur de 1601 tirait-il cette connaissance des luttes de Hellequin contre les Sarrasins, qui l'induisait à ce raisonnement assez compliqué ? C'est ici que M. Raynaud pourrait peut-être reprendre l'avantage. Puisqu'il n'y a rien de pareil dans le récit versifié du XIVe siècle, le remanieur de 1601 n'aurait-il pas emprunté la connaissance du comte de Boulogne Hernequin, confondu par lui avec Hellequin, à quelque manuscrit ou incunable, contenant un récit épique versifié ou mis en prose ? Peut-être a-t-il eu tout simplement connaissance de la généalogie manuscrite des comtes de Boulogne. Quoi qu'il en soit, il reste là un point à éclaircir.

De toutes manières, la confusion du comte de Boulogne très historique, Hernekin ou Arnoul avec le « chasseur maudit » Hellequin, ne saurait remonter bien haut, si tant est qu'elle se soit produite [2]. Lambert ni la *Généalogie* n'en ont connaissance. L'émendation de Herlequin en Karlequint due à Hélinand [3] semble bien indiquer que, au XIIIe siècle, elle n'existait pas encore. Qu'elle soit du XIVe, du XVe ou du XVIe siècle, elle a donc eu lieu à une époque très postérieure à celle où nous ren-

---

1. Ceci est déjà dans Helinand ou Vincent de Beauvais : « fuit enim Karolus Quintus qui peccatorum suorum longam egit pœnitentiam et nuper tandem per intercessionem beati Dionysii liberatus est » (cité par Liebrecht, p. 198). Gautier Map remarque que « les phalanges noctivagae quas Herlethingi dicebant » ont cessé de se montrer en Grande-Bretagne la deuxième année du règne de Henri II » (*De nugis curialium*, éd. Wright, 180; Raynaud, 53).

2. M. Raynaud a oublié le plus bel exemple en faveur de sa théorie. Shakespeare nous parle de *Herne* le chasseur qui hante la forêt de Windsor (*Merry wives*, acte IV). Il faut convenir que cet exemple est troublant.

3. Voy. page précédente, note 2.

controns les premiers témoignages concernant la « Mesnie Hellequin », lesquels se placent au XIIe siècle.

Reste à savoir l'étymologie de *Hellekin* ou *Herlekin*.

Tout d'abord il est certain que la forme *Herlekin* est la plus ancienne [1]. *Hellekin* n'est qu'un dérivé [2]. Cette constatation doit faire hésiter devant certains rapprochements séduisants [3], tels que celui de Diez : le nom d'homme néerlandais *Hellekin* [4], même celui de Braune qui lui substitue un emprunt direct *Hellekint* [5] ; enfin une conjecture qui rapprocherait d'un vieux germanique * *henno* qui signifierait « mort » une inscription romaine portant MERCVRI CHANNINI [6]. On a vu que le chasseur sauvage est certainement Wodan. Comme, d'autre part, il est parfaitement établi que Wodan est le Dieu germanique que les Latins nommaient Mercure [7], on se laisserait amener à

1. C'est l'opinion de M. Gaston Paris (*loc. cit.*) adoptée par M. Guy (*op. cit.*, 407). Le plus ancien témoignage se trouve dans l'histoire d'Orderic Vital qui, vers 1140, raconte comme un fait historique arrivé pendant une nuit de janvier 1092, la rencontre de Gauchelin, prêtre de Saint-Aubin, avec la « familia Herlechini » (éd. Le Prévost, III, 371). A la fin du XIIe siècle, Pierre de Blois traite les clercs mondains et ambitieux de « milites Herlewini » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CCVII, col. 44). A la même époque, Gautier Map parle des « phalanges noctivagae quas Herlethingi dicebant » (*De nugis curialium*, éd. Wright, 180). Les formes « Herlequin, Harlequin » se retrouvent encore jusqu'au XVIe siècle (Paulin Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, I, 322) et M. Raynaud a bien saisi les liens qui rattachent Herlequin à *Arlequin*. Néanmoins, depuis le XIIIe siècle, la forme *Hellequin* est la plus usitée. Voy. les textes réunis par Raynaud (*loc. cit.*, 53-57) et Godefroy, *Dictionnaire*, au mot *Hellequin*.

2. La vibrante s'est assimilée à la liquide suivante. Cf. *Herlouin* devenu *Hellouin*, en Normandie particulièrement. Au XIXe siècle, dans cette même région, Hellequin semble être devenu Hennequin ou Hannequin, peut-être sous l'influence du nom picard « Hannequin ».

3. Je ne mets pas du nombre ceux de Paulin Paris qui songe à Aliscans (*op. cit.*, I, 321), Génin (*Variations du langage français*, p. 455) et encore moins de Scheler, qui se demande si Herlequin ne serait pas une déformation de « Guiteclin » (*Trouvères belges*, II, 352) et de A. Wesselofsky qui y voit le roi Hérode. Voy. *Alichino et Aredodesa* dans *Giornale storico della letteratura italiana*, XI, 1888, 354).

4. *Etymologisches Wörterbuch des romanischen Spachen*, 5e éd. (1887), 614.

5. Voy. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XX, 369-370.

6. Voy. Siebs dans *Zeitschrift für deutsche Philologie*, XXIV, 146.

7. Golther, *op. cit.*, 295.

croire que le datif CHANNINI > **henno* est une épithète de Wodan, épithète qui serait demeurée en France pour désigner le dieu déchu au rang de démon, *Hennequin*[1]. Cette fantaisie qui se présente à notre esprit doit être écartée.

Pour M. Guy[2], « Génin a été heureusement inspiré lorsqu'il a identifié le conducteur de la maisnie avec l'*Erlkönig* de la mythologie germanique[3]. Ce système repose d'abord sur un rapport étymologique qui nous paraît irréprochable et il a ensuite pour lui — cela vaut mieux encore — une vraisemblance parfaite. Qu'est-ce, en effet, que le roi des aulnes, sinon un prince de féerie, ainsi que son titre même l'indique ? N'est-ce pas au milieu des ténèbres qu'il se plaît lui aussi à errer ? N'aime-t-il pas à tourmenter, à traquer les voyageurs ? N'a-t-il pas des filles qui mènent les chœurs nocturnes ? Le peuple n'a-t-il point incarné en lui les formes qui se meuvent dans l'ombre, les soupirs du vent, bref toutes les vaines images qui remplissent la nature après le coucher du soleil et que personnifie Hellequin ? Que l'on se rappelle la ballade de Gœthe. Elle est un merveilleux commentaire des idées que nous exprimons ici faiblement. »

Je ne saisis pas, au contraire, de rapprochement probant entre les légendes d'enlèvements d'enfants et la « mesnie furieuse » conduite au milieu d'un vacarme effroyable par le prince des dieux ou des démons. Quant au rapport étymologique, il n'est rien moins qu'« irréprochable ». L'expression « roi des aunes » est un non-sens. Il n'y a pas plus de roi des aunes que de duc des saules, ou de comte des roseaux. Nous sommes en présence d'une tentative étymologique déformant un nom

1. Mais *Hennequin* est ici un dérivé moderne de *Hellequin* > *Herlequin*. Voy. plus haut, p. 433, note 2 et 437, note 2.

2. *Op. cit.*, 407.

3. Génin qui place aux Aliscamps ou « Arliscamps » l'origine de la mesnie furieuse dit au contraire : « Cependant la *mesnie Hellequin* ne renferm « point ses apparitions dans l'enceinte bornée de l'Elycamps ; elle se répandit « par toute la France et même dans l'Europe entière. Partout où il *revenait*, « c'étaient des Hellequins. Le grand veneur de Fontainebleau, comme le « Freyschütz allemand, ne sont autre chose que la chasse d'Hellequin. Le « roi des aulnes, *Erlenkoenig*, est une seconde transformation d'*Herlekin*. » Voy. *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle* (Paris, 1845, in-8°), p. 462. On le voit, pour Génin, *Erlkönig* est un dérivé et non un prototype.

mal ou pas du tout compris. Si l'on rappelle que la poésie de Gœthe, composée en 1781, n'a pas de source populaire [1], mais qu'elle est imitée très librement de celle de Herder, *Erlkönig Tochter*, lequel lui-même [2] traduisait une ballade danoise [3], il est évident que c'est en Scandinavie que nous devons chercher l'origine de l'incompréhensible *Erlkönig*. Il n'est pas difficile de s'apercevoir qu'il n'est autre qu'une transformation peu heureuse du danois *Ellerkonge*, qui est lui-même pour un plus ancien *Elverkonge* « roi des elfes [4] ». On sait que les elfes de la mythologie germanique se plaisent à ces jeux d'enlèvements d'enfants, chevaliers etc. [5] *Erlkönig* est donc à écarter. *Ellerkonge* même ou *Elverkonge* ne peut être accepté. Les actions attribuées aux elfes et la chasse furieuse n'ont pas, en effet, de rapport direct. Les thèmes sont différents. La forme, pas plus que le fonds, n'est admissible. *Elverkonge* ne peut phonétiquement donner *Herlequin* ou *Hellequin*. En dernière analyse, nous ne trouvons

---

1. Du moins les tentatives faites jusqu'à ce jour pour lui en trouver une ont échoué. Voy. le *Gœthe Jarhbuch*, t. XIX (1898), p. 305 et t. XXI (1900), p. 263. M. A. Schönbach, dans les *Beilage der allgemeinen Zeitschrift* du 11 janvier 1898, a rapproché le thème de la ballade de Gœthe d'un passage du *Dialogue* de Grégoire le Grand (l. IV, cap. 18) racontant que des « Mauri homines » en présence du père éperdu, enlèvent l'âme d'un petit enfant mourant qui avait l'habitude de jurer (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXVII, col. 349). Mais la ressemblance entre cette niaise anecdote et l'*Erlkönig* est bien lointaine et l'ingénieux savant reconnaît qu'il est plus que douteux que Gœthe en ait jamais eu connaissance. Le rapport entre son poème et celui de Herder est très éloigné. Ce dernier eût dû être intitulé « Herr Oluf ». Le poème de Leconte de Lisle, *Les Elfes*, en donne une idée. Le plus probable c'est que Gœthe n'a emprunté à Herder que le dénouement fatal et le *nom* du démon. Le thème a été très modifié par la fantaisie personnelle du poète, aidée peut-être du souvenir de quelque légende populaire sur les enlèvements d'enfants par les puissances des ténèbres.

2. Volkslieder dans Herder, *Sämmtliche Werke*, éd. Redlich, t. XXV (Berlin, 1885), p. 443-444.

3. *Kiæmpe Viser*, Copenhague, 1739. Traduction littérale par Wilhelm Grimm, *Altdänische Heldenlieder, Balladen und Märchen*, Heidelberg, 1811, p. 146.

4. Herder, *Sämmtliche Werke*, éd. Redlich, t. XXV, p. 682; C. A. Buchheim dans *Notes and Queries*, 4e série, vol. IX (1872), p. 242, 308. Herder se sera laissé influencer par le mot allemand *erle* « aune ».

5. Golther, *op. cit.*, 134.

en germanique aucun nom *herle* dont la signification présente la moindre analogie avec les exploits de la mesnie furieuse. Celle-ci est dans tous les pays une manifestation des esprits infernaux se livrant à une course sauvage et bruyante. « Dame Habonde », la contre-partie féminine de Herlequin, résulte de la fusion de la Vénus germanique, *Holda*, et de l'*Hécate* antique [1].

Le mot qui s'impose irrésistiblement à notre esprit c'est *helle* « enfer ». *Hellequin* c'est la « gent d'enfer ». On va objecter tout de suite que, si ce nom convient à merveille à la « mesnie », il peut difficilement s'entendre d'une seule personne, le conducteur de cette mesnie. Il faudrait admettre que celui-ci tire son nom de la troupe qu'il dirige et non l'inverse. Autrement dit, *Hellequin* serait simplement le plus important des *hellequins*.

Cette interprétation est conciliable avec quelques-uns de nos textes. Guillaume d'Auvergne parle des cavaliers nocturnes « qui vulgari gallicano *hellequin* et vulgari hispanico *exercitus antiquus* vocantur [2] »; le roman de *Fauvel* rapporte un refrain chanté, au milieu d'un tapage infernal par les *hellequines* [3]. Le *Songe doré de la Pucelle* [4] porte : « Dangier, Envie, Malebouche — Sont tout partout faulx helequins [5] »; enfin deux vers de la *Chronique rimée de Godefroy de Bouillon* sont péremptoires :

> Et li rois des Taffurs, o lui sy halequin
> Qui plus aiment bataille que li glos ne fait vin [6].

La seconde objection c'est que *Hellequin* est une forme qui se rencontre moins anciennement que *herlequin* et que nous-même l'avons reconnu plus haut. Sans doute. Mais ne peut-on invoquer, pour le changement de * *helle* en *herle*, l'influence analogique du mot français *herle* ou *harle*, qui signifie « bruit » tumulte

---

1. J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3e éd., I, 263; II, 877, 902; Du Cange-Favre, *Glossarium*, aux mots *abundia*, *Diana*, *Hecata*. Sur les rapports de « dame Habonde » et de Hérodiade, voy. Wesselofsky, *loc. cit.*, XI, 1888, 326-343.

2. Cf. J. Grimm, *op. cit.*, II, 893.

3. Voy. Paulin Paris, *Manuscrits françois*, I, 324; Guy, *Essai*, 159 en note et 402, note 1; G. Paris, *Hist. litt. de la Fr.*, XXXII, 147.

4. Montaiglon, *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*, III, 224.

5. Et non *halegrin* comme imprime Raynaud, p. 55.

6. Ed. Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire de la province de Namur*, II, 148, vers 6247. Cf. Godefroy, *Dictionnaire*, s. v.

tapage [1], ce qui convient on ne peut mieux à la mesnie furieuse [2] ? Ce *herlekint* est ensuite devenu, ou redevenu, *hellequin* sous l'influence phonétique signalée plus haut [3].

Quoi qu'il en soit de cette explication, il résulte de l'étude qui précède que le comte de Boulogne, très historique, Arnoul, connu sous la dénomination hypocoristique de *Ernequin* ou *Hernequin*, n'a rien à faire avec la « mesnie Herlequin » ou « mesnie Hellequin ».

Ferdinand Lot.

---

1. D'où le verbe *herler*, *heller* et aussi *hellir* « faire du tapage ». Sonner une cloche « à herle » c'est sonner le tocsin. Voy. Godefroy, *Dictionnaire*, IV, 466; Du Cange-Favre, *Glossarium*, IV, 466. Peut-être y a-t-il un rapport entre ce mot et le nom d'un oiseau (bruyant?) qu'on appelle le *harle* en Nivernais. Voy. le *Dictionnaire* Hatzfeld, Darmesteter, Thomas. Le français moderne *hêler* ne serait-il pas le représentant de *heller* > *herler* plutôt que l'anglais *to hail* ?

2. Dans tous les exemples concernant le « wüthendes Heer » en Allemagne, la « mesnie Hellequin » en France, la caractéristique de l'apparition, c'est le tumulte d'une troupe nombreuse, à cheval le plus souvent. Son chef, Hellequin ou Wode, a une voix retentissante qui glace d'effroi le voyageur égaré.

3. On pourrait adopter aussi l'hypothèse inverse : *herle*, nom commun, dont l'origine est inconnue serait dérivé de *Herle*, nom du chef de la mesnie. Mais cette hypothèse paraît sémantiquement peu admissible et, d'ailleurs, on trouve toujours *Hellequin*, *Herlequin*, jamais *Herle*, *Helle* tout court. Gautier Map raconte, il est vrai, l'histoire de *Herla*, roi des Bretons. Celui-ci, après avoir assisté dans une caverne aux noces du roi des nains, en sort à cheval avec sa suite. Il apprend avec stupeur que deux siècles se sont écoulés depuis sa visite aux nains et que l'île est passée au pouvoir des Saxons. Le roi des pigmées lui avait confié un petit chien avec défense de descendre de cheval avant que le brachet ne sautât à terre de lui-même. Ceux qui oublient cette défense tombent en poussière. *Herla* effrayé n'ose descendre de cheval et, comme le chien ne saute pas à terre, *Herla* et sa suite se condamnent à une chevauchée perpétuelle. L'an premier du règne de Henri II, on a vu cette mesnie s'engloutir près de la Wye, dans le comté de Hereford (éd. Wright, p. 14-17). Gautier Map a librement combiné deux thèmes distincts : 1° la visite aux enfers avec transformation en nains des fées ou esprits celtiques; 2° la chevauchée. La comparaison de ce passage avec le *Herlethingus* de la p. 180, montre que *Herla* a été tiré de *Herlethingus*, compris peut-être « *Herle*, le prince (*thegn* ?) ». *Herla* est donc une création de la fantaisie de Gautier Map et non une forme populaire, un mot gallois, comme semble le croire M. Arthur C. L. Brown dans son intéressant *Iwain* (1903), p. 110 et 119.

MÉLANGES

OR EST VENUS QUI AUNERA [1]

J'ai relevé jadis (*Rom.*, XVI, 101) l'emploi de cette locution, à l'usage des hérauts d'armes annonçant le succès, dans un tournoi, d'un chevalier qu'ils vantaient d'avance, comme se trouvant, en dehors des passages bien connus de la *Charrette*, dans une chanson de l'année 1381; M. Gröber l'a également relevé dans le roman de *Ham* (cf. *Journal des Savants*, 1902, p. 295). J'en ajoute un autre exemple qui m'est tombé récemment sous les yeux, et qui montre que cette formule était encore en usage au XVe siècle. Dans la *Moralité de Charité*, le Fou, voyant paraître la Mort qui va régler le compte des bons et des mauvais, s'écrie à deux reprises : *Il est venu qui aunera !* (*Anc. Th. fr.*, t. III, p. 413). Il faut probablement corriger *Il* en *Or*, conformément à tous les autres exemples. Le sens est : « Voilà celui qui l'emportera sur tous, qui mettra fin aux débats. » Cela concorde bien avec le sens qu'a cette formule dans les autres cas où elle se présente.

G. P.

SUR UN VERS DU *PELERINAGE DE CHARLEMAGNE*

Lorsque le baron Olivier aperçoit la fille du roi Hugon, il s'écrie entre ses dents :

> Ploûst al rei de gloire, de sainte majestet,
> Que la tenisse en France o a Dun la citet! (v. 405-6).

Le second de ces vers est fait pour surprendre. Qu'est-ce que cette cité de Dun ? Où la placer, sinon en France ? Et

1. [Cf. Ad. Tobler, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XI, 430.]

alors, que signifie cette alternative : en France ou à Dun ? Francisque Michel a proposé d'identifier *Dun* avec la petite ville de Châteaudun (Eure-et-Loir), dont le nom primitif est certainement Dun. Mais a-t-on jamais vu la qualification de *cité*, qui ne convient qu'à une ville épiscopale, appliquée à une si mince localité ? A cette objection, M. G. Paris a répondu en citant[1] le *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir* où on lit, à l'article *Châteaudun* : « *Civitas Duni*, 1089 (ch. de la ville de Châteaudun) ». Il n'y a qu'à s'incliner devant un fait, même quand il confond ce que nous croyons avoir d'idées ; mais encore faut-il que le fait soit solidement établi. J'ai voulu avoir le cœur net de cette *civitas Duni* ; j'ai écrit à M. René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, le propre fils de l'auteur du *Dictionnaire topographique*. Voici sa réponse : « Je ne connais aucun document ancien où Châteaudun soit qualifié *civitas*. La référence que vous me signalez est certainement le résultat d'une erreur... D'ailleurs le titre le plus ancien que possède la ville de Châteaudun est la charte de commune, laquelle ne date que de 1197, et l'expression *civitas Duni* ne s'y rencontre pas. »

Cela est catégorique : Châteaudun est hors de cause. Le vers du *Pelerinage* doit être corrigé.

M. Fœrster, choqué à bon droit de la présence de la conjonction *ou*, a proposé de lire, au second hémistiche : *a Laun la citet*. Il me semble que l'on peut serrer de plus près la leçon du manuscrit, lequel porte : *u adun la citet*. Il suffit de supposer l'interversion de deux lettres et l'oubli d'un signe abréviatif au-dessus de la lettre *u* pour retrouver, par conjecture, la leçon originale : *a ūdun la citet*. Je propose de lire ainsi le vers 406 :

Que la tenisse en France, *a Verdun* la citet.

Le fait que Verdun fut, en 843, attribué à l'Empire et séparé du royaume de France ne me paraît pas être une objection insurmontable à la lecture que je propose. Bien que le *Pelerinage* n'ait pas de substratum historique, il n'est pas impossible que l'auteur se soit représenté la France du temps de Charlemagne comme elle était réellement. D'autre part, ce n'est pas la première fois que le nom d'Olivier se rencontrerait associé

1. *Romania*, IX, 49, note.

à celui de Verdun. Dans un passage de *Flamenca*, où l'auteur a pris plaisir à énumérer les poèmes que chantaient les jongleurs, on lit :

L'us diz del vailet de Nantoil,
L'autre d'*Oliveir de Verdu*[1].

On a affirmé que cet *Oliveir de Verdu* devait être un personnage différent du célèbre compagnon de Roland[2]; je crains qu'on n'ait été un peu vite en besogne. M. Paul Meyer nous dira prochainement ce qu'il en pense dans le tome second de sa nouvelle édition de *Flamenca*.

A. THOMAS.

DEHÉ, DEHAIT

Je ne sais si on a remarqué que la belle explication de ces mots qui a été donnée dans la *Romania*, XVIII, 469-472, a un appui dans le latin du moyen âge. Il existe sans doute d'autres exemples que les deux que j'ai trouvés jusqu'ici de *Dei odium* (ou *odium Dei*) employé dans les imprécations. Le premier de mes exemples est dans Du Cange, sous ODIUM : « Si quis autem socio opprobrium, aut convitia, aut odium Dei injecerit, etc. » Le passage est tiré de Rymer, *Fœdera*, I, p. 65, et il est évident que ces deux mots latins sont la traduction d'un ou de deux mots français dont ils prouvent l'existence à la fin du XIIe siècle. L'autre exemple est encore plus intéressant parce qu'il nous donne la phrase complète qui paraît être la traduction de *dehé ait* ou *dehait*. Il se trouve dans une phrase imprimée par Hervieux (*Les Fabulistes latins*, 2e éd., t. II, p. 312, fable 36). Je cite les quelques mots qui nous concernent : « Aries erat in ovili cum ovibus, et, aperto (h)ostio, intravit Lupus. Quo viso, ait Aries : Dei odium habeat, (h)ostium qui debuit firmare, etc. »

Ici, comme *firmare* correspond à *fermer*, de même *Dei odium habeat* à *dehé ait* ou *dehait*, n'est-il pas au moins très probable que c'est la traduction latine traditionnelle, qui remonte

1. 2e éd. P. Meyer, v. 700-701.
2. *Romania*, VII, 453, note.

temps où tout le monde comprenait le sens originaire de *dehé* ? Dans deux fables (nos 6 et 33) de la même collection, il y a des mots français qui terminent la fable et qui sont nécessaires pour le sens. Le ms. est du XIIIe siècle selon Hervieux (I, 468).

E.-S. SHELDON.

BELTRER

On trouve ce mot dans *Saint Brendan* :

As aviruns dunc se metent,
La grace Dieu mult regretent,
Quer ne sevent quel part aler
Ne quels cordes deient aler,
Quel part *beltrer* [1], quel part tendre,
Ne u devrunt lur curs prendre.
(V. 229-234)

Ce verbe *beltrer* attira mon attention, et j'eus aussitôt recours au *Dictionnaire* de Godefroy, où il est dit « que probablement il est pour *velcrer*, au lieu de *welcrer*, *walcrer*, errer en mer. » Cette explication ne me paraît pas du tout probable, et je crois que *beltrer* ne peut avoir ici d'autre signification que celle de « tenir, diriger le gouvernail », la *beautre* ou la *peautre*, comme on disait anciennement. Le changement du *b* en *p* et réciproquement, n'a rien d'extraordinaire, et j'ai donné dans cette *Revue*, t. XVII, 102, un exemple de *beautre*, qui ne doit pas être isolé. Donc *beautre*, primitivement *beltre*, est un dérivé verbal de *beltrer*, mot dont je laisse à d'autres plus savants à trouver et déterminer l'origine.

A. DELBOULLE.

---

1. [C'est la lecture de Fr. Michel ; M. Suchier (*Rom. Stud.*, I, 569) lit *battrer*. Le remaniement en vers octosyllabiques du ms. de l'Arsenal porte *bouter* (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 441, v. 178, comme l'a déjà indiqué Godefroy (sous BELTRER). Quant au ms. B. N. nouv. acq. 4503 (ancien Libri 112), il porte *bettier* ou *britier*. Il reste à vérifier la leçon du ms. d'York. — P. M.]

LOURE, LOERRE

Le mot *loutre*, traduit directement du latin *lutra*, est vieux dans notre langue, puisqu'il apparaît dès 1125 environ :

> Uns *lutres* fud, qui m'aportout
> Suvent peisun, dun il me pout.
> (*Saint Brandan*, v. 1565.)

Quant aux formes populaires *leure*, *loure*, *louere*, conservées dans quelques patois, Littré n'en a assurément connu aucun exemple ancien, sans quoi il n'aurait pas manqué de le citer à l'historique de *loutre*. En voici un que j'ai rencontré par hasard dans le *Dictionnaire* de Godefroy, sous le mot *Bousseruel* : « Nulle piaus de *loure* ne de bousseruel ne de gourpil ne doit point de tonlieu », sans date. J'en avais, dans mes notes, un autre extrait du « Livre du Chevalier de La Tour Landry »(p. 35, Bibl. elz.) : « Si avint que la dame dist à sa claviere que il seroit bon de manger la grosse anguille, et en fait ilz la mengerent et distrent que ilz diroient a leur seignour que le *loerre* l'avait mangée. » Je n'ai pas été médiocrement surpris de rencontrer, dans le *Complément*, ce passage cité sous l'article *Loir*. Les continuateurs de Godefroy ont eu ici une forte distraction, car ce n'est pas l'habitude du *loir* de fréquenter les rivières et de vivre de poisson. Voici encore une autre forme du mot *loutre* qui n'a pas été remarquée, que je sache, par les lexicographes : « On fait cuire un hérisson en ces mesmes huylles et en vin clairet, jusques à estre pourry, et l'huille le plus gras convient aux podagriques; on peut aussi autant en faire d'un renard, d'une *loittre* et d'un blereau », (Tagault, *Chirurgie*, p. 714, édit. de 1645).

A. Delboulle.

ORIGINE DU MOT *SABRENAS* OU *SABRENAUD*

Sabrenas ou *sabrenaud* n'est pas un vieux mot, car il n'a pas d'historique dans Littré, et le *Dictionnaire général* n'en cite qu'un exemple qui date de la première moitié du XVIIe siècle. A cette époque on le rencontre surtout dans la *Muse normande* de David Ferrand où domine la langue ou jargon « purinique »,

M. Meyer-Lübke a cherché à la résoudre, et voici comme[1]. L'*l* simple était vélaire (*pinguis*) en latin et l'*l* double était palatale (*exilis*) ; nous constatons que calorem donne *chaleur* et non **cheleur* ; si l'*a* latin ne devient pas *e*, cela tient à la nature vélaire de l'*l* suivante qui est plus forte que l'influence palatalisante du *c* initial. En revanche, n'est-il pas naturel que l'*a* placé devant une *l* double, c'est-à-dire palatale, devienne *e*, puisque l'influence de cette *l* s'ajoute à celle de la palatale initiale ?

Je ne veux pas discuter sur la nature de l'*l* en latin et sur la valeur du témoignage des grammairiens anciens en ce qui concerne cette consonne : cela ne servirait de rien ici. Supposons que M. Meyer-Lübke ait raison et efforçons-nous de nous représenter l'évolution de l'*a* devant *l* double telle qu'il la conçoit. Pour lui, évidemment, il y a eu une période où dans le nord de la Gaule, on prononçait *galina, ayant réduit *ll* à *l*, mais conservant à cette *l* un son palatal qui la distinguait de l'*l* de calorem qui avait un son vélaire : de là, en français, d'une part *geline*, de l'autre *chaleur*. Mais quand gallina se réduisit à *galina, la même réduction de *ll* à *l* ne se produisit-elle pas partout et gallus ne devint-il pas *galus ? Comment peut-il se faire alors que de gallus le français ait tiré *jal*, tandis que de gallina il a tiré *geline* ? De part et d'autre nous avons affaire à une *l* palatale ; peut-on concevoir que le même son de l'*l* favorise le passage de l'*a* protonique à *e* et entrave l'évolution de l'*a* tonique ? Il est manifeste que si gallus donne *jal*, tandis que palus donne *pel*, cela tient à ce que l'*a* est suivi d'une *l* double dans le premier cas, d'une

1. Je paraphrase l'idée de M. Meyer-Lübke pour la faire plus facilement comprendre aux lecteurs français et à quelques autres. Voici ses propres paroles : « Für das *e* in *geline* ist vielleicht folgende Deutung zu geben. Lateinisch *l* war, wenn ihn nicht *i*, *e* folgte, velar, *ll* palatal, oder wenigstens jenes dunkel (*pinguis*), dieser hell (*exilis*). Nun ist ganz klar, dass die Färbung des *l* sich im gallischen Latein lang genug gehalten hatte, um den Wandel von vortonigen *a* zu *e* zu hindern. Soll nun nicht umgekehrt *ll* hell geblieben sein, so dass das zwischen zwei Palatalen oder Halbpalatalen eingeklemmte *a* zu *e* wurde? Die Sache bedürfte natürlich einer eingehenderen untersuchung. »

seule *l* dans le second. Cette simple observation me paraît ruiner le trop ingénieux système de M. Meyer-Lübke.

Une autre hypothèse, beaucoup plus naturelle, consiste à supposer que gallina était devenu *galina en latin vulgaire: c'est celle qu'admettent MM. Bourciez[1] et Nyrop[2]. Il me paraît certain que la forme française *geline* remonte effectivement à une prononciation *galina qui a dû être en usage dans le nord de la Gaule, sinon ailleurs. Le roumain *găină* et le provençal *galina, jalina* ne peuvent pas nous renseigner; en revanche l'italien *gallina*, l'espagnol *gallina*, le portugais *gallinha* et le gascon *garia* témoignent incontestablement en faveur de gallina. Mais ce n'est pas la première fois qu'on constate des divergences dans le latin vulgaire, et il n'y a pas de quoi nous faire reculer devant une hypothèse à laquelle nous sommes acculés par l'étude méthodique de la phonétique française. Je voudrais aller plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'ici et montrer que l'existence en latin d'une forme *galina est tout ce qu'il y a de plus vraisemblable, non pas seulement parce que le français la postule, mais parce qu'elle est en harmonie avec certaines habitudes de la langue latine elle-même.

On a remarqué depuis longtemps que certains mots latins dont la première syllabe était suivie d'une consonne double donnaient naissance à des dérivés dans lesquels la consonne se simplifiait devant une syllabe longue. Exemples : canna, canalis; far, farris, farina; mamma, mamilla; obba, obilla; offa, ofella, etc. Je me borne à renvoyer à ce qui a été dit tout récemment de cette particularité phonétique par M. Vendryes dans sa thèse sur l'intensité initiale en latin[3], et à remarquer que l'existence de *galina à côté de gallus peut se justifier par l'existence même de ce que les latinistes appellent brièvement la loi de mamilla. Enfin, passant du domaine de la théorie à celui des faits, j'attirerai l'attention

1. *Précis hist. de phonétique française*, 2e édition, §§ 89, 121, 186.

2. *Gramm. hist. de la langue fr.*, § 348. M. Behrens, dans la 4e édition de Schwan, tout en renvoyant à la note de M. Meyer-Lübke, maintient prudemment que gallina > *geline* est encore inexpliqué.

3. *Rech. sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin* (Paris, Klincksieck, 1900, pp. 57-58 et 345).

sur ces deux gloses du fameux recueil de Cassel : callus (= gallus) : *hano*; galina : *hanin* [1].

A. THOMAS.

AVOIR SON OLIVIER COURANT

G. Paris a connu cinq exemples de cette locution. Trois lui ont été fournis par la chronique de Geoffroi de Paris, un par Coquillart, un enfin par Gautier de Coinci. Il se trouve que, pour ce dernier exemple, un ms. .porte *son alevin* (au lieu de *son olivier*) *a si corant*. Et de plus dans un autre passage de Gautier de Coinci on lit : *Bien iert coranz ses ailevins*. D'où l'explication proposée par G. Paris : « C'est une figure prise à la pisciculture : quand l'alevin est courant, vivant et frétillant, il se porte bien, et celui qui le possède est en bonne santé. La locution ne se comprit plus, et on remplaça le mot *alevin*, inconnu en dehors de certains milieux, par celui d'*olivier* : il ne donnait aucun sens, mais il était connu, c'est tout ce qu'il fallait [2] .»

Cette explication était évidemment conjecturale. Elle pouvait se soutenir, tout en laissant place au doute [3], tant qu'on n'en avait qu'un très petit nombre d'exemples, mais il est clair qu'elle devait perdre toute vraisemblance le jour où l'on aurait trouvé de nouveaux exemples de la locution « avoir son *olivier* (et non *son alevin*) courant ». Or c'est justement ce qui est arrivé. Je rencontrai cette énigmatique locution en des textes que G. Paris ne connaissait pas : l'un de ces textes est imprimé dans la *Romania*, XXX, 315, et à cette occasion j'annonçai, en note, l'intention de publier des exemples qui contrediraient l'explication donnée par G. Paris : seulement, comme mon opinion était purement négative, et comme en fait je n'avais aucune explication valable à donner de la locution, je me contentai de remettre mes textes à G. Paris, l'engageant à reprendre la question. J'ai retrouvé mes notes, et bien

1. Nos 87 et 88, col. 41 de l'*Altfr. Uebungsbuch* de MM. Fœrster et Koschwitz, 2e éd.

2. *Romania*, XVIII, 132.

3. Elle a paru en effet douteuse à M. Tobler, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 330-1.

d'autres, hélas ! dont il n'a pas pu faire usage, dans ses papiers. Je crois utile de les publier.

D'abord il n'est pas certain que le sens soit bien celui que donne Godefroy et que Paris a accepté : « avoir la chance, le vent en poupe, la vogue, la bonne passe. » La locution est relevée par Cotgrave, dont les explications valent mieux, en général, que celles de Godefroy : « Il a tous ses oliviers courans, *he hath his full swindge or liberty*; *he doth what he list* »; — « faire ce qu'on veut, n'avoir à redouter aucune opposition », tel est le vrai sens. Dans l'exemple de la *Romania*, XXX, 315, on lit :

> Olivier aront la courant,
> Jamais ne souffer[r]ont contraire.

Là le sens est bien évidemment celui qu'indique Cotgrave. Il en est de même encore de *velut* (ou *quasi*) *Olivero currente* dans les deux exemples suivants, qui, étant de Giraud le Cambrien, appartiennent aux premières années du XIIIe siècle ou même aux dernières du XIIe. Le premier est tiré de la *Gemma ecclesiastica*, II, XXVII (*Giraldi Cambrensis opera*, éd. du Maître des Roles, II, 293)

> Item, exemplum de episcopo qui, per decanos et officiales ubi ecclesie dedicate non fuerant, diem eisdem dedicandis satis brevem statuit, ut clerici pro dilatione ad nutum episcopi finem faciant, vel, si forte dedicentur, pro exhibitione finiant. Unde fit ut, *quasi Olivero currente*, et hospitium episcopus in ecclesia proxima vel ecclesiis accipiat, et tamen ab illo pio hospitio tres marcas vel quatuor extorqueat.

Voici le second exemple (*De invectionibus*, IV, VIII; *Giraldi opera*, III, 88), où la locution *velut Olivero currente* intervient à l'occasion d'une lettre de Jean, évêque d'Albano, aux évêques d'Ely et de Worcester :

> Proinde et sic scribebant tam propter personam archidiaconi, quam dilectam habebant et acceptam, ut promoveri posset, quam propter fructum etiam maximum et emolumentum quod curiam Romanam ex ejus promotione et Cantuariensis ecclesie per ipsum vexatione pro certo noverant consecuturam; proinde tanquam ambidextri, et *velut Olivero currente*, pecuniam in tanta quantitate oblatam una manu avide sumebant, et alteram nihilominus extendere manum ad lucra futura satagebant.

Le sens est bien celui qu'indique Cotgrave : quant à l'origine de la locution, elle reste à trouver. P. M.

CHANJON, ENFANT CHANGÉ EN NOURRICE

« CHANGON adj., terme injurieux», dit M. Godefroy, qui à l'appui de cette interprétation un peu vague, cite une pièce tirée des registres du *Trésor des Chartes* (1426) où il est question de deux particuliers qui se prennent de querelle, l'un deux, un certain Guillaume Tirant, appelant l'autre *changon*, et l'injurié répondant « qu'il n'estoit point changon, et qu'il greveroit et courrouceroit ledit Tirant avant qu'il feust gaires de temps ».

Cet exemple avait déjà été cité par Carpentier, dans son supplément à Du Cange, au mot CHANGARE[1], d'où il a passé dans le *Dictionnaire* de Sainte-Palaye, introduit par le nouvel éditeur.

Carpentier avait proposé une interprétation plus précise que celle dont M. Godefroy a cru devoir se contenter : « sed et convicium, fortasse *spurium*, sonat hæc eadem vox... » C'est en effet à peu près le sens : *changon*, ou plutôt *changeon*, *chanjon*, est un enfant substitué. Cela résulte d'un texte cité par Henschel dans son édition de Du Cange, au mot CAMBIO. Ce texte est emprunté à un recueil alphabétique de superstitions rédigé en 1415, par un certain Nicolaus Magnus de Gawe[2], et publié d'après un ms. de Bâle par J. Grimm, dans la première édition (1835) de sa *Deutsche Mythologie*, *Anhang*, pp. XLIV-XLVI[3].

Le passage qui nous intéresse est ainsi conçu :

Sed forte adhuc diceres videtur utique quod demones proprie generent, quia compertum est, et apud vulgares communiter dicitur, quod filii demonum incuborum mulieribus, eorum filiis subtractis, ab ipsis demonibus supponantur, et ab eis, tanquam proprii filii, nutriantur, propter quod eciam *cambiones* dicuntur, eciam *cambiti* vel mutuati, et mulieribus parientibus, propriis filiis subtractis, suppositi; hos dicunt macilentos, semper ejulantes, lactis eosque (eo usque?) bibulos, ut (ita?) quod nulla ubertate lactis unum lactare sufficiunt (sufficiant?).

Voici un nouvel exemple de ce mot, probablement le plus ancien de tous, que je tire d'un sermon de Jacques de Vitri

---

1. Sous *changia* dans l'édition Henschel.
2. Jauer, en Silésie.
3. Dans la quatrième édition (par E. H. Meyer, 1875-8), III, 414.

« ad hospitalarios et custodes infirmorum ». Je cite d'après le ms. 534 de Cambrai (fol. 112 *a*) dont j'ai déjà fait usage jadis[1]. Le même texte se trouve dans le ms. B. N. lat. 17509 fol. 77 *d* :

... Quidem enim similes sunt puero quem Gallici vocant *chamjon* vel *chanjon*, qui multas nutrices lactando exhaurit, et tamem non proficit nec ad crementum pervenit, sed ventrem durum habet et inflatum. Corpus autem hujus non perducitur ad incrementum.

D'une formation analogue, mais avec un suffixe tout autre, est l'anglais *changeling*, dont on a des exemples depuis la fin du XVIe siècle[2].

P. M.

CHARME EN VERS FRANÇAIS

En parcourant les divers traités de médecine que renferme le ms. B. N. lat. 7056, souvent cité dans mes dernières publications de la *Romania*, j'y ai rencontré un charme en vers français qu'il est bon d'imprimer, d'autant plus qu'il n'est pas long. Ce charme a pris place au fol. 100 (anc. 281), à la fin du *Tractatus de egritudinibus mulierum* signalé précédemment, très peu de lignes après le charme *Eugenius, Stephanus*... publié ci-dessus, p. 293. Voici le texte.

En Betleem la cité,
Un veirs enfant i fut nez
De veire femme veire enfant
Veires veines de cest home tenez vostre[3] sang.

Et si fuerit vir, de ipso sanguine scribe in fronte ejus *Veronix*; si femina *Veronia*.

On voit, par les dernières lignes, que ce charme devait être destiné à arrêter les hémorragies. P. M.

---

1. *Romania*, XXI, 81.

2. Voir Murray, *New engl. Dictionary* : «... Changeling. A child secretly substituted for another in infancy, especially a child (usually stupid or ugly) supposed to have been left by fairies in exchange for one stolen. » Il y a beaucoup d'histoires populaires concernant les *changelings* dans la *Fairy Mythology* de Th. Keightley.

3. Ms. *nostre*, en toutes lettres.

COMPTES RENDUS

Mulomedicina Chironis, publ. par E. Oder, Leipzig, 1901. In-8°, XXXVII-467 p.

Ce traité de médecine vétérinaire de la fin du IVe siècle, auquel a puisé Végèce et dont l'importance a été signalée par MM. W. Meyer et Wölfflin (cf. Lommatzsch, *Arch. f. lat. Lex.* t. XII, pp. 405, 551), vient enrichir sur quelques points nos connaissances du latin vulgaire. On y trouve attestées plusieurs formes populaires, rares ou inconnues jusqu'ici et existant en roman ; j'en ai relevé quelques-unes dans mon *Hist. de la l. roum.* ; de même, M. Körting, dans la nouvelle édition de son *Lat.-rom. Wörterb.*, nos 557, 3905. L'édition qu'en donne M. Oder, d'après le ms. unique de Munich, nous permet maintenant de connaître tout ce qu'il contient d'intéressant pour l'histoire des langues romanes. Au point de vue phonétique et morphologique, le texte n'a certes qu'une valeur relative à cause des remaniements qu'il a subis et de la date récente du manuscrit (XVe siècle) ; on n'y relève d'ailleurs que peu de particularités phonétiques et morphologiques nouvelles : berbactum, verbactum=vervactum 202, 11 ; 207, 25 ; camba=gamba 3, 10 ; 12, 8, etc. (voir l'*index*) ; crancus=cancer 102, 22 ; scarpellum=scalpellum 202, 15, etc. (voir l'*index* ; comp. it. *scarpellare*, esp. *escarpelar*) ; singlos=singulos 255, 19 ; soldaverint=solidaverint 209, 21 ; armora pl. de armus (roum. *armurĭ*) 9, 25 ; 77, 26 ; 187, 5 ; bobum, bobis=bovem, bobus 290, 25 ; 284, 1 (cf. roum. *bou*) ; cadebit (IIIe conj.) 100, 9 ; claro adv. 25, 8 (cf. roum. *chiar*) ; ipsahora 71, 16 ; 92, 25 (cf. esp. *esora*) ; à y ajouter peut-être ad pressum 11, 17, dans lequel M. Wölfflin veut voir le prototype du fr. *après* ; des formes telles que battere, berbena, cancrus, criblare, femum=fimum, ferrago=farrago, grassus, grassitudo, graticulatim, oricula, salvàticus, acrus, cocere, deforas, desubtus, desupra, folia, in contra, lacte, ossum, peduculus, peduculosus, scabia, vasum (voir l'*index* et la préface, pp. XXIV, XXVI) nous sont connues d'autres textes (le *Corp. gloss. lat.*, etc.) ; il n'y a non plus rien de nouveau dans l'emploi comme substantifs de admissarius 243, 9 ; 244, 3 ; gallinaciune, gallinacia 249, 14 ; 286, 9 ; hibernus 200, 14 ; 285, 14. Il

y a, par contre, plus de choses à relever pour le lexique ; si nous faisons abstraction des formes mittere, veteranus employées, comme dans quelques autres textes, au sens de « mettre », « vieux », nous avons à signaler : ambulatura 78, 4 (roum. *umblătură*); caldare 116, 6; 246, 31 (cf. roum. *(în)călzire* qui peut d'ailleurs être un dérivé roumain de *cald*; calcare employé souvent avec la signification de « marcher » (surtout dans les expressions : *in capite ungulae calcare* 202, 14, *in illo pede... calcare* 11, 11=roum. *a călca în vîrful unghilor, în piciorul...*); excarnare 184, 26 (fr. *écharner*); pergyrare 64, 30 (comp. praegyrare 77, 29; 129, 10) attesté aussi dans la *Peregrin. Silviae*; comp. roum. *(îm)prejurare*; primo vere 289, 20, 21 « au printemps » (c'est un pendant à primavera donné par une inscription et dans le *Corp. gloss.*; cf. mon *Hist. de la l. roum.*, p. 162); respondere per au sens de « passer par » : *sanguis per ossum respondeat* 22, 4; 191, 9, cf. 210, 22=roum. *sîngele răspunde prinos* (le fr. emploie aussi *répondre* de cette manière); spissus adv. 163, 21 « souvent » comme l'it. *spesso*; subala 122, 3 (attesté aussi dans le *Corp. gloss. lat.*), l'étymologie du roum. (*sub*) *suară* « aisselle »; suspiramentum 37, 25 (cf. a.-fr. *souspirement*); à remarquer, en outre, les expressions : *sanguis ambulaverit* 202, 5; *ambulabit in latus* 102, 21; *in unam partem ambulant* 102, 2 (comp. roum. *îmi umblă sîngele*; *a umbla într'o lature*; *a umbla într'o parte*); *in directo venae* 33, 17 (*în dreptul vinei* en roum.); *in longo, in longum* 70, 19; 31, 30; *longa suspirabit* 110, 9 (roum. *în lung*; *a suspina lung*); *per cribrum traicies* 226, 20 (roum. *a trece prinsiur*); *ad vivum* 209, 2=fr. au vif. Le texte est intéressant aussi pour la syntaxe ; nous nous contentons de rappeler l'emploi de ad, de, au datif et au génitif (voir l'*index*), la transcripttion du passif par des formes réfléchies : se sanare 13, 29 = sanari (cf. aussi les remarques, d'ailleurs très sommaires, de l'éditeur, p. 309).

O. DENSUSIANU.

RAYMOND WEEKS. **Aïmer le Chétif** (Extrait des *Publications of the modern language Association of America*, t. XVII, pp. 411-434 (oct. 1902).

M. R. Weeks tente de reconstituer le rôle qu'a dû jouer Aïmer le Chétif dans notre poésie épique primitive, avant d'être incorporé à la geste d'Orange. Il s'efforce d'établir que ce personnage combattit les Sarrasins en Espagne avant Charlemagne ; qu'étant tombé aux mains des ennemis, il fut délivré par le grand empereur ; que les plus anciens poèmes dont il était le héros ayant disparu, sa renommée diminua, pas assez cependant pour qu'on ne le jugeât digne d'entrer dans la famille d'Aimeri de Narbonne ; il y occupa d'abord une place très en vue ; on lui adjoignit Vivien, dont on fit son neveu (état de la légende représenté par les *Nerbonesi*). Plus tard, éclipsé par Guillaume, il devint le moins brillant des satellites qui gravitèrent autour de l'astre nouveau.

Il y a dans ce mémoire du talent et une finesse d'esprit qui dégénère faci-

lement en cette subtilité dangereuse que plusieurs des devanciers de M. W. dans cet ordre d'études n'ont pas toujours su éviter. M. W. me paraît, d'autre part, attacher trop d'importance à certains détails des *Nerbonesi*, qui n'ont peut-être d'autre source que l'imagination d'Andrea. Et ce reproche encore, il n'est pas seul à l'avoir encouru. Enfin ses renseignements sont incomplets ; c'est ainsi que dans la liste des poèmes (p. 412) qui mentionnent Aïmer, on ne trouve ni le *Couronnement Louis*, v. 826-830 ; ni *Fierabras*, p. 63 ; ni *Huon Capet*, p. 42, 44, 111, 112, 127, 131, 137, 183, 236 ; ni *Vivien de Mombrant*, v. 715 ; ni *Antioche*, t. II, p. 269. Le *Couronnement* ajoute un témoignage à ceux que l'auteur a cités de la résolution prise par Aïmer de ne jamais entrer « en loge ne feste chevroné ». Il s'agit sans doute d'un « covenant » fait par le jeune chevalier à l'époque de son adoubement, analogue à celui de Vivien. *Fierabras* rappelle, avec *Aimeri de Narbonne* (v. 4698), la mort de « l'aufage », tué par Aïmer, et nous apprend que cet exploit fut préparé par la femme même du Sarrasin, éprise d'amour pour le captif. *Huon Capet*, comme *Aimeri de Narbonne* (v. 4697), appelle cette femme Soramonde ; nous fait savoir qu'Aïmer régna avec elle à Venise ; et ajoute, d'accord avec Aubri de Trois-Fontaines, qu'il eut d'elle un fils nommé Drogon (Aubri dit Rogon) [1], qui lui succéda à Venise. Dans *Vivien de Mombrant* Aïmer est aussi dit « de Venise. » *Huon Capet* et *Vivien de Mombrant* doivent donc être ajoutés aux poèmes (cités p. 425-426) qui placent en Italie le théâtre des hauts faits d'Aïmer.

M. W. est convaincu que dans la légende primitive c'est en Espagne que le héros s'illustre en luttant contre les infidèles, mais les arguments qu'il invoque à l'appui de cette thèse ne sont rien moins que probants. Ils se réduisent à une série d'hypothèses, dont aucune ne repose sur le moindre appui. L'un des poèmes qui ont concouru à former la chanson d'*Aliscans* aurait raconté les aventures de Garin en Vénétie ; on aurait plus tard supprimé le nom de Garin, en négligeant de retrancher également celui de Venise (édit. Guessard, p. 216), qui se serait ainsi trouvé accolé par erreur à celui d'Aïmer. D'*Aliscans* l'erreur se serait propagée dans d'autres compositions. Je ne crois pas qu'il soit utile d'insister sur ces invraisemblances [2]. Les choses se présentent en réalité bien plus simplement. En réunissant les indications données par le moine de Trois-Fontaines [3] et par les auteurs de *Fierabras* (p. 63), d'*Aimeri de Narbonne* (v. 4589-4602) et de *Huon Capet* (passages cités plus haut), on a le sujet d'un poème perdu dont Aïmer était le héros : Aïmer est allé au secours du pape et des Romains, attaqués par les Sarrasins (comme Guillaume dans le *Couronnement Louis*) ; il est blessé, fait prisonnier

1. Pertz, *Mon. Germ.*, *Scriptores*, XXIII, p. 716, l. 40.

2. Plus ingénieux encore, mais non plus convaincant, est le paragraphe où M. Weeks s'efforce d'établir que dans le *Covenant* et dans *Aliscans* le nom d'Aimeri a été substitué à celui d'Aïmer.

3. Pertz, *Mon. Germ.*, *Scriptores*, XXIII, p. 732, l. 10 et suiv.

et conduit en captivité à Venise ; aidé par Soramonde, femme de l'aufage, il sort de prison, tue le Sarrasin, se rend maître de la ville, épouse sa libératrice et a d'elle un fils appelé Drogon. Il est raisonnable de croire que ce roman représentait un état ancien de la légende ; que plus tard seulement on a fait guerroyer Aïmer en Espagne, scène habituelle des exploits de la geste narbonnaise ; et qu'alors des jongleurs ignorants placèrent au delà des Pyrénées « Saint Marc de Venis » (*Aliscans*, édit. Guessard, p. 126, 148, *Narbonnais*[1]).

Où mourut Aïmer ? Les *Nerbonesi* disent sous Orange, la *Mort Aimeri* (v. 1385) dit à Porpaillart. Et M. W., qui donne généralement la préférence au récit italien, l'abandonne cette fois, parce que Porpaillart est en Espagne. Il n'a pas connu *Huon Capet*, qui fait mourir Aïmer « en la cité de Mequez » (p. 42), attiré dans un guet-apens par le soudan, qui le fit écarteler[2].

Malgré les critiques que je viens de lui adresser, le travail de M. Weeks est intéressant et mérite d'être lu avec attention.

Ernest LANGLOIS.

Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises (Savoie et Dauphiné), par Julien TIERSOT. Grenoble, Falque et Perrin ; Moutiers, Ducloz. In-4°, XXIX-549 pages.

Bien que les chansons populaires, comme tout ce qui est postérieur au moyen âge, demeure en dehors du cadre actuel de la *Romania*, nous ne pouvons nous dispenser d'annoncer sommairement ce beau volume où sont condensés les résultats de recherches conduites avec méthode pendant plusieurs années. Le rapport au Ministre par lequel s'ouvre la publication (M. Tiersot avait une mission du gouvernement), la préface qui suit, sont d'une lecture très attachante. M. Tiersot s'est mis en campagne juste à temps pour pouvoir encore s'entretenir avec des vieillards dans la mémoire desquels sommeillaient de vieilles chansons qu'on ne chante plus guère, et qui, pour la plupart, sont morts pendant que le volume s'imprimait.

Il a pu aussi avoir communication de vieux cahiers, datant de plus d'un demi-siècle. Mais comme, en sa qualité de musicien, c'était à la musique qu'il attachait le plus de prix, il était essentiel qu'il pût faire chanter ceux qui savaient encore des chants populaires, et c'est pourquoi il importait qu'il pût recueillir la parole vivante. Il n'a pas publié (c'eût été matériellement impossible) tous les textes qu'il a recueillis ; il a dû faire un choix, et nous n'avons

---

1. Comparer les vers 7951 aux vers 538, 1047-48, 1176.

2. Dans *Vivien de Mombrant*, que M. W. n'a pas connu davantage, mais dont il n'y a pas à tenir compte ici, Aïmer de Venise est tué dans un combat sous les murs de Mombrant (v. 715). L'auteur d'*Aye d'Avignon* (p. 44 et p. 52) dit qu'il trouva la mort dans une bataille où Garin d'Anseüne et Hernaut de Gironde furent faits prisonniers.

pas de raison de douter de la valeur de ce choix. La plupart de ces chansons sont françaises, par conséquent importées, comme beaucoup des chansons populaires de la Provence ou du Piémont ; quelques-unes cependant sont patoises (par ex. *Les trois sœurs*, p. 124), mais celles-là même sont imitées de chants français. On sait que le français a pénétré de bonne heure en Savoie, bien plus tôt certainement qu'en Provence ou en Languedoc. Le recueil de M. T. est intéressant ; il peut être considéré comme l'une des plus importantes collections de poésies populaires qui aient été publiées jusqu'à ce jour. Voilà qui est entendu. Toutefois sur divers points la critique trouverait à s'exercer. Et d'abord beaucoup de ces chansons ont déjà été publiées en d'autres rédactions. M. T. le sait et il le dit, mais d'une façon trop générale. Il ne cite guère que les publications relatives à la Savoie, au Dauphiné et aux pays voisins. Il aurait augmenté le prix de son recueil en donnant pour chaque pièce une bibliographie systématique et aussi complète que possible. On s'étonne que M. T., publiant deux leçons assez médiocres de la *Pernette*, n'ait pas jugé à propos de faire mention du travail si approfondi que Doncieux a consacré à cette chanson dans le tome XX de la *Romania*. Bibliographie à part, des références eussent été souvent bien utiles. Ainsi la pièce intitulée « les répliques de Marion » (p. 316), classée assez mal à propos parmi les chansons de la Malmariée, n'est qu'un fragment peu intelligible. Une version provençale plus complète, et à tous égards meilleure, a été publiée par Lexandre, dans le *Pèlerinage de Mireille* (Paris, 1864, p. 170), d'après une communication de Fr. Mistral, qui me l'a chantée plus d'une fois, il y a quarante ans[1]. D'autres fois on regrette que M. T. n'ait pas donné un peu plus de variantes. Ainsi pour la chanson de Christophe (p. 184), M. T. en a recueilli trois versions : une à Bonneville, deux dans le Queiras. Sont-elles identiques ? J'aurais d'autant plus désiré en connaître les différences que le sujet est, à peu près, celui du *Savetier Baillet* que j'ai publié dans le t. III de la *Romania*.

En général M. T. ne donne pas assez de variantes, et n'explique pas assez comme il constitue ses textes. Dira-t-on qu'il a craint de grossir son volume ? Mais il y avait des économies de place à faire d'un autre côté. Tout le premier chapitre (*Chansons historiques*) pouvait être supprimé, ou du moins très résumé, sans grand dommage. Il ne contient guère que des pièces déjà imprimées et dont plusieurs n'ont nullement le caractère populaire. D'ailleurs elles ne sont pas toutes publiées de façon à satisfaire pleinement la critique. Ainsi (p. 11) M. T. reproduit, d'après le livret connu sous le nom de *La Fleur des chansons*[2], une « chanson en savoysien », mais il aurait dû dire qu'il ne la donnait pas entière. Les chansons sur l'Escalade de

1. Une rédaction un peu différente est citée par A. Daudet dans *Numa Roumestan*, éd. Charpentier, p. 178.

2. « *La Fleur des chansons*. Les grans chansons nouvelles qui sont en nombre cent et dix où est comprise la chanson du Roy, la chanson de Pavie, la chanson que le roy fist en Espaigne, la chanson de Romme, la chanson des Bru-

Genève (pp. 34 et s.), dont la seconde est du temps de la Révolution française, sont vraiment hors de leur place. Et on pourrait en dire autant de bon nombre des pièces groupées dans ce chapitre. Nous aurions préféré que M. T. nous communiquât d'une façon plus complète les résultats de ses recherches. Malgré d'évidents défauts, ce recueil est intéressant, et fournit à l'histoire de la chanson populaire française des éléments nouveaux et importants.

P. M.

---

nettes et Teremutu et plusieurs aultres nouvelles chansons, lesquelles trouverés par la table ensuyvant. » — M. T. indique, comme date de ce recueil (dont il existe une réimpression moderne), la seconde moitié du XVIe siècle, mais Brunet le place vers 1530.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXVI, 5. — P. 521, J. Pirson, *Das Casseler Glossar*. Cet article fort savant et fort intéressant a pour objet de montrer que la partie latine des Gloses de Cassel est étroitement dépendante d'autres glossaires, et que la plupart des formes que l'on y considère comme romanes appartiennent plutôt au latin vulgaire préroman (mais l'auteur reconnaît lui-même que la limite est artificielle) ou à la tradition graphique du bas-latin ; il en résulte qu'on ne peut guère l'assigner à une région déterminée de la *Romania* : tout au plus dans quelques formes peut-on reconnaître des traits ou réto-romans ou gallo-romans. Je ne puis entrer ici dans le détail, et signaler les nombreux rapprochements avec d'autres glossaires et les explications souvent très plausibles de telle ou telle forme ; je citerai seulement ce qui est dit de *cinge* (où l'auteur voit avec raison l'impératif), *unctura*, *medicus*, *spinale*, *caua* et *cauuella* (pour *cuua* et *cuuuella*), *talauun*, *esilos*, *mediran*, *brile*, *pis*, *carisa* ou *carisx*[1], *sisireol*, *tramolol*, *albios oculus*, *mandacaril* (qui serait pour * *manducatilis*, *porciu*, *ponderosus*, *fasselas*). Je crois que M. P. va un peu trop loin dans la voie, d'ailleurs excellente, où il est entré, et que l'élément proprement roman des Gloses n'est pas aussi restreint qu'il le dit. — P. 531, Elise Richter, *Zur Entwicklung von lat.* apud > *nprov. emè*. Étude très intéressante et très consciencieuse, que je n'ai pas le loisir d'examiner en détail, mais dont les résultats paraissent plausibles. — P. 552, M. Friedwagner, *Die Verwandtschafts-und Wertverhältnisse der Meraugis-Handschriften* (fin). Dans cette étude très longue et très minutieuse, M. Friedwagner soumet à un nouveau contrôle le rapport des manuscrits de *Meraugis*, et notamment l'opinion que j'ai émise, ainsi que M. Ebeling et d'autres sur la valeur critique du manuscrit de Turin. « Je voudrais presque, dit-il en concluant, laisser à d'autres le soin de répondre aux questions posées, car je suis partie au procès. Mais mon avis, si je le donne, est que mon ancienne classification est la bonne, et que celle qu'on a proposée à l'encontre non seulement n'est pas démontrable, mais est très invraisemblable, et que quand même toutes les raisons que j'ai données, isolément et dans leur ensemble, ne vaudraient rien, il n'y aurait qu'une con-

1. C'est le mot où récemment M. Baist a cru reconnaître un mot slave (voy. *Rom.*, XXXI, 450). Je m'étonne à ce propos que M. Pirson n'ait pas cité cet article de M. Baist, dont les observations coïncident souvent avec les siennes, publiées dans le même recueil plusieurs mois plus tard.

clusion sûre à tirer, c'est qu'il n'y a moyen d'établir aucune classification. » Il m'est impossible de discuter dans le détail les innombrables passages examinés par M. Fr.; je me bornerai à dire que ceux de ses arguments que j'ai regardés de près ne m'ont point paru convaincants; ce qu'on peut dire en tout cas, c'est que si M. Fr. donne une nouvelle édition de *Meraugis*, elle différera de la première plus qu'il ne semble l'admettre ici. Il faut souhaiter qu'il donne cette édition, où le texte profitera certainement beaucoup de ses attentives et pénétrantes recherches.

VERMISCHTES. *Zur Wortgeschichte*. P. 584, Schuchardt, Nochmals engad. *lindorna* « limace » (cf. *Rom.* XXXI, 453) : se rattache au german lendern, slendern, dont l'auteur signale en roman des dérivations extrêmement nombreuses et très variées de forme et de sens (elles ne sont pas toutes assurées). P. 585, Schuchardt, frioul. *schelfe* « touffe de cheveux », se rattache au haut-allemand *Schelfe*, « cosse de fruits ». — P. 585, Schuchardt, ital. *schienale*, « morue ». Ce mot, qui se trouve et dans le nord de l'Italie et dans un passage de Laurent de Médicis (où il n'a pas été compris), se rattache à *schiena*. — P. 586, Schuchardt, rom. *gărgără-iță* ; *gărgăun*. Le premier mot, qui a des sens assez différents, représente un croisement de curculio et du bulgare *skakalecŭ* ; le second, qui signifie « frelon », a des sens figurés curieux, un mélange de crabro et de scarabaeus. Il est impossible d'analyser ces articles riches en rapprochements intéressants et nouveaux. — P. 588, Schuchardt, cuchlia (voy. *Z.* XXVI, 318) : l'u se retrouve dans l'anglo-saxon *clucge* ; anc. fr. *jagonce*, m. h.-all. *iâchant* (*Z.* XXVI, 398) : cf. diverses formes orientales et slaves. — P. 588, Schultz-Gora : prov. *en*. L'auteur en cherche l'explication dans l'emploi de *ne* (abrégé du voc. domne) après *de* : *lo castell de ne Bertran*, puis *den Bertran*, *de ne* devenant *den* comme *de lo* est devenu *del*, et il remarque que l'exemple de beaucoup le plus ancien de *en*, dans le vers *la molher den Guari e den Bernart* d'une pièce connue de Guillaume IX, présente en effet, *den* et peut s'interpréter *de n* aussi bien que *d'en*. Je doute cependant que *ne* de domne, mot d'origine savante et peu ancien, et qui n'est pas enclitique comme *lo*, ait pu être traité de même ; j'ai dit ailleurs (*Mélanges Couture*) que j'expliquais *en* par l'aphérèse de *domen* > domine. — P. 590, Schultz-Gora, *escariman*. L'auteur montre que, contrairement à ce que j'avais dit (*Rom.*, XXX, 153) *escarimant* est parfois substantif (il en cite deux exemples, mais il est évident que c'est l'emploi adjectival qui est le plus ancien comme le plus général) ; il cite aussi dans le *Gir. de Rouss.* d'Oxford la forme *escharamant* [1], avec *a*, qui favorise l'étymologie grecque σκαράμαγκον, déjà proposée par Fr. Michel et reprise indépendamment par l'auteur. — P. 591, Zimmermann, *Zur Etymologie des frz. Nominalsuffixes* -ier. L'auteur pense que -iarius a pu être pris pour un suffixe et substitué à -arius, et n'admet pas que -iarius ait dû devenir *-ir* et non *-ier*.

1. Dans le ms. d'Oxford, v. 2453 ; le ms. de Paris (éd. Hofmann, v. 1834) porte *escariman*. — [P. M.]

Besprechungen. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft* (J. Mohl : dans cet article, qui n'a pas moins de 28 pages, l'auteur s'attache surtout à montrer que M. Meyer-Lübke a fait de grands progrès depuis son tableau de latin vulgaire dans le *Grundriss*, et que ces progrès consistent essentiellement dans ceci : qu'il s'est rapproché des théories de M. Mohl, — sans le nommer toutefois, ce dont celui-ci ne lui sait d'ailleurs aucun mauvais gré ; à côté de cette thèse un peu hardie, on trouvera çà et là quelques observations intéressantes). — P. 621, Hawickhorst, *Ueber die Geographie bei Andrea de' Magnabotti* (Becker : cf. *Rom.*, XXXI, 635). — P. 622, Fitz-Maurice Kelly, *Historia de la literatura española*, trad. y anotada por Adolfo Bonilla y San Martin, con un estudio preliminar por Marcelino Menéndez y Pelayo (Becker : ouvrage agréable et solide en même temps). — P. 623, Mills Gayley and Newton Scott, *An Introduction to the methods and materials of literary criticism* (Vossler). — P. 624, Hügli, *Die romanischen Strophen in der Dichtung deutscher Romantiker* (Vossler). — Levi, *I monumenti più antichi del dialetto di Chioggia* (Savj-Lopez : les textes publiés par l'auteur sont rédigés en vénitien et non en dialecte de Chioggia). — P. 627, Bellorini, *Note sulle tradizioni italiane delle* Eroidi *d'Ovidio* (Savj-Lopez). — P. 625, Segarizzi, *La « Catinia », le orazioni e le epistole di Sicco Polenton* (Savj-Lopez). — P. 629, Gorra, *Fra drammi e poemi* (Savj-Lopez). — P. 630, Vidossich, *Studj sul dialetto triestino* (Gartner : remarques intéressantes sur ce très louable travail). — P. 633, Rolin, *Bericht über die Resultate seiner Reisen in den Abruzzen* (Subak : fait désirer la suite). — Zauner, *Romanische Sprachwissenschaft* (Subak). — P. 636, *Le Moyen-Age*, XIII (Ed. Schneegans). — P. 637, Schuchardt, *Zur Romania XXXI, 237 Anm. 1* : l'auteur rappelle qu'il avait, dès son *Vokalismus des Vulgärlateins*, mentionné la déclinaison en *-e -enis*, ce qui avait échappé à M. Philipon, et explique pourquoi on l'a appelé *semi graeca*.

Neue Bücher. Annonces sommaires de : Dottin et Langouët, *Glossaire du parler de Pléchâtel* ; Friedersdorff, *Aus Franz Petrarka's poetischen Briefen* ; Bovet, *Ancora il problema* andare (remarques qui ressemblent de près à celles qui ont été faites ici, XXXI, 606) ; Koch, *Catalogue of the Dante Collection presented by Willard Fiske*, I ; Pochhammer, *Dante's Göttliche Komödie*.

G. P.

XXVI, 6. — P. 641, Ph. Aug. Becker, *Autobiographisches von Jehan Molinet*. Commentaire historique sur la complainte de la mort de Marie de Bourgogne (*En temps que pert Aurora ses grans pleurs*), qui est, en effet, l'une des principales sources à consulter sur la biographie du poète. — P. 652, D. Behrens, *Wortgeschichtliches* ; complément et corrections à Körting, *Lat.-rom. Wört.*, 2e éd. — P. 670, H. Urtel, *Lothringische Studien*. Essai de délimitation dialectale d'après les différences morphologiques. — P. 692, L. Sütterlin, *Zur Kenntnis der heutigen pikardisch-französischen Mundarten* ; III, *Wortlehre* ; IV, *Wortverbindungen* ; *Conclusions*.

MÉLANGES. P. 716, Kuno Meyer. *Eine Episode in « Tristan und Isolde » und das celtische Haus*. Il s'agit du ruisseau qui coule dans la chambre même d'Iseut et qui apporte à la reine les éclats de bois, messages de Tristan. Pour M. M. nous avons bien là un trait celtique, mais nullement un reste d'une civilisation barbare. Le ruisseau traversant la maison se retrouverait assez tard chez les Celtes insulaires et encore aujourd'hui dans le pays de Galles. L'exemple donné par M. M. n'est pas absolument convaincant : il y a loin, me semble-t-il, du ruisseau passant dans une laiterie, à laquelle il donne la fraîcheur nécessaire, au ruisseau passant dans une pièce de la maison d'habitation. — P. 718, E. Keller. *Sancta Maria cirial* (Barsegapè, v. 675). L'obscur adjectif *cirial* correspond aux formes du nord de l'Italie *ceriale*, *seriola*, « chandeleur », avec *i* protonique d'après la tonique de *cila*, cera, et changement de suffixe pour la rime. — P. 718, Schultz-Gora, « *Cendal d'Andre* » und « *paile de Biterne* ». *Andre* est l'île d'Andros dont la soie est encore aujourd'hui la principale production : *Biterne* serait Viterbo, la *Kaiserchronik* place en effet *Biterne* en Italie : l'expression *paile de Biterne* aurait laissé croire que la ville était sarrazine, de là son transport en Espagne chez les conteurs épiques. M. S.-G. rapproche heureusement du nom de *Biterne* les autres noms de villes sarrazines en *-erne* : *Oilerne*, *Aufalerne*, etc. — P. 720, Schultz-Gora, anc. fr. *gamauz* = le son le plus bas de la gamme, noté par Γ, et appelé *ut*; le *z* final provient de l'emploi au nominatif, *li premiers uz*, et s'est conservé même dans *en gamaüz* ou *gamauz*. — P. 722, D. Behrens, fr. *coudrer* < colorare, le *coudrement* du cuir consistant à lui donner, par un bain d'eau chaude mêlée de tan, une couleur fauve : anc. fr. *daigne* n'est autre que le *danea* des *Glosses de Reichenau* (Foerster u. Koschwitz, *Altfr. Uebb.*, 851, *area* : *danea*) < germ. *tenni* : fr. *rémoulade*, M. B. préférerait à l'identification proposée par A. Thomas de *rémoulade*, sauce, et *rémoulade*, emplâtre pour chevaux à base de son < it. *remolata* de *remola*, son, l'explication suivante : *rémoulade*, sauce piquante < *ramolade* < *ramolat*, raifort, < armoracium (cf. it. *ramolaccio*) ; il note d'ailleurs l'emploi du raifort en hippiatrique, ce qui ramènerait à confondre les deux formes françaises ; mais il faut malheureusement reconnaître que le *raifort* n'entre pas dans la plus ancienne recette de la *rémoulade* ; anc. fr. *sopier*, tondre le drap, et mots wallons ou flamands apparentés < all. *zopf*. — P. 727, W. Meyer-Lübke, fr. *noue* : M. M.-L. distingue entre *noue*, lieu bas et inondé, prov. mod. *nauzo*, dont il rattache le prototype bas-latin nauda au breton *nauz*, lit de rivière, sans d'ailleurs se prononcer sur le rapport de filiation entre ces deux dernières formes, et *noue*, tuile creuse, prov. *nauco*, auge, tronc d'arbre creusé, etc. Ces dernières formes s'expliqueraient bien par un *nauca < navis, cf. auca < avis ; mais ici se pose la question, soulevée par M. Neumann, du traitement de -auca : M. M.-L. critique et écarte les divers exemples d'alternance de *-oie*, *-oue* réunis par M. Neumann, à l'exception de *oie*, *oue*, < auca. Or : 1° *-oue* est la forme la plus anciennement attestée, *oie* n'apparaissant qu'au XIVe siècle ; 2° l'hypothèse de M. N. implique l'exis-

tence d'un masculin *aucu > *ou qui aurait influencé *oie*, mais la forme féminine est la forme ancienne, la plus répandue, le nom de l'oie est féminin dans la plupart des langues de l'Europe et les formes masculines sont dérivées du féminin ; tout cela rend improbable le passage *oie* > *oue* ; 3° supposons au contraire que *oue* est la forme régulière, le passage à *oie* est facile, sous l'influence, non de *oisel*, mais de *oison* ; ce dernier représente *aucione < auca, qui eût dû donner *osson*, mais que *oisel* a pu facilement influencer, l'accent étant à la même place dans les deux mots. Ainsi *oue* est la forme française pure provenant de auca et de même *noue* de *nauca est régulier. — P. 732, E. Herzog, fr. *aveugle* : M. H. ne croit pas que *aveugle* puisse être expliqué comme venant de la langue du droit (hypothèse de G. Paris : *aveugle* < aboculus d'après ἀπόμματος), il y voit un terme de médecine et l'explique par albu[m]oculi, glaucome, d'où l'adjectif vulgaire *alboculus et, par dissimilation *aboculus ; — prov., anc. fr. *jel*, *felon*, it. *fello* : le type latin fello serait un dérivé de fellare ; — fr. *joue*, it. *gota*, rét. *gaulta* : pour échapper aux difficultés phonétiques que rencontre l'étymologie de Diez *gauta < gabata, M. H. propose cavita[s] > *cauta > *gauta ; — roum. *sterp*, stérile, et formes albanaises, siciliennes, frioulanes apparentées < *exstirpis.

COMPTES RENDUS. P. 737, G. Dobschall, *Wortfügung im Patois von Bournois* (E. Herzog). — P. 741, E. Nonnenmacher, *Praktisches Lehrbuch der altfranzösischen Sprache* (J. Subak). — P. 742, G. Mari, *Riassunto e Dizionarietto di Ritmica italiana* (K. Vossler). — P. 745, Bertha von der Lage, *Studien zur Genesius-legende* (A. L. Stiefel). — P. 747, E. Lefèvre, *Catalogue félibréen et du Midi de la France* (A. Schulze : critique du plan et du détail de l'exécution). — P. 750. *Revue des langues romanes*, XLIV, 1901 (Schultz-Gora). — P. 751, *Studj di filologia romanza*, fasc. 23-24 (P. Savj-Lopez). — P. 753, *Giornale storico della Letteratura Italiana*, XXXIX, 2-3, et XL, 1-2 (B. Wiese). — *Index*.

M. R.

STUDI GLOTTOLOGICI ITALIANI diretti da G. de Gregorio, III, 1903. — P. 1, T. Zanardelli, *I nomi locali in* -aticus *nell' Emilia e nella Romagna*. Le sufixe -aticus peu représenté dans le lexique commun est bien plus fréquent dans les noms de lieu d'Émilie et de Romagne. M. Z. donne une liste abondante d'exemples largement commentés. Notons que dans ces noms l'influence littéraire a introduit une forme particulière du suffixe, *-àtic* au lieu de *-àdg*, *-èdg*, au moins au masculin, car *-adga* s'est conservé au féminin. — P. 49, D. Olivieri, *Studj sulla toponomastica veneta*. Important travail, fait d'après le plan excellent de M. Pieri, et muni d'index. — P. 225, G. de Gregorio et Chr. F. Seybold, *Glossario delle voci siciliane di origine araba*. Cette liste, que l'étude des noms de lieux pourra beaucoup allonger, n'intéresse pas seulement les parlers siciliens, mais aussi l'ensemble des parlers romans ; cf. p. ex. les articles *avaria* : it. *avaria*, fr. *avarie*, esp. *averia* < ar.

avdria; *bagascia*, à rattacher peut-être avec toutes les autres formes romanes à l'ar. *baghîja*; *gabella* et formes apparentées < ar. *qabila*, le sicilien connaît aussi et tout d'abord la forme *cabella*, ce qui écarte la difficulté provenant de l'initiale sonore en roman; *gaffa*, esp. *gafa*, pr. *gaf*, fr. *gaffe* < ar. *kaffa*; *giannettu*, esp. *ginete*, fr. *genet* (cheval) < ar. *Zenéta*; *varda*, it. esp. *barda*, fr. *barde* < ar. *barda'a*. — P. 253, G. de Gregorio, *Nuovi contributi alla etimologia e lessicografia romanza con ispeciale riguardo ai dialetti siciliani*. Encore un complément à Körting, utile surtout pour le sicilien; des indications relatives aux autres parlers romans tout n'est pas également important. — P. 290-297, Index des mots romans contenus dans les deux derniers articles : tout index est le bienvenu; mais il est bien incommode d'y trouver employés alternativement deux systèmes de renvois, à des numéros de paragraphes pour un article, à des numéros de pages pour l'autre. Peut-être aurait-on pu joindre un index à l'article de M. Zanardelli, et le plus simple eût alors été de donner à tout ce volume des *Studi* un seul index des mots à la fois méthodique, c.-à-d. classé par langues et dialectes, et alphabétique, et complété par un relevé des mots arabes cités. — P. 299-312, G. de Gregorio, *Sur la simplicité de deux articulations prépalatales et sur la nécessité d'admettre une classe de phonèmes ainsi nommés*. Il s'agit de *č*, *ǧ*, considérés comme sons simples et non composés de dentale + fricative.

M. R.

STUDI DI FILOLOGIA ROMANZA, pubblicati da E. MONACI E C. DE LOLLIS, vol. IX (fasc. 24, 25, 26), 1901-1903. — P. 1, L. Biadene, *Carmina de mensibus*, di Bonvesin de la Riva. Il a été donné un compte rendu détaillé de cette importante publication dans la *Romania*, XXX, 597. — P. 131, G.-A. Cesareo, *La sirventesca d'un giullare toscano*. Il s'agit de la *cantilena giullaresca* attribuée au XIIe siècle, et qui est en tout cas du commencement du XIIIe, dont plusieurs érudits se sont déjà occupés. G. Paris a dit quelques mots du mémoire de M. Cesareo à propos d'un travail récent de M. Torraca sur le même sujet (*Rom.* XXXI, 171). — P. 146, P. Marchot, *Dans quel sens, en France et en Italie, le boucher est-il le tueur de boucs* ? Polémique contre M. Th. Reinach (*Mém. de la Soc. de linguist. de Paris*, IX, 126), qui rejetait l'origine généralement admise de « boucher ». — P. 153, C. de Lollis, *Proposte di correzioni ed osservazioni ai testi provenzali del manoscritto Campori*. Nous avons déjà mentionné, d'après un exemplaire tiré à part (XXXI, 160, note), ces corrections et observations, faites un peu vite, mais dont beaucoup sont justes. — P. 171, Comptes rendus : *La Celestina*, éd. Foulché-Delbosc (M. Schiff); K. Mac-Kenzie, *Dante's references to Æsop* (C. de Lollis). — P. 176, Notices variées. — P. 181, P. Toldo, *Études sur le théâtre comique français du moyen âge et sur le rôle de la nouvelle dans les farces et dans les comédies*. Suite de rapprochements groupés sous un certain nombre de rubriques, quelquefois un peu vagues (*Lutte de ruses*; *Contre le mariage*,

L'autorité du mari, etc.) qui ne prouvent pas du tout que les farces soient dans un rapport intime avec les nouvelles ou les fableaux. Cf. ce que G. Paris dit à ce sujet ci-dessus, p. 176. — P. 370, G.-B. Bonelli, *I nomi degli uccelli nei dialetti lombardi*. — P. 469, Comptes rendus : A. Zenatti, *Il Trionfo d'amore, di Fr. da Barberino* (Fr. Egidi ; observations sur la date de la composition des *Documenti*, en opposition à l'opinion émise par M. Ant. Thomas ; cf. *Rom.*, XXXI, 479). Bertoni, *Nuove rime di Sordello* (C. de Lollis). Appel, *Wiederum zu Jaufre Rudel* (C. de L. ; cf. *Rom.*, XXXI, 472). Savj-Lopez, *La novella prov. del pappagallo* (C. de L. ; cf. *Rom.*, XXXI, 169). Zingarelli, *Lo romans de San Trofeme* (C. de L.). T. Crescini, *Rambaldo di Vaqueiras e Baldovino imperatore* (C. de L.). — P. 483, Notices variées. — P. 489, Savj-Lopez, *Il canzoniere provenzale J*. C'est le ms. F. 4. 776 de la Bibl. nat. de Florence, découvert et décrit en 1872 par M. Stengel ; voir *Rom.*, I, 140-1. J'ai fait reproduire, il y a vingt ans, une page (fol. 8 r°) de ce ms. pour l'École des chartes (n° 254 des Héliogravures). J'ai pu vérifier sur ce fac-similé, qui est excellent (la photographie a été faite par Brogi), la copie de M. S.-L. Je n'y ai trouvé qu'une faute, qui n'est sans doute qu'une erreur typographique, la lecture ne laissant place à aucun doute : *dezeredat* (à la première ligne du feuillet) au lieu de *dezeretat*. Étudiant les rapports de ce recueil avec les autres chansonniers, M. S.-L. arrive à des conclusions qui diffèrent assez notablement de celles que M. Gröber avait adoptées dans son mémoire sur les chansonniers des troubadours (*Romanische Studien*, t. II). Il pense avec raison que le ms. de Florence a été écrit *oltralpe*. Je le crois, d'après les caractères de la langue, écrit dane une région voisine du Rhône. — P. 595, A. Ferretto, *Notizie intorno a Caleca Panzano trovatore genovese e alla sua famiglia*. On savait bien que Calega Pansa, troubadour dont une pièce, conservée par le ms. Campori, a été publiée par M. Bertoni (cf. *Rom.*, XXXI, 162), était génois ; on l'avait rattaché avec certitude à la famille Panzano, bien connue dans l'histoire de Gênes au XIIIe siècle. M. Ferretto complète notre information en imprimant une trentaine de documents, tirés des archives des notaires, où figure ce troubadour. Le système de publication adopté par M. F. n'est pas à louer. Il n'y a pas de ponctuation et les capitales sont placées comme dans les originaux, c'est-à-dire de la façon la plus irrégulière. Cette affectation de minutieuse exactitude, dans des copies où on résout les abréviations et où on distingue le *v* de l'*u*, est bien puérile. — P. 617, G. Crocioni, *« La interveuta ridicolosa », Commedia in dialetto di Cingoli (Macerata), 1606*. Texte de cette pièce inédite, accompagné de recherches historiques, d'un dépouillement linguistique et d'un glossaire. — P. 676, Fr. L. Mannucci, *Del libro de la misera humana condicione*. Il s'agit d'un remaniement inédit, en prose génoise, de la traduction déjà assez libre que Bono Giamboni fit en toscan du traité célèbre d'Innocent III. — P. 693, *Note lessicali ed onomatologiche di Giovanni Flechia, edite da* Giuseppe Flechia. Ces notes sont un spécimen d'un travail important laissé par l'illustre linguiste, et dont on nous annonce la publication prochaine. — P. 707, F. d'Ovidio, *Per il dialetto di Campobasso*. L'un des

plus anciens travaux linguistiques de M. d'Ovidio est une *fonetica del dialetto di Campobasso* publiée dans le t. IV de l'*Archivio glottologico* (1877). Récemment le même sujet a été repris dans l'un des mémoires dont se compose la *miscellanea* composée en l'honneur de M. Ascoli (*Rom.*, XXX, 573). M. d'Ovidio se défend avec succès contre certaines critiques qui lui avaient été faites, et en même temps présente d'intéressantes considérations sur les changements qui, depuis 25 ans, se sont produits dans les conditions linguistiques du pays. — P. 714, G. Popovici, *Nuove postille al dizionario delle colonie rumene d'Istria*; cf. ci-dessus, p. 325 un autre travail sur le même sujet de M. Popovici. — P. 720, Comptes rendus. I. Nieri, *Vocab. lucchese* (J. Pieri). V. Cian, *Vivaldo Belcazer e l'enciclopedismo italiano delle origini* (C. de L.). P. Andraud, *La vie et l'œuvre de Raimon de Miraval* (C. de L.; cf. ci-dessus, p. 131). L. Azzolina, *La Compiuta donzella di Firenze* (C. de L.). A. Parducci, *Sulla cronologia e sul valore delle rime di Bonagiunta Orbicciani da Lucca* (C. de L.). — P. 734, Notices diverses. La dernière de ces *notizie* est ainsi conçue : « Con questo fascicolo cessa la pubblicazione degli *Studj di filologia romanza* ». C'est bref.

P. M.

L'ANNÉE LINGUISTIQUE publiée sous les auspices de la Société de philologie (*Organe de l'œuvre de saint Jérôme*); tome I, 1901-1902; Paris, Klincksieck, 1902; VI-303 p. pet. 8°. — Nous annonçons avec plaisir l'apparition d'un recueil qui se propose de dresser l'inventaire annuel des progrès réalisés dans chaque partie du domaine linguistique; mais il est fâcheux que le nouveau périodique débute par un retard de trois années et nous offre, en 1902, un tableau des publications de 1898-99[1]. Le plan du recueil est très peu rigoureux et les inutilités n'y choquent pas moins dans certains articles que les lacunes[2]; les indications bibliographiques ne sont ni uniformes, ni complètes; enfin la correction typographique laisse quelquefois à désirer[3].

Les romanistes ne trouveront à peu près rien dans ce volume qui ne leur ait déjà été signalé dans les revues spéciales. Je doute, d'autre part, que le chapitre consacré aux *langues romanes* soit aux linguistes d'une bien grande utilité : tout cela est trop long pour une bibliographie et trop vague pour un inventaire critique; des lacunes et quelques erreurs[4].

M. R.

---

1. Je ne comprends pas la mention 1901-1902 du titre.
2. En quoi, par exemple, le *Parzival* de W. Hertz ou l'*Erec* traduit par M. Clédat intéressent-ils la linguistique?
3. Cela est particulièrement gênant dans les noms propres.
4. Pour nous en tenir à la linguistique roumaine prise comme exemple, on aurait peine à retrouver sous le titre de *Bibliographie de l'ancien roumain* la *Bibliografia romîneascâ veche* de Bianu et Hodoș; on ne comprend pas pourquoi quatre des *Studii de filologie romînâ* d'O. Densusianu sont citées et la cini

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS, 1902. — P. 64, A. Piaget, *Note sur le tome X de: œuvres complètes d'Eustache Deschamps*. Sous le titre de « Pieces attribuables à Deschamps », M. G. Raynaud a publié, en tête du t. X de son édition d'E. Deschamps, une série de 81 pièces, dont la plupart sont tirées du ms. B. N. nouv. acq. fr. 6221. Presque toutes sont des ballades. Dans cette note M. Piaget identifie une vingtaine de ces poésies, dont quelques-unes sont, non pas de Deschamps, mais de Guillaume de Machaut ou d'Alain Chartier. — P. 68-96, P. Meyer, *Notice d'un ms. de la Bibliothèque d'Este a Modène (légendes des saints en français)*. Ce légendier, qui n'avait pas été étudié jusqu'ici, a été écrit en Italie. Il est apparenté de très près avec le ms. 1008 de Tours, décrit dans le *Bulletin* de 1897 (cf. *Romania*, XXVII, 515), qui est aussi d'origine italienne. Il contient à peu près les mêmes vies, dont beaucoup sont traduites de Jacques de Varazze, et dans le même ordre. — P. 100-119, J. Camus, *La seconde traduction de la Chirurgie de Mondeville* Notice du ms. L. IV. 17 de la Bibliothèque nationale de Turin (XVe siècle), qui contient une seconde copie de la version de Mondeville déja étudiée par M. le Dr Bos d'apres un ms. d'Upsal (*Bulletin* de 1900). Outre cette version, le ms. de Turin contient un grand nombre d'opuscules français (traduits du latin) concernant la médecine et la botanique médicale.

JOURNAL DES SAVANTS, 1903, n° 6 (Juin). — Ce numéro contient, pp. 337-345, un intéressant article de M. Ant. Thomas sur le poème provençal de sainte Foi, publié récemment dans la *Romania* (XXXI, 177), par M. Leite de Vasconcellos. M. Thomas, qui a pu faire usage d'un fac-similé photographique exécuté par M. E. Chatelain, propose nombre de corrections, toutes fort ingénieuses, plusieurs certaines Il a fait remarquer (p. 341, note) que, par un accident survenu à l'imprimerie, le v. 481 (*Et en sun corps creiss l'en vigor[i]*) avait disparu, mais disons que cet accident s'est produit seulement dans le tirage a part ; ce vers ne manque pas dans l'impression de la *Romania*.

---

quième étude (Drugescu, *Disimilaţiune*), importante pour le linguiste, laissée de côté ; M. Densusianu a publié une vie de *saint*, et non de *sainte*, Basile : on ne s'explique pas pourquoi le cinquième *Jahresbericht* de M. Weigand n'est pas analysé, etc. — Je dois avouer mon ignorance des intéressants travaux de philologie romane que « l'Université slave de Bessarabie » aurait commencé a élaborer (p. 27).

CHRONIQUE

Nous avons annoncé par un feuillet encarté dans notre numéro double d'avril-juillet 1901, la publication d'une table des trente premiers volumes de la *Romania*, dans laquelle par conséquent serait fondue la table des dix premières années due à M. Gilliéron. Nous estimions alors que cette nouvelle table formerait un volume d'environ 600 pages et nous en avions fixé le prix en conséquence (10 fr. pour les souscripteurs, et 15 fr. une fois la souscription close). L'entreprise que nous annoncions est entrée dans la période d'exécution, mais elle n'aura pas toute l'étendue que nous supposions. Notre collaborateur M. le Dr Bos, qui a bien voulu se charger de ce pénible mais très utile travail, a maintenant à peu près terminé la rédaction : l'impression est même commencée. Après mûre délibération, après examen de divers spécimens, et en vue d'aboutir plus vite et d'éviter une complication qui aurait nui à la facilité des recherches, il a été décidé que la table ne contiendrait pas tous les détails que d'abord on avait pensé y faire entrer, de sorte qu'elle n'occupera guère plus de 300 pages (le prix annoncé sera modifié en conséquence). Elle sera faite sur un plan très différent de celui qui avait été adopté pour la table précédente, et croyons-nous, plus commode pour les recherches.

— M. Alexandre Kirpitchnikof, professeur à l'Université de Moscou, précédemment à Kharkoff et à Moscou, est décédé le 25 mai dernier à l'âge de 58 ans. Nous l'avions vu à Paris, en 1874, alors qu'il étudiait les langues romanes comme élève de G. Paris au Collège de France et à l'École des Hautes-Études. Il avait une grande connaissance des littératures du moyen âge et de la Renaissance, et s'était surtout occupé de l'histoire des légendes pieuses du moyen âge, notamment des récits relatifs à l'Assomption de la Vierge (voir *Romania*, XIX, 492) et à saint Georges. Il avait entrepris un grand travail sur la légende de la Vierge dans l'art et dans la poésie dont il a exposé le plan à la Société des antiquaires de France (1892, 27 janvier). Malheureusement, la plupart de ses travaux, étant écrits en russe, sont demeurés lettre close pour beaucoup de ceux qui auraient eu intérêt à les connaître. Il a cependant écrit, en français ou en allemand, quelques articles dans la *Revue critique* (sur un recueil de chansons historiques russes, 1875, I, p. 331), et dans l'*Archiv f. slavische Philologie*.

— Le 28 mai dernier est décédé le baron Bollati de Saint-Pierre, surintendant des Archives d'État à Turin, connu par un grand nombre de publications historiques, entre lesquelles nous signalerons, comme se rapportant le plus particulièrement aux études que poursuit la *Romania*, la *Chanson de Philippe de Savoie* (1879) dont nous avons rendu compte ici même (IX, 472); les *Gestez et Croniques de la maison de Savoye*, par Jean Servion (1879, 2 vol. in-8°); un curieux inventaire de livres et objets précieux, rédigé à Moncalieri en 1479, et fort intéressant pour l'histoire des collections appartenant aux princes de Savoie (*Romania*, XIII, 473); des *Novelle e poesie francesi inedite o rarissime* (1888), d'après un manuscrit qui lui appartenait (*Romania*, XIX, 340). Le baron de Saint-Pierre était d'une obligeance à toute épreuve. C'est à lui que la *Romania* a dû la communication d'un précieux rôle de chansons à danser, daté de 1517, que nous avons publié il y a dix ans (XXIII, 156).

— Le 12 juin est mort à Würzburg, à l'âge de quarante-neuf ans, Jakob Stürzinger, professeur de philologie romane et anglaise à l'Université de cette ville; la terrible maladie qui avait terrassé son prédécesseur Eduard Mall s'était aussi abattue sur lui, et depuis quelque temps l'Université avait dû lui donner un successeur, tout en lui conservant son titre et son traitement. Né à Wylen, dans le canton de Zurich, il avait suivi, à Berlin, les cours de M. Tobler, puis, à Paris, ceux de Gaston Paris : sa thèse (*Ueber die Conjugation in Rætoromanischen*, Winterthur, 1879) est dédiée à ce dernier. Étant privat docent à l'Université de Bonn, en 1884, il avait accepté d'aller aux États-Unis pour y professer dans un collège de jeunes filles, mais il ne put s'y acclimater, malgré un séjour assez prolongé. Revenu en Europe, il enseigna comme privat docent à l'Université de Munich, puis comme professeur à Tübingen (1892) et, quelques mois après, à Würzburg. Il a publié dans l'*Altfranzösische Bibliothek* (t. VIII) sous le titre d'*Orthographia gallica*, le plus ancien traité de la prononciation française que nous possédions. Mais son nom restera spécialement attaché à l'œuvre de Guillaume de Deguilleville, éditée par lui pour le Roxburghe Club (voyez *Romania*, XXI, 321; XXIV, 485; XXVI, 344). Le tome III, que la *Romania* a omis de signaler à ses lecteurs, a paru en 1897 : il contient le *Pelerinage Jhesucrist*. Stürzinger se proposait de publier dans la même collection un quatrième volume dans lequel il aurait placé un glossaire précédé d'une étude complète sur la vie, l'œuvre et les manuscrits de Deguilleville. Il devait en outre donner le texte de la seconde rédaction du *Pelerinage de Vie*, en appendice à la traduction anglaise de Lydgate, dans la collection de l'*Early English text Society*. Son œuvre reste inachevée; mais il a assez fait pour laisser une trace durable dans le domaine de la philologie romane. Ceux qui l'ont connu personnellement resteront longtemps affligés de sa disparition, car à des connaissances étendues et variées Stürzinger joignait la modestie et l'aménité. — A. Th.

— M. Ch. Loizeau de Grandmaison, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien archiviste d'Indre-et-Loire, est décédé à Tours le 16 juin. Nous annoncions dans notre précédent fascicule (p. 349)

son dernier travail. Ses études avaient trait principalement à l'histoire de l'art et des artistes et à celle de la Touraine. Il avait été le collaborateur de Guessard pour l'édition de Huon de Bordeaux (1860).

— L'Académie des inscriptions a accordé le prix La Grange à M. Guesnon pour ses travaux sur l'ancienne poésie artésienne. Nous avons signalé en leur temps ces travaux, qui ont fait faire de grands progrès à notre connaissance des trouvères d'Arras (*Rom.*, XXIX, 145, 468).

— M. le comte Nigra a bien voulu nous adresser les notes qui suivent au sujet des « mots obscurs et rares », signalés par M. Delboulle dans notre précédent volume (XXXI, 350 et suiv.) :

« ***Arpeage*** répond au savoyard et dauphinois *alpage*, et à l'italien dialectal et administratif *alpeggio*, « pacage dans les Alpes » ; dans le Queyras, *alpage* signifie aussi « saison de l'alpage ». Cf. le valdôtain *dʒor de l'irpa*, « jour de l'arrivée du bétail à l'alpe ».

« ***Balotage*** signifie sans doute « palier, plate-forme », et correspond à l'italien *ballatojo*. Ex. : « La campana che è posta sul *ballatojo* del palagio dei Priori (a Firenze). » C'est la traduction littérale de *balotage du Palais*.

« ***Barragan***, de l'arabe, « sorte d'étoffe de laine », *bouracan*, anc. prov. *barracan*, ital. *baracane*.

« ***Beaulse*** est l'équivalent phonétique de l'ital. *balza*, qui a aussi le sens de « voilette, pendant d'étoffe, banderole ».

« ***Brindole***, cf. vén. *sbrindolo*, « morceau de drap, pendant », Brescia, *sbrinza*.

« ***Camboisser*** doit signifier « tanguer, s'arquer», et provenir d'un * *camboisse*, répondant au piém. *cambossa*, *gambossa*, valdôtain *tčambôsse*, « jante ». Radical *camb-* « courber ». Cf. le roman *gamba*, *camba* et prov. piém. *cambis*, *cambisa*, *gambisa* « collier à sonnaille » courbé en arc étroit (voir *Arch. gl.* XV, 280, sous *cambis*).

« ***Couderon*** est l'équivalent de l'ital. *codrione* « croupion » augmentatif de *caudarium.

« ***Couet***, dimin. masc. de l'afr. *coue* « queue », signifie la « queue de la quenouillée », c'est-à-dire le flocon que les doigts de la fileuse tirent de la quenouillée. »

Aux remarques de M. le comte Nigra, j'ajouterai deux observations :

Caterane doit être le même mot que *catran*, *quitran* qui, dans le Midi, signifie « goudron ». Cf. l'it. *catrame* (qui a son article dans le dict. étym. de Diez), l'esp. *alquitran*, et Du Cange sous *catarannus*.

Challemin, on voit par l'exemple cité qu'il s'agit d'une substance « pour convertir en ymaiges », sans doute en « ymaiges » de métal. Cela étant, si nous avons recours à Du Cange, qu'on ne consulte jamais assez, nous y lirons : « *calamina*, cadmia, lapis ærarius, seu species terræ fossilis quæ cum cupro commiscetur ut flavum fiat, gall. *calamine* ». Si maintenant nous consultons Cotgrave nous y trouverons *calamine* ainsi expliqué : « a certain yellow mineral substance which fire consumes, but melts not ; mixed with copper it changes it into a fine brass that looks like gold... ». Enfin *calamine*, qui

n'est pas un mot tellement rare, est enregistré avec plusieurs exemples dans le complément de Godefroy, et interprété par « nom vulgaire du silicate hydraté de zinc ».

Au sujet de *chanol*, relevé par M. Delboulle dans un texte messin du commencement du XVIe siècle, M. Bos m'écrit que ce mot doit signifier « gouttière d'un toit », et il le rapproche de *chenel*, *chenal*, *cheneau*.

— Je joins ici quelques corrections ou explications qui m'ont été remises par M. Ant. Thomas pour les recettes provençales du ms. de Cambridge publiées dans le précédent fascicule de la *Romania* : — P. 275, l. 21, *pren del bon blanc*. Il n'y a pas lieu de corriger *bon* en *plon*. Il faut comprendre : « prends de la bonne céruse ». Cf. la ligne suivante : *la polvera del blanc*. — P. 275, dernière ligne du texte; p. 295, l. 11 et 12. Le mot *fenida* doit être lu *femda* ; c'est le correspondant exact du français *fiente*. Bien que cette forme provençale ne soit pas attestée littéralement, elle est trop régulière pour qu'il y ait le moindre doute à son sujet ; cf. d'ailleurs Raynouard, III, 301, où l'on trouve *fenda*, *fienda*, *fenta*. Le languedocien actuel dit *frendo* (Mistral). — P. 278, l. 20, *aillana*; lire *aulana*. La confusion de *u* et de *li* qui se présente ailleurs, notamment p. 287, l. 6, où le copiste a écrit *eliforbium* pour *euforbium*, rend plus que vraisemblable celle de *u* et de *il*. — P. 281, l. 20 et 296, l. 4. Le mot *ereissel* doit être identifié à *eiresel*, qui manque dans Raynouard, mais qui n'a pas échappé à M. Emil Levy : il désigne soit le persil, soit le céleri. Cf. Mistral, *eiressèu*, et Chabaneau, *Gramm. lim.*, p. 108 et 364. A la page 281, l. 28, *l'esseil* doit manifestement être corrigé en *l'ereissel*. — P. 282, l. 3 : *sinegrec*. Le mot doit être maintenu sous cette forme, qui est bien réelle, quoique embarrassante. A l'article *fenigrè*, Mistral enregistre concurremment *fenigrè*, *senegrè*, *sinegrè*, et signale le catalan *senigrech* et l'ancien provençal *sinagrec*. Littré lui-même donne *senègre*, *senegrè*, *sinegrain* comme « noms vulgaires du fenugrec ». — P. 283, l. 8, *metra fi* ; lire *metras i*. — P. 286, l. 5, *la sermunna vert*. Il n'y a pas lieu de corriger *sermunna* en *sermuntana*. Il faut y voir une variante de *sermenha*, mot qu'on lit dans les *Auzels cassadors* (Raynouard, V, 208), et qui vit encore aujourd'hui en Périgord sous la forme *sermino* ou *cermino* (Mistral) : c'est ce que nous appelons le cerfeuil. — P. 296, l. 7, *de rajada se garde e peis sens escapa*. Qu'on corrige *escapa*, soit en *escama*, soit en *escata*, ou qu'on le garde, le sens est nécessairement « poisson sans écaille » ; il n'y a pas contradiction entre ce passage et celui où il est recommandé de manger *pieisos ab escama* (ligne 6) ; au contraire. — P. 296, l. 17, *mange de pluis* (?) *o de diamargariton*. Il faut lire *pliris* au lieu de *pluis*. Il s'agit du fameux électuaire dit *pliris archoticon*, qui figure non seulement dans le *Perceval* de Chrétien de Troyes et dans la *Bible* de Guiot de Provins, comme le rapporte Godefroy à l'article *pleuris*, mais aussi dans la *Charrette*, vers 1487, où il a mis en défaut la sagacité du dernier éditeur, M. Foerster. Cf. Dorveaux, l'*Antidotaire Nicolas*, p. 86. — P. 297, § 48, l. 1, *mala buba que ven en aisensa* (?). Peut-être faut-il corriger *en naissensa*. Mistral connaît *neissenço* au sens de « vulve ». — P. 298, § 51, l. 4, *alaquana*. Il peut être

utile de faire remarquer que ce mot qui manque à Raynouard et à Levy, est une altération du latin médical *alkanna*, nom de la plante que les botanistes actuels appellent ordinairement « lawsonia », et, par conséquent, une variante du français *arcanne*.

M. Eug. Rolland a bien voulu aussi me communiquer quelques notes qui font, en partie, double emploi avec celles qui précèdent. Il me fait observer que le *graujol* du § 51 (p. 298) est bien une sorte de glaïeul, c'est l'iris que l'on cultive encore sur les toits de chaume. Enfin, M. M. Raimbault m'écrit de Marseille que *arsint*, forme à peu près semblable à *arcens* de notre texte (p. 286, note 3) se dit en Provence (manque dans Mistral). M. Raimbault m'apprend en même temps que la tortue terrestre (p. 288, note 2) se trouve encore dans l'Esterel.

— On a vu plus haut (p. 360) que M. Suchier incline à identifier « Monglane » avec l'antique Glanum, dont l'emplacement, entre Saint-Remi et les Alpines (arr. d'Arles), est marqué par deux monuments célèbres, l'arc de triomphe et le monument des *Julii*. J'avoue que cette identification ne me paraît reposer sur rien de solide. *Monglane* ou *Monglenne* (car les deux formes existent) ne peut aucunement venir de Glanum : il y a impossibilité phonétique. De plus Monglane devait être situé sur une hauteur; or l'antique Glanum est en plaine : la plaine monte en pente douce de Saint-Remi aux Alpines, mais il n'y a pas là de mont, et le château fort dont M. Suchier (p. 361) suppose l'existence, est purement imaginaire. Ayant, dans ma jeunesse, parcouru en tous sens les environs de Saint-Remi, je sais à quoi m'en tenir sur la configuration du pays. Enfin le nom de Glanum, ville ruinée au Ve siècle, n'apparaît dans aucun document du moyen âge. M. Suchier renvoie (p. 361, note 1) à une charte de 1198 mentionnée dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône* du comte de Villeneuve, où les habitants de Saint-Remi, sollicitant un privilège, auraient rappelé les anciennes immunités de Glanum; mais il est visible que l'excellent préfet des Bouches-du-Rhône a été mystifié par un de ses correspondants. La charte de 1198 existe bien aux archives de Saint-Remi (c'est une copie du XVIIe siècle), mais il n'y est fait aucune mention de Glanum (renseignement dû à M. F. Raynaud, archiviste des Bouches-du-Rhône).

M. Suchier suppose encore que le surnom de Girart de *Fraite* (ou *Frete*) est tiré de *Fretum* ou *Freta*, ancien nom de Saint-Remi. L'identification de *Fretum* ou *Freta* avec Saint-Remi est bien probable : je serais mal venu à la contester, l'ayant proposée jadis (*Romania*, I, 59). Mais il est moins certain que le surnom « *de Fraite* » en soit tiré. M. S. dit que le *t* de *Fretum* ou *Freta* peut bien avoir été conservé comme le *t* de capitulum, qu'il suppose « avoir été introduit en français vers le VIIIe siècle » (p. 362). Que capitulum ait été adopté par le roman de France au VIIIe siècle ou à une autre date, il importe peu : c'est en tout cas un mot introduit par voie savante, et il n'est pas ordinaire que les noms de lieux aient reçu leurs formes romanes dans ces conditions. Et de plus j'ai fait valoir, dans le passage de mon introduction à

Girart de Roussillon que discute M. S., un argument d'une certaine force : c'est que *Fraite*, *Frete*, *Frette* est fréquent dans la toponymie de la France (on a aussi *Fracha* dans le Midi), et que toujours l'origine est Fracta[1].

— Aux mots *aukairrais* (alkermès), *dimescre* (mercredi), *enjun* (à jeun), *fenerech* (juillet), Godefroy cite vaguement un « calendrier du XIIIe siècle », sans indiquer si ce calendrier est manuscrit ou imprimé ni où on peut le trouver. Nous trouvons ces informations nécessaires dans une notice que M. Lucien Auvray, de la Bibliothèque nationale, a publiée dans le *Bibliographe moderne*, nº 4 (1902), sur les chartes anciennes et manuscrits ayant fait partie de la collection de Mgr Desnoyers, en son vivant conservateur du Musée d'Orléans. Godefroy a trouvé le calendrier auquel il a emprunté quelques citations sur un feuillet de parchemin appartenant à Mgr Desnoyers. M. Auvray fait encore remarquer qu'au mot *gieskerech* (juin) M. Godefroy cite le même calendrier ; seulement cette fois il renvoie, par suite de quelque confusion dans ses notes, au ms. B. N. fr. 24428, où il n'y a rien de tel. M. Auvray ne s'est pas borné à ces rectifications : il donne le texte de ce calendrier, qui est en réalité un recueil de préceptes hygiéniques dont on possède plusieurs rédactions en latin et en français, et sur lequel on peut voir le *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1883, p. 92-3. Mais les noms de *fenerech*, *gieskerech*, propres au nord de la France, ne se trouvent que dans la rédaction publiée par M. Auvray. Les chartes, manuscrits ou fragments de manuscrits ayant appartenu à Mgr Desnoyers sont dévolus au Musée historique d'Orléans.

— Le tome XXXVII des *Archives historiques du dép. de la Gironde* (Paris et Bordeaux, 1902, in-4º, XV et 595 pages), publié par les soins de M. Fr. Abbadie[2], doit être mentionné ici, parce qu'il contient un nombre considérable de textes béarnais. Ces textes sont : 1º le *Livre noir* de Dax, divisé en deux parties, le coutumier et le cartulaire ; 2º les « établissements » de Dax. Le *Livre noir* a été écrit dans la seconde moitié du XVe siècle ; la copie des Établissements est plus ancienne : malheureusement elle a été faite par un scribe qui n'était pas du pays et qui a commis beaucoup de fautes. La publication se termine par un glossaire et par une table des noms. L'œuvre est soignée et louable dans l'ensemble. Sur quelques points on peut n'être pas d'accord avec l'éditeur. On nous dit, p. IV, que « le Livre noir est, dans sa seconde moitié, une simple réédition du Livre rouge ». Alors, pourquoi ne pas avoir, pour la partie commune, imprimé le texte du Livre rouge, qui est plus ancien ? M. Abbadie imprime le texte du Livre noir, y joignant les variantes du Livre rouge ; mais il est peu commode d'aller chercher le meilleur texte dans les notes. Quelques rectifications pourraient être proposées au glossaire : *aca-*

1. Voy. par ex. les formes anciennes de Frette (Saône-et-Loire), dans le *Dict. topogr. de l'arr. de Louhans*, par M. J. Guillemin (Chalon-sur-Saône, 1866).

2. M. Abbadie a publié à part, dans le format des *Arch. hist. de la Gironde*, une introduction qui peut se joindre au tome XXXVII de ce recueil.

bat, à cheval, est inadmissible ; il fallait mettre cette locution sous *cabat*. *Anaou* service du bout de l'an, doit probablement se lire *aunou*, car dans le dict. béarnais de Lespy et Raymond, *baunou* est relevé en ce sens. De même *baunor* doit être lu *baumor*. L'explication du calendrier romain, donné sous *nona*, paraît bien superflue. *Scalor*, traduit avec doute par « chaleur », n'est pas un mot béarnais : c'est la transcription du latin *squalore* dans une charte de Philippe le Bel.

— Le dernier fascicule de la *Revue de l'Orient latin* (t. IX, fasc. 1 et 2), paru en mai, renferme un article important (pp. 164-205) de G. Paris, sur Philippe de Novare envisagé surtout au point de vue historique (*Les Mémoires de Philippe de Novare*). Cette étude est destinée à prendre place dans l'introduction du t. II des *Historiens arméniens des croisades* (lequel ne comprend que des écrits français), resté en suspens depuis la mort de MM. Schefer et de Mas Latrie, chargés par l'Académie des inscriptions de diriger cette publication. Ce tome, préparé dans de mauvaises conditions, et imprimé depuis plusieurs années quant au texte, renferme, outre les *Gestes des Chiprois* dont une partie est de Philippe de Novare, les chroniques de Dardel et d'Hayton. Il paraîtra bientôt par les soins de M. Kohler, chargé de faire sous ma surveillance, puisque G. Paris n'est plus, l'introduction, l'errata et la table.

— Le dernier cahier des *Rendiconti* de l'Institut lombard (2e série, t. XXXVI) contient (pp. 607-9) une note de M. C. Salvioni intitulée *Vestigia italiane del tipo flessionale singolare* formica, *plur.* formicæ, qui est en quelque sorte le complément de l'article publié par le même dans la *Romania*, XXIX, 546.

— Vient de paraître, à la librairie Hachette, sous le titre *Légendes du moyen âge*, un recueil de quelques travaux de G. Paris : *Roncevaux*, *Le paradis de la reine Sibylle*, *La légende du Tannhäuser*, publiés dans la *Revue de Paris*, puis le *Juif errant*, tiré de l'*Encyclopédie des sciences religieuses* et complété par un art. du *Journal des savants* (1891), enfin *Le lai de l'Oiselet*, imprimé, mais non mis dans le commerce, en 1884 (cf. *Rom.* XVII, 482).

— Livres annoncés sommairement :

Les éléments latins de la langue roumaine. Le consonantisme, par J. A. Candréa-Hecht. Paris, Bouillon, 1902. In-8, xxvii-110 p. (thèse pour le doctorat de l'Université de Paris). — Ce volume est une partie, ou plutôt la « première section » d'une partie d'un ouvrage d'ensemble sur les éléments latins de la langue roumaine, qui comportera cinq volumes *Phonétique*, *Morphologie*, *Formation des mots et sémantique*, *Syntaxe historique*, *Lexique*), et qui est le fruit de « dix ans d'études ». Il en donne la meilleure idée et fait vivement désirer de voir bientôt paraître un ouvrage qui rendra de grands services à la science. La philologie romane, et particulièrement roumaine, compte maintenant en Roumanie des travailleurs excellents, qui auront bientôt largement rattrapé l'arriéré qui subsiste encore dans cette

partie de notre science. Après une courte, mais très bonne, introduction sur le consonantisme du latin vulgaire, — où il renvoie, mais non sans le compléter sur certains, points, — à l'exposé général de M. Densusianu, l'auteur étudie le sort de chaque consonne et groupe de consonnes latines en romain. Il le fait avec une méthode parfaite et une critique rigoureuse, s'appuyant toujours, mais seulement dans la mesure où c'est nécessaire, sur la comparaison des autres langues romanes. Chemin faisant, il rectifie plus d'une étymologie courante (on a vu ici même, XXXI, 296, un spécimen de ces études presque toujours décisives). Je n'ai pas trouvé, en lisant la thèse de M. Candréa-Hecht (la troisième thèse de « doctorat d'université » soutenue à Paris, avec celles de Mlle Cipriani et de M. Leite de Vasconcellos, concernant la philologie romane), d'observations sérieuses à lui faire. Je crois qu'il attache plus d'importance qu'il ne faut à la position des consonnes avant ou après l'accent, et que cette distinction lui a fait introduire dans son exposé des distinctions inutiles. C'est par suite d'une habitude invétérée qu'il prend pour date initiale de son étude la conquête de la Dacie ; il parle presque toujours, avec plus de raison, du « latin balkanique ». — M. C.-H., en souvenir de la part qu'il a prise à mes conférences, m'a fait l'honneur, auquel je suis très sensible, de me dédier sa thèse. — G. P.

Studii şi notiţe filologice, de Sextil Puscariu. Bucarest, 1901. In-8, 11 p. (extraits des *Convorbiri literare*, t. XXV, nos 8 et 9). — M. S. Puscariu est un des membres les plus distingués du groupe de jeunes savants roumains qui depuis quelques années ont fait entrer la philologie roumaine dans des voies nouvelles et fécondes. Le présent mémoire se divise en trois parties. La première contient un certain nombre d'étymologies roumaines (du latin), toutes, me semble-t-il, excellentes (je ne verrais quelques doutes que pour *neg*, refait sur *negel* < nigellum, et pour *scol* < exprimere influencé par excrementum) ; l'auteur est beaucoup trop modeste en disant que la plupart ne sont ni originales ni neuves. — La seconde partie montre, contrairement à ce que dit M. Meyer-Lübke, que les suffixes -aticus et -ata ne sont pas inconnus au roumain. Dans la troisième partie, la plus importante pour la philologie romane en général, l'auteur établit, à mon avis, contre l'opinion généralement admise, que l'*s* finale n'a pas persisté, en italien et en roumain, sous forme d'*i* dans les monosyllabes, mais y est tombée aussi bien que dans les polysyllabes. Après avoir montré qu'il y a des monosyllabes en -s, comme tras, qui ne présentent d'*i* ni dans l'une ni dans l'autre des deux langues, il explique par l'analogie l'*i* final des mots allégués, qu'il divise en trois groupes : les pronoms *noi*, *voi*, où l'*i* a été ajouté à *no*, *vo*. comme marque du pluriel (de même it. *sei* pour *se*) ; les adverbes, *crai*, *mai*, v. it. *piui*, *poi*, où l'*i* est l'*i* adverbial (à ce propos il émet l'opinion très plausible que magis en lat. vulg. était devenu *mais* et non *magis max*) ; les 2es p. sg., *dai*, it. (*s*)*ei*, *hai ai*, *stai*, où l'*i* a été ajouté à *da*, *e*, *a*, *sta*, comme marque de la 2e personne et pour la distinguer de la

3e. Cette démonstration fait grand honneur à la pénétration de l'auteur. —Il nous annonce la suite de ces *Études*; espérons qu'elle ne se fera pas attendre. — G. P.

I Fioretti di sancto Francisco, secondo la lezione del codice fiorentino scritto da Amaretto Manelli, pubblicati da Luigi Manzoni di Mordano. Edizione II, con xxx fototipie. Roma, Loescher, 1902. In-12, xx-294 p. — M. Manzoni, qui s'occupe depuis longues années des *Fioretti*, nous donne ici pour la seconde fois la reproduction du texte italien contenu dans un manuscrit de Florence de la fin du xive siècle; cette réimpression revue soigneusement sur le manuscrit, est accompagnée de 30 intéressantes héliotypies, au lieu de 19 que contenait la première édition. Elle ne comprend que la première partie de l'ouvrage, la seule qui se rapporte directement à saint François; la seconde partie fera l'objet d'une autre publication. En attendant l'édition critique que M. M., espérons-le, nous donnera quelque jour, ce petit livre ne saurait être trop recommandé à ceux qui veulent lire dans un bon texte l'œuvre charmante où revit le *poverello* d'Assise tel qu'il était dans la tradition de ses premiers disciples. — G. P.

Il Libro delle tre scritture *e i volgari delle* False scuse *e delle* Vanità, *di Bonvesin da la Riva*, a cura di Leandro Biadene. Pisa, Spoerri, 1902. In-8, xxxviii-114 p. — M. Biadene avait terminé l'impression de ce livre quand commença, puis acheva de paraître l'édition des mêmes poèmes de Bonvesin donnée par M. V. de Bartholomæis (voy. *Rom.* XXX, 623); en comparant sur les manuscrits son édition avec celle de son involontaire concurrent, M. B. s'est assuré que son texte était plus fidèle. Il a d'ailleurs pu dans son introduction tirer profit de quelques suggestions de l'autre éditeur, tout en lui adressant certaines critiques. Son travail nous paraît mériter en tout les plus grands éloges: le glossaire notamment est fait avec beaucoup de soin et rendra service aux romanistes (une remarque sans importance : les *messi* de Dieu ou de Jésus-Christ sont, dans l'usage fréquent du moyen âge, non les ecclésiastiques, mais les pauvres, et cela ressort du contexte du second passage cité). M. B. nous fait espérer qu'il donnera enfin prochainement l'édition qu'il avait promise il y a bien longtemps des œuvres complètes de l'excellent Bonvesin. — G. P.

Die Behandlung der Lateinischen Proparoxytona in den Mundarten der Vogesen und im Wallonischen, von Adolf Horning. Strasbourg, Heitz, 1902. In-4o, 31 p. (*Beilage zum Programm der Lyceums*, no 578). — M. Horning a déjà beaucoup fait pour éclaircir un chapitre fort intéressant de l'histoire phonétique du gallo-roman, celui qui concerne le sort des proparoxytons latins, par ses recherches sur ce qu'ils deviennent dans les parlers du nord-est, où ils sont traités d'une façon si particulière. Il reprend ici ces recherches d'une façon plus complète et plus systématique, et présente sur les causes et les explications possibles des phénomènes qu'il signale des observations d'une grande valeur. Pour examiner et discuter ses vues, il faudrait une étude non moins longue et non moins approfondie que la sienne, et il

faudrait même en élargir la base (bien qu'il ne néglige pas, sur plus d'un point, la comparaison avec le français, le provençal et l'italien du nord). Nous nous bornerons ici à recommander son mémoire à tous les romanistes, et spécialement à ceux qui s'occupent de l'histoire du latin en Gaule. — G. P.

Die direkte Rede als stilistischer Kunstmittel in den Romanen des Chrestien de Troyes... von Alfons HILKA. Breslau, 1902. In-8°, 64 p. (dissert. de Breslau). — Nous n'avons ici que le commencement d'un travail qui promet d'être très intérressant, et dont nous parlerons quand l'auteur l'aura publié en entier. — G. P.

Dante à Lausanne? par Ernest MURET. Lausanne, 1901. In-8°, 16 p. (Extrait de la *Revue historique vaudoise*). — Dans cette spirituelle note, M. Muret montre l'inanité d'une conjecture lancée par le P. Berthier et appuyée par M. Pochhammer, d'après laquelle Dante serait venu de Paris (où il n'a sans doute jamais été), en 1310, trouver à Lausanne Henri VII, qui y a séjourné non « plusieurs mois », mais un ou deux jours. Il est singulier que, tandis que la critique réussit à détruire tant de légendes sur Dante, l'érudition s'amuse à en créer d'autres. Il est heureux qu'on leur coupe, comme l'a fait M. Muret, les ailes au sortir du nid. — G. P.

Jaufre Rudel. Questione vecchie e nuove. Nota del prof. Paolo SAVJ-LOPEZ. Roma, 1902. In-8°, 16 p. (Extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, vol. XI). — Dans cette note, M. Savj-Lopez, qui paraît peu convaincu par l'ingénieuse hypothèse de M. Monaci faisant d'Aliénor de Poitiers l'objet de l'*amor de terra lonhdana* de Jaufré Rudel (voy. *Rom.* XXIII, 489), s'attache surtout à combattre celle, plus ingénieuse encore, de M. Appel (voy. *Rom.*, XXXI, 47[1]), qui veut *della donna di terra lontana fare una donna di cielo*. Il trouve le plus fort, et aussi le plus méritoire, de ses arguments dans la chanson nouvellement découverte et publiée d'après le ms. Campori, où il s'agit certainement de l'*amor lonhdana*. Le texte de cette chanson est très altéré, et la restitution qu'essaie M. S.-L., certainement plausible en beaucoup de points, n'est ni complète ni partout assurée (I 2, lire p.-ê. *lo ven*, pour *louuer*; mais les vers 14-15, *Ric me fai la noig en sonmjan, Tan M'es ni q'en mos bratz l'enclauza*, ne sont pas douteux, et M. Appel lui-même supposera difficilement qu'ils s'appliquent à la Vierge Marie. — M. S.-L. conjecture avec vraisemblance que le v. 16-17, *Lai n'irai el sieu repaire Laire, Em peril qom de passar Mar* aient pu contribuer à la formation de la légende (ou plutôt de la fiction) du voyage maritime où Jaufré aurait trouvé la mort en allant chercher sa dame inconnue; il me paraît qu'avec l'expression d'*amor* [*de terra*] *lonhdana* et les quelques passages où il dit qu'il n'a jamais vu celle qu'il aime, ils en constituent tout le fondement. — G. P.

M. M. KAWCZYSNSKI, Huon de Bordeaux, *poemat starofrancuski, streszczenie, rozbiór i objaśnenie*. Cracovie, 1902. In-8° (pp. 139-149 du *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie*, oct. 1902). — Résumé d'un ouvrage

écrit en polonais. L'auteur, qui a déjà fait dériver de l'*Amor et Psyche* d'Apulée, non seulement *Partenopeu de Blois*, mais le *Chevalier au Cygne*, veut maintenant nous persuader que *Huon de Bordeaux* aussi n'est qu'une adaptation du conte du rhéteur africain. Il est clair, d'après M. K., que Huon n'est autre que Psyché en travesti, que Charlemagne joue envers lui le rôle de Vénus envers elle, et qu'Auberon, le petit roi beau comme le soleil, est Amour : Huon enfreint ses ordres comme Psyché ceux d'Amour, et Auberon le proscrit tout en le protégeant de loin et en l'exaltant finalement, comme Amour avec Psyché (il lui transmet son royaume de féerie, comme Amour introduit Psyché dans l'Olympe). Pour faire des contes d'Apulée une chanson de geste, notre trouveur a rattaché son récit à l'épisode, qu'il connaissait par les chroniques, du meurtre d'un Charles, fils d'un empereur Charles, par Aubouin. Les rapports d'Auberon avec l'Alberich du *Nibelungen*, l'Elberich d'*Ortnit*, l'Alberich de Hugues de Toul, sont de pures chimères (ou *Ortnit* et J. de Guise ont puisé dans *Huon*). Il ne se peut rien de plus ingénieux et de mieux déduit. Quant à la vraisemblance qu'il peut y avoir à ce qu'un poète comme celui de *Huon* ait lu le roman d'Apulée, l'auteur ne prend pas la peine de l'établir. Il regarde sa thèse comme évidente et il conclut ainsi : « On se demande pourquoi tant de savants..... se sont à ce point trompés sur le vrai sens du poème en question. C'est qu'ils suivent une méthode erronée... Elle consiste à ne tenir aucun compte de la chronologie, à placer dans le passé, à des siècles de distance, des faits et œuvres notoirement postérieurs. Sans souci du principe du milieu, on attribue des idées et des perfections à des temps ou à des couches sociales qui n'en étaient pas susceptibles. A les croire, ce ne serait pas un progrès continu, mais une décadence constante qui ferait la règle de l'histoire de l'humanité. » Je regrette de ne pouvoir lire dans le polonais les preuves dont l'auteur appuie sans doute cette accusation. Elle me touche (car c'est de moi qu'il s'agit, ainsi que de M. Voretzsch, qui, d'après M. K., n'a fait que développer mes idées), mais elle me surprend encore plus. J'ai toujours essayé de tenir compte et de la chronologie et des milieux, et je cherche en vain en quoi mon étude sur *Huon de Bordeaux* prouve que je regarde une décadence continue comme la loi de l'humanité. — G. P.

ROBERT OF BRUNNE'S « *Handlyng Synne* », A. D. 1303, with those parts of the Anglo-French treatise on which it was founded, WILLIAM OF WADINGTON'S *Manuel des pechiez*, re-edited from mss. in the British Museum and Bodleian libraries, by Fr. J. FURNIVALL. Part I. London, Kegan Paul, French, Trübner and C°, 1901. In-8°, 224 p. (*Early english Text Society*). — Nous sommes heureux d'avoir à annoncer cette publication qui ne sera pas moins bien accueillie sur le continent qu'en Angleterre. Le *Manuel de* (ou *des*) *pechés* de William de Waddington est, parmi les poèmes français qui ont été composés en Angleterre au XIIIe siècle, l'un de ceux qui ont eu le plus de succès, puisqu'on en possède une vingtaine de manuscrits (voir *Rom.*,

VIII, 333; XV, 312; XXIX, 47). Du reste quoique ayant peu de valeur littéraire, il n'est pas dépourvu d'intérêt. C'est en 1862 que M. Furnivall l'avait publié pour la première fois, d'après deux manuscrits, en regard de la version anglaise de Robert de Brunne. Cette édition, tirée à petit nombre pour le Roxburghe Club et non mise dans le commerce, était naturellement fort rare, principalement sur le continent, et la présente réimpression ne peut qu'être la bienvenue. Ce n'est du reste pas une réimpression pure et simple : les textes ont été améliorés en maint endroit. Il en résulte, par rapport à la première édition, un changement dans la numérotation des vers. Ajoutons que M. Furnivall a indiqué sommairement les sources des contes, d'après l'art. de G. Paris dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXVIII, 193 et suiv. Pour qu'il fût possible de placer en regard l'anglais et le français, un format un peu plus large que celui des autres volumes de l'*Early english Text Society* a été adopté. Les dépenses supplémentaires causées par cette disposition ont été payées à l'aide de sommes provenant d'une souscription faite en 1899 par les amis et admirateurs de M. Furnivall, à l'occasion du 75e anniversaire de sa naissance (voir *Rom.*, XXX, 632).

Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers (actes du XIe et du XIIe siècle), suivi de la *Vie de saint Silvestre et l'Invention de la sainte Croix*, poème français du XIIe siècle, publié par Adrien PLANCHENAULT. Angers, 1903. In-8°, XXIV-201 pages (*Doc. historiques sur l'Anjou*, p. p. la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers). — La seconde partie de cette publication (pp. 153 et ss.), peut seule être ici annoncée. Elle contient le texte intégral du poème sur lequel j'ai inséré une notice dans la *Romania*, XXVIII, 280. Je ne puis guère que signaler cette édition dont M. Planchenault me laisse la principale responsabilité. C'est lui qui a fait la copie, mais il m'a prié d'en revoir les épreuves, et, pour m'aider dans cette tâche, il m'a remis une excellente photographie du texte. La préface aussi reproduit la plus grande partie de ma notice, augmentée de quelques rectifications que l'examen attentif du texte complet m'a suggérées. Ainsi je m'étais trop avancé en disant (*l. l.* p. 282) que le vrai titre serait *Légende* ou *Vie de saint Silvestre*. En effet, le commencement du poème est bien pris de la vie latine de saint Silvestre, mais le reste, à partir du v. 593 (le poème contient 1480 vers) est tiré de l'*Inventio S. Crucis* (*AA. SS.*, 4 mai, et édition Holder, chez Teubner 1889).

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire de la conquête romaine de la Dacie et des corps d'armée qui y ont pris part, par Mme V. Vaschide. Un vol. gr. in-8, accompagné d'une carte. — Prix ..... **7** fr.

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par L. Dupont-Ferrier. Un fort vol. gr. in-8, avec 2 cartes. — *Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix Gobert.* — Prix.... **30** fr.

La Vie de Saint-Alexis, Poème du XIe siècle. Texte critique. Nouvelle édition accompagnée d'un lexique complet et d'une table des assonances, par G. Paris, membre de l'Institut de France. Un vol. in-18 jésus. — Prix..... **1** fr. **50**

P. Corneille et le théâtre espagnol, par G. Huszár. Un vol. in-18 jésus. — *Couronné par l'Académie française. Prix Saintour.* — Prix..... **3** fr. **50**

Le Musée de la conversation, par Roger Alexandre. 4e édition comprenant *les mots qui restent*, et, de nombreux articles nouveaux. La deuxième édition a été honorée d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix..... **15** fr.

Dictionnaire savoyard, publié sous les auspices de la Société florimontane, par A. Constantin et J. Desormaux. Un fort vol. gr. in-8. Accompagné d'une carte des localités citées (départements de la Savoie et de la Haute-Savoie) et d'une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards. — Prix..... **10** fr.

La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval. Étude sur la littérature et la société méridionales à la veille de la guerre des Albigeois, par P. Andraud. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **6** fr.

Études sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle. La comédie sans titre, publiée pour la première fois d'après le manuscrit 8163 de la Bibliothèque nationale et les miracles de Notre-Dame par personnages, par F. Roy. Un fort vol. in-8. — Prix..... **10** fr.

Études sur le théâtre français au XIVe siècle. Le jour du jugement. Mystère français sur le grand schisme, publié pour la première fois d'après le manuscrit 579 de la Bibliothèque de Besançon et les mystères Sainte-Geneviève, par le même. Un vol. in-8. — Prix..... **6** fr.

Études sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave, par A. Meillet, 1re partie. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **7** fr.

L'influence orientale sur la langue et la civilisation roumaines I. La langue, les éléments orientaux en roumain, par L. Sainéan. (Extrait de la *Romania*.) Brochure grand in-8. — Prix..... **5** fr.

Les éléments latins de la langue roumaine. Le Consonantisme, par J.-A Candrea-Hecht. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **5** fr.

Remarques et corrections au lexicon Cornu-Britannicum de Williams, par J. Loth, Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes (Extrait de la *Revue Celtique*), br. in-8. — Prix... **2** fr.

Togail bruidne Da' Derga The destruction of Dá Dergas Hostel, edited with Translation and Glossarial Index, by Whitley Stokes, D. C. L. Un volume in-8. — Prix. **8** fr.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. Rotsler. Un vol. in-8, avec huit planches hors texte. Prix ..... **10** fr.

Celtica. Recueil semestriel de Mémoires relatifs à l'archéologie, à la numismatique et au folklore celtique, publiés par le même, avec le concours de plusieurs amis des Études celtiques. Tomes I et II. In-4 avec pl. dans le texte et hors texte. — Prix du volume ..... **6** fr.

Les vieux chants populaires scandinaves, Étude de littérature comparée. Tome II. Époque barbare, la légende divine et héroïque, par L. Pineau, docteur ès lettres. Un fort vol. gr. in-8. — Prix ..... **15** fr.

Essai sur un patois vosgien (cinquième section). Supplément au dictionnaire phonétique et étymologique par N. Haillant, in-8. — Prix ..... **0** fr. **75**

Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien (Urimenil, près Epinal, par le même. Brochure gr. in-8. — Prix ..... **0** fr. **50**

Choix de proverbes et dictons patois de Damas (près de Bompaire) (Vosges), par N. Haillant et A. Virtel, précédé d'un avant-propos de M. E. Fleuriel. Brochure in-8. — Prix ..... **1** fr. **50**

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassonne, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. Meyer, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un vol. petit in-8. — Prix ..... **9** fr.

Les plus anciens mots d'emprunt du français, par G. Paris, membre de l'Institut. In-4. — Prix ..... **2** fr.

Le roman du Comte de Toulouse, par le même. Gr. in-8. — Prix ..... **1** fr. **50**

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par le même. Brochure in-8. — Prix ... **2** fr. **50**

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. Fertiault. Un vol. in-8. — Prix ..... **3** fr.

Études sur la civilisation française, par A. Marignan. Tomes I et II : la Société mérovingienne. — Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Deux vol. gr. in-8. — Prix ..... **20** fr.

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome XI, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix ..... **36** fr.

— Table analytique des dix premiers volumes, par E. Ernault. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **18** fr.

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. Kawczynski, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix ..... **5** fr.

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (Section des sciences historiques et philologiques), année 1903. Contenu : Calendrier. — Documents. — Rapports. — C. Clermont-Ganneau, Où était l'embouchure du Jourdain à l'époque de Josué ? — A. Meillet, Auguste Carrière. — Un vol. in-8. — Prix ..... **2** fr.

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédéric Godefroy. Tome X et dernier. Un vol. in-4. — Prix ..... **55** fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

N° 128 Octobre 1903

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remenbrer des ancessurs
Les dix e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXXII

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

University Library
JAN 8 1904
Stanford

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages.

G. Paris. Le cycle de la « Gageure »..... 481
P. Toldo. Pel *fableau* di Çonstant du Hamel..... 552
Paget Toynbee. Dante's use of the word *Trattato* in the *Convivio* and *Vita nuova*..... 565

MÉLANGES

F. Lot. Conjectures sur *Girart de Roussillon*. I, Boson d'Escarpion. II, Odilon. III, Les Desertois..... 572
F. Lot. Orson de Beauvais..... 577
P. Meyer. Wauchier de Denain..... 583
G. Raynaud. *Le dit du hardi cheval*..... 586
E. Langlois. Traités mis à l'index au XIIIe siècle..... 588
E. Langlois. Integrum > *entre*..... 591
G. T. Clark. Les explosives sourdes entre voyelles en italien..... 593

COMPTES RENDUS

La chançun de Willame (P. M.)..... 597
L. Jordan. Girartstudien (G. Huet)..... 619
Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380, p.p. H. Pirenne (M. Wilmotte)..... 621

PÉRIODIQUES..... 625

CHRONIQUE..... 632

TABLE DES MATIÈRES..... 639

Les prochains numéros contiendront :

R. J. Cuervo. *Mana* y *manâ* ; *maguer* ó *magüer*.
A. Delboulle. Mots rares et obscurs de l'ancienne langue (*suite*).
Ov. Densusianu. Notes de lexicographie roumaine.
P. E. Guarnerio. Postille sul lessico sardo.
G. Huet. La parabole des faux amis.
A. Longnon. Le duc Naimon et la légende des barons hérupés.
F. Lot. Aleran de Troiesin. — Aubouin. — Luiserne.
A. Piaget. La *Belle Dame sans merci* et ses imitations (*suite*).
P. Pieri. Il tipo avverbiale di *carpone*.
M. Schwob. *Villoniana*.
H. Suchier. Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (*suite*). — La « Fille sans mains » (*suite*).
R. Weeks. Études sur *Aliscans* (*suite*).

LE CYCLE DE LA *GAGEURE*[1]

Le thème fondamental de toutes les variantes du conte que nous allons étudier est celui-ci : un homme se porte garant de la vertu d'une femme à l'encontre d'un autre homme qui se fait fort de la séduire ; par suite d'apparences trompeuses, la femme semble avoir en effet cédé au séducteur, mais enfin son innocence est reconnue. Ce thème, plusieurs fois traité au moyen âge sous des formes diverses, l'a été aussi par Boccace, par Shakspeare et par Weber[2]. On le désigne souvent par le nom de *Cymbeline* ; mais le drame de Shakspeare en offre l'une des formes les moins primitives et les moins pures. Nous lui don-

1. [Dans les dernières années de sa vie, G. Paris consacrait l'une de ses leçons hebdomadaires du Collège de France à l'étude des romans d'aventure. Il se proposait de rédiger sur ce sujet, pour l'*Histoire littéraire*, une suite d'articles, comme il avait fait précédemment (dans le tome XXX) pour les romans de la Table ronde. Il sera impossible de donner suite à ce projet : la rédaction des diverses parties du travail est trop peu avancée, et d'ailleurs, au point où en est l'*Histoire littéraire*, il n'est guère admissible qu'on revienne constamment sur des périodes déjà étudiées en des volumes depuis longtemps publiés. Mais entre les leçons de G. Paris certaines présentent une rédaction assez arrêtée pour qu'il soit légitime de les mettre au jour. C'est notamment le cas pour celles qui ont pour objet les poèmes groupés sous le titre de *Cycle de la Gageure*. D'ailleurs, Paris lui-même, peu avant sa mort, en avait inséré un court extrait dans la *Miscellanea* récemment publiée en l'honneur de M. le professeur Graf, de Turin. M. J. Bédier a bien voulu se charger de transcrire ces leçons d'après les cahiers de son ancien maître, de compléter quelques analyses, de régulariser l'annotation, substituant, là où il y avait lieu, la rédaction de la *Miscellanea* à celle des cahiers]. — P. M.

2. C'est l'opéra d'*Euryanthe* (1824).

nerons la désignation de la *Gageure*, qui convient à peu près à toutes les formes (bien que dans quelques-unes, et des plus anciennes, il n'y ait pas de gageure à proprement parler), et nous en classerons les variantes diverses en groupes dont nous essaierons de retrouver l'ordre naturel et les rapports. Ce cycle a déjà été souvent étudié : par Francisque Michel[1], Von der Hagen[2], Reinhold Köhler[3], Rochs[4], Ohle[5], Todd[6], Child[7]; mais, d'une part on l'a souvent indûment mêlé avec celui de *Barberine*; d'autre part il semble bien qu'on en ait mal compris l'évolution, plaçant en dernière ligne et regardant comme composite le groupe qui est au contraire le plus primitif et le point de départ des autres. Réservant pour la fin de notre étude la discussion de ce système, nous allons passer en revue les nombreuses versions françaises et étrangères du conte, en les rangeant dans l'ordre que nous croyons le plus logique et le plus historique en même temps.

A : BONNE FOI DU GALANT; SUBSTITUTION ET MUTILATION.

La forme primitive de notre thème nous paraît être celle où la femme feint de céder aux poursuites du galant, mais substitue en son lieu et place une femme de condition inférieure, que le galant mutile; la femme qu'il croit avoir séduite prouve son innocence en montrant qu'elle n'est pas mutilée.

Dans une seule des versions de ce groupe, qui nous semble la meilleure, il s'agit de la sœur et non de la femme du héros, et

---

1. *Le Roman de la Violette* (Paris, 1834).
2. *Gesammtabenteuer*, t. III, pp. CIV-CVI.
3. *Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie*, t. IV (1887), p. 270; cf. *Kleinere Schriften zur Märchenforschung* von R. Köhler, hgg. von Johannes Bolte, t. I (1898), p. 212.
4. A. Rochs, *Ueber den Veilchen-Roman und die Wanderung der Euriant-Sage* (diss. de Halle, 1882).
5. R. Ohle, *Shakespeare's Cymbeline und seine romanischen Vorläufer* (Berlin, 1890).
6. Dans les *Publications of the modern language association of America*, t. II, p. 107.
7. Fr. J. Child, *The english and scottish popular ballads*, t. V, p. 21.

elle épouse le roi à la cour duquel a eu lieu le défi. Dans les autres, qui ont gardé les deux traits caractéristiques, la femme étant l'épouse du héros, le dénouement est simplement la réconciliation des époux et la confusion du galant. Dans toutes, le galant est de bonne foi et a été trompé par la femme, qui, ignorant le défi, a voulu, sans sacrifier son honneur, gagner les dons qu'il lui offre.

1. *Poème grec* [1]. — A la cour du roi, Mavrijanos vante sa sœur, que nul, à ce qu'il assure, ne peut séduire. Le roi prétend y arriver : il gage son royaume contre la tête de Mavrijanos, qu'il met en prison pour la durée de l'épreuve. Il envoie à la jeune fille de riches présents, requérant d'elle en échange une seule de ses nuits. Elle demande à ses servantes que l'une d'elles s'abandonne à sa place ; seule, la plus jeune consent [2]. A l'aube, le roi lui coupe le doigt qui porte l'anneau (et des cheveux). Il revient à sa cour, montre ses trophées. Mavrijanos a perdu, il va être conduit au gibet, quand sa sœur, avertie, arrive, demande pour quel crime il va être pendu, et, sur la réponse du roi, montre sa main (et sa chevelure) intactes. Elle revendique le roi comme son esclave ; le roi l'épouse [3].

Cette forme est la seule où le roi soutienne lui-même la gageure et l'épreuve : est-ce la forme primitive ? Il convient en tout cas d'y noter ces traits archaïques, l'esclavage, la barbarie de la mutilation.

Dans les cinq versions suivantes, l'héroïne est l'épouse et non la sœur du parieur, ce qui change toutes les conditions du récit.

2. *Hanes Taliesin* [4]. — Ce conte gallois du XIIIe siècle offre avec le poème grec les plus frappantes ressemblances. A la

---

1. Voyez les formes différentes (onze versions, recueillies depuis 1805), dans Child, *ouv. cité*.

2. Dans d'autres versions, sans doute les plus anciennes, elle ordonne à sa servante, comme une chose toute simple, de se donner.

3. Ce dénouement paraît le plus ancien (cf. B[1]). Dans d'autres versions, conformément aux conditions du pari, le frère devient roi, ou le peuple le dépose et met sa sœur à sa place.

4. *Mabinogion* (Lady Guest), III, 321 ss. ; cf. p. 356 ss.

cour du roi Maelgwn, les bardes vantent sa femme et ses bardes ; mais Elphin dit que sa femme et son barde Taliesin sont les meilleurs qui soient. Maelgwn le fait mettre en prison et envoie son fils Rhun chez Elphin pour éprouver cette femme et ce barde. Taliesin [1] conseille à la femme d'Elphin d'habiller comme elle une servante, qui reçoit Rhun à la table et dans la chambre de sa maîtresse : il l'endort (nous retrouverons ce trait), et lui coupe le doigt qui porte l'anneau d'Elphin. Le roi fait venir Elphin de sa prison et lui montre le trophée ; il reconnaît bien l'anneau, mais non le doigt, pour trois raisons : l'anneau est trop large pour le pouce de sa femme, trop étroit pour son poignet ; — l'ongle n'est pas coupé chaque samedi ; — le bout du doigt a pétri de la pâte. Taliesin apparaît (longue récitation de poème), et montre la femme d'Elphin dont le doigt est intact.

3. Ballade écossaise. *The twa knights* [2]. — Cette ballade, qui serait mieux intitulée *Le Chevalier et l'écuyer*, est peu répandue et de forme récente, mais d'origine ancienne. Ici, le rôle du roi a disparu. Un chevalier a quitté son château pour une absence de neuf mois. Son écuyer veut en profiter pour séduire sa femme. Comme elle repousse les présents qu'il lui offre, il s'adresse à la nourrice (trait que nous retrouverons dans B), qui endort la dame et introduit l'écuyer dans sa chambre. La dame, réveillée à temps, le remet à la nuit, et profite de ce répit pour décider, moyennant cent livres, sa nièce à la remplacer. L'écuyer coupe le doigt de la nièce et s'en va ; la dame enveloppe le sien. A son retour, le mari apprend l'aventure par l'écuyer, qui lui montre le doigt coupé. Il convoque à un repas les parents de sa femme, l'insulte et lui dit adieu ; mais elle délie à la lumière le doigt qu'elle avait lié dans l'obscurité, et raconte la vérité. La nièce a le droit de tuer ou d'épouser l'écuyer : elle choisit de l'épouser.

4. *Manuscrit de Tours* (f. 165 v°) [3]. — Très altéré au début, ce conte rappelle de près la ballade par son dénouement. —

---

1. Son rôle rappelle celui de l'aède laissé par Agamemnon auprès de Clytemnestre.

2. Child, *The english and scottish popular ballads*, t. V, n° 268.

3. Manuscrit 468 (du XVe siècle) ; recueil d'*exempla* de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Un bailli, laissé auprès d'une comtesse, la persécute. Elle feint de lui céder, mais substitue à sa place une *domicella*, à laquelle il coupe le doigt. La dame éloigne la servante, et garde sa main enveloppée. Le comte revenu, le bailli accuse la dame d'avoir eu le doigt coupé par un de ses ribauds [1]. Le comte réunit en un grand repas les parents de sa femme et, leur contant l'histoire, comme arrivée en un autre pays, leur demande quel châtiment mérite une femme capable d'une telle conduite : la mort, répondent-ils. Alors il déclare que l'héroïne de son récit est sa femme. Mais elle montre son doigt, et dit cette parole (passée en proverbe) : *Qui sain lie son doit, sain le deslie.* Le bailli est pendu.

5. Ruprecht de Würzburg, *Les deux marchands de Verdun* [2] (poème du XIIIe siècle, traduit du français). — Ici, comme dans la ballade écossaise (3), la cour du roi a disparu ; mais surtout le milieu social a changé. Après une préhistoire que nous négligerons, un marchand de Verdun, Bertran, se rencontre chez son hôte, à Provins, avec d'autres marchands qui s'accordent à médire de leurs femmes. Seul, Bertran loue la sienne, et l'hôte, Hogier, gage ses biens contre ceux de Bertran qu'il la séduira avant six mois écoulés. En conséquence, Bertran annonce à sa femme, Ermenjart, qu'il part pour Venise, et Hogier s'efforce de gagner son pari : repoussé en diverses tentatives, il lui offre mille marcs, qu'elle refuse encore, mais que tous les parents de Bertran et même les siens la pressent d'accepter. Enfin (et c'est la Vierge Marie qui lui suggère cette idée), elle propose à sa servante Ameline de s'habiller une nuit comme elle et de prendre sa place moyennant cent marcs. Hogier demande à la fausse Ermenjart de lui donner, en souvenir de cette nuit, un joyau ; et, comme elle n'en a point, il lui coupe un doigt. Il le rapporte à Bertran, qui se désole, et conserve pourtant quelques doutes. Mais tout doit s'éclaircir à un banquet à Verdun : là, Hogier ayant montré le doigt coupé, Ermenjart dit d'abord qu'elle a cédé aux conseils de toute sa famille, puis montre sa main intacte ; Ameline montre la sienne, mutilée : Hogier l'épouse, avec ses cent marcs de dot.

---

1. On ne comprend pas bien quelle relation existe entre la dame et le bailli.

2. Von der Hagen, *Gesammtabenteuer*, n° LXVIII.

6. Jakob Ayrer, *Comedia von zweyen fürstlichen Räthen*[1] (pièce composée vers 1600, à Nuremberg). — A la cour d'un prince, deux galants gagent avec un mari qu'ils séduiront, pendant un voyage qu'il va entreprendre, sa femme Frigia[2], et qu'ils obtiendront d'elle son anneau de mariage et son collier. Feignant de céder, Frigia envoie à sa place deux de ses servantes, qui ne se laissent que courtiser par les galants, et qui leur donnent l'une le collier, l'autre la bague de leur maîtresse. A la fin, Frigia, que les séducteurs n'ont jamais vue, apparaît, et, comme ils déclarent ne pas la connaître, son innocence est prouvée[3]. On ignore la source de Jakob Ayrer[4].

B : MAUVAISE FOI DU GALANT ; INDICES.

Tous les récits qui existent en dehors de A, ont (sauf omission fortuite) ces traits en commun : le galant est de mauvaise foi, il sait bien n'avoir pas possédé la femme (ou même ne l'avoir jamais vue), et il cherche à faire croire qu'il a gagné le pari en décrivant un signe qu'elle a sur le corps, et (ou) en montrant des joyaux à elle qu'il s'est procurés.

B¹ : L'HÉROÏNE EST SŒUR DU PARIEUR ; LE GALANT NE L'A PAS VUE ; ACCUSATION DE VIOL (ET DE VOL).

Le groupe B¹ se caractérise par le fait qu'il s'agit toujours d'une sœur, dont le frère fait l'éloge, ce qui décide le roi à

---

1. *Opus thaeatricum*, Nuremberg, 1618. *Ayrers Dramen*, hgg. von Adelbert von Keller (*Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart*, t. LXXVI, 1865).

2. Les personnages de la pièce portent généralement des noms romains.

3. Par ces traits, cette version se rapproche de B². On peut admettre pourtant qu'elle se rattache tout à fait à A, que les changements sont voulus et que les ressemblances avec B² sont fortuites : noter que Frigia n'accuse pas les prétendus séducteurs comme dans B², mais dit tout de suite qui elle est.

4. Au groupe A se rattache, sans qu'on voie bien comment, la pièce d'Alexandre Dumas, *Mademoiselle de Belle-Isle*, jouée aux Français le 12 avril 1839. Le duc de Richelieu parie qu'il sera dans la chambre de Mlle de Belle-Isle, venue à Versailles (1726) pour solliciter la grâce de son père. Mme de Prie, maîtresse de Richelieu, découvre son plan et prend la place de Mlle de Belle-Isle. Le fiancé de celle-ci la croit coupable et veut se battre à mort avec Richelieu ; tout finit par s'éclaircir.

vouloir l'épouser : il l'épouse en effet, au dénouement, du moins dans la plupart des versions. Pour prouver qu'elle n'a pas cédé au séducteur, la jeune fille l'accuse en public de l'avoir violentée (et volée), ce dont il se défend en assurant, ce qui est vrai, ne l'avoir jamais vue. Ce groupe se divise en deux sous-groupes, suivant que l'accusation de vol est générale, ou qu'elle porte sur un objet très précieux et formant paire. Le premier sous-groupe est le plus ancien et proprement français ; le second est particulièrement italien, et survit dans différents contes populaires. Dans le premier sous-groupe, la gageure manque.

B[1] a : *Pas de gageure.*

1. ***Manuscrit de Tours*** 468, f° 33 v°. — Guillaume de Nevers va servir l'empereur à Rome et se distingue. Il vante tellement sa sœur (le manuscrit omet ce motif) que l'empereur veut la prendre pour femme. Le maréchal, qui avait espéré lui faire épouser sa propre sœur [1], va à Nevers, se fait donner par la nourrice l'anneau de la jeune fille, et apprend qu'elle a sur sa cuisse une rose. Pourvu de ces indices, il raconte qu'il a passé trois nuits avec elle, et Guillaume, désolé, s'éloigne pour toujours. Mais sa sœur apprend l'imposture, vient à Rome, accuse le maréchal de l'avoir violée : celui-ci jure de ne l'avoir jamais vue. Un combat judiciaire est préparé : comme il va être livré, elle dit qui elle est ; le maréchal est puni, on retrouve Guillaume, et l'empereur épouse la jeune fille.

2. ***Guillaume de Dole*** [2]. — Ce très joli roman a été, d'après les savantes recherches de M. Servois, composé entre 1199 et 1201. L'auteur, quand il l'écrivit (cf. les derniers vers), était devenu moine. Il avait ainsi perdu son « sornon » : il aurait bien dû au moins nous dire son nom. On peut croire que c'était *Jehan*, et que le surnom était *Renart*. Il y a en effet de sérieuses raisons de croire que l'auteur de *Guillaume de Dole* est aussi celui de l'*Escoufle*, et il n'est guère douteux que celui-ci ne soit l'auteur du *lai de l'Ombre*, qui dit s'appeler Jehan Renart. S'il en est

1. Cf. un motif analogue dans *Doon de la Roche*.

2. Publié par G. Servois (*Société des anciens textes français*). Cf. Ad. Mussafia, *Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte*, III (Vienne, 1897).

ainsi, Jehan Renart aurait écrit l'Escoufle vers 1185, le *lai de l'Ombre* un peu plus tard (il y cite l'*Escoufle*), serait ensuite entré en religion, puis aurait composé *Guillaume de Dole* en 1200. Il est vrai que le ton de son poème ne semble guère convenir à un moine : mais nous ne pouvons douter qu'il le fût, et d'ailleurs Guiot de Provins l'était aussi, et pareillement Raoul de Houdan quand il écrivit *Meraugis* [1].

La fable du roman est très altérée et repose probablement sur une tradition orale et imparfaite de *Guillaume de Nevers* ou d'un récit pareil. Il s'agit aussi d'un empereur, mais il réside à Mayence [2] (comme Frédéric I), et non à Rome, et il s'appelle Corras, par souvenir des trois Conrad des Xe, XIe et XIIe siècles. Ce n'est plus ici le héros qui, à la cour où il est venu de lui-même, vante sa sœur et inspire à l'empereur de l'aimer; c'est un jongleur, nommé Jouglet, qui lui vante le frère et la sœur, et de telle façon que l'empereur fait aussitôt venir le frère, et s'éprend passionnément de la sœur [3]. Guillaume de Dole [4], arrivé chez Corras, s'y distingue de toutes façons, mais ne dit rien de sa sœur ; c'est l'empereur, toujours préoccupé d'elle, qui spontanément lui déclare qu'il veut l'épouser. Un sénéchal curieux (comme Keu) surprend ce discours et se dit qu'il empêchera le mariage. Il part pour Dole, espérant voir (et séduire ?) Liénor, et se présente à la mère comme le compagnon d'armes de Guillaume, et comme venu de sa part. Il demande à voir Liénor, mais la mère lui répond que personne ne la voit en l'absence de son frère; pourtant, gagnée par ses assurances et par le don d'un riche anneau, elle lui décrit la beauté de sa fille et la merveille de la rose qu'elle a sur la cuisse [5]. Le sénéchal revient à la cour, où l'empereur lui fait

---

1. C'est à tort que M. Friedwagner, en son édition de *Meraugis* (p. LXVI), le conteste.

2. Et aussi à Cologne, à Maestricht.

3. L'éloge est pourtant bien banal, et même indirect (v. 636 ss.).

4. Le nom *Guillaume* est resté de l'ancien poème ; on ne voit pas la raison du surnom ; remarquer que Dole est en terre d'Empire.

5. Ce rôle donné (seulement ici) à la mère, qui ensuite se désole, est des plus malheureux; dans les versions 1, 3, 4, 5 de ce sous-groupe, c'est la nourrice, vraiment achetée (ou une servante, une cousine), qui trahit sciemment.

part de son projet d'épouser Liénor : il déclare alors l'avoir possédée et donne comme preuve la rose. L'empereur veut que Guillaume ne sache rien, mais peu après il lui révèle lui-même ce qu'il a appris. Guillaume est convaincu du déshonneur de Liénor, car sa mère et lui savaient seuls la particularité de la rose. Tandis qu'il se désole, un sien neveu [1] part pour Dole afin de châtier Liénor; il arrive comme un furieux et veut la tuer, mais on l'arrête, et la mère avoue et déplore son indiscrétion [2]. Mais Liénor jure de se justifier. Elle part avec deux chevaliers et le neveu, et arrive à la cour. Elle fait remettre en secret au sénéchal, comme venant de la châtelaine de Dijon, un anneau, une agrafe, une aumônière et une ceinture, tous présents qu'il est prié de porter sous ses vêtements; puis elle accuse le sénéchal de l'avoir surprise et violentée, et de lui avoir volé sa ceinture et son aumônière où sont une bague et une agrafe, qu'elle décrit. Le sénéchal proteste qu'il ne l'a jamais vue; elle demande qu'on le fouille, et on trouve sur lui tous les objets réclamés. Il est condamné à mourir, mais les barons ses amis obtiennent une épreuve judiciaire [3], dont il sort vainqueur. Alors Liénor dit qu'il a en effet raison de nier l'avoir jamais vue, et raconte comment il a entendu parler de la rose. L'empereur embrasse Liénor et la proclame sa femme; on va avertir Guillaume, qui arrive ; le sénéchal en est quitte pour un pèlerinage outre-mer, et l'empereur épouse Liénor.

Cette fable, surtout ainsi altérée et réduite, se prêtait mal à fournir l'intrigue de tout un roman; l'auteur est arrivé à en tirer les six mille vers de rigueur en y intercalant un long et inutile épisode (le tournoi), et en délayant son récit par des entretiens qui forment souvent hors-d'œuvre. Il ne pouvait

---

1. De qui peut-il être le fils? C'est sans doute un cousin (cf. p. x, n. 1).

2. Rien n'est plus maladroit : il suffisait qu'elle vînt à la cour raconter comment elle avait trop parlé et qu'elle établît que le sénéchal n'avait pas vu sa fille; partout ailleurs, il va de soi que la coupable ne dit rien et n'est découverte que plus tard.

3. On ne peut pas faire de bataille, parce qu'il y a des preuves palpables; c'est par faveur qu'on obtient le *judicium aquae frigidae* (voy. Du Cange), où on devait toujours réussir.

guère avoir recours aux subtilités psychologiques que Chrétien de Troyes avait mises à la mode ; il ne trouvait pas dans son sujet les combats de sentiments qui en sont le thème habituel : l'empereur, en effet, aime Liénor sans la connaître ; Guillaume est un personnage passif et vide ; les sentiments du sénéchal et de Liénor sont extrêmement simples. L'auteur s'en est tiré par des conversations quelquefois banales, d'autres fois assez spirituelles ou dramatiques. Surtout, il est sorti d'embarras en faisant servir son récit de cadre à une peinture élégante de la vie de son temps : parties de chasse et de danse, chansons de carole, d'histoire, de geste, chansons courtoises françaises et provençales, fête de mai, fêtes nuptiales. Sa versification est hachée, son style bizarre, heurté, souvent ridicule par le mélange de la recherche et de la trivialité, parfois gracieux et original.

3. *Nouvelle de Sens* (Vat. Reg. 1716) [1]. — Cette nouvelle nous est fournie par un manuscrit de la fin du XVe siècle, contenant des nouvelles en prose, mais où l'on retrouve des traces de vers. Dans toutes ces nouvelles, les noms sont changés en noms du pays senonais. Le récit est sec et gauche ; les sujets seuls sont intéressants, et aussi le fait qu'on a au XVe siècle écrit des nouvelles en vers, mises ensuite en prose.

Longtemps le roi Claudin avait différé de se marier « par doubte d'avoir femme mal condicionnee, complexionnee ou morigenee » ; enfin, à son chambellan Enguerrand de Coucy, qui le presse, il répond qu'il se mariera s'il trouve une jeune fille sage et belle, fût-elle pauvre. Comme Enguerrand a quitté la salle après ce propos du roi, un « bel et bon serviteur » de Claudin, Jacques de Voisines, fils d'un chevalier de Sens, lui vante sa sœur, Ysmarie, et lui conseille de l'épouser. Enguerrand est chargé par le roi de s'enquérir de la jeune fille ; mais persuadé que Jacques de Voisines veut le supplanter dans sa charge, il se promet de le perdre. Il gagne une cousine et amie d'Ysmarie, demoiselle Robine, qui, moyennant cinq cents pièces d'or, lui fera voir Ysmarie, nue. Le lendemain, au matin, Robine l'introduit dans la garde-robe de la jeune fille et le cache sous des hardes ; puis, venue dans la chambre où dort

1. Voy. E. Langlois, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIII, 2e série, p. 228.

Ysmarie, elle la réveille en lui disant : « Levez-vous et faites-moi voir sur quelle jambe est votre signe, car j'ai gagé à ce propos un chapon, que nous mangerons à midi avec Mademoiselle Agathe Chanteprime, notre cousine. » Ysmarie se lève et Robine la conduit dans la garde-robe où, tandis qu'elle feint de l'examiner, Enguerrand voit son corps à loisir. De retour auprès du roi, il lui dit que, moyennant mille pièces d'or, il a dormi avec la demoiselle de Voisines; quant à la beauté, telle et telle lui sont bien supérieures. Comme preuves de son succès, il décrit son corps et le signe qu'elle a sur la jambe. Le roi rapporte l'aventure à Jacques de Voisines et le chasse de son royaume. Jacques va trouver sa sœur, l'accable de son mépris et part, sous le nom de Liénart, on ne sait pour quels pays. Ysmarie, d'abord abattue, reprend courage : accompagnée de deux de ses parents, elle se présente à la cour du roi Claudin, et accuse Enguerrand de l'avoir prise par force. Enguerrand ne peut prouver le contraire qu'en avouant tout. Le roi veut le punir, mais Ysmarie obtient sa grâce. Le roi épouse la jeune fille, tandis qu'Enguerrand part à la recherche de Jacques : après bien des périls courus, il le retrouve enfin dans l'île de Rhodes; il le ramène à la cour, où Claudin le comble d'honneurs.

4. *Eufemia*, par Lope de Rueda [1]. — Nous ne parlons ici que de ce qui, dans cette pièce singulière, se rapporte à notre sujet. Leonardo quitte sa sœur Eufemia, malgré elle, pour s'avancer dans le monde. Il entre au service d'un prince appelé Valiano. On voit par une scène qu'il a dû vanter sa sœur à Valiano, qui songe à l'épouser. Puis, un courtisan, Pablo, qu'on ne fait qu'entrevoir, raconte à Valiano qu'il a dormi quatre nuits avec Eufemia, qui, l'ayant vu passer dans la rue, l'a fait appeler par sa servante Cristina : elle lui a donné un cheveu (ou des cheveux) qui croît sur un signe qu'elle porte à l'épaule gauche. Il

1. *La Comédie espagnole de Lope de Rueda*, trad. de A. Germond de Lavigne (Paris, Michaud, 1883). — Lope de Rueda, acteur et auteur, vers 1550, a surtout écrit des *pasos* fort vivants et curieux. Il a traité sa pièce de même : le *gracioso*, la vieille, le bohème, le fanfaron poltron (Vallejo, laquais), la bohémienne y occupent beaucoup plus de place que les personnages principaux. L'action elle-même est surtout en discours et récits ou en épisodes inutiles. On regarde Lope de Rueda comme imitant la comédie italienne : ici au moins, je ne vois pas bien en quoi.

faut donc sous-entendre la jalousie, le voyage et la ruse de Pablo, que Cristina raconte plus tard. Valiano déclare que Leonardo l'a odieusement trompé et qu'il le fera mettre à mort (sans explication ni confrontation). Eufemia est avertie par le valet de son frère (le *gracioso* Melchior), qui lui remet une lettre insultante de Leonardo. Cristina avoue qu'elle a donné le cheveu (ou les cheveux) à un étranger. Le jour du supplice de Leonardo, Eufemia accuse Pablo [1] de lui avoir volé un riche bijou, une nuit qu'elle l'avait reçu dans son lit. Il dit et répète qu'il ne l'a jamais vue. Elle veut qu'il prête serment, ce qu'il fait. Elle lui reproche sa calomnie ; mais il maintient qu'il a dormi avec la sœur de Leonardo ; alors elle se nomme et Cristina raconte toute l'aventure. Valiano fait décapiter Pablo et délivrer Leonardo, et il épouse Eufemia.

B[1] b : *Gageure, accusation du vol d'un objet formant paire.*

Le groupe B[1] b diffère du précédent, comme il a été dit, en ce qu'il a conservé la gageure de A, et en ce que la sœur, présentant au roi un objet dépareillé (gant, pantoufle, botte), prétend que le traître lui a volé l'objet formant paire avec celui-là. Cette invention inutile n'a dû être faite qu'une fois, et suffit pour rattacher à une même provenance tous les récits qui forment ce groupe. Ils sont d'ailleurs tous italiens, et le groupe se compose d'une nouvelle en prose du XVe siècle, d'une nouvelle en vers du XVIIIe, et de contes recueillis de nos jours (dont un en Allemagne, mais provenant d'Italie).

1. Feliciano Antiquario, *Justa Victoria* [2]. — Feliciano Antiquario nous apprend qu'il a composé sa nouvelle en 1474, à la campagne. Il l'a dédiée à Francesca, femme de Gregorio Lavagnola. Elle est écrite dans le style de la Renaissance, avec beaucoup d'allusions et de mythologie, d'ailleurs en beau style et non sans talent. Le titre en est à la fois réel (l'héroïne s'ap-

1. On ne voit nulle part comment elle sait que le traître est Pablo.

2. *Catalogo dei novellieri italiani in prosa raccolti e posseduti da Giov. Papanti* (2 vol., Livourne, 1871), t. II, Appendice, p. VII. Sur le manuscrit (sans doute autographe) et l'auteur, voy. *ibid.*, p. V.

pelant *Victoria*) et allusif. — Sous le règne d'Aduardo II à Paris, le comte Ubaldo, qui a de sa femme un fils et une fille, envoie son fils, Drusillo, à Paris, où il a un grand succès et devient l'ami intime de Rodolpho, fils du roi. Ubaldo se dit que Rodolpho pourrait bien épouser sa fille Victoria, et lui fait donner une éducation excellente par un maître âgé de quatre-vingt-six ans, dans un château en pleine campagne, où nul ne la voit, sauf le vieux maître et ses *donzelle*. Le roi meurt et Rodolpho lui succède. Son sénéchal Galvano est jaloux de Drusillo et médit de lui à la cour. Après un tournoi, à un grand repas, chacun se vante; seul, Drusillo se tait ; interpellé, il dit : « *Dico potermi gloriare di havere in questo mondo per sorella la più virtuosa giovene e la più bella che habi in sè tuto il reame di Francia, e più casta che Diana nel cielo, e ne l'arte di Minerva perita quanto Aragne, e ne le littere doctissima.* » Galvano réplique que Drusillo n'est pas retourné dans son pays depuis cinq ans, et qu'il sait, lui Galvano, que cette jeune fille peut bien être *bella e virtuosa*, mais non *casta e onesta* : il se fait fort de le prouver. Le roi le fait taire, mais dans le jour Galvano dit à plusieurs qu'il l'a *carnalmente conosciuta*. Drusillo se retire et tombe même malade (il n'y a pas de gageure proprement dite). — Galvano va s'établir chez un hôte, près du château de Victoria, et se fait passer pour un marchand. Il rencontre une vieille, nommée Giletta, qui cueille des roses pour l'*aqua odorifera* de Victoria. Il se fait raconter *molte secrete cose*, et lui fait promettre qu'elle lui donnera de cette eau. Le lendemain, il prétend que son faucon, qu'il avait la veille et qu'il a laissé à l'hôtellerie, a volé dans la tour du château ; il demande à la vieille de lui donner ses habits, grâce auxquels il pourra s'introduire dans la tour et reprendre l'oiseau. Il entre, jette du mur ses habits à la vieille, qui le rejoint. Elle le cache au fond d'une *credentia* antique dans une grande salle, et s'ouvre à une des *donzelle*, Aquillina, qui dormait souvent avec Victoria. Au matin, les deux femmes tirent Galvano de sa cachette; il dit qu'il désespère de retrouver son faucon, mais parle de Victoria, et se fait décrire minutieusement par Aquillina[1] la chambre, les images des

1. *Da poi che non potia andarsene a lei* (p. xviij). Alors, à quoi bon toute cette machination, et la crédence ?

saints, la stature et les traits de Victoria, ainsi que ses vêtements; Aquillina lui dit *essere sopra la popa sinistra di madonna Victoria due picoli segni de nigro colore, come granelli de miglio, cum uno pilo rosso per ciascuno.* Revenu à Paris, Galvano traite devant Drusillo sa sœur de *meretrice*; furieux, Drusillo tire son poignard; le roi les sépare, mais Galvano dit qu'il veut être décapité s'il ne prouve pas son dire; Drusillo en dit autant : on leur donne dix jours de délai. — Devant les juges, Galvano affirme qu'il a été introduit dans le château par Giletta et Aquillina, décrit l'appartement, les habits et le corps de Victoria; Drusillo se déclare vaincu, et le roi, bien qu'à regret, déclare qu'il mourra [1]. — Heureusement des marchands avertissent Victoria; elle vient à Paris le jour du supplice, munie d'*uno bellissimo guanto* [*d'oro*] *e di seda, lavorato di sua mano, coperto di molte gioie, sopra il quale era historiata la liberatione di Susanna falsamente accusata di adulterio, la valuta dil quale cinquecento scudi d'oro era extimada.* Elle arrête le roi [2], et lui dit que le sénéchal Galvano a obtenu ses faveurs, ne lui a rien donné, et lui a volé le gant pareil à celui-là. Galvano appelé dit *che mai più la vide, ne sa chi essa sia,* et, comme elle insiste, il le jure avec serment. Enfin, elle dit : « *Io son... chiamata per nome Victoria,.. sorella dil sfortunato Drusillo, il quale per tue inique opere mandi a la morte.* Galvano soutient que cette femme n'est pas Victoria, qu'il a possédée. Elle demande quinze jours pour faire la preuve, et Drusillo, après avoir embrassé Victoria, est remis en prison. Des témoins démontrent l'identité de Victoria, et Galvano, mis à la torture, avoue. On lui coupe la langue, les mains et la tête; à Aquillina et à Giletta, le nez et les oreilles; Drusillo est délivré à la joie générale; Victoria, après quelques jours passés *in compagna della regina* [3], rentre chez elle dans *una dorata carreta.*

2. Batacchi, *La Pianella* [4]. — Le frère, Lisauro, quitte la cour

---

1. Il est surprenant que Drusillo n'en profite pas pour aller chez sa sœur.

En lui rappelant le fameux trait de Trajan.

roi était donc marié? On ne nous l'a pas dit, et, d'après le passage ment, il semble bien qu'il a dû épouser Victoria.

i (né à Pise 1743, † 1802). *Raccolta di novelle del P. Atanandres*, 1800).

pour aller à un tournoi, où il vainc un duc, Francatrippe, qui, par dépit de sa défaite, devient son ennemi. Comme, en buvant, on médit des femmes, Lisauro vante sa sœur; le duc se fait fort de la séduire : chacun gage sa tête, le roi garantissant le pari. Le duc arrive au château, ne réusssit pas à voir Fiordeligi, mais fait causer la nourrice : sans la corrompre, comme ailleurs, mais en feignant de douter de la beauté de la jeune fille, il apprend que Fiordeligi a un *neo nerissimo* entre les seins, un autre sur le ventre [1]. — Il revient, Lisauro est confondu et condamné à mort. Fiordeligi est avertie par la fée Morgane [2], qui lui donne une pantoufle d'or ornée de pierreries. Elle va à la cour et accuse le duc, ayant eu ses faveurs, de lui avoir volé l'autre pantoufle. Le duc jure qu'il ne l'a jamais vue; elle se nomme. Le roi fait décapiter le duc et rend ses honneurs à Lisauro (pas de mariage).

3. Contes populaires. *a*) L. Gonzenbach, *Sizilianische Märchen*, 1870, t. I, n° 7. *Les deux enfants du prince de Monteleone.* — Le jeune prince, qui a été élevé avec sa sœur dans une tour, arrive dans une ville, est aimé du roi, jalousé d'un ministre. Comme il vante sa sœur, le ministre gage de la séduire : le perdant sera pendu. Le ministre ne peut même savoir où elle est; mais une ancienne nourrice de la jeune fille parvient à pénétrer auprès d'elle, l'habille, et voit sur son épaule un signe avec trois cheveux d'or tressés avec un fil [3]. Elle lui prend son anneau. Le frère s'avoue vaincu, et demande seulement huit jours de répit. Il envoie un serviteur tuer sa sœur [4] : celle-ci comprend ce qui est arrivé. Elle prend tous ses joyaux, part avec le serviteur (cf. *Guillaume de Dole*) [5], et se fait faire une sandale magnifique. Le jour du supplice, elle arrête la voiture du roi, et accuse le ministre. Celui-ci est pendu, et le roi épouse la jeune fille.

---

1. En outre, il dérobe une lettre de Fiordeligi, dont il contrefait l'écriture en un billet obscène.

2. Morgane protège, on ne sait pourquoi, le frère et la sœur, et a déjà donné des armes au frère.

3. Il est clair qu'elle devait les couper.

4. Il devait rapporter un flacon de son sang; il donne au prince du sang de poules.

5. Elle est conseillée par le chapelain qui a élevé les deux enfants.

b) G. Pitrè, *Fiabe, novelle e racconti popolari siciliani*, Palerme, 1875, t. II, n° LXXV. *La Stivala*. — Giuseppe, fils de marchand, est secrétaire du roi de Portugal, et se fait remarquer par sa belle écriture (cf. *Eufemia*); le roi d'Espagne le demande à sa cour. Il prend congé de sa sœur et emporte son portrait. Le *bracciere* du roi d'Espagne, jaloux de Giuseppe, parle au roi de ce portrait que baise le jeune homme. Le roi voit le portrait, l'admire, et Giuseppe lui dit que c'est l'image de sa sœur, dont il loue la beauté et la chasteté; mais le *bracciere* affirme qu'il a obtenu ses faveurs. Démenti, et gageure : le perdant sera décapité. Le *bracciere* vient à Palerme (*sic*), et apprend que nul n'entre chez la sœur de Giuseppe. Il rencontre une vieille qui lui promet de l'aider. Elle se fait recevoir par une nuit d'orage, découvre la jeune fille pendant son sommeil, et voit qu'elle a *supra la spadda dritta tri pila come si fussiri tri fila d'oru*; elle les coupe avec ses ciseaux. Le roi donne à Giuseppe six mois pour justifier sa sœur, et le met en prison. Giuseppe envoie une lettre à la jeune fille : elle vend tout son avoir, et fait faire une botte en or incrustée de pierreries. Elle accuse le *bracciere* de l'avoir *goduta* et de lui avoir volé l'autre botte. Il proteste qu'il ne la connaît pas. Il est pendu, et le roi épouse la jeune fille.

c) A. de Gubernatis, *Le Novelline di Santo Stefano* (Turin, 1869), n° X. *Il guanto d'oro*. — Il s'agit de deux orphelins, fils et fille de roi. La sœur engage son frère à voir le monde. Il va à la *ville* de Portugal, devient *sottobracciere* du roi. Le *bracciere* (écuyer) l'accuse d'idolâtrie, à cause d'un portrait qu'il baise. Il dit que c'est le portrait de sa sœur, que personne n'a jamais vue. Le *bracciere* affirme qu'il a *mangé et couché* avec elle. Le frère demande la preuve, et engage sa tête; le délai est de quatre jours. Le *bracciere* va à la tour où vit la jeune fille, ne peut y pénétrer; une vieille lui apprend qu'elle a un *neo* à droite, des boucles d'or et un fermail de grenat : il fait faire des bijoux pareils, et les rapporte comme preuves. Le frère, condamné, obtient quatre jours de répit. Il va trouver sa sœur, l'accable de reproches, revient à la cour. Elle se fait faire un gant d'or, suit son frère, et, le jour du supplice, arrêtant le roi, accuse le *bracciere* de lui avoir volé le gant pareil (après avoir obtenu ses faveurs?). Il le nie [1]; alors, elle montre qu'elle a été calomniée; le traître est

1. Mais le conte omet de dire qu'il déclare ne l'avoir jamais vue.

pendu, et le roi adopte les deux orphelins (pas de mariage).

d) V. Imbriani, *La Novellaja fiorentina* (Livourne, 1877), n° XXXII. *La novella del signor Giovanni di Constantinopoli*. — (Préhistoire assez absurde et très longue.) Giuseppe envieux de Giovanni se vante spontanément, au café, de passer dix minutes avec la femme que Giovanni vient d'épouser [1]. Il engage sa tête : le mari accepte, et on en dresse acte devant la police. Giovanni, suivant les conditions de la gageure, quitte la ville. Giuseppe erre en vain devant la maison toujours close de la jeune femme. Une vieille lui offre son aide : elle se fait admettre, en se disant sœur du mari ; elle *dessine* la chambre, y prend un joyau précieux, et coupe une touffe de cheveux sur la nuque de la femme de Giovanni (pas de signe). Giuseppe porte le dessin, le joyau et les cheveux à la police. Giovanni, à son retour, est arrêté, et va mourir. Sa femme l'apprend, fait faire une pantoufle magnifique, et accuse devant les juges Giuseppe de lui avoir volé l'autre (ni viol, ni faveurs). Giuseppe dit qu'il ne l'a jamais vue. Elle se fait connaître ; son mari est délivré, et Giuseppe décapité, ainsi que la vieille.

e) J. B. Andrews, *Contes mentonais* (*Romania*, t. XI, p. 415). — (Préhistoire.) Un mari part pour un voyage ; l'un de ses amis parie contre lui une somme d'argent qu'il séduira sa femme. Il apprend d'une femme de chambre qu'elle a une fraise sur l'épaule. Le mari, de retour, paie le prix du pari, et accuse sa femme en justice. A son tour, elle cite devant le juge son prétendu séducteur, en lui reprochant de lui avoir volé une pantoufle. Il jure ne l'avoir jamais vue. Elle raconte tout, et il est condamné à la prison.

f) G. Pitrè, *ouv. cité*, t. II, n° LXXIII. *Ervabianca*. — (Préhistoire : un père est cause que sa fille est exposée ; un roi la recueille et l'épouse.) A l'étranger ce roi gage contre un *cavalieri* que sa femme Ervabianca lui restera fidèle. Le *cavalieri* va à Palerme, se promène en vain devant la maison ; une vieille à qui il se confie se fait passer pour une parente de la reine, obtient d'être logée chez elle, voit son corps et *un bellissimu neu* sur l'épaule

1. Seuls dans cette série (cf. B^1), le conte d'Imbriani et le suivant mettent en scène deux époux.

gauche, coupe avec des ciseaux *li piliddu* qui y sont, et les donne au galant, qui les porte au roi. Celui-ci vient à Palerme, emmène sa femme en voiture sur le *Munti Pillirinnu* et la laisse là, poignardée. Un médecin la recueille et la soigne; en l'absence du médecin, son esclave Ali, qui a été rebuté par Ervabianca, tue une fillette couchée avec elle; à son réveil, Ervabianca s'enfuit. Le médecin, revenu, la poursuit avec l'esclave; ils arrivent dans un palais désert, où sont aussi le père et le mari repentants, qui cherchent Ervabianca. Une lampe magique raconte devant eux toute l'histoire de la jeune femme, qui est endormie dans le même palais. Réconciliation générale; l'esclave est écartelé.

g) G. Finamore, *Tradizioni popolari abruzzesi* (Lanciano, 1882), I, n° XXXVI (très altéré).

h) K. Simrock, *Deutsche Märchen* (Stuttgart, 1864), n° 51. — La sœur engage le frère à aller à la cour; là un ministre, qui envie sa faveur, lui dit qu'il va dans son pays et se fait fort de séduire sa sœur. Ils gagent leurs biens et leur vie. Le ministre arrive à la ville où demeure la jeune fille, mais ne parvient ni à entrer chez elle, ni à corrompre ses serviteurs. Il voit chez un orfèvre une bague d'elle en réparation, et s'en fait faire une pareille (cf. le conte de Gubernatis, *c*); puis il apprend d'une sage-femme que la jeune fille a une violette entre les seins [1]. Muni de ces preuves, il convainc les juges du pari. Le frère demande un répit, va chez lui, et laisse à sa sœur, sans la voir, une lettre où il l'accuse de sa mort. Elle fait faire avec tous ses joyaux un gant magnifique, arrive, et, dans le cortège du supplice, que mène le ministre, coupe la voiture du roi. Interpellée, elle accuse le ministre de lui avoir volé un gant (pas de viol, ni de faveurs). Il dit ne l'avoir jamais vue; elle se nomme; il est brûlé en place du frère, auquel on rend ses honneurs (pas de mariage).

---

1. Il emploie un moyen bien peu vraisemblable : il prétend chercher un remède pour un signe que sa fille a au menton; la vieille lui parle de ces sortes de signes, et décrit à cette occasion celui de la jeune fille.

B^2 : L'HÉROÏNE EST LA FEMME DU PARIEUR ; ELLE S'HABILLE EN HOMME ; ACCUSATION DE VIOL.

Nous abordons des groupes successifs qui ont pour trait caractéristique que la femme s'habille en homme ; dans la plupart des versions, elle découvre la vérité par un autre moyen que dans B^1 ; mais il existe une version intermédiaire, B^2, où elle l'accuse encore de lui avoir fait violence.

Manuscrit de Tours 468, f° 165 v°. — Une dame était renommée pour sa grande valeur. Et comme, devant le roi, les chevaliers médisaient des femmes (cf. Batacchi, B^1b2), on en vient à parler d'elle. Un des assistants dit : « Je gagerai ma terre que d'ici à quinze jours je ferai d'elle ce que je voudrai, et je prouverai mon succès par de bons témoignages. » Le mari le démentit, et gagea aussi sa terre. L'autre, allant au château, ne put entrer, mais il séduisit par fraude une demoiselle de la dame, qui vola et lui remit un anneau que le mari avait donné à sa femme ; en outre, elle lui révéla que la dame avait un *seing* à la cuisse. Et revenant, il dit, en donnant ces indices, qu'il avait gagné. Le mari l'entendant, confus et trop crédule, se retira, et ayant conduit sa femme à son manoir, la jeta à l'eau. Elle se sauva, transforma sa robe en vêtement d'homme, arriva à une abbaye de moines, s'y fit convers, et, se conduisant de façon édifiante, fut donnée au roi par l'abbé comme aumônier (au sens étymologique), office qu'elle remplit volontiers et très bien. Un jour, distribuant l'aumône, elle vit entre les pauvres son mari, qui s'était enfui ; elle le prit à part, lui dit de bonnes paroles et lui demanda son histoire. Celui-ci la lui raconta, et lui confia que, ce qui lui faisait le plus de peine, c'était de s'être conduit si cruellement envers sa compagne. Alors elle lui raconta aussi ce qui lui était arrivé. Puis, ayant obtenu du roi la permission de retourner dans son pays, et ayant trouvé [pour son mari ?] un cheval et des armes, elle revint [à la cour du premier roi] en convenable habit de femme et appela ce chevalier de trahison, l'accusant de lui avoir fait violence. Il nia par serment l'avoir jamais vue. Alors, s'adressant au roi : « Faites-moi donc justice, » dit-elle, « puisqu'il m'a calomniée et que par son mensonge mon mari a perdu sa terre et j'ai été

réduite à l'exil. » Le traître fut condamné à être pendu, la terre du mari lui fut rendue [avec celle du traître], et elle retourna avec lui dans leur maison.

B^3 : L'HÉROÏNE EST LA FEMME DU PARIEUR; ELLE S'HABILLE EN HOMME; AVEU SPONTANÉ DU TRAÎTRE.

Dans tous les récits qui suivent, il ne s'agit plus d'accusation fausse portée contre le traître : c'est lui-même qui par bravade avoue son crime, en s'en vantant, devant la femme déguisée en homme; dans tous, le mari a donné ordre de tuer sa femme, ce qui n'a pas été exécuté; dans tous, il semble bien que le traître arrive à voir et à voler la femme en se faisant porter chez elle dans un coffre[1]; dans tous, elle s'est habillée en homme, elle arrive à une haute condition sociale, et s'en sert pour faire éclater la vérité.

Ce groupe se divise en deux sous-groupes, dont le second, plus moderne, est caractérisé par le fait que la femme prend le mari à son service et le ramène dans sa maison, devenue celle du traître, où celui-ci raconte l'histoire, tandis que dans le premier sous-groupe la scène a lieu à la cour d'un souverain étranger. Ce premier sous-groupe est intéressant en ce qu'il contient les deux œuvres les plus célèbres du cycle, la nouvelle de Boccace et la tragédie de Shakspeare.

B^{3}a : *Aveu spontané du traître à la cour d'un roi étranger.*

Cette forme se trouve d'abord dans deux nouvelles italiennes, l'une anonyme, l'autre de Boccace (*Décamér.*, II, 9). La nouvelle anonyme, imprimée d'abord par Lami d'après un manuscrit du XIVe siècle[2], est donnée par lui comme l'original

---

1. Toutefois ce trait manque dans deux versions (conte hongrois, conte norvégien) du groupe B^{3}b, et on peut croire que, dans B^{3}b2 (Wolff), il provient de B^{3}a. On le retrouve encore dans B^{3}b5 et B^{3}b6 (conte roumain, conte des *Zigeuner* de la Boukhovine), où peut-être aussi il est interpolé.

2. Dans les *Novelle letterarie pubblicate in Firenze*, t. XVII (1756). Elle a été réimprimée dans l'*Appendice all' illustrazione storica del Boccaccio scritta da M. Manni* (Milan, 1820), et dans *Due novelle antiche anteriori al Decamerone del Boccaccio* (Gênes, 1859, 25 exemplaires).

que Boccace aurait *travestito*; c'est aussi l'opinion de Zambrini [1], tandis que M. Landau est porté à croire que c'est l'anonyme qui a imité Boccace. Plus récemment, M. Ohle, l'auteur du travail de beaucoup le plus approfondi qu'on ait consacré à notre cycle (mais à une partie seulement [2]), a cherché à démontrer que Boccace avait travaillé uniquement sur la nouvelle anonyme. Mais son raisonnement a une base fort contestable, à savoir que le récit italien aurait pour source les romans français (*Comte de Poitiers*, *Violette*), qui appartiennent en réalité à un autre groupe du cycle; en outre, il ne signale entre les deux nouvelles qu'une seule différence (qui indiquerait la priorité de l'anonyme), et il en néglige d'autres, au moins aussi importantes; enfin il omet le livret allemand [3]. Ce livret, imprimé pour la première fois, avant 1489, à Nuremberg, doit être comparé aux deux nouvelles, auxquelles il ressemble de fort près [4]. Il faut comparer ces trois versions, *A* (nouvelle anonyme), *B* (Boccace), *D* (livret allemand), en les supposant indépendantes et en cherchant s'il y a entre telle et telle un rapport de dépendance. Pour le faire, nous diviserons le récit en épisodes successifs.

I. *Le Pari.* — Il s'agit de marchands italiens venus à Paris dans *ABD*; ils font la gageure après une fête (*A*), après un joyeux repas (*BD*). — Les parieurs sont : un *giovane* di Genova et Cherico d'Alessandria (*A*), — Bernabò Lomellin da Genova et Ambrogiuolo da Piacenza (*B*), — Ambrosius von Genay et Johann von Florentz (*D*). — Dans *BD*, ils commencent par dire que leurs femmes se donnent du bon temps à la maison et qu'ils auraient tort de n'en pas faire autant. — La gageure est de 10.000 florins d'or (*A*), de 1.000 exposés par le galant contre

1. *Opere volgari a stampa*, 4e éd. (Bologne, 1884), col. 702.

2. *Shakespeare's Cymbeline und seine romanischen Vorläufer* (Berlin, 1890).

3. Il est vrai que l'auteur ne prétend étudier que les antécédents *romans* de *Cymbeline*; mais — outre que cette restriction en soi est fâcheuse — le livret allemand peut être considéré comme italien et forme en tous cas un groupe avec Boccace et l'anonyme.

4. Je dois la communication de ce livre rare (orné de nombreuses et très amusantes figures) à l'obligeance de la Bibliothèque royale de Berlin. Il a été traduit en néerlandais, en danois (et de là en suédois) et en anglais.

5.000 exposés par le mari (*BD*). Le délai est de trois mois (*AB*), de quatre semaines (*D*); le galant s'engage dans *AB* à apporter des signes convaincants.

II. *Le stratagème.* — Dans *ABD*, le galant se fait porter dans un coffre chez la femme, voit le signe qu'elle a sur le corps, et prend des joyaux dans sa chambre. — Dans *A*, le galant recourt tout de suite à la vieille; dans *B*, il entend dire tant de bien de la dame qu'il se convainc de la folie de son entreprise et qu'il cherche une ruse pour se donner l'air d'avoir réussi; dans *D*, il la salue sur le chemin qui la mène à l'église [1], et elle lui répond *mit zuthen mit solcher guter geperd* qu'il se sent perdu; *A* est évidemment tronqué; *B* et *D* sont bien abrégés et peuvent être indépendants. — Il s'adresse *ad una femmina che faceva servigio alle donne* et demeurait dans la rue, lui promet cinq cents florins; celle-ci, l'assurant qu'il n'a pas de chances de séduire la dame, lui promet de songer à une ruse (*A*); il s'accointe d'une pauvre femme *che molto nella casa usava e a cui voleva gran bene, non la potendo ad altro indurre, con denari la corruppe* (*B*); il fait d'abord faire la caisse, puis, se disant qu'une vieille réussit où le diable échoue, remarque au marché une vieille fripière, la gagne en lui faisant faire un très bon marché, puis l'invite à souper, lui parle de la dame et lui propose de l'aider moyennant 300 florins (*D*). Ici encore les différences peuvent être de l'invention de chacun des conteurs; la version d'*A* paraît la meilleure. — La complice demande à la dame de lui garder la caisse trois jours pendant qu'elle va à un pardon, à trente mille de Gênes, où elle priera pour son mari; la dame consent volontiers : au bout de trois jours, la vieille revient en effet du pardon et reprend sa caisse (*A*); dans *B*, elle fait simplement porter la caisse dans la chambre de la dame, *e quivi, come se in alcuna parte andar volesse, la buona femmina la raccomandò per alcun dì*, — et de même, *vegnente il terzo dì*, ... *la buona femmina tornò per la cassa sua*; dans *D*, la vieille dit qu'elle veut aller à Saint-Jacques, et la dame lui donne un florin qu'elle offrira au saint pour son mari; après trois jours, elle vient dire qu'elle est malade et renonce au pèlerinage. Il semble bien que *AD* vont ensemble contre *B*. — Dans *BD*, le

1. Cf. ci-dessous, B4bIII1.

galant reste trois nuits dans la chambre, sans que cela serve à rien. Dans *A*, il la découvre, la voit nue, *e vide che sotto la poppa ritta aveva un neo*, après quoi il éteint la lumière (la dame se trouve découverte et s'étonne, mais sans rien soupçonner) ; pendant le jour, elle sort, fermant la porte ; alors, il prend, dans un *forziere*, une *guarnacha*, un anneau, une ceinture et une bourse, puis referme le *forziere* ; le jour suivant la vieille revient (de trente milles ? c'est bien vite). Dans *B*, il sort la première nuit, allume une lumière, voit la chambre, les peintures, etc., (cf. les versions des autres groupes), la découvre, et voit qu'elle avait *uno* [*segnale*] *sotto la sinistra poppa, ciò era un neo, dintorno al quale erano alquanti peluzzi biondi come oro* [1] ; puis, se promenant par la chambre à loisir, il prend une bourse, une *guarnacha*, un anneau et une ceinture : *e in questa maniera fece due notti*. Dans *D*, il se lève la première nuit, voit ouvert le coffre où la dame serre ses bijoux, prend une bourse de perles, une ceinture d'or et un anneau : la lune l'éclairant et comme il faisait chaud, la dame avait mis hors du lit son bras, où elle avait *ein schwartze Doten wertzel der si ser schemt* ; on ne parle pas des deux autres nuits : la vieille reprend le coffre le troisième jour. *B* et *D* semblent primitifs, à cause de l'inutilité même de ces incidents ; *A* a pu arranger. — Dans *B* et *D*, la dame ne couche pas seule, mais avec un petite fille (*B*), ou avec la servante (*D*) [2].

III. *La victoire du traître.* — *A* : Le galant essaie d'abord de persuader au mari de ne pas ébruiter l'affaire, mais veut que tous les témoins du pari soient convoqués. Alors, il dit comment la chambre est peinte ; il montre les objets, mais le mari dit qu'il peut les avoir achetés, et avoir trouvé l'anneau que la dame aura perdu ; mais il parle du *neo* : le mari s'avoue vaincu et paie. — *B* : même récit ; Bernabò dit qu'Ambrogiuolo peut avoir appris les êtres de la maison par les serviteurs et s'être procuré les joyaux ; mais il se rend lorsque le galant décrit le *neo* et les *sei peluzzi d'oro*. — *D* : le galant prend le mari à part (cf. *A*) et lui montre les joyaux ; il demande d'autres signes, il parle de la *Doten wertzel* ; Johann se pâme ; Ambrosius lui dit :

---

1. Cf. B^1a4, B^1b1, B^1b3 *a*, *b*.

2. Dans B le galant se demande s'il ne profitera pas de l'occasion ; mais il n'ose pas.

« Sois mon homme! » Il paie et se promet de tuer sa femme. Il semble bien qu'il y ait un lien direct entre *A* et *D*.

IV. *La vengeance du mari.* — *A* : Le mari revient à Gênes, voit sa femme sans lui parler de rien, et lui dit d'aller à leur maison de campagne préparer un repas pour des hôtes qu'il attend ; il la rejoint sur la route, et, dans un endroit isolé, lui reproche sa trahison ; elle se défend, mais quand il lui parle du *neo* qu'a décrit le séducteur, elle ne peut que dire qu'elle n'y comprend rien. Le mari lui dit de suivre un serviteur, auquel il a secrètement ordonné de la conduire à la mer et de l'y jeter après lui avoir ouvert les veines ; mais quand le serviteur révèle à la dame l'ordre qu'il a reçu, elle proteste de son innocence et obtient de lui qu'il l'abandonne sur un rivage désert, d'où elle s'éloignera pour toujours, et qu'il prenne ses vêtements, lui donnant les siens en échange ; il rapporte au mari les vêtements de la dame, comme preuve qu'il a exécuté les ordres reçus [1]. — *B* : Bernabò revient dans son pays, mais s'arrête dans une maison de campagne qu'il a près de Gênes, et envoie un serviteur chercher sa femme, lui ordonnant de la tuer en chemin. Quand le serviteur annonce à la dame l'ordre qu'il a reçu (il ne sait pas pourquoi, mais son maître lui a dit qu'il serait pendu s'il n'obéissait pas), elle implore sa pitié, et obtient de lui qu'il lui donne son *farsetto* et son *cappuccio*, et qu'il prenne ses vêtements à elle en témoignage du meurtre ; elle promet de disparaître. — *D* : comme *B* ; le mari dit au serviteur de lui rapporter les cheveux et la langue de sa femme, le menaçant de le tuer, s'il n'obéit pas. La femme le suit avec un agneau qu'elle a élevé ; elle lui dit : « Tuons l'agneau ; tu tremperas ma robe dans son sang, tu prendras sa langue et ma tresse », et elle promet de disparaître. Il y consent, et porte les signes au mari, qui reste fort triste. — Nous avons là deux versions bien distinctes : *A* d'un côté, *BD* de l'autre ; on peut toujours croire que *D* vient de *B*, avec changement et additions [2].

---

1. M. Ohle remarque (p. 48-49) qu'on a là une explication toute naturelle du travestissement de la femme. Nous reviendrons sur ce point : notons seulement qu'on se demande ce que le serviteur devient sans habits.

2. L'agneau (chevreau, lièvre, etc.) est un lieu commun d'histoires analogues.

V. *Les aventures de la femme.* — *A* : Un vaisseau de *corsali* arrive vers le rivage ; le capitaine interroge la femme habillée en homme et la recueille ; elle gagne son amitié par ses talents de secrétaire et de serviteur. Le vent pousse le navire *in Sarracinia a uno porto d'una terra, dove abitava il grande Cane* ; on les prend, mais, comme c'est un jour de grande fête, on ne les tue pas ; le Can invite même le capitaine à souper, et il est si charmé de la bonne grâce du jeune page qui sert, qu'il le garde, au grand chagrin du capitaine, qui l'a donné pour son fils. Le Can le fait peu après *maliscalco* d'une grande ville [1]. — *B* : La femme se procure d'une vieille, dans une *villetta vicina*, ce dont elle a besoin (?), raccourcit le *farsetto* (?), se fait des braies avec sa chemise, se tond les cheveux, et, devenue pareille à un *marinaro*, va vers la mer où elle est recueillie par un gentilhomme catalan, « Segner En Cararch », capitaine d'un vaisseau (non corsaire) ; celui-ci prend en affection le *marinaro*, qui se fait appeler Sicuran da Finale.

Segner En Cararch va à Alessandria porter des faucons : le sultan lui donne à manger, et voyant la bonne grâce du page qui le sert, le lui demande. Le page gagne la faveur du sultan, si bien qu'au bout d'un certain temps il l'envoie à Acre [2] surveiller la grande foire qui s'y tient et où viennent des marchands de tous pays. — *D* : La femme se fait faire (?) des vêtements d'homme, va à la mer, et se fait recueillir par un *schifman*, auquel elle dit s'appeler Friederich et chercher un maître ; le *schifman* prend Friederich à son service : il porte des faucons au roi *Sultannus* à *Allekeier* (Le Caire) ; les faucons ne voulant pas manger, le roi se plaint au *schifman*, qui dit qu'ils regrettent sans doute Friederich, qui les nourrissait ; le roi demande alors Friederich, promettant de le bien traiter (en effet, les faucons reprennent leur entrain) [3]. Friederich plaît au roi, qui lui donne une charge ;

---

1. Quelle ville ? Celle où a lieu la fête est la résidence même du Can (voy. plus loin), qui sans doute était ouverte aux chrétiens pour cette fois. Il y a là de la confusion.

2. Acre appartenait aux Sarrasins depuis 1297.

3. Ce trait est préparé dans *B* par la mention des *falconi pellegrini* que le capitaine porte au soudan, détail qui n'a aucune raison d'être, s'il ne conduit pas au récit conservé dans *D* seulement.

plus tard il le fait prince et lui remet même tout le gouvernement. — Ici encore, *D* peut à la rigueur venir de *B* avec des modifications.

VI. *La femme et le traître.* — *A* : A une grande foire vient Cherico d'Alessandria; il met pour enseigne à sa boutique la *guarnacha*, la ceinture et la bourse volées. Le maréchal les remarque et l'interroge sur leur provenance. Cherico dit que c'est une belle histoire : le maréchal l'invite à venir la lui dire à son palais, où il lui raconte tout. La dame voit alors de quelle perfidie elle a été victime, et se promet de se venger. Elle demande à Cherico de répéter devant le Can cette belle *novella*, ce qu'il fait volontiers : *Alora ciascun disse che l'era delle belle novelle del mondo*. Le maréchal demande à Cherico de venir souvent au palais, qu'il fournira de marchandises, et le fait surveiller pour qu'il ne s'en aille pas. — *B* : Sicurano, regardant la foire, remarque, dans le *fondaco* des Vénitiens, sa bourse et sa ceinture; Ambrogiuolo dit qu'il ne vend pas ces objets, mais qu'il les lui donnera volontiers, s'ils lui plaisent; puis il raconte non la vérité, mais le mensonge même qu'il avait raconté au mari, et comme quoi ce sot de Bernabò a tué sa femme. Sicurano alors comprend tout. Il goûte beaucoup la *novella*, et emmène Ambrogiuolo à Alessandria, où il lui établit un *fondaco* profitable, afin qu'il ne quitte pas le pays. — *D* : Le traître Johann vient à Allekeier et met des joyaux en vente, parmi lesquels ceux de Friederich : celui-ci les voit, l'interroge : Johann raconte tout, regrettant seulement qu'Ambrosius ait tué sa femme innocente. Friederich lui dit qu'il pourra venir à son gré à la cour et lui demande de lui garder ses joyaux. — Ici, on le voit, *D* est d'accord avec *A* contre *B* et ne peut venir de *B*.

VII. *Explication finale.* — *A* : Le *maliscalco* obtient du Can la permission d'aller pour deux mois à Gênes; il y apprend que les affaires de son mari sont en mauvais point; il se lie avec lui, et l'assure qu'il fera sa fortune auprès du grand Can. Il l'emmène et, un jour, dans la chambre du Can, fait raconter à Cherico la *novella*; puis, ayant signalé une telle perfidie, appelle son mari; alors *il detto maliscalco si spogliò ignudato, e mostrò com' ella era femina*, et dit : « Voilà mon mari, qui me crut morte. » Cherico demande en vain grâce : *a pochi dì sil misono su un carro e quartarolo, e feciollo morir a grande vituperio*; les époux retournent à Gênes, où ils vivent heureux. — *B* : Sicurano

trouve moyen (?) de faire venir Bernabò à Alessandria, où un ami de Sicurano l'héberge. Puis, il mande les deux hommes devant le sultan (auquel Ambrogiuolo avait déjà raconté sa *novella*), et dit au sultan d'exiger de lui la vérité; Ambrogiuolo, terrorisé, avoue. Alors, s'agenouillant, elle ouvre sa robe et montre son sein ; Ambrogiuolo est attaché à une potence et enduit de miel ; les époux, comblés de présents, retournent à Gênes. — *D* : Friederich envoie à Genay un messager porteur de lettres du roi invitant son mari à venir à sa cour; celui-ci, étonné, vient à Allekeier. Friederich demande au roi d'inviter à un repas deux aventuriers du pays, Ambrosius et le *schifman* (?); le repas fini, il fait venir Johann avec ses joyaux et le prie de raconter au sultan son histoire. Il le fait. Ambrosius croit que le roi l'a fait venir pour le tuer en châtiment du meurtre de sa femme; mais Friederich lui dit d'avoir bon espoir. Il sort avec le roi, et lui demande quelle punition mérite Johann : la roue et la potence, répond-il. Friederich fait rentrer le roi en lui promettant qu'il va voir une merveille; dépouillant ses vêtements, *dan ging als si Gott geschaffen het für den künig und die gest in den sal, und nichtes dan die scham mit einem seidentuch bedeckt het*. Tous admirent sa beauté; elle dit qui elle est ; le traître est roué et pendu; les époux retournent à Genay, où leurs descendants vivent encore. — Ici encore, *D* est d'accord avec *A* contre *B*, non seulement pour le récit volontaire du traître, mais pour l'apparition de la femme sans vêtements.

Si nous résumons les résultats de cette comparaison, nous voyons toujours que *D* est d'accord avec *B* contre *A*, mais qu'il s'accorde avec *A* contre *B* en deux points importants : 1°) le galant raconte à la femme devenue un puissant personnage la vérité et non le mensonge; 2° pour se faire reconnaître, la femme apparaît toute nue devant le roi, le galant et le mari. Il s'en suit que *A B D* sont trois dérivés d'un même original perdu [1]. — Mais *B* et *D* ont probablement une source intermédiaire commune, et cette source et *A* représentent deux dérivés parallèles de cet original. Aucune des trois versions ne provient d'une des autres. Nous pouvons essayer de restituer l'original avec

1. [C'est à cette conclusion que s'en tient G. Paris dans ses notes de cours; mais dans la *Miscellanea di studj critici edita in onore di Arturo Graf*

les traits communs soit aux deux rédactions *A* et *BD*, soit à *AB* ou à *AD*; quand *A* et *BD* diffèrent, l'original peut avoir été conforme soit à *A*, soit à *BD*; parfois une seule des versions paraît avoir conservé la forme de l'original.

Entre deux marchands italiens se trouvant à Paris, un

(p. 110), il précise davantage : non content de dire que « *A B D* sont trois dérivés d'un même original perdu », il admet ce rapport :

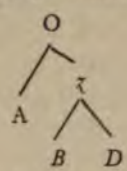

et c'est en suivant les règles que lui impose ce classement qu'il tente une restitution de l'original. Malheureusement l'analyse comparée des trois textes que nous venons de reproduire d'après les cahiers de cours acheminait le lecteur vers la première combinaison ; c'est la première combinaison seule qu'elle voulait justifier, et dans son article de la *Miscellanea*, G. Paris n'a pas dit expressément pourquoi il y a renoncé (la note 3 de la page 114 est à d'autres fins, et ne sert pas à fonder le classement nouveau). Pour retrouver les motifs qui ont déterminé G. Paris à le proposer, il faut examiner sa restitution de l'original, et rechercher s'il n'y a pas certains traits communs à *B D* contre *A*, qu'il ait rejetés de cette restitution comme non primitifs. Nous n'en voyons que deux, puisque G. Paris regarde comme « possible », mais non comme certain (voy. ci-après, p. 510, n. 3), que *B D* altèrent la version originale lorsqu'ils s'accordent à raconter que le traître expose parmi ses marchandises les objets dérobés. Voici ces deux traits : d'abord, dans sa restitution de la source première, G. Paris admet que l'héroïne couche seule dans la chambre où s'introduit le galant ; selon *BD*, elle y couche avec une petite fille (ou une servante), et si G. Paris a rejeté cette donnée, c'est sans doute qu'il y a vu une invention inutile, propre à la source commune de *BD*. En second lieu, il n'a pas introduit dans sa restitution de l'original ce trait, commun à *BD*, que le galant passe trois nuits dans la chambre de la femme : il semble donc bien qu'il ait renoncé à son opinion première, qui était, comme on a vu (p. 505), que ce trait devait être primitif « à cause de son inutilité même ». — Est-ce bien sur ces observations que G. Paris fondait son nouveau classement? Comme il serait plus que téméraire de l'affirmer, nous avons pris le parti de ne rien changer à ses notes de cours, jusqu'au point où elles rejoignent l'article de la *Miscellanea* ; mais, comme cet article leur est postérieur et que nous sommes tenu de le suivre, il nous a semblé nécessaire d'avertir par cette note, que, si G. Paris avait publié son étude, il aurait assurément modifié l'analyse des trois versions que l'on vient de lire. — J. B.].

Génois et un Florentin (*D*)[1], s'engage un débat sur la vertu des femmes et en particulier de la femme du Génois : le Florentin gage une certaine somme de florins d'or qu'il la séduira dans un délai donné (*ABD*), qu'il rapportera les preuves certaines de son succès (*AB*).

Arrivé à Gênes, il se convainc bientôt de la folie de son entreprise (*BD*) et il recourt à une ruse pour se donner l'air d'avoir réussi : il gagne une vieille, bien avec la dame, qui demande à celle-ci de garder trois jours dans sa chambre (*ABD*), pendant qu'elle fait un pèlerinage (*AD*), un grand coffre où sont censés être des objets précieux : dans le coffre est enfermé le galant. La nuit, pendant que la dame dort, il sort du coffre, la découvre, et voit qu'elle a sous le sein gauche (*AB*) un *neo* (*ABD*) avec *alquanti peluzzi biondi come d'oro* (*B*)[2] ; il s'empare en outre de quelques joyaux. Au bout de trois jours, la vieille fait reprendre son coffre (*ABD*).

Le galant revient à Paris et montre les joyaux au mari : celui-ci ne trouve pas la preuve suffisante, mais il se rend devant la description du *neo* (*ABD*). Il paie la gageure, et part pour Gênes, résolu à punir sa femme (*ABD*).

Arrivé dans son pays, il s'arrête dans une maison de campagne qu'il a près de la ville et envoie un serviteur chercher sa femme, lui ordonnant de la tuer en route (*BD*). Quand le serviteur annonce à la dame l'ordre qu'il a reçu, elle implore sa pitié, et obtient de lui qu'il lui donne ses vêtements masculins (*AB*), qu'il rapporte à son maître ses vêtements à elle en témoignage du meurtre et qu'il la laisse aller sous la promesse

---

1. On comprend que les deux conteurs florentins *A* et *B* aient donné au traître une autre patrie.

2. Boccace a certainement ici conservé seul un trait singulier de l'original : ces poils qui entourent le signe se trouvent dans plusieurs versions tout à fait indépendantes (nouvelle d'Antiquario, contes de Gonzenbach, de Pitre, d'Imbriani, *patraña* de Timoneda, [illegible] de Lope de Rueda) et remontent donc à la forme première de la version *B*, où le signe corporel a été introduit. Dans le conte de Pitre, dans Timoneda et Rueda, la complice du traître coupe même les poils et les lui remet : ce trait, qui rappelle la mutilation de la version *A*, doit être primitif dans *B* ; dans le *Comte de Poitiers*, et le conte d'Imbriani, il est réduit à des cheveux ordinaires que coupe la complice.

qu'elle s'éloignera du pays (*BD*)[1]. Le serviteur y consent (*ABD*).

La femme habillée en homme est recueillie sur le rivage par un vaisseau dont le capitaine le prend pour page (*ABD*). Ce capitaine porte des faucons au soudan d'Alexandrie (*BD*) ; le soudan voit le page, admire sa bonne grâce (*ABD*) et la façon dont il soigne les faucons (*D*), et le demande au capitaine (*ABD*). Il le prend de plus en plus en gré et lui donne une charge élevée (*ABD*).

Un jour que la femme, devenue haut fonctionnaire du soudan, visite une foire à Alexandrie (*AD*)[2], elle voit chez un marchand étranger, qui n'est autre que le traître, les objets précieux qui lui ont été dérobés (*ABD*)[3]. Interrogé, le Florentin raconte complaisamment la ruse par laquelle il en est devenu possesseur (*AD*) ; la femme comprenant ainsi ce qui lui est arrivé, dissimule, et réussit à retenir le marchand à Alexandrie en lui procurant accès et débit à la cour (*ABD*). Puis elle trouve le moyen de faire venir son mari à Alexandrie, et un jour, ayant invité chez le soudan les deux hommes (ni le mari ni le traître ne se reconnaissent plus qu'ils ne la reconnaissent), elle fait raconter l'histoire par le Florentin (*ABD*) ; le mari apprend ainsi son erreur. Puis elle se met nue (*AD*) et se fait reconnaître. Le traître est puni de mort, et les époux, comblés

---

1. M. Ohle (p. 35) soutient par des raisonnements très spécieux que c'est le récit de *A* (voyez ci-avant) qui est l'original : en ce cas, ce serait l'auteur de la source de *BD* qui aurait fait le changement ; mais je crois plutôt que c'est *A* qui s'est éloigné de la source commune : l'auteur a voulu mettre les époux en présence pour avoir une scène émouvante ; seulement l'intervention du serviteur devient alors assez gauche ; dans *BD* on comprend que le mari, n'ayant pas le courage de revoir sa femme, confie à un serviteur l'exécution de sa vengeance.

2. Boccace seul met la foire (non mentionnée dans *D*) à Acre, où la femme se rend et d'où elle ramène ensuite le marchand italien à Alexandrie : ce détour est inutile.

3. Dans *B* et *D*, comme on a vu, le marchand expose ces objets parmi d'autres marchandises (dans *B*, fort bizarrement, il dit qu'il ne les vend pas, mais qu'il est prêt à les donner). Dans *A*, il en fait l'enseigne de sa boutique, ce qui, comme l'a fait observer M. Ohle, rend plus vraisemblable que la femme les remarque. Il est possible que ce soit là la version primitive.

de présents par le soudan, retournent à Gênes, où ils vivent heureux (*A B D*).

Il est probable que l'original des deux versions *A* et *BD* a été rédigé en italien, vers la fin du XIIIe siècle [1]. Boccace l'a suivi assez fidèlement, et en a même seul conservé au moins un détail; mais il a cru devoir y faire certaines modifications : la plus importante est que chez lui le traître ne raconte pas spontanément et pour s'en vanter son odieux stragème, mais qu'il commence par répéter le mensonge par lequel il avait trompé le mari, et n'avoue la vérité, devant le soudan, que terrorisé par les menaces que lui adresse le prétendu ministre du soudan. L'auteur de *Décaméron* a évidemment trouvé invraisemblable la fanfaronnade du traître et on comprend très bien qu'il en ait ainsi jugé : toutefois non seulement l'accord de *A D*, mais la comparaison d'autres versions de notre histoire, montre qu'elle devait être dans l'original [2].

Avant de passer à un autre groupe de versions, nous dirons un mot du drame de Shakspeare, qui, dans l'opinion générale, se rattache intimement à la nouvelle de Boccace.

Cymbeline est une des dernières productions de Shakspeare : c'est aussi à coup sûr, une des plus étranges et des plus « monstrueuses ». Le poète y a mêlé trois ou quatre actions qui s'enchevêtrent dans l'intrigue la plus compliquée et la plus invraisemblable qu'on puisse voir : parmi ces bizarreries pourtant on admire une poésie souvent surprenante, des réflexions profondes, un caractère d'homme bien tracé (Jachimo) et un beau caractère de femme (Imogen).

Tenons-nous en à ce qui, dans cette intrigue, se rapporte à notre sujet. Le roi de Bretagne, Cymbeline [3], a une fille, Imogen, que persécute sa seconde femme : celle-ci avait voulu faire épouser Imogen à son fils d'un premier lit, Cloten, personnage perdu de crimes; mais Imogen s'est mariée secrètement avec Posthumus. La marâtre, l'ayant appris, obtient du roi

---

1. En tout cas pas avant 1252, époque où furent frappés les premiers florins, puisque dans les trois versions la gageure porte sur une somme (variable) de florins d'or.

2. Voy. ci-après les versions du groupe B¹b.

3. Venu, mais avec de graves altérations, de Gaufrei de Monmouth.

qu'il exile Posthumus, et elle médite de faire périr Imogen. Réfugié à Rome, Posthumus y vante sa femme au-dessus des Italiennes, comme il l'avait louée à Orléans au-dessus des Françaises [1]. Un Romain, Jachimo, parie qu'il la séduira : il gage une somme énorme contre un diamant donné à Posthumus par Imogen. Le galant arrive en Angleterre, dans la « ville de Lud », porteur d'une lettre de Posthumus pour Imogen, qui lui permet d'avoir accès auprès d'elle; il essaye de la séduire en lui disant que son mari a trompé à Rome ; rebuté, il lui demande la permission de déposer chez elle une caisse, ce qu'elle accepte, en ajoutant même qu'elle la gardera dans sa chambre. Il se cache dans cette caisse, en sort au moment favorable, regarde la chambre en détail, prend un bracelet donné par Posthumus à Imogen, et voit

on her left breast
A mole cinque-spotted, like the crimson drops
I' the bottom of a cowslip.

Il rapporte toutes ces preuves à Posthumus, qui doute des premiers indices, mais se rend au dernier. Le mari envoie son serviteur Pisanio en Bretagne avec une lettre qui dit à Imogen de se trouver à tel port où lui-même arrivera; Pisanio a mission de la tuer. Mais le bon Pisanio ne croit pas sa maîtresse coupable : il lui a même apporté un vêtement d'homme, qu'il l'engage à revêtir; il lui donne en outre une boîte qui contient, croit-il, un cordial; cette boîte lui a été donnée par la reine, qui a cru y enfermer un poison destiné à faire mourir Imogen : en fait ce breuvage (par une ruse du médecin qui l'a préparé sur l'ordre de la reine) n'est qu'un narcotique. Déguisée en homme, Imogen s'enfuit donc et se réfugie dans une caverne, où vivent deux de ses frères, Guiderius et Arviragus, persécutés comme elle. Épuisée, elle boit le prétendu cordial, et tombe dans un sommeil semblable à la mort. Tandis qu'elle dort, l'odieux Cloten, qui la poursuivait, revêtu d'habits appartenant à Posthumus, arrive à la caverne : l'un des frères d'Imogen, Guiderius, le tue, jette sa tête dans la mer, et laisse à l'entrée

1. M. Ohle voit ici la preuve que Shakspeare a combiné deux versions, *Posthumus* et le *Décaméron* ; mais voy. ci-après.

de la caverne le tronc sanglant. Comme Guiderius et les autres personnages réfugiés dans la caverne se sont éloignés pour quelque temps, Imogen trouve le corps sans tête revêtu des habits de son mari, croit reconnaître Posthumus, et se pâme sur le cadavre : elle est relevée par Lucius, général romain, en guerre contre le roi Cymbeline ; Lucius l'emmène à son camp, où elle devient son page, sous le nom de Fidele. Dans un dernier acte, qui est extravagant, Cymbeline ayant vaincu les Romains, on amène devant lui comme prisonniers les différents personnages du drame : entre autres Imogen, toujours déguisée en homme, Posthumus, qui est revenu de Rome et qui a combattu dans les rangs des Bretons sous de pauvres vêtements, et le galant, Jachimo ; Imogen reconnaît le traître, obtient de Cymbeline qu'il l'interroge sévèrement. Jachimo, qui a des remords, avoue son imposture et obtient sa grâce.

Ce récit présente des traits inconnus à Boccace : 1° le galant arrive auprès de la femme, recommandé par le mari, et lui parle ; 2° il lui dit que son mari la trompe ; 3° le galant n'a pas de complice ; 4° le signe ressemble à une fleur ; 5° le serviteur sait pourquoi il a reçu l'ordre de tuer sa maîtresse ; 6° c'est lui qui conseille à celle-ci de s'habiller en homme ; 7° le dénouement est mêlé à des aventures de guerre.

Or, tous ces traits (sauf le 2e et le 4e) se trouvent dans l'histoire de la *Fishwife*, nouvelle de Kinde Kitt [1]. Ici le galant est envoyé par le mari [2] annoncer à sa femme qu'il reste à Londres. Elle loge dans une maison, près de sa chambre, mais le rebute quand il veut la séduire. Il se glisse sous son lit (il n'a pas de complice), et lui vole un petit crucifix qu'elle a sur la poitrine (pas de signe). Le serviteur, chargé par le mari de la tuer, et à qui elle demande, comme Imogen, d'exécuter l'ordre reçu, la croit coupable, mais a pitié d'elle, et lui conseille

1. Cette nouvelle a été analysée par Leonhardt, dans *Anglia*, VII, 15-16. On a dit à tort qu'il y avait une édition de 1603 (*Cymbeline* est de 1609).

2. On ne voit pas clairement dans ce récit (d'après l'analyse qu'en a donné Leonhardt) quelle est la situation sociale des parieurs : au début, il semble que ce sont des marchands ; plus loin, on les voit prendre part à des guerres.

de s'habiller en homme[1]. Près d'York elle rencontre le roi de France Édouard, qui faisait la guerre à Henri VI, et qui le prend comme page sous le nom d'Edmund. A la bataille de Barnet[2], cherchant son mari parmi les morts anglais, elle trouve le traître, blessé, son crucifix sur sa poitrine. Elle devine tout, fait appeler par Édouard son mari, qui est parmi les prisonniers; le traître est obligé d'avouer; elle se fait connaître; le roi condamne le prétendu séducteur à la prison et à payer trois fois la somme gagée; il voudrait punir le mari; mais la femme, chargée de le juger, lui pardonne.

Il y a évidemment un lien étroit (quoi qu'en dise Leonhardt), entre cette mauvaise version et *Cymbeline*. M. Ohle pense qu'elle remonte à une version anglaise perdue, qu'il appelle *Posthumus* et qui contenait le trait 2° (le galant rapporte mensongèrement à la femme que son mari lui est infidèle [3]). De ce récit anglais, *Posthumus*, qui mettait en scène des personnages de haut rang, aurait procédé un drame perdu, que M. Ohle intitule *Cymbeline-Posthumus*, où le conte de la gageure aurait été combiné avec une autre histoire. Ce drame, *Cymbeline-Posthumus*, serait la source immédiate de Shakspeare, qui y aurait ajouté des traits pris à Boccace : le coffre et le signe. *Posthumus*, en effet, et c'est la thèse fondamentale de M. Ohle, ne connaissait pas le motif du signe; le galant (comme dans le *Comte de Poitiers*), y montrait des objets volés, comme seules preuves de l'infidélité de la femme. Cette vue paraît contestable, et l'on peut fort bien croire que le signe a été omis dans la version *Fishwife*, comme il l'a été en d'autres versions déjà analysées ou que nous analyserons [4]. Il en est de même du motif du coffre : la façon

---

1. On ne voit pas, dans l'analyse de Leonhardt, comment il lui procure des habits d'homme.

2. En 1471, Édouard IV d'York, aidé par des troupes bourguignonnes, y vainquit et tua Warwick.

3. Ce trait se retrouve dans le *Miracle* dont la « source épique », d'après M. Ohle, est aussi la source de *Posthumus*, ce qui paraît plausible.

4. Pour le *Comte de Poitiers*, nous aurons à examiner si ce trait y figurait; il était certainement, quoi qu'en dise M. Ohle, dans l'original épique du *Miracle*. Quant à l'intervention de la Vierge, que M. Ohle (p. 70) retrouve dans une intervention analogue de Jupiter au dénoûment de *Cymbeline*, elle paraît ajoutée dans le *Miracle*, qui est seul à la présenter.

dont le galant, d'après la version *Fishwife*, s'introduit dans la chambre, est si gauche qu'on peut la croire altérée. Dès lors, on est autorisé à se demander si Shakspeare a réellement utilisé Boccace. M. Ohle allègue pour le prouver que le motif du coffre ne convient que lorsque les personnages sont des bourgeois, et que, par suite, il est très mal amené dans *Cymbeline*; en outre, que Shakspeare place la scène à Rome et introduit des noms italiens. Ces preuves sont-elles suffisantes? Nous retrouverons le motif du coffre dans un conte gaëlique où l'héroïne est une reine. Le seul argument solide de M. Ohle est tiré du fait que le mari, dans *Cymbeline*, vante sa femme d'abord à Orléans, puis à Rome : Orléans viendrait de *Posthumus*, Rome de Boccace (qui, d'ailleurs, place la scène non à Rome, mais à Paris). Cet argument ne paraît pas suffisant, et en somme je suis porté à croire que *Cymbeline* — qu'il y ait eu ou non un drame intermédiaire, — repose sur un récit antérieur perdu, que j'appellerai avec M. Ohle *Posthumus* : ce récit ressemblait à l'original du *Miracle*, le galant y employait le stratagème du coffre, donnait comme preuves de sa victoire un objet volé et la description du signe; la scène du pari était placée à Rome et le dénouement était à peu près celui de la version *Fishwife*.

B³b : *Aveu spontané du traître dans l'ancienne maison du mari.*

Cette forme de notre récit, qui ressemble par plus d'un trait à la précédente (le motif du coffre se rencontre dans trois versions), n'apparaît qu'au XVIe siècle dans un poème en magyar; elle se retrouve, plus ou moins altérée, dans des contes allemand, norvégien (finlandais) et gaélique. Elle est inconnue au monde roman.

1. *La belle histoire du vaillant Francisco et de son épouse*, par Gaspar Ráskay [1], fut écrite par lui en 1552, en 170 strophes (sur le modèle et la mélodie de la « belle histoire » de Griselidis

1. Elle a été imprimée en 1574, puis en 1579 et en 1601, et de nos jours, entre autres par M. Aaron Szilády, de l'Académie hongroise. Je dois la traduction de cette histoire à M. Ph.-A. Becker, professeur de philologie romane à l'Université de Budapest.

mise en vers par Paul Istvánfi). Certains noms, surtout *Francisco* (hongr. *Ferencz*) et aussi Cassandre, semblent indiquer une source italienne, mais on ne connaît pas en italien de récit pareil; en tout cas, l'histoire est localisée en Hongrie et placée sous le roi Béla, personnage imaginaire, car aucun des quatre Béla historiques (XIe-XIIIe siècles) n'a été sans enfants; le château de Francisco, Zebernik (Srbernik), est dans la Bosnie actuelle. L'histoire n'est pas la source des autres contes de ce groupe, car il y manque des traits essentiels [1]. En voici un résumé.

Le vaillant Francisco est heureux avec sa femme au château de Zebernik, quand il reçoit une lettre du roi Béla l'invitant à Bude pour de grandes fêtes. Il prend congé de sa femme, qui lui recommande de ne pas se laisser aller aux vanteries usuelles à la cour. — Bien accueilli par le roi, il renverse dans un tournoi le vaillant Cassandre, resté vainqueur de tous les autres, et qu'on croyait invincible. Cassandre en conçoit une violente jalousie [2]. Le soir, au repas, Francisco vante sa maison, sa vaillance et sa femme, belle et vertueuse. Cassandre accorde qu'il est vaillant; quant à sa maison, elle lui vient, dit-il, non de ses aïeux, mais du roi; pour ce qui est de sa femme, elle peut être très belle, « mais sa vertu, je la nie, et quand il le faudra, j'en dirai plus ». Francisco riposte qu'il le tuera s'il ne prouve son propos. Cassandre s'engage à le prouver en quelques jours, pourvu que Francisco n'avertisse pas sa femme. Celui-ci s'y engage et demande comme preuves l'anneau d'or de sa femme et le poignard d'or qu'il lui a confié [3]. — Arrivé à Zebernik, Cassandre erre trois jours autour du château [4], mais la dame ne sort pas. Il fait dire à la duègne qu'un parent la demande; il lui apprend la gageure et lui promet, si elle veut l'aider, de l'épouser et de la faire dame du château. La nuit même,

---

1. Le coffre, et même le signe. En outre, le mari, au lieu de vouloir tuer sa femme, s'éloigne (cf. B^1^).

2. Ce trait et le motif de la convocation du roi se retrouvent dans la *Pianella* de Batacchi.

3. Francisco offre sa vie et tous ses biens en gage qu'il ne l'avertira pas; il n'est pas parlé de gageure sur le fond même : mais ce ne peut être qu'une omission.

4. Cf. le ms. de Tours (B^2^), *Eufemia*, Timoneda.

la duègne enlève les clefs sous le chevet de la dame et apporte à Cassandre l'anneau et le poignard. Francisco est convaincu et prêt à mourir ; mais le roi ordonne à Cassandre de faire grâce de la vie de son adversaire. Cassandre y consent, à condition que Francisco s'exile. — Il passe le Danube et envoie à Zebernik son page, chargé de reproches pour sa femme. Celle-ci quitte son château avant que Cassandre en prenne possession, non sans avoir mis de grandes richesses en dépôt chez un ermite voisin ; puis, elle et le page, habillés en moines[1], cherchent Francisco sans le trouver. Au bout d'un an, elle revient chez l'ermite et conçoit un autre plan. Elle s'habille en chevalier et avec un grand train se rend à la cour du roi, où elle se présente sous le nom de Roland, venu de l'Inde (*sic*). Le roi et la reine sont charmés de sa bonne grâce et, comme ils n'ont pas d'enfants, ils l'adoptent. — Un roi voisin ayant annoncé un tournoi, Roland s'y rend avec une nombreuse suite : il espérait que Francisco y viendrait : en effet, Francisco était là, mais en misérable situation. Roland le voit de ses fenêtres porter une botte de foin, et l'entend dire de deux jouteurs : « Ils ne s'y prennent pas bien. » Il fait venir le malheureux, l'interroge, obtient de lui le récit de son histoire. Roland l'équipe et l'envoie à la joute où il renverse le chevalier qui a été jusque-là le vainqueur de tous les autres. Roland l'ayant pris à son service, Francisco, sur l'ordre de son maître, se laisse désarçonner par lui, en sorte que Roland passe pour le plus fort des jouteurs. Il retourne à Bude, emmenant Francisco[2]. — Cependant, Cassandre, devenu « palatin », invite Roland à la chasse à Zebernik; il s'y rend et est bien reçu; il a emmené Francisco, qui a grand peur d'être reconnu. — A un repas, Roland demande à Cassandre comment il possède ce château, et Cassandre raconte tout et comment la duègne (devenue sa femme) lui a remis l'anneau et le poignard. « Vit-on jamais une pareille trahison ? » dit Roland, et il ordonne à « l'homme à la botte de foin » de trancher la tête devant lui à Cassandre et à

1. Cf. le ms. de Tours (B^2).

2. Ici un épisode inutile : le roi étranger donne sa fille à Roland, qui accepte de se fiancer avec elle, mais dit qu'il doit en parler à son père, et qu'il reviendra la chercher.

sa femme, ce qui est exécuté. Puis elle passe dans une chambre, se dépouille, ne met qu'un large vêtement et fait venir son mari; elle tombe à ses genoux et se fait reconnaître. Elle revient, vêtue en femme, raconte tout aux seigneurs présents, et les charge d'informer le roi. Celui-ci, charmé de sa finesse et de sa fidélité, la nomme son héritière.

Ce qui caractérise cette version, d'ailleurs fort altérée, c'est que la femme, devenue puissante, trouve son mari tombé dans la misère, le prend à son service et le ramène dans leur ancienne demeure, maintenant celle du traître, où celui-ci, de son plein gré, raconte sa ruse et se livre ainsi; sur quoi, la femme le fait punir, se fait reconnaître de son mari et se réconcilie avec lui. Nous retrouverons ces traits dans d'autres récits, où reparaissent d'ordinaire les motifs du coffre (avec complicité d'une femme), du signe, de l'ordre de mort donné par le mari (ou de sa tentative de mort sur sa femme).

2. Conte allemand. *Der Pfiffigste* [1]. Il s'agit de marchands établis à Londres. L'un d'eux gage sa fortune contre celle du mari [2], qui part pour huit jours après avoir mis sa femme au fait de la gageure : trait absurde et propre à cette version en tout altérée et délayée. Le galant obtient d'une ancienne servante de la femme qu'elle l'enferme dans un coffre, que l'héroïne consent à garder en dépôt dans sa chambre pour une nuit (la servante, qui est sur le point de quitter la place, dit que ce coffre contient ses économies). Par un trou de la caisse, il voit que la femme a un signe au haut du bras (cf. *D*) et le petit doigt du pied de travers. La nuit, il sort de sa cachette et prend un anneau ; le lendemain on le remporte hors de la maison. — Le mari, revenu, est convaincu par ces preuves. Il accable sa femme de reproches (pas de tentative de meurtre), quitte le pays et se fait soldat en Danemark. La femme s'habille en homme et se met à sa recherche. Elle devient médecin de l'armée danoise, interroge tous les hommes sous prétexte de s'enquérir de leur santé, et, ayant retrouvé son mari, le prend à son service. Au bout de quelque temps, elle l'emmène à Londres et loue un appartement dans leur ancienne maison, devenue

1. Wolff, *Hausmärchen*, p. 355.

2. Le mari a épousé une fille pauvre, et la vante devant ses confrères, qui ont épousé pour leur dot des femmes dont ils n'ont pas à se louer.

celle du traître. Elle invite celui-ci à un dîner, où chacun doit raconter la meilleure ruse qu'il ait exécutée de sa vie. Le traître raconte son beau tour; le médecin assure en avoir un bien plus fort, va dans sa chambre, s'habille en femme, et se fait reconnaître du mari et du traître, qui est confondu et qui rend les biens usurpés (pas d'autre punition).

3. Conte norvégien [1]. — Un riche marin a épousé une fille pauvre (cf. le conte précédent). Il part pour un voyage ; un ami lui dit qu'il est bien imprudent, et parie sa maison contre celle du marin qu'il séduira la femme : le marin reconnaîtra qu'il a perdu si le séducteur lui rapporte la chaîne d'or de sa femme (pas de signe). Il essaye en vain de la lui acheter ; il gagne une vieille servante qui la lui dérobe. Le marin, de retour, la croit coupable; de son vaisseau, il ordonne à deux de ses serviteurs d'aller à terre, de tuer sa femme et de lui rapporter une bouteille de son sang fumant. Ils n'ont pas le cœur d'aller trouver la femme, et rapportent la bouteille pleine du sang d'un agneau (cf. *D*). Le marin repart, fait naufrage et est réduit, dans une ville lointaine, à garder les poules. La femme, qui n'a été prévenue de rien, est expulsée par le traître (cf. *Francisco*); elle s'habille en homme, se place chez un monnayeur et devient maître-monnayeur dans la ville, située sur la Méditerranée, où vivait son mari. Elle entend parler de cet homme, triste et taciturne, qui a eu de grands revers : elle le fait venir et le prend pour domestique. Puis elle revient dans son pays et se loge chez le gagnant, au grand effroi du mari (cf. *Francisco*, Wolff). Elle invite le marchand à raconter ses bons tours; il raconte son stratagème qu'elle lui demande de mettre par écrit; puis, elle se fait reconnaître par son mari, lui pardonne, et envoie l'écrit à la justice qui met le marchand en prison (le narrateur ignore s'il fut autrement puni); les époux reprennent leurs biens et vivent heureux.

4. Conte gaëlique [2]. — Un prince (bientôt roi) épouse une

1. Beauvois, *Contes populaires de la Norvège, de la Finlande et de la Bourgogne*, Paris, 1862, p. 8 (tiré de J. Aasen, *Prøver af Landsmaalet i Norge*) (Christiania, 1855), p. 74-81.

2. J. F. Campbell, *Popular Tales of the West Highlands* (Édimbourg, 1860), t. II, p. 1, nº XVIII. *The Chest*. Ce conte réunit singulièrement notre histoire avec le thème de Shylock. Je ne m'occuperai que de la partie qui concerne le conte de la *Gageure*.

jeune fille ; un capitaine de navire, à qui il veut acheter de la soie pour sa femme, parie qu'il la séduira la nuit même. Le roi gage son royaume, le capitaine sa cargaison. Il va trouver la *henwife* (sans tentative auprès de la reine) : une servante, gagnée par la *henwife*, obtient de la reine, sous prétexte d'aller voir sa sœur malade, une permission : celle de déposer sa caisse dans la chambre de la reine. Le capitaine est caché dans la caisse ; la nuit, il sort, prend une chaîne et un anneau. Le roi demande qu'on le mène outre mer, ce qui est fait ; le capitaine s'installe dans le palais. La reine, qui n'y comprend rien, s'en va, s'habille en homme, passe la mer (cf. *D*), et arrive dans une maison où elle s'engage comme garçon d'écurie. Elle retrouve son mari assauvagi, le prend pour aide et, après quelque temps, demande un congé et l'emmène. Elle arrive chez son père, qui veut faire pendre son gendre ; mais il prouve que, l'ayant achetée, il avait le droit de la traiter ainsi [1]. Puis, ils vont dans leur ancienne maison, elle demande au capitaine comment il l'a en sa possession : à un étranger, il peut bien le dire : il raconte tout, et le mari, qu'elle a caché, écrit son récit. Ils vont à la cour de justice, où elle montre l'écrit. Le capitaine est pendu ; les époux vivent heureux.

5. Conte roumain de Transylvanie [2]. — Un riche marchand a épousé une fille pauvre. Se trouvant à l'étranger, il vante sa femme ; un autre marchand parie de la séduire en une nuit : le signe qu'elle porte est indiqué d'avance. Il se présente à elle comme ami du mari, et est bien accueilli ; mais, le soir venu, elle le congédie. Il trouve une sorcière (trait inutile), qui lui suggère l'idée du coffre, et s'y fait enfermer elle-même. La sorcière voit l'étoile d'or que la femme a sur le sein, découvre l'endroit où elle met son anneau, qu'elle dérobe. Le mari est convaincu par cet anneau (on ne parle plus du signe). Il abandonne sa femme dans un bateau, qui aborde à une rive déserte. Couchée sous un arbre, elle entend un oiseau dire que la rosée prise à cet endroit guérirait l'empereur aveugle [3]. Elle se déguise

1. En effet, elle a été achetée (cf. Campbell, p. 14) pour cent livres. — Cette intervention du père rattache notre conte à B⁴a.

2. *Ausland*, 1856, col. 1053.

3. Ce trait appartient à d'autres contes (*Le Juste et l'Injuste*, *l'Oiseau bleu* dans Basile, etc.). Nous le retrouverons plus loin (B⁴a3).

en homme, guérit l'empereur, et demande en récompense la ville où son mari vit, très pauvre, car ses biens étaient l'enjeu du pari. Elle l'invite à dîner, lui montre son sein pour se faire reconnaître, et lui pardonne. Le traître et la sorcière (on ne sait comment ils sont convaincus du crime) sont mis à mort.

5. Conte tsigane (roumain) [1]. — Les parieurs sont deux marchands (ils gagent leurs biens?); le signe et la bague qui doivent servir de preuves sont indiqués d'avance. Le galant n'arrive pas à être admis auprès de la femme. Une vieille le fait pour une nuit cacher dans le coffre; il voit le signe *sub mamma*, et prend l'anneau. Le mari jette sa femme dans le Danube : recueillie par un pêcheur, elle gagne de l'argent par son travail, s'habille (seulement alors) en homme, apprend dans un songe le moyen de guérir l'empereur et le guérit; il lui donne son royaume en récompense. Elle voit son mari, qui portait l'eau aux juifs, et lui fait dire son histoire. Elle fait rechercher le traître : interrogé, il reconnaît ne l'avoir jamais vue de sa vie [2]. « Tu prétends, lui dit-elle, avoir couché avec la femme de cet homme? — Je l'ai fait. — Quelle preuve en as-tu donnée? — Qu'elle avait un signe sous le sein. — Reconnaîtrais-tu ce signe? — Oui. » Elle le montre, et le traître, qui reconnaît le signe, mais non celle qui le porte, est confondu. Elle le fait couper en morceaux, fait donner vingt-cinq coups de bâton à son mari pour le punir de sa crédulité, mais lui cède l'empire [3].

B4 : L'HÉROÏNE EST LA FEMME DU PARIEUR; LA FEMME JUGE; AVEU FORCÉ DU TRAÎTRE

Ce groupe de récits, étroitement apparenté au précédent (cf. B3b4), n'apparaît, lui aussi, noté par l'écriture, qu'au XVIe siècle. Il comprend une version espagnole, un conte prétendu arabe, un conte italien très altéré.

---

1. F. Miklosich, *Märchen der Zigeuner der Bukowina*, n° XIV (*Denkschriften der k. Akademie der Wissenschaften*, de Vienne, t. XXIII, 1874, p. 321).

2. Ce trait manque dans le texte, en sorte que le récit est inintelligible.

3. On peut rattacher à ce groupe le conte 36 de Comparetti, *Federica* (Basilicate), singulièrement altéré, rempli d'allusions étrangères, et qui se rapporte au moins aussi bien à B1a.

B⁴a. *Intervention du père.*

1. Timoneda[1]. — Dans la ville de Candía (Gandía ?) habite Casiodoro, né à Ferrare, qui épouse la fille de Herodiano, marchand comme lui. Il va à Ferrare et vante sa femme. Un autre marchand de Candía, Falacio, gage cent ducats qu'il la séduira. Il vient à Candía, se promène longtemps, et en vain, devant la maison (cf. B³b1). Il recourt à une vieille reçue dans la maison, Crispina, qui parle inutilement pour lui; enfin, il cherche à se procurer des indices par Crispina. Celle-ci, en *espulgando* Finea, voit entre ses épaules un *lunar*, dont elle coupe *ciertos cabellos*[2]; elle les donne à Falacio, en lui décrivant les *entradas y salidas* de la chambre. Falacio revient à Ferrare.

Casiodoro, convaincu, paie et lui demande le secret. Il revient à Candía, pour y tuer sa femme; mais, par un reste d'amour, il n'en a pas le courage. Il ne lui parle de rien et dit seulement à son beau-père qu'il l'emmène à Ferrare, pour la montrer à sa famille. En pleine mer, il la descend endormie sur une île déserte, l'y abandonne, puis il revient à Candía où il annonce à son beau-père que Finea est morte de maladie. Finea, se réveillant seule, implore la Vierge et saint Pierre, se fait de son manteau (elle a du fil, une aiguille, des ciseaux) des vêtements masculins, et décide de s'appeler Pedro. Au bout de trois jours pendant lesquels elle s'est nourrie d'herbages, un vaisseau marchand la recueille et l'emmène à Chypre. En y arrivant, une tempête oblige les marchands qui voyagent avec elle à jeter à la mer beaucoup de marchandises; par suite de quoi, un grand différend s'élève entre eux pour savoir ce que doit perdre chacun d'eux. Ils vont devant le roi, où Pedro offre de faire le compte, et le fait si bien que le roi, charmé de lui, le prend pour secrétaire. — Le roi de Candía, revenant de Jérusalem, passe à Chypre. Pedro le prie, comme son souverain, de le demander au roi de Chypre, et de l'emmener avec lui; le roi de Chypre le laisse aller, bien qu'à regret, et Pedro arrive à Candía, où le roi le

1. *Novelistas anteriores a Cervantes*, 3ª edicion (Madrid, Rivadeneyra, 1858). P. 129, Timoneda, *El Patrañuelo*. — Timoneda, libraire à Valence, auteur et éditeur de romances, éditeur de Lope de Rueda. Le *Patrañuelo* est de 1576.

2. Cf. B¹a4, B¹b1, B¹b3*a*, B¹b3*b*, B¹b3*d*, Boccace.

nomme *regente de sa caballeria*. Un jour se présentent à son jugement son père et son mari, le premier réclamant au second sa subsistance, qu'il lui avait promise [1], et sa fille, car il doute de sa mort. Pedro ordonne que Casiodoro paie et que, dans un délai de quatre mois, il prouve par bons témoins que sa femme est morte. Au terme fixé, Casiodoro, ne pouvant produire aucun témoin, est mis en prison, et, comme il ne raconte rien de précis, Pedro ordonne qu'on le mette à la torture, sur quoi il raconte tout. Pedro le fait remettre en prison [2], et cite Falacio, qui, torturé à son tour, avoue la vérité. Pedro fait *sentenciar* Crispina et bannir Falacio, qui rend en outre les cent ducats du pari, avec l'intérêt. — Puis, Pedro convie à un festin le roi, Herodiano et Casiodoro, se retire un instant, revient habillé en femme, et raconte tout, priant le roi de donner un *estado* à son mari ; le roi y consent, à condition que Finea assistera à tous les jugements.

2. *Moslema et Rasimi* [3]. — Ce conte, quelle qu'en soit l'origine, ressemble de fort près à celui de Timoneda, mais il n'est pas probable qu'il en provienne. C'est le mari qui raconte l'histoire, voyageant pour distraire sa douleur après la mort de sa femme. — Moslema, de Mocca (Moka) vient à la cour du roi de Zibit (Zebid), et gagne sa faveur, si bien que le roi lui fait épouser la fille de l'émir Surmassak, Rasimi. Appelé à Mocca par une maladie de sa mère, il se divertit avec de jeunes marchands. Comme il vante sa femme, l'un d'eux, nommé Kachek, qui est de Zibit, gage cent roupies qu'il la séduira en deux mois, et part pour Zibit. Quand il revient, il décrit à Moslema sa chambre et ses meubles, ainsi que les deux signes de sa femme, « trois grains de café sur la cuisse, une petite souris bien veloutée sur le dos » (cf. Batacchi). Moslema paie et revient à

---

1. Herodiano lui avait donné sa fille *con cuantas riquezas y posesiones tenia, con tal pacto y condicion que le habia de sustentar todos los dias de su vida.*

2. Il est sans doute délivré plus tard, mais ce n'est pas dit.

3. Dans *Les Avantures d'Abdalla, fils d'Hanif... traduites sur le manuscrit arabe trouvé à Batavia par M. de Sandisson*, 3e édition, Paris, 1745, 2 vol. in-12 (t. II, p. 122) [par Jean-Paul Bignon (1622-1743]. Ce livre parut en 1712-14 ; il n'est pas exact de dire qu'il fut publié « sous le nom de Sandisson ». Tous les orientalistes regardent comme fictif cet ouvrage prétendûment arabe.

Zibit, voulant tuer sa femme, mais il veut le faire sûrement (dans Timoneda, il l'aime encore trop pour la tuer de ses mains). Il dit que sa mère à Mocca veut voir Rasimi, obtient avec peine le consentement du père, et l'emmène sur un bateau dont le patron lui obéit. Au lieu d'aller à Mocca, il mène sa femme à une île déserte, où il l'abandonne endormie. — Le vaisseau le conduit de là à Surate, où il passe deux ans comme soldat (cf. B³b1, B³b2), après quoi il revient à Zibit, où il raconte à son beau-père qu'une tempête a brisé le vaisseau, que tous ont été noyés sauf deux matelots et lui-même ; que, jetés sur une plage d'Afrique, les trois survivants ont été vendus à des corsaires, et qu'enfin, ces corsaires ayant été pris à Surate, il a recouvré la liberté. L'émir, feignant de le croire, l'envoie au bain, et l'y fait arrêter. Devant le cadi il l'accuse d'avoir fait périr sa fille, et le prouve par les déclarations d'un marinier et d'un témoin qui avait entendu son pacte avec le patron du navire. Moslema est condamné à être brûlé, mais, sur le conseil d'un archer, il en appelle au roi. Amené au divan, et sommé de dire la vérité, il la raconte. « Tu es plus coupable que tu ne le crois », dit le roi ; « qu'on amène les autres coupables ». On amène Kachek avec une vieille, et le roi ordonne au traître de renouveler son aveu. Il raconte alors qu'il n'a rien pu obtenir de Rasimi[1], et que la vieille, qui était bien reçue dans la maison, n'a pas mieux réussi ; qu'alors il se fit décrire « la chambre et la personne de Rasimi », moyennant quoi il put décevoir le mari. Moslima est indigné, mais dit qu'il mérite la mort pour avoir tué sa femme. « Ton juge va venir[2] », dit le roi, et Rasimi paraît en somptueuse parure. Elle dit qu'elle ne peut blâmer son mari, qui n'a agi que par honneur, et qui n'a pas voulu verser le sang de sa femme ; elle prie à genoux son père et le roi de pardonner à Moslima, ce qu'ils font. Kachek est chargé de fustiger la vieille, tous deux sont bannis, et leurs biens confisqués. — Rasimi raconte alors son histoire. A son réveil dans l'île déserte, elle s'est lamentée, mais a deviné qu'elle avait été calomniée. Avec des ciseaux, du fil et des aiguilles, elle a

1. Dans Timoneda, il n'a pu être admis chez la femme, au lieu qu'ici il lui a fait des déclarations d'amour.

2. Cf. la *Fishwife*.

accourci ses habits et caché ses cheveux, se déguisant en homme. Elle a vécu de coquillages, d'herbes et de miel. L'île étant couverte d'aloès, des marchands d'Hadramath [1], venus pour en récolter, l'ont recueillie. A Hadramath, sous le nom de Soliman, elle a rendu de grands services au sultan par sa connaissance du calcul, et elle est devenue son grand douanier. Le roi de Zibit étant venu visiter celui d'Hadramath, Soliman lui a demandé de l'emmener, et celui-ci y a consenti (elle a tout raconté au roi de Zibit). Revenu à Zibit, le roi a interrogé Surmassak sur le sort de sa fille, qu'il lui a rapporté d'après les témoins. Rasimi n'a voulu se faire reconnaître que quand son innocence serait établie ; on a arrêté Kachek, qui a avoué sa fourberie. C'est à ce moment qu'est revenu Moslema, et c'est Rasimi qui lui avait fait dire par l'archer d'en appeler au roi.

La ressemblance de ce conte avec celui de Timoneda est tellement frappante qu'il faut, soit qu'ils aient une même source suivie de très près, soit que l'un vienne de l'autre. Or, si on remarque que, partout où ils diffèrent, c'est Timoneda qui se rapproche des autres versions, tandis que Bignon est isolé, on conclura que Bignon n'a fait qu'arranger le récit de Timoneda, dont il a seulement transposé les éléments pour obtenir un effet plus dramatique. Ce résultat vient confirmer l'opinion de ceux qui pensent que le livre de Bignon n'est pas traduit de l'arabe, mais compilé par lui à l'aide de diverses sources.

Timoneda, comme l'a montré Liebrecht [2], a surtout imité des nouvelles italiennes ; toutefois, il n'est pas exact de dire que celle-ci soit tirée de Boccace : nous avons vu qu'elle se rattache de bien plus près au groupe dont fait partie *Francisco* (B^1b) ; mais il est très possible qu'elle ait une source italienne perdue. Du moins trouvons-nous une ressemblance frappante entre sa seconde partie et la seconde partie d'un conte du Montferrat, d'ailleurs singulièrement altéré.

3. *La moglie calunniata* [3]. — Le début est très bizarre : plus de gageure ; il s'agit de deux frères, dont l'aîné a épousé la fille très belle d'un bouvier. Le frère, jaloux, se dit qu'elle doit avoir

1. Ou Hadramaut, Hadramaout, région méridionale de l'Arabie.
2. Dunlop-Liebrecht, p. 500.
3. Comparetti et d'Ancona, *Novelle popolari italiane*, nº LX.

une tare ; il l'endort par un narcotique, la découvre, et voit à sa jambe une marque causée par une brûlure ; un jour que le mari vante la beauté de sa femme, il révèle ce défaut. Le mari, croyant qu'elle lui a été infidèle, la livre à un capitaine de navire, qui doit la jeter à l'eau et lui rapporter ses vêtements. Par pitié, il remplace les vêtements de la femme par ceux d'un marin, la laisse sur une île déserte, et rapporte ses vêtements au mari. Elle entend sur un arbre des sorcières dire qu'une infusion de fleurs cueillies à cet endroit guérirait le fils du roi qu'elles ont ensorcelé. Recueillie sur un navire, elle guérit le prince et demande pour récompense d'être juge dans la ville où demeure son mari. Or celui-ci est cité par son beau-père pour dire ce qu'est devenue sa femme : le mari savait déjà (comment l'avait-il appris?) qu'elle était innocente, et il était plein de remords. Elle se fait reconnaître, pardonne aux deux frères, et ils vivent heureux.

B⁴b : *La femme revendique elle-même son droit à la cour du roi témoin de la gageure.*

B⁴bI : Pas de travestissement ni de signe ; combat singulier de la femme et du traître.

1. *Elena*[1]. — Ce petit poème du XIVe siècle nous est arrivé en assez mauvais état dans les deux manuscrits qui nous l'ont conservé ; mais l'auteur lui-même (malgré ce qu'il dit au début) est incohérent et maladroit[2]. Son récit se place dans le cadre de l'ancienne épopée française. Elena, l'héroïne, est la fille d'Arnaldo di Gironda, l'un des fils d'Aimeri. Tous les noms sont français ou provençaux, *Roger* ou *Oger* (= *Urger*) *de Montpellier*, *Garnier* (*d'Oltramare*), *Gironda* ; le roi est Charlemagne d'après l'un des manuscrits, *Aluisi* d'après l'autre. Tous ces indices font croire à une source française ou plutôt peut-être provençale. Arnaldo di Gironda envoie sa fille Elena[3] à Char-

1. *Cantare di madonna Eléna imperatrice*. Livorno, 1880 (pour les noces Soria-Vitali, p. p. O. Targioni Tozzetti aux frais de Od. Vitali).

2. C'était un simple *cantastorie* de place.

3. Elle est appelée mécaniquement *imperatrice* à cause de sainte Hélène, toujours ainsi qualifiée.

lemagne (ou à Louis), qui la marie à *Rugieri da Mompolier, potestade di Parigi* : elle en a deux fils. Dans une scène curieuse de *vanti* Rugieri loue la beauté de sa femme [1] ; Guernieri d'Oltramare prétend qu'il a déjà fait d'Elena tout son talent [2]. Rugieri le provoque, mais Guernieri répond qu'il peut prouver son dire sans bataille : il apportera d'ici un mois les joyaux et le *veletto* d'Elena ; il donne en caution ses trois enfants. Il part, déjà découragé, arrive à Gironda, et se met à se promener autour du château. Au bout de trois jours, une *cameriera* se met à la fenêtre et l'interroge ; il raconte la gageure et lui promet de l'épouser [3], si elle l'aide. Elle lui décrit alors le palais d'Elena, sa chambre et (bien vaguement) sa beauté, et lui donne un de ses trois voiles, un anneau et un *scaggiale* (ceinture). Arrivé à la cour, Guernieri montre les joyaux (il ne redit pas la description) ; le mari tombe *istrangosciato* (cf. le livret allemand), et s'avoue vaincu. Le roi dit à Rugieri qu'il doit mourir (bien que cela n'ait pas été clairement stipulé). Rugieri demande le temps d'aller à Gironda. Il entre dans le château, tue tout ce qu'il rencontre, tue ses deux fils et veut couper la tête à Elena, mais il « se repent », et la lance par une fenêtre dans un fleuve rapide ; après quoi il retourne à Paris. Dieu sauve Elena, qui rentre dans son palais devant ses gens. Elle avertit son père, retiré dans une ville près de la mer, le priant de venir en force à Paris pour châtier son mari, qui a tué ses deux fils [4]. Elle-même part avec une grande troupe. Rugieri est venu se livrer au supplice : on va le pendre ; quand Elena arrive, et dit que son mari est innocent ainsi qu'elle-même [5]. Elle demande à être confrontée avec le traître. Il arrive et dit qu'il l'a possédée et qu'elle lui a donné les joyaux. Mais Elena affirme qu'il ment, qu'il les lui a volés. Guernieri persiste : alors elle le provoque, et refuse un cham-

---

1. Il ne vante que sa beauté, sans doute par simple omission du poète.
2. Cf. Antiquario, la *Stivala*, le *Guanto d'oro*, *Francisco* (?), la byline.
3. Cf. *Francisco*, la byline.
4. « Pour châtier son mari » n'est pas dans le texte : lacune évidente, commune aux deux manuscrits.
5. On ne dit pas comment elle est informée : à la str. XLV, elle fait dire à son père qu'elle ne sait pas pourquoi Rugieri a tué ses fils.

pion. Dans le combat (où on ne voit pas qu'elle s'habille en homme), elle lui coupe le bras, sur quoi il avoue qu'il tient tous les joyaux de la *cameriera* ; il est décapité et la *cameriera* est brûlée[1]. Rugieri, mis en liberté, mais plein de remords et de crainte, s'enfuit. Arnaldo di Gironda arrive sur les entrefaites, sa fille lui raconte tout ; il veut tuer Rugieri, mais Elena lui dit qu'il se repent, et demande sa grâce. On le retrouve et on célèbre de nouveau son mariage avec Elena ; les époux retournent à Gironda.

B¹bII : Travestissement ; pas de signe ; pas de combat singulier.

Cette forme comprend trois versions, dont aucune n'est ancienne ni peut-être primitive ; elle ressemble beaucoup à la précédente.

1. La *byline* (ou plutôt *pobyvalchtchina*) russe[2]. — Elle débute par une préhistoire qui n'a rien à faire avec notre conte. — Thedka (ou Alècha, etc.) prétend être depuis trois ans l'amant de la femme ; le mari s'avouera convaincu, si Thedka lui apporte son collier d'or. C'est Vladimir qui fixe la peine que devra subir le perdant. — Le galant se promène en vain devant la maison ; il fait venir la chambrière[3] et lui promet de l'épouser, si elle l'aide (cf. *Francisco*, *Elena*). Elle lui apporte le collier d'or ; le mari, convaincu, est relégué au dernier rang (il soigne les poules comme dans le conte norvégien, B¹b3). Il vend sa femme, sans la prévenir, à un capitaine de navire, qui l'emmène en Portugal (histoire de la force surhumaine de la femme, qui devient capitaine). Elle fait le commerce en Portugal et devient roi. Elle vient à Kiev, se fait reconnaître (au bain) par son mari, et se présente avec lui à Vladimir. On recherche Tedka, qui avoue son crime, et qui est décapité (il n'est plus question de la

1. On la fait donc venir, mais ce n'est pas dit. Et le plus surprenant, c'est qu'Arnaldo di Gironda, arrivant évidemment en même temps, voit de loin le feu qui la brûle, et croit que c'est sa fille qui a été condamnée au bûcher. Peut-être Guernieri avait-il amené la *camereria* avec lui.

2. Voy. Rambaud, *La Russie épique*, p. 117 ; Wesselofsky, *Joujnorusskiya byliny*, 1884, XI, p. 381 ; *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, t. CCXLII (1885), p. 166 ss.

3. Le rôle de la vieille est absurde et inutile.

chambrière, qu'il a sans doute épousée comme dans *Francisco*) ; les époux retournent en Portugal.

Les réflexions de M. Rambaud sur ce conte sont toutes à côté et ne portent en général que sur des traits (ceux de la préhistoire, par exemple) qui ne lui appartenaient pas. M. Wesselofsky est naturellement plus critique, mais il n'a pas suffisamment discerné dans ce récit (dont il cite de nombreuses variantes dans les contes) les traits que la tradition orale russe a ajoutés aux éléments primitifs. Il reconnaît bien que la mention du Portugal indique une origine étrangère, mais il pense qu'un conte occidental s'est mêlé à une version russe originale. Ce n'est pas probable, et il ne faut voir dans les traits propres aux versions russes rien autre chose que de ces additions que les conteurs populaires mêlent aux récits de provenance étrangère.

2. Conte juif-allemand [1]. — (Préhistoire.) Le fils du vice-roi de Portugal, marié à une jeune fille belle et pauvre, arrive dans une ville étrangère, où il entend un étudiant se vanter qu'il séduirait sa femme, s'il le voulait ; on gage une forte somme. L'étudiant arrive, se promène en vain devant la maison. Il gagne une ancienne nourrice, qui obtient de passer une nuit chez la femme, endort celle-ci, voit son signe (noir, sur le côté), et prend des joyaux. Le prince, convaincu, emmène sa femme sur mer et l'abandonne dans une barque. Elle s'habille en homme, devient ministre du suzerain du prince [2], puis est faite par lui vice-roi de Portugal. Elle interroge le prince, qui raconte tout, puis l'étudiant, qui, menacé de la torture (?), avoue sa perfidie. Il est brûlé avec la vieille. La femme cède le trône à son mari.

Ce conte, comme l'a remarqué M. Wesselofsky, se rapproche beaucoup du récit russe : il faut remarquer qu'il a le motif du signe, que le récit russe ne connaît pas.

3. *Lu re di Spagna e lu Milordu inglisi* [3]. — (Préhistoire.) Le

1. Voy. M. Grünbaum, *Jüdischdeutsche Chrestomathie* (Leipzig, 1882), p. 421. Conte du XVIIIe siècle, et, d'après Grünbaum, traduit de l'allemand.

2. Son talent d'écrivain la fait demander par le suzerain au vice-roi chez qui elle était employée.

3. G. Pitrè, *Fiabe, novelle e racconti popolari siciliani*, n° LXXIV. — Le titre est mal donné : l'héroïne est d'Espagne, mais non le roi.

milord voit la reine à sa fenêtre; il s'adresse à une vieille, qui lui conseille d'envoyer à la reine trois présents; elle-même se charge de les porter, mais au lieu de les donner à la reine, elle les lui vend. Le milord donne un bal, la reine y vient, mais ne daigne pas lui parler. Il en est indigné, et, dans un café où le roi se trouve déguisé, il raconte comment elle a accepté des présents de lui. Le roi livre sa femme à un capitaine de navire, qui a ordre de la tuer et de lui rapporter sa langue. Il coupe (et sale) celle d'un chien, et abandonne la reine sur une île déserte. Recueillie par un navire, elle se fait conduire au Brésil, dont l'empereur est frère du roi. Habillée en homme, elle se fait clerc de notaire et devient célèbre par son talent de scribe (cf. le conte juif-allemand). Le roi la fait venir, la prend pour son secrétaire, puis pour écuyer. Le roi a des remords et tombe malade; le peuple est mécontent. La reine-mère prévient son autre fils, l'empereur du Brésil, qui envoie son *bracciere* en Portugal comme vice-roi. Le vice-roi calme le peuple, puis il interroge la reine-mère, qui raconte l'histoire. On fait venir le milord qui dit ce qu'il sait, puis la vieille, qui avoue son imposture. Elle est brûlée, le milord envoyé à la *cullittina*; les époux se réconcilient.

B♭b III : Travestissement, signe.

1. *Le miracle d'Oton, roi d'Espagne* [1]. — Cette œuvre, où les personnages sont comme des vraies marionnettes, est d'une extrême faiblesse et d'une insigne gaucherie. La source en est probablement un roman d'aventure où la Vierge ne jouait aucun rôle; elle est introduite dans le *miracle* d'une façon maladroite, et qui détruit même le récit primitif.

A travers les fâcheuses altérations du dramaturge, nous pouvons à peu près reconstituer ce poème primitif perdu.

---

1. *Miracles de Notre-Dame*, p. p. G. Paris et Ul. Robert, t. IV, n° XXVIII. Ces miracles se ressemblent tous beaucoup (Schmell, *Ausgaben und Abhandlungen*, XXXIII, admet vingt-sept auteurs, ce qui est douteux); ils ont été composés, vers 1380, sans doute à Paris, pour une confrérie de la Vierge. Ils introduisent Notre-Dame dans une foule d'histoires qui, parfois, se dénouent sans miracle. C'est le cas pour celui qui nous intéresse.

L'empereur Lotaire[1] a deux serviteurs, Oton (son neveu), et Bérenger, qui briguent la main de Denise, fille du roi d'Espagne; c'est Oton que Denise préfère; il l'épouse; le roi d'Espagne leur cède son royaume, et se retire à Grenade chez son frère. Oton quitte sa femme pour venir à Rome et lui laisse, en gage d'amour, un os d'un doigt de son pied[2]. A Rome, Bérenger, qui est de la race des traîtres, gage sa terre contre le royaume d'Oton qu'il séduira Denise; sa gageure sera gagnée s'il peut décrire un *seing* que Denise a sur le corps et rapporter l'os. Venu à Burs, il la rencontre allant à l'église (cf. le livret populaire allemand, B¹a3) et lui fait, en calomniant son mari (cf. *Posthumus*) des propositions qu'elle repousse. Il gagne la chambrière et obtient d'elle l'os et la description du *seing*. Oton s'avoue vaincu et vient à Burs pour tuer sa femme qui, prévenue[3], s'enfuit, s'habille en homme, et se met au service de son père, le roi Alfons, qui ne la reconnaît pas. — Oton, désespéré d'avoir vainement cherché Denise, s'en va en *païenie*. Le roi Alfons, apprenant ce qui s'est passé, déclare la guerre à l'empereur et arrive devant Rome; Denise, qui a pris le nom de Denis, se fait envoyer comme messager auprès de l'empereur; elle accuse Bérenger; chemin faisant, elle a rencontré Oton, qui est revenu misérable et l'a fait arrêter (cf. *Posthumus*). Elle fait le combat contre Bérenger[4], qui avoue son crime[5]. Denise pardonne à son mari.

---

1. Etait-ce un empereur de Rome, comme en d'autres poèmes d'aventure? — Sur ce nom de Lotaire, cf. Ohle, p. 44, n. 1; ses rapprochements sont peu probables. — La forme *Lotaire* indique-t-elle une source latine?

2. Ce don est bizarre (cf. Ohle, p. 44, n. 3), mais se rattache sans doute à la forme *A* de notre conte.

3. Peut-être était-ce le serviteur chargé de la tuer qui l'épargnait et lui donnait des habits.

4. Dans le *Miracle*, elle s'offre à combattre, mais Oton, que Dieu et Notre-Dame ont averti, se révèle comme mari et revendique le droit de faire la bataille; elle le lui cède. Il y a là certainement un arrangement maladroit, résultant du fait que le dramaturge a voulu introduire un miracle : tout le rôle de la femme devient inutile. M. Ohle comprend les choses autrement, et veut que le miracle soit primitif.

5. On va à Burs pour exécuter le traître et sa complice.

2. *Le roi Floire et la belle Jehanne* [1]. — Ce petit roman en prose ne paraît pas fait d'après un texte en vers. Il comprend deux histoires qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre, bien qu'elles se rejoignent à la fin, et dont la première, celle du roi Floire d'Aussai et de son triple mariage, n'a aucun intérêt [2]. L'histoire elle-même est pleine de gaucheries, de contradictions et d'inutilités, bien qu'elle plaise par la facilité et la grâce du style. Elle semble provenir d'une tradition orale, très arrangée par l'auteur, où diverses versions s'étaient mélangées. Nous la rangeons ici parce qu'elle contient, comme le miracle, un combat singulier, et parce qu'elle fait en quelque manière transition entre ce groupe et le suivant, où la femme est purement passive; mais elle présente plusieurs traits qui ne se retrouvent nulle part, et qui sont inventés sans doute par l'auteur lui-même, ou empruntés par lui à d'autres contes [3]. Il faut noter l'importance qu'y prend le sentiment religieux, bien qu'il n'y ait ici aucun miracle.

Un chevalier « ki manoit en le marche de Flandres et de Hainnau », en reconnaissance des services que lui a rendus un écuyer très pauvre, nommé Robert, lui donne quatre cents livrées de sa terre, lui offre sa fille Jehanne en mariage, et l'arme chevalier. Mais, à peine adoubé, Robert annonce qu'il a jadis fait vœu de partir en pèlerinage pour Saint-Jacques de Compostelle dès le lendemain du jour où il aurait été fait chevalier : le lendemain matin donc, il épousera Jehanne, puis se

---

1. Publié d'après le manuscrit unique: 1° par Fr. Michel en 1838; 2° par Fr. Michel et Monmerqué, *Ancien théâtre français* (Paris, 1842), p. 417; 3° par Moland et d'Héricault, *Nouvelles françoises en prose du XIIIe siècle* (Paris, 1856). — Il est du XIIIe siècle : M. Ohle (p. 31) remarque qu'un croisé débarque à Aigues-Mortes, ce qui lui paraît indiquer le milieu du XIIIe siècle. — La langue est picarde-wallonne. — Notez ce que disent Moland et d'Héricault, p. XXXIII, d'une imitation du XVe siècle (?).

2. Ce roi, qui n'a pas d'enfant de sa femme, la quitte, en épouse une autre qui demeure également stérile, puis épouse l'héroïne de notre récit. L'auteur semble avoir voulu récompenser celle-ci de sa belle conduite en lui faisant épouser un roi : c'est un trait de fort mauvais goût, et qui fausse tout l'esprit de notre conte, où la vraie récompense de la femme fidèle et calomniée est l'amour et l'estime de son mari.

3. Comme le rôle de la femme, habillée en homme, auprès de son mari.

mettra en route. Le père le blâme, et un chevalier de la cour, nommé Raoul, se fait fort, s'il part, de séduire Jehanne avant son retour ; Robert gage contre lui ses quatre cents livrées de terre, et tous deux vont « recorder lor convenances » au père, qui, singulièrement, se borne à prendre acte de la gageure. — Le lendemain matin, en effet, après avoir épousé Jehanne, Robert part pour Saint-Jacques sans consommer le mariage, et laissant sa femme avec le galant (cf. le conte de Wolff). Raoul gagne à prix d'argent une vieille, nommée Hiersent, « qui manoit avec la bielle dame », et qui essaie de la persuader [1]. Comme ses tentatives sont restées impuissantes, elle introduit un jour Raoul dans la chambre de Jehanne, tandis qu'elle est dans son bain. Il veut lui faire violence, elle se défend, et pendant qu'elle se débat, il remarque « une noire take ke elle avoit en la diestre ainne » ; il l'emporte vers le lit, mais choit par terre avec elle ; elle se relève avant lui, « et prist une buse et en feri mon seigneur Raoul par mi le visage, si qu'ele li fait plaie grant et parfonde, et li sans en ciet a tiere. Et cant mesire Raoul se senti ensi navré, si n'ot pas grant talent de dosnoiier, ains se leva, et s'en ala tout le cop fors de la chambre. » — Retour du mari : il ne peut voir dès son arrivée le galant, trop blessé pour venir à la cour ; la nuit venue, il consomme son mariage, et c'est le lendemain seulement que le traître lui révèle quelles « enseignes » il a remarquées sur le corps de sa femme. Le soir, Robert les vérifie, ne dit rien à Jehanne ; le lendemain il s'avoue vaincu : il est dépouillé de sa terre et part aussitôt en pauvre équipage (cf. B[1]). Mise au fait par son père, Jehanne, sans protester aucunement, quitte le château à l'insu de tous, travestie en homme, et se met en quête de son mari. Elle le retrouve, lui dit qu'elle se nomme Jehan (cf. Denis-Denise dans le *Miracle*), devient son écuyer, le secourt de son argent et de ses services. — Ce récit est tout à fait invraisemblable : Jehanne pourrait ici prouver son innocence par le fait même que son mari a dû la constater la nuit

1. Le rôle de Hiersent ressemble à celui de la vieille chez Boccace et chez quelques autres conteurs ; mais ici, il ne paraît pas qu'elle se prête à la supercherie par laquelle le galant trompera le mari ; elle croit simplement le servir dans son amour.

de ses noces, par la vieille (dont il n'est plus question), par la blessure du traître. Dans les autres formes, elle a besoin d'un moyen extérieur pour confondre le traître, parce qu'elle ignore comment il s'est procuré les indices ; mais ici elle le sait, et pourrait sans peine le démasquer. Sans rien tenter pour faire apparaître la vérité, Jehan se retire avec Robert à Marseille, y tient pendant plusieurs années une hôtellerie, subvenant par là à l'entretien du mari. — Cependant, le traître, pris de remords au cours d'une maladie, se confesse à son chapelain qui lui ordonne de faire le pèlerinage d'outre-mer et d'avouer sur la route son péché à quiconque lui demandera pourquoi il se rend aux lieux saints. Hébergé à Marseille dans l'hôtellerie de Jehan et reconnu par lui, il lui raconte donc son méfait : aveu qui ne sert à rien, car Jehan le laisse poursuivre son pèlerinage et en revenir sans avoir rien dit à Robert. Au bout de sept ans, Jehan et Robert rentrent dans leur pays, et Robert se fait reconnaître de son seigneur. On s'attendrait que Jehan se servît ici de l'aveu du traître, comme chez Boccace, en le lui faisant répéter ; mais, sans en rien faire, il se contente d'affirmer que Raoul tient à tort la terre de Robert, et le provoque en combat singulier. Le mari, bien passif jusque-là, revendique le droit de combattre : il en est de même dans le *Miracle* ; que penser de cette coïncidence ? Dans le *Miracle*, il sait l'innocence de sa femme, mais, ici, il l'ignore ; on ne comprend pas comment, ayant jadis avoué sa défaite, il affronte maintenant cette épreuve : peut-être, dans la source de *Floire et Jehanne*, l'écuyer lui avait-il raconté l'aveu de Raoul [1]. On peut admettre que *Floire et Jehanne* et le *Miracle* avaient une même source, où déjà (cf. *Elena*) le mari se substituait à la femme pour le combat singulier. — Victoire du mari ; aveu du traître ; Jehanne ne se fait pas encore reconnaître ; elle se retire chez une sienne cousine, à qui elle s'est confiée, et pendant quinze jours se fait baigner et « aaisier de tous poins » avant de reparaître enfin, vêtue en femme, devant son père et son mari. Par là cette fin rappelle *Aucassin et Nicolette*.

1. Ce passage semble l'indiquer (éd. Monmerqué et Michel, p. 425) : « Grans fu la joie le jour et l'endemain [lors du retour de Robert et de Jehan dans leur pays], et tant que misire Robiers conta a Jehan l'ocoison de la fremaille et *de çou k'il tenoit sa tierre a tort*. »

C. MAUVAISE FOI DU GALANT; INDICES; SON AVEU SURPRIS; ROLE PASSIF DE LA FEMME.

Jusqu'à présent, dans toutes les formes qui ne présentent pas la substitution, et montrent, par conséquent, le galant de mauvaise foi, nous avons vu la preuve de l'infidélité fournie par un signe sur le corps de la femme, et le dénoûment amené par l'héroïne, soit qu'elle porte une fausse accusation contre le galant qui ne l'a jamais vue, soit (habillée en homme) qu'elle recueille ou obtienne l'aveu du traître, soit qu'elle le provoque ou le fasse provoquer à un duel judiciaire. Dans la version qui nous reste à étudier, les choses se passent autrement : il n'y a pas de signe sur le corps de la femme, le secret du galant est surpris par le mari, et c'est lui qui retrouve sa femme et provoque, par un duel judiciaire, le châtiment du traître.

Cette version comprend deux poèmes français, le *Comte de Poitiers* et le *Roman de la Violette*. Les ressemblances étroites qu'ils présentent ont fait penser que l'un était dérivé de l'autre; nous étudierons cette question à propos du *Roman de la Violette*, mais nous dirons tout de suite que pour nous elle est résolue, que *la Violette*, postérieure au *Comte de Poitiers*, en est certainement dérivée, et nous nous occuperons pour l'instant du premier en date de ces romans.

C'est une œuvre singulière [1], pleine de charme et de bizarrerie, barbare et rude, avec des passages pleins de grâce et de sensibilité. Elle est courte, si l'on néglige la seconde partie (v. 1229-1718), l'histoire du fils de nos héros, qui n'a aucun rapport avec la première. La date en est assez incertaine, antérieure en tout cas à 1230, date approximative de la *Violette* [2]. Par le style archaïque et raide, par la liberté de la rime, par la grossièreté violente des mœurs, le poème semble très ancien [3];

1. Éd. Fr. Michel, Paris, 1831.

2. M. Ohle conclut de certains traits que le *Comte de Poitiers* est antérieur à la réunion de la Normandie à la France, ce qui est très probable. Le choix des héros semble inspiré par le désir d'expliquer l'union du Poitou à la Normandie.

3. M. Ohle remarque avec raison qu'il n'y est fait aucune allusion aux romans bretons. On peut penser à 1180 environ.

mais certains traits linguistiques ne permettent pas de le faire remonter très haut : les allusions au cycle troyen, à *Narcissus*, au lignage Aimeri, le placent en tout cas après 1170. L'impression d'archaïsme résulte plutôt de ce que l'auteur, jongleur évidemment, était étranger au milieu courtois. La langue du poème est picarde, et probablement de la partie de la Picardie qui avoisine la région wallonne.

Au début se trouve un très intéressant résumé de la légende de Pépin[1], sous le règne duquel est placée l'action. A sa cour, le comte Gérard de Poitiers vante spontanément sa femme, Rose, cousine de Pépin (v. 434), dans une sorte d'effusion à la fois poétique et grossière. Le duc de Normandie se vante de la séduire en un mois[2]. Après qu'il s'y est vainement essayé en une scène fort brutale, une vieille nourrice va au-devant de ses offres, et enlève à la comtesse[3] son anneau, dix de ses cheveux, et un morceau, grand comme un besant, du *samit* de sa *cote*. Le galant revient à Paris et montre ces *enseignes*. Le comte Gérard, furieux, envoie son neveu, Jofroi[4], chercher sa femme. Elle vient et ne peut désavouer les indices, mais nie le fait. Malgré ses dénégations, le roi déclare que Gérard a perdu sa gageure. Il part en emmenant sa femme à cheval devant lui[5]. Venu dans une forêt, il va tuer Rose : mais elle lui montre un lion qui va se précipiter sur lui[6] : il le tue et laisse sa femme dans la forêt sans lui faire aucun mal. Harpin, autre neveu du comte, l'y trouve et l'emmène malgré elle[7]. Cependant Gérard se décide à aller à

---

1. Voyez G. Paris, *La légende de Pépin*, dans les *Mélanges Julien Havet*.

2. On apprend plus tard (v. 414) qu'il l'avait en vain demandée en mariage.

3. Il manque sans doute des vers disant qu'elle fait baigner Rose (cf. v. 395).

4. Cf. le rôle du neveu (anonyme) dans *Guillaume de Dole*.

5. Ce trait rappelle *Erec*.

6. Ce lion dans une forêt de France pourrait faire croire à une source orientale ; mais cf. *Ivain*, *Aucassin*, etc. ; les contes venus d'Orient l'avaient introduit dans le « matériel roulant » des romans. Ce lion semble amené dans notre poème par Notre Dame (cf. 423, 543, 823) ; mais on aurait tort d'en conclure (comme on a fait) que nous avons affaire à un conte dévot.

7. Il est bien invraisemblable qu'elle ne dise pas qui elle est, ce qui empêcherait Harpin de la poursuivre de ses obsessions.

Poitiers tuer le duc pour le punir de l'avoir déshonoré. Il change d'habits avec un pèlerin (cf. *Orson de Beauvais*, etc.) et arrive à Poitiers ; mais, comme le duc lui fait donner à boire et à manger, Gérard se dit qu'il ne peut tuer son hôte. Il entend une conversation du duc avec sa complice qui lui révèle la vérité, et, tout heureux, part à la recherche de sa femme. Il arrive au château de Harpin[1], et lui reprend Rose en une scène violente et poétique. Il arrive avec sa femme et défie le duc[2]. Celui-ci, vaincu en combat singulier, est pendu et traîné ; la vieille est affreusement mutilée. Les époux rentrent heureux dans leur pays.

Tel est le sommaire de cette œuvre bizarre et attachante. L'absence du motif du signe, que présentent toutes les autres versions, peut faire croire qu'elle est dérivée de *A* indépendamment, c'est-à-dire que deux conteurs indépendants ont eu l'idée de remplacer la substitution qui trompe le galant par une supercherie du galant aux dépens des époux, cette supercherie ayant d'ailleurs le même résultat que la substitution, c'est-à-dire de faire croire pour un temps à la culpabilité de la femme. Malgré les abréviations et les lacunes du *Comte de Poitiers*, il est, en effet, peu admissible qu'il ait supprimé le signe, qu'il avait l'occasion si naturelle de mentionner, lors de la scène du bain, et qui fournissait une preuve bien meilleure.

Le *Comte de Poitiers* est visiblement une œuvre archaïque et simple, bien que la date n'en soit pas très ancienne ; la *Violette*[3] est une œuvre raffinée, un roman mondain, un roman à la mode, avec tout ce que le mot comporte de qualités et de défauts. L'auteur s'est nommé ; il s'appelait Gerbert (ou Gir-

---

1. Il y a ici évidemment une lacune : il devait apprendre que Harpin l'avait trouvée.

2. Il est singulier que Pépin, qui avait refusé un *juïse* (v. 428), accepte ici un duel : il faudrait que Gérard dît qu'il a entendu l'aveu du traître, ce qu'il ne fait pas. Cette lacune, et peut-être celle qui a été indiquée à la note précédente (cf. aussi l'allusion des vv. 1009 ss.) sembleraient prouver que notre poème n'est que l'abrégé, parfois maladroit, d'un poème plus ancien. Notez aussi à cet égard les vv. 306, 395.

3. *Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers... par Gibert de Montreuil*, publié... par Francisque Michel (Paris, Silvestre, 1834, tiré à 200 exemplaires).

bert, Gisbert, Gibert) de Montreuil [1]. Il a composé son œuvre pour Marie, comtesse de Ponthieu depuis 1221, fille d'Aelis (fille de Louis VII, fiancée à Richard Cœur de Lion) et de Guillaume III. Mariée en 1208 à Simon de Dammartin, qui prit part à la révolte de 1214 et fut exilé, elle vit son comté confisqué avec celui de son mari (le comté d'Aumale). Elle y rentra en 1225 [2] moyennant une cession partielle à Louis VII [3]; mais ce n'est qu'en 1230 que Simon de Dammartin revint en France [4]. Comme Gerbert ne parle pas de son mari, et qu'il célèbre la cour de la *dame* de Ponthieu, il est infiniment probable qu'il a écrit son roman entre 1225 et 1230.

Deux autres poèmes d'inégale importance portent le nom de Gerbert. Le premier est une suite de *Perceval*, dont nous n'avons pas la fin et qui comprend 12.000 vers. Fr. Michel ayant dit que cette suite de *Perceval* pouvait être de notre auteur, Birch-Hirschfeld a confirmé la même attribution par des raisons, en partie au moins, fort bonnes; contestée par M. Olhe, cette opinion a été reprise et appuyée de nouvelles preuves par M. F. Kraus [5], et plus récemment par M. Wilmotte [6], qui n'admet pas les raisons tirées de la langue, fortifie l'argument tiré du style par Birch-Hirschfeld, et y ajoute l'identité frappante de la versification (78 o/o de rimes riches). Il montre en revanche que la *Suite de Tristan*, dont Kraus avait fait un poème à part, n'est qu'un épisode du *Perceval*. Le *serventois* de *Grognet le Petit*, qui porte le nom de Gerbert, offre la même proportion de rimes riches que les longs poèmes; il doit donc être du même auteur [7],

1. Bien probablement Montreuil-sur-Mer, en Ponthieu.

2. En 1223, d'après Wilmotte; voy. le mémoire cité ci-dessous, p. 168.

3. C'est ce qu'impliquent les vers 6644 ss.

4. Veuve en 1239, elle se remaria en 1243 (à 47 ans) avec Mathieu de Montmorency. — On pourrait donc croire le roman écrit entre 1239 et 1243, mais c'est peu probable (voir cependant l'allusion à un comte de Ronci, v. 5915; la troisième fille de Marie épousa Jean de Ronci en 1237.

5. *Ueber Gerbert de Montreuil und seine Werke* (diss. d'Erlangen, 1897).

6. *Gerbert de Montreuil et les écrits qui lui sont attribués* (*Bull. de l'Acad. de Belgique*, 1900, p. 166-189); cf. *Romania*, XXIX, 481.

7. M. Wilmotte en doute, parce qu'un des deux manuscrits donne partout *un clerc* au lieu de *Gerbert*; mais voy. *Romania*, *l. c.*

et, comme il est une plainte faite au nom des *menestreus*, il indique que Gerbert en était un, au service de Marie de Ponthieu. Comme il ne se nomme complètement que dans la *Violette*, il est probable que c'est son premier ouvrage.

La *Violette* présente avec le *Comte de Poitiers* une si étroite ressemblance qu'il est évident que l'un des deux romans dérive de l'autre, ou qu'ils ont une source commune. Raynouard (et plus tard Von der Hagen et Landau) ont cru que le *Comte de Poitiers* n'était qu'un abrégé, venu par tradition orale de la *Violette*; Wolf [1] a montré qu'on ne pouvait hésiter entre les deux romans pour le caractère archaïque, et que, pour croire à l'antériorité de la *Violette*, il fallait être dépourvu du sens de la poésie primitive. Toutefois, il était porté à croire que tous deux avaient une source commune, — provençale d'après l'allégation du metteur en prose. Ce n'est pas soutenable : il y a des vers, des passages, presque identiques dans les deux poèmes : si donc la *Violette* est postérieure au *Comte de Poitiers*, il faut que Gerbert ait eu le *Comte de Poitiers* sous les yeux. C'est ce que pense M. Ohle, qui trouve les raisons de Wolf insuffisantes, et qui en donne d'autres, tirées de la façon dont les événements sont racontés. Nous y reviendrons; mais nous devons d'abord tenir compte d'un élément que M. Ohle n'a pas connu, et qui est indispensable, à savoir *Guillaume de Dole*. Tant qu'on n'avait pas ce poème, on se trouvait fort embarrassé, et on était porté à croire que *P* et *V* remontaient à une source commune diversement altérée. En effet *P* n'a pas le motif du signe, *V* l'a; or, le signe est ancien [2]; mais *V* est moins ancien que *P* et a des traits certainement altérés : donc ils ne viennent pas l'un de l'autre. M. Ohle est embarrassé pour dire où *V* a pris le motif du signe (quoiqu'il pense que Gerbert n'a inventé que la forme de la fleur) et ne s'exprime pas clairement sur ce point [3]. Mais nous pouvons maintenant le dire avec une grande assurance : il a pris le motif du signe dans *Guillaume de Dole*.

L'influence de ce roman sur le sien est évidente de prime

1. Cf. Ohle, p. 14-15.

2. Quoi qu'en pense M. Ohle, qui croit que, partout où il se trouve, il provient du *Roman de la Violette*.

3. Voy. Ohle, p. 23, p. 54.

abord par le fait qu'il a, lui aussi, inséré des chansons dans son récit. L'auteur de *Guillaume de Dole* se vante d'avoir inventé ce genre de romans, mêlés de chansons. Gerbert en signale aussi l'attrait et le mérite, mais sans s'en attribuer l'invention : il est donc clair qu'il a imité son prédécesseur [1]. Il emploie exactement les mêmes procédés pour amener les chants [2], et il insère comme son devancier des chansonnettes à carole, des chansons à toile, une laisse de chanson de geste, des *sons* poitevins ou provençaux : plusieurs des chansons sont même communes aux deux romans. Mais il a en outre pris à *Guillaume de Dole* le signe en forme de fleur, qu'il a substitué aux indices insuffisants du *Comte de Poitiers*; il a « démarqué » son emprunt en mettant une violette au lieu d'une rose. Et, à l'imitation de *Guillaume de Dole*, dont le vrai titre est *Roman de la Rose*, il a appelé le sien *Roman de la Violette*. Nous pouvons donc dire en toute sûreté que Gerbert a composé son roman en suivant (sauf les modifications dont nous aurons à parler) le *Comte de Poitiers*, mais en imitant *Guillaume de Dole* pour le titre, pour le motif du signe, et pour l'insertion de chansons dans la narration. Il était d'ailleurs très au fait de la littérature de son temps : nous verrons qu'il a imité d'autres romans étrangers à notre cycle, et il cite plusieurs romans bretons ou d'aventure.

Il s'agissait pour lui d'étendre le petit récit du *Comte de Poitiers* jusqu'à en faire un roman de 6 à 7000 vers, ce qui était le nombre requis pour ce genre de compositions. Outre les chansons, les descriptions, les dialogues et monologues auxquels il a recouru, il s'est avisé de remplir d'aventures la période où ses deux héros vivent séparés : aventures sans intérêt, sauf celle d'Euriaut qui anime la réunion des amants, et qui consistent surtout en combats et en tournois.

Un changement qu'a fait Gerbert, et qui est propre à son poème entre toutes les versions de notre cycle, c'est que

---

1. Tous les autres poèmes où on retrouve ce procédé sont postérieurs.

2. Dans les deux romans, le récit s'ouvre par une fête où dames et chevaliers chantent pour leur plaisir; par la suite les personnages chantent pour exprimer leurs sentiments. Gerbert a très adroitement manié ce procédé, bien qu'il soit invraisemblable de voir des gens au désespoir exprimer leur peine en chantant des couplets connus.

l'héroïne est, non plus la femme, mais l'amie [1] du héros. M. Ohle (p. 24-25) voit dans ce changement la preuve que, dans le siècle où Gerbert écrivait, comme on ne se mariait que pour associer des fiefs, le mariage avait perdu toute valeur morale et l'on ne pouvait croire sérieusement à la résistance d'une femme mariée. Je crois que la raison est beaucoup moins profonde : le poète, voulant insérer une foule de chansons d'amour (surtout *courtois*) dans sa narration, ne pouvait les faire adresser par un mari à sa femme. Il suivait d'ailleurs la formule des romans bretons. Mais M. Ohle a raison de dire qu'il a détruit par là et le mérite d'Euriaut, et le sens même du récit, qui tend à la glorification de la vertu d'une femme (sœur ou épouse).

Le roman débute [2], comme *P* (*Poitiers*) et *R* (*Rose*), par l'éloge d'un roi (ici Loeys [3]), qui tient sa cour à Pont-de-l'Arche [4]. A une fête qu'il donne, on danse des caroles où chantent la comtesse de Besançon, la duchesse de Bourgogne, la sœur du comte de Blois, celle du comte de Saint-Pol, la demoiselle de Couci, la châtelaine de Niort, Elienort, une dame de Normandie (par imitation de *R*). Le roi avise le beau Gérart, comte de Nevers, connu pour son talent de chanteur, et l'invite à chanter : il chante un couplet de Gace Brulé (comme dans *R*) [5], et deux refrains de chansonnettes, et continue par l'éloge de *s'amie*, qui l'aime par-dessus tout. Envieux de son succès, Lisiart, comte de Forois (cf. *R*), gage sa terre qu'il séduira l'amie de Gérart, s'il lui laisse huit jours sans la prévenir. Le roi essaie d'empêcher la gageure, et, n'ayant pu y réussir, il la plège. — Lisiart, accompagné de dix chevaliers, arrive à Nevers, où Euriaut [6]

---

1. Que faut-il entendre par ce nom ? Euriaut vit dans le château de Nevers, tout le monde la regarde comme l'amie de Guillaume ; elle ne semble avoir ni demeure, ni famille à elle. Guillaume se vante publiquement de l'avoir pour amie. Est-ce sa maîtresse au sens complet du mot ? Le *signe* ne le prouve pas. Il finit par l'épouser.

2. Après un prologue moralisant et un éloge de la dame de Ponthieu.

3. La version en prose fait de ce Loeys Louis le Gros, sans raison.

4. Cette petite ville, jadis importante, ne fut du domaine royal qu'à partir de 1204.

5. Mais il est à noter que Gerbert ne nomme jamais les auteurs des chansons.

6. Sur ce nom (ou *Oriaut*), voy. O. Schulze, *Tobler-Abhandl.*, p. 186-93 ; le metteur en prose a lu *Euriant*, d'où *Euryanthe*.

habite le château. Elle le reçoit très bien ; il la requiert d'amour (contraste avec *P*) : elle le repousse. La vieille (comme dans *P*) va au-devant de Lisiart ; elle lui offre des *enseignes* ; il lui promet de grands dons. — Scène du bain : par un trou dans une paroi, Lisiart voit la violette sur la mamelle droite d'Euriaut (sa présence est inutile et ajoutée ; le rôle de la vieille est combiné de *P* et de *R*). — Lisiart revient à Melun, où est la cour, mais ne donne pas d'abord la preuve ; il demande qu'on fasse venir Euriaut [1]. Elle arrive (scène pareille à la scène finale de *R*). — Lisiart révèle le signe ; stupeur d'Euriaut ; Gérart est convaincu, lui dit *montez !* et l'emmène à cheval, refusant toute compagnie (cf. *P*, notamment p. 21 [2]). Ils arrivent dans une forêt, Gérart met Euriaut à terre (= *P*) et s'apprête à lui couper la tête, quand elle voit s'approcher de lui un serpent, et l'avertit ; il tue le serpent et pardonne à Euriaut (Gerbert a fondu en un les deux combats de *P* ; tout ce récit, scène centrale du roman, est fort abrégé). — Euriaut se pâme : survient le duc de Metz, qui se comporte comme Harpin dans *P* et veut tout de suite l'épouser ; singulière défense d'Euriaut, qui rappelle un peu une scène d'*Amadas* ; le duc l'emmène à Metz. — Gérart veut se rendre à Nevers pour voir comment Lisiart se comporte dans le château, qui naguère encore lui appartenait [3]. Il se déguise, non en pèlerin, mais en jongleur : il surprend une conversation de Lisiart avec la vieille, sa complice, qui lui révèle la vérité. Il part joyeux et se met à la recherche d'Euriaut. A partir d'ici (sauf la réunion et le duel judiciaire du dénoûment), il n'y a plus aucun rapport entre les deux poèmes.

En quête d'Euriaut, Gérart court de nombreuses aventures, où le poète exploite sa riche connaissance de la littérature de son

---

1. M. Ohle voit ici la meilleure preuve de la dépendance où *V* est à l'égard de *P*. Dans *P*, en effet, il faut que Rose vienne pour que l'on compare les cheveux et la robe ; ici, sa venue est inutile, et surtout Lisiart n'a aucun intérêt à la mander.

2. Ici encore l'altération est visible. On comprend que le roi et les chevaliers laissent le comte de Poitiers faire justice de sa femme, mais comment permettront-ils à Gérart de tuer « s'amie » ?

3. C'est encore une altération évidente : dans *P*, c'est pour tuer celui qui l'a déshonoré ; ce qui ne pouvait subsister dans *V*, où Euriaut n'est pas la femme de Gérart.

temps[1], et qui lui permettent d'allonger son roman : comme elles n'ont pas de rapport à notre thème, nous les négligerons.

Cependant, Euriaut est à Metz : le duc, qui ne peut l'épouser, à cause de ses barons, l'a confiée à la garde de sa sœur, Ismene (nom emprunté au *Roman de Thèbes*) : celle-ci l'a prise en amitié, et toutes deux couchent dans le même lit. Un chevalier, Meliatir, qui a voulu violenter Euriaut, et qu'elle a repoussé, veut la tuer : il pénètre dans la chambre où elle dort, et croyant la frapper, tue Ismene à son côté ; Euriaut est seulement blessée à la main, en sorte qu'au matin, il semble prouvé à tous que c'est elle qui a assassiné Ismene, et elle est condamnée à être brûlée vive[2]. Gérart arrive à Metz au moment du supplice. Il obtient de soutenir contre Meliatir un combat judiciaire : son adversaire, vaincu, avoue. Gérart se désarme, Euriaut le reconnaît ; il se trouve être le neveu du duc de Metz. Il raconte toute son histoire. Un ménestrel annonce un grand tournoi à Montargis, qui sera livré par le comte de Montfort, oncle d'Euriaut, contre Lisiart. Gérart y paraît inconnu, couvert d'armes blanches ; il a le prix du tournoi, où il renverse Lisiart, mais ne peut le faire prisonnier. Le roi mande le chevalier inconnu, qui raconte toute son histoire. Il a fait venir Euriaut, et défie Lisiart, qui persiste à soutenir son dire et à nier l'aveu surpris à Nevers par Gérart. Vaincu en bataille, il avoue, et est traîné à la queue d'un cheval ; on fait venir la vieille, qui est brûlée vive. Gérart épouse Euriaut ; le roi lui rend *ses contés* (sans doute le Forez

1. Ainsi, l'épisode de la *pucelle* du château de Vergis est par endroits une imitation de celui de Blanchefleur dans Perceval ; — l'histoire bizarre (p. 93) de l'épée *Fineguerre* (cf. *Finechamp* dans *Doon de Mayence*, p. 264) provient certainement d'un récit plus ancien ; — le combat de Gérart et de Galeran est imité pour certains traits (p. 99-100) de *Meraugis* ; — la scène où Aiglente et Florentine regardent Gérart du haut des créneaux et s'éprennent toutes deux de lui, est un lieu commun (cf., par exemple, *Auberi le Bourguignon*) ; l'épisode de la méprise d'Aiglente (p. 160) est imité du *Tristan* de Thomas ; — le *boivre* d'amour (p. 166) vient des romans de Tristan ; la situation de Gérart entre Aiglente et Euriaut rappelle Eliduc, Ille, Galeran ; etc.

2. Comme l'a remarqué Fr. Michel, cette aventure est empruntée à *Florence de Rome*, mais dans toutes les formes de ce conte le traître tue un enfant couché auprès de l'héroïne exprès pour faire croire que celle-ci l'a égorgé. — Nous avons vu cet épisode dans une variante sicilienne de notre conte (B'b3*f*).

avec Nevers) et il retourne avec Euriaut à Nevers, où ils vivent heureux.

Ce roman qui a été mis en prose au XIVe siècle, renouvelé, traduit, mis au théâtre, etc. [1], a certaines qualités de détail, mais il est bien inférieur à ses deux sources principales, le *Comte de Poitiers* et *Guillaume de Dole*. Il appartient à une époque de délayage et de *poncif*. Pour l'histoire de notre thème, il n'a pas d'importance, puisqu'il provient de deux sources connues.

RÉSUMÉ

Nous avons étudié un grand nombre de formes du conte de la *Gageure*, et nous en avons proposé une classification, fort incertaine en plus d'un point. Tous les travaux qu'on lui a consacrés pèchent, comme nous avons dit au début, par l'une ou l'autre de ces deux fautes, ou par toutes les deux : ou bien on a séparé la forme *B* (mauvaise foi, indices), de la forme *A* (bonne foi, substitution), ou bien on a considéré le conte comme appartenant au cycle de *Barberine*, dont il est parfaitement distinct. D'autre part, M. Ohle, qui a certainement écrit le meilleur travail qui ait été consacré à notre thème, a systématiquement (et tacitement) laissé de côté tous les récits où figure la substitution. Il devait cependant résoudre cette question préliminaire du rapport de la forme *B* à la forme *A*, d'où dépend tout ce que l'on peut penser de l'histoire *B*. Il voit dans cette histoire *B* un conte dévot, il la rattache à celle de Suzanne, il en tire toutes sortes de considérations sur le mariage, la condition des femmes, etc. ; il faut d'abord savoir si, oui ou non, elle ne serait pas simplement un arrangement d'un autre récit ; et au cas où il serait prouvé qu'elle n'est rien que cela, c'est ce récit dont il faut rechercher l'origine et la signification. M. Ohle remarque lui-même avec raison que ce qui a fait rattacher par Von der Hagen et autres notre cycle à celui de Barberine, c'est qu'on a vu dans la fleur du *Roman de la*

---

1. Voyez l'édition de Fr. Michel.

Violette une transformation de la fleur magique de *Barberine*, et ce rapprochement, dit-il, s'évanouit quand on constate que le *Roman de la Violette* est dérivé du *Comte de Poitiers*, qui ne connaît pas le motif de la fleur, et qui présente le même récit; mais il devait examiner la question de savoir si *B* tenait à *A*. Il est vrai qu'il ne connaissait pas *Guillaume de Dole*; mais les autres versions de *A* étaient déjà presque toutes citées par Von der Hagen, et il est singulier que M. Ohle ne les mentionne pas même d'un mot.

Reprenons donc cette question : *A* et *B* sont-ils deux récits indépendants, ou l'une des deux formes (bonne foi, mutilation — mauvaise foi, indices) provient-elle de l'autre? La thèse de leur indépendance est bien difficile à soutenir. En effet dans B^1, pour négliger ici les détails, nous trouvons comme dans A que la femme soupçonnée est la sœur du héros; — que celui-ci est mis en prison ou s'éloigne sur de fausses preuves de la faute de sa sœur; — que celle-ci apparaît à la cour et prouve son innocence. D'autre part, le motif du signe, commun à B^1 et à B^2, rattache B^1 à B^2 où ce n'est plus une sœur, mais une épouse qui s'habille en homme pour se faire rendre justice, et à B^3 où c'est aussi une épouse qui est justifiée. Il n'est donc pas douteux que les formes *A* et *B* sont unies par un lien étroit. Maintenant on peut se demander laquelle des deux est la plus ancienne.

La date des textes conservés ne prouve pas grand' chose. Le *Roman du Comte de Poitiers* est peut-être le plus ancien de tous, mais *Guillaume de Dole* est de 1200, les trois versions de Tours du XIIIe siècle, *Elena* sans doute du XIIe, la nouvelle anonyme italienne du XIIIe, de même *Taliesin*, Ruprecht de Würzburg, etc.

D'abord, quel est le thème le plus ancien? est-ce celui où l'héroïne est une sœur? est-ce celui où elle est une épouse? Dans la forme *B*, nous ne trouvons la sœur que dans le groupe B^1; dans la forme *A*, nous la trouvons uniquement dans le chant grec. Nous pouvons dire avec certitude qu'on a dû substituer l'épouse à la sœur, et non l'inverse. Cela est évident pour le groupe B^1b, où l'épouse ne figure que dans les versions les plus modernes. La sœur a une importance d'autant plus grande dans la famille qu'on remonte plus haut vers les modes

anciens de civilisation [1]. Cette importance est surtout considérable dans la poésie populaire serbe, et il est curieux que le seul texte qui ait conservé la sœur dans *A* est grec, c'est-à-dire voisin du serbe (slave ?), et sujet à être influencé par lui.

Mais la sœur se trouvant également dans les deux formes *A* et *B*, on peut se demander laquelle de ces deux formes est la plus ancienne. La réponse ne me paraît pas douteuse. La révélation d'un signe faite par trahison est un adoucissement de la substitution avec mutilation ; elle amène la transformation du conte en imposant au galant la mauvaise foi ; mais, comme il est antipathique dans les deux cas, cela n'a pas grande importance. Il faut donc bien regarder *A* comme primitif, et dans *A* le chant grec comme extrêmement rapproché de l'original.

Ce récit original est donc celui-ci : Un jeune héros vante sa sœur à la cour d'un roi. Le roi (ou un autre) se fait fort de la séduire, et le héros est mis en prison jusqu'au succès de l'épreuve ; il mourra si elle tourne mal pour lui. La sœur reçoit la déclaration du séducteur, feint de l'accueillir, et lui envoie dans la nuit une servante. Il lui coupe un doigt [2], assure avoir gagné la gageure ; le héros va être mis à mort, quand la sœur arrive et montre son doigt intact [3].

De cette forme primitive, quelle peut être la date et l'origine ? Nous ne la trouvons pas en Orient. Mais de prime abord il est peu vraisemblable qu'une telle histoire soit née au moyen âge : le caractère de la femme sacrifiée [4] est celui

---

1. Voy. dans le *Furnivall's Miscellany* (1901) l'article de Gummere sur le *sister's son*.

2. Un doigt de pied ? Voy. *Oton* (os du pied), le doigt avec l'anneau (dans une des formes du poème grec).

3. Les autres versions *A*, qui substituent l'épouse à la sœur, sont altérées (notons cependant dans la ballade écossaise l'intervention de la nourrice, qui introduit le galant dans la chambre de la femme ; ce rôle va se retrouver plus ou moins dans toutes les versions de *B*.

4. Sur d'autres formes de la substitution (Quintilien, *Alison, Décamér., VIII*, 4, etc.), voy. Arfert, *Das Motiv der unterschobenen Braut* (Schwerin, 1897), p. 49. — Il faut noter à part le thème des *Tresses*, certainement oriental, où une femme, prise en flagrant délit, trouve moyen de substituer à sa place une amie qui est mutilée par le mari (il lui coupe le nez dans les versions orientales, les tresses dans les récits atténués d'Occident), en sorte qu'il est convaincu de l'innocence de sa femme.

d'une esclave et les divers narrateurs ont essayé d'atténuer cette donnée. Il faut noter dans le poème grec (voy. aussi Ruprecht de Würzburg) le rôle que joue l'argent : au fond, c'est pour acquérir l'argent que la femme emploie sa ruse. Or, nous trouvons précisément cette même ruse, mais assez méconnaissable, dans un conte indien récemment publié, et qui me paraît démontrer l'existence dans l'Inde d'un récit très analogue [1]. Un prince, séparé de sa femme, vante sa vertu à la cour d'un roi qui ne croit pas à la vertu des femmes. Celui-ci dit au prince qu'il va envoyer un de ses ministres qui la séduira. Le ministre arrive, déguisé en marchand de perles, et offre à la femme (par l'entremise de sa suivante) une grosse somme pour passer la nuit avec elle ; elle habille de ses vêtements une de ses servantes, et le ministre, trompé, lui donne la somme convenue ; puis il revient chez son maître [2], et le prince croit sa femme coupable ; plus tard tout s'explique (?). — On peut supposer que dans ce conte figurait déjà la gageure (ou le trait que les parieurs risquaient leur tête), que nous trouvons dans *A* et *B*, car on ne peut faire venir le motif de la gageure de *Barberine*, qui, au contraire, peut l'avoir reçu — et déjà en Orient — de notre conte.

La grande difficulté qui fait douter du caractère primitif de ce conte indien (une fois restitué), c'est que, comme nous l'avons dit, on a dû remplacer dans notre histoire la sœur par l'épouse et non l'inverse. Je suppose donc que le conte (avec la sœur) a été inventé en Orient (Babylone ? Perse ?) et a passé de là en Europe, où la sœur s'est maintenue quelque temps, puis a cédé à l'épouse, et dans l'Inde, où on ne trouve que l'épouse dans la seule forme connue.

Voilà donc le conte introduit en Europe sous sa forme A^1, très voisine de la forme primitive. Il a dû en sortir une forme *B*

---

1. Voy. *Indian Antiquary*, Bombay, 1894-95, *Folk-Lore in Southern India*, par Natesa Sastri (ce conte m'a été communiqué par M. E. Cosquin). — Seulement dans ce récit sont mêlés des éléments divers et même contradictoires, notre conte, celui de *Barberine* (avec le talisman, qui détruit l'effet du nôtre) et celui de *All's well that ends well*, qui rend le nôtre absurde (le mari suspecte sa femme dès le début, et l'a quittée à cause de ces soupçons).

2. Comme preuve, « he shows one or two ornaments of the princess ».

où on avait encore la sœur, mais non plus les motifs de la substitution et de la mutilation ; il ne restait plus que les objets (anneau, cheveux et pièce de vêtement, au lieu du doigt) enlevés à la sœur à son insu par une nourrice (servante, duègne) achetée. Cette forme simple se trouve dans le *Comte de Poitiers*, mais très altérée, 1° en ce que l'héroïne est une épouse ; 2° en ce que le dénoûment est amené non par l'héroïne elle-même, mais par son mari, qui surprend l'aveu du traître niaisement fait en public.

Cette branche est tout à fait isolée et déviée. Plus fidèle à la forme première de *B*, mais avec l'addition du signe, est le groupe B^2, où il s'agit encore d'une sœur, et où elle démontre son innocence en accusant le traître de vol, ce dont celui-ci se défend en disant qu'il ne l'a jamais vue (B^2a : Tours, *Guillaume de Dole*, nouvelle de Sens, *Estoire*. — B^2b : Antiquario, Batacchi et les contes populaires où il s'agit d'un objet formant paire [1]).

Les groupes suivants B^3, B^4, B^5, se rattachent à celui-ci en ce qu'ils emploient le motif du signe et en ce que c'est bien la femme qui poursuit et obtient sa justification ; mais elle est toujours une épouse : donc tous ces contes remontent à une source commune [2], altération de B^2. Dans plusieurs de ces contes le motif du signe fait défaut (*Elens*, *Frederic*, la byline, *Florio*(?)) ; mais, comme il se trouve dans des versions du même sous-groupe, il faut croire qu'il appartient à la source commune et que, partout où il manque, il est tombé par oubli.

La plus ancienne sans doute de ces versions est l'histoire d'*Elens*, encore très voisine de B^2, où la femme (que le mari a jetée à l'eau) vient elle-même revendiquer son droit à la cour du roi et (habillée en homme), combat et vainc le traître : *Elens*, la byline (pas de signe ni de combat singulier), le conte indo-allemand, le conte sicilien, *Malvis regina*.

---

1. Il est à noter que la gageure n'est pas dans B^2a, mais seulement dans B^2b ; il semble qu'elle ne soit pas primitive : elle n'est pas dans le conte indien ni dans le conte grec où il s'agit simplement d'une épreuve. Il est vrai que, dans le conte grec, le champion de la vertu est emprisonné et doit périr, si l'épreuve tourne contre lui.

2. Ils ont tous en commun que le mari donne ordre de tuer sa femme, ou veut la tuer lui-même, et qu'elle s'habille en homme.

B^4b. La femme s'enfuit en apprenant que son mari vient pour la tuer, s'habille en homme, se met au service d'un ennemi du roi, que sert aussi son mari, et revendique son droit par un combat singulier (que livre son mari convaincu par une vision (*Miracle, Posthumus*. De là aussi, mais très altéré, le roman de *Floire et Jehanne*. — *Fishwife*, venu de *Posthumus*, a perdu le motif du signe).

B^5 : La femme, habillée en homme, devient un puissant personnage.

B^5a. Elle force le traître à avouer ; intervention du père (Timoneda, Bignon, *La moglie calunniata*).

B^5b. Elle reçoit l'aveu spontané du traître à la cour d'un roi étranger, y fait venir son mari et dévoile tout (nouvelle italienne anonyme, Boccace, livret populaire allemand).

B^5c. Elle rencontre son mari dans une humble situation à l'étranger, le ramène comme son serviteur dans leur ancienne maison, et le traître avoue en se vantant : *Francisco* (pas de signe), conte de Wolff, contes norvégien, gaélique, roumain.

Dans ces derniers groupes, il règne encore une certaine confusion : les traits se croisent et se contredisent : pour arriver à tout débrouiller, il faudrait un travail minutieux [1]. Mais la classification générale paraît assurée. Nous en tirerons ces quelques remarques. Aucun de nos récits ne vient directement d'un autre de ceux que nous avons conservés, sauf le *Roman de la Violette*, qui est tiré du *Comte de Poitiers* et de *Guillaume de Dole*, et la nouvelle prétendûment arabe de Bignon, qui est prise à Timoneda : il faut donc se représenter une masse de versions intermédiaires perdues. — Il est difficile de dire en quelle partie de l'Europe la forme *A* pour la première fois apparut ; c'est sans doute dans le monde byzantin. — Les contes populaires que nous avons ne viennent pas des œuvres littéraires médiévales : leurs sources les plus anciennes ne sont pas antérieures au XVIe siècle [2]. — La propagation du conte a fait éclore de

---

1. [L'indécision de G. Paris pour les détails de sa classification se manifeste ici à plusieurs traits, notamment en ce qu'il fait passer du groupe B^4 au groupe B^5 Timoneda, Bignon et *la Moglie calunniata*, et en ce qu'il intervertit l'ordre des groupes B^5, B^4. — J. B.].

2. Ils ont parfois des traits qui paraissent primitifs : les cheveux coupés sur le *neo* dans *Eufemia*, etc.

tous côtés des œuvres littéraires, mais elle a surtout été orale. — L'inspiration première de l'histoire est, comme dans *Barberine*, l'éloge d'une femme qui sait concilier l'honnêteté avec une habileté intéressée ; c'est en somme, et même sous sa forme première, une glorification de la femme, qui vient s'opposer à tant de contes où elle est représentée comme perverse ; mais, même vertueuse et fidèle, elle ne laisse pas d'être adroite, voire rusée, et se montre par là très supérieure à son mari, violent et crédule [1]. Peu à peu le conte s'est épuré et est arrivé, dans le *Comte de Poitiers*, dans *Floire et Jehanne*, chez Boccace, à mettre en scène la fidélité conjugale et les plus hautes vertus.

Gaston PARIS.

TABLEAU RÉSUMANT LE CLASSEMENT DES VERSIONS DU CONTE DE *LA GAGEURE*

A : BONNE FOI DU GALANT ; SUBSTITUTION ET MUTILATION.

1. Poème grec. — 2. *Hanes Taliesin*. — 3. Ballade écossaise. — 4. Manuscrit de Tours, f° 165 v°. — 5. Ruprecht de Würzburg. — 6. Jakob Ayrer.

B : MAUVAISE FOI DU GALANT ; INDICES.

B¹ : L'HÉROÏNE EST SŒUR DU PARIEUR ; LE GALANT NE L'A PAS VUE ; ACCUSATION DE VIOL (ET DE VOL).

B¹ a : *Pas de gageure ; accusation de viol ou d'un vol quelconque.*

1. Manuscrit de Tours, f° 33 v°. — 2. *Guillaume de Dole*. — 3. Nouvelle de Sens. — 4. *Eufemia*.

B¹ b : *Gageure ; accusation du vol d'un objet formant paire.*

1. Feliciano Antiquario. — 2. Batacchi. — 3. Contes populaires : *a*. Gonzenbach ; *b*. Pitrè, *La Stivala* ; *c*. Gubernatis ; *d*. Imbriani ; *e*. Andrews ; *f*. Pitrè, *Ervabianca* ; *g*. Finamore ; *h*. Simrock.

B² : L'HÉROÏNE EST LA FEMME DU PARIEUR ; ELLE S'HABILLE EN HOMME ; ACCUSATION DE VIOL.

Manuscrit de Tours, f° 165 v°.

---

1. Dans la forme A, le frère joue un moins pauvre rôle, et l'auteur du *Comte de Poitiers* a réussi à relever le personnage du mari.

B³ : L'HÉROÏNE EST LA FEMME DU PARIEUR ; ELLE S'HABILLE EN HOMME ; AVEU SPONTANÉ DU TRAÎTRE.

B³ a : *Aveu spontané du traître à la cour d'un roi étranger.*

1. Nouvelle italienne anonyme. — 2. Boccace. — 3. Livret allemand. — (*Cymbeline* ?).

B³ b : *Aveu spontané du traître dans l'ancienne maison du mari.*

1. *Francisco.* — 2. Conte de Wolff. — 3. Conte norvégien. — 4. Conte gaëlique. — 5 et 6. Contes roumains.

B⁴ : L'HÉROÏNE EST LA FEMME DU PARIEUR ; LA FEMME JUGE ; AVEU FORCÉ DU TRAÎTRE.

B⁴ a : *Intervention du père.*

1. Timoneda. — 2. *Moslema et Rasimi.* — 3. *La moglie calunniata.*

B⁴ b : *La femme revendique son droit à la cour du roi témoin de la gageure.*

B⁴ b I : Pas de travestissement ni de signe ; combat singulier de la femme et du traître.

1. *Elena.*

B⁴ b II : Semblable à la forme précédente ; mais pas de combat singulier.

1. Byline. — 2. Conte juif allemand. — 3. Pitrè, *Lu milordu inglisi.*

B⁴ b III : Travestissement, signe.

1. *Miracle.* — 2. *Floire et Jehanne.*

C : MAUVAISE FOI DU GALANT ; INDICES ; SON AVEU SURPRIS ; RÔLE PASSIF DE LA FEMME.

Le Comte de Poitiers (*Le Roman de la Violette*).

PEL *FABLEAU* DI CONSTANT DU HAMEL

Gli scrittori dei *fableaux* e delle farse medioevali furono denigratori accaniti della virtù femminile, e s'avrebbe torto a ritenere come dimostrazione del contrario quei pochi esempi che essi ci offrono di mogli fedeli e sottomesse. Con la leggenda di Griselda e dell' eroina del fableau « La bourse pleine de sens » si passa da una esagerazione all' altra, e quelle donne senza personalità, senza volontà, messe a fianco dell' altre petulanti, lascive, rapaci, m'hanno pressochè l'aria di caricature. Una sposa che accetta tutto dal suo consorte, offese alla propria dignità, ingiurie di rivali e persino la ferita più grave al cuore di madre, la soppressione dei figli, poteva essere un ideale per quei tempi, in cui imperavano i forti, ma per noi è un fantoccio senza nervi e senza sangue.

Un altro gruppo muliebre si distingue per certa virtù civettuola, interessata e feroce, che non merita davvero troppo caldi elogi. La storiella del *Segretain*, di cui si compiacquero vari novellatori, ci presenta il caso di una moglie tentata da certo ecclesiastico con doni e lusinghe. Invece di voltargli le spalle, come avrebbe dovuto, la nostra « borgoise,

Qui moult estoit preuz et cortoise [1] »,

profitta dell' avventura, e, d'accordo col marito, finge di accondiscendere alle sue voglie. Il *Segretain* è sfruttato in piena regola e per di più assassinato a tradimento, quando crede di cogliere il premio del denaro sborsato.

Ainsi va fous sa mort querant;

1. Montaiglon et Raynaud, V, 215 (n° 136).

e l'autore, con cotale edificante conclusione, assolve la coppia ladra e sporca di sangue, anzi trova il modo di ricompensarla con altro premio. Nè diversa corre l'avventura narrataci da Huon Piaucele nel fableau d'*Estourmi*, in cui invece di un prete se n'hanno tre, i quali scontano non meno tristamente le loro sporche passioni. Nel racconto di *Constant du Hamel*, la vendetta è più giustificata e piacevole, ma non per questo appare meno ignobile. La bella Ysabeau, moglie di Constant, muove le vogli del prete del villaggio che

Molt la requist de druerie,

offrendole « fermaus, çaintures et aniaus et deniers », ma sempre invano. Il « provost de la vile », personaggio non meno importante, perchè se il prete può mandare l'anime in inferno, questi « les prisons a en baillie », rinnova a Ysabeau le stesse offerte e per l'identico scopo. Terzo a scendere in giostra è il « forestier », personaggio anch' esso di qualche peso e che, come il suo nome l'indica, ha la guardia dei boschi e la forza necessaria al suo ufficio. Ma Ysabeau risponde ai due compari quel che ha risposto al curato, ed allora i tre tirannelli del villaggio s'accordano per trarre in rovina la savia donna ed il troppo felice marito. Il prete, che è l'anima del complotto, per « amaigroier Dant Constant », dichiara in chiesa che costui ha sposato la comare, commettendo così, secondo i pregiudizi del tempo, una specie d'incesto. Il marito è cacciato ignominiosamente dal tempio e condannato a pagare una grossa multa. Il preposto, alla sua volta, inventa che Constant ha derubato il signore di certo grano; il guardaboschi scopre che il pover' uomo ha tagliato quercie e faggi, ed entrambi aggiungono gravi multe a quella stabilita dal sacerdote.

Constant non sa più a che santo votarsi : la chiesa, la giustizia e la forza sono contro di lui, rappresentante dell' umili classi; però la donna, astutissima, per sua natura, nel bene come nel male, medita il modo di prendere la rivincita. Il marito, pel momento, chiuda gli occhi e lasci fare. Preparato l'indispensabile bagno ed allontanato Constant, Ysabeau dà successivamente un appuntamento galante ai tre compari. Primo a giungere è il prete, carico di gioielli e di denaro, di cui la bella ha subito cura di alleggerirlo, e mentre egli guazza nel

bagno, attendendo le tenere carezze, ecco il preposto che batte alla porta. « Salvatevi », grida Ysabeau al sacerdote, e questi, nudo e tremante, deve rifugiarsi in una botte piena di penne, che lo trasformeranno in strano uccello. Il preposto, che non ha fatto orecchio di mercante all'avvertimento della servetta d'Ysabeau

Ma dame a moult d'argent afere,

è pure carico di doni, ma anche i regali a nulla approdano, perchè l'arrivo del guardaboschi, che il preposto prende pel marito, lo costringe a saltare nudo nel *tonel*, pestando le costole di chi l' ha preceduto. Il guardaboschi corre la stessa avventura dei due suoi compagnacci, e questa volta è veramente Constant che si presenta, armato e forte del suo diritto. Per prima cosa egli intasca i doni dei corteggiatori di sua moglie, poi, per un singolare accordo con Ysabeau, manda a chiamare, l'una dopo l' altra, le consorti più o meno legittime di costoro e fa subire a ciascuna di esse, per amore o per forza, l'offesa che i loro signori volevano fare ad Ysabeau. Che costei si presti a tal genere di vendetta maritale, può parere strano davvero, ove non si pensi che con un marito di tal genere anch' essa doveva avere qualche paura La comicità della scena liberissima nasce da due fatti e cioè da certe osservazioni delle donne che riconoscono che la bella non ha torto d'essere affezionata a tal uomo, e dalla situazione dei tre testimoni, rinchiusi nella botte, di cui ciascuno corbella l'altro, aspettando di essere corbellato alla sua volta.

Constant, messe alla porta le donne, corre al *tonel*, vi appicca fuoco e i tre *galanti* nudi e pennuti, scappano per le vie del villaggio, inseguiti e morsi dai cani, che li prendono chi sa per qual selvaggina, battuti da Constant, ingiuriati e svergognati da tutti. È un inseguimento in cui i disgraziati cadono e si rialzano sotto le percosse e perdono sangue dalle ferite e pregano e si raccomandano, nel delirio dello spavento e del dolore. Infine la dolorosa caccia cessa, tosto che i tirannelli hanno giurato,

Seur la croiz et seur le sautier,

di non far più alcum male all' energica coppia, e la morale del racconto è codesta, che la donna ottiene « deniers a grant

plenté », perchè, dice l'autore, « a sagement ouvré ». Su questo *sagement* vi sarebbero molte osservazioni da fare, ma a noi importa solo di tener presente che ci troviamo di fronte ad un *ricatto* e ad una *estorsione*, per quanto delle attenuanti Ysabeau e suo marito ce n'abbiano parecchie. Quella che non possiamo condividere in alcun modo è la fiducia di Constant nel perdono dei tirannelli, i quali, riavendo le forze, ritorneranno ad aver ragione, nè molto assegnamento potrà farsi su quella che oggidì si chiamerebbe l'opinione pubblica. Forse ad una conclusione più rassicurante avrebbe giovato, come vedremo in altri racconti, l'intervento diretto del signore, seppure nella giustizia di questo lo scrittore medioevale aveva ragione di fidare.

Più avveduto di Constant, ma non meno interessato di lui, ci appare il protagonista di una farsa medioevale, la *Farce nouvelle a .VI. personnages, savoir deulx Gentilzhommes, le mounyer, la meunyere et les deulx femmes des deulx Gentilzhommes abillees en demoiselles*, di cui non trovo fatta menzione dal Bédier, sebbene si tratti evidentemente dello stesso argomento del suesposto *fableau* [1]. Poichè i mugnai, in quella età, erano considerati come abili sfruttatori i dell' altrui dabbenaggine e maestri di inganni, non c' è da meravigliarsi se ad uno di essi viene attribuita l'avventura di Constant. Il mugnaio ha la moglie bella; due gentiluomini la corteggiano e le offrono doni e quattrini; la donna li rifiuta ed essi giurano vendetta. Un processo sta per rovinare il mugnaio; egli non possiede nulla, e, siccome « on ne plaide poinct sans argent », è sicuro di venire condannato. Che fare? trarre profitto della situazione. La moglie finge di accondiscere alle voglie dei gentiluomini e concede loro un appuntamento separato e con breve intervallo. Però essa vuole una specie di caparra, ed il mugnaio si presenta in scena, rallegrandosi col tintinnio dei quattrini, truffati dalla consorte:

Su ! su ! j'ai de l'or a plein poing.
Femmes sont fines a merveilles.

---

1. Joseph Bédier, *Les fabliaux*, 2e éd. Paris, 1895. p. 454 sgg. Per maggiori particolari sulla farsa mi sia lecito di rinviare ai miei *Études sur le théâtre comique du moyen âge*, in *Studj di filologia romanza*, fasc. 25, 1902, pp. 270-274.

L'avventura corre come nel *fableau*. Gli amanti disturbati e impauriti, il primo dal secondo e il secondo dal marito si nascondono nel pollaio, dove troveranno da impennarsi quanto i loro predecessori. Il marito gode la cena e poi manda a cercare le *demoiselles* dei gentiluomini e compie su esse la nota vendetta. La sorpresa non totalmente sgradita delle dame a cotale violenza è messa nella farsa in maggior luce :

Les mounyers sont tant amoureulx!

e non altrimenti del *fableau*, i due mariti rinchiusi si svergognano e si confortano reciprocamente. Però il mugnaio è troppo astuto per volere scandali ed inseguimenti selvaggi attraverso il villaggio. I due gentiluomini tratti di gabbia, e l'uno di essi ha pure il grado di *prevost* come nel *fableau*, si dichiarano pentiti della loro scappata, rinunciano al denaro ed a qualsiati rappresaglia e fanno ritorno alle loro case, mogi mogi e senza dir niente a chichessia. E qui, come nel favolello, la morale consiste nel trionfo della debolezza intelligente sulla forza brutale e nell' applicazione del proverbio « à trompeur, tromperye ».

Quale è l'origine di questa storiella? Il Bédier nell' opera citata [1] dice così : « Ce fabliau est représenté en Orient par un conte des *Mille et une nuits* (496e nuit du texte tunisien du XVIe siècle; l'édition de Breslau l'a supprimé. L'analyse que je donne est faite d'après la *Fleur lascive orientale*, Oxford, 1882, p. 10). Ce conte arabe peut-il prétendre à remonter jusqu'à l'Inde? Je l'ignore et j'en doute. » E altrove egli aggiunge come sarebbe erroneo il voler ricercare la fonte d'un *fableau* del XIIIo sec. in racconti arabi posteriori di duecento anni, « car, si les contes des *Mille et une Nuits* remontent parfois à des recueils sanscrits, il est certain pourtant que la *Nuit Al-Kader* ne faisait point partie du roman primitif de Sindibab, que ce conte n'y est qu'un intrus, mal à propos introduit, à une époque récente, par un remanieur arabe [2] ».

Io non credo esatto l'asserire recisamente, come fa l'egregio critico, che non vi sieno narrazioni orientali anteriori al

1. P. 455.
2. Ivi, pag. 147.

XIIIe sec. le quali espongano avventure sotto qualche riguardo analoghe a quelle del favolello francese, e che per questo il racconto delle *Mille e una Notte* debba considerarsi come interpolazione recente. Nulla di più comune della vendetta delle mogli oneste, le quali burlano, puniscono e svaligiano i libertini che vogliono imporsi ad esse colla violenza e colla persecuzione. L'Oriente antico, ben prima dell' autore di *Constant du Hamel*, s'era compiaciuto, come vedremo, di tali storielle, sicchè il gruppo originario, il *Novellenkreis*, ha una patria d'origine remota pel luogo e pel tempo. Però devesi, in pari tempo, convenire che il *fableau* e la farsa hanno tratti caratteristici e particolari, sicchè in nessun caso ci troveremo in presenza di una redazione che possa indicarsi quale fonte. Si tratta di qualcosa di più di semplici e casuali riscontri, ma le anella della catena non appaiono continuate e progressive.

Si osservi intanto che nell' analisi del racconto orientale, il Bédier si è preoccupato piuttosto di dimostrare le dissimiglianze che le assomiglianze col *fableau* di *Constant du Hamel*. Non è men vero però che queste ultime sono notevoli. Cercano i favori di una onesta donna, di modesto stato, il *Kadi*, il gran collettore delle imposte, il capo della corporazione dei beccai ed un ricco negoziante, tutti vecchi e viziosi. La moglie si accorda col marito, per spogliare i quattro libertini e per beffarsi di loro. E l'intrigo è questo. La donna accorda a ciascuno di essi un appuntamento, in casa propria, e gli appuntamenti si seguono in modo da costringere, man mano, i quattro signori a nascondersi in un gabinetto, lasciando alla bella i doni e gli abiti. Il marito arriva ultimo, fa uscire i disgraziati dal nascondiglio e li schernisce senza misericordia. Le differenze consistono nel genere di vendetta — travestimento ridicolo degli innamorati, costretti a ballare come scemi — nella mancanza della rivincita sulle mogli e più particolarmente nel fatto, che il Bédier non osserva, dei libertini i quali non tentano colla violenza, come nel *fableau*, di imporsi alla coppia fedele. Questa violenza è invece caratteristica delle altre redazioni orientali, ch' io qui verrò citando.

Prima fra queste è la *Storia di Upakoçā* scritta da Kshemendra Vyāsadāsa, del Cachemire, nell' undecimo secolo, e di cui riferiamo la traduzione francese quale si legge nel *Journal Asiatique* (1885, vol. 6 & 8, p. 461). Questa moglie, savia e bellissima,

allait comme d'ordinaire se plonger dans la Gangâ, semblable à la Yamunâ. Ses vêtements légers et transparents imitaient le blanc sourire de l'écume gonflée, ses hanches les bancs de sable, ses yeux le lotus frais éclos, son teint le bleu sombre des eaux, quand le chef de la police royale, jeune homme enivré de fortune, et aussi le chapelain du roi ainsi que son ministre, aperçurent ce bouquet d'amour. A sa vue chacun d'eux fut subjugué par la passion. Le ministre dit à Upakoçâ : « Accorde-moi tes faveurs avant tout autre. » Comme elle revenait du bain à l'heure du crépuscule, prise de peur, elle lui répondit perfidement : « Soit ! rendez-vous (chez moi) dans trois jours à la tombée de la nuit. » L'amoureux ainsi berné, elle s'en alla. Délivrée du ministre, elle dit au chapelain : « Dans trois jours, à la troisième veille de la nuit, je suis à ta disposition. » Sur ces paroles elle le quitta. Puis elle s'adressa au chef de la police : « Dans trois jours, lui dit-elle, à la troisième veille de la nuit, je suis à toi. » L'accord ainsi conclu, débarrassée des poursuivants, elle rentra chez elle encore tremblante et répandant en quelque sorte avec ses regards inquiets, des lotus sur tous les points de l'horizon. Elle alla demander à Hiranyagupta, dépositaire infidèle de son époux, un peu d'argent sur le dépôt que lui avait confié son mari. Mais le coquin nia le dépôt et réclama un rendez-vous chez elle en retour d'un versement : « Dans trois jours, lui dit-elle, au dernier quart de la nuit je t'appartiens, puisque je suis libre, et que tu me veux. » Puis elle conta à ses domestiques toute l'histoire. Le troisième jour venu, à la tombée de la nuit, le ministre se présenta en tremblant, presqu'à regret, dans la maison où toutes les lumières étaient éteintes. Upakoçâ lui dit : « Je ne puis me livrer à toi sans que tu te sois baigné. » L'amoureux obéit et entra dans une chambre retirée et sombre pour y prendre un bain. Là on l'enduisit d'huile et de noir de fumée. Des servantes lui en frottèrent les membres pendant un long temps. Mais voici qu'à la seconde veille, le chapelain arrive bien vite. La caisse au bois, en forme de coffre, était ouverte. « Entre là-dedans, entre, dépêche-toi », crient les femmes au ministre; « c'est le maître de la maison qui arrive. » Et Upakoçâ fit entrer ce haut personnage dans la caisse, qu'elle ferma avec un verrou de fer. Elle dit ensuite au chapelain : « Tu ne me toucheras pas, avant de te baigner. » A son tour, il obéit. Tandis qu'on le frottait d'huile et de noir, le troisième survint. En vérité quel est le roué d'amour, qui pourrait duper même une innocente? On vous jette le chapelain tout effaré dans le coffre. Par le même procédé, le chef de la police ne tarde pas, son tour venu, à prendre une mine de Piçâca. Au dernier quart d'heure de la nuit, Hiranyagupta, cet excellent marchand, arrive. Le policier, à son tour, est enfermé dans la caisse au bois. Upakoçâ fait asseoir le marchand à son aise sur un beau siège et lui dit en face du coffre : « Remets-moi l'argent que t'a confié mon mari. » Hiranyagupta lui répond : « Livre-toi d'abord à moi, femme à l'aimable sourire. L'argent que m'a remis ton époux est à moi, ô toi dont les sourcils sont beaux. » Alors Upakoçâ élève la voix : « Entendez-le, divinités domestiques !

Démons, soyez témoins ! ma fortune est chez cet homme. » Ensuite sous prétexte d'un bain, elle le fit également enduire de noir. Quand il fut bien horrible à voir, elle lui dit : « Voici la nuit passée ; va-t'en. » Le marchand partit bien vite au lever du jour, se couvrant le visage par crainte du monde, les vêtements tout déchirés par les chiens qui l'escortaient en aboyant. Après le départ d'Hiranyagupta, Upakoçā, qui avait sauvé son honneur avec tant d'intelligence, s'en alla dès le matin à la salle d'audience publique du roi Nanda. On annonça que la fille d'Upavarsha, la vertueuse épouse de Vararuci, était là. Le roi lui fit bon accueil : elle prit ensuite la parole : « Mon mari, dit-elle, a déposé sa fortune chez le marchand Hiranyagupta : cet homme le nie ; au roi de juger maintenant. Le marchand fut appelé, vint et mentit. « Eh bien ! s'écria Upakoçā, j'ai des témoins à la maison. Qu'on apporte mes dieux domestiques, enfermés dans leur caisse. Ils diront ce qui en est. »

Ayant ainsi parlé, elle attendit. Le roi ordonna à ses serviteurs d'apporter le coffre désigné. On le déposa au milieu de la salle, et l'épouse fidèle s'écria : « Allons ! divinités qui méritez tant d'égards, parlez ! Dites la vérité ! Je vous brûle à l'instant avec le coffre, si vous gardez le silence, quand je vous appelle en témoignage. » Épouvantés, ils répondirent : « Oui, c'est vrai, ton argent est aux mains d'Hiranyagupta ; nous en sommes les témoins. » A ces voix, à ce prodige, les assistants furent stupéfaits. On ouvrit la caisse et les prisonniers parurent, frottés de noir et tout nus. Le roi, informé de l'histoire entière, les punit, traita Upakoçā comme une sœur et l'honora de riches présents.

Rassumendo, Upakoçā è una brava donna, fedele allo sposo, molestata e spaventata da quattro innamorati potentissimi, da cui essa deve tutto temere, il capo della polizia, un sacerdote accreditato alla corte, il ministro del sovrano ed un debitore, che nega impudentemente la somma ricevuta. Upakoçā finge di arrendersi, sia per allontanare le probabili vendette, sia per riavere i denari che le sono dovuti e l'appuntamento ch'essa concede ai libertini è identico a quello narrato nel favoletto francese. L'arrivo del secondo disturba il primo, come quello del terzo e del quarto interromperanno le imprese galanti del secondo e del terzo. Si noti che in uguale modo i libertini sono spogliati e messi nel bagno, e si osservi anche che l'ultimo, ossia il debitore, deve scappare nudo, tinto di nero ed inseguito dai cani, e un dipresso come gli eroi gabbati da Ysabeau. La conclusione varia notevolmente, ma essa rappresenta però sempre il trionfo dell' astuzia femminile che giova al buon diritto ; i potenti piegano il capo e l'agiatezza ritorna a rendere lieta la

casa dei due sposi. Il marito non appare in scena, nè si sa qual parte egli abbia nell' invenzione della moglie; gli dei familiari, rinchiusi nella cassa e che lo spavento fa parlare, ricordano la nota avventura del *fableau* del *prêtre qui fut mis au lardier*, mentre la tintura ridicola del debitore ci fa pensare al *prêtre teint* burlato in uguale modo, e per non diversa ragione, in un altro racconto francese medioevale. Nel *Bahar i dânish*, cioè nella *Primavera della Sapienza*, romanzo persiano che racconta la storia del principe Gihândâr e della principessa Bahravar[1], si espone un' avventura somigliantissima.

Una buona moglie è perseguitata dal capo della polizia e da un magistrato, per non avere accondisceso ai loro desideri. Il marito suo è messo da costoro in prigione, e la povera donna, per salvare lui e l'onore coniugale, deve ricorrere ad una astuzia. Ornatasi con grazia civettuola, essa si presenta ai due tirannelli e concede loro un appuntamento notturno, a condizione che libereranno il marito. Primo a presentarsi è il giudice, carico di provvigioni per una lauta cena. La donna l'accoglie affettuosamente, ma il tenero colloquio è interrotto da un violento bussare alla porta. Il giudice smarrito si nasconde in una specie di tino. Colui che ha bussato è il capo della polizia, che entra ed è ugualmente disturbato nei suoi amori e rinchiuso in una cassa. Il giorno seguente, la savia donna fa portare i due colpevoli davanti al sultano, il quale udita la narrazione del fatto, ricompensa la sposa fedele e castiga gli iniqui ministri.

E questa leggenda è ancora oggidì viva e diffusa nel l'Oriente, in esemplari sfuggiti, essi pure, alle ricerche del Bédier. Uno di essi è dell' Afganistan e lo riassumo brevemente[2]. Eravi un povero tintore, che aveva una bella moglie, Fatima, ed un processo molto spinoso. Fatima prega invano il giudice, il

---

1. Questo racconto, indicato erroneamente dallo Scott col titolo di *Bahar Danusch* e pure erroneamente trascritto nell' opera Dunlop-Liebrecht (*Geschichte der Prosadichtungen*, p. 246 sqq), fu composto dallo sceicco Inâyât Allâh nel 1061 dell' Egira (1650 d.C.). È quindi opera della più tarda e decadente letteratura persiana, ma l'A. dice di averne avuto il soggetto da un brahmino d'India.

2. *Bannu, or our Afghan Frontier*, by Thorburn. Londra, Trübner, 1876. Cfr. la rivista *Mélusine*, anno 1878, pag. 177.

kazi, il vizir ed il re stesso di essere favorevoli alle buone ragioni del marito. Tutto è inutile, la causa sarà perduta ed il tintore rovinato, ove la moglie non consenta alle voglie dei quattro potenti. Che fare? Fatima finge di cedere, e concede il solito appuntamento in diverse ore della stessa notte. Primo a presentarsi è il giudice, disturbato da un energico bussare alla porta. La bella, come nel racconto delle *Mille e una notte*, lo traveste in modo ridicolo (da vecchia). Il Kazi, secondo arrivato, è costretto a coprirsi con una pelle di vacca; il vizir con quella d'un vitello, ed il sovrano, cui sarebbe stato irriverente e pericoloso il fare un simile tiro, è interrotto, nelle sue galanterie, dalla preghiera mattutina, sacra ad ogni seguace di Maometto e che vieta le gioie d'amore. Tutti restano svergognati e confusi, e Fatima ottiene in tale guisa che il marito guadagni la causa.

L'altro esemplare è siriaco e raccolto a Damasco dall' Oestrup[1]. Certo marito che ha bellissima moglie, corteggiata invano dal *cadi* e dal *mufti*, recasi al mercato, per la spesa quotidiana. Il poveretto è ridotto a tanta miseria da dover vendere il turbante per provvedere al vitto del giorno. Il *cadi* ed il *mufti*, che hanno giurato la sua rovina, l'incontrano, l'ingiuriano, lo battono e gli tolgono quella poca compera, che portava alla moglie. Il marito racconta alla donna quanti gli è accaduto; costei l'esorta a stare di buon animo; penserà essa alla vendetta ed a trovare quattrini. Ornata delle sue migliori vesti, la vezzosissima sposa esce di casa; il *cadi* ed il *mufti*, tosto che la veggono, l'inseguono e le rinnovano le proposte. La furbetta finge di acconsentire e concede a ciascuno di essi, in giorni diversi, l'appuntamento desiderato.

Il *mufti* si presenta pel primo, e, come nel racconto precedente, volendosi nascondere all' arrivo del marito, è costretto a coprirsi colla pelle di un caprone. Il marito entra, con aria sospettosa, guarda e fruga qua e là e scorgendo l'animale, gli fa, con un pretesto qualsiasi, quell'operazione, che è ricordata in altri favolelli del genere, quello del *Prestre crucifié*, per esempio. Il giorno seguente, ecco il *cadi* che viene ad impigliarsi nella stessa rete.

---

1. Contes de Damas recueillis et traduits par J. Oestrup (Leyde, 1897), p. 103 : *Le cadi et le moufti*.

Questa volta al disgraziato, nascosto dalla moglie all'arrivo dello sposo, è imposto di fare il bimbo in culla, ma il marito trova che per essere di così tenera età, egli ha la barba troppo lunga e gliela rade, non occorre dire con quanta grazia. Poi, tratto di culla, il *cadi* deve spazzar la casa e peggio, ed è alla fine messo alla porta, sporco, stracciato, con una gerla d'immondizie sulle spalle, ed anche lui, come il *mufti*, spogliato di ogni avere.

In una terza versione, dello stesso territorio [1], trattasi di tre amanti, un vescovo, un prete ed un sagrestano, ma qui l'avventura si complica con quella dei tre gobbi e con gli addattamenti a diversa religione.

Altri racconti di mogli fedeli e d'amanti burlati offre l'Oriente antico, i quali possono essere riavvicinati al *fableau* di *Constant du Hamel*, pur presentando notevoli differenze. Nel *Tuti-Nameh* [2], si espone una storiella che ci fa pensare al *Roman de la Violette*, a quello *dou roi Flore et de la belle Jehane* e del *Conte de Poitiers*, alla *Cimbelina* dello Shakespeare, e via dicendo sino alla *Quenouille de Barberine* d'Alfred de Musset. Certo militare, lasciando la moglie, riceve da questa un mazzo di fiori, che, al pari di altri telesmi di simil genere, conserverà la propria freschezza finchè la fede coniugale resterà intatta. Un emiro vuol mettere alla prova codesta virtù femminile e le invia due corteggiatori, i quali vengono singolarmente beffati. Lo stesso avviene di quattro spasimanti in un racconto dei *Mille e un giorno* [3]. Una divinità, a due sposi che stanno per separarsi, offre dei loti rossi, cui è concessa la virtù del mazzo succitato. Quattro mercanti estorcono al marito il segreto e tentano la virtù di lei. La bella finge di acconsentire; riceve, l'un dopo l'altro, i quattro innamorati, li spoglia d'ogni avere, li addormenta, con certe bevande narcotiche, e poi li segna in fronte con un marchio rovente. Così i quattro passano per suoi schiavi e

---

1. Contes de Damas traduits et recueillis par J. Oestrup, p. 115.

2. *Les trente-cinq contes d'un perroquet* (*Touti-Nameh*), trad. di Mme Marie d'Heures, 4° racconto (Parigi, 1826); cfr. anche *Das Papagaienbuch* nella versione del Rosen, Lipsia, 1858.

3. *Les mille et un jours*, nella traduzione un po' sospetta di Pétis de la Croix, ediz. del *Panthéon littéraire*, p. 291.

debbono sopportarne di ogni genere, prima di riacquistare la perduta libertà. Nella stessa collezione[1] è riprodotta l'avventura della *Storia dei sette visiri*, ma con taluni cambiamenti. Una dama ha l'innamorato in carcere. Per liberarlo, offre i suoi favori all' ufficiale di polizia, al cadi, al visir ed al governatore, e, col noto stratagemma, li rinchiude in un armadio preparato apposta. Poi esce coll'amante, e il marito ritornando confonde la propria vergogna con quella dei quattro rivali.

Ai risconstri ed alle imitazioni di *Constant du Hamel* che si trovano in territorio francese[2] e che sono citati dal Bédier, puo aggiungersene un' altra, che leggesi nei *Contes populaires de la Haute-Bretagne* pubblicati da Paul Sébillot[3]. Qui gli inamorati sono tre « les trois plus gros bonnets de la paroisse, le maire, le recteur et l'adjoint », ma la bella Mésille Dorée, che non è moglie, ma fidanzata, li burla allegramente e provvede alle sue nozze coi loro quattrini. Bisogna però aggiungere che la fanciulla ha certa bacchetta magica, regalatale dalla fata protettrice, con cui costringe i tre libertini a fare quanto essa vuole, ma, salvo questa specie di *contaminazione*, non parmi dubbio che nel resto, l'antico favolello francese è riprodotto abbastanza fedelmente. Ai tre è concesso lo stesso appuntamento ed essi sono, in modo identico, disturbati, spogliati e scherniti.

Qualcosa di simile trovo pure nelle tradizioni popolari italiane, fra cui una ben nota storiella del Sercambi illustrata[4] dal Rua, ma non parmi il caso di insistere troppo in codesti raffronti moderni — i quali provano pur sempre la vitalità dell' argomento — perchè quello che importava di determinare erano gli antecedenti del *fableau* e non già quanto può narrarsi ancor oggi a tale proposito.

---

1. *Les mille et un jours*, nella traduzione un po' sospetta di Pètis de la Croix, ediz. del *Panthéon littéraire*, p. 294.

2. Cfr. per es. E. Rolland, *Romania*, XI, p. 119.

3. Parigi, 1880, vol. I, *Les galants dupés*.

4. Il *Giornale storico della letter. ital.* (vol. XLII, p. 263) indica *La novella di due preti et un cherico innamorati di una donna*, pp. da Hermann Varnhagen (Erlangen, Iunge, 1903), in cui svolgesi lo stesso argomento. Trattasi di un racconto in ottave, di cui le stampe appartengono agli inizi del 1500, fatte per uso del popolo, con due silografie. Il *Giorn.* osserva che il poemetto si legge pure nel ms. Riccard. 2873 ed in un codice Ginori-Venturi. Sono entrambi mss. del sec. XV; ma il testo versificato della novella è forse ancora più antico.

Sotto altra veste, con diversi incidenti, il tema dei libertini burlati dalla moglie fedele, visse dunque in Oriente in remota età e nell'Oriente stesso venne poi propagandosi, con singolare fortuna. Nelle redazioni europee, vari e notevoli sono i cambiamenti che alterano la fisonomia della prima narrazione, ma non al punto però da renderla irriconoscibile. L'aggiunta più notevole di *Constant du Hamel* e della farsa francese è quella della vendetta sulle mogli; ma anche tale vendetta non è fatto nuovo, balzato fuori dalla fantasia delle scrittore francese. Ricorderò, sempre peraltro in scritti posteriori, un' altra farsa francese, quella di Naudet che si accorda con la moglie del suo Signore per un tiro di cotal genere, e poi vari racconti popolarissimi, il 16° dei *Proverbi* di Cinzio delli Fabrizi, *Talio* del Poggio, la 3ª delle *Cent Nouvelles Nouvelles*, la 3ª pure delle novelle di Margherita di Navarra, la nov. 2ª della parte 4ª delle narrazioni del Bandello e via dicendo, il che dimostra la diffusione notevole di questo racconto, sicchè l'autore di *Constant du Hamel*, per dare uno scioglimento, in qualche parte, diverso a una ben nota storiella, n'aggiunse un'altra attinta essa pure alla stessa sorgente popolare. Il fatto di sovrapposizioni di racconti diversi è comunissimo in codesto genere di letteratura.

Pietro Toldo.

DANTE'S USES OF THE WORD *TRATTATO*

IN THE *CONVIVIO* AND *VITA NUOVA*

In the course of arranging the material for the article on *trattato* in my forthcoming *Vocabulary of the Italian Works of Dante*, I found that Dante uses this word in the *Vita Nuova* and in the *Convivio* in a sense which, so far as I have been able to discover, is not recognised by any Italian dictionary.

In the *Convivio* I have noted four distinct uses of the word. In the ordinary sense of « discussion » it occurs often enough; as, for instance, in such phrases as « ordine del trattato » (*Conv.* II, 2. l. 55; III, 9, l. 1)[1], « processo del trattato » (*Conv.* I, 9. ll. 52-3), « entrare nel trattato » (*Conv.* IV, 16, l. 98), « entrare per lo trattato » (*Conv.* IV, 16, ll.34-5), « procedere al trattato » (*Conv.* IV, 16, l. 16), and the like. It is also the term constantly employed by Dante to indicate a book or division of the *Convivio*. It appears from a passage in the first chapter of the first book that Dante intended the work to consist of fifteen books or *trattati*. He says : « La vivanda di questo Convivio sarà di quattordici maniere ordinata, cioè quattordici Canzoni sì di amore come di virtù materiate » (ll. 101-5). As the first book is introductory, and as, in the existing fragment of the work, a whole book is devoted to each of the canzoni discussed, it is evident that the complete work, if carried out on the same plan, would have consisted of fifteen books. That Dante had planned out the whole work beforehand may be gathered from the instances I have collected of his use of *trattato* in this sense of book or division of the *Convivio*; for, besides the constantly recurring refe-

1. The line-references are to the Oxford Dante.

rences to « questo trattato » (*Conv.* II, 7, l. 2; III, 15, ll. 214-15; etc.), « il presente trattato » (*Conv.* IV, 16, l. 18), « il precedente trattato » (*Conv.* II, 1, ll. 2-3; III, 1, l. 1, etc.); il seguente trattato » (*Conv.* II, 16, l. 94; III, 7, l. 145, etc.), etc., etc., we find points reserved for discussion « nel settimo trattato » (*Conv.* IV, 26, ll. 66-7), « nel quattordicesimo trattato » (*Conv.* I, 12, ll. 87-8), « nel penultimo trattato » (*Conv.* II, 1, ll. 35-6; IV, 27, l. 101), « nell' ultimo trattato » (*Conv.* I, 8, l. 131; III, 15, l. 144), and so on.

The third sense in which Dante uses the word *trattato* — the sense which appears hitherto to have been overlooked — is that of the narrative or didactic portion of a canzone, as distinguished from the *proemio*, or introductory portion.

Lastly he applies the term on occasion to the canzone as a whole, in so far as it treats of the particular subject he wishes to discuss. The term is applied by Dante in this way even when he has previously used it distinctively of the narrative portion of the canzone; thus, in *Conv.* III, 10, ll. 83-4, after discussing in turn the literal meaning of the *proemio*, the *trattato*, and the *tornata* of the second canzone, he says: « così termina tutta la litterale sentenza di questo trattato[1] ». In the same way, in his discussion of the third canzone, after referring repeatedly to the divisions of the poem by their technical names, he concludes with a reference to the canzone in its entirety as « il presente trattato » (IV, 2, l. 164). Similarly in the *Vita Nuova*, after dividing the first canzone into three parts, the first two of which he distinguishes as *proemio* and *trattato* (*V. N.* § 19, ll. 93-5), he goes on in the next chapter to speak of the canzone itself as « cotale trattato » (§ 20, ll. 7-8).

To return to the third sense of the word — the first canzone of the *Convivio* (« Voi che intendendo il terzo ciel movete »), which is divided by Dante into « tre parti principali », consisting respectively of the first stanza (« il primo verso »), of the second, third and fourth stanzas (« li tre versi che appresso del primo seguono »), and of the fifth stanza (« il quinto ed ultimo verso », *Conv.* II, 2, ll. 58-72), has no *proemio* properly

1. Compare the similar use of *tractatus*, in *Epist.* X, § 9, for the *Divina Commedia* as a whole.

speaking; consequently in his discussion of this canzone Dante has no occasion to make use of the distinctive term *trattato*. The second canzone, on the other hand (« Amor che nella mente mi ragiona »), opens with an introductory stanza, and is divided by Dante into three parts, to which he gives the distinctive titles of *proemio*, *trattato*, and *tornata*. He says :

> Questa canzone principalmente ha tre parti. La prima è tutto il primo verso, nel quale proemialmente si parla. La seconda sono tutti e tre li versi seguenti, ne' quali si tratta quello che dire s'intende ... La terza parte è il quinto ed ultimo verso, nel quale dirizzo le parole alla canzone (*Conv.* III, 1 ll. 100-9).

After dealing with « la prima parte, che a proemio fu ordinata » (III, 2. ll. 1-3), Dante proceeds to discuss the second part, and it is in the course of this discussion that he makes use, for the first time in the *Convivio*, of the word *trattato* in the particular sense to which I have referred. Having disposed of the « primo verso » or *proemio*, he says (III, 12, ll. 41-2) : « Al secondo verso, il quale è cominciatore del trattato, è da procedere » — « we must now pass on to the second stanza, which is the beginning of the didactic or treatise part of the canzone ». A little further on, in the next chapter, he uses the word again in the same sense, and within a few lines he uses it to indicate a book of the *Convivio* (III, 13, ll. 24-38), a somewhat awkward juxtaposition which has not unnaturally misled translators of the work.

The third canzone (« Le dolci rime d'amor ch' io solia »), like the second, has an introductory stanza, and is consequently in like manner divided into three distinctive parts. At the beginning of his exposition of it Dante says :

> Per meglio dare ad intendere la sentenza della proposta canzone, convien si quella partire prima in due parti; chè nella prima parte proemialmente si parla, nella seconda si seguita il trattato (IV, 2, ll. 2-6).

Then, having discussed the first part, he continues : « Veduta la sentenza del proemio, è da seguire il trattato » (IV, 3, ll. 1-2). The term *trattato* in this sense occurs two or three times in the preceding chapter, in which Dante draws attention to the fact that in the *proemio*, or first stanza of the canzone, the subject

matter is announced in one order, while in the *trattato*, or discussive portion of the poem, it is dealt with in the reverse order :

È da guardare a ciò, che in questo proemio prima si promette di trattare lo vero, e poi di riprovare il falso; e nel trattato si fa l'opposito; chè prima si riprova il falso, e poi si tratta il vero (IV, 2, ll. 121-5).

In the last chapter of this book of the *Convivio*, which is recapitulatory, the three distinctive names, *proemio*, *trattato*, and *tornata*, for the three divisions of the canzone, are again employed by Dante, and here again, as in the thirteenth chapter of the third book, he uses the word *trattato* in two different senses in two succeeding paragraphs :

Come di sopra nel terzo capitolo di questo trattato si dimostra, questa canzone ha tre parti principali. Per che, ragionate le due, delle quali la prima comincia nel capitolo predetto, e la seconda nel sestodecimo (sicchè la prima per tredici e la seconda per quattordici è terminata, senza lo proemio del trattato della canzone, che in due capitoli si comprese), in questo trentesimo e ultimo capitolo, della terza parte principale brievemente è da ragionare, la quale per tornata di questa canzone fatta fu ad alcuno adornamento (IV, 30, II, 1-14).

It is the failure to recognize this technical usage by Dante of the term *trattato* which has led to the misinterpretation by some of the commentators of a disputed passage in the *Vita Nuova*. In his division of the first canzone (« Donne, ch'avete intelletto d'amore ») in that work Dante says :

Questa canzone, acciocchè sia meglio intesa, la dividerò più artificiosamente che le altre cose di sopra, e però ne fo tre parti. La prima parte è proemio delle seguenti parole; la seconda è lo intento trattato; la terza è quasi una servigiale delle precedenti parole (*V. N.*, § 19, ll. 90-6).

The meaning of the expression *lo intento trattato* in this passage has been much discussed. Some commentators (Casini and Passerini, for example) take *intento* as a substantive and *trattato* as a participle, and interpret the phrase to mean « il pensiero esposto ». Inasmuch, however, as Dante, as we have seen, repeatedly in the *Convivio* employs the word *trattato* to indicate the treatise or narrative portion of a canzone, in contradistinction to the *proemio* and the *tornata*, there can be hardly a doubt

that he uses it here in the same sense. The difficulty as to the meaning of *intento* has led to a « facilior lectio » *intero*, which is adopted by Giuliani. As the mss., almost without exception, read *intento*, this variant may be dismissed without further notice. The explanation proposed by Fraticelli seems to be the right one, namely that *intento* is to be taken in the sense of *inteso* from *intendere*, so that the phrase would signify « l'argomento da me inteso », i. e. the matter I intend to treat of. The phrase would, in fact, be simply a concise form of the expression used by Dante, in the *Convivio*, of the *trattato* of the second canzone, which he speaks of as « la parte nella quale si tratta quello che dire s'intende » (*Conv.*, III, 1, ll. 103-4).

As the term *trattato*, in the sense of which we have been speaking, does not denote a structural division of the canzone, naturally no mention of the equivalent *tractatus* is to be found in the second book of Dante's, *De Vulgari Eloquentia*, nor in the *Summa Artis Rithimici* (written eleven years after Dante's death) of Antonio da Tempo, both of which deal with the canzone from the point of view of the structure only.

The term, however, is used by Dante's contemporary, Egidio Colonna Romano, in his commentary on Guido Cavalcanti's famous « canzone d'amore » (« Donna mi prega perch' io voglio dire ») in exactly the same way as Dante uses it. Egidio begins his comment by saying : « Questo dettato si divide in due parti, cioè in prologo, ed in trattato. Il trattato comincia quivi : *In quella parte*, ec. » (that is, at the second stanza). After disposing of the *prologo*, he takes the remaining stanzas of the canzone seriatim — « questa è la prima stanza del trattato » ; « questa è la seconda stanza del trattato » ; and so on.

In the letter to Can grande (*Epist.* X)— which, in spite of the doubts cast upon its genuineness by several distinguished Italian critics, I still hold to have been written by Dante — in this letter Dante several times uses the term *tractatus* of the *Commedia* as a whole (§§ 9, 12, 19, 33); but he does not employ it in the special sense to indicate the narrative portion of the poem, as distinguished from the proem. These he here refers to respectively as *prologus* and *pars executiva* : — « dividitur ista pars, seu tertia cantica quae *Paradisus* dicitur, principaliter in duas partes, scilicet in prologum et partem executivam. Pars secunda incipit ibi : *Surgit mortalibus per diversas fauces*" (§ 17).

The terms *proemio* and *trattato*, however, are used of the *Inferno* by Boccaccio in his *Comento* precisely as Dante uses them of his canzoni in the *Convivio*. At the beginning of his *Lezione seconda*, Boccaccio says :

> Dividesi il presente volume (i. e. the *Commedia*) in tre parti principali, le quali sono li tre libri ne' quali l'autore medesimo l'ha diviso : de' quali il primo, il quale per lèggere siamo al presente, si divide in due parti, in proemio, e trattato. La seconda comincia nel principio del secondo canto [1].

The same or similar expressions will be found in several other commentaries on the *Commedia*. Benvenuto da Imola, for instance, at the beginning of his commentary on the *Inferno* says :

> Primus liber dividitur in duas partes principales, scilicet in prooemium et tractatum. Prooemium continet tria capitula, in quorum primo autor proponit, in secundo invocat, in tertio autem incipit tractatum (I, 21).

And when he comes to the third canto he says :

> Expeditis duobus primis capitulis prohemialibus, in quorum primo Dantes proposuit, in secundo, invocavit, nunc consequenter in isto tertio capitulo incipit suam narrationem sive tractatum (I, 105).

Again, at the beginning of his comment on the second canto of the *Purgatorio* he observes :

> Postquam in superiori capitulo prohemiali poeta Dantes proposuit, invocavit, et narravit qualiter intraverit purgatorium... nunc consequenter in isto secundo capitulo incipit suum tractatum de his qui neglexerunt poenitentiam usque ad mortem (III, 50).

The alternative term *narratio* used by Benvenuto for *tractatus* in his comment on the third canto of the *Inferno* is interesting as supplying the clue to the correct reading of the opening lines of the comment of the Anonimo Fiorentino on the same canto. As printed the passage runs : « Questo terzo capitolo si può dire essere principio d'una nazione a tutti gli altri del presente primo libro dello 'nferno ». The editor, Pietro Fanfani,

---

1. And again, at the beginning of *lezione settima*, he says : « *Lo giorno se n'andava* — Comincia qui la parte seconda di questa prima Cantica chiamata Inferno, nella quale dissi l'autore cominciare il suo trattato. »

finding it difficult to make satisfactory sense of the word *nazione* here, suggests that possibly the text is corrupt, but he has no emendation to propose. There can be little doubt, I think, that *nazione* is merely a copyist's blunder for *narrazione*, in the sense of Benvenuto's *narratio* or *tractatus*. The Italian term, it may be noted, is used by Vellutello in exactly the same sense in the discussion at the beginning of his comment on the *Inferno* as to how the first cantica is to be divided. He says :

È cosa manifesta che l'autore, secondo lo stile di molti altri poeti, parte questa sua prima cantica in tre parti, propositione, invocatione e narratione, come chiaramente veggiamo ancora che fa le due seguenti. E la invocatione ognihuomo intende esser dopo il principio del secondo canto.

.. Ma dove la propositione, e la narrratione cominci, sono state de gli espositori varie opinioni, perchè alcuni hanno detto li primi due canti esser in luogo di proemio, e che nel principio del terzo comincia la narratione.

We may conclude with two more instances of the technical use of *trattato* or *tractatus* by commentators on the *Commedia*, which, with the foregoing, prove that the term was a recognised one in the fourteenth and fifteenth centuries, although it has apparently escaped the notice of the lexicographers. The Pisan commentator, Francesco da Buti, says in his introduction to the *Inferno* :

Questa prima cantica si divide in due parti, perchè prima si pone il proemio, ove l'autore propone la materia di che dee trattare, facendo li uditori docili, benivoli et attenti, come comanda l'arte della retorica, e la invocazione delle muse ; nella seconda si pone il trattato et incomincia quivi : *Per me si va* &c. (I, 11).

Again, at the beginning of his comment on the third canto be says :

In questo terzo canto lo nostro autore incomincia il trattato del suo poema (I. 82).

Similarly, Stefano Talice da Ricaldone says :

Primus liber, scilicet infernus, dividitur in duas partes, scilicet prohemium et tractatum. Prohemium continet duo capitula. In primo autor noster proponit, tangendo materiam de qua est tractaturus ; in secundo invocat ; intertio incipit tractare (I, 8).

PAGET TOYNBEE.

MÉLANGES

CONJECTURES SUR GIRART DE ROUSSILLON.

I. Boson d'Escarpion.

Un personnage de ce nom joue un rôle important dans le poème de *Girart de Roussillon*. C'est un allié du héros auquel il prodigue les conseils belliqueux. Il est, d'ailleurs, son cousin. On ne sait comment identifier la localité de *Carpion* ou *Escarpion* d'où il tire son surnom [1]. Je songe à *Scarponne*, localité disparue aujourd'hui. Elle était située dans le département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Nancy, commune de Dieulouard, dans une île de la Moselle. Détruite par les Hongrois en 954, ensuite par le comte Renaud de Bar en 1112, elle était réduite à cinquante habitants au XVIIIe siècle, enfin à « une » maison au milieu du siècle dernier [2]. Mais on sait qu'elle existait dès le IVe siècle pour le moins et qu'elle eut une réelle importance puisqu'elle fut, à l'époque carolingienne, le chef-lieu du *pagus Scarponnensis* lequel s'étendait sur les diocèses de Metz et de Toul [3]; le nom vulgaire, attesté par des textes depuis le XIIIe siècle, était *Serpanne* ou *Charpagne* [4]. Il représentait une phonétique toute locale; on attendrait en effet *Escharpone*.

Ce n'est pas exactement *Escarpion* ou *Carpion*, mais dans le poème on sait que les finales des noms propres sont traitées avec une certaine liberté pour les besoins de la rime.

---

1. P. Meyer, *Girart de Roussillon*, p. 28, note 1.
2. Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire de géographie universelle*, au mot « Scarponne ».
3. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 117.
4. Lepage, *Dictionnaire topogr. de la Meurthe*, p. 127.

D'autre part, grâce aux recherches de M. Poupardin[1], nous avons des renseignements sur plusieurs personnages du nom de Boson, et il est remarquable que tous appartiennent à l'Austrasie et ne s'écartent guère de notre pays. Un Boson, comte de Metz, est mentionné dès l'époque de Dagobert Ier. Un autre souscrit un diplôme de Charles Martel pour l'église de Maestricht. Un troisième, en 770, fait don à l'abbaye de Gorze d'une villa dans la Woëvre, région naturelle qui s'étend depuis la Meuse jusque vers Trèves. Au XIe siècle, deux autres Boson firent surtout leur fortune en Italie, mais il a été prouvé qu'ils étaient eux aussi originaires du pays entre le Rhin et la Meuse[2], ainsi que le plus célèbre de tous, le favori de Charles le Chauve, qui usurpa la couronne royale le 15 octobre 879 et se rendit maître de la région où avait dominé auparavant, en véritable prédécesseur, le duc Girart dit « de Roussillon ». Bivin, ou Buvin, père du dernier Boson, fut en effet comte de Metz et abbé de Gorze, monastère situé dans le *pagus Scarponnensis*, de 855, au moins, à 863[3]. Il est probable que son fils lui succéda dans son comté. En tous cas, il est certain que sa famille hérita de biens considérables en ces régions. Sa fille Richilde, veuve de Charles le Chauve, fit don à Gorze, en 910, de domaines en Verdunois et Chaumontois[4]. En 874, peu après son mariage, celle-ci avait fondé sur ses biens propres, une abbaye à Juvigny près Stenay dans le pagus de Woëvre[5]. Il paraît donc admissible que Boson, duc puis roi, ait possédé Scarponne. Mais il est impossible encore d'établir que c'est lui, plutôt que ses ancêtres des VIIe et VIIIe siècles, qui est le véritable *Bos d'Escarpion*.

La note suivante rendra néanmoins cette identification plus vraisemblable.

II. Odilon.

Boson d'Escarpion est donné comme fils d'Odilon, attribution qui ne peut convenir au dernier des Bosons que nous

---

1. *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, p. 46 et suiv.
2. Poupardin, *op. cit.*, p. 46, 77, 296 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 43-44 et 307-311.
4. *Ibid.*, p. 43, note 3.
5. *Gallia Christiana*, XIII, 615 et *Instr.*, 311.

venons de nommer, lequel était fils de Bivin ou plutôt Buvin. Mais je crois intéressant, néanmoins, de signaler que le duc Boson a été en relations avec un personnage du nom d'Odilon. Un cartulaire de l'abbaye de Cluny nous a conservé, en effet, un diplôme de Charles le Chauve concédant au « fidèle » Odilon, à la requête de l'illustre duc Boson, une villa royale dans le pagus de Chalon-sur-Saône :

...libuit celsitudini nostre quendam fidelem regni nostri, nomine Odilonem, ad deprecationem illustris atque insignis ducis, videlicet Bosonis, et dilectissimi ministerialis nostri, de quibusdam rebus nostre proprietatis honorare. Siquidem res sunt site in pago Cabilonense, villam quam dicunt Flavigei, mansum indominicatum cum casa superposita ac ceteris aliis edificiis et aliis mansis ad ipsum pertinentibus pariter quinquaginta, ecclesiam vero in honore sancti Evurtii cum molendinis quoque et cunctis ad se rebus intra et extra juste legaliterque pertinentibus[1]...

La copie du cartulaire n'a pas reproduit la date, mais le titre d'empereur que prend Charles, celui de duc concédé à Boson, le délimitent entre janvier 876 et septembre 877.

Dans le poème on représente Odilon comme maître de toute la Provence « jusqu'à Toulon » ou « jusqu'à Chalon », selon les manuscrits[2]. Il y a loin, au premier abord, de ce puissant seigneur au modeste « fidèle » dont le nom apparaît pour la première fois dans les textes en 876-877. Sans doute. Mais, une dizaine d'années plus tard[3], nous voyons un comte Odilon faire don à l'abbaye de Saint-Chaffre-le-Monestier de biens sis en Diois, et l'acte est daté de mars et de la septième année du règne de Boson[4]. Il est difficile de ne pas reconnaître le protégé recommandé par Boson à Charles le Chauve. Il était *comte*, et, vraisemblablement, gouvernait le pagus de Die qui forme l'extrémité septentrionale de la Provence. Il tenait donc une portion, sinon la totalité de cette contrée.

Il me paraît assez tentant d'admettre que le poème de *Girart*

---

1. *Recueil des chartes de Cluny*, publié par Aug. Bernard et Alex. Bruel, t. I, p. 25, n° 21.

2. Trad. P. Meyer, § 99, p. 48, et 134, p. 73.

3. Sur la date, voy. Poupardin, *op. cit.*, 112, note 3.

4. *Cartulaire de Saint-Chaffre*, publié par l'abbé U. Chevalier (Paris, 1884), p. 52. L'acte est mentionné dans un diplôme du roi Conrad (*ibid.*, p. 108).

de Roussillon a conservé quelques souvenirs, très vagues, du fameux usurpateur Boson et aussi d'un ami et vassal de celui-ci, le comte de Diois Odilon. Comment et pourquoi ce dernier a-t-il été donné pour père à Boson, c'est ce qu'il est impossible de déterminer.

III. Les Desertois.

On désigne sous ce nom énigmatique un peuple allié ou vassal de Girart. M. Paul Meyer a émis la conjecture ingénieuse[1] qu'il s'agissait des habitants du Berry[2], mais, ajoute-t-il, « il semble toutefois difficile que le Berry ait été tenu de Girart ». Cette objection, que le traducteur s'est posée à lui-même, n'est pas sans réplique. Il ne semble pas, en effet, que Girart dit « de Roussillon » ait possédé ou dominé le Berry, mais un homonyme, son contemporain, a été comte de ce grand pagus, et, comme le fameux duc, a lutté avec obstination contre Charles le Chauve. Établi par le roi avant 855, il se vit dépouillé en 867, sans raison semble-t-il, au profit d'Effroi, ancien comte de Toulouse. Mais celui-ci ne put se mettre en possession de son « honneur ». Au milieu de décembre il fallut que le roi marchât en personne pour procéder à l'installation d'Effroi. Mais, pendant que Charles s'arrêtait à Auxerre pour célébrer la fête de Noël, un événement tragique se produisit : Effroi fut surpris en Berry. Il se réfugia dans une « maison forte ». Les hommes de Girart ne pouvant l'en déloger y mirent le feu. Effroi tenta une sortie : il fut saisi; ses ennemis lui tranchèrent la tête et rejetèrent le corps dans le brasier. Charles exaspéré passa la Loire à Pouilly (Nièvre) en janvier 868 et se livra dans le Berry à d'épouvantables dévastations. Néanmoins il ne put triompher de la résistance de Girart et de ses *comites*[3] qui demeurèrent en Berry[4]. Quatre ans plus tard, Charles, décidé à installer solidement en Aquitaine son

---

1. § 84, p. 40, note 1.

2. [Ma conjecture se fonde sur un passage du roman en prose de Lancelot du Lac. Je la voudrais mieux appuyée. — P. M.]

3. Hincmar entend-il par là « des compagnons » de Girart ou des comtes alliés à celui-ci, on ne saurait décider.

4. *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 90-91 ; *Annales Malliacenses*, 868.

fils aîné, réorganisa l'administration de ce royaume. Il mit près de Louis, pour le surveiller et le diriger, son beau-frère Boson qu'il fit chambrier et maître des huissiers. Trois grands commandements, Auvergne, Toulousain (avec le Carcassès et le Razès) et Gothie, furent confiés à des marquis nommés Bernard, dont la fidélité paraissait éprouvée[1]. Bourges était considérée alors comme la capitale de l'Aquitaine. C'est en Berry qu'avait résidé le frère et prédécesseur de Louis II, Charles le Jeune[2], et c'est en cette même contrée que s'établit évidemment le nouveau roi d'Aquitaine. On s'explique donc que Charles le Chauve ait donné à Boson, protecteur du jeune prince, les « honores Gerardi comitis Bituricensis »[3]. Ce Girart fut certainement alors dépossédé, si même la chose n'était déjà faite. Il n'est pas certain cependant, suivant une juste remarque[4], qu'il fût mort, mais on n'entend plus parler de lui[5]. Plus d'un érudit moderne l'a confondu avec Girart de Roussillon[6]. Mais cette confusion peut remonter très haut, et le rôle des *Desertois* dans le poème peut être un écho des graves événements de 867-868.

F. Lot.

---

1. *Annales Bertiniani*, p. 119.

2. « Avaricum caput regni Aquitanici » écrit Adrevald dans les *Miracula sancti Benedicti* (*Historiens de France*, VII, 360). Cf. la lettre de Charles le Chauve à Nicolas Ier que j'ai analysée dans le *Moyen-Age*, 1902, 410-414, 421 426.

3. *Annales Bertiniani*, *loc. cit.*

4. M. Poupardin (*op. cit.*, p. 93-294) qui a consacré une notice à ce personnage observe que, en ce cas, Hincmar eût écrit « quondam comitis ».

5. On voit le 22 juillet 870 un Girart, qui semble comte de Chamsesais (Marne), échanger des biens avec le roi (Roserot, *Diplômes carolingiens des Archives de la Haute-Marne*, p. 11). On peut croire que nous avons affaire au comte de Bourges réconcilié avec le roi et déplacé vers 869, mais ce n'est qu'une hypothèse. Je crois, pour ma part, que Girart fut réduit au titre de vicomte et que c'est lui que le pape Jean VIII cite à Troyes en 878 avec son seigneur Bernard, marquis de Gothie, comte d'Autunois et de Berry. Voy. dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 799-800.

6. M. Longnon (*Revue historique*, VIII, 261) a donné une raison très forte contre cette identification. Cf. Poupardin, *op. cit.*, 293-296.

ORSON DE BEAUVAIS

Dans l'introduction mise en tête de son édition d'*Orson de Beauvais* [1], M. G. Paris a cherché, sans grand succès, à retrouver quelque fondement historique à cette composition. Je n'ai pas mieux réussi que le maître regretté, et il est possible que cette enquête ne puisse aboutir. Toutefois je ne crois pas inutile de présenter deux observations.

1. Malgré l'intérêt du rapprochement avec *Ursio*, évêque de Beauvais de 1085 à 1089, je ne pense pas qu'il faille chercher le prototype d'Orson dit « de Beauvais » dans quelque *Ursus*, *Urso* ou *Ursio* du haut moyen âge, mais bien dans un *Horso*, succédané carolingien d'une graphie mérovingienne telle que *Chorso*. L'inventaire, dressé en 1487, des livres de Charles le Téméraire, porte en effet *Hourson* [2], dont le changement en *Ourson* ou *Orson* sous l'influence d'*Ursus* ne fait point de difficulté, alors que l'inverse ne s'expliquerait point. Il a existé à l'époque carolingienne un grand personnage de ce nom, *Chorso*, qui fut établi à Toulouse en 778, lorsque Charlemagne organisa l'Aquitaine et y envoya des comtes Franks [3]. Dix ans plus tard, ce *dux Tolosanus*, dont la mission était de surveiller les Gascons, se laissa prendre par leur chef, Adalaric, et eut la faiblesse de lui prêter serment de fidélité. En conséquence il fut déposé au plaid de Worms de 790 et remplacé dans la marche de Toulouse par le célèbre Guillaume de Gellone [4].

On ne sait rien de plus sur *Chorson*. Il est impossible de dire si ce personnage est le prototype d'Orson. Le bouleversement du théâtre de ses aventures ne ferait pas obstacle à l'identification, vu l'extrême fantaisie avec laquelle les arrangeurs des XIIe et XIIIe siècles ont traité la matière que leur léguait l'époque carolingienne, mais les intermédiaires font complètement défaut.

---

1. G. Paris, 1899, in-8 (*Société des anciens textes français*).

2. G. Paris, *op. cit.*, p. v.

3. *Vita Hludowici* par l'Astronome, dans *Mon. Germ. Script.*, t. II, p. 608-609. La graphie *Chorso* pour *Horso* est archaïque.

4. *Ibid* ; Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 31-32 ; S. Abel, *Jahrbücher des Frankischen Reichs*, 2e éd., I, 310, 401, 646 ; II, 12.

2° Nous sommes sur un terrain plus solide en ce qui concerne le compagnon d'Orson qui le trahit si vilainement, Hugues ou Ugon, possesseur de Bourges, Vierzon, Chalais, qualifié une fois (v. 389) de « comte de Berri ». « Parmi les comtes de Berri ou vicomtes de Bourges... aucun ne s'est appelé Ugon », observe M. G. Paris [1]. C'est une erreur. Il est vrai que l'*Art de vérifier les dates* n'a point consacré à ce personnage d'article spécial, mais c'est un oubli des Bénédictins. Les destinées du Berry ont été retracées rapidement plus haut [2]. On a vu qu'aux fêtes de Pâques de l'année 872, Charles avait donné à Boson les « honneurs » du rebelle Girart. Mais l'habile personnage était devenu indispensable à son royal beau-père. Il semble n'avoir fait qu'un bref séjour en Aquitaine [3]. A la fin de cette même année 872 Bernard fils de Blichilde, marquis de Gothie, ayant tué le petit-fils de Guillaume de Gellone, Bernard « le Veau » (*Vitellus*), révolté contre le roi depuis trois ans, reçut le comté d'Autun où ce dernier s'était maintenu [4], et devint le premier personnage de l'Aquitaine. Il me paraît vraisemblable que, à cette occasion, il fut également gratifié du Berry. En tous cas il est certain qu'il le possédait en 878. Lui, son vicomte Girart, d'autres vassaux encore, empêchaient l'archevêque Frotier d'avoir accès dans sa ville épiscopale, sous prétexte que celui-ci voulait la livrer aux ennemis du roi, excuse d'autant plus plaisante que Bernard était depuis le milieu de l'année précédente en état de révolte latente contre Charles le Chauve, puis contre son fils Louis II. En juin 878, le pape Jean VIII, alors en France, cita au concile qui devait se tenir à Troyes en août « son très cher fils Bernard, le plus noble des marquis » [5]. Ayant refusé par trois fois de se rendre à la convocation, Bernard fut excommunié en septembre [6]. Il avait jeté le masque et était en pleine rebellion. Au printemps de l'année suivante le roi s'était décidé à marcher en personne

1. *Loc. cit.*, p. LXX.
2. Voy. ci-dessus, p. 576.
3. Poupardin, *op. cit.*, 65-66.
4. *Annales Bertiniani*, p. 120-121 ; Mabille, *op. cit.*
5. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 783, n° CXXXV.
6. *Ibid.*, col. 799 et 800, nos CLV et CLVI.

contre lui pour en finir, lorsqu'il tomba malade de la maladie dont il mourut. Le chambrier Thierry, le plus grand personnage du royaume [1], avec Boson, Hugues l'Abbé, Bernard d'Auvergne, conduisit seul l'expédition en Autunois [2]. Celle-ci réussit car on n'entend plus parler de Bernard [3], et il est certain qu'au lendemain de la mort du roi (11 avril 879), le quatuorvirat se partagea ses dépouilles. Boson et Thierry eurent l'Autunois [4]. Le comte d'Auvergne prit le Berry et le marquisat de Gothie. Ce dernier personnage surnommé « Plantevelue » a joué un rôle important au IXe siècle. Contrairement aux deux autres Bernard, ses prédécesseurs, sa fidélité ne se démentit jamais. Il périt dans l'été de 885 en luttant contre l'usurpateur Boson [5]. Son fils, le célèbre Guillaume le Pieux, hérita des « honneurs » paternels, et par suite du Berry, dont un acte le montre maître dès 887 [6]. Il ne pouvait y avoir grande sympathie entre le puissant duc d'Aquitaine et marquis de Gothie et Eudes dont les Francs et les Neustriens firent un roi, le 29 février 888 [7]. Le nouveau souverain enleva à Guillaume le comté de Bourges et le donna à un de ses fidèles nommé *Hugues*. Celui-ci [8], bien que secouru par son neveu, le comte Roger, et un vaillant vassal, nommé Etienne, ne fut pas plus capable de se maintenir contre l'ancien possesseur que le comte Effroi en 867 [9]. Une guerre implacable s'engagea entre les deux compétiteurs, et Hugues périt de la main de Guillaume. Les seuls renseignements que nous possédions sur ces événements sont dus à Abbon qui les rapporte à la fin du livre II de son poème *De bellis Parisiacae urbis*. Après avoir raconté la campagne d'Eudes en Aquitaine contre les comtes de cette

---

1. Peut-être le duc Thierry d'Ascane de *Girart de Roussillon* (?)
2. *Annales Bertiniani*, p. 157.
3. Poupardin (*op. cit.*, 122, note 2) a montré qu'il est fort douteux que le fils de Blichilde se soit réfugié à Mâcon.
4. *Annales Bertiniani*, p. 148.
5. Poupardin (*op. cit.*, 137) conteste le fait contre Mühlbacher.
6. Raynal, *Histoire du Berry*, I, 231.
7. Ed. Favre, *Eudes comte de Paris et roi de France* (Paris, 1893), p. 89.
8. Il se rattache peut-être à Étienne, fils d'Hugues, comte d'Auvergne vers 860, tué à Clermont par les Normands à la fin de 863.
9. Voy. plus haut, p. 575.

région, révoltés contre son autorité, au printemps et pendant l'été de 892, il poursuit en ces termes [1] :

Inde Limovicas adiens [2] Arvernicaque arva
Prevalidas Wilelmi acies secum [3] videt hostis,
Ni congressuras fluvius medio prohiberet.
Perdidit ergo suos illic Wilelmus honores,
Ugoni regnante [4] datos, qui Bituricensis
Princeps extiterat consul. Quare fuit actum
Hos inter germinos comites immane duellum.
Mille super centum defleverat inclitus archos
Claromontinsis Wilelmus Ugone negatos [5];
Iste minus [6], numero secum majore [7] remotum [8].
Hic Ugo dum tandem capitur mucrone Wilelmi,
Supplicat ut pietas ejus succurreret illi.
Olli tam sero per verba measse [9] respondit,
Ocius [10] et dicto trans pectora lancea [11] transit
Ugonis Intererant cuneis [12] Rotgarius atque
Valde viri Stefanus fortes, perplura Wilelmi
Leta suis [13] dantes, alter comes Ugoniusque
Ipse nepos [14], alter miles Stefanus nimis audax.
Pro dolor ! Ugo necem flesti, Wilelme tropheum [15].

---

1. *Histor. de France*, VIII; éd. Pertz, *in usum scholarum*, 1871. p. 44; Taranne, *Le siège de Paris par les Normands en 885 et 886, poème d'Abbon avec la traduction* (Paris, 1834), p. 220-223, et surtout Paul de Winterfeld dans *Mon. Germ. Poetae latini aevi Carolini*, t. IV, 1892, p. 113-114.
2. *Rex* dit la glose, qu'elle soit ou non d'Abbon lui-même.
3. *Cum rege* (glose).
4. *Rege* (glose).
5. Corr. *necatos*.
6. *Ugo scil. deflevit* (glose).
7. *A millenario* (glose).
8. *Sc. hoc dicit quod Wilelmus in illo praelio mille et centum perdidit et Ugo centum cum se ipso* (glose).
9. *tarde locutum eum esse* (glose).
10. *citius* (glose).
11. *Wilelmi* (glose).
12. *Ugonis* (glose).
13. *propriis* (glose).
14. *Rotgarius* (glose).
15. *cepisti* (glose).

Une traduction ne sera pas sans doute jugée superflue [1]

Puis le roi pénètre en ennemi dans le Limousin et la terre d'Auvergne et voit les puissantes troupes de Guillaume prêtes à le combattre si un fleuve [2] n'eût séparé les armées. Guillaume après avoir été comte du Berry [3] perdit donc ses « honneurs », donnés à Hugues par le roi. Ce fut la cause d'une lutte acharnée entre les deux comtes. L'illustre duc (*archos*) de Clermont, Guillaume avait pleuré mille et cent des siens égorgés par Hugues. Les pertes de celui-ci eussent été moins grandes si lui-même n'eût succombé [4]. Hugues pressé par l'épieu de Guillaume implore sa pitié ; « ta prière vient trop tard », répond ce dernier, et d'un geste plus prompt que la parole il lui transperce la poitrine de sa lance. Dans le camp de Hugues se trouvaient deux hommes très preux, Roger et Étienne, qui mirent à mort maint partisan de Guillaume ; l'un (Roger) était comte et neveu de Hugues, l'autre, Étienne était un chevalier très vaillant. Oh douleur ! Hugues, tu pleures ta mort, Guillaume, ton triomphe.

On le voit, il est bien difficile de dire si, en rapportant la guerre d'Hugues et de Guillaume à propos du passage en Berry du roi Eudes en août-septembre 892, Abbon entend parler de faits antérieurs ou postérieurs à cette date [5]. En tous cas, les vers qui précèdent ont été rédigés en 896-897, antérieurement à la mort du roi (1er janvier 898). C'est dans cette période 888-896 que doit se placer le gouvernement du comte Hugues de Berry sans qu'on puisse préciser davantage. Les quelques vers que lui consacre Abbon suffisent, d'ailleurs, à montrer en lui un personnage hautement épique, et on ne s'étonnera pas qu'*Orson de Beauvais* en ait conservé une image, bien que fort altérée. D'autres poèmes en avaient certainement gardé le souvenir. M. Paul Meyer a retrouvé un passage curieux, consacré aux guerres de Charles Martel, dans une compilation de deux versions de *Girart de Roussillon* exécutée en 1448. Il y est question d'un combat singulier entre « Ourson de Beauvoisin » [6], porte-bannière de Charles Martel, et Hilaire, duc d'*Aquitaine*. Le

1. Je me suis aidé de Taranne.
2. L'Allier?
3. *Ergo* explique probablement l'attitude hostile de Guillaume. Celui-ci avait donc été privé du Berry avant la campagne du roi Eudes en Aquitaine.
4. J'interprète le vers 557, dont la traduction littérale est impossible.
5. Je penche vers la première supposition.
6. Voy. ce passage dans *Orson de Beauvais*, Introduction, LXIV-LXVI.

premier succomberait s'il n'était secouru par *Huguon de Berry* qui arrête les Gascons et *Auvergnats*. On vient de voir la lutte entre Hugues de Berry et Guillaume duc d'*Aquitaine* et comte d'*Auvergne* (*Claromontinsis*, dit Abbon). Il est vrai que le nom de duc est différent ainsi que l'issue de la lutte et que Guillaume possédait la Gothie et non la Gascogne. Le rapprochement est, néanmoins, à signaler.

Un dernier mot sur les vicissitudes du comté. Le duc Guillaume se réconcilia avec le roi Eudes [1] et conserva cette contrée sans contestation le reste de sa vie. Charles le Simple, dont il avait été le partisan en 892 et 893 et auquel il avait prêté serment en 898 [2], n'avait ni le désir ni les moyens de la lui retirer. A sa mort (6 juillet 918), ses immenses possessions passèrent à son neveu et homonyme. Guillaume II, duc d'Aquitaine, eut peine à maintenir la puissance de sa maison. La Gothie lui échappa aussitôt, Bourges se révolta [3], le Berry très convoité lui fut arraché avec son chef-lieu vers 922 par les ducs Robert de France et Raoul de Bourgogne. Mais ce dernier, monté sur le trône, le lui restitua en 924 [4]. La mésintelligence recommença aussitôt. En 926, Raoul fit une nouvelle expédition au delà de la Loire et mit en fuite le duc d'Aquitaine qui mourut en Auvergne le 16 décembre de la même année. Un an après, son frère, le duc Effroi, le suivit dans la tombe [5]. La maison de Bernard Plantevelue s'éteignit avec lui, et le Berry perdit son individualité. A partir de cette époque il n'y a plus de comtes. Ce grand pagus est aux mains de plusieurs vicomtes et seigneurs [6]. Au cours du xe siècle, la moitié orientale avec Bourges se rattachera à la « France », l'autre moitié (Déols, Issoudun) relèvera

1. Le 2 septembre 910, à Bourges, il fonde l'abbaye de Cluny, « pro anima *senioris mei* Odonis regis » (*Chartes de Cluny*, n° 112, I, 124).

2. *Annales Vedastini*, s. a. 898.

3. *Annales Masciacenses* : « 919 (*sic*). Guilelmus famosus dux Aquitanorum [animam] efflavit et conjux ejus Ingelberga finem vivendi fecit. Hoc anno urbs Biturix a Guillelmo nepote, fraude intercepta, a suis patenter recipitur concivibus » (*Histor. de France*, VIII, 230).

4. Flodoard, *Annales*, s. a. 924.

5. *Ibid.*, s. a. 926 et 927 ; Mabille, *op. cit.*, 47.

6. Selon un passage légendaire d'Adémar de Chabannes, c'est le roi Eudes qui aurait établi des vicomtes en Berry et Limousin en 887-888.

des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine. On nous pardonnera d'avoir retracé les destinées du Berry de 867 à 927. L'épopée française, notamment *Orson de Beauvais* où les Berruiers sont sévèrement jugés, a gardé un reflet de cette période tourmentée.

F. Lot.

WAUCHIER DE DENAIN

Il y a trois ans je publiai, dans le t. XXXVI des *Notices et extraits des manuscrits*, un mémoire sur un précieux légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, formé d'éléments assez divers entre lesquels plusieurs ne se rencontraient dans aucun des nombreux légendiers que j'avais décrits antérieurement. Il y avait notamment une vie de saint Paul l'ermite (de saint Jérôme), et une vie de saint Antoine (de saint Athanase), qui offraient un intérêt particulier pour les motifs qui vont être indiqués. D'abord ces deux vies étaient rares : la vie de saint Paul m'était restée jusque là inconnue; de la vie de saint Antoine je connaissais bien deux copies, l'une dans un ms. d'Arras décrit ici même[1], l'autre dans un ms. de Dublin, mais l'une et l'autre incomplètes. Ensuite on pouvait constater qu'elles émanaient du même traducteur, et enfin le prologue de la première fournissait sur ce traducteur des renseignements assez précis. A la fin de ce prologue, en effet, il était dit que la vie de saint Paul l'ermite avait été traduite par ordre du bon comte Philippe de Namur, martyr. J'expliquai tant bien que mal ce qualificatif « martyr » en rappelant[2] que Philippe, marquis de Namur, était mort en odeur de sainteté (1212), mais je n'étais pas, je l'avoue, convaincu de la valeur de mon explication.

Mon mémoire sur le légendier de Saint-Pétersbourg était à peine publié que je fis une découverte fort imprévue qui rétablissait la véritable leçon du passage auquel je viens de faire allusion, donnait le nom du traducteur, et me conduisit à attribuer à ce traducteur toute une série d'ouvrages les uns connus, les autres jusqu'ici inconnus ou du moins non étudiés.

1. *Romania*, XVII, 580.
2. *Notices et extraits*, XXXVI, 680; p. 8 du tirage à part.

Cette découverte je la fis tout simplement en parcourant, en vue d'un article que je préparais pour l'*Histoire littéraire*, d'anciennes notes dont je n'avais conservé qu'un très vague souvenir. L'une de ces notes se rapportait à un manuscrit que j'avais vu jadis à Carpentras, et d'après lequel j'avais publié, en 1864, des extraits d'une ancienne version anonyme, en vers, de *Barlaam et Josaphat*. Ce manuscrit[1] est formé de deux parties originairement distinctes. La seconde est une copie incomplète du poème de *Barlaam et Josaphat*[2]; la première, d'une tout autre écriture, contient les versions en prose des ouvrages suivants, tous en prose :

1. Vie de saint Paul l'ermite, de saint Jérôme.
2. Vie de saint Antoine, de saint Athanase.
3. Vie de saint Hilarion, de saint Jérôme.
4. Vie de saint Malchus, de saint Jérôme.
5. Vie de saint Paul le Simple (Rufin, *Historia monachorum*, ch. XXXI).
6. Saint Grégoire le Grand, livres I et III du *Dialogue*.
7. Rufin, *Historia monachorum*, moins quelques chapitres, nommément le ch. XXXI inséré plus haut.
8. Rufin, *Verba seniorum* (incomplet de la fin).

Les nos 1 et 2 sont les vies que j'avais déjà rencontrées dans le ms. de Saint-Pétersbourg; les nos 3 à 7 existent en divers manuscrits dont il n'est pas utile de donner ici l'indication. Toutes ces versions sont du même traducteur, et ce traducteur, destiné à occuper désormais une place importante dans l'histoire de la littérature du nord de la France, s'appelait Wauchier de Denain. Il nous donne son nom au cours de la version du *Dialogue* de Grégoire.

Le passage signalé plus haut du prologue de la vie de saint Paul est, dans le ms. de Carpentras, plus clair et plus complet que dans le texte de Saint-Pétersbourg; il doit être lu ainsi :

Et por cex[3] ne conte l'en mie les dolces paroles ne les granz faiz ne les

---

1. N° 473 du nouveau catalogue; 465 du catalogue Lambert. La description donnée dans ces deux catalogues est extrêmement défectueuse.

2. Le commencement, notamment, fait défaut. Dans ma publication de 1864, j'ai donné le début du poème d'après un ms. de Tours.

3. Ceux qui n'ont cure de Dieu ni de ses saints, dont il est parlé dans la phrase précédente.

dures vies que li saint home ont menées ça en arriere et menront encor por lor enmes sauver, quar ce seroit perdue chose, por ce qu'entendre n'i vorroient, quar l'en dit, et voirs est, que parole est perdue qui n'est entendue de cuer[1] Mès a cils qui l'entendent volentiers vodrai je conter, por ce qu'il i praignent bonnes essamples et retiengnent, les vies des sainz peres que li bons cuens Philippes, marchis[2] de Namur, qui fu fil Baudoïn, le bon conte de Flandres et de Haino, et la bonne contesse Margarite, a faites translater de latin en roumanz, après Saint Jerome.

Mais le ms. de Carpentras ne contient pas toutes les œuvres de Wauchier de Denain : il s'en faut même de beaucoup. De recherches dont on trouvera le détail dans un article du tome XXXIII de l'*Histoire littéraire* il résulte qu'on peut, avec toute certitude, attribuer à Wauchier la traduction des vies de saint Jérôme, de saint Benoît (livre II du *Dialogue* de saint Grégoire), de saint Martin, de saint Brice, des Dialogues de Sulpice Sévère sur saint Martin. Ces traductions se rencontrent en plusieurs manuscrits.

De plus il est infiniment probable qu'il est l'auteur de la vie de sainte Marthe, en prose mêlée de vers, que j'ai fait connaître dans ma notice du ms. B. N. fr. 6447 (*Notices et extraits*, XXXV, 500-503). Il est vraisemblable aussi que c'est lui qui a rédigé pour un châtelain de Lille appelé Roger, la compilation d'histoire ancienne que j'ai analysée dans un précédent mémoire[3]. Enfin, il est à peu près certain qu'il faut le reconnaître dans le continuateur de Perceval qui jusqu'ici a été connu sous le nom de *Gauchier de Dolens*, *Gauchier de Doudain*, *Gauchier de Dordans*, *Gautier de Donet*, etc.[4]. Tous ces noms sont altérés. Un ms. de *Perceval*, qui, jusqu'ici n'a pas été consulté, porte *Gauchier de Donaing*[5] et il n'est pas douteux que cette forme est la bonne.

---

1. Wauchier avait lu Chrétien de Troies, ce dont on a une autre preuve, comme on le verra plus loin :

Car parole est tote perdue
S'ele n'est de cuer entendue.
(*Chev. au lion*, v. 151-2.)

2. Et non pas *martyr* comme dans Saint-Pétersbourg.

3. *Romania*, XIV, 37 et suiv.; cf. *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1895, p. 83-96.

4. Voir G. Paris, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 28. Cf. Potvin, *Perceval*, note sur le v. 33755.

5. *Donaing* est l'ancienne forme de *Denain*.

Je me borne ici à ces rapides indications. Les preuves à l'appui des assertions qui précèdent étant données dans l'article de l'*Histoire littéraire* que j'ai annoncé plus haut[1], il me paraît inutile de dire deux fois la même chose. Je n'avais même pas l'intention de faire ici la moindre mention de ces découvertes. Mais G. Paris, devant qui je lisais, en commission, mon article, au commencement de l'année dernière, fut frappé de l'importance des faits que j'avais groupés autour du nom de Wauchier ou Gauchier de Denain; il me fit observer que le tome XXXIII ne paraîtrait sans doute pas avant 1903 (en réalité il ne pourra paraître qu'en 1904 ou même 1905) et me pressa de publier dans la *Romania* un résumé de mes recherches. Je regrette de ne pas lui avoir donné cette satisfaction plus tôt[2].

P. MEYER.

LE DIT DU HARDI CHEVAL

Le *Dit du cheval a vendre* que nous avons publié précédemment d'après un manuscrit du musée Condé de Chantilly[3], se retrouve avec un autre titre dans le ms. de la Bibliothèque nationale fr. 24432 (anc. N.-D. 198), fol. 316 *d* - 317 *b*. Nous reproduisons cette seconde rédaction, plus longue que la première, en mettant en italique les variantes très nombreuses et entre crochets les additions que présente ce texte.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ce *Dit* une pièce analogue de Guillaume de Machaut, *Le Dit du cheval*[4] (80 vers) qui, toute différente par la forme, est presque identique pour le fond.

---

1. Cet article a pour titre « Versions en vers et en prose des *Vies des Peres* ». Il occupe les pages 254 à 328 du tome XXXIII, mais il n'est question de Wauchier de Denain que dans les pages 258 à 292.

2. Je dois ajouter que G. Paris se montrait beaucoup plus affirmatif que moi sur certains points. Ainsi j'avais d'abord considéré comme simplement vraisemblable l'identification de Gauchier de Denain avec le continuateur de Chrétien de Troyes. G. Paris la considérait comme absolument certaine, et j'ai fini par adopter à peu près son opinion.

3. *Romania*, XXIV, 449-51.

4. Publié par Tarbé, dans *les Œuvres de Guillaume de Machault* (Paris et Reims, 1849), p. 80-82.

LE DIT DU HARDI CHEVAL

Un cheval ay qui est a vendre
Pour avoir argent a despendre;
Je croi cil qui l'achatera
Que mout petit i gaignera.
C'est ore voir, il est ferans
Et est mauvesement errans,
Et a .iiij. felons reneus
Et a soz la gorge .ij. neus,
Et est soz la queue tigneus,
Et *est* pousis et *est* morveus,
Et *si* dient *la gent* entr'eus
Que il voit mout petit des ieus,
Et *si* sai bien que il n'oit goute,
Ne li ventres ne li tient goute.
Foi que je doi sainte *Perine*,
Il n'a mestier de medecine,
Car, se verité (*est*) *en* recors,
Riens ne li demeure *ens el* cors.
Et si mort *et* regibe *et* grate,
Et si fiert *derrier* de la pate,
Et si menjut *mauvesement*,
Mès il en gist plus netement.
Maigres *est* et roides et lons;
Bauz est et si est trop felons;
Il n'emble ne passe ne trote,
Il ne vaut pas une *viez bote*,
[Et quant on fiert et il trebuce,
Il chiet cume pourie huce,
Et si ne sai que ce puet estre,
Il mengue tout son chevestre],
Et si est de mauveise loi,
Car il a le mal saint Eloi;
Les barbes a et le lempas.
Maveisement va trop et pas;
[Je croi qu'il fu nez en enfer,
En pié ne li demeure fer
Et si a derriere une courbe
Qui a l'aler mout li destourbe,
Et s'a formes et s'a molete.
Il est chetive bestelete,]
Encordez est devant derriere,
Oreilles pendanz, *mate* chiere;
Farsilleus est, s'a *les relens*;
Il est mavais, et *si est lens*.
Encore plus i meterons :
Il est trop durs a esperons,
Et si vous di, se Dieus m'avoie,
Il chiet en *rue et* [chiet] en voie.
[Foi que je doi a mes .ij. mains,
Des mehains n'i a mie mains] :
Paeureux, onbrageus, *rest[i]eux*,
Onques mès ch[i]vaus ne fu tieux;
[Despuis le tens de Perceval,
Ne veïstes si fier cheval :
Lons est, deschinés, es piez neus,
Courbatus, enfosset et creus.
Il sera mout bons a vous tieus
.....]
Or l'achatés, se vous volés!
Vendus est, se ne vous hastés!

Explicit du hardi cheval.

G. RAYNAUD.

---

6. Le ms. Condé a ici deux vers de plus. — 9. Vers omis dans le ms. Condé. — 15. Meilleure leçon que *Pecine* du ms. Condé. — 17. On pourrait lire *verté*, pour rétablir le vers, mais la leçon du ms. Condé est *Car, se verité vous recors*. — 22. Ici deux vers de plus dans le ms. Condé. — 21. Il faudrait *menjue*, à l'ind. pr., comme au v. 30, mais le ms. Condé a la même leçon (*menjust*). — 25-6. Vers intervertis dans le ms. Condé. — 39. Ms. *ferme*. — 40. Ici deux vers de plus dans le ms. Condé. — 42. Le ms. Condé place ici les vers 47-8. — 54. Corr. *si fait h* ?. — 60. Il y a, dans le ms. Condé, un vers de plus qui ne rime pas.

TRAITÉS MIS A L'INDEX AU XIIIe SIÈCLE

Le 7 mars 1277, dimanche de *Laetare*, l'évêque de Paris, Étienne Tempier, prononçait une sentence d'excommunication qui mérite d'être mentionnée dans l'histoire de la littérature et dans celle des sciences au moyen âge. Le texte en a été plusieurs fois imprimé, en dernier lieu par MM. Denifle et Chatelain, dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis* (I, p. 543 et suiv.), et pourtant il a échappé, semble-t-il, à l'attention des érudits contemporains qu'il devait plus particulièrement intéresser.

Cette sentence vise d'abord un certain nombre de propositions jugées contraires à l'orthodoxie, dont les auteurs, « nonnulli Parisius studentes in artibus », ne sont pas nommés, mais qu'on sait être Sigier de Brabant, Boetius de Dacia et d'autres. Elle énumère ensuite :

Librum etiam *De Amore*, sive *De Deo Amoris*, qui sic incipit : « Cogit me multum, etc. », et sic terminatur : « Cave igitur, Galtere, Amoris exercere mandata, etc. »

Item etiam librum geomantie, qui sic incipit : « Estimaverunt Indi, etc. », et sic terminatur : « Ratiocinare ergo[1] super eam, et sic invenies, etc. »

Item libros, rotulos seu quaternos nigromanticos, aut continentes experimenta sortilegiorum, invocationes demonum sive conjurationes in periculum animarum, seu in quibus de talibus et similibus, fidei orthodoxe et bonis moribus[2] evidenter adversantibus, tractactur, per eandem sententiam nostram condempnamus, in omnes qui dictos rotulos, libros, quaternos dogmatizaverint aut audierint, nisi infra septem dies nobis vel cancellario parisiensi predicto revelaverint eo modo quo superius est expressum in hiis scriptis, excommunicationis sententiam proferentes, ad alias penas, prout gravitas culpe exegerit, nichilominus processuri.

Les deux ouvrages désignés par leurs premiers et leurs derniers mots sont faciles à identifier. L'un est le livre d'André le Chapelain, publié en 1892 par M. Trojel ; l'autre est un traité de géomancie que M. Paul Meyer a récemment fait connaître aux

---

1. *Igitur*, dans une édition de 1518, que je possède.
2. L'édition de 1518 ajoute ici : *aut operibus*.

lecteurs de la *Romania* (XXVI, 247-250), d'après un manuscrit de Florence, où l'auteur est nommé Hugo Satiliensis [1].

C'est sans doute comme contraires à la foi orthodoxe que les traités de géomancie, de nécromancie et d'autres sciences analogues étaient interdits; j'aime à croire que le livre d'André le fut au nom des bonnes mœurs. On pourrait s'étonner que d'autres traités, jouissant, à la même époque, d'une aussi grande notoriété, également rédigés dans une forme didactique, non moins *adversantes bonis moribus*, n'aient pas été l'objet des mêmes sévérités; cette différence de traitement s'explique sans doute par le fait que l'un est écrit en latin et les autres en français. La langue vulgaire, à l'ombre de la mésestime en laquelle elle était tenue par les puissances universitaires et ecclésiastiques, jouissait d'une plus grande liberté que celle des clercs.

La condamnation d'un livre pouvait être efficace lorsqu'il s'agissait d'un ouvrage commenté dans les écoles, mais que pouvait-elle contre des livres destinés à des lectures privées? Il aurait suffi d'ailleurs, en ce qui concerne plus spécialement les deux traités mentionnés ci-dessus, d'en changer la première et la dernière phrase pour se mettre à l'abri de toute poursuite. Lorsqu'aura paru, dans l'*Histoire littéraire de la France*, l'étude de M. Paul Meyer sur les traités de géomancie [2], nous y verrons sans doute que l'œuvre de Hugo Satiliensis n'avait pas été mortellement atteinte [3]. Il est, en tous cas, évident que le livre d'André le Chapelain, qui nous est mieux connu, continua, après 1277, à être lu et traduit. Dans son introduction à l'édition de ce livre, M. Trojel a donné les témoignages qu'il a pu recueillir de la vogue dont il jouissait à la fin du XIIIe siècle. En voici un nouveau, daté de 1290, de quelques mois antérieur à la traduction de Drouart la Vache.

Gui de Mori, dans son remaniement du *Roman de la Rose*,

---

1. Les éditeurs du Cartulaire de l'Université de Paris (I, p. 557) en signalent un manuscrit à la bibliothèque d'Erfurth (Amplon., in-4°, n° 365, fol. 53-82).

2. Annoncée dans la *Romania*, XXVI, 226.

3. Au commencement du XIVe siècle, Jean de le Maletote, de Tournai, en donnait un manuscrit à Dierinet, de Lille (La Grange, *Choix de Testaments tournaisiens*. Testament de juin 1332, n° 101).

développant cette idée que l'amour des femmes n'est soumis à aucune règle générale, dit :

Nequedent sont aucun pené
De faire traitié ordené
Comment on doit requerre fame,
Ou soit damoisiele, ou soit dame,
Ou de vilaine nation,
Ou soit frans ou vilains li hom [1].

Ce « traitié ordené » ne peut être que le *De Amore*. André le Chapelain n'était pas le seul, il est vrai, avant 1290, qui eût donné des modèles de requêtes amoureuses. On en trouve dans les *Comment d'amours* de Richard de Fournival[2] et dans l'*Art d'Amours* de Jacques d'Amiens[3]. Gui de Mori avait pu lire, et probablement avait lu, toutes ces compositions ; il fait du reste allusion à plusieurs auteurs : « sont aucun pené »; mais les trois derniers des vers cités ci-dessus désignent clairement le livre d'André. Les interlocuteurs de Richard sont toujours les deux mêmes personnages. Jacques d'Amiens donne à son disciple trois modèles de prières, la première pour une « dame », la seconde pour une « dame qui est de vaillandise », autrement dit « de haut afaire »; la troisième pour une « pucelete ». Dans les réponses qu'il prévoit, il fait parler d'abord une « dame a mari », puis d'autres femmes qu'il désigne uniquement par les expressions « l'autre », « une autre », « la sage », et qui ne se distinguent entre elles que par leurs caractères et par la nature des objections qu'elles opposent au solliciteur. C'est le même soupirant qui parle dans les différentes situations. Dans André le Chapelain, au contraire, les différents cas sont prévus suivant la classe à laquelle appartiennent les deux amants : *plebeia*, *nobilis* ou *nobilior* ; c'est-à-dire, d'une part, la « vilaine », la « damoiselle » ou la « dame », d'autre part le « vilain » ou le « franc ».

Ernest LANGLOIS.

---

1. Ms. de Tournai, fol. 80.

2. Composition encore inédite, sur laquelle je publierai prochainement une notice.

3. A cause de ces dialogues, M. Trojel estime que Jacques d'Amiens a connu le *De Amore*. La même observation pourrait être faite pour Richard de Fournival, et appuyée par cette circonstance que, dans ses *Conseils d'Amours*,

INTEGRUM > ENTRE

Dans l'édition du *Roman de la Rose* publiée par Méon et reproduite par F. Michel, puis par P. Marteau, les vers 395-96 sont ainsi établis :

Neporquant, au mien escient,
Elle avoit esté sage et gent.

Gent, se rapportant à *ele*, est inadmissible ; *gente* fausserait la rime.

Quelques manuscrits donnent *gente* ou *ente*, au lieu de *gent*, rimant avec *esciente* ou *escientre*. Aucun des sens connus de *ente* ne convient ici, et ce mot, pas plus que *gente*, n'aurait été admis à la rime par G. de Lorris avec *escientre* ; *esciente* est un barbarisme.

La bonne leçon, fournie par la plupart des manuscrits, est :

Neporquant, au mien escientre,
Elle avoit esté sage et entre.

Le mot *entre*, avec le même sens, se retrouve plus loin dans le poème, où le vers 1242 de Méon[1] :

Mais sages auques, sans outrage,

doit être ainsi corrigé :

Mais sage et entre, senz outrage.

Cette fois, le mot *entre* n'étant pas protégé par la rime, nombreux sont les copistes qui, ne le comprenant pas, ou le trouvant suranné, ont modifié le texte. Néanmoins la bonne leçon n'est pas douteuse.

L'adjectif *entre* ne figure pas dans le Dictionnaire de Godefroy ; je n'en connais pas d'autre exemple que ceux du *Roman de la*

---

les supplices infligés par le dieu d'Amours à ceux qui l'ont dédaigné (voy. *Hist. litt.*, XXIII, p. 723) sont sensiblement les mêmes que dans le traité d'André le Chapelain.

1. Dans l'édition de Méon, le vers est faux, puisque *sages*, au féminin singulier, ne saurait être terminé par une *s* ; dans les manuscrits dont cette leçon provient, *auques* est placé avant *sage*, ou la conjonction *et* précède *sans outrage*.

Rose, et c'est d'après ceux-ci qu'il en faut chercher le sens. Voici les deux passages où il est employé :

El[1] ne se pooit mais aidier,
Ainz retornoit ja en enfance,
Car certes el n'avoit poissance,
Ce cuit je, ne force ne sen
Ne plus que uns enfes d'un an.
Neporquant, au mien escientre,
Ele avoit esté *sage et entre*,
Quant ele iert en son droit aage;
Mais je cuit qu'el n'iere mais sage,
Ainz estoit tote rassotée (v. 390-99).
.....
Après se tenoit Cortoisie,
Qui mout estoit de touz prisie,
Qu'el n'iert orgueilleuse ne fole.
C'est cele qui a la carole,
La seue merci, m'apela
Ainz que nule, quant je vin la.
El ne fu ne nice n'ombrage,
Mais *sage et entre*, senz outrage;
De beaus respons et de beaus diz;
Onc ne fu nus par li laidiz,
Ne ne porta autrui rancune (v. 1229-39).

Dans le premier tableau, les défauts physiques et moraux sont réunis, et l'on ne voit pas clairement auxquels s'oppose le qualificatif *entre* ; on pourrait croire qu'il est à « force » dans le même rapport que *sage* est à « sen ». Mais dans le portrait de Courtoisie la confusion n'est plus possible. Ici *sage* et *entre* sont les contraires de *nice* et d'*ombrage*, et j'en conclus que c'est à « privée de sens », à « rassotée » qu'ils s'opposent dans le portrait de Vieillesse.

Quant à l'étymologie de *entre*, je n'en vois pas d'autre possible que *integrum*, accentué, comme en latin classique, sur la première syllabe. En latin vulgaire, l'accent dans les mots dont la pénultième brève était suivie d'une muette plus *r* s'était avancé sur la seconde syllabe ; mais pour plusieurs de ces mots, on a signalé une double accentuation : pullítru > it. pulédro

1. Vieillesse, personnifiée.

et púllĭtru > fr. *poutre*; palpĕbra > it. *palpèbra*, fr. *paupière*, et pálpĕbra > it. *pálpebra*, fr. *palpre*. Peut-être pourrait-on citer encore férĕtru > it. *féretro*, fr. *fiertre* (dont l'origine savante n'est pas assurée), et cúlcĭtra > fr. *coltre*, *coutre*. Quoi qu'il en soit, des exemples certains comme púllĭtru, pálpĕbra autorisent l'hypothèse d'un ĭntĕgru (ou ĭntĕger) > *entre*.

La sémantique, pas plus que la phonétique, ne contredit à cette explication. Les expressions *integer animi*, *integer mentis*, *integra mens* se rencontrent dans les œuvres d'Horace, et l'on comprend sans peine qu'*integer* ait pu être employé seul, avec le même sens de « sain d'esprit », et que son représentant français *entre* signifie « raisonnable ».

Pour conclure, *entre* est un adjectif qui doit être certainement ajouté au lexique de l'ancien français; et très probablement il apporte une restriction nouvelle à la règle du déplacement de l'accent dans les proparoxytons latins dont la pénultième brève est suivie d'une muette plus *r*.

Ernest LANGLOIS.

LES EXPLOSIVES SOURDES ENTRE VOYELLES EN ITALIEN

De tous les cas où, en italien, on trouve deux résultats différents provenant d'une même source latine, il n'en est aucun qui ait été plus controversé que celui des trois explosives intervocaliques, *c* [1], *p*, *t* (*fuoco*, *luogo*; *stipa*, *riva*; *prato*, *grado*, etc.). Il me semble d'ailleurs, que la question n'a pas encore été résolue d'une façon satisfaisante. Après M. Ascoli, qui voit dans *d* < *t*, l'influence d'un *á* précédent (*grádo*, *spáda*, mais *ruóta*)[2], et M. Meyer-Lübke, qui considère la sonore comme le développement normal avant la tonique (*agúto*, *budéllo*), après la tonique suivie d'un *a* (*spíga*, *ríva*), et au commencement de l'avant-der-

1. Je me bornerai ici à traiter du *c* devant *a*, *o*, *u*, réservant pour une étude future, la question du *c* devant *e*, *i*, dont la valeur phonétique s'était déjà transformée en latin vulgaire.

2. *Arch. glott. ital.*, X, 85 et suiv.; cf. Schuchardt, *Litteraturbl. f. germ. u. rom. phil.*, 1887, col. 19. — L'impossibilité d'accepter la théorie d'Ascoli a été suffisamment démontrée par Meyer-Lübke, *Ital. gramm.*, § 205, note.

nière syllabe des proparoxytons (*pégola, póvero*)[1], le dernier qui ait abordé ce sujet, M. Pieri, s'exprime ainsi qu'il suit[2] :

Il mio assunto è ora di mostrare, a conferma d'una mia persuasione non nuova (v. XIV, 430-2 n.) e con una rassegna integrale o quasi delle serie, che la dottrina del Mey.-Lb. fallisce alla prova, e che in realità si deve anc' oggi, e più che mai, affermare senz'altro, che *le sorde scempie tra vocali rimangon di regola inalterate, in qualunque condizione si trovino rispetto all' accento*. Del resto, circa le cause che conducano ad un anormale scadimento della sorda, io non presumo d'escluder quella dell'*a* attiguo, intuita acutamente dall'Ascoli ; ma inclino a creder che l'*a* da solo non basti, pel toscano, a produrre codesto effetto.

En effet, M. Pieri a démontré que les formes avec la sourde[3], soit qu'elle précède, soit qu'elle suive l'accent tonique, sont en beaucoup plus grand nombre que les formes avec la sonore. Quant à celles-ci, il est à noter tout d'abord, qu'il n'en a pas donné la liste complète, et que parmi celles qu'il a données, il y en a plusieurs pour lesquelles il n'offre aucune explication. Laissant de côté, d'une part les formes qui sont, selon M. Pieri, d'origine exotique ou d'étymologie douteuse, d'autre part les formes dans lesquelles il voit l'influence de la dissimilation (*strada, stadera*, etc.)[4], nous trouvons les exemples suivants, qui ne sont expliqués d'aucune façon, et pour lesquels il est difficile de ne pas croire à une origine tout à fait indigène, tout à fait populaire : — *affogare, ago, (a)guglia, aguto, annegare, asciugare, bottega, dragone, fégato, fólaga, fregare, gruogo, impiegare, intrigare, lago, lattuga, luogo, p gare, pégola, pettégolo, piegare, sàgoma, ségale, segare, soffogare, spiegare, spiga, spigolo, strigare, sugo* ; — *cavezza, cavicchia, laveggio,*

1. *Ital. gramm.*, §§ 195, 205, 208, 212. Contre la théorie de Meyer-L. Pieri avait déjà soulevé de graves doutes (*Arch. glott. ital.*, XIV, 430, note ; cf. Meyer-Lübke, *Zeitschr. f. rom. phil.*, XXVII, 477).

2. *Arch. glott. ital.*, XV, 369 et suiv. Cf. Meyer-Lübke, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVII, 368.

3. Contre la valeur de quelques-uns des exemples de Pieri, Meyer-Lübke (*Zeitschr. f. rom. phil.*, XXVII, 368 et suiv.), exprime des objections plus ou moins graves.

4. Cf. cependant, parmi les exemples de Pieri, *pipita, cocolla, cocomero, cucuzzo, bicocco, bacucco, catasta, metato, tracolante, colante, batosta, statuto, pepone, propaggine, pipistrello, peperone, propenda, artético*, etc., etc.

navone, pévere, póvero, pruovo, ravizzone, ricevere, ricoverare, sceverare, stivare ; — *badessa, badia, badile, bidollo, budello, caduno, grado, gridare, guidare, medaglia, mescidare, padella, quaderno, rédine, scodella, scudo, sodisfare, spada, spedale, strepidire.* Plus douteux, mais à noter cependant : *áffaga, befana, covidare, méliga, prevosto, púliga, rimproverare, riva, savore, scuriada, siguro, sóccida, slogare, soverchio.*

Pour ma part, ces quelques mots, si peu nombreux qu'ils soient, me laissent dans l'impossibilité absolue de conclure avec M. Pieri, que les formes avec la sourde représentent *le seul développement normal*. En d'autres termes, je suis porté à croire que la seule hypothèse qui puisse résoudre la difficulté, est celle de deux dialectes *dans la ville de Florence elle-même*, — l'un, limité aux classes ignorantes et illettrées, dans lequel la sonore était normale, l'autre, propre au clergé et aux classes élevées, dans lequel la sourde se maintenait sans changement.

Il faut remarquer avant tout, qu'une telle hypothèse n'implique que des conditions inhérentes à toute communauté linguistique, c'est-à-dire, des caractères spéciaux de langage, propres aux couches différentes de la société, dont la divergence la plus marquée, en général, se trouve entre les classes inférieures et les classes supérieures [1]. On ne saurait en donner un meilleur exemple que celui des conditions linguistiques dans la ville de Florence elle-même, telles qu'elles existent aujourd'hui. Nous ne devons pas croire cependant, que la divergence actuelle entre la langue vulgaire et la langue élevée à Florence soit plus grande que celle qui existait au XIIIe siècle. Au contraire, n'est-il pas naturel de supposer, qu'avec la diffusion de plus en plus grande de l'instruction et des influences littéraires, les différences dialectales ont dû avoir une tendance à s'effacer plutôt qu'à s'accentuer ?

L'hypothèse que nous présentons est appuyée encore plus fortement, semble-t-il, par la signification des mots qui présentent la sonore. En général, ce sont des formes qui ont dû être d'un usage fréquent surtout dans les classes inférieures (*ago, bottega, spiga, póvero, badile, budello, padella, scodella*, etc.) ou bien, qui sont d'un caractère tellement universel, qu'elles ont

1. Cf. D'Ovidio, *Saggi critici*, p. 531.

dû être employées constamment par toutes les classes (*luogo*, *strada*, *pagare*, *caduno*, etc.).

Il ne faut pas oublier que la langue italienne s'est formée dans des conditions qui paraissent avoir favorisé, dans la ville de Florence, une divergence dialectale comme celle que nous considérons. Nulle part ailleurs, au moyen âge, l'influence des traditions littéraires du latin parlé, n'était si puissante que dans l'Italie centrale. Il est certain que de telles influences sur la langue des classes élevées ont dû être au plus haut degré conservatrices. D'autre part, la langue des ignorants et des illettrés, entièrement isolée de ces influences, a pu s'abandonner librement à ses tendances phonétiques, et devenir avec le temps, suffisamment éloignée de la langue élevée pour produire les résultats contradictoires que nous avons constatées [1].

Enfin, il est évident que deux couches dialectales telles que nous les avons supposées, ont dû exercer l'une sur l'autre une influence constante, et qu'une définition exacte des limites de chacune est impossible. Vu aussi la complexité infinie des forces desquelles dépend la vie des mots, nous pouvons comprendre comment ont survécu des formes qui montrent, dans des conditions apparemment identiques, un traitement différent, comme *fuoco* et *luogo*, *giuoco* et *gruogo*, etc.

John Taggart CLARK.

---

1. Cf. Whitney, *Language and its Study*, 2e édit., Londres, 1880, p. 148,

COMPTES RENDUS

La chançun de Willame. Petit in-4° (imprimé à Chiswick, juin 1903), non paginé; cahiers signés *a* à *t*. Deux fac-similés.

La chanson de geste, jusqu'ici absolument inconnue, dont je vais entretenir les lecteurs de la *Romania* est, si je ne m'abuse, l'une des œuvres les plus importantes de notre poésie épique, non pas précisément pour sa valeur littéraire — elle est rédigée gauchement et témoigne d'un art encore bien grossier — mais parce qu'elle apporte à l'histoire du développement de notre épopée, spécialement en ce qui concerne la geste de Guillaume au court nez, un élément nouveau et on ne peut plus précieux. Lorsqu'elle sera connue, elle deviendra un thème inépuisable de dissertations, et sera, j'en ai peur, invoquée à l'appui des thèses les plus variées.

L'édition dont le titre est écrit en tête de cet article, a un caractère provisoire : elle n'a pas d'autre objet que de multiplier en quelque sorte le manuscrit. C'est une copie pure et simple, comme l'indique une courte note finale ainsi conçue : « *Note*. The unknown « Chanson de geste » here transcribed belongs to the cycle of William of Orange. There has been no attempt to edit the text or even to correct not a few very obvious minor errors. » La transcription, autant que j'en ai pu juger en collationnant l'imprimé avec les deux fac-similés, est fort exacte. Le manuscrit, du reste, écrit d'une main anglaise vers le milieu du XIIIe siècle, présente peu de difficultés de lecture [1].

Mais d'où vient ce manuscrit, dont personne n'avait jamais entendu parler? Voici à cet égard ce que je crois savoir. Il figura en 1901 dans la vente Edwardes, avec le ms. des Miracles de la Vierge par Adgar, décrit ci-dessus, p. 393 et suiv. Ce catalogue fut peu répandu. Je ne crois pas qu'il en soit venu un seul exemplaire à Paris. En Angleterre, il ne paraît pas avoir attiré l'attention des amateurs, non plus que des bibliothécaires, de sorte que la même personne se rendit facilement acquéreur des deux précieux manuscrits, dont l'histoire m'est d'ailleurs inconnue. Sachons gré à ce bibliophile, qui n'a pas voulu être nommé, d'abord d'avoir autorisé la publication dans la

1. Il y a cependant çà et là quelques méprises : *u* pour *n* (ou l'inverse), *c* pour *e*, *ui* ou *ni* pour *m*, etc.

Romania d'une notice détaillée du ms. d'Adgar, puis de la libéralité avec laquelle il a mis à la portée des érudits compétents le texte de son autre manuscrit par une reproduction littéralement exacte. Je lui suis particulièrement reconnaissant de m'avoir adressé un exemplaire de son précieux volume, et, ne sachant ni son nom, ni son adresse, je lui adresse ici mes sincères remercîments.

Le manuscrit est incomplet de la fin. Dans son état présent il renferme 3553 vers. Il est lamentablement corrompu. Un bon quart des vers sont trop longs ou trop courts, ce qui, pour un texte copié en Angleterre n'est pas extraordinaire. En outre, çà et là il semble manquer des vers. Toutefois, il faudrait se garder de porter au compte du copiste tout ce qui, dans ce poème, nous semble étrange et en dehors des règles. J'imagine que, si même nous en avions une bonne copie, nous y trouverions, en ce qui concerne le style notamment et la versification, plusieurs particularités assez rares ou du moins dignes de remarque. Et d'abord un mot sur la versification.

Le poème est en vers décasyllabiques assonancés. Mais, contrairement à l'usage, dans les 1850 premiers vers environ, les laisses ne sont pas déterminées par une assonance unique. Elles ne sont pas monorimes. La division en laisses est, par suite, assez arbitraire, puisque, au cours d'une phrase, l'assonance peut changer. Ce n'est pas là, assurément, un signe d'antiquité. Les poèmes qui offrent cette particularité (par ex. *Li ver del juise*, p. p. Hugo de Feilitzen[1]) ne sont certainement pas très anciens. Mais il serait imprudent de se fonder sur cette disposition fort exceptionnelle pour placer notre poème à une époque avancée du XIIe siècle. Il y a des signes d'antiquité qui me conduisent à en placer la rédaction dans la première moitié de ce siècle. D'ailleurs, à partir du v. 1857, les laisses, sauf de rares exceptions, se présentent dans les conditions ordinaires. Je ne sais à quoi attribuer cette différence. Il ne me paraît pas qu'il y ait lieu d'attribuer ces deux parties à deux auteurs, car en réalité il n'y a aucune coupure dans le récit au v. 1857 ni aux environs. Le manuscrit étant très incorrect, on peut former plus d'une hypothèse. Le style est simple, peu travaillé. La simplicité n'est pas un défaut; mais le récit est abrupt : on passe sans transition d'une idée à une autre, de sorte que parfois la suite des idées est difficile à suivre. Mais la même remarque peut être faite à l'occasion de certains de nos plus anciens poèmes. A cet égard, la différence avec *Aliscans*, dont la rédaction est plus littéraire, est frappante. Il y a de beaux passages, des vers bien frappés, là où l'auteur est porté par l'idée; mais il y a aussi bien des négligences, et surtout un bien faible souci de la variété. Si l'auteur est dans le cas d'exprimer deux fois la même idée, en des circonstances différentes, il n'hésite pas à formuler sa pensée en des termes identiques. Ces répétitions ne sont assurément

1. Voir *Romania*, XIII, 487.

pas sans exemple [1], mais je ne connais pas de poème où elles soient aussi fréquentes. Comparons ces deux passages (il s'agit de Girard envoyé par Vivien pour demander secours à Guillaume) :

Toutes ses armes out guerpi li frans [2],
Fors sul l'espée dunt d'ascer fu li brant,
Tote vermeille dès le helt en avant,
L'escalberc [3] pleine de foie ɜ de sanc ;
Nue la porte ; si s'en vait suz poiant
ɜ [vait] la mure vers terre reposant...
Devers la mure si s'en vait apuiant.

Plus loin, en parlant de Vivien resté seul sur le champ de bataille :

En sa main destre porte d'ascer un brant,
Tut fu vermeil dès le holz en avant,
L'escalberc pleine de feie ɜ de sanc ;
Devers la mure [si] s'en vait apuiant.

Guillaume hésite, ou feint d'hésiter à porter secours à Vivien qui soutient une lutte désespérée en l'Archamp :

Loinz sunt les marches u jo ai a comander,
Fort sunt les homes que devreie asembler.

Les mêmes vers reviennent plus loin (vv. 1343-4).

Il y a en quelques endroits une sorte de refrain. Il ne faudrait pas s'étonner de rencontrer des vers employés comme refrain dans une viejlle chanson de geste. Nous en avons un exemple ancien dans *Gormond* [4]. Mais ici le refrain a une forme singulière, et, à vrai dire, il n'est pas bien sûr que ce soit un refrain : il se compose d'un petit vers à rime féminine suivi d'un vers décasyllabique assonant avec le petit vers. Cette ritournelle prend naturellement place à la fin d'une laisse, ou plus exactement (puisque, à propre-

---

1. Voir *Raoul de Cambrai* (Soc. des anc. textes), p. LX, *Couronnement de Louis*, p. CLXXVI, etc.

2. Je reproduis le texte sans chercher à le corriger sinon occasionnellement en note, ou par l'addition d'un mot entre [ ]; je distingue *u* et *v*, *i* et *j*, et j'ajoute la ponctuation.

3. Corr. *escalberge* (ou *escaleberge ?*), fourreau. Il y a *scaberge* en ce sens dans *Guill. le Maréchal*, v. 4596 (oublié dans le vocabulaire de l'édition).

4. Même dans un poème non chanté, comme l'*Estoire de la Guerre sainte*, il y a une sorte de refrain. Les vers

Qu'il (*ou* Lors) maldiseient le marchis
Par qui il erent si aquis.

reparaissent plusieurs fois à la fin d'un paragraphe (4227-8, 4240-2, 4250-2 4263-4, 4277-8), etc. Je dis « une sorte de refrain » : bien entendu, le refrain proprement dit, tel qu'on le trouve dans les rotruenges, est chose différente.

ment parler, « laisse » s'entend d'une tirade monorime), à la fin d'un paragraphe. Mais cela n'est pas constant. Le petit vers est toujours le même (ou à peu près) : il désigne un jour de la semaine. Le second vers est variable :

10 Lunesdi a vespre.
Oima[i]s comence la chançon de Willame [1].

86 Lunsdi al vespre.
Jo ne met mie a pris Willame [2].

148 Lunsdi al vespre.
En l'Archamp vindrent de sur [la] mer a destre.

200 Lunsdi al vespre.
Ja ne combaterai sanz Willame.

216 Lunsdi al vespre.
Ben te deis faire tenir al pris Willame.

Dans le cas suivant, les deux vers sont plutôt dans le corps ou au commencement qu'à la fin d'un paragraphe :

Lunsdi al vespre,
Les Sarazins de Saraguce terre
220 Cent mille furent de la pute geste,
Il n'i out celui de blanc halberc ne se veste [3]...

Le jour de la semaine n'est pas toujours le même :

1125 Des homes Willame ne remist un vif,
Joesdi al vespre,
Fors treis escuz qu'il out al champ tenir [4].

Ici le petit vers prend place au milieu d'un paragraphe :

Respunt Willame : N'i remaindrez.
Joesdi al vespre,
Descendi li quons Willame,
1165 Tendi sa main, sil prist par la main destre.

Plus loin nous trouvons *mercredi* non pas au commencement, mais à la fin du petit vers :

1778 Iloec desevrerent entre Willame e Gui ;
Lores fu mescredi,
Quant s'en turnad Gui li enfes [5]

---

1. *Willame* est une graphie due au copiste anglais; il faut toujours p noncer *Willeme*.
2. On pourrait proposer *Jo ne met mie* [*ma force*] *al pris Willame.*
3. Corr. *N'i out c. le bl. h. ne veste.*
4. Ici le second vers reprend l'assonance qui précède le petit vers. ! c'est exceptionnel et peut-être fautif.
5. Corr. *li enfes Gui.*

Dans l'exemple suivant le petit vers ne rime pas :

1977 Après ma mort ten tote ma herité.
Lores fu mescredi ;
Or out vencu sa bataille Willame.

Plus loin revient *Lunsdi al vespre*. Si on examine dans le contexte tous les cas où apparaît cette formule, on est conduit à croire qu'on a voulu par là dater les événements, ou du moins en indiquer plus ou moins vaguement la succession ou la durée. C'est une indication donnée par l'auteur — ou, à la rigueur, ajouté par le jongleur chargé de réciter la chanson — qui par suite, reste en dehors du poème. On peut en effet supprimer ce petit vers sans dommage pour le sens.

A envisager les récits eux-mêmes, on y reconnaît tout autant d'invraisemblances que dans mainte chanson de geste, et particulièrement dans *Aliscans*. L'auteur n'a aucun sentiment de la réalité. Les combats que Vivien et Guillaume livrent aux Sarrazins sont d'une criante absurdité. Les héros chrétiens ont une endurance miraculeuse. Les blessures les plus affreuses ne les empêchent pas de chevaucher et de se battre. La notion du temps n'existe pas non plus pour notre auteur. En un délai ridiculement court on rassemble des armées considérables. Le lecteur en jugera par l'analyse détaillée que je donnerai du poème.

Je laisse de côté, par crainte d'être trop long, tout ce qui concerne la langue, me bornant à dire qu'à mon sentiment ce poème ne peut guère être antérieur au XIIe siècle et qu'il a dû être composé dans la France centrale ; *-an* et *-en* sont mêlés dans les assonances.

Arrivons maintenant à la narration Comme le lecteur avisé a pu le reconnaître à la simple lecture des citations qui précèdent, le commencement du poème conte la lutte de Vivien contre les Sarrasins, ayant à leur tête Deramé, et les efforts de Guillaume au nez recourbé (*al curb niés*, comme dit le texte [1]) pour secourir son neveu. C'est le sujet du *Covenant Vivien* et d'*Aliscans*. Ces deux poèmes, dont le second est la continuation du premier, sont des remaniements de poèmes plus anciens : il n'y a aucun doute sur ce point. On peut encore admettre que le second, étant rimé, est plus profondément remanié que le premier, lequel est en assonances. Mais en dehors de ces deux points, tout n'est jusqu'à présent que conjectures. Peut-être l'examen du nouveau poème jettera-t-il quelque clarté sur les questions obscures que soulève la composition tant du *Covenant* que d'*Aliscans* [2].

---

1. G. Paris pensait que le surnom de Guillaume était *courb* (et non *court*) *nez*.

2. On verra plus loin que notre poème a été connu aussi de l'auteur des *Enfances Vivien*.

Citons d'abord le début qui donnera au lecteur une idée de l'état de corruption dans lequel le poème nous est parvenu :

Plaist vus oïr de granz batailles ɜ de forz esturs,
De Deraméd, uns reis Sarazinurs,
Cum il prist guere vers Lowis nostre empereür ?
Mais dan Willame la prist vers lui forçur
Tant qu'il [l'] ocist el l'Archamp par grant onur,
Mais sovent se combati a la gent paienur ;
Si [i] perdi de ses homes les meillurs
ɜ sun nevou dan Vivien le pruz
Pur qui il out tut tens al quor grand dolur.
Lunesdi al vespre,
Oima[i]s comence la chançun de Willame.

Reis Deraméd il est issu de Cordres ;
En halte mer en a mise la flote ;
Amunt Girunde en est venu par force
Entréd que si mal descunorted :
Les marchez gaste, les alues comence a prendre,
Les veirs corseinz porte par force del regne,
Les bons chevalers enmeine en chaenes
ɜ en l'Archamp est hui fait cest damages.
Un chevaler est estoers de ces paens homes,
Cil le nuncie a Tedbalt de Burges,
Iloeques ert Tedbalt a iceles hures ;
Li messagers le trovad veirement a Burges
ɜ Esturmi sis niés ɜ dan Vivien le cunte,
Od els .vij. cent chevalers de jofnes homes,
N'i out cil qui n'out halberc ɜ broine ;
Es vus le mes qui les noveles cunte.

Tibaut revenait de vêpres, accompagné de son neveu Estourmi et de Vivien, le neveu de Guillaume. Il était complètement ivre. Le messager lui conte que Deramé, ayant remonté la Gironde, dévaste sa terre. « Que faire ? » dit Tibaut. — « Mander vos hommes », dit Vivien, « sans oublier Guillaume ». Tibaut répond (dans un passage qui n'est pas très clair) que ce n'est pas son avis, car si Guillaume vient, ne fût-ce qu'avec quatre ou cinq des siens, c'est lui qui aura tout le mérite de la victoire. Vivien insiste, mais

---

1 Corr. *Pl. v. o.. seignur, de f. e ?* — 3 Suppr. *Lowis*. — 5 Corr. *en l'A. a dolur?* — 7 On peut supprimer *de* ; en effet ce mot est inutile : tous les hommes de Guillaume périssent dans la bataille. — 9 Corr. *Pur cui il out tuz tens al q. d.* — 15 *Desconorter*, dont Godefroy ne cite aucun exemple, pourrait se défendre à cause de *desconortar* qui est très usité en provençal ; mais il y a plus loin *En vostre tere est que si mal desonorte* (41) et *desenorte* (962). On connaît en français *desenorter*. Toutefois, avec l'un ou l'autre mot, la locution reste obscure. Pour le commencement du vers on pourrait proposer *En vostre terre*. — 17 Substituer *trait* à *porte*. Ce vers revient plus loin. — 18 Suppr. *bons*. — 22 L'édition porte *iloecins*. — 22 Corr. *teles*. — 23 On peut remplacer *veirement* par *veire* ou *dreit*. — 24 Suppr. *sis niés* et *dan*. — 26 Corr. *celui*.

Tibaut, soutenu par Estourmi, persiste dans son opinion. Il demande du vin, il en boit avec Estourmi, et on va se coucher.

Cependant les hommes de Tibaut sont convoqués. Le lendemain il y en a dix mille. Mais Tibaut, s'étant éveillé, se mit à la fenêtre et vit la terre couverte de Sarrasins armés (on voit que le poète a aussi peu de souci de la géographie que l'auteur ou le remanieur du *Covenant* ou d'*Aliscans*). Il commence à s'inquiéter. Vivien remarque que Tibaut est devenu sage « quant ad dormi assez », et il conseille d'attendre Guillaume. Mais Estourmi fait observer qu'il est trop tard : Guillaume n'arriverait pas à temps. Tibaut monte à cheval, suivi de ses dix mille hommes, pour aller combattre Deramé (v. 146).

Tibaut invite Vivien à monter sur un tertre pour se rendre compte de la force des ennemis. Celui-ci, comme il arrive généralement en pareil cas dans les chansons de geste, s'y refuse : il veut se battre. Tibaut monte alors sur le tertre, mais il en redescend épouvanté du nombre des Sarrasins, et dit qu'il ne combattra pas sans Guillaume. Vivien s'entête à vouloir livrer bataille aux Sarrasins qui sont cent mille [1]. Mais Tibaut et Estourmi jugent que la prudence est la meilleure part de la valeur : ils arrachent l'enseigne de leur lance, par crainte d'attirer l'attention des Sarrasins, et se sauvent. Vivien reste, car il a fait le serment de ne jamais reculer devant les Sarrasins :

291 Jo me rendrai al dolerus peril,
N'en turnerai, car a Deu l'ai pramis
Que ja [2] ne fuierai pur poür de murir.

Ce passage est important : nous avons là un témoignage précis sur le vœu de Vivien, qui est conté au début du *Covenant*. Faut-il croire qu'il a existé un poème où l'auteur du *Covenant* a pris cette idée du vœu, et aussi le motif qui amène Deramé à faire une expédition en France ? Pour le vœu, c'est probable, mais pour le motif, j'en doute. L'expédition de Deramé n'a nul besoin d'être motivée, et tout le début du *Covenant* me fait l'effet d'avoir été imaginé ou profondément remanié par l'auteur de ce poème.

Les Français disent à Vivien qu'ils veulent rester avec lui. Vivien les engage à se retirer, « car, dit-il, vous n'êtes pas mes hommes et je ne suis pas votre seigneur. Vous pouvez donc me quitter sans vous parjurer. » Toutefois un bon nombre d'entre eux restent avec lui. Il y a ici quelques vers assez bien tournés :

---

1. Il y a ici un vers qui m'embarasse : il est dit des Sarrasins : *Si purpristrent de fors la certaine terre* (229); la même désignation revient plusieurs fois. Qu'est-ce que *la certaine terre* ? Nous devons être à peu de distance de Bourges. Y a-t-il quelque rapport avec les *Desertois de Girart de Roussillon* (voir ci-dessus, p. 575).

2. Suppr. *ja*, comme au v. 598, pour le reste identique à celui-ci.

Si cum li ors s'esmere [1] fors del argent,
Si s'en eslistrent tote la bone gent :
Li couart s'en vont od Tedbalt fuiant,
Od Vivien remistrent tuit li chevaler [2] vaillant ;
Al chief devant fierent comunalment.
Si cum li ors del argent s'en turne
Si s'en eslistrent tut li gentil home.

Pendant ce temps Tibaut fuyait accompagné de Girart [de Commerci ?] qui était monté sur un « roncin ». Ici une scène d'un comique *macabré* : Chemin faisant les fuyards arrivent à un carrefour où il y avait quatre pendus. Ces pendus étaient attachés à des fourches très basses. Tibaut heurte l'un d'eux avec son visage, la housse de son cheval en est toute souillée. Il s'empresse de l'ôter de dessous lui et crie à Girard de la ramasser. Celui-ci n'en veut pas, mais il prie, sous un prétexte quelconque, Tibaut de s'arrêter, et aussitôt, l'ayant rejoint, il le jette à terre d'un coup de poing, lui enlève ses armes et son cheval, et court rejoindre Vivien [3]. A noter encore ce trait qui fait allusion à une chanson de geste antérieure : la targe qu'il enlève ainsi à Tibaut avait été prise par Vivien à un « hungre ».

En la bataille, as prez de[suz] Girunde,
Quant il ocist le paen Alderufe [4]
ɜ decolad les fiz Burel tuz duze.
Al rei tolid cele grant targe duble ;
Si la donad a dan Willame sun uncle,
ɜ il la donad ad Tedbalt le cuard cunte.

Autre scène comique : Tibaut monte sur le roncin de Girart et se sauve ; il tombe au milieu d'un troupeau de moutons ; l'un de ces moutons se prend dans son étrier, la tête se sépare du corps et Tibaut arrive au pont de Bourges avec cette tête de mouton accrochée à son étrier [5]. Girard cependant se dirige vers le lieu de la bataille. En chemin il rencontre Estourmi qui fuyait, et l'engage à revenir sur ses pas. Estourmi refuse : Girard l'abat d'un

---

1. Edit. *ses uiere*.
2. Suppr. *tuit* et *chevaler*.
3. Cette scène est reprise, mais en des conditions qui la rendent assez absurde, dans les *Enfances Vivien* (éd. Wahlund et H. de Feilitzen, v. 3595, ss.).
4. Pour *Adelrofe*, qui est une forme ancienne. Ce nom se trouve déjà dans *Rolant*.
5. Il est fait allusion à cette scène dans les *Enfances Vivien*, seulement Estourmi remplace Tibaut :

Puis en fist il coardie si grant
En la bataille W. lou vaillant,
Cel jantil home, seignor, dont je vos chant,
Voiant .xx. m. chevaliers combatans,
S'an torna il a esperon brochant
A son destrier .j. mouton trainant

(Ed. Wahlund et Feilitzen, v. 3805 et suiv.),

coup de lance avec trois côtes brisées (v. 421). Puis il se précipite au milieu des Sarrasins en criant Montjoie! « l'enseigne Ferebrace » (v. 447).

Il y a dans le *Covenant* un château fort construit par un géant « comme tout exprès pour servir de refuge à Vivien [1] », et d'où les Français font une sortie qui n'est guère motivée. On a déjà relevé l'absurdité de cette conception [2]. Rien de pareil dans notre poème. Dans le *Covenant* on voit aussi Girard se mettre en route pour demander du secours à Guillaume et essayer de traverser les lignes des Sarrasins en se faisant passer pour Sarrasin. Cette ruse ne lui réussit pas : il est obligé de revenir auprès de Vivien, pour repartir ensuite, et cette seconde fois il arrive à se frayer de vive force un chemin. A quoi bon cette double tentative? à quoi bon cette ruse maladroite? Dans le nouveau poème Girard se rend aussi auprès de Guillaume, mais en des conditions bien moins invraisemblables, et, comme on le verra, la scène ne manque pas de grandeur.

Vivien voit ses hommes réduits à sept cents, puis à trois cents :

Vivïen eire parmi le sum d'un tertre
Tels treiz cenz homes vit de sa [3] tere.
N'i ad icil n'ait sanglante sa resne
ɜ d'entre ses quisses n'ait vermeille [la] sele.
Devant, as braz, sustenent lur boele,
Que lur chevals nes desrumpent par tere.

De la hauteur où ils sont, ils font, en descendant, une charge contre les Sarrasins :

Del munt u furent sunt a val avalé ;
Franceis descendent sur le herbe al pré,
Virent des lur les morz ɜ les nafrez.
Qui dunc veïst les danceals enseignez
Lier lur plaies ɜ estreindre lur lez,
Dunc colpat sa hanste qui al braz fu nafrez,
Si la liad, qu'il la poü[s]t porter ;
Dunc but del vin qui l'ad el champ trové,
Qui n'out de tel, si but del duit troblé.

Excités par Vivien, ils recommencent à charger. Bientôt, ils sont réduits à vingt, et Vivien, les voyant découragés, les engage à s'en aller ; lui restera fidèle à son serment. Ils partent en effet, mais la voie leur est fermée de tous côtés par les Sarrasins. Ils reviennent à Vivien et lui disent :

Si tu t'en turnes, ɜ nus nus en turneruns,
ɜ se tu combatz ɜ nus nus combateruns,
ɜ que que tu faces ensemble od tei le feruns [4].

---

1. Jeanroy, *Romania*, XXVI, 182.
2. Jeanroy, *Rom.*, XXVI, 188, n. 2; R. Weeks, *Origin of the « Covenant Vivien »*, dans *The University of Missouri Studies*, II, 123.
3. Corr. *de la sue?*
4. Ces vers sont faciles à corriger : il suffit de lire, au présent, *turnuns*, *combatuns* (ou de retrancher *et* au premier vers) et de supprimer des mots inutiles aux deux derniers vers.

C'est alors que Vivien se décide à envoyer Girard à Guillaume. Il lui recommande de rappeler à son oncle les services qu'il (Vivien) lui a rendus : à Saragosse, où il tua « le paien Alderufe », à « Limenes la cité » (Luiserne ?), au « champ Turlenlerei(?) », où il perdit Raher, son fidèle. Enfin vient une allusion à une bataille sous Orange :

Se lui remenbre de la bataille grant
Desuz Orenge, de Tedbald l'esturman,
En [la] bataille u venquirent [li] Franc.
Jo vinc al tertre od Bernard de Bruban,
Cil est mis uncles z barun mult vaillant ;
A compaignun oi le cunte Bertram...
Od Deu aïe z l'enseigne as Normanz,
Cele bataille li fis jo veintre al champ ;
Iloec li ocis Tedbalt l'esturman.

Il lui recommande aussi de faire armer Guiot son petit frère (le Guichardet du *Covenant*). Girard part et se fait voie l'épée au poing. Mais, quand il a traversé la foule des Sarrasins, « sun bon cheval li creve suz sa cele ». Le voilà à pied : il a quinze lieues à faire, personne à qui il puisse parler, pas de cheval où il puisse monter; il a faim et soif. Alors il est contraint de se débarrasser de ses armes. La scène est vraiment épique :

« Ohi ! grosse hanste, cume peises al braz !
N'en aidera[i] a Vivien en l'Archamp
Qui se combat a dolerus ahan. »
Dunc la lance Girard enmi le champ.
« Ohi ! grant targe, cume peises al col !
« N'en aidera[i] a Vivien a la mort. »
El champ la getad, si la tolid de sun dos.
« Ohi ! bone healme, cum m'estunes la teste !
N'en aiderai a Vivien en la presse
Ki se cumbat el Archamp sur l'erbe. »
Il le lançad z jetad cuntre terre.

Finalement il ne garde que son épée, sur laquelle il s'appuie en marchant. Pendant ce temps Vivien continue à se battre à la tête de ses vingt compagnons, qui sont tués les uns après les autres, et il reste seul contre l'armée sarrasine. Il finit par succomber sous le nombre, après avoir reçu de terribles blessures. Les Sarrasins l'emportent et le placent sous un arbre (v. 926).

Nous revenons maintenant à Girard. Ce n'est pas à Orange, comme dans le *Covenant*, qu'il va chercher Guillaume, mais à Barcelone; seulement on ne voit pas bien si l'auteur place Barcelone au sud ou au nord des Pyrénées [1].

Li quons Williame ert a Barzelune.
Si fu repeiré d'une bataille lunge
Qu'il aveit fait a Burdele sur Girunde;
Perdu i aveit grant masse de ses homes.
Este vus Girard qui novel[e] li cunte.

1. Plus loin nous trouvons Guillaume à Orange. Y a-t-il un mélange de deux rédactions ?

Il semble bien, d'après ce passage, que Barcelone ne soit pas trop loin de Bordeaux. Sûrement l'énigmatique *Archamp* est en France, s'il faut s'en rapporter à ces vers du discours que Girard tient à Guillaume :

960 Reis Deraméd est eissuz de Cordres,
En halte mer en ad mise la flote,
Z est en France que si mal desenorte [1]

On sait que dans les chansons du cycle de Guillaume, l'*Archant* (où *Aliscans*) est tantôt placé en Espagne et tantôt en France [2].

Girard reproduit fidèlement les paroles de Vivien. Le passage indiqué plus haut, sur « Limenes la cité », paraît ici plus correct :

Sez tu que te mande Vivien le ber?
Ke te sovenge de Limenes la cité
Ne de Breher, le grant port sur mer [3]
990 Ne de Flori qu'il prist par poesté.

Guillaume, voulant éprouver Guibourc sa femme, feint d'hésiter à aller au secours de Vivien. Guibourc insiste et le prie de mener avec lui son neveu Guischard, qui vient d'être adoubé chevalier. Guillaume s'empresse de céder. Le lendemain il adoube Girard, qui n'était qu'écuyer, et le soir il part à la tête de trente mille hommes. On marche toute la nuit, et le lendemain, au lever du jour, on arrive à l'Archamp. Les Sarrasins s'embarquaient; ceux qui étaient à terre s'enfuirent, car ils étaient désarmés (ce qui s'explique mal). Ils courent à leurs navires, prennent leurs armes et attaquent Guillaume. La bataille, dit le poète, qui ici s'abstient de tout développement, dura du lundi au jeudi matin, et aboutit à l'extermination des hommes de Guillaume :

1125 Des homes Willame ne remist un vif,
Joesdi al vespre,
Fors treis escuz qu'il out al champ tenir.

Ces trois écus sont, outre Guillaume lui-même, Girard et Guischard. Mais Girard est tué : le poète conte sa mort en une quarantaine de vers. Vient ensuite le tour de Guischard, et ici il y a un trait à citer. A Guillaume, qui lui fait entrevoir les joies célestes, il répond que, s'il pouvait remonter à cheval il irait à Cordres où il est né [4] :

---

1. Pour ce vers, cf. ci-dessus p. 602, note sur le v. 15.
2. M. R. Weeks soutient que le *Covenant* place cette localité au double nom en Espagne (*Romania*, XXX, 192, 193), mais les passages auxquels il renvoie sont bien peu décisifs. Je ne crois pas du tout à l'explication, proposée par M. Jeanroy (*Romania* XXVI, 195), de *l'Archant* par *Monte Argento*. Je suppose qu'*Aliscans*, bien connu, a été substitué par les romanciers à l'ancien *Archant* ou plutôt *Archamp*. Il y a toujours *Archant*, *Archans* dans les *Enfances Vivien*.
3. Il y avait, au v. 651 : *Ne del grant port al rivage de mer*.
4. Rappelons-nous qu'il est neveu de Guibourc, qui était sarrasine de naissance.

« N'en cr:rreie meis en vostre Dampnedé,
Car ço que jo ne vei ne puis aorer ;
Car si jo eusse Mahomet merciez
Ja ne veïsse les plaies de mes costez. »

Guillaume le blâme, et le prend sur son cheval derrière sa selle. Dans cette position l'infortuné Guischard reçoit un dard qui l'achève. « Guillaume ne fuit pas, dit le poète, mais il s'en va » :

N'en fuit mie Willame, ainz s'en vait.

Il s'en va jusqu'à ce qu'il arrive auprès de Guibourc. Est-ce à Barcelone ? On ne le dit pas, et la suite montre que c'est à Orange. Le retour est conté sans détails. A son arrivée, Guillaume est témoin d'une scène assez imprévue, qui toutefois ne paraît pas l'étonner autrement. Dame Guibourc a convoqué par messagers ses hommes, et la mobilisation s'est opérée avec tant de rapidité que déjà trente mille sont arrivés dont quinze mille sont prêts à se battre [1]. Elle a réuni les principaux chefs (les « demeines ») et leur offre un banquet. Elle-même sert le vin et leur fait dire et chanter fables et chançons. Tout à coup, regardant par une fenêtre, elle aperçoit Guillaume portant sur son cheval un homme mort. Elle suppose que le mort est Vivien. Mais les barons lui disent que c'est probablement un jongleur, en même temps bon combattant, que Guillaume affectionnait. Ici un éloge, assurément hors de propos, de ce jongleur. Mais le passage est bien curieux et sera dorénavant souvent cité :

« En tote France n'ad si bon chant[e]ür,
N[e] en bataille plus hardï fereür ;
ɛ de la geste li set dire les chançuns :
De Clodoveu le primer empereür
Que en duce France creeit en Deu nostre Seignur,
ɛ de sun fiz Flovent le poigneür
Ki (Cui il ?) lassad de dulce France l'onur,
ɛ de tuz les reis qui furent de valur
Tresque a Pepin le petit poigneür [2],
ɛ de Charlemaigne ɛ de Rolant sun nevou,
De Girard de Viane ɛ d'Oliver qui fu tant pruuz... »

Guibourc cependant va au-devant de son époux et voit Guischard mort. Elle réconforte Guillaume qui se lamente d'avoir quitté le champ de bataille où tous ses hommes ont péri, et dit des paroles héroïques :

Mielz voil que moergez en l'Archamp sur mer
Que ton lignage seit par tei avilé
Ne après ta mort a tes heirs reprové.

---

1. Et les autres, de quoi servent-ils ? la même idée revient au moins deux fois, dans les mêmes termes : vv. 1099-1100, et 1233-4.
2. Cf. G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 223.

Mais Guillaume lui répond en pleurant qu'il est trop tard pour recommencer la bataille. Avant qu'il ait pu rassembler une nouvelle armée, les Sarrasins se seraient rembarqués [1]. Il reprend courage lorsque sa femme lui dit qu'elle a déjà réuni, dans le palais, trente mille hommes. Et, s'adressant à ceux-ci, elle leur promet des terres, et même des femmes, s'ils veulent aller en l'Archamp. Guillaume, cependant, prend abondamment la nourriture dont il a grand besoin. Puis il dit à Guibourc : « Qui tiendrait ma terre, si je mourais? » — Alors se lève son neveu Gui, fils du marquis Beuve Cornebut et de la fille du preu comte Aimeri; c'était le jeune frère de Vivien, il n'avait pas encore quinze ans. C'est lui qui, si Guillaume meurt, tiendra la terre et servira Guibourc. Guillaume le repousse d'abord, mais enfin il s'attendrit et lui dit :

1477 « A la fei, niés, sagement as parlé :
Cors as d'enfant ꝛ si as raisun de ber';
Après ma mort te seit mun fee doné. »

Le lendemain matin Guillaume se met en route avec ses trente mille hommes. Mais Guiot se désole d'avoir été laissé en arrière : il veut à toute force rejoindre son oncle. Guibourc refuse de le laisser partir : Guillaume ne le permettrait pas. Elle finit par céder quand le jeune homme lui dit :

1533 « Jo sai mentir : si li voldrai cunter
Que jo vus sui tut par force eschapé. »

On donne au jeune homme des armes proportionnées à sa taille; il part avec ses écuyers et le lendemain arrive en l'Archamp au moment où Guillaume haranguait ses hommes (à noter qu'il fait deux discours distincts : l'un aux « demeines », l'autre aux « vavasseurs »). Guiot dit à son oncle, étonné de le voir, qu'il s'est échappé, malgré Guibourc [2].

Au moment où les Français fondent sur les Sarrasins, ceux-ci, qui ne s'attendaient guère à une nouvelle attaque, étaient en train de manger. Ils s'enfuient vers leurs navires, laissant leurs tables chargées de mets, et vont prendre leurs armes; c'est la même scène que plus haut. Tout allait bien pour Guillaume et les siens, quand Deramé, sortant d'un « aguait », se précipite sur eux avec quinze rois, et inflige une défaite complète aux Français. Jusqu'ici nous avons rencontré peu de noms propres. Mais en cet endroit, les quinze

---

1. Il y a dans le discours de Guillaume une assertion bien surprenante : *Treis cenz anz ad ꝛ cinquante passez* | *Que jo sui primes de ma mere nez.* | *Veil sui ꝛ feble, ne puis armes porter.* Ces vers doivent être l'addition d'un copiste.

2. Dans le *Covenant*, Guischardet échappe réellement à la surveillance de Guibourc, qui toutefois le fait suivre et obtient qu'il revienne sur ses pas, lui promettant de lui donner des armes et de le faire adouber chevalier, ce qui a lieu en effet (Jonckbloet, t. I, p. 195-6).

rois sont nommés, comme aussi quelques-uns des guerriers français. Comme ces noms peuvent servir a établir les rapports des divers poèmes relatifs à Guillaume, je citerai le passage :

Li quons Willame l'eüst dunc ben fait,
A grant honur l'eüst Dampnedeu atrait [1],
Quant Deramé li salt d'un aguait,
Od lui .xv. reis que jo nomer vos sai :
Encas de Egipte ȝ li rei Ostramai,
Butifer li pruz ȝ li forz Garmais,
Turlen de d'Asturges [2] ȝ sis niés Alfais,
Nubles de Inde ȝ Ander li persans,
Aristragot, Cabuel ȝ Morans,
Clamador ȝ Salvains ȝ Varians
ȝ li reis de Nubie ȝ li guerreres Tornas;
Chascun d'els out mil homes de sa part;
Si manguent la gent cum dragun ȝ leppart.
En bataille ferent sanz nul regart :
Li uns les meine (menjue ?) quant li altre les abat.
Huimés irrunt Franceis a dolerus ahan :
La fu pris le nevou Willame Bertram,
ȝ Guielin ȝ li vaillant quons Guischard,
Galter de Termes ȝ Réiner le combatant.
Estreit les unt liez Sarazins ȝ Persant,
Veant le cunte les menent as chalans,
Que unques de rien ne lur poet estre garant.
Tuz sunt Franceis pris ȝ morz al champ,
Fors sul Willame qui ferement se combat
ȝ Guiot sis niés qui li vait adestrant.

C'est la répétition du désastre que Guillaume a éprouvé précédemment ; et, ce qui augmente encore l'invraisemblance, c'est que les Français qui sont au nombre de trente mille, sont anéantis par quinze mille Sarrasins seulement, si le texte est correct (v. 1715). Des cinq Français ici nommés, quatre sont connus d'ailleurs [3] ; seul *Reiner* est un nouveau nom. Ce peut être le comte Renier des *Enfances Vivien*.

Guiot (ici appelé *Gui*) se prend à pleurer. Guillaume lui demande pourquoi. Guiot répond qu'il meurt de faim, il n'a plus la force de manier ses armes ni de gouverner son cheval. Guillaume lui conseille d'aller à l'endroit où, lundi (on était au mercredi, v. 1779), ils ont trouvé les Sarrasins à table. Là, il pourra se réconforter. Pendant que Guiot mange, Guillaume se bat tout seul. Il allait succomber sous le nombre quand Guiot vient à la rescousse. Tous deux accomplissent d'étonnants exploits, et mettent les Sarrasins en fuite [4]. Ce n'est pas sans cause que le poète nous dit :

---

1. Corr. *trait*.
2. Lire *T. d'Asturges*.
3. Jeanroy, *Romania*, XXVI, 184.
4. Je ne sais si ce n'est pas à cet épisode qu'il convient de rapporter l'allusion d'Arnaut Daniel (*Doutz brais*) : *Lai on estai midonz, don ai gran fam — C'anc non l'ac tal lo nebotz sain Guillem*. G. Paris, dans une note publiée pa-

Ço fu grant miracle que Nostre Sire fist :
Pur un sul home en fuïrent vint mil.

Ils étaient deux, mais c'est tout de même un miracle. Les Sarrasins partis et rembarqués, Guillaume se rencontre avec Deramé, et d'un coup d'épée lui coupe la cuisse. Ici un curieux épisode. Guiot, voyant Deramé remuer, lui coupe la tête :

De cele chose se corozat mult Willame :
« A ! glut lecchere, cum fus unc tant osé
Que home maigne [1] osas adeser?
En halte curt te serrad repruvé. »
Ço respunt Guiot : « Unc mais n'oï tel ;
S'il n'aveit pez dunt il peüst aler
Il aveit oilz dunt il poeit veer [2],
Si aveit coilz pur enfanz engendrer;
En sun païs se fereit uncore porter,
Si en istereit eir Deramé
Qu'en ceste terre nus querreit malté.
Tut a estrus se deit hom delivrer. »

« Tu parles sagement » reprend Guillaume : *Cors as d'enfant ɛ raison as de ber.*

C'est alors que Guillaume trouve Vivien. Il avait quinze blessures;

De la menur fust morz uns amiranz [3].

Guillaume, le croyant mort, le « regrette », selon l'expression du moyen âge. Il rappelle le vœu imprudemment fait par son neveu :

« N'ad uncore guere que tu fus adubé,
Que tu plevis ɛ juras Dampnedeu
Que ne fuereies de bataille champel.
Puis covenant ne vousis mentir Deu :
Pur ço ies ore mort, ocis ɛ afolé.

Mais Vivien reprend ses sens pour un instant, et Guillaume lui donne du pain bénit qu'il avait en son aumônière. C'est à peu près la scène d'*Aliscans* (éd. Guessard, p. 24-6).

On croit la bataille finie : voici qu'elle recommence de plus belle. Guillaume place le corps de Vivien sur son cheval, pour le porter à Orange [4],

---

Canello (p. 234 de l'édition d'A. Daniel) rapporte ces vers à un passage des *Enfances Vivien*, et suppose par conséquent que le « neveu saint Guillaume » du troubadour est Vivien, mais, tout bien examiné, j'incline plutôt à croire que Daniel a visé le présent épisode de notre poème.

1. Corr. *Que mehaigné home.*
2. Rime introduite par le copiste anglais.
3. Ce vers, qui reparaît plus loin, est fréquent dans les chansons de Guillaume (*Covenant* 1409; *Aliscans*, éd. Guessard, 690, 727, etc.).
4. A Orange, non pas, comme on s'y attendrait, à Barcelone.

lorsque quinze rois sarrasins [1] se jettent sur lui, l'obligent de déposer à terre le corps de Vivien, et se saisissent de Guiot qu'ils emmènent prisonnier. Puis survient « Alderufe ». Guillaume le blesse grièvement, il lui prend son cheval « Florescele » [2]. Ici la comparaison avec Aliscans est intéressante. Certains vers sont semblables de part et d'autre :

2128 Jambes levées chet li marchis Willame
z Alderufe trebuche sur l'erbe.
.....
2145 Tole la quisse li deseverad del bu,
De desur l'erbe est li pié chaü.

Comparez *Aliscans* (Guessard) :

1247 Gambes levées Guillames trebucha
Et Aerofles a terre reversa.
.....
1305 Toute la quisse li desevra dou bu,
Enpaint le bien, envers l'a abatu.

Mais les différences sont considérables et conduisent à une conclusion que je formulerai en peu de mots : le récit d'*Aliscans* est très développé, on pourrait dire délayé, mais, d'autre part, le récit que nous trouvons dans la chanson de Guillaume semble écourté : les faits ne sont pas motivés. Ainsi dans l'un et l'autre poème, un dialogue s'engage entre le sarrasin et Guillaume, mais dans notre chanson on ne voit pas à propos de quoi Guillaume dit à Alderufe :

2106 « Sarrazin frere, quant tu te vols combatre,
Ke me dites ore de quel chose me blames :
Si t'ai fait tort prest sui que dreit t'en face,
Sil vols receivre, jo t'en doins mun gage. »

Car enfin sarrasins et chrétiens, depuis le commencement, ne font que se massacrer sans aucun scrupule. Dans *Aliscans* (vv. 1185 et suiv.) cet échange insolite de paroles s'explique beaucoup mieux : Aerofle est accompagné d'un certain Danebur. Guillaume les voyant venir sur lui leur dit qu'ils auront peu de mérite à se mettre deux contre un, et, en fait, les deux Sarrasins combattent l'un après l'autre, et c'est seulement lorsque Danebur est tué qu'Aerofle entre en lice. Le dialogue est donc introduit d'une façon plus

---

1. Voici leurs noms : Mathamar, Daver, Bassumet, (Baffumet ?) Defamé, Soldan d'Afrique, Eaduel, Aelran, Aelred, Sacealme, Alfame, Desturbéd, Golias, Andafle, Wanibléd. Quelques-uns de ces noms se retrouvent, avec de légères différences dans *Aliscans* (Guessard, p. 31-2 ; Jonckbloet, p. 243) : Matamars, Gasteblé, Balfumé, Aerans, Aerné (*ou* Aenrez).

2. Remarquons que les deux adversaires, avant de se battre, commencent par discuter les mérites relatifs de Dieu et de Mahomet, comme Guillaume et Corsolt dans le *Couronnement*.

naturelle. Les différences entre les deux récits sont d'ailleurs assez grandes. Dans la chanson de Guillaume, le héros, ayant pris le cheval d'Alderufe, qui vaut mieux que le sien, tue ce dernier (Balcan) et lui fait une sorte d'oraison funèbre en ces termes :

2163 « Ohi ! Balcan, a quel tort t'ai ocis !
Si Deu m'aït, unc nel forfesis
En nule guise, ne par nuit ne par di,
Mais pur ço l'ai fait que n'i munte Sarazin. »

Dans *Aliscans* Guillaume lui enlève le frein, la selle, l'armure du poitrail, pour que, malgré ses blessures, il puisse le suivre. Encore une remarque : dans *Aliscans* Aerofle, blessé gravement, demande à Guillaume de lui laisser son cheval Folatisse (qui ne peut plus guère lui être utile), et offre en échange de lui rendre ses neveux prisonniers. Guillaume croit que c'est une ruse, et refuse. C'est alors qu'il coupe la tête au Sarrasin. Dans notre poème Alderufe se contente d'offrir à Guillaume quatre fois le pesant d'or de son cheval.

Guillaume se remet en route sur le cheval enlevé à Alderufe, et arrive à Orange poursuivi par les Sarrasins. Cela est dit en quatre vers, tandis que dans *Aliscans* le héros fait quelques mauvaises rencontres dont il n'est pas question ici. Arrivé à Orange, il se nomme, mais le portier, le voyant revêtu d'armes païennes, se méfie et, au lieu de lui ouvrir la porte, va avertir Guibourc. Or il n'a pas été dit que Guillaume se fût revêtu des armes d'Alderufe, ce qui permet de supposer une lacune aux environs du vers 2157. Ce changement d'armure est au contraire dûment noté en son lieu dans *Aliscans*. La scène entre Guillaume et Guibourc est, en somme, la même dans les deux poèmes, sauf qu'elle est bien délayée et exagérée dans *Aliscans*. Les différences sont à l'avantage de notre poème. Guibourc, après avoir envoyé son mari, qu'elle ne reconnaît pas encore, se battre contre des Sarrasins qui passaient en vue des murs d'Orange, et qui, le prenant pour Alderufe dont il porte les armes, ne se défendent guère, Guibourc, dis-je, veut une preuve nouvelle avant de se décider à ouvrir la porte :

2306 Li gentil conte revint a la cité :
« E ! Guiburc dame, me larrez vus entrer !
— Nenil », dist ele, « par la fei que dei Deu,
Se ne me mustrez la bosce sur le nés
2310 Que aveit Willame le marchiz od le curb nés,
De la bataille reis Tebald l'escler[1] ;
ɜ plusors homes se resemblent assez
De vasselage ɜ de nobilitez,
ɜ je sui sule, od mei n'ad home nez
2315 Fors cest porter que ci ester veez. »

1. D'après le *Charroi de Nîmes* (mon *Recueil*, p. 243) et le *Couronnement de Louis*, Guillaume aurait eu la blessure, cause de sa difformité, dans sa lutte avec Corsolt ; dans *Aliscans* (p. 123) celui qui a ainsi blessé Guillaume est « Isoré de Montbrant ». Cf. Langlois, *Couronnement*, p. lxxxij.

Guillaume enlève son heaume et se fait reconnaître, et, après cette épreuve décisive, Guibourc le fait entrer. Dans *Aliscans* au contraire (éd. Guessard, p. 51), c'est quand Guillaume a enlevé son heaume, quand par conséquent il ne peut subsister aucun doute sur son identité, que Guibourc l'envoie se battre contre les Sarrasins. L'ordre des faits, tel qu'il se présente dans notre poème, me paraît beaucoup plus naturel.

La scène qui suit est fort belle : elle a plus de grandeur dans la chanson de Guillaume que dans *Aliscans*. « Sire, » dit Guibourc, « qu'as-tu fait de Vivien ? — Il est mort. — Sire, qu'as-tu fait de Bertran, le fils de Bernard de Brusban ? — Il s'est battu en quinze « estours » ; au seizième, son cheval fut tué, et les Sarrasins l'ont fait prisonnier. — Sire, qu'as-tu fait de Guiot ? — Il a porté le gonfanon. Au seizième « estour » les Sarrasins l'ont pris. — Sire, qu'as-tu fait de Gautier, de Guielin, du comte Reinier ? — Les païens les tiennent enchaînés dans leurs navires. » Dans *Aliscans*, Guibourc groupe toutes ses interrogations en une phrase : « Sire, où est resté Bertran, et Guielin et Guichard... » L'effet est moindre.

Viennent ensuite, dans la chanson de Guillaume, quelques vers qui sont vraiment beaux, et qui n'ont point leur équivalent dans *Aliscans*. Guillaume et Guibourc montent dans la salle. Ils n'y trouvent personne pour les servir. C'est Guibourc qui apporte l'eau et la « tuaille ». Ils s'assiéent à la table la plus basse, n'ayant pas le cœur de prendre leur place à la haute table.

2393 Il veit les bancs, les formes ɛ les tables,
La u soleit seer sun grant barnage,
Il ne vit nul juer par cele sale
Ne deporter od eschès ne od tables.
Puis les regrete cum gentil home deit faire.

Guillaume se désole ; il parle de se retirer à Saint-Michel en péril de mer ou dans quelque hermitage au fond d'un bois, tandis que Guibourc se fera nonne voilée. Celle-ci préfère attendre :

2419 « Sire », dist ele, « ço ferum nus assez
Quant nus avrum nostre siecle mené. »

Elle lui conseille d'aller à Laon demander secours à l'empereur. — « Mais, répond Guillaume, les « Amoravinz et Pincenars et Turs » m'auront bientôt pris ce bon palais. Qui le défendra ? » Guibourc réplique (cf. *Aliscans*, p. 60) :

2443 « Sire », dist ele, « Jhesu ɛ ses vertuz
ɛ set cenz dames que ai çaenz ɛ plus :
As dos avront les blancs halbercs vestuz
ɛ en lur chefz [les] verz healmes aguz ;
Si esterrunt as batailles la sus ;
Lancerunt lances, peres ɛ pels aguz ;
En petit de hure serra ço trescoru,
2450 Si Deus le volt, si serrad le socur venu. »

Le voyage jusqu'à Laon est conté en une vingtaine de vers : nulle trace des épisodes qu'on lit dans *Aliscans*. Il est dit simplemeut que Guillaume avait pour écuyer un enfant âgé de moins de quinze ans. La grosse lance et l'écu étaient bien lourds pour cet enfant. Aussi Guillaume portait-il lui-même ses armes. Seulement, quand on rencontrait un « rumi », pèlerin ou un marchand, quand on arrivait à une ville ou à un château, il les repassait à l'enfant. On arrive à Laon. Ici le récit est beaucoup plus simple, beaucoup moins enjolivé d'épisodes plus ou moins amusants que dans *Aliscans*. Guillaume est reconnu des « bachelers legers » à qui il avait coutume d'apporter de l'or d'Espagne. Mais cette fois il n'a rien à leur donner. Il leur conte le désastre qu'il a subi en l'Archamp. Aussitôt les bacheliers le quittent et vont se mettre à table [1]. — « Où est Guillaume? » dit Louis. — Sire, il est resté au perron. Les vifs diables nous l'ont amené. — Allez vite le chercher et ne le plaisantez pas. » Guillaume monte; le roi l'accolle, le fait asseoir à table. Guillaume, ayant mangé, conte son histoire et demande du secours. Louis répond qu'en ce moment il ne peut. Fureur de Guillaume, qui, jetant son gant aux pieds du roi, reprend son hommage. Mais divers chevaliers (Rainaud de Poitiers, Hernaud de Gironde, Aimeri (*Neimeri*) de Narbonne, Garin d'Anséune, Beuve de Commerci, Hernaud le Fleuri, Guibelin, Baudouin de Flandres) promettent leur concours. Le roi dit alors : « J'irai aussi, avec trente mille chevaliers. — Ne faites pas cela ! » dit la reine. « Dame Guibourc est née en « païenie ». Elle sait maint art, elle se connaît en herbes, et ne tarderait pas à vous empoisonner : Guillaume serait roi et Guibourc reine [2]. »

Ici la scène de violence qu'on connaît par *Aliscans* (p. 85). Elle est un peu moins violente que dans le remaniement, et aussi il faut le dire, moins bien écrite. Il y a cependant quelques vers bien frappés :

Ot le Willame, a poi n'esraga de ire :
« Qu[e] as tu dit? Dampn-deu te maldie!
Pute reïne, vus fustes anuit ivre...
Pute reïne, pudneise, surparlere,
Tedbald vus fut [3], le culvert lecchere
E Esturmi od la malveise chere.
Cil deüssent garder l'Archam de la gent paene :
Il s'en feïrent. Vivien remist arere.
Plus de cent presters vu sont ben coilli[é]e (?).
Forment vus unt cele [en]clume chargée,
Unc n'i volsistes apeler chamb[e]rere.
Pute reïne, pudneise, surparlere,
Miex li venist qu'il t'eüst decolée,
Quant tote France est par vus avilée.

---

1. Cet épisode se retrouve dans *Aliscans* (p. 73), mais très surchargé et mal introduit.

2. Dans *Aliscans* aussi (p. 84) la reine élève des objections, mais en termes peu précis. Il y a, dans les *Enfances Guillaume* (*Hist. litt.*, XXII, 475-7) un bel échantillon des « arts » que possédait Orable.

3. Je ne crois pas que *fut* soit ici le prét. du verbe *estre*.

Quant tu [te] sez as chaudes chiminées,
ɛ tu mangües tes pudcins en pevrées,
ɛ beis tun vin as colpes (*l.* copes) coverclées,
Quant es colché]e] ben es acuietée (*l.* acovetée),
Si te fais futre a la jambe levée ;
Ces leccheürs te donent granz colées,
ɛ nus en traium les males matinées,
Sin recevom les buz ɛ les colées,
Enz en l'Archamp les sanglantes testé[e]s.
Si jo trai fors del feore ceste espée,
Ja vus avrai cele teste colpée ! »

Et il avait déjà à demi tiré l'épée hors du fourreau (le geste a été exagéré dans l'*Aliscans*), quand Aimeri de Narbonne l'arrête. Le roi s'engage à fournir vingt mille hommes qui s'ajouteront aux contingents déjà promis par les parents et amis de Guillaume. Au bout de huit jours la grande ost est assemblée, et on part. Tout cela est conté vivement et sans les scènes de remplissage qui encombrent l'action dans *Aliscans*.

Au moment où l'ost se met en marche, survient un garçon de cuisine, nus pieds et portant sur son épaule un « tinel » si pesant qu'aucun homme ne le pourrait soulever. C'est « Reneward » qui demande à Guillaume la faveur de l'accompagner « à la bataille de l'Archamp sur la mer » (2654). « Si vous m'y menez, dit-il, je vous vaudrai plus que quinze de vos pairs [1]. » Guillaume, après quelque hésitation, finit par l'accepter, et lui offre des armes. Reneward refuse : il préfère son tinel. Puis il va demander congé au maître queux, qui veut l'empêcher de partir. Reneward le tue. Puis il court au pavillon de Guillaume et là se met à faire la cuisine, mais on le fait trop boire, et pendant son sommeil on lui cache son tinel. A son réveil, il est furieux et tue deux hommes. On lui rend alors son arme. On part, et Reneward suit l'armée, quand il s'aperçoit que, dans sa précipitation, il a oublié le tinel. — « Je vais l'envoyer chercher », dit Guillaume. Mais celui qu'il charge de cette mission n'arrive pas même à le soulever, et Reneward est obligé d'aller lui-même le chercher. Ces scènes se retrouvent, mais singulièrement allongées et poussées jusqu'à la caricature dans *Aliscans* [2], où sont introduits d'autres épisodes très peu vraisemblables, tels que celui du sapin sous lequel le roi Louis avait coutume de dîner, et que Renouart fait abattre et ébrancher pour s'en faire un « tinel » plus fort et plus lourd que l'ancien (*Aliscans*, p. 102).

On arrive à Orange, Guibourc demande si le roi ne vient pas. — « Non,

---

1. On voit que ce personnage n'a pas été inventé par l'auteur d'*Aliscans*, comme on l'a supposé (*Hist. litt. de la Fr.*, XXII, 519, 545, et surtout *Rom.*, XXVI, 200).

2. Ainsi l'épisode du tinel oublié et que seul Reneward peut porter, se répète deux fois dans *Aliscans*, agrémenté chaque fois de circonstances plus ou moins comiques (pp. 107-114 et 141-143).

dame, répond Guillaume : il gît malade en sa chapele à Aix[1]. » Il n'est pas question du siège que, selon *Aliscans* (p. 120), les dames sauraient soutenu. Rien non plus sur l'arrivée successive des alliés de Guillaume qui, dans *Aliscans*, occupe les pages 125 à 130. Il est intéressant de noter qu'Aïmer le Chétif n'est mentionné en aucun endroit du poème.

Dame Guibourc entre en conversation avec Reneward. Alors, pour la première fois nous apprenons que ce garçon de cuisine est de haute naissance (dans *Aliscans* nous l'apprenons plus tôt) :

« Ami », dist ele, « de quele terre es tu né
ɛ de quel regne ɛ de quel parenté?
— Dame, » dist il, « d'Espaigne le regné;
Si sui [jo] fiz al fort rei Deramé,
ɛ Oriabel est ma mere de ultre mer.
— Cum avez nun? — Reneward m'apelez. »
Guiburc l'oï, sil reconuit assez,
Del quor suspire, des oilz comence a plorer,
ɛ dist la dame : « Cest nun m'est mult privé.
Un frere oi jo qui se le fist[2] clamer.
Pur la sue amur te ferai jo adubber,
Cheval et armes te ferai jo doner. »
Dist Reneward : « Ne place unques Deu
Que ja altre arme i porte que mun tinel!
Ne sur cheval ne quer jo a munter. »

Il consent pourtant à accepter une épée que Guibourc lui met au côté. Il ne sait pas qu'elle est sa sœur,

Ne nel saverad si ert l'ost devisée
E la bataille vencue ɛ depanée.

Cette scène est longuement, mais assez habilement, développée dans *Aliscans* (pp. 134 et suiv.)

Je n'analyserai pas en détail le récit de la bataille où, grâce à Reneward et à son tinel, les Sarrasins sont mis en pièces. Qu'il suffise de dire que tous les épisodes de notre poème se retrouvent (naturellement très allongés) dans *Aliscans*. Bertran, que Reneward vient de délivrer, dit à son libérateur qu'il prendrait volontiers part à la lutte s'il avait un cheval. — « Vous en aurez assez », répond Reneward. Mais il frappe avec tant de violence qu'à chaque coup il tue l'homme et le cheval. Je cite quelques vers :

Dist Bertram : « Cest cop est mal alé;
De cest cheval n'ere mès adubé...
Se si vus vient, jo n'ere hui adubé;
Issi en poez quatre mil[e] tuer. »
Dist Reneward : « De folie parlez;
Cest fust [mult] peise, nel puis mie governer;

1. Ce qui étonne, car c'est à Laon que Guillaume l'a laissé.
2. Corr. *qui si se fist*.

Grosse est la brace qui me tient al costé.
Puis que jo l'ai [en]contremunt levé,
Par nul semblant nel puis adominer,
Ne petit colp ne puis jo pas doner. »
Ço dist Bertram : « Altre conseil en prenez,
Bel sire, bor fuissez vus nez. »
Ço dist Bertram : « Ja ne verrez vus tel,
Ke en botant nel poez tuer. »
Dist Reneward : « Vus dites verité ;
[La] mei[e] fei ! ne m'en ere pensé... »

Ce court passage est développé dans *Aliscans*, en plus de cent vers. En voici quelques-uns (Guessard, p. 164) :

« Voir », dist Bertrans, « s'ensi alés ferant,
N'arons cheval nul jor en no vivant. »
Dist Rainouars : « Trop vous alés hastant ;
Je n'en puis mais, par foi, sire Bertrant [1],
Cis tinès poise, s'en sont li cop plus grant...
Sire Bertran, ne te vas merveillant :
Grans es li fus ; si poise par devant.
Quant j'ai mon cop entesé en hauchant,
De grant vertu vient a val descendant ;
Jou ne le puis tenir ne tant ne quant. »
Dist Bertran : « Sire, si ferés en boutant ;
Ensi iront vo cop amenusant. »
Dist Rainouars : « Or vois jou aprendant ;
« Jou irai a l'escole. »

Il va sans dire qu'il y a dans *Aliscans* nombre d'épisodes ajoutés. Notre poème, je l'ai dit plus haut, est incomplet de la fin. Il se termine par la scène de la reconnaissance de Guibourc et de Reneward, qui sont frère et sœur, scène qui, dans *Aliscans*, n'est pas placée à cet endroit.

Les remarques, que j'ai introduites dans cette analyse sur les rapports de la chanson de Guillaume et d'*Aliscans* sont loin d'épuiser la matière. J'aurais pu, notamment, examiner les conjectures, certainement prématurées, qui ont été produites en ces derniers temps sur la composition d'*Aliscans* ou du *Covenant*, et montrer que plusieurs d'entre elles doivent être maintenant abandonnées. Mais je n'ai pas voulu donner à cet article, déjà bien long, de trop grands développements : j'ai visé surtout à faire connaître un poème qui, dans les conditions où il a été édité, n'est pas accessible à tous. Je crois toutefois avoir suffisamment établi qu'il faut y voir la source principale de la fin du *Covenant* et du poème entier d'*Aliscans*. Qu'il ait existé un autre poème, précédant celui-ci dans l'ordre des récits où était contée l'histoire de Vivien, depuis son adoubement, c'est possible et même probable, mais ce n'est pas ici le lieu d'envisager les hypothèses qui peuvent être formées à ce sujet.

P. M.

---

1. Une variante relevée par Jonckbloet (II, 277) porte : *Mout me vet anuiant | Que plus ne vont mi cop adominant*. Ce dernier mot est peut-être un souvenir de la leçon *adominer* de la chanson de Guillaume (v. 3105).

Girartstudien, von Leo JORDAN. In-8°, 18 p. (extrait des *Romanische Forschungen*, XIV, pp. 321-338).

Une grande partie de ce mémoire est occupée par des rapprochements entre la chanson de *Girart de Roussillon* et certains récits arabes. Il n'est pas inutile d'en apprécier la portée, parce que, si les vues de M. Jordan sont fondées, nous aurons ici un exemple unique de la pénétration de l'épopée romane dans le monde musulman.

M. Jordan signale en première ligne *'Omar al Nachman*, sorte de roman de chevalerie très étendu, inséré dans une famille de manuscrits des *Mille et une Nuits*, manuscrits qui, d'après M. Zotenberg (*Notices sur quelques manuscrits des Mille et une Nuits*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXVIII, 1, p. 210) sont tous récents et d'origine égyptienne ; ce roman n'a pas été traduit par Galland, mais il se trouve dans la traduction de Burton, *A plain and litteral translation* (édition de 1885), t. II, p. 77 et suiv., et t. III presque entier ; M. J. s'est servi de celle de Henning dans la *Bibliothèque Reclam*, que je ne connais pas.

Voici les détails que M. J. relève dans ce roman, pour les comparer à *Girart*. Scharrkân (j'adopte ici et dans la suite les transcriptions telles que les donne M. J.), fils du roi, est placé par son père à la tête d'une armée qui doit marcher au secours du roi chrétien de Constantinople. Pendant sa marche, il rencontre une jenne fille, sorte d'amazone, excellente lutteuse, qui l'emporte sur lui à la lutte et les armes à la main. Il se trouve qu'elle est la fille d'un autre roi chrétien, celui de Rûm (Rome). Le héros devient amoureux de cette héroïne, l'amène avec lui à Bagdad, et la présente à son père : celui-ci tombe également amoureux de la jeune fille. Le père, pendant l'absence de son fils, verse un soporifique à la princesse chrétienne, et abuse d'elle pendant son sommeil. S'apercevant qu'elle est enceinte, elle s'enfuit et est tuée pendant sa fuite par un serviteur qui l'accompagnait. Scharrkân, pendant ces événements, se trouvait à Damas, où son père l'avait envoyé en qualité de gouverneur. — Dans la suite du récit, il est question de la sœur et des frères de Scharrkân, que le roi avait eus d'une autre femme ; pendant un pèlerinage à la Mecque qu'ils entreprennent tout jeunes, en secret, le frère et la sœur sont séparés ; M. J. insiste sur les aventures du frère, Dau el-Makân, qui au cours de ses pérégrinations tombe malade, dépourvu de tout, à Jérusalem, et est recueilli par un homme du peuple, chauffeur des bains publics, qui le soigne et le guérit.

Voici maintenant les rapprochements faits par M. Jordan. Scharrkân, dépouillé de son amante par son père, correspond à Girart, dépouillé de sa fiancée par Charles Martel ; Dau, errant, puis soigné par le chauffeur des bains, est l'équivalent du même Girart, exilé et recueilli par les charbonniers. M. J. suppose que, primitivement, les deux aventures se rapportaient au même personnage, et que, comme dans *Girart*, l'épisode de l'amant (ou la fiancée) enlevée au héros, était suivi d'une guerre entre le père et le fils, au cours de laquelle le héros était exilé, comme Girart.

M. J. remarque que la date du roman n'exclut pas la possibilité d'une imitation par l'auteur arabe, et il cite à cet égard les remarques du traducteur, M. Henning, et d'un autre orientaliste spécialement consulté par lui, M. F. Hommel, qui déclarent le roman d'*'Omar* postérieur aux croisades. Je puis ajouter que c'est à peu de chose près l'avis de Burton, qui suppose que l'action se passe *in the early crusading days* (I, 77, note). Le fait que, d'après M. Zotenberg, les manuscrits qui contiennent le roman sont tous récents, montre également qu'il n'appartient pas au fond ancien des *Mille et une Nuits*.

Mais les rapprochements de M. J., en dehors de cette question de date, sont-il justifiés? L'auteur attache de l'importance au fait « que Girart, comme Scharrkân, obtient sa fiancée pendant une expédition entreprise en vue de secourir l'empereur de Constantinople ».

Or, M. P. Meyer a prouvé que la mention de Constantinople est, dans « la tradition épique relative à Girart, relativement récente[1], et nous verrons que M. J. a en vue, comme original du récit arabe, une version très archaïque du *Girart*. Il y a là une première difficulté. En second lieu, le rapprochement entre le récit arabe et le début du *Girart* est bien forcé. Dans le poème, Charles Martel et Girart épousent deux sœurs, filles de l'empereur de Constantinople (je cite l'analyse de M. Meyer, *Rom.* VII, 171) : » l'aînée, Berte avait été engagée pour Charles; la seconde. Elissent, avait été engagée pour Girart. Mais le roi étant devenu subitement amoureux d'Elissent, Girart consent à la lui abandonner et à prendre Berte non sans difficultés, non sans spécifier... une sorte de compensation ». — Quelle ressemblance y a-t-il entre cet arrangement et la répugnante histoire de viol que raconte l'auteur arabe? — Afin de trouver d'autres points de rapprochement, M. J. est obligé de réunir deux personnages en un seul, et de combiner Scharrkân avec son frère Dau ; mais même ainsi réunies, les deux figures sont loin de faire pendant à Girart, Scharrkân, comme le remarque M. J. lui-même, ne guerroyant pas contre son père, qui lui a enlevé son amante; Dau, le second pendant de Girart, ne guerroyant pas non plus. Il est vrai qu'il y a dans le roman arabe beaucoup d'incohérences, mais il n'est pas nécessaire, pour les expliquer, de recourir à l'hypothèse du remaniement arabe d'un texte roman, chose dont il n'y a à notre connaissance, aucun autre exemple[2].

Ce qui complique encore l'hypothèse de M. J. c'est que, d'après lui, le roman arabe ne serait pas imité du *Girart* tel que nous le connaissons, mais d'un autre *Girart* plus ancien, qui aurait eu beaucoup de détails communs avec les *Nibelungen*. C'est à ce roman supposé que M. J. rapporte, par exemple,

---

1. M. Stimming, dont M. J. adopte souvent les vues, est d'accord, sur ce point, avec M. Meyer, *Ueber den provenzalischen Girart von Rossillon*, 56.

2. Ces incohérences ne se rencontrent pas seulement dans *'Omar*; on les retrouve encore plus nombreuses dans les romans arabes que M. J. cite plus loin dans son travail, d'après les analyses de M. Ahlwardt. Évidemment les auteurs de ces romans de longue haleine ne se soucient guère d'unité, ou même de logique.

la princesse chrétienne du récit arabe, cette sorte d'amazone, qu'il rapproche de *Brünhilde*, la *walkûre* de l'épopée germanique. Il trouve d'autres caractères et d'autes épisodes des *Nibelungen* dans deux romans arabes, dont l'analyse a été donnée, dans le catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque royale de Berlin, par M. Ahlwardt, et il les explique de la même façon. Nous sommes ici sur un terrain où seul un germaniste exercé, qui serait en même temps orientaliste, pourrait réellement suivre M. Jordan. Il suffit de dire ici que les rapprochements entre le *Girart de Roussillon* (auquel M. J. joint le *Girart de Viane*, qui selon lui a conservé des traits très antiques), et les *Nibelungen*, nous semblent aussi risqués que ceux entre le *Girart* et le roman d'*Omar*. En outre, M. J. est obligé de faire entrer en ligne de compte des traits qui ne se trouvent que dans les versions *scandinaves* des *Nibelungen*, traits dont il n'est pas sûr qu'ils aient pu être connus en Gaule, si tant est que les *Nibelungen* aient jamais pénétré dans le monde roman. Enfin, les rapprochements que fait M. J. entre la tradition germano-scandinave et les romans arabes, roulent en grande partie sur des lieux communs qui se trouvent dans les fictions des peuples les plus divers : telles la cape ou chapeau qui rend invisible, la jeune fille guerrière ou habile dans les exercices du corps, aimée de celui qui l'a vaincue (comp. Atalante et l'amazone Hippolyta dans la mythologie grecque). Tous ces thèmes sont du même domaine international que le héros qui, après avoir tué un monstre, lui coupe la langue et peut prouver ainsi que c'est bien lui qui est le véritable vainqueur, — thème que M. J. signale dans un des romans qu'il analyse, et qui se retrouve dans la mythologie grecque, dans un grand nombre de contes populaires et dans le *Tristan* (voir M. E. Muret, *Rom.*, XVII, 604). M. J. soutiendrait-il que le roman perdu qu'il suppose pour expliquer tous ces emprunts, renfermait, à côté des détails pris dans les *Nibelungen*, d'autres détails pris dans *Tristan*? Sa méthode l'y obligerait.

En résumé nous ne croyons pas qu'aucune des vues, assurément nouvelles, de M. Jordan, ait la moindre chance d'être acceptée. Il n'y a pas d'autre base à ses rapprochements que quelques traits pris au hasard, et appuyés de conjectures plus ou moins invraisemblables. Ce n'est pas ainsi qu'on doit traiter les questions si difficiles que soulève l'histoire comparative des littératures.

Gédéon HUET.

Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1038, publiée avec une introduction et des notes par H. PIRENNE, Gand, Siffer et Vuylsteke, 1902. In-8°, XX-62 pages (publication extraordinaire, n° 1, de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand).

L'examen de cette plaquette est du ressort de l'historien autant et plus que du philologue, et des juges compétents ont dit ailleurs ce qu'elle comporte d'inédit et peut-être de précieux pour la connaissance scientifique du passé flamand. Si je me permets de l'annoncer ici et d'entrer dans certains dévelop-

pements, c'est que je l'ai lue avec intérêt et profit à tout autres égards. L'auteur inconnu de ces douze cents vers n'est ni un poète, ni un philosophe ; mais il constitue un agréable échantillon de ces bourgeois bilingues du XIVe siècle qui avaient su résoudre le fameux problème de races et d'idiomes dont les Belges de l'Est et de l'Ouest se préoccupent si ardemment aujourd'hui ; il parlait et écrivait le français avec une facilité relative, et pourtant il était né natif de Flandre, et sa langue maternelle était le flamand : Je veux, dit-il, exposer

> Des guerres de Flandres la veritet
> En roumans simplement rimet,
> Selonc ma lingue, que est flamengue,
> Que ne vaut le quart d'une abengue
> Pour justement rimer en roumans.

S'il a préféré user du français, c'est sans doute que ses sympathies l'orientaient vers la langue et la littérature du peuple avec lequel le comte, son très vénéré maître, vivait en meilleure intelligence qu'avec ses propres sujets ; c'est peut-être aussi parce qu'il espérait plus de lecteurs et des lecteurs plus choisis : « les sages m'entendront » dit-il, à peu près dans le ton de Conon de Béthune, avouant de bonne grâce qu'il n'est pas né à Pontoise, quoiqu'il rime en français.

Mais si Conon n'avait peut-être pas besoin d'excuses, notre chroniqueur aurait été imprudent de ne pas débuter par une confession d'humilité. Sa langue laisse étrangement à désirer ; elle est d'une irrégularité, d'une pauvreté, d'une impureté qui nous amusent ; c'est du jargon où la syntaxe et même la phonétique d'un *Thiois* ont laissé des traces évidentes. A ce titre, elle mériterait une étude, qu'on ne pouvait demander à M. Pirenne, mais dont je voudrais au moins souligner l'intérêt en quelques notes.

Les sons du français subsistent ; toutefois certaines diphtongues n'ont pu passer par le gosier de notre anonyme : il articulera *a* pour *ai* et *u* pour *ui* (*dira-je* 1015 ; *vuides* : *nu(ï)des* 636, *nuit* : *apparut* 800, *bu(ï)t* : *anuit* 1108) ; *o* pour *oi* m'a échappé [1], et je devais d'autant plus m'y attendre que l'inverse est dans *oyse*, *repois* et *boin*, bien que ce dernier mot ait une histoire particulière. Dans *La prise de Neuville*, cette joyeuse satire bilingue du XIIIe siècle [2], j'ai relevé *croc* (croix), *dot* (doit), *tros* (trois), *nos* (noix), *pro(ï)* etc. — Les traits dialectaux du picard (Flandre française, Artois, Hainaut occidental) se retrouvent naturellement ici ; mais ils sont quelque peu altérés. Ainsi *ié* > *i*, et *iée* > *ie*, n'ont rien d'anormal (75, 382, 562, 572, 654, etc. à la rime) ; mais ce qui est étonnant, c'est *ié* et *ie* rimant ensemble : par exemple *supplie* : *pitié* 13 ; *brisié* :

1. *oi* est *passim* dans le texte ; qu'on le prononçât déjà *oè*, c'est ce que semble attester la rime des vers 602-3 *contraire* : *crere*.

2. M. Scheler a publié cette parodie dans ses *Trouvères belges* (nouvelle série) sans se prononcer sur la provenance. Sa présence dans le ms. 12615 de la Nationale est un faible indice ; mais la mention de la « purte de Meulens » (55) me porte à croire qu'elle nous vient d'Arras, dont l'un des faubourgs, rendu célèbre par le *Congé* de Jean Bodel, s'appelait Miaulens.

die 898 ; d'autre part *lié* (M. Pirenne imprime *lie*) : *brisié*, comme il s'agit d'une porte *brisée*, peut être *brisie* 920 ; — *chiunc* est ici ; comme chez Market (*chiunkante* 11262) et chez Gilon le Muisit (I, 97, 6, etc.) ; *o* libre ou entravé a abouti à un son unique ; il est plus curieux que *o* dans *cuer* soit traité de même et donne *ou* (*u* germanique), voyez *cu* (*e*) *r* : *seignour* 716, 1132, 1236 et comp. *dehors* : *seignors* 281. — La post-tonique finale est éteinte, et le rimeur négligent ne recule pas devant des accouplements comme *quite* : *delicte* 173 ; *demeur*(*e*) : *seigneur* (prononcez *-our*) 626 ; *mure* (*sic*, murum) : *cure* (cura) 752 ; cf. encore 980, 1067, 1101, 1200, 1278. De même, la post-tonique intervocalique dans *plainment* 346, *souverainté* 235, etc.

Cette dernière remarque concerne déjà la flexion ; car elle se rattache à la confusion des genres. J'y arrive, après avoir signalé d'étonnantes transcriptions de *l* et *n* mouillées : *batailg*(*s*) 57, 1197 ; *pingons* 423 (c'est notre *penon*), et inversement *daignier* = *dangier* 683, *cogniet* = *congiet* 1060 et 1103. Donc les genres sont confondus, comme dans *La prise de Neuville*, mais sans trace d'ironie ; les villes furent *compris* 162, par *mon* foy 463, etc. Les cas sont également confondus, ce qui étonne moins à cette date ; *i*(*l*)*l* est cas-sujet ou cas-régime suivant les besoins de la cause ; notre anonyme écrit bravement : « Li comtes à Bruges envoia ; *Uns capitains qui a nom a*... » etc., etc. L'ordre des conjugaisons n'est pas plus respecté ; on trouve *garna* 531, de *garnir*, *consenta* 688, etc, de *consentir* ; il fallait une rimé-sœur à *envoierent* ; l'inconnu écrit *obeissierent* ; je n'insiste pas sur *arsèrent* qui est chez Froissart et ailleurs ; mais les temps sont employés à contresens ; les subjonctifs en *-assent* ne déplaisent point à ce bon Thiois, qui écrit *priassent* 424 pour *prioient* et 1223 pour *prient* ; les prétérits pour les imparfaits, et réciproquement, ne sont pas rares sous sa plume ; cf. 195, 377, 438, 534, etc.

Et la syntaxe ? Beau sujet d'étude pour un romaniste qui serait familiarisé avec le moyen néerlandais ! Je signalerai en passant l'emploi de *que* pour *quel* 576 et 1224 (si toutefois il n'y a pas là la perte de *l* devant une consonne initiale), de *qui* pour *cil qui* ou un autre tour, 261, 279, 290, 421, 600, etc., les étranges inversions des vers 854-6, 1067-8 et 1071-2 ; la substitution de l'auxiliaire *estre* à l'auxiliaire *avoir*, etc., etc. Une comparaison avec l'anglo-normand, tant à ce point de vue qu'à celui de la phonétique et de la flexion, serait j'en ai la conviction, aussi instructive que facile.

Je n'ai que trop détaillé les observations faites au courant de la plume ; il faut revenir au texte lui-même et à son établissement. M. Pirenne s'est borné à reproduire le manuscrit, et il a bien fait ; il s'est contenté de le ponctuer et d'accentuer les mots, en quoi il n'a pas toujours été heureux, et c'est bien compréhensible, car la besogne arrêterait plus d'un philologue. J'ai cru lui rendre service, et à ses confrères, en insérant ici quelques remarques faites au cours de ma lecture.

13-14 *supplie* : *pitie* ; voir ci-dessus. — 22 *amovie*. Évidemment de *amoivoir*, mais il faudrait *amuet*, à moins qu'on admette une forme bâtarde *amoive* ; comp. *commoverent* 49, *commover* 189,820 ; *moverent* 863. — 106 lisez *d'encoste*

et de même 106, 935, 1206; M. P. a bien imprimé ce mot 1087. — 127 un point. — 181 s.-ent. *qu'il*. — *A Bruges*, c'est le phénomène bien connu des philologues, l'ἄπο κοινοῦ; voyez encore 301. — 194 Gand. — 239 un point. — 247 suppr. la virgule; *qui* est le sujet de *venirent*. — 253 *A corrouch sanc* est peut-être pour *corrouché*; *rr* pour *r* comme aux vers 1056; 275, 592, 809, etc. Au v. 1112 on lit *sanglant sanc*. — 254 *blanc* méritait un commentaire, qui n'est qu'en partie donné dans la note de 522. L'expression se retrouve 881. 1221 — 292 *defendre*; cette répétition n'est pas plus choquante que celle des vers 361-2 — 310 suppr. la virgule, *fellon* étant un sujet pluriel — 345 *plament*. Non, *plainment*: comp. *souvrainté(e)* 235, 613 — 354 *os* est curieux; on l'a dans le *Siège de Neuville*, mais avec l'article agglutiné, *le los* 13, etc. — 379 manque dans la numérotation. — 380 suppr. la virgule. — 388 *armez* (non *-ez*). — 390, ss. Le passage n'est pas clair; il faut guillemetter le vers 392 et y rapporter le verbe *cryent*, en lisant: *et cr. fort*. — *Pour estre franc, tout d'acort*. — « Correction en le pays ». C'est là ce qu'ils crient, comme aujourd'hui on crie : *Revision!* ou *Démission!* — 404 *Por s'amour*; le wallon a gardé l'expression *plamou*. — 433 *em priant*. — 443 suppr. la virgule et sous-entendez « avant que ». — 451 et *passim* il faut *s'ont* et non pas *sont*. — 453 lisez *moustrent*, et faites la même correction 515, 582, 628, 959, 1039. — 455 il faut supprimer le point pour rendre le passage intelligible; le rimeur dit que, lorsqu'il y avait un cas de justice dans l'*ost*, on amenait le malfaiteur et on le jugeait en commun. — 507 lisez *tant*. — 540-1 *parts*, et pas de ponctuation après *pawelions*, *fellons* étant le sujet de *ont assis*. — 544 et 1071 *passer moult annoys* est une expression curieuse = subir des outrages. — 576 n'est pas aisé à traduire; *que*, on l'a vu, est pour *quel*, et le sens me semble être celui-ci : leur demandant ce qui leur manque (ce dont ils ont à se plaindre), pour attaquer ainsi leur seigneur. — 593 *injurion* m'est suspect; ne faut-il pas lire *injuracion*, qui est dans Nic. Oresme? — 598 suppr. la virgule. — 629 le début du vers paraît corrompu; le copiste pourrait bien avoir, par distraction, recopié les premiers mots de 628. — 662-3 *dehors as camps* entre deux virgules; un point après *demourans*. — 719 suppr. le point et le reporter à la fin du vers suivant. — 809 pas de ponctuation. — 813 *en f.*? — 858 *par cry*. — 936 *commanderent* n'est pas rendu exactement dans le résumé, p. XVI; il y avait démarche volontaire, quoique intéressée (950), des chevaliers; je traduirais : mobilisèrent par ordre, réquisitionnèrent; voyez 981 où il s'agit d'amis des mutins, qu'ils « commandèrent » aussi. — 969 *communement*. — 1004-5 *capitain* : *plain*. — 1014 pas de virgule à la fin. — 1148 [à]. — 1156 *jokierent* est un mot curieux. Il correspond au français central *jochier*, mod. *juchier*, signifiant pencher, puis s'attarder, traîner en longueur, et qui apparaît pour la première fois, à mon su, dans Martial d'Auvergne, c'est-à-dire à la fin du XVe siècle; il en résulte que les doutes de MM. Mackel et Körting sur l'étymologie proposée par M. Baist (*juk* gothique) reposent sur une connaissance insuffisante de l'histoire de ce mot. — 1184 *qua*; lisez *que*. — 1208 je ne comprends pas *en desier*. — 1223-4 virgules à la fin. — 1245 je soupçonne le scribe d'avoir écrit *launs* pour *lauuns* = *launs* (là où) *uns*.

M. WILMOTTE.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXVII, 1. — [P. 1, J. F. D. Blöte, *Mainz in der Sage vom Schwanritter*. Réponse à l'art. publié dans la *Romania* (XXX, 404) par G. Paris, sur « Mayence et Nimègue dans le *Chevalier au Cygne* ». Paris pensait avoir démontré que *Mayence* était la leçon originale, que des romanciers ont, autant que faire se pouvait, remplacée par *Nimaie*. M. Blöte, persistant dans l'opinion contraire qu'il avait soutenue antérieurement, veut que *Nimaie* soit partout la leçon originaire. Il ne me paraît pas que Paris eût été en peine de maintenir sa thèse. M. Bl. se débarrasse des textes qui le gênent par de simples conjectures. — P. 25, B. Jaberg, *Pejorative Bedeutungsentwicklung im Französischen*, 2e partie, *Bedeutungsverschiebung*. Cette seconde partie ne justifie pas entièrement les espérances qu'avait fait concevoir la première (cf. *Rom.*, XXXI, 154). L'auteur fait de louables efforts pour répartir sa matière en des catégories bien définies, mais il n'y réussit pas toujours, et les mêmes mots reviennent dans plusieurs de ces catégories. Il y a peu pour l'ancienne langue et ce peu est tout simplement puisé dans les dictionnaires. La tendance péjorative est surtout étudiée dans le français le plus moderne. Le développement historique des nuances est rarement étudié à fond. En somme, peu de nouveau. — P. 72, Abr. Danon, *Proverbes judéo-espagnols de Turquie*. 323 proverbes recueillis par M. D. et publiés avec traduction française et notes explicatives; le classement ne rend pas les recherches faciles dans ce petit recueil. Peu de ces proverbes se retrouvent en Occident. A noter celui où il est dit qu'il faut se méfier des personnes rousses (n° 256), qui est bien dans la tradition du moyen âge : voir Du Cange, RUFUS 2; Godefroy, ROS, au *Compl.*; cf. *Daire le roux* dans le *Roman de Thèbes*. — P. M.]

MÉLANGES. — P. 97, *Zur Wortgeschichte*. H. Schuchardt, *trouver* (zu Romania, XXXI, 625-630). M. Sch. discute les objections faites par G. Paris à l'étymologie turbare > *trouver*. Dans une seconde note il étudie la dérivation *tropare < tropus en insistant sur l'absence de *tropare de nos textes latins et surtout sur l'hiatus sémantique entre tropus et *trouver*. — P. 105, lat. ilex; lat. cisterna : remarques sur deux passages du travail de W. Meyer-Lübke, *Zur Kenntnis des altlogudoresischen*. — P. 110, fr. *sage* : nouvelles remarques sur sapidus > *sage* et critique de l'étymologie *sapius > *sage*.

COMPTES RENDUS. — P. 113, *Beiträge für romanische und englische Philologie. Festgabe für W. Foerster* (Ph. Aug. Becker). — P. 122, G. Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, 2e éd. (Eug. Herzog : quelques critiques sur les étymologies propres à M. K., lesquelles sont généralement sans valeur; compléments à de nombreux articles). — P. 127. Observation de W. Meyer, Lübke sur le compte rendu de son *Einführung*, par F. G. Mohl dans *Zs.* XXXI, 616. — P. 127. *Le Moyen-Age*, XV, janvier-avril (F. Ed. Schneegans). — P. 128. *Neue Bücher* ; C. Salvioni, *La divina Commedia, l'Orlando furioso, la Gerusalemme liberata nelle versioni e nei travestimenti dialettali a stampa, saggio bibliografico*. — F. L. Mott, *The provençal Lyric* (G. G.).

XXVII, 2. — P. 129, C. Nigra, *Nomi romanzi del collare degli animali da pascolo* (avec planche). Ces noms se répartissent en deux séries : 1° Hte Italie *candula, candgola*, fr. anc. et dial. *chanole, chenole* etc. M. N. rejette pour cette série l'étymologie cannabis (Salvioni), ces colliers n'étant jamais de chanvre, et renonce à *catenabulum qu'il avait proposé lui-même (cf. *Romania*, XXX, 612) ; il rattache ces formes romanes à un *cannabulum-a, dérivé de canna au sens de « gorge, trachée artère » ; 2° gris. *chanva*, suisse rom. *kama*, slov. frioul. *kamba*, etc., du thème kamb « courber », le collier étant souvent fait d'une lame ou d'une baguette de bois courbée. Suivent des remarques sur la forme des colliers ou des clochettes et une liste de noms romans de celles-ci. — P. 137. C. Nigra, Tosc. *gaẓẓa*, ant. prov. *agassa* (fr. *agace*) « *pica* ». M. N. rejette, comme phonétiquement impossible, l'étymologie anc. ht. all. agalstra, et, comme inexistant, le type germanique *agaza supposé par quelques-uns. Les formes romanes se répartissent en deux séries également latines d'origine : 1° piém. *gassa*, pr. mod. *gasso*, lim. *jasso*, etc. et, avec agglutination de la voyelle de l'article, pr. *agassa-o*, poit. *ajasse* etc. remontent au lat. *gacus (cf. le diminutif gaccula et l'alternance gracus — graculus — gracculus) par l'intermédiaire du dérivé *gaceus-a; 2° esp. *gaya*, ht ital. *gaja*, surselv. *gaǧia*, venit. émil. *gaẓa* (importé en Toscane et devenu *gaẓẓa*) < lat. gaja (cf. Papias gaja = pica) qui pourrait être identique au prénom Gaius-Gaia. — P. 142, A. Horning, *Zu A. Thomas, Mélanges d'étymologie française*. [Recueil d'observations de tout genre au sujet de quelques-uns des mots étudiés dans mon volume de *Mélanges* ; les principales concernent *bourgeon, brenèche, cartayer, chaintre, chancera, chènevis, chevene, écoucher, ivière, roinse, reissidar, revertier* et *veillotte*. Voici quelques observations sur ces observations. M. H. n'est pas convaincu que *bourgeon* vienne de *burrionem et il préfère voir dans *porgeon* une forme sortie de *porillon* plutôt qu'un représentant héréditaire du type latin *porrionem ; je ne puis que m'en tenir à ce que j'ai dit. L'idée que le *b* de *brenèche, berndche* est dû à une contamination de *bren, breneux* me paraît excellente; je note en passant que la forme *vernache*, que je supposais avoir existé en ancien français, m'a été signalée récemment par M. Jeanroy dans Jofroi de Waterford (*Hist. litt.* XXI, 220). Les efforts faits pour défendre l'étymologie de *chaintre* proposée antérieurement par

M. H. ne me paraissent pas heureux; je crois d'ailleurs, avec lui, que le poitevin *chambige* (et non *cambige*), vient d'un type celtique *cambica : ce n'est pas le *cambicâ indiqué par M. Thurneysen, lequel a un *i* bref, mais *cambĭca, dont j'ai eu occasion de parler ailleurs (voyez *Bull. de la Société des parlers de France*, p. 108). L'explication de l'auvergnat *tsancelai*, bas-limousin *tsonsella*, doter, par le latin cancellare me paraît tout à fait inadmissible. Le franç. dialectal *chaboisseau* remonte bien, il me semble, comme le dit M. H., à un type *capuscellum. M. H. a tout à fait raison en ce qui concerne le wallon *ivière*, mauvaise notation pour *ivier*, qui signifie à la fois « hiver » et « neige », et n'a rien à faire, au point de vue de l'étymologie, avec le latin nivem. Je ne puis m'associer à ses conclusions en ce qui concerne l'origine picarde de *revertier*, et je signalerai à ce propos un témoignage qui m'avait échappé. Voici ce qu'on lit dans les *Remarques* qui précèdent la première édition de Richelet (1680), p. 84 : « Le *verker* est une sorte de jeu auquel on jouë sur un trictrac avec des dames et des dez. C'est en un mot une maniere de trictrac Alemand où l'on jouë depuis quelques années en France dans les Academies et dans les maisons particulières. *Joüer au verker. Aprendre le verker. Gagner une partie, ou perdre une partie au verker.* Monsieur Arnell, Gentilhomme Suédois... m'a assuré que le mot de *verker* venoit de l'Allemand *verkheren* qui signifie changer, tourner. » Les nombreux exemples rassemblés par M. H. de noms d'animaux employés pour désigner de petits tas de foin, de blé, etc., au milieu des champs, sont très curieux, mais j'avoue qu'ils ne me décident pas à penser que dans *veillotte* il y a « veau » et que dans « *mulon* » il y a « mulet ». — [A. T.] — P. 153. C. Michaëlis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch* (suite). — P. 173, J. Ulrich, *Eine neue Version der « Vita di Merlino »*. M. U. donne de cette version, contenue dans le ms. Palat. 39 de la bibliothèque de Parme et faite sur le même texte français que la version de l'édition de 1480, les titres de chapitres. — P. 186, O. Nobiling, *Zur Interpretation des Dionysischen Liederbuchs*. — P. 193, Elise Richter, *Zu prov. « En » = Herr.*; *Prov.-Katal. « a-n-el »*. L'examen des *Leys d'Amors* confirme l'hypothèse de M. Schultz-Gora (cf. *Romania*, XXXII, 461). *En* provient d'un plus ancien *ne* qui ne pouvait se maintenir qu'après finale consonantique et dont la transformation a été amenée par l'analogie de *den*, *quen*, *sin*, *an*. D'autre part, il semble que *an*, dans *an Bertran*, ne soit plus compris comme résultat d'une enclise *a* + (*e*)*n*, mais comme simple signe du datif. Ce pourrait être là l'origine des formes du prov. mod. et du catalan *an el- aquel*, etc., pour *a el* etc. : *an* employé d'abord là où l'on employait *en* < domine aux cas directs, aurait été employé ensuite devant les noms de personne, même lorsque l'on n'usait pas du titre *en*, puis se serait employé devant les pronoms; *an* ne serait donc pas dû à l'introduction d'un *n* euphonique, qui n'était pas utile, puisque l'on avait l'alternance *a* devant consonne, *ad*(*z*) devant voyelle, et qui en tout cas, aurait dû se produire devant tous les mots à initiales vocaliques et non pas seulement devant

les désignations personnelles (noms ou pronoms), comme il ressort des exemples réunis (en ne tenant pas compte de *an* = *en* < lat. in).

COMPTES RENDUS. — P. 198, W. Wundt, *Völkerpsychologie, I, Die Sprache* (O. Dittrich). — P. 216, L. Sütterlin, *Das Wesen der sprachlichen Gebilde* (O. Dittrich). — P. 218, *Scritti vari di filologia a Ernesto Monaci* (P. Savj-Lopez). — P. 220, Aniceto de Pagès, *Gran diccionario de la Lengua castellana autorizado con ejemplos de buenos escritores antiguos y modernos* (P. de Mugica : quelques fascicules seulement ont paru; l'œuvre n'est pas rigoureusement scientifique, mais a le mérite de donner un nombre considérable d'exemples, malheureusement avec références incomplètes; corrections et additions pour les mots de *A* a *Ada*). — P. 227, Lazăr Saineanu, *Influența orientală asupra limbei si culturei române* (G. Weigand). — P. 229, Bonvesin da Riva, *Il libro delle Tre Scritture e il Volgare della Vanità* editi a cura di V. de Bartholomaeis (E. Keller). — P. 232, Karl Frey, *Sammlung ausgewählter Briefe an Michelagniolo Buonarroti*. (F. Ed. Schneegans). — P. 233, P. Marchot. *Petite phonétique du français prélittéraire* (A. Horning : remarques intéressantes surtout sur le traitement de -icu, -icare). — P. 236, K. von Ettmayer, *Lombardisch-Ladinisches aus Südtirol* (Th. Gartner : travail solide et instructif). — P. 242, Constantin Jireček, *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während das Mittelalters; erster Teil* (J. Jung). — P. 249, *Romania*, nos 121-123 (W. Meyer-Lübke et G. G.). — P. 256, *Archiv für lateinische Lexicographie*, XIII, 1 (E. Herzog).

M. ROQUES.

REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE ET DE LITTÉRATURE, p. p. L. Clédat, t. XV (1901), no 1. — P. 1-25, L. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise : le pronom neutre sujet*. Un premier travail sur le pronom neutre employé comme sujet dans quelques parties de la même région avait été publié jadis dans la *Romania* (XII, 346). Le travail de M. Vignon, fondé sur l'enquête que nous avons déjà signalée plus d'une fois (voir XXVIII, 460) est beaucoup plus complet. Ce pronom neutre varie singulièrement selon les pays, et ces variations ne sont pas purement phonétiques. Il y a lieu assurément d'admettre des types étymologiques divers. — P. 35, Blanchardon, *Les patois de Saint-Haon-le-Châtel (Loire). Le nom, l'article, l'adjectif et le pronom.* — P. 58, Clédat, *Sur le traitement des voyelles atones et semitoniques* du latin. Critiques de certains paragraphes du *Traité de la formation de la langue française* qui forme l'introduction au *Dict. général* de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. — P. 64, Clédat, *Changement anormal de V initial en F.* Il s'agit toujours de *fois* et de *fade* Dans le premier. M. Cl. suppose que le *v* de *vices* a été modifié par l'influence de l's sourde qui terminait ordinairement le mot précédent (*duas vices, tres vices*). Cette explication n'a pas le mérite de la nouveauté. Il y a bien des années qu'elle a été proposée et discutée. Quant au *v* de vapidum, « il aurait subi l'influence du *p* initial de la syllabe suivante » (?). — P. 65, Comptes rendus. Celui de *Mireio*, édition Koschwitz, par M. Vignon, est très étudié et renferme de justes critiques.

T. XV, nº 2. — P. 81, Clédat, *La préposition* et *l'article partitif*. Analyse et explication de locutions ou la prép. *de* s'emploie soit avec l'art., soit sans art. : « bien *des* gens », et « beaucoup *de* gens » ; « j'ai acheté *du* vin », et « j'ai acheté *de* bon vin », etc. — P. 132, Clédat, *Forme elliptique de la proposition participe*. Discute, contre M. Ad. Tobler, la valeur et l'origine de la préposition *de* dans une phrase telle que celle-ci : « *De* la manière dont nous nous sommes faits, il est certain que notre félicité consiste dans le plaisir » (l'abbé Prévost). Ces discussions comportent des distinctions très fines, appuyées d'exemples qui ont eux-mêmes besoin d'être commentés : il n'est guère possible de les résumer en peu de mots. — P. 137, E. Rhode, *La réforme de l'orthographe et de la syntaxe françaises, à propos d'un mémoire de Mlle Ahlström*. C'est une discussion entre Suédois, sur certaines des questions que soulève l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900 relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française — car il ne s'agissait pas du tout, comme le donnerait à croire le titre de l'article de M. Rhode, de réformer ni l'orthographe ni la syntaxe. — Il est curieux, pour le dire en passant, de constater que cet arrêté ministériel a eu certainement plus de retentissement à l'étranger qu'en France, où, je le crains bien, il est resté à peu près lettre morte. Du reste, il n'a plus qu'un intérêt rétrospectif, ayant été bientôt remplacé par un nouvel arrêté (26 février 1901), qui modifie les conclusions du précédent arrêté conformément aux objections de l'Académie française. L'intervention de l'Académie (manifestée par un rapport assez bizarre de M. Hanotaux) a jeté le trouble dans les propositions de la commission, celle-ci ayant été à peu près contrainte de s'incliner devant les objections académiques. Il en résulte que les décisions consacrées par le second arrêté, celui de 1901, peuvent paraître insuffisantes, et même, sur certains points, illogiques. Le même sort est à prévoir pour les propositions d'une commission en vue de la simplification (on n'ose pas dire réforme) de l'orthographe qui fonctionne en ce moment au Ministère de l'instruction publique. Ses efforts seront annulés par l'intervention de l'Académie française. Les membres de cette commission, et surtout son président ne se font à cet égard aucune illusion. Tant que les imprimeurs prendront pour règle le dictionnaire de l'Académie, toutes les tentatives de réforme seront vaines. L'édition de 1878, qui est la septième, fera loi tant qu'elle n'aura pas été remplacée par une nouvelle, et la huitième édition, qui ne paraîtra sûrement pas avant vingt ou trente ans, ne différera guère de la précédente pour l'orthographe. Sans doute, on pourrait faire faire, par une commission compétente, un dictionnaire orthographique. Mais les imprimeurs l'adopteraient-ils? Le grand obstacle à toute réforme, c'est l'Académie française. — P. 149. Comptes rendus.

T. XV, nº 3. — P. 161-228, L. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise : les tournures interrogatives et les pronoms sujets après le verbe*. La variété de ces tournures est bien intéressante à étudier; malheureusement l'étude historique n'en est guère possible, les documents faisant, en général, défaut pour la période antérieure au XIXe siècle. — P. 235, Clédat, *Les formes françaises*

de ficatum. — P. 238, Carrez, *Quelques expressions du français local du Haut-Jura.*

T. XV, n° 4. — P. 241, Clédat, *La place de l'adjectif en français.* Ce travail s'applique à l'état actuel de la langue. — P. 177, Guerlin de Guer, *Des perturbateurs linguistiques.* — P. 286, F. Pelen, *De la prononciation des* x *en français.* Médiocre : les faits sont mal rangés, sans égard à l'histoire des mots, de plus il y a plusieurs erreurs quant a la prononciation. — P. 292, Yvon, *Sur l'emploi du mot « indéfini » en grammaire française.* — P. 308, Clédat, *« C'est son père tout craché ». Sur la réduction de* l *initial* + y *à* y. — P. 313, Comptes rendus.

T. XVI (1902), n°s 1-2. — P. 1, Vignon, *Les patois de la région lyonnaise : les pronoms régimes de la 1re et de la 2e personne du sing. et le pronom réfléchi.* — P. 64, Clédat, *La négation dite explétive.* Cette négation explétive est une des plaies de la langue française. M. Cl. n'a peut-être pas indiqué assez nettement que l'emploi s'en était beaucoup accru depuis le moyen âge Après *avant que*, l'emploi de *ne* est certainement fautif dès l'origine ; toutefois il s'explique historiquement par certaines locutions anciennes où figure *ainz*. Mais ce n'est pas le lieu de reprendre la question. — P. 101-114, Bastien, *Omission de* ne *explétif.* Suite du même sujet. — P. 129, Yvon et Clédat, *Sur l'emploi du mot « indéfini » en grammaire française. Les pronoms dits indéfinis.* — P. 147, Yvon, *Sur la place de l'adjectif en français.*

T. XVI, n° 3. — P. 167, Clédat, *Essais de sémantique.* I, *La famille du verbe « céder »* ; II, *les formules négatives.* — P. 236, Comptes rendus.

T. XVI, n° 4. — P. 266, Vignon, *Les patois de la région lyonnaise : le pronom régime de la 3e pers.* — P. 302, Bourciez, *fr et prov.* BIAIS. Viendrait de bifasius qui serait pour bifarius « double » ; ce n'est pas du tout le sens de *biais* ; il faudrait expliquer la transition. — P. 303, P. Regnaud, fr. *quenouille* ; rattache ce mot, non à *conocula pour colucula, comme on le fait ordinairement (et avec toute raison), mais à l'all. *kunkel.* — P. 311, Comptes rendus. P. M.

LE MOYEN-AGE. 1902, XIII, p. 137-173. A. Guesnon, *Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens.* Nous avons signalé à plusieurs reprises les fécondes recherches de M. Guesnon sur les trouvères artésiens. La présente étude continue, à proprement parler, celle que l'auteur a publiée dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, en 1894 (cf. *Rom.* XXIV, 315) et où il traitait de Pierre de Corbie, d'Adam de Givenchy, de Simon d'Authie, de Gilles et de Guillaume le Vinier Cette fois il s'occupe de Jean Bodel, Wibert, (appelé aussi *Hubert*) Kaukesel, Baude Augrenon, Guillaume Veaus, Andrieu Douche (ou *Douchet*), Sauvage d'Arras, Jean Mados, Nievelot Amion, Rikier Amion, Gadifer d'Avions (et non *Anions* ni *Anjous*), Jacques le Vinier, Eude de la Corroierie, Hue le châtelain d'Arras, Vilain d'Arras, Moniot d'Arras, Alart de Cans (et non de *Caus*), Audefroi le bâtard, Jean Erart, Andrieu

Contredit, Robert de le Pierre, Jean de Grieviler, Jean Bretel, Adam de la Halle. M. Guesnon, profondément versé dans la connaissance des sources de l'histoire d'Arras, apporte sur tous ces trouvères des renseignements précis, ou, à défaut, des conjectures plus ou moins probables (cf. ci-dessus, p. 384 et suiv.). Il a fait, comme dans ses travaux précédents, grand usage du « Registre de la sainte Chandelle d'Arras », dont il a le premier reconnu le véritable caractère, comme G. Paris l'a dit ici-même (XXIX, 145).

ACHTER JAHRESBERICHT DES INSTITUTS FÜR RUMÆNISCHE SPRACHE ZU LEIPZIG, hgg. von G. Weigand. Leipzig, Barth, 1902, in-8, VIII-324 p. — Ce volume ne contient que trois études. Nous avons déjà signalé l'une d'elles (*Romania*, XXX, 472), *Die rumänischen Diminutivsuffixe* par S. Puşcariu. — Le recueil débute par le rapport annuel de M. Weigand pour 1900-1901. Puis vient une étude de M. St. Stinghe sur *Die Schkejer oder Trokaren in Kronstadt*, étude ethnographique, historique et linguistique. Le dialecte des habitants du faubourg roumain de Şcheĭ, partie de Kronstadt (Braşov), se distingue nettement par quelques traits importants des variétés dialectales parlées dans les régions voisines, transylvaines ou roumaines. Les coutumes, présentent aussi de remarquables particularités, surtout celles qui se rattachent aux fêtes de Pâques. M. Stinghe adopte et confirme l'opinion de M. Miletiĉ, fondée sur le témoignage d'un chroniqueur local du XVIIIe siècle : les aïeux des habitants de Şcheĭ étaient des Bulgares venus dans le pays en 1392. Quelques noms de lieu, le nom même de Şcheĭ (Slavi) les noms saxons (*Belgereĭ*) et hongrois (*Bolgárszék*) viennent à l'appui de cette opinion. Mais M. Miletiĉ croyait à la conservation de l'élément slave jusqu'au XVIIIe siècle, M. Stinghe la limite au XVIe siècle. Des textes et un glossaire complètent cette étude qui contient un tableau des particularités dialectales de Şcheĭ. — Le volume est terminé par le compte rendu du voyage d'exploration linguistique fait par M. Weigand en 1899 dans la Grande Valachie, le tableau des résultats de l'enquête et soixante-quinze textes recueillis.

M. ROQUES.

CHRONIQUE

M. Oddone Zenatti, auteur de diverses études sur la littérature italienne, spécialement sur celle du Trentin et de l'Istrie (voir *Rom.* X, 458 ; XVIII, 198 ; cf. *ibid.*, 332), est mort à Rome le 24 juin de cette année. Il était né à Trieste en 1866. L'état de sa santé l'avait obligé de quitter l'enseignement, et, en ces derniers temps, il occupait un emploi à la bibliothèque Casanatense de Rome. Son dernier ouvrage, publié peu de semaines après son décès, est un gros volume intitulé *Dante e Firenze, prose antiche con note illustrative ed appendici* (Florence, Sansoni, dans *Biblioteca scolastica di Classici italiani diretta da* G. Carducci). Le titre, un peu vague, laisse déjà entrevoir que l'ouvrage se compose de matières assez variées qui sont groupées plutôt que combinées. Toutefois, si la composition laisse à désirer, l'érudition est de bon aloi. L'objet de la plus grande partie du livre est de montrer que les renseignements fournis par Boccace sur Dante méritent confiance, et il faut reconnaître que M. Zenatti y réussit dans une assez grande mesure. En tête, une intéressante notice sur l'auteur par son frère, M. Albino Zenatti.

— M. W. Borsdorf, de qui nous avons signalé jadis (XIX, 375) la dissertation sur le « Château » dans *Claris et Laris* et dans *Escanor*, est décédé en juin dernier à l'âge de trente-huit ans. Depuis 1895 (*Rom.*, XXIV, 147) il enseignait le français et l'ancien allemand à l'Université de Galles, dont le siège est à Aberystwyth.

— M. Ulysse Robert, bien connu par ses travaux sur l'histoire et sur la littérature du moyen âge, est décédé subitement le 5 octobre dernier à l'âge de cinquante-huit ans. A sa sortie de l'École des chartes, en 1873, il était entré au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale où il se signala par son activité. En 1884, il fut nommé inspecteur général des bibliothèques et archives, et bientôt après, il fut, en cette qualité, chargé de la direction et du contrôle des travaux relatifs au Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques. Il eut donc à revoir les épreuves du *Catalogue général des manuscrits des départements*, dont le premier tome (Rouen) parut en 1886, et qui compte actuellement quarante-trois volumes. On ne s'étonnera pas si, dans une collection aussi étendue et dont les auteurs n'avaient pas tous une préparation suffisante, il se trouve des parties assez défectueuses. Ulysse Robert avait une grande puissance de travail, et il a pu, sans négliger ses devoirs

professionnels qui étaient très absorbants, conduire à bonne fin des recherches très variées. Franc-comtois de naissance, il a consacré des études importantes à l'histoire de sa province : nous avons annoncé récemment (ci-dessus, p. 351) son intéressant recueil des *Testaments de l'officialité de Besançon*. Nous signalerons encore, laissant de côté les travaux purement historiques, sa publication d'un curieux vocabulaire latin-français, suivi d'un recueil de proverbes, écrit par un écolier d'Arbois (Jura) qui a été mentionnée ici même (II, 273) et son Mémoire sur les origines du théâtre à Besançon (*Mémoires des Antiq. de France*, t. LIX). Dans un tout autre ordre d'études, il convient de rappeler sa publication de l'Heptateuque de Lyon (voir *Rom.*, XXX, 475), si intéressante pour l'histoire des anciennes versions latines de la Bible et pour la connaissance du latin des bas-temps. Enfin, on sait qu'Ulysse Robert s'était occupé de la littérature française du moyen âge : il a publié, avec G. Paris, pour la Société des anciens textes français, les *Miracles de Nostre Dame* (1876-1883), et seul, l'*Art de chevalerie* de Jean de Meun suivi de la mise en vers de cet ouvrage par Priorat de Besançon (1897).

— Les amis et élèves de M. Mussafia préparent en son honneur une publication collective, qui lui sera offerte à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance.

— La Société des anciens textes français vient de publier (pour compléter l'exercice de 1902) le t. I du *Roman de Tristan* par THOMAS, édité par M. J. Bédier et le t. I du *Recueil de sotties* édité par M. E. Picot. Le tome I de Tristan contient, à la suite d'un court avant-propos, tous les fragments originaux qui nous sont parvenus de l'œuvre du trouvère Thomas. C'est en tout 3144 vers, sur environ 18000 que devait contenir le poème. Les parties en déficit sont remplacées par une analyse très soignée des œuvres étrangères (le *Tristan* de Gottfried de Strasbourg, *Sir Tristrem*, une Saga islandaise, etc.) qui sont dérivées (en forme d'imitation ou de résumé) du *Tristan* français. Ce travail de restitution sera justifié dans l'introduction qui occupera la majeure partie du tome second. Mais dès maintenant on en peut apprécier tout le mérite. — Le *Recueil de sotties* formera trois volumes. Le premier renferme neuf sotties, dont chacune est précédée d'une notice spéciale.

— La seconde partie de la *Grammaire historique de la langue française* de M. Nyrop vient de paraître. Elle contient la morphologie. On y reconnaît les qualités d'érudition, de clarté dans l'exposé et de critique qui ont fait le succès de la première. Le système de transcription phonétique n'est plus le même dans le t. I ; M. Nyrop s'en explique dans l'avant-propos, mais ce changement ne gênera pas les Français à qui naturellement ces transcriptions sont inutiles et qui ne les regardent pas. Le second volume mérite tous les éloges que la *Romania* a fait du premier (XXVIII, 477) en annonçant un compte rendu qui n'a jamais été fait. C'est une des nombreuses promesses qu'elle n'a pas tenues. La grammaire de M. Nyrop n'en a pas moins fait son chemin : le premier volume est épuisé et paraîtra l'an prochain en seconde édition.

— Livres annoncés sommairement :

Guiot von Provins, seine Gönner, die « Suite de la Bible » und seine lyrischen Dichtungen.... von Arthur BANDLER. Halle, Kaemmerer, 1902. In-8, 92 p. dissert. de Halle). — La partie la plus intéressante de cette dissertation est celle qui est consacrée à la liste bien connue que dresse Guiot de Provins, dans sa *Bible*, de ses nobles protecteurs défunts. M. Bandler montre que cette liste a dû être écrite en 1205 (plutôt peut-être en 1204), et il accompagne chacun des 86 noms qui la composent d'un petit commentaire historique, sobre et précis, puisé aux meilleures sources; c'est un travail utile, qu'on aura souvent occasion de consulter. L'auteur étudie ensuite la « Suite de la Bible », qu'il pense être bien l'œuvre de Guiot de Provins (seulement elle aurait formé d'abord un poème isolé), puis les cinq chansons qu'on a de lui, et termine par un court exposé de la versification et de la langue de l'auteur. Tout le travail est consciencieux et satisfaisant. — G. P.

Le Pelerinage Jhesucrist de GUILLAUME DE DEGUILLEVILLE, edited by J.-J. STÜRZINGER. Printed for the Roxburghe Club. London, Nichols, 1857. In-4°, VII-372 pages. — Nous avons annoncé successivement les deux premiers volumes de cette édition très méritoire, malheureusement tirée à bien petit nombre, des œuvres de Guillaume de Deguilleville (XXIV, 485, XXVI, 344). C'est par suite d'un oubli, que nous réparons bien tardivement, que ce troisième volume n'a pas été signalé à nos lecteurs. Il a été préparé avec le même soin que les précédents et est également orné de belles reproductions, en couleur, de miniatures. Le sujet n'est pas très intéressant : l'auteur, naturellement, suit les évangiles (il y aurait des recherches à faire sur les commentaires latins qu'il a connus), et n'avait guère occasion de faire preuve d'originalité. Stürzinger, dont la mort a été annoncée ci-dessus, p. 470, nous fait part à la fin de son avant-propos (p. vj) de l'intention qu'il avait de publier la seconde rédaction du *Pelerinage de vie humaine* pour l'*Early english text Society*, avec la version anglaise de Lydgate faite sur cette seconde rédaction. Il avait déjà annoncé la même intention dans la préface de son premier volume (*Pelerinage de vie humaine*, p. vj). Mais je suis informé par M. Furnivall que la copie de cette seconde rédaction fut brûlée par erreur, après la mort de G. N. Currie qui préparait l'édition de Lydgate annoncée dans l'article suivant. — Stürzinger se proposait aussi d'écrire une introduction générale (*Pelerinage de vie humaine*, p. vj), qui ne paraît pas avoir été rédigée.

The pilgrinage of the Life of Man, englisht by John LYDGATE, A. D. 1426, from the french of Guillaume de Deguilleville, A. D. 1335 (*sic*, lire 1555), edited from 3 fifteenth Century mss. in the British Museum... by F. J. FURNIVALL; part I and II, London, 1899, 1901. In 8°, XII-665 pages (*Early english text Society*). — Les deux poèmes de G. de Deguilleville, le *Pelerinage de vie humaine* et le *Pelerinage de l'âme*, ont été traduits en

anglais, le premier en vers par Lydgate, le second en prose par un anonyme. La version en prose sera publiée ultérieurement par l'*Early english text Society*, et l'on se propose de placer en regard le remaniement en prose française dû à Jean Gallopes. Présentement, nous avons à annoncer, comme se rattachant par le sujet à la littérature française, la version anglaise de Lydgate. L'édition en avait été commencée par un des collaborateurs de l'*Early english text Society* qui mourut sans avoir beaucoup avancé son travail. M. Furnivall, le fondateur de la Société et l'un de ses plus actifs collaborateurs, la recommença sur de nouvelles bases. Il nous en a donné, à peu d'intervalle, les deux premiers volumes qui, nous l'espérons, seront bientôt suivis du troisième et dernier. Lydgate a traduit non pas la première édition du poème de Deguilleville, faite de 1330 à 1332 (publiée en 1895 par Stürzinger, voir *Rom.*, XXIV, 485), mais la seconde, qui est datée de 1355. M. Furnivall a fait occasionnellement usage de cette seconde rédaction française dont Stürzinger se proposait de publier une édition qui, par suite d'un fâcheux accident, ne semble pas devoir paraître aussitôt qu'on l'espérait. Nous devons du moins nous féliciter d'avoir la version anglaise dans une édition critique et d'un usage commode.

Historical Reader of early french, containing passages illustrative of the growth of the french language from the earliest times to the end of the fifteenth Century, by Herbert A. STRONG and L. D. BARNETT. Edinburgh and London, W. Blackwood, 1901. In-12, 200 pages. — Nous ne pouvons que nous réjouir de voir paraître en Angleterre un livre élémentaire destiné à faciliter l'étude de l'ancien français, mais force nous est de reconnaître que celui-ci ne peut être approuvé ni pour le plan ni pour l'exécution. Les 30 premières pages, intitulées « Period of early and classical latin », contiennent des extraits de Plaute, Cicéron, Pline, etc., avec traduction anglaise et courtes notices biographiques des auteurs. On se demande en quoi ces extraits peuvent servir à l'étude du vieux français. Ensuite viennent, sous le titre de « dominance of vulgar latin », quelques morceaux empruntés pour la plupart à la première partie de mon *Recueil d'anciens textes*, augmentés de textes assez mal choisis (par ex. le n° 10, p. 45, qui est une lettre de Charlemagne en latin fort peu vulgaire). L'abrégé de grammaire qui occupe les pages 46 à 67 abonde en erreurs de tout genre qu'il n'est pas utile de relever ici. Les textes en ancien français commencent à la page 68. Ils sont accompagnés de traductions souvent bien fautives. On s'étonne d'y voir la farce de Pathelin placée entre Joinville et Villehardouin. Tous ces morceaux sont découpés dans la Chrestomathie de M. Sudre ou dans les *Specimens* de M. Toynbee. L'annotation est très faible.

Études sur le théâtre français du XIVe siècle. Le Jour du Jugement, *mystère français sur le Grand schisme*, publié pour la première fois, d'après le ms. 579 de la Bibliothèque de Besançon, et les mystères Sainte Geneviève, par

Émile Roy. Paris, Bouillon, 1902. In-8, VIII-268 pages (Extrait des Mémoires de la Soc. d'émulation du Doubs). — La *Romania* (XXXI, 647) a rendu un compte favorable d'une publication de M. Roy sur l'ancien théâtre français, appelant spécialement l'attention sur l'érudition « très étendue et très minutieuse » de l'auteur. Le même mérite peut être reconnu à la présente publication. M. R. a étudié avec amour le mystère de Besançon et les autres où le même sujet est traité. Il y a, dans son travail, où les digressions sont peut-être un peu trop fréquentes, beaucoup de remarques sagaces qui prouvent une connaissance approfondie de notre vieille littérature dramatique. Je crains toutefois qu'il ait employé ses efforts à soutenir une thèse erronée. Le ms. 579 de Besançon, autant qu'on en peut juger par le fac-similé joint à la publication, est du commencement du XVe siècle (le catalogue imprimé, par Castan, l'attribue à la « période moyenne du XIVe siècle », ce qui est inadmissible). C'est une copie qui ne fournit pas d'indication sur la date de l'œuvre. Mais, selon M. Roy, le mystère contiendrait de nombreuses et précises allusions aux événements de la période du Grand schisme, et pourrait par suite être daté exactement de l'année 1398, spécialement du 5 avril de cette année. M. R. déploie assurément une érudition fort ingénieuse pour prouver cette thèse, mais il n'y arrive pas. Les passages dans lesquels il croit trouver des allusions positives sont de vagues lieux communs. Je dirai plus : il n'y a pas, dans tout le mystère, une seule allusion certaine au Grand schisme. Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que le mystère ait été composé à la fin du XIVe siècle, et, quoiqu'il n'ait, au point de vue historique, aucune valeur particulière, il convient de remercier M. R. de nous en avoir donné une édition très soignée.

Manara Valgimigli, *Appunti su la poesia satirica latina medioevale in Italia*. Messina, tip. Nicotra, 1902. In-8, XIII-144 p. — L'auteur nous apprend dans sa préface que le présent opuscule est une thèse présentée en 1898 à l'Université de Bologne et qu'il l'a imprimée telle quelle, n'ignorant pas qu'elle a été rédigée un peu trop vite, et qu'elle renferme des erreurs « che si potevano e dovevano evitare ». Il est difficile de se montrer sévère pour un travail dont l'auteur parle aussi modestement. Bornons-nous à dire que c'est surtout une compilation des travaux antérieurs (Straccali, Novati, Ronca, etc.), et que, à défaut de faits nouveaux, entre beaucoup de considérations superflues ou contestables, on y trouve çà et là quelques idées dignes d'attention.

Le drame religieux au moyen âge, par Marius Sepet. Paris, Bloud, 1903. In-12°, 63 p. (publication de la Société bibliographique). — Résumé bien fait des connaissances acquises sur la formation de notre ancien drame religieux. M. Sepet qui, par des travaux de première main, a contribué plus que personne à éclaircir les origines du drame liturgique et en général du théâtre religieux, était parfaitement qualifié pour écrire ce précis. Le sujet est bien présenté et rien d'essentiel n'est omis. La question des origines est

étudiée avec un soin particulier. Les limites de l'ouvrage ne permettaient pas à l'auteur d'entrer dans des discussions détaillées, mais on sent que toutes les assertions sont appuyées sur des recherches personnelles. Sur quelques points de détail on pourrait différer d'opinion. Ainsi M. S. adopte l'opinion d'après laquelle le drame d'Adam (ms. de Tours) aurait été composé et joué en Angleterre au XIIe siècle. Je ne vois pas de raison positive pour attribuer à l'Angleterre ce petit mystère qui ne me paraît pas antérieur au commencement du XIIIe siècle.

A Catalogue of letters and other historical documents exhibited in the library at Welbeck, compiled by S. Arthur STRONG, with portraits and numerous facsimiles. London, John Murray, 1903. In-4°, xvj-316 pages. — La plus grande partie de ce somptueux volume est occupée par des lettres et documents divers (XVIIe-XVIIIe siècles) qui ne sont pas du ressort de la *Romania*. Mais dans les premières pages est décrit un manuscrit français, écrit en Angleterre au commencement du XIVe siècle, et qui a, pour la littérature française d'Outre-Manche, une importance considérable. Il ne contient pas moins de treize vies de saints, en vers, dont quelques-unes, par exemple la vie de sainte Élisabeth de Hongrie (par Nicole Bozon?), la vie de Thomas de Cantorbéry (de Garnier de Pont-Saint-Maxence), les vies de sainte Catherine (par Clémence de Barking) et de sainte Modwene, étaient bien connues, mais plusieurs ne se trouvent, à ma connaissance, que dans le ms. de Welbeck. De ce nombre est une vie du roi Édouard le Confesseur toute différente des deux poèmes sur le même roi que l'on connaissait déjà par la publication de Luard (collection du Maître des rôles). Cette vie m'intéresse d'autant plus que j'en connaissais depuis longtemps une mise en prose conservée par un ms. du Musée britannique. Ayant eu connaissance l'an dernier du ms. de Welbeck j'ai pu le mettre à contribution pour une grande bibliographie des vies des saints en vers français qui occupe les pages 338 à 378 du tome XXXIII (sous presse) de l'*Histoire littéraire*. Dans un prochain mémoire je donnerai des extraits de la vie d'Édouard le Confesseur et de la rédaction en prose.

A history of french Versification, by L. E. KASTNER. Oxford, Clarendon Press, 1903. In-12, XX-312 pages. — Ce livre, comme tout ce qui sort de la *Clarendon Press*, est très bien imprimé. Mais on ne peut pas dire que le fond soit aussi parfait que la forme. M. K. connaît assez bien la versification française moderne pour l'étude de laquelle les livres abondent : il est moins *at home* lorsqu'il s'agit de notre ancienne poésie et de notre ancienne langue. Ainsi il attribue aux poètes de la Pléiade l'omission de l'*e* dans *don'ray* (p. 13). Il ne sait donc pas que le futur de *doner*, en ancien français, est régulièrement *donrai*. Il place au IXe siècle la *Passion* et le *Saint-Léger* de Clermont. Ce qu'il dit du couplet de deux vers n'est pas au courant. La partie consacrée aux diverses espèces de strophes est incomplète, quoique proportionnellement trop longue, et souvent erronée. Beaucoup de fautes qu'on pourrait relever eussent été facilement évitées si

l'auteur avait fait usage de la dissertation de M. Nætebus (*Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*) qu'il ne paraît pas avoir connue, car il ne la cite pas dans la Bibliographie des pages XIII-XX, qui pourtant abonde en indications peu utiles.

The Chatelaine of Vergi, a 13th Century french Romance, done into english by Alice KEMP-WELCH, edited with an introduction by L. BRANDIN, with contemporary illustrations. London, D. Nutt, 1903. In-12, xxiii-95 pages. — Le texte, publié en appendice, est la reproduction, moins les variantes, de celui que M. Raynaud a imprimé dans la *Romania*, XXI, 165 et suiv. La traduction pourrait être meilleure. « Cele ne tint o lui plus plait » (v. 103), est singulièrement rendu par « and no more had she *pleasure* in him ». Elle suffit cependant à donner une idée de ce joli poème au public anglais. L'introduction, sans rien apporter de nouveau, est satisfaisante. En tête de ce petit volume, qui est fort élégamment imprimé, est placée la reproduction photographique d'un ivoire du Musée britannique où sont représentées diverses scènes du roman.

Un' etimologia francese. Nota del socio Francesco d'OVIDIO. In-8°, 3 pages (Extrait de l'Académie de Naples.) M. d'Ovidio pense que le français *par cœur* équivaut à *par chœur*, et la preuve qu'il en donne est l'expression espagnole correspondante *de coro*, qui n'a rien affaire, bien entendu, avec *cor*, *cuer* ou *corazón*. Il y a longtemps que j'ai pensé à cette équivalence (*cœur-chœur*) que M. d'Ovidio a le premier formulée. Est-ce que dans l'anglais *by rote*, le mot *rote* ne serait pas l'instrument de musique? *To learn by rote* répondrait ainsi assez exactement à *aprender de coro*. — A. M.-F.

Dante and the animal Kingdom by Richard THAYER HOLBROOK. New York, The Columbia University Press, 1902. In-8°, XVIII et 376 pages. — Le sujet avait été traité dans un article très court de K. Witte (voy. *Dante-Forschungen*, t. II, p. 183-193). M. Holbrook lui a consacré un volume qui se lit agréablement mais qui ne répond guère à la question essentielle que les lecteurs de la *Commedia* sont conduits à se poser : où Dante a-t-il puisé ses connaissances d'histoire naturelle? Il eût fallu étudier de beaucoup plus près les bestiaires et certaines encyclopédies médiévales; mais cette étude n'est pas très facile à faire aux États-Unis, ce que l'auteur reconnaît dans sa préface. — A. M.-F.

A. Pillet, *Ueber den gegenwärtigen Stand der Fableaux-Forschung* (*Neuphilologisches Centralblatt*, t. VII, 1903, p. 98-105.) — C'est une discussion brève, mais singulièrement lucide et pénétrante, des travaux publiés en ces dix dernières années. Sur la question de l'origine des « fableaux », M. Pillet déclare s'en tenir à la théorie de Benfey, qui cherche, comme on sait, leur patrie dans l'Inde : il semble bien pourtant que M. P. substitue volontiers à l'Inde de Benfey un Orient indéterminé. D'autre part, puisque, revendiquant cette théorie, il voulait surtout recenser les travaux qui la concernent, et puisque Benfey faisait venir de l'Inde, outre les « fableaux », les contes populaires de tout genre, peut-être M. P. n'était-il pas en droit

de passer sous silence les fables et les contes merveilleux, et d'écarter systématiquement tout ce que les folkloristes ont écrit depuis dix ans pour ou contre le système de Benfey. Par exemple, il se trouve que M. G. Huet dans la revue *De Gids* (1902), M. L. Sainéan dans la *Revue de synthèse historique* (1902) se sont proposé dans le même temps que M. P., précisément comme lui, de dresser le bilan des discussions récentes : concluant d'ailleurs contre Benfey, ils n'ont eu garde, ce qui eût été contraire à l'esprit de son système, de se limiter arbitrairement aux seuls « fableaux ». — Mais le mémoire de M. P. tend surtout à montrer qu'en l'état actuel des questions, la tâche urgente est de multiplier des monographies de « fableaux », où, « sans intention préconçue d'en démontrer l'origine orientale », les critiques classeraient toutes les versions connues de chaque thème pour en déterminer la filiation logique et historique. Rien n'est plus désirable, en effet : ce qu'on a pu écrire jadis sur la fragilité de telles enquêtes était, pour le moins, outré ; et M. P. lui-même, en son étude excellente du « *Fableau des Trois bossus menestrels* » (voy. *Rom.*, XXXI, 136), s'est déjà chargé de prouver par l'exemple le prix de telles monographies. — J. Bédier.

Errata. — P. 49, n. 4, lire *Bourbon*. — P. 81, n. 7, *piscarides*, l. *piscarioles*. — P. 98, l. 7 du bas, *cuer*, l. *curer* ? — P. 100, v. 11, le Dr Bos propose avec raison de remplacer *curt* par *tort* ; — v. 17, M. Bos pense que *ere* est l'airelle. — P. 153, l. 2 du bas, l. *d'assonances*. — P. 154, l. 24, l. *moi* : *-ai*. — P. 155, l. 6, *que*, l. *qui*. — *Ibid.*, l. 8 du bas, l. *Viennais*. — P. 158, mettre les vers 1016-1020 entre crochets, et intervertir les vers 123 et 124. — P. 159, l. 2, l. *ses trez*. — *Ibid.*, l. 26, suppr. *QPS* après *maté*. — P. 160, n. 1, *traitrse*, l. *traitres*. — P. 171, l. 17 et p. 172, l. 2, lire Chaytor. — P. 335, l. 19, *Bonne*, lire *Bonn*. — P. 351, l. 18 du bas, l. *Estense*. — P. 395, l. 4 du bas, l. *was thus*. — P. 602, l. 7 du bas, d'après une vérification faite à Londres il y aurait dans le ms., aux trois endroits cités, la même leçon : *descunorted*.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

F. Lot, La Chanson de Landri 1
P. Meyer, Les manuscrits français de Cambridge (Trinity College)... 18
A. Thomas, Le suffixe *-aricius* en français et en provençal 177
P. Rajna, Le origini della novella narrata dal « Frankeleyn » nei *Canterbury Tales* del Chaucer 204
P. Meyer, Recettes médicales en provençal d'après le ms. R. 14.30 de Trinity College, Cambridge ..... 268, cf. p. 472
H. Suchier, Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (premier article) ..... 353, cf. p. 473
G. Langlois, Notes sur le *Jeu de la Feuillée*, d'Adam le Bossu 364
J. A. Herbert, A new ms. of Adgar's Mary-legends 394
F. Lot, *La Mesnie Hellequin* et le comte Ernequin de Boulogne 422
G. Paris, Le cycle de la « Gageure » 481
P. Toldo, Pel *fableau* di Constant du Hamel 552
P. Toynbee, Dante's use of the word *Trattato* in the *Convivio* and *Vita nuova* 565

MÉLANGES

J. Popovici, Les noms des Roumains de l'Istrie 121
J. Cornu, Disette = *decepta*. — *Tant mieux, tant pis, tant plus, tant moins*. — *Poche* « cuiller à pot » 124
A. Jeanroy, Fr. *sémillant* 300
G. L. Kittredge, The chanson du Comte Herniquin 303
G. P., *Or est venus qui aunera* 442
A. Thomas, Sur un vers du *Pèlerinage de Charlemagne* 442
E.-S. Sheldon, *Debé, debait* 444
A. Delboulle, *Beltrer*. — *Loure, loerre*. — Origine du mot *sabrenas* ou *sabrenaud* 445
A. Thomas, Fr. *geline* 447
P. M., *Avoir son olivier courant*. — *Chanjon*, enfant changé en nourrice. — Charme en vers français 450
F. Lot, Conjectures sur Girart de Roussillon 572
— Orson de Beauvais 577
P. M., Wauchier de Denain 583
Le dit du bardé cheval, p. p. G. Raynaud 586
E. Langlois, Traités mis à l'index au XIIIe siècle 588

E. LANGLOIS, Integrum > *entre* 591
J. T. CLARK, Les explosives sourdes entre voyelles en italien..... 593

COMPTES RENDUS

ANDRAUD, La vie et l'œuvre de Raimon de Miraval (A. Jeanroy)..... 131
BYHAN, Istrorumänisches Glossar (J. Popovici)..... 325
CARNOY, Le latin d'Espagne d'après les inscriptions (M. Roques)..... 307
Chançun (La) de Willame (P. M.)..... 597
Chronique rimée des troubles de Flandre, en 1378-80, p. p. Pirenne (M. Wilmotte)..... 621
COLLIJN, Les suffixes toponymiques dans les langues française et provençale (G. P.)..... 312
GUILLON, Jehan Clopinel dit de Meung (E. Langlois)..... 322
JEHAN LE NEVELON, Die *Vengeance Alixandre*, hgg. von SCHULTZ-GORA (E. Walberg)..... 155
JORDAN, *Girarsdtudien* (G. Huet)..... 619
Mulomedicina Chironis, p. p. E. ODER (O. Densusianu)..... 454
NASSAU-NOORDEWIER, Bijdrage tot de Beoordeeling van den *Willehalm* (Minckwitz)..... 317
ODER, voy. *Mulomedicina Chironis*.
PEIRES VON AUVERGNE, Die Lieder kritisch hgg. von R. ZENKER (A. Jeanroy)..... 313
PIRENNE, voy. Chronique.
PIRSON, La langue des inscriptions latines de la Gaule (M. Roques)... 307
ROBERT DE HO, *Enseignements*, p. p. M.-V. YOUNG (G. P.)..... 141
SACHROW, Ueber die *Vengeance d'Alexandre* von Jean le Venelais (E. Walberg)..... 150
SCHULTZ-GORA, voy. JEHAN LE NEVELON.
TIERSOT, Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises (P. M.)..... 457
TOBLER, Etymologisches (G. P.)..... 127
YOUNG, voy. ROBERT DE HO.
WEEKS, Aïmer le chetif (E. Langlois)..... 455
ZENKER, voy. PEIRES VON AUVERGNE.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

APPEL, Provenzalische Chrestomathie, 2te auflage..... 176
APPEL, voy. PÉTRARQUE.
BANDLER, Guyot von Provins..... 634
BARNET, voy. STRONG.
Beiträge zur romanischen u. englischen Philologie..... 347
BERTONI, La Biblioteca estense e la coltura ferrarese..... 351

BIADENE, voy. BONVESIN DA LA RIVA.
BONDURAND, voy. Leude.
BONVESIN DA LA RIVA, *Il libro delle tre scritture*, a cura di BIADENE .. 477
BORELIUS, Étude sur l'emploi des pronoms personnels sujets en ancien français 347
BOURCIEZ, Les mots espagnols comparés aux mots gascons 344
BRANDIN, voy. CHATELAINE.
CANDRÉA-HECHT, Les éléments latins de la langue roumaine 475
Cartulaire du Chap. de Saint-Laud d'Angers, p. p. PLANCHENAULT... 480
Chatelaine of Vergi (The), by KEMP-WELCH and BRANDIN 638
CHAYTOR, voy. Troubadours.
CHRESTIEN DE TROYES, Kristian von Troyes *Yvain* hgg. von Förster. 342
CONSTANTIN et DESORMAUX, Dictionnaire savoyard 350
COUTURE, voy. Mélanges.
CRESCINI, L'episodio di Francesca 174
DURRIEUX. Dict. étymol. de la langue gasconne 175
DESORMAUX, voy. CONSTANTIN.
Fioretti di S. Francisco pubbl. da Manzoni 477
FŒRSTER, voy. CHRESTIEN DE TROYES.
FOURVIÈRE (le P. Xavier de). Lou pichot Tresor 173
FURNIVALL, voy. LYDGATE et ROBERT OF BRUNNE.
GRANDMAISON (de), Étymologie du mot *huguenot* 349
GREENOUGH and KITTREDGE, Words and their ways in english speech. 347
GUILLAUME DE DEGUILLEVILLE, *Pelerinage Jhesucrist*, ed. by STÜRZINGER 634
HANSSEN, Notas a la versificacion de Juan Manuel 173
HEUCKENCAMP, voir *Quinze joyes*.
HILKA, Die directe Rede in den Romanen des Chrestien de Troyes... 478
HORNING, Die Behandlung d. lat. Proparoxytona in d. Mundarten d. Vogesen u. im Wallonischen 477
KASTNER, A history of french versification 637
KAWCZYNSKI, *Huon de Bordeaux*, poemat starofrancuski 478
KEMP-WELCH, voy. CHATELAINE.
KITTREDGE, voy. GREENOUGH.
KOSCHWITZ, Les plus anciens monuments de la langue française, 6e éd. 343
JEANROY, *Chansons, jeux partis et refrains* 348
Leude (La) et les péages de Saint-Gilles au XIIe s., p. p. BONDURAND. 172
LYDGATE, *The Pilgrimage of the Life of man*, ed. by Furnivall 634
MANZONI, voir *Fioretti*.
Mélanges LÉONCE COUTURE 345
MEYER, voy. Notice.
MEYER-LÜBKE, Zur Kenntniss d. Altlogudoresischen 349
MURET, Dante à Lausanne? 478
Notice d'un ms. de Trinity College (Cambridge) p. P. MEYER 352

NYROP, Manuel phonétique du français parlé, 2e éd., par PHILIPOT.... 347
OVIDIO (D'), Reliquie probabili o possibili degli antichi dialetti italici nei moderni dialetti italiani..... 346
— Un' etimologia francese..... 638
PERSICO, Cino da Pistoia e il primo sonetto della *Vita nuova*..... 176
PÉTRARQUE, Die Triumphe Francesco Petrarcas hgg. von APPEL..... 175
— I trionfi di Francesco Petrarca, per cura di Appel..... 175
PHILIPOT, voy. NYROP.
PILLET, Ueber d. gegenwärtigen Stand d. Fableaux Forschung..... 638
PLANCHENAULT, voy. Cartulaire.
PORENA, Delle manifestazioni plastische del sentimento nei personaggi della *D. C.*..... 342
PUSCARIU, Studii şi notiţe filologice..... 476
Quinze (Les) joyes de mariage, p. p. Heuckencamp..... 174
RESTORI, Il Cancionero Classense 263..... 344
REURE, Conjecture sur les origines de Fr. Villon..... 343
ROBERT, voy. Testaments.
ROBERT OF BRUNNE'S « *Handlyng Synne* », reedited by Furnivall..... 479
ROY, Études sur le théâtre français du XIVe siècle..... 635
SALVERDA DE GRAVE, De franse *i* in het Nederlands..... 343
SALVIONI, Di un recente lavoro sui dialetti di Lugano e di Mendrisio.. 345
— Nomi locali Lombardi..... 345
— Dell' antico dialetto pavese..... 345
SANVISENTI, I primi influssi di Dante, del Petrarca e del Boccacio sulla letteratura spagnuola..... 173
SAVJ-LOPEZ, Jaufre Rudel..... 478
SCHÖNBACH, Ueber Caesarius von Heisterbach, I..... 174
SEPET, Le drame religieux au moyen âge..... 636
STRONG and BARNET, Historical reader of french..... 635
STRONG, Catalogue of documents in the library at Welbeck..... 637
STÜRZINGER, voy. GUILLAUME DE DEGUILLEVILLE.
TEICHMANN, Aachen in Ph. Mouskets Reimchronik..... 348
Testaments de l'officialité de Besançon. p. p. Robert..... 351
THAYER HOLBROOK, Dante and the animal Kindgdom..... 638
TOLDO, Études sur le théâtre comique du moyen âge..... 175
TOZER, An english commentary on Dante's *Divina Commedia*..... 351
Troubadours (The) of Dante, by CHAYTOR..... 171
ULMANN, Die Stellung d. relativpronomen..... 343
VALGIMIGLI, Appunti su la poesia satirica latina medioevale in Italia.. 636
VISING, Den ridderiga Kärleken i Medeltidens Litteratur..... 347
VOSSLER, Zu den Anfängen d. französischen Novelle..... 349

PÉRIODIQUES

Année (L') linguistique, I..... 467
Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen CII, CIII, CIV, CV, CVI, CVII..... 166
Archivio glottologico italiano, XV, 4..... 161
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1902..... 468
Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache, VIII..... 631
Journal des Savants, 1903, nº 6..... 468
Moyen-Age (Le), XIII..... 630
Revue de philologie française et de littérature, XV (1901), XVI (1902) 628
Studj di Filologia romanza, IX 465
Studi glottologici italiani, II 165
— — III..... 464
Zeitschrift für romanische Philologie. XXVI, 5..... 460
— — XXVI, 6..... 462
— — XXVII, 1..... 626
— — XXVII, 2..... 627

CHRONIQUE

Nécrologie : W. Bosdorf, 632; Bollati de Saint-Pierre, 470; Couraye du Parc, 168; G. Doncieux, 341; A. Gasté, 168; Kirpitchnikof, 469; Ch. Loizeau de Grandmaison, 470; Ul. Robert, 632; Stürzinger, 470; O. Zenatti, 632. — Obsèques de G. Paris, et discours prononcés sur sa tombe, 334. — Nominations : MM. Guarnerio, 169; C. Salvioni, 169; Zingarelli, 169. — Prix La Grange à M. Guesnon, 471. — Hommage à M. Ad. Mussafia, 633. — Congrès historique de Rome, 341. — Société des anciens textes français, 169, 633. — Publication d'une notice de M. Auvray sur les manuscrits de Mgr Desnoyers, 474; des *Légendes du moyen âge* de G. Paris et d'un mémoire de G. Paris sur Philippe de Novare, 475; du t. XXXVII des *Archives de la Gironde*, 474; du t. II de la *Gramm. hist. de la langue française* par M. Nyrop, 633; du t. IV de la *Flore* populaire de M. E. Rolland, 342; d'un article de M. Salvioni sur le type *formica formicæ*, 475; des *Beiträge zur romanischen u. englischen Philologie*, 169; d'un index des miracles en latin de la Vierge, par le P. Poncelet, 170. — Annonce d'une revue américaine intitulée *Modern Philology*, 342; de la publication des *Arts de rhétorique* par M. E. Langlois, 170. — Explication de quelques-un des mots « obscurs et rares » signalés par M. Delboulle, 471-2. — Remarques sur quelques passages des « Recettes médicales en provençal », 472; sur des chartes franc-comtoises p p. M. J. Gauthier, 169; sur un mémoire de M. Matzke sur la légende de saint Georges, 170 — Discussion de l'opinion de M. Suchier sur l'origine de « Monglane » et de « Frete », 473.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées, par E. LANGLOIS. Un fort volume in-8. — *Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix du Budget.* — Prix..... **25 fr.**

Roberti Gaguini epistole et orationes, texte publié sur les éditions originales de 1498. Précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses en partie inédites, par L. THUASNE. Deux forts vol. in-8. — Prix..... **25 fr.**

Le Frère de Pétrarque et le livre du repos des religieux, par H. COCHIN. Un volume in-8. — Prix..... **6 fr.**

Les romans de la Table ronde. par le Vte CH. DE CALAN. Deux broch. gr. in-8. — Prix.. **2 fr.**

La Bretagne dans les romans d'aventures, par le même. Une brochure gr. in-8. — Prix..... **2 fr.**

L'évolution du roman français aux environs de 1150, par M. WILMOTTE. In-8. — Prix..... **2 fr. 50**

Considérations sur quelques écoles poétiques contemporaines et sur les tempéraments à apporter à certaines règles de la prosodie française, par P. DE BOUCHAUD. Brochure in-16. — Prix..... **0 fr. 50**

Histoire de la conquête romaine de la Dacie et des corps d'armée qui y ont pris part, par Mme V. VASCHIDE. Un vol. gr. in-8, accompagné d'une carte. — Prix..... **7 fr.**

Les officiers royaux des Bailliages et Sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge, par L. DUPONT-FERRIER. Un fort vol. gr. in-8, avec 2 cartes. — *Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix Gobert.* — Prix.... **30 fr.**

La Vie de Saint-Alexis, Poème du XIe siècle. Texte critique. Nouvelle édition accompagnée d'un lexique complet et d'une table des assonances, par G. PARIS, membre de l'Institut de France. Un vol. in-18 jésus. — Prix..... **1 fr. 50**

P. Corneille et le théâtre espagnol, par G. HUSZÁR. Un vol. in-18 jésus. — *Couronné par l'Académie française. Prix Saintour.* — Prix..... **3 fr. 50**

Le Musée de la conversation, par Roger ALEXANDRE, 4e édition comprenant *les mots qui restent*, et, de nombreux articles nouveaux. La deuxième édition a été honorée d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix..... **15 fr.**

Dictionnaire savoyard, publié sous les auspices de la Société florimontane, par A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX. Un fort vol. gr. in-8. Accompagné d'une carte des localités citées (départements de la Savoie et de la Haute-Savoie) et d'une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards. — Prix..... **10 fr.**

La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval. Étude sur la littérature et la société méridionales à la veille de la guerre des Albigeois, par P. ANDRAUD. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **6 fr.**

Études sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle.

La comédie sans titre, publiée pour la première fois d'après le manuscrit 8163 de la Bibliothèque nationale et les miracles de Notre-Dame par personnages, par F. Roy. Un fort vol. in-8. — Prix ..... **10** fr.

Études sur le théâtre français au XIVe siècle. Le jour du jugement. Mystère français sur le grand schisme, publié pour la première fois d'après le manuscrit 579 de la Bibliothèque de Besançon et les mystères Sainte-Geneviève, par le même. Un vol. in-8. — Prix ..... **6** fr.

Les éléments latins de la langue roumaine. Le Consonantisme, par J.-A Candrea-Hecht. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **5** fr.

Togail bruidne Da' Derga The destruction of Dá Dergas Hostel. edited with Translation and Glossarial Index, by Whitley Stokes, D. C. L. Un volume in-8. — Prix. **8** fr.

Les influences celtiques avant et après Colomban, par C. Roessler, Un vol. in-8, avec huit planches hors texte. Prix ..... **10** fr.

Celtica. Recueil semestriel de Mémoires relatifs à l'archéologie, à la numismatique et au folklore celtique, publiés par le même, avec le concours de plusieurs amis des Études celtiques. Tomes I et II. In-4 avec pl. dans le texte et hors texte. — Prix du volume ..... **6** fr.

Essai sur un patois vosgien (cinquième section). Supplément au dictionnaire phonétique et étymologique par N. Haillant, in-8. — Prix ..... **0** fr. **75**

Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien (Urimenil, près Epinal, par le même. Brochure gr. in-8. — Prix ..... **0** fr. **50**

Choix de proverbes et dictons patois de Damas (près de Bompaire) (Vosges), par N. Haillant et A. Virtel, précédé d'un avant-propos de M. E. Fleuriel. Brochure in-8. — Prix ..... **1** fr. **50**

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque de Carcassonne, traduit et accompagné d'un vocabulaire. Deuxième édition entièrement refondue, par P. Meyer, membre de l'Institut. Tome I, contenant le texte et le vocabulaire. Un vol. petit in-8. — Prix ..... **9** fr.

Les plus anciens mots d'emprunt du français, par G. Paris, membre de l'Institut. In-4. — Prix ..... **2** fr.

Le roman du Comte de Toulouse, par le même. Gr. in-8. — Prix ..... **1** fr. **50**

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par le même. Brochure in-8. — Prix ... **2** fr. **50**

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome XII, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix ..... **36** fr.

— Table analytique des dix premiers volumes, par E. Ernault. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **18** fr.

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. Kawczynski, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix ..... **5** fr.

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédᵈ. Godefroy. Tome X et dernier. Un vol. in-4. — Prix ..... **55** fr.

Macon, Protat Frères, imprimeurs.

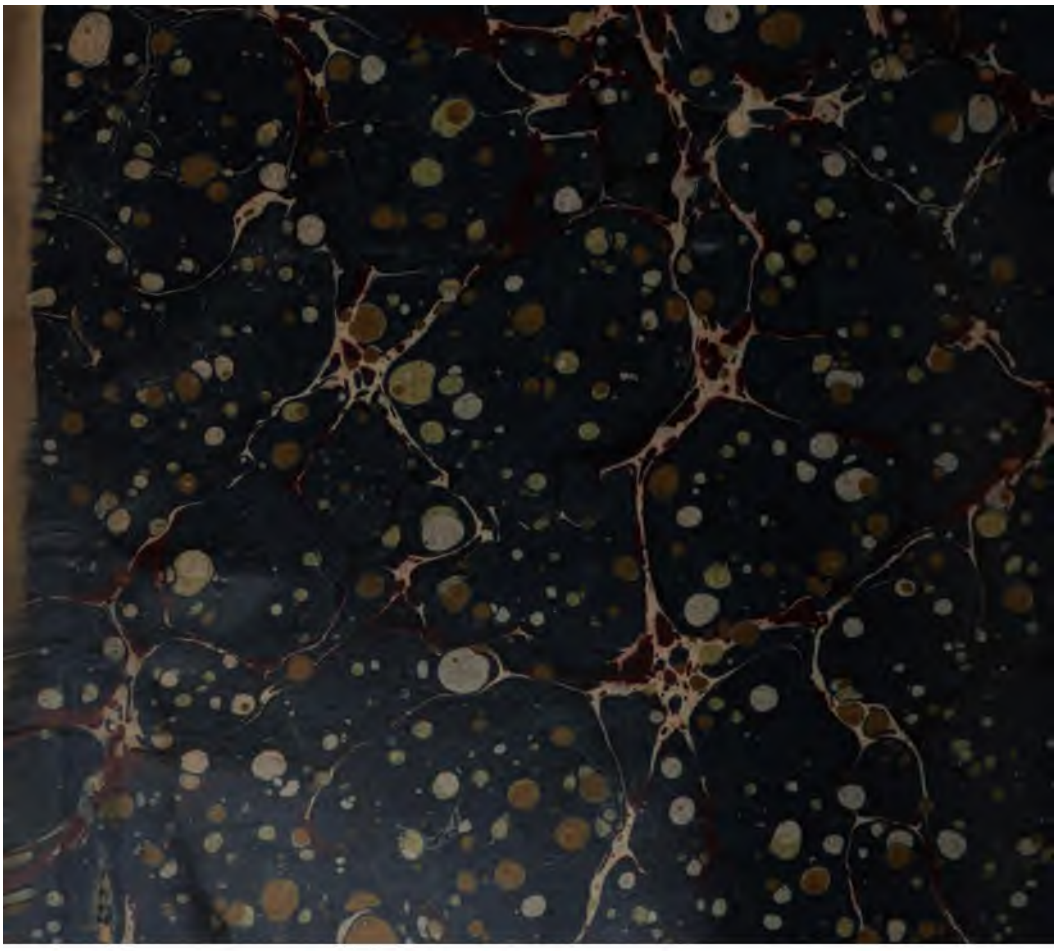

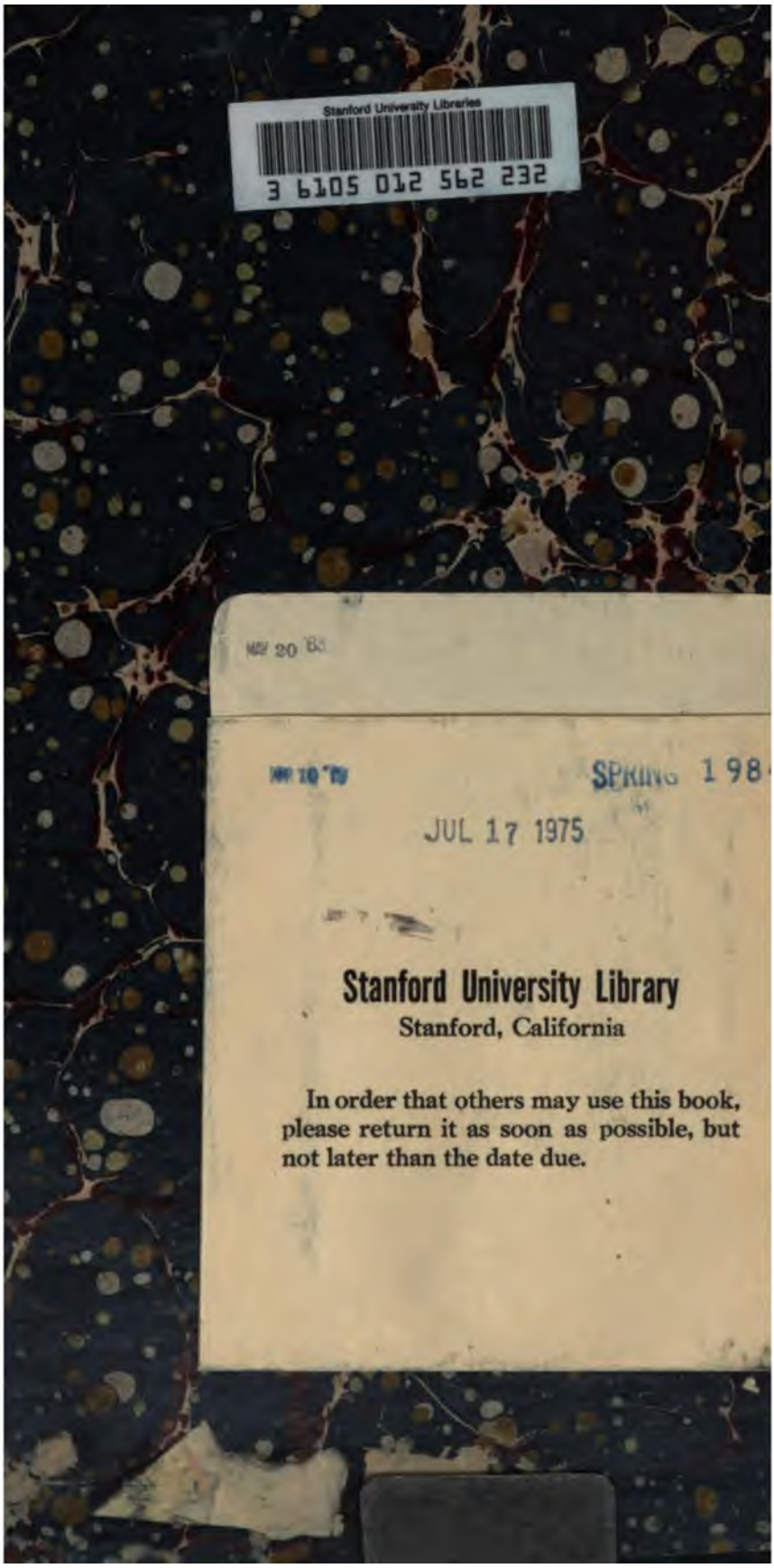
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 232
NOV 20 '63
APR 10 '70
SPRING 198
JUL 17 1975
Stanford University Library
Stanford, California
In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.